Jun 17/69

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

REVUE
D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. A. CAUCHIE ET **P. LADEUZE**
PROFESSEURS A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

I
14
15

TOME IX

I. — ARTICLES, COMPTES RENDUS ET CHRONIQUE.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

LOUVAIN
BUREAUX DE LA REVUE
40, RUE DE NAMUR, 40

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

Louvain. — Imprim. Lithogr. CHARLES PEETERS, rue de Namur, 20.
1908

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

LA ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ ΘΕΟΥ DANS SAINT PAUL.

Saint Paul fait de l'expression « justice de Dieu » un usage relativement restreint dans ses épîtres; pourtant, les théologiens de toutes les écoles sont unanimes à reconnaître à cette notion une importance considérable dans la sotériologie de l'Apôtre, quel que soit d'ailleurs le contenu précis qu'ils se décident à lui assigner (1). En dehors de l'épître aux Romains, où elle se rencontre *1* 17, *3* 5, *3* 21, *3* 22, *3* 25, *3* 26, *10* 3, cette formule ne revient qu'une fois, 2 Cor. *5* 21. Dans la presque totalité de ces passages, d'après l'exégèse généralement reçue jusqu'en ces dernières années, saint Paul n'exprimerait pas par la locution δικαιοσύνη Θεοῦ un attribut divin mais une qualité de l'homme; le génitif Θεοῦ n'étant pas un génitif *subjecti*, mais un génitif *auctoris* ou *originis*, ce serait la justice dont Dieu est la source et l'auteur, la justice qu'il communique aux hommes (2). Les protestants orthodoxes eux-mêmes s'accommodaient de cette exégèse : ne pouvant plus soutenir grammaticalement leur interprétation de « justice devant Dieu », « valable aux yeux de Dieu », ils se rallièrent à la formule donnée plus haut : justice venant de Dieu, dont Dieu est l'auteur, gardant toutefois leur ancienne conception d'une justice imputée à l'homme par Dieu et se disant que, si cette imputation de justice a Dieu pour auteur, elle est certainement aussi valable aux yeux de Dieu, la seule chose somme toute importante au point de vue religieux (3).

(1) Cfr Fricke, *Der paulinische Grundbegriff der* Δικαιοσύνη Θεοῦ, pp. 1 sv. Leipzig, 1888.

(2) Cfr Cornely, *In Epistola ad Romanos*, pp. 68 sv. : ... Juniores ac moderni interpretes tantum non omnes genitivo Dei non subjectum, cui inhaereat justitia, sed auctorem a quo originem trahat, designari tenent docentque non justitiam, qua Deus justus est, sed qua homines justos facit, hic intelligendam esse.

Il rappelle pourtant aussi l'opinion d'Origène, d'après laquelle par justice de Dieu « intelligitur divinum attributum quo Deus nullum sive Judæus sive Græcus sive barbarus venerit a salute exludit » *(l. c.)*.

(3) Cfr Wilke-Grimm, *Clavis Novi Testamenti philologica*, au mot δικαιοσύνη.

Schmidt, *Die Lehre des Apostels Paulus*, p. 23 (Gütersloh, 1898) : « Sie ist auch die überwiegend vertretene Fassung des Begriffs, nicht nur in evangelischen Kreisen,

Ces auteurs se voyaient forcés cependant, et ce manque de suite et d'unité n'est déjà pas une garantie de leur interprétation, d'admettre que Rom. 3 5, 25, 26, la justice de Dieu désigne bien un attribut divin. Et l'on a ainsi ce phénomène étrange, inacceptable sans raison décisive, que, dans un même passage justice de Dieu signifie 3 5 un attribut divin : la fidélité divine, 3 21, 22 une qualité de l'homme : la justice communiquée par Dieu et 3 25, 26 un autre attribut divin : la sainteté divine mettant en acte sa justice vindicative. Les lecteurs romains de l'épître étaient-ils donc si bien préparés à ces brusques variations de sens d'une même expression? Cette interprétation, qui avait pour elle un passé déjà considérable et de nombreux témoins, a été exposée surtout depuis Ritschl à de nombreuses et violentes attaques. Ritschl entendait par justice de Dieu dans le Nouveau Testament, non pas une qualité de l'homme mais un attribut divin et non pas la justice répressive ou rétributive, mais la conduite normale et conséquente conformément à laquelle le Père céleste demeure fidèle à ses promesses et poursuit dans le monde le salut définitif de ses enfants (1). Depuis lors, cette conception de la justice de Dieu comme attribut divin (gen. subj.) a considérablement progressé mais est allée aussi en se nuançant d'une façon si complexe qu'il serait impossible d'entrer dans le détail des différentes explications proposées. Tel n'est d'ailleurs pas notre but, ayant simplement voulu esquisser l'état actuel de la question (2). Mais nous nous proposons de rechercher la notion de la δικαιοσύνη

sondern, worauf Häring selbst hinweist, katholischerseits (Reithmayr, *Kommentar zum Römerbrief*, p. 72, 1845; Schäfer, *dgl*, p. 63, 1891). »

Le témoignage de Häring, auquel il est fait allusion se trouve p. 3 de sa brochure : Δικαιοσύνη Θεοῦ *bei Paulus*. Tübingen, 1896.

(1) Ritschl, *Die christliche Lehre von der Rechtfertigung und Versöhnung*, t. II, pp. 113 svv. Bonn, 1900⁴. Pour la critique de cette théorie : Bertrand, *Une conception nouvelle de la Rédemption*, pp. 280 svv. Paris, 1891, et Ménégoz, *Le péché et la Rédemption d'après saint Paul*. Paris, 1883. Selon lui Ritschl a obéi « à un préjugé du rationalisme qui tient absolument à trouver dans l'Écriture sa notion émasculée de la justice divine » (cité par Bertrand, *o. c.*, p. 302).

(2) On peut voir dans Häring, *o. c.*, pp. 14 svv. un tableau des principales opinions. En dehors des études spéciales déjà citées de Häring et de Fricke sur la justitia Dei, on peut nommer encore parmi les monographies les plus importantes : Herm. Beck, Δικαιοσύνη Θεοῦ *bei Paulus*, dans le *Neue Jahrbb. f. deutsche Theologie*, 1895, pp. 249 svv. ; Kölbing, Δικαιοσύνη Θεοῦ *in Röm. 1, 17*, dans les *Theologische Studien und Kritiken*, 1895, p. 7 svv.

Θεοῦ qui se dégage de R. *1* 17 ; *3* 21, 22, de voir ensuite s'il y a une raison suffisante de ne pas transférer cette notion dans les autres endroits où l'expression revient, pour faire ressortir enfin, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la lumière que jette cette conception sur toute l'orientation de la sotériologie paulinienne.

L'épitre aux Romains est comme l'exposé de la manifestation de la justice de Dieu dans l'Évangile. C'est là l'idée fondamentale, la thèse que l'Apôtre formule au seuil même de la lettre, aux versets 16 et 17 du chapitre premier. « Je ne rougis pas de l'Évangile, dit Paul, il est en effet pour tout croyant une force de Dieu en vue du salut, δύναμις γὰρ Θεοῦ ἐστιν εἰς σωτηρίαν, παντὶ τῷ πιστεύοντι, car la justice de Dieu en lui est manifestée de foi en foi, selon qu'il est écrit : le juste par sa foi vivra, δικαιοσύνη γὰρ Θεοῦ ἐν αὐτῷ ἀποκαλύπτεται ἐκ πίστεως εἰς πίστιν. En effet la colère de Dieu est manifestée du ciel sur toute impiété et injustice des hommes, etc. Ἀποκαλύπτεται γὰρ ὀργὴ Θεοῦ ἀπ' οὐρανοῦ ἐπὶ πᾶσαν ἀσέβειαν καὶ ἀδικίαν ἀνθρώπων, etc. » (1).

Quand saint Paul parle d'une manifestation de la colère de Dieu sur l'impiété et l'injustice des hommes, c'est bien d'une manifestation effective et réelle de cette colère qu'il s'agit et non pas seulement d'une manifestation à l'intelligence ou d'une révélation, en ce sens qu'il serait désormais manifesté, porté à la connaissance des hommes que la colère de Dieu va châtier l'impiété et l'injustice. L'ἀποκάλυψις de cette colère de Dieu, c'est la grande et dernière manifestation de la colère de Dieu éclatant du ciel au jour du jugement, c'est la révélation eschatologique de la colère de Dieu, atteignant alors l'impiété des païens et l'injustice des Juifs : « connaissant la sentence de Dieu d'après laquelle ceux qui commettent de pareilles choses sont dignes de mort, non seulement ils les commettent, mais encore applaudissent à ceux qui les commettent (*1* 32) ; nous savons que le jugement de Dieu s'exerce selon la vérité sur ceux qui font de pareilles choses (*2* 2) ; avec ton endurcissement, avec ton cœur impénitent, tu t'amasses toi-même des trésors de colère pour le jour de colère

(1) Pour la traduction des textes de saint Paul allégués, nous suivrons ordinairement, au moins dans les grandes lignes, Lemonnyer, *Épitres de saint Paul. Traduction et commentaire.* 1re partie. Paris. 1905. Pour leur interprétation, nous nous sommes souvent inspiré des judicieuses remarques de Häring, *o. c.*

et de la manifestation du juste jugement de Dieu, lequel rendra à chacun selon ses œuvres, ἐν ἡμέρᾳ ὀργῆς καὶ ἀποκαλύψεως δικαιοκρισίας τοῦ Θεοῦ (*2* 5,6) ». Nous avons ici le commentaire même de l'expression du v. 18 ἀποκαλύπτεται γάρ ὀργὴ Θεοῦ ἀπ' οὐρανοῦ : cette manifestation de la colère de Dieu éclatant du ciel se fera au jour de colère et de la révélation du juste jugement de Dieu. Il s'agit donc bien, nous semble-t-il, de la révélation effective et eschatologique de la colère de Dieu (1). Mais si le verbe ἀποκαλύπτεται a ce sens quand saint Paul parle de la colère de Dieu, il est probable qu'il l'a aussi au verset précédent où l'apôtre l'emploie pour exprimer la révélation de la justice de Dieu dans l'Évangile : l'Évangile est donc la manifestation réelle, effective, la mise en acte, pour ainsi dire l'effet de la justice de Dieu. Dès lors, nous serions disposé à entendre par Évangile non pas tant l'acte de la prédication de l'Évangile que son contenu : ce serait plutôt dans l'accomplissement des événements qui font l'objet de la prédication apostolique que dans cette prédication elle-même que se manifesterait la justice de Dieu ; ces événements eux-mêmes seraient comme un effet de la justice de Dieu. Or, quel est le contenu essentiel de l'Évangile d'après saint Paul? Il nous l'expose lui-même à plusieurs reprises : c'est le Christ mis à mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification; c'est la mort et la résurrection du Christ (1 Cor. *1* 23; *2* 2,3; 2 Cor. *4* 4,5; Rom. *4* 25). Cette mort et cette résurrection du Christ, cet Évangile, voilà donc la manifestation de la justice de Dieu. Nous rejoignons ainsi, comme nous le verrons bientôt, Rom. *3* 25 : le Christ que Dieu a établi moyen de propitiation par la foi en son sang pour la manifestation de sa justice. Et c'est précisément parce que (γάρ) l'Évangile est ainsi la manifestation de la justice de Dieu, qu'il est une force de Dieu en vue du salut δύναμις Θεοῦ ἐστιν εἰς σωτηρίαν (v. 16). Ce salut en vue duquel l'Évangile est une puissance de Dieu, c'est, de même que la colère de Dieu, un concept eschatologique. La σωτηρία désigne partout dans saint Paul la délivrance au grand jour du jugement, la délivrance de la colère divine, de la ruine de ce siècle mauvais et ainsi par le fait même l'acquisition du royaume messianique (cf. 1 Th.

(1) Pour cette manifestation de la colère de Dieu, cf. RITSCHL, *o. c.*, pp. 138 svv. ; HÄRING, *o. c.*, p. 34.

1 10; *5* 8,9; 2 Th. *2* 13; Rom. *13* 11 etc.). L'Évangile est une force de Dieu en vue du salut, dit saint Paul, l'Évangile c'est la manifestation de la justice de Dieu ; en dehors de l'Évangile, c'est la colère de Dieu qui se manifeste. Il en résulte, nous semble-t-il, d'abord que de même que la colère de Dieu et la puissance de Dieu expriment des attributs divins, le génitif Θεοῦ étant certainement dans ces cas un génitif *subjecti seu attributionis*, ainsi la justice de Dieu désigne au verset 17 non pas une qualité de l'homme, mais une propriété de Dieu. Comment pourrait-on dire d'ailleurs que la justice de l'homme opérée par Dieu est manifestée dans l'Évangile? Il en résulte ensuite que cet attribut divin de la justice n'est pas celui de la justice vindicative ou répressive : les châtiments, d'après saint Paul en cet endroit, émanant non pas de la justice de Dieu mais de sa colère ; l'Apôtre mettant même une opposition entre la justice de Dieu se manifestant dans l'Évangile en faveur du croyant et la colère de Dieu se manifestant en dehors de l'Évangile au détriment de l'infidèle juif ou païen. Ce n'est pas non plus la justice distributive en général, rendant à chacun selon ses œuvres au jour du jugement, la justice de Dieu dont parle saint Paul ne se manifestant qu'au profit du croyant et cette manifestation n'étant perçue que par le croyant : ἐκ πίστεως εἰς πίστιν : c'est la foi qui saisit cette manifestation de la justice de Dieu dans l'Évangile et ce n'est qu'en vue de la foi qu'elle s'est manifestée : c'est le juste par la foi qui vivra (1), c'est celui qui comprenant la manifestation de la justice de Dieu dans l'Évangile est arrivé ainsi au titre de juste qui arrivera à la vie, au royaume messianique. Non, cette justice de Dieu n'est mise en rapport qu'avec le salut, elle ne s'exerce qu'en vue du salut : l'Évangile est une force de Dieu en vue du salut pour tout croyant, car c'est la manifestation de la justice de Dieu. Il y a entre ces deux propositions, si pas un parallélisme complet, de sorte qu'on pourrait définir la δικαιοσύνη Θεοῦ : δύναμις Θεοῦ εἰς σωτηρίαν, au moins un rapport causal très intime. C'est tout ce que nous vou-

(1) Nous comprenons ainsi cette locution paulinienne ἐκ πίστεως εἰς πίστιν. On peut voir une interprétation semblable dans Sokolowski, *Die Begriffe Geist und Leben bei Paulus*, pp. 27 sv. Gœttingue, 1903, qui la défend contre Weiss et Klostermann.

Quant à la citation du prophète Habacuc, nous croyons avec Van Leeuwen (*De Joodsche achtergrond van den Brief aan de Romeinen*, p. 53. Utrecht, 1894) que saint Paul l'entend dans ce sens : le juste par sa foi vivra.

lons retenir de cet examen : la justice de Dieu est un attribut divin qui s'est spécialement manifesté au profit du croyant dans la mort et la résurrection du Christ et fait en sorte que cette mort et cette résurrection, contenu essentiel de l'Évangile, soient une force divine en vue du salut. C'est cette justice divine qui a ordonné la mort et la résurrection du Christ en vue du salut. C'est une pensée analogue, croyons-nous, qu'exprime saint Paul dans ce passage de la première aux Corinthiens *1* 23, 24, 30 : « nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les Gentils, mais pour tous ceux qui sont appelés, Juifs comme Grecs, le Christ force de Dieu et sagesse de Dieu (comparer à R. *1* 16 : τὸ εὐαγγέλιον· δύναμις Θεοῦ εἰς σωτηρίαν παντὶ τῷ πιστεύοντι, Ἰουδαίῳ τε πρῶτον καὶ Ἕλληνι.) ... le Christ Jésus qui est devenu, de par Dieu, notre sagesse, notre justice, notre sanctification, notre rédemption. »

Il résulte enfin de la comparaison de ces versets R. *1* 16-18, que de même que ces notions d'ὀργὴ Θεοῦ, de σωτηρία la notion de δικαιοσύνη Θεοῦ est un concept à portée essentiellement eschatologique, c'est notre introduction au royaume messianique que poursuit cet attribut divin, c'est vers cette fin à obtenir qu'elle ordonne le tout, c'est en vue de ce but à atteindre qu'elle a disposé la mort du Christ, c'est au jour du grand jugement qu'elle obtiendra pleinement son effet, ainsi que la colère divine (1). Si cette justice divine est présentée comme se manifestant maintenant, ce n'est que dans ses actes préalables ; si cette colère divine est décrite comme se révélant du ciel présentement, c'est que le royaume messianique est proche, qu'il a commencé avec le Christ, qu'il existe déjà dans sa phase cachée préparant à bref délai la phase apocalyptique, c'est que le jugement du monde a commencé et progresse avec la prédication de l'Évangile. Telle est donc la notion de la justice de Dieu qui nous paraît se dégager de l'examen de Rom. *1* 17. Cette notion convient-elle aussi à R. *3* 21-26? Nous croyons que non seulement elle convient, mais qu'elle est même corroborée par ce passage.

Par les œuvres de la Loi, dit saint Paul, personne ne sera justifié devant Dieu. La loi en effet ne produit que la connaissance

(1) Cfr dans le même sens : Müller, *Beobachtungen zur paulinischen Rechtfertigungslehre*, p. 5, Leipzig, 1905 ; Häring, *o. c.*, pp. 57 sv.

du péché (v. 20). Mais maintenant en dehors de la Loi, la justice de Dieu s'est manifestée, cette justice de Dieu à laquelle la Loi et les prophètes rendent témoignage, justice de Dieu par la foi de Jésus-Christ en vue de tous les croyants. (v. 21, 22.)

En tenant ce langage, saint Paul devait être compris des lecteurs juifs ou quelque peu initiés au judaïsme auxquels il s'adressait. Il se place sur le même terrain qu'eux et discute avec eux l'économie de la justification. Il parle d'une justice de Dieu à laquelle la Loi et les Prophètes, c'est-à-dire l'Ancien Testament, rendent témoignage, et qui devait se manifester selon les Juifs à raison de la Loi. Cette justice de Dieu dans l'Ancien Testament semble bien être principalement cet attribut divin de la véracité, de la fidélité à ses promesses, poussant Dieu à faire prévaloir le droit d'Israël, à le justifier et à le sauver au jour du jugement (1). (C'est dans ce sens encore que saint Paul emploie l'expression, R. 3 5.) Ce concept est ainsi intimement apparenté et se confond parfois avec celui de grâce et de bonté divine, c'est pour ainsi dire la volonté, l'activité salvifique de Dieu (2). Pour les Juifs des derniers temps et spécialement pour les pharisiens, cette mani-

(1) Dans le Cantique de Moyse (Deut. *32* 4) la justice de Dieu est mise en rapport avec sa fidélité. Cfr. Ps. *143* 1. Dans le cantique de Debora (Juges. *5* 11) les bienfaits de Jéhova envers le peuple d'Israël sont appelés des actes de justice. Cfr. Michée, *6* 5.

La justice de Jéhova réalisant ses promesses est mise souvent, dans les psaumes surtout, en relation étroite avec sa miséricorde, car c'est par pure grâce que Dieu avait fait alliance avec son peuple. Ps. *35* 24; *48* 10-12; *69* 28, 29 : Ajoute l'iniquité à leur iniquité, et qu'ils n'aient point part à ta justice. Qu'ils soient effacés du livre de vie et qu'ils ne soient point inscrits avec les justes. Cfr. Ps. *31* 2; *98* 2 : Jehova a manifesté son salut, il a révélé sa justice aux yeux des nations. Ps. *119* 40 : Par ta justice, fais-moi vivre. Mais c'est surtout dans le livre d'Isaïe que la fidélité, la miséricorde, la justice et le salut de Jahvé sont mis fréquemment dans une relation étroite. Cf. Is. *11* 4; *30* 18; *45* 8, 13, 21, 22-23; *46* 13; *51* 8; *56* 1.

Telle semble donc bien être la notion prédominante de la justice de Dieu dans les psaumes et dans Isaïe, c'est-à-dire dans ces livres de l'Ancien Testament dont se sont surtout inspirés les écrivains du Nouveau et spécialement saint Paul.

Cf. pour cette notion de la justice de Dieu dans l'Ancien Testament : Cremer, *Die paulinische Rechtfertigungslehre*, pp. 11-42. Gütersloh, 1900. — Bousset, *Die Religion des Judentums*, p. 358. Berlin, 1903. — Cramer, *Der Begriff* צדקה *bei Trtojesaia*, dans le *Zeitschrift für altestamentliche Wissenschaft*, H. I (1907), pp. 79-99.

(2) Cfr. Bousset, *o. c.*, p. 359 : Gerechtigkeit-Gnade (חֶסֶד, ἔλεος), Heil (יְשׁוּעָה, יֶשַׁע, σωτηρία) sind fortwährend zusammen auftretende Korrelatbegriffe.

festation de la volonté salvifique de Dieu était conçue comme s'opérant par une sentence de justification, une déclaration de justice au jour du jugement, un décret d'admission au royaume messianique et ce jugement de justification, acte de la justice de Dieu, avait pour base l'observation ponctuelle et rigoureuse de la Loi. Le Juif pieux voyait alors sa justice publiquement reconnue et manifestée par la justice de Dieu (1). Le problème qui se pose pour saint Paul est le même, le but à atteindre est toujours le même : le royaume messianique, la condition d'admission est la même : la justification, acte de la justice de Dieu, de la volonté salvifique de Dieu se manifestant en notre faveur au jour du jugement, mais l'économie du salut est autre : cette justice de Dieu ne se manifeste plus à raison de la Loi, ἐξ ἔργων νόμου, mais indépendamment de la Loi χωρὶς νόμου, sa manifestation en notre faveur est absolument gratuite (v. 24), c'est elle qui a pris l'initiative de notre salut, qui a fait jaillir les sources de notre justification. La notion de la justice de Dieu est donc ici identique

(1) Saint Paul était en conflit avec les pharisiens de son temps et les chrétiens d'origine juive demeurés zélateurs du nomisme. Sa conception de la justice de Dieu qui semble rejoindre celle de l'Ancien Testament, se rattache-t-elle aussi à celle du judaïsme néo-testamentaire? On peut dire que la chose est à priori probable, les dissentiments entre l'Apôtre des Gentils et les tenants du judaïsme ne portant pas sur la notion même de justice de Dieu, mais sur l'économie de sa manifestation, ceux-ci ne concevant pas cette manifestation indépendamment de la Loi, celui-là l'affirmant catégoriquement en dehors de la Loi. Bousset *(o. c.,* pp. 358 svv.) estime cependant que le concept de justice de Dieu a subi quant à son contenu une transformation presque radicale dans le judaïsme postérieur. Elle ne serait plus considérée que rarement comme cet attribut divin poussant Dieu à reconnaître le droit de son peuple, à le sauver, se confondant ainsi avec la miséricorde, le salut, la grâce de Dieu ; non, elle serait devenue plutôt la justice distributive, forensique, désintéressée. Une transformation dans ce sens ne nous paraît pas suffisamment prouvée. Sans vouloir nier cette signification de la locution « justice de Dieu » dans un certain nombre de textes, nous croirions de préférence que la transformation opérée sous la pression de l'individualisme et du nomisme grandissant avait la portée que voici : ce n'était plus tant en faveur du peuple ou de la communauté des pieux comme telle que cette justice de Dieu était conçue se manifestant, non, les relations existaient désormais davantage entre Jahvé et les individus et cette manifestation eschatologique de la justice justifiante et salvifique de Dieu était représentée davantage comme liée à l'observation ponctuelle de la Loi, comme ne se produisant qu'en faveur des justes arrivés à ce titre par une pratique scrupuleuse de toutes les prescriptions ; cette manifestation ainsi conçue perdait par le fait même de sa gratuité, de son caractère de grâce, elle devenait un salaire.

Nous ne pouvons ici développer plus longuement cette idée. On peut voir à ce sujet Cramer *(o. c.)* qui admet une évolution analogue dans le Trito-Isaïe.

à celle du verset 17, nous pouvons même la préciser davantage par le fait que cette justice de Dieu se manifestant dans l'Évangile est caractérisée par saint Paul comme étant celle-là même à laquelle la Loi et les prophètes rendent témoignage. Saint Paul rattache ainsi directement sa conception à celle de l'Ancien Testament où la justice de Dieu nous apparaît comme se confondant de fait et quant à son contenu, sinon formellement, avec la volonté salvifique de Dieu justifiant son peuple au jour du jugement.

Dans les versets 25 et 26, saint Paul nous expose le grand acte de cette justice divine dans le temps présent, ce qu'elle a fait pour notre salut, pour nous procurer cette justification, impossible par la Loi (v. 20), indispensable pourtant pour l'admission au royaume et vers laquelle tous nous soupirons (v. 23 πάντες γὰρ ἥμαρτον καὶ ὑστεροῦνται τῆς δόξης τοῦ Θεοῦ). « Dieu, dit saint Paul, a établi le Christ moyen de propitiation pour nos péchés par la foi en son sang, pour montrer sa justice, par la tolérance des fautes passées dans la patience de Dieu, pour montrer sa justice dans le temps présent, afin qu'il soit juste et qu'il justifie celui qui est de la foi en Jésus. » — On voyait ordinairement dans ce texte l'expression de la manifestation de la justice répressive de Dieu dans la mort du Christ, comme la réaction de la sainteté de Dieu contre le péché, punissant dans le Christ innocent les péchés des hommes, manifestation rendue d'autant plus nécessaire qu'on aurait pu révoquer en doute cette sainteté divine à cause de la tolérance patiente de Dieu vis-à-vis des péchés des âges antérieurs. Tout le monde voyait donc ici la révélation d'un attribut divin et c'est un gage de vérité pour notre hypothèse suivant laquelle il est partout question d'un attribut divin. Nous concédons aussi qu'à première vue on est porté à y voir la justice vindicative de Dieu se manifestant contre le péché dans la mort du Christ, nous concédons encore que la phrase est obscure, embarrassée, qu'elle n'est pas exempte de répétitions et qu'elle serait impropre à elle seule à fixer la notion de justice de Dieu. Cependant, un examen attentif du texte nous montre que ce n'est pas tant dans le châtiment du péché enduré par le Christ que saint Paul voit la manifestation de la justice de Dieu, mais dans le fait que le Christ est établi moyen de propitiation pour nos péchés, dans le fait donc que le Christ a été constitué fondement de notre salut. L'acte de la justice de Dieu, c'est de nous avoir

donné le Christ médiateur du salut. Et Dieu a agi de la sorte, dit saint Paul, à l'effet de manifester sa justice dans le temps présent, afin d'être juste et justifiant, πρὸς τὴν ἔνδειξιν τῆς δικαιοσύνης αὐτοῦ ἐν τῷ νῦν καιρῷ, εἰς τὸ εἶναι αὐτὸν δίκαιον καὶ δικαιοῦντα. Ces deux expressions sont, nous semble-t-il, rigoureusement parallèles : à l'effet de manifester sa justice, afin d'être juste et justifiant. Dieu est justifiant parce qu'il est juste, la justification est un acte de sa justice, la justice de Dieu c'est sa volonté, son activité justifiante et salvifique s'exerçant au jour du jugement et se révélant déjà dès maintenant dans les actes préparateurs du salut. La délivrance de nos péchés par le Christ, voilà donc la grande manifestation de la justice de Dieu dans le temps présent; mais saint Paul rappelle aussi comme entre parenthèses, la démonstration de cette justice divine dans le passé : c'est la tolérance, la prétermission τὴν πάρεσιν des errements anciens, dans la patience de Dieu. Loin donc d'admettre que cette tolérance soit comme la cause qui rende nécessaire dans le temps présent la manifestation de la justice vindicative de Dieu, nous croyons plutôt que cette tolérance elle-même est déjà comme un effet, une première manifestation de cette justice, de cette activité salvifique de Dieu dans le passé. Ce passage 3 21-26 ainsi interprété fait ressortir d'une façon plus saisissante encore la thèse paulinienne de l'absolue gratuité du salut dû complètement à la seule initiative de Dieu, son principe, son auteur et son couronnement, à l'encontre de la prétention des Juifs espérant pouvoir se présenter devant Dieu avec leur propre justice et exiger de lui le salaire dû au juste.

Nous avons examiné les deux principaux endroits où saint Paul parle de la justine divine et nous avons vu quelle conception il paraissait se faire de cette justice. Nous ne nous arrêterons pas à R. 3 5 où la justice divine désigne certainement la véracité divine, la fidélité divine. Si, dit-il, notre injustice vient à l'appui de la justice divine, que dirons-nous? L'idée de l'Apôtre est que l'incrédulité de l'homme ἡ ἀπιστία, l'injustice de l'homme, ἡ ἀδικία, la fausseté de l'homme ψεῦσμα, en un mot le péché de l'homme met en relief la foi, la vérité, la justice de Dieu. Cette justice de Dieu ne peut être que l'activité salvifique de Dieu conforme à ses promesses. Mais cette notion convient-elle aussi aux deux autres cas où l'expression se rencontre, R. *10* 3 et 2 Cor. *5* 21? Est-il possible d'interpréter ainsi ces textes sans les violenter?

R. *10* 3, saint Paul rend témoignage aux Juifs qu'ils ont le zèle de Dieu mais pas selon la science, « méconnaissant en effet la justice de Dieu et s'efforçant d'établir la leur propre, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu ». L'opposition établie par saint Paul entre τὴν τοῦ Θεοῦ δικαιοσύνην et τὴν ἰδίαν δικαιοσύνην, la justice de Dieu et la justice propre, montre bien, dit-on, que saint Paul désigne par justice de Dieu, la justice qui vient de Dieu. Nous reconnaissons ce que cette opposition a de suggestif, nous devons avouer pourtant d'autre part que la seconde proposition τῇ δικαιοσύνῃ τοῦ Θεοῦ οὐχ ὑπετάγησαν se comprend beaucoup mieux s'il s'agit d'un attribut divin, d'une activité divine : ils ne se sont pas soumis à la justice justifiante et salvifique de Dieu. Considérant en outre que cette opposition existant certainement entre les deux termes du premier membre se maintient également bien dans cette conception de la justice de Dieu, nous ne croyons pas devoir nous en écarter. Méconnaissant la justice de Dieu et cherchant à établir leur justice propre : chercher à établir sa justice propre, c'est chercher à se justifier par ses œuvres, c'est chercher à se justifier soi-même, c'est méconnaître l'activité justifiante de Dieu, c'est ne pas se soumettre à cette volonté salvifique de Dieu nous offrant gratuitement, en forme de don, dans le Christ la justification et le salut.

Il n'en va pas autrement avec 2 Cor. *5* 21 qui est certainement le texte où notre interprétation paraît la moins obvie : τὸν μὴ γνόντα ἁμαρτίαν ὑπὲρ ἡμῶν ἁμαρτίαν ἐποίησεν ἵνα ἡμεῖς γενώμεθα δικαιοσύνη Θεοῦ ἐν αὐτῷ : celui qui ne connaissait pas le péché, il l'a fait péché en notre faveur, afin que nous devenions justice de Dieu en lui. L'interprétation courante est connue : dans son amour pour nous, pécheurs, Dieu livra à la mort le Christ qui n'avait pas même connu le péché comme s'il avait été le péché même et il agit ainsi en notre faveur afin que nous autres qui avions mérité la mort à cause de nos péchés nous devenions, non pas par nos propres forces mais par notre union au Christ, justes de cette justice qui vient de Dieu (1). Certes, c'est là une pensée bien paulinienne et qui, quant à sa substance, est bien contenue dans notre passage, mais cette exégèse rend-elle fidèlement et

(1) Cfr HEINRICI, *Der zweite Brief an die Korinther* (coll. Meyer). in h. l. Gœttingue, 1900.

exactement le sens des termes employés? Ce n'est certainement pas la seule explication possible, ni même selon nous la plus probable. En toute hypothèse il faut bien admettre dans cette manière de parler de saint Paul suivant laquelle le Christ a été fait péché pour nous, une espèce de métonymie. Cette métonymie, nécessaire dans le premier membre où le Christ est appelé péché, ne l'est pas moins dans le second où nous sommes appelés justice de Dieu. Cette métonymie quelle est-elle? Ne consiste-t-elle pas en ce fait que saint Paul emploie dans les deux membres la cause pour l'effet? Considérant de part et d'autre le péché et la justice de Dieu comme deux puissances opposées, l'une produisant la mort, l'autre opérant la vie, il nous représente le Christ livré par Dieu à la puissance du péché, non certes pour en ressentir les atteintes, puisqu'il n'a pas connu le péché, mais pour en subir les effets, c'est-à-dire la mort, afin qu'à notre tour nous soyons arrachés à cette puissance pour être soumis à la puissance vivifiante de la justice de Dieu. C'est ainsi que Dieu a fait le Christ péché pour nous afin que nous soyons faits justice de Dieu. La justice de Dieu, ce serait encore l'activité justifiante et salvifique de Dieu se manifestant en notre faveur moyennant notre union au Christ, lequel a subi pour nous en délivrer le châtiment du péché ou la mort.

Et ainsi cette notion de la justice de Dieu qui paraît s'imposer R. *1* 17 et *3* 21-26 s'appliquerait aussi d'une façon naturelle à tous les textes de saint Paul où se rencontre l'expression biblique de δικαιοσύνη Θεοῦ. Cette conception, qui gagne d'ailleurs du terrain de jour en jour et est de plus en plus reconnue par les exégètes de saint Paul (1), à l'avantage de rattacher plus intime-

(1) La conception de la justice de Dieu dans saint Paul, comme d'un attribut divin produisant le salut, est admise plus ou moins explicitement déjà par un bon nombre d'auteurs. Voici quelques exemples : A. Schaefer, *Der Brief an die Römer*, pp. 64 svv., 1891. — Bartmann, *S. Paulus und S. Jacobus über die Rechtfertigung* (Biblische Studien). T. II, pp. 60 svv. — Tixeront, *Histoire des dogmes*, I pp. 85 sv., 1905 : « Voici, en face du péché, une autre puissance qui se dresse, la justice de Dieu..., non pas cet attribut divin qui juge et qui châtie, mais la sainteté de Dieu, son exemption de toute tache et de toute souillure morale, justice qu'il communique, et par laquelle il rend justes ceux qui croient en Jésus... Cette justice de Dieu, voulant ainsi se communiquer, met en mouvement la grâce, c'est-à-dire la bonté et la tendresse de Dieu à notre égard. » — Lemonnyer, *Épitres de saint Paul*, I, p. 254 : « Peut-être pénètre-t-on plus avant encore dans la pensée de saint Paul... si l'on explique justice de Dieu de la justice personnelle de Dieu en tant qu'elle est le modèle et la source de

ment l'Apôtre à l'Ancien Testament dont il a hérité les formules, de s'accommoder mieux aux cadres de sa théologie et à toute l'orientation de sa pensée, de jeter un jour nouveau sur le problème de la justification discuté entre saint Paul et les judaïsants. Pour ceux-ci comme pour saint Paul toute la question était de savoir comment on obtiendrait de la justice de Dieu au jour du jugement une sentence de justification donnant accès au royaume messianique. Les premiers croyaient y arriver par la Loi, la grande grâce, le grand don de la justice de Dieu fait à Israël. Saint Paul après leur avoir montré la faillite du système légal par suite de son incapacité à vaincre cette puissance de péché qui domine sur toute l'humanité et lui interdit tout accès au royaume messianique, après avoir mis en lumière le véritable rôle de la Loi, montre de quel côté l'homme peut attendre la justification : c'est uniquement de cette justice de Dieu même qui a pris l'initiative du salut, qui dans l'Ancien Testament a donné la promesse et dans le Nouveau son accomplissement, le Christ, qui accorde à toute l'humanité nouvelle unie au Christ avec le pardon des péchés et la force de vaincre les puissances hostiles, la certitude et les arrhes du salut futur, qui consommera enfin ce salut au grand jour de la Parousie.

Nous voudrions finir par une remarque importante dans la question qui nous occupe. Si d'une part nous croyons que par justice de Dieu, saint Paul exprime ce concept avant tout eschatologique de la volonté salvifique comme attribut divin, nous recon-

la justice qui est dans l'homme de la justice même de Dieu, en tant qu'elle agit pour se communiquer. — RITSCHL, *o. c.*, pp. 113 sv. — HÄRING, *o. c.*, pp. 31 sv. — VAN LEEUWEN, *o. c.*, pp. 49 sv. — WIESINGER, *Ueber Glaube und Rechtfertigung*, dans la *Neue kirchliche Zeitschrift*, 1903, p. 597 : R. *3* 21 ; *1* 17 ; *10* 3 : la justice de Dieu désignerait l'action justifiante de Dieu. — BRUSTON, dans la *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, t. VII (1906), pp. 77-82 : la justice de Dieu serait la bonté, la miséricorde de Dieu. — TITIUS, *Der Paulinismus unter dem Gesichtspunkt der Seligkeit*, p. 191 (Tübingen, 1900) : In der Gottesgerechtigkeit bildet... das unparteiische richterliche Ermessen nur die Form, die bedingungslose Gnade und Vatertreue Gottes den eigentlichen Inhalt des Gedankens. — SABATIER, *L'apôtre Paul*, p. 319, 1896[3] : C'est l'idée d'une justice positive, immanente en Dieu et se manifestant au dehors en justifiant le pécheur. — GOGUEL, *L'Apôtre Paul et Jésus-Christ*, pp. 314 svv. (Paris, 1904) : La justice de Dieu est l'activité rédemptrice de Dieu ; c'est par elle qu'il place le croyant dans une situation normale vis-à-vis de lui-même, en lui pardonnant ses péchés. — WEIZSÄCKER, *Das apostolische Zeitalter*, p. 140 (1902[3]).

naissons bien volontiers d'autre part que saint Paul admet dans l'homme une justice qui lui vient de Dieu, qui lui est accordée par Dieu, qui est précisément un effet de cette volonté salvifique; c'est de cette justice qu'il parle en maint endroit lorsqu'il nous entretient de la justice de la foi, c'est d'elle spécialement encore qu'il s'agit Philip. 3 9 : « Je me suis dépouillé de tout et j'ai tout considéré comme de l'ordure pour gagner le Christ et être trouvé en lui ne possédant pas une justice qui soit mienne, celle qui vient de la Loi, mais celle qui vient par la foi au Christ, la justice qui vient de Dieu fondée sur la foi, τὴν ἐκ Θεοῦ δικαιοσύνην »; nous reconnaissons aussi avec saint Paul qu'il y a en Dieu à côté de cette volonté salvifique poursuivant notre salut conformément à ses promesses, l'attribut divin appelé d'ordinaire justice vindicative que l'Apôtre désigne sous le nom de colère de Dieu, espèce de réaction de la sainteté divine contre le péché : c'est à cette justice que la mort du Christ a donné satisfaction, c'est elle encore qui éclatera au dernier jour sur les païens coupables et les juifs hostiles à l'Évangile (R. 1 18-3 20). Nous admettons pleinement ces choses, nous avons simplement voulu rechercher le sens de l'expression paulinienne δικαιοσύνη Θεοῦ.

Malines. É. TOBAC.

UNE INSCRIPTION MANICHÉENNE DE SALONE.

M. l'abbé Cauchie a bien voulu me communiquer le dernier fascicule (numéros 8-12) du *Bulletino di archeologia Dalmata*, t. XXIX (1906) et m'y signaler (p. 134) une inscription manichéenne, découverte récemment dans les ruines de Salone. Sur une plaque de pierre grise (H. 0m30; L. 0m39) trouvée au sud-est de la *Basilica Urbana*, se lisent les quatre lignes :

Βάσσα | παρθένος, | Λυδία, | Μανιχέα....

La pierre est brisée au bas, et la fin de l'inscription a disparu, mais les lignes conservées sont complètes. Mgr Bulic me semble avoir parfaitement reconnu que ce fragment est le début de l'épitaphe d'une vierge, nommée Bassa, originaire de Lydie et de religion manichéenne (Μανιχέα est pour Μανιχαία).

Mais je ne suis pas d'accord avec lui sur la date qu'il conviendrait d'attribuer à ce texte — le premier qui établisse d'une façon certaine l'introduction du manichéisme en Dalmatie. Le savant éditeur du *Bulletino* a cru que les Manichéens, expulsés de Rome par saint Léon vers 444 ap. J.-C., se seraient réfugiés sur l'autre rive de l'Adriatique et que Bassa serait ainsi venue d'Italie à Salone.

Seulement il me semble peu vraisemblable qu'au moment même où la secte réprouvée était poursuivie avec une extrême rigueur, une de ses adeptes eût été proclamée ouvertement manichéenne. Tout ce que nous savons de l'existence occulte de cette religion au milieu du ve siècle rend improbable une pareille supposition. De plus, le fait même que la défunte est dite expressément lydienne et l'emploi du grec pour son épitaphe tendent à faire croire que sa famille est venue en Dalmatie non pas d'Italie mais d'Asie-Mineure. On sait que Salone, comme Aquilée et les autres ports de l'Adriatique, entretenait des relations suivies avec le Levant.

J'inclinerais donc à placer la mort de Bassa beaucoup plus tôt, à un moment où le manichéisme jouissait d'une tolérance assez large pour qu'une profession de foi publique ne constituât pas un danger, peut-être sous le règne de Julien ou de Constantin, peut-être même à une époque plus reculée encore, avant le premier édit par lequel Dioclétien interdisait la pratique de ce culte « venu de Perse » (1). L'examen des caractères de l'inscription permettrait seul ici un jugement.

Il est rare de trouver dans une épitaphe l'indication de la religion du défunt à moins qu'il n'ait été revêtu d'une charge sacerdotale ou d'une dignité du culte, cependant on connaît un certain nombre d'inscriptions où des chrétiens se disent explicitement Χριστιανοί et, fait à noter, ces inscriptions ont précisément été découvertes en Asie-Mineure (2), le pays d'origine de Bassa. Celle-ci était une vierge (παρθένος); peut-être avait-elle, comme telle, une position privilégiée parmi les fidèles de son sexe. On sait que, parmi les hommes, les « Élus » observaient pareillement une continence absolue.

On le voit, tous les mots qui la composent concourent à relever l'intérêt de cette inscription manichéenne, la première de son espèce qui, à ma connaissance, ait été découverte dans l'empire romain.

Gand. FRANZ CUMONT.

(1) MOMMSEN, *Strafrecht*, p. 576.

(2) *Mélanges école fr. de Rome*, t. XV (1895), p. 256. ANDERSON, dans RAMSAY, *Studies in the Eastern Roman provinces*, 1906, p. 214 s.

L'ŒUVRE DES *SCOTTI*

DANS L'EUROPE CONTINENTALE

(FIN VI^e^-FIN XI^e^ SIÈCLES)

L'histoire des pérégrinations et des établissements religieux des *Scotti* (1) dans l'Europe continentale est un sujet qui a déjà excité la curiosité de plus d'un chercheur. Il serait vain de refaire ce qui a été fait (2). Mais il nous semble que la complexité des causes qui provoquèrent ces migrations prolongées, aux phases diverses, la nature de certaines institutions qui en résultèrent et maints détails de la vie privée de ces étrangers, n'ont pas été, jusqu'à présent, suffisamment remarqués. Parmi ces émigrants, toute sorte de gens se rencontrent : clercs, moines, missionnaires, évêques, laïques, ascètes, pédagogues, pèlerins, — monde bigarré, d'allure souvent singulière, quelquefois suspecte — dont les visées, l'activité et l'influence méritent, croyons-nous, de fixer l'attention.

* * *

Les premiers insulaires qui passèrent la mer pour des motifs religieux furent des Bretons. Ils se firent surtout remarquer par leur hétérodoxie. Le premier en date, Pélage, arriva au plus tard, à

(1) Nous usons comme de synonymes des mots : *irlandais*, *scots* et *scotti*. Cette dernière appellation est la seule employée par les textes contemporains des époques qui nous intéressent pour désigner les gens d'Irlande ; Cf. *Rev. des quest. hist.*, t. XXXIII (1907), pp. 540-541.

(2) JOHN COLGAN avait composé, au XVII^e^ siècle, un ouvrage intitulé : *De monasteriis Hibernorum in exteras gentes*, qui n'a pas été imprimé. On n'en connaît que le sommaire ; il a été découvert au couvent de Saint-Isidore à Rome par CHARLES MAC DONNEL et publié dans les *Proceedings of the Roy. Irish Academy*, t. VI (1853-1857), pp. 106-112. — J. V. PFLUGK-HARTTUNG, *The Old Irish on the Continent*, dans les *Transactions of the Roy. Historical Society*, nouv. sér., t. V (1891), pp. 75-102. — Nous citerons les autres travaux plus spéciaux en leur lieu et place.

Rome, sous le pontificat d'Anastase (399-401) (1). Toutefois, il ne commença à professer son hérésie qu'au bout de quelques années de séjour en Italie. Elle trouva facilement accès dans son pays d'origine grâce à un certain Agricola, fils d'un évêque pélagien (2). L'évêque breton Fastidius, qui errait en Sicile et à Rome entre 413 et 418, était également imbu des idées de Pélage (3). Enfin, Fauste de Riez, dont les doctrines fleurent tantôt le semi-pélagianisme et tantôt on ne sait quel novatianisme mitigé, était aussi, on le sait, originaire de la Grande-Bretagne (4).

Tandis que ces docteurs s'égaraient, un de leurs obscurs compatriotes que Dieu avait élu, dans le secret, pour une œuvre immense, poursuivait son éducation sacerdotale auprès des évêques et des moines gaulois. Il était, lui, uniquement soucieux d'apprendre l'art de semer dans les âmes la parole divine et de l'y faire fructifier. En 432, saint Patrice revint, revêtu de la dignité épiscopale, dans cette Irlande où, captif, il avait jadis gardé les troupeaux (5). L'île convertie fit de très rapides progrès dans la foi. Aux v^e^ et vi^e^ siècles, les églises, les monastères se multiplièrent sur son sol ; la sainteté y fleurit si merveilleusement qu'elle mérita bientôt le nom d'île des saints. Rapidement aussi cette sainteté devint exubérante. Les convertis de la veille rêvèrent de devenir apôtres à leur tour; les moines enthousiastes brûlèrent de porter au delà des mers leurs disciplines ascétiques. Il n'est pas besoin, croyons-nous, d'imaginer d'autres mobiles que ceux-là pour expliquer le mouvement d'émigration qui commença à se produire, chez les Irlandais, dès le vi^e^ siècle (6). Plus tard, sous les Carolingiens, l'on verra des savants, des artistes, des pèlerins arriver, nombreux, des îles sur le Conti-

(1) Marius Mercator, *Liber subnotationum in verba Juliani, Praefatio*, 2 Migne, PL, t. XLVIII, col. 111).

(2) Prosper d'Aquitaine, *Chronicon*, éd. Mommsen, MGH, *Auct. Antiq.*, t. IX, *Chron. Minora*, I, p. 472.

(3) D. G. Morin, *Le De Vita Christiana de l'évêque breton Fastidius et le livre de Pélage ad Viduam*, dans la *Revue Bénédictine*, t. XV (1898), pp. 481 sq.

(4) Les voyages des saints irlandais Ibar, Ciaran, Declan et Abban à Rome (*AA. SS. Hiberniae ex cod. Salm.*, col. 237, 242, 243; 806; 415, 512; 412, 516), à la fin du iv^e^ siècle, nous semblent légendaires, ainsi que le séjour de S. Gibrien et de ses compagnons en Champagne, au temps de S. Remi de Reims (*AA. SS. Boll.*, éd. de 1866, t. II de mai, p. 298).

(5) J. B. Bury, *The Life of Saint Patrick and his Place in History*, pp. 336 sq. London, 1905.

(6) J. Bollandus, *De B. Mariano Scoto et B. Murcherato commentarius praevius*, *AA. SS. Boll.*, éd. de 1865, t. II de février, pp. 361-362.

nent ; mais les voyageurs qui abordèrent en Gaule, à l'époque mérovingienne, et se répandirent dans les pays voisins, furent presque exclusivement dominés par des pensées d'ascétisme et d'apostolat. Moines pour la plupart, l'expatriation volontaire leur apparaissait comme une *immolation* suprême, souverainement propre à parfaire l'œuvre de renoncement qu'ils avaient entreprise. Quitter son pays «*pour l'amour de Dieu*», «*pour le nom du Seigneur*», «*pour l'amour ou le nom du Christ*», «*pour la guérison de son âme*», «*pour l'obtention de la patrie céleste* », telles sont les formules, variées de forme, identiques quant au fond, que les biographes de ces saints voyageurs emploient de préférence pour caractériser les motifs de leurs pérégrinations (1). Eux-mêmes se dénomment : « peregrini », expression qu'il faut se garder généralement de traduire par « pèlerins » (2). Le pèlerin, en effet, se rend au sanctuaire, objet de sa dévotion spéciale, puis, son pieux voyage accompli, rentre dans son pays et reprend sa vie coutumière. Il y eut certes des pèlerins parmi les Irlandais, et, encore plus, parmi les Anglo-Saxons, qui se répandirent sur les routes de l'Europe, surtout à partir du VIII^e^ siècle ; mais les « peregrini » primitifs n'étaient point, à proprement parler, des pèlerins. C'étaient, dans un sens plus large, des exilés volontaires, des gens qui, par vœu religieux, plus ou moins explicite, quelquefois émis dès l'enfance, avec ou sans l'adjonction d'entreprises d'apostolat, s'interdisaient pour un temps prolongé ou même — c'était le cas le plus fréquent — pour la vie entière, le retour dans leur patrie. Les hagiographes les comparent souvent pour cette

(1) Peregrinatio pro Dei amore : *Vita Walarici*, c. 4 (MGH. *SS. Rer. Merov.*, t. IV, p. 162) ; *Vita Galli. auct. Walahfrido*, I, 30 (Migne, PL, t. CXIV, col. 1004).

Peregrinatio propter nomen Domini : *Vita Kadroae*, c. 19 (Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, 5^e^ *saec.*, p. 494).

Ob amorem, pro amore, pro nomine Christi : Alcuin, *Epigr.*, 231 sur Virgile de Salzbourg (Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, 3^e^ *saec.*, *pars* 2, p. 309) ; Alcuin, *Epist.* 287 (MGH, *Epist.*, t. IV, p. 446) ; *Vita S. Vodoali* (Mabillon, *ibid.*, 4^e^ *saec.*, *pars* 2, p. 545) ; *Vita Burchardi* (MGH. SS, t. XV, I, p. 52) ; *Passio S. Cholomanni* (MGH. SS, t. IV, p. 675).

Pro Christo : Adamnan, *Vita Columbae*, *Praefatio*, éd. Fowler, pp. 5-6.

Pro remedio animae : *Chronic. abbat. S. Martini Colon.* (MGH, SS, t. II, p. 215) ; *Vita Mariani Scoti*, c. 1 (*AA. SS. Boll.*, t. II de février, p. 365).

Pro adipiscenda in caelis patria : Bède, *Hist. Eccl.*, V, 9, (PL, t. XCV, col. 241).

Pro aeterna patria : Bède, *Hist. Eccl.*, III, 13 (PL, *l. c.*, col. 137) ; Bède, V, 9 (*l. c.*, col. 243) ; *Vita Mariani Scoti*, c. 1 (*AA. SS. Boll.*, t. II de février, p. 365).

(2) *Acta SS. Boll.*, t. I de février, pp. 356-357, 359.

raison à Abraham. Il semble qu'ils aient tous entendu la voix qui disait au patriarche : « *Egredere de terra tua et de cognatione tua* » (1).

Le grand initiateur de ces premières migrations monastiques et apostoliques fut saint Colomban (2). Il quitta l'Irlande avec douze compagnons, sans but bien arrêté, son unique préoccupation étant de s'éloigner du sol natal, en évangélisant, chemin faisant, les peuples étrangers (3). Il arriva en Bourgogne, vers 590. Là il fonda successivement les monastères d'Annegray, de Luxeuil et de Fontaines. Luxeuil ne tarda pas à exercer, par la nouveauté de sa règle et le zèle ardent de son fondateur, un puissant attrait sur les indigènes. La règle de saint Colomban devint même bientôt l'objet d'une telle vénération que, vers le milieu du VII^e^ siècle, beaucoup de cloîtres gaulois l'adoptèrent conjointement avec celle de saint Benoît (4). Il n'est pas, croyons-nous, dans les annales du monachisme, d'autres exemples d'une pareille combinaison de règles, si diverses d'ailleurs de tendances et de ton.

Chassé de Bourgogne par Brunehaut, en 610, Colomban reprit ses pérégrinations. Elles ne furent point stériles. Une bénédiction donnée à l'enfant d'un leude qui l'hébergeait faisait souvent germer une vocation religieuse, laquelle, parvenue à maturité, avait, elle-même, pour conséquence ordinaire, l'érection d'un nouveau monastère (5). Aussi peut-on dire que, pour se rendre compte des progrès du monachisme en Gaule au VII^e^ siècle, il n'est besoin que de suivre les itinéraires du saint. Les monastères de la Brie, Faremoutiers

(1) Jonas, *Vita Columbani*, I, 4 (MGH, *SS. Rev. Merov*, t. IV, p. 10. — *Lives of Saints from the Book of Lismore* (*Anedocta Oxoniensia*), éd. Whitley Stokes, 1890, lignes 586, 2740 et 4484. — *AA. SS. Boll.*, t. IX d'octobre (*Vita S. Donati epis. Fesulani*, c. 1, p. 656). — *Vita Altonis*, c 2 (MGH, SS, t. XV, 2, p. 843). — Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, 5^o^ *saec.*, *Vita Kadroae*, c. 15, p. 493.

(2) E. Martin, *Saint Colomban (Les Saints)*, livre I. Paris, 1905. — L'article de M. J. J. Dunn : *Irish monks on the continent, S. Columban, S. Gall* (dans le CUB, Washington, t. X (1904), pp. 307-328) est superficiel.

(3) Jonas, *Vita Columbani*, I. 4, 5 (MGH, *SS. Rer. Merov.*, t. IV, p. 71).

(4) « Hujus [Waldeberti] tempore per Galliarum provincias agmina monachorum et sacrarum puellarum examina non solum per agros, villas vicosque atque castella, verum etiam per eremi vastitatem ex regula dumtaxat beatorum patrum Benedicti et Columbani pullulare coeperunt. » *Vita Salabergae*. 7 ; Mabillon, *AA. SS. O. S. B.* 2^o^ *saec.*, p. 425.)

(5) G. Bonet-Maury, *S. Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au VII^e^ siècle*, dans la *Revue historique*, t. LXXXIII (1903), p. 285. Ce mémoire a été résumé dans les *Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, Rome, t. VII (1905), pp. 123-129.

(627) (1), Jouarre (630) (2), Rebais (636) (3) durent leur origine à ses disciples ou à ses amis. Par la suite, les Irlandais s'en souvinrent. Nous voyons par la *Vita Agili* qu'ils prirent l'habitude de passer par Rebais en se rendant à Rome. Ils s'y reposaient et y laissaient ceux des leurs que les fatigues de la route avaient épuisés (4).

Faron († v. 672), le frère de Sainte Burgondofara ou Fara, la fondatrice de Faremoutiers, que saint Colomban avait bénite, tout enfant, devenu évêque de Meaux, fut également secourable aux voyageurs irlandais. Deux d'entre eux se fixèrent définitivement en Gaule à son instigation, saint Kilian, à Aubigny, près d'Arras et saint Fiacre, dans l'ermitage de Broilum, aux environs de la ville de Meaux (5).

Les fondations qui se rattachent aux pérégrinations de saint Colomban et de ses disciples en terres allemandes et en Italie sont particulièrement connues (6). Dans les siècles postérieurs, Saint-Gall et Bobbio furent assidûment fréquentés par les Scots. On voit, au IXe siècle, l'évêque irlandais Marc, revenant de Rome, léguer ses livres à la bibliothèque de Saint-Gall, son neveu Moengal ou Marcel demeurer dans ce monastère (7), un Irlandais du nom d'Eusèbe se fixer aux environs, dans la solitude du Mont-Saint-Victor, où il vécut trente ans durant (8). D'autre part, un nécrologe nous a conservé les noms de plusieurs Irlandais morts à Saint-Gall (9). On trouve de même à Bobbio, aux VIIIe et Xe siècles, un Cummian, un Dungal et d'autres religieux de noms irlandais (10).

(1) Faremoutiers (*Evoriacum*), cant. de Rozoy, Seine-et-Marne; cf. HAUCK, *op. cit.*, p. 296. — M. BONET-MAURY écrit : « On vit arriver a Faremoutier des demoiselles nobles d'Irlande et de Grande-Bretagne » (*op. cit.*, p. 287). BÈDE (*Hist. eccl.*, III, 8; PL, t. XCV, col. 128) nous parle seulement des anglo-saxonnes qui fréquentèrent ce monastère et celui de Chelles (Kala) : « *Nam eo tempore, necdum multis in regione Anglorum monasteriis constructis, multi de Brittania, monachicae conversationis gratia, Francorum vel Galliarum monasteria adire solebant, sed et filias suas eisdem erudiendas, ac sponso caelesti copulandas mittebant ; maxime in Brige et in Cale...* »

(2) Jouarre (*Jotrum*), c. de La Ferté-sous-Jouarre, Seine-et-Marne; cf. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 290, Leipzig, 1904.

(3) Rebais (*Mon. Resbacense*), c. de Coulommiers, Seine-et-Marne.

(4) *Vita S. Agili*, c. 24 (MABILLON, *AA. SS. O S. B.*, 2° *saec.*, p. 324).

(5) *Vita Fiacrii*, c. 1 (*AA. SS. Boll.*, t. VI d'août, p. 605).

(6) E. MARTIN, *S. Colomban*, livre II, ch. 2 et 3.

(7) EKKEHARD IV, *Casus S. Galli* (MGH, SS, t. II, pp. 78 sq.).

(8) RATPERT, *Casus S. Galli* (*ibid.*, p. 73).

(9) Voir une note de I. VON ARX, éditeur des *Casus S. Galli*, *op. cit.*, p. 78, et les vers renfermés dans le *ms* n° 10 de Saint-Gall (F. KELLER, *Mittheilungen der Antiq. Geselschaft in Zurich*, t. VII (1851).

(10) Cf. MARG. STOKES, *Six months in the Apennines in search of the Irish Saints in Italy*, London, 1892.

L'action personnelle exercée en Gaule par saint Colomban fut considérable. Après sa mort, ses idées sur l'exemption des monastères (1), sur la pénitence et la confession (2), sa règle monastique surtout, continuèrent de se propager grâce au zèle de ses nombreux disciples immédiats ou éloignés. Maints personnages très influents de l'époque, ces palatins notamment qui abandonnèrent, avec un tel ensemble, la cour pour le cloître ou l'épiscopat, les Dadon, les Faron, les Éloi, les Wandrille, les Philibert, semblent avoir particulièrement apprécié la formation ascétique de Luxeuil et travaillé à sa diffusion.

Saint Wandrille, ayant résigné ses fonctions de comte, se livre dans la solitude à des pratiques d'oraison et d'austérité (récitation intégrale du psautier, génuflexions, immersions dans l'eau glacée) qui rappellent singulièrement les mortifications des moines d'Irlande. « Il est probable, a-t-on remarqué, que le souvenir de Colomban hantait la pensée de Wandrille » (3). De fait, il séjourne quelque temps près du tombeau de saint Ursin, un disciple de saint Colomban; il se rend à Bobbio, et forme même le projet de passer en Irlande.

Le futur abbé de Jumièges, saint Philibert, paraît possédé de la même hantise. Il suit d'abord à Rebais la règle colombanienne, visite Luxeuil et Bobbio et dédie à saint Colomban l'un des autels de Jumièges. Notons que, parmi ses disciples, saint Philibert comptait un Irlandais, Sidonius ou saint Saëns, qui fut cellérier à Noirmoutier et, plus tard, abbé d'un monastère dans la vallée de la Varenne (4).

Saint Éloi, encore laïque, érigea le monastère de Solignac qu'il fit exempter, suivant le procédé scotique, de la juridiction épiscopale — innovation remarquable pour l'époque, — et qu'il plaça sous la juridiction de l'abbé de Luxeuil (5). La charte de fondation établissait, selon l'usage du moment, comme norme religieuse, la double règle de saint Benoît et de saint Colomban.

(1) Ch. Fred. Weiss, *Die kirchlichen Exemptionen der Klöster von ihren Entstehung bis zur gregorianisch-cluniacensischen Zeit*. Bâle, 1893. Le ch. 2 est entièrement consacré à l'influence des missionnaires iro-scotiques sur le développement des libertés monastiques. — A. Hufner, *Das Rechtsinstitut der klösterlichen Exemtion in der abendländischen Kirche*, etc..., dans l'*Archiv für kath. Kirchenrecht*, t. LXXXVI (1906), pp. 308 sq.

(2) A. Malnory, *Quid Luxovienses monachi... ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiae profectum contulerint*, pp. 62-80. Parisiis, 1894. — E. Vacandard, *Le Pouvoir des clefs et la confession*, dans la *Rev. du clergé français*, 1899, pp. 147 sq.

(3) E. Vacandard, *Vie de S Ouen, évêque de Rouen*, p. 164. Paris, 1902.

(4) E. Vacandard, *op. cit.*, p. 245.

(5) Hauck, *op. cit.*, pp. 291 sq.

Deux anciens officiers de la cour de Clotaire II et de Dagobert Ier furent en contact direct avec des *Scotti* : saint Cyran, le futur abbé de Longrey, dans le Berry, qui dut en partie sa conversion à la rencontre de l'évêque irlandais Flavinus (1), et Didier de Cahors, dont l'amitié pour un certain Scot du nom d'Arnanus a mérité d'être notée par son biographe (2).

Si l'on en croit le Dr Bruno Krusch, Mommelin, le successeur de saint Éloi sur le siège de Noyon, aurait même porté la tonsure celtique (3). Mommelin sortait de Luxeuil, comme saint Valery de Leuconoë, qui avait connu saint Colomban, comme saint Omer et saint Bertin, disciples d'Eustase, son successeur. C'est par ces moines-missionnaires que les traditions monastiques irlandaises s'implantèrent dans le nord de la Gaule. C'est également à Luxeuil que Bathilde, épouse de Clovis II (639-657), demanda le premier abbé de l'abbaye de Corbie construite par ses soins (4), et c'est au double monastère de Jouarre qu'elle alla chercher la première abbesse des religieuses de Chelles (5).

Ces dernières fondations n'étaient pas encore faites lorsqu'un irlandais, qui pérégrinait déjà, depuis quelques années, en Grande-Bretagne « *pour le Seigneur* », était venu s'établir sur les bords de la Marne, à Lagny (6). Ce personnage était S. Fursy. Les relations

(1) *Vita Sigranni*, c. 8, 9 (Mabillon, 2° *saec.*, p. 435).

(2) *Vita Desiderii*, éd. Br. Krusch (MGH, *SS. Rer. Merov.*, t. IV, p. 550).

(3) C'est la reproduction d'un portrait de S. Mommelin, tracé au XIIe siècle, qui l'invite à croire cela (Cf. Br. Krusch, *op. cit.*, p. 641). Le R. P. A. Poncelet (*Anal. Boll.*, t. XXII (1903), p. 109) estime la conclusion hasardeuse. Par contre, M. L. Van der Essen (*Etude critique et littéraire sur les Vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, p. 375, n. 3, Louvain et Paris, 1907), se basant sur les éclaircissements fournis subséquemment par M. Krusch, se range au point de vue de ce critique. — Voir, d'autre part, l'article *Tonsur*, dans la *Realencyclopädie f. protest. Theol. u. Kirche*, t XIX (1907), p. 839.

(4) *Vita Balthildis*, c. 7, éd. Br. Krusch, p. 490.

(5) *Ibid.*, c. 8, p. 492. — Les lignes suivantes sont, selon nous, les plus exactes que l'on ait écrites sur le rôle des Irlandais dans le développement des monastères doubles : « Wherever the Apostles of Irish monasticism went, this form of organisation followed — not because it was one which originated with and peculiarly belonged to the Irish, but because it could live only in the purest spiritual atmosphere. » (Mary Bateson, *Origine and early history of double monasteries*, dans les *Transact. of the Roy. Hist. Soc.*, t. XIII (1899), p. 197).

(6) Lagny (*Latiniacum*), ch.-l. de c., arr. de Meaux (Seine et Marne). — Sur la chronologie de S. Fursy, voir les notes de Ch. Plummer à son édition de l'*Hist. eccl.* de Bède (t. II, p. 173). Il arriva probablement en Grande-Bretagne après 631 et partit pour la Gaule entre 640 et 644.

de Fursy avec Clovis II, avec le maire du palais Erchinoald (1), par qui Bathilde avait été arrachée à l'esclavage, permettent de croire que la pieuse reine et le moine irlandais se connurent. Quant à ce dernier, c'est, sans doute, la renommée et l'exemple de saint Colomban et la prospérité des colonies monastiques de la Brie, qui l'avaient attiré en ces lieux. Sa carrière n'y fut point de longue durée : il mourut au village de Macerias (auj. Frohen (2)), laissant les imaginations de ses contemporains frappées par les récits qu'on faisait de ses étranges visions (3). Ses restes furent transportés à Péronne, sur l'ordre d'Erchinoald entre 641 et 652. Bien qu'il n'ait point déployé une activité comparable à celle de saint Colomban, son nom mérite cependant d'être mis en vedette dans l'histoire des migrations irlandaises, car son tombeau fut pieusement visité par ses parents et ses compatriotes, qui y élevèrent le premier monastère à l'usage exclusif des Scots que l'on rencontre sur le continent : *Perrona Scottorum* (4). Au moins jusqu'en 774 les abbés qui se succédèrent à Péronne furent tous des Irlandais. A Foillan, le frère aîné de Fursy, arrivé en Gaule avant 652 et appelé par sainte Gertrude de Nivelles à la tête de l'abbaye de Fosses (5), succéda Ultan, son frère cadet, à Ultan, Cellanus († 706), personnage longtemps oublié et que Traube a habilement ramené à la lumière. Ce monastère resta même, peut-être, aux mains des Irlandais jusqu'à sa destruction par les Normands (880). Les Quatre Maîtres mentionnent, en 774, la mort de Moenan, *abb. cat<h>rach Fursa isin Frainc* (c'est-à-dire : *abbas civitatis Fursei in Francia*) (6).

On cite encore les noms de plusieurs compagnons de voyage de saint Colomban ou de saint Fursy, ermites, cénobites, missionnaires, qui se seraient disséminés dans le nord, à l'époque mérovingienne : Chaidoc et Fricor, par exemple, qui convertirent saint Riquier,

(1) Bède, *Hist. eccl.*, III, 19, PL, t. XCV, col. 148-149.

(2) Frohen, cant. de Bernaville, Somme.

(3) Bède, *Hist. eccl.*, *ibid.*, col. 145 sq.

(4) Sur Péronne et ses abbés Irlandais on ne saurait rien consulter de supérieur au beau travail de Traube, *Perrona Scottorum*, dans les *Sitzungsberichte der philos-philol. und hist. Classe der k. b. Akad. der Wissensch. zu München*, 1900, pp. 469-538.

(5) Au IXe siècle, Fosses est appelé « *Monasterium Scottorum* » par Einhard (*Translat. SS. Marcellini et Petri*, IX, 86, dans les *AA. SS. Boll.*, t. I de juin, p. 198. F.

(6) Ch. O'Conor, *Rerum Hibernic. Scriptores*, t. III, p. 290. — Traube, *op. cit.*, pp. 482, 488-489.

Algéis, Corbican, Mauguille, Gobain, etc. ; mais leurs actes sont peu sûrs : il est difficile de savoir ce qu'ils ont réellement fait (1).

D'ailleurs les Irlandais avaient pénétré, dès avant l'an 800, en bien d'autres régions du continent européen, rapprochées ou distantes de ces premières zones d'influence. Au VII^e siècle, on les trouve déjà disséminés en Belgique. Rombaut évangélise la population de Malines, Livin celle de Gand et s'y fait martyriser (2). Célestin devient abbé de Saint-Pierre du Mont Blandin, à Gand (fin VII^e siècle) (3). Dans l'Argonne, Rodingus fonde Beaulieu (4). Disibode construit, entre Trèves et Mayence, au confluent de la Nohe et du Glan, le monastère de Disibodenberg (5), où, cinq siècles plus tard, la Sybille du Rhin rendra ses merveilleux oracles. Saint Kilian annonce l'Évangile en Franconie et meurt à Wurtzbourg, vers 689, victime de son zèle apostolique (6). Les monastères d'Honau, dans une île du Rhin, près de Strasbourg (7), et d'Altmünster, au diocèse de Freising, durent également leur origine à deux moines scots, Tuban et Alto (8). Virgile le géomètre, abbé d'Aghaboe en Irlande, s'exile volontairement « *pour l'amour du Christ* », se fixe au monastère de Saint-Pierre de Salzbourg, dont il devient l'abbé (9), puis, malgré ses démêlés avec saint Boniface touchant certaines opinions

(1) MARG. STOKES s'est appliquée à noter toutes les traces laissées par ces saints dans les documents écrits, les monuments et les traditions populaires. Son livre, *Three months in the forests of France in search of vestiges of Irish Saints* (London, 1895), est en général, plus pittoresque que précis.

(2) CH. O'CONOR cite dans ses *Rerum hibernicarum Scriptores veteres*, t. I, *Ep. Nuncup.*, p. CLI, note 1 (*Buckinghamiae*, 1814), un ouvrage, qu'il donne comme rare, d'un certain NICHOLAS VERNULUS : *De Religione in Belgio propagata per sanctos ex Hibernia viros*, que nous n'avons pas consulté. — Le mémoire sur l'*Évangélisation de la Gaule Belgique par les missionnaires irlandais*, paru dans les *Congrès scientifiques de France* (Arras, 1853-1854, t. II, pp. 256 sq.) est peu satisfaisant.

(3) *Fundatio monast. Blandiniensis* (MGH, SS, t. XV, 2, p. 623).

(4) HAUCK, *op. cit.*, p 303.

(5) *Ibid.*, p. 304.

(6) Les actes de S. Kilian ont été étudiés de près par FRANZ EMMERICH (*Der hl. Kilian, Regionarbischop und Martyrer historisch-kritisch dargestellt*, Würzburg, 1896) et par S. RIEZLER *Die Vita Kiliani*, dans le *Neues Archiv*, t. XXVIII (1902), pp. 232-234). Ce dernier déclare qu'on ne peut mettre en doute le martyre de S. Kilian.

(7) HAUCK, *op. cit.*, p. 305 ; cf. W. REEVES dans les *Proceedings of the Roy. Irish Academy*, t. VI (1853-1857), pp. 452-461.

(8) *Vita Altonis*, c. 7 (MGH, SS, t XV, 2, p. 843). — HAUCK, *op. cit.*, p. 541.

(9) On lui attribue la paternité du livre des confraternités de cette abbaye, cf. *Libri confrat.*, p. 27, MGH. *Necrologia*, t. II, pp. 6-44.

sur le baptême (1) et ses théories, très neuves pour l'époque, sur les antipodes (2), réussit à monter sur le siège épiscopal de la même ville (767-784). Il eut pour coadjuteur un compatriote, Tuti, autrement dit Dobdagrec, qui fut finalement évêque de Chimensee (3).

La Gaule choisit aussi plus d'un évêque parmi ces étrangers. En 744, Pépin le Bref, sur le conseil de saint Boniface, le réformateur de l'Occident chrétien, appela le scot Abel, abbé de Lobbes, au gouvernement de l'église métropolitaine de Reims, choix que le pape Zacharie s'empressa de confirmer (4). Les Celtes insulaires s'introduisirent jusque dans les régions d'Outre-Loire. Nous avons déjà nommé Arnanus, le protégé de saint Didier de Cahors. L'évêque de Poitiers, Ansoald, donna asile sur son territoire à un autre irlandais appelé Romanus, qui vécut à Mazerolles (5). Bien mieux, l'évêché d'Angoulême fut, à deux siècles d'intervalle, gouverné par des *Scotigenae*, Thomeus (vers 663) (6) et Hélie († 860) (7).

* * *

En dehors de ces *peregrini* que l'estime des continentaux avait élevés à l'épiscopat, il circulait en Allemagne et en Gaule bon nombre d'*episcopi vagantes*, déjà revêtus, en quittant leur pays, de la dignité épiscopale, ou du moins le prétendant, mais qui, n'ayant jamais été

(1) Boniface, *Epist.* 68 (MGH, *Epist.*, t. III, p. 336).

(2) Boniface, *Epist.* 80, p. 360. — Voir sur cette intéressante question : 1° la docte étude de Ph. Gilbert : *Le pape Zacharie et les antipodes*, dans la *Revue des Questions scientifiques*, t. XII (1882), p. 478-503 ; 2° H. Krabbo, *Bischof Virgil von Salzburg u. seine Kosmolog. Ideen*, dans les *Mitt. d. Instituts f. Oesterr. Geschichtsforschung*, t. XXIV, pp. 1-28 ; G. Kurth, *Saint Boniface (Les Saints)*, pp. 148 sq. Paris, 1902.

(3) Krabbo, *op. cit.*, p. 10.

(4) Folcuin, *Gesta abb. Lobiensium*, c. 5 sq. (MGH, SS, t. IV, p. 58). — Hauck, *op. cit.*, pp. 543, 567.

(5) Mazerolles, c. de Lussac-les-Châteaux, Vienne. — Voir le testament d'Ansoalde dans Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 239 ; consulter : *Nouvelle Rev. d'hist. du droit*, 22e an., p. 789 et *Revue celtique*, t. XX (1899), p. 106. — Notons que c'est Dido, évêque de Poitiers, qui avait conduit en Irlande, en 656, Dagobert II, tondu par Grimoald (*Liber Hist. Franc.*, IV, 3, ed. Krusch, MGH, *SS. Rer. Merov.*, t. II, p. 316).

(6) D'Arbois de Jubainville, dans la *Rev. celt.*, t. XX, pp. 105-106.

(7) *Ademari Historiarum liber III* (MGH, SS, t. IV, pp. 119, 122. — Dans un sacramentaire de l'église d'Angoulême (*B. N. f. lat.* 816) datant du VIIIe-IXe s., on lit, en marge une note du XIe siècle, fol. 146 : « *Helias scotigena sic faciebat* (L. Delisle, *Mém. s. d'anc. sacramentaires*, p. 94 ; extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscr. et Belles-lettres*, t. XXXII, 1re partie, 1886).

liés à un diocèse (1), vagabondaient sans trêve, exerçant les fonctions qu'ils tenaient de leur consécration, sans l'autorisation de l'ordinaire, et troublant les consciences, encore mal affermies, par toute sorte de discours malencontreux ou hérétiques (2). Saint Boniface rencontra, au cours de ses missions, plus d'un aventurier de cette espèce qu'il n'hésita pas à faire condamner par les conciles et le Saint-Siège (3). Tel fut l'évêque Clément, *genere Scottus*, qui rejetait, pour son propre compte, le célibat ecclésiastique, les traités des saints Pères Jérôme, Augustin et Grégoire et les lois des conciles, inculquait aux populations austrasiennes des usages judaïques, et professait que le Christ, descendant aux enfers, avait libéré tous ceux qui y étaient enfermés, bons et méchants (4). Tel encore un certain Samson, qui enseignait l'inutilité du baptême pour le salut (5).

Pour avoir raison de ces perturbateurs, le premier concile général germanique tenu, à l'instigation de saint Boniface, on ne sait dans quelle ville, en avril 742, commença par décréter que les évêques ou les prêtres inconnus ne seraient admis à exercer le ministère sacré qu'après avoir été examinés en concile (6). Le concile de Soissons (744) exigea, d'autre part, que les dits évêques et prêtres ambulants se fissent approuver par l'évêque diocésain (7). Les conciles de Ver (755) (8), de Mayence (813) (9) et de Tours (813) (10) édictèrent encore d'autres mesures contre eux. Le 22e canon de

(1) Non que l'Irlande ne possédât pas alors, comme on le répète à satiété, d'organisation diocésaine et n'eût que des évêques sans sièges définis ; M. J. B. Bury a prouvé tout récemment encore qu'il a existé depuis S. Patrice des eveques diocésains en Irlande (cf. *Saint Patrick*, pp. 180 sq. et 375 sq.) ; mais, à côté des *episcopi paruchiales*, il y eut des évêques monastiques : chaque monastère, ou du moins tout monastère important avait son propre évêque (il s'affranchissait ainsi plus aisément de la juridiction diocésaine). Les monastères se multipliant très rapidement, il arriva que les evêques se multiplièrent aussi « comme des mouches » *(op. cit.*, p. 181).

(2) Consulter sur les *episcopi vagantes* : Br. Krusch, dans le *Neues Archiv*, t. XXV, pp. 138 sq., et les préfaces du même dans les *Script. Rer. Merov.*, t. IV, pp. 648-649, 691 sq.

(3) G. Kurth, *S. Boniface*, pp. 98 sq.

(4) Bonif., *Ep.* 57, 59, 60, ed. Dümmler. — G. Kurth, *op. cit.*, pp. 88 sq. ; Hauck, *op. cit.* p. 557.

(5) Bonif., *Ep.*, 80. — G. Kurth, p. 146.

(6) Conc. Germanicum, can. IV (Mansi, t. XII, c. 367). — Cf. Hefele, *Hist. des Conciles* (trad. Delarc), t. IV, p. 400.

(7) Conc. Suessionense, can. V (Hefele, t. IV, p. 424).

(8) Conc. Vernense, can. XIII (Mansi, t. XII, col. 583).

(9) Conc. Moguntiacum, can XXII (Mansi, t. XIV, col. 71).

(10) Conc. Turonense III, can. XIII (Mansi, *ibid.*, col. 85).

Mayence traite ces nomades d'acéphales, d'*hippocentaures*, les menace d'excommunication et d'emprisonnement. Quoique les Irlandais ne soient pas nommés dans ces textes, il n'est pas douteux que ce soient eux qui aient été visés au premier chef (1). Au reste, le canon 43e du 2e concile de Châlon-sur-Saône (813) les désigne expressément : « Il y a, dit-il, en certains endroits des *Scotti* qui se font passer pour évêques et confèrent les ordres sacrés ; ces ordinations sont nulles, d'autant mieux qu'elles sont souvent entachées de simonie » (2). Un capitulaire daté de septembre 813, qui résume toutes les dispositions prises dans les conciles précédents, enjoint à tout évêque d'examiner s'il n'a pas dans son diocèse de ces clercs étrangers, auquel cas il devra les renvoyer chez eux (3). Charlemagne avait lui-même procédé, vers 795, à l'expulsion d'un prêtre scot. Celui-ci avait causé du scandale dans le diocèse de Cologne en mangeant de la viande en Carême. Toutefois, comme on n'avait pu juger le coupable sur les lieux, faute de preuves pleinement suffisantes, l'empereur prit le parti de l'envoyer à Offa, roi de Mercie, qui devait se charger de le rapatrier en Irlande pour qu'il y fût jugé par son propre évêque (4).

Autant Charlemagne se montrait rigoureux pour les étrangers dont la conduite était répréhensible, autant il s'efforçait de protéger ceux qui, pour des motifs louables, circulaient ou se fixaient dans ses états. Les moines Scots d'Honau ayant été dépossédés d'une partie de leurs biens, Charles contraignit les détenteurs, dans un diplôme datant de 772/774, à restituer sans délai tout ce qu'ils avaient accaparé, « *quia res peregrinorum proprie sunt regis* » ; et il ajoutait : « *Si quis eorum hoc non fecerit, recognoscat se regis*

(1) Edm. Bishop, *Spanish Symptoms*, dans le *Journal of Theological Studies*, t. VIII (1907), p. 285.

(2) Conc. Cabilonense II, can. XLIII (Mansi, t. XIV, col. 102). — Le synode de Celchyth (Chelsea), reuni le 27 juillet 816, exclut nommément aussi les *Scotti* des fonctions sacrées. mais en prononçant contre eux un ostracisme encore plus vigoureux : « *Quinto interdictum est : ut nullus permittatur de genere Scotorum in alicujus dioecesi sacrum sibi ministerium usurpare. neque ei consentire liceat ex sacro ordine aliquod attingere, vel ab eis accipere in baptismo, aut in celebratione missarum, vel etiam eucharistiam populo praebere ; quia incertum est nobis, unde, et an ab aliquo ordinentur. Scimus quomodo in canonibus praecipitur, ut nullus episcoporum vel presbyterorum invadere tentaverit alius parochiam. Tanto magis respuendum est ab alienis nationibus sacra ministeria percipere. cum quibus nullus ordo metropolitanis, nec honor aliis habeatur* ». (Synodus apud Celchyth, can. V ; Spelman, t. I, p. 329.

(3) *Capitul. Aquisgranense, Excerpta canon.*, XXIII (PL, t. XCVII, col. 364).

(4) *Ep.*, 12 (MGH. *Epist.*, t. IV, p. 131).

preceptum non obaudire; quia reges Francorum libertatem dederunt omnibus peregrinis Scotorum, ut nullus rapiat aliquid de rebus eorum, nec ulla generatio praeter eorum generationem possideat ecclesias eorum (1). » Il aimait les *peregrini*, au dire de son biographe, Einhard, et les recevait avec une telle bonté que bientôt leur affluence encombra le palais et fut même à charge à la nation (2). C'est certainement à l'influence de l'empereur qu'est dû le 6e canon du concile de Tours de 813, qui oblige les évêques à recevoir à leur table les étrangers et les pauvres (3). On surprend, dans les écrits du temps, certaines traces de la lassitude, peut-être de la jalousie, ressentie par les sujets du fait de la particulière faveur témoignée par le monarque aux étrangers (4). Protéger les missionnaires, les moines et les pèlerins fervents, attirer les savants, telle paraît avoir été la double préoccupation de Charlemagne et de ses successeurs à leur égard.

Les relations étroites des Carolingiens avec le Saint-Siège eurent pour résultat de populariser et de faciliter le pèlerinage de Rome. Bien que les *peregrini* insulaires, comme nous l'avons remarqué au début, fussent loin d'être tous des pèlerins, au sens strict du mot, il ne manqua cependant pas, parmi eux, d'individus dont les voyages furent orientés, dès le principe ou par occasion, vers un sanctuaire déterminé. Nous savons que Saint-Gall, Bobbio et Péronne attirèrent après la mort de leurs fondateurs plusieurs de leurs compatriotes. Cadroë, au xe siècle, inaugurera encore sa pérégrination par une visite au tombeau de saint Fursy (5), Marianus Scottus se fera ordonner prêtre dans la basilique de Saint-Kilian, à Wurtzbourg (6). Mais naturellement ce furent surtout les *limina Apostolorum* qui exercèrent la plus grande attraction sur la pieuse imagination des habitants des îles. Il est raconté que saint Moluca († v. 609), désirant accomplir un pèlerinage au tombeau des apôtres, vint en

(1) MGH, *Diplom. Karoli I*, éd. E. Mülbacher, 1906, n° 77, p. 111.

(2) « Amabat peregrinos et in eis suscipiendis magnam habebat curam, adeo ut plerumque eorum multitudo non solum palatio, verum etiam regno non inmerito videretur onerosa ». (Einhard, *Vita Karoli Magni*, c. 21; MGH, SS, t. II, p. 455.)

(3) Conc. Turonense III, can. VI (Mansi, t. XIV, col. 84).

(4) Einhard, *Vita Kar.*, *loc. cit.* — « Venit iste Britto vel Scoto *(sic)* ad illum alterum Brittonem, qui intus iacet. O Deus, libera istud monasterium de istis Brittonibus; nam, sicut apes undique ad matrem revertuntur, ita hi omnes ad istum veniunt » *(Vita Alcuini*, c. 18; MGH, SS, t. XV, 1, p. 193). — Alcuin, *Ep.* 82 (PL, t. C, col. 266).

(5) *Vita Kadroe*, c. 19 *(AA. SS. Boll.*, t. I de mars, p. 476).

(6) Mar. Scot, *Chronicon*, *ad. an.* 1081 [mlix] (PL, t. CXLVII, col. 786).

demander le congé à saint Moedoc, son maître. Celui-ci opposant des difficultés, le saint aurait nettement traduit la véhémence de son désir en ces termes : « *Nisi videro Romam, cito moriar* » (1).

Rome fut donc fréquemment visitée par les pèlerins irlandais (2), mais leurs voisins, les Anglo-Saxons, se montrèrent plus empressés encore à se rendre à la Ville éternelle. Il est surprenant de voir avec quel enthousiasme et quelle fréquence rois, prêtres, religieuses, moines anglais accomplissent ce long pèlerinage (3). La correspondance de saint Boniface et celle de Charlemagne nous fournissent des détails instructifs sur les mœurs des pèlerins ou des pseudo-pèlerins de leur temps. Il arrivait que des marchands se faufilaient dans les bandes pieuses pour bénéficier de l'exemption des péages octroyée à celles-ci (4) ; mais ce n'était pas là le plus répréhensible des méfaits commis. L'apôtre de la Germanie, écrivant à l'archevêque de Canterbury, lui demande de refréner chez ses ouailles et en particulier chez les religieuses le désir immodéré des pèlerinages. Il en montre les inconvénients ; il signale même les graves désordres dont de soi-disant pelerines se seraient rendues coupables en maintes villes de France et d'Italie (5). Aussi un concile de 813 désapprouva-t-il les pelerinages de Tours et de Rome entrepris par des clercs ou des laïques pour des motifs superstitieux ou profanes (6). C'est, sans doute, l'expérience des dangers matériels et moraux auxquels exposaient les pèlerinages qui inspira ces vers d'un accent mélancolique tracés par une main irlandaise sur un feuillet de manuscrit du VIII^e^ siècle : « Aller à Rome, grand labeur, petit profit ; le roi que tu vas chercher là, tu ne l'y trouveras qu'à condition de l'amener avec toi. » — « C'est grande folie, grande frénésie, grande perte de sens, grande déraison, puisque tu t'achemines sûrement vers la mort, d'exciter le déplaisir du fils de Marie » (7).

* * *

(1) *AA. SS. Hib. ex cod. Salm.*, col. 480.

(2) *Vita Agili*, c. 24 (MABILLON, 2^e^ *saec.*, p. 324) ; *Vita Kiliani*, c. 3 (*ibid.*, p. 992) ; *Vita Findani*, c. 7.

(3) Une année qui se passait sans communication entre l'Angleterre et Rome était à ce titre jugée digne d'une mention dans les chroniques. (W. D. D. CUNNINGHAM, *The Growth of English industry and commerce during the early and middle ages*, t. I, p. 85, Cambridge, 1905.)

(4) CHARLEM., *Ep.* 7 (PL, t. XCVIII, col. 907. — Cf. Conc. Mogunt, 753, c. VI (MANSI, t. XII, c. 372).

(5) MGH, *Epist.*, t. III, pp. 354 sq.

(6) Conc. Cabil. II, c. XLV (MANSI, t. XIV, col. 102-103).

(7) Ces deux quatrains en vieil irlandais se trouvent dans le *codex Boernerianus* (A. 145, 6) de la bibliothèque royale de Dresde, contenant les

A considérer le nombre extraordinaire des clercs et des moines émigrants, on pourrait supposer que les règles disciplinaires relatives à la stabilité cléricale ou monastique étaient moins solidement établies en Irlande que sur le continent. Il n'en était rien. Les canons et les règles religieuses s'accordent à condamner là, comme ailleurs, les inconstants et les gyrovagues. « C'est d'abord sa patrie qu'il faut instruire à l'exemple du Seigneur, porte un synode attribué à l'époque de saint Patrice, ce n'est qu'au cas où elle ne profite pas de cet enseignement qu'il est permis de l'abandonner, à l'exemple de l'Apôtre » (1). Dans quel sens les populations irlandaises donnèrent-elles matière à l'application de cette alternative? C'est ce que nous verrons plus loin. La collection canonique connue sous le nom d'*Hibernensis* renferme un canon qui se donne également comme de provenance *patricienne* ainsi conçu : « Patricius ait : monachus inconsulto abbate vagus ambulans in plebe debet excommunicari » (2). D'autre part, les règles de saint Ailbe d'Emly († v. 540) (3) et de saint Colomban († 615) (4) sont formelles sur la nécessité de la clôture pour les moines. Saint Maelruain († 792) et les sages d'Irlande, consultés à propos du mouvement d'émigration qui entraînait, au VIII^e^ siècle, tant de religieux hors de leur patrie, l'auraient même désapprouvé (5). Néanmoins, le nombre considérable des moines indigènes, l'exemple de saints tels que Colomban, Fursy, Kilian; une réelle vocation pour l'apostolat; l'appel à un degré plus élevé de vie ascétique; les païens de la Gaule et de la Germanie à convertir; les ignorants à instruire, ne sont-ce pas là des motifs propres à légitimer les entreprises lointaines de ces voyageurs infatigables, dont les résultats, malgré les

épîtres de S. Paul en grec avec le latin en interligne, ms. écrit par un scribe irlandais du IX^e^ siècle. — Ces vers ont été publiés et traduits par J. H. Bernard (*Irish Liber Hymnorum*, t. II, p. 191) et Whitley Stokes et Strachan (*Thesaurus Palaeohibernicus*, t. II, p. 296); cf. Scrivener, *Introd. to the criticism of the New Testament*, 4^e^ ed., t. I, p. 180. Pour l'intelligence du second quatrain, il faut savoir qu' « en vieil irlandais *teicht do Roim* « aller à Rome », est une formule qu'on peut employer comme équivalent de *teicht do écaib* « aller à mort, mourir ». De là la liaison entre les deux quatrains ». (d'Arbois de Jubainville, dans la *Rev. Celt.*, t. XII (1891), p. 154).

(1) Haddan and Stubbs, *Councils and eccl. docum. relating to Great Britain and Ireland*, t. II, par. 2, p. 335.

(2) Wasserschleben, *Die Irische Kanonensammlung*, lib. XXXIX, c. 11, p. 151. Leipzig, 1885.

(3) *The Rule of S. Ailbe of Emly*, éd. Joseph O'Neill, str. XXXIII, XLVIII, LII, dans *Eriu : The Journal of the school of Irish Learning, Dublin*, t. III, p. 105 et 109.

(4) « Mortificationis igitur triplex est ratio... [tertio] non ire quoquam absolute » (*Reg. Columbani*, IX ; PL, t. LXXX, col. 216).

(5) Cf. W. Reeves, *The Culdees of the British Islands*, p. 91. Dublin, 1864.

déchets inhérents à toute œuvre collective et longue, demeurent un titre de gloire pour leur pays et la religion ?

D'ailleurs, les invasions danoises, qui mirent à feu et à sang l'Irlande entière, pendant deux cents ans, contribuèrent beaucoup à accélérer le cours de l'émigration. C'est en 795 que les Wikings firent leur première apparition sur le littoral de l'île (1). Ils saccagèrent d'abord les monastères établis dans les îles et sur les côtes septentrionale et orientale d'Erin. Iona (2), Bangor, Moville (3) furent assaillis les premiers et à plusieurs reprises.

Armagh, la capitale religieuse du pays, fut pillée par trois fois dans la même année par le chef norvégien Turgesius et prise (832) (4). L'archevêque Forannan, le *Coarb* de Patrice, dut prendre la fuite, emportant la châsse vénérée de l'apôtre national. Malgré la résistance qu'on lui opposa sur divers points, l'ennemi envahit bientôt l'île par le sud et par l'ouest, l'enserrant de toutes parts, remontant même les rivières et mouillant dans les lacs de l'intérieur d'où il put ravager à sa guise les églises et les monastères. Il capturait ou massacrait les moines, s'emparait des reliques, jetait à l'eau les reliquaires et les livres(5). Les grands centres littéraires de Clonard, de Clonfert, de Clonmacnoise, l'orgueil de l'Irlande savante, furent ruinés. Les nombreux étudiants étrangers qu'ils avaient attirés regagnèrent, comme ils purent, leurs pays; les maîtres désemparés, ne pouvant plus vivre de leur savoir dans l'île bouleversée, passèrent aussi les mers en grand nombre, emportant, pour tout bagage, leurs plus précieux manuscrits (6).

Cet abandon de leur pays par les savants irlandais, alors que leur concours eût peut-être été utile pour combattre matériellement ou moralement l'envahisseur, pourrait faire croire, selon la remarque de Newman, dans son essai sur *Les Danois et les Normands en Angleterre et en Irlande* (7), à un fléchissement du patriotisme ou à

(1) *The war of the Gaedhil with the Gaill*, éd. J. H. Todd *(Rer. Britan. medii aevi scriptores)*, pp. xxxii-xxxiii. London, 1867.

(2) *The war...*, p. xxxv.

(3) *The war...*, p. 7.

(4) *The war...*, p. 9, 15; cf. Stokes et Lawlor, *Ireland and the Celtic Church*, 6e éd., pp. 259 sq. London, 1907.

(5) *The war...*, pp. 13, 139, etc. — Cf. E. O'Curry, *Lectures on the manuscript Materials of ancient Irish History*, p. 5. Dublin, 1861.

(6) Cf. *The Antiphonary of Bangor*, éd. Warren, t. I, p. xii. — H. Zimmer, *Celtic Church in Britain and Ireland* (trad. A. Meyer), p. 92. London, 1902. — H. Zimmer, *Neues Archiv*, t. XVII, pp. 210-211. — L. Traube, *O Roma Nobilis* dans les *Abhandlungen der bayer. Akademie*, I cl., t. XIX, p. 373.

(7) J. H. Newman, *Historical Sketches*, t. III, pp. 280 sq. London, 1896.

une diminution de la charité chrétienne. Pourtant, observe cet auteur, est-il croyable que le sort de leurs compatriotes ait pu être indifférent à la plupart de ces émigrants des IXe et Xe siècles, dont la vie fut toute de sacrifices et de sainteté ? Ne seraient-ce point eux, au contraire, qui furent l'objet de l'indifférence de leurs compatriotes ? Et, pour appuyer cette dernière supposition, Newman allègue un passage de la *Vie de saint Malachie* où saint Bernard traite les Irlandais de barbares. Il y aurait eu entre l'élite cultivée et la masse des habitants une disproportion mentale telle qu'aucune cohésion n'eût été possible en vue d'un effort commun, au milieu de l'ébranlement général des choses. Plus rapproché des événements que saint Bernard et connaissant mieux que lui l'Irlande, Alcuin qui ne se fait pas faute de vanter les *doctissimi magistri* (1) de ce pays, n'hésite pas non plus à considérer la masse de la nation comme très barbare, *perbarbara* (2). D'autre part, un écrit intitulé le *Colloque des deux sages*, qui a l'aspect d'une prophétie, mais dont la rédaction est, en réalité, postérieure au fort des invasions danoises (il est du Xe siècle), traduit à sa façon la perturbation occasionnée dans les rangs de la société studieuse par la survenance de l'étranger en prédisant qu'en ce temps-là « les disciples ne se tiendront plus debout respectueusement en présence de leurs maîtres » (3). Il faut encore ajouter que, si l'on en croit les Quatre Maîtres, il se forma, vers 845, dans l'île livrée à l'anarchie, des bandes de brigands indigènes qui rivalisèrent de ruse et de vandalisme avec les Wikings (4). Dans ces conditions, il semble bien que la seule issue qui restât ouverte fût celle indiquée par le canon précité : *de reliquenda vel docenda patria :* « dereliquenda postea, si non proficiet, juxta exemplum Apostoli. » Au reste, la migration savante avait commencé avant le début des incursions danoises ; mais ces événements, d'une part, l'accueil empressé fait par les princes carolingiens aux savants d'Irlande, de l'autre, leur donnèrent un nouvel essor.

(A suivre.)

Farnborough. L. Gougaud.

(1) Alcuin, *Ep.* 280 (MGH, *Epist.*, t. IV, p. 437.

(2) Alcuin, *Ep.* 287 *(ibid.*, p. 446).

(3) *The colloquy of the two sages*, éd. Wh. Stokes, dans la *Rev. Celt.*, t. XXVI (1905), p. 43.

(4) Th. Olden, *Church of Ireland*, p. 172, London, 1895. — Sur les violences de toute sorte commises en Irlande par les indigènes, au cours des IXe et Xe siècles, voir les passages suggestifs des *Annales* relevés par W. Reeves dans un appendice de son ouvrage, *Primate Colton's Visitation*, p. 94-95, Dublin, 1850.

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

(Suite) (1).

III. LA VITA S. FRANCISCI ANONYMA BRUXELLENSIS.

<8> (20^{rb}). VI. De humilitate sancti

S. François va mendier avant de dîner chez Hugolin.

1 (20^{rb}). Unde pro concordia huius helemosine legimus quod semel fuit in curia : et dum visi(20va)tasset dominum hostiensem... faciebat alia servilia opera : que tunc faciebant fratres (2) : SP^{s}, 23.

Var : p. 46, l. 4, Gregorius *add.* nonus tunc dictus hostiensis invitavit beatum franciscum et ; l. 5, quasi furtive = furtim ; l. 7, et nobilibus *om.* (SP^{l} *parle de* milites *et de* consanguinei) ; l. 8, posuit = et posuit *(id.* V) ; l. 10, volebat quod semper = volebat semper quod *(id.* SP^{l}) ; l. 11, sederet *add.* ad mensam *(id.* I, SV ; V *et* L, in mensa) ; prope = juxta *(id.* V, I, O, SV, L) ; l. 12, inde *om. ;* p. 47, l. 5, laetitia = reverencia *(id.* V, I, SV, L) ; accipientes = accipiebant *(id.* V, I, L) ; l. 10, post... suam = post comestionem vero *(id.* V, I, L) intravit cardinalis cameram ; l. 14, hodie, *om. ;* l. 15, quae est... ires = que est tua et fratrum tuorum *(id.* SP^{l} ; quae est fratrum tuorum, L) et quod tu iveris ; l. 17, maximum = magnum *(id.* I ; V, magnam reverentiam) ; l. 18, sui *om.* ; l. 20, vestrorum = nostrorum *(id.* SV ; fratrum nostrorum, L) ; l. 22, amorem = timorem ; l. 26. qui *add.* aut *(id.* I) ; l. 27, declinare = inclinare *(id.* V, I, O, SV, SP^{l}, L) ; p. 48, l. 1, erunt = qui erunt (*id.* V) ; l. 11, dives gloriosus = dives et gloriosus (*id.* V, I, L) ; l. 12, humilitate = humanitate ; l. 13 et erunt = et qui erunt (*id.* V) ; l. 18, de *om. (id.* V, I, O, L) ; sanctus = factus; l. 20, Domini *om. (id.* V, O, SP^{l}, L) ; l. 25, cardinalis = dominus hostiensis (SP^{l} *donne* dominus episcopus ; V, O *et* SV, *om.) :* l. 26, facias = faciamus ; l. 28, sic et = sicut et (V *et* L, sicut) ; p. 49, l. 1, fuit = fuerat (*id.* SV ; I *et* L, fuerit) ; et melior = et maior (*id.* I, L ; V, et dignior et major).

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 57-80 ; 286-304 ; 514-532.

(2) Voir aussi SP^{l}, 2, et le récit parallèle de 2 Cel., 73 [3, 29].

<9> (22^{rb}). VII. De caritate ipsius

S. François secourt le frère mourant de faim.

1 (22^{rb}). Cum autem faceret moram beatus franciscus apud locum prope asisium : vocatum rigum tortum : Accidit quod quadam nocte... et delicata : penitus abhorrere (1) : . . . . SP^{s}, 27.

Var. : p. 54, l. 9, de = ex (*id.* I, O); l. 11, autem *om.* (*id.* Extr.; I *om.* stupefacti... evigilaverunt); l. 14, frater ille *add.* et dixit; l. 17, parari = aponi (*id.* I, SV, Extr.); p. 55, l. 1, et sicut = sicut (*id.* Extr.); l. 3, omnes *add.* eciam (*id.* I); l. 7, carissimi = fratres mei (*id.* SP^{1}, I, O, Extr.); dico = ita dico (*id.* I, Extr. : ideo dico, SP^{1}); l. 9-10, volo... quod non teneatur = nolo... quod... nitatur (*id.* I, Extr.; SV, nitetur); l. 15, nimia = magna; immo magis, *om.*; l. 16, et ait = et iterum ait; l. 19, magis — magna (*id.* Extr., Vat. lat. 7650); l. 22, fratrum *om.* (*id.* I, O, Extr.), l. 25, venerant = venerunt (*id.* SP^{1}, O, Extr.); l. 27, frigore et asperitate indumenti = frigore : asperitatis indumenti (et *om.* I, O; asperitate indumenti *om.* SP^{1}, Extr.); p. 56, l. 1, ad carnem *om.*; et loricas fortissimas et cilicia = et loricas et fortissima cilicia (*id.* I, O, SP^{1}); l. 7, cum eo = cum ipso (*id.* SP^{1}, Extr.); l. 13, conversionis = conversasionis; l. 19, non putant = noverint; l. 20, pietancia (*id.* I, O, Extr.; Vat. lat. 7650 *donne* piactantia). — V *n'a pas ce chapitre.*

2 (23va). Semper beatus franciscus ante cibum dicebat gloria in exce(23^{vb})lcis deo : et ante potum ave maria : . . . . . .

<10> (23^{vb}). VIII. Exposicio sui ordinis

Le nom et la salutation des frères mineurs.

1 (23^{vb}). Cum autem quadam die loqueretur cum fratribus suis pater sanctus dixit : Religio et vita... qui esset contentus habere ipsum solum altissimum gloriosum (2) . . . . . SP^{s}, 26.

Var.: p. 51, l. 11, audito = dilecto (*id.* V, I, O, L); l. 13, quod ideo... minores = quod dominus (*id.* V; dixerit et intellexerit, L) iesus hoc : voluit ei revelare ideo ut fratres sui vocarentur minores; p. 52, l. 2, spiritualibus, *om.*; l. 3, intellexit = intellexerit (*id.* O, L), l. 5, Unde ut = Et sic fuit revelatum beato francisco : quod; l. 6, religio *add.* sua; sic = et sic; l. 9, nuntiavit = annunciavit (*id.* V, IR, L); l. 10, sibi = ei (*id.* I, O, L); l. 12, ut deberem = ut debeat quilibet suo fratri; l. 14, cum = dum (*id.* V); l. 15, unus de = unus ex (*id.* V, I, SV); l. 16, viros et mulieres =

(1) Voir aussi SP^{1}, n. 24 et Extr., l.

(2) Voir aussi SP^{1}, n. 6 et IR, nn. 2 et 3. — Malgré l'autorité de M. Goetz, *Die Quellen...*, p. 153, note 1, nous croyons que le SP^{s}, 26, est dû à la juxtaposition d'éléments primivement indépendants. Quoiqu'il en soit, la présence dans l'An. Brux. des mots *in vita et verbis* prouve que le compilateur a eu SP^{s} sous les yeux.

Remarque générale sur les chapitres VI-VIII : Tout ce qui est relaté ici se passe, dans l'idée de l'auteur, à Rigo-Torto; ce n'est qu'au chap. IX qu'on vient à la Portioncule. Ordre chronologique. Transcriptions serviles sans assimilation. Titres vagues.

mulieres (SP^{l}, homines et mulieres; I, homines); l. 19, inde = ideo; l. 20, cum = quasi cum *(id.* SP^{l}); p. 53, l. 4, sed *add.* eciam (V, I, O *et* L *add.* et); noli *add.* inde *(id.* V, I, SP^{l}, L); l. 7, voluerit habere unum = voluit habere et me; l. 10, dulcissimum = altissimum gloriosum (V, I, O, SV, IR, L).

<11> (24^{vb}). IX. HIC PONITUR
YSTORIA INDULGENCIE SANCTE MARIE DE ANGELIS (1)

Histoire de l'Indulgence de la Portioncule.

A..... (2). *La Portioncule. Première vision. Entrevue de Pérouse.*

1 (24^{vb}). *L'établissement de S. François à la Portioncule :* Legitur quod quidam rusticus morabatur iuxta locum sancte marie de angelis : qui per magna tempora de nocte ibi audiverat cantus angelicos et maximam melodiam : quod factum indicavit rusticus sacerdoti inibi celebranti : addiciens quod fratri francisco vel sociis suis nichil secretorum ditegeret vel diceret ullo ne responderet tunc (3) (25ra) sibi quod nollet ibi assidue permanere: Set sacerdos hoc secretum minime tenuit· quinymo beato francisco et sociis suis ylico patefecit : Et eis locum ylariter demonstravit : propterquod in sequenti nocte beatus franciscus inibi vigilavit : Et in sompnis vidit quod christus et mater sua (4) posuerunt se coram eo quibus beatus franciscus dixit : Qui estis vos : Respondit Christus : Ego sum cum matre mea. Et beatus franciscus. tunc dixit christo : Domine unde venis : Et christus dixit sibi : Venio de ultra(25^{rb})marinis partibus : ad desponsandum hunc locum domine matri mee : Et statim visio disparuit : Et beatus franciscus. ut ille patriarcha iacob ylariter excitatus : dixit. amodo non recedam de loco isto : Et tunc vocavit fratres suos socios : qui erant in loco qui dicitur rigotorto : et ibi moram unanimiter contraxerunt : Set cum ille locus tunc esset monachorum nigrorum ordinis sancti benedicti : obtenta ab eis gracia post aliquod tempus : locus fuit per dictos monachos eis da(25va)tus. Tunc enim iuxta ecclesiam fecerunt sibi cellas de viminibus cum straminis superius in quibus morabantur benigniter cum studio oracionis et contemplacionis (5) : . . . . . BARTH., 1.

(1) Voir plus haut, p. 287, pour la place de cette rubrique.

(2) La rubrique sert de titre à cette première subdivision du traité.

(3) La leçon que nous donnons, depuis le mot *addiciens*, constitue plutôt une conjecture. Dans le manuscrit les derniers mots surtout sont à peu près indéchiffrables.

(4) *Sua* se trouve dans la marge.

(5) Nous renvoyons, pour tous les textes qui concernent l'indulgence de la Portioncule, au *Liber indulgentiae* du Frère François Bartholi (éd. SABATIER, *Fratris Francisci Bartholi...*, pp. 1 et suiv.), uniquement en guise de com-

2 (25va). *Vision céleste. Entrevue de Pérouse :* Unde cum quadam die beatus franciscus existens in cella... quod indulgencia mihi concessa a summo pontifice· in celis est confirmata : . Barth., 5, 6, 7.

3 (30ra). Et omnia hec supradicta. retulit frater marinus : nepos dicti fratris massei : qui pluries audivit ab ore avunculi sui :

Item frater benedictus : de arecio : hoc idem retulit quod audivit : a predicto fratre masseo : qui frater. scilicet. benedictus fuit per beatum franciscum receptus ad ordinem : Item frater raynerius : socius fratris benedicti predicti : concedit quod omnia supradicta : audivit ab ore dicti fratris massei (1).

<12> (30ra). B. Quomodo fuit dies indulgencie assignata : *Seconde vision. Le Christ détermine le jour de l'Indulgence.*

1 (30^{rb}). Cum adhuc dies indulgencie non esset prefixa : que esset : idcirco modus hic ponitur consequenter : . . Barth., 7.

2 (30^{rb}). *Miracle des roses ; vision céleste :* Unde transacto aliquo tempore : dum semel esset beatus franciscus in cella... dimittendo alios in loco sancte marie de porciuncula . . . . . Barth., 8.

<13> (33ra). C. In tercio capitulo ponitur modus Quomodo fuit per totum mundum universaliter publicata : *L'entrevue de Rome. La promulgation de l'Indulgence à Assise.*

1 (33va). Cum ergo beatus franciscus : romam pervenisset : cum supradictis sociis suis :... et ibidem illi septem episcopi supradicti publice publicaverunt : . . . . . Barth., 9, 10.

<14> 2 (37^{rb}). Sequitur hic confirmacio predictorum : *Témoignage de Jean de l'Alverne :* Ego frater iohannes de alverna requisitus (2) per obedienciam : confiteor veritatem : videlicet quod ego audivi a fratre benedicto de arecio :qui fuit socius beati francisci· et per ipsum (37va) fuit receptus ad ordinem et a fratre coraldo de offida : sanctissimo homine : Et a fratre gracia: socio fratris egidi : Et a fratre

paraison et non parce qu'il s'agit d'emprunts faits à cet ouvrage : le texte que nous venons de transcrire, par exemple, est une version antérieure à celle du chap. 1 de Bartholi. Nous n'avons pas l'intention cependant de nous étendre ici sur la valeur spéciale de cette partie de l'An. Brux. Nous y reviendrons dans une étude particulière sur le Pardon, où nous donnerons in extenso le texte de l'An. Brux. IX, A, 2-3, B, 1-2 et C, 1. Pour les autres parties on trouvera ici les détails utiles.

(1) A rapprocher du diplôme de l'évêque Théobald, éd. P. Sabatier, *ouv. cité*, pp. lxxvii-lxxix.

(2) Le ms. écrit *requistus*.

Reynerio : de arecio socio predicti fratris benedicti : Et ab aliquibus dominis secularibus : videlicet a domino andrea de burgundia : Et a domino matheo cavellarii Et a dominis. scilicet. iohanne. et thoma de assisio : et angelo de perusio : et a multis aliis hominibus sancte vite qui fuerunt cum sociis beati francisci : et audiverunt a fratre masseu socio speciali beati francisci : quod ipse (37^{vb}) fuit cum beato francisco ad pedes sanctissimi et domini pape honorii : et quomodo peciit indulgenciam pro eclesia sancte marie de angelis : que dicitur porcioncula : et quomodo dominus papa liberaliter dedit sibi sicut superius est expressum (1) :

<15> (37^{vb}). D. Quarta pars huius operis est de modo conservacionis. Qualiter per miracula conservantur patet inferius. *Recueil de miracles concernant l'Indulgence de la Portioncule.*

1 (37^{vb}). *La sainte vierge bénit le peuple la nuit de l'Indulgence :* Anno domini· M°CCC° tercio cum populus vigilaret... et hec est racio illius comocionis que fuit in toto isto populo hic presente (2) . . . . . Barth., 20.

<16> 2 (38va). Sequitur exemplum cum miraculo. *Apparition du frère prêcheur qui affirme l'existence de l'indulgence :* Tempore domini bonifacii pape (38^{vb})· VIII· venerunt aliqui peregrini... iterum ad indulgenciam perexerunt : et supradicta omnia : fratribus retulerunt (3) : . . . . . Barth., 18.

(1) Dans notre étude sur le Pardon nous rapprocherons cette version du témoignage de Jean de l'Alverne de celles du ms de l'Alverne (éd. P. Saturnino da Caprese, *L'addio di San Francesco alla Verna secondo frate Masseo e un antica relazione intorno all'indulgenza della Portiuncula* (*Risposto al prof. S. Minocchi*), p. 46. Prato, 1901), de Barthélémy de Pise (éd. P. Sabatier, *ouv. cité*, p. LX) et de François Bartholi (éd. P. Sabatier, *ouv. cité*, p. 30).

(2) Les deux textes présentent quelques légères divergences. On trouve des développements plus longs dans l'An. Brux., parfois aussi dans Barth. Le texte de l'An. Brux. paraît antérieur; il ne semble pas nécessaire de supposer un original commun Variantes a noter : p. 41,l.24, *conradum = corraldum ;* l. 25, *in loco insulae = in loco de la yla.*

(3) Le texte de l'An. Brux. paraît être antérieur à celui de Barth. En effet, dans l'An. Brux. la femme rencontre un *fratrem predicatorem* (f° 39^{vb}), dont il est dit plus loin (f° 40^{rb}) qu'il fut présent à la concession de l'indulgence, lors de l'entrevue de S. François et du pape. Bartholi s'est aperçu de l'anomalie, et pour la corriger, au lieu de parler d'un *frater praedicator* tout court, il parle d'un homme *in habitu praedicatorum* (éd. Sabatier, p. 37, l. 31), qui n'avait que les apparences d'un Dominicain; de même p 38, l. 7, il dit *senex* alors que l'An. Brux. écrit, f° 40ra, *predicator antiquus*. Toutefois, cet argument, par lui seul, ne serait pas absolument concluant. Car l'anomalie pourrait être partout d'introduction tardive, comme le prouve la version du *Speculum Vitae* (voir P. Sabatier, *ouv. cité*, p. clxvii, note 1),

<17> 3 (41ra). Exemplum. *S. Dominique et S. Pierre martyr affirment la vérité du Pardon :* Quedam mulier theotonica : beato francisco devotissima... Et cum mulier ad dictam indulgenciam perrexisset : omnia seriosissime recitavit (1) : . . . . Barth., 17.

<18> 4 (42rb). Item aliud exemplum. *Une femme reçoit la remise de ses péchés la nuit de l'Indulgence :* Anno Domini M°CC°LXXX°VII· quedam mulier nobilis : de civitate bononiensi... retulit confessori suo et aliis recipientibus testimonia seriose (2) : . . Barth., 28.

<19> 5 (43vb). Aliud exemplum. *Les créatures sensibles confondent l'incrédulité des hommes et proclament la vérité du Pardon* : Cum semel aliqui peregrini irent ad indulgenciam sancte. marie de porcioncula... et ibi omnia hec retulerunt (3) : . . . . Barth., 23.

<20> 6 (44rb). Pulcrum exemplum. *Témoignage des démons, des adversaires punis et des Dominicains* : Anno Domini M°CCC°VIII° XXII[a] die februarii... ad honorem et gloriam iesu christi et beatissime virginis matris sue (4) . . . . . Barth., 37.

7 (52ra). Et hec omnia supradicta predictus frater iacobus et sacerdos : cum iuramento. in conventu assisii posuit et firmavit : coram fratre philipo bactuavi (5) : qui tunc temporis erat custos :

où la contradiction est encore singulièrement renforcée ; mais la version de l'An. Brux. est plus longue que le récit de Barth. et ne paraît pas constituer une amplification postérieure.

(1) Barth. est généralement plus court que l'An. Brux. à une exception près : Barth., p. 35, l. 19-22, *ego jam a multis annis... praeparassem* = An. Brux. *antequam de sua patria recederet.* Variantes à noter : Barth., p. 35, l. 15, *Coram... de Assisio* = *Coram aliquibus fratribus ordinis sancti francisci : et aliquibus aliis : de civitate Assisii secularibus* (le nom propre est supprimé) ; le récit est à la troisième personne.

(2) A noter ici les variantes dans la date : Barth., ms. Assise *rec.* XII *des Instr. div.*, MLVI, ms. Assise 364, MCCCXXXVI. M. P. Sabatier a préféré la leçon du second manuscrit, le moins bon. La version de l'An. Brux. explique l'erreur de part et d'autre. Autres variantes, p. 54, l. 10 : *Uguictoni de Cerreto* = *Hugono de Cirecto ;* à la fin, p. 56, l. 32, le nom propre est omis ; le récit est à la troisième personne.

(3) La version de Barth. paraît être le résumé de celle de l'An. Brux.

(4) L'An. Brux. est tour à tour plus long et plus court que la version de Barth. Il n'est pas improbable que les deux versions dépendent l'une et l'autre d'un original commun, notamment la déposition d'Assise, dont il y a question dans le petit passage, An. Brux. IX, D. 7, qui termine ici le récit. Variantes : Barth., p. 71, l. 1, *sacerdos .. Bononiam* = *sacerdos et presbiter eclesie sancti iacobi : et sancti raphaelis de bononia* ; l. 4, *Bevenutus* = *benavanuto de tercio ordine sancti francisci* (la même ajoute se trouve dans le ms. de S. Antoine de Rome).

(5) Le P. Van Ortroy, qui a déjà publié ce passage (*Note sur l'indulgence..*, dans les *Analecta bollandiana*, t. XXI, p. 380) a lu par erreur *Bactuani*. Nous aurons à revenir sur la valeur et l'interprétation de ces lignes dans notre étude sur le Pardon.

Et coram multis aliis fratribus minori(52rb)bus et secularibus : Et ego frater andreas baiuli : omnia supradicta· audivi a fratre philipo supradicto : et postmodum transcripsi de quodam libro autentico : sicut superius est translatum :

<21> 8 (52rb). Exemplum. *Les âmes du purgatoire peuvent faire leur profit de l'Indulgence de la Portioncule* : Quadam die dum fratres essent multum occupati in confessionibus... Et dictis istis ylico disparuit (1) . . . . . Barth., 33.

<22> 9 (53ra). Exemplum optimum. *Nouvel exemple de l'efficacité du Pardon pour les âmes du purgatoire :* (53rb) In civitate veneciarum : erat unus clericus... et hiis dictis : visio disparuit (2). Barth., 21.

<23> 10 (54rb). Item exemplum. *Troisième exemple de cette même vérité ;* In insula sicilie quedam mulier perdidit... nunciarem : et statim disparuit (3) . . . . . Barth., 24.

<24> 11 (55va) ..... (4). *Les frères qui sont au purgatoire désirent ardemment qu'on leur applique l'Indulgence* : In civitate de voliburga de· (55rb) provincia argentine fuit· unus frater minor... ibi omnia fratribus sicut viderat recitavit (5) . . . Barth., 26.

<25> 12 (57vb). Approbacio indulgencie supradicte. *Le Pape Martin IV approuve et confirme l'Indulgence* : (58ra) Tempore quo papa martinus romanam curiam presidebat : accidit quod ante kalendas augusti frater matheus de Aqua spersa : qui tunc temporis erat lector in curia : Dum die quadam esset cum summo pontifice in camera et colloquio secreto : Ecce quod camerarius pape. intravit cameram : et dixit summo pontifici : pater sancte : multi de curia vestra sunt. qui petunt licenciam eundi ad indulgenciam portiuncule : Et papa ni(58rb)hil respondit sibi sed vertit se ad fratrem matheum : et dixit sibi : Frater mathee : quid vobis videtur de ista indulgencia : de qua iste camerarius meus : nunc loquitur

(1) Le récit de Barth. est plus concis que celui de l'An. Brux. Il emploie le style direct, tandis que dans l'An. Brux. nous trouvons le style indirect.

(2) Le ms écrit *didisparuit*. La version de Barth. résume celle de l'An. Brux. en supprimant un grand nombre de détails inutiles.

(3) L'An. Brux. donne le nom du frère appelé pour entendre la confession de la femme : c'était le frère *nicolaus rufi*. Le récit de Barth. est plus étendu et se distingue par un caractère plus déclamatoire que celui de l'An. Brux.

(4) Pas de rubrique; mais un espace blanc, destiné à la recevoir.

(5) Le récit de l'An. Brux. est plus court que celui de Barth. Peut-être Barth. reproduit-il le document authentique, rédigé à Assise, dont fait mention le *Liber* de Bartholi. Toute la finale, depuis les mots (p. 53, l. 11) *Quibus omnibus...* fait défaut dans l'An. Brux.; le nom du frère défunt y est *curatus*, et le nom du frère auquel il apparaît est *iohanes ;* tout le récit de l'An. Brux. est à la troisième personne.

mihi : Et frater matheus respondit tunc sibi et dixit· Beatissime pater et domine mi : michi videtur quod dicta indulgencia sit vera : iusta· optima et sancta : ideo quia beatus franciscus ipsam procuravit : Et cum curia romana approbet facta et opera beati francisci : videtur (58va) eciam quod approbet istam indulgenciam et confirmet : quam dominus honorius predecessor vester : sibi dedit : ac eciam confirmavit : necnon et coram cardinalibus approbavit. Et hoc beatus franciscus publice predicavit : divulgavit. et publicavit : sicut potest probari a multis qui adhuc vivunt et ab ore beati francisci audiverunt : et a sociis suis qui in dacione dicte indulgencie et in approbacione presentes fuerunt. (58^{vb}) Et tunc summus pontifex dixit dicto fratri matheo : qui fuit postmodum cardinalis : serte frater mathee benedicis : cum dicis indulgenciam esse veram et justam : nam non est verisimile : quod tantus sanctus sicut fuit beatus franciscus dixisset esse indulgenciam nisi esset ibi vera et approbata· Quapropter nos actoritate domini nostri iesu christi : et beatorum petri et pauli apostolorum ejus : ipsam indulgenciam confirmamus ita quod si (59ra) non fuit ibi alias : quod nunc ipsam noviter damus : rectificamus concedimus et confirmamus actoritate domini nostri iesu christi : et beatorum petri et pauli apostolorum eius : in perpetuum valituris. Et statim vocato camerario suo : dixit sibi : Michi placet quod omnes domestici mei : qui cum devocione voluerint ire ad indulgenciam portioncule : quod omnes vadant : quia secure habebunt indulgenciam omnium delictorum suorum : Et tu frater mathee (59^{rb}) : de omnibus per me nunc concessis : facias bullas fieri ampliatas : melius quo poteris ordinare : Et dictus frater matheus respondit : Beatissime pater : quomodo ego assumerem tantam presumpcionem et audaciam contra beatum franciscum, qui ipsam peciit et instrumentum seu cartam habere noluit : set tantum contentus de verbo et voluntate summi pontificis amplius non processit : Et tunc dictus papa dixit : Frater mathee bene dicis : fiat sicut (59va) tibi videtur : ipsa indulgencia verissima permanente : Omnia ista supradicta : ego frater theuthonicus : actoritate reverendi patris et fratris mathei cardinalis : tunc temporis fungens oficio generalis ministri : qui etiam tunc recepit me ad ordinem / scripsi hec supradicta sicut audivi a fratre iacobo socio dicti patris· et fratris mathei cardinalis : qui omnia supradicta audivit· ab ore supradicti patris et domini : domini cardinalis· silicet mathei de (59^{vb}) aquaspersa (1) : . . . . . BARTH., 41.

(1) La version BARTH. nous apparaît, dans son ensemble, comme une correction soignée de celle-ci ; nous avons souligné les endroits les plus

<26> 13 (59^{vb}).....(1). *Témoignage d'un défunt délivré par l'Indulgence* : Anno domini M°CCC°VIII° quidam miles nobilis de Apulia... Et hiis dictis disparuit : et miles multum letus viam suam tenuit : et omnia dicta fratris sui : sicut ipse esse dixerat adinvenit : et gratias deo fe(61^{rb})cit (2) : . . . . . BARTH., 29.

<27> 14 (61^{rb}). NOTA BONUM EXEMPLUM. *Une femme possédée du démon est délivrée, grâce au Pardon* : In provincia marchie est quidam locus qui vocatur plorich... : et dixit se bene sanatam ob meritis virginis marie : et propter virtutem indulgencie (3) BARTH., 31.

<28> 15 (62va). EXEMPLUM. *Apparition d'un défunt, qui prouve l'efficacité du Pardon* : In loco sancti severini : de marchia anconitana... Et ex tunc non comparuit (4) prout dixit . . BARTH., 30.

<29> 16 (63^{vb}). EXEMPLUM. *Preuve nouvelle de l'efficacité du Pardon pour les âmes du purgatoire* : Quedam mulier nobilis de francia... seriem visionis (5) : . . . . . BARTH., 25.

<30> 17 (64va). CONCLUSIO. Multa quidem et alia miracula facta sunt. que non sunt hic scripta : Hec autem que scripta : sunt. autentica et registrata in loco sacro assisii / per fratrem andream baiuli qui fuit socius fratris iacobi socii supradicti cardinalis vicarius generalis : Explicit ystoria indulgencie sancte marie de angelis deo gratias (6)

(A suivre.)

Louvain. A. FIERENS.

caractéristiques. Ajoutons que BARTH. ajoute le nom de l'endroit où eut lieu cet incident, *curia romana in Urbe Veteri residente ;* le ms de S. Antoine de Rome, qui omet ce détail, écrit un peu plus loin qu'il se passa *in castro plebis, in loco fratrum.* Nous avons copié ce passage *in extenso* a titre d'exemple; il est d'ailleurs, pour le fond, un des plus importants de l'AN. BRUX., IX, D.

(1) Pas de rubrique; mais un espace blanc destiné à la recevoir.

(2) Les deux versions se suivent phrase par phrase, mais celle de BARTH. est plus soignee au point de vue litteraire ; sa finale est plus longue que celle de l'AN. BRUX.

(3) Les deux versions pourraient avoir un original commun ; le nom du gardien n'est pas indiqué dans l'AN. BRUX.; le dernier paragraphe de BARTH. (p. 63, l. 13 et suiv.) y fait défaut.

(4) Le ms. écrit *coparerit.*

(5) Les deux derniers exemples sont identiques pour le fond à ceux de BARTH. ; mais la rédaction de ce dernier est plus châtiée. Variante à noter : les mots BARTH., p. 47, l. 11, *a quo ego ista audivi,* sont omis dans AN. BRUX. IX, D, 16.

(6) Le P. VAN ORTROY, *loc. cit.*, a copié ce passage sans reproduire la ponctuation ; l'AN. BRUX. présente d'ailleurs, en tout cas, une le çonfautive. Nous y reviendrons dans notre étude spéciale sur l'Indulgence.

LES SOURCES DE DEUX LETTRES

ATTRIBUÉES A SAINT IGNACE DE LOYOLA.

En 1893 le R. P. Berthier O. P. publiait dans la *Revue Thomiste* une lettre datée de Rome et signée « Ignatius ». Cette lettre s'imposait d'autant plus à l'attention qu'elle paraissait se rapporter à la position doctrinale des premiers jésuites et émaner de la main même de leur illustre fondateur. Tel était du moins l'avis de M. le baron de Reiset, propriétaire de ce curieux document, et du R. P. Berthier. Le R. P. Brucker S. J. tout en s'efforçant d'éluder la gênante interprétation du R. P. Berthier — ce qui lui valut d'ailleurs une vive réplique de la part de l'érudit dominicain (1) — reconnaissait cependant l'authenticité de la lettre (2). Celle-ci a été éditée depuis dans les *Monumenta historica Societatis Jesu* parmi les lettres de saint Ignace. Les savants éditeurs admettent que les critères externes — sauf un petit détail d'écriture — permettraient de considérer cette lettre comme un autographe de saint Ignace si le style différent de celui de ses autres lettres et la teneur très singulière n'en montraient l'inauthenticité (3).

(1) *Maître Thomas et saint Ignace — Réplique au R. P. Brucker, S. J.* Louvain, 1896.

(2) *Études religieuses*, t. LXVIII (13 juin 1896), p. 322. Je ne veux pas empiéter sur leur compétence spéciale (des editeurs espagnols des « cartas » de S. Ignace) en tranchant moi-même le problème ; il faudrait pour le résoudre définitivement avoir comparé d'autres lettres, certainement autographes de S. Ignace, et je n'ai pas eu cet avantage. Toutefois l'examen très attentif que la libéralité de M. le comte de Reiset m'a permis de faire de la pièce dont le R. P. Berthier a publié une copie, la comparaison des fac-similés de diverses lettres qui sont incontestablement de la main de S. Ignace, enfin l'étude des formules et des particularités de style ont déjà dissipé les doutes pour moi ; je crois la lettre authentique et autographe.

(3) *Monumenta historica societatis Jesu. Monumenta Ignatiana.* Series. I. *S. Ignatii de Loyola epistolae et instructiones.* T. I, p. 130 en note. Madrid, 1903. « Haec videntur statuenda : 1° Epistolam si notae quidem externae tantum considerentur, Ignatio probabilius denegandum non esse ; esse vero certe, si internae notae inspiciantur ; 2° Sive attribuatur sive denegetur Ignatio praesens epistola, profecto magistrum Thomam cuius in ea mentio fit, sanctum Thomam Aquinatem minime esse. »

A peu près pour les mêmes raisons ces éditeurs rejettent une seconde lettre de même style, également signée « Ignatius » et adressée au même correspondant.

Dans cette notice nous voudrions signaler un fait nouveau qui a échappé aux éditeurs des *Monumenta historica S. J.* et qui est de nature à trancher le débat ou à le compliquer singulièrement. Les deux lettres en question ne sont qu'une mosaïque de textes extraits presque mot pour mot des *Epistolae obscurorum virorum* (1515-1517).

Ci-dessous nous reproduisons les deux lettres d'après les *Monumenta* et en regard les textes correspondants des *Epistolae obscurorum virorum* (1) en distinguant par des caractères italiques les parties changées ou omises.

I.

Reverende vir. (2) Secundum quod dixistis et mandastis mihi quod debeo scribere quomodo sto quoad sanitatem corporis, sciatis quod de gracia Dei adhuc sum sanus et vellem eciam de vobis libenter audire quod *ita est :* secundum quod estis mihi naturaliter inclinatus et multum favetis mihi, ego eciam volo vobis facere *grata. Dixisti* autem mihi : Quando venitis Romam, videte an sunt novi libri, et mittatis mihi aliquos : ecce habetis unum librum qui est hic impressus.	Reverende vir. Secundum quod dixistis et mandastis mihi quod... debeo *vobis* scribere quomodo... sto quoad sanitatem corporis, sciatis quod de gracia Dei adhuc sum sanus, et vellem eciam de vobis libenter audire quod *estis sanus* (3). secundum quod estis mihi naturaliter inclinatus et multum favetis mihi, ego eciam volo vobis facere *possibilia. Dixistis* mihi autem : *O Petre* quando, venitis Romam, videte an sunt novi libri, et mittatis mihi aliquos : Ecce habetis unum... librum qui est hic impressus (4).

(1) *Ulrichi Hutteni operum supplementum. Epistolae obscurorum virorum cum illustrantibus adversariisque scriptis* collegit, recensuit, adnotavit. *Ed. Bœcking*, Leipzig 1864.

(2) *Monumenta hist. S. J., loc. cit., epist.* 14, pp. 126-130.

(3) E. O. V. II, ep. 12, éd. Boecking, t. I, p. 206, lignes 22-26.

(4) E. O. V. II, ep. 44, éd. Boecking, t. I, p. 255, ligne 35-p. 256, ligne 3.

Presencium lator est *amicus*
meus et habet bonum
ingenium. Rogo *igitur* quod
habeatis eum vobis esse
commendatum.
Venerunt huc scripta *Magistri*
Thomae que antiqui hic
valde laudant, sed novi et
juvenes non tenent aliquid
de eis ; et quando habuimus
consilium an eciam
vellemus concludere contra
ea, tunc illi novelli qui
non sunt adhuc satis
experminentati, tenuerunt
oppositum antiquis illis,
dicentes quod *Thomas* est
innocens et nunquam
scripsit aliquid *ad* hereticum,
et sic usque adhuc impediverunt,
quod est valde indecenter,
nescii quid fiet postea.
Devotas *nunc* meas
oraciones opto vobis loco salutis.
Valete et me vice versa
habeatis dilectum.
Datum Romae octava maii (1).
Reverentie vestre humillimus
servus
Ignatius.
Au dos : Reverendo charissimoque
Nicholao de Furno, Lutetiam.

Presencium lator est *consanguineus*
meus et habet bonum
ingenium. Rogo quod
mittatis eum vobis esse
commendatum (2).
Venerunt huc scripta...
que antiqui hic
valde laudant, sed novi et
juvenes non tenent aliquid
de eis... et quando habuimus
consilium an eciam
vellemus concludere contra...
tunc illi novelli qui
non sunt adhuc satis
experimentati, tenuerunt
oppositum antiquis illis,
dicentes quod *Reuchlin* est
innocens et nunquam
scripsit aliquid hereticum
et sic usque adhuc impediverunt (3)
quod est valde indecenter (4)
nescii quid fiet postea (3)
Devotas meas
oraciones opto vobis loco salutis (5)
Valete... et me vice versa
habeatis dilectum (6).

(1) Les éditeurs des *Monum. S. J.* assignent à cette lettre comme date probable 1538, première année du séjour d'Ignace a Rome. *op. cit.*, p. 128 en note.

(2) E. O. V. II, ep. 45, éd. Boecking, t. I, p. 256, lignes 26-31.

(3) E. O. V. II, ep. 58, éd. Boecking, t. I, p. 276 lignes 10-17.

(4) E. O. V. II, ep. 60, éd. Boecking, t. I, p. 280, ligne 12.

(5) E. O. V. II, ep. 67. (Appendicis 5.), éd. Boecking, t. I, p. 294, ligne 36.

(6) E. O. V. II, ep. 63. (Appendicis 1.), éd. Boecking, t. I, p. 288, lignes 22-23.

II.

Nicolao de Furno. (1)	
Reverende vir. Quid est quod	Quid est quod
multum scribitis mihi de vobis,	multum scribitis mihi de vobis
et tamen non representatis mihi	et tamen non representatis mihi
semel illum librum, quem	semel illum librum, quem
scripsistis contra *hereticos ?* et	scripsistis contra *Johannem Reuchlin ?* Et
scribitis mihi quod habuistis	scribitis mihi quod habuistis
bonum ingenium quando	bonum ingenium quando
composuistis illum librum,	composuistis illum librum,
et quod vultis mihi mittere	et... quod vultis mihi mittere
copiam. Bonum tamen esset	copiam... *et esset bene* bonum
quod mitteretis mihi *eam*,	quod mitteretis mihi *eum*.
sed non facitis, et tamen	Sed non facitis, et tamen
semper scribitis quod vultis facere.	semper scribitis quod vultis facere (2)
Johanni Avile debetis me	debetis me
commendare ; liber sùus	commendare... liber suus...
nuper est mihi portatus, et	est mihi portatus... et
legi eum per totum, et signavi	legi eum per totum, et signavi
notabilia et continuationes in	notabilia et continuationes in
margine, et multum teneo	margine. Et multum teneo
de tali libro, et multum	de tali libro (3) et multum
ele c tat me quando lego, quia	delectat me quando lego, quia
est notabiliter bonus. Et	est notabiliter bonus (4).
similiter facere vellem de	
vestro, in quo mihi mittendo	
non amplius tardare debetis.	
Cum priusquam ambularem	Cum priusquam ambularem
ad curiam dixistis mihi quod	ad curiam dixistis mihi quod...
aliquando debeo dirigere	aliquando debeo dirigere

(1) *Monumenta hist. S. J. loc. cit. epist.* 15, p. 130-131. « Edita in ephem. Letters and Notices. Rochampton 1872 p. 100 ; eam exscripserunt ex exemplari (autographo?) quod asservatur Londini, British Museum. Mss. Egerton n. 1609 fol. 24 » ibid. p. 130 note — Cf. epistolam superiorem et quae de ejus auctoritate diximus : ea porro aliqua ex parte his etiam litteris conveniunt. Ibid. p. 131 note.

(2) E. O. V. novae, ep. 27, éd. Boecking, t. I, p. 227, lignes 26-29.

(3) E. O. V. N., ep. 28, éd. Boecking, t. I, p. 230, lignes 10-13.

(4) E. O. V. N., ep. 28, éd. Boecking, t. I, p. 230, lignes 5 et 6.

aliquas questiones theologicales
ad vos, mitto vobis
hic unam cedulam, in qua
scribuntur *ille questiones* et
continentur contra ipsas
solutiones, quas ego replicavi ;
et hoc multum *me* gaudebit ;
et sic commendo vos domino Deo.
Valete
Datum in urbe romana
decima die Iunii (1).
Reverentie vestre, quam Xrus.
incolumen servet, humillimus
servus.

Ignatius.

Inscriptio : Reverendo charissimoque domino Nicolao de Furno, Lutetiam.

aliquas questiones theologicales
ad vos (2) mitto vobis
hic unam schedulam, in qua
scribuntur *illi articuli* et
consequenter contra *ipsos*
solutiones, quas ego replicavi (3)
ipse multum gaudebit (4)
Et sic commendo vos domino Deo (5).

Le tableau ci-dessus montre clairement dans quelle étroite dépendance avec les *Epistolae obscurorum virorum* publiées entre 1515 et 1517 se trouvent ces deux lettres que saint Ignace n'aurait pu écrire que lors de son premier séjour à Rome en 1538. Cette dépendance est même si servile qu'il faut conclure à l'inauthenticité de ces deux lettres à moins d'admettre l'hypothèse peu probable que l'ancien défenseur de Pamplune, d'ailleurs médiocre latiniste, n'ait emprunté ses formules mot pour mot aux *Epistolae obscurorum virorum* comme les personnes peu lettrées empruntent les leurs à un guide épistolaire.

Le problème est posé et paraît digne de tenter la sagacité de quelqu'un des doctes éditeurs des *Monumenta historica S. J.* plus spécialement versé dans l'histoire de saint Ignace : peut-être parviendra-t-il à changer notre opinion en certitude par la découverte de l'habile faussaire et des motifs intéressés qui pouvaient l'inciter à fabriquer ces deux lettres et plus particulièrement la première.

Mulhouse (Alsace.) Th. Heitz.

(1) Les editeurs proposent comme date probable de cette lettre — si toutefois elle est authentique — l'année 1538.
(2) E. O. V. N., ep. 26, éd. Boecking, t. I, p. 226, lignes 18 20.
(3) E. O. V. N., ep. 28, éd. Boecking, t. I, p. 230, lignes 18, 19.
(4) E. O. V. N., ep. 28, éd. Boecking, t. I, p. 229, ligne 33.
(5) E. O. V. N., ep. 28, éd. Boecking, t. I, p. 227, ligne 21.

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite) (1).

INTERVENTION DES SOUVERAINS ANGLAIS EN FAVEUR DU PROTESTANTISME AUX PAYS-BAS.

B. POURSUITES CONTRE LES ÉMIGRÉS CATHOLIQUES.

Cette réaction protestante contre la politique hospitalière des Pays-Bas catholiques avait naturellement comme agent principal l'ambassadeur de Jacques Ier à Bruxelles.

C'était lui qui surveillait les réfugiés, qui tenait le gouvernement anglais au courant de leurs faits et gestes, qui tâchait d'entraver leur action; il formait à la cour des Archiducs un noyau d'influence anticatholique; il avait ses secrétaires et son chapelain. Il avait aussi ses *espions*, car cette lèpre de tous les temps de persécution sévit particulièrement à l'époque dont nous nous occupons; on connaît le rôle tyrannique des espions dans la persécution en Angleterre (2). Ils fonctionnent aussi aux Pays-Bas : c'est un Thomas Wylfourd, envoyé par Salisbury lui-même (3); c'est un capitaine Turner, qui offre à Edmondes de révéler certains complots; il pourrait faire connaître aussi certains « courtiers ordinaires pour l'importation en Angleterre de reliques papistes et d'indulgences » (4); c'est un nommé Barnes, au service du nonce de Bruxelles, qui offre de faire

(1) Voir la RHE, t. VI (1905), pp. 47-54; 566-581; 811-826; t. VII (1906), pp. 585-607; t. VIII (1907), pp. 81-101; 305-311; 514-532.

(2) Cf. les abus révoltants commis par un Richard Topcliffe, par exemple. A. JESSOPP, *One generation of a Norfolk house*, cité, pp. 63 sv.; H. HALLAM, *Constitutional history...*, cité, t. I, pp. 139 sv., note; J. H. POLLEN, S. J., *Religious terrorism under queen Elizabeth*, dans *The Month*, t. CV (1907), pp. 276 sv. Les agissements de ces « informers » devinrent si scandaleux qu'ils durent être réglés par la législation; cf. *18. Eliz. ch. 5*, et *31. Eliz. ch. 5. An acte concerning informers.* Les rapports des espions au Conseil privé *(advertisements)* conservés au *P. Record Office*, à Londres, donnent une idée de l'importance de ce service. Cf. H. FOLEY, S. J., *Records...*, cité, t. VII, p. 574.

(3) *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 20 août 1608. BIRCH, p. 290.

(4) *Lettre du même au même*, 7 octobre 1605. BIRCH, pp. 227 svv.

connaître les affaires auxquelles on l'emploiera et qui communique des lettres de catholiques (1).

Au reste, ces espions sont espionnés à leur tour; tels deux personnages qui, en octobre 1606, se rendirent aux Pays-Bas « pour faire l'office d'espion » : au moment de leur départ, l'ambassadeur belge à Londres envoyait à l'archiduc Albert leur signalement complet; pour l'un des deux, comme pour plusieurs de ses congénères « son prétexte sera de se vouloir rendre prebstre » (2).

Mis au courant par ces faux frères des agissements des réfugiés, l'ambassadeur anglais pouvait constater par lui-même la faveur dont ses compatriotes catholiques jouissaient auprès des Archiducs. Faut-il ajouter qu'il la voyait de mauvais œil? Sa correspondance est pleine de doléances à cet égard : malgré ses efforts, écrit-il, les fugitifs sont « choyés comme des mignons » ; il est « constamment en butte à leurs malicieuses intrigues » (3). Il signale même dans une lettre à Salisbury des projets dont la réalisation aurait pu constituer pour l'Angleterre un véritable danger :

« Les manœuvres des jésuites et de nos autres Anglais réfugiés ici sont continuelles et de plus en plus excessives, au point de me donner souvent occasion d'en faire part à Votre Seigneurie. Tout leur souci est de dénigrer à chaque occasion qui s'offre les actes du gouvernement de Sa Majesté, dont leurs langues vénimeuses représentent toutes les mesures comme si odieuses et si insensées qu'ils ne proposent rien moins comme remède que l'excommunication de Sa Majesté le roi (4). »

(1) *Lettre du même au même,* 29 novembre 1605. Birch, p. 238. — Sur Sir Griffin Markham, cf. plus loin.

(2) « Naguères sont party d'icy deux Anglois pour faire l'office d'espion, dont l'un s'appelle Sweet et l'aultre Flurd, tous deux hommes de moyenne taille, ou plustost petits; le premier a esté aultrefois au Pays-Bas, et partant sera apparemment bien cogneu aux Anglois de par delà. Il est homme carré, et dispost de sa personne, eagé d'environ 35 ans, les cheveux noirs et la barbe de mesme, sauf qu'icelle tire un peu sur le chastagne; son prétexte sera de se vouloir rendre prebstre; l'aultre a le visage rouge, et nez un peu long, et peult avoir environ 24 ans. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc,* 18 octobre 1606. *PÉA. reg. 365,* f° 148. — Certains candidats-espions se soumettaient à la formation ecclésiastique et recevaient les ordres sacrés pour surprendre plus infailliblement les secrets des « papistes » ; tel, par exemple, Gilbert Gifford, l'agent provocateur du complot de Babington. Cf. Chantelauze, *Marie Stuart,* chap. II. Paris, 1876; J. H. Pollen, S. J., *The politics of English Catholics...,* cité, dans *The Month,* t. XCIX (1902), p. 610; t. C (1902), p. 81.

(3) « Our fugitives which be resident in these parts .. are held for speciall darlings,... whatsoever can be objected against them to the contrary »... *Lettre d'Edmundes à Cornwallis,* 13 février 1605. *WM,* t. II, p. 192. Cf. *Lettre du même à Salisbury,* 19 octobre 1605. Birch, p. 231.

(4) *Lettre du même au même,* 19 octobre 1605, citée dans la note précédente. *Lettre du même au comte de Shrewsbury,* 7 juillet 1606. Lodge, *Illustrations...,* cité, t. III, p. 181.

Dans ces circonstances, on peut s'attendre à ce que l'ambassadeur s'efforce par tous les moyens de combattre l'action des réfugiés. Ce sont d'abord les réclamations présentées à l'Archiduc au sujet de la faveur qu'il témoignait à des traîtres en révolte contre leur souverain (1). Viennent ensuite des procédés plus vigoureux, et parfois plus efficaces contre les fondations religieuses anglaises établies sur le territoire des Pays-Bas catholiques.

Les séminaires surtout faisaient l'objet des récriminations de l'Angleterre ; ils étaient considérés comme une cause de ruine pour la religion établie (2), comme des foyers d'influence espagnole, qui entretenaient l'esprit de révolte parmi les sujets de Jacques Ier. Aussi, non content d'enrayer de tout son pouvoir l'émigration de la jeunesse catholique vers les Pays-Bas, le gouvernement anglais s'efforça d'obtenir des Archiducs des mesures répressives contre les séminaires. Incapable de ruiner ceux qui s'étaient déjà constitués (3), on tâcha du moins d'empêcher la création d'établissements nouveaux.

Il se produit de la sorte un phénomène de politique internationale assez intéressant : celui d'un prince étranger intervenant directement dans les affaires tout intérieures d'un pays. C'est ce qui arriva notamment lors de l'érection projetée d'un noviciat de jésuites à Watten, près de Saint-Omer.

En 1608, le gouvernement anglais eut vent des négociations entamées à ce sujet, et, pendant une conférence avec l'ambassadeur belge (4 juin), Salisbury se plaignit vivement de l'Archiduc :

« qu'il endure que lesdits Jarret [P. H. Garnet, S. J.] et Bauldouyn [S. J.] se portent ouvertement pour traistres de cest estat et ayent nouvellement practiqué l'érection d'un nouveau collège entre Saint-Omer et Gravelinges pour recueillir les malcontents — Le baron [de Hoboken]

(1) *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 19 novembre 1605. Birch, p. 237. — Dans une audience de Philippe III, l'ambassadeur anglais lui apprend que son collègue de Bruxelles a obtenu l'interdiction d'un livre écrit à la louange du P. Garnet. *Lettre de Cornwallis au Conseil*, 19 avril 1607. *WM*, t. II, p. 300.

(2) Dans leur pétition au roi, les députés de la Chambre des Communes dénoncent parmi les *causes de ruine du protestantisme :* « La educacion de niños en seminarios fuera del reyno. » Ils proposent comme remède : « que los niños criados en partes fuera del reyno sean revocados a cargo de sus parentes. Que los hijos de papistas sean criados por maestros d'escuela protestantes. » *Somario de la declaracion de la casa inferior*... déjà citée. Cornwallis se plaint au duc de Lerme que les séminaires exercent une influence néfaste sur les Anglais qui émigrent au continent. *Lettre de Cornwallis à Salisbury*. *WM*, t. II, p. 287.

(3) Voir l'action des commissaires anglais en 1604 contre le collège de Saint-Omer, ci-dessus.

dit qu'il entendoit que ce cloistre seroit de femmes, dont l'on ne pouvoit prendre umbrage (1). »

L'explication offerte était peu pertinente; en réalité, les jésuites étaient déjà en possession de l'ancienne prévôté de Watten, que l'évêque de Saint-Omer, Jacques Blasius, O. S. F., leur avait offerte dès 1603 (2). Malgré cela, Sir Thomas Edmundes, ambassadeur de Jacques Ier à Bruxelles, entreprit d'empêcher la fondation d'une communauté qui eût constitué, pour ainsi dire, un port d'embarquement pour l'Angleterre; il s'employa tellement auprès de l'Archiduc que les jésuites, tout en gardant la jouissance de la mense de Watten, se virent refuser l'autorisation de s'y établir (3).

Mêmes manœuvres quand il s'agit, en 1612, d'établir à Louvain un collège de controversistes catholiques pour répondre à la fondation par Jacques Ier du collège protestant de Chelsea.

Le roi d'Angleterre chargea l'archevêque de Cantorbéry de reprocher vivement à l'ambassadeur belge la bienveillance que le gouvernement de Bruxelles témoignait à des traîtres (4). De son côté, l'ambassadeur anglais à Bruxelles travaillait à ruiner le nouvel établissement, et c'est en partie à son intervention qu'il faut attribuer le transfert à Liége — en dehors des Pays-Bas espagnols — du noviciat et du collège des jésuites de Louvain (5).

Ces succès de la politique protestante de l'Angleterre ne sont que le résultat du jeu normal de l'action diplomatique. Il importe de mettre en lumière d'une façon spéciale d'autres manifestations de cette politique, plus importantes parce qu'elles eurent une sérieuse influence sur les relations des deux pays, plus intéressantes parce qu'elles touchent à des questions difficiles de droit international.

(1) « *Recueil de la conférence tenue au palais de Whithall le 4e de Juing 1608* »... *PÉA, reg. 365,* f° 233.

(2) *Lettre du P. Parsons au recteur du collège anglais de Saint-Omer,* 1er novembre 1603. *Archives du Royaume, à Bruxelles. Arch. Jésuit. Varia.* Carton 29. — Outre les sources indiquées dans A. Cauchie et R. Maere, *Recueil...* cité, p. 32, note, cf. Miraeus-Foppens, *Diplomata,* t. II, 1141-1142; t. III, pp. 493 sv.; A. Hermand, *Notice historique sur Watten,* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* t. IV (1837), pp. 163 sv.

(3) Cf. la note précédente. Ce ne fut qu'en 1625 que le noviciat fondé à Louvain, transféré ensuite à Liége, se fixa enfin à Watten. Juvencius, *Historiae S. J.* Pars V. l. XIII, pp. 178 sv.; H. Foley, S. J., *Records...* cité, t. V, pp. 194 svv. t. VII, pp. liv sv., 1219 sv.

(4) Cf. H. Foley, S. J., *Records...,* t. VII, p. 999.

(5) Cf. J. Morris, S. J., *The condition of catholics...* cité, p. cxcix.

Parmi les réfugiés anglais aux Pays-Bas, se trouvaient — on l'a vu plus haut — des personnages plus ou moins inculpés dans la conspiration des Poudres. Une fois dans les possessions des Archiducs, ils échappaient, sinon à la compétence (1), du moins aux atteintes directes de la justice britannique; « *extra territorium nulla iurisdictio* » était un principe que le gouvernement de Jacques Ier se voyait dans l'obligation de respecter (2).

En fait, il est vrai, on peut relever un cas d'intervention abusive au mépris des droits de l'Archiduc. Louvain, comme plusieurs autres villes belges, abritait une colonie nombreuse de réfugiés catholiques anglais (3); or, en 1614, un huissier envoyé par l'archevêque de Canterbury, après avoir pris les instructions de l'ambassadeur Trumbull, se présenta à Louvain pour sommer ses compatriotes catholiques de comparaître devant le Conseil privé du roi; cette tentative irrégulière provoqua une vive émotion dans la ville et parmi les étudiants; elle faillit même coûter cher au fonctionnaire anglais, qui fut écroué par le Magistrat et, sur les représentations des Archiducs, désavoué par son souverain (4).

Mais est-il nécessaire de dire que c'est là un exemple isolé, et qu'en fait comme en droit les réfugiés trouvaient, sur le territoire des Pays-Bas catholiques, un véritable asile? Il restait cependant au gouvernement britannique un moyen de les atteindre dans ce refuge : c'était la demande d'extradition; il y recourut au lendemain de la conspiration des Poudres.

Quand, après la découverte du complot, on vit l'intention manifeste du pouvoir de s'en faire une arme contre les catholiques, on put soupçonner qu'il s'attaquerait en même temps à ceux qui les protégeaient. A l'égard des Archiducs cependant, il ne parut pas d'abord que l'affaire dût avoir des conséquences fâcheuses. On savait bien qu'il s'était produit peu auparavant parmi les réfugiés de

(1) La loi *13. Eliz. ch. 3.* (1570-1) (« *An acte agaynst fugitives over the sea* ») réglait la condition juridique des Anglais séjournant à l'étranger sans autorisation de leur souverain. Cf. *Statutes of the Realm*, t. IV, part. I, pp. 525 sv.

(2) Le secrétaire Winwood écrivait à l'ambassadeur anglais près les Provinces-Unies : « Vous trouverez beaucoup d'Anglais à Spa et plusieurs, je crains, plus mal disposés dans leur cœur envers l'État que malades de corps. Je vous prie d'avoir l'œil sur eux et, quoique *extra territorium nulla iurisdictio*, vous devez cependant songer au service de Sa Majesté *et semper et ubique.* » *Lettre à Sir Dudley Carleton*, 17 juin 1616, citée dans A. Body, *Extrait des lettres du chevalier Dudley Carleton...*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 27 (1897), p. 6.

(3) Cf. J. Morris, S. J., *The condition of catholics under James I*, p. cxcvii, note.

(4) Outre les sources citées dans la note précédente, cf. H. Foley, S. J., *Records...*, cité, t. VII, p. 1001; A. Cauchie et R. Maere, *Recueil...*, cité, pp. 52, 72.

« Flandre » une fermentation suspecte (1) ; mais rien ne permettait de croire que la cour de Bruxelles eût pris part à leurs complots. Le comte de Salisbury avoua même au baron de Hoboken qu'on avait examiné les accusés au sujet de leurs relations avec les princes étrangers et que leurs déclarations avaient totalement mis hors de cause tant le roi d'Espagne que les Archiducs (2) ; l'ambassadeur anglais à Bruxelles fut chargé d'exprimer la satisfaction qu'en éprouvait son maître (3).

Mais l'Angleterre allait bientôt exiger du gouvernement des Pays-Bas espagnols plus qu'une simple neutralité. La culpabilité de certains réfugiés, personnages appartenant au « parti catholique espagnol », fut d'abord insinuée, puis nettement affirmée (4). Quelle qu'ait été la teneur des aveux originaux des conjurés (5), on produisit une « *copie de la confession des deux complices de la conspiration des Poudres en 1605, traduict de l'anglais* », dont les premières lignes montrent assez la tendance et la destination.

« Afin qu'il puist apparoir combien les communs rapports ont esté absurdz, que le traystre Hugo Owen seroit esté innocent de ceste horrible conspiration de faire voler en air le roi avec la race royale... il n'est hors de propos, pour estoupper la bouche de tels et si impudens discoureurs des actions des princes... de divulguer... ces deux confessions (6). »

Hugues Owen, dont cette copie prétendait établir la complicité dans l'affaire des Poudres, était un des agents les plus avancés de la politique espagnolisante ; réfugié depuis longtemps dans les Pays-Bas, il y travaillait impunément contre le gouvernement de sa patrie,

(1) Cf. E. Prampain, *La conspiration des Poudres,* dans *Études,* t. XL (1886), p. 428.

(2) « Ytem que ces autheurs [de la conspiration] ont jugé ne convenir d'en traitter avecques Votre Altesse pource que, tenant les Hollandais le passaige serré, elle ne les povoit assister ; estant aultrement le communicquer dangereux que, le sachant les ministres, il se povoit divulger. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc,* 7 décembre 1605. *PÉA, reg. 365.* f° 61 v°. Sur l'insuccès de Wynter, l'un des conjurés, dans sa mission auprès du gouvernement de Bruxelles, cf. A. Zimmerman, S. J., *Geschichte...,* cité dans *Der Katholik,* 69e année (1889), II, p. 268.

(3) *Lettre de Salisbury à Edmundes,* 12 décembre 1605. Birch, pp. 243 sv.

(4) Salisbury écrit à Edmundes, le 20 novembre 1605, que Owen est probablement coupable; le 24, qu'il l'est certainement. Cf. Birch, p. 236.

(5) Il est avéré que le nom de Owen fut inséré frauduleusement dans le texte imprimé des dépositions de Fawkes. Cf. J. Forbes, *La conspiration des Poudres,* dans *Études,* t. LXXVI (1898), p. 323.

(6) *PÉA, reg. 366,* f° 142. « *Confession de Thomas Wynter, prinse le 23 de novembre 1605, en présence du Conseil* » ; *PÉA, reg. 367,* place chronologique, à la date du 3 décembre 1615.

au grand dépit de l'ambassadeur de Jacques Ier à Bruxelles. De plus, quoiqu'il ne fût pas jésuite (1), il était considéré comme tel par ses ennemis; ses rapports suivis avec le P. G Baldwin et quelques autres membres de la Compagnie suffisaient d'ailleurs à le faire considérer comme leur étant inféodé. Or les dépositions vraies ou fausses, des accusés qui le dénonçaient comme complice de la conjuration fournissaient au gouvernement anglais une occasion inespérée de s'assurer de sa personne.

Dès le 20 novembre 1605, l'ambassadeur Edmundes reçut l'ordre de demander à l'Archiduc l'arrestation du prévenu; il l'obtint presque aussitôt (2). Dans l'intervalle, les interrogatoires se poursuivant amenèrent de nouvelles dénonciations : le P. Guillaume Baldwin et Sir William Stanley avaient, aussi bien que Hugues Owen, négocié — mais sans succès — une invasion armée de l'Angleterre par les troupes espagnoles (3); d'autre part, s'il fallait en croire le comte de Salisbury, les conjurés n'espéraient plus rien de l'Espagne.

« La France ils jugeoient estre plus à propos pour les assister (sur laquelle [Salisbury]... dit que les jhésuistes astheures se fondent plus que sur Espagne, pour ce qu'ils jugent que l'Espagne ne vouldra rompre avecques ce royaulme et qu'il se fait plus de conte de sa parole); mais comme ils ne vouloyent estre gouvernés par nulle nation estrangière, ains par naturels du pays mais catholiques, ils avoient ung home aposté,... qui est en Flandres, qui attendoit nouvelles d'icy pour à la première advertence prendre la poste et s'en aller à Rome et déclairer au pape le succès et le prier d'escrire lettres au roy de France de ne se bouger ni attenter aulchune chose sur ce royaulme, sinon autant qu'il en seroit requis de tels et tels... (4). »

D'après les autorités anglaises, l'intermédiaire qui devait annoncer au pape le succès de l'entreprise était le P. Baldwin (5); on demanda

(1) Outre les preuves données par E. Prampain (*La conspiration des Poudres,* dans *Études,* t. XL [1886], p. 414, note), cf. Dodd-Tierney, *Church history,* t. III, App., p. lxxxvii. Au sujet de H. Owen, cf. T. F. Knox, *Records of the English Catholics,* t. II, pp. 222, 247, 393, 396, 397. Londres, 1882.

(2) *Lettre de Salisbury à Edmundes,* 20 novembre 1605. Birch, p. 236. *Lettre d'Edmundes à Salisbury.* 29 novembre 1605. Birch, p. 237. Cependant l'envoyé annonçait en même temps que le secrétaire Manzicidor, grand ami d'Owen, allait le visiter dans sa prison. — Manzicidor avait été nommé par Philippe II « secretario oficial de los tres del Estado, de la escuela de modestia, y secretario de D. Juan Iduaquez ». L. Cabrera, *Historia de Felipe secundo,* t. IV, p. 150. Madrid, 1877.

(3) Cf. *Examination of Guido Faukes, taken Nov. 25, 1605,* reproduite dans Dodd-Tierney, *Church history,* t. IV, App., pp. liii sv.

(4) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc,* 7 décembre 1605. *PÉA, reg. 365,* f° 62.

(5) Le roi, écrit Hoboken, « me dict que touchant le Père Baudouyn, il estoit coupable de la trahison et y avoit assisté, estant de son sceu allé vers Rome en poste ung

donc qu'il fût également arrêté. Cette fois encore l'Archiduc consentit et, par son empressement, satisfit pleinement le roi d'Angleterre ; quand l'ambassadeur belge vint présenter au monarque les félicitations de ses maîtres sur l'heureuse découverte du complot,

« Sa Majesté le print trop bien et monstra encoire fort aise et nommément de la prinse de Huge Oen et son compagnon. Je luy encaressois fort », ajoute Hoboken, « ceste première démonstration que V. A. avoit faict de son amitié et sincérité vers Sa Majesté pour l'avoir faict sur le premier rapport et simple réquisition de son ambassadeur, sans attendre autre information ; dont elle recogneust avoir obligation à V. A. (1). »

Aussi Jacques Ier, écrivant à l'archiduc Albert, lui exprime-t-il pompeusement sa reconnaissance.

« Nous ne sçaurions céler le contentement infini que ce nous est d'avoir esté adverty par notre ambassadeur de quelle ardente affection et zèle vous avez procédé pour asseurer le ressentiment qu'en [de la conspiration] avez monstré pour le regard de nous (2). »

Encouragé par le succès, le gouvernement anglais réclama une troisième arrestation (3), celle de Sir William Stanley, qui, avec ses troupes au service de l'Archiduc, était prêt, disait-on, à porter secours aux conjurés aussitôt après l'explosion du 5 novembre (4) ; avant la fin du mois suivant il se trouvait, lui aussi, sous les verroux (5).

Mais ici l'affaire changea de face et les complications surgirent. Ces arrestations ne pouvaient être maintenues sans jugement et tout de suite la question de compétence se posa. Le 7 décembre, l'ambassadeur belge à Londres signifie à Salisbury « qu'il sera byen qu'il procure qu'on leur envoye leurs charges pour sur ce les oyr et faire ce qu'est à justice » (6). Pour toute réponse, Jacques Ier, dans

nommé Banney (si j'ay bien retenu), pensant que le faict fût réuscy. Et comme ung jésuyte de Rome, nommé Person, le rencontra en chemin et qu'ils receurent nouvelles de la faulte, retournèrent chacun chez soy. » *Lettre à l'Archiduc*, 12 janvier 1606. *PÉA, reg. 365*, f° 71 v°.

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 7 décembre 1605. *PÉA, reg. 365*, f° 61.

(2) *Lettre de Jacques Ier à l'Archiduc*, 10 décembre 1605. *PÉA, reg. 365*, f° 59. *Lettre de Salisbury à Edmundes*, 12 décembre 1605. Birch, p. 242.

(3) *Lettre de Salisbury à Edmundes*, 12 décembre, citée dans la note précédente. — Owen et ses amis avaient travaillé à faire nommer Stanley à la place de lord Arundell, qui avait été rappelé en Angleterre. *Lettre d'Edmundes a Salisbury*, 19 octobre 1605. Birch, p. 230.

(4) Cf. S. R. Gardiner, *History* citée, t. I, p. 343 sv. ; F. Sanders, *Dictionary of national biography*, t. LIV, p. 84.

(5) *Lettre d'Edmundes à Cornwallis*, 6 janvier 1606. *WM*, t. II, p. 184.

(6) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 7 décembre 1605. *PÉA, reg. 365*, f° 61.

sa lettre à l'Archiduc (cf. ci-dessus), protesta que les prisonniers étaient coupables.

« Nous avons bien voulu... vous dire en oultre, que ces meschantes créatures Owen et Baldouin, gens de mesme farine, ont eut leur part en particulier en ceste malheureuse conspiration de pouldre, de quoy... nous nous faisons forts d'en faire les preuves très évidentes... »

Et comme si la parole royale faisait à elle seule « preuve évidente », deux jours plus tard, Salisbury ordonnait à l'ambassadeur Edmundes de réclamer l'extradition des deux prévenus; il devait promettre d'ailleurs qu'ils ne seraient examinés que sur la conspiration des Poudres (1).

L'intérêt de ses provinces commandait à l'Archiduc de ne pas compromettre la paix encore mal assurée, en provoquant le mécontentement de l'Angleterre; mais céder à ses injonctions eût été tout à la fois se déshonorer en livrant des réfugiés amis de l'Espagne et trahir la cause catholique en abandonnant ses défenseurs. Il refusa (2).

Peu satisfaits déjà de l'attitude de l'Espagne vis-à-vis des marchands anglais, soupçonnant d'ailleurs l'Archiduc de connivence dans la conspiration, les ministres de Jacques I^er^ considérèrent son refus comme une provocation. Une mission spéciale, envoyée à Bruxelles vers la mi-décembre pour renouveler la demande, revint sans avoir rien obtenu et on parla de rompre la paix; mais l'état du trésor obligea de s'en tenir aux menaces (3).

Par la tournure sérieuse que prenait le différend, on put prévoir qu'il traînerait en longueur; d'une part, « ceulx du Conseil [d'Angleterre] se monstrent passionnés pour avoir la personne de Owen » (*PÉA*, *reg.* 365, f° 70); de l'autre l'Archiduc, pour s'excuser de le livrer, met en œuvre tous les expédients.

Le premier fut de se retrancher derrière le roi d'Espagne; sans

(1) *Lettre du 12 décembre*, citée ci-dessus.

(2) Cf. J. Lingard, *History* citée, t. IX, p. 68; S. R. Gardiner, *History* citée, t. I, p. 344.

(3) « Depuis mes dernières du XIIII de ce mois [décembre], j'ay sceu que le roy ayant envoyé par delà quelcung pour demander Oen et son compagnon, sans m'en avoir parlé ou fait parler, il est retourné nagaires et a fait son rapport, dont ceulx au Conseil ont monstré avoir peu de satisfaction, sans que j'en aye sceu pénétrer la substance; et se sont trouvés vers le roy de Grande-Bretaigne qu'aulcuns d'eulx ont tâché d'induyre à rompre pour ce respect avec l'Espaigne, luy alléguans quelques raisons qui faisoient pour leur opinion, laquelle ne fut goustée de quelques ungs,... auxquels le roy de la Grande-Bretaigne se joignit... En conclusion, fut résolu de laisser les choses aux termes où elles sont, mais de faire courrir le bruyt que l'on veult rompre. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 22 décembre 1605. *PÉA*, *reg. 365*, f° 66.

son consentement, disait-on, on ne pouvait accorder l'extradition. Mais ce prétexte malheureux devait naturellement se retourner contre les prétentions des Archiducs au pouvoir absolu ; Jacques Ier le fit bien sentir à leur ambassadeur, qui, pour toute réponse, allégua le respect et la reconnaissance que ses maîtres devaient au roi d'Espagne, leur frère. De plus, en Angleterre on s'impatientait : le procès des conjurés allait être introduit devant le parlement et on voulait juger Owen avec les autres ; le roi le réclamait comme son vassal-né ; il citait l'exemple du roi de France, qui lui avait livré un Anglais arrêté à Calais peu auparavant et soupçonné de complicité dans la même affaire (1) ; enfin Salisbury, pour obtenir plus sûrement et plus vite Hugues Owen, vulgaire chevalier, offrait de laisser entre les mains de l'Archiduc « le gentilhomme Stanneley, de bon sang mais plus grand trahistre, Bonney, et le prebstre Baudouyn en garde de ses supérieurs » (2).

Louvain. (*A suivre.*)

L. Willaert, S. J.

(1) « En suyte de quoy [décision du roi de France] le Sr de Vicq a fait mener icy ung Anglois nommé Allen, qu'il a attrapé à Calais. » *Lettre du 22 décembre 1605*, citée dans la note précédente ; cf. *ibid.*, f° 72 ; *lettre de Salisbury à Cornwallis*, 19 février 1606. *WM*, t. II, p. 189. David Alleyn, examiné à Calais, avoua être l'un des 200 hommes qui devaient se soulever si la conspiration des Poudres avait réussi. *Domestic Calendar 1603-1610*, p. 265.

(2) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 12 janvier 1606. *PÉA, reg. 365*, f° 73 v°. Salisbury se plaignit « que la prison dudit Owen estoit plutost une liberté, puisque le Père Baudouyn, coronnel Staneley, Banney et aultres ses amys l'alloient veoir journellement, lesquels estans aultant coulpables que luy fabricquoient des instructions pour cacher la vérité » *(ibid.)*.

COMPTES RENDUS.

F. Cumont. *Les religions orientales dans le paganisme romain.* Conférences faites au Collège de France. Paris, Leroux, 1907. In-8, 329 p. F. 3,50.

Comme le titre l'indique, ce livre expose la diffusion des religions orientales dans l'empire romain. Il aurait pu consister en une suite de monographies. L'auteur, pour mettre de l'unité dans son œuvre, les a rattachées à la démonstration d'une thèse; il a entrepris de démontrer que les religions orientales, en se répandant dans le monde romain, en ont anéanti la vieille religion, mais qu'elles ont élevé la conscience religieuse et ainsi facilité la victoire définitive de l'Eglise. En réalité, ces monographies et la thèse peuvent être séparées. Durant l'exposé de l'histoire de ces religions particulières, on oublie la thèse, ce n'est guère que dans la conclusion de chacun des chapitres qu'elle reparait avec plus ou moins de clarté. Nous nous inspirerons dans notre compte-rendu de ce caractère du livre. Nous analyserons chacun des chapitres, puis nous discuterons la thèse qui les relie entre eux.

Je commence par les tableaux successifs de la diffusion des religions particulières.

Dans un premier chapitre, M. Cumont trace un tableau général de la pénétration de l'occident par l'orient. Ainsi est amené l'objet propre du livre, l'exposé de l'influence exercée dans le domaine religieux. Puis les sources dont dispose l'historien dans ce sujet particulier sont étudiées. Avant d'exposer la marche envahissante de chacun des cultes orientaux, l'auteur recherche dans un second chapitre les causes générales de cette conquête. C'est un beau chapitre d'histoire, dans lequel apparaissent les belles qualités de pensée et d'exposition qui distinguent M. Cumont. Les facteurs de ce grand mouvement furent nombreux. Il y en eut d'économiques. Le commerce et l'esclavage, en transportant en Occident les races de l'Asie antérieure, devinrent les agents de la pénétration des idées religieuses. A côté d'eux il faut admettre des causes internes qui favorisèrent leur action. Une de celles-ci, la principale d'après O. Seeck, serait la décadence complète intellectuelle, morale et physique de la société romaine, un abaissement général ramenant le monde gréco-romain à un état voisin de la barbarie primitive. La religion qui convenait à cette société dégénérée, c'était la religion primitive, l'adoration des forces de la nature, une

sorte d'animisme. Les religions orientales précisément avaient ce caractère, ajoute-t-on. C'est ce que nie M. Cumont. Il n'en est pas moins vrai que la décrépitude de la race, l'abaissement des âmes préparait le monde romain à subir sans répugnance le contact des horreurs et de la sauvagerie qu'à côté d'une certaine supériorité contenaient ces religions. M. Cumont croit que les causes dernières de la victoire des cultes orientaux ont été leurs supériorités.

Ces religions d'abord, par leur culte mystique, extatique, accordaient à la sensibilité des satisfactions que leur refusait la religion gréco-romaine. L'exposé de M. Cumont ne m'a pas entièrement convaincu. M. Cumont parle bien de la froideur prosaïque de la religion des Romains, p. 36. Mais la religion que, lors de leur diffusion, les religions orientales rencontrèrent principalement, c'était non pas la religion romaine, mais bien la religion grecque, et ce n'était ni l'apparat extérieur, ni l'attrait des cérémonies, ni celui les mystères qui manquaient à celle-ci.

Leur seconde supériorité était de satisfaire davantage l'intelligence. Alors que le polythéisme gréco-romain, complètement séparé de la science et de la philosophie, n'avait pu être scientifiquement cultivé, mais avait été battu en brèche par elles et finalement avait succombé, les religions orientales s'étaient développées dans un pays où le sacerdoce constituait pour ainsi dire la classe savante. Ces religions avaient bénéficié de cette union avec la science; elles avaient pu prendre un caractère scientifique, et les sciences de leur côté avaient subi l'influence de la religion.

Enfin ces religions parlaient à la conscience; elles prétendaient satisfaire ce besoin de pureté et d'expiation qui, depuis le VI^e^ siècle avant Jésus-Christ se répandit dans le monde ancien, et elles attiraient les âmes par la perspective d'un bonheur dans la vie future.

Cette triple action des religions de l'Asie exposée ici en tableau général, on la retrouve plus ou moins apparente et sous une forme concrète dans le tableau tracé ensuite de chacun de cultes particuliers. Ces cultes sont celui de Cybèle en Phrygie, Ma en Cappadore, Men, Sabazios dans le chapitre III; d'Isis, de Sérapis et d'Osiris dans le chapitre IV; des Baals Syriens et de leurs parèdres féminins dans le chapitre V; celui de Mithra en Perse dans le chapitre VI; viennent ensuite dans le chapitre VII l'astrologie et la magie qui pénètrent tous les cultes précités.

Je n'ai pas l'intention de donner par le menu ce que contiennent ces chapitres substantiels. L'auteur s'y montre tel qu'il est, un maître dans la science des religions antiques. Je ne connais pas de livre qui, sous une forme plus claire, donne un tableau à la fois complet et aussi succint de l'histoire des diverses religions de l'antiquité. Aucun chapitre n'est inférieur aux autres, aucun ne trahit une négligence soit de composition soit d'information. Quand le tableau satisfait moins l'esprit, comme, m'a-t-il semblé, celui des cultes syriens, c'est non pas

la faute de l'auteur, toujours bien informé, mais celle du sujet lui-même, obscur encore, sur lequel les documents font défaut. Toutefois, à mon sens, le plus instructif des chapitres et aussi le plus difficile, c'est celui que M. Cumont a consacré à l'astrologie et à la magie. Je signale entre autres l'analyse faite par M. Cumont de la notion de magie. Je n'ai pas souvent lu ailleurs une définition et une explication plus claire des sens multiples de ce mot.

On aurait tort de mesurer l'importance de ces cinq chapitres à la brève indication que je viens de donner. Ils constituent en effet la partie la plus considérable et aussi la plus objective du livre. Les idées personnelles de M. Cumont sont réunies dans le dernier chapitre qui sous le titre de *Transformation du paganisme romain* donne un tableau de l'état du paganisme au IVe siècle après Jésus-Christ. Ce tableau, très intéressant d'ailleurs, a le tort de peindre sous des couleurs trop belles, d'après moi, l'état religieux et moral créé par la diffusion des religions orientales. Le vieux polythéisme gréco-romain, dit M. Cumont p. 235, n'avait plus qu'une « existence *purement littéraire* ». Il n'en est pas moins vrai cependant qu'il restait la religion d'État, protégée avec énergie par les empereurs et les hommes d'État romains. Sans doute les religions orientales et la philosophie grecque avaient profondément altéré le concept des vieilles divinités gréco-romaines. Mais cependant celles-ci continuaient à subsister, du moins dans la vie publique, comme des formes extérieures revêtant les nouvelles idées religieuses importées du monde oriental et grec. Ce que dit M. Cumont de l'affaiblissement, de la disparition de la foi, n'est tout à fait vrai que de cette poussière des divinités inférieures, protectrices des actions individuelles, que la vieille religion romaine contenait en si grand nombre. La preuve que M. Cumont tire pour sa thèse (p. 245) des libertés que le théâtre prenait avec les mythes des dieux me paraît d'une valeur douteuse. Aristophane en effet et les comiques du Ve siècle avant Jésus-Christ, en un temps de foi assez générale, ont pu, sans avoir maille à partir avec la justice, mettre les dieux nationaux sur la scène et en faire l'objet de leurs plaisanteries. C'est là une des formes de la liberté de conscience les moins estimables, mais certainement les plus répandues et les plus constantes dans les sociétés antiques.

Il est cependant vrai que les anciennes idées du vieil anthropomorphisme gréco-romain tenaient au IIIe et IVe siècles peu de place dans les âmes. A sa place s'était établi le culte philosophique des éléments. Il ne faut pas s'en exagérer l'élévation, Chez beaucoup, comme le dit ailleurs M. Cumont, il s'unissait à des pratiques idolâtriques, magiques et astrologiques. Puis, à ne voir que le seul culte des *elementa*, on peut se demander si c'était un progrès et si M. Seek est si loin de la vérité, quand il y voit un retour au culte grossier, très voisin de l'animisme, qui paraît dans les plus anciens monuments de la civilisation grecque. M. Cumont dit quelque part que les « religions vieilles ne retournent

pas en enfance ». Je crains bien que cette sentence générale n'ait guère d'autre mérite que l'élégance de l'expression. En fait, dans ce culte des *elementa*, la divinité était confondue avec la nature ; ce que l'on adorait c'étaient les forces naturelles. Par la réflexion et l'érudition, dit M. Cumont p. 248, le monde intelligent et savant a reconstitué toute la théologie, c'est-à-dire que délibérément, scientifiquement le monde cultivé en est revenu à vénérer ce que vénéraient par instinct les hommes « primitifs » (?). La conclusion est que les principes, la voie suivie ont été différents, mais le résultat, la religion elle-même, pénétrée d'ailleurs de magie, est-il beaucoup plus élevé ? Et les conceptions morales ? M. Cumont écrit p. 251. « La liturgie est toute pénétrée de préoccupations *éthiques* ». J'ai souligné le mot *éthiques* car toute la question est de savoir quel sens l'on attache à ce mot. Je serais d'accord avec M. Cumont s'il avait écrit : la liturgie est toute pénétrée de préoccupations de *pureté*. Mais le sens de la phrase est alors sensiblement différent. On ne peut en effet donner toujours et même souvent à ce mot la signification qu'aujourd'hui, en pays chrétien, nous lui donnons ordinairement. Si depuis longtemps, dans le paganisme, de nobles esprits ont entendu par là l'absence de souillures morales, impliquant la conformité de la vie à la loi naturelle, il n'en est pas moins vrai que, précisément sous l'influence des religions orientales, la signification de loin la plus fréquente de ce mot est celle d'une pureté liturgique, résultant de l'absence de souillures rituelles, et M. Cumont sait que cette pureté se conciliait avec une moralité très discutable. Le XI^e^ livre d'Apulée qui décrit si longuement les conditions de l'initiation ne contient pas clairement exprimée l'idée d'une pureté morale. Dès lors, je ne saurais admettre, avec la portée générale que lui donne M. Cumont, l'expression de la p. 251 : « *Le paganisme était devenu une école de moralité.* » Il est certain que les cultes orientaux, devenus dominants, du moins plusieurs d'entre eux, les cultes phrygiens, syriens et égyptiens, par leurs pratiques bizarres ou monstrueuses entretenaient et développaient chez leurs adeptes un état d'excitation nerveuse malsaine, autant physiquement que moralement. Et l'effet de ces spectacles sur les foules indifférentes devait être troublant. Il me semble que l'extension de ces cultes, la prédominance dans le monde païen de cette mystique sauvage se concilie difficilement avec l'affirmation précitée de M. Cumont. Mommsen (Hist. Rom., trad. De Guerle VII vol. p. 301) dit : « Dans l'adoption des cultes orientaux, on laissa généralement de côté les éléments élevés, spéculatifs et moraux ». Sans doute le grand historien parle de la période républicaine. Mais la situation avait-elle tellement changé dans les derniers siècles de l'empire ? Puis le paganisme de cette époque n'a pas résisté au courant qui emportait le monde vers les pratiques de la magie. La philosophie néoplatonicienne elle-même ne sut pas s'en défendre et dégénéra en théurgie. Sans doute Julien fit un effort pour faire du culte un instrument de moralisation, mais il faut faire honneur de cette pensée bien plus à son

caractère idéaliste et à sa philosophie qu'à sa religion. Et d'ailleurs il n'y a pas que l'élite intellectuelle, nécessairement en minorité; il y a l'immense majorité, étrangère à la culture philosophique, et pour laquelle le monde des intellectuels, les philosophes compris, continuaient à professer un aristocratique mépris.

Le défaut de la phrase de M. Cumont, que je citais tantôt, est d'être trop générale et peut-être de mal rendre la pensée de son auteur. C'est l'inconvénient presque inévitable, M. Cumont l'a pressenti, de la forme concise que la nature et l'étendue du livre l'ont obligé de donner à ses pensées.

Je crois cependant que M. Cumont s'est laissé guider par une bienveillance excessive à l'égard des religions orientales. De là une tendance marquée à mettre en lumière leurs beaux côtés et à gazer leurs défauts. Ce chapitre VIII a trop, d'après moi, le ton et le caractère d'une apologie. Tout ce qui précède en est la preuve. En voici encore une. A la p 63, M. Cumont écrit à propos des pratiques phrygiennes : « Dans cette possession sacrée, dans ces mutilations volontaires, dans ces souffrances recherchées avec emportement, se manifeste une aspiration ardente à s'affranchir de la sujétion des instincts charnels, à délivrer les âmes des liens de la matière. » Il est bien évident que ces pratiques *pourraient* manifester une aspiration. Mais l'ont elles manifestée? Il convient pour le savoir de considérer la réalité des faits. Or ce sont de tout autres aspirations que nous montrent souvent les adeptes des religions phrygiennes et syriennes.

Cette première thèse qui domine tout le livre est la préparation d'une seconde qui concerne la propagation victorieuse du christianisme. C'est à celle-là que je vais consacrer la dernière partie de ce compte-rendu. M. Cumont expose d'abord dans l'introduction de son livre les idées ayant cours parmi un certain nombre d'historiens des origines du christianisme. Durant toute une période, qui semble toucher à sa fin, on a cherché dans l'hellénisme les origines des idées chrétiennes. Le résultat n'a pas répondu à l'effort tenté. Cette piste semble maintenant abandonnée pour une autre. C'est vers l'Asie antérieure, ce creuset où se sont élaborées tant de religions importantes, que les esprits se tournent. Ce mouvement coïncide avec l'envoi de missions importantes chargées d'explorer ce pays plus systématiquement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Voici sommairement exposées les tendances de ce mouvement p. IX : « L'on s'attache aujourd'hui à montrer que l'Église a fait des emprunts considérables aux *conceptions* et aux cérémonies rituelles des mystères païens Or lorsqu'on parle ici de mystères on doit songer à l'Asie hellénisée bien plus qu'à la Grèce propre. » P. X : « La foi nouvelle a versé la *révélation* qu'elle apportait dans les *formes* consacrées des cultes préexistants, les seules que le monde où elle a grandi pût concevoir. » Telles sont les idées dominantes dans la science à laquelle appartient le livre de M. Cumont. M. Cumont les écarte comme étrangères à l'objet de son étude, qui porte sur le monde latin.

Même, sans se prononcer l'éminent historien expose des règles de critique qui constituent autant de réserves sur les conclusions hâtives admises par certains écrivains dont la logique est inférieure à l'érudition. Ses idées personnelles, restreintes à l'objet de son livre, sont disséminées un peu partout. P. XVIII. « Le fait essentiel, si l'on considère l'empire romain c'est que les religions orientales ont répandu, antérieurement, puis parallèlement au christianisme, *des doctrines* qui ont acquis avec lui une autorité universelle au déclin du monde antique. La prédication des prêtres asiatiques prépare ainsi malgré eux le triomphe de l'Église, et celui ci a marqué l'achèvement de l'œuvre dont ils ont été les ouvriers inconscients.» (cf. encore p. XVII et XXI.) C'est sur cette pensée que finit la 1re conférence : « L'invasion des cultes orientaux... présagea et prépara la victoire finale du christianisme» (cfr encore p. 161 et 162.) et c'est aussi la dernière pensée et la conclusion du livre. p. 254 : « L'esprit religieux et mystique de l'Orient s'était peu à peu imposé à la société entière, et il avait préparé tous les peuples à se réunir dans le sein d'une église universelle. »

Il y a deux affirmations contenues dans ces extraits du livre de M Cumont La première, c'est que le christianisme a trouvé répandues dans le monde certaines des doctrines qu'il apportait. D'après l'ensemble du livre, ces doctrines sont le monothéisme, la nécessité d'une régénération, l'excellence de la pureté, la croyance à une vie future heureuse.

Cette affirmation de M. Cumont appelle plutôt des compléments qui la précisent que des réserves.

Incontestablement les points cités plus haut et d'autres encore sont communs au christianisme et aux religions orientales. Mais quand, sans s'arrêter aux apparences, on examine chacune de ces doctrines en elle-même et dans ses rapports avec l'ensemble dogmatique de chacune des religions, on constate que cette ressemblance se réduit presque à rien, à une une simple communauté de nom. M. Cumont ne le nie pas d'ailleurs et sûrement, s'il ne s'était cru dispensé de ces développements par la nature de son livre, il n'aurait pas manqué de noter cette différence. Le P. Lagrange dit excellemment dans ses *Études sur les religions sémitiques* p. 145 : « Nous demandons qu'on n'attache pas trop d'importance aux mots ni même à l'aspect extérieur des choses. C'est surtout lorsqu'il s'agit de religion qu'il importe de déterminer le principe intérieur qui règle les usages et qui seul fait leur valeur ». Et il donne des exemples très concluants. Puis, en cette matière surtout il est illogique d'isoler les faits et de les considérer d'une façon abstraite, je veux dire en les séparant de l'ensemble concret dont ils sont une des parties et qui les expliquent. Je ne saurais citer d'ailleurs un seul endroit du livre de M. Cumont, je me permets d'insister sur ce point, où ces règles de critique seraient méconnues. Il faut cependant les avoir présentes à l'esprit pour ne pas se méprendre sur la portée des affirmations de l'éminent historien.

J'ai à peine une autre observation à faire sur les avantages qu'appor-

tèrent à la propagation du christianisme les idées morales et religieuses répandues par les religions orientales. Peu de questions sont plus délicates à traiter. Personne ne saurait prétendre que le christianisme n'a pas profité de circonstances favorables, et qu'au nombre de celles-ci il ne faille compter l'élévation des idées morales opérée par la philosophie et les tendances religieuses répandues par les religions de l'Orient. Le tout ici est de préciser la mesure de cette influence. Personnellement, je serais moins affirmatif que M. Cumont ; j'accorderais une influence moins positive, moins profonde, surtout au second facteur. J'ai parcouru ces jours derniers un petit livre de la collection *Science et religion*, intitulé la *Religion romaine* par A. Baudrillart. J'y ai lu, p. 56, sur la question qui m'occupe ici, une phrase qui me paraît exprimer avec exactitude la condition du christianisme par rapport aux religions orientales : « Ainsi le christianisme n'était pas en désaccord pour le fond des idées et des inclinations avec le mouvement général qui entraînait alors le monde civilisé. De là ses conquêtes rapides. » Cela me paraît excellement dit. Puis si, par la diffusion de certaines tendances morales et religieuses, les religions orientales furent favorables à la victoire du christianisme, d'autre part elles lui furent aussi un obstacle. Elles retenaient les âmes par le charme troublant de leur mystique et donnaient une satifaction, malsaine, je le veux bien, mais en réalité très captivante au besoin d'émotions religieuses naturel à l'humanité. Elles avaient d'ailleurs, pour les aberrations entre autres pour la magie et les plaisirs malsains du temps, des condescendances qui plaisaient naturellement à cette société dégénérée. Et enfin le souci de se défendre contre le flot montant du christianisme produisit entre elles une coalition puissante, à laquelle une philosophie, qui réunissait toutes les écoles antérieures, la philosophie néoplatonicienne, prêta le concours de sa spéculation et de sa dialectique Si donc ces cultes orientaux répandirent et développèrent certaines tendances, certaines idées, vagues d'ailleurs et plusieurs antérieures en Occident à l'apparition des religions de l'Asie-mineure, cette préparation fut compensée en une sérieuse mesure par l'opposition puissante qu'ils firent.

Je manquerais à la vérité, si je laissais croire qu'un seul de ces faits est ignoré par le consciencieux historien Toutefois, à lire les expressions dont il se sert, je trouve qu'il accorde une influence trop grande aux cultes orientaux. Il se pourait que, si M. Cumont avait cru devoir ici encore développer sa pensée, elle se serait précisée, et que ma critique tomberait d'elle-même. Même, cette critique, il l'a prévue. Parlant des mystères égyptiens, p. 106, il dit : « Je dois me borner ici à un aperçu rapide, qui, comme toute généralisation, paraîtra, je le crains, trop sec et trop absolu. » C'est là très probablement l'explication dernière des deux réserves que j'ai faites dans la seconde partie de ce compte rendu. Quelle que soit leur importance, elles n'empêchent pas que le livre de M. Cumont ne soit un livre de grande valeur. En le publiant, il a

rendu un véritable service. La question des religions orientales, de leur nature et de leur diffusion, n'est pas une de celles dont la solution peut être envisagée avec indifférence. Liée à l'évolution des idées morales et religieuses de l'empire romain, elle intéresse le philologue, l'historien de la philosophie, et celui du christianisme primitif. Et ce n'était pas chose aisée, en cette matière obscure et dispersée dans un nombre considérable de publications, de connaître les résultats auxquels la science est arrivée. Grâce au livre de M. Cumont, cette tâche est maintenant rendue facile. Beaucoup lui en seront reconnaissants.

Un mot, pour terminer, de la place que tiennent dans le livre les théories de l'histoire des religions. M. Cumont y a très peu recours et seulement à titre documentaire, sans tirer aucune conclusion. P. 59, il y a une allusion au totémisme; p. 83, une à la religion des non-civilisés. A la p. 228 il dit : « La magie est vieille comme l'humanité » on reconnait dans cette phrase un des postulats indémontrés et indémontrables d'ailleurs de l'école actuellement en vogue. Ailleurs, il invoque un usage de « l'humanité primitive », sur laquelle la science ne nous apprend rien, et que certainement les sauvages ne représentent pas.

E. Remy.

H. J. Toxopeüs. *Karakter en herkomst van den Jacobusbrief.* (Thèse.) Amsterdam, J. Clausen, 1906. In-8°, 284 p.

L'Épitre de saint Jacques occupe une place toute spéciale dans la littérature canonique du nouveau testament. Aussi peu d'épitres ont eu la chance de susciter tant d'opinions divergentes. C'est ce qui a engagé M. Toxopeus à consacrer la première partie — la moitié du livre — à l'exposé de toutes les théories quelque peu importantes. Il les divise en deux grandes catégories, d'après qu'ils admettent ou nient l'authenticité. Parmi les partisans de l'opinion traditionnelle, les uns considèrent notre épitre comme un document judéo-chrétien antérieur à saint Paul — et ici l'auteur expose fort en détail (de p. 2 à 40) les vues de B. Weiss, Beyschlag et Zahn — les autres placent ce document à la fin de l'âge apostolique : Sieffert, Feine et M. Toxopeüs aurait pu ajouter : « et presque tous les auteurs catholiques » – à moins que ceci ne soit pas parvenu à sa connaissance cependant très étendue ! La seconde catégorie est intitulée : L'opinion critique; on pourrait trouver cette formule plutôt malheureuse, comme si un critique moderne ne pourrait conclure à l'authenticité ! Après avoir brièvement indiqué les premiers doutes soulevés dans l'antiquité chrétienne et aux temps de la réforme, M. Toxopeüs range les critiques modernes en deux groupes : ceux qui reconnaissent un caractère chrétien à l'épitre

et, la plaçant après l'âge apostolique, y voient un produit du catholicisme naissant — et c'est de loin le plus grand nombre; — et l'opinion de Massébiau et de Spitta qui la tiennent pour un document issu du Judaïsme helléniste. En guise de conclusion, M. Toxopeüs a la bonne idée d'ajouter les principales réfutations qui ont été faites à Spitta par Van Haupt, Van Manen et Steck.

Et voilà comment M. Toxopeüs parvient à nous mettre sous les yeux une vue d'ensemble, un exposé net, exact et singulièrement complet de l'état de la question en même temps que de toute la littérature du sujet. Et à ceux qui seraient tentés d'opiner que l'auteur ne s'est vraiment pas engagé à beaucoup en n'exposant que les opinions d'autrui, nous demanderions s'il n'y a pas une réelle utilité dans une bonne mise à point, s'il n'y a déjà pas un mérite incontestable à laisser d'abord parler les autres sans devoir se mêler au débat par des jugements personnels. C'est en effet l'exactitude et la parfaite objectivité aussi bien que le choix judicieux des détails intéressants que nous louons dans cet exposé. D'ailleurs la grande diversité d'opinions sur un même point doit d'une part nous rendre prudents dans nos propres affirmations, tandis que d'autre part elle nous fait déjà sentir ce qu'on pourrait appeler l'absence de tonalité, de caractéristique bien tranchée de l'Épitre.

Mais passons à la seconde partie où M. Toxopeüs a cru devoir soumettre à un nouvel examen successivement le caractère littéraire de l'Épitre, son christianisme et enfin la question des lecteurs et du temps et lieu de composition. Ce n'est pas que M. Toxopeüs nous ait présenté une théorie nouvelle — après celles que nous avons déjà on pourrait bientôt se déclarer satisfait — c'est plutôt un éclectisme plus ou moins motivé. Voici ce qu'il en pense.

D'abord notre épitre n'est ni une simple compilation d'aphorismes sans lien, ni un écrit didactique d'une pièce (Schwegler) : elle nous offre, sous forme de lettre encyclique, une homélie dont on indique difficilement la suite des idées. C'est un document chrétien datant du temps d'Antonin le pieux, écrit vers 140 à Rome. Elle est adressée à tous les chrétiens, sans distinction d'origine juive ou païenne, mais nous présente cependant un christianisme tout spécial. Ce n'est pas de l'ébionitisme pur, mais plutôt une tendance ebionisante, si l'on entend ce terme en opposition à ce qu'on pourrait appeler paulinisant. « C'est au fond le christianisme de ces prosélytes juifs si nombreux à Rome, qui déjà avant leur conversion s'étaient fait pour religion une certaine réduction du Judaïme. Ils passèrent au christianisme uniquement parce que celui-ci sanctionnait cette simplification de leur choix. » (p. 264.) Aussi n'y trouve-t-on pas cet antipaulinisme des premiers temps qui combat pour la loi et la circoncision; son opposition au dogmatisme paulinien se borne à relever l'antithèse : foi et œuvres (p. 281).

Voyons les arguments de l'auteur. Il commence par rechercher les relations littéraires avec d'autres écrits juifs, profanes ou chrétiens.

Notons de suite que c'est le chapitre de loin le plus faible de tout l'ouvrage. M. Toxopeüs peut y faire preuve d'érudition, mais il s'y montre aussi fort mauvais dialecticien, pour ne pas dire mauvais critique ; car la dialectique a aussi ses droits en critique n'est-ce pas ? — Ainsi que faut-il chercher la comparaison du figuier – 3, 12ª – chez un Epictète ou un Plutarque, alors qu'elle se trouve bien mieux dans l'Evangile ? — M. Toxopeüs ne le fait pas même remarquer. Qu'a-t-on besoin d'Homère, de Plaute ou de Térence — on nous laisse encore le choix (p. 165) — pour expliquer la provenance de l'objection naturelle de 1, 13ª ? Mais — ce qui est autrement grave — quand on veut faire dépendre notre épitre de presque toute la littérature chrétienne primitive, suffit-il vraiment d'aligner, en regard l'une de l'autre, deux séries de textes plus ou moins similaires ? Vraiment, il y a une bonne dose de naïveté à se contenter d'une simple juxtaposition pour conclure, par exemple : « On ne peut plus guère nier que Jacques ait connu les grandes épitres pauliniennes. » En fait de conclusions il n'y en a guère... faute de prémisses. Et cependant M. Toxopeüs sait fort bien que « dans les questions de priorité et de dépendance, il faut toujours procéder avec prudence » (p. 199). — On ne le dirait pas convaincu. Quand il veut fixer l'influence de l'Épitre aux hébreux, M. Toxopeüs, sur six textes parallèles qu'il ne fait que citer sans discussion aucune, en rejette quatre comme peu probants : ce qui ne l'empêche pas d'écrire, p. 177 : « Quoique l'argumentation soit peu abondante, elle suffit cependant pour rendre hautement probable la connaissance que Jacques avait de l'Épitre aux hébreux. » Et nous pourrions multiplier les exemples.

Heureusement l'interprétation que donne M. Toxopeüs au chapitre suivant est bien de nature à effacer la mauvaise impression que laisse sa critique littéraire. Ce n'est pas qu'elle emporte l'adhésion du lecteur, mais du moins nous y avons une discussion bien suivie, des remarques souvent très justes et toujours vraisemblables. Nous devons cependant faire un grief à l'auteur de vouloir étayer une interprétation sur des dépendances littéraires plus que discutables, comme c'est le cas pour απαρχη dans 1, 18 et qui s'expliquerait par la Iʳᵉ Ép. de Clement, pour λογος αληθειας de 1, 25 et qui viendrait de 1ª Petri, pour νομος της ελευθερίας de 2, 12 rapporté à l'Epitre aux Galates. — En outre quand M. Toxopeüs condense l'enseignement de l'Épitre dans la formule πιστις και αγαπη, alors que πιστις και εργα s'impose, nous croyons à l'influence paulinienne non pas chez Jacques, mais chez M. Toxopeüs.

Nous rapportions plus haut que M. Toxopeüs admet le caractère chrétien de l'épitre. Il ne veut pour toute preuve que 1, 18 mis en rapport avec l'*insitum verbum* du v. 21 et la *lex perfecta libertatis* du v. 25. Car M. Toxopeüs a cru devoir suivre Spitta pour l'interprétation de 1, 1 et 2, 1 où le nom de Jésus est interpolé, tandis qu'il n'est plus question du Christ dans aucun autre texte de l'épitre. M. Toxopeüs ne se serait-il pas aperçu qu'en n'admettant que la moitié de l'interprétation de Spitta il s'est chargé d'une difficulté en plus : une

épitre certainement chrétienne sans aucune mention du Christ ? Ce qui plus est, ceci n'empêche cependant pas M. Toxopeüs d'être parfaitement renseigné sur l'opinion que se faisait Jacques de la personne du Sauveur ! Pour l'auteur de notre épitre le chrétien est en relation non pas avec la personne de Jésus, mais directement avec Dieu ; Jésus n'étant à ses yeux qu'un simple prophète. — Et la preuve ? — C'est que l'épitre nous présente un christianisme très simpliste, en ce sens qu'il y a absence complète de christologie. Apparemment donc Jésus n'est venu que pour compléter la loi et les prophètes, pour faire mieux connaître la volonté de notre Père céleste exprimée par la loi (p. 233). Et en fin de compte le tout se base sur ce simple terme de 1. 25 : νομος τελειος qui dérive de cette parole du Christ : *Non veni solvere legem, sed adimplere.* — Pas bien difficile, en somme !

M. Toxopeüs ne se montre pas plus difficile dans l'interprétation de 5, 14 et 15, où il passe tout simplement sous silence la mention de la rémission des péchés du v. 15^{b} sans nous en donner une seule raison. La même remarque s'impose quand nous voyons M. Toxopeüs s'autoriser de l'absence de christologie et de la prétendue polémique de 2, 14 à 26 pour affirmer que Jacques *rejette* la doctrine de la rédemption chez saint Paul.

Enfin pour en venir à la question des lecteurs, notons que son interprétation du titre — à tous les chrétiens, le vrai peuple de Dieu, dispersés parmi les Gentils » — n'est guère suffisamment motivée. De quel droit M. Toxopeüs restreint-il le sens méthaphorique à la première partie pour le nier de la seconde ? Il n'en donne aucune preuve positive. Il n'y a *aucun* fondement à l'opinion qui voit dans les riches des Juifs non convertis ! C'est M. Toxopeüs qui l'*affirme !* Et quand on lui objecte que nulle part ils ne sont appelés *Frères* — ce qui pour le moins peut paraître étrange — M. Toxopeüs le croit suffisant de faire remarquer qu'ils ne se conduisaient guère de façon à mériter ce nom ! Et pour qu'on ne fasse plus de difficultés à sa façon de voir, il expédie en trois lignes — p. 274 — le passage 2, 6 et 7.

Mais que cela suffise. Concluons par cette remarque générale. La première partie de son ouvrage aurait dû convaincre M. Toxopeüs que les données de l'Épitre sont si peu sûres qu'elles ne permettent en somme qu'une hypothèse, d'autant plus plausible qu'elle donne satisfaction au plus grand nombre des difficultés. Or il se présente une théorie — celle de l'authenticité — qui prétend le mieux répondre à ce desideratum. Pour mesurer la valeur de la sienne propre, M. Toxopeüs aurait dû instituer une comparaison sur les principaux points discutables. Cependant nulle part dans tout l'exposé de son opinion, l'auteur ne fait semblant de connaître cette théorie. Ce nous semble un léger défaut de critique, d'autant plus que M. Toxopeüs ne se donne même pas la peine de rendre vraisemblable la fiction littéraire qu'un Harnack n'ose admettre.

G. Buysschaert.

PAUL ALLARD. *Les dernières persécutions du troisième siècle.* 3e édit., revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1907. In-8°, XXIII-437 p. F. 6.

« La première édition de ce volume a paru en 1887 ; dans la seconde publiée en 1898, j'ai eu soin de le tenir au-courant, en ajoutant ce que des découvertes nouvelles, soit de monuments, soit de textes, avaient révélé, et surtout en marquant dans les notes les opinions contraires aux miennes. J'ai continué ce travail de mise au point dans cette troisième édition ». Ces paroles de l'auteur, placées en tête du livre sous forme d'avertissement, résument très bien ce qui caractérise sa nouvelle édition. On peut se contenter de faire remarquer son attitude discrète à l'égard de la nouvelle critique des Actes des Martyrs inaugurée par M. Dufourcq et les Bollandistes : p. 45, n. 3 ; p. 148, n. 1; p. 362, n. 6. Du reste pour comprendre toute la distance qui sépare M. P. Allard de M. Dufourcq, il suffit de comparer ce que l'un et l'autre disent par exemple de la valeur et de l'importance des données des inscriptions damasiennes. Le premier est bien près de trouver dans le silence du poète un préjugé défavorable (p. 378) ; tandis que le second au contraire y voit une condamnation explicite des légendes postérieures (Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, I, pp. 18, 26). Je regrette que l'auteur dans sa révision de la littérature contemporaine, n'ait pas connu Ficker, *Die Petrusakten :* il aurait pu constater la dépendance littéraire *des Acta disputationis Archelai* vis-à-vis des Actes apocryphes de Pierre. Ce fait diminue singulièrement la valeur des renseignements que M. P. Allard croit pouvoir tirer de l'écrit d'Hegemonios et nous incline à ne voir dans la forme donnée par celui-ci à son ouvrage qu'une fiction littéraire sans grand fondement historique.

Quoi qu'il en soit de ces questions de détail, on accordera volontiers à l'auteur qu'il n'y avait point là « de motifs suffisants pour rien changer aux solutions qu' (il) avait d'abord adoptées... Même, continue-t-il, si quelque détail dans un sujet qui en comporte un si grand nombre, devait s'en trouver modifié, les lignes générales de l'histoire des persécutions n'ont reçu aucune atteinte. » Le mérite de l'ouvrage de M. P. Allard est en effet d'avoir déterminé ces grandes lignes, d'avoir fixé l'évolution du régime persécuteur, d'avoir fait revivre toutes les phases de la lutte, avec sa vaste érudition et son rare talent d'exposition.

J. FLAMION.

J. Brochet. *Saint Jérôme et ses ennemis*. Étude sur la querelle de saint Jérôme avec Rufin d'Aquilée et sur l'ensemble de son œuvre polémique. Paris, Fontemoing, 1905. In-8°, XIII-494 p. F 7,50.

« Étudier les conditions historiques des œuvres polémiques de saint Jérôme, étudier en particulier ses Apologies, qui en occupent le centre et les venger en même temps que les Invectives de Rufin de l'injuste oubli où elles sont tombées », tel est d'après l'auteur lui-même le sujet de son ouvrage. M. Brochet trouve, et on le lui concédera volontiers, qu'il reste plus d'un point à instruire dans ce procès ; du reste « l'affaire est à réviser dès le principe pour n'avoir jamais été envisagée qu'accidentellement au cours d'une biographie ou à l'occasion d'une controverse théologique (p. XI). » Il se plaint tout particulièrement de l'indifférence relative que l'on a gardée à l'égard de l'adversaire de Jérôme : « l'édition de (ses) œuvres complètes est encore attendue. L'histoire a été plus que sévère pour lui : elle a été injuste (p. 382). » Ce silence, il est vrai, pourrait paraître préférable aux attentions de son nouveau biographe.

La querelle de Jérôme et de Rufin occupe le centre et forme le gros du livre de M. Brochet. Mais il ne faut pas s'imaginer cependant que le reste y constitue un hors-d'œuvre ; c'est au contraire le premier mérite de l'auteur d'avoir replacé la polémique dans son cadre naturel et dans son milieu véritable.

D'une part elle n'a causé tant de bruit et acquis tant d'importance que pour avoir marqué le point critique et l'apogée des menées des adversaires de Jérôme ; Rufin n'a été son principal ennemi que pour s'être trouvé tout-à-coup à la tête d'une coalition dont il était loin peut-être de soupçonner la force et la vigueur ; les hostilités romaines forment en quelque sorte boule de neige pour se précipiter en une avalanche qui étourdit au premier coup le redoutable polémiste. Et il a si bien senti la violence du choc que le souvenir lui en est resté comme une hantise dans ses difficultés dernières ; il ne sait même pas garder le silence,alors que son ennemi a le noble courage d'oublier et de se taire.

On n'attend pas que nous essayions de donner ici une analyse de l'histoire de cette querelle. Ce serait trop long et l'intérêt en est précisément dans les détails. Je me contenterai d'indiquer la méthode suivie, la position prise, les résultats acquis. La méthode : M. Brochet s'est avant tout attaché à établir une chronologie exacte des événements et des documents. Le travail n'est pas des plus aisés ; les différents écrivains qui s'en sont occupés ne sont pas sans avoir embrouillé une question qui n'est déjà que trop obscure par elle-même. L'auteur s'en est tiré à son avantage et on peut citer en particulier ses discussions sur la date du *Contra Johannem Jerosolymitanum* (p. 149), du retour de Rufin et de Mélanie à Rome (p. 153 et ss.), du départ de

celui-là de la ville éternelle (p. 241), des deux *Apologies* de Jérôme (p. 345), comme des exemples de sa pénétration d'esprit et de sa sureté d'information. Je ne veux pas dire que ses données seront admises par tout le monde. Il suffit de consulter les tables qu'il a dressées et de les comparer avec celle que donne le dernier historien de saint Jérôme, M. Grützmacher, *Hieronymus*, I, Leipzig, 1901, (p. 99 et ss) (1), pour voir que les deux biographes du solitaire ne sont pas d'accord pour dater les écrits principaux, qui constituent le fond du débat Quoi qu'il en soit, le professeur allemand échappera difficilement à l'obligation de réviser ou tout au moins de justifier plus amplement sa chronologie, dans le dernier volume de sa biographie où il va aborder la querelle étudiée par M. Brochet.

La question critique commande la question d'interprétation, quoiqu'à vrai dire les deux se compénètrent souvent. Mais le terrain déblayé et les points de repère établis, M. Brochet a replacé les évènements et les documents à leur place. Il ne lui reste plus qu'à nous donner l'exposé de ceux-là et l'analyse de ceux-ci pour que nous revivions toutes les phases de la controverse. Il fait de larges extraits, qu'il encadre de commentaires pénétrants, qui nous aident à comprendre les allusions, les ripostes, l'enchaînement des idées et la marche générale de la discussion. Il se sert assez finement des répliques de l'un et de l'autre adversaire pour arriver à pénétrer le fond de la pensée de tous deux. Ils se connaissent si bien qu'on ne peut avoir de meilleur guide et de meilleur informateur. Je dois dire cependant qu'il voit plus Rufin par les yeux de Jérôme que Jérôme par les yeux de Rufin.

La position prise par M. Brochet à l'égard des deux polémistes est très nette : il se déclare résolument pour Jérôme contre Rufin, et tout aussi bien pour les détails que pour l'ensemble de la querelle. Il a des mots sévères pour la conduite de ce dernier et il loue à diverses reprises la patience, la grandeur d'âme, la modération et la retenue du moine de Bethléem : « Après l'analyse minutieuse, dit-il, que nous avons faite de leurs démarches et de leurs pensées secrètes, il ne reste plus de doute. De graves responsabilités incombent à Rufin et rien dans les sentiments, les paroles de Jérôme ne justifie sa conduite vis-à-vis de lui... Jérôme a vraiment fait preuve à son égard d'une candeur, d'une patience, d'une générosité admirables, étant donné sa susceptibilité et les torts graves de son adversaire (p. 385-6)». Et encore : « Nous avons saisi sur le fait le double jeu (de Rufin) : engager son ami sans scrupule pour couvrir son entreprise ; puis le jeter par dessus bord pour se sauver lui-même à l'heure du danger. Ce n'est ni maladresse, ni sottise ;... il agit froidement et sait pertinemment ce qu'il fait : majore impudentia quam imperitia (*Apologia*, III, 39). Il faut le reconnaître. Envers Jérôme, quels qu'aient été ses

(1) RHE, t. III (1902), pp. 694-701 ; t. VIII (1907), pp. 110-114.

motifs secrets, sa conduite est de tout point condamnable : au contraire, celle de son adversaire envers lui fut droite, sincère, indulgente à l'excès, en dépit des violences suprêmes qui échappent à une âme douloureusement désillusionnée et placée tout à coup en face de la réalité. Peut-être la raison en est-elle dans une de ces profondes antipathies qui débutent par des froissements pour finir par la haine entre hommes qui ont cru un beau jour être faits pour s'aimer alors que tout les séparait : il est des âmes fermées les unes aux autres et ce fut, semble-t-il, le cas de ces deux moines (pp. 387-8). » Cette dernière observation est profonde et donne la clef de bien des obscurités de cette affaire. Si nous avons fait cette citation un peu longue, c'est pour attirer l'attention sur les pages où M. Brochet nous expose son appréciation sur l'ensemble de la querelle : elles renferment en effet des restrictions très-justes qui adoucissent quelque peu la sévérité de ses critiques dans le détail, sans cependant modifier son attitude d'une manière essentielle. Que faut-il penser de celle-ci ? Pour répondre avec compétence à cette question, il serait de toute nécessité de reprendre le procès, tel qu'il a été étudié par l'auteur. Ce serait besogne inutile, car elle sera faite, si elle ne l'est déjà par le biographe de Jérôme, que nous citions tout à l'heure : il est des mots appliqués à Jérôme qui le scandaliseront. Et du reste les points touchés par M. Brochet et qu'il a lui-même abordés déjà dans les deux volumes parus de son ouvrage, font éclater la divergence de leur point de vue. Nous avons dit jadis ce que nous pensions de l'ouvrage du critique allemand. Sans vouloir entrer dans le fond du débat, nous n'accordons pas une adhésion complète à l'attitude du savant français. Il a exagéré quelque peu ses complaisances à l'égard de son héros préféré : il aurait pu faire remarquer que Jérôme n'a été si explicite à l'égard d'Origène, qu'après l'éclat de la controverse origéniste ; quoi qu'il en dise, il n'a pas toujours eu pour le grand Alexandrin l'admiration discrète qu'il professe aujourd'hui si ouvertement ; il n'a pas été aussi prudent et réservé dans le passé qu'il l'est en ce moment. Et puis sa seconde Apologie était-elle bien nécessaire ? Je doute beaucoup de sa patience et de sa modération à cette phase de la querelle. Ce n'est pas étonnant, ces deux qualités n'étant pas chez lui développées à un degré extraordinaire. Le respect et l'admiration profonde que M. Brochet professe pour le solitaire de Bethléem auraient gagné, beaucoup à être moins enthousiaste, plus mesurées et en somme plus justes.

Ce ne sont là que des critiques de détail. Je ne voudrais pas qu'on se méprenne sur la valeur de l'ouvrage de M. Brochet et sur la solidité de sa démonstration. Sa thèse peut être attaquée, corrigée même ; elle ne sera renversée que très difficilement. En tout cas, son ouvrage aboutit dès maintement à des résultats certains, qu'il a raison de mettre en évidence. La querelle de Jérôme et de Rufin ne se réduit pas à quelques boutades à l'emporte-pièce, à des accès d'une humeur impatiente et maussade. Elle a une toute autre importance

dans la vie de Jérôme Il suffit de la replacer dans son milieu, pour saisir la place qu'elle occupe dans l'histoire ; elle marque certainement le point culminant de sa polémique et ses Apologies constituent son chef-d'œuvre du genre. Enfin la chronologie de ces années a reçu des éclaircissements à l'aide d'une discussion serrée, qui mérite le plus grand éloge.

J. FLAMION.

PAUL SCHWEN. *Afrahat. Seine Person und sein Verständnis des Christentums.* Ein Beitrag zur Geschichte der Kirche im Osten. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche, éd. N. BONWETSCH et R. SEEBERG. Fasc. 2.) Berlin, Trowitzsch, 1907. In-8, VIII-153 p. M. 4,80.

Cette monographie forme le second volume des *Neue Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche*, publiées par N. Bonwetsch et R. Seeberg.

Le titre indique clairement une double division dans le travail. Cependant, c'est en trois parties que M. Schwen a épuisé son sujet : I. Vie et écrits d'Aphraate. II. Les sources de la doctrine d'Aphraate. III. Le christianisme d'Aphraate. La première section ne nous retiendra pas longtemps. Elle n'ajoute rien aux renseignements relativement peu nombreux que nous possédons sur la vie et les écrits d'Aphraate. Notons toutefois que, contre l'opinion de Nestle, l'auteur refuse d'identifier le « Sapiens Persa » avec le Jacques de l'histoire de Julianos Saba, ainsi qu'avec l'Aphraate du martyrologe syriaque de 412.

Combien plus intéressante est la doctrine d'Aphraate, si bien exposée par M. Schwen. On nous permettra d'en donner, à sa suite, un rapide aperçu, en parcourant la série des chapitres qui y sont consacrés.

Le chrétien doit viser par dessus tout à l'activité pratique, mais c'est la conviction religieuse qui s'extériorise en des œuvres morales. La foi reste dans l'ordre d'adhésion intellectuelle. Le monothéisme d'Aphraate est spécifiquement chrétien, car, à son sens, ce n'est que par le Christ que les Juifs eux-mêmes ont appris à renoncer complètement à l'idolâtrie. La polémique contre les sectes dualistes produit une affirmation plus nette et plus fréquente du dogme de l'unité de Dieu. Au reste, Aphraate ne nous communique pas expressément le symbole de son église. Le sien, si l'on peut en parler, comprenait huit articles et réunissait, dans une association insolite, les éléments doctrinaux aux éléments moraux de son christianisme. On est surpris de constater combien la christologie d'Aphraate est pauvre. Elle ne porte nulle trace des controverses mémorables qui avaient agité l'Orient. Il faut se garder de prendre toutes les expressions au pied de la lettre, car

l'auteur ne se place jamais au point de vue strictement dogmatique. Ses formules sont simplement empruntées à la littérature biblique; elles sont si vagues que le monophysite Barhebraeus, et le nestorien Ebedjesu ont pu tous deux faire grand éloge de son orthodoxie ! Cependant nous hésiterions à souscrire la proposition dans laquelle M. Schwen affirme que la divinité proprement dite du Christ n'était point encore aussi fermement acceptée et nettement déterminée dans le milieu où vivait Aphraate que dans les églises occidentales à cette époque. Le procédé de raisonnement mis à part, l'affirmation est catégorique et éclatante dans des phrases comme celle-ci : « Pour nous, au contraire, (il argumente contre les Juifs), il est certain que Jésus, notre Seigneur, est Dieu et Fils de Dieu, Roi, fils de roi, lumière de lumière ». L'évêque oriental est donc loin de ne rendre au Christ qu'une adoration en quelque sorte semblable à l'honneur que veut encore bien lui attribuer une certaine école moderne

Les trois degrés de la hiérarchie d'ordre sont mentionnés. Le réalisme dans la doctrine eucharistique est aussi fortement marqué que possible. Aphraate connaît la confession orale ; il ne borne point l'action du prêtre à la réconciliation extérieure avec l'Église. Les sacrements communiquent l'esprit céleste qui demeure dans les spirituels pour les soutenir, mais parfois les quitte et se retire auprès de Dieu pour se plaindre de leurs péchés,

La réception de l'Esprit au baptême impose le devoir de la sainteté, sans en être la raison unique. On ne peut en effet ramener à un seul motif éthique les obligations du chrétien. Ainsi, la virginité est une grâce sublime et l'auteur n'a pas même la pensée qu'elle doive se justifier. La pratique du bien doit armer le fidèle contre la tentation (motif pédagogique). La vanité du monde qui passe, l'espérance de la gloire céleste qui demeure éternellement : voilà des considérations que l'on rencontre presqu'à chaque page des 23 homélies. Faut-il dire, avec M. Schwen, que ces motifs éthiques ne sont prédominants que dans un temps et dans un milieu où l'attente eschatologique existe à un haut degré?

En tout cas, Aphraate envisage la fin du monde comme imminente. C'est une première erreur, partagée d'ailleurs par un grand nombre. Et pourtant le monde doit durer six mille ans! La proximité de sa destruction est déduite du livre de Daniel. Non qu'Aphraate spécule sur les semaines d'années, mais la succession des royaumes figurés par les animaux prophétiques l'amène à donner le triomphe final aux fils d'Édom, c'est-à-dire aux Romains, parmi lesquels le recensement avait fait compter le Seigneur.

A la mort, l'esprit céleste remonte auprès de Dieu, tandis que l'esprit animal, plongé dans une sorte de sommeil (hypnopsychie), est enseveli avec le corps en attendant la résurrection. Ce dernier esprit appartient seul à la nature humaine; il n'y a donc point là une sorte de trichotomie,

Au demeurant, la religion, la piété chez Aphraate s'éloigne égale-

ment du mysticisme quiétiste, du formalisme légal et de l'intellectualisme pur. On a, sans pouvoir tracer de contours bien nets, l'impression d'une vie religieuse intense et intérieure, à laquelle l'attente eschatologique imprime encore davantage un caractère pratique.

Aphraate parle à plusieurs reprises d'une classe de chrétiens qu'il appelle « fils et filles de l'alliance ». L'expression syriaque prête à équivoque. Jusqu'ici on voyait en eux des moines et des religieuses, tout au moins des ascètes au sein de la communauté chrétienne. Burkitt en identifiant « l'alliance » avec la communauté, l'Église, porte à distinguer, au point de vue du célibat, différentes catégories de fidèles. Qu'on se rappelle les divers degrés parmi les Manichéens et les Cathares. M Schwen admettrait que « l'alliance » est l'Église. Les premiers baptisés auraient pratiqué la continence. Peu à peu la rigueur dut bien s'adoucir, et l'Église compta des fidèles mariés, tandis que « l'alliance » comprenait le petit groupe des vierges. Aphraate se placerait non au début, mais dans le courant de cette évolution. Car si, à ses yeux, la virginité est encore une vertu de pratique générale parmi les chrétiens, il admet cependant que les baptisés prennent femme et sortent de « l'alliance » sans cesser d'appartenir à l'Église.

Il faut reconnaître que l'auteur a bien étudié les œuvres d'Aphraate. Mais, dans un fascicule de 150 pages, l'exposé est nécessairement rapide. On regrette d'entendre si souvent M. Schwen rappeler que son cadre lui interdit des explications ultérieures. Chaque affirmation est appuyée de nombreux passages qui l'établissent. Mais la place naturelle des renvois n'est-elle pas en marge ou en note? La lecture de l'ouvrage est rendue pénible par la quantité de chiffres qui encombrent vraiment le texte, sans même être placés entre parenthèses. Les références sont données à la traduction de Bert. Deux tableaux placés en appendice établissent la concordance des citations avec le texte original édité par Wright (Londres, 1869).

Un dernier mot pour féliciter M. Schwen de son excellente bibliographie. Le souci d'être complet lui fait même noter les comptes-rendus sur les principaux ouvrages qui concernent Aphraate.

Malgré les *desiderata* que nous avons dû exprimer, M. Schwen, nous semble-t-il, a fait œuvre excellente. L'oriental qu'il a étudié et fait connaître ne peut, sans doute, se mesurer avec les représentants illustres de la culture alexandrine ou antiochienne. La postérité, nous l'accordons encore, ne s'est guère souvenue de son nom et de ses œuvres. Toutefois, ses vastes connaissances scripturaires, son exégèse vraiment chrétienne, témoignent d'un zèle ardent pour l'acquisition de la science théologique. Son christianisme libre de spéculations philosophiques, sa piété simple et naïve charment le lecteur qui, c'est notre conviction, fermera comme nous le livre en redisant avec M. Schwen qu'Aphraate donne l'impression d'une personnalité aussi sympathique qu'intéressante.

J. Lebon.

H. Grisar, S. J. *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge.* T. I. *Rome au déclin du monde antique.* Traduit de l'allemand, avec l'autorisation et des corrections de l'auteur, par E.-G. Ledos. Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1906. 2 vol. grand in-8°, 465 et 456 pages avec 140 et 84 figures et plans et une carte en couleurs.

Quand nous faisions connaître aux lecteurs de la RHE (t. V, pp. 99 ss.), la première partie de l'édition allemande de l'œuvre du R. P. Grisar, nous ajoutions qu'on annonçait une traduction française. C'est M. Ledos qui la donne : il a scindé le premier tome en deux volumes pour en rendre le maniement plus commode. « L'auteur, nous dit l'avant-propos, a bien voulu faire profiter cette traduction des corrections et additions que les dernières découvertes et les travaux récents l'ont amené à faire à son texte — et le traducteur a sur quelques points précisé ou complété les références de l'édition allemande, notamment par des renvois aux ouvrages français et aux traductions françaises d'ouvrages étrangers ». La traduction de M. Ledos est fidèle et en même temps élégante, et l'exécution typographique de ces deux volumes est splendide.

Pour donner une idée de la largeur de vue avec laquelle le R. P. Grisar a conçu son œuvre, rappelons brièvement le plan suivi dans ce premier tome. L'auteur nous donne d'abord une description détaillée de Rome à l'époque où le paganisme agonise (liv. I) ; il nous parle ensuite de Rome et des papes sous la domination des Goths (II), des relations de la Ville éternelle avec Byzance et les Goths jusqu'au rétablissement du pouvoir impérial en Italie (III), de Rome sous les Narsès et les premiers exarques (IV), de la décadence continue de la civilisation et de l'État romains, opposée au développement de la vie de l'Église.

L'ouvrage abonde en renseignements utiles, il constitue une véritable encyclopédie de l'histoire ecclésiastique de cette époque troublée ; à côté d'une histoire externe complète, on y trouve l'histoire des institutions, des doctrines, des mœurs, principalement l'histoire des monuments architecturaux et artistiques. Le grand enseignement qui se dégage de tout ce tome, c'est le développement admirable de l'action de la primauté ; les faits justifient pleinement cette conclusion du livre I : « Primauté et unité, voilà l'idée qui accompagne et qui pénètre toute l'histoire de l'Église et de la papauté. Elle se manifeste clairement dans les orages que Rome et l'Italie ont à subir au commencement du moyen âge ».

L'ouvrage que nous analysons a sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque s'occupe de l'histoire du moyen âge, il est un guide tout désigné pour ceux qui veulent visiter les monuments de Rome. Peut-on désirer un *cicerone* plus compétent et plus instructif que le R. P. Grisar : pendant de longues années il a suivi sur place

même les fouilles les plus importantes ; il connaît *de visu* les inscriptions et les ruines ; il a analysé toutes les sources écrites ; et ses nombreuses publications antérieures ont fait connaître suffisamment ses procédés rigoureusement scientifiques. Souhaitons que l'auteur puisse réaliser sa promesse de nous donner la suite de son œuvre dans un délai relativement court.

H. De Jongh.

John Chapman. *The condemnation of pope Honorius.* Londres, Catholic Truth Society (69, Southwark Bridge Road, S. E.), 1907. In-16, 116 p. D. 3.

Ce remarquable *paper*, publié en premier lieu dans la *Dublin Review* (juillet 1906 et janvier 1907), reparaît ici, comme le format et le prix permettent d'en juger, dans une série de propagande : toute la différence de la nouvelle édition est dans l'addition de titres particuliers, qui mesurent pas à pas pour l'avantage du lecteur le progrès du travail. Rarement en effet l'étude historique, objective, attentive et tranquille, a rendu meilleur service à l'apologétique. L'on connaît aussi bien la manière claire et attrayante de Dom Chapman, aussi fin controversiste qu'exégète ingénieux et historien avisé. La difficulté du *cas* d'Honorius avait été soulignée avec force par Bishop Gore dans ses *Roman Catholic Claims* (*cheap ed.* 1905[9], p. 103 s.), — le plus habile livre émané de l'anglicanisme moderne (1888[1]) : le sixième concile général, en condamnant Honorius, a agi comme s'il n'avait pas la moindre idée de l'infaillibilité pontificale. A cette thèse spécieuse, qui paraît fidèle à l'histoire alors qu'elle en ignore la réalité précise, D. Chapman fit opposition d'un mot dans son vigoureux pamphlet, non moins spirituel que savant, *Bishop Gore and the Catholic Claims* (1905, p. 97 s.). L'explication de cette fin de non-recevoir est donnée en résumé dans une autre intéressante brochure, *The First Eight General Councils and Papal Infallibility* (1906), à propos du concile de 680-681 (cf. p. 60-67), et enfin avec tout le détail qui convenait, et sous un titre spécial, dans la présente dissertation, Dom Chapman écrit aussi soigneusement que possible, d'après les sources conciliaires, l'histoire de la controverse monothélite depuis ses préliminaires en 622 jusqu'au lendemain du sixième concile en 682. Il n'a pas de nouveaux documents à mettre en jeu, pas même de nouvelles interprétations à faire valoir ; c'est l'exposé le plus simple qui soit de la querelle, replacée dans son cadre véritable, et ici, comme ailleurs, rien ne vaut cette logique des faits. La condamnation d'Honorius est inexplicable peut-être, quand on en néglige les antécédents ; située historiquement, elle apparaît sinon méritée et absolument nécessaire, du moins inévitable en fait, par suite

de la production en plein concile, le 12 mars 681, de la malheureuse lettre de 634 au patriarche Sergius, et l'apologiste n'a pas à se soucier de cet incident, si Honorius, avec les meilleures intentions du monde, n'a donné à une erreur matérielle qu'une expression privée, ne s'adressant pas à l'Église ni ne parlant au nom de l'Église. Mais ce qui éclate plus manifestement encore, et qui importe beaucoup plus, c'est le témoignage plus formel qu'aucun autre, rendu à l'autorité infaillible de la chaire romaine par ce même concile qui inscrivit le pape Honorius sur une liste d'hérétiques : nous avons là la meilleure preuve qu'il n'y avait aucune contradiction entre ceci et cela. Dom Chapman aura le mérite d'avoir élucidé au mieux toute cette affaire, qui a embarrassé tant de commentateurs improvisés. Je relève, p. 8, une faute d'impression qui est fâcheuse, se présentant tout au début de l'étude : dans la citation de Bishop Gore il faut lire le sixième concile général de 680, — et non pas de 689 ; c'est un *misprint* reproduit de la *Dublin Review*, et nullement imputable aux *Roman Claims*.

A. Wilmart.

H. Bouvier. *Histoire de l'Église et de l'ancien archidiocèse de Sens*. T. I. *Des origines à l'an 1122*. Paris, Picard ; Sens, Poulain-Bribier. 1906. In-8, xiii-468 p.

Dans la seconde moitié du xix^e^ siècle un grand nombre de diocèses ont trouvé des écrivains qui, avec plus ou moins de succès, se sont efforcés de découvrir les origines de la foi dans leurs provinces et d'en retracer les développements. Malgré son importance l'église métropolitaine de Sens pendant cette période n'avait pas eu son historien. L'*Histoire des Archevêques de Sens* composée en 1825 par le médecin Jules Mauclerc n'était que le résumé des travaux des auteurs qui l'avaient précédé aux xvi^e^ et xvii^e^ siècles et leurs affirmations ne sauraient être facilement admises sauf pour les événements qui leur sont contemporains. Ils se sont d'ailleurs copiés les uns les autres et pour écrire à nouveau l'histoire du diocèse de Sens il fallait recourir aux documents originaux d'une authenticité non douteuse. C'est la tâche entreprise avec courage par M. l'abbé H. Bouvier, auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif* (In-8, Auxerre, 1891). Après de longues années d'un travail assidu, il nous promet trois volumes qui nous retraceront l'histoire de l'archidiocèse de Sens des origines à l'année 1789. Pour donner à cette publication toute l'unité désirable, il fallait prendre le diocèse de Sens tel qu'il était au moment de la Révolution. Actuellement en effet il ne comprend qu'une portion de son ancien territoire, dont une partie est passée dans les évêchés

l'Orléans et de Meaux, et il s'est annexé des lambeaux plus ou moins considérables des diocèses d'Auxerre, d'Autun et de Langres.

Le premier volume de cette histoire a seul paru : il va jusqu'à la fin de l'épiscopat de Daimbert (1097-1122). La première question qui se posait devant l'historien était celle des origines de l'église de Sens. Tout le monde s'accorde à reconnaître comme son premier apôtre un évêque du nom de Savinien ou Sabinien venu avec un compagnon nommé Potentien qui, devenu lui-même évêque, continua l'œuvre commencée. A quelle époque vinrent ces missionnaires? Par qui furent-ils envoyés? Ici comme pour beaucoup d'autres diocèses deux écoles sont en présence : l'école *historique* et l'école *traditionnelle*. Des deux côtés même conviction et même ardeur, et il n'y a malheureusement ni d'un côté ni de l'autre aucun document assez concluant pour entraîner l'assentiment général. Toutefois s'il faut admettre qu'on ne pourrait reporter au delà du début du IVe siècle, l'organisation du diocèse de Sens, il ne s'ensuit pas que l'origine de cette église ne remonte à une époque antérieure. Avec M. Kurth, M. Bouvier pense que la foi chrétienne a du être prêchée à Sens dans le cours du IIe siècle et il serait téméraire de nier l'existence d'une chrétienté primitive pour la seule raison qu'il n'en reste pas de traces.

Nous ne pouvons suivre le consciencieux historien de l'Église de Sens dans l'examen des nombreux documents qu'il rencontre sur sa route parmi lesquels nous ne ferons que nommer les Actes de sainte Colombe, la passion des saints Sanctien, Augustin et Beate, le martyrologe et la chronique de Sainte-Colombe, les Annales ecclésiastiques ou Gestes des archevêques de Sens, les martyrologes d'Adon et d'Usuard, les chroniques de Saint Pierre-le-Vif et de Morigny, etc. De cette partie il faut rapprocher quelques dissertations que l'auteur a cru devoir placer en appendice. Toutes ces discussions de textes sont bien conduites et nous les recommandons tout particulièrement à l'attention du lecteur. M. l'abbé Rouvier traite également de la fondation des nombreuses abbayes établies dans le diocèse de Sens et dont les principales étaient Sainte-Colombe, Saint-Symphorien, Saint-Médard, Saints-Gervais et Protais, Saint-Jean, Saint-Pierre-le-Vif et Ferrières.

L'auteur n'a pas voulu faire une série de monographies distinctes sur les archevêques, sur les paroisses ou sur les monastères. Il s'est efforcé de présenter une vue d'ensemble des événements les plus considérables se développant dans leur milieu, et de donner ainsi à chaque période sa physionomie propre, à chaque personnage son caractère particulier.

Dans ce premier volume nous avons l'histoire de l'époque la plus glorieuse du siège archiépiscopal de Sens. Au VIIIe siècle cette église avait reçu des papes la primatie des Gaules et de la Germanie et elle garda cette dignité, non sans luttes, jusqu'à la fin du XIe siècle. Grégoire VII par une bulle du douze des calendes de mai 1079 attribua aux archevêques de Lyon la qualité de primat sur les provinces de

l'ancienne Lyonnaise, Rouen, Tours, Bourges et Sens Jusqu'à cette date les évêques de Sens avaient eu un rôle prépondérant non seulement dans les affaires de l'Église et dans les conciles des Gaules, mais encore dans l'histoire politique de ce pays. Désormais leur action sera moins efficace, mais elle ne sera pas sans gloire. C'est ce que nous verrons dans les deux autres volumes que l'auteur nous a promis.

B. Heurtebize, O. S. B.

Louis Halphen. *Le comté d'Anjou au XI^e siècle.* Paris, Picard, 1906. In-8, xvi-452 p. F. 7,50.

Avec l'avènement des Capétiens, l'intérêt historique se déplace. Le pouvoir central, émietté au profit des grandes seigneuries, perd beaucoup de son importance. La littérature elle-même reflète cette évolution. Les chroniqueurs du xi^e siècle s'attachent de préférence à faire revivre la figure, admirable ou redoutable, des puissantes personnalités féodales.

C'est que désormais l'histoire provinciale passe au premier plan. Les comtés vont se reconstituer. Guerres, traités, négociations matrimoniales, tout sera mis en œuvre pour les affermir, les arrondir, les étendre, les faire déborder sur les régions limitrophes.

Tel fut en particulier la destinée du comté d'Anjou, l'un des plus importants de la France capétienne.

Le vrai créateur de l'État angevin fut le rude Foulque Nerra qui s'était assigné la tâche ardue d'augmenter le patrimoine héréditaire, aux dépens des comtes de Bretagne et de Blois. L'œuvre ainsi rêvée ne fut accomplie que sous Geoffroi Martel, héritier de l'avidité et de la fougue de son père. Leurs successeurs, Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin continuèrent cette politique d'agrandissement et de conquête, avec des alternatives de succès et de revers. Mais au bout de 150 ans, la seigneurie d'Anjou sera devenue une puissance de premier ordre. Les comtes auront ceint la couronne ducale dans la cathédrale de Rouen et monteront sur le trône d'Angleterre, après s'être annexé la moitié de la France.

M. Louis Halphen nous retrace ces péripéties dans le comté d'Anjou au xi^e siècle, avec toute la précision des faits et avec toute la pénétration critique que réclame un sujet aussi ardu. Car ces sortes de travaux exigent chez celui qui les entreprend un patient labeur, une solide formation et un véritable talent. La naissance des grands fiefs a tenté jusqu'ici peu de chercheurs, malgré le profit qui en résulterait pour l'histoire générale. M. Halphen croit que les érudits se laissent sans doute rebuter par la pénurie et l'insuffisance apparente des textes pour cette période. Nous croyons que le maniement malaisé des sources

onstitue une autre difficulté dont tous les travailleurs ne sont pas à nême de triompher comme l'a fait l'auteur.

Dans une préface des plus instructives, il commence par apprécier ous les monuments de l'histoire angevine, travaux et sources, avec ne franchise et une netteté qui sont l'apanage exclusif de ceux qui lominent leur sujet. Il en résulte que le lecteur, rassuré, entreprend vec confiance le récit proprement dit.

Ce récit comporte 205 pages. On y trouve exposées, non seulement 'évolution territoriale du comté d'Anjou, mais aussi sa constitution nterne. Certains chapitres en témoigneront suffisamment par l'énoncé lu titre ; tels, *la renaissance intérieure du comté*, *l'organisation administrative du comté*, *caractère de l'autorité comtale sous Foulque e Réchin*.

L'histoire ecclésiastique y trouve également son profit. Les études e ce genre nous montrent sur le vif et en action la caractéristique de ette religion, spéciale aux puissants seigneurs de la féodalité, et qui nêlait avec une aisance surprenante la violence à la piété, la profana- ion sacrilège à la tutelle cléricale.

Foulque Nerra qui a fait trois fois le voyage de Jérusalem dépose e bourdon du pèlerin pour reprendre le glaive, massacreur des hrétiens (p. 129) ou la torche, incendiaire des églises (p. 136). Geoffroi Martel meurt sous l'habit monastique à l'abbaye de Saint Nicolas l'Angers (p. 127), après avoir jeté dans les fers l'évêque du Mans, Gervais (p. 71), et bravé l'excommunication du pape Léon IX (p. 120). Geoffroi le Barbu mérite d'être appelé par l'archevêque de Tours « un nouveau Néron » (p. 141) et trouve son défenseur dans la personne l'Alexandre II (p. 146). Comme son frère, Foulque le Rechin se fait appeler à la modération par le pape, pour son zèle intempestif contre 'hérésiarque Béranger (p. 138 et 198) ; nous le retrouvons ensuite illant l'église de Tours après en avoir expulsé l'archevêque Raoul p. 201).

Tous ces faits se déroulent en une synthèse alerte et rapide. Afin de le ne pas en embarasser la trame, l'auteur a pris soin de rejeter en ote tout l'appareil des références et toutes les discussions. Ces der- ières surtout sont nombreuses et tiennent une place considérable. On en jugera par ce détail matériel que souvent le texte proprement dit e comporte que quatre ou cinq lignes ; tout le reste de la page est bandonné aux références et à l'argumentation. On pourrait peut-être eprocher à l'auteur d'avoir trop multiplié et allongé les citations, de orte que l'histoire du comté d'Anjou au XIe siècle se trouve racontée en double, une première fois en français et une seconde fois en latin avec les termes du chroniqueur ou du secrétaire de chancellerie. Mais l a comme excuse un louable souci de l'exactitude et de la précision ui le conduit à corriger, ou à établir définitivement, une foule de détails biographiques et de notions chronologiques.

En dehors de ces dissertations occasionnelles, M. L. Halphen en

a réservé cinq qu'il traite en appendices à la suite du récit (p. 209-236) : *les surnoms des comtes d'Anjou au XI^e siècle ; les pèlerinages de Foulque Nerra à Jérusalem ; les chartes de fondation de l'abbaye de Beaulieu, près Loches ; la date du mariage de la comtesse Berthe avec le roi Robert ; le tombeau de Foulque Nerra.*

La légende s'était emparée de Foulque Nerra presque de son vivant : elle l'avait pris à Angers pour le suivre à Jérusalem et à Rome. Désormais ce comte d'Anjou est ramené aux proportions plus réelles de l'histoire.

Entre autres libéralités par lesquelles Foulque tenta d'apaiser Dieu après l'avoir offensé, se place l'établissement d'une abbaye à Beaulieu, au diocèse de Tours. L'histoire de cette fondation avait été complètement dénaturée par l'emploi de chartes fausses. M. L. Halphen démontre (p. 219-231) « qu'il n'y a aucun fond à faire ni sur les bulles de Jean XVIII et de Serge IV, ni sur la charte de Foulque Nerra jusqu'ici uniquement citée par les historiens de Beaulieu ». Les bulles sont des faux fabriqués à l'aide de textes étrangers à l'abbaye ; la charte mise sous le nom de Foulque est un remaniement et une amplification d'une charge authentique que les moines ont laissé tomber dans l'oubli et que les érudits modernes ont ignorée. Bien que nous partagions sur ce point ses conclusions, nous aurions souhaité lui voir mener plus à fond la critique de ces pièces diplomatiques. Le sujet du reste en valait la peine, puisque des savants comme Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 280), Pfister (*Robert le Pieux*, p. 320, n. 3), Sackur (*Die Cluniacenser*, t. II, p. 87, n. 3) ont voulu à l'aide de ces chartes, réfuter les chroniques et corriger Raoul Glaber ; et que l'une d'elles a été utilisée presque exclusivement par M. Flach pour étayer une thèse économique en faveur des vilains (*Op. cit.* p. 87 ; *Origines de l'ancienne France*, t. II, pp. 168-169).

Enfin le volume se termine par un catalogue d'actes comprenant 334 analyses, des pièces justificatives au nombre de sept et 65 pages de table alphabétique minutieusement détaillée.

Ce sectionnement hétérogène donne au livre un aspect spécial. Mais il gagne en richesse ce qu'il perd en unité. Si l'on songe à la méthode de l'auteur, qui, à propos de la cour comtale par exemple, donne la liste des conseillers, des sénéchaux, des chapelains, des chambriers, etc. (pp 192 et 193, notes), on pourra se convaincre que l'ouvrage est une *summa andegavensis* pour le XI^e siècle. Tous les problèmes historiques de l'époque y sont vaillamment entrepris et savamment résolus. C'est dire le mérite de l'œuvre et son importance.

J. Warichez.

Jean Guiraud. *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*. Paris, Lecoffre, 1906. In-12, 304 p. F. 3,50.

Dans ce volume le savant professeur de Besançon a réuni huit articles, d'intérêt et de valeur divers, dont certains déjà avaient paru dans l'un ou l'autre périodique. Il va de soi que les limites d'un compte-rendu ne permettent pas de discuter les appréciations de l'auteur touchant les différents sujets qu'il traite. Dans le premier, parlant de *La répression de l'hérésie au moyen âge*, l'auteur explique la sévérité des deux pouvoirs à l'égard des hérétiques du moyen âge « en raison de leurs doctrines immorales et antisociales », qui, même de nos jours, les rendraient « justiciables du tribunal correctionnel et de la cour d'assises ». Qui voudrait se renseigner aisément touchant les principes essentiels de la morale cathare, lira avec fruit la dissertation de M. Guiraud sur *La morale des Albigeois*. Remarquons pourtant qu'il aurait fallu poser une distinction assez nette entre le catharisme du milieu du XIII^e^ siècle et tel qu'il réapparut au commencement du XIV^e^. A notre avis, l'auteur semble avoir trop généralisé l'usage de l'*Endura* ou suicide cathare. M. Charles Molinier qui a jadis étudié assez longuement la question (*Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, n° 3, 3^e^ année (1881) nous semble serrer la vérité de très près en intitulant son travail : *L'Endura, coutume religieuse des derniers sectaires albigeois*.

Dans une troisième dissertation, M. Guiraud étudie le plus important des actes de la religion des Albigeois. C'est le *Consolamentum ou initiation cathare* par lequel le croyant était initié à la nouvelle doctrine. Comparant les rites cathares avec ceux de l'initiation dans l'Église chrétienne primitive, on ne peut ne pas être frappé de la similitude qu'ils présentent, mais à conclure de là que le catharisme est « non pas seulement une résurrection, mais la continuation ininterrompue à travers les siècles,.. du manichéisme lui-même », on risque d'aboutir à une conclusion, qui dépasse de beaucoup les prémisses.

Réfuter la thèse de M. Sabatier d'après laquelle saint Dominique a copié saint François, c'est à quoi s'occupe M. Guiraud dans son quatrième article, et après l'avoir lu, chacun souscrira volontiers aux dernières paroles de la conclusion : « Pour atteindre le but qu'ils s'étaient proposé, chacun de son côté, saint François et saint Dominique n'avaient qu'à copier l'Évangile ».

Très précise et très claire est l'étude sur *La venue de saint Pierre à Rome* et l'auteur n'a pas de peine à prouver la certitude du voyage romain de l'Apôtre et le bien-fondé de l'opinion qui assigne à son séjour une durée de vingt-cinq ans.

Bornons-nous, pour compléter l'énumération, de signaler la très suggestive et très sympathique esquisse biographique de *Jean-Baptiste de Rossi*, l'étude sur *les Reliques romaines au IX^e^ siècle*, et l'article

enthousiaste sur *L'esprit de la liturgie catholique*, écrit à l'occasion de la publication du *Livre de la prière antique* de Dom Cabrol.

En somme, livre très intéressant et qui rendra des services.

M. LEGRAND, O M. C.

RAYMOND LEMAIRE. *Les origines du style gothique en Brabant.* 1e partie. *L'architecture romane.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 15.) Bruxelles, Vromant et Cie; Paris, Fontemoing, 1906. In-8°, XI-310 p. illustré de 198 figures dans le texte. F. 10.

L'exemple donné par une suite d'élèves de l'École des Chartes, qui ont pris pour sujets de leur thèses l'architecture romane dans divers diocèses ou provinces, a été suivi par Mr R. Lemaire dans sa thèse de doctorat de l'Université de Louvain. Mieux inspiré que la plupart d'entre eux, M. Lemaire a choisi des frontières laïques, les seules qui puissent coïncider avec des frontières d'art, puisque c'était au seigneur temporel qu'il importait de retenir ses sujets, artistes ou autres, sur ses terres, tandis que l'Église a toujours été internationale et exportatrice d'art.

Mais c'est surtout des excellentes statistiques monumentales de l'Empire d'Allemagne, et spécialement du bel ouvrage du Dr Clemen sur la province du Rhin que l'auteur s'est inspiré. Son plan et sa rédaction sont clairs ainsi que ses dessins, qu'il a le mérite d'avoir exécutés lui-même pour la plupart.

M. Lemaire a lu tout ce qu'on a écrit avant lui sur les monuments de Belgique, et constate que le vieux livre de Schayes reste encore le meilleur à consulter.

Pour déterminer la place qu'occupe le Brabant dans les écoles romanes, l'auteur compare ses monuments avec ceux du nord de la France et de l'Allemagne, et constate avec raison que « le Brabant forme une des marches occidentales extrêmes du domaine de l'école romane germanique. »

Le plan de l'ouvrage est très complet; après avoir décrit l'architecture romane en général, puis celle de la Belgique, en donnant des vues de ses principales églises romanes, l'auteur présente le tableau de l'état du Brabant à l'époque romane, puis de l'art roman de ce duché envisagé dans son ensemble, puis les monographies des quarante cinq édifices qu'il nous a laissés.

Dans les trois chapitres qui suivent, sont analysés les caractères, les sources, la chronologie de l'art roman brabançon; une carte et une conclusion terminent l'ouvrage.

A ce livre comme à tout autre, on peut adresser des critiques, mais elles sont peu nombreuses et d'importance secondaire.

On peut discuter l'utilité du chapitre Ier, mais il montre l'idée que l'auteur s'est faite du style roman. A mon sens, il a exagéré, à la suite du regretté Courajod, l'importance de l'élément germanique ou barbare : la proportion qu'il lui donne approche de la vérité dans la région qu'il étudie, mais non dans l'ensemble du style, où les caractères qu'il fournit sont très remarquables; mais ne forment qu'une minorité, et se limitent au domaine de l'ornement. Je ne me sens pas assez documenté pour décider si l'auteur a ou non raison d'affirmer que le style roman a prospéré partout où l'élément germain s'est mêlé au romain, mais en désignant les contrées favorables au développement de ce style, il a tort de négliger l'Espagne, les Pouilles et le royaume de Jérusalem.

Quant aux centres d'influence de l'art roman, cette indication est vraiment trop sommaire : « La France donne le ton à l'Angleterre et au nord de l'Espagne; l'influence de l'Italie septentrionale se fait sentir en Dalmatie et dans le centre de la péninsule ». Les choses sont bien plus complexes : il y a parenté intime entre les écoles germanique et lombarde; cette dernière influence la Bourgogne, le Midi de la France, le Nord-Est de l'Espagne, et la Normandie.

Inversement, l'influence française peut avoir bien des caractères, selon les provinces d'où elle part : celle du Languedoc pénètre en Italie, surtout dans le Nord, et s'étend sur l'Espagne; celle de la Normandie s'exerce dans l'Italie du Sud et conquiert toute la Grande-Bretagne, d'où elle passe en Norwège.

On voudrait plus de précision dans la terminologie : il y a lieu de distinguer *nefs latérales* et *bas côtés*, *transept* et *croisillons* ou *bras de transept*; les baies de la tribune occidentale d'Hérent sont appelés *jubé*.

L'auteur aurait sans doute modifié quelques opinions si, au lieu de se renseigner seulement sur le Soissonnais, il avait examiné de près l'architecture du reste de la France du Nord, Flandre, Boulonnais, Artois, Picardie, Beauvaisis.

Là il eût trouvé les entrées latérales, l'usage des piliers carrés après le XIe siècle, le clocher sur le chœur donnés (p. 291) comme particularités propres au Brabant. Là aussi les clochers furent construits de bonne heure sur des arcs brisés, disposition qui, d'après lui, proviendrait toujours de refaçons du XIIIe siècle. On peut se demander aussi si les arcs surbaissés signalés p. 283 ne sont pas des arcs déformés.

Nous lisons. p. 304 : « La présence de l'arc brisé est, en Brabant, la première marque de l'influence gothique. » Est-il sûr que là, comme dans le Nord de la France et dans mainte autre contrée, il n'ait pas précédé toute manifestation de ce style dont M. de Caumont a eu le plus grand tort de le considérer comme caractéristique ?

Quoi qu'il en soit, le plein cintre a partout persisté au XIIIe siècle et par delà, et c'est au XIIIe siècle, non au style roman, qu'appartient la jolie porte de l'église du Parc (fig. 79) avec ses chapiteaux donnés par erreur p. 123 parmi des types romans.

C'est aussi une inadvertance de dire que la tour occidendale soit le seul vestige roman de Saint-Denis de Liège : les murs de la nef sont du même style.

Ces quelques défauts ne suffisent pas à déparer l'excellent livre de M. Lemaire, qui semble bien une étude complète et définitive.

Les généralités sur l'art roman sont le fruit d'une étude approfondie; quant au Brabant, l'auteur semble l'avoir patiemment exploré dans ses moindres recoins pour ne laisser de côté aucun vestige, si pauvre ou mutilé soit-il, de l'architecture religieuse romane. Quelques-uns de ces monuments sont ce qu'on peut imaginer de plus simple, et sont curieux par cela même; d'autres restent ou ont été réellement beaux, comme l'abbatiale du Parc, la collégiale de Nivelles, l'église d'Hérent, le chevet de Cumptich.

L'auteur a mis beaucoup de patience et de sagacité à restituer l'état primitif des édifices mutilés, et ses restitutions semblent aussi justes que consciencieuses ; ses dessins sont bons et d'agréable aspect.

Nous ne pouvons que féliciter M. Lemaire, en souhaitant qu'il nous donne bientôt un aussi bon volume sur l'art gothique et qu'il trouve de dignes imitateurs dans les autres provinces de Belgique.

C. Enlart.

I. Schiaparelli. *I diplomi di Guido e di Lamberto.* (Istituto storico Italiano. Fonti per la storia d'Italia.) Rome, Loescher, 1906. In-8°, xx-143 p. L. 6.

C'est une époque singulièrement troublée que la fin du IXe siècle italien, remplie par les règnes éphémères des empereurs Guy de Spolète et de son fils Lambert. D'origine franque mais étranger à la dynastie carolingienne,le duc de Spolète parvient à monter sur le trône impérial de Rome,en s'appuyant sur des factions turbulentes et en s'imposant de force au pape Étienne (891). Mais le successeur de celui-ci, le malheureux Formose, travaille sous main auprès de l'empereur Arnoul pour lui enlever le pouvoir impérial en Italie. A la mort de Guy en 894, s'ouvre alors pour la péninsule la plus lamentable des anarchies : partout des intrigues, des cabales, des luttes fomentées par des factions et des familles rivales. Vers 896 il y a deux empereurs romains, sacrés tous deux par le pape Formose. Enfin, le siècle se termine par le hideux procès fait à la momie de ce pape, dont le corps est jeté à la voirie comme une pourriture.

Faut-il dire que sur tous ces événements tragiques le volume de M Schiaparelli ne contient aucun renseignement? La chose n'a rien d'étonnant d'ailleurs, puisqu'il n'est pas le propre des chartes d'en fournir et que généralement elles donnent des faits une image trop em-

bellie. Ce qui reste des diplômes de Guy de Spolète consiste en donations et confirmations de biens à des chapitres et à des abbayes italiennes. Parmi les bénéficiaires on compte surtout les chapitres cathédraux de Parme, de Turin, de Modène, puis les abbayes de Bobbio, de Ste Théodota, de Mont-Amiette, de Pavie, etc. En dehors du monde religieux nous n'avons à relever qu'une seule pièce de l'année 891, confirmant aux habitants de Venise les immunités données par l'empereur Charlemagne (p. 21-24, nº IX). M. Schiaparelli donne le texte de 23 diplômes émanés de Guy de Spolète, dont 3 comme roi (889-890) et 18 en qualité d'empereur (891-894); 11 documents sont originaux et appartiennent au chartier du chapitre de Parme. A mentionner aussi deux fausses pièces des années 891 et 892. L'auteur relève également l'existence de 11 documents diplomatiques, aujourd'hui perdus, dont des traces se retrouvent dans des diplômes postérieurs ou dans des sources narratives. Le nombre des diplômes de l'empereur Lambert est moins élevé que celui des actes de Guy de Spolète ; leur total ne s'élève guère qu'à 13 documents, et encore faut-il en retrancher deux pièces de 895 et 898, fabriquées au cours du xe siècle. Quant aux diplômes perdus, il a été possible de retrouver la mention de 11 documents. Pour terminer le travail, l'auteur publie cinq excellentes tables : 1) des destinataires ; 2) des noms propres ; 3) du glossaire ; 4) de la bibliographie et enfin 5) une liste indiquant la concordance des diplômes avec les catalogues d'actes de Boehmer et de Dümmler.

En rendant compte ici même (Cfr RHE, 1905, t. VI, pp. 624-627) de l'édition des diplômes de Bérenger Ier de M. Schiaparelli, nous constations que ce livre n'avait rien à envier aux meilleures publications de ce genre Nous ne pouvons que renouveler aujourd'hui ces éloges, à propos de son volume sur Guy de Spolète et l'empereur Lambert. C'est vraiment une publication irréprochable (ajoutons que l'impression du livre est remarquable) que les érudits pourront consulter avec la plus grande sécurité.

H. Nelis.

Heinrich Kretschmayr. *Geschichte von Venedig*. T. I. (Allgemeine Staatengeschichte, éd. K. Lamprecht. 1e section. Geschichte der europäischen Staaten. T. 35.) Gotha, Perthes, 1905. In-8, xvii-522 p. M. 12.

Exposer les résultats aujourd'hui acquis à la science, touchant l'histoire de la Vénétie, tel est le but principal poursuivi par M. Kretschmayr dans son ouvrage. Celui-ci sera complet en trois volumes. Disons tout de suite que, si les amateurs de discussions et de conjectures seront quelque peu déçus en lisant l'exposé historique, ils seront

amplement dédommagés en parcourant les appendices et les remarques qui terminent l'ouvrage, et qui témoignent de l'inlassable patience et du persévérant labeur de M. Kretschmayr. Ces appendices qui renferment la bibliographie critique remplissent plus de cent pages (385-503) de texte très serré et ne concernent que les faits qui se sont produits et les personnages qui ont joué un rôle endéans les limites chronologiques de cette histoire (568-1204). Par contre, les pages qui nous décrivent la vie si intense et si complexe des habitants des lagunes sont vierges de toute annotation et plus d'un le regrettera, car malgré tout le prestige que donne la science de l'auteur, l'esprit du lecteur ne sera pas en repos tant qu'il ignorera sur quelle autorité s'appuie l'historien et quelle est la source qui a motivé son opinion.

Nous croyons que l'auteur aurait évité toute critique sous ce rapport, si par un chiffre ou une lettrine il avait renvoyé aux appendices correspondants où le lecteur trouverait aisément de quoi motiver son appréciation.

Est-ce à dire que ce livre bourré de faits, n'offre point de lacunes? Il y a dans l'ouvrage une partie dont la faiblesse nous a particulièrement frappé, celle notamment où l'auteur traite des rapports qu'a eus la Vénétie avec les peuples slaves. Dans un très intéressant article sur l'*Hérésie des Bogomiles*, paru dans la *Revue des Questions Historiques* (t. VIII, 1870), un slavisant de mérite, M. Louis Léger, affirme en se basant sur un travail publié dans les *Archives de l'histoire des slaves du Sud*, qu'il y avait des colonies slaves à Venise dès le VIII^e^ siècle. M. Kretschmayr ne dit mot de cette colonisation, de même qu'il nous laisse ignorer les idées et les aspirations religieuses de ces slaves avec lesquels les Vénitiens eurent de si nombreuses relations. Pour avoir négligé cet aspect de la question, l'auteur ne peut nous dire si vers la fin du X^e^ siècle il n'y eut pas à Venise des colonies slaves néomanichéennes et n'a pu fournir la clef du mystère dont s'entourent les origines des cathares d'Occident. Il y a une remarque à faire touchant la façon de citer les sources slaves; sans doute, pour les non initiés à la langue, il est utile d'avoir la traduction des titres, mais alors faudrait-il encore transcrire entre parenthèses le titre dans la langue originale. Espérons qu'une table générale complète sera jointe au dernier volume, vu l'insuffisance de celle qui termine le tome premier.

Il est, croyons-nous, inutile d'ajouter que par ces quelques critiques de détail, nous n'entendons pas déprécier l'œuvre de M. Kretschmayr. Nous espérons que les deux volumes suivants paraîtront à brève échéance.

M. Legrand, O. M. C.

JOHN WILLIS CLARK. *Liber Memorandorum Ecclesie de Bernewelle.* With an introduction by the late F. W. MAITLAND. Cambridge, University Press, 1907. In-8, LXIII-392 p. avec 1 plan. Sh. 15.

Jusqu'au règne de Henri VIII, le prieuré de Barnwell, aux portes de Cambridge, fut occupé par une conventualité de Chanoines réguliers soumis à la Règle de Saint Augustin. Les origines de cet établissement religieux remontaient au temps du « Conquérant ». En 1092, le vicomte Pycot — un puissant seigneur du quartier — pour répondre aux pieuses intentions d'Hugoline, sa femme, avait édifié dans la ville même de Cambridge, non loin de la citadelle, une église dédiée à saint Gilles et dont la garde fut confiée par lui à six chanoines astreints à la vie claustrale.

Pycot assura l'avenir de cette fondation par des dons et il en fit approuver l'existence par le métropolitain de Cantorbéry et par l'ordinaire diocésain, qui se trouvait être alors l'évêque de Lincoln. Plus tard, à l'époque de Henri I, Pycot et sa femme n'étant plus de ce monde, leur baronie, par suite de la félonie de Robert Pycot, leur fils, passa aux mains d'un autre Normand, Payen Peverel. Inutile d'ajouter que le contre-coup de ces événements n'avait pas été sans porter préjudice à la communauté naissante de St-Gilles. Mais Payen Peverel prit les chanoines en affection lui aussi et, en 1112, il transféra leur couvent encore à l'état d'ébauche sur l'emplacement mieux approprié de Barnwell, dans la banlieue de la ville.

Après les Péverel, dont le dernier rejeton mâle était mort à la seconde croisade (1148), le droit de patronage sur le prieuré se trouva transporté par alliances matrimoniales à la famille Pecche, laquelle à son tour le conserva moins d'un siècle car, en 1284, l'un de ses représentants, Gilbert, céda, on ne sait pour quel motif, tous ses droits au au roi Edouard I^{er} et à la reine Eléonore. Barnwell, dès lors, se trouva en rapports plus immédiats avec la couronne. Après la dissolution, cette maison eut le sort de tous les couvents anglais. Le dernier prieur John Badcock, se retira avec une maigre pension et remit l'immeuble au roi (novembre 1539). S'il faut en croire les notes de Cole, une partie des pierres des bâtiments claustraux aurait été utilisée sous le règne d'Elisabeth pour la construction de la chapelle de Benet College.

Le « Liber Memorandorum » que vient d'éditer M. Clark avec un soin digne de tous les éloges, relate à grands traits l'histoire du prieuré jusqu'aux débuts du XIV^{e} siècle. Tout porte à supposer, et les raisons qu'en donne M. Clark sont plausibles, que l'œuvre fut composée entre 1295 et la première moitié de l'année suivante. Comme on l'a fait remarquer aussi avec justesse — la remarque est du professeur Maitland — ce n'est point une Chronique que renferme ce livre : ce ne sont point non plus des Annales proprement dites : ce n'est pas davantage un cartulaire. Et pourtant tous les éléments qui caractérisent ces trois sortes de recueils s'y rencontrent côte-à-côte : à des doses inégales, il est vrai.

En réalité — et c'est là ce qui constitue proprement son originalité — le « Liber Memorandorum » est un répertoire de pièces destinées à faire la preuve en matière juridique et l'idée qui en inspira la composition se rattache à des préoccupations d'ordre éminemment pratique. Les pauvres chanoines de Barnwell, on ne le constate que trop, éprouvèrent à leurs dépens les ennuis de la procédure. Pour répondre aux citations, pour établir leurs droits, aussi bien vis-à-vis du souverain qu'à l'encontre des prétentions particulières, ils consultèrent donc leurs archives — heureusement pour eux fort bien pourvues — et ils en tirèrent de copieux extraits, qu'un des leurs, lettré et homme d'esprit, encadra dans une sorte de récit à la fois très sobre et très clair. Telle est la genèse de l'œuvre.

L'ensemble est divisé en huit livres, dont le premier presque purement narratif, est consacré dans son entier à l'histoire du prieuré et à celle de ses relations avec les fondateurs et divers patrons. L'auteur y a joint un résumé des règnes des princes successeurs de Guillaume le Conquérant jusqu'à Edouard I^{er} inclusivement, puis un coup-d'œil succint sur l'administration des vingt premiers prieurs. Nous avons là comme une sorte de préambule très habilement ménagé. Dans les livres suivants (II, III, IV) apparaissent les personnages de basoche, les scènes de chicanes, les histoires de plaids et de procédures. Dans les rangs de la partie adverse, on aperçoit même parfois des religieux d'autre robe, car entre gens d'Église l'accord — faut-il leur en faire un grief? — n'existait pas toujours. Et au milieu des textes alignés en bel ordre par le diligent et perspicace chanoine, apparaissent comme jetées au hasard quantité de brièves notes historiques, de vues personnelles aussi intéressantes à recueillir pour l'histoire locale que pour l'histoire générale. Nous avons là en effet le témoignage et les appréciations d'un contemporain.

Je ne parle que pour mémoire du livre VI^{e} et du livre VII^{e}, le livre V^{e} n'ayant pas été reproduit et le livre IX^{e}, qui renfermait le Coutumier du prieuré, ayant déjà fourni matière à une publication spéciale. Le premier des susnommés renferme une liste des fiefs à l'usage du sherif des comtés de Cambridge et d'Huntingdon, avec l'état des services et tailles que devaient acquitter les tenanciers; le second est rempli par un document du même genre, mais concernant plus particulièrement les hommes du prieuré.

Le défunt professeur Maitland, auquel M. Clark rend un juste tribut d'hommages et de regrets, a écrit pour le « Liber Memorandorum » une substantielle *Introduction*, qui est probablement l'une des dernières œuvres émanées de sa plume. On y rencontre toute les qualités maîtresses que possédait à un si haut degré ce savant regretté : connaissance approfondie des mœurs et de l'histoire de l'époque; analyse pénétrante des textes : exposition claire, incisive, pétillante d'esprit et de verve. Les quelques vingt pages que renferme cette *Introduction*, M. Clark ne me contredira pas, j'en suis sûr, forment le plus bel, le plus honorable ornement de son œuvre personnelle.

Un bon glossaire et un index dressé avec soin complètent heureusement ce volume qui, après d'autres, soutiendra dignement, j'aime à le reconnaître, la renommée scientifique de l'Université de Cambridge et la perfection du travail matériel de ses presses.

L. Guilloreau, O. S. B.

Dr Albert Werminghoff. *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands im Mittelalter*. T. I. Hannovre et Leipzig, Hahn, 1905. In-8°, VII-301 p. M. 7.

On sait que l'Allemagne possède, pour l'histoire de l'Église dans ce pays au moyen âge, des études multiples, parmi lesquelles sont à citer avant tout la *Kirchengeschichte Deutschlands* de Rettberg, celle de Friedrich, et enfin le savant travail d'A. Hauck. Ce qui manquait encore, c'était une étude spéciale sur les institutions ecclésiastiques considérées comme telles, sur les relations de l'Église et de l'État, sur les vicissitudes des évêchés, abbayes, chapitres et paroisses jusqu'au commencement de la Réforme. Le distingué professeur de l'Université de Greifswald, M. A. Werminghoff, s'est chargé de combler cette lacune par le livre que nous présentons ici aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

L'auteur était bien préparé pour cette tâche. Il avait déjà publié plusieurs études sur cette matière dans l'*Historische Zeitschrift*, le *Neues Archiv*, etc., un mémoire *Die Verpfändungen der mittel- und niederrheinischen Reichsstädte während des 13. und 14. Jahrhunderts*, dans les *Untersuchungen* de O. Gierke, n° 45 (Breslau, 1893), et il a édité dans les *Monumenta Germaniae* les actes des conciles francs de 742 à 816 (MGH, *Concilia*, t. II, 1, 1904. Cfr. RHE, t. VI, (1905), pp. 432-433.).

Le livre de M. Werminghoff doit son origine à la collaboration de l'auteur au *Grundriss der deutschen Geschichtswissenschaft*, récemment entrepris par A. Meister : c'est un chapitre écrit pour ce répertoire qui a formé le noyau de la *Kirchenverfassung* dont nous nous occupons.

Dans sa préface, M. Werminghoff nous dit : « J'écris comme protestant, mais aucun mot, aucune expression n'offusquera ceux qui ne partagent ma croyance... L'historien protestant du moyen âge doit savoir penser catholiquement, s'il veut comprendre une époque dont la Réforme l'a séparé intérieurement beaucoup plus que la Révolution n'a éloigné le peintre du XIXe siècle de la monarchie absolue... ». L'auteur est resté fidèle à ces principes dans tout son livre. Si l'on y ajoute des qualités critiques et synthétiques telles que M. W. en possède, personne ne doutera de la valeur du travail que nous recen-

sons ici. M. Werminghoff ne s'est pas contenté de lire les innombrables monographies qui forment la base de son travail : il est allé lui-même directement aux sources, a contrôlé les assertions de ses devanciers, a jugé les systèmes au contact de textes objectifs. La seconde partie de son livre nous offre des pages enrichies de notes copieuses, et, dans l'exposé même, on sent que l'auteur est allé au fond de la question, qu'il l'a étudiée par lui-même, qu'il a laissé mûrir la solution définitive qu'il présenterait au lecteur. De plus, M. Werminghoff possède éminemment les qualités synthétiques : il sait dégager les points saillants d'une évolution, qu'il met judicieusement en vedette, et autour desquels il groupe les détails et les faits qui appartiennent à une phase d'évolution intermédiaire. Enfin, s'il écrit avant tout comme historien, on ne saurait lui nier l'esprit pratique et spéculatif à la fois d'un juriste et d'un canoniste, qualités nécessaires pour le genre de travail que l'auteur a entrepris.

Sans exposer ici toutes les intéressantes questions que nous offre son étude, arrêtons-nous à quelques points particuliers.

A propos des rapports du Pape, comme chef de l'Église, avec l'Église franque, M. Werminghoff ne nie pas l'existence de l'influence juridique du pape, mais fait remarquer qu'il lui en restait peu. Son autorité est avant tout morale, et il la possède, dit l'auteur, comme gardien d'une tradition ecclésiastique plutôt que comme détenteur d'une souveraineté juridique aux ordres de laquelle l'Église franque se soumettait. Si M. Werminghoff avait lu l'étude de M. Vaes sur *La Papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand* (*590 604*), insérée dans le *Rapport du Séminaire Historique de l'Université de Louvain. 1903-1904*, et dans la RHE, t VI (1905), pp. 537-556; 755-784), il aurait tempéré le jugement catégorique ci-dessus reproduit.

Notons aussi que, tout en citant au § 3 l'étude de M. Callewaert sur les poursuites contre les premiers chrétiens au point de vue juridique, M. Werminghoff semble admettre l'opinion contraire, c'est-à-dire qu'il représente les chrétiens comme étant des ἄθεοι, et par conséquent coupables du crime de lèse-majesté. Il ne semble cependant pas soutenable que le *delit* chrétien était la lèse-majesté, et que l'athéisme constituait un crime juridique ; en tous les cas il serait difficile de le démontrer pour les deux premiers siècles. M. Werminghoff, citant l'étude de M. Callewaert publiée dans la *Revue des questions historiques*, semble ignorer que le même auteur a aussi traité ce sujet dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. II (1901) et t III (1902).

Il est presque superflu d'indiquer que M. Werminghoff rejette les élucubrations d'Ebrard à propos de l'Église scote, et la théorie de cet historien qui voyait dans les *Scoti* de lointains précurseurs du protestantisme.

Au § 26, M. Werminghoff retrace très bien les origines de l'État pontifical. Pourtant, il nous semble qu'il n'a pas assez mis en lumière les circonstances qui favorisèrent le pouvoir temporel du Pape, notam-

ment l'horreur qu'inspirait aux Romains la perspective de devenir Langobards, et le dégoût qu'éprouvait le Pape à l'idée de devenir un simple évêque langobard au point de vue temporel, l'influence de l'*exercitus romanus* et l'importance du transfert — assez difficile à constater, il est vrai — des pouvoirs du *praefectus urbis* de celui-ci sur le pape : tout cela, M L. M. Hartmann l'a très bien expliqué dans sa *Geschichte Italiens im Mittelalter* (Gotha, 1897-1903. Cfr. RHE. t. V (1904), pp. 570-573).

D'autre part, il nous semble que l'exemple d'Angilram de Metz, invoqué à propos de l'octroi du titre d'*archiepiscopus* à quelques évêques de marque, est mal choisi (p. 73). Ce titre, donné à Angilram, ne semble que l'expression d'une coutume messine. En citant (p. 88, n. 2) le *Trésor de Chronologie* de Mas-Latrie à propos du nombre des monastères, M. Werminghoff aurait pu ajouter que cette liste, comme statistique pour une époque déterminée, est fort sujette à caution.

A propos des polémistes qui ont traité des relations de l'Eglise et de l'Etat, on s'étonne quelque peu de ne pas voir cité Occam. Sans s'éloigner de son plan, qui comprend uniquement l'étude des défenseurs de l'État en Allemagne, M. Werminghoff aurait pu, par comparaison, indiquer que ces théories démocratiques, jointes aussi à la théorie conciliaire, se retrouvaient déjà avant Marsile de Padoue et Occam chez Guillaume Durand et Jean de Paris, toutefois avec plus d'hésitation dans la forme et moins de logique que chez le vigoureux dialecticien qu'est Marsile de Padoue.

M. Werminghoff soulève une question intéressante à propos de la querelle des Investitures. Après cette lutte, affectant le *Reichskirchengut* supérieur (évêchés et abbayes), suivit un froissement entre les deux pouvoirs pour le *Reichskirchengut* inférieur (doyennés, paroisses, etc.). Une étude sur cette phase moins connue serait à entreprendre un jour et ne manquerait pas d'éclairer un côté un peu oublié de la grande lutte entre l'Église et l'État au moyen âge.

Le § 36 nous donne des aperçus intéressants sur les rapports du clergé et des villes. Signalons spécialement un phénomène d'histoire économique très curieux. Dans les villes allemandes, la dîme perçue par les nombreux monastères était constituée en grande partie par un tribut en nature, le vin. Or, la disproportion entre la production (dîme) et la consommation força le clergé à échanger ce vin contre espèces sonnantes. Et de là naquit un commerce de vin exercé par des religieux qui, s'opérant au détriment de gildes privilégiées, amena des conflits juridiques, dont l'existence est intéressante à signaler.

Voilà quelques exemples de ce qu'on peut trouver dans le livre de M. Werminghoff. Celui-ci condense un nombre énorme de monographies et d'études, qu'il indique en tête de chaque paragraphe. La liste des ouvrages généraux a trouvé place avant l'introduction (pp. 2-3), mais de plus chaque paragraphe est précédé d'une bibliographie spéciale très étendue, qui fait de ce livre de synthèse un instrument de

travail précieux. Qu'on ouvre, par exemple, la *Kirchenverfassung* aux paragraphes traitant des théories politiques médiévales (§ 30) de l'empire et de la papauté (§ 31), de la souveraineté des princes ecclésiastiques (§ 36), etc.

Il est évident que l'auteur n'a cité que les études qui se rapportaient directement à son sujet, qui traitent *ex professo* des institutions ecclésiastiques. Néanmoins, nous croyons qu'il s'est un peu trop restreint dans ce choix et qu'il a eu tort d'exclure systématiquement des ouvrages, sans doute plus généraux, mais dont certains chapitres retracent l'histoire des institutions ou du moins sont fort connexes avec ce sujet (1).

D'autre part il faut rendre justice à l'auteur de ce qu'il s'est efforcé de compléter la bibliographie par les ouvrages de langue non allemande. Et puis, si l'on a souvent reproché à nos voisins d'outre Rhin d'écrire en un style obscur et torturé, ce défaut ne se trouve pas chez M. Werminghoff. Alors qu'il a composé un ouvrage de synthèse, traitant de questions avant tout abstraites, son livre est un modèle de clarté et de méthode.

Les quelques critiques, que nous avons cru devoir faire, ne peuvent être regardées que comme témoignage de la haute estime que nous

(1) Nous aurions voulu voir cités P. Allard, *Le christianisme et l'empire romain de Néron a Théodose*. Paris, 1898 ; Marignan, *Études sur la civilisation française*, t. I (Epoque mérovingienne). Paris, 1899 ; Malnory, *Saint Césaire, évêque d'Arles* (503-543). (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fasc. 103.) Paris, 1896; Kurth, *Saint Boniface*. Paris, 1902; Kleinclausz, *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*. Paris, 1902; Ch. Moeller, *Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque*. Louvain, 1898-1902; H. See, *Les classes rurales au moyen âge*. Paris, 1901; A. Cauchie, *La Querelle des Investitures dans le diocèse de Liège et de Cambrai*, t. I et II. Louvain, 1890-1891; Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*. Leipzig, 1881-1895, pour ne mentionner que les principaux.

Et même, dans la bibliographie restreinte comme l'a comprise M. Werminghoff, il semble avoir ignoré ou négligé des études, qui se rapportaient directement à son sujet, et dont l'absence dans la bibliographie s'excuse moins. Ainsi, nous avons cherché en vain l'étude de J. Brassine sur les églises rurales au diocèse de Liège, parue dans le *Bulletin de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XIV (1904), pp. 267-352 ; L. Van der Kindere, *Introduction aux institutions de la Belgique au moyen âge*. Bruxelles, 1890 ; les *Analecta Romana* du P. Grisar à propos de la Papauté à l'époque franque. Mentionnons surtout Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*. Paris, 1883, et *Les transformations de la royauté a l'époque carolingienne*. Paris, 1892 ; A. Bondroit, *De capacitate possidendi Ecclesiae aetate merovingica*, Louvain, 1900, et l'étude du même sur *Les Precariae verbo regis avant le concile de Leptinnes*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I (1900), pp. 41-60 ; 249-266 ; 430-447 ; A. Cauchie, *L'Église et l'État*, a propos du compte rendu de Solmi dans la *Revue d'histoire ecclesiastique*, t. V (1904), pp. 573-598 ; C. Leclère, *Les avoués de Saint-Trond*. Louvain, 1900, et nous ajouterons, quoique cet oubli se comprenne mieux, A. Michiels, *L'origine de l'Episcopat*. Louvain, 1900, et les études de V. Ermoni sur le même sujet.

professons pour le talent de l'auteur et, sans crainte de démenti, nous considérons son œuvre comme une des plus belles que la littérature historique en Allemagne ait produites en ces derniers temps.

Espérons que M. Werminghoff nous donne bientôt le tome II, dans lequel nous trouverons des documents édités en appendice et deux cartes des circonscriptions et des principautés ecclésiastiques en Allemagne, plus une table générale des noms et des choses.

L. Van der Essen.

H. Plenkers. *Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln* (I. *Die Regelbücher Benedikts von Aniane*. II. *Die Regula S. Benedicti*. (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, éd. L. Traube, t. I, fasc. 3.) Munich, D. Beck, 1906. In-8, IX-100 p. avec 2 photogr. M. 7.

L'Académie de Vienne qui publie les *Scriptores ecclesiastici latini* a chargé le Dr Plenkers de l'édition des règles monastiques latines antérieures à l'époque carolingienne. Un tel travail, pour être mené à bonne fin, demandait une science philologique peu commune, jointe à une critique minutieuse et infatigable. Disons tout de suite que l'éditeur satisfait pleinement à ces exigences.

Le Dr Plenkers nous présente ici une sorte d'introduction préliminaire à l'édition du texte. Il nous met ainsi au courant des résultats déjà acquis par les travaux antérieurs et nous fait part aussi de ses recherches personnelles.

La préface du livre est due au regretté Dr L. Traube, qui y résume quelques questions maîtresses. Vient ensuite la liste des manuscrits qui doivent servir de base à l'œuvre du Dr Plenkers. On en compte environ une trentaine, de provenance diverse : d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne, de France, d'Italie et de Russie.

L'étude proprement dite se divise en deux grandes parties : la première (p. 1-23) traite de la tradition des recueils de règles de S. Benoit d'Aniane, c'est-à-dire 1° le *codex regularum*, 2° la *concordia regularum*. La seconde partie (p. 27-50) a pour objet spécial la tradition de la *regula Benedicti*, à savoir : 1° les manuscrits du « texte normal » (Ψ), 2° les manuscrits interpolés (Σ), 3° les rapports mutuels de ces diverses rédactions de la règle, 4° la *regula magistri (Mag.)*. En appendice le Dr Plenkers parle 1° des travaux d'Holstenius et de ses rapports avec les Mauristes, 2° de la *regula Cassiani*, 3° du Martyrologe du cod. Esc. HHI 13. Enfin deux reproductions phototypiques du cod. 28118 de la bibliothèque de Munich complètent le fascicule.

Analysons brièvement cette importante étude. Le Dr Plenkers nous donne une description minutieuse du Codex 28118 de la bibliothèque de Munich et nous retrace son histoire. Ce manuscrit semble bien être

Universitas BIBLIOTHECA

d'origine espagnole. Deux autres manuscrits, le 361 d'Utrecht, et le cod. théol. 231 de la « Stadtbibliothek » de Cologne ne sont que des copies du précédent, qui reste par conséquent le seul témoin complet de la tradition directe du *Codex regularum*. On connaît aussi quelques recensions partielles de cet ouvrage, mais, pour le moment, leur rapport mutuel et leur relation avec le manuscrit 28118 de Munich sont impossibles à établir.

La *Concordia Regularum* est mieux représentée. Plenkers en connaît 7 copies différentes, dont il établit la filiation avec beaucoup de sagacité critique.

Il traite ensuite des rapports entre la *concordia regularum* et le *codex regularum*. C'est plutôt la rectification des résultats de Seebass. La critique relève 15 passages de la *concordia regularum* qui ne sont pas empruntés au *codex regularum*. Nous remarquons une homélie (Matth. XVIII, 20) qui, semble-t-il, n'existe que dans la *concordia regularum*. Ce sermon « pseudo-augustinien » porte tous les caractères intrinsèques des œuvres de saint Césaire d'Arles ; c'était déjà l'opinion de J. Fessler, c'est celle de Dom Morin, et naguère Dom Manser a confirmé cette hypothèse (1). La *concordia regularum* n'a été éditée qu'une seule fois en 1638 par le Mauriste Dom Hugues Menard. Il a basé son édition sur le manuscrit le plus complet et relativement le meilleur (F d'après Plenkers), en y ajoutant un savant commentaire.

Ajoutons ici que le fameux codex Monacensis 28118 est jusqu'ici le seul qui contienne la *regula Cassiani* (p. 70 sv.) que jusqu'alors on ne connaissait que de nom.

Après avoir vu la collection des règles monastiques de Benoît d'Aniane, nous arrivons au code par excellence du monachisme occidental, qui fait le principal objet des recherches de Plenkers. Voici le triple résultat des travaux contemporains que celui-ci croit pouvoir signaler comme acquis (p. 29).

1° Il y a deux rédactions de la *Regula Benedicti*. La première, répandue surtout avant Charlemagne, reproduit plutôt le fond de la règle, sans s'attacher à la forme. Traube l'appelle « la tradition monastique. » La seconde rédaction, devenue officielle sous Charlemagne, s'attache strictement à la lettre. Traube la désigne sous le nom de « tradition littéraire ou philologique. »

2° Le manuscrit 914 de Saint-Gall, qui représente le mieux le texte original, est une copie immédiate du « texte normal », que Charlemagne avait fait transcrire d'après l'autographe (2) de saint Benoît et qu'il fit déposer à Aix-la-Chapelle.

(1) *RBén.*, XXII (1905), p. 496 sv.

(2) L'affirmation du Dr Plenkers concernant le manuscrit autographe de saint Benoît pourra paraître un peu trop catégorique à quelques critiques, qui, comme Dom Butler, admettent la possibilité, mais non la certitude du fait. Cette question est d'ailleurs peu importante pour l'édition critique que prépare Plenkers, le cod. 914 de Saint-Gall étant certainement le meilleur représentant de l'original.

3° Le texte « précarolingien » a comme base l'original de saint Benoît, plus ou moins altéré par des modifications tantôt volontaires, tantôt involontaires.

Partant de ces trois conclusions, le Dr Plenkers passe en revue les diverses classes de manuscrits. D'abord les manuscrits du texte normal (Ψ). Il en examine trois principaux : le cod. 914 de Saint-Gall *(A)*, le cod. 2232 de Vienne *(B)* et le cod. lat. 28118 de Munich *(C)*, que nous avons déjà signalé à propos du *codex regularum* de saint Benoît d'Aniane. Il donne encore d'autres témoins du texte Ψ : un codex d'Augsbourg *(D)* des archives de la cathédrale et le cod. 19408 de Munich *(T)*, qui a servi de base à l'édition de Schmidt, mais auquel on ne peut plus attribuer grande autorité. Il y ajoute deux manuscrits du Mont-Cassin dont la valeur fut mise en relief par Dom Morin : le cod. 175 *(K1)* écrit au commencement du xe siècle, sous l'abbé Jean I (915-934) et le cod. 499 *(K2)*, qui malgré son âge récent (XIIIe-XIVe siècle), est, au témoignage de D. Morin, « le plus fidèle et parfois l'unique témoin des leçons les plus caractéristiques du cod. *A* (Saint-Gall). » — C'est ce dernier qui reste toujours le principal. Rappelons qu'il contient le texte transcrit au commencement du IXe siècle par les soins de deux moines de Reichenau, Grimalt et Tatto, d'après la copie exécutée par ordre de Charlemagne sur « l'autographe » de S. Benoît. Les manuscrits signalés permettent une reconstruction assez fidèle du « texte normal » (Ψ). De là, dit Plenkers, il n'y a qu'un pas pour remonter à l'archétype.

Ce pas, pouvons-nous le faire en toute assurance ? La tâche des transcripteurs carolingiens n'était pas facile. L'écriture du VIIe siècle avec les remaniements, les corrections et les changements divers de l'auteur, ne devait pas être facile à déchiffrer. Le document présentait une orthographe et une grammaire tombées depuis longtemps en désuétude; de plus, les copistes avaient souvent à s'écarter de leur texte traditionnel, qu'ils savaient par cœur. De pareilles circonstances ne pouvaient que multiplier les chances d'erreur.

Ces difficultés ne découragent pas la critique pénétrante de Plenkers. Il semble même paradoxal quand, pour retrouver le texte authentique, il prétend se baser encore sur les manuscrits interpolés (Σ) et sur la *regula magistri (Mag.)*.

Parmi les premiers il examine d'abord la *regula Donati (Don.)*. C'est une compilation qui contient les 2/3 de la *regula Benedicti*. Elle a pour auteur Donat, évêque de Besançon au VIIIe siècle. Les chapitres de saint Benoît qu'elle renferme ont reçu des additions ; et c'est ainsi que la *regula Donati* est devenue la première source qui nous fait connaître le texte interpolé (Σ).

Nous avons, comme second témoin, le groupe *H*, c'est-à-dire l'ensemble des manuscrits espagnols. Les quatre manuscrits : *H1* et *H2* (= *Escorial a I13, et I III13*), *H3* (Londres *Brit. Mus. add. 30055*) et *H4* de Narbonne (dont nous a été conservée une collation faite par D. Estiennot pour Mabillon) donnent le résultat suivant :

1. Tous se rapportent à un même archétype, qui avait des variantes propres à la tradition espagnole.

2. Cet archétype appartient à la famille Σ.

3. Ils dénotent souvent l'influence du texte pur, ce qui leur vaut une place à part dans la classe Σ.

Pour les manuscrits principaux, qui forment le troisième groupe : *Oxford Bodl. Hatton 48 (O), Verona Capit. LII 50 (V). S. Gall 916 (S)* Plenkers adopte les résultats de Traube. Il ne s'occupe guère du cod. *Mp. th. q. 22 (W)* de Wuerzbourg, ainsi que d'un certain nombre d'autres manuscrits du IXe siècle, dont les variantes sont ou arbitraires, ou influencées par le « texte normal. »

Les manuscrits *OVSH Don* tombent d'accord à peu près vingt fois ; *OVSH* sans *Don* quatre-vingt-dix fois, contre le groupe *ABC*. Il faut mettre sûrement plus d'une divergence sur le compte de la négligence et de la maladresse des copistes. Mais il y en a aussi qui sont voulues. Il faudrait donc en conclure que la règle de saint Benoît a eu deux rédactions successives. Comment expliquer ce fait ? D. Schmidt croyait que saint Benoît avait rédigé d'abord le texte Σ puis l'avait remaniée, ce qui aurait donné le texte Ψ.

Par contre Traube croit Ψ antérieur à Σ. Comme auteur de la seconde édition, selon lui Σ, Traube désignait Simplicius, le quatrième des successeurs de saint Benoît. Schmidt et Traube sont donc d'accord pour attribuer à un seul auteur la paternité de l'édition Σ. Il s'ensuivrait la possibilité de reconstruire cet archétype de la rédaction Σ, qui serait ainsi d'une grande utilité pour l'histoire et la reconstitution du texte de saint Benoît.

Plenkers examine minutieusement la question, et arrive à une nouvelle hypothèse. Il ne suffit pas, dit-il (p. 47), pour expliquer les passages communs des manuscrits de la classe Σ d'établir une rédaction faite d'un seul coup par une seule main. En effet Σ « représente les diverses phases d'un développement successif, qui exige un double facteur, l'un inconscient : la corruption inhérente à la tradition manuscrite, l'autre conscient la modification voulue du texte Cette évolution successive doit nécessairement avoir comme point de départ un texte qui contienne les leçons communes à tous les représentants de Σ. » — Donat déjà utilisait ce texte, preuve qu'il date au plus tard de la première moitié du VIIe siècle. Plenkers place son origine soit au Mont Cassin, soit à Rome. Ici une objection se pose. Au Mont-Cassin et à Rome on conservait l'original, qui devait servir de « texte normal » pour l'usage de la communauté et de modèle pour le dehors. Plenkers n'a pas encore donné l'ensemble des preuves qui confirment son hypothèse. Ne serait-il pas bon avant d'émettre un jugement définitif, d'attendre les résultats des recherches sur les autres manuscrits de la législation monastique en Occident, les règles élaborées à Lérins, à Arles, la règle de saint Colomban, etc., leur filiation et leurs sources ? Il est bien possible que la règle bénédictine qui, à cause de

sa supériorité incontestable, remplaça peu à peu l'ancienne législation monastique insuffisante, dut encore subir dans son texte l'influence de celle-ci par la faute de copistes plus ou moins inconscients.

Traube avait établi ce fait important que le texte bénédictin employé dans la *regula Magistri* représente un texte pur de la première rédaction, ce qui porte à croire que le texte pur était lui aussi connu à côté du texte interpolé même avant l'an 700. Cette affirmation a été modifiée par Plenkers en faveur de son hypothèse, en ce sens que le texte bénédictin du *Mag.* ne présente pas un texte pur sans réserve. Les arguments de Plenkers en effet diminuent l'importance du *Mag.* comme source pour le texte bénédictin, tout en lui conservant une grande valeur pour l'histoire du texte.

Espérons que Plenkers, un des rares critiques actuellement compétents en cette matière, continuera ses recherches sur la rédaction Σ, et qu'il étudiera également l'histoire du texte depuis Charlemagne. Ce serait un travail qui contribuerait puissamment à l'histoire bénédictine, et même à l'histoire de la civilisation au moyen âge.

Le champ de l'histoire du texte de la règle bénédictine restera donc ouvert aux recherches des savants, même après l'édition critique que nous donnera Plenkers. Nous attendons celle-ci avec impatience.

La méthode de Plenkers ne soulève guère d'observations. Pour la tâche qu'il a à remplir, les matériaux sont suffisants, son exactitude hors de doute. Il en donne d'excellentes preuves par ses remarques critiques sur l'édition cassinienne (p. 35 suiv.) et à la page 43 pour l'édition du cod. 916 de Saint-Gall *(S)* de Piper.

Ce travail termine le premier volume des *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, éditées sous la direction du savant paléographe L. Traube, dont le monde savant regrette la mort prématurée.

C. MOHLBERG, O. S. B.

Dr A. M. KOENIGER. *Die Sendgerichte in Deutschland.* T. I. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München, éd. A. KNÖPFLER, 3e sér., N° 2.) Munich, Lentner, 1907. In-8, XVI-203 p. M. 4,40.

Ce travail retrace la première phase de l'histoire des *Sendgerichte*, c'est-à-dire des tournées d'inquisition épiscopale, en Allemagne. Cette phase s'étend du VIIIe au XIe siècle, et se caractérise par la juridiction indivise de l'évêque. Il n'est pas encore question de déléguer ce pouvoir comme bénéfice à l'archidiacre, situation qui commence au XIe siècle pour être abolie par le Concile de Trente.

Après une introduction substantielle, où M. Koeniger expose l'état

de la question, l'auteur commence par rechercher les origines des *Sendgerichte*. Il la trouve dans les tournées ou visites épiscopales — dont on retrouve les traces aux IVe-Ve siècles —, qui, de tournées de confirmation qu'elles étaient au premier chef, devinrent bientôt des tournées d'inspection morale et religieuse. A l'époque des Carolingiens, le pouvoir civil sut tirer parti de cette situation, en soutenant l'action religieuse par les prescriptions des capitulaires, et à côté de la juridiction comtale apparut la juridiction ecclésiastique. C'est dans cette juridiction épiscopale bien précisée quant à son objet, et bien établie dans son autonomie, qu'il faut chercher l'origine des *Sendgerichte*. Elle trouve son premier indice dans le pouvoir de la recherche des crimes en cette matière, qui se distingue comme une faculté spéciale des pouvoirs plus généraux de la visite pastorale.

L'auteur étudie ensuite l'institution en elle-même : la personne du juge (*der Sendherr*), la composition du tribunal, les circonstances de temps, de lieu, et l'extension de la juridiction, les prestations dues au *Sendherr* (logement, cadeau ou *cathedraticum*, etc.). Enfin, il étudie en détail l'organisation de la procédure, en examinant les préparatifs de la séance judiciaire, la séance même, le jugement et les formes de pénalité. Il finit par délimiter la diffusion de l'institution en Allemagne et consacre quelques mots à son influence. La portée pratique et morale des *Sendgerichte* ne saurait être méconnue, surtout dans la première période de leur histoire. Diminution des crimes, amélioration au moins extérieure de la vie morale, influence bienfaisante sur les âmes, voilà ses titres à la reconnaissance de l'humanité. Enfin, l'institution a été surtout d'un appui puissant pour l'ordre public.

Une bibliographie détaillée précède l'exposé (pp. IX-XV). En appendice l'auteur publie quelques pièces justificatives : I, *Die augsburger Sendordnung* ; II. *Das Sendrecht der Main- und Rednitzwenden;* III. *Die kolner Sendordnung* ; IV. *Rugeeide*, et 2 canons conciliaires, qui mettent puissamment en relief les facultés du *Sendherr*, les causes dont il a à connaître, la procédure du tribunal.

Le travail de M. Koeniger est solidement documenté : plusieurs sources manuscrites ont été mises à contribution et les monographies sur la question n'ont pas échappé à l'auteur. L'étude vient à son heure : un travail d'ensemble n'existait pas. Il faut remercier M. Koeniger de nous l'avoir donné et exprimer l'espoir que la continuation de son étude ne tardera pas à paraître. La valeur du premier volume nous est une garantie pour l'avenir.

L. Van der Essen.

R. Génestal. *Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses. T. XVIII.) Paris, Leroux, 1905. In-8, IV-238 p. F. 5.

Cette histoire ne fut jamais traitée qu'occasionnellement : les commentateurs des Décrétales s'en transmettaient assez fidèlement l'un à l'autre les grandes lignes fondamentales. Il manquait une étude sérieuse et approfondie de cette intéressante question ; les juristes et les historiens sauront gré à M Génestal de l'avoir faite et exposée avec compétence et clarté.

La première partie de cette étude est un examen historique de l'*irregularitas ex defectu natalium*. Les canonistes, sans doute, la distinguent de l'illégitimité ; elle a pourtant avec elle certains points de contact et la dispense, que l'Eglise en a accordée, peut être assimilée à une légitimation d'un caractère spécial appelée par l'auteur légitimation *ad spiritualia*.

Cette irrégularité est de date relativement récente. Le concile de Tolède (655) avait déclaré les fils de prêtres, esclaves de l'Église à laquelle était attaché leur père ; mais ce n'était là qu'une préparation bien éloignée et d'ailleurs peu reçue en dehors de l'Espagne. Le concile de Meaux (845) refusa l'accès des ordres aux enfants même légitimes, nés du rapt. Dès le x^e^ siècle, sous l'influence de Réginon de Prüm, s'introduisit dans l'Église une opinion, qui était opposée à la promotion des enfants naturels aux ordres sacrés ; son triomphe se heurta à de multiples difficultés pratiques et après un siècle seulement, au concile de Bourges (1031), elle fut sanctionnée comme loi ecclésiastique ; le c. 8 de ce concile, dirigé spécialement contre les fils des clercs (prêtres, diacres et sous-diacres), reconnaît implicitement la même disposition pour tous les enfants naturels. Mal assise encore sous les pontificats subséquents, la loi fut établie avec grande netteté par Grégoire VII et insérée définitivement dans le décret de Gratien. Gratien pourtant a une tendance à l'indulgence. Sans doute les fils illégitimes sont exclus des ordres, mais avec une restriction : à condition qu'ils soient les imitateurs des vices paternels. Les premiers commentateurs de Gratien se sont autorisés de cette restriction pour adoucir la loi, jusqu'au moment où les Décrétales de Grégoire IX et le *Liber Sextus* ont consacré à nouveau l'exclusion des illégitimes de tous les ordres.

La prohibition aux bénéfices était intimement unie à la prohibition aux ordres. Dans le cas d'absence ou de levée de cette dernière, il en résultait un droit aux bénéfices. Exception pourtant fut établie pour les bénéfices supérieurs, entraînant charge d'âmes : l'illégitime, même dispensé, ne pouvait les obtenir sans un rescrit spécial. Les lois canoniques empêchèrent spécialement les pères de léguer à leurs fils les bénéfices, dont ils étaient titulaires ; cette mesure, appliquée même aux fils légitimes, fut surtout formelle et sévère contre les enfants naturels ; le concile de Trente la sanctionna de toute son autorité.

Les lois admettent des exceptions. Le mariage subséquent et le rescrit pontifical, enlevant l'illégitimité, enlevaient aussi l'irrégularité. Outre ces deux moyens, dont l'auteur parle plus loin, l'irrégularité tombait par la dispense et la profession religieuse.

Née de la théorie indulgente du décret de Gratien, la dispense pour les ordres fut définitivement adoptée par les commentateurs des Décrétales. Immédiatement se posa la question : qui peut l'accorder, le Pape ou l'Évêque ? Les Souverains Pontifes conservèrent, malgré les contestations, le droit exclusif d'autoriser les promotions des illégitimes à l'épiscopat. Ils voulurent se réserver aussi le pouvoir de dispenser pour les autres ordres ; il en résulta avec les évêques un conflit, qui aboutit à un accord, conférant à ceux-ci le droit de dispenser pour les ordres mineurs et les bénéfices *sine curâ animarum*. La jurisprudence fut fixée dans ce sens, dès le milieu du XIIIe siècle et, nonobstant quelques privilèges spéciaux et des coutumes locales, les textes législatifs furent insérés dans le *Liber Sextus*, c. 1 *de filiis presbyterorum*. L'histoire de la dispense d'hériter de l'église paternelle est plus simple; dès le début, les Papes se la réservèrent et, si les évêques ont voulu opposer quelque résistance, les revendications de la Papauté en ont aisément triomphé. La chancellerie étant déjà organisée aux origines de l'irrégularité, la dispense écrite est de règle ; la dispense tacite ne se rencontre qu'à l'état d'exception. Des règles furent bientôt établies en vue d'éviter les vices d'obreption et de subreption.

Dès le concile de Bourges, on reconnut à la profession religieuse la prérogative de lever l'irrégularité. Si l'on excepte quelques années (1587-1591) à l'époque de la réforme des ordres, ce droit ne fut pas modifié. Certaines dignités restaient pourtant fermées aux illégitimes; la question de dispense fut agitée et un conflit éclata entre la Papauté et les prélats de monastères. Il aboutit encore à un partage. Le Pape se réservait la dispense pour les dignités supérieures, concédant tout droit pour les autres aux prélats. Par des concessions multiples de privilèges, les Papes en sont arrivés à aliéner presqu'entièrement leur pouvoir effectif.

La deuxième partie aborde la question principale : la légitimation *ad temporalia* ou la légitimation proprement dite. Il y a deux modes de légitimation canonique : le mariage subséquent et le rescrit du Pape. L'Église a revendiqué hautement le droit de légitimer et, si ses prétentions ne furent pas reconnues, il y a cependant une théorie de légitimation canonique, d'autant plus intéressante à étudier, qu'elle a exercé une grande influence sur la législation de l'époque.

Le mariage subséquent est le premier mode de légitimation ; montrons-en l'évolution juridique. Le droit romain du Bas-Empire nous présente deux périodes différentes. Dans la première, l'esprit chrétien, absolument hostile au concubinat et aux enfants illégitimes, a inspiré la législation de Constantin et de ses premiers successeurs jusqu'au Ve siècle : si les illégitimes sont reconnus par Constantin, c'est afin de

les déclarer incapables de succéder. Dès le v[e] siècle, un changement s'est accompli : aux principes de morale religieuse, furent opposés des principes de droit naturel, favorisant l'idée que les illégitimes et les légitimes ont avec leurs parents les mêmes liens de filiation. L'empereur Justinien céda à ce courant et facilita l'accès à la légitimation en la reconnaissant au cas de mariage subséquent. L'Église n'ignora pas ce droit romain, mais elle refusa d'abord de l'appliquer ; aucune bulle ou acte officiel des Papes ou des évêques ne le mentionnent. Si parfois la doctrine s'en occupe, c'est uniquement comme d'une question d'école. Ce n'est qu'au XII[e] siècle qu'il passa dans la législation canonique. La doctrine romaniste de n'accorder la légitimation qu'aux enfants nés d'un concubinat continu ne fut pas accueillie dans le droit ecclésiastique ; un autre principe fut adopté : le mariage devait être possible entre les parents. Des discussions s'engagèrent entre canonistes : A quel moment le mariage devait-il être possible, au moment de la conception ou au moment de la naissance ? Et si un empêchement était levé, y avait-il effet rétroactif ? Fallait-il le consentement de l'enfant ? Devait on exiger que le nouveau mariage donnât des espérances de génération nouvelle ? Les effets de ce mode de légitimation étaient complets ; les discussions ne portèrent que sur des questions peu importantes, que la pratique put facilement résoudre.

Tout système juridique se base sur des principes, qui en facilitent l'intelligence et les applications. Cette légitimation en droit romain se basait sur le mariage, qui régularisait la situation des enfants nés antérieurement. L'Église eut recours à une fiction, assurant la légitimité de la naissance elle-même. Cette fiction légale pouvait supposer la naissance des enfants naturels après le mariage ou reculer l'époque du mariage avant la naissance des enfants ; c'est à cette seconde fiction que l'école s'arrêta.

L'autre forme de légitimation est le rescrit du Pape Son histoire se fonde sur deux actes, qui ont provoqué deux textes : la légitimation des enfants d'Agnès de Méranie et le refus de légitimer les enfants de Guillaume de Montpellier. L'auteur expose les faits avec toutes les circonstances intéressantes, mais son argumentation se base surtout sur les textes. L'acte papal, légitimant les enfants d'Agnès de Méranie, est la célèbre bulle d'Innocent III *Per Venerabilem*, document si important et si discuté dans la question du pouvoir des Papes au temporel. L'auteur ne suit pas les canonistes pour cette dernière question ; il se contente de faire remarquer les motifs, donnés par le Pape, dans l'exercice de son droit de légitimation ; il la compare avec l'autre bulle, par laquelle le même Innocent III, refusant la même faveur à Guillaume de Montpellier, se montre moins affirmatif et renvoie le sollic i teur au roi. Ces deux faits et ces deux textes ont fait naître la théorie canonique. Elle s'affirma dans une forme timide et atténuée, comme conséquence du pouvoir de l'Église sur le mariage et de la suprématie du pouvoir spirituel du Souverain Pontife. Repoussée par les lég stes,

elle fut abandonnée par les canonistes pour prendre une forme classique définitive dans la *Sanatio matrimonii in radice*.

L'étude du droit a toujours été en honneur ; aussi les idées dominantes de l'histoire de la légitimation s'étaient conservées. M. Génestal, dans la belle dissertation que nous venons d'analyser, leur a donné un fondement scientifique, ce qui lui a permis de réformer des opinions mal établies jusqu'ici, de mettre fin à des controverses et de compléter les connaissances actuelles. Il a recueilli avec un soin minutieux et interprété avec un jugement sûr les actes officiels : bulles des papes et décrets des conciles ; il a su tirer parti des faits juridiques ; il a étudié les doctrines de l'école aux différents siècles ; indiqué les courants d'opinion en y ajoutant les motifs, qui les ont fait naître. Son but était de faire connaître l'évolution du droit. Il eût été plus heureux, s'il avait complètement suivi l'ordre chronologique. Au début l'Église fut absolument opposée aux enfants illégitimes ; elle voulait combattre efficacement les mœurs dépravées des Romains, puis des barbares ; et, plus tard, les vices de membres du clergé. Ce ne fut que vers le XII^e^ siècle, qu'elle adoucit sa discipline pour l'irrégularité *ex defectu natalium* et la légitimation. L'ordre de l'auteur, qui divise son exposé en deux parties, *legitimatio ad spiritualia* et *ad temporalia*, fait moins ressortir cette évolution. Qu'on nous permette une remarque pour le fond. A plusieurs reprises, l'auteur semble reconnaître pour doctrine de l'Église, les conclusions de Durand de Maillane et de l'Eglise gallicane. Mais bien des principes juridiques de cette école ont été rejetés par les autorités ecclésiastiques ; ils ne constituent donc pas le droit canon classique.

Il n'en est pas moins vrai que la dissertation de M. Génestal sur ce sujet, non encore scientifiquement traité, offre un très grand intérêt et comble une lacune réelle dans la connaissance de l'histoire du droit canonique.

P. Demeuldre.

Prof. Alessandro Bonucci. *La derogabilità del diritto naturale nella scolastica*. Pérouse, V. Bartelli, 1906. In-8°, 292 p. F. 5.

Il faut distinguer deux époques dans l'histoire de l'idée du droit naturel : la période hellénique et la période scolastique. Les scolastiques se sont surtout occupés de la *dérogation au droit naturel*. C'est précisément cette question que M. Bonucci prétend traiter dans le présent ouvrage, en se plaçant uniquement au point de vue historique. Voici dans quels termes il pose lui-même le problème : Se peut-il qu'une dérogation au droit naturel soit juste, sinon selon la justice naturelle, tout au moins selon quelque autre justice ? Des réponses

ort variées ont été données sur ce point par les théologiens du moyen âge ; voici les principales.

A. *Première période de la Philosophie scolastique* (ch. III ; pp. 35-72). Nous n'insistons pas sur le premier chapitre que l'auteur consacre à l'étude des facteurs principaux de la doctrine scolastique en cette matière, tels la pensée d'Aristote, le droit romain, et la doctrine des saints Pères. Tout en reconnaissant à la loi naturelle une δύναμις qu'elle conserve partout et toujours, Aristote admet qu'en certains cas on y déroge. Mais cette dérogation est-elle juste ou injuste, Aristote ne le dit pas (pp. 12-13). Pour des raisons d'utilité publique ou autres le droit romain avait une tendance à admettre que la loi civile peut déroger au droit naturel (pp. 13-18). Pour la première fois, dans les saints Pères, nous trouvons superposée à la loi naturelle la loi divine qui en est la source. Cette origine divine de la loi naturelle, tout en donnant une valeur morale plus grande à cette dernière, favorise cependant la liberté à son égard. C'est en effet de là que sont sortis les principes de « l'interprétation large », de la « dispense », et des « conseils évangéliques », par exemple celui de chasteté qui est comme une dérogation à l'inclination naturelle au mariage (pp. 19-32).

Jean Scot pose en thèse que la vie corporelle doit être soumise à l'esprit, mais non opprimée par lui. *Saint Anselme*, défenseur ardent de l'immutabilité des êtres, est cependant très convaincu de la relativité des actes humains, et de l'adaptation des lois qui les régissent à certaines circonstances (33-45). *Abélard* tient que la conscience seule est arbitre de ses actes. Il en est pour elle comme pour Dieu : la bonté ou la malice d'un acte dépend de son bon vouloir. C'était admettre de la part de Dieu un pouvoir absolu de dérogation à toute loi (p. 45-52). *Pierre Lombard* admet que le motif d'un acte est le critère de sa moralité, mais il soutient, contre Abélard, que certains actes sont peccamineux en eux-mêmes, parce que contraires à une loi positive dérivée de la loi divine. Dans les *Sentences*, une des causes de dérogation à la loi naturelle qu'il cite est la suivante : permittere mala, ne fiant pejora (p. 54-56).

Viennent ensuite les théories des mystiques, représentées surtout par *St Bernard* et *Hugues de St Victor*. Le premier se fait le défenseur rigide de l'inviolabilité des règles de la vertu chrétienne. Dieu seul promulgue ces règles, et seul Il peut en dispenser. Si dérogation il y a, elle ne peut concerner que le détail des vertus. Hugues de St Victor au contraire ne voit de préceptes immuables que dans les deux lois fondamentales de la loi naturelle : Faire le bien, éviter le mal. Les autres préceptes sont surajoutés, et susceptibles de variation (p. 63-70).

B. — Depuis *Alexandre de Halès jusqu'à Albert le Grand*. *Alexandre de Halès*, dans l'élaboration de son concept de la « Lex æterna », comme règle suprême des actes humains, est manifestement sous l'influence d'Hugues de St Victor et de Pierre Lombard. La loi humaine, comme la loi naturelle dérivent de la loi éternelle. Dieu peut-

Il déroger à la loi naturelle? Non, si l'on entend par loi naturelle « illa summa natura in Deo quae regulat alias », car Il agirait contre Lui-même. Pas davantage, si la loi naturelle désigne cet « ordo creaturae ad creatorem secundum subjectionem »; et cela pour le même motif que précédemment. Il le peut seulement si par loi naturelle on entend le « cursus naturæ inditus. »

Mais l'homme, de son côté, peut-il déroger à la loi naturelle, entendue dans ce dernier sens, celui de la connaissance intime de ce qui peut se faire, ou ne peut pas se faire ? Il faut alors distinguer dans la loi naturelle entre les « praecepta et prohibitiones », et les « démonstrationes », ou conseils. Dans le premier cas, la loi naturelle est immuable ; elle ne l'est pas dans le second (p. 72-82). *Vincent de Baurais* pose en principe que toutes les lois dérivent de la loi éternelle. Quant à la loi naturelle, elle se ramène à la tendance générale de tout être vers son bien. Dieu ne peut dispenser du précepte lui-même, qui est immuable, mais bien de l'acte qui est variable. La loi positive par contre admet la dispense; les causes de cette dispense se ramènent à six : *necessitas, utilitas, pietas, scandalum, contraria constitutio, contraria quaevis consetudo* (p. 83-89). Après quelques mots au sujet de la théorie de saint Bonaventure, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas très claire, l'auteur aborde l'étude d'*Albert le Grand*, qu'il qualifie de « remarquable ». Nous sommes obligés, faute de place, de nous en tenir à ses conclusions les plus générales.

Albert le Grand fait une distinction entre le « droit naturel » et le « droit légal ». Le droit naturel a partout la même force obligatoire. Il est ou bien un simple instinct naturel, universel, loi physique plutôt que morale ; ou bien un produit de la raison. Celle-ci l'établit à l'état de principes, ou de conclusions tirées de ces principes. Le droit naturel à l'état de principes premiers est immuable. Pour ce qui est des conclusions, il faut tenir compte du temps et des milieux que traverse la société. Si maintenant par loi naturelle on entend le cours ordinaire des choses, Dieu peut agir contre elle, y déroger, non pas en voulant l'acte lui-même, mais le bien auquel il est ordonné.

C. *Saint Thomas.* Après avoir résumé les conclusions qui se dégagent de cette époque, l'auteur aborde la doctrine de saint Thomas. D'après lui le grand docteur a admirablement systématisé la doctrine de ses devanciers, et surtout mieux précisé la question de la dérogation au droit naturel. *a)* Dieu peut-il déroger au droit naturel ?

Toute loi doit dériver non seulement de la volonté, mais encore de la raison. La justice de Dieu réside, en dernière analyse, dans son intelligence ; c'est la *Lex aeterna*. La *Lex naturalis* n'est autre qu'une participation de la *Lex aeterna* dans toute créature, et principalement dans la créature raisonnable. La loi naturelle a deux aspects, dont l'un concerne ce qui est purement naturel, et l'autre ce qui est en outre volontaire. En fait Dieu ne déroge jamais à cette loi ; car les soi-disant dérogations se font en dehors d'elle, la loi n'était portée qu'en vue de ce

qui doit arriver « le plus souvent. » En tant que *plan divin*, existant dans l'Intelligence divine, elle est immuable.

b) La doctrine de saint Thomas sur la dérogation à la loi naturelle par l'homme se ressent de la pensée d'Aristote. Monsieur Bonucci donne ici un résumé excellent et clair de la conception thomiste de la loi, et de la façon dont l'homme la connaît dans ses principes et ses déductions. Voici, au sujet de la dérogation à la loi naturelle, les principales conclusions qu'il dégage : Tout ce qui est de l'essence du droit naturel est immuable : ne pas voler ne sera jamais injuste. Mais les conclusions qu'on en tire peuvent changer : la peine infligée au voleur n'est pas la même partout (p. 134-140). La dérogation peut s'entendre de deux façons : 1° Une conclusion peut être plus ou moins exacte; 2° la connaissance que les hommes en ont peut faire plus ou moins défaut.

Dans le premier cas, notons ceci : *a)* étant donné que la loi doit s'appliquer à des sujets variables, plus il y a de circonstances variant le sujet, plus les conclusions ont de chance d'être défectueuses (p. 140-143); *b)* l'intention du législateur doit entrer en ligne de compte, et, en certains cas, suivie au préjudice de la loi elle-même (p. 143-146); *c)* il est permis de renoncer à un bien naturel moindre pour en obtenir un plus grand (p. 146); *d)* certains cas n'ont pu être prévus par le législateur d'où la « dispense » et « l'équité » (ἐπιείκεια(ή)) qui permettent de déroger à la loi (p. 147-148); dans le second cas, celui d'une connaissance imparfaite de la loi naturelle, il faut admettre toujours une certaine connaissance du « bien », et du « mal »; mais cette connaissance peut perdre de son efficacité sur la volonté. On ne voit pas toujours le bien et le mal dans le même objet; au surplus, la passion peut obscurcir la vue. C'est la raison des lois écrites, de la loi ancienne et de la loi nouvelle (p. 149-154).

D. *Duns Scot*. A l'opposé de saint Thomas Scot, soutient le *primat* de la volonté sur l'intelligence, même en Dieu. La volonté de Dieu accepte ou refuse ce que lui propose l'intelligence, et cette acceptation fait « loi ». Si Dieu agit conformément à cette loi, il agit « secundum potentiam ordinariam » ; s'il agit contre elle, il agit « secundum potentiam absolutam ». Cependant il y a des limites à ce vouloir divin, ordinaire ou absolu, par exemple élever une pierre à la vision béatifique. Duns Scot divise les lois du décalogue en deux tables. Celles de la première table sont inviolables, même pour Dieu : v. g. le précepte qui commande d'aimer Dieu ; de même celui qui commande d'aimer le prochain, du moins quant à son côté négatif : ne pas haïr Dieu.

Les lois de la seconde table sont toutes susceptibles « de dispense », c'est-à-dire de « révocation », ou d'explication (198-203). Elles sont de droit positif divin, ou établies par l'Église ; à ce titre elles ne sauraient lier leur volonté, de même les lois humaines. La miséricorde de Dieu est la grande cause de toutes les dérogations à ces lois (pp. 203-209).

L'auteur, dans les chapitres suivants, étudie la question de la dérogation à la loi naturelle chez les nominalistes ; puis, au point de vue de la Jurisprudence, chez les légistes et les canonistes.

Au premier abord on pourrait croire que ce livre manque d'unité à cause précisément de la multiplicité des doctrines que l'auteur soumet à l'analyse ; on pourrait croire de même, et pour les mêmes raisons, qu'il manque de personnalité. Il n'en est rien. Cet ouvrage est un à la fois et personnel. M. Bonucci ne se borne pas en effet à analyser les auteurs scolastiques les plus en vue. Au cours de son étude, il se préoccupe de dégager, pour chaque période, le *concept* que chacun d'eux s'est fait « du droit naturel », du « droit divin », et du « droit des gens ». Avant tout il cherche à dégager l'ensemble de leurs théories, quitte à mettre en lumière l'idée générale, au moyen de conclusions plus particulières. Enfin il s'efforce de trouver les raisons qui les ont fait pencher vers telles solutions de préférence à telles autres, et les circonstances auxquelles celles-ci doivent naissance, ou qui ont permis de les modifier. Ecrit dans un style clair, facile, parfois cependant un peu prolixe, cet ouvrage est destiné à rendre de grands services aux historiens et aux philosophes qui voudraient se faire une idée exacte de la question du droit naturel au moyen âge et de son évolution.

M. S. Gillet, O. P.

Dr M. Horten. *Das Buch der Ringsteine Farabis* (950 †) *mit dem Kommentare des Emir Isma'il El Hoseini el Farani* (*um* 1485) *übersetz und erklärt.* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Dr Cl. Baeumker et G. Freih. von Hertling, t. V, fasc. 3.) Munster, Aschendorf, 1906. In 8°, xxviii-510 p. M. 17.

L'ouvrage du Dr Horten est, avant tout, une publication de texte : c'est la traduction, faite sur l'arabe, d'une œuvre d'Alfarabi († 950), *Les Gemmes de la Sagesse*, avec des extraits de son commentaire par Emir Isma'il El-Hoseini El-Farani († 1485).

Le livre du philosophe arabe portait, à l'origine, le simple titre de *Fragments* (fusûl) *philosophiques* : plus tard on lui donna celui qu'il porte actuellement *Gemmes* (fusûs) *de la philosophie*. Il concentre, sous une forme brève, les principaux problèmes de la philosophie et, pour cette raison, devint célèbre dans les écoles arabes. La tradition littéraire du xiiie au xive siècle lui donne 58 paragraphes : seuls, les 42 premiers, d'après le Dr Horten, sont authentiques, les autres ne sont que des commentaires ajoutés successivement au texte primitif. Les paragraphes 43-55 représentent le premier apport, 46-50a le second et 50b-58 le troisième.

Les principaux problèmes abordés par Alfarabi sont les suivants : théologie, 1-9 ; eschatologie, 10 ; cosmologie, 11-13 ; éthique, 14-25 ;

psychologie, 26-32 ; théorie de la connaissance, 33-34 ; anthropologie, 35-42. Dans l'école arabe, Alfarabi se rattache au groupe de philosophes qui s'inspirent des Grecs. Il forme ainsi un des anneaux de la chaîne qui relie Aristote à la scolastique. Il est difficile actuellement de rien dire de précis sur les sources de sa pensée ; il faut attendre pour cela que les philosophes arabes antérieurs à lui soient accessibles. On distingue cependant avec assez de netteté l'influence du néo-platonisme et celle du Coran, celle-ci corrigant en un sens orthodoxe les tendances de la première. Parmi les questions qu'il traite, on peut noter, du moins à titre de curiosité, la distinction entre l'essence et l'existence. Ce problème si débattu depuis, a été résolu par lui dans le sens thomiste.

Le commentaire d'Isma'il, par sa forme, ressemble à ceux d'Albert le Grand sur Aristote : il englobe le texte d'Alfarabi dans sa propre rédaction. De ce bloc, le Dr Horten a extrait les passages les plus significatifs. Ils sont intéressants à plus d'un titre et montrent, en tout premier lieu, que la philosophie arabe n'avait pas complètement disparu après le XIIIe siècle, comme le prétendent encore des historiens. Les tendances mystiques d'Isma'il sont encore plus prononcées que celles de l'auteur qu'il commente.

Il faut savoir gré au Dr Horten de nous avoir donné cette précieuse traduction — il a publié le texte arabe dans le *Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete* (1906) — Elle permettra d'étudier une philosophie encore peu connue. Sans vouloir faire la synthèse des doctrines contenues dans ces textes, le traducteur, en quelques pages, a fourni des indications souvent fort suggestives ; il a aussi dressé des tables très complètes qui permettront d'utiliser plus facilement son volume un peu compact.

M. JACQUIN, O. P.

Dr H. OSTLER. *Die Psychologie des Hugo von St. Viktor. Ein Beitrag zur Geschichte der Psychologie in der Frühscholastik.* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Dr CL. BAEUMKER et Dr G. FREIH. VON HERTLING, t. VI, fasc. 1.) Munster, Aschendorf, 1906. In-8°. VIII-183 p. M. 6.

Le titre de cet ouvrage en indique exactement le contenu : c'est une étude soigneuse de la psychologie de Hugues de saint Victor. Des comparaisons, des rapprochements entre sa doctrine et celle des contemporains précisent heureusement la place qu'il occupa dans la scolastique. Il ne faudrait pas croire cependant que le Victorin a composé des traités de psychologie ; c'est en glanant dans ses œuvres théologiques que le Dr Ostler a pu essayer une synthèse psychologique. C'est pourquoi, sur quelques points elle demeure incomplète.

Une brève mais très substantielle introduction (p. 1-13) fournit sur la biographie de Hugues de saint Victor les renseignements nécessaires. On doit relever les arguments nouveaux qu'elle apporte en faveur de l'authenticité de la *Summa sententiarum*, discutée par le P. Denifle. L'auteur y signale encore l'utilisation, dans le commentaire sur la Hiérarchie céleste, de l'ouvrage similaire de Jean Scot. Ce fait, joint à quelques autres, montre — je le note en passant — que l'influence de Jean Scot durant le moyen âge ne fut pas aussi effacée qu'on s'est plu à l'affirmer. Hugues toutefois a évité les erreurs de son devancier.

Le Dr Ostler a rangé le résultat de ses recherches sous les rubriques suivantes : existence, essence et propriétés de l'âme : son origine ; rapports entre l'âme et le corps ; puissances de l'âme, leurs rapports avec elle ; division des puissances ; les puissances considérées individuellement. Voici un bref résumé de son exposé.

L'existence de l'âme se perçoit à travers les diverses manifestations du corps, mais surtout par la conscience que l'âme prend d'elle-même. Elle est une substance distincte du corps, simple, spirituelle, premier sujet de la personnalité dans l'homme. Son immortalité se déduit de sa simplicité et du fait qu'elle ne dépend pas du corps pour posséder la vie. Dieu seul pourrait l'anéantir, mais il ne le fait pas, car il doit, après cette vie, rendre justice à chacun. L'âme est créée directement par Dieu et infusée à l'embryon le quarantième jour après la conception. Il n'y a qu'une seule âme dans l'homme. — Cette âme n'est pas juxtaposée au corps mais elle lui est intimement unie, de telle sorte qu'elle le fait participer à son unité et à sa personnalité. Ce n'est pas encore la théorie de l'information, c'est du moins un acheminement vers elle.

Hugues ne reconnaît pas de distinction réelle entre l'âme et ses puissances : celles-ci ne sont, vis-à-vis de l'âme, qu'une modification de sa substance. Il les divise en trois catégories : puissances végétatives, sensitives et rationnelles. La vie végétative forme le degré inférieur ; ses fonctions sont la formation, le développement et la nutrition du corps. A elle encore appartient la génération. La vie sensible se manifeste par une connaissance et un appétit. La connaissance s'opère par la perception, l'imagination et la mémoire. La perception sensible, essentiellement passive, se fait par les cinq sens qui procèdent d'une puissance unique *(sensualitas)*. Hugues ne parle pourtant pas d'un sens supérieur interne. L'impression de l'objet sur le sens peut demeurer grâce à l'imagination et à la mémoire. — L'appétit sensible a pour objet le bien du corps ; chez les animaux, il se manifeste par l'instinct.

La raison distingue l'homme de l'animal et lui donne une ressemblance avec Dieu. Elle connaît par une sorte d'épuration de l'image corporelle. Mais ce n'est pas l'universalition au sens propre. Hugues n'a pas dans son système l'intellect agent, au sens de saint Thomas. Mais la vraie connaissance se fait, pour l'homme, dans la contemplation de l'âme.

L'essence de la volonté est d'être un mouvement ; elle a donc une direction, un but. Celui ci lui est offert par la raison. Cependant tout objet de connaissance n'est pas objet de vouloir, il faut qu'en lui se trouve l'aspect de bien. L'objet de la tendance finale n'est autre que Dieu, car aucun bien, en dehors de lui, n'est capable de satisfaire l'homme. Le Victorin ne fournit pas de preuves en faveur de la liberté, mais il est nettement antidéterministe.

M. JACQUIN, O. P.

Dr MICHAEL WILLMANN. *Zur Stellung Avencebrols (bn Gebirol's) im Entwicklungsgang der arabischen Philosophie. Ein Beitrag zur Erforschung seiner Quellen.* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Dr CL. BAEUMKER et Dr G. FREIH. VON HERTLING, t. V, fasc. 1.) Munster, Aschendorf, 1905. In-8°, VIII-78 p. M. 2,75.

Le Dr Willmann qui avait déjà traité d'Avencebrol, pour marquer ses rapports avec saint Thomas d'Aquin, étudie, dans le présent ouvrage, les sources de sa pensée. Il est certain qu'il s'inspire des doctrines néo-platoniciennes, comme l'a montré Joël; Saint Munk ne croit pas cependant à une utilisation directe et Guttmann a indiqué quelques ouvrages qui ont probablement servi d'intermédiaire. Ici, le but de l'auteur n'est pas d'établir par des comparaisons de textes les emprunts faits par Avencebrol à ses devanciers, mais de montrer à quels courants doctrinaux il se rattache.

Pour ce faire, il dégage les idées fondamentales du *Fons Vitae*, l'œuvre principale d'Avencebrol, et montre en quel rapport elles se tiennent, d'une part, vis à vis de la philosophie grecque, particulièrement du néo platonisme, et d'autre part, vis-à-vis des systèmes plus récents. Ces idées peuvent se ramener aux questions suivantes : Dieu, volonté, esprit, âme, monde corporel.

La doctrine d'Avencebrol sur Dieu concorde en certains points avec les renseignements de Plotin, mais en diffère sur d'autres S'il a souci d'affirmer la transcendance de Dieu, pourtant, à cause des influences religieuses qui agissent sur lui, il attribue à ce Dieu la personnalité et le met en contact plus direct avec l'homme et le monde. — La volonté divine, dans le *Fons Vitae*, est une adaptation du *logos* de Philon. Avencebrol s'écarte de l'émanatisme plotinien, où il n'y a pas de place pour une volonté. — Dans la doctrine sur l'esprit, le philosophe juif s'inspire du *Nous* de Plotin, mais en lui ajoutant des données nouvelles. Ainsi l'esprit n'est plus la raison procédant de l'essence divine, mais une seconde intelligence, le premier être composé de matière et de forme. Avencebrol lui attribue aussi le rôle d'intellect agent, mais au

sens de la vieille école arabe, c'est-à-dire, à un point de vue surtout ontologique, en tant qu'il agit sur l'âme, active elle-même vis-à-vis des êtres inférieurs. — L'âme du monde de Platon, déjà modifiée chez Plotin, apparaît encore transformée dans l'œuvre d'Avencebrol. Elle représente le second stade de l'émanation, la nature étant le troisième, et aussi la dernière des substances spirituelles. En conséquence, l'âme n'a plus les rapports directs avec le monde corporel que lui attribuaient les philosophes grecs. Cette idée d'ailleurs n'est pas originale. Avencebrol l'a empruntée aux Arabes. C'est à eux encore qu'il doit sa trichotomie. Tandis que Plotin divisait l'âme du tout en deux parties, lui la divise en trois : âmes raisonnable, animale et végétative. — Sa cosmologie exprime des idées assez communes à son époque, elles avaient été précédemment énoncées par les Frères de la Pureté. Ses sources grecques sont Plotin et, sur certaines questions, des mathématiciens de l'école de Pythagore.

En somme, on ne peut pas dire que la doctrine d'Avencebrol est une pure reproduction d'un système de l'antiquité. Le néo-platonisme en forme l'ossature, mais les développements, pour une large part, sont différents. Elle a une parenté très proche avec la doctrine des Frères de la Pureté et avec l'ouvrage désigné sous le nom de Théologie d'Aristote, qu'on ne saurait néanmoins regarder comme ses sources immédiates.

Telles sont les conclusions auxquelles aboutit le Dr Willmann dans cette étude solidement construite, remarquable par l'étendue de l'information, la finesse de l'analyse et la netteté de l'exposition. Il resterait à les pousser plus loin en cherchant à découvrir les auteurs directement utilisés par le philosophe Juif.

M. Jacquin, O. P.

Dr E. Krebs. *Meister Dietrich (Theodericus Teutonicus de Vriberg). Sein Leben, seine Werke, seine Wissenschaft.* (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Dr Cl. Baeumker et Dr G. Freih. von Hertling, t. V, fasc. 5-6.), Munster, Aschendorf, 1906. In-8°, xii-155-230* pp. M. 12,50.

C'est presque une résurrection que vient d'opérer l'ouvrage du Dr Krebs, et certes elle valait la peine d'être faite. Le philosophe qu'il nous présente, sans être de premier ordre, est cependant significatif par sa méthode et sa position intellectuelle aussi bien que par le caractère de transition qu'il prend entre la philosophie d'un Thomas d'Aquin et le mysticisme d'un Eckart.

Maître Dietrich naquit vraisemblablement vers le milieu du xiiie s.

Entré dans l'Ordre des Frères-Prêcheurs, il étudia à Paris. Par la suite, il devint prieur à Wurzbourg en 1295, provincial de 1295 à 1296 et reçut en 1297, à ce qu'il semble, le titre de maître en théologie. De nouveau prieur de Wurzbourg en 1304, il est définiteur au chapitre général de Toulouse (1304). On le retrouve comme vicaire de sa province en 1310 ; il mourut peu après.

Son œuvre littéraire est considérable. Les anciens catalogues lui attribuent trente cinq traités divers, le Dr Krebs en a retrouvé vingt trois, qu'il analyse ; le *De Intellectu et intelligibili* est publié intégralement. Plusieurs de ces œuvres ont pour objet des questions de physique expérimentale, d'optique : *De luce et ejus origine*, *De coloribus*, *De iride et radialibus impressionibus*. Ce dernier est particulièrement remarquable et a fait un nom à son auteur dans l'histoire de la science. Il y donne une théorie de l'arc en ciel qui, dans ses points essentiels, est encore admise aujourd'hui.

En philosophie, Thierry représente dans l'école dominicaine une tendance qui n'est déjà plus l'augustinisme, mais n'est pas davantage le thomisme dont l'influence commence à prédominer. Il a un système à lui, qui n'a ni la force ni même l'originalité des constructions faites au XIIIe siècle. C'est une sorte de néo-platonisme chrétien, puisé, pour une large part, dans les *Eléments théologiques* de Proclus, récemment traduits par Guillaume de Moerbeke. Néo-platonisme, augustinisme, aristotélisme se retrouvent dans son œuvre. Avec les Augustiniens il tient pour l'occasionalisme et l'illumination par la vérité éternelle dans la théorie de la connaissance. Par contre, il se sépare d'eux sur plusieurs points : il tient pour l'unité des formes substantielles, n'admet pas la composition de matière et de forme dans les substances spirituelles, et professe la possibilité de la création ab aeterno. Par là, il est d'accord avec Saint Thomas, mais il lui est opposé dans sa doctrine sur l'individuation et l'essence des accidents. Ce qu'il dit de la matière première concorderait difficilement avec les enseignements du Docteur Angélique. Son intellectualisme poussé jusqu'au déterminisme, comme chez Godefroid de Fontaines, est tout à fait étranger à Saint Thomas.

La publication de textes qui forme la dernière partie de l'ouvrage du Dr Krebs est très soignée. Pour établir le texte du *De intellectu et intelligibili* l'éditeur a utilisé les deux manuscrits connus *Vaticanus 2183* et *Amplonianus, F. 72*. Des autres traités seule une copieuse analyse est présentée avec quelques passages plus importants ; pour chacun de ces ouvrages le Dr Krebs indique les manuscrits qu'il a pu découvrir. En somme, voilà une excellente monographie qui prendra un bon rang dans une collection qui compte déjà tant de travaux de valeur.

M. Jacquin, O. P.

N. O. Heinertz. *Die mittelniederdeutsche Version des Bienenbuches von Thomas von Chantimpré.* Das erste Buch. (Thèse.) Lund, A. Ohlsson. In-8°, LXVI-100 p. Kr. 3.

Le *Bonum universale de apibus* du brabançon Thomas de Cantimpré est un recueil d' « exemples » fort répandu au moyen âge. Outre des versions françaises, nous en avons deux traductions en néerlandais et une autre en moyen-bas-allemand. Cette dernière, dont il n'existe qu'un manuscrit unique, n'avait pas encore été publiée jusqu'à ce jour, bien que maint philologue l'eût déjà examinée. Dans sa dissertation doctorale, M. Heinertz en édite le premier livre (pp. 1-85), et y joint un commentaire substantiel (pp. 86-99). Dans la longue introduction qui précède cette publication, l'auteur étudie en détail la langue, après avoir d'abord examiné quelques problèmes que soulève ce texte. Le plus important de ceux-ci, c'est la question de savoir en quelle langue cette version a été faite. D'aucuns ont soutenu que nous avons ici en réalité une traduction du latin en moyen-néerlandais, à laquelle, comme à tant d'autres de cette époque, on a donné une teinte de bas-allemand, au moyen de quelques changements légers à la forme des mots. Notre auteur essaie d'établir que le contraire est vrai ; qu'il s'agit ici, malgré les formes moyen-néerlandaises, d'une version en bas-allemand. Seulement, elle n'a pas été faite directement du texte latin, mais d'une traduction en moyen-néerlandais, circonstance qui explique son extérieur un peu hybride. Bref, M. Heinertz retourne la thèse défendue avant lui : au lieu d'une version moyen-néerlandaise teintée de bas-allemand, il admet une traduction en bas-allemand, avec éléments moyen-néerlandais.

Il suffira, je crois, d'avoir signalé à l'attention des lecteurs de cette *Revue* la publication consciencieuse du jeune savant scandinave, sans entrer plus loin dans l'examen de cette question ni d'autres semblables qui intéressent beaucoup plus les philologues que les historiens.

C. Lecoutere.

A. Coulon. *Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII* (1316-1334), *relatives à la France, extraites des registres du Vatican.* T. I et fasc. 4. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.) Paris, A. Fontemoing, 1906. In-4, 1028 et 364 col. F. 52,50.

Les quatre fascicules des lettres secrètes et curiales de Jean XXII, publiés jusqu'ici par M. Coulon, intéressent les sept premières années du pontificat du pape de Cahors et sont empruntés aux registres 109, 110 et 111 des Archives vaticanes. On y trouvera, analysées ou *in-*

extenso, 1784 bulles, qui sont toutes relatives à la France. Par ces mots « relatives à la France » il faut entendre que le recueil de M. Coulon ne contient que les documents concernant directement les affaires de France qui sont adressés à des Français ou à des nonces délégués en France. Ainsi, l'on y chercherait vainement des renseignements sur des personnages français qui jouèrent un rôle considérable à l'étranger, comme Aimeric de Châlus ou Ameilh de Lautrec, chargés de gérer les intérêts du Saint-Siège dans la Romagne et la marche d'Ancône, ou encore Bertrand de Montfavès, le célèbre patriarche d'Aquilée. De même aussi, du recueil de M. Coulon est systématiquement exclue la correspondance de Jean XXII avec les cours étrangères, bien que le pape entretienne celles-ci des affaires de France ou qu'il s'interpose en faveur de son pays de prédilection. Ce plan, à vrai dire, présente de nombreux inconvénients : c'est ainsi que lors des troubles qui éclatèrent dans le royaume de Majorque à la suite de la mort du roi Sanche en 1324, les lettres du pape au roi d'Aragon et à la reine Sanchie de Naples sont plus riches de renseignements que celles qui sont adressées au régent, Don Philippe de Majorque (1). Parfois, M. Coulon se permet quelques exceptions au plan qui lui a été imposé, mais c'est seulement dans le cas où cela lui est nécessaire pour dater certaines bulles dépourvues de dates (voir nos 912, 1039, 1040, 1298 et sqq.). Je me hâte, d'ailleurs, d'ajouter que je ne signale cette lacune, dont l'auteur ne porte pas la responsabilité, que pour avertir les futurs historiens de la France qu'il leur sera utile de recourir encore aux registres originaux.

Tels qu'ils se présentent, les registres de M. Coulon sont une mine précieuse où l'on puisera abondamment, et ils éclairent d'un jour tout nouveau l'histoire de France. Pour montrer tout le parti que l'on peut en tirer, je prendrai pour exemple tout ce qui a trait à la maladie et à la mort de Philippe le Long.

On sait qu'en août 1321, le roi tomba malade à Conflans-les-Carrières après un séjour à Crécy chez son frère Charles (2). Le pape l'apprit assez tard et, le 18 septembre, plein d'anxiété, il pria Henri de Sully de le tenir au courant, dans le plus bref délai, de la santé de Philippe et de plusieurs autres princes de la maison royale, atteints du même mal (3). Toutefois, à cette date, le malade était entré en convalescence (cfr n. 1288). Les nouvelles venues de France rassurèrent bientôt le pape qui s'empressa de témoigner au roi sa joie de le savoir hors de danger, alors que récemment il avait été en péril de mort (lettre du

(1) G. Mollat, *Jean XXII et la succession de Sanche, roi de Majorque (1324-1326)*. Paris, 1905.

(2) Lehugeur, *Histoire de Philippe le Long, roi de France*, p. 463. Paris, 1897.

(3) La bulle porte « *discrasia* », mot vague qui a besoin d'un déterminatif ; on sait, d'autre part, que le roi fut malade de dyssenterie et de fièvre quartaine, cfr Lehugeur, *ut supra*.

9 oct. 1321; n. 1309). Le 17 décembre, une nouvelle lettre pontificale félicitait Philippe V d'avoir supporté avec courage et résignation, ainsi qu'un « athlète », diverses longues maladies; elle l'invitait, puisqu'il était convalescent, à montrer de la reconnaissance à celui qui dispense la santé et à profiter des leçons qu'implique toute maladie (n. 1343). Quinze jours après, Jean XXII gourmande le roi de s'être permis quelque excès dans le boire et le manger et de s'être refusé à suivre l'avis des médecins qui lui ont recommandé une nourriture modérée (n. 1347). Doutant même que ses recommandations fussent écoutées, il sollicite Henri de Sully de s'employer auprès de Philippe afin de l'empêcher de satisfaire entièrement son appétit excité par la convalescence (n. 1348). Le 7 janvier suivant, ignorant encore la mort du monarque, il remercie, en termes charmants, la reine Jeanne de la lettre qu'elle lui a récemment adressée et dans laquelle elle lui donnait des nouvelles rassurantes sur l'état de celui pour lequel il professait une profonde affection, — *quem affectamus totis precordiis*. Il incite la reine à supporter avec confiance les épreuves de l'heure présente, la console avec bonté et, avec une attention pleine de délicatesse, il l'invite à mettre en lui toute sa confiance, telle une fille chérie à l'égard de son père (n. 1351).

Charles de Valois se chargea d'entretenir le pape des derniers moments de son frère. Jusqu'au dernier moment le courage du roi ne se démentit pas; il supporta patiemment le mal qui devait l'emporter dans la tombe; après avoir lui-même demandé les secours de la religion, il reçut avec dévotion les sacrements de l'Église; puis, invoquant la miséricorde divine et le secours des saints, il rendit doucement l'âme (n. 1366). Jean XXII s'empressa aussitôt d'écrire quelques mots de consolation à la reine Jeanne. Tout en lui rappelant l'affection filiale que lui avait voué le cher disparu (1), — *qui non solum filiales sed quasi paternales affectus ad nos gessit*, — il s'efforce de lui redonner courage et lui assure son concours dans ses peines (p. 1367). A Charles de Valois, il fait presque la leçon et profite de la mort de Philippe V pour lui rappeler que, puisque selon l'Écriture la mort survient à l'improviste, l'homme doit s'efforcer de se tenir toujours prêt à paraître devant son juge (n. 1369). A quelque temps de là, le 24 avril 1322, lorsqu'il assure le nouveau roi de la protection du Saint-Siège, il formule avec une précision remarquable la nature des relations qui ne cessèrent d'exister entre la cour d'Avignon et celle de France de 1316 à 1322 : « Sic... Sedem istam domumque tuam conjunxit Altissimus, quod presidentes illis ad procuranda alterutrum commoda et vitanda dispendia mutuo sunt astricti » (n. 1406). N'est-ce pas ce que naguère M. Lehugeur dans son *Histoire de Philippe le Long* exprimait en ces termes : « Unis par tant d'intérêts communs, Philippe le Long et Jean XXII sont deux amis véritables et suivent une politique le plus

(1) Ailleurs le pape l'appelle son dévot fils et son très fidèle ami (cfr Coulon, n. 1369).

souvent commune, qu'on peut qualifier de politique franco-pontificale, mais où l'élément français domine » (1).

La publication des lettres secrètes et curiales de Jean XXII présentait de sérieuses difficultés : un grand nombre de bulles ne sont pas, en effet, pourvues de dates. On ne saurait savoir trop de gré à M. Coulon des efforts qu'il a tentés pour parer à cette lacune. Toutefois, je me permets de relever quelques omissions que l'on pourra réparer facilement en consultant mes *Lettres communes* aux numéros 4894, 4895, 5118, 5119, 5247, 5254, 5401, 8111, 8112, 10113, et qui s'expliquent par ce fait que les bulles analysées dans mon recueil ne sont incluses qu'aux registres dits d'Avignon. Signalons aussi quelques erreurs : la bulle du n. 147 est du 24 avril et non du 17 mars, celle du n. 292 est du 6 juin et non du 8 juillet. Au surplus, on trouvera les rectifications nécessaires dans mes *Lettres communes*, n. 5222, 5315, 8137, 8153, 1443, etc. Il est exact, ainsi que le dit M. Coulon, dans son quatrième fascicule (col. 1 et 2) qu'il n'existe plus aux Archives vaticanes de registre des lettres secrètes de la cinquième année : cependant la *Collectorie* 350 contient plusieurs bulles de cette année du pontificat de Jean XXII (2).

Par ces légères observations je ne voudrais pas rabaisser le mérite du patient archiviste qui est digne des plus grands éloges. Au contraire, l'occasion est bonne pour protester contre les reproches de lenteur que des critiques allemands se sont permis de lui adresser, Il suffit, pour constater combien ils sont injustes, de feuilleter le recueil de M. Coulon: là, à chaque page, on verra quelle prodigieuse érudition il a dû déployer pour résoudre des difficultés propres à rebuter le plus intrépide des diplomatistes.

G. Mollat.

Noel Valois. *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII.* (Archives de l'histoire religieuse de la France. T. IV.) Paris, A. Picard et fils, 1906. In-8, VIII-CXCII-288 p. F. 10.

Le XV^e^ siècle marque une évolution dans les rapports de l'Église et de l'État. Les doctrines subversives du pouvoir pontifical, nées au XIII^e^ siècle ; les conflits trop multipliés de la Papauté avec les Souverains temporels ; les désordres fréquents des états romains ; les abus incontestables de la cour pontificale ; le transfert des papes à Avignon, puis le grand schisme ne l'avaient que trop préparée. Parmi les actes

(1) Lehugeur, p. 211.

(2) E. Göller, *Mitteilungen und Untersuchungen ueber das päpstliche Register- und Kanzleiwesen im 14. Jahrhunderts*, pp. 23. 90-92. Rome, 1904.

importants de cette évolution en France, il faut citer la Pragmatique Sanction de Bourges. Née au lendemain du grand schisme, elle peut en être considérée comme le corollaire naturel. Les savants travaux de M. Noël Valois l'avaient spécialement préparé à la publication d'un mémoire sur cet intéressant document. Suivons-le dans son exposé. Il reprend l'histoire des rapports de l'Église et de l'État en France, à la fin du grand schisme, c'est-à-dire à l'avènement de Martin V et il la poursuit jusqu'à la mort de Charles VII.

La première partie nous fait assister aux antécédents ou préparatifs de la Pragmatique Sanction. Le 2 mai 1418, Martin V réglait à Constance les relations de la Papauté avec la France : pouvoir judiciaire du clergé, impôts à payer au saint Père, surtout droit de nomination aux bénéfices avec les droits connexes, expectatives, réserves, commende, etc., telles étaient les questions agitées. Malgré les concessions pontificales, les désirs du roi étaient loin d'être satisfaits ; il lui importait beaucoup d'avoir la main haute sur les biens ecclésiastiques et de pouvoir ainsi faire servir à ses desseins politiques les institutions religieuses, force matérielle et morale, qui eût été bien dangereuse en des mains hostiles. La France en ce moment était divisée en deux parties : la France bourguignonne ou anglaise et la France du Dauphin. La première reconnut l'omnipotence papale et royale en matière bénéficiaire ; l'université y était favorable ; seul le Parlement, se posant en défenseur des libertés reçues en France, voulut s'y opposer ; mais ces récriminations ne purent briser l'accord existant entre le pape, le roi et l'université. Quant au dauphin, il devait suivre les principes opposés, au moins extérieurement ; en 1422, il publia une ordonnance confirmant les libertés de l'Église de France. Ses démarches multipliées auprès de Martin V avant et après cet acte, montrent bien ses intentions réelles ; il n'eut pas voulu en fait se rendre la Papauté hostile, en ce moment de conflits aigus avec l'Angleterre. En 1423 se réunit à Sienne un synode, qui fut dissout ; les négociations durent recommencer avec les intéressés. A la suite de froissements, les Anglais en 1424 se prononcèrent pour les libertés contre le Pape, mais celui-ci dans la constitution du 16 mai 1425 régla de sa propre autorité la nomination aux bénéfices. Henri VI l'accepta, malgré les protestations du Parlement. Charles VII, de son côté, fit acte de soumission passive et absolue aux volontés du saint Père ; les gallicans en furent mécontents et définitivement fut élaboré en 1426 une espèce de Concordat dit « de Genezzano », à la satisfaction du pape et du roi. A la fin de son règne (1431), Martin V pouvait donc voir l'accord avec la France tout entière.

Quels évènements vont changer la face des choses et provoquer l'acte de 1438? C'est l'objet de la seconde partie. Eugène IV, en montant sur le trône, avait renouvelé les concordats antérieurs et rien ne faisait présager des difficultés nouvelles. Les Plantagenets continuèrent à se montrer dociles au pape ; mais Charles VII tenta de reprendre les

concessions faites au concordat de Genezzano ; des pourparlers, dont le résultat fut incertain, eurent lieu en 1432 et provoquèrent en matière religieuse une conduite incohérente de la part du roi. Entretemps le concile de Bâle avait suscité des difficultés à Eugène IV. Charles VII intervint pour provoquer l'entente sur la situation française ; ses propositions furent rejetées par le pape et par le concile. Embarrassé, le roi voulut décliner toute responsabilité et convoqua à Bourges une assemblée du clergé. M. Valois nous expose en quelques pages les débats et l'esprit de cette assemblée. Elle ne fut certes pas une œuvre de représailles contre le pape ; mais d'un autre côté l'occasion était unique ; l'acte connu sous le nom de Pragmatique Sanction de Bourges, restreignit le rôle du pape en France et développa, outre mesure, le privilège des électeurs et des collateurs ordinaires. Pour consommer son insubordination, le clergé en demanda la ratification au roi.

Il serait exagéré de dire que la Pragmatique Sanction amena un bouleversement complet des relations existant entre la France et le Saint-Siège ; qu'elle inaugura un régime nouveau et définitif. Eugène IV refusa de l'admettre et en viola les prescriptions. Le roi en détourna le sens dans la pratique : parfois il eut recours au pape dans la collation des bénéfices ; parfois il exerça sur les électeurs une pression telle que la liberté n'existait plus ; souvent son action consista à mettre la brouille dans les chapitres, chargés de l'élection, ce qui provoquait définitivement un recours à Rome. Dès le début, quelques prélats s'étaient opposés par principe à la Pragmatique, en fait beaucoup remirent entre les mains du pape les droits de présentation ou de collation, qu'elle leur conférait. L'université de Paris, attachée par intérêt aux prérogatives du Saint-Siège, attaqua, dès son apparition l'acte de Bourges. D'ailleurs ce prétendu remède aux maux de l'Église de France, ne supprima ni les conflits, ni les abus de force, ni les actes de violence, trop fréquents dans l'histoire des monastères et des chapitres. La mesure pourtant était légale et ce serait exagération mensongère d'affirmer que son exécution resta lettre morte en France.

Eugène IV et ses successeurs, Nicolas V, Calixte III et Pie II multiplièrent leurs démarches auprès de Charles VII pour obtenir l'abolition de la Pragmatique. Ils lui envoyèrent des légats ; le roi usait ordinairement pour résoudre les difficultés du moyen si dispendieux des assemblées. M. Valois les expose avec une rare clarté et une grande érudition. Pour divers motifs, entre autres les difficultés avec l'Angleterre, elles ne purent aboutir à une entente, à tel point qu'à la mort de Charles VII on était bien loin de l'accord tant désiré. Un mot cependant de l'assemblée de 1450 : la fausse Pragmatique Sanction attribuée à saint Louis y fut produite pour la première fois ; ce qui a donné occasion à M. Valois de rechercher, sans arriver pourtant à une solution bien précise, quel en fut l'auteur.

Entrer dans le détail des questions en conflit nous eût mené trop

loin. Ce résumé nécessairement un peu vague du beau mémoire de M. Valois, suffira nous l'espérons, à en faire comprendre l'intérêt et l'importance. Outre les multiples données nouvelles qu'il nous fournit et qui sont exposées, malgré leur complexité, avec ordre et clarté, il nous fait voir sous un jour nouveau la Pragmatique Sanction de Bourges et le rôle de Charles VII. Leur caractère d'hostilité à la Papauté a été exagéré en général par les historiens ; la Pragmatique elle-même ne fut pas dirigée directement contre le pape, quoiqu'elle en méconnaisse certaines prérogatives ; et Charles VII, nonobstant son peu de zèle à l'abolir, fut loin d'être en guerre perpétuelle avec les papes. L'histoire de la Pragmatique est désormais fixée dans ses grandes lignes ; le récit de M Valois s'appuie sur des documents d'une autorité incontestable et utilisés avec un jugement sûr.

Le mémoire proprement dit est suivi de la publication de 102 pièces, extraites des archives et bibliothèques parisiennes, des archives vaticanes, du Musée britannique, de la bibliothèque Bodléenne d'Oxford et d'archives départementales : elles comprennent de nombreux plaidoyers. Outre la contribution qu'elles apportent à l'histoire du Gallicanisme en France, elle fournissent de précieux renseignements sur la procédure du Parlement, l'état des esprits et l'éloquence judiciaire de l'époque. Dans des notes, M. Valois nous donne l'identification des noms, les variantes, des renseignements complémentaires bibliographiques et autres. Ajoutons que le livre se termine par une table alphabétique des noms et des choses, permettant au chercheur de se retrouver facilement dans ce travail, plein de renseignements intéressants.

P. Demeuldre.

Prof. Ludw. Pastor. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters.* T. IV. *Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubenspaltung von der Wahl Leos-X. bis zum Tode Clemens VII.* (1513-1534) : 2e section. *Adrian VI. und Klemens VII.* Fribourg en Brisgau, Herder, 1907. In-8, xlvii-799 p. M. 11.

Après Léon X nous assistons à une évolution de la papauté, qui se révèle déjà avec ses caractères modernes sous Adrien VI. Depuis près d'un siècle, les pontifes romains se montraient trop princes temporels italiens, et le népotisme entachait souvent leur politique. Il semblait par moment qu'ils voulussent consolider leur autorité de chefs de l'Église et de la république chrétienne, en l'établissant sur une puissance territoriale, dont les États pontificaux constitueraient le réduit central, avec tout autour des principautés feudataires où les neveux du pape commanderaient les forces militaires, pour faire exécuter les

ordres du suzerain, le gouvernement ecclésiastique. Des hommes comme Sixte IV, Alexandre VI, Léon X ont certainement, dans leur politique de famille, rêvé une organisation de ce genre, qui préserverait la papauté des empiètements de ses voisins. Le dernier, en retenant le gouvernement de la Toscane, ne se proposait pas seulement de fortifier la situation de l'État pontifical dans l'Italie du centre, mais par l'union de deux grandes diplomaties, la florentine et la romaine, il comptait diriger plus sûrement les destinées de la république chrétienne, où la politique moderne n'échappait pas encore à la papauté. Et quand Jules II chassait les barbares de la péninsule, ne rêvait-il pas d'y organiser une confédération d'États, dont Rome, fortifiée par ses conquêtes, aurait eu la présidence ?

La politique d'équilibre entre les grandes puissances, que Léon X avait pratiquée par tempérament, devait tôt ou tard s'imposer comme système à ses successeurs, quand la rivalité de François Ier et de Charles-Quint menaça de couper la chrétienté en deux. Mais pencher du côté du plus faible pour faire contrepoids au plus fort, ce n'était que la première étape de la carrière dans laquelle devait entrer au XVIe siècle la diplomatie pontificale. Son véritable programme, maintenir la paix entre les princes par un travail ininterrompu de médiation, allait remplir pendant plus d'un siècle l'existence politique de l'Église romaine. Ce programme, qui poursuivait un double objectif : réaliser la réforme catholique dont tout le monde sentait le besoin, et sauvegarder l'unité chrétienne que le protestantisme menaçait, ce programme imposait aux papes le devoir de rétablir cette unité dans l'ordre politique, comme elle avait existé sous leur égide pendant le moyen âge. Voilà pourquoi ceux-ci se crurent obligés de faire entendre leur voix conciliatrice dans tous les conflits, d'occuper la première place dans tous les congrès, de se poser partout et toujours en médiateurs. Et même après les traités de Westphalie, qui marquèrent l'échec définitif de cette politique, ils mirent un siècle à se rendre compte que les princes européens ne voulaient plus de leur intervention.

La double évolution de la papauté vers ce programme d'équilibre et de pacification, que Paul III consacra par une pratique constante, si bien qu'elle se poursuivit naturellement avec ses successeurs, se manifeste déjà chez les héritiers de Léon X. Adrien VI, à la fois le précepteur et le protégé de Charles-Quint, celui que M. Pastor appelle le *dernier pape allemand*, bien qu'il fût originaire des Pays-Bas, avait nourri dans une vie austère et studieuse, menée toute entière loin de Rome, la conviction que l'Église avait avant tout besoin de réforme. Il y travailla dès les premiers jours de son pontificat. La pacification générale de la chrétienté était la condition indispensable du succès de cette réforme, mais la diplomatie romaine se montra timide, incertaine en ces premiers essais : le réformateur en fut réduit à s'allier avec Charles-Quint contre l'intraitable roi de France, et à conquérir la paix les armes à la main.

L'obligation de tenir la balance égale entre deux puissants rivaux fit le malheur de l'indécis Clément VII, car il n'y réussit jamais qu'à moitié, et fut toujours la victime de l'un ou de l'autre. Parvenu au pontificat avec l'appui du Habsbourg, il se tourna bientôt contre lui, sous l'effet de la crainte que lui inspirait le voisinage des armes françaises. Le désastre de Pavie le rendit à son véritable rôle d'arbitre de la chrétienté, et il organisa la ligue de Cognac, dans le but de rétablir l'équilibre européen au profit de la France. Mais l'inertie coupable de François Ier le livra bientôt à toutes les fluctuations de sa nature, et il se vit seul en Italie, abandonné ou trahi par ses alliés, aux prises avec les Impériaux, qui l'accablèrent de toutes leurs forces victorieuses, poussées du nord et du midi. Il se laissa amuser, tromper, endormir, et finalement enfermer au château St-Ange, pendant que sous ses yeux des hordes barbares, pires que celles du Ve siècle, déchaînaient sur la capitale de la chrétienté toutes les horreurs qu'elles étaient capables d'imaginer (mai 1527). Le pontife ne réussit à s'échapper que pour errer fugitif plusieurs mois à travers l'Italie. Une année et demie (mai 1527-octobre 1528) dura cette situation humiliante pour l'Église romaine, vraiment à la honte de quiconque y contribua.

Ce fut l'excès même du mal qui sauva le prestige de la papauté devant le *tolle* général soulevé en Europe par ces lamentables événements. Au traité de Barcelone, aux deux entrevues de Bologne, Charles-Quint traita d'égal à égal avec elle, ou comme son bras droit en qualité d'empereur du moyen âge. Il lui fit des avantages inespérés, rendit Florence aux Médicis en la conquérant par ses propres armes. Mais si l'union des deux glaives était plus nécessaire que jamais, si Clément VII avait besoin de l'empereur contre les deux grands périls de la chrétienté, l'hérésie protestante et l'invasion turque, la dépendance réelle que lui imposait le vainqueur, pesait trop sur lui, et il chercha toujours d'autres appuis pour s'y soustraire. D'ailleurs, à côté des problèmes redoutables dont la solution dépendait de leur entente, les intérêts non moins graves de la discipline ecclésiastique réclamaient la liberté entière du pape, et il se rejeta du côté de la France, quand il voulut préparer la vraie réforme, quand surtout l'affaire du divorce de Henri VIII mit en jeu l'honneur de Charles-Quint et de sa famille. L'entrevue de Marseille et le mariage de Catherine de Médicis, qui formèrent la contrepartie des conférences de Bologne, rendirent à la France dans les conseils de la chrétienté la place qu'elle y avait perdue à la bataille de Pavie.

Ainsi, maintenant que les circonstances étaient devenues moins difficiles, les aptitudes diplomatiques de Clément VII évoluaient avec aisance et non sans succès. Élève de Léon X, il en présentait pour ainsi dire une image affaiblie, et en lui les raffinements de la Renaissance avaient préparé la dégénérescence des Médicis. On s'en aperçoit encore ailleurs que dans la politique : dans les lettres par exemple, qui ne voient plus apparaître qu'un Giovio. Michel-Ange achève le

tombeau des Médicis et commence le *Jugement dernier*, mais c'est tout ce que les arts doivent à Clément VII. Les disciples de Raphaël se dispersent à travers l'Italie, et quand la péninsule retrouve sa tranquillité, les artistes ne reprennent leur labeur qu'avec timidité et d'une main incertaine. La papauté ne sait plus, ne peut plus les soutenir et les pousser vigoureusement, comme au temps de Jules II.

Cette situation tient évidemment à des causes multiples, mais pour ce qui concerne l'action de Clément VII, elle ne se fit guère plus sentir sur les premières tentatives de réforme au sein de l'Église, sinon quand il s'agit d'approuver les congrégations nouvelles, Théatins, Capucins, Banabites etc. La terreur répandue à travers l'Italie par les récits du sac de Rome, que M. Pastor représente avec raison comme ayant provoqué un sérieux retour vers les idées morales, éveillé le souci d'y conformer sa conduite, produisit en même temps les premiers essais d'amélioration.

Ce chapitre sur les débuts de la réforme catholique, par lequel l'historien termine son livre, en est un des meilleurs. Prenant pour point de départ les règlements du cinquième concile de Latran, la célèbre confrérie de l'Oratoire du divin amour, qui enrôla plusieurs personnalités remarquables de la Rome de Léon X, imposait à ses membres le perfectionnement spirituel par la pratique fréquente des sacrements, puis la prédication, le soin des malades et autres œuvres de zèle apostolique. En quelques pages (586-91) nous connaissons amplement l'institution, et son efflorescence naturelle, les Théatins, les premiers clercs réguliers, qui ont servi de modèle aux autres. Dans la confrérie se sont formés les hommes de zèle de l'époque, les Caraffa, les Giberti, qui ont devancé la papauté sur le chemin de la réforme. Ce mouvement curieux n'a pas encore trouvé son historien, et il serait bon de connaître au juste l'influence qu'il a exercée sur le zèle des papes, en particulier sur Paul III.

C'est un gage d'avenir que leurs tentatives. Après le lamentable échec de deux pontifes qui cherchèrent les voies nouvelles de l'Église à travers des péripéties sans nombre, dont le sac de Rome et le divorce de Henri VIII n'étaient que les plus tragiques, nous nous reposons, en fermant le livre, sur des perspectives consolantes, car nous entrevoyons la prochaine orientation de la papauté.

Le récit de M. Pastor se déroule avec ampleur, aisance, à travers une des époques les plus embrouillées de l'histoire moderne. Il a groupé les faits autour de la personne de Clément VII, autant que le lui permettait son action indécise sur leur marche. Au premier congrès de Bologne il rattache les questions qu'on y a préparées, la pacification religieuse de l'Allemagne et la croisade contre les Turcs. Le second congrès soulèva la question du concile, et l'entrevue de Marseille permit au pape de résoudre le problème du divorce de Henri VIII. Cependant l'extension de l'hérésie en dehors de l'Allemagne aurait plutôt sa place après le chapitre où l'on raconte les efforts stériles qui

furent tentés en 1532 pour l'extirper de ce dernier pays. Le chapitre de l'activité religieuse du pontife, le 14e, est bien maigre, et forme un contraste trop vif avec le suivant, celui des débuts de la réforme catholique. Rien ne fait mieux ressortir la situation, sinon le caractère de ce prince, auquel la politique ne laissait guère le loisir de vaquer aux devoirs de son ministère !

Si l'on cherche en ce volume une note caractéristique qui le distingue du reste de l'œuvre, on rencontrera l'émotion que provoque naturellement le récit d'événements dramatiques, émotion à laquelle l'historien cède presque malgré lui. M. Pastor, qui a conservé la méthode allemande d'objectiver les faits le plus possible, ne nous a guère habitués à connaître ses impressions ; c'est tout au plus si les crimes des Borgia lui arrachent un geste d'indignation, les malheurs de Savonarole un accent de pitié. Cette méthode est encore la meilleure, et l'on ne saurait lui trouver à redire de l'avoir plutôt accentuée. Mais ici les faits parlaient d'eux-mêmes, de manière à forcer l'indifférence calculée du narrateur.

On ne peut même blâmer le penchant qu'il trahit pour Adrien VI. Il ne méconnaît pas les imperfections du personnage et de son œuvre. Mais il se complaît à dépeindre sur un ton souvent mélancolique la triste destinée de ce saint pape, dont la vie austère était un scandale pour les chrétiens affadis de la Renaissance. Mal compris des Italiens hostiles à toute réforme, qui ne virent dans les actes les plus purs de son règne que des mobiles bas, des vues intéressées, qui lui firent un crime de la confiance accordée à quelques vieux amis et confidents, dans un pays où personne ne l'accueillait ; repoussé par les Allemands, qui reçurent avec dérision l'imprudent aveu des vices, des fautes du clergé, et s'en firent une arme contre l'Église ; accablé après sa mort d'injures, d'outrages, d'ignominieuses accusations ; longtemps poursuivi par un concert de haines, de rancunes et d'injustices, Adrien VI n'a trouvé de juge impartial qu'au XVIIIe siècle, et dans la personne d'un historien protestant, Burman (pp. 150-157). On comprend maintenant pourquoi, en voulant le réhabiliter, on n'a pu moins faire ici que d'exciter l'indignation de la postérité contre d'aveugles contemporains.

Serait-on bien éloigné de croire, s'il y a une Providence qui dirige les événements de l'histoire, que les horreurs du sac de Rome furent le juste châtiment de tant de haine et de passion au sein de la curie romaine ! Le récit de cet événement, qui n'a pas eu son pareil dans l'histoire moderne, est le morceau le plus pathétique de toute l'œuvre de M. Pastor (pp. 275-288). C'est le tableau d'une ville riche et splendide par ses monuments, livrée pendant dix jours à tous les caprices d'une soldatesque sans frein, sans discipline, ivre de sang et de butin. Et même parmi cette soldatesque, la grande majorité, les Allemands disciples de Luther, et des Espagnols, Juifs et Maures fraîchement convertis, croyaient faire œuvre de religion et d'assainissement moral,

en détruisant la grande Babylone moderne, stigmatisée par le prophète de Wittenberg. On devine jusqu'où ils poussèrent la licence : les reliques les plus vénérables disparurent volées ou dépecées ; les couvents, les églises, les basiliques et même St-Pierre furent violées et pillées ; le Vatican transformé en caserne, les appartements du pape en écuries. Douze mille cadavres encombrèrent les rues, le Tibre et finirent par engendrer la peste, pour mettre le comble au fléau. Les témoignages contemporains s'accordent à rapprocher le désastre des catastrophes les plus horribles de l'histoire, comme la destruction de Jérusalem par Titus.

En racontant cette désolation, M. Pastor s'en tient au récit des documents, et il ajoute peu du sien. Ce sont les faits qui parlent eux-mêmes, les témoins et les victimes qui s'apitoyent sur leur destinée et celle de leurs compagnons d'infortune. Il suit une certaine progression, pour ainsi dire historique et politique, comme le comportait la succession des incidents, entremêlée du reste de quelques descriptions plus significatives, avec des chiffres, des traits caractéristiques à l'appui. L'énumération se termine par les tourments des cardinaux et des ambassadeurs étrangers, qui ne furent pas plus ménagés que le commun. Enfin il conclut par ces citations typiques (p. 285) : « On n'épargna pas même les huttes des porteurs d'eau et des *facchini* ; il n'y eut pas un être humain au-dessus de trois ans qui ne dût payer une ou même plusieurs rançons ».

La grande victime qui expia plus que toute autre pour sa part de responsabilité, ce fut le pape. Prisonnier au château St-Ange depuis le 7 juin, après avoir assisté à toutes ces horreurs sans pouvoir y remédier, il dut subir une convention qui lui imposait une rançon énorme et une garde de quatre compagnies, de ces hommes qui avaient perdu tout droit au titre de soldats. On lui enleva jusqu'à son calice, et un de ses geôliers lui arracha un engagement par écrit de lui conférer le chapeau de cardinal !

Ce dernier détail montre pour ainsi dire du doigt la faiblesse de cœur et d'âme de Clément VII. Ce n'était ni un martyr, ni un héros, pas même un caractère ! On l'a appelé *le plus malheureux des papes*, et M. Pastor souscrit non sans raison à cette décision des historiens. Bien moins coupable que d'autres pontifes par sa conduite privée, il se vit accablé, en châtiment de leurs fautes, de calamités inouies et répétées. Il est vrai qu'il ne fut pas d'ordinaire à la hauteur des circonstances, par ses talents et ses ressources. Homme de petits moyens, indécis, irrésolu, il trouvait toujours une nouvelle combinaison meilleure, à son jugement, que celle qu'il venait d'arrêter.

Mais en somme il est assez difficile de déterminer sa responsabilité avec précision, et on ne saurait lui faire de reproche, sans lui trouver des excuses dans mille circonstances indépendantes de sa volonté. Pour n'avoir pas compris toute la portée du schisme de Luther (p. 546), fut-il plus répréhensible que Léon X son maître, qui ne s'en était même

pas rendu compte! Adrien VI avait fait de cette question le centre de sa politique, dit M. Pastor : est-ce parfaitement exact? Et d'ailleurs combien cela réussit peu à l'infortuné pontife! Instruit par son exemple, Clément VII reporta de suite son attention sur les affaires italiennes. Trop d'embarras, de périls l'occupèrent au cœur de la péninsule, pour qu'il pût s'occuper de la situation en Allemagne. Il y revint d'ailleurs le plus tôt qu'il lui fut loisible, et ne négligea pas complètement la réforme de l'Église, en tant qu'elle devait être poursuivie par un concile général.

Doit-on lui faire un grief de n'avoir pas promptement résolu le problème du divorce de Henri VIII, par un coup d'autorité (p. 546-7)? Mais, le cas lui ayant été déféré par l'appel de Catherine d'Aragon, il ne pouvait le décider avant que la congrégation, à laquelle il l'avait soumis, l'eût examiné à loisir et en eût rédigé le rapport. Il valait beaucoup mieux, certes, s'en remettre à la sage lenteur des juges romains, que de brusquer la solution, ou plutôt le conflit, par un coup d'éclat, qui n'aurait pas mieux réussi, avec le caractère emporté de l'Anglais.

En résumé, si Clément VII se montra au-dessous des circonstances, fut-ce bien sa faute, à moins qu'on ne lui fasse un crime d'avoir brigué la tiare, en quoi cependant il employa des moyens plus honnêtes que certains de ses prédécesseurs. Le jugement que notre historien porte sur lui (pp. 544-47), comme conclusion de son livre, comme un raccourci pour ainsi dire de l'imbroglio de faits qui constitue son récit, ce jugement, pour offrir quelques affirmations trop tranchées, n'en est pas moins juste dans son ensemble. Peut-être aurait-il besoin d'être complété par un portrait de la personne au physique, qui correspondît aux traits de caractère, sur lesquels s'appuie ce jugement. Grouper ainsi les deux aspects d'un personnage historique, c'est donner quelque chose de plus durable à l'impression qui en reste, comme à l'idée que veut en laisser l'annaliste.

Disons un mot de l'appareil scientifique, qui est commun à ce volume et au précédent. La documentation de M. Pastor est toujours une mine précieuse, en même temps qu'un sujet d'admiration pour les travailleurs comme pour les hommes du métier. Les références que l'index des noms propres renvoie au bas des pages fournissent des matériaux de valeur sur nombre de personnages qui ont joué un rôle dans cette époque, comme serviteurs éclairés de la papauté, Baldassare Castiglione, pour qui M. Pastor a un faible, d'ailleurs justifié, Giberti, Lodovico di Canossa, etc. Des hommes moins en vue y trouvent leur compte, tels que Nicolas Raince, qui fut pendant 30 années au moins secrétaire de l'ambassade de France à Rome, et dont l'action, si elle était mieux connue, nous expliquerait bien des événements et des dessous.

La découverte la plus curieuse que l'historien nous ait révélé de ses laborieuses recherches a été celle du véritable texte original des brefs

de Léon X, rédigés par Pietro Bembo, à la bibliothèque Ambrosienne de Milan. Texte assez différent des lettres imprimées (voir la comparaison entre les deux textes, pp. 648-676), et où l'on ne trouve plus la mythologie d'apparat qu'on avait cru nécessaire d'introduire dans celle-ci, pour flatter le goût du temps ; comme si le latin de Cicéron ne pouvait s'en passer !

J'aurais désiré, si les dimensions du volume l'avaient permis, une étude critique sur la correspondance inédite de Lodovico di Canossa, que M. Pastor connaît très bien. Il pourra parler de ce diplomate-épistolier, à propos des recueils de lettres politiques, qu'on a dressés à travers le XVI^e^ siècle, comme les *Lettere di Principi*, de Venise. Il y a là une source de documentation importante, dont les résultats se font sentir dès le pontificat de Léon X, pour se prolonger jusque bien avant dans le XVI^e^ siècle, par Canossa, Giberti, Sanga, Annibale Caro, etc. Peut être devra-t-on les comparer avec certains recueils inédits, que l'on commence seulement à connaître de nos jours.

J'ai intitulé le 4^e^ volume de M. Pastor les *Papes Médicis* (voir RHE, t. VIII, p, 139), et la seconde partie pourrait avoir pour sous-titre la *Décadence des Médicis*. Ces anciens banquiers, devenus profonds politiques et brillants Mécènes, furent somme toute de pauvres hommes d'Eglise. Si l'on en excepte l'œuvre de Raphaël, on peut se demander ce qu'ils ont légué au catholicisme. Pas un monument durable. M. Pastor aurait pu le faire remarquer dans sa conclusion. A travers les ruines de Rome saccagée par les nouveaux barbares, il ne restait de ce fameux Siècle des Médicis que des œuvres d'art, des églises désolées ou vides, des palais appauvris, à Florence comme à Rome. Le concile de Latran, c'était Jules II qui l'avait fait, un peu par dépit contre la France. C'est pourtant de lui que date l'aurore de cette réforme catholique, si longtemps appelée en vain par les vœux de tous les hommes de bien, aurore qui se prolongera trop à leur gré, mais enfin s'épanouira dans le plein soleil du concile de Trente. Dès lors les papes pourront reprendre avec assurance le gouvernail de la chrétienté, et s'il en manque la moitié dans leur barque, du moins ils représenteront seuls, et de nos jours plus que jamais, le principe d'autorité en face du libre examen individualiste protestant.

P. RICHARD.

HERMANN BARGE. *Andreas Bodenstein von Karlstadt.* 1^e^ partie. *Karlstadt und die Anfänge der Reformation.* Leipzig, Friedrich Brandstetter, 1905. In-8, XII-500 p. M. 10.

Par cette importante contribution à l'histoire des origines de la Réforme, M. Barge comble une véritable lacune. Il peut sembler

étrange que celui qu'on a justement appelé le meilleur des théoricien de la Réforme et qui en fut un des plus ardents et des plus dévoué po pagateurs n'eut pas trouvé jusqu'ici un historien digne de so œuvre et de la place qu'elle occupe dans l'histoire. De fait la mono graphie qu'écrivit sur Karlstadt M. Jäger, et qui date de 1856, n peut entrer en ligne de compte, à cause de l'absence totale de critique Aujourd'hui nous pouvons nous flatter d'avoir des garanties plu solides, grâce à M. Barge, qui depuis nombre d'années déjà a fait d la vie de Karlstadt l'objet préféré de ses études. La munificence d S. M. le roi de Saxe lui fournit les moyens de fouiller les bibliothèque et les archives et d'en rapporter mainte précieuse trouvaille, dont l résultat bibliographique fut consigné par M. Barge même, en colla boration avec le Dr Freys de Munich, dans le *Zentralblatt für Biblio thekswesen* (1904).

Comme il le dit dans sa préface, l'auteur ne veut pas se borner à noter minutieusement les détails biographiques, mais il entend surtou déterminer les courants religieux de l'époque, de nature à expliquer et à mettre en relief l'action du réformateur. Dans ce premier volume, M. Barge nous conduit jusqu'à l'année 1522, époque où Karlstadt prêcha la réforme à Wittemberg. Grâce à ses longues et patientes recherches, l'auteur a pu compléter plus d'un renseignement et corriger plus d'une idée reçue. Il décrit longuement les causes de la rupture de Karlstadt avec l'Église ainsi que l'énergie et l'activité qu'il mit en œuvre pour propager la nouvelle doctrine à Wittemberg.

Manifestement, la sympathie de M. Barge pour l'homme dont il retrace la vie est grande, et nous paraît quelque peu excessive. Il s'en suit que le jugement porté sur Karlstadt est nécessairement de beaucoup plus favorable que celui auquel les connaissances acquises jusqu'ici nous avaient accoutumés. Non pas que M. Barge ait voulu en principe absoudre totalement les promoteurs de la Réforme ! Luther n'est pas toujours épargné et parfois son enseignement et sa conduite sont assez vivement discutés Au dire de l'historien, le rôle joué par Karlstadt ne fut pas aussi restreint qu'on l'a cru jusqu'ici : il montre que Luther lui doit mainte initiative et que dans beaucoup de questions il subit son influence : sa tolérance envers l'Église de Rome est bien plus grande que celle du maître ; il a un sens et une compréhension plus justes et plus nets de la piété populaire ; il comprend mieux que lui la haute valeur des œuvres, fruits de la foi, et sait mieux que lui adapter les principes évangéliques aux nécessités pratiques de la vie quotidienne. Ce n'est pas non plus un radicalisme aveugle et sans but qu'il inaugura par ses réformes et M. Barge déplore que l'intervention intempestive de Luther ait paralysé l'évolution évangélique à laquelle poussait l'initiative de Karlstadt.

Malgré les très réels mérites du travail de M. Barge, nous ne pouvons laisser de faire quelques observations. Il paraît bien que l'influence de Bodenstein est sensiblement exagérée et l'auteur a

parfois mis trop de zèle à disculper son héros, au point d'être parfois injuste pour ceux qui ne partageaient pas entièrement ses idées. Pourquoi, par exemple, accuser Luther de violer les droits de la conscience en voulant rétablir des cérémonies cultuelles abrogées par Karlstadt et pardonner ou considérer comme très naturel la défense intimée par ce dernier au prince électeur de laisser célébrer la messe dans ses domaines ? N'est-ce pas là aussi un « neue gewissenzwaug » ?

M. Barge, dans la préface de son ouvrage, a pris soin de nous avertir que, n'étant pas théologien, il entendait se maintenir exclusivement sur le terrain de l'histoire. Si par là il voulait dire que son livre n'était pas une thèse et n'avait pas pour but de défendre la valeur théologique de telle ou telle assertion, nous n'y contredirions pas ; mais nous regrettons beaucoup que M. Barge ait poussé le principe au point d'ignorer manifestement la portée et la valeur exacte des doctrines et des institutions de l'Église romaine. L'auteur, — et c'est encore un mérite qu'on ne peut lui dénier — connaît les auteurs catholiques et aurait pu trouver chez eux les moyens d'information dont il avait besoin. Cette petite enquête théologique, en lui permettant de corriger des erreurs et de redresser des appréciations injustes, n'aurait pas été de nature à nuire à sa qualité d'historien !

On pourrait encore relever dans ce premier volume certaines erreurs de détail. Nous n'y insisterons pas. D'autres l'ont fait ou le feront encore, et d'ailleurs ces inexactitudes ne sont pas de nature à modifier le jugement que nous aimons à porter sur le travail de M. Barge : c'est une œuvre d'érudition solide et qui restera.

M. LEGRAND, O. M. C.

Dr J. FREISEN. *Staat und katholische Kirche in den deutschen Bundesstaaten : Lippe, Waldeck-Pyrmont, Anhalt, Schwarzburg-Rudolstadt, Schwarzburg-Sonderhausen, Reuss-Greiz, Reuss-Schleiz, Sachsen-Altenburg, Sachsen-Coburg und- Gotha.* 1re partie. *Lippe und Waldeck-Pyrmont.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Dr U. STUTZ. Fasc. 25-26.) Stuttgart, F. Enke, 1906. In-8, 500 p. M. 14.

La collection du Dr Stutz a déjà comblé bien des lacunes dans les études canoniques. Ce nouveau fascicule forme la première partie d'une étude où le professeur Freisen examine les rapports entre l'Église et le pouvoir civil dans les petits États fédérés, placés anciennement sous la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Paderborn. Le travail a été fait d'après les pièces officielles. Pour la principauté de Lippe, on en trouvera un assez bon nombre, rangé sous diverses rubriques (pp. 185-282 : à la table des matières pp VIII-IX, on en donne

le sommaire) ; de même pour la principauté de Waldeck-Pyrmont (pp. 335-409. V. Table des matières, pp. x xi-xii). Ces deux chapitres forment une collection de sources très précieuse. Il suffit de lire la préface pour se convaincre que l'auteur ne s'est épargné aucune peine afin de les rassembler partout.

Au point de vue historique, l'ouvrage comprend, pour chacun des deux États, une partie spéciale. L'introduction délimite l'évêché de Paderborn (pp. 3-17), et le pouvoir de l'évêque dans les divers districts (pp. 17-26). Depuis 1622, date où fut instituée la Congrégation de la Propagande, il y a une distinction sous le rapport de la juridiction, d'après les contrées où le catholicisme avait pris position dès le commencement, et les autres, où l'on s'était borné à des efforts pour l'introduire.

La principauté de Lippe passa de bonne heure au Luthéranisme, puis au Calvinisme ; depuis 1605 celui ci était reconnu comme religion d'état. En général, toute la population avait embrassé les nouvelles doctrines. Les catholiques restaient toujours la grande minorité et se rencontraient dans les paroisses de Lemgo (là même où les erreurs de Luther avaient été prêchées déjà en 1520), Falkenhagen, Schwalenberg, Detmold, Cappel et Lipperode. Nous devons forcément nous abstenir de donner les changements introduits dans la situation juridique des catholiques dans ces quelques centres. Tantôt ils se réunirent dans des oratoires domestiques situés hors du territoire; tantôt une chapelle privée fut mise à leur disposition par l'une ou l'autre famille; la permission d'exercer publiquement le culte fut toujours réservée à la religion de l'État. Dans le cours du siècle passé, on obtint successivement quelques concessions partielles ; certaines réserves furent faites concernant le ministère des prêtres, les mariages mixtes, le baptême des enfants qui en naîtraient. Enfin, en 1854, un projet fut élaboré par le ministre, chef du cabinet, et, après que l'évêque de Paderborn y eut ajouté des modifications, un édit fut définitivement promulgué, par lequel les catholiques étaient mis sur pied d'égalité avec les membres de l'église réformée.

L'auteur examine une à une les principales matières, réglées successivement par accord entre les pouvoirs civil et ecclésiastique : délimitation des paroisses, proclamation et célébration des mariages, livres des baptêmes et des mariages servant de registres de l'état civil, introduction de la Loi du Concile de Trente sur les mariages, mariages mixtes, temps durant lequel les veufs et veuves ne pouvaient pas se remarier, sonneries des cloches et événements dans la famille princière, processions, collation du baptême *in extremis* par la sage-femme, fêtes d'obligation, administration des biens ecclésiastiques, l'usage des cimetières, érection de nouvelles paroisses, érection du doyenné régional de Detmold, l'État dans les écoles privées des catholiques.

L'Église catholique s'efforce d'assurer l'existence de toutes ses institutions. Les 184 pages que nous avons parcourues racontent les efforts privés et officiels afin de donner un peu de liberté aux catholiques

dans ce petit État de 140.000 habitants. M. Freisen a fait le même travail pour la principauté de Waldeck-Pyrmont. Là, l'apostasie avait été générale. Le comté libre de Düdinghausen, resté fidèle à l'Église romaine, n'en a pas toujours fait partie ; en outre, la convention du 11 juillet 1663 unit au comté de Waldeck la paroisse catholique d'Eppe, restée seule pendant un siècle et demi. La nouvelle ville d'Arolsen fut fondée dans la première moitié du XVIII[e] siècle, et compta dès lors des habitants catholiques. Dans la ville de Pyrmont, les Franciscains avaient commencé le saint ministère avant l'année 1800, et le Consistoire de Waldeck accorda, en 1853, la permission d'exercer le culte du dimanche dans une chapelle bâtie en 1829 par le comte de Hatzfeld. Les trois paroisses d'Eppe, d'Arolsen et de Pyrmont furent légalement reconnues.

L'auteur reprend ici la législation civile-ecclésiastique pour quelques-unes des matières qui sont du ressort des deux pouvoirs. Nous n'avons pas encore connaissance de la seconde partie de cette étude, où l'auteur s'occupe des autres Etats annoncés en tête de l'ouvrage

En parcourant le premier volume, on s'étonne de ce que les catholiques aient vécu presque sans liberté durant trois siècles. Quant au travail lui-même, nous approuvons hautement l'exposé purement historique de M. Freisen aussi bien que nous louons son intégrité et son érudition.

R. De Smedt, O. M. C.

E. Gossart. *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, H. Lamertin, 1906. In-8, VIII-303 p. F. 5.

C'est presque une banalité de dire que la révolution du XVI[e] siècle aux Pays-Bas a toujours été étudiée avec ferveur par les historiens et qu'elle a suscité un nombre immense de publications de documents, parmi lesquelles se distinguent surtout celles patronnées par le nom illustre de Gachard. Pour les périodes qui donnent naissance à une surproduction de monographies et d'éditions de textes, il vient toujours un moment où une synthèse s'impose pour inventorier les résultats acquis et indiquer les phases mal connues, de façon à donner des indications précises pour les recherches dans les archives encore inexplorées. La critique allemande surtout s'est engagée dans cette voie. Il suffira de citer les noms de F. Rachfahl pour Marguerite de Parme et Guillaume d'Orange, de P. Kalkoff pour l'histoire de la contre-réforme aux Pays-Bas, de E. Marx pour le commencement du règne de Philippe II et les origines de la révolution. De plus, un historien espagnol, M. F. Barado y Font a consacré récemment une étude à l'administration de Don Luis de Requesens.

Dans ces conditions, la Belgique ne pouvait rester en arrière. En 1905, M. Ernest Gossart avait publié la première partie de son travail, *Espagnols et Flamands au XVI^e siècle. L'Établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection* (Cfr RHE, t. VII (1906) pp. 676 et svv.). La seconde partie, dont nous nous occupons ici, fait suite à cette première. Celle-ci correspondait « à l'époque de l'apogée de la puissance extérieure de l'Espagne »; le présent volume retrace « le déclin de cette suprématie transmise par Charles-Quint à son fils et dont le maintien était subordonné à la possession des Pays-Bas ».

Ces mots, que nous empruntons à la préface de M. Gossart, nous amènent à parler de la conception de son travail. La plupart des historiens précédents avaient envisagé l'histoire de la révolution au XVI^e siècle au point de vue des Pays-Bas, sans se préoccuper de la rattacher à la politique générale de Philippe II (1). Cette conception étroite présidait aussi à leurs recherches, à leur bibliographie, à la division de la matière.

M. Gossart a eu l'heureuse idée d'étudier le sujet d'un côté tout opposé. Il étudie la révolution, considérée au point de vue espagnol et dans ses rapports avec la politique générale de Philippe II. Cette conception se remarque dans les divisions du travail. La même idée a influencé le choix des documents et la composition de la bibliographie.

Cet excellent point de vue a permis à M. Gossart de mettre en pleine lumière l'importance des Pays-Bas pour Philippe II. Partant de là, on conçoit très bien que le roi ait eu recours aux moyens violents pour étouffer la révolution à son début ; on voit la raison de l'effort colossal déployé par Philippe II pour reconquérir le Nord ; on saisit le caractère éminemment politique de l'assassinat du prince d'Orange. Enfin, M. Gossart nous montre Philippe II, poussé toujours par la même préoccupation, cherchant les moyens d'action à l'étranger. L'affaire de l'Armada, l'intervention en France, la cession aux archiducs ne seraient qu'une application de cette théorie : les Pays-Bas doivent rester le pivot de l'hégémonie espagnole. Ici, M. Gossart nous semble avoir exagéré quelque peu. Sans doute, Alexandre Farnèse est d'avis que « *conquistata l'Inghilterra, diverebbe facile domare i Paesi Bassi* », et l'expédition en France était quelque peu entreprise pour entretenir le trouble « dans la maison du voisin », mais, sous la plume de M. Gossart, ces expéditions deviennent des *moyens*, qui tendent à un *but :* conserver les Pays-Bas. Or, il ne faut pas oublier que dans la politique de Philippe II, tout s'entremêle par suite de son caractère de champion du catholicisme, de roi d'Espagne, de souverain des Pays-Bas ; il est fort difficile de préciser exactement ce qui était tantôt le but,

(1) Fait cependant exception le livre de E. Poullet, *Histoire politique nationale. Origines, développements et transformations des institutions dans les anciens Pays-Pas*, t. II (complété et publié par P. Poullet), pp. 206-207 ; 209-210 ; 436-440. Louvain, 1882-1892.

tantôt le moyen de sa politique. Et on ne saurait méconnaître — M. Gossart le dit lui-même — que, lors de l'expédition d'Angleterre, les Pays-Bas furent subordonnés à la grande entreprise et que, lors des expéditions de France, Philippe II laissa son héritage de Bourgogne dans un cruel abandon.

Mais, si M. Gossart a quelque peu exagéré l'application de sa conception, celle-ci n'en garde pas moins le mérite de l'originalité. Voilà pour l'idée maîtresse de son travail. Dans les différentes parties, M. Gossart a aussi apporté des nouveautés et d'heureuses explications.

Le chapitre consacré au gouvernement de Requesens est à lire en entier; la période avait été peu étudiée et la psychologie du Grand Commandeur est tracée de main de maître. Peut-être M. Gossart est-il trop sévère envers le gouverneur : sa situation était terrible et il suffit de lire les détails navrants que l'auteur fournit sur la situation financière pour comprendre qu'un homme moins nerveux que Requesens y eût perdu tout son sangfroid. De plus les accusations de Requesens contre le clergé et ses plaintes contre des catholiques n'étaient pas si dépourvues de sérieux que M. Gossart semble bien le croire. Il suffit de lire à ce propos les rapports de l'inquisiteur Guillaume Lindanus, dressés en 1578-1579 (1); on y voit que la vie du clergé et la veulerie des catholiques n'étaient pas loin d'égaler la conduite de leurs coreligionnaires en Angleterre sous Jacques I.

Les chapitres que M. Gossart consacre à Don Juan sont remarquables. L'auteur détruit à bon droit la légende qui représente Don Juan comme une victime des États et du prince d'Orange, et dont les excellentes intentions auraient été frustrées par la mauvaise foi de ses adversaires. Le portrait que M. Gossart trace de Don Juan est exactement identique à celui qu'en retrace Alexandre Farnèse dans sa correspondance secrète avec sa mère, Marguerite de Parme, en 1578 Dans ces lettres précieuses, encore inédites et conservées aux Archives Farnésiennes à Naples (2), Farnèse écrit à Marguerite que Don Juan déteste les Flamands; ceux-ci d'ailleurs le lui rendent avec usure. Le bouillant fils de Charles-Quint veut la guerre et Farnèse s'exaspère à ne pouvoir le convertir à l'idée du roi qui voulait absolument la paix. Le baron de Selles était furieux de ce que le gouverneur contrariait toujours sa mission pacificatrice et se plaignait amèrement de ce que l'intention du roi était si mal exécutée.

Mais, si M. Gossart a chargé à raison la mémoire du vainqueur de Lépante, il ne retrace pas le rôle de Guillaume d'Orange avec toute la vigueur que celui-ci dut avoir en réalité. Le Taciturne prend la figure d'un homme extrêmement désintéressé, d'un conseiller discret qui n'entre en scène qu'au moment critique pour sauver ses compa-

(1) E. Brom: *Twee geschriften van den bisschop van Roermond Wilhelmus Lindanus over den kerkelijken toestand der Nederlanden in 1579*. Maestricht, 1892.

(2) Archives de l'État à Naples, *Carte Farnesiane*, fascio 1624.

triotes trop naïfs de l'astuce espagnole. Sans doute, M. Gossart a eu raison de ne pas rééditer au sujet du prince d'Orange les légendes que beaucoup d'auteurs ont toujours répandues. Il paraît bien clair qu'il ne fut pour rien dans les excès des Calvinistes gantois ; il est aussi puéril de le représenter comme un violateur de la Pacification de Gand. Les catholiques, autant qu'Orange, tâchaient d' « interpréter » le traité, et si Orange avait l'intention de ne pas se soumettre aux États s'ils exigeaient la restauration du catholicisme en Hollande et en Zélande, les délégués de Don Juan forcèrent le texte du traité en voulant proclamer l'Édit perpétuel dans ces deux provinces. Enfin, il est établi que le prince d'Orange ne fut pas un fanatique (1) : il était trop opportuniste pour être sectaire. Mais on ne saurait lui éviter le reproche d'avoir offert en vente la liberté des Pays-Bas à la France. Sans doute M. P. L. Muller, dans son livre *Prins Willem I en Frankrijk* (Amsterdam, 1891) — que M. Gossart ne semble pas avoir connu — s'est évertué à l'en disculper, mais, à notre avis, n'y a pas réussi. Toujours est-il que le Taciturne s'était très habilement fait reconnaître comte de Hollande et de Zélande et que le traité de Plessis défendait au « libérateur » français d'intervenir dans ces provinces. Guillaume se taillait un fief dans le Nord : son désintéressement absolu nous semble donc bien à mettre en doute.

Du chapitre que M. Gossart consacre à l'assassinat du prince d'Orange (pp. 121-147), il ressort clairement que l'Église ne fut pour rien dans cet attentat. Les quelques ecclésiastiques, qui approuvèrent l'assassinat en confession, n'exprimèrent qu'une opinion personnelle, très explicable à une époque où plusieurs polémistes, Théodore de Bèze en tête, enseignaient la légitimité du tyrannicide, mais leur conduite ne doit pas être invoquée pour accuser l'Église. Ce fut un assassinat politique. Philippe II n'en étaitpas à ses débuts : on se rappellera la strangulation de Montigny en Espagne, l'exécution du huguenot Genlis dans la citadelle d'Anvers, le meurtre d'Escovedo dans les rues de Madrid. Grégoire XIII était même allé jusqu'à écrire affectueusement « *dilecto filio nobili viro principi Orangiae* » le 7 mai 1577, pour l'amener à consentir à une conférence avec le nonce à propos de la paix. M. Gossart a d'ailleurs très bien relevé le caractère tolérant du Pape, si opposé à la farouche intransigeance de Philippe II au point de vue religieux. Néanmoins, il n'a pas mentionné que Grégoire XIII a défendu, en 1578, sous des peines sévères, de participer à la réunion des États Généraux à Bruxelles, prohibée par le roi (2).

(1) M. Gossart aurait pu citer J. P. Scholte, *Bijdrage tot de kennis van de godsdienstige verdraagzaamheid van Prins Willem I*, dans le *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, nouv. sér., t. IV (1903), pp. 26 et svv.

(2) Cfr E. Brom, *Stukken betreffende de Nederlandsche Kerkgeschiedenis van 1556-1580*, dans l'*Archief voor het aartsbisdom Utrecht*, t. XXII, (1896), pp. 373-444.

Il est aussi à regretter que M. Gossart n'ait pas repris les indications si intéressantes de P. Fea *(Alessandro Farnese, duca di Parma*, pp. 163-168. Turin-Rome-Florence, 1886), sur le rôle d'Alexandre Farnèse dans l'assassinat du Taciturne.

Dans les chapitres intitulés *L'Invincible Armada* (pp. 149-180) et *Expéditions en France* (pp. 181-201), M. Gossart en somme n'ajoute pas beaucoup de renseignements nouveaux à ceux fournis par M Fea *(o. c.*, pp. 246 svv. et 336 svv.). Il montre très bien que Farnèse ne saurait être rendu responsable de l'échec de l'*Armada* et dévoile la repoussante duplicité de Philippe II dans la préparation de la disgrâce de l'illustre capitaine. Pour ce dernier point, M. Gossart a pourtant introduit dans le débat assez bien de documents nouveaux, empruntés aux copies faites par Gachard aux Archives de Simancas. A propos de l'expédition d'Angleterre, l'auteur aurait dû insister sur le rôle de Granvelle, qui avait toujours poussé Philippe II à la domination sur mer et conséquemment à l'entreprise de l'*Armada*. Le rôle de Granvelle, durant son séjour à la cour pendant le dernier quart du XVI[e] siècle, a d'ailleurs été trop négligé par M. Gossart, notamment à propos de l'influence du Cardinal sur la politique conciliatrice d'Alexandre Farnèse, le retour de Marguerite de Parme en 1580, et sa compétition avec son fils pour le gouvernement de Flandre. Page 195, M. Gossart dit que Farnèse aurait été capable d'accorder aux réformés des conditions acceptables. Il aurait été utile de citer ici les renseignements de M. Fea, qui montre (p. 242) le gouverneur, après la prise d'Anvers, disposé à accorder une tolérance tacite aux insurgés pour un temps indéfini, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu leurs erreurs.

Il nous semble que M. Gossart a utilisé à tort les *Mémoires* de Champagney pour accuser Farnèse d'avoir mécontenté le pays. Ces *Mémoires* ne sont qu'un pamphlet haineux de cet éternel mécontent, qu'on trouve toujours parmi l'opposition et qui voulait d'ailleurs se venger de Farnèse parce que celui-ci l'avait exilé des Pays-Bas. Renon de France, conseiller de Malines précisément en 1587, écrit lui-même à propos de Farnèse *(Histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas*, t. III, p. 252) : « La vérité était qu'il ne pouvait seul apporter les remèdes, étant contraint d'employer plusieurs officiers et ministres qu'il ne choisissait et lui étaient envoyés, auxquels il faut joindre la distraction et la masse d'affaires qu'il a reçu, et que plusieurs maux étaient irrémédiables... »

Le chapitre consacré à la cession des Pays-Bas aux archiducs est excellent. On s'étonne pourtant de ne pas voir citée ici l'étude de M. V. Brants, *L'autonomie internationale de la Belgique sous les Archiducs Albert et Isabelle* (1598-1621). Mâcon, 1901.

Le travail de M. Gossart finit par un chapitre sur *Philippe II, souverain des Pays-Bas*. L'auteur fait très justement remarquer que « le règne de Philippe II, en général, ne peut être bien compris que si on le considère dans ses rapports avec celui de Charles-Quint, dont il

est, à beaucoup d'égards, la continuation» (p. 241) et il distingue à bon droit « le despote, poussé aux mesures les plus violentes par la conviction qu'il accomplissait une mission supérieure comme souverain, comme représentant de Dieu sur la terre» et « l'homme privé, qui était plutôt bienveillant » (pp. 255-256).

Les titres que M. Gossart met en tête des chapitres de son travail semblent à prime abord ne pas correspondre très bien au contenu, mais ils s'expliquent par le point de vue de l'auteur, comme nous l'avons dit au début. Néanmoins on ne saurait nier que la division de la matière, conçue de telle façon, a amené assez bien de désordre dans l'exposé et beaucoup de redites. A la page 149 et à la page 223, nous retrouvons le même exposé, à peu près dans les mêmes termes.

Pour ce qui regarde les documents employés, M. Gossart s'appuie surtout sur la correspondance inédite de Philippe II, copiée par Gachard à Simancas, et conservée aux Archives générales du royaume à Bruxelles. Si l'annotation est très sobre, les passages cités sont toujours très caractéristiques. Néanmoins nous regrettons que l'auteur ait négligé plusieurs publications et travaux, qui lui auraient été très utiles (1).

(1) Ainsi, pour ne citer que les principaux, nous ne trouvons pas, outre ceux dont nous avons déjà mentionné l'oubli, Ch. Faider, *La Belgique en 1577 et Marguerite de Navarre* dans la *Revue Belge*, t. V (1837), pp. 410 et svv. et VI (1838), pp 191 et svv., 417 et svv.; le tome III des *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas (1565-1580)*, éd. J.-B. Blaes, Bruxelles, 1861; Gachard, *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque royale de la Haye*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 1e sér., t. XIII (1847), pp. 169 et svv.; Frémy, *Essai sur les diplomates du temps de la Ligue*. Paris, 1873; Kervyn de Lettenhove, *Une lettre de Requesens*, dans les *Bulletins de l'Académie royale*, 3e sér., t. XII (1886), pp. 595 et svv.; Philippson, *Heinrich IV und Philippe III*, 3 vol. Berlin, 1870-1876; J. Rübsam, *Johann-Baptista von Taxis, ein Staatsmann und Militär unter Philip II und Philip III (1530-1610)*. Fribourg-en-Br., 1889; Muller, *De verkiezing van Anjou*, dans *Fruin's bijdragen*, 3e sér., t. VIII, pp. 339 et svv.; Hansen, *Der niederländische Pacificationstag zu Köln in 1579*, dans le *Westdeutsche Zeitschrift*, t. XIII, pp. 3 et svv.; Ritter, *Wilhelm von Oranien und die Genter Pacification (1576)*, dans le *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. III (1890), pp. 28 et svv; L. De la Tourasse, *La négociation pour le duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1578 à 1585*, dans les *Annales internationales d'Histoire* (Congrès de La Haye, nº 2), pp. 47 et svv.; Philippson, *Kardinal Granvelle als Minister Philipps' II*, dans l'*Historische Zeitschrift*, n. s., t. XXXV (1893), pp. 260-300; J. Grob, *Pierre-Ernest, prince et comte de Mansfelt*, dans *Ons Hemecht*, 1897, pp. 672 et svv.; Rodriguez Villa, *El coronel Francisco Verdugo*. Madrid, 1890; D. Angel Salcedo Ruiz, *El coronel Cristobal de Mondragon*. Madrid, 1905; G. Esquer, *François de Valois, duc d'Alençon et d'Anjou. Les Malcontents. Les Pays-Bas (1563-1616)*. Paris, 1905; L. Devillers, *Participation des États-Généraux de Hainaut aux assemblées des États-Généraux des Pays-Bas (1438-1790)*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, t. LXXIV (1905), pp. 27 et svv.; De Poorter, *Extraits de la correspondance de Guillaume d'Orange en 1578-1579*, dans les *Annales du cercle historique et archéologique de Courtrai*, t. I (1903), pp. 68 et svv.; pour l'*Armada, State Papers relating to the deffat of this Spanish Armada anno 1588*, éd. Josin Knox Laughton.

Le système bibliographique de M. Gossart est aussi très étrange. A la fin, il a dressé une *Liste des principaux ouvrages et documents consultés*. Or, on y cherche vainement plusieurs ouvrages cités dans les notes au cours de l'exposé, et d'autre part cette liste renseigne beaucoup d'ouvrages, qu'on ne voit cités nulle part. A quoi sert alors un inventaire bibliographique? L'auteur a édité en appendice quelques documents très intéressants, extraits des Archives du royaume.

En somme, le livre de M. Gossart malgré les réserves que nous avons cru devoir exprimer, est une œuvre de valeur. Il contribuera à éclairer plusieurs phases de la révolution du XVI^e^ siècle aux Pays-Bas, encore si imparfaitement connue malgré les innombrables publications qu'elle a inspirées.

L. Van der Essen.

Maurice Masson. *Fénelon et Madame Guyon. Documents nouveaux et inédits*. Paris, Hachette, 1907. In-16, XCVI-380 p. F. 3,50.

Ce livre contient la correspondance dite secrète échangée entre Fénelon et la mère du quiétisme de 1688 à 1689, première année de leur liaison, avec un fragment de l'autobiographie rédigée par Madame Guyon et quelques épîtres en vers des deux amis, sur le sujet du pur amour. Ces deux derniers documents ne sont que pour compléter la correspondance.

Les poésies avaient déjà paru dans « les cantiques spirituels de Madame Guyon », Cologne, 1722. Le fragment, d'abord remis entre les mains de Bossuet avec le reste de l'autobiographie, puis soustrait par l'auteur qui le trouvait trop intime pour le laisser aux examinateurs de 1694, est proprement de l'inédit : la prophétesse y raconte sur le mode extatique, comment Fénelon lui fut donné par Dieu « comme le fruit de ses travaux et de sa prison pour l'engendrer à Jésus-Christ ».

La correspondance elle-même n'est pas inédite : un pasteur protestant, piétiste et fervent admirateur de Madame Guyon, l'avait publiée au XVIII^e^ siècle, mais présentée sans ordre et sans garanties sérieuses, elle avait été tenue pour apocryphe.

En 1892, Monsieur Eugène Ritter qui croyait à l'authenticité, demandait dans la *Revue Internationale de l'Enseignement*, qu'on revisât le verdict trop vite porté. Monsieur Maurice Masson vient de le faire. Il démontre solidement que la correspondance est authentique et nous en donne une édition savante, après l'avoir distribuée dans l'ordre chronologique le plus probable. De nombreuses notes explicatives, un index des formes grammaticales vieillies, des noms propres et du vocabulaire mystique, facilite la lecture de ces lettres mysté-

rieuses. Ainsi nous possédons un document de plus pour servir à l'histoire du quiétisme. Il est d'un bien vif intérêt, puisqu'il permet de suivre, sans autre peine que d'écouter les épanchements secrets des deux héros, le développement de cette union mystique, destinée à faire tant de bruit dans le monde. Mais cet intérêt ne va pas sans surprise : il n'est pas aisé de comprendre comment un homme de tant d'esprit, de finesse et de tact, soit tombé si vite sous l'empire d'une femme dont « les lumières étaient si courtes, le mérite si léger, les erreurs si palpables et qui faisait la prophétesse », jusqu'à se mettre sous sa direction et ne plus rien faire que par ses avis. Le cas reste un curieux problème.

Une chose encore m'étonne dans ce livre : Monsieur Maurice Masson affirme que l'influence de cette prophétesse, si malheureuse dans ses prophéties, n'a pas laissé d'être heureuse et pacifiante sur Fénelon. J'ai peine à croire que ses lecteurs soient du même avis. La doctrine que Madame Guyon expose dans cette correspondance ne porte pas avec elle « l'onction de la grâce » que la mère du « petit troupeau » se flattait d'avoir pour la conduite des autres ; et les faits eux-mêmes, j'entends surtout la longue guerre du quiétisme dont la prophétesse était la cause, ne me paraissent pas favoriser ce jugement. Dieu nous préserve d'une influence heureuse de cette sorte !

R. de Sainte Croix.

P. Poullet. *Les institutions françaises de 1795 à 1814.* Essai sur les origines des Institutions belges contemporaines. Bruxelles, A. Dewit, 1907. In-8, xi 975 p. Fr. 10.

Le toujours regretté professeur de l'université de Louvain, M. Edmond Poullet, dans sa savante *Histoire politique nationale* ne s'était occupé de la période de la Révolution qu'au seul point de vue de la chute des institutions de l'ancien régime et laissait à un autre ouvrage, dont il signalait tout l'intérêt, l'étude de la reconstruction de la société sur des bases nouvelles.

Le zèle pieux qui avait déjà poussé M. Prosper Poullet à achever la publication du second volume de l'*Histoire politique nationale*, arrêtée par la mort de son savant père, nous vaut aujourd'hui une suite à l'œuvre paternelle.

Le titre seul de l'ouvrage en dit toute l'importance. Y-eut-il dans l'histoire des institutions période plus intéressante et plus féconde que celle qui suivit la chute de l'ancien régime et éleva les bases juridiques sur lesquelles a été construite la société moderne ? Et si l'ouvrage de M. P. Poullet a été conçu principalement au point de vue

des origines des institutions belges contemporaines, il n'en est pas moins vrai que, par suite de l'incorporation complète des provinces belges à la France de 1795 à 1814, c'est uniquement d'institutions françaises que s'occupe l'auteur. Cette circonstance donne à son œuvre une portée générale et, vu l'influence exercée par la France et les institutions françaises sur l'Europe entière pendant la première moitié du XIXe siècle, en apportant une contribution à l'histoire nationale, M. P. Poullet a élevé un monument d'histoire constitutionnelle et juridique internationale.

Conçu sur un plan méthodique, plan dont une excellente table détaillée des matières montre toute la clarté et la logique, l'ouvrage de M. Poullet traite successivement, d'abord pour le Directoire, puis pour le Consulat et pour l'Empire, des bases constitutionnelles du gouvernement, du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, tant au point de vue de leur organisation que de leurs attributions, du pouvoir judiciaire, en y ajoutant tout ce qui concerne le système pénal et le régime des prisons, des institutions départementales et locales, des finances publiques, de la force publique, enfin des libertés publiques, du régime des cultes, de l'enseignement et de la bienfaisance.

C'est dans ces dernières matières (livre VII de la première partie, *le Directoire*, livre VIII de la deuxième partie, *le Consulat et l'Empire*), que l'histoire ecclésiastique trouvera une mine précieuse de documents législatifs, de détails et de renseignements historiques.

* * *

Avant d'entreprendre l'exposé des rapports entre l'Église et l'État sous le Directoire, M. Poullet remonte plus haut et examine rapidement la ligne de conduite suivie en matière religieuse par la Constituante, par l'Assemblée législative et par la Convention. Il établit d'une façon irréfutable que la thèse de l'*État laïque*, la conception d'une organisation politique et sociale indifférente à tout culte, était complètement étrangère aux hommes de 1789 et que la Convention elle-même n'aboutit au régime de la séparation qu'après des tentatives diverses s'inspirant d'un but radicalement différent.

Ce ne fut, en effet, qu'après avoir échoué trois fois dans ses tentatives pour remplacer la foi traditionnelle par un culte officiel nouveau, que la Convention déclara qu'elle renonçait à patronner une religion quelconque et que, par son décret du deuxième jour des sans-culottides an II (18 septembre 1794), relatif aux pensions ecclésiastiques, elle inaugura le régime de la séparation de l'Église et de l'État, principe bientôt inscrit dans la constitution.

Mais, tout en se séparant des cultes, l'État n'entendait pas garder à leur égard une attitude de neutralité. Il se réservait, au contraire, de

contrecarrer l'influence des idées religieuses et, si restreinte que fût la liberté laissée aux catholiques par la loi du 7 vendémiaire an IV, le Directoire ne devait pas leur permettre d'en jouir.

Dès son arrivée au pouvoir le nouveau gouvernement ne cacha pas son parti pris contre l'Église catholique romaine, dont il reconnaisait la puissance en même temps que l'incompatibilité avec les doctrines de la Révolution. Aussi la persécution contre le clergé réfractaire reprit-elle de plus belle, surtout après les journées de vendémiaire. L'ancien clergé constitutionnel ne fut pas plus épargné par les vexations administratives. Seul le nouveau culte des théophilanthropes jouit de toutes les faveurs gouvernementales et malgré l'article de la constitution qui interdisait à la République de salarier aucun culte, le Directoire, dans son désir de détrôner la religion catholique romaine, passa outre et préleva, sur les fonds de la police, des subsides pour cette nouvelle religion.

Cependant, après les élections de l'an V, hostiles au parti conventionnel, la majorité nouvelle s'était préoccupée de faire réellement jouir les catholiques de la liberté que leur promettait la constitution et une loi du 7 fructidor an V réintégra dans tous les droits des citoyens français les ecclésiastiques atteints par les lois de 1792 et de 1793. Malheureusement le coup d'État de fructidor rouvrit bientôt l'ére des persécutions violentes.

La loi du 19 fructidor an V conféra au Directoire une sorte de « dictature anticléricale », qui lui permettait d'imposer au clergé le serment de haine à la royauté et de frapper de déportation tous les prêtres qui troubleraient la tranquillité publique. Or, toute manifestation d'opinions religieuses déplaisant au pouvoir, tout accomplissement des actes les plus simples du culte, comme l'observation du repos du dimanche, constituaient aux yeux du gouvernement un trouble de la tranquillité publique. En fait, dans la plus grande partie de la France, le culte catholique cessa de s'exercer ouvertement. Le culte constitutionnel ou schismatique ressentit également les sévérités gouvernementales et les théophilanthropes, eux-mêmes, après avoir bénéficié quelque temps de nouvelles faveurs du gouvernement, se brouillèrent avec celui-ci. Le Directoire remplaça la théophilanthropie par le culte rationaliste du décadi qui, dégagé de tout hommage à la Divinité, offrait l'avantage de pouvoir réunir dans son sein tous les philosophes sans distinction.

Un paragraphe spécial, du plus haut intérêt, est consacré à la politique religieuse du Directoire dans les départements belges. Ce ne fut que vers la fin du de 1796 que les conquérants osèrent appliquer aux départements réunis le régime des cultes organisé par la loi du 7 vendémiaire an IV. Encore ne procédèrent-ils que par étapes. Mais après fructidor, l'immense majorité du clergé belge ayant refusé de prêter le serment de haine à la royauté, la persécution prit un caractère des plus violents. Déportations de prêtres insermentés, fermetures des églises, suppression des emblèmes religieux, ventes des biens ecclésias-

tiques exaspérèrent la population, au moins autant que les rigueurs de la conscription, et, après la *guerre des paysans*, le Directoire ordonna la déportation en masse de tous les prêtres insermentés des départements réunis, au nombre de près 7500. — Grâce au dévouement des catholiques belges, cette odieuse mesure ne put être que très partiellement mise à exécution, cependant tout exercice public du culte cessa.

Quant aux théophilanthropes, ils n'eurent guères de succès en Belgique et ne parvinrent à s'organiser qu'à Liège.

Telle était la situation religieuse en France et en Belgique au moment où Bonaparte prit le pouvoir. Le régime légal des cultes légué par le Directoire resta presque complètement en vigueur jusqu'au Concordat, sauf quelques modifications relatives à la formule du serment à prêter par les ecclésiastiques et à l'observation du décadi. Mais, par contre, dans l'application de la législation, le nouveau gouvernement fit preuve de tendances plus équitables : beaucoup de prêtres déportés purent rentrer et les églises furent, par tolérance, rendues au culte. Ce n'était là qu'une situation bien précaire, elle suffit cependant pour rendre au culte, du moins en France, une vitalité et une expansion étonnantes. Il n'en fut pas de même en Belgique, où les autorités religieuses interdirent au clergé la promesse de soumission à la constitution et où le culte dut continuer à s'exercer clandestinement.

Le Concordat de 1801 vint enfin réincorporer le culte à l'État et replacer Dieu dans le gouvernement. Après avoir exposé en quelques pages, se référant en notes à une riche bibliographie, les raisons du Concordat, l'histoire de sa négociation et de sa conclusion, M. Poullet s'attache surtout à exposer le régime des cultes, tel qu'il résulte du Concordat, des fameux *Articles organiques* et des lois qui les complétèrent.

Le gouvernement consulaire, remarque l'auteur, s'inspire d'un point de vue radicalement opposé à celui qui avait inspiré la loi du 7 vendémiaire an IV. L'hostilité et le dédain à l'égard des religions positives ont fait place à la faveur et au respect et le pouvoir civil accorde aux cultes une protection positive. Mais cette protection positive n'est point désintéressée et elle donne au Gouvernement le moyen d'exercer, sur les cultes en général et sur la religion catholique en particulier, un droit de haute police conforme aux traditions gallicanes.

C'est sous cette double inspiration que le législateur de l'an X édicta les *Articles organiques* ainsi que les dispositions législatives ou réglementaires qui les complétèrent. Ces mesures restreignaient singulièrement la portée du Concordat et s'ingéraient constamment dans l'organisation interne du culte catholique. Aussi ces *Articles organiques* furent-ils immédiatement condamnés par le Saint-Siège.

Dans son exposé, clair et concis, M. Poullet classe les principales dispositions du régime ainsi établi en : *mesures préventives*, *mesures réglementaires*, *mesures protectrices* et *mesures répressives*.

Cet arsenal législatif prouvait clairement que dans les desseins du premier consul la pacification religieuse n'était pas un don gratuit au clergé et aux fidèles, mais un moyen de lier étroitement l'Eglise à la politique du gouvernement. Cette conception du rôle de l'Eglise ne devait pas tarder, surtout en Belgique, à faire naître des conflits entre le pouvoir civil et les autorités religieuses. L'adoption du fameux *catéchisme impérial* en 1806, le refus du clergé de chanter le *Te Deum* pour l'Empereur,excommunié comme spoliateur des États de l'Église, l'intrusion d'évêques nommés par l'Empereur mais non institués par le Pape, la persécution contre les évêques de Gand et de Tournai et contre le clergé flamand, le concile national de 1811, l'extorsion au vieux et débile Pie VII du trop fameux Concordat de Fontainebleau aliénèrent entièrement le clergé au régime impérial et firent perdre à Napoléon tous les heureux effets du Concordat.

* * *

Le régime de l'enseignement sous le Directoire, le Consulat et l'Empire est également étudié à fond par M. Poullet.

La constitution de l'an III avait proclamé en termes catégoriques le principe de la *liberté de l'enseignement*. La loi du 29 primaire an II organisait même l'instruction primaire sur la base d'un système que l'on appellerait aujourd'hui le système de la *liberté subsidiée* et consacrait le principe de l'*obligation scolaire*. Il va sans dire que l'enseignement de la religion était biffé des programmes.

Peu après, la loi du 27 brumaire au III supprima l'obligation scolaire ainsi que les subsides aux écoles libres, mais étendit à l'*enseignement privé* le principe de liberté qui n'existait jusqu'alors que pour l'enseignement donné publiquement. Ces mêmes principes de liberté caractérisèrent encore la loi du 3 brumaire au IV ; toutefois dans les écoles primaires officielles, dont le programme avait été notablement réduit, on interdisait formellement l'enseignement *de tout ce qui appartient aux dogmes et aux rites des cultes ou sectes quelconques* et on remplaçait cet enseignement par celui de la *morale universelle*, qui est celle *de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les religions !* Quant aux écoles privées, dont le succès avait été considérable, vu le peu de confiance qu'inspiraient les écoles officielles, le Directoire ne se fit aucun scrupule, surtout après fructidor, de restreindre la liberté que leur garantissait la constitution, en surveillant de la façon la plus vexatoire leur enseignement et en les obligeant même à participer au culte décadaire.

L'enseignement secondaire, presqu'entièrement ruiné par la révolution, ne fut réorganisé que par la loi du 7 ventôse an III sur les *écoles centrales*, dont la Convention voulait, il est vrai, faire des établissements d'enseignement supérieur, bien qu'en réalité, par leurs méthodes et par leur recrutement, ce ne fussent que des établissements

d'enseignement moyen. Bien que réformées sur un plan plus rationnel par la loi du 3 brumaire an IV, les *écoles centrales* n'eurent que peu de succès, d'abord à cause de l'absence dans les programmes de l'enseignement religieux qui eût inspiré confiance aux familles, ensuite à cause de l'insuffisance de la préparation donnée dans les écoles primaires et du défaut d'ordre et de liaison dans les études.

Ce fut l'enseignement secondaire libre qui profita de ces divers défauts et, par la confiance qu'il inspirait aux familles, fit une concurrence victorieuse à l'enseignement officiel. Aussi, après le 18 fructidor, le Directoire fit il la guerre aux écoles moyennes libres avec les mêmes armes qu'il employait contre les écoles primaires. Les établissements libres d'enseignement moyen furent soumis à l'inspection tracassière des municipalités et frappés de divers côtés par des arrêtés de suppression.

Ce fut surtout dans les départements réunis que l'opposition à la loi scolaire du 3 brumaire an IV fut vive. Les *Écoles centrales* restèrent désertes et l'organisation des écoles primaires rencontra les plus grosses difficultés et n'aboutit qu'à des résultats stériles. Par contre, les écoles privées réunissaient la presque totalité de la jeunesse scolaire et le Gouvernement ne parvint à fournir quelques élèves aux écoles officielles qu'en supprimant, malgré le principe constitutionnel de la liberté d'enseignement, tous les établissements d'instruction privée des départements réunis.

L'enseignement supérieur, réparti entre 22 universités, était à la veille de la Révolution en pleine décadence. Malgré les nombreux vœux de réformes inscrits dans les Cahiers des États généraux, les assemblées de la Révolution ne prirent à l'égard des universités que des mesures transitoires et il fallut attendre la loi du 3 brumaire an IV qui fixa les principes de l'organisation du haut enseignement, tout en renvoyant leur mise en œuvre à des lois particulières.

L'enseignement supérieur devait être confié à deux catégories d'établissements : les *Écoles de service public*, menant aux diverses professions uniquement consacrées au service public et qui exigent des connaissances particulières dans les sciences et les arts, et les *Écoles spéciales*, particulièrement consacrées à l'enseignement exclusif d'une science, d'un art ou d'une profession. Le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, le Bureau des Longitudes, les Écoles de Santé, les Écoles vétérinaires, etc., appartenaient à cette seconde catégorie.

Mais, tel qu'il était organisé, l'enseignement supérieur officiel était manifestement insuffisant; l'initiative privée s'efforça de combler les lacunes en ouvrant diverses écoles de droit, de belles lettres etc., ou en maintenant, dans diverses villes de province, comme facultés libres, les anciennes facultés de médecine supprimées à la Révolution

Malheureusement l'antique université de Louvain, d'abord tolérée par mesure transitoire, mais qui s'était refusée vis-à-vis des autorités françaises à tout accommodement incompatible avec les principes dont

elle avait la garde, fut supprimée par l'arrêté ministériel du 28 vendémiaire an VI.

Après quelques détails sur la mission et l'organisation de l'*Institut de France*, couronnement de l'édifice de l'Instruction publique telle que l'avait conçu la loi du 3 brumaire an IV, M. Poullet traite dans un dernier paragraphe des *fêtes civiques* (fêtes du Genre humain, de la Vérité, de la Pudeur, de la Jeunesse, de l'Agriculture etc.) qui, dans la conception des législateurs républicains, devaient en quelque sorte remplir la mission de nos œuvres postscolaires modernes et instruire les masses. Bientôt ces *fêtes civiques* se confondirent avec les cérémonies mêmes du culte de l'Etre suprême, destiné dans la pensée de ses auteurs à remplacer le christianisme. Après le coup d'État de fructidor, le système des fêtes civiques, qui dans l'esprit de la loi du 3 brumaire an IV devait cesser d'être un instrument direct de lutte contre la religion, revêtit de nouveau un caractère directement hostile au culte catholique et une série de lois et d'arrêtés poursuivit méthodiquement le dessein de substituer le culte décadaire au catholicisme. Dans les départements belges, sauf peut être à Liège, où la Révolution comptait d'assez nombreux partisans, le peuple ne prit aucune part aux fêtes civiques, ni au culte décadaire.

La constitution de l'an VIII, restée muette sur le régime de l'enseignement, laissait au pouvoir législatif les condées franches pour régler cette matière. Le gouvernement décréta successivement en faveur de l'instruction publique deux lois d'importance capitale : celle du 11 floréal an X et cele du 20 mai 1806.

La loi du 11 floréal an X ne traitait que fort sommairement de l'enseignement primaire. L'établissement des écoles primaires était confié aux communes, sous la surveillance des sous-préfets et aucune entrave n'était mise à l'établissement d'*écoles primaires privées*. Par contre, le législateur de l'an X attachait une grande importance à la réorganisation de l'enseignement moyen, lequel était confié à trois espèces d'établissements : les *lycées*, organisés par l'État, les *écoles secondaires*, créées par les communes avec les encouragements de l'État, les *écoles secondaires privées*, créées par des particuliers avec les encouragements de l'État également. Tous ces établissements étaient soumis à l'inspection du gouvernement. La place ainsi laissée à l'enseignement libre était très large, d'autant plus que les autorisations requises pour ouvrir ces écoles secondaires privées s'accordaient très facilement. De plus, l'ouverture d'établissements dont le programme était inférieur à celui des écoles secondaires était entièrement libre et, pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, l'enseignement pour filles, tant primaire que moyen, releva presqu'exclusivement de l'initiative privée.

Relativement à l'enseignement supérieur la loi du 11 floréal an X restait fidèle au principe fondamental de la législation antérieure. Les

écoles spéciales furent maintenues, on en augmenta le nombre, en créant surtout des écoles de droit et de médecine et une école militaire. L'Institut fut réorganisé par un arrêté du 3 pluviose an XI.

Toute cette organisation ne devait être que provisoire. « Il n'y aura pas d'état politique fixe, disait Napoléon au Conseil d'État, s'il n'y a pas un corps enseignant avec des *principes fixes*. »

La loi du 10 mai 1806 eut pour objet de doter l'Empire de ce corps enseignant avec principes fixes et de lui donner un mode *uniforme* d'éducation en monopolisant l'enseignement au profit d'un organisme hiérarchique pourvu d'une solide discipline Ce corps, organisé par le décret du 17 mars 1808 et par toute une série de décrets ultérieurs, fut dénommé l'*Université de France*.

Aucune école, aucun établissement d'instruction ne pouvait être formé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son grand-maître. Nul ne pouvait ouvrir d'école, ni enseigner publiquement sans être membre de l'Université impériale et gradué dans l'une de ses facultés.

En fait, la création de l'Université n'amena pas de changement notable dans le fonctionnement de l'enseignement primaire, qui continua à se donner dans des écoles organisées par les communes ou par des particuliers et autorisées par le grand-maître. Les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne furent même ouvertement protégées par l'Université

L'enseignement moyen était réparti entre quatre espèces d'établissements : les *lycées*, les *collèges communaux*, les *institutions* et les *pensions*. Ces deux dernières catégories comprenaient les établissements privés mais incorporés à l'Université et soumis à une stricte surveillance. Le décret du 15 novembre 1811 étendit même le régime universitaire aux petits séminaires.

L'enseignement supérieur fut réparti entre cinq ordres de facultés (théologie, droit, médecine, sciences mathématiques et physiques, lettres), mais garda le caractère que lui avaient déjà donné les lois du 3 brumaire an IV et du 11 floréal an X : il continuait à être organisé sur la base d'*écoles spéciales*.

* * *

Du régime de l'enseignement, M. Poullet passe au régime de la bienfaisance, étude intéressante elle aussi pour l'histoire ecclésiastique.

L'œuvre des premières assemblées de la Révolution avait jeté le désarroi et la ruine dans les institutions de charité existantes, avant même que les organismes qui devaient les remplacer ne fussent décrétés.

La Constituante plaça la bienfaisance publique sous la haute tutelle des autorités administratives et fit étudier des projets d'organisation, basés sur un principe d'hostilité à la bienfaisance privée et proclamant

le *droit au secours*. Ces projets furent repris par l'Assemblée législative, mais ce fut à la Convention qu'il appartint de traduire ces projets en lois. Elle déclara que l'assistance du pauvre était une *dette nationale* et vota quatre lois organiques sur la bienfaisance (lois des 19-24 juin 1793, des 23 juin-8 juillet 1793, du 24 vendémiaire an II et du 22 floréal an II) ; mais elle ne donna à ces lois qu'une exécution si limitée que la situation des pauvres en fut plutôt aggravée qu'améliorée.

Le Directoire avait donc à faire œuvre de réparation. Il le fit par la loi du 16 vendémiaire an V qui créait les hospices civils et par la loi du 7 frimaire an V qui instituait les bureaux de bienfaisance. Le législateur fit là œuvre pratique. Renonçant à la mission imprudemment confiée à l'État par les lois de la Convention, il confia le soulagement de toutes les misères humaines à des institutions créées tout exprès à cette fin, disposant de ressources propres et jouissant, quoique sous le contrôle de l'administration générale, d'une réelle initiative et d'une large autonomie.

Tenue en suspicion dès la Constituante, la bienfaisance privée avait été partiellement entravée par la loi des 19-23 mars 1793. Diverses sociétés philanthropiques parvinrent toutefois à se maintenir pendant quelque temps. Mais l'expérience fit bientôt justice de l'hostilité du gouvernement au principe de la bienfaisance privée et les œuvres charitables renaquirent de leurs cendres, dès que le Consulat eût rétabli la paix et la tranquillité à l'intérieur.

Le Consulat et l'Empire, tout en conservant à l'organisation de la bienfaisance publique les traits caractéristiques que lui avaient donnés le législateur de l'an V, apportèrent au fonctionnement des hospices et des bureaux de bienfaisance d'importantes modifications. C'est ainsi que les préfets et sous-préfets furent chargés de la mission de surveillance que les lois de l'an V avaient attribuées aux municipalités ; que les membres du clergé furent, à raison même de leur qualité de ministres du culte, associés à l'administration des établissements charitables ; que, dans les hospices, le soin des malades fut systématiquement confié aux *congrégations hospitalières* et que les fondations charitables furent encouragées et facilitées.

* * *

Un dernier objet du travail de M. Poullet intéresse directement l'histoire ecclésiastique, c'est le régime des associations, examiné surtout au point de vue de l'existence légale des communautés religieuses.

Ni la déclaration des *Droits de l'homme*, ni la constitution du 3 septembre 1791 ne s'occupaient du droit d'association. Le pouvoir législatif jouissait dès lors, d'une liberté d'action complète au point de vue de la réglementation de cette matière. Dès le début de la Révolution,

le législateur se montra hostile à toutes les congrégations religieuses qui faisaient des vœux perpétuels. La loi des 13-19 février 1790 les supprima. L'Assemblée législative alla plus loin et, par décrets des 4 et 18 août 1792, supprima toutes les congrégations, tant *régulières* que *séculières*, y compris même les congrégations hospitalières. Ce même décret du 18 août 1792 supprima les confréries et « toutes autres associations de piété et de charité. »

La constitution de l'an III consacra le système en décrétant, dans son article 352, que « la loi ne reconnaît ni vœux religieux, ni aucun engagement contraire aux droits naturels de l'homme», et en ajoutant dans son article 360 qu'il ne peut être formé de corporations, ni d'associations « contraires à l'ordre public. »

En Belgique ce fut une loi spéciale, celle du 15 fructidor an IV, qui supprima les congrégations religieuses, à l'exception des congrégations enseignantes et hospitalières qui subsistèrent jusqu'à la loi du 5 frimaire an VI, conséquence du coup d'État de fructidor.

Sans autoriser le rétablissement des ordres monastiques, le Consulat et l'Empire introduisirent des innovations capitales dans le régime des associations religieuses. Un arrêté du 1er nivose an IX autorisa la formation d'une association de *Sœurs de charité;* en l'an XI et en l'an XII des autorisations semblables furent accordées à d'autres congrégations de femmes et aux Frères des Écoles chrétiennes. Un décret du 3 messidor an XII, tout en maitenant les lois existantes contre les congrégations à vœux perpétuels, autorisa les congrégations dont les statuts et réglements auraient été soumis à l'Empereur. Enfin, le décret organique du 18 février 1809 plaça toutes les *congrégations hospitalières* sous la protection de *Madame, Mère de l'Empereur*, et régla d'une façon générale les conditions auxquelles leur reconnaissance serait subordonnée à l'avenir.

* * *

Ce résumé aura, nous l'espérons, fait voir l'importance au point de vue de l'histoire ecclésiastique du bel ouvrage de M. Poullet L'histoire politique, l'histoire du droit public et privé, l'histoire économique, l'histoire militaire même, n'y trouveraient pas une moins belle moisson ! L'exposé des institutions françaises de 1795 à 1814 est complet, jusque dans les moindres détails, et toutes les matières sont traitées avec un égal souci de précision et de clarté.

Les textes législatifs, base du travail de M. Poullet, ont été recueillis aux sources officielles et dans des collections dont l'authenticité et la valeur sont à l'abri de toute critique. Mais ce n'est pas uniquement dans la recherche et dans la mise en lumière de ces documents que consiste le mérite de M. Poullet. Il ne s'est pas contenté d'exposer et d'expliquer toutes les dispositions constitutionnelles, législatives et

réglementaires, mais il les a placées dans leur véritable cadre historique, recherchant leurs origines et leurs antécédents dès les débuts même de la Révolution, exposant leurs effets pratiques, leur application réelle, effective. Sous ce dernier rapport, l'auteur s'est spécialement placé au point de vue des départements belges, comme l'exigeait le but assigné à son travail.

C'est dans cette partie, que j'appellerai *pratique*, de son livre que M. Poullet s'est surtout révélé historien de grande envergure en même temps qu'érudit minutieux. On reste confondu de la somme énorme de travail et de lectures qu'il a fallu à l'auteur pour se montrer aussi exactement renseigné jusque sur les plus petits détails d'application des lois et des règlements d'une époque où la législation a été d'une aussi extrême mobilité.

Nous nous permettons en terminant de suggérer à l'auteur une idée : ne pourrait-il pas dans sa prochaine édition ouvrir le volume par une table bibliographique, dressée autant que possible sur le plan même de sa table détaillée des matières ? Il épargnerait ainsi au lecteur des recherches, qui, sans être difficiles, vu la clarté et la simplicité du plan sur lequel est conçu l'ouvrage, sont pourtant assez longues au travers des innombrables notes d'un volume de près de mille pages.

Ch. Terlinden.

Louis Madelin. *La Rome de Napoléon. La domination française à Rome de* 1809 *à* 1814. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1906. In-8°, 733 p. et 2 cartes. F. 8.

« Le 10 juin 1809, à 10 heures du matin, le drapeau pontifical, qui flottait encore sur le château Saint-Ange, glissa lentement le long de sa haute hampe et cependant que redoublaient les salves un autre étendard montait à l'horizon et une minute après se déploya, sur l'azur éclatant du ciel romain, le drapeau aux trois couleurs de Valmy et d'Austerlitz ».

M. Madelin souligne ainsi la prise de possession de Rome, qui fut suivie d'une période d'occupation de près de cinq ans, et dans un volume de plus de 700 pages il étudie ce qu'était Rome en 1809 et ce qu'elle fut sous le gouvernement de l'Empereur. C'est à la fois une page de l'histoire de l'Église et aussi un chant — non le moins épique — de l'épopée napoléonienne ; le récit de la lutte entre le maître tout puissant de l'Europe et le pape désarmé, de la défaite du colosse par le vieillard débile.

M. Madelin étudie successivement le pays, le peuple, le gouvernement des États pontificaux.

Rome vivait sous un gouvernement despotique en apparence et

presque anarchique dans la réalité « Gouvernement médiocre et malfaisant, disait-on en France ». — « Médiocre, reprend l'auteur, la chose était assez patente ; qu'il fut malfaisant le fait était fort discutable », et il le discute.

Au sommet de l'échelle se trouve le Souverain-Pontife, qui se considère comme l'administrateur du temporel *qui appartient à l'Eglise* et dont M. Madelin définit ainsi l'autorité :

« Aucun prince en Europe n'est à la fois plus jaloux de son droit et plus conscient de son devoir de dépositaire usufruitier. Aucun ne possède pouvoir plus autocratique et n'est d'origine plus démocratique ; aucun ne parle avec tant de hauteur et n'agit avec tant de bonté ; nul n'est plus entouré de pompe dans la vie publique et ne se laisse aller à plus de familiarité dans la vie privée ; nul non plus n'est plus adulé et moins obéi. »

Au dessous du pape deux ministres gouvernent : le secrétaire d'État et le Camerlingue. Le premier remplit à la fois les fonctions de ministre des affaires étrangères, de l'Intérieur, de la guerre et de la marine ; il est aussi chef de la police. Il est désigné par le Pape. Le second, nommé à vie, gouverne pendant l'interrègne entre deux pontificats ; en tout temps, il a la haute main sur les finances, le commerce, la justice et les travaux publics.

Au dessous ou à côté de ces deux ministres, trois grandes *Congrégations* se partagent la direction des affaires. Ce sont :

1° *La Consultà*, qui est en même temps Conseil d'État et une sorte de ministre collectif de l'Intérieur, sans le concours duquel le secrétaire d'État peut rarement agir ; 2° Le *Buon Governo*, chargé de régulariser et de contrôler l'administration des communes et aussi de défendre ces mêmes communes contre les abus possibles de la Consultà ; 3° L'*Economica*, ou conseil des finances.

Ces trois congrégations sont surtout chargées de la province. Tout ce qui concerne la *Ville* de Rome et son territoire dépend du *Gouverneur* de Rome, très haut prélat, qui est placé en principe sous la dépendance du secrétaire d'État, mais qui aussi est autorisé à traiter directement avec le pape.

Les fonctions de ces quatre grands organes de gouvernement sont assez mal définies ; leurs pouvoirs s'enchevêtrent souvent, et l'action de chacun se trouve gênée et neutralisée par celle des autres.

Un certain nombre de chambres, de préfectures, de présidences, se partagent les différentes branches de cette administration à quatre organes : c'est la Chambre apostolique, composée de douze prélats qui constituent un tribunal administratif et une manière de Cour des comptes ; ce sont la préfecture de l'*Annona*, — alimentation frumentaire ; la préfecture della *Grascia*. — alimentation en viande ; la préfecture *delle ripe et acque*, — police du Tibre ; la préfecture *delle Strade*, — entretien des routes et des rues ; la préfecture des archives ; celle de la Monnaie, de l'*Agro Romano*, des prisons. Les provinces

sont administrées par des prélats gouverneurs, des lieutenants et des sous-gouverneurs; les communes par des baillis et un conseil de de notables. presque toujours rétribués.

Les services publics,dirigés par cette multitude de chefs collectifs et irresponsables, fonctionnent assez mal : les finances sont en mauvais état. Les derniers papes ont été forcés de contracter des emprunts. Le déficit, en 1809, est de 8.300.000 francs. Le fonctionnement de la justice est un leurre : les lois sont compliquées, contradictoires; les juridictions s'enchevêtrent et s'annihilent; leurs arrêts ne sont pas exécutés.

La plus élevée de ces juridictions est celle de l'*Auditeur du Pape* qui peut casser tous les jugements. Viennent ensuite la juridiction de la *Congrégation de la signature de la Justice*, qui statue en appel sur la validité des arrêts, et celle de la congrégation de *la signature de grâce*, qui reprend les causes dont le jugement a été cassé par la première.

D'autres tribunaux jugent en même temps en première instance et en appel : ce sont la chambre apostolique, le tribunal de l'auditeur de la Chambre, la Congrégation de l'immunité, le *Buon Governo*, le tribunal de l'Assesseur du St Office, la congrégation de la Rote, dont les arrêts faisaient jurisprudence.

En outre, la Consultà juge en appel pour les causes provinciales et criminelles; le Gouverneur de Rome, pour les causes criminelles concernant les délits commis à Rome, et l'Auditeur de la Chambre apostolique, pour les délits commis par le menu personnel de la justice.

Il y a encore une foule de tribunaux jugeant en première instance. Tout administrateur est doublé d'un juge; il a son tribunal et juge son personnel. Pour le commun des administrés on trouve encore : le tribunal de l'Agriculture, du gouverneur de Rome, du sénateur de Rome, de l'auditeur du Camerlingue, de l'auditeur du trésorier, etc.

Cette multiplicité de tribunaux, l'imprécision de leur compétence, les facilités d'appel d'une juridiction à une autre faisaient qu'une chose jugée ne l'était à peu près jamais définitivement et que la justice était pour le moins impuissante.

La police n'était pas mieux faite; l'armée n'existait pas. Il en résultait une sorte d'anarchie douce dont beaucoup profitaient et dont personne, au fond, ne se plaignait; et, après avoir bien montré les mauvais et les bons côtés de ce système gouvernemental, M. Madelin conclut, par ce cri du peuple : « Le Saint Père est si bon ! Il était si bon en effet que cardinaux, prélats, en prenaient fort à leur aise, se sachant forts de précédents scandaleux, concussions, malversations, maladresses, incapacité et insubordination cachées ou tolérées; il était si bon que la justice se rendait presque au hasard, que les procès restaient livrés à l'arbitraire, que les coups de poignard s'échangeaient presque impunément, et que, faute de voir venir la répression d'en haut, la *vendetta* s'exerçait librement en bas; il était si bon que le trésor, gaspillé en faveur d'une clientèle, s'en allait en largesses aux amis, à tout

le peuple, en feux d'artifice et en processions faites pour amuser la plèbe. Il était si bon que la police était réduite à peu, l'armée à rien. Il était si bon enfin que le peuple perdait tout respect réel pour l'autorité quelle qu'elle fût, tenant, à certains exemples, qu'on se citait tout bas, ses administrateurs pour des prévaricateurs heureux et ses juges pour des instruments dociles au service des influences et des intérêts ; ses financiers pour des mangeurs d'argent et son souverain pour un bon oncle qui pouvait avoir ses colères, mais dont l'inlassable bonté autorisait toutes les libertés grandes que son despotisme théorique eût dû interdire ». Aussi « sous ce gouvernement despotique et paternel, nourricier et somptueux, anarchique, indulgent et magnifique, le peuple puéril, parasite, amateur des fêtes et détestant la règle, impulsif, frondeur et vaniteux, vivait heureux ».

L'auteur établit ensuite un curieux parallèle entre les Français et le Romain d'alors et montre leur antipathie foncière, cause initiale de tous les déboires consécutifs. Il signale les obstacles de tous genres, qui, à côté de cette antipathie, allaient empêcher Napoléon « de faire, suivant son désir, de la Rome du XVIII^e^ siècle, dévote et traditionaliste, la deuxième ville de France : la ténacité inébranlable du Souverain Pontife, la fidélité des Romains, l'impossibilité de trouver à Rome des éléments indigènes de gouvernement, les intrigues de Murat, soutenu par les rares romains ennemis du pape et par les francs maçons, dont le chef était cependant un français, le Général Radet, commandant de la gendarmerie de Rome. »

M Madelin suit pas à pas les hommes remarquables chargés par l'Empereur d'administrer, de franciser Rome : Miollis, de Gerando, de Tournon, Rœderer et autres, et détaille leur œuvre. Il montre leur bonne foi, leur ardeur, leurs illusions, leurs erreurs, leurs déboires. Il étudie successivement les diverses phases de l'occupation militaire, puis l'enlèvement du Pape et l'organisation à la française, sous la haute direction d'une *Consulta* nouvelle, de tous les services publics : administration, justice, finances, police, travaux publics, instruction, etc. Les scènes se succèdent, colorées, rapides : les sujets varient, les décors changent ; seul le dénoûment est à peu près toujours le même. C'est la lutte courtoise d'abord et respectueuse contre le Pape, puis son enlèvement brutal et son exil à Savone. Il y est étroitement surveillé ; mais d'un mot échappé à la censure de ses gardiens, il raffermit les consciences, arrête les adhésions au régime nouveau, à toutes les menaces et à toutes les séductions il oppose son irréductible « non possumus », et il finit par revenir triomphant, rappelé par Napoléon vaincu. C'est la conscription « *la Leva* » qui ne grossit pas les effectifs de la grande armée, mais qui peuple la montagne de conscrits devenus brigands. C'est le régime administratif français, imposé aux États pontificaux Rome a un maire comme Paris ; les deux départements de Rome et du Trasimène sont taillés sur le patron de la Nièvre et du Loiret. Les Romains qui paraissent les plus dignes sont appelés aux sous-préfectures, aux mairies et aux divers emplois ; mais, sur un

signe du pape, ils se récusent, refusent le serment exigé des fonctionnaires dans tout l'empire, démissionnent, laissant les sous-préfectures et les mairies vides et les services à l'abandon. C'est la réorganisation des finances, qui finit par une banqueroute; l'établissement de tout un système d'impôts qui ne rentrent pas et pourtant appauvrissent tout le monde. C'est l'établissement d'une justice sévère et ferme. Ce sont bien d'autres choses encore, jusqu'au dénoûment, la chute de l'Empereur et le retour du Pape.

Rome n'était donc pas devenue la *deuxième ville de France*, et les Français qui pendant cinq ans avaient essayé de la transformer l'avaient quittée à regret, laissant derrière eux toutefois des traces profondes.

Ils avaient, dit l'auteur, embelli la ville, essayé d'y raviver le culte des arts; ils avaient dégagé, restauré une partie de ses mines, desséché le quart des marais Pontins, donné l'idée d'un gouvernement, d'une justice inconnus jusqu'à eux, et Pie VII revenu conserva presque tout ce qu'ils avaient institué. Il reconnut le bien qu'ils avaient fait. Dès 1814, il remerciait officiellement Miollis, le général en chef, et Le Gonidec, le procureur général. En 1831, Grégoire XVI décernait une médaille d'or et plus récemment Rome elle-même élevait une statue au comte de Tournon, son préfet français.

« J'ai écrit cette étude, ajoute M. Madelin, avec plaisir et je crois l'avoir écrite avec sérénité. J'ai pour Napoléon les sentiments que j'ai dits : je l'admire profondément et sur bien des points je vais à son égard jusqu'à la sympathie. Je l'ai prouvé lorsque la vérité me paraissait s'imposer qui le justifiait et le grandissait. J'étais d'autant plus libre pour dire où fut ici l'erreur, peut-être la faute, où est aussi le mérite et peut-être la gloire. J'éprouve pour Pie VII une affection apitoyée, je n'ai point d'hostilité pour la Curie Romaine... Je suis convaincu que de cette étude, écrite sans passion, il sortira une idée très juste des services rendus aux Romains, en dépit de leur sourde résistance, par la France et l'empereur ».

Il semble en effet avoir définitivement fixé ce point d'histoire. Il a fouillé toutes les archives publiques de France et de Rome : Archives nationales, archives diplomatiques et parlementaires, archives de la guerre, du Vatican, etc. Il a lu la correspondance en partie inédite et les papiers de famille des principaux acteurs de son drame qu'ils soient français, romains ou napolitains. Il compare, discute et dit, sans parti pris, ce qu'il croit être la vérité historique. Le livre est écrit dans un langage prestigieux, vivant, coloré. La discussion s'égaye d'une ironie de bon aloi et pleine de finesse, et à travers les pages on sent passer un souffle de sincérité et aussi vibrer une âme de bon français.

M. Madelin, qui est un jeune, bien qu'il ait déjà beaucoup publié, dédie son livre à *son maître M. Albert Sorel;* l'élève fait honneur au maître et l'œuvre est digne d'un tel patronage.

Pierre Tériond.

C. Latreille *Joseph de Maistre et la papauté*. Paris, Hachette, 1906. In-16, XIX-359 p. F. 3,50.

L'introduction de cet ouvrage nous fournit un exposé de la situation précaire où se trouvait la papauté, persécutée ou abandonnée par toute l'Europe, au moment où J. de Maistre eut l'audace de composer son livre du *Pape*. Avant d'être livré à l'impression, l'ouvrage fut revu et transformé par un Lyonnais, Guy-Marie de Place. M. Latreille a « eu entre les mains le manuscrit du *Pape*, qui est très différent du texte connu... La correspondance qui s'établit entre eux a été également utilisée...; elle comprend quarante-sept lettres de J. de Maistre, six cahiers d'observations soumises par de Place, et de nombreuses feuilles contenant les réponses détaillées de l'auteur » (pp. XVIII-XIX).

La genèse du *Pape* ; un collaborateur de J. de Maistre ; les idées : le problème théologique, le problème politique et historique ; l'histoire du livre : telles sont les quatre parties de l'étude que nous analysons.

Adversaire décidé des idées du XVIII^e^ siècle d'où était sortie la révolution, J. de Maistre s'était donné pour mission de relever l'édifice social, en prenant pour modèle et pour base la monarchie de l'Eglise, dont le couronnement est le pape. C'est pendant son séjour en Russie qu'il est attiré vers le problème de la papauté. La Russie était, alors déjà, travaillée par les idées nihilistes ; l'ambassadeur s'en émut. Il rédigea contre Méthode, archevêque de Tower, ses *Animadversiones* qui contiennent en germe toute l'argumentation du *Pape*. Il se mêla à de nombreuses discussions au cours desquelles eut lieu la conversion de M^me^ Swetchine ; on aperçoit dans le *Pape* des souvenirs évidents de ces discussions.

Malgré la grande variété des connaissances de son auteur, le *Pape* pèche gravement sous le rapport de la documentation. « L'auteur n'a pas eu un certain nombre de livres, qui pourtant semblaient indispensables. L'érudition de J. de Maistre est très courte, malgré les apparences, et surtout elle est souvent à côté du sujet. » (p. 43.) N'ayant pas les originaux à sa disposition, il doit se contenter d'une documentation de seconde main. M. Latreille reproche surtout à J. de Maistre de n'avoir connu les deux plus célèbres défenseurs des libertés de l'Église gallicane, Bossuet et Fleury, que dans les ouvrages du cardinal de Bausset et de l'italien Marchetti. Il consulta de préférence les auteurs italiens, lut beaucoup de livres anglais et subit d'une manière très visible l'influence de Burke. Il a le tort d'emprunter volontiers des arguments aux adversaires de ses idées, sans tenir toujours compte du contexte et parfois en altérant les textes. Son collaborateur le lui fit remarquer, et les corrections qu'il exigea furent cause du retard apporté à la publication du livre : il devait paraître en 1817 et ne fut publié qu'en 1819.

Guy-Marie de Place intervint pour une part très active dans la correction du manuscrit de J. de Maistre. Il « avait fait de la philo-

sophie une étude fort sérieuse..., il avait donné tous ses soins à la théologie ; il avait lu les œuvres des Pères, tous les grands livres de la littérature ecclésiastique, les histoires de l'Église...» (pp. 110-111.) Aussi M. Latreille n'attribue qu'à sa grande modestie d'être aujourd'hui si peu connu. Chaque fois que l'auteur du *Pape* accepta ses corrections, ce fut pour le plus grand bien de l'ouvrage. « En même temps qu'il demandait des atténuations et des changements, de Place suggérait à l'auteur des idées nouvelles, et entrait ainsi au vif de la collaboration. » (p. 137). Le cas d'Honorius fut remanié complètement.

Nous avons eu pour but de mettre en relief le côté neuf du travail de M Latreille ; c'est pourquoi nous ne parlons pas de la troisième partie, nous réservant cependant d'y revenir tantôt.

Parlons de l'histoire du livre. Il ne reçut pas bon accueil en France : le clergé inférieur était peu instruit, et avait d'autres préoccupations ; l'épiscopat « était gallican en grande majorité. . En 1819, le gallicanisme, sinon pratiqué, du moins toujours respecté, ne pouvait pas encore être bafoué impunément. » (pp. 246-247.) « Ni les légitimistes, ni les libéraux ne trouvaient leur compte au livre du *Pape*. » (p. 253.) Le gouvernement défendit aux journaux qui acceptaient sa direction, de signaler le nouveau livre au public. Les principales ripostes contre J. de Maistre furent celles du cardinal de la Luzerne, de A. Rabbe et de l'abbé Baston. A Rome même, le *Pape* rencontra de l'indifférence. L'Italie et l'Espagne, à la veille d'une révolution, ne prêtaient pas grande attention à la littérature, même politique et religieuse. En 1848, « Donoso Cortès ne voit, avec de Maistre, le salut des peuples que dans la théocratie » (p. 277), et Balmès mérite d'être appelé « le théoricien officiel du droit divin. » En Allemagne, parmi ceux qui subirent l'influence du *Pape* on remarque surtout Charles-Louis de Haller, Adam Müller, Gœrres, Schlegel. En Angleterre, l'école d'Oxford se rattache en partie à ses doctrines, qui ont aussi contribué à la conversion de Newman. En Russie, d'après M. Latreille, il ne dut être lu, avec passion, que par le groupe des vieux catholiques et des nouveaux convertis. L'auteur nous donne cette conclusion : « Ainsi ce livre fit son tour d'Europe : dans cette vaste réaction politique et religieuse, dont l'Europe de 1820 fut agitée, J. de Maistre fut l'apôtre de l'ultramontanisme et le champion de Rome ; nul, plus que lui, n'apprit au monde le respect de la papauté. » (p. 290.) La pensée catholique a reçu de lui, en France et à l'étranger, un ébranlement qui continue à la féconder. Lamennais surtout contribua à répandre ses doctrines, tout en s'éloignant de lui en partie au fur et à mesure que ses idées s'orientaient vers la démocratie. Le *pape* triompha par la publication du Syllabus et surtout par la proclamation du dogme de l'infaillibilité.

On s'est demandé déjà si M. Latreille est chrétien Il est certes gallican, et non des moindres. Pour lui, en 1854, « 300 évêques, réunis à Rome, reçurent, par pure courtoisie, communication du décret, sur lequel on ne les consulta pas » (p. 333), et la proclamation du dogme

de l'infaillibilité pontificale achève la crise religieuse la plus redoutable qu'ait traversée la conscience catholique depuis la Réforme (p. 344).

Il apporte parfois des objections surannées. C'est ainsi qu'il nous dit, p. 165, que le principe de l'autorité dans l'Église, tout en tenant compte de son développement nécessaire,« aurait pu rester, conformément à la prédication divine, un *service*, un *ministère*, au lieu de devenir une *domination* ». Et il cite en note à la page précédente le texte de Matthieu XX, 25-28.

« Honorius a failli, et le fait n'est plus contesté » (p. 197), c'est sans doute, comme il l'a dit un peu plus haut (p. 195), pour avoir fait « sienne la supposition hérétique d'une *seule volonté* dans le Christ. » Sans vouloir excuser entièrement Honorius, n'entend-il pas cependant cette *seule volonté*, non pas dans le sens physique, comme le voulaient les monothélites, mais au sens moral?

On pourra juger de la partialité de M. Latreille par ces quelques lignes : « les canons ne sont pas les décrets des papes; ceux-ci ne peuvent pas les abroger ou en dispenser, sans avoir obtenu le consentement de l'Église, et voilà tout le secret des fameuses *libertés gallicanes* » (p. 168). Avec une thèse semblable, on peut trouver tout ou presque tout à critiquer dans la théorie de J. de Maistre, et lui donner le nom de « brutalité ultramontaine » (p. 316); mais on marche en même temps à pieds joints sur l'histoire des origines lointaines du gallicanisme, de son élaboration consciente, et de ce que M. Latreille appelle (p. 343) son existence officielle, en ayant tort de dire qu'elle n'existait pas encore, pour ainsi dire, même à l'époque du concile de Trente.

Nous devrions nous étendre trop longuement si nous voulions faire la critique des doctrines de M. Latreille. Son livre ne contient d'ailleurs pas, à notre connaissance, de nouveaux arguments en faveur des théories gallicanes. De plus, notre but était surtout, comme nous l'avons dit déjà, de mettre en relief le côté neuf de son travail qui en constitue le mérite.

J. Lecouvet.

Mgr Baunard. *Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres* (1826-1889). Paris, Poussielgue, 1905. In-8, xv-496 p.

Il y a des personnages, qui résument une époque ou une institution. Tel est le cas pour Ernest Lelièvre ; il n'eût pas été un hors-d'œuvre, en écrivant sa vie, d'y faire converger toute l'histoire des Petites Sœurs des Pauvres. Mgr Baunard a jugé l'entreprise inutile ; d'autres ouvrages savamment rédigés, l'ont déjà faite et lui n'a voulu parler que de son héros. Le sujet ainsi délimité était encore trop vaste : des

figures aussi importantes attirent l'attention des contemporains ; au moins leurs œuvres provoquent des écrits d'admirateurs et d'adversaires ; et de cet ensemble d'appréciations se dégage une lumière, qui les fait apparaître sous un jour plus complet. L'éminent auteur a préféré ne pas y recourir ; c'est ce qui explique l'absence de citations de sources ou de notes bibliographiques. Son unique but fut de nous faire connaître le P. Lelièvre, tel que nous le révèle sa correspondance. La source est certes abondante et féconde : 2740 de ses lettres nous sont conservées, dont un certain nombre furent adressées à sa famille et la plupart reçues par M. Louis Marest d'Amiens. Ajoutez à ce chiffre quelques centaines de lettres écrites au P. Lelièvre par M. Marest et vous aurez l'important dossier que Mgr Baunard a dépouillé. Nulle part ailleurs, on ne peut saisir au vif avec plus de sécurité le caractère et l'état d'âme de cet homme, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la charité contemporaine. Aussi les citations abondent ; le livre est moins un exposé continu qu'un ensemble de textes ; c'est une espèce de mosaïque, dont les parties, empruntées à Lelièvre lui même, ont été artistement réunies et coordonnées pour faire un portrait parfait.

De cette volumineuse correspondance se dégagent naturellement les grands faits de sa vie. Né le 13 avril 1826, il passa son baccalauréat en 1844 et se destina à la carrière du droit. Répondant à un appel divin, il se consacra aux œuvres de charité et fut le fondateur de nombreuses maisons de Petites Sœurs des Pauvres en France, en Angleterre, en Amérique, en Espagne. L'auteur expose ces multiples fondations et leurs vicissitudes ; le sujet, monotone en apparence, revêt sous sa plume un charme, qui intéresse et édifie. A ces fonctions de fondateur, Lelièvre joignit celles de prédicateur et d'apôtre ; de nombreux sermons, qu'il a prononcés, ont été conservés. Sa dernière correspondance date de quelques jours avant sa mort, qui eut lieu le 9 juillet 1889. — Ce qui fait la caractéristique de ce livre, c'est l'analyse de l'âme de l'éminent apôtre ; nous y admirons son zèle infatigable, alimenté aux sources de l'amour de Dieu et des âmes ; sa confiance en Dieu, poussée parfois jusqu'à la témérité, mais pourtant jamais trahie ; son amour des pauvres, désintéressé jusqu'à la pénurie personnelle ; son intelligence vivace, habile à peindre les personnes et les choses ; son humoristique et spirituelle jovialité, qui jamais ne faillit, même au sein des plus grandes contrariétés et des plus pénibles épreuves.

Les lettres embrassent les années 1857 à 1889. Leur auteur séjournait dans les grands pays du monde. Il fut témoin, parfois même acteur des grands événements, dont ils étaient le théâtre : question romaine, rénovation religieuse de l'Angleterre, concile du Vatican, guerre franco-prussienne et il nous communique les réflexions qu'ils lui suggèrent ; parfois il nous donne des traits de la vie des différents peuples. En contact avec de nombreux personnages, héros cachés pour la plupart méritant mieux que l'oubli, mais dont quelques-uns

ont joué un rôle dans la société contemporaine, tels Veuillot, Heckert, Manning, etc., il les peint en des traits si caractéristiques et si sûrs, que son témoignage est bien précieux pour les mieux connaître. Nous devons remercier l'auteur d'avoir signalé ces documents à l'attention des érudits ; leur importance eût été mieux appréciée si une table onomastique permettait d'embrasser en un coup d'œil la quantité de renseignements, qu'ils contiennent.

Nous ne nous sommes pas attardés aux mérites littéraires et éducatifs de cet ouvrage ; les publications si nombreuses et si goûtées de Mgr Baunard rendent d'ailleurs la chose inutile. Nous avons surtout fait ressortir ses caractères scientifiques et indiqué les matériaux qu'il met entre les mains des historiens. L'infatigable auteur n'a rien sacrifié de la vérité historique ; le haut intérêt qu'il a su donner à cette biographie et les instruments de travail, qu'il propose, tenteront les historiens, qui voudraient compléter les données déjà acquises sur les fondations des Petites Sœurs des Pauvres ou étudier les questions intéressantes de l'histoire contemporaine.

P. DEMEULDRE.

G. DE MONTGESTY. *Témoin du Christ. Le Bienheureux Jean Gabriel Perboyre.* Paris, Lethielleux, 1905. In-8, XVI-251 p. F. 2,50.

Cet ouvrage est le premier de trois volumes, dont le second est intitulé *Soldat du Christ. Le Bienheureux François-Régis Clet* (Paris, 1907) et le troisième, *Héraut du Christ. Mgr Justin de Jacobis* encore en préparation. Ce n'est donc pas une œuvre historique que l'auteur a voulu faire, mais plutôt un panégyrique. Son plan d'ailleurs n'est que l'évolution d'une idée maîtresse. Le livre premier montre Perboyre rendant témoignage au Christ par une âme merveilleusement belle, par une vie féconde et par une mort édifiante ; dans le second livre, nous voyons ce témoin glorifié par Dieu, qui multiplie les faveurs autour de son tombeau, par l'Église, qui lui a réservé les honneurs de la béatification, par les disciples et imitateurs de ses vertus.

Le B. Perboyre naquit à Montgesty, au hameau de Puech, le 6 janvier 1802. D'heureuses circonstances l'amenèrent au petit séminaire de Montauban, qu'il quitta après un court séjour pour entrer à Paris dans la Congrégation des Pères de la Mission. La direction du collège de Montdidier avait été confiée récemment aux prêtres lazaristes ; il y fut envoyé pour y exercer la double mission de professeur et d'éducateur. Après avoir reçu l'ordination sacerdotale, il fut successivement professeur de dogme, supérieur du petit séminaire, puis directeur de Saint-Lazare. En 1835, il partit pour la Chine, où, après

cinq années de fécond apostolat, il eut la gloire du martyre, le 11 septembre 1840. Un bref de Léon XIII du 9 novembre 1889 lui conféra le titre de Bienheureux.

Comme l'ouvrage de M. de Montgesty est écrit dans un but d'édification, nous n'avons guère à en apprécier les mérites scientifiques. Qu'on nous permette d'exprimer un regret, c'est de constater l'absence complète de documentation à l'appui des événements, parfois merveilleux, qui y sont relatés. Relevons des affirmations qui témoignent d'une certaine négligence, par exemple que le sanctuaire de Roc-Amadour remonte à Zachée, que Pierre l'Ermite prêcha la croisade au milieu du XII[e] siècle. Quand nous exaltons nos héros chrétiens, nous ne devons pas seulement leur payer le tribut de notre éloquence et de notre amour, nous devons aussi leur assurer l'estime universelle par le soin de vérité et de certitude historiques, donné au récit de leurs glorieux exploits.

P. DEMEULDRÉ.

P. SMIT. *De Wereldbeschouwing van Charles Secrétan.* (Thèse.) Nimègue, Ten Hoet, 1906. In-8, VI-165 p.

L'auteur, comme déjà le titre l'indique, a pour but de retracer les traits capitaux de la conception du monde d'après Ch. Secrétan (p. 30).

Avant d'entamer son sujet, il nous donne la biographie de Ch. Secrétan et ses œuvres principales (1), tout en indiquant le principe d'unité dans ce travail immense : la méthode de la conscience. C'est par la description de cette méthode que l'auteur commence, pour nous en montrer ensuite l'application à la philosophie, au christianisme et à quelques questions actuelles : socialisme, féminisme, évangélisation. Le dernier chapitre est consacré à l'appréciation de cette méthode.

Qu'est-ce donc que cette méthode ? Elle consiste à juger toute chose uniquement d'après sa valeur morale, d'après la loi morale.

« Posant en principe le caractère absolu de la loi morale, nous cherchons... une conception des choses qui fasse rentrer le fait existant dans l'ordre moral » *(Principe de la morale*, p. 9). « La lumière morale est notre principal guide même dans la recherche des vérités théoriques.» *(Recherches de la Méthode*, p. 300.) « La loi de la volonté — l'ordre moral — est la mesure de la vérité. » *(Philosophie de la liberté*, II, p. 193.)

La conscience a donc un caractère obligatoire, il y a loi. C'est pour Secrétan un élément a priori. En effet, la conscience est la voix de

(1) L'Index bibliographique de la faculté des lettres de l'université de Lausanne indique 250 titres de livres, articles de revues et de journaux.

Dieu, qui parle en nous, c'est le lien qui unit la créature au Créateur. Aussi, c'est en elle qu'il trouve la preuve de l'existence de Dieu : « Reconnaissant dès le début que la volonté se sait obligée, nous demandons comment cette conscience peut s'expliquer, et nous ne trouvons de réponse satisfaisante à la question posée que dans l'affirmation d'une volonté supérieure, ayant autorité sur la nôtre » *(Philosophie de la liberté*, II, p. 2 et 3). Cependant ce n'est pas là une preuve au vrai sens du mot : « La croyance en Dieu ne peut pas se démontrer, à peine réussit-elle à s'expliquer » et cela parce que « le principe par lequel on connaît les choses est le même que celui par lequel elles sont » *(De l'âme et du corps*, p. 91). La véritable preuve n'est donc que dans « l'impulsion, le désir. Pour nous expliquer, non pas la présence d'un concept arrêté de l'être parfait dans notre pensée, mais l'impulsion qui nous porte à le chercher, nous avons besoin que l'être parfait existe effectivement. » *(Civilisation et croyance*, p. 209.)

La même méthode de la conscience s'applique au christianisme : « Lorsqu'il est question de croire et d'agir, le dernier mot reste à la conscience. En décider autrement, c'est la supprimer, c'est annuler la responsabilité, c'est détruire l'homme. » « La religion de la conscience est la seule religion véritable » *(Civilisation et croyance*, p. 360). « La foi capable de vaincre et de rallier ne peut plus sortir que du fond de la conscience. Il nous faut une religion dont nous trouvions les preuves en sondant notre cœur » *(Recherches de la Méthode*, p. XLV). C'est pour ce motif qu'il rejette, par exemple, le dogme des deux natures en Jésus-Christ : « Il renferme tant de ressources, tant d'échappatoires, tant d'arrière-fonds, qu'il en devient insupportable à la conscience » *(Théologie et religion*, p. 33).

S'il y a pour Ch. Secrétan un élément a priori, il y a aussi un élément empirique qui trouve son application principalement, quoique pas uniquement, dans les questions sociales. Cet élément, c'est la persuasion de l'unité matérielle et morale de l'espèce humaine. « L'humanité n'est pas plus que toute autre espèce, une abstraction, une simple collection d'individus. Non, l'espèce est un être spirituel qui se manifeste et se réalise dans les individus » *(De l'âme et du corps*, p. 86). Et de fait, pour lui nous avons tous la même substance, la substance divine, quoiqu'il rejette le panthéisme : « Nous ne sommes pas d'une autre substance que Dieu » *(Philosophie de la liberté*, II, p. 292). C'est l'unité matérielle. Et l'unité morale ? « Pour contester la solidarité morale, il faudrait oser dire que les dispositions naturelles et les dispositions acquises, que les influences acceptées et les influences subies n'entrent pour rien dans notre conduite. On n'y songe pas... » « Et la solidarité, c'est l'unité, la morale et la logique l'exigent également, la morale, parce qu'en dehors de l'unité, toute solidarité n'est qu'arbitraire, c'est-à-dire injustice ; la logique, parce que le but d'un être est sa vérité » *(Philosophie de la liberté*, II, p. 223). Il y a donc comme fondement aux questions sociales la liberté, qui résulte de

l'autorité de la conscience, et la solidarité. Il rejette de ce chef le socialisme, qui veut, non la solidarité, mais l'égalité, qui veut révolutionner contre la liberté par la contrainte, et non réformer librement pour la liberté. M. P. Smit a réussi à nous montrer qu'il y a dans l'œuvre de Secrétan une unité qui domine tout ; il expose les opinions de cet auteur au moyen de citations nombreuses, à tel point que la lecture de la dissertation en devient ennuyeuse et fatigante en plusieurs endroits par l'emploi simultané des deux textes flamand et français.

Mais que dire de la méthode de Secrétan ? M. P. Smit en paraît, naturellement, enthousiasmé. Cette méthode, en effet, n'est autre que le principe du libre-examen, appliqué par le protestantisme à la Bible, poussé jusqu'à ses dernières limites. Il faut tout juger d'après la valeur morale des choses, d'après la méthode de la conscience : chacun jugera d'après la sienne propre. De là un subjectivisme complet, inévitable, destruction de toute science véritable.

G. Denteneer.

Le général Comte de Cathelineau. *Sa vie et ses mémoires*. Rome-Paris, Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie. s. d. In-8, xxxvii-510 p.

Ce livre a été fait dans un but éducatif; il émane du cœur d'une mère, l'épouse du héros, Victoire de Kermel, comtesse de Cathelineau. L'auteur y a peint, à l'usage de ses enfants, la figure de leur père, en la leur proposant comme modèle ; elle s'efforce de leur montrer avec quelle fidélité, il a réalisé la devise de son blason : *Dieu et le roi ;* elle leur inculque non seulement l'amour de la religion, mais aussi l'amour de la monarchie légitimiste, dont elle considère le retour, comme l'unique moyen de régénérer la France. La préface, intitulée : *De la vraie liberté*, est une dissertation éducative et apologétique ; le récit des faits est entrecoupé de nombreuses considérations de même genre ; les distinctions honorifiques du comte de Cathelineau sont spécialement mises en relief par la reproduction en phototypies des autographes de Pie IX, don Carlos, François II de Naples, de son diplôme de chevalier de la Légion d'honneur, etc. Une quarantaine de gravures, très bien exécutées dont 30 sont des portraits de notabilités du xixe siècle, rendent le livre plus attrayant.

Nous n'avons pas à apprécier ici les mérites éducatifs de cette biographie; comme elle n'a d'ailleurs aucune prétention critique, il nous serait difficile d'en faire ressortir les défauts ou qualités scientifiques. Signalons uniquement les renseignements historiques, qu'on y trouve. Le comte de Cathelineau fut acteur dans bon nombre de grands évènements contemporains ; l'auteur, qui voulait placer la vie

de son héros dans son cadre historique, a été amené à nous faire des résumés de la guerre de Vendée, de la prise des domaines pontificaux, de la révolution napolitaine de 1860, de la guerre franco-prussienne. Parmi les illustrations, nous voyons les cartes de la forêt d'Orléans, de la bataille de Coulmiers et de l'emplacement de la seconde armée de la Loire, destinées à l'intelligence des opérations militaires de la guerre de 1870-1871. De nombreuses lettres de Cathelineau, sont reproduites in-extenso, intercalées dans le récit. A mentionner spécialement le mémoire qu'il a écrit au lendemain des évènements : *le Corps de Cathelineau pendant la guerre de 1870 1871;* l'auteur ne s'est pas contenté d'y puiser de nombreux renseignements, elle y a fait de larges emprunts textuels. Quant à la vie de Cathelineau, contentons-nous d'en indiquer quelques traits. Né le 9 janvier 1813, il fit son éducation chez les Jésuites. Après avoir pris part en 1832 au mouvement légitimiste en Vendée, il participa pour don Miguel à la campagne de Portugal (1833) où il se distingua à la bataille d'O'Porto. En 1860, il conçut le projet de constituer une espèce d'ordre militaire, qui se chargerait d'organiser et de diriger une croisade pour le maintien des états pontificaux. Quoique hostile au gouvernement de Napoléon III, il commanda avec vaillance un corps de volontaires en 1870. Après la guerre, il s'adonna avec zèle à la restauration des Bourbons. L'échec qu'il subit le rendit à la vie de famille, dont il interrompait parfois la quiétude par amour pour les légitimistes. Il mourut le 20 novembre 1891. Une généalogie des Cathelineau fait l'objet d'un appendice; elle comprend les noms de nombreux héros, ayant participé aux grandes épopées de l'histoire contemporaine de France.

P. Demeuldre.

Guibert. *Le réveil du catholicisme en Angleterre au XIX^e^ siècle.* Avec lettre préface de Mgr Bourne. Paris, Poussielgue, 1907. In-16, VI-390 p. F. 3,50.

A Paris, dans l'église Saint-Sulpice, existe l'archiconfrérie de Notre Dame de la Compassion que fonda Léon XIII dans un but de prières destinées à obtenir le retour de l'Angleterre à l'unité catholique.

Des conférences sont régulièrement données aux membres de cette association. M. l'abbé Guibert, chargé d'en consacrer quelques unes à l'histoire religieuse de l'Angleterre, a choisi comme sujet la Renaissance catholique dans la Grande Bretagne depuis les débuts du XIX^e^ siècle.

Les pages dans lesquelles il a réuni les discours prononcés, indiquent les diverses étapes qu'a franchies le catholicisme anglais pour arriver

de l'état précaire dans lequel il se trouvait à la veille de la révolution française jusqu'à la situation brillante que lui voit le siècle commençant. L'auteur s'est surtout attaché à marquer l'action de l'évêque Milner qui fut le premier à obtenir, à la fin de l'ancien régime, une parcelle de liberté pour les catholiques, celle d'O'Connell qui conquit la véritable émancipation, puis successivement celle de Wiseman, de Newman, de Spencer, de Faber, de Manning, qui furent, comme nous l'avons indiqué dans nos articles sur les volumes publiés par M. Thureau-Dangin, les grands ouvriers du retour de multiples anglicans à l'obédience romaine.

Tel qu'il a été conçu, à raison de la fin à laquelle il tend, le livre de M. l'abbé Guibert ne devait, ne pouvait être qu'un livre de vulgarisation. Mais cela il l'est excellemment. Il s'adresse à un public très large et il contient suffisamment de détails, et de détails caractéristiques, pour bien faire connaître à tous ses lecteurs les grandes lignes de l'histoire du catholicisme anglais contemporain.

Sans doute, ce volume ne peut rivaliser avec l'œuvre de M. Thureau-Dangin, *La renaissance catholique en Angleterre*, et vouloir le remplacer. Il n'a point cette prétention. Mais il y suppléera très bien près de ceux qui n'ont pas les loisirs de lire un ouvrage aussi considérable que celui de l'éminent académicien ou à qui suffit une connaissance moins approfondie de la question.

A. De Ridder.

Erratum. — J. De Decker. *Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes.* (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand. Fasc. 31.) Gand, Vuylsteke, 1905. In-8, 87 p (RHE, 1907, t. VIII, p. 782-784 = P. van den Ven.) Dans le compte rendu précédemment paru, à la p. 783, l. 26-27, au lieu de ἥδειν] : δεῖνι, il faut lire ἥδειν] ιδεῖν.

P. v. d. V.

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — L'édition corrigée de la Vulgate ne parut qu'en 1590, plus de quarante ans après le jour où les Pères du Concile de Trente en confièrent la préparation au Souverain Pontife. Sixte V la fit précéder de la Constitution apostolique *Aeternus ille*, dans laquelle il rappelle la nécessité et le but de l'édition, les travaux dont elle est le fruit et la part que lui-même y a prise, indiquant enfin l'autorité qu'il faut lui attribuer.

Les auteurs protestants et catholiques considéraient unanimement cette Constitution comme datée du 1er mars 1589. Or, à cette date, il est certain que l'impression était à peine commencée. De là, une difficulté chronologique dont on ne pouvait pas se tirer.

On sait d'ailleurs que l'édition ne vit le jour qu'assez longtemps après la fin de l'impression. D'assez nombreux *errata* s'y étaient glissés, qu'on voulut corriger dans tous les exemplaires, soit à la plume, soit en collant du papier sur les passages défectueux. Ces *errata* devaient s'être produits aussi dans l'impression de la Constitution *Aeternus ille*.

Or, Mgr P. M. Baumgarten vient de retrouver aux Archives du Vatican (*Arm.* VIII, *caps.* VI des archives du Château Saint-Ange), l'original de cette Constitution, qu'on croyait perdu. Dans deux articles de la *Biblische Zeitschrift* (t. V (1907), pp. 189-191, 337-351), il donne d'abord tous les détails paléographiques et diplomatiques désirables touchant ce document, notamment les signatures et surtout l'attestation officielle, qui suit le texte, de la publication de la bulle faite par deux *cursores* le 10 avril 1590, aux valves de S. Pierre, de S. Jean de Latran, de la Chancellerie, du Campo dei Fiori *et in aliis locis publicis, ut moris est.* La promulgation, dont on ignorait tout jusqu'ici, a donc eu lieu sept semaines après que le Pape eût donné sa Constitution. Cette dernière est datée *anno Incarnationis Dominice millesimo quingentesimooctogesimonono, Kal. Martii, pontificatus nostri anno quinto.* Comme le fait remarquer Mgr Baumgarten, le 1er mars de la cinquième année de Sixte V (élu le 24 avril 1585) est celui de l'année 1590. Mais le 1er mars 1590 tombait encore dans l'année de l'Incarnation 1589, ces années étant alors commencées à la Curie romaine au 25 mars. C'est donc le 1er mars 1590 que fut donnée la Bulle *Aeternus ille*, et non le 1er mars 1589, d'après une erreur universelle vraiment inexplicable (car le texte imprimé est le même que celui de l'original).

Mgr Baumgarten donne ensuite la série des variantes que présente l'original

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* rue de Namur, 40, Louvain) *let nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie, *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

d'avec l'édition publiée par le P. Cornely *(Historica et critica Introductio in U. T. libros sacros.* V. I. *Introductio generalis)*, en négligeant les simples différences de vocalisation (par ex. *oe* ou *ae* dans Cornely pour *e* dans l'original, ou bien *v* pour *u* ou vice versa). Il est regrettable que cette collation ait été faite sur la première édition (1885). Les pages et les lignes de la seconde édition (1894) ne concordent pas. De plus, dans cette seconde édition, le texte n'est plus donné d'après Vercellone, mais d'après l'exemplaire de l'édition sixtine appartenant au musée Barberini ; diverses corrections indiquées ici y sont déjà faites. La plupart des variantes notées par Mgr Baumgarten sont de nature purement formelle. Nous en avons relevé sept seulement qui changent quelque peu le sens et offrent un intérêt réel. Ainsi, p. 488 (de la deuxième édition) l. 20 (« Nos enim rei magnitudinem perpendentes ac *proinde* considerantes »), il faut lire : « *provide* considerantes » A la même page, l. 24 (« non semel tantum sed *semper* rogavit ut ejus (Petri) fides... nunquam deficeret »), il faut lire : « sed *ter* rogavit » (dans l'exemplaire Barberini, on a collé du papier sur *ter* et écrit *semper* sur ce papier). A la p. 493, l. 5 (« Postquam vero libri sacri sic fideliter excusi fuerint, nec tunc quidem *edantur* aut evulgentur »), il faut lire : « nec tunc quidem *vendantur* aut evulgentur ».

— Nous avons reçu le deuxième volume (Paris, Lethielleux, 1.000 col.) du *Lexicon biblicum* ajouté au *Cursus Scripturae Sacrae* des Jésuites allemands (Cf. RHE. t. VII (1906), pp. 696-697). Il renferme les lettres D.-L. Les articles les mieux rédigés sont cette fois encore, ceux que le P. Fonck a consacrés à l'histoire naturelle. L'article *Jérusalem* écrit par le même auteur remplit quarante colonnes (664-713). Les autres notices sont souvent fort concises, et la bibiographie n'y est pas suffisante. Au mot *epistula*, par exemple, il n'est pas même fait allusion à la controverse récente sur la nature des lettres, ou épîtres, du Nouveau Testament. Maintes fois on ne trouve aucune indication bibliographique.

— M. J. Leipoldt, *Privatdozent* à l'université de Halle, a fait paraître, l'an dernier, la première partie d'une *Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, dans laquelle il s'occupe de la formation du Canon du Nouveau Testament, réservant pour un second volume l'étude de son histoire postérieure (T. I. *Die Entstehung*. Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8, VIII-288 p.). Les conclusions auxquelles il aboutit, ne sont pas neuves. Aussi bien l'auteur nous avertit-il, dans sa préface, qu'il poursuit un but de vulgarisation scientifique. L'accord essentiel de théologiens à tendances aussi différentes que H. Holtzmann et B. Weiss, sur les faits de l'histoire en question, est la preuve, dit-il, qu'il y a bon nombre de données acquises, qu'il convient de présenter même aux non-théologiens. C'est plutôt dans la méthode suivie que se montre l'originalité de l'ouvrage. « Comment les livres du Nouveau Testament sont-ils devenus Écriture Sainte? » « Jésus n'a rien écrit ; ses disciples fort peu. L'Ancien Testament était pour eux et pour les premiers chrétiens l'Écriture Sainte, et cette Écriture Sainte leur suffisait entièrement. Un Nouveau Testament ne leur était pas nécessaire. Et pourtant il s'est formé. Comment faut-il résoudre ce problème? » (p. 3). Cette question, dit

l'auteur (p. 27), on l'a souvent résolue en partant des années 200, époque sur laquelle les sources nous renseignent amplement, pour remonter d'abord de là jusqu'aux origines de l'Église et puis descendre du commencement du IIIe siècle jusqu'à l'époque actuelle. Cette méthode, pour être scientifique, ne permet pas d'apercevoir assez clairement et de dominer d'un coup d'œil l'évolution qui s'est produite. D'autre part il y a des inconvénients à suivre simplement l'ordre chronologique Il y a un bon nombre de livres dont tantôt les uns et tantôt les autres n'apparaissent pas dans le Canon que les témoignages historiques nous révèlent dans les diverses Églises, aux différentes époques; dès lors une vue d'ensemble et un jugement général sont rendus difficiles. M. Leipoldt va suivre une autre méthode, dont les principes ne sont pas précisément nouveaux, mais qu'on n'a pas encore appliquée de façon aussi conséquente. Après avoir rappelé rapidement ce qu'était l'Ancien Testament pour les juifs et les premiers chrétiens (chap. I), il partage les livres du Nouveau Testament en trois groupes (Apocalypse, — Évangiles, — Actes et Lettres des Apôtres) (chap. II-IV). Dans un dernier chapitre (V), il traite de l'appréciation du Nouveau Testament dans l'ancienne Église et des noms employés pour le désigner.

« Ces groupes de livres sont devenus Écriture Sainte à différentes époques et en partie pour différents motifs » (p. 28). Dans chacun des trois chapitres qui constituent le corps de son ouvrage, l'auteur trouve le point de départ de la canonisation dans l'autorité particulière que les premiers chrétiens attribuaient à la doctrine des Prophètes et des hommes inspirés par l'Esprit, — aux paroles du Seigneur comme telles, — à la prédication apostolique. Dans un second paragraphe, il montre comment cette autorité passe du contenu des livres aux livres eux-mêmes, mais en s'étendant d'abord sans distinction à toutes les Apocalypses, à tous les Évangiles, à tous les écrits apostoliques. Un troisième paragraphe doit expliquer l'exclusion des livres qui ne sont pas restés canoniques et la constitution du Canon actuel ne comprenant qu'une Apocalypse, quatre Évangiles, etc. Vers 150, on en vient à traiter les Apocalypses et les Évangiles comme livres sacrés; les Lettres et les Actes d'Apôtres devront attendre encore une ou deux générations pour arriver au même honneur. Le Canon actuel n'a été reçu d'une façon générale que vers la fin du IVe siècle, au temps de saint Athanase et du pape Damase. Il n'a pas été déterminé d'après les idées reçues sur l'apostolicité des écrits, ni par suite de la lutte contre Marcion. Il est simplement le recueil des livres les plus lus au cours des premiers siècles.

Nous nous plaisons à reconnaître l'abondante érudition de M. Leipoldt et la clarté de son exposé. La connaissance approfondie qu'il a de la littérature copte, donne en particulier à plusieurs de ses exposés un mérite très original. Quant aux solutions qu'il propose, il nous est impossible de les discuter ici. Nous craignons fort que la méthode adoptée ne l'ait amené à faire rentrer violemment plusieurs faits dans une nouvelle systématisation. Et puis, il est un principe qui domine la matière et dont les protestants ne peuvent pas tenir un compte suffisant : l'autorité de l'Église. Or, M. Leipoldt reste bien protestant dans son étude : « Lorsque nous, Évangéliques, nous nous servons de cette Écriture Sainte qui est le Nouveau Testament, nous

ne sommes pas en cela dépendants de l'autorité de l'ancienne Église qui a créé le Canon ; mais nous suivons le principe de Luther : Est Écriture Sainte ce qui rend témoignage au Christ » (p. 269).

— Nous avons reçu les trois premiers fascicules du XXVI[e] volume (1906) du *Theologischer Jahresbericht* de MM. Krueger et Koehler (I. *Vorderasiatische Literatur und ausserbiblische Religionsgeschichte.* II *Das Alte Testament.* III. *Das Neue Testament).* Ce troisième fascicule, qui concerne directement nos études, comprend 100 p (pp. 211-310. Leipzig, Heinsius, 1907, M. 4,25) et a eu pour rédacteurs M. R. Knopf et (au lieu de M. Meyer) M. M. Brueckner. Ce dernier a rédigé les articles : *Allgemeines (Einleitung, Urchristentum), Evangelienfrage, Einzelevangelien, Leben Jesu, Biblischtheologisches* Le répertoire se maintient à la hauteur où il s'est élevé les années précédentes. Au point de vue de l'information, de la distribution des matières, de la clarté et de l'objectivité des aperçus, on ne pourrait rien demander davantage aux savants théologiens protestants qui s'imposent le rude labeur requis pour la préparation d'un si précieux instrument de travail.

— La collection des rapports de la Conférence théologique de Giessen s'est enrichie d'un vingt-septième numéro : *Die philologische Arbeit an den älteren Kirchenlehrern und ihre Bedeutung für die Theologie*, publiée en brochure de 48 pp. par son auteur, M. E. Preuschen (Giessen, Töpelmann, 1907). En donnant un rapide aperçu sur les travaux entrepris pour les grandes éditions critiques des Pères et en faisant toucher du doigt, par la comparaison avec les publications anciennes, la nécessité de recourir aux procédés vraiment scientifiques le docte professeur a justifié les efforts et les dépenses que notre époque consacre généreusement à cette fin. Les spécialistes connaissent les progrès successifs réalisés dans la publication des textes depuis l'invention de l'imprimerie. A ceux qui les ignorent, le conférencier a sommairement exposé l'insouciance des premiers éditeurs, les infatigables recherches et les incontestables mérites des Mauristes, dont l'œuvre fut interrompue par la grande Révolution. Il faut en arriver au XIX[e] siècle, pour voir la philologie s'exercer utilement dans le domaine patristique. Un premier pas est fait, quand on renonce à reproduire servilement les anciennes éditions et qu'on vise à fournir un appareil critique. Le progrès augmente avec le choix judicieux des meilleurs manuscrits et l'utilisation des versions. On s'aperçoit bientôt que de telles éditions dépassent les forces d'un travailleur isolé et qu'il faut les placer sous le patronage d'organismes puissants. A l'exemple des *Monumenta Germaniae historica*, l'Académie de Vienne entreprend d'éditer les œuvres des Pères latins; elle donne en général un texte aussi original que possible, souvent critique et d'emploi facile. Berlin suit, et grâce à une fondation généreuse, commence une édition scientifique des Pères Grecs. Le mouvement est imprimé. On publie à part les textes importants; on donne des éditions à meilleur compte en faveur des étudiants. A côté des publications de sources, on voit apparaître de précieuses collections : *Texte und Untersuchungen*,

Texts and Studies, *Analecta Bollandiana*, *Studi e Testi*. La philologie orientale se réveille : Graffin et Nau, Chabot, Bedjan, Miss Lewis, fournissent bien des textes aux travailleurs. Les Méchitharistes entament le riche trésor des traductions arméniennes.

Tous ces travaux ont rendu plus intelligibles les écrits des Pères et ont permis de les mieux interpréter. Ces heureux résultats s'augmenteront encore, pourvu que les éditeurs s'inspirent de la véritable méthode scientifique, qu'ils recherchent scrupuleusement les sources, en établissent la filiation et ne reculent point devant l'exacte notation des variantes.

Les théologiens ne peuvent contempler ces travaux d'un œil indifférent : la théologie et la philologie sont faites pour s'entendre et s'entr'aider. Il y a profit pour chacune d'elles dans l'action commune. La critique textuelle du Nouveau Testament est en particulier hautement intéressée à la fixation du texte original des monuments littéraires des anciens âges chrétiens.

On ne peut qu'applaudir aux excellents conseils de M. E. Preuschen. Puissent-ils être efficaces, et aider chaque jour davantage à faire « retrouver, sous le sceau de la monnaie humaine, l'or pur de la vérité » ! J. Lebon.

— La librairie F. Schöningh, de Paderborn, vient d'éditer le troisième volume des *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen* (In-8°, 446 p.) du regretté professeur de Tubingue, M. F. X. Funk. Nous sommes heureux de signaler ce recueil aux lecteurs de la RHE. Comme les deux précédents (Cf. RHE. t. I (1900), p. 163), ce volume renferme des articles, au nombre de vingt et un, parus depuis 1899 dans diverses revues : *Theologische Quartalschrift*, *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, *Historisches Jahrbuch*, *Historisch-Politische Blätter*. Ce sont autant d'études très approfondies sur des questions importantes relatives à l'ancienne littérature chrétienne (*Zur Didache, der Frage nach der Grundschrift und ihren Rezensionen; Die Einheit des Hirten des Hermas; Der sog. zweite Klemensbrief*; *Die biblischen Traktate des Ps. Origines*, etc.); à l'histoire de la discipline ecclésiastique (*Die Agape; Das Alter der Arkandisciplin; Zur Frage von den Katechumenatsklassen; Die Symbolstücke in der Ægyptischen Kirchenordnung und den Canones Hippolyts; Die Echtheit der Kanones von Sardika; Die Ægyptische Kirchenordnung*, etc.); à l'histoire de la liturgie (*Ueber den Kanon der römischen Messe; Die Anfänge von missa = Messe*). Seul le vingt-deuxième et dernier article était inédit. Il fournit une réfutation des arguments que le P Kneller, S. J., a fait valoir, dans la *Zeitschrift für Katholische Theologie* (1903, 1907), contre l'opinion émise par M. Funk dans le premier volume des *Abhandlungen*, sur l'intervention du Pape dans la convocation des premiers conciles œcuméniques. C'est le dernier écrit du distingué historien : il le termine, en caractérisant la méthode qu'il a toujours suivie dans sa carrière scientifique : en abordant ces études, écrit-il à l'adresse de son contradicteur, il faut déposer tout préjugé; à défendre des opinions surannées avec un vernis d'érudition et une conscience rassurée, on enhardit les lecteurs qui ne sont capables de juger une question que sur les dires d'un autre. A. D.

— A plusieurs reprises nous avons signalé la remarquable activité du séminaire d'histoire ecclésiastique fondé et dirigé à l'université de Munich, par M. Aloys Knoepfler.

Voici qu'à l'occasion du 60e anniversaire de sa naissance, dix-sept de ses anciens disciples ont eu la filiale pensée de lui offrir autant d'études sur les points les plus variés de l'histoire ecclésiastique et réunies sous le titre : *Festgabe Alois Knöpfler zur Vollendung des 60. Lebensjahres* gewidmet von A. Biglmair, S. Euringer, J. Greving, K. Holzhey, J. Hürrin, R. Jud, A. Kempfler, A. M. Königer, G. Pfeilschifter, Th. Schermann, J. Schnitzer, A. Seider, J. Sickenberger, F. X. Thalhofer, H. Vogels, M. Weiss et F. Wieland. *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München*, 3e sér. n° 1) (Munich, J. J Lentner, 1907. In-8°, VI-348 p. M. 5).

Nous nous abstiendrons d'en donner ici les titres, puisqu'on trouvera ceux-ci à la Bibliographie. Mais nous tenons à signaler la valeur de cet hommage et à nous joindre aux disciples et aux amis du savant jubilaire pour lui adresser nos chaleureuses félicitations et lui souhaiter de diriger son séminaire pendant de longues années encore avec non moins de succès que par le passé.

— M. le Dr Otto Staehlin a publié, il y a quelques mois déjà, le tome II des œuvres de Clément d'Alexandrie : *Clemens Alexandrinus. Stromata. Buch I-VI (Die Griechischen Christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte, herausgegeben von der Kirchenväter-Commission der Königl. Preussischen Akademie der Wissenschaften)* (Leipzig, J. C. Hinrichs, 1906. In-8, XIV-516 pp.). Ce volume mérite absolument les mêmes éloges que le précédent (Cf. RHE, t. VI (1905), p. 431). En de menues choses, l'éditeur a même amélioré son œuvre; ainsi la toilette typographique du livre et la facilité des recherches gagnent beaucoup aux chiffres en caractères gras qui marquent les divisions habituelles des Stromates. Inutile d'ajouter que nous attendons avec impatience le troisième et dernier volume, qui comprendra le septième Stromate (pour la facilité des études, n'aurait-il pas été mieux à sa place dans le t. II ?), les autres œuvres conservées de Clément et les tables. L'achèvement de cette publication permettra enfin d'entreprendre des études définitives au sujet du grand penseur d'Alexandrie, sur lequel les travaux remarquables de E. De Faye *(Clément d'Alexandrie. Étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au IIe siècle.* 2e éd. Paris, 1906) et de V. De la Barre *(Clément d'Alexandrie*, dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant-Mangenot, t. III, 1906) ont attiré l'attention des savants. A. F.

— M. A. Kroymann a publié en 1906, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne, le tome III des œuvres de Tertullien (Cf. RHE, t. VII (1906), n. 7174), qui renferme, avec le *De patientia*, une série d'écrits contre les hérétiques, entre autres l'*Adversus Praxeam*. Cette édition est de tout point remarquable. Voulant faire entrer dans la *Sammlung ausgewählter Kirchen-und dogmengeschichtlicher Quellenschriften* ce dernier livre qui est une des sources les plus importantes pour l'histoire des controverses trinitaires aux IIe et IIIe siècles, M. Krüger ne pouvait s'adresser à un

diteur plus compétent que M. Kroymann. Dans le fascicule 8 de la deuxième érie de la dite collection (*Tertullian Adversus Praxeam*. Tubingue, Mohr, 907. In-8, XXIV-88 p. M. 2), celui-ci a reproduit le texte de son édition de Vienne, non toutefois sans y introduire certains changements indiqués à a p. 65. Quelques-uns ne sont peut-être pas très heureux, notamment dans certains passages du chapitre V relatifs au Verbe. Une longue introduction raite de l'occasion de l'écrit, du modalisme patripassien, de la doctrine de Tertullien sur la Trinité. A la fin, viennent deux registres très soignés; celui des passages de l'Écriture (citations et allusions) et un index des mots souvent avec l'indication de leur sens chez Tertullien).

— Les notes manuscrites du Dr K. Kessler, professeur de philologie sémitique à l'université de Greifswald († 2 novembre 1905), ont été données par ses héritiers à la bibliothèque de cette université. Ce sont des milliers de feuilles détachées remplies de notices et de citations. M. Ahlward a groupé celles qui concernent la philologie sémitique, celles qui regardent la science des religions, et enfin celles qui concernent la vie et les doctrines de Mani. Ces dernières sont les plus importantes et les plus abondantes. On sait que le savant défunt a consacré une grande partie de ses recherches au fondateur du Manichéisme. En 1889, il a publié le premier volume de son ouvrage *Mani*, et c'est encore lui qui a écrit, en 1903, le très remarquable article *Mani, Manichaeer*, pour la deuxième édition de la *Realencyklopädie fur protestantische Theologie und Kirche* (t. XII, p. 193-228). D'après une communication de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie* (1907, nouv. sér., t. XV, p. 293) à qui nous empruntons ces détails, l'administration de la bibliothèque de Greifswald laissera volontiers ces notes à la disposition des chercheurs. Il est à souhaiter qu'il se trouve quelqu'un pour les mettre en œuvre et rédiger le volume pour lequel M. Kessler a réuni tant de matériaux.

— Depuis l'annonce de la «Collection de sources pour l'histoire de l'Allemagne» et des fascicules de M. Bernheim sur la querelle des investitures (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 849), nous avons reçu un autre fascicule de la même collection intitulé Johannes Haller. *Die Quellen zur Geschichte der Entstehung des Kirchenstaates* (Leipzig et Berlin, P. G. Teubner, 1907. In-8, XV-259 p. M. 3,60). L'œuvre comprend des extraits du *Liber pontificalis*, de Paul Diacre et de divers autres chroniqueurs, du *Codex Carolinus* et de plusieurs autres sources diplomatiques; une courte introduction, consacrée à faire connaître la provenance de ces sources et à la Bibliographie du sujet; une précieuse table alphabétique des noms propres et une carte de l'Italie centrale. Il sera désormais facile d'étudier dans les cours pratiques d'histoire l'une des questions les plus fondamentales de l'histoire du moyen-âge.

Entretemps l'inspirateur de cette collection, M. Bernheim a consacré un important article (dans la HVJS. t. X (1907), p. 196-212) à son sujet favori, pour discuter le sens et la portée des termes *praesentia regis* dans le Concordat de Worms : *Die Praesentia regis im Wormser Konkordat*.

— Le R. P. L. Lemmens, O. F. M., le savant directeur émérite du Collège de saint Bonaventure à Quaracchi, vient de retrouver, dans le manuscrit 357 de la bibliothèque de Karlsruhe, un fragment perdu de la chronique franciscaine de Jourdain de Giano (éd. G. Voigt, dans les *Abhandlungen der philol.- histor. Klasse der K. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, t. V, Leipzig, 1870, et Patres Collegii S. Bonaventurae, *Analecta franciscana*, t. I. Quaracchi, 1885). Il l'a publié sous le titre : *Bruchstück der Aeltesten Chronik der Sächsischen Franciskanerprovinz*. Extrait de *Die Sächsische Franciskanerprovinz vom H. Kreuze. Jahrbuch 1906* (Dusseldorf, 1907). Le fragment va de l'année 1238 à 1359, et peut se diviser en trois parties. La première comprend les années 1238 à 1262; elle est l'œuvre de Jourdain lui-même. La seconde, de 1262 à 1295, est due probablement à son secrétaire, le frère Baudouin de Brandebourg. L'auteur de la troisième reste inconnu. Voici comment le P. Lemmens expose lui-même (p. 3) l'importance de sa trouvaille : « Les espérances que nous avions fondées avec bien d'autres sur les parties perdues de la chronique de Giano, ne sont pas réalisées. Les notices données n'ont trait qu'à la province saxonne... Rien de neuf au sujet de l'histoire générale de l'Ordre, des luttes intestines de 1238 à 1262, des rapports entre les premières légendes franciscaines. Notre fragment ne présente de l'intérêt qu'à un point de vue : nous y trouvons une preuve nouvelle de la fidélité et de l'exactitude avec laquelle Nicolas Glassberger (éd. Patres Collegii S. Bonaventurae. *Analecta franciscana*, t. II. Quaracchi, 1887) a utilisé les sources pour composer sa chronique ». A. F.

— La brochure du Dr Christian Schmitt, *Cardinal Nicolaus Cusanus* (Separat-Abdruck aus der Festschrift des Real-Gymnasiums zur Einweihungsfeier des Neubaues 1907. Coblence, H. L. Schneid, 1907. In-8, 27 p.) renferme une esquisse rapide et enthousiaste de la vie et de l'activité ecclésiastique et scientifique de Nicolas de Cusa. A lire certaines exclamations oratoires (p. 14) et les preuves parfois exclusivement tirées *ex auctoritate* (p. 24), on pourrait croire que l'auteur a voulu faire une apologie plutôt populaire. Cependant les multiples notes et références bibliographiques (au bas des pages et dans la table bibliographique de la fin) montrent bien qu'il a puisé aux sources les plus autorisées pour caractériser le milieu historique où vécut son héros, son attachement à l'Église et les essais de réforme scientifique et morale tentés par le grand Cardinal. Plus de détails sur les écrits de Nicolas auraient fait mieux voir tout le mérite qu'il a eu à cultiver et les sciences naturelles et la philosophie et la théologie. A. D.

— Deux bibliothécaires de la bibliothèque de l'université de Vienne, le Dr M. Holzmann et le Dr H. Bohatta, ont achevé, en 1907, le catalogue des livres anonymes écrits en langue allemande *(Deutsches Anonymen-Lexikon 1501-1850*. Weimar, Gesellschaft der Bibliophilen, 1907. In-8, v-446 p.). Le nouveau volume est le tome quatrième de l'ouvrage complet et est consacré aux lettres S à Z. L'ensemble du travail comprend 51.743 titres. Chaque publication a été l'objet de savantes et consciencieuses recherches, parfois fort ingrates, dans les dépôts d'archives et les bibliothèques. Il faut

liciter les auteurs d'avoir su se rendre maîtres, avec plein succès, d'une atière aussi vaste et d'avoir surmonté les difficultés nombreuses que, omme toute bibliographie, leur œuvre présentait. Souhaitons que celle-ci répande, même en dehors des pays de langue allemande ; aucune biblio-èque ne peut s'en passer. MM. Holzmann et Bohatta comptent publier à ref délai trois volumes de suppléments et un catalogue des anonymes de 351 à 1900. H. N.

— L'université de Fribourg en Brisgau célébrait le 21 septembre dernier quatre cent cinquantième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, . F. Baumgarten a fait paraître, chez Wedekind à Berlin, une brochure r l'antique *Alma Mater (Freiburg im Breisgau.* 1907, in-8, 200 p. M. 4). est la première d'une série de monographies illustrées *(Die deutschen ochschulen. Illustrierte Monographien)* qui seront consacrées aux diverses stitutions d'enseignement supérieur en Allemagne. On n'a pas en vue d'y nner les résultats de nouvelles recherches scientifiques, mais un exposé pide sur le développement dans le passé et la situation actuelle de ces stitutions. Le livre de M. Baumgarten se lit très agréablement ; les ustrations sont parfaitement réussies. Dans l'énumération des professeurs XIX^e^ siècle, plusieurs historiens de renom manquent : Alzog, Gfrörer, n Simson.

— La librairie W. Rotschild à Berlin-Wilmersdorf publie, depuis octobre 07, un *Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie mit besonderer rücksichtigung der Gesetzgebungsfragen.* Ce titre indique suffisamment bjet du nouveau périodique (philosophie du droit, philosophie sociale, éories économiques, questions relatives à la législation actuelle), qui a sa ace marquée à côté du *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschafts-schichte* (Cf. RHE, t. IV (1903), p. 348). Les directeurs de la Revue, M. J. Kohler, professeur de droit à l'université de Berlin, et le D^r^ F. Be-lzheimer, de Munich, se sont assuré la collaboration d'un très grand mbre de juristes, d'économistes, de philosophes et d'historiens, en Alle-agne et à l'Étranger. L'*Archiv* paraît par fascicules de 150 à 160 pages, commencement d'octobre, de janvier, d'avril et de juillet. Prix d'abonne-ent : 20 M.

— La revue *Schlesien*, qui paraît tous les mois depuis octobre (Kattowitz, winna. Prix d'ab. M. 12) sous la direction de M. B. Clemenz, a mis dans n programme tout ce qui intéresse la Silésie : histoire, événements actuels, t, littérature, etc.

— Le D^r^ Baumstark vient seulement de faire paraître la cinquième année 905) de l'*Oriens christianus* (Römische Halbjahrhefte für die Kunde des ristlichen Orients. Part. 1-2. Leipzig, Harrassowitz. In-8, 320 p. av. 7 pl. texte). En le présentant aux lecteurs, il annonce qu'il quitte la direction ce périodique, qui sera désormais confiée au D^r^ F. Coeln.

— *Nominations.* — M. M. Meinertz, *Privatdozent* à la faculté de théo-gie catholique de Bonn, est nommé professeur extraordinaire d'exégèse du ouveau Testament au Lyceum hosianum à Braunsberg. — Les mêmes

fonctions, avec le même titre, ont été attribuées, au lycée de Freising, à M. B. Heigl, *Privatdozent* à Munich.

A l'université de Greifswald, M. M. Lidsbarki, *Privatdozent* à Kiel, est nommé professeur ordinaire de philologie sémitique, en remplacement de M. W. Ahlward, qui a pris son émériat ; — M. W. Otto, *Privatdozent* à Breslau, est nommé professeur extraordinaire d'histoire ancienne ; — et M. M. Semrau, professeur extraordinaire d'histoire de l'art.

M. Voigt, président de l'*Evangel. Oberkirchenrat*, a reçu le doctorat, *honoris causa*, de la faculté de théologie de Halle.

M. F. Nippold, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université d'Iéna, a pris son émériat.

M. A. Werminghoff, *Privatdozent* à Berlin, est nommé professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et moderne à l'université de Königsberg.

M. J. Schmidlin, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, passe à l'université de Munster. — A la même université, M. O. Seeck, professeur ordinaire à l'université de Rostock, est nommé professeur ordinaire d'histoire ancienne, — et M. K. Lux, ci-devant professeur à la faculté de théologie catholique de Breslau, professeur extraordinaire de droit canon.

M. K. F. Noesgen, professeur ordinaire de théologie du Nouveau Testament à l'université de Rostock, a pris son émériat et a été nommé docteur en théologie, *honoris causa*, par la faculté. — M. A. Seeberg, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Dorpat, passe au même titre à Rostock.

M. F. Winter, professeur ordinaire d'archéologie classique à l'université de Graz, est nommé au même titre à celle de Strasbourg.

MM. Th. Noeldeke, professeur ordinaire émérite de philologie sémitique à l'université de Strasbourg, et A. Leskien, professeur ordinaire de philologie slave à l'université de Leipzig, ont été nommés membres d'honneur de l'Académie des Sciences de Vienne.

A la Bibliothèque royale de Berlin, M. A. Harnack a été promu docteur *honoris causa* par la Faculté de droit de Giessen. — Le professeur J. Staender, directeur de la bibliothèque universitaire de Bonn, a pris sa retraite au 1er novembre dernier. Il a été remplacé par M. W. Erman, directeur de la bibliothèque universitaire de Breslau. — M. F. Milkau, directeur de la bibliothèque universitaire de Greifswald, a été transféré en la même qualité à Breslau. — A la bibliothèque royale de Dresde, M. L. Schmidt a obtenu le titre de professeur et M. A. Richter a été nommé bibliothécaire. — A la bibliothèque universitaire de Göttingue, M. J. Steinberger a été promu bibliothécaire. — A la bibliothèque de la ville de Stettin, M. E Ackerknecht a été nommé bibliothécaire. — M. le professeur K. von Stockmayer a été promu bibliothécaire à la bibliothèque nationale de Stuttgart.

M. R. Martiny a été nommé archiviste aux archives secrètes de l'État à Berlin. — M. Meyer, archiviste à Düsseldorf, passe aux archives de l'État à Breslau. — M. Kretzschmar, archiviste à Berlin, est nommé archiviste de l'État à Lübeck. — M. H. Burkhardt a résigné ses fonctions de directeur des archives de l'État à Weimar.

— *Décès.* — Mgr F. Kaulen est mort, à Bonn, le 11 juillet, à l'âge de quatre-vingt et un ans. Parmi ses ouvrages, nous devons noter ici : *Geschichte der Vulgata* (1869); *Sprachliches Handbuch zur biblischen Vulgata* (2e éd., 1904); *Einleitung in die heiligen Schriften des A. u. N. T.* (5e éd., 1905). C'est lui qui a achevé la réédition du *Wetzer und Welte's Kirchenlexikon*, commencée par le cardinal Hergenröther.

Dom O. Rottmanner, O. S. B., est décédé à Munich, le 11 septembre dernier, à l'abbaye de Saint-Boniface dont il était le bibliothécaire. « Il était considéré, parmi les érudits, écrit dom Morin (*Revue bénédictine*, 1907, p. 547), comme le meilleur connaisseur de saint Augustin qu'il y eût au monde. » Il a publié, en 1892, une brochure intitulée : *Der Augustinismus. Eine dogmengeschichtliche Studie* (30 p.); en 1901, un article sur les variations de saint Augustin par rapport à l'auteur de l'épître aux Hébreux (*S. Augustin sur l'auteur de l'épître aux Hébreux*) dans la *Revue bénédictine* (p. 257-261) et, au Congrès des savants catholiques, une étude intitulée : *Unerlässlichkeit historisch-chronologischen Behandlung und Benutzung der Schriften St Augustinus*; en 1904, un articulet dans la *Biblische Zeitschrift* (p. 398-399) : *Augustinus als Exeget;* enfin quelques autres articles ou comptes rendus dans la *Revue bénédictine*, l'*Historisches Jahrbuch*, la *Literarische Rundschau*, la *Theologische Revue*, etc.

On annonce encore les décès suivants : le 15 juillet, à Hanau, M. R. Suchier, historien et numismate, âgé de 84 ans; — le 4 septembre, M.R. Mosen, à l'âge de 64 ans, directeur en chef de la bibliothèque grand-ducale d'Oldenburg; — le 18 septembre, M. R. Dove, âgé de 74 ans, professeur ordinaire de droit canon à l'université de Goettingue, directeur de la *Zeitschrift für Kirchenrecht*; — le 21 septembre, Mgr F. Schneider, dans sa 71e année, chanoine de la cathédrale de Mayence, dont nous avons annoncé le jubilé dans notre avant-dernier numéro (t. VIII (1907), p. 631); — en octobre, à Zwickau, M. H. Spindler, à l'âge de 50 ans, directeur de la revue *Unsere Heimat. Monatschrift für das gesamte Erzgebirge und Vogtland*, auteur de différents ouvrages sur l'histoire et le folk-lore de la Saxe; — le 10 octobre, M. A. Wetzel, âgé de 57 ans, directeur de la bibliothèque de l'université de Kiel; — le 26 octobre, à Charlottenburg, l'historien W. Gundlach, à l'âge de 48 ans; il a publié, en 1894, un important ouvrage : *Heldenlieder der deutschen Kaiserzeit, aus dem Lateinischen übersetzt, an zeitgenössischen Berichten erläutert*, etc. (Innspruck, 3 vol.); — le 9 novembre, M. K. Rückert, âgé de 67 ans, professeur ordinaire de littérature du Nouveau Testament à l'université de Fribourg en Brisgau; — le 16 novembre, M. G. Hertzberg, âgé de 82 ans, professeur ordinaire honoraire d'histoire ancienne à l'université de Halle; — le 28 novembre, M. E. B. Stübel, *Oberbibliothekar* à la bibliothèque royale de Dresde, âgé de 65 ans.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La *Catholic Truth Society* qui, jusqu'ici, s'était bornée à éditer des petites brochures de portée strictement apologétique, entre dans une voie toute nouvelle par la publication du substantiel ouvrage de M. Adrian Fortescue, *The Orthodox Eastern Church* (Londres, 1907, xxvii-451 p.). C'est l'histoire de l'Église orthodoxe depuis la fondation

des cinq grands patriarcats d'Orient jusqu'à nos jours. L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° la période d'avant le Grand schisme (I-VIII[e] siècles); 2° l'histoire du schisme; 3° depuis le schisme jusqu'aux temps modernes; 4° l'Église orthodoxe au temps présent. Notons spécialement, dans cette dernière partie, les chapitres relatifs à la hiérarchie orthodoxe, à la théologie orthodoxe et à la liturgie orthodoxe, qui sont fort instructifs pour le commun des lecteurs. Une bibliographie méthodique occupe les pages XV-XXVII. Le livre contient six dessins de l'auteur. Plus vaste que le livre de M. Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge*, le consciencieux travail de M. Adrian Fortescue est appelé à rendre en Angleterre des services analogues à ceux rendus par l'ouvrage français. Il sera complété par un second volume sur les Nestoriens, les Arméniens, les Jacobites, les Coptes, les Abyssins et nos frères les Uniates.

La *Clarendon Press* donne une collection de fac-similés des fragments du *Pasteur d'Hermas* conservés au Mont Athos, accompagnés d'une transcription due au Professeur KIRSOPP LAKE. L'étrange histoire du manuscrit est racontée dans l'introduction.

Le Rév. E. J. NEWELL donne une seconde édition revue de son *St Patrick, his Life and Teaching* (Londres, S. P. C. K , 1907. In-18, 237 p. Sh. 2,6). Ce petit livre se fera certainement une place au soleil, non pas seulement à raison de son bon marché, mais grâce à la critique éclairée qui a présidé à son élaboration, et à la prudence de ses conclusions. L'auteur base la plupart de ses assertions sur des témoignages originaux, et quand il a recours aux travaux modernes, il ne manque pas de les contrôler. Les recherches récentes l'ont obligé à modifier en deux endroits (p. 30 et 45) le texte de sa première édition; de plus, à la fin de chaque chapitre, il énonce brièvement et critique au besoin les résultats obtenus durant ces dernières années notamment par Zimmer (Cf. RHE. t. V (1904), p. 319) et par J. B. Bury (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 906-907). Il n'indique pas, au chapitre XII (*The Writings of St Patrick*), la dernière édition des œuvres de saint Patrice de J. Newport White (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 692-693), et il a tort de ne s'y pas référer en général.

Il paraît également une nouvelle édition du livre de l'évêque G. F. BROWNE, *The Conversion of the Heptarchy* (Londres, S. P. C. K., 1906, 236 p. Sh. 3). L'auteur y retrace l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre de 633 à 668, en se servant de Bède, qu'il ne fait que suivre pas à pas en le commentant parfois. Au reste il a bien fait de se contenter de puiser à cette source unique et sûre. En lisant ce petit volume, il faut se souvenir qu'il fut, tout d'abord, parlé : il est formé de sept conférences données autrefois à Saint-Paul de Londres; de là le ton légèrement familier et les assez fréquents retours sur le temps présent. Le dernier chapitre (*The Bewcastle cross and other monuments*) est le plus original; on y trouvera d'utiles remarques et quelques bonnes planches sur les plus anciens monuments de l'art anglo-saxon.

Depuis 1543, date de l'édition princeps, vingt-quatre éditions ou traduc-

tions de l'*Itinéraire* du juif espagnol Benjamin de Tudela ont vu le jour; mais ces éditions étaient défectueuses. Asher, l'un des derniers éditeurs (1840-1841), se plaignait de n'avoir point de manuscrits pour collationner son texte. Plus heureux, M. Marcus Nathan Adler, l'auteur de *The Itinerary of Benjamin of Tudela, critical text, translation and commentary* (Londres, H Frowde, 1907, xvi-210 p.), a pu établir le sien d'après trois manuscrits complets et deux fragmentaires de l'*Itinéraire*. Le volume comprend le texte hébreu précédé d'une traduction anglaise diligemment annotée, sept fac-similés, une carte des pays d'Orient au temps de Saladin et un carton montrant la marche des conquêtes du Sultan en Syrie de 1187 à 1190. L'introduction est partagée en trois sections : 1° l'Islam au moyen âge (p. vii-xii); 2° le but du voyage de Benjamin (il cherchait des lieux de refuge pour ses coreligionnaires molestés en Occident, tout en recueillant des renseignements sur les ressources commerciales de l'Asie); 3° description des manuscrits utilisés (B. M. n. 27.089, xiii^{e} siècle, base de l'édition — Cod. Casenat. 3097, xv^{e} siècle — manuscrit de la collection Epstein de Vienne, fin xv^{e}-xvi^{e} siècle — manuscrit de la collection Oppenheim de la Bodléienne, Add. 8°, 36, xiv^{e} ou xv^{e} siècle, fragmentaire. — Add. 8°, 58 de la même collection, xviii^{e} siècle, fragmentaire). La relation de Benjamin de Tudela est une source qui a de l'importance pour l'étude de la géographie et de l'ethnographie, en particulier pour l'histoire des juifs au temps des croisades.

L'éditeur Murray a donné une nouvelle édition du *Dictionary of Hymnody, revised, with new supplement* du Dr John Julian (Londres, 1907, Sh. 21). La première édition, parue en 1892, était épuisée depuis 1904. Celle-ci offre toutes les améliorations désirables : les dates erronées ont été corrigées, les notices biographiques complétées et mises au courant des progrès de la critique hymnographique; le nombre des hymnes décrites a été sensiblement augmenté. C'est un instrument de travail du plus grand mérite.

Nous signalons bien volontiers à nos lecteurs le récent volume du Rév. Vernon Staley, *The Liturgical Year* (Londres, 1907. In-12, xii-263 p.), encore qu'il soit adressé spécialement aux anglicans. On y trouvera bien des indications, très succinctes il est vrai, mais très claires et généralement exactes, sur les fêtes et les jeûnes, tels qu'on les observe dans l'Église d'Angleterre. L'auteur a fait œuvre de vulgarisation, mais son livre peut rendre de grands services à qui n'a pas sous la main les récentes publications liturgiques de Mgr Duchesne et de Dom Cabrol. L'ouvrage est imprimé avec goût et d'une lecture agréable. On remarquera l'ardeur avec laquelle M. Staley plaide en faveur de fêtes anciennes, comme l'Assomption et la Commémoration des Morts, que la Réforme a jugé à propos de laisser de côté. Mais il n'a pas su retenir un mouvement d'humeur lorsqu'il a traité de la fête du *Corpus Christi*. Je le regrette pour l'auteur; les deux pages qu'il consacre à cette question, cadrent mal avec le ton modéré du reste de l'ouvrage. P. M.

Le même auteur publie sous le titre de *Liturgical Studies* (Londres, Longmans, 1907, 226 p. Sh. 5) différents articles parus, au cours des années dernières, dans le *Guardian* et le *Church Times*. Les Ritualistes voudraient réduire ou supprimer les différences de cérémonial existant entre l'Église Romaine et l'Église Anglicane; car ces différences, selon eux, altèrent la note de catholicité à laquelle ils ont la prétention de tenir. M. Vernon Staley s'efforce de démontrer (p. 1-16) que ces différences ne nuisent en rien à cette note : les rites des diverses Églises ont extrêmement varié durant et après les six prmiers siécles ; les Dominicains, les Chartreux ont encore des usages particuliers. C'est bien moins, nous le reconnaissons, la diversité des rites que celle des doctrines qui sépare aujourd'hui l'Église Anglicane de Rome. Nous avons déjà rendu compte ici de l'article qui forme le chapitre III du livre sur l'origine de la fête des Mages (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 635). Le quatrième est consacré au rôle des dédicaces d'églises dans l'origine des fêtes de saints. Le huitième est intitulé : *The Lent Fast, its origin and development;* c'est un sujet que M. Vacandard a parfaitemont élucidé dans ses articles de la *Revue du clergé français* (15 mars 1904, p. 124-145) et du *Dictionnaire de théologie catholique*, travaux que l'auteur ne semble pas connaître. Le reste du livre traite de matières intéressant uniquement la liturgie anglicane.

M. G. Charles Cox, le promoteur de l'utile collection *The Antiquary's Books*, augmente cette collection, avec l'aide de M. Alfred Harvey, d'un excellent volume : *English Church Furniture* (Londres, Methuen et Cie, xvi-397 p. [1907], Sh. 7,6). L'ouvrage est enrichi de 131 planches. C'est le répertoire le plus complet du mobilier d'église en Angleterre, surtout pour les temps d'après la Réforme. Citons parmi les objets les plus curieux signalés dans ce livre : 1° le sablier placé sur une colonne dans le voisinage de la chaire ou fixé à une applique, destiné à entraver, par sa protestation silencieuse, l'éloquence des trop prolixes prédicateurs (p. 156-159); 2° les livres à l'usage des fidèles ou du clergé, enchaînés aux bancs ou autres meubles (p. 336-340); 3° les couvercles de fonts baptismaux en bois sculpté, souvent en forme de clocher, atteignant jusqu'à dix pieds et six pouces de hauteur, tel, par exemple celui d'Ewelme (voir la planche du frontispice et p. 231-235). Le chapitre VI sur les fonts et les bénitiers est l'un des plus intéressants : il ne comprend pas moins de 80 pages et de 32 figures. Le chapitre XII sur les broderies eût gagné en « completness », si les auteurs avaient mis à profit les notes du Rév. V. M. Magrath, *On the art of decorative Church Needlework as practised in England from the Conquest to the Reformation*, parues dans le *Month* (mai, juin 1904). Outre la fameuse chape du monastère de Syon, plusieurs autres vieilles chapes dignes d'intérêt, conservées dans les collèges catholiques d'Oscott, de Stonyhurst et d'Ushaw s'y trouvent décrites. Celles d'Oscott, qui datent du xv^e^ siècle, offrent des exemples du point dit *opus plumarium*.

Parmi les volumes de la même collection en préparation, mentionnons les suivants : *The Roman Occupation* par John Ward, — *Folklore in Early*

British History par G. Lawrence Gomme, F. S. A., — *Schools in Mediaeval England* par A. F. Leach, — *English costume* par George Clinch, — *The Mediaeval Hospitals of England* par Miss Rotha M. Clay, — *Old English Customs and Ceremonies* par F. G. Snell, M. A.

Le Rév. J. Harvey Bloom, de Statford-on-Avon, qui a déjà classé et catalogué les manuscrits appartenant à la cathédrale de Worcester, s'occupe en ce moment de dresser le catalogue des manuscrits de la bibliothèque du doyen et du chapitre de Rochester, dont quelques uns présentent, assure-t-on, un réel intérêt historique.

La *British Society of Franciscan Studies* a décidé, à sa dernière assemblée, de consacrer ses soins à l'impression de documents originaux et de mémoires ayant trait à l'histoire des Franciscains et de la vie religieuse au moyen âge, qui seront distribués aux seuls membres. Le président, M. A. G. Little, a donné la description du *Liber exemplorum*, recueil à l'usage des prédicateurs compilé à Durham. Ce recueil sera l'objet de la première publication de la Société. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire, M. Paul Descours, 65, Deauville-road, Clapham-park, S. W.

Hidden Saints, a Study of the Brothers of the Common Life par M. S. Harvey Gem (Londres, S. P. C. K., 1907, xiv-204 p. Pr. 2 sh. 6) retrace l'histoire des œuvres et des idées des frères de la vie commune et des promoteurs de la *moderna devotio*. Le nom de *Saints cachés* est bien choisi pour désigner Gérard Groot († 1384), Florent Radewin († 1400) et leurs disciples, dont la devise était : *ama nesciri*. L'Imitation, qui a rendu ces deux mots fameux, procéderait du mouvement religieux créé par ces pieux réformateurs. Double fut l'œuvre de réforme : 1° amendement des mœurs séculières par la fondation des groupements sans vœux des frères de la vie commune, dont l'action s'exerça surtout au moyen de l'instruction des enfants, en Hollande, en Belgique et en Allemagne, jusqu'à la réforme protestante et au-delà ; 2° réforme monastique accomplie par la prédication, dans les cloîtres, de la doctrine connue sous le nom de *moderna devotio*, ensemble de principes de vie mystique tirés de l'Écriture, des Pères latins, surtout de saint Augustin et de saint Bernard, et aussi de Tauler et de Ruysbroeck. L'ouvrage de M. Gem fait bien connaître les personnages et la littérature qu'ils ont produite ou suscitée. Une petite erreur s'est glissée p. 59, où il est dit que la règle de saint Benoît prescrit à l'abbé de faire, à son tour, la cuisine pour les frères Il y a par ailleurs quelques considérations sur les prodromes de la Réforme du xvi[e] siècle, auxquelles nous ne souscririons pas.

La *Henry Bradshaw Society* a tenu sa seizième assemblée annuelle le 14 novembre 1907 sous la présidence de l'évêque de Salisbury. Le conseil d'administration s'est déclaré, dans son rapport, satisfait de l'état financier de la Société et de la marche de ses travaux. Le nombre des membres

actuellement inscrits est de 309. Parmi les ouvrages dont l'apparition ne se fera pas attendre, signalons le second volume de l'édition du *Missel de Stowe* du Dr Warner, dont le premier a paru en novembre 1906 (Cf. RHE. t. VII (1907), p. 204).

La maison Constable publie un *Index of Archaeological Papers* compilé par M. G. L. Gomme, F S. A. Cet archéologue a dépouillé les travaux de quatre vingt dix sociétés savantes parus de 1665 à 1890 sur les sujets d'archéologie et d'histoire concernant l'Angleterre. Le *terminus ad quem* de cette vaste enquête bibliographique coïncide avec la date à partir de laquelle le congrès des sociétés archéologiques a commencé la publication de son index annuel. Le prix du volume est fixé à 25 shillings pour les souscripteurs. Il s'élèvera à 31 shillings et 6 pence après la publication.

M. James Hastings, l'éditeur connu du *Dictionary of the Bible*, vient de s'assurer le concours de nombreux spécialistes pour les faire travailler à une œuvre du plus haut intérêt : il s'agit d'une *Encyclopædia of Religion and Ethics*, devant comprendre environ dix volumes de 900 pages chacun, et embrassant la théologie et la philosophie tout entières et une grande portion des matières anthropologiques (spécialement la mythologie et le folklore), biologiques, psychologiques et sociologiques. Les collaborateurs sont choisis dans le monde entier et généralement avec une grande intelligence des compétences. Voici, par exemple, comment sont distribués les articles d'histoire ecclésiastique qui prendront place dans les premiers volumes : *Abbot* (Dom J. Chapman), *Adoptianism* (Dr A. E. Burn), *Agape* (A. J. Maclean), *Agapetae* (Prof. H. Achelis), *Asceticism* (Prof. O. Zöckler), *Byzantine Theology* (Dr J. Arbuthnot Nairn), *Calvinism* (Prof. G. Orr), *Catacombs* (Prof. O. Marucchi), *Censorship* (Abbé Boudinhon), *Descent into Hades* (Prof. F. Loofs), *Docetism* (M. J. F. Bethune Baker), *French Catholic Church* (M. Georges Goyau), *Gallicanism* (Abbé J. Turmel), *Gospels* (Prof. F. C. Burkitt), etc. L'*Encyclopædia* sera publiée, comme le *Dictionary of the Bible*, chez T. and T. Clark, 38 George Street, Edinburgh. La disposition typographique ressemblera beaucoup à celle du *Dictionnaire*. Le prix du volume est fixé à 28 shillings. Une diminution de 7 sh. est faite en faveur de ceux qui souscrivent dès maintenant.

La librairie Kegan Paul, Trench, Trubner et Cie a fait traduire et publie, sous la rubrique *International Catholic library*, les ouvrages français suivants : Jacquier, *History of the Books of the New Testament* (vol. I, *St Paul and his Epistles)*; Paul Allard, *Ten Lectures on the Martyrs;* A. Baudrillart, *The Catholic Church, The Renaissance and the Protestantism;* L. Salembier, *The Great Schism of the West;* Louis de Combes, *The Finding of the Cross;* L. Duchesne, *Churches separates from Rome*. La traduction du second volume de M. Jacquier, d'ouvrages de Mgr Batiffol, de MM. Rivière et Pourrat est annoncée; *The Beginnings of the Temporal Power of the Popes* de Mgr Duchesne est sous presse.

D'autre part, les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye ont été traduites par Mrs V. M. Crawford pour la *Westminster Library*, bibliothèque d'enseignement destinée aux étudiants et aux prêtres catholiques.

Nous disions, en juillet dernier, qu'il était question de créer à Dublin une nouvelle revue théologique, l'*Irish Church Quarterly*. Ce projet va avoir sa réalisation. Le premier numéro paraît le 1er janvier 1908. L'abonnement est de 6 shillings par an ; le numéro séparé coûtera 1 shilling et 6 pence. Le directeur est le professeur bien connu d'histoire ecclésiastique de l'université de Dublin, le Dr H. G. Lawlor.

La revue *The Seven Hills Magazine* (Dublin, James Duffy et Cie ; Pr. 1 sh.), publiée par la Société Oliver Plunket de Rome, a inauguré une nouvelle série avec son second volume, dont la première livraison a paru en juin 1907. Le prix très modéré de ce périodique et des articles de la valeur de ceux dont le Dr W. J. D. Croke poursuit la publication sur *The Life and Litterature of St Patrick*, auront vite fait de lui gagner des lecteurs.

Une autre revue irlandaise nouvellement fondée, *The Irish Education Review*, dirigée par le Rév. Andrew Murphy, se publie chez Browne et Nolan. On y discute les matières d'éducation et d'enseignement à l'ordre du jour dans l'île.

Lord Brampton, qui vient de mourir, a légué à Mgr Bourne, archevêque de Westminster, une somme importante dont la plus grosse partie devra être consacrée à la haute culture du clergé dans les instituts supérieurs de Rome, Louvain et Jérusalem.

Nominations. — Le Prof. Atkinson, de Trinity College, de Dublin, l'éditeur des *Passions and Homilies in the Leabhar Breac*, des *Livres de Leinster* et de *Lecan*, le collaborateur du Rév. G. H. Bernard dans l'édition de l'*Irish Liber Hymnorum*, a donné sa démission de professeur de sanscrit, matière qu'il enseignait à Dublin depuis trente-six ans.

Le Rév. William Ralph Inge, professeur de théologie de la fondation Lady Margaret, ancien « fellow » de King's et d'Hertfort Colleges, à Oxford, a été élu, au commencement d'octobre, « professorial fellow » du Collège de Jésus.

M. W. H. Hutton est nommé curateur de la Bodléienne, à Oxford.

Le Dr G. Charles Cox, l'auteur d'*English Church Furniture*, dont il est rendu compte plus haut, succède à feu G. Romilly Allen dans la direction de la revue *The Reliquary and Illustrated Archaeologist*.

M. J. G. Frazer, qui s'est distingué dans le folklore religieux, au cours de ces dernières années, quitte Cambridge pour Liverpool, où il est élu premier professeur d'anthropologie.

Décès. — Le 25 septembre 1907 le Dr John Stachan, professeur de grec et de philologie comparée et maître de conférences de celtique à l'université de Manchester. Né en 1862 près de Keith (Banffshire), il étudia à Aberdeen, à Cambridge, puis à Goettingue et à Iéna. L'enseignement de

Rudolf Thurneysen, alors *Privatdozent* à cette dernière université, lui fit prendre goût aux études celtiques auxquelles il se donna dès lors avec un intérêt grandissant. Il publia, en 1901, en collaboration avec le Dr Whitley Stokes, le premier volume du *Thesaurus Palaeohibernicus* contenant les scolies et gloses bibliques de l'époque du vieil irlandais avec traduction, et en 1904, le second volume de ce recueil renfermant les gloses non-bibliques. Il fonda, en 1904, avec son ami le Prof. Kuno Meyer, l'école de philologie irlandaise de Dublin et son organe linguistique *Ériu*. Il a publié, dans cette revue, dans la *Revue celtique* et dans la *Zeitschrift für Keltische Philologie* divers articles traitant de l'ancienne littérature chrétienne d'Irlande.

A Londres, l'archéologue James Hilton. Sa passion fut de compiler des chronogrammes. En 1882, il en publiait un volumineux recueil : *Chronograms, 5000 and more* (London), avec traduction, description et éclaircissements variés. Ce volume eut un supplément en 1885. On doit encore à Hilton un écrit sur la pierre mystérieuse sur laquelle s'asseoient les rois d'Angleterre lors de leur couronnement : *The coronation stone* (London, 1897), et divers articles publiés dans l'*Archaeological Journal*. Il était membre du *Royal Archaeological Institute* et de l'*Egypt Exploration Fund*.

L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — L'histoire du protestantisme dans les provinces actuellement soumises à l'empereur d'Autriche vient toujours au premier rang dans les manifestations de l'activité scientifique du pays. Chaque année, l'étude des diverses confessions religieuses, de leurs doctrines, de leurs propagateurs et de leur influence sociale et morale donne naissance à une vaste littérature historique, éparpillée dans une foule de revues spéciales et provinciales, qu'il n'est souvent pas facile de consulter. Grâce à l'intelligente activité de la *Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus*, on pourra aisément se rendre maître de la bibliographie des travaux parus en 1905 et 1906 (G. Loesche et Skalsky, *Litterarische Rundschau über die den Protestantismus in Oesterreich (Zisleithanien) betreffenden Veröffentlichungen des Jahres 1906*, dans le *Jahrbuch* de la Société, 1907, t. XXVIII, pp. 217-285). En dehors des livres analysés assez longuement, les auteurs donnent un résumé substantiel des articles de revues : *Archiv für die Geschichte der Diözese Linz* ; *Cesky Casopis Historicky ; Chronik der christlichen Welt* (Tubingue) ; *Casopis Musea Král Ceshéko ; Evangelische Kirchenzeitung für Oesterreich* (Billitz) ; *Mitteilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Böhmen ; Neues Archiv für Sachsische Geschichte und Alterthumskunde ; Zeitschrift des historischen Vereines für Steiermark*.

Dans cet ensemble de travaux, il convient de signaler quelques productions particulièrement importantes. Notons entre autres les *Akten und Korrespondenzen zur Geschichte der Gegenreformation in Inneroesterreich unter Ferdinand*. T. I. *15901-600*, publiés par J. Loserth ; puis, du même auteur, *Salzburg und Steiermark im letzten Viertel des 16. Jahrhunderts*, où est éditée la précieuse correspondance des archevêques de Salzbourg, Jean-Jacques et Wolf, et des évêques de Seckau, Georges IV Agricola et Martin

Brenner, des années 1572 à 1595. Cette correspondance renferme des données importantes sur la situation religieuse de l'Autriche au XVI^e siècle et sur l'activité réformatrice de l'autorité ecclésiastique.

En 1906, M. ZIRBT a publié le tome troisième de la *Bibliographie de l'histoire tchèque* et M. J. TRUHLAR, le *Catalogue des manuscrits bohémiens de la bibliothèque de l'Université de Prague.* Ce volume, qui contient la description minutieuse de 432 mss. en langue tchèque, est du plus haut intérêt pour l'histoire du protestantisme. — Non moins importante est la réédition par W. FLAJSHANS et M. KOMINSKOVA des traités de Jean Huss (*Mag. Jo. Hus opera omnia, t. II, fasc. III. Super IV Sententiarum Petri Lombardi, III-IV*). — Le livre de X. KRYSTUFEK, professeur catholique de l'université de Prague, consacré au *Protestantisme en Bohême jusqu'à la bataille de la Montagne Blanche (1573-1628)*, est une compilation assez maladroite, dont la publication a soulevé des critiques sévères de la part d'historiens protestants. — Enfin, dans un grand ouvrage : *Die Mährischen Landtage und Versammlungen von 1526 bis 1626* (t. III), M. KAMENICEKS a édité une des sources les plus riches et les plus précieuses de l'histoire religieuse des XVI^e et XVII^e siècles. L'auteur a mis successivement au jour les documents d'archives relatifs aux catholiques, aux protestants, aux Utraquistes, aux Anabaptistes et aux autres confessions religieuses de moindre importance.

Jules Ficker, professeur à l'université d'Innspruck, mort en 1902 (Cf. RHE. t. III (1902), p. 1054), a été, sans contredit, une des personnalités les plus marquantes qu'ait possédées l'érudition allemande au XIX^e siècle dans le domaine des études historiques. Sa longue carrière, extraordinairement remplie, a été partagée entre les labeurs d'un fécond professorat, la direction d'entreprises scientifiques qui sont la gloire de son pays et les soucis de luttes politiques parfois très ardentes. Qu'on envisage sous l'un ou l'autre de ces trois angles les manifestations de sa prodigieuse activité, le caractère si bien trempé et la vie de cet homme né pour figurer à l'avant-scène, inspirent le respect et l'admiration. Un ami intime du regretté professeur, M. J. JUNG, vient d'écrire récemment une biographie de son ancien maître, et il la présente, avec combien de justesse ! comme une *Contribution à l'histoire de l'érudition allemande* (*Julius Ficker*. Innspruck, Wagner, 1907. In-8, XV-572 p.).

Ce qui distingue surtout l'œuvre de Ficker, c'est l'originalité des points de vue auxquels il s'est placé pour résoudre des problèmes ardus, et la rare ingéniosité des solutions qu'il a proposées, ingéniosité poussée parfois jusqu'à la subtilité. Ficker était juriste et se complaisait à démonter, un à un, les rouages compliqués des institutions du moyen âge. Esprit curieux et très personnel, il a été novateur en plus d'une discipline historique. Les deux volumes de ses *Beiträge zur Urkundenlehre* (1877-1878) contiennent des vues neuves et hardies ; les quatre forts livres de ses *Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens* (1868-1874), ont créé, peut-on dire, l'histoire du droit public italien du moyen âge ; enfin les six tomes consacrés aux

Untersuchungen zur Erbenfolge der Ostgermanische Rechte (*1891-1904*) sont capitaux pour l'histoire de l'ancien droit privé allemand. Fidèle disciple de Böhmer, il acheva encore et perfectionna l'œuvre très connue des regestes à laquelle ce grand savant a laissé son nom.

Ficker a eu une grande part dans la réorganisation des universités d'Autriche, entreprise, vers 1860, sous le ministère de L Thun. M. Jung raconte les polémiques que le professeur d'Innspruck soutint avec H. v. Sybel au sujet de l'état des études historiques en Allemagne et les efforts déployés par lui pour amener des réformes dans les archives autrichiennes. — Un chapitre spécial (n° XV) est consacré aux idées politiques de Ficker dans les années 1865-1870 ; on sait qu'il rêvait alors d'une « plus grande Allemagne » et qu'il espérait voir rétablir l'Empire ; son nom fut alors souvent mêlé aux controverses du moment. C'est grâce aux journaux du regretté professeur et à la volumineuse correspondance qu'il a entretenue pendant un demi-siècle avec J. Fr. Böhmer, L. Thun, Fr. Stälin, Mühlbacher, H. v. Voltelini et tant d'autres savants de marque, que M. Jung a pu écrire cette vivante biographie. En nous décrivant la vie d'un grand érudit allemand de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, il nous a fait connaître en même temps le milieu scientifique si important où elle s'est déroulée. H. N.

— A Hovinhut, en Moravie, s'est fondée une Société pour l'histoire des Frères Moraves. Elle publie depuis 1907 une revue semestrielle, *Zeitschrift für Brüdergeschichte* (Prix d'ab. M. 7), qui contient des articles, des comptes rendus, une chronique et une bibliographie. Elle éditera aussi les sources de l'histoire des Frères Moraves. Les membres fondateurs paient 20 mark par an et ont droit à toutes les publications. Les associés paient 5 mark par an et ont droit à la Revue.

— *Nomination.* — M. R. von Schneider, vice-directeur de l'Institut archéologique autrichien, est nommé directeur.

— *Décès.* — Le 16 août, est décédé M. K. Pothanski, professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Cracovie.

Belgique. — A Bruxelles, s'est constituée une Société internationale de dialectologie romane qui publiera une Revue et un Bulletin et dont les principaux membres sont : MM. Gilliéron (France), A. Doutrepont (Belgique), Salvioni (Italie), Gauchat (Suisse), Menendez Pidal (Espagne), Densusianu (Roumanie), Meyer-Lübke (Autriche), Rivard (Canada). M. Schædel, *Privatdozent* de l'université de Halle-sur-la-Saale, tiendra le secrétariat. G. M.

— L'Association des archivistes et bibliothécaires belges a résolu, dans sa réunion du 22 septembre à Liège, de provoquer la réunion d'un *Congrès international des archivistes et des bibliothécaires* à Bruxelles, en 1910, à l'occasion de l'Exposition internationale. La Commission d'organisation a à sa tête M. Gaillard, archiviste général du Royaume, et le R. P. Van den Gheyn, S. J., conservateur des manuscrits à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

— Les questions suivantes sont posées pour le Concours universitaire 1907-1909 (histoire) : 1° On demande une étude sur les châtelains dans le comté de Flandre avant le XIV^e^ siècle; 2° Faire l'histoire de saint Albert de Louvain, avec étude spéciale de la *Vita Alberti;* 3° Faire l'étude de l'origine et du développement des châtelains en Flandre; 4° On demande une contribution à l'histoire de la Contre-Réforme dans les Pays-Bas catholiques.

— Le mardi 24 décembre dernier, ont été proclamés les résultats suivants du concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres : premier : M. A. Fierens, docteur en histoire de l'université de Louvain; — deuxième : M. E. Destoop, docteur en histoire de l'université de Gand; — troisième : M. M. Delhaxhe, docteur en philologie classique de l'université de Liège; — quatrième : M. J. Prickartz, docteur en philologie classique de l'université de Louvain.

— La RHE donnera bientôt un compte rendu détaillé sur la solide et instructive monographie de M. C.-F.-Xavier Smits, *De Kathedraal van 's Hertogenbosch* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 19) (Bruxelles, Vromant; Amsterdam, E. Vander Vecht, 1907. In-8. XIV-237 p. et pl. F. 10.) En attendant, nous tenons à féliciter l'auteur à qui cette dissertation et une savante défense de thèses devant la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Louvain ont valu, le 19 novembre dernier, le titre de docteur en sciences archéologiques.

— M. Jozef de Ras vient de rééditer dans une monographie les deux études qu'il a publiées, en 1898, dans la *Dietsche Warande*, sur les seigneurs et la contrée de Rotselaer (près de Louvain) et sur les syndicats de Maestricht : *Historische aanteekeningen over : I. De heeren en het land van Rotselaer*; *II. De Ambachtsgilden van Maastricht* (Louvain, Ch. Peeters, 1907. In-8°, 107 p.). Sur les seigneurs et la contrée de Rotselaer, l'auteur a pu réunir beaucoup de notices depuis le commencement du XI^e^ siècle jusqu'à nos jours. Quant aux syndicats de Maestricht, il en décrit l'organisation et l'influence politique au moyen âge; puis il en suit la décadence, depuis l'occupation hollandaise de Maestricht jusqu'à leur abolition complète par la Révolution française. G. B.

— *Décès.* — Le 26 octobre 1907, est mort à Bruxelles, à l'âge de soixante-trois ans, M. J. Van Malderghem, archiviste de la Ville et conservateur du Musée communal. Entré aux archives comme sous-chef de bureau en 1881, il devint archiviste-adjoint en 1887 et archiviste, en 1898, à la mort de de M. A. Wauters. On lui doit d'intéressantes publications sur l'histoire nationale et locale; rappelons ses études sur le *goedendag* des communiers flamands, sur les fresques de la Leugemeete à Gand, son *Histoire de la porte de Hal*, etc..

M. V. Wery, mort à Mons le 30 septembre dernier à l'âge de quatre-vingt-six ans, ne fut pas seulement un magistrat et un jurisconsulte de grande valeur. Il a publié plusieurs études, parmi lesquelles nous pouvons

noter : *Du pouvoir marital sous les chartes et coutumes du Hainaut* (Mons, E. Hoyois. 1847); *Des lois organiques de la bienfaisance en Belgique* (Bruxelles, Hayez, 1854); *L'ancien jubé de Sainte-Waudru à Mons* (Mons, 1882).

États-Unis. Amérique. — Les catholiques des États-Unis ont entrepris une œuvre grandiose, en préparant une *Encyclopédie catholique* (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 432). Deux volumes ont paru dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. Voici quelques renseignements sur cette intéressante publication. D'abord le titre : *The Catholic Encyclopedia. An international work of reference on the constitution, doctrine, discipline and history of the Catholic Church*, edited by Charles G. Herbermann, Edward A. Pace, Condé B. Pallen, Thomas G. Shahan, John J. Wynne, assisted by numerous collaborators, in fifteen volumes (New-York, Robert Appleton Company. 1907. Prix du volume. 5 dollars).

Quelques lignes de la préface font connaître le but et l'objet de la publication : « L'Encyclopédie catholique... se propose de donner à ses lecteurs des renseignements complets et autorisés sur tout ce qui intéresse le catholicisme, « action and doctrine ». Ce que l'Église enseigne et a enseigné, ce qu'elle a fait et ce qu'elle fait encore pour le plus grand bien de l'humanité, ses méthodes du passé et du présent, ses luttes, ses triomphes, les grands faits de ses membres, aussi bien ceux qui tendent directement à la prospérité de l'Église que ceux qui ont favorisé le progrès et le développement de la vraie science, de la littérature et des arts,... tout cela est du domaine de l'*Encyclopédie catholique*.... Les éditeurs savent très bien qu'il n'y a pas de science spécifiquement chrétienne, que les mathématiques, la chimie, la physiologie et les autres branches du savoir humain ne sont ni catholiques, ni juives, ni protestantes. Mais, puisqu'on affirme couramment que les principes catholiques sont un obstacle à la recherche scientifique, il semble non seulement à propos, mais nécessaire d'enregistrer les importantes contributions des catholiques à toutes les branches du savoir humain ». Certes, ce but est élevé et éminemment digne de la sympathie de tous. A elle seule, cette entreprise prouverait la vitalité de l'Église catholique des États-Unis, dont nous admirons les étonnants progrès et l'adaptation merveilleuse aux conditions modernes de la vie.

Les directeurs ont largement fait appel à la collaboration des catholiques du pays et de l'Étranger. Plus de 225 auteurs ont de fait collaboré au premier volume. Parmi eux nous relevons les noms de NN. SS. Casartelli, Le Roy et Ehrard, de dom Butler et dom Leclercq, et d'un nombre considérable de professeurs d'universités, de séminaires et de communautés religieuses.

Le caractère général de l'œuvre, l'abondance des sujets qu'on se propose d'y traiter, ont fatalement baissé le niveau scientifique de l'Encyclopédie. On ne peut pas la comparer au point de vue de l'érudition et de la profondeur des articles, au *Dictionnaire d'archéologie* de dom Cabrol, ni au *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot. Mais par contre,

elle a l'immense avantage de s'adresser à un public plus nombreux, tout en constituant une source d'informations éminemment précieuse. Même les plus petites notices sont signées, et toujours une bibliographie choisie renseigne le lecteur sur les meilleurs ouvrages à consulter. Bien souvent encore une illustration très soignée facilite l'intelligence du texte : voir p. ex. les études *Abbey*, *Abyssinia*, *Amulets*. Certains articles ont un caractère vraiment scientifique, tant par l'étendue de l'exposé que par l'abondance et la sûreté desinformations : *Ecclesiastical Abbreviations*, *Africa*, *Agnosticism*, *Altar* (quatre articles), *Asia Minor*. On ne peut que rendre hommage à l'érudition et à la tenue soignée des articles sur les différents diocèses de la chrétienté ; nulle part ailleurs on ne trouvera des informations aussi étendues.

Les articles de critique biblique et d'histoire de l'Église ancienne sont de valeur très inégale. Généralement, ils sont conservateurs ; les plus avancés se contentent de donner le *traditional catholic standpoint* et l'*independent standpoint*, sans prendre nettement position. Ce qui est particulièrement regrettable, c'est l'impression absolument défectueuse des mots hébreux ; dans les textes grecs aussi, les fautes typographiques ne sont pas rares ; de même dans les noms propres d'auteurs non anglais.

Nous n'avons aucune compétence pour apprécier les articles d'intérêt local se rapportant à des pays étrangers. Cependant, à en juger d'après les articles sur des sujets de même nature que nous connaissons mieux ici, p. ex. *Abbeloos*, *Afflighem*, *American College at Louvain*, *Antwerp* (avec une très belle photographie de l'église Notre-Dame), il faut leur reconnaître une très haute valeur : ils ne sont pas longs, mais ils sont exacts.

Bref, il convient de féliciter les promoteurs de cette Encyclopédie. Puisse-t-elle rapidement s'achever et se débarrasser de certains petits défauts qui déparent le premier volume ! H. C.

— M. William Turner a étudié dans deux articles du *Catholic University Bulletin* de Washington (juillet et octobre 1907, p. 382-399 et 562-581), l'influence des savants irlandais sur la renaissance carolingienne : *Irish Teachers in the Carolingian Revival of Learning*. Jusqu'ici on savait seulement les noms de quelques-uns de ces étrangers ; leur rôle était vaguement soupçonné. Grâce à M. Turner, nous avons maintenant une liste aussi complète que possible de ces maîtres (parfois même plus que complète, car on ne voit pas bien ce qu'ont fait pour les études Cadroë, Fingène, Fintan et Choloman), et nous pouvons nous rendre compte du mérite intellectuel de plusieurs. L'information de l'auteur est étendue et précise : il n'est point de travail étranger de quelque valeur qu'il n'ait consulté. Il a rassemblé avec diligence les données éparses de mille côtés, dans les monographies et dans les textes. Zimmer a traité à peu près le même sujet, en 1887, dans les *Preussische Jahrbücher* sous le titre : *Ueber die Bedeutung des irischen Elements für die mittelalterliche Cultur* ; mais la matière a été notablement enrichie et renouvelée par M. Turner. L. G.

— Le R. P. Pascal Robinson, O. F. M., si bien connu en Amérique pour ses études franciscaines, vient de publier *A Short Introduction to Franciscan*

Literature (New-York, Tennant and Wart, 1907, 55 p.). L'auteur y passe rapidement en revue les sources de l'histoire franciscaine à travers les siècles et donne de nombreux détails bibliographiques. Aux débutants cet élégant catalogue fournira de précieux renseignements. A. F.

— Le Dr Philippe Schaff, le distingué professeur d'histoire de l'*Union Theological Seminary* de New-York, laissait inachevée à sa mort en 1893, son *History of the Christian Church*. Six volumes avaient paru (I. La chrétienté apostolique, a. 1-100; II. La chrétienté anténicénienne, a. 100-325; III. La chrétienté nicénienne et post-nicénienne, a. 311-600; IV. La chrétienté médiévale, a 590-1073; VI. La chrétienté moderne : la Réforme en Allemagne; VII. La chrétienté moderne : la Réforme en Suisse). Mais il manquait le tome V. Afin de combler la lacune, le fils du défunt, Dr D. S. Schaff, professeur d'histoire ecclésiastique au *Western Theological Seminary*, Alleghany, vient de publier : *The middle Ages from Gregory III 1049 to Boniface VIII 1294* (New-York, Scribner, xiv-910 pp.). Cet ouvrage constituera la première partie du volume V de la série. La seconde paraîtra bientôt et couvrira la période qui va de Boniface VIII à la Réforme.

Le quatrième et dernier volume de l'*History of the Inquisition of Spain* par M. H. C. Lea (de Philadelphie) vient d'être publié à New-York par la Mac Millan Co. L'auteur s'est fait un nom, on le sait, par son *History of auricular confession* et son *History of sacerdotal celibacy*. Une nouvelle édition revue de ce dernier ouvrage sera incessamment publiée par la Mac Millan Co.

Le travail de Martin I. J. Griffin : *Catholics and the american revolution*, dont le premier volume a paru en 1907, est une contribution très remarquable à l'histoire des origines de l'Église catholique aux États-Unis. Le rôle joué par les catholiques lors de la fondation de la République américaine est depuis longtemps un thème favori de controverse entre catholiques et protestants.

Sous la direction générale du professeur George L. Burr, de Cornell University, la Century Company de New-York publiera bientôt une série de volumes, dont l'ensemble formera une histoire complète du monde entier. Le premier renfermera une introduction aux études historiques, par le professeur Burr. P. J. Healy.

— Le *Department of History* de l'Université de Pensylvanie a entrepris, depuis 1894, une œuvre étendue, qui a déjà rendu d'éminents services à l'histoire. Il s'agit des *Translations and Reprints from the original sources of European History*. Cette collection est composée de volumes qui contiennent la traduction ou la réimpression de sources d'archives et littéraires, relatives à l'histoire médiévale, moderne ou contemporaine de l'Europe. Elle offre l'avantage de présenter, sur un sujet donné, les principales sources qui s'y rapportent, à un prix modique accessible à toutes les bourses. C'est une entreprise qu'on peut comparer à celle des *Geschicht-*

schreiber der deutschen Vorzeit, publiés en Allemagne (depuis 1849). Elle n'est pas sans analogie avec les *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, édités en Allemagne, avec le *Recueil de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, publié en France, et avec le *Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique*. Ces trois recueils ne donnent toutefois pas de traductions.

La première série *(Original Series)* contient les sources se rapportant aux sujets suivants : *Les commencements de la Réforme en Angleterre ; Urbain II et les Croisades ; La Restauration et l'action de police européenne de Metternich ; Lettres sur les Croisades ; La Révolution française, 1789-1791 ; Documents sur la constitution anglaise ; Les villes anglaises et leurs gildes ; Napoléon et l'Europe ; L'étudiant au moyen âge ; L'Angleterre à l'époque de Wycliffe : Les commencements de la Réforme en Angleterre ; Vie de saint Colomban par Jonas de Bobbio ; La quatrième croisade ; Documents statistiques du moyen âge* (p. ex. le *capitulare de villis)* ; *La Réforme à son apogée ; Les persécutions contre les Juifs ; Documents sur l'organisation rurale en Angleterre ; Les antécédents de la Réforme ; Les premières persécutions chrétiennes ; Canons et doctrines des quatre premiers conciles ; La Féodalité : Les ordalies, l'excommunication, l'interdit ; Cahiers de 1789* (cahiers de doléances) ; *Le monument d'Ancyre ; Protestations de la Cour des Aides de Paris, avril 1775* ; *Les Philosophes du XVIII^e siècle ; Les « X. Y. Z. Letters »* (époque du Directoire) ; *Les Germains ; La Notitia Dignitatum* ; *Les lois de Charlemagne.*

On saurait difficilement imaginer une variété plus brillante. Et l'œuvre se continue dans le même esprit : la nouvelle série *(New Series)*, contient, dans le volume I, des *Extraits des écrits de Zwingle*, et, dans le volume II, *Les Merchants Adventurers d'Angleterre.*

Nous venons de recevoir le troisième volume, intitulé *The History of the Langobards by Paul the Deacon*, translated by William Dudley Foulke, LL. D. (Philadelphie, 1907. In-12, xlii-437 p. 1 dollar 50). Après une longue introduction, où l'auteur retrace soigneusement la vie de Paul Diacre, puis parle de ses écrits et de leur valeur historique et littéraire, nous trouvons la traduction de l'*Historia Langobardorum*, faite sur le texte original publié par Waitz en 1876 dans les *Monumenta Germaniae Historica*. Ce qui donne à cette entreprise une valeur particulière, c'est que le texte est accompagné de notes critiques nombreuses, parfois très étendues, et toujours puisées aux meilleures sources. Le traducteur est très au courant de toutes les questions critiques que soulève l'*Historia Langobardorum*, et son édition *ad usum scholarum* sera consultée avec fruit, même par les spécialistes. D'autant plus qu'il a ajouté deux appendices, où il traite longuement de l'ethnologie des Lombards et des sources de l'*Historia Langobardorum*. Il donne ici un exposé fort complet des opinions diverses de Mommsen, Jacobi, Waitz, etc., qu'il compare continuellement entre elles. L'appendice III donne la traduction du poème de Paul Diacre en l'honneur de saint Benoît.

Les éditeurs nous promettent, comme quatrième et cinquième volumes,

les *Lettres choisies de Robert Grosseteste, évêque de Lincoln*, et la traduction de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours.

Ajoutons que la collection *Translations and Reprints* comprend aussi des documents diplomatiques pour l'histoire des État-Unis (*State Documents on federal Relations*), des collections de sources littéraires de la Renaissance (*Literary Source-Books of the Renaissance*), des résumés d'histoire (*Syllabi*), des volumes spéciaux *in usum scholarum* sur les institutions médiévales anglaises, la Révolution française, la Réforme. La direction prépare enfin une édition des classiques du XVI^e^ siècle, qui comprendra, entre autres, des Dialogues choisis d'Érasme.

Il faut rendre hommage à l'Université de Pensylvanie pour la belle entreprise qu'elle a conçue et qui se poursuit avec tant d'entrain et dans un haut esprit scientifique.

Nous avons signalé (RHE. t. VII (1906), pp. 935-936), à propos de l'assemblée annuelle de l'*American Historical Association* qui se tint en décembre 1905, que le département des recherches historiques de la *Carnegie Institution* de Washington préparait des inventaires de documents d'archives intéressant l'histoire des États-Unis d'Amérique. Sous la direction de son chef sympathique, M. J Franklin Jameson, cette œuvre est appelée à rendre d'inappréciables services aux historiens. Le procédé suivi dans la confection des inventaires est des plus pratiques et des plus logiques. Lorsque les documents à inventorier constituent des collections volumineuses ou complètes, on se bornera à décrire sommairement les fonds, réservant pour plus tard la publication de *calendars* ou inventaires analytiques. Lorsque les documents concernant l'histoire américaine sont dispersés dans plusieurs séries ou noyés dans des fonds étendus, le système des *calendars* ou listes détaillées s'impose dès le commencement.

Le premier inventaire, conçu d'après ce plan, vient de paraître, sous le titre *Guide to the materials for American History in Cuban Archives* (Washington, 1907. In-8, 142 p.). Il est dû à M. Luis Marino Perez, qui s'est acquitté fort honorablement de sa tâche, vu l'état matériel lamentable où se trouvent les archives inventoriées. Forcé par les circonstances, l'auteur a adopté un mode fort pratique et, en l'occurence, le seul applicable. Il décrit d'abord les archives de Cuba, en suivant le classement qui y préside, et donne un aperçu sommaire des fonds. Puis, s'écartant du système de classification adopté, il inventorie plus spécialement les documents se rapportant directement à l'histoire des États-Unis, d'après un plan *logique*, en suivant, dans chaque division, l'ordre chronologique. Ainsi, après une préface de l'éditeur, M. J. Franklin Jameson, et une préface de l'auteur, nous trouvons un historique, bref et concis, des archives de La Havane, *Archivo Nacional*. Suit la description sommaire des fonds, d'abord de ceux qui ont déjà fait l'objet d'une notice dans le *Boletín de los Archivos de la República de Cuba* (depuis 1902), ensuite des séries qui n'ont pas encore été inventoriées. En second lieu, l'auteur décrit sommairement les archives provinciales et ecclésiastiques de Puerto Principe et Santiago,

les archives épiscopales de La Havane et celles de Matanzas. Pour les archives épiscopales de La Havane, l'auteur a donné la liste détaillée des volumes ou fascicules avec leur numéro d'ordre, la date initiale et finale, le nombre de documents ou de feuillets, et des remarques (original, copie, existence d'index). Dans la seconde partie de son inventaire (pp. 28 et svv.), conformément à ce que nous avons dit plus haut, M. Perez a groupé les indications non plus d'après les séries matérielles des archives, mais d'après l'objet historique auquel les documents se rapportent. Il nous donne d'abord un aperçu sur l'administration de Cuba, pour aborder ensuite l'inventaire des documents regardant l'histoire des relations de Cuba avec les États-Unis. Ici il passe en revue la correspondance des capitaines-généraux de la colonie (1820-1865) et les documents différant de la correspondance susdite (1753-1876). Ensuite, nous trouvons l'inventaire des *Florida and Louisiana Papers* (1737-1821).

Dans cette seconde partie, l'inventaire est plus détaillé que dans la première. En suivant l'ordre chronologique, l'auteur énumère successivement toutes les pièces, en indique sommairement le contenu, en reproduit presque toujours le titre, cite leur cote d'après les diverses séries auxquelles ils appartiennent. Chaque document est numéroté. A la page 132, après divers appendices contenant la transcription d'inventaires anciens ou des notes particulières sur des séries importantes, nous trouvons l'indication des documents dont la *Carnegie Institution* possède la copie. Une excellente table clôt le volume.

Ce premier inventaire fait bien augurer de l'avenir; la méthode adoptée est excellente et ne peut manquer de produire de bons résultats. C'est avec confiance que nous attendons les inventaires des documents américains de Londres, d'Oxford, de Cambridge, d'Espagne (Simancas et Séville nous parviennent), de Paris et de Mexico, qui vont être publiés à bref délai.

Peut-être ferait-on œuvre utile en rejetant à l'avenir au pied des pages et en imprimant en caractères italiques, les indications des ouvrages ou des revues où certains des documents inventoriés sont publiés. Dans ce premier inventaire, ces indications bibliographiques sont ajoutées, dans le texte courant, à l'analyse du document, et ne se présentent pas assez clairement à l'attention du lecteur.

Cette légère critique n'enlève d'ailleurs rien à la valeur de l'inventaire publié. Les historiens d'Amérique posséderont bientôt un ensemble de répertoires que pourront leur envier leurs confrères de la vieille Europe.

L. Van der Essen.

— *Nominations.* — M. J. L. Conger a été élu professeur d'histoire à Knox College.

M. Laurence M. Larson a été nommé chargé de cours à l'université d'Illinois.

M. William R. Manning, de Purdue University, a été nommé professeur ordinaire d'histoire diplomatique à la George Washington University.

MM. Albert L. Cross et Frédéric L. Paxon ont été nommés professeurs extraordinaires d'histoire à l'université de Michigan.

M. Henry R. Spencer a été nommé professeur d'histoire américaine à la Ohio State University.

Le professeur David J. Thomas a été nommé professeur d'histoire et de science politique à l'université d'Arkansas. P. J. Healy.

— *Décès.* — M. John R. Ficklen, professeur d'histoire à Tulane University, est mort le 4 août à l'âge de 48 ans. Il était occupé à la préparation d'une *History of Reconstruction in Louisiana.*

Le 11 novembre 1906, est mort M. H. M. Baird, professeur à l'université de New-York. Il a écrit plusieurs ouvragess sur les Huguenots au XVI^e siècle et une biographie de Théodore de Bèze.

France — Le treizième fascicule (deuxième du tome II) du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (Baptême-Bassus)* (Paris, Letouzey, 1907, col. 289-608) renferme deux longs et importants articles de dom H. Leclercq sur les édifices chrétiens : *Baptistère* (col. 382-469) et *Basilique* (col. 525-602). Du même auteur, sont les articles *Bassins* (col. 602-608) et *Barbe* (col. 478-493). Deux courtes notices sont consacrées à la légende et au culte de *saint Barnabé* (col. 496-498, dom Cabrol) et de *saint Barthélemy* (col. 499-500, B. Zimmerman). Dans l'article *Basile de Césarée et Basiliens* (col. 501-510), le regretté P. Pargoire étudie l'action monastique et ascétique de saint Basile et détermine en quel sens on peut parler de religieux basiliens soit chez les byzantins, soit chez les catholiques.

Relativement à la liturgie, nous avons à signaler la fin de l'étude de dom de Puniet sur le *Baptême* ou plutôt sur les *Ordines baptismi.* Car c'est dans ce sens que l'auteur traite son sujet, ayant « préféré considérer à part chaque liturgie ou chaque famille de liturgies et y étudier sur place les transformations diverses du rituel baptismal pris en son entier » (col. 251). Toutefois, pour éviter l'encombrement, il lui a paru bon « de détacher de l'étude d'ensemble..., tout ce qui a trait à l'acte même du baptême et de réserver pour le *Catéchuménat* et la *Confirmation*, les portions des rituels qui précèdent et qui suivent le baptême ». Son enquête se limite ainsi « à trois rites fondamentaux, qui dans l'antiquité ont toujours accompagné l'acte baptismal, la renonciation à Satan, la profession de foi, et la triple ablution » (col. 252). A l'aide des sources patristiques et des anciens monuments liturgiques, l'auteur retrace l'histoire des rites de l'initiation chrétienne dans les principales liturgies qui se sont succédé en Orient et en Occident. L'article conclut par des « remarques d'ensemble » sur l'acte baptismal lui-même, plus spécialement sur son premier élément « l'invocation, et le fait de son union avec l'ablution » (col. 336). Mais une difficulté se présente ici. La formule trinitaire ne se trouve pas dans le *Gelasianum*, ni dans les *Constitutions égyptienne, éthiopienne et syrienne.* Faut-il penser à la loi de l'arcane? ou se dire tout simplement qu'on n'a pas donné *in extenso* une formule qui était connue de tout le monde? Dom de Puniet propose la solution suivante : Dans les documents où la formule trinitaire manque, on trouve la triple ablution baptismale unie à la triple confession de foi à la Sainte Trinité. Bien plus, on constate une alternance régulière

entre les interrogations et les immersions, en sorte que chaque immersion venait sceller la profession de foi faite par le baptisé à la personne divine sur laquelle portait l'interrogation du prêtre. Dom de Puniet, reprenant une idée de dom du Frische et dom le Nourry, se demande « si les interrogations *de fide* n'ont pas anciennement tenu lieu de formule baptismale, et si la mention des trois personnes divines contenue dans ces interrogations n'a pas suffi a constituer l'ἐπίκλησις τῆς Τριάδος des anciens. Le silence des documents relativement à l'invocation trinitaire, et la place qu'ils donnent aux interrogations et aux immersions, favorise singulièrement cette hypothèse » (col. 342). Elle est de plus confirmée par de nombreux textes patristiques. Le sacrement n'aurait pas subi pour cela de modification essentielle. On retrouve en effet dans ce système les trois éléments constitutifs du sacrement : l'ablution jointe à l'invocation et à la confession de la Sainte Trinité.

Le remarquable article de dom de Puniet remplit quatre-vingt-trois colonnes (251-344), plus deux pour la bibliographie ; dans celle-ci, l'ordre idéologique eût été préférable à l'ordre alphabétique. L. M.

L'étude suivante *Baptême de Jésus* (col. 346-380) est due encore à dom H. Leclercq. Il y rapporte d'abord les textes des évangiles canoniques et apocryphes qui doivent servir à expliquer les monuments figurés. L'auteur ne les employant qu'à ce point de vue, nous aurions mauvaise grâce de lui reprocher quelque manque de précision dans les remarques finales. La signification dogmatique du Baptême de Jésus ne semble pas douteuse dans les premiers siècles et déjà dans le Nouveau Testament. Ce qui est en effet douteux, c'est que la *fête* du Baptême du Sauveur, en tant surtout qu'elle fut célébrée dans la Grande Église et pas seulement par les Basilidiens, ait été primitivement l'expression populaire de cette signification christologique.

Ces textes rappelés, l'auteur parcourt les représentations du Baptême du Christ faites sous une influence occidentale sur les fresques, les bas-reliefs, les mosaïques et les ivoires ; puis celles qui ont subi l'influence égyptienne (ivoires, miniatures, haut-relief, fresque, menus objets). Les plus anciennes sont les plus fidèles au texte évangélique, quoiqu'elles aient déjà subi l'influence de passages de l'Ancien Testament appliqués au baptême du Sauveur. De plus en plus, l'influence des endroits parallèles de la Bible, des apocryphes et surtout des usages liturgiques se fera sentir. « La série des monuments figurés relatifs au Baptême de Jésus est une de celles, parmi toutes les représentations de l'ancien art chrétien, qui offrent le plus de variété..... Sauf le cas.. de la différence de taille entre le Baptiste et Jésus, la scène varie plus au moins complètement d'un monument à l'autre » (col. 358). Dès les environs de l'an 200, dans les fresques des « chambres des Sacrements » au cimetière de Callixte, Jésus est représenté comme un enfant et Jean comme un adulte. Combattant les conclusions chronologiques qu'a tirées de là M. Torr (*Revue archéologique*, 1902), dom Leclercq pense qu'il faut retrouver ici une scène typique représentant le baptême d'un fidèle

d'après une idée analogue à celle de Tertullien : « Nos *pisciculi* in aqua nascimur ». On retenait la figure typique, même s'il s'agissait d'un baptême en particulier, comme celui de Jésus, sauf à y introduire quelques éléments particuliers.

Il nous est impossible d'entrer dans l'analyse des autres articles du fascicule. Une remarque pour finir : il serait bon de surveiller de plus près dans l'impression l'orthographe des noms et des textes allemands.

— En 1906, dom Paul Cagin publiait dans le *Scriptorium Solesmense*, I, 1, une vaste étude : *L'euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires, Te Deum ou Illatio? Contribution à l'histoire de l'euchologie latine à propos des origines du Te Deum* (Abbaye de Solesmes, Appuldurcombe (Wroxall), I. o. W., 1906. In-8, xvii-595 p. F. 10). Entre autres choses, l'auteur y avance une double thèse sur les origines du *Te Deum*. C'est à savoir 1° que Niceta de Remesiana n'en est pas l'auteur, comme l'admettent dom G. Morin et le Dr Burn, et 2° qu'il doit très probablement être regardé comme un fragment de l'Anaphore ou préface latine primitive. Depuis lors, dom Morin a combattu ces conclusions dans la *Revue bénédictine* (t. XXIX (1907), p. 180-223). La seconde thèse a entraîné dom Cagin dans une foule de recherches sur les origines et l'évolution de la Préface, sur son nom, son thème, son style, ses protocoles, sur le *Sanctus*, le *Vere Sanctus*, l'Épiclèse, la désaffectation des formules liturgiques, etc. etc. C'est une lecture qui ne va pas sans travail, mais un travail qui a sa récompense. L'on n'aperçoit pas toujours le *Te Deum*, mais l'on recueille sur quantité de sujets d'abondantes informations.

— Les *Études et Documents sur l'Histoire de Bretagne* que M. Mollat publie chez Honoré Champion (grand in-8, 254 p.),sont le fruit de recherches faites aux Archives du Vatican. Les documents inédits représentent le butin de surcroît, conquis au cours d'une campagne dont l'objectif intéressait l'histoire générale. Les notes qui le précèdent, ne font que situer et illustrer les pièces dans le cadre de l'histoire de Bretagne. Le recueil comprend seulement trente-deux numéros ; mais le nombre des pièces inédites publiées ou analysées sous chacun d'eux est bien plus considérable. Tels chapitres groupent sept documents (II, XVII), tel autre 61 (XXVIII) ; la plupart en offrent un, deux ou trois. Notes et documents n'ont entre eux aucun lien d'ordre intrinsèque : mais le territoire qu'ils concernent, est la Bretagne presque exclusivement ; leur chronologie est limitée du xiiie au xvie siècles, et les documents émanent à peu près entièrement de la curie pontificale.

Ce sont les règlements des successions de Jean II et d'Arthur II, ducs de Bretagne (III, IV), faits par Jean XXII et dont le premier intéresse la croisade. Le duc Jean, qui avait « la hantise » de la Terre Sainte, avait laissé 20.000 livres tournois (« environ 3.400.000 francs valeur actuelle ») pour la croisade prochaine à laquelle lui-même, ou, à son défaut, l'un de ses fils, devait prendre part. Son « cher père spirituel l'apostole de Rome », qu'il avait chargé de veiller à l'exécution de ses volontés, dut lutter contre le mauvais vouloir de Jean III, petit-fils du pieux testateur ; et l'on soupçonne que l'emploi du legs ducal ne se fit point en expéditions outre-mer.

Les nos V (*Mariages à la cour de Bretagne, 1329-1331*), VI (*Le mausolée d'Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne à l'abbaye de Prières*), XVIII (*La captivité de Jean de Bretagne, comte de Richemont en Écosse*, 1322-1324) intéressent aussi la cour des ducs bretons.

Tous les autres numéros se rapportent à l'histoire religieuse de la province. Ce sont des enquêtes ordonnées par le pape en vue de procès à conclure, ou d'abus à réprimer : *Les démêlés de Guillaume Ouvroin, évêque de Rennes et de Jean II, vicomte de Beaumont*, son vassal, à régler (I), les méfaits du prieur de Saint-Nicolas de Redon contre l'évêque de Nantes, à punir (VIII) : *la cabale* (montée) *à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois* (1321-1322) contre l'abbesse, par des religieux et des religieuses ligués ensemble, à faire cesser (XXIII).

Ce sont des fondations pieuses confirmées ou favorisées par le pape : Carmes à Nantes (IX), Augustins à Lamballe (XIX); Dominicains à Guérande (XXV; voir aussi nos XIII, XIV, XV, XXVI, XXX). Plusieurs documents intéressent l'abbaye de Redon : la sentence de Benoît XIII (1395) au sujet de *la compétition de Guillaume de Trébiguet et de Guillaume le Roux au siège abbatial* (XVI); diverses bulles permettant de combler des lacunes ou d'apporter quelques précisions dans la *chronologie* des abbés du même monastère au XIVe siècle (XVII).

Le chapitre de Nantes revendique deux pièces : la XXe : un *vidimus* de Benoît XIII à deux chartes épiscopales en faveur des chanoines : la XXIIe : une constitution de Grégoire XI réglementant la prise de possession des chapellenies principales de la cathédrale par les clercs qui en auront reçu l'expectative.

Le no XX intéresse la fiscalité capitulaire de Nantes; le no X a trait à la fiscalité épiscopale (procuration et bénéfices qui y sont soumis) : le no XXXII se rapporte à la fiscalité pontificale : c'est un extrait du livre de comptes du collecteur apostolique de la province de Tours, Guy de la Roche, touchant la perception de l'annate dans le diocèse de Nantes, en 1365. Il peut servir de complément à l'étude que M. Mollat a publiée sous le titre de *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les Papes d'Avignon à l'époque du grand schisme d'Occident* (Paris, 1903) et à cette autre qu'il a composée en collaboration avec M. Ch. Samaran, *La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle* (Paris, 1905).

Signalons de plus comme intéressant l'histoire générale, *L'envoi d'une ambassade bretonne à Benoît XIII, en 1407* (no XXVII), dans le but d'obtenir du pape aragonais, qu'il renonçât à la papauté, comme promettait de le faire son rival, Grégoire XII, pape de Rome. Jean XXIII dut intervenir, en 1412, pour le règlement des frais occasionnés par cette mission. C'est sa bulle que publie M. Mollat.

Le no XXVIII, intitulé *Les désastres de la guerre de Cent ans en Bretagne*, complète, pour cette province, à l'aide des registres de Clément VII et de Benoît XIII, la liste des fondations pieuses ravagées par les bandes de guerre, dressée par le Père Denifle dans son ouvrage la *Désolation des églises, monastères, hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*

(Paris, 1899). Ce n'étaient partout que ruines, misère et désordres auxquels les papes essayent de porter remède. Ils octroient en particulier de nombreuses grâces spirituelles destinées à stimuler la générosité des fidèles en faveur de la reconstruction ou de la réparation des édifices pieux ayant le plus souffert. M. Mollat publie l'analyse de 59 bulles d'indulgences intéressant autant de localités des diocèses de Rennes, de Saint-Malo, de Léon, de Quimper, de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Vannes.

Enfin, notons, sous le n° XXIX, le *vidimus* fait par Grégoire XI, d'une bulle de Grégoire X (5 avril 1275) en faveur de l'abbaye de Redon, que M. Guiraud, éditeur du bullaire de ce dernier pape, n'a point connue.

Une table alphabétique des noms de personnes et de lieux termine cet intéressant recueil. J. M. V.

— Les études régionales, intéressant toujours plus ou moins l'histoire ecclésiastique, se poursuivent activement dans le Sud-Est. — A Lyon, M. l'abbé Martin, professeur d'archéologie à la Faculté catholique, vient de nous donner le premier volume des *Églises et Chapelles de Lyon*, in-4 illustré. Cette étude historique du plus haut intérêt débute par une préface de Mgr Dadolle. — Dans le Forey, M. l'abbé Relave publie un fort volume in-8° (Lyon, 1907, VIII-552 p.) sur *Sury-le-Comtal*. Nous trouvons là des renseignements très curieux sur la paroisse et les pays environnants. — C'est le même genre de travail, mais cependant avec moins de détails, que nous présente M. Dubois, dans ses *Monographies des communes du Charollais et du Brionnais* (Lyon, 2 vol. in-8, 291 et 218 p.). — A signaler enfin les intéressantes études de M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, sur le clergé de ce département pendant la Révolution (*Annales des Alpes*, juillet-août, sept.-oct., 1907). H. et L. Vaganay.

— M. F. Uzureau publie une *sixième série d'Andegaviana* (Paris, A. Picard et fils; Angers, J. Siraudeau, 1907. In-8°, 556 p. F. 4). Beaucoup de sujets intéressent l'histoire religieuse, tels : *Les communautés d'hommes à Angers avant la Révolution* (p. 1-20); *Les hôpitaux d'Angers avant la Révolution* (p. 33-39); *Les paroisses angevinnes du diocèse de La Rochelle au XVIII^e siècle* (p. 46-78); *Les communautés de femmes à Angers avant la Révolution* (p. 118-127); plusieurs morceaux sur l'abbaye de Fontevrault, *Le Saint-Siège et l'abbaye de Fontevrault* (p. 127-139); *Les anciennes confréries d'Angers* (p. 139-145); *Les fêtes civiques à Angers sous la Convention* (p. 176-192); *Dom Chabanel, prieur de l'Esvière, guillotiné à Angers* (p. 192-201); *Un séminariste de Segré guillotiné à Angers* (p. 272-276); *Le culte constitutionnel à Angers* (1795-1802); *Mgr de Vaugirauld, évêque d'Angers (1680-1758)* (p. 479-501); *Un récollet guillotiné à Angers* (p. 502-504); *Abjuration d'un grand-vicaire constitutionnel d'Angers* (p. 504-522).

Ces publications sont assez peu équilibrées. On désirerait un peu plus d'ordre dans la disposition des articles et un peu plus de méthode dans la manière de publier les anciens documents, de reproduire d'anciennes études et d'exposer certains sujets. Mais néanmoins quiconque parcourra ces morceaux avec attention, y trouvera d'utiles matériaux pour l'histoire religieuse de la France mais spécialement de l'Anjou.

— En 1903, M. E. Cabié publiait la correspondance de Jean Hébrard de Saint-Sulpice, relative à l'ambassade en Espagne de 1562 à 1565 et à la mission de ce diplomate dans le même pays en 1566; aujourd'hui l'érudit albigeois livre à la connaissance des historiens toute la correspondance des seigneurs de Saint-Sulpice, se rapportant aux événements publics de France et principalement aux troubles et aux guerres du Protestantisme (*Guerres de religion dans le sud-ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590*. Albi, Nouguiès, 1906, in-8, XLII p. 940 col.).

Jouissant de la confiance de la reine-mère et de toute la cour, chargé de nombreuses missions officielles pendant les troubles religieux, Jean de Saint-Sulpice a laissé une nombreuse correspondance, ainsi que des rapports d'ordre politique de la plus haute importance. De 1561 à 1568, la série des lettres est incomplète et offre moins d'intérêt; en 1569, Jean est nommé gouverneur et surintendant de la personne et des biens du duc d'Alençon, et en 1574 il parvient à réconcilier une première fois avec le roi et la reine-mère, le prince qui s'était joint aux Politiques; ses fils prirent une part active au siège de La Rochelle, et l'année suivante lui-même était chargé d'apaiser les troubles et de ramener la paix successivement dans le Poitou, la Saintonge et le Languedoc. C'est de 1576 à 1580 que la correspondance offre le plus d'intérêt au point de vue des guerres religieuses; les hostilités ayant repris leur cours, Jean contribue largement à la conclusion de la paix de Bergerac en 1577. En 1578 et 1579, il accompagne Catherine en Guyenne et en Languedoc et assiste aux conférences de Nérac, dont il est chargé d'exécuter les décisions dans le Quercy; en 1580, nous assistons à la prise de Cahors par le roi de Navarre.

La correspondance de Jean Hébrard ne se rapporte pas uniquement aux guerres de religion. Elle nous fournit des indications nombreuses sur les bénéfices ecclésiastiques dans le Quercy, sur les domaines seigneuriaux, les institutions communales, les mœurs du pays. Enfin, les fils de Jean Hébrard, principalement Bertrand de Saint-Sulpice, sénéchal de Cahors, et Antoine, évêque de la même ville, furent mêlés aux divers événements survenus dans ces régions; leur correspondance, ainsi que celle de Jean Hébrard, constituent de précieux documents non seulement d'histoire locale, mais aussi d'histoire générale du Sud-Ouest de la France.

M. Cabié s'est contenté d'analyser les documents secondaires, mais il a reproduit *in extenso* les pièces de plus grande importance, ou celles qui ont été écrites de la main de grands personnages, comme le roi, la reine-mère, etc. Dans sa préface, il donne des indications suffisantes sur les événements et les principaux personnages dont il est question; si l'éditeur n'a pas consulté les collections de lettres et toutes les publications de documents qui ont rapport à son sujet, il a cependant tâché d'identifier autant que possible les noms de personnes et de lieux et de restituer les dates exactes. La publication est précédée d'une bonne table chronologique, et une table alphabétique des noms de personnes et de lieux la termine. P. D.

— MM. Levesque et Ch. Urbain préparent une édition de la correspondance de Bossuet, qu'ils publieront en sept à huit volumes chez Hachette, dans la collection des *Grands Écrivains de France*, et pour laquelle l'Académie a voté une subvention. — « Cette édition, disent les auteurs, rétablira dans leur intégrité les lettres déjà connues, mais publiées pour la plupart, selon des procédés défectueux. Elle en contiendra un grand nombre d'autres, et de plus elle donnera les lettres adressées à Bossuet. Le tout sera revu sur les autographes ou du moins sur les copies les plus autorisées, classé dans l'ordre chronologique et accompagné de notes historiques destinées à donner la pleine intelligence du texte. — Pour assurer à cette œuvre la plus grande perfection possible, les éditeurs comptent sur le bienveillant concours du public instruit, en France et à l'Étranger. Ils font appel à toutes les personnes possédant des lettres de Bossuet ou de ses correspondants, et les prient de leur en donner communication ; de même, ils seront reconnaissants à celles qui leur signaleront, dans les dépôts publics ou dans les collections particulières, quelque pièce de ce genre. Bien entendu, ils indiqueront soigneusement la provenance des documents qui seront ainsi venus à leur connaissance... ». Tout renseignement intéressant les éditeurs peut être adressé à M. Levesque, 18, rue Cassini, Paris, XIV^e^. G. M.

— En 1878, Son Éminence le Cardinal Mathieu présentait, comme thèse doctorale à la Faculté des Lettres de Nancy, un remarquable mémoire sur *L'ancien Régime en Lorraine et Barrois d'après des documents inédits (1698 1789)*. Fortune rare pour une dissertation doctorale, l'œuvre est arrivée aujourd'hui à une troisième édition (Paris, H. Champion, 1907, xxiv-539 p. Le fond est resté le même, si l'on excepte l'addition du procès et de la mort de Charlotte de Rutant à l'époque révolutionnaire, ainsi que quelques considérationss ur le rôle du christianisme dans la société moderne. Il est des plus importants pour l'histoire ecclésiastique; car, abstraction faite des pages consacrées à la formation de la Lorraine et aux institutions civiles, l'on y trouve des renseignements abondants, concrets, savamment ordonnés et agréablement exposés concernant les couvents et la vie religieuse en Lorraine, les abus, le clergé séculier et le gouvernement ecclésiastique au xviii^e^ siècle, les différentes sortes de bénéfices, les mœurs du clergé, la dîme, l'opinion publique, les élections et les cahiers de 1789.

— La librairie Hachette a mis en vente la 15^e^ planche de *l'Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours* publié par M. A. Longnon. Cette planche, qui donne la physionomie de la France à la mort de Charles V, en 1380, termine un premier fascicule depuis longtemps en cours de publication.

La librairie Letouzey et Ané annonce la publication d'un *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, dont la direction a été confiée à Mgr A. Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, et à MM. Albert Vogt et Urbain Rouziès. Ce dictionnaire ne fera pas double emploi avec les dictionnaires édités par la même librairie ; car son but est

de renseigner avec précision le lecteur sur la vie et les œuvres de tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Église, aussi bien que de faire connaître l'état actuel des recherches concernant les institutions et la géographie ecclésiastiques. Il contiendra des notices sur chacun des papes qui ont gouverné l'Église, sur tous les cardinaux, archevêques, évêques, prélats, dont la vie a eu quelque importance au point de vue de l'histoire, soit générale, soit particulière ou locale, sur les saints, les fondateurs d'ordre, les abbés les plus illustres, sur les écrivains ecclésiastiques, sur les hérétiques, les grands convertis, sur tous les personnages, clercs ou laïcs, dont le nom est resté à un titre quelconque écrit dans les annales de l'Église catholique. Il consacrera à chaque pays, province ecclésiastique, diocèse, monastère, couvent, un article où sera sommairement retracée l'histoire de ces circonscriptions ecclésiastiques et de ces établissements religieux, avec la liste, autant qu'il sera possible de la dresser, des pontifes et des supérieurs. On laissera de côté les personnages qui intéressent exclusivement l'histoire des Églises séparées, hérétiques ou schismatiques. Le dictionnaire, qui présentera la même disposition typographique que ses aînés, paraîtra par fascicules in 4° de 160 pages (320 colonnes) au prix de 5 francs chaque fascicule. G. M.

— M. le chanoine Ul. Chevalier a terminé au mois de septembre dernier la seconde édition du monumental *Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Bio-bibliographie* (Cf. RHE. 1904, t. V, p. 211) (Paris, Picard, fasc. IX, 1907. In-8°, col. 4313-4832). Le neuvième et dernier fascicule s'étend du mot *Sperman* jusqu'au mot *Zysper*. L'auteur promet qu'il sera suivi bientôt d'un petit volume supplémentaire utilisant la littérature historique jusqu'au 31 décembre 1905 et donnant le dépouillement de divers catalogues italiens; la promesse d'un travailleur aussi actif qu'Ulysse Chevalier, sera certainement tenue. Cette seconde édition est considérablement augmentée et améliorée. Le nombre des volumes a été plus que doublé; certaines notices ont été complètement remaniées; d'autre part d'innombrables erreurs rencontrées dans les répertoires bibliographiques ont été corrigées. L'auteur a utilisé la *Bibliotheca historica medii aevi* de Potthast pour les articles qu'il n'a pu recueillir lui-même.

Un instrument bibliographique de premier ordre, trop peu consulté malheureusement, donnant une excellente idée de l'imposante activité scientifique déployée en France dans le domaine de l'histoire, de la philologie, de l'archéologie et des sciences sociales, c'est sans contredit la *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, sur lequel la RHE a déjà attiré l'attention de ses lecteurs (t. VI (1905), p. 480). Elle est publiée par M. A. Vidier, le bibliographe connu de la Bibliothèque nationale, sous la direction de M. Robert de Lasteyrie; le premier fascicule paru en 1904 commençait le vaste dépouillement de la littérature historique et archéologique à l'année 1901. Ce répertoire annuel fait suite au répertoire *général* dont nous signalions

naguère le t. IV (t IV (1903), p. 170; t. V (1904), p. 448) : *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France*. Les deux séries se poursuivent parallèlement et régulièrement. La première vient de s'enrichir de la deuxième livraison du tome V (nos 89398-95412) lequel, nous l'avons dit, est un supplément (pour les années 1886-1900). La seconde a maintenant un volume complet, par la mise au jour toute récente du troisième fascicule (Paris, Imprimerie nationale, 1906. In-4, 289 p., nos 8639-13991. Années 1903-1904). Cette publication présente non seulement le contenu de toutes les revues des Sociétés départementales françaises, mais aussi celui des travaux édités par les instituts français à l'étranger (Institut égyptien du Caire; Mission et Institut d'archéologie orientale ; Écoles françaises d'Athènes, de Rome ; St-Louis des Français et Mission scientifique du Maroc). H. N.

— A l'aide des collections offertes par des Mécènes lyonnais ou réunies par la commission municipale du Vieux-Lyon, un musée historique va être inauguré à Lyon, dans le palais Saint-Pierre, ancienne abbaye de bénédictines, qui fut saccagée par les Sarrasins et par les Huguenots et reconstruite en 1667.

La Faculté des Lettres de Grenoble vient de fonder à Florence un institut français dont la direction sera confiée au professeur chargé de l'enseignement de l'italien. Cet institut comprendra : 1° une section de lettres italiennes qui groupera, sous la direction du directeur ou du secrétaire, les étudiants et les travailleurs libres désirant profiter de leur séjour à Florence pour faire des travaux d'érudition littéraire ; 2° une section d'histoire de l'art où les mêmes services seront rendus à ceux qui s'adonneront à l'histoire de l'art ; 3° une section de lettres françaises qui se composera de cours payants de littérature française à l'usage de la société florentine ; 4° un office de relations scientifiques et littéraires entre l'Italie et la France, qui se chargera de fournir aux savants et aux lettrés des deux nations des renseignements de tout ordre : bibliographiques, statistiques, administratifs, voire des indications pratiques.

M. Rodocanachi est devenu directeur de la *Nouvelle Revue*.

La Société de l'Histoire du Costume (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 651) vient de faire paraître le premier numéro du *Bulletin* de ses séances, qui contient aussi des articles (Paris, Leroy). Aucun numéro n'est mis dans le commerce et, seuls, les membre de la Société recevront ceux qui paraîtront désormais.

A Paris, 29, quai Bourbon, s'est fondée une *Société d'iconographie parisienne*, dans le but d'étudier les dessins, tableaux, estampes, ou autres monuments figurés représentant des édifices ou des aspects de Paris aux différentes époques de son histoire. La Société s'efforcera d'établir un inventaire critique des sources figurées de la topographie parisienne et favorisera des réunions, des expositions, la publication d'un Bulletin et de recueils de planches.

Vient également de se fonder une *Société médico-historique* dans le but d'étudier la médecine et les médecins dans leurs rapports avec l'histoire générale, la littérature et les arts. G. M.

— Rue Bonaparte, 28, à Paris, s'est fondée récemment une *Société d'études robespierristes*, qui « a pour but de rechercher, de classer et de publier tous les documents historiques qui peuvent apporter, dans la bibliographie de Robespierre, dans l'étude de ses idées politiques, dans l'histoire de son influence, une nouvelle clarté », tout en étendant « par une conséquence naturelle, le champ de ses investigations jusqu'à la Révolution tout entière et jusqu'aux manifestations qui, au cours du XIX^e^ siècle, ont marqué le développement et l'histoire de la pensée révolutionnaire ». La Société publie tous les trois mois les *Annales révolutionnaires* comprenant des études originales, des documents inédits et une bibliographie des ouvrages et articles relatifs à l'histoire de la Révolution. Elle se propose aussi de faire paraître une édition des *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre* par MM. V. Barbier et C. Vellay. La cotisation annuelle des membres, donnant droit à toutes ces publications, est de 20 francs

— Une *Revue des études ethnographiques et sociologiques* va paraître, à raison de douze fascicules par an, chacun d'au moins 32 pages gr. in-8, à la librairie Paul Geuthner à Paris, sous la direction de M. A. Van Gennep. Nous empruntons au prospectus-programme qui nous a été envoyé, les renseignements suivants :

« Les matières seront réparties suivant quatre rubriques : 1° Mémoires et articles de fond ; 2° Descriptions d'objets, courtes communications, correspondance ; 3° Bibliographie ; 4° Renseignements concernant les personnes, les institutions, les congrès, etc.

» Par sociologie, nous entendons l'étude de la vie en société des hommes *de tous les temps et de tous les pays ;* par ethnographie, plus spécialement la description de leur civilisation matérielle. Le champ de la *Revue* est donc vaste. L'on y admettra également des travaux sur l'archéologie, le droit comparé, la science des religions, l'histoire de l'art, etc., et l'on y fera appel aux branches spéciales comme l'égyptologie, l'assyriologie, l'orientalisme, etc.

» D'une manière générale, la première rubrique sera consacrée de préférence aux travaux traitant des influences qu'ont exercées les unes sur les autres les diverses civilisations, à des tableaux de cycles culturels déterminés, à des essais de classification des phénomènes sociaux et à des études comparées ou monographiques

» La deuxième rubrique intéressera, nous l'espérons, les conservateurs des musées provinciaux de France ; il existe, dans un très grand nombre de villes de province, des collections ethnographiques, dont quelques-unes fondées dès le XVIII^e^ siècle renferment des objets rares, parfois même devenus introuvables. Souvent les fonds manquent pour la confection de catalogues complets et la *Revue* offrira l'occasion de constituer ces catalogues peu à peu. Des richesses demeurent encore ignorées que nous désirerions contribuer à faire connaître au monde savant.

» Nous suivrons, entre autres, d'aussi près que possible le mouvement scientifique en pays slaves, les travaux russes, polonais, tchèques, ruthènes, bulgares, etc. manquant d'un organe français qui les mette en valeur comme ils le méritent. De même, nous rendrons compte avec soin des travaux hongrois, roumains, grecs, etc.

» A la *Revue*, sera annexée une *Collection d'études ethnographiques et sociologiques*, volumes de format et de prix variables : monographies descriptives illustrées, publication de documents inédits, études d'ensemble, etc.

» La langue de la *Revue* sera de préférence le français; mais l'anglais, l'allemand et l'italien y seront également admis.

» Le prix d'abonnement est de 20 francs pour la France et de 22 francs pour l'Étranger. »

— Le vendredi 27 décembre dernier, on a célébré à Paris, dans la mesure que permettaient les circonstances, le deuxième centenaire de la mort de Mabillon. A cette occasion, un office solennel a été chanté à l'église Saint-Germain-des-Prés, à l'ombre de laquelle l'illustre moine passa la meilleure partie de sa vie et qui conserve son tombeau. A la messe chantée par M. Thédenat, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, assistait pontificalement S. G. Mgr Amette, coadjuteur de l'archevêque de Paris, entouré de nombreux dignitaires du clergé séculier et régulier, de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique, de plusieurs représentants des Académies, de l'École des chartes, des Archives et de la Bibliothèque nationale, etc. Dom Cabrol, abbé de Farnborough, en Angleterre, a prononcé un éloquent panégyrique dans lequel, après avoir retracé l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il a résumé la vie de Mabillon et son œuvre en diplomatique, en histoire et en géographie, célébrant en lui une gloire nationale par la grande place qu'il a tenue dans le mouvement scientifique, et une gloire de l'Église par la piété qu'il unissait à la science.

Nous lisons dans la *Revue Mabillon* (t. III (1907), p 98) : « Nous publierons, en l'honneur de Mabillon, un volume de *Mélanges et Documents* avec la collaboration de plusieurs érudits auxquels sa mémoire reste chère. Les souscripteurs des *Archives de la France monastique* le recevront de droit; ce sera le tome VI de la collection. Il sera mis à la disposition du public au prix de dix francs. Un artiste exécute, en ce moment, un médaillon commémoratif du centenaire de Mabillon. On pourra s'en procurer une reproduction pour la somme de dix francs ».

— A la séance du 14 novembre de la Société des Antiquaires de France, M. Rodocanachi a fait une intéressante communication sur la conversion de Boccace, qui, sur la prédiction qu'un moine lui fit de sa mort prochaine, se prit à regretter ses œuvres légères et qui, sans l'intervention de Pétrarque, aurait peut-être renoncé complètement aux travaux littéraires.

Le 20 novembre, M. Monceaux a communiqué, de la part du R. P. Delattre, une série de plombs byzantins trouvés récemment à Carthage. M. Héron de Villefosse lit aussi une lettre du R. P. relative aux fouilles qu'il poursuit à Carthage. M. Mareuse présente un petit Christ

n cuivre, trouvé au cours des fouilles pratiquées sur une place de Senlis et M. Stein entretient ses collègues de la découverte d'une peinture murale du début du XIV^e^ siècle faite à Étampes. G. M.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le 30 octobre, M. Léon Dorez établit que les peintures du magnifique psautier exécuté à Rome en 1542 pour le pape Paul III, et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, sont l'œuvre d'un artiste français, Vincent Raymond, de Lodève, qui travailla pour la chapelle et la sacristie pontificales depuis le règne de Léon X jusqu'à celui de Jules III, et peut-être plus tard encore. M. Dorez croit avoir trouvé d'autres œuvres du même peintre; il les publiera prochainement à la suite des miniatures du psautier de Paul III, avec un essai biographique sur Raymond.

Le 8 novembre, M. Omont poursuit la lecture du mémoire du P. Delehaye sur les légendes grecques des saints militaires. — M. Dieulafoy, au cours d'un voyage en Galice, dans les Asturies et en Navarre, a étudié les monuments chrétiens construits sous l'inspiration des princes chrétiens à mesure qu'ils repoussaient les musulmans, et a montré la double influence qu'ont exercée les arts musulman et perse. — M. P. Durrieu parle du manuscrit des *Statuts de l'Ordre de Saint Michel*, récemment dérobé à la Bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye. Ce manuscrit exécuté, entre 1548 et 1550, pour le cardinal de Lorraine, alors chancelier de l'Ordre, faisait partie en 1725 des collections de Clairembault, acquises pour la bibliothèque du roi, mais qui ont malheureusement beaucoup souffert d'une épuration ordonnée en 1792. Deux miniatures ornent le livre. Pour l'une d'elles, représentant la victoire de l'archange saint Michel sur le démon, l'artiste s'est inspiré du Saint-Michel de Raphaël (Louvre), en introduisant à l'arrière-plan une vue du Mont-Saint-Michel, siège de l'Ordre. L'autre miniature montre la tenue d'un chapitre des chevaliers sous la présidence du roi Henri II, allusion à la restauration entreprise en 1548 par le cardinal de Lorraine. En s'aidant des tableaux et des dessins contemporains, M. Durrieu a identifié la plupart des personnages de la scène; il a reconnu Henri II, le cardinal de Lorraine, Antoine de Bourbon-Vendôme, le comte d'Enghien, le prince de la Roche-sur-Yon, le duc Claude de Guise, le connétable de Montmorency et diverses autres personnalités du seizième siècle.

Le 15 novembre, a eu lieu la séance publique annuelle. Après un discours du président, M. Salomon Reinach, M. Georges Perrot a lu une longue notice sur la vie et les travaux de M. Jules Lair, récemment décédé (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 656); puis, M. Pottier a donné lecture d'un mémoire sur *Les origines populaires de l'art*.

Le 6 décembre, l'Académie a fêté les noces d'or d'académicien de M. Léopold Delisle auquel a été remise une médaille gravée par Chaplain avec l'inscription au revers : *Leopold Delisle ob annos quinquaginta a coop-tatione ejus in Academia gnaviter exactos, sodali optimo sodales*. M. le duc de Loubat a été installé à titre d'associé étranger.

Le 20 décembre, M. Paul Durrieu, élu au fauteuil de M. Lair, est

installé. — M. Philippe Berger présente les résultats des fouilles faites dans le cimetière mérovingien de Bourgogne, territoire de Belfort. — M. de Mély commente l'inscription de l'autel d'Avenas (Rhône) et établit sa date : 12 juillet 1180.

Le 27 décembre, sont élus trois correspondants étrangers : MM. Van Berchem, professeur à l'université de Genève, Conze, membre des Académies de Berlin et de Munich, le R. P. Ehrle, préfet de la Bibliothèque Vaticane. — M. Léopold Delisle fait hommage, au nom du P. Besse, d'un médaillon de Mabillon frappé d'après l'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève à l'occasion du deuxième centenaire de l'illustre bénédictin et commémore cet anniversaire. — MM. Babelon et Bouché-Leclercq sont ensuite élus président et vice-président pour l'exercice de 1908.

Après un essai fructueux, tenté au cours de la dernière année scolaire, l'Université des *Annales*, établie à Paris dans le but de procurer aux jeunes filles un enseignement littéraire incomparable, a rouvert ses portes le 25 novembre dernier. Cet enseignement se donne sous forme de conférences qui sont tenues par les maîtres les plus en vogue et données tous les jours jusqu'au mois d'avril. Les conférences sont partagées en cinq classes : Morale et philosophie; Histoire; Littérature française; Littérature étrangère; Histoire de la musique. Elles sont reproduites intégralement dans un nouveau périodique : *Le Journal de l'Université des Annales* (France, 20 fr.; Étranger, 25 fr.), dont l'abonnement procure le service gratuit du recueil bien connu : *Les Annales politiques et littéraires.*

Au mois d'octobre dernier, le Ministre de l'Instruction publique a adressé aux recteurs d'Académie une circulaire relative à l'application du décret du 8 juillet 1907, qui réorganise la licence-ès-lettres, notamment, la licence d'histoire et de géographie.

A la Sorbonne a été inaugurée, au mois de novembre, une Bibliothèque de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, qui sera mise à la disposition des membres de l'Association et des étudiants du grec sur autorisation d'un professeur de la Faculté.

A l'École pratique des Hautes-Études (Section des sciences historiques et philologiques), la Ville de Paris a créé une chaire d'histoire des doctrines économiques. Le nouveau titulaire est M. Adolphe Landry, qui traitera l'*Histoire des théories de la population* et fera l'*Examen critique de la richesse des nations d'Adam Smith.*

A la faculté de droit de l'université de Paris, M. Z.-I. Loutfi, docteur en droit, a ouvert un cours libre de droit musulman. Les principales matières étudiées dans ce cours seront les suivantes : « Origines et sources du droit musulman; extension de l'islamisme; le Kalifat; la guerre sainte; le mariage; la polygamie; condition juridique de la femme musulmane; la propriété; le wakf-successions; tribunaux musulmans; compétence du Cadi; comparaison sommaire des institutions de l'Europe et de celles de l'Islam; compatibilité de ces dernières avec les institutions modernes. »

A l'Institut catholique de Paris voici les sujets que traiteront les titulaires des chaires créées grâce aux libéralités de Sa Sainteté Pie X (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 655) : le P. Lebreton, *Origines du dogme de la Trinité et Origines de l'épiscopat;* Mgr Leroy, *Introduction générale. Le Fétichisme*; M. Carra de Vaux, *La doctrine de l'Islam; rapports et opposition avec le Christianisme;* MM. de la Vallée-Poussin et Boyer, *Le boudhisme de l'Inde.*

De plus, cette année, des cours d'apologétique seront donnés spécialement aux hommes. M. l'abbé Gaudeau étudiera les différentes erreurs modernistes signalées par l'encyclique *Pascendi* et le décret *Lamentabili sane* et en fera l'historique. M. l'abbé Touzard exposera la valeur apologétique de l'argument tiré des prophéties et M. Thureau Dangin parlera du mouvement catholique en Angleterre au XIX^e^ siècle. M l'abbé Paquier passera en revue les grandes controverses qui agitèrent l'Église au XVII^e^ siècle, en particulier le Jansénisme. Mgr Baudrillart montrera quel était l'état de l'Église de France dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle et M. le chanoine Pisani développera un sujet d'actualité : La Révolution et l'Église de Paris. A la fin de l'année scolaire, trois prix de 250, 150 et 100 francs seront décernés aux auteurs des meilleurs mémoires écrits ayant trait aux matières des cours professés.

Enfin, M. Clotet, docteur en droit, a été nommé professeur suppléant d'histoire. G. M.

— *Nominations.* — M. de Saint-Léger est nommé professeur d'histoire de Lille et des provinces du Nord de la France, à la faculté des Lettres de Lille.

M. R. Duval, précédemment professeur d'araméen au Collège de France, a donné sa démission et a été nommé professeur honoraire du même institut.

M. É. Boutroux, professeur d'histoire de la philosophie moderne à Paris, a pris son éméritat.

M. Lévy-Brühl a été nommé professeur titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie moderne à la faculté des lettres de Paris.

M. Dupont-Ferrier a été nommé professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand.

Notre collaborateur, M. l'abbé H. Dubrulle, est nommé archiviste en chef et bibliothécaire-adjoint des Facultés catholiques de Lille. Il reste en même temps sous-archiviste du diocèse de Cambrai.

MM. G. Raynaud et A. Tuetey ont été nommés membres de la section d'histoire et de philologie du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

M. F. Engerand a été nommé stagiaire de la Bibliothèque nationale; MM. Marcel Bouleron et Henri Longnon ont été nommés, l'un, rédacteur et l'autre, adjoint, à la Bibliothèque de l'Institut.

Aux Archives départementales, ont été nommés MM. P. Lorber, archiviste des Basses-Pyrénées; P. Destray, archiviste-adjoint de la Côte d'Or; A. Clerc, archiviste des Pyrénées-Orientales.

M. G. Huet a été nommé docteur-ès-lettres néerlandaises, *honoris causa*, de l'université de Groningue.

M. Payot, précédemment recteur de l'Académie de Chambéry, a été nommé recteur de l'Académie d'Aix.

Décès. — M Jules Perruchon, un des rares représentants des études éthiopiennes en France, décédé à Paris le 25 février 1907. Il a publié dans le *Journal Asiatique* et la *Revue sémitique* de précieuses contributions à l'histoire et au folklore de l'Abyssinie. Récemment, il a donné, dans la Patrologie Orientale de Mgr Graffin (Paris, F. Didot), en collaboration avec M. I. Guidi, l'édition et la traduction française d'un grand ouvrage allégorique éthiopien. *Le livre des mystères du ciel et de la terre.*

M. Alphonse Bertrand, secrétaire-rédacteur au Sénat, ancien attaché au cabinet de Gambetta qui siégea à Tours et à Bordeaux, président de l'Association artistique et littéraire de Versailles. Il fut un des premiers promoteurs de la restauration de Versailles, à laquelle il consacra, dans la *Revue des Deux-Mondes*, dont il était un des collaborateurs depuis plusieurs années, diverses études, complétées et réunies sous le titre : *Versailles : ce qu'il est, ce qu'il fut, ce qu'il devrait être.* T. I. *Le Versailles royal.* T. II. *Versailles depuis 1879.* T. III. *L'avenir de Versailles et sa restauration* (Paris, 1906). Il publia également plusieurs volumes de biographies parlementaires, des études sur *Le Gouvernement de Thiers* et *la Troisième République.*

M. Joseph Vaesen, archiviste paléographe, bibliothécaire-archiviste de Compiègne, surtout connu pour son excellente édition des *Lettres de Louis XI, roi de France, publiées d'après les originaux par la Société de l'Histoire de France*, qu'il dirigea en collaboration avec M. Étienne Charavay et qui, quoique inachevée, comprend neuf tomes (Paris, 1883-1905). On lui doit encore un volume sur *La juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime* (Paris, 1881), et une révision du grand ouvrage en 10 volumes de A. Metzer ; *La Révolution française à Lyon. Notes et documents inédits* (Lyon, 1882-1886).

Le R. P. Forbes, de la Compagnie de Jésus, homme d'action en même temps qu'auteur de travaux estimables dont le dernier est intitulé : *L'Église catholique au XIX^e^ siècle (1800-1900)* (Paris, 1904). Auparavant il avait publié : *L'Église catholique en Écosse à la fin du XVI^e^ siècle* (Paris, 1901) et divers articles dans la *Revue des Questions Historiques*, ainsi que dans les *Études*, dont il était l'un des collaborateurs assidus.

M. Deluns-Montaud, chef de la division des archives au ministère des affaires étrangères.

Mgr Fèvre, directeur du *Monde catholique*, connu surtout pour son édition en 12 volumes des œuvres de Bellarmin et la continuation de l'*Histoire de l'Église* de Darras (des tomes XXXV à XLIV). Il a publié, en outre, une grande quantité d'ouvrages, de valeur très inégale, parmi lesquels on peut citer : *Jésus-Christ prototype de l'humanité* (Paris, 1906); *Vie, action politique et œuvres de M. Émile Ollivier* (Paris, 1905); *l'Allemagne, le Catholicisme* (Paris, 1905).

L'abbé Louis Bertrand, directeur du grand séminaire de Bordeaux,

qui publia divers travaux d'histoire provinciale : *Notice sur Pierre Milhardh, abbé de Simorre et prieur de S. Dode au diocèse d'Auch* (Auch, 1884); *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885); *L'Oratoire à Bordeaux* (Bordeaux, 1886); *La vie de messire Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680)* (Paris, 1902); *Correspondance de Louis Tronson, troisième supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Lettres choisies et annotées* (Paris, 1905); *Bibliothèque Sulpicienne* (Paris, 1900-1905).

M. le vicomte DE MEAUX, né en 1830, gendre de Montalembert, qui fut successivement secrétaire de l'Assemblée Nationale en 1871, ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Dufaure-Buffet (10 mars 1875-24 février 1876), ce qui lui valut le blâme du parti monarchique, puis de nouveau ministre avec le même portefeuille dans le cabinet de Broglie du 16 mai 1877. Il était un des derniers survivants de la fameuse délégation qui se rendit à Frohsdorf, près du comte de Chambord, pour négocier une Restauration monarchique. Depuis longtemps, il avait abandonné la politique active pour s'adonner à l'agriculture et aux études historiques. Dès 1858, il comptait parmi les collaborateurs les plus assidus du *Correspondant*. Il a publié entre autres *La Révolution et l'Empire, 1789-1715, étude d'histoire diplomatique* (Paris, 1868); *Les luttes religieuses en France au XVII^e siècle* (Paris, 1879); *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie* (Paris, 1889, 2 volumes); *Madame Craven, née La Ferronays* (Paris, 1891); *L'Église catholique et la liberté aux États-Unis* (Paris, 1893); *Montalembert* (Paris, 1897); *Souvenirs politiques* (1871-1877) (Paris, 1905).

M. CYPRIEN PÉRATHON, auteur d'une bonne *Histoire d'Aubusson* (Limoges, 1886).

M. FERDINAND VILLARD, sénateur et maire de Guéret, auquel on doit plusieurs études d'histoire locale réunies sous le titre : *Un chef-lieu de province au XVIII^e siècle. Guéret capitale de la Haute-Marche* (Guéret, 1898-1905).

M. VICTOR BROCHARD, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, titulaire de la chaire de philosophie ancienne à la faculté des Lettres de Paris.

M. ALFRED BARBOU, conservateur honoraire de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. G. M.

Grèce. — En 1903, Mgr Cyrille Chaironides, archevêque de Patras et d'Élée, léguait par testament à l'université d'Athènes une somme pour un prix à décerner à l'auteur d'un ouvrage sur le droit pénal de l'Église orthodoxe orientale. Ce prix a été attribué, le 13 novembre 1905, à M. CONSTANTIN RHALLY, professeur de théologie et de droit à l'université d'Athènes et auteur de plusieurs monographies sur le droit canon, pour une dissertation présentée à la Faculté théologique de la même université et qui vient de paraître en volume : Ποινικὸν δίκαιον τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας (Athènes, typ. de l'*Estia*, 1907. In-8, XXVII-627 p.). Grâce à sa connaissance

approfondie du droit canon oriental et latin, l'auteur a écrit une monographie sérieuse qui comptera parmi les meilleures que possède la littérature orthodoxe. Il y expose aussi les lois spéciales de l'Église russe sur la matière. Les historiens trouveront dans cet ouvrage l'histoire de la législation pénale de l'Église et la comparaison du droit canon oriental avec les lois de l'Église latine.

— M. Georges Krémos a publié le second volume de son *Histoire du schisme des deux Églises grecque et romaine :* Ἱστορία τοῦ σχίσματος τῶν δύο ἐκκλησιῶν ἑλληνικῆς καὶ ῥωμαϊκῆς (T. II, Athènes, typ. du journal *Kratos*, 1907). L'ouvrage qui a obtenu un prix de la faculté théologique d'Athènes, doit comprendre quatre volumes. L'auteur a voulu faire la contrepartie du livre du cardinal Hergenröther sur Photius. Mais, du second volume, on peut dire encore ce que M. Bréhier a écrit du premier, que c'est une fougueuse plaidoirie en faveur de l'Église grecque ; tout appareil scientifique en est exclu *(Revue des Études grecques*, t. XIX (1906), p. 68). C'est cependant l'ouvrage le plus important sur l'histoire du schisme, qui ait été composé par un orthodoxe.

— L'archimandrite Chrysostome Papadopoulos a voulu réhabiliter la mémoire de Cyrille Lucaris, le fameux patriarche du XVII^e^ siècle. On sait que l'Ὁμολογία publiée sous son nom est imbue de protestantisme. L'archimandrite grec soutient que cette Confession a été forgée par les protestants et que l'orthodoxie du patriarche est exempte de tout reproche. C'est à la défense de cette thèse qu'il a consacré, dans le Νέα Ἡμέρα de Trieste, un long travail où il retrace la vie entière de Cyrille Lucaris (Κύριλλος Λούκαρις, 1907, n. 1701-1709).

Un autre défenseur de l'orthodoxie de Cyrille Lucaris a surgi dans la personne de l'archimandrite Ézéchiel Vélanidiotes, auteur de deux brochures tendant à établir la non authenticité de la Confession : Ὁ κατὰ Κυρίλλου τοῦ Λουκάρεως Οἰκουμενικοῦ Πατριάρχου ἄδικος ἀναθεματισμός (Athènes, 1906) et Ὁ ἐθνόμαρτυς Πατριάρχης Κύριλλος ὁ Λούκαρις (Athènes, 1906).

M. Simos Balanos, professeur de dogmatique à l'université d'Athènes a réfuté les arguments de l'archimandrite Ezéchiel (Ἡ ὁμολογία Κυρίλλου τοῦ Λουκάρεως. Athènes, 1907), Mais celui-ci vient de répondre dans une troisième brochure : Ὁ πολύφημος καὶ πολύσοφος Κύριλλος ὁ Λούκαρις, οἰκουμενικὸς πατριάρχης (Athènes, typ. Sakellarios,1907. In-8, 55 p.). Nous nous bornons à mentionner cette polémique qui n'est pas sans importance pour la biographie de Cyrille Lucaris et les relations entre les Grecs orthodoxes et les Protestants au XVII^e^ siècle. A. Palmieri, O. S. A.

Italie. — Mgr Diamare, évêque de Sessa, publie un mémoire historico-critique sur l'origine de l'église de *Sessa-Aurunca*, dans lequel il revendique l'apôtre saint Pierre lui-même comme fondateur de cette église (*Memorie storico-critico della chiesa di Sessa-Aurunca*. Naples, Artigianelli, 1907. L. 8, 216 p. L. 2,80). Malgré les arguments tirés de la tradition du culte

du prince des apôtres en cette région, de bas-reliefs du moyen âge retraçant sa vie, des catacombes de Casto à Sessa, etc., il est assurément difficile de se convaincre de l'origine apostolique d'une église qui n'a conservé que trois noms de ses pasteurs jusqu'en l'an 1000.

Depuis quelque temps, un groupe d'érudits des Marches a eu l'idée de recueillir tout ce qui peut intéresser leur région et faire connaître à leurs concitoyens l'histoire peu connue de leur pays. De ces *Studi Marchigiani* (*Studi Marchigiani* I. *Macerata*. Unione catholica typographica, 1907), vient de paraître un premier volume, avec préface du professeur Ricci. Ce volume contient vingt-trois articles, parmi lesquels on lit des études sur la *législation de l'Église dans les Marches*, la philosophie de Léopardi, etc. S.

— *Delle chiese della città e diocesi di Foligno nel secolo XIII, secondo una sentenza del 1239 e la « Libra » del 1295*, c'est le titre d'une intéressante étude que Dom P. T. Lugano, professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire pontifical romain, a publiée d'abord dans le *Bollettino della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbria* (t. X, fasc. 3; t. XII, fasc. 2-3, nos 29, 33, 34), et qui vient de paraître dans une élégante brochure de 122 pages (Rome, 1907).

Au début du xiiie siècle, par suite du fréquent passage de procurateurs, nonces, légats, etc. envoyés en mission par le Saint-Siège, l'évêque de Foligno était astreint à des frais d'hospitalité considérables, qu'il voulut faire partager par le chapitre de sa ville, l'abbaye de Sassovivo et les églises de son diocèse. Pour mettre un terme aux conflits qui s'ensuivirent, Grégoire IX députa le cardinal Raniero Capocci, qui rédigea, le 14 mai 1239, une sentence fixant la quote-part à payer par l'évêque, par le chapitre, par l'abbaye de Sassovivo, par le reste des églises rurales, monastères et chapelles de tout le diocèse. Les trois premiers payaient chacun un sixième des frais.

Au mois de janvier 1295, le notaire de Foligno, Ugo di Simone, sur ordre de l'évêque Berardo, rédigea une *Libra* basée sur la sentence du cardinal Capocci et divisée en quatre parties : *Sexterium Episcopatus ; Sexterium Canonice ; Sexterium monasterii Saxivivi : Libra Universitatis.*

C'est en utilisant ces deux documents, ainsi que des chroniques locales, des documents d'archives inédits et les monographies déjà écrites, que l'auteur étudie l'histoire des diverses églises du diocèse de Foligno et recherche quels étaient leurs revenus et possessions diverses jusqu'à la fin du xiiie siècle. Cet ensemble de détails relatifs à l'histoire des institutions, à l'histoire religieuse, à l'histoire économique et locale, surtout les données sur les prébendes du chapitre de Saint-Félicien de Foligno, offrent un vif intérêt.

Au commencement de la brochure, on lit une esquisse sur les origines et le développement du christianisme en Ombrie, sur les limites du diocèse de Foligno, sur l'organisation du chapitre, des cures locales, des églises rurales et des chapelles. Plusieurs documents inédits sont publiés au cours du travail, d'après une méthode parfaite.

M. P. Lugano se révèle dans cette captivante étude historien de la bonne école Son travail lui fait honneur, ainsi qu'à Mgr Faloci-Pulignani, qui l'a inspiré. Il serait vivement à souhaiter de voir consacrer des monographies de ce genre aux divers diocèses d'Italie : l'histoire des institutions ecclésiastiques médiévales en tirerait grand profit. L. Van der Essen.

— Nous avons déjà eu l'occasion de nous prononcer (RHE. t. VIII (1907), p. 458) sur l'étude de Mgr Faloci Pulignani, *La S. Casa di Loreto secondo un affresco di Gubbio* (Rome, 1907). Une traduction française de cette élégante brochure, due à la plume du P. M. Barret, vient d'être publiée par la maison Desclée, Lefebvre et Cie qui avait également offert au public la rédaction italienne (*La maison de Lorette d'après une fresque de Gubbio.* Rome, 1907. In-8, 116 p.). L'étude s'est enrichie de deux « documents nouveaux », notamment une déclaration de M. C. Ricci, directeur général des Beaux Arts et Antiquités, à Rome, et une autre de M. L. Leitz, directeur des galeries pontificales. De l'avis du premier, la peinture est de la fin du XIVe, ou tout au plus des premières années du XVe siècle (p. 42). Quant au second, « il n'ose se dire assez compétent pour fixer en toute sûreté la date précise d'une peinture aussi ancienne » (p. 43). Nous n'avons donc rien à changer à nos conclusions antérieures; bien au contraire, les dernières études parues sur la fresque de Gubbio ont fait augmenter nos méfiances. De toutes les revues qui ont traité jusqu'ici du travail de Mgr Faloci Pulignani, seules *La civiltà cattolica* (1907, t. II, pp. 178-182) et la *Revue de l'art chrétien* (5e sér., t. III, 1907, pp. 114-115) se sont laissées convaincre par les arguments du savant vicaire général de Spolète. Dans la *Rivista storico-critica delle scienze teologiche* (t. III, 1907, pp. 538-553), Mgr Vittorio Pagliari (1), vicaire général de Gubbio, revient longuement sur l'interprétation allégorique qu'il présenta dans le *Paese* de Pérouse (8 déc. 1906) et qui, pour ne pas être certaine, n'en est pas moins plausible ; enfin, M. U. Chevalier, dans une lettre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 880), a signalé les rapports que présente la fresque avec un tableau franciscain de Pérouse. Il devient donc de plus en plus probable que, malgré les apparences qui plaident en faveur de l'interprétation de Mgr Faloci Pulignani, la fresque de Gubbio se rapporte bel et bien à saint François d'Assise et n'a rien à voir avec l'histoire de la maison de Lorette.

Nous avons annoncé jadis (RHE. t. VII (1906), p. 222) que le R. P. Niccolò Dal-Gal, O. F. M., avait commencé la publication d'une biographie de saint Antoine de Padoue dans la *Voce di S. Antonio*. Aujourd'hui cette œuvre est terminée. Elle vient de paraître, avec une introduction sur

(1) Mgr Pagliari n'est pas très bien au courant de la littérature franciscaine. C'est ainsi qu'il attribue à S. Bonaventure le récit de la vision du palmier, qui a été inséré dans sa *Legenda Major* par son successeur au généralat, Jérôme d'Ascoli (voir *Analecta franciscana*, t. III, p. 365. Quaracchi, 1887). Mais ce détail reste sans influence sur les conclusions du docte prélat.

les sources, sous le titre : *S. Antonio di Padova Taumaturgo Francescano, 1195-1231. Studio dei documenti.* (Quaracchi, 1907. In-8°, XL-422 p.). « Innamorato del Taumaturgo di Padova, c'est ainsi que l'auteur s'exprime dans son introduction, io ho scritto di lui questo libro, studiando da parte mia che fosse insieme un' opera di pietà ed un' opera di scienza. » Tel est en effet le travail qui nous est présenté. Basé sur une étude consciencieuse des documents, il abonde en citations, en références et en discussions ; encore faut-il avouer que l'édification a maintes fois guidé trop exclusivement la main de l'écrivain, et que les mérites du fond sont parfois compromis par les tournures apologétiques de la forme. La lecture du livre du P. Dal Gal n'en sera pas moins utile tant aux hommes de science qu'aux simples fidèles. A. F.

— A propos de l'ordre franciscain, il faut mentionner une brochure que vient de faire paraître la Société internationale des Études franciscaines d'Assise. Ce sont deux conférences de Briordo Brugnoli, sur *Fra Giacomo di Todi* et sur l'épopée franciscaine (In-16, 78 p. Assise), avec préface de Paul Sabatier. En appendice, se trouve une intéressante bibliographie des choses franciscaines

Un petit travail de M. F. Tocco (*L'eresia dei fraticelli*, avec une lettre inédite du B. Jean de Celles), qui vient de paraître dans le compte rendu de l'Académie romaine des Lincei, intéressera certainement les fervents du moyen âge. L'auteur s'était déjà occupé, il y a quelques années, des *Patarines de Florence* ; aujourd'hui, à propos d'une lettre curieuse et inédite qu'il a retrouvée, il nous refait l'histoire d'une de ces nombreuses corporations du XIV^e^ siècle dont les pieuses exagérations aboutirent aux derniers désordres. Elle remonte à une branche des Frères-Mineurs qui obtinrent de Célestin V la faculté de fonder une congrégation plus conforme à la pauvreté franciscaine sous le nom de « Pauvres Ermites de Célestin ». Après l'abdication de ce pontife, quand Jean XXII abolit leur corporation, ils reparaissent au jour sous le nom de *Fraticelli della povera vita*, et demeurent répandus dans les Marches avec Pierre de Fossombrone comme chef, complètement distincts des Fraticelles de Florence dirigés par Henri de Ceva. C'est à cette époque où les diverses branches de l'Ordre franciscain les combattent avec vigueur, que l'on doit placer les lettres du B. Jean de Celles. Ces lettres, où il montre leurs erreurs et leurs exagérations, sont, au point de vue littéraire, un monument original et important de la fin du XIV^e^ siècle.

Le professeur Gioacchino Volpe a fait paraître dans la *Critica*, revue de littérature, d'histoire et de philosophie (livr. du 20 novembre 1907), un article intéressant sur l'enseignement supérieur de l'histoire en Italie. (*Insegnamento superiore della storia e riforma universitaria*). A propos d'une enquête sur la spécialisation des études historiques dans les universités françaises publiée par la *Revue de synthèse historique*, le docte professeur se plaint de la mauvaise organisation de l'enseignement historique dans son pays. La faculté des lettres et la faculté de droit se le partagent ; mais,

dans l'une et dans l'autre, il tient une place fort secondaire. La production historique, d'une façon générale, est faible, superficielle et incomplète. On travaille beaucoup, pour produire peu, parce qu'il y a chez les travailleurs un manque de culture générale. Le remède, selon M. Volpe, serait d'organiser des cours et des séminaires plus pratiques ; de donner plus de liberté et d'initiative aux étudiants de lettres et de droit et de leur procurer la facilité de suivre des cours d'histoire ; d'avoir, en Italie, au lieu de chaires d'histoire mal organisées dans chacune des universités, trois ou quatre centres historiques, bien montés pour les instruments de travail : bibliothèques, archives, etc. Avec des spécialistes à la tête, on formerait de vrais historiens, ce qui nous manque aujourd'hui. S.

— Les nouveaux membres de l'École française sont MM. Colmant, Laurent et de Pachtere. M. Claude Cochin, nommé hors cadre, continuera ses travaux sur Henri Arnauld, évêque d'Angers.

A l'Institut autrichien, le professeur Joseph Susta continuera la collection : *Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV* ; les Drs Ankwitz et Pollak s'occuperont de l'histoire de l'art, et le Dr Kanbaum, de l'architecture romaine ; le Dr Zakzunske poursuivra les travaux sur les nonciatures.

L'Institut prussien compte cette année-ci dix-huit membres. Parmi les nouveaux membres, MM. Sthamer, Schillmann et Richard Scholz s'occuperont de l'histoire du moyen âge. M. Vanselow est nommé bibliothécaire de l'Institut.

A Saint-Louis des Français, M. Sevestre prépare ses thèses de doctorat sur le Gallicanisme au temps de Richelieu et M. Vansteenberghe sur la philosophie de Nicolas de Cues.

M. Jouen réunit les éléments d'un important travail sur le cardinal d'Amboise. Notons que MM. Richard, Sevestre et Graeff ont été chargés de dresser un inventaire très détaillé des archives des Pieux Établissements français à Rome.

Le P. Sixte, O. C. R., déjà connu par ses études sur sainte Cécile et les symboles figurés par les peintures des Catacombes, prépare un manuel d'archéologie chrétienne en trois volumes dont le premier paraîtra en mars.

Par suite des importantes fonctions auxquelles Mgr Benigni a été appelé, la revue *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica* a cessé sa publication. Dans les six années de son existence, elle a rendu aux études ecclésiastiques de réels services qui feront sincèrement regretter sa disparition. Parmi les travaux les plus importants qui y ont paru, il faut signaler, outre divers articles de Mgr Benigni : Montenovese, *I monumenti mariani in Roma* ; Pagliucchi, *I castellani del Castel S. Angelo* ; Benigni et Brunner, *De romanae Ecclesiae exordiis fontes historici*. Notons d'ailleurs que les directeurs d'instituts, comme Mgr Duchesne et M. Pastor, avaient tenu à collaborer à cette œuvre. Le remarquable travail de M. Melampo, *Attorno alle bolle papale da Pasquale I a Pio X*, sera continué malgré la disparition de la revue. H. D.

— Les *Studi religiosi* cessent de paraître. Dans un article intitulé « *Doppo sette anni* » (SER, 1907, t. VII, pp. 710-745), le directeur M. S. Minocchi expose à grands traits les entreprises d'ordre scientifico-religieux antérieures à la naissance des *Studi*, l'œuvre accomplie par cette revue durant ses sept années d'existence et les raisons de sa disparition.

— Un comité de rédaction à la tête duquel se trouve Mgr Guthlin, le successeur de Mgr d'Armailhacq, va reprendre la publication des *Annales de Saint-Louis des Français*, qui renfermeront des articles de fond sur l'histoire et l'archéologie, des mélanges où seront publiés des textes inédits, une chronique et une bibliographie critique. (Prix d'abonnement : 9 francs).

— A Bologne, s'est formée une Commission pour préparer une histoire de l'université. Elle fera paraître de temps à autre des *Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna* et a entrepris la publication d'un *Chartularium universitatis Boloniensis*.

— *Décès.* — Le mardi 15 octobre 1907, est mort à Rome le cardinal A. Steinhuber, S. J., à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Docteur en droit canon de l'université grégorienne, il entra dans la Compagnie de Jésus en 1857. Après son noviciat, il fut successivement professeur de philosophie, pendant huit ans, à l'université d'Innspruck, et recteur du Collège germanique à Rome, pendant douze ans. Pie IX l'avait nommé consulteur des plus importantes Congrégations romaines, et Léon XIII l'appela aux fonctions de théologien de la Pénitencerie. C'est en mai 1894 qu'il reçut le chapeau cardinalice. Le cardinal Steinhuber était préfet de la Congrégation de l'Index. On lui doit une *Geschichte des Kollegiums Germanikum Hungarikum in Rom* en 2 vol. dont la 2e édit. a paru chez Herder à Fribourg en Br. en 1906.

Le 6 mai, M. E. Brizio est mort à Bologne, à l'âge de soixante-deux ans. Il était professeur d'archéologie et de numismatique à l'Université et directeur du Musée d'antiquités de la ville, secrétaire de la Commission royale *di storia patria*, membre de l'Académie des Lincei.

Le 14 juillet, est mort à Venise, à l'âge de 79 ans, M. M. Brosch, qui a publié de nombreux écrits sur l'histoire moderne de l'Angleterre et des États pontificaux.

Pays-Bas — Le R. P. Albers, professeur d'histoire ecclésiastique au collège des Jésuites à Maestricht, a publié, il y a deux ans, le tome premier d'un *Handboek der Algemeene Kerkgeschiedenis*. I (1-1073) (Nimègue, L. C. G. Malmberg, 1905. In-8, xxxii et 464 p., Fl. 3. Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 314-315). Le tome second (1073-1907) vient de paraître. C'est le premier manuel d'histoire ecclésiastique en langue néerlandaise, qui soit à la hauteur de la science actuelle. Une deuxième édition du tome Ier paraîtra sous peu. G. G.

— Chez M. Nyhoff a la Haye, vient de paraître une nouvelle étude du professeur F. Pijper : *Middeleeuwsch Christendom. De vereering der H. Hostie. De Gods-oordeelen.* (In-8, 176 p.). Dans la première partie,

l'auteur traite du culte public et social du Saint-Sacrement au moyen âge. C'est un sujet assez épineux pour un théologien protestant, qui veut être impartial. M. Pijper met certainement d'ordinaire de la bonne volonté à éviter les expressions triviales et choquantes trop souvent employées par les non-catholiques en la matière. Il est bien près d'admettre la force démonstrative des témoignages de saint Augustin sur la présence réelle. Mais combien peu il comprend la vertu éminemment bienfaisante que le culte du Saint-Sacrement a exercée sur toute la civilisation du moyen âge, et comment il a inspiré son mysticisme, sa poésie et les chefs-d'œuvre de son art! S'il avait étudié par exemple le livre magistral de Mgr Gerbet sur l'Eucharistie, principe régénérateur de la piété, il comprendrait facilement combien il a eu tort de parler encore de l'adoration du pain ou du culte idolatrique de l'hostie. Il faut d'ailleurs lui être reconnaissant des nombreux faits et des détails caractéristiques que sa vaste érudition lui a permis d'amasser dans son exposé, pour lequel cependant il a négligé le livre devenu classique du Dr Adolphe Franz : *Die Messe im deutschen Mittelalter* (Fribourg, Herder, 1902).

Dans la seconde partie, M. Pijper traite des ordalies du moyen âge. Il en distingue justement plusieurs espèces, et sur chacune il rapporte des particularités intéressantes, empruntées de préférence à l'histoire de nos contrées. M. Pijper ne semble pas avoir compris, aussi bien que son maître et prédécesseur, feu M. Acqoy, lui aussi protestant convaincu, qu'avant tout il faut pénétrer dans la vie intime du moyen âge catholique, si on veut se rendre un compte exact de sa grandeur et même de ses faiblesses.

Le père dominicain Dr J. V. de Groot, professeur de philosophie thomiste à l'université d'Amsterdam, vient de rééditer, après l'avoir complètement remaniée, sa biographie de saint Thomas d'Aquin, dont la première édition a paru en 1882 : *Het leven van den H. Thomas van Aquino* (Utrecht, Vve J. R. van Rossum. In-8, xx-396 p.). Elle est écrite dans le style éloquent et relevé, habituel à l'auteur. A chaque page, elle trahit une profonde connaissance des sources, même des plus récemment découvertes, relatives à la vie et à la doctrine du docteur angélique, en même temps que le pieux et tendre amour qui a inspiré l'écrivain. C'est un modèle du genre hagiographique; l'esprit d'une saine critique y va parfaitement d'accord avec la plus grande piété. Gisbert Brom.

— Nous sommes heureux de pouvoir présenter aux lecteurs de la *Revue d'histoire ecclésiastique* une étude très intéressante sur les origines de la « Messe d'or » du mercredi des quatre-temps de l'Avent, une des particularités liturgiques les plus populaires des Pays-Bas. Elle est écrite par le R. P. B. Kruitwagen, O. F. M. (*De Gulden Mis*. Extrait de la revue *De Katholiek*, t. CXXX, 1906, pp. 438-466; t. CXXXI, 1907, pp. 158-188; 394-420; 466-490. Leyde-Utrecht, 1907). Abandonnant les explications légendaires qui font provenir le nom de « Messe d'or » soit de l'excellence du mystère célébré, soit des lettres dorées qui auraient été employées dans les missels pour le propre de cette messe, l'érudit franciscain s'est efforcé de réunir toutes les données liturgiques et diplomatiques de nature à jeter

quelque lumière sur le sujet, et par des raisonnements aussi ingénieux que solides, il est arrivé à cette conclusion, que la dénomination signifie simplement : messe efficace pour les besoins de l'âme et du corps (*Krachtige noodmis*) Conséquemment, deux choses sont à distinguer dans l'histoire de la « Messe d'or » : la solennité avec laquelle elle est célébrée aux premières heures du jour, et le caractère d'efficacité qu'on lui attribue contre toutes sortes d'accidents. La solennité est connue dans nos régions au plus tard dès 1444; mais elle trouve son origine en France. Le caractère de messe préservatrice ne lui a été attribué qu'un demi siècle après, sous l'influence de coutumes allemandes. Quelque spécial que soit le sujet traité, le travail mérite les plus grands éloges pour le sérieux de la documentation, la richesse des rapprochements établis et la logique des conclusions. On en peut dire autant d'une autre plaquette publiée récemment par le laborieux franciscain : *Het schrijven op feestdagen in de middeleeuwen* (Extrait du *Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, 1907, pp. 97-128. Anvers, 1907), sur laquelle nous nous contentons d'appeler l'attention de ceux que le sujet intéresse. A. F.

— Une énigme se pose depuis le XVII[e] siècle au sujet de l'érudit humaniste que fut Juste-Lipse. Sur ses idées religieuses se sont faites les opinions les plus inexactes et les plus contradictoires. A-t-il été catholique ou protestant, avant sa nomination en 1591 de professeur à l'université belge? ou plus exactement, a-t-il été luthérien à Iéna, réformé à Leyde et enfin catholique-romain à Louvain? Telle est la question de psychologie religieuse qui, vieille de trois cents ans, a passionné, au siècle dernier, bon nombre d'historiens des lettres, comme Ch. Nisard, L. Roersch, et aussi des moralistes comme Amiel, et qui pourtant n'a pas encore reçu une solution entièrement satisfaisante. Le problème a été examiné à nouveau tout récemment par un jeune docteur en théologie de Leyde, M. H. T. Oberman, élève du professeur Pijper, dans un travail, mis au concours par l'université de Leyde et couronné par elle, qui porte le titre : *Van Leiden naar Leuven ; de overgang van Justus Lipsius naar eene Roomsche Universiteit* (Tirage à part du *Ned. Archief voor Kerkgeschiedenis*, 1907, 117 pages). Il est fort difficile de savoir au juste quelles ont été jusqu'en 1591 les idées religieuses de Lipsius; la difficulté tient surtout à ce que, étant devenu franchement et sincèrement catholique, il a eu soin de reviser ses écrits et d'en bannir tout ce qui aurait pu lui être reproché. M. Oberman, dont l'étude est claire, prudente et bien conduite, a suivi la seule voie sûre pour arriver au but. Il parcourt la vie de l'humaniste et montre les influences diverses qu'il a subies. En résumé, avant 1591, Lipsius a été stoïcien : « chez lui il y a eu désaccord entre l'esprit et le sentiment : intellectuellement, il inclinait vers le protestantisme; moralement, vers le catholicisme ».

Le savant humaniste n'a pas reçu dans sa jeunesse une éducation fortement catholique; l'enseignement des PP. Jésuites de Cologne avait toutefois laissé dans son esprit une certaine empreinte, qu'il conserva quelque temps.

Vers 1570, on le rencontre à Rome, protégé du cardinal Granvelle et il est très probable que le contact avec les humanistes italiens aura déjà diminué ses sympathies catholiques. Deux ans plus tard, en 1572, la crainte d'être menacé dans les Pays-Bas le fait chercher un refuge à l'université d'Iéna, citadelle des Luthériens. Lipsius est bien alors protestant, bien qu'il ne soit affilié à aucune secte ni à aucune école. Son discours d'ouverture — dont M. Oberman s'efforce de démontrer sérieusement l'authenticité — laisse voir ses antipathies pour l'Église romaine, son aversion pour l'Inquisition établie dans les Pays-Bas, et son peu de bienveillance pour la morale catholique. En matière religieuse et politique, il désire la paix et la liberté; c'est un luthérien modéré, évitant les disputes et ne se prononçant pas sur les dogmes. Nommé, vers 1580 professeur à Leyde et désirant le calme, Juste-Lipse tâche de rester neutre dans les conflits entre sectes protestantes. En 1585, il écrit le fameux traité : *De constantia* où il est possible de deviner vaguement les idées religieuses de l'humaniste. Ici encore, il prend soin de laisser de côté ses opinions sur les dogmes du protestantisme; s'il prêche la résignation, c'est en philosophe, en stoïcien non en catholique. On trouve, sans doute, dans le traité, des idées religieuses, mais non pas l'expression d'une religion personnelle. L'auteur admet une religion basée sur l'existence de Dieu, analogue à celle des stoïciens, et l'immortalité de l'âme. En fin de compte, Juste-Lipse a donné avant 1591 une adhésion intellectuelle au protestantisme, non une adhésion de cœur; il était trop timide de caractère et trop ami de la paix religieuse pour se ranger ouvertement sous le drapeau de la Réforme. H. N.

— L'ex-premier ministre du Royaume, le docteur Abr. Kuyper, qui vient de rentrer d'un voyage entrepris en 1905 en Orient et dans le Nord de l'Afrique, a publié, en octobre dernier, sous le titre : *Om de oude wereldzee* (T. I. Amsterdam, Van Holkema et Warendorf, 1907, gr. in-8°, 8 et 548 p. Fl. 6), la première partie d'un grand ouvrage qui n'est pas un simple récit de voyage, mais où l'on trouve traitées un grand nombre de questions politiques et religieuses relatives aux pays visités. L'éminent homme d'État a puisé ses renseignements aux sources les plus sûres et expose ses solutions avec une rare compétence, dans un style simple et clair. La première édition du volume, épuisée en quelques jours, a été suivie d'une seconde à quelques semaines de distance Une traduction française est annoncée comme devant paraître vers Pâques ; on a aussi sollicité l'autorisation de traduire le livre en allemand et en anglais. G. G.

— Félicitons chaleureusement le professeur Dr P. J. Blok, qui vient de publier le huitième et dernier volume de la *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk* (Leyde, A. W. Sythoff. In 8, 334 p.). Ainsi se trouve terminée la grande œuvre de sa vie, à laquelle il s'est consacré pendant 20 ans. Ce volume est divisé en deux parties, dont la première va depuis 1830 jusqu'à 1848, et la seconde jusqu'à 1887, quand la Constitution néerlandaise subit encore une autre révision. Il va sans dire qu'on y retrouve la même facilité d'assimilation et la même placide impartialité qui caractérisent avant tout

l'illustre historien hollandais. Ce vaste cours d'histoire nationale, maintenant complet, remplacera heureusement la *Vaderlandsche Geschiedenis* de Jean Wagenaars, dont le dernier volume parut en 1796. Il y a donc un siècle de distance entre les deux historiens. Mais une comparaison même superficielle de leurs œuvres suffit à faire saisir le progrès énorme qu'a fait dans les Pays-Bas, depuis Wagenaars, l'historiographie dont M. Blok est aujourd'hui le premier représentant.

Une traduction allemande de l'ouvrage entier due au pasteur O. G Hontroum, est en train de paraître dans la collection *Histoire des États européens* (Gotha, Perthes). Après ce travail de longue haleine, l'éminent historien aurait l'intention de nous donner une nouvelle biographie de Guillaume le Taciturne. La dernière biographie du prince en langue néerlandaise, celle de Liévin de Beaufort, date de 1732, et la monographie récente en langue allemande de M. F. Rachfahl (*Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand*. Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 852) ne répond pas à toutes les exigences d'une bonne biographie.

La librairie M. Nijhoff à La Haye a publié une œuvre posthume de M. A. Telting, sous-archiviste aux archives générales du royaume, intitulée : *Die alt-niederländischen Seerechte*. Elle contient le texte de deux anciens manuscrits sur le droit maritime qui était en vigueur pour le commerce du moyen âge. Un de ces manuscrits a été trouvé par M Telting lui-même dans les archives de Stavoren ; l'autre dans les archives communales de Cologne. La comparaison des deux textes fournit beaucoup de données intéressantes sur l'histoire économique des Pays-Bas.

Dans la dissertation académique qu'il vient de publier pour obtenir le doctorat en lettres néerlandaises à l'université de Leyde (*Cornelis van der Myle*. Sappemeer, D. Klein, in-8, 136 p.), M. Henri van der Vecht a réuni et habilement exploité les notices qu'on trouve chez les historiens anciens et modernes sur C. van der Myle, gendre d'Oldenbarnevelt et l'instrument fidèle de sa politique, tombé en disgrâce lors de la chute tragique de celui-ci en 1619, et décédé en 1642, universellement regretté par les hommes de lettres, dont il avait toujours été le Mécène généreux et aimable.

Grâce à l'étonnante activité de M. le Dr H. T. Colenbrander, secrétaire de la Commission royale d'histoire des Pays-Bas, le troisième volume des *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840* (La Haye, M. Nyhoff, 1907, in-8°, lxiv-1215 p.) a suivi de bien près le deuxième (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 730-731 et t. VIII (1907), p. 235). Il comprend le texte, en entier ou en partie, de 905 documents relatifs à l'histoire politique des Pays-Bas pendant les années 1798-1801, c'est-à-dire jusqu'à la nouvelle Constitution. Cette masse considérable de matériaux a été recueillie au prix de laborieuses recherches dans les archives d'État à La Haye, dans celles de Paris, Berlin, Londres et Marbourg, à la bibliothèque universitaire de Leyde, dans les archives de la Maison royale et de quelques familles particulières. Pour des motifs d'opportunité, M. Colenbrander s'est

abstenu cette fois de donner dans l'Introduction des considérations générales sur le contenu des documents publiés ; on peut le regretter, sans désapprouver l'auteur. Un registre alphabétique termine le volume, qui, à cause de son étendue, est divisé en deux parties. Nous nous plaisons à répéter qu'en continuant toujours avec le même entrain son important travail, M. Colenbrander rend un éminent service à l'histoire moderne de son pays et qu'il fait honneur à la Commission royale, dont il est toujours la cheville ouvrière.

M. le professeur F. J. L. Kraemer, directeur des archives de la Maison royale, vient de publier le second volume (Leyde, A. W. Sythoff. In-8, xxxviii-603 p.) de la continuation des *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, commencées autrefois par feu M. Groen van Prinsterer (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 236). Ce volume comprend 450 pièces de la correspondance du roi Guillaume III avec le conseiller-pensionnaire Heinsius, depuis octobre 1697 jusqu'à janvier 1700. C'est la période des « traités de partage », auxquels aboutirent les négociations dirigées par ces deux hommes d'État, alors que La Haye était le centre diplomatique de la politique européenne. On comprend donc l'importance internationale de cette publication, dont la méthode maintient toujours la réputation déjà acquise.

Dans la préface, le savant éditeur jette un coup d'œil rapide sur le contenu général de cette correspondance, jusqu'ici presque entièrement inconnue et trop négligée par les historiens, et il annonce que le premier volume de la quatrième série des *Archives*, préparée par le professeur Bussemaker, est déjà sous presse.

Dans *Limburg's Jaarboek* (XIII[e] année (1907), p. 102-162, Sittard), le président de la Société provinciale *Limburg*, M. le curé Jos. Vrancken, rend compte d'une œuvre très intéressante, laissée inachevée par feu le chanoine M. Willemsen, sur l'ancien siège épiscopal de Maestricht, œuvre qu'il aurait intitulée : « La gloire de Maestricht ou le siège propre et unique de vingt et un saints évêques, revendiqué pour cette ville ». Il s'y agit de la question de savoir, si les anciens évêques de Tongres avant saint Hubert, lequel transporta définitivement son siège à Liège, ont vraiment résidé dans la ville de S. Servais. Par une foule de témoignages solides, M. Willemsen a voulu prouver, que dans cette période intermédiaire les évêques étaient élus à Maestricht et qu'ils y avaient leur résidence. C'est d'ailleurs là l'opinion de plus en plus commune. L'origine de la tradition contraire ne remonte qu'au xvii[e] siècle. Nous remercions M. Vrancken des soins pieux qu'il a apportés à recueillir et à mettre en ordre les nombreuses fiches et notices dispersées de M. Willemsen. Grâce à lui, nous possédons du moins le plan général de l'argumentation solidement détaillée, établie par un éminent historien limbourgeois sur cet important sujet.

Chez E. van der Vecht à Amsterdam, a paru récemment une *Geschiedenis van Amstelland*, par J. C. van der Loos (In-8°, ix-251 p.). Dans cette histoire populaire, l'auteur insiste beaucoup sur les origines d'Amsterdam, qui ont donné lieu à une foule d'erreurs et de légendes. En consultant les

sources et en faisant la critique des autres historiens, le savant vicaire d'Ouderkerk réussit à démontrer que la célèbre capitale ne remonte qu'au XIII[e] siècle et que l'ancien château des seigneurs d'Amstel (*'t Huys ten Aemstel*) se trouvait réellement à Ouderkerk, quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains. — Un second volume qui paraîtra sans trop tarder, continuera la matière depuis le XIV[e] siècle.

M. Gérard Brom a écrit, pour l'obtention du doctorat en lettres néerlandaises à l'université d'Utrecht, une dissertation très remarquable sur la conversion du grand poète Vondel (*Vondel's bekering*. Amsterdam, E. van der Vecht, 1907. In-8, 148 et LXXX p. Fl. 1,50). L'évolution psychologique de l'illustre converti y est minutieusement décrite; l'auteur la poursuit à travers toute la vie de son héros qu'il considère successivement comme mennonite, rémonstrant, ami, poète, croyant catholique, apologète et citoyen. Il nous montre son génie, toujours naturellement porté vers la vérité et les sentiments catholiques, puis se développant pleinement dans le sein de l'Église et ne s'élevant aux sommets de la poésie que dans la lumière de la foi. Bien que M. Brom aime les thèses hardies, quelquefois même paradoxales, il ne manque point de documenter solidement ses opinions dans un nombre considérable de notes, qui trahissent une rare connaissance des sources historiques et littéraires.

La dissertation de M. Brom constitue par elle-même, sans que l'auteur l'ait voulu, une apologie objective du catholicisme, écrite dans un style originalement ciselé; elle semble devoir faire époque dans l'histoire de la littérature néerlandaise.

La biographie détaillée de Mgr le D[r] H. J. A. M. Schaepman, publiée par le D[r] Gisbert Brom après la mort de l'illustre défunt (Cf. RHE. t. IV (1903), p. 400, vient d'être traduite en français par M. le chanoine Looten, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sous le titre : *Le docteur Schaepman. Un apôtre du catholicisme social en Hollande* (Lille, R. Giard, in-8°, 92 p.). L'édition française est enrichie d'une longue préface, dans laquelle le traducteur esquisse le développement du catholicisme contemporain en Hollande, en le comparant avec la situation actuelle des catholiques français auxquels il présente l'exemple de l'audacieuse initiative et de la tenace volonté du grand politicien hollandais.

En mars dernier, une chaire de philologie néo-grecque a été créée à l'université de Leyde et confiée à M. D. C Hesseling.

Le gouvernement néerlandais a créé en même temps deux chaires nouvelles pour l'histoire de l'art : l'une à l'université d'Utrecht et l'autre à l'université de Leyde. A Utrecht, M. le D[r] W. Vogelsang a prononcé un discours inaugural, le 23 septembre, sur les relations nécessaires à établir entre l'esthétique et l'histoire de l'art, qui doivent se suppléer mutuellement; il en a fait longuement la preuve sur la célèbre *Rondelle* de Rembrandt. Cet intéressant discours a été imprimé chez A. Oosthoek à Utrecht (*Aesthetiek en kunstgeschiedenis aan de Universiteit*. In-8°, 44 p.) — A Leyde, M. le D[r] W. Martin a pris comme sujet de sa leçon d'ouverture le 23 octobre, l'ap-

préciation de la peinture hollandaise au XVII^e siècle *(Eenige opmerkingen over de waardeering onzer schilderkunst in onze gouden eeuw*. La Haye, M. Nyhoff. In-8°, 40 p). Il y démontre, qu'à cette époque l'intérêt du public pour la peinture nationale se rapportait à son caractère didactique plutôt qu'à ses mérites artistiques ; il y avait cependant aussi des amateurs, qui savaient apprécier assez bien la valeur artistique proprement dite des œuvres magnifiques des peintres contemporains.

Le D^r H. Obreen, connu par sa récente dissertation académique sur la politique de Florent V, comte de Hollande et Zélande, est chargé par le Gouvernement de faire des recherches historiques dans les archives et bibliothèques de Lille, Dunquerque, Valenciennes et quelques autres lieux de la France septentrionale, qui appartenaient jadis aux Pays-Bas. Le jeune savant commencera ses recherches en janvier prochain. Gisbert Brom.

— La Commission du *Nuyens-fonds* avait mis au concours le 20 septembre 1903 *Une biographie du D^r W. J. F. Nuyens, considéré dans l'entourage de son temps, avec une appréciation critique de ses ouvrages historiques* (Cf. RHE. t. V (1904), p. 225-226). Deux réponses furent présentées. Le jury désigné par l'épiscopat néerlandais a décerné en octobre 1907 le prix comprenant un diplôme d'honneur et une récompense de 500 florins au jésuite Gér. Görris, licencié en lettres néerlandaises et professeur au gymnase de Katwijk. L'ouvrage couronné paraîtra sous peu. Encouragée par le succès, la Commission vient de mettre au concours *Une histoire de l'introduction de la Réforme dans les Pays-Bas jusqu'à la paix de Westphalie (1648), dans laquelle on devra expliquer avant tout comment et pourquoi le protestantisme a fait des progrès dans certaines contrées, tandis que dans d'autres il a été enrayé*. Le prix consistera également dans un diplôme d'honneur et une somme de 500 florins. Il ne pourra être décerné qu'à des catholiques néerlandais par un jury à désigner par l'épiscopat. Celui-ci pourra encore donner des certificats honorables pour des travaux non couronnés. Les manuscrits doivent être écrits en néerlandais et envoyés avant le 1^er janvier 1910 au président, le D^r J. V. de Groot, O. P. (Singel 154, Amsterdam), auquel on pourra s'adresser pour de plus amples informations.

Le prix quinquennal pour le meilleur ouvrage historique, composé dans les cinq dernières années par un catholique néerlandais, sera décerné le 7 mars 1908 par un jury épiscopal.

Dans la réunion de la Société des Lettres néerlandaises (*Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde*) du 4 octobre 1907, le professeur J. W. Muller a traité des *Spelen van sinne, tafelspelen en esbatementen* d'Everaert, rhétoricien brugeois du XVI^e siècle, dans leur rapport avec l'Église et le clergé. Selon M. Muller, Everaert, tout en relevant les défauts du clergé, reste croyant et fils soumis de l'Église. Les satires sont mises dans la bouche des *sinnekens*, personnifications semidiaboliques des mauvais penchants de l'homme, tandis qu'elles sont réfutées par les représentants des vertus. Le poète lui-même n'entre pas en scène. A la fin de son étude, M. Muller a

comparé l'attitude d'Everaert à celle des grands partis de son temps : les partisans de la Réforme, les défenseurs de la vieille foi, tels qu'Anna Bijns, et les humanistes chrétiens, tels qu'Érasme.

On annonce la publication prochaine d'un nouveau périodique catholique chez l'éditeur G. F. Théonville à Leyde. Il sera intitulé : *Annalen tot bevordering van de beoefening der wetenschap onder de Katholieken in Nederland*. Le comité de rédaction est composé entre autres des docteurs Spronck, Struycken et van Swaay, tous les trois professeurs d'université, du docteur Koolen d'Utrecht, et du conseiller Nelissen. G. G.

— *Nominations.* — Le Dr Michel Schoengen, archiviste-adjoint à Leeuwarden et professeur de paléographie à l'université de Groningue, est nommé archiviste d'État dans la province d'Overyssel dont le dépôt se trouve à Zwolle.

M. P. G. Bos, « commies » aux archives de l'État à Groningue, a été nommé archiviste-adjoint aux archives générales de l'État à La Haye.

M. L. G. V. Bouricius, archiviste de la ville de Vlaardingen, a été nommé provisoirement archiviste de la ville de Delft. G. G.

— *Décès.* — M. A. Telting, archiviste-adjoint aux Archives générales de l'État à La Haye et secrétaire de la Société des archivistes aux Pays-Bas, est décédé subitement le 5 août 1907.

M. C. P. L. Rutgers, archiviste de l'État dans la province d'Overyssel, est décédé à Munich le 15 septembre 1907. G. G.

Russie. — Le volume LVII du « Recueil orthodoxe palestinien » *(Pravoslavny palestinsky Sbornik)* de la Société Impériale orthodoxe de Palestine a été rédigé par M. A. Papadopoulo-Kérameus et est consacré à l'hagiographie palestinienne et syriaque : Συλλογὴ Παλαιστίνης καὶ συριακῆς ἁγιολογίας (Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1907. In-8, 223-250 p.). C'est le premier d'une série où seront publiés divers documents hagiographiques byzantins. La Société de Palestine voulant fournir des textes aux érudits, l'éditeur s'est abstenu d'analyser, dans la préface, le contenu des matériaux réunis dans le volume, et d'y ajouter des éclaircissements et des remarques critiques. Parmi les douze textes grecs publiés, neuf sont inédits. Vient d'abord l'histoire de l'assaut et du pillage de la laure de Saint Sabbas par les Arabes en 797, et du martyre subi en cette occasion par un grand nombre de moines. Ce texte est emprunté à un codex grec unique de la Bibliothèque Nationale de Paris. — Le même codex a fourni le récit du martyre de saint Élie le Jeune (ὁ νέος) d'Hélioupolis, par les Arabes à Damas. Combefis l'a édité à Paris en 1666, mais d'une manière incomplète. — Suit la Vie de saint Siméon le Stylite par son disciple Antonin, tirée du codex n. 213 (xe siècle) de la Bibliothèque Impériale publique, lequel a aussi fourni le récit du martyre de Babylas, archevêque d'Antioche. Viennent ensuite deux rédactions différentes de la Vie de saint Martinien (sa fête tombe le 13 février), d'après les codices de la Bibliothèque synodale de Moscou, et deux rédactions de la Vie de saint Gérasime l'Ascète, d'après

un codex athonien du monastère de Saint-Denys et un codex de l'Université de Messine (monastère grec du Saint-Sauveur). Le neuvième texte donne une rédaction très étendue de la Passion de soixante-trois martyres, massacrées par les Arabes à Jérusalem à l'époque de Léon l'Isaurien. Une rédaction moins étendue de ces mêmes Actes avait été insérée par A. Papadopoulo-Kéramevs dans la livraison XXXIV du Recueil Palestinien (1892). Le texte publié par M. Kéramevs a été collationné, sur des photographies, avec le *Codex Vaticanus* 2042.

Les trois documents suivants contiennent la Vie de saint Cyriaque, archevêque de Jérusalem, dont le professeur Guidi a publié les versions syriaques, copte et éthiopienne *(Revue de l'Orient chrétien*, 1904, p. 79-95, 311-332; 1906, p. 337-351); l'ἐγκώμιον, par Nicolas Cabasilas, de saint André le Jeune (ὁ νέος), martyrisé à Jérusalem à une date inconnue (Cod. 1213, ancien fonds de la Bibliothèque Nationale de Paris); la Vie du bienheureux Antoine le Jeune (ὁ νέος), moine du mont Olympe (IXe siècle) *(Cod. hist. graecus* 31 de la Bibliothèque impériale de Vienne).

L'académicien B. B. Latychev a ajouté à l'édition des textes grecs une version russe. La simple énumération que nous venons de faire, suffit à mettre en relief l'importance du recueil pour l'hagiographie et l'histoire ecclésiastique de la Palestine. M. A. Papadopoulo-Kéramevs, qui a déjà publié de nombreux volumes dans le *Palestinsky Sbornik*, maintient ainsi la place d'honneur qu'il s'est conquise dans l'Histoire littéraire de la Société Impériale orthodoxe de Palestine.

Le même savant professeur de l'université de Saint-Pétersbourg vient de publier un volume de documents touchant les relations entre Grecs et Latins en Orient : Διάφορα ἑλληνικὰ γράμματα ἐκ τοῦ ἐν Πετρουπόλει μουσείου τῆς Α. Ε. τοῦ κυρίου Nicola Likhatcheff ἐκδιδόμενα μετὰ παραρτήματος καὶ προλόγου (Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1907. In-8, XXVII-54 p. avec 6 photot). Quatre pièces appartiennent à la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg; les autres à la collection privée de manuscrits et d'autographes, propriété de M. Nicolas Likhatcheff, vice-directeur de la Bibliothèque Impériale publique. Le document le plus ancien remonte à l'année 1562. C'est une lettre du patriarche d'Alexandrie Joachim au métropolite latin de l'île de Crète. Suivent douze lettres patriarcales qui touchent aux relations entre Grecs et Latins dans l'île de Milos. Une pièce importante, malgr sa brièveté, c'est la lettre d'Athanase Patellar, patriarche de Constantinople, à Urbain VIII. Elle est datée d'Ancone, 1635. Patellar est mentionné par Allatius, comme ayant embrassé la foi catholique (*De Ecclesiae Occidentalis atque Orientalis perpetua consensione*, p. 1170), et le document publié par Kéramevs confirme la vérité de cette assertion. La pièce seizième, signée par Païsios, patriarche de Constantinople (1731), et plusieurs évêques grecs, est l'œuvre d'un faussaire. M. Kéramevs identifie son auteur avec le prêtre grec Séraphin de Mytilène, un aventurier qui, arrêté à Saint-Pétersbourg en 1732, fut envoyé en exil en Sibérie. Les autres documents, de moindre importance, sont : deux sceaux patriarcaux de Gérasime III (1794) et de Grégoire V (1797), un argyrobulle du despote Constantin Paléologue (1444),

plusieurs lettres d'Arcoudius, Gozzadini, Sondi, Allatius et Wangnereck, et l'acte de donation par les moines de Patmos d'une relique de saint Jean l'Apôtre à l'amiral vénitien Domenico Mocenigo. Les pièces précédentes sont tirées de la collection Likhatcheff. Les documents empruntés à la Bibliothèque Impériale publique, faisaient partie autrefois d'un dossier gardé à l'abbaye de Saint-Germain de Paris, et mentionné dans la *Perpétuité de la Foi* (t. III, p. XLIX). Ils ont leur importance dans l'histoire de la théologie grecque et des polémiques avec les protestants au sujet de la Transsubstantiation. Ce sont quatre confessions de foi touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, datées de 1671 et 1672, rédigées par des évêques ou des moines grecs et recueillies par le marquis de Nointel, ambassadeur de France près de la Sublime Porte. Un certificat de celui-ci en atteste l'authenticité. La première est écrite par plusieurs moines du Mont Athos qui y affirment qu'Agapios Landos, auteur de l'ouvrage Ἁμαρτωλῶν σωτηρία dirigé contre les Calvinistes, a été réellement un moine de l'Athos.

La préface du volume que nous venons d'analyser, étudie la valeur historique des documents mentionnés, et contient un premier essai de biographie d'Athanase Patellar.

Dans le tome IV des *Troudy* (Travaux) de la Commission slave de la Société Impériale d'Archéologie (Moscou, Lissner, 1907. In-fol. 331-67 p.), M. N. Dournovo publie une savante monographie sur la légende du *diable enfermé (O zakliutchennom biesiè)* dans la littérature byzantine et paléorusse. Cette légende, très répandue dans l'hagiographie orientale et occidentale, dérive du Talmud. L'auteur a voulu réunir les matériaux historiques relatifs à son introduction dans la littérature russe et montrer la parenté à reconnaître entre les rédactions russes et les anciennes légendes concernant Salomon. Comme appendice, sont ajoutés plusieurs textes slaves de la légende, et le Βίος καὶ μαρτύριον τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Κόνωνος τοῦ Ἰσαύρου d'après le codex gr. 183 de la Bibliothèque Synodale de Moscou.

Signalons aussi dans le même recueil un intéressant article de S. Kuzminsky sur l'*Abagar*, euchologe bulgare, édité à Rome en 1601 par l'évêque Philippe Stanislavov, ancien élève du collège des Jésuites de Loreto. A ce propos, l'auteur rassemble des détails sur l'histoire et le développement des missions catholiques en Bulgarie, et sur les Bogomiles.

Le volume renferme enfin plusieurs études importantes relatives aux apocryphes et à l'ancienne littérature ecclésiastique russes.

Le savant byzantiniste russe, D. T. Bieliaev († 1901), avait légué à la Société Archéologique de Moscou, le manuscrit de la troisième partie de ses essais, matériaux et notices sur les antiquités de Byzance, dont les deux premières ont paru sous le titre général de *Byzantina*, en 1891 et 1893. Ce manuscrit a été publié l'an dernier, à Saint-Pétersbourg, par le professeur I. Koulakovsky, de Kiev. On trouve, dans cette dernière partie, des monographies sur la ville de Byzance au moyen âge, sur le palais de l'*Hebdomon*, et sur quelques cérémonies liturgiques solennelles en usage dans les églises de Constantinople.

Dans la deuxième livraison du tome XII (1907) des *Izviestiia* de la section de langue et littérature russe de l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg, signalons un article de P. Ioukovitch sur le synode de Brest de 1591. L'auteur publie la lettre synodale inédite qui contient les Actes de ce synode, lequel fut suivi à bref délai du synode qui a proclamé l'union de l'Église ruthène avec l'Église catholique. Dans la même livraison, M. N. Tolstoï corrige, d'après un codex slave de la Bibliothèque Vaticane (xv^e^ siècle), plusieurs données des synaxaires slaves touchant la translation des reliques de saint Nicolas de Bari. L'académicien E. Goloubinsky réfute les objections énoncées par B. I. Lamansky contre l'authenticité de la légende pannonienne des saints Cyrille et Méthode, et M. N. Pétsovsky recueille beaucoup de renseignements sur les journaux et les éditions périodiques russes du xviii^e^ siècle.

L'Académie impériale des Sciences de Saint-Péterbourg (section de langue et littérature russe) a publié un recueil de mémoires pour fêter le cinquantième anniversaire de la carrière littéraire de l'académicien et professeur émérite de l'Université, B. J. Lamansky, un des slavistes les plus célèbres de Russie : *Sbornik statei posviactchennykh potchitataliami akademiku i zasl. professoru B. J. Lamanskomu po slutchaiu piatidesia tlietiia ego utchenoi dieiatelnosti* (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1907. In-8, iv-656 p.). Parmi les travaux insérés dans ce recueil, plusieurs rentrent dans le cadre de la littérature ecclésiastique. Citons : le texte serbe d'une homélie de Sévérien ἐπίσκοπος Γαβάλων, attribuée à saint Jean Chrysostome dans presque tous les anciens recueils slaves ; une savante monographie de M. N. Speransky sur le texte des *Testaments des douze Patriarches* dans l'ancienne littérature tchèque ; la version par M. B. Touraev d'un extrait de la vie du saint éthiopien Jared (Collection d'Abbadie, n. 227) concernant l'histoire de la chute du royaume d'Axoum ; l'édition complète par M. E. Sprostranov d'une chronique du xviii^e^ siècle *(Sofiskaia lietopis)*, conservée à la Bibliothèque Nationale de Sophia et très importante pour l'histoire des Serbes et des Bulgares ; la publication par M. A. Papadopoulo-Kéramevs de plusieurs documents inédits concernant l'histoire de l'archevêché d'Ochrida au xiii^e^ siècle (Cod. 250 de la Bibliothèque Impériale publique) ; une notice de l'académicien A. Sobolevsky sur la version paléoslave de la vie de saint Clément, pape, et un lexique gréco-slave de cette pièce ; une ample étude de M. A. Dmitrievsky, à propos de l'édition des œuvres de Diadoque de Photices par K. Popov (Kiev, 1903), sur la vie et le rôle littéraire de cet écrivain ecclésiastique (l'auteur signale les nombreuses lacunes et les fautes de l'édition russe) ; un article de M. S. Jebelev, sur les miracles de saint Artème, martyr, dont la Vie a paru dans les Grandes Ménées du métropolite Macaire (édition de la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg, I, p. 1633-1675). A la fin du volume, dans une note supplémentaire, M. A. Dmistrievsky publie dans la version russe le texte d'une pièce iambique adressée par Jean I^er^, archevêque d'Antioche (423 440), à Diadoque de Photices. Ce texte est tiré d'un codex géorgien du xiii^e^ siècle (n° 60 du Musée ecclésiastique de Tiflis.

L'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg a décerné deux prix de 500 roubles (fondation Kotliarevsky) à M. B. U. Chtchepkine pour son ouvrage sur le psautier slave de Bologne (Saint-Pétersbourg, 1906), et à M. I. E. Evsieev, professeur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, pour son ouvrage sur le livre du prophète Daniel dans l'ancienne version slave (Moscou, 1905).

L'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg a fêté solennellement le XV^e^ centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome. Le 12/25 novembre, dans la grande salle de l'Académie, en présence d'une élite nombreuse d'évêques, de professeurs et de dignitaires de l'Église russe, le professeur A. S. Ponomarev a lu une conférence très intéressante sur le rôle de saint Jean Chrysostome dans la vie et la littérature russe depuis le X^e^ jusqu'au XVII^e^ siècle. Deux autres professeurs de l'Académie, M. Sagarda et le protoïerevs Sollertinsky ont esquissé, le premier, la physionomie morale du saint comme pasteur de l'Église, et le second le caractère et les tendances de sa doctrine philosophique. A l'occasion de ce centenaire, l'Académie, qui a achevé en douze volumes la version russe des œuvres de saint Jean Chrysostome, a entrepris une édition populaire de ses œuvres choisies. Une dame russe a offert la somme de 10.000 roubles à cette intention.

Signalons, à raison de son importance et de son actualité, le récent ouvrage de M. F. Bielansky sur la Réforme de l'école ecclésiastique russe: *O reformie dukhovnoi chkoly* (Saint-Pétersbourg, 1907, t. I, VI-230 p.; t. II, 287 p.). On y trouve une histoire du développement et des changements de méthodes et de programmes des écoles ecclésiastiques russes dans le courant des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, et une étude intéressante sur les polémiques récentes de la presse russe touchant la nouvelle organisation à donner aux séminaires et aux académies.

A l'occasion du XXV^e^ anniversaire de la Société russe de Palestine, le savant liturgiste de l'Académie ecclésiastique de Kiev, M. A. Dmitrievsky, a édité le premier volume de l'histoire de cette Société : *Imperatorskoe palestinskoe obchtchestvo i ego dieiatelnost : istoritcheskaia zapiska* (Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1907. In-8, VIII-332 p.). L'ouvrage entier comprendra quatre volumes. Celui qui vient de paraître, traite de l'histoire de la mission russe à Jérusalem, et raconte la fondation de la Société. Nous en parlerons d'une manière plus étendue, lorsque paraîtra la troisième partie qui contiendra l'histoire scientifique et littéraire. Ajoutons seulement que M. Dmitrievsky a abandonné sa chaire de professeur à l'Académie ecclésiastique de Kiev, pour prendre une part active aux travaux de la Société, en qualité de secrétaire.

La Société Impériale orthodoxe de Palestine a publié le catalogue de sa riche Bibliothèque : *Sistematitchesky Katalog imperatorskago pravoslavnago palestinskago obchtchestva* (Saint-Pétersbourg, Kirschbaum, 1907. T. I, VI-660 p.; T. II, II-280 p.). Signalons en particulier le second volume qui constitue une riche bibliographie palestinienne russe et étrangère, et la

seconde partie du 1er volume consacrée à l'histoire des Églises russe et orientales.

— *Nominations.* — A la suite de l'élévation de Mgr Platon, recteur de l'Académie ecclésiastique de Kiev, au siège archiépiscopal de l'Église orthodoxe de l'Amérique du Nord, le Conseil de l'Académie a élu recteur le prêtre Alexandre Alexandrovitch Glagolev, professeur d'hébreu et d'archéologie biblique. Ordinairement, les recteurs des Académies russes sont des évêques ; mais à présent les professeurs sont plus disposés à confier cette charge à des laïcs ou à des membres du clergé blanc.

M. I. Andreev, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Académie ecclésiastique de Moscou, a été appelé à donner le même enseignement à l'université de Saint-Pétersbourg.

— *Décès.* — Le 22 septembre 1907, est mort à Iaroslav le prêtre Alexandre Kremlevsky, né en 1872. Citons parmi ses écrits : *Histoire du pélagianisme et exposé de sa doctrine* (Kazan, 1898) ; *Le péché originel d'après la doctrine de saint Augustin* (Saint-Pétersbourg, 1902) ; *Hermogène, patriarche de toute la Russie* (Saint-Pétersbourg, 1903).

Au mois de septembre, est décédé A. A. Olesnitzky, professeur d'hébreu et d'archéologie biblique à l'Académie ecclésiastique de Kiev. On lui doit, entre autres, un recueil de textes des saints Pères touchant l'étude et l'interprétation de l'Écriture Sainte (Saint-Pétersbourg, 1894) et une monographie sur les anciens monuments de la Palestine et leur sort (Kiev, 1875).

Le 22 octobre (11 novembre), est mort à Saint-Pétersbourg le protoierevs Pierre Aleksieevitch Smirnov, rédacteur des *Tzerkovnyia Viedomosti* depuis leur fondation (1887) jusqu'en 1905. On a de lui un *Cours d'histoire de l'Église orthodoxe* (Saint-Pétersbourg, 1906) et un grand nombre de monographies historiques et théologiques, réunies la plupart dans l'édition de ses écrits en quatre volumes (Saint-Pétersbourg, 1896-1903).

A. Palmieri, O. S. A.

Suède. — De la publication des Actes synodaux de la Suède depuis le XVIe siècle recueillis et édités par M. H. Lundström (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 675), il a paru récemment deux nouvelles livraisons (*Svenska Synodalakter efter 1500 talets ingang*. Fasc. 4 et 5. Stockholm, P. A. Worstedt et fils. In-8, pp. 273-464) ; la dernière contient une partie des actes des synodes diocésains pendant l'épiscopat de Magnus Berontius (1769 et années suiv.). C. L.

— La question des sources dont Clément d'Alexandrie s'est servi dans la composition de sa Trilogie, est loin d'être définitivement résolue. Voici sur le sujet une nouvelle étude, importante sinon par les résultats auxquels elle arrive, au moins par le matériaux qu'elle a réunis (J. Gabrielsson, *Ueber die Quellen des Clemens Alexandrinus*. Upsala, C. J. Lündström ; Leipzig, O. Harrassowitz, 1906. In-8, XII-274 p. M. 6). D'après l'auteur, Clément aurait emprunté la plupart de ses notices sur les philosophes, les arts, le culte païen et la civilisation grecque en général, non pas directement aux auteurs dont il cite parfois les noms, mais à une compilation, la παντοδαπὴ

ἱστορία de Favorinus d'Arles. Pour les choses et la littérature chrétiennes, il n'aurait guère non plus employé qu'une source, les ἐξηγητικά de Cassien. Comment prouver pareilles thèses ? Car malheureusement nous ne savons presque rien ni de l'ouvrage de Cassien, ni de celui de Favorinus. La παντοδαπὴ ἱστορία de ce dernier était, d'après Photius, un répertoire d'érudition en 24 livres. Mais on n'en a que des fragments et en petit nombre. M. Gabrielsson a bien essayé dans une autre brochure (*Ueber Favorinus und seine* παντοδαπὴ ἱστορία. Leipzig, O. Harrassowitz, 1906. In-8, 67 p.) d'en déterminer le contenu, le plan et la division, en démontrant d'abord la dépendance de différents auteurs vis-à-vis de ce recueil. Mais il est bien à craindre qu'il n'ait pas mieux réussi que certains autres qui se sont lancés avant lui dans la même voie. En tout cas, on ne saurait guère obtenir de la sorte qu'une connaissance bien générale de l'ouvrage de Favorinus ; comment dès lors parvenir à prouver, par la comparaison des textes, que Clément a employé l'ἱστορία ? Car Clément ne nomme nulle part Favorinus parmi les auteurs dont il s'est servi. Voir dans les expressions χρηστομαθία, ἡ κατεπείγουσα ἱστορία etc., par lesquelles parfois il indique sa source, des allusions au titre : παντοδαπὴ ἱστορία, nous semble bien arbitraire. Quant aux endroits parallèles relevés, quoi qu'il en soit du texte de Favorinus, le parallélisme est beaucoup trop vague pour prouver une dépendance littéraire.

Nous aurions des remarques analogues à faire sur la thèse relative à Cassien. La lecture des écrits de Clément nous semble donner droit à M. Harnack quand il écrit (*Chronologie*, t. II, p. 16) : « Là où nous pouvons voir clair, à savoir dans ses rapports avec l'ancienne littérature chrétienne, il se montre homme d'information solide, qui va aux sources originales ». Et cette constatation relativement à la littérature chrétienne nous porte déjà à admettre une conclusion analogue pour ses rapports avec la littérature grecque et juive ; ce qui, bien entendu, n'exclut nullement chez lui l'usage des manuels et des compilations, alors fort en honneur.

Suisse. — L'université de Fribourg en Suisse est un véritable centre d'études franciscaines. Dès 1897, le R. P. P. Mandonnet, O. P., publia une étude sur *Les Origines de l'Ordo de Paenitentia*, dans le *Compte rendu du quatrième congrès scientifique international des catholiques (Sciences historiques*, p. 187 s. Fribourg, 1898), qu'il compléta, en 1902, par un travail sur *Les règles et le gouvernement de l'Ordo de Paenitentia au XIII^e^ siècle*, dans les *Opuscules de critique historique* (t. I, fasc. 4. Paris, 1902) de M. P. Sabatier. En 1905, M. le prof. G. Schnürer débuta par une biographie allemande de saint François d'Assise (Cf. RHE. t. VI (1905), p 902). Au commencement de cette année, le même auteur nous offrit une étude critique des plus intéressantes sur les sources : *Neuere Quellenforschungen über den Hl. Franz von Assisi*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. XXVIII (1907), pp. 9-43 ; enfin, voici un essai dû à la main d'un jeune docteur en philosophie, M. Herman Fischer, *Der heilige Franciskus von Assisi während der Jahre 1219-1221. Chronologisch-historische Untersuchungen (Freiburger Historische Studien, veröffentlicht unter Leitung von A. Büchi Joh. Pet.*

Kirsch, P. Ma donnet. G. Schnürer. P. Steffens, J. Zeiller, fascicule IV. (Fribourg (Suisse), 1907. In-8, 144 p. Fr. 3,75).

Comme le titre l'indique, M. Fischer se propose d'établir la chronologie des événements de la vie de saint François entre les années 1219 et 1221. Il s'occupe successivement de son séjour en Orient et des débuts de la crise en Italie, de son intervention dans les entreprises des frères de Bologne tendant à la création d'une maison d'études, de son apparition à la curie et de sa prédication devant le pape, de son entrevue avec saint Dominique et enfin des événements qui se placent entre le chapitre de mai 1220 et le chapitre des nattes en 1221. Un dernier chapitre résume brièvement les conclusions obtenues : « Aux environs de juin ou de juillet 1219, saint François quitta l'Italie pour se rendre en Orient. Avant le 29 août de cette année, il a dû se trouver dans le camp des croisés devant Damiette. Il resta dans l'armée chrétienne jusqu'à la prise de la ville (5 novembre 1219). Peu de jours après, il quitta l'Égypte pour aller en Syrie, où il put arriver encore, sans difficulté, au cours du mois de novembre. Il y était attendu déjà par le messager qui lui annonça les événements d'Italie ; il se mit aussitôt en route. Au début de décembre 1219, il était en pleine mer et au début de janvier 1220, sur le sol d'Italie ; c'est durant le même mois que se passèrent les événements de Bologne. De Bologne, saint François se rendit à la curie, à Viterbe, sans passer par Assise ; à sa demande le cardinal Hugolin d'Ostie fut nommé protecteur de l'Ordre ; durant son séjour à Viterbe, le saint prêcha devant le pape et les cardinaux et se rencontra avec saint Dominique. Tout cela eut lieu avant le 17 mai 1220. De la curie, François se rendit à Assise, pour l'ouverture du chapitre général le 17 mai 1220 ; le cardinal Hugolin assista à ce chapitre et y joua le rôle de pacificateur entre saint François et les « fratres scientiati ». François se démit du gouvernement de l'Ordre en faveur de Pierre de Catane et fut chargé de remanier la règle. Avec la bulle « Cum secundum » du 22 septembre 1220, la curie elle-même prit en mains l'organisation de l'Ordre. Le 10 mars 1221 mourut Pierre de Catane, et à sa place apparaît comme vicaire général de l'Ordre Élie Bombarone. Au chapitre des nattes du 30 mai 1221, la « regula prima » reçut la rédaction que nous connaissons aujourd'hui. »

Ces conclusions diffèrent sensiblement de celles du R. P. Léon Patrem (*Appunti critici sulla cronologia della Vita di San Francesco*, dans la *Miscellanea francescana*, t. IX (1902), pp. 76-101), de M. H. Köhmer (*Analekten zur Geschichte des Franciskus von Assisi*, pp. 123-141. Tubingue. Leipzig, 1904) et du R. P. G. Golubovich (*Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa et dell' Oiente francescano*, t. I, pp. 91 et suiv. Quaracchi, 1906), auxquelles l'auteur consacre un chapitre spécial ; elles diffèrent surtout des conceptions que M. P. Sabatier a fait prévaloir dans sa *Vie de saint François d'Assise* (Paris, 1894). Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail les considérations émises par M. Fischer. Certaines de ses conclusions peuvent prêter à la discussion, il le reconnaît lui-même. Il n'en est pas moins vrai que son travail est une œuvre sérieuse ; l'auteur possède bien la littérature du sujet, et son introduction sur les sources, pour manquer un peu d'envergure, n'en prouve pas moins un sérieux effort pour se fami-

liariser avec les récentes controverses. Nous croyons ne pas nous tromper en disant que le travail de M. Fischer est plein de promesses pour l'avenir. A.F.

Décès. — M. E. Stroehlin, professeur d'histoire des religions à l'université de Genève, est mort en cette ville en novembre.

Turquie. — L'Institut archéologique russe de Constantinople a édité l'album des planches reproduisant les mosaïques de la mosquée de Kahrié-Djami. Dans une savante monographie qui sert de texte explicatif à cette reproduction, M. Th. Schmidt, membre de l'Institut depuis 1901, a retracé l'histoire religieuse et artistique du monastère de Khora, dont l'église, transformée en mosquée, a pris le nom de Kahrié-Djami : *Kakhrié-Djami : istoriia monastyria Khory, arkhitektura metcheti, mozaiki narthikov*, (Sophia, typ. gouvernementale, 1906. In-4, 306 p.). Ce beau volume forme le tome XI des *Izviestiia* de l'Institut. Le monastère de Khora était jadis tellement ignoré que dans le *Corpus historiae byzantinae* de Bonn, Bekker traduisait μονὴ τῆς Χώρας par *monasterium terrae* et περιώρισεν αὐτὸν ἐν τῇ Χώρᾳ par *in locum quemdam relegavit*! La première partie de l'ouvrage de M. Schmidt s'occupe du monastère et de son histoire. Comme pièces documentaires, l'auteur publie, à la fin du volume, le Βίος καὶ πολιτεία καὶ ἀγῶνες Μιχαὴλ πρεσβυτέρου καὶ συγκέλλου (en deux rédactions, dont la première est contenue dans deux codices du Mont Athos et de la Bibliothèque de la Missione Urbana de Gênes, et la seconde dans deux codices de la Vaticane et de Münich); et le Λόγος εἰς τὴν ὑπεραγίαν θεοτόκον διαλαμβάνων τήντε γέννησιν καὶ τὴν εἰς τὰ ἅγια τῶν ἁγίων εἴσοδον καὶ ἀνατροφὴν αὐτῆς, par Nicéphore Grégoras. La seconde partie du volume retrace l'histoire de l'église, et étudie son architecture. La troisième est une étude magistrale sur les mosaïques et les épisodes qu'elles reproduisent. Citons en particulier le deuxième chapitre, où l'on étudie à fond la Vie de la Sainte Vierge dans l'art du moyen âge, surtout dans les fresques, miniatures et mosaïques byzantines. L'ouvrage de M. Schmidt intéresse à la foi l'histoire ecclésiastique, l'hagiographie et l'art byzantin. Il prouve une fois de plus, et de façon éloquente, les précieux services rendus par l'Institut au développement des études byzantines, et la compétence de ses membres.

L'archidiacre de la métropole de Drama, Themistoclès Stavros, a publié un volume sur les polémiques des Hésychastes au XIVe siècle et leurs doctrines : Αἱ περὶ τῶν ἡσυχαστῶν τῆς ΙΔης' ἑκατονταετηρίδος καὶ τῆς διδασκαλίας αὐτῶν ἔριδες (Leipzig, Oesecot, 1905, 202-VII p.). Cette publication fait ressortir l'importance historique de ces luttes qui nous révèlent la véritable situation de l'Église grecque au XIVe siècle, et nous montrent comment la théologie latine tendait à s'infiltrer dans la théologie orientale. Après avoir donné un aperçu sur les sources historiques et esquissé la biographie des principaux acteurs de l'hésychasme, l'auteur raconte son histoire, qu'il divise en quatre périodes. Il fait preuve d'une saine érudition, surtout dans l'exposé des théories mystiques en question.

L'archimandrite Chrysostome Papadopoulos, recteur de l'École théologique grecque du Saint-Sépulcre à Jérusalem, a réuni en volume une série

d'articles parus dans la Νέα Σιών sur les relations entre les patriarches grecs de Jérusalem et la Russie : Οἱ Πατριάρχαι Ἱεροσολύμων ὡς πνευματικοὶ χειραγωγοὶ τῆς Ῥωσίας κατὰ τὸν ΙΖ' αἰῶνα (Jérusalem, typ. du Saint-Sépulchre, 1907. In-8, ζ'-214 p.). Théophane IV (1608-1644), Païsios (1645-1661), Nectaire (1661-1669) et Dosithée (1669-1707), entre autres, ont exercé une grande influence sur l'Église russe. L'auteur a utilisé les documents recueillis ou analysés par Mouravïev et Kapterev en russe, et les pièces des archives patriarcales de Constantinople éditées par l'archimandrite Callinique Délicanis.

Les deux ἡμερολόγια des établissements nationaux grecs de bienfaisance de Constantinople, pour les années 1906 et 1907, contiennent d'utiles documents pour l'histoire de l'Église grecque. Dans celui de 1906, on trouve un essai historique sur la Grande École Nationale du Phanar par A. Mazaraki, des renseignements sur la première typographie grecque de Constantinople fondée par Nicodème Métaxas (A. Kopasi), des notes sur les églises de Zante par S. De Biagis, sur les titres ecclésiastiques byzantins par P. Carolidès, sur la topographie chrétienne d'Athènes et le martyre de l'évêque saint Léonidas en 250, par M. Konstantopoulos. — Dans le volume de 1907, signalons une précieuse statistique du patriarcat grec de Constantinople, un curieux article de Philothée Vryennios sur la coutume d'applaudir parmi les chrétiens des premiers siècles, une étude de Kopasi sur les luttes religieuses en Pologne au XVI^e^ siècle et Cyrille Lucaris, etc.

Dans la *Tachydromos* (Ταχυδρόμος) de Constantinople a paru, pendant l'année 1907, une monographie inédite de G. Chassiotes sur le Syllogue grec de Constantinople : Ὁ ἐν Κωνσταντινοπόλει ἑλληνικὸς φιλολογικὸς σύλλογος· ὁ βίος καὶ τὰ ἔργα αὐτοῦ. Dans une savante préface, l'auteur retrace l'histoire des syllogues et sociétés littéraires grecques au XIX^e^ siècle. Il expose ensuite celle du Syllogue de Constantinople durant les dix premières années de son existence (1861-1871).

M. Spyridion Lambros, professeur d'histoire à l'université nationale d'Athènes, a blâmé les savants grecs de Constantinople de ne pas assez contribuer par leurs travaux au relèvement littéraire de l'hellénisme. Pour démontrer que ce reproche est injuste, M. B. Mystakides, bibliothécaire du Musée impérial de Constantinople, a rédigé une brochure sous ce titre curieux : Οἱ ἐν Ἀθήναις καὶ οἱ ἐν Κωνστ. λόγιοι· ἐργασίαι αὐτῶν, ἐπιστημονικὸς βίος, γεωγραφία, ἱστορία, παλαιογραφία, ἐκκλησιαστικὴ ἱστορία, καὶ οἱ τῶν κλάδων τούτων ἀντιπρόσωποι ἐν Ἀθήναις (Constantinople, typ. patriarcale, 1907. In-12, 173 p.). L'auteur se plaît à relever les fautes nombreuses qu'on rencontre dans les écrits du professeur Lambros, de Diomède Kyriakos, professeur d'histoire de l'Église, etc. Quelques pages (161-164) donnent la liste des ouvrages et périodiques imprimés à Constantinople. Cette liste est très sommaire, et la brochure est écrite sur le ton acerbe du pamphlet. Nous la signalons, parce qu'elle relève une foule de bévues et d'erreurs dont M. Diomède Kyriakos a parsemé son Cours d'histoire ecclésiastique.

A. Palmieri, O. S. A.

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE

I. Littérature. Caractère général des Actes de Pierre.

Sans présenter un intérêt aussi considérable que d'autres documents pour l'histoire de l'Église primitive, les Actes apocryphes des Apôtres n'ont pas moins attiré l'attention des chercheurs et suscité un nombre relativement considérable de travaux, surtout dans ces dernières années. En raison de la personnalité du héros et par suite du retentissement de discussions religieuses passionnées, les Actes de Pierre tiennent une bonne place dans l'ensemble de cette littérature, comme on pourra s'en assurer en relisant la bibliographie établie par Lipsius pour la période antérieure à 1883, et par Ehrhard, pour 1880-1884 et 1884-1900 (1). Je n'ai pas l'intention de reprendre par le détail la revue faite par ces deux maîtres ; je voudrais simplement déterminer les résultats acquis, les points contestés, les questions soulevées dans ces derniers temps ; ce sera le meilleur moyen de justifier le choix des problèmes que je me propose de résoudre.

Le plus grand facteur du mouvement des études en cette matière a été certainement l'édition critique des textes donnée par Lipsius (2). Elle a été faite avec toute la perfection désirable ; on peut toutefois regretter que les idées littéraires du savant professeur aient influé

(1) Lipsius, *Die Apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, t. I, pp. 24 sv. Brunswick, 1883. Ehrhard, *Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung seit 1880*. Allgemeine Uebersicht und erster Literaturbericht (1880-1884), pp. 72, 73 74. Strassbourg, 1894. *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von* 1884-1900. *I. Die vornicänische Litteratur*, pp. 156 sv. et 168. Fribourg, 1900.

(2) *Acta apostolorum apocrypha post Constantium Tischendorf denuo ediderunt* Ricardus Adalbertus Lipsius et Maximilianus Bonnet. I. *Acta Petri, Acta Pauli, Acta Pauli et Theclae, Acta Thaddaei*. Leipzig, 1891, in-8, cxi-320 p. ; II. *Passio Andreae, Ex Actis Andreae, Martyria Andreae, Acta Andreae et Mathiae, Acta Petri et Andreae, Passio Bartholomaei, Acta Johannis, Martyrium Mathaei*. Leipzig, 1898. In-8, xxxvii-262 p. ; II, 2, *Acta Philippi et Acta Thomae, accedunt Acta Barnabae*. Leipzig, 1903. In-8, xlii-395 p. Le premier volume est de Lipsius ; le second tout entier de son collaborateur. Nous désignerons cet ouvrage comme suit : Lipsius, *Acta*.

sur l'ordonnance et le choix des documents; on n'approuvera pas toujours l'ordre suivi (1), pas plus qu'on ne reconnaîtra une égale importance à tous les textes édités. Si l'on examine les principaux, on doit dire que les recherches postérieures n'ont guère augmenté l'appareil critique utilisable pour la restitution du texte. On doit noter la publication d'une version syriaque, par M. Nau (2), ainsi que d'une version arménienne par M. Vetter (3) du martyre de saint Pierre, commençant toutes deux au chapitre 33 des Actus Vercellenses. Elles ne présentent pas le même intérêt et ne peuvent en tout cas changer essentiellement le texte critique établi par Lipsius (4).

Une question autrement importante a été soulevée par le professeur d'Iéna, dans son grand ouvrage critique sur les Apocryphes apostoliques (5), je veux dire celle de la dépendance existant entre

(1) Pour ce qui concerne Pierre, s'entend. On a *Martyrium beati Petri*, dit du *Pseudo-Linus*, pp. 1-22; *Actus Petri cum Simone*, pp. 45-103 nommés aussi *Actus Vercellenses;* ils forment le premier groupe appelé par l'auteur des Actes Gnostiques, *Prolegomena*, p. XIV. Les trois textes donnant la passion des apôtres Pierre et Paul, pp. 119-177; 178-222 vont ensemble et forment avec une nouvelle Passion des deux apôtres, pp. 223-234, le second groupe, dit catholique, *Proleg.*, p. LVII.

(2) *Revue de l'Orient chrétien*, t. III (1898), p. 39, donne la traduction du texte établi d'après British Museum. Addit. 12. 172, f. 12-24, manuscrit du x^e^ siècle et des fragments extraits du 14.372 de la même collection, plus récent. NAU, p. 40, croit pouvoir affirmer que cette version se rapproche de P. (manuscrit grec de Patmos). En tout cas, il faut y voir un témoin d'assez médiocre autorité, défiguré qu'il est par des contresens (p. 47 comparée à LIPSIUS, *Acta*, I, pp. 92, 6-16; 94, 2-13), de grandes libertés dans la traduction (pp. 48; 96, 3-11; p. 45, la scène du Quo Vadis), des ajoutes, telle que la notice sur Paul, de la p. 49.

(3) *Oriens Christianus* de BAUMSTARK, 1901, pp. 217-239; il donne une « retraduction » du texte en grec-latin. Le texte est établi d'après 5 manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris : *Oriens Christianus*, pp. 168-170. « Elle est une traduction du grec tellement précise, que la où on a le texte grec, on peut rétablir mot pour mot l'original de l'Arménien ». Elle présente en tout cas un intérêt autrement considérable que la version syriaque. Il serait assez difficile de dire à quelle recension du texte grec il faut la rattacher. Voyez aussi *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXVII (1905), pp. 608-610; t. LXXXVIII (1906), p. 161.

(4) On ne peut donner en effet comme tel le remplacement par exemple de αὐτῶν, p. 94, 11, par αὐτοῦ, qui est attesté non seulement par les deux manuscrits grecs, mais aussi par les deux nouvelles versions, et est exigé, semble-t-il, par le sens. La correction proposée par Lipsius provient d'une erreur d'interprétation.

(5) R. A. LIPSIUS, *Die Apokryphe Apostelgeschichten und Apostellegenden*, I. in-8, IV-634 p. Brunswick, 1883; II, 1, 473 p., 1887; II, 2, 431 p., 1884; Erganzungheft, VII-264 p., 1890. Les Actes de Pierre prennent avec

les différents textes du premier groupe appelé par lui gnostique. Ce groupe en effet compte deux recensions nettement distinctes, d'une part le texte dit du Pseudo-Linus (1), d'autre part les Actus Vercellenses (2) avec les textes apparentés, c'est-à-dire grec (3), copte (4), éthiopien (5), slavon (6), et enfin syriaque (7) et arménien, dont nous

ceux de Paul toute la première partie du 2e volume. Nous désignerons cet ouvrage comme suit : Lipsius, *Ap.*

(1) Lipsius, *Acta*, I, *Prolegomena*, pp. XIV-XVI ; pp. XIX-XX, pour les manuscrits utilisés et leur filiation. — *Ap.*, II, 1, p. 85.

(2) Voyez la description du manuscrit latin unique, de la Bibliothèque du chapitre de Verceil, VIIe siècle, *Acta*, p. XXXIII. Cette traduction latine doit dater du Ve ou VIe siècle, pp. XXXVI-VII. Lipsius dans les pages suivantes donne une étude approfondie de la langue barbare du traducteur ; voyez aussi *Ap.*, pp. 96-98 ; un résumé détaillé du document, pp. 174-193.

(3) Donné par deux manuscrits : le C. de Patmos, 48, comm. du IXe s., signalé déjà par Tischendorf, *Wiener Jahrbücher*, n. CX, p. 15, publié par Lipsius, *Jahrbuch für Protest. Theologie*, t. XII (1886), pp. 86-106. Voyez *Acta*, p. LII ; *Ap*, p. 98 ; il est désigné par le sigle P. : — le C. de Vatopédi, 79, Xe-XIe s., de la bibliothèque du monastère de Vatopédi au mont Athos. Sigle : A. Lipsius en a donné une description sommaire dans *Ap.*, II, 1, pp. 165-6 ; il ne l'a etudié à fond que dans *Erganzh.*, pp. 35 et sv. ; *Acta*, p. LIII, p. 79.

(4) Zoëga, *Catalogus Codicum copticum*, III, p. 229. Rome, 1810 ; J. Guidi, *Frammenti coptici* dans *Rendiconti della Reale Academia dei Lincei*, III, 2, 2 (1887), p. 23, éd. du texte ; dans *Giornale della Società asiatica italiana*, t. II (1888), p. 29, traduction italienne. Lipsius, *Ap.*, p. 99, avec les corrections apportées par *Acta*, pp. LIV et 84. Sigle : C^1, C^2. Voyez aussi Lemm, *Koptische apokryphe Apostelacten* dans le *Bulletin de l'Ac. des Sciences de St-Pétersbourg*, nouv. sér., t. II (1892), pp. 233 et sv. Le fragment publié par ce dernier, est inconnu de Lipsius. Guidi a montré que la version copte a passé en arabe au XIIIe s. ; on connaît en effet plusieurs manuscrits de la version arabe, qui jusqu'ici n'a pas trouve d'éditeur : Lipsius, *Acta*, p. LV.

(5) La version arabe, d'après Guidi, a passé en Ethiopie au XIVe s. La version éthiopienne des Actes de Pierre « fait partie de la collection des passions des Apôtres, qui a pour titre : Luttes des Apôtres et elle y occupe la première place. » Lipsius, *Acta*, p. LV. On sait que cette collection a été traduite en anglais par Malan, *The conflicts of the holy Apostels*. Londres, 1871. Voyez Lipsius, *ibid.* ; James, *Apocrypha Anecdota*, II, p. XXXVIII. (*Texts and Studies*. V, 1.) Cambridge, 1897. Pour les relations entre l'arabe et l'éthiopien, cfr Zotenberg, *Catalogue des mss. éthiop. de la Bibliothèque nat.* (de Paris), p. 56. — Nöldeke, chez Lipsius, *Ap.*, I, p. 632 ; *Erganzh.*, p. 37 ; A. de Gutschmid, *ibid.*, *Erganzh.*, p. 36. — Wallis Budge, *The contending of the Apostels*, I. *The ethiopic text.* (Londres, 1899) a donné le texte éthiopien de la collection d'après deux bons manuscrits du British Museum. Il se rallie à l'opinion de Guidi sur les relations entre les versions copte, arabe, éthiopienne. *Analecta Bollandiana*, t. XIII (1899), p. 63. — Lipsius dans son édition critique a suivi Malan, mais il reconnaît qu'elle ne

(Voir les notes 6 et 7 à la page 236 ci-après).

venons de parler. Ces derniers textes cependant n'ont pas la même étendue que les Actus Vercellenses; ils ne commencent en général, qu'au chapitre 33 du texte latin, A seul remonte jusqu'au chapitre 30, c'est-à-dire qu'ils ne donnent que la passion du prince des Apôtres, comme le Pseudo Linus du reste. Sans doute, la relation entre le Pseudo-Linus et les Actus Vercellenses n'est pas immédiate, Lipsius et Zahn sont d'accord sur ce point (1); tous deux se montrent comme dépendants d'un original grec, et l'un n'est pas plus le commentaire de l'autre que celui-ci n'est l'abrégé de celui-là. Mais s'il faut choisir entre les deux, au point de vue de la fidélité à reproduire le texte grec primitif des Actes de Pierre, il n'y a pas pour Lipsius d'hésitation possible, le premier se présente avec des garanties que nous chercherions en vain dans le second, quoiqu'il ne soit pas à l'abri de tout remaniement. Si l'on veut lui faire remarquer que les Actus Vercellenses sont en relation plus ou moins étroite avec le texte grec fourni par les manuscrits de Patmos et d'Athos et qu'il serait tout simple de retrouver dans ceux-ci cet original grec, objet de toutes les recherches, le professeur d'Iéna n'en maintient pas moins sa position critique. Au risque d'aboutir au paradoxe, il en arrive à soutenir que les deux textes grecs doivent subir la même destinée que leur parent latin : ils sont ou bien une retraduction d'un texte étroitement apparenté avec lui, ou bien un remaniement abbréviatif de l'original grec, qui leur a servi de source (2) C'est là un échafau-

présente pas grande utilité pour la correction du grec; c'est plutôt en effet une paraphrase qu'une traduction.

(6) Ce texte se montre étroitement apparenté avec le manuscrit de Patmos Pour les manuscrits, voyez Lipsius, *Ap.*, II, p. 98; *Acta*, pp. LIV et 84. Sigle : S.

Voyez une bonne recension des différents textes dans Ficker, *Die Petrusakten*, p. 3. Leipzig, 1903.

(7) La version syriaque d'après Baumstark (*Die Petrus und Paulusacten in der litterarischen Ueberlieferung d. syrischen Kirche*, p. 33. Leipzig, 1902) et Ficker (*op. cit.*, p. 3) vient du grec, tandis que Guidi (*Bemerkungen zum ersten Bande d. syrischen Acta Mart. et Sanct.* dans le *Zeitschrift d. deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. XLVI (1892), p. 746; Harnack. *Geschichte d. altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, I, p. 925) le font dependre du copte : la passion de l'apôtre aurait passé des monophysites de l'Égypte à ceux de la Syrie.

(1) Lipsius, *Ap.*, II, p. 110-134; *Acta*, pp. XVI-VII. Zahn, *Geschichte d. Neutestamentliche Kanons*, II, 2, 2, pp. 834-8. Erlangen, 1892.

(2) Zahn, *op. cit.*, a relevé de façon piquante les variations du critique sur ce point. Dans la préface à son édition de P., *Jahrbuch f. Protest. Theol.*, t. XV (1886), p. 88, il tient fermement pour la retraduction; *Ap.*, II, 119 (1887); *Acta. Prolegomena;* p. XVII (1891), les deux hypotheses sont déclarées probables et une bonne partie des arguments invoqués pour la premiere

dage bien compliqué, pour soutenir sans raison plausible la prétendue fidélité du Pseudo-Linus. On se demande vraiment comment celui-ci mérite pareil honneur. On préférera en effet avec Zahn simplifier la question, en disant que les Actus Vercellenses sont la traduction d'un texte grec essentiellement identique à celui que Lipsius a essayé de reconstituer en s'aidant des manuscrits grecs et des différentes versions qui leur sont apparentées. Le Pseudo-Linus en est lui-même une traduction, mais une traduction remaniée, au point de former du texte primitif une nouvelle édition ou une recension, qui a sa valeur propre et demande à être étudiée à part; il est moyennant ces réserves un témoin que l'on peut consulter et que le critique allemand a consulté avantageusement pour cet essai de reconstitution (1). Si bon nombre de manuscrits portent comme en-tête : *martyrium beati petri apostoli a lino papa graece conscriptum et ecclesiis orientalibus traditum*, la mention de l'auteur et de la langue originale ne sont là que pour donner à la fiction nouvelle assez de valeur peut-être pour lui permettre de supplanter le texte qui lui a servi de source ; mais rien ne nous permet de lui reconnaître une autre origine que celle que nous venons de lui assigner (2).

On a trouvé étrange cette obstination du professeur d'Iéna à vouloir donner une valeur prépondérante à ce qu'il appelle justement le textus prolixior. Quoique la chose ne soit pas impossible, je ne crois pas que l'on puisse dénoncer en cette matière beaucoup d'exemples d'une tendance à l'abréviation ; il est, semble-t-il, plus naturel et plus ordinaire de voir ces légendes aller en se dévelop-

abandonnée Enfin dans l'*Erganzungheft* à son premier ouvrage (1890), p. 41, il tient que le codex du mont Athos est l'original de la traduction latine dont les Actus Vercellenses sont une recension.

(1) Pour constater les relations de dépendance entre les deux textes, on peut comparer 8,16 à 9,5 avec 88, 16-22 ; tout le passage sur le mystère de la croix, 17,5-17 comparé à 94, 7-8 où l'on rencontre une méprise analogue a celle que nous signalerons pour les Actus Vercellenses. Le fait apparaît encore plus sensible par ce que j'appellerai les accidents de traduction : fautes, 13, 17-18 *vim patior tui causa*... 92, 3 βιάζομαί σε νῦν..., de même 13, 22 et 92, 9, 93, 7-8; 13, 24-25 et 92, 14; mauvaises lectures, 13, 6 *in nomine crucis pax*, εἰρήνη pour εἰρημένη, 92, 1; 13, 17, 9 comparé a 92, 3 6; 17, 25 comparé a 96, 6 avec les notes de Lipsius. Nous pourrions allonger la liste, si c'était nécessaire, pour démontrer notre assertion.

(2) Cf. Lipsius, *Acta*, I, pp. 1 et 22. — C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 144. Leipzig, 1903, cite avec beaucoup de raison deux exemples de ce procédé, les actes de Nérée et Achillée, la Vita Sylvestri. Nous verrons plus loin que le premier document n'est pas sans connnaissance du procédé de notre auteur.

pant. Aussi, le professeur d'Iéna admettait lui-même des remaniements dans son texte préféré ; c'est une recommandation assez maigre de sa fidélité. Le système de Lipsius est abandonné aujourd'hui ; on s'accorde à voir dans le Pseudo-Linus un remaniement des textes primitifs, dont nous aurons à étudier l'époque et la valeur (1), tandis que les martyrs grecs sont un fragment du texte original, dont le latin et les autres versions témoignent à leur manière.

Mais on saisit de suite l'importance que les Actus Vercellenses acquièrent de ce chef. Nous avons vu leur étendue relativement plus considérable que celle des autres textes ; ils nous donnent les Actes de Pierre, alors que ceux-ci, et ils le disent eux-mêmes, ne nous donnent que la passion ou le martyre (2). D'autre part l'examen de leurs rapports avec les autres témoins se présente dans des conditions trop favorables pour ne pas s'imposer à l'attention des chercheurs. Lipsius et Zahn ont touché à la question, sans cependant la pousser à fond (3) ; ils étaient surtout préoccupés de la controverse signalée précédemment. Harnack (4), Schmidt (5) et Ficker (6) la résolvent nettement en faveur du Vercellensis, sans

(1) Harnack, *Chronologie d. altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, I, p. 551 ; C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 144. Voyez cependant la these de Lipsius admise de confiance par Batiffol, *Dictionnaire de Théologie* de Vacant. Art. *Actes (apocryphes) des apôtres*, I, c. 360-1 ; Bardenhewer, *Geschichte d. altkirchlichen Litteratur*, I, p. 415, n. 1 et Ehrhard, *op. cit.*, 1884-1900, p. 156, se prononcent pour Zahn contre Lipsius ; de même Ficker, dans le *Handbuch zu den Neutestamentlichen Apokryphen* de Hennecke, p. 471. Tubingue, 1904.

(2) Voyez le résumé, *Ap.*, II, 1, pp. 174-193.

(3) Lipsius, *Ap.*, II, p. 119-142. Zahn, *op. cit.*, pp. 834, 836, n. 2. Lipsius, p. 125 : « Néanmoins ressort d'une façon prédominante la constatation que V avait devant lui un texte essentiellement identique à P ». Nous dirions plus volontiers à A, comme le prouve l'examen des variantes de l'édition critique de Lipsius, et surtout *Acta*, I, pp. 84-85, 86-87, 92-93. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que le savant allemand ne connaissait encore à ce moment d'une façon sérieuse que P ; il devait reporter l'examen de A à l'Erganzb. A remarquer que chez A, comme chez le Vercellensis, les Actes de Pierre sont précédés des Recognitiones Clementinae : Lipsius, *Acta*, xxxiii et liii ; Zahn, *loc. cit.*, p. 836.

(4) *Chronologie*, I, p. 551.

(5) *Op. cit.*, p. 144.

(6) Ficker dans la collection de Hennecke, *Handbuch zu den Neutestamentliche Apokryphen*, p. 399. On sait que l'ouvrage avait été précédé des *Neutestamentliche Apokryphen*, Tubingue, 1903, donnant la traduction des textes, tandis que le Handbuch est réservé à la littérature et à la critique. Les Actes de Pierre, dans *N. A.*, pp. 383 et svv. ; dans le *Handbuch*, pp. 395-491.

s'appesantir autrement sur les raisons, pas plus que sur les procédés du traducteur latin. Ceux-ci cependant méritent quelque considération, pour qui veut juger en connaissance de cause de la valeur de son travail. Il est inutile d'insister sur les phénomènes ordinaires, telles que fautes de copiste (1), erreurs de lecture (2). Il est tout autrement intéressant d'étudier les passages où la traduction latine, toute singulière et même incompréhensible qu'elle soit, témoigne cependant d'une façon irrécusable en faveur du texte établi par le critique allemand. Celui-ci a déjà relevé, exagéré parfois sa tendance à la simplification et à l'abréviation ; le traducteur avait ses raisons : il a presque toujours en vue d'éviter une difficulté ou de se tirer d'embarras dans un passage obscur (3). A ce procédé, on peut rattacher les expédients dont il se sert pour se dépêtrer d'une période quelque peu compliquée ; il n'est pas au courant de l'échafaudage savant de la phrase grecque, qu'il découpe en morceaux au risque de déformer le sens (4) ; il en arrive même à déverser l'un ou l'autre membre de phrase dans une proposition à laquelle il ne peut appartenir (5). Traduttore, traditore est vrai ici, comme ailleurs, mais cependant d'une façon spéciale : le latin n'y met pas mauvaise volonté ; il n'arrive pas toujours à comprendre son texte ; il a des erreurs malheureuses de sens (6). En certain cas, on voudrait plaider pour lui les circonstances atténuantes, essayer une explication qui rendrait sa traduction acceptable ; mais on finit par se

(1) Le manuscrit daté par Lipsius du VII^e^ s. représente la recension d'un manuscrit en cursives du V^e^ ou VI^e^ s. d'après Gundermann. Lipsius, *Acta*, I, p. XXXVI. L'éditeur s'est fait un scrupule de nous donner le texte du manuscrit exactement, reléguant les corrections au bas des pages : p. XXXVIII.

(2) On trouvera des exemples de l'un et l'autre phénomène dans les notes critiques, quoiqu'il en reste encore à signaler : p. 93, 1, qui non discedunt ab ea et qui non recedunt ab ea est un doublet ; p. 83, 11 : en subito visus est, ὀφθέντος pour ἀρθέντος ; 85, 11, gloriosus, ἀγαλλόμενος pour ἀγαλλιώμενος ; p. 87, 12, qui istas suasit Christianas fieri pourrait bien provenir de la même cause ; p. 97, 4, ut observare possitis, ἵνα δυνάμενοι φυλάττειν pour (ἐπ)αναδραμεῖν ὀφείλετε ; 99, 11, oramus, αἰτοῦμεν pour αἰνοῦμεν. — Voyez une liste dans Zahn, *op. cit.*, p. 835, n. 2.

(3) Comparez 81, 10-12 à 80, 10-14 ; 83, 10 à 82, 14 ; 87, 14-16 à 86, 16-19 ; 97, 20, il passe sans sourciller une phrase quelque peu obscure, 96,21 ; 101, 1-13 à 100, 1-5.

(4) Comparez 79, 16-20 à 78, 1-4 ; 81, 1-2 à 80, 1-3 ; 83, 11-12 à 82, 16-19 ; 83, 19-20 à 82, 26-27 ; 87, 10-11 à 86, 11-13 ; 97, 11-13 à 96, 12-13.

(5) 81, 17-20 et 80, 20-23 ; 85, 14-17 et 84, 18-20, en tenant compte des erreurs de lecture ; 99, 2 et 98, 2. Voyez encore 85, 19-20 ; 97 ; 14-15.

(6) 83, 23-85, 2 et 84, 1-2 ; 85, 6-7 et 84, 7-9 ; 87, 4 et 86, 4 ; 101, 12, dénote au moins une inexactitude, comme 83, 9.

convaincre qu'il s'est perdu ou noyé dans son travail. Sa traduction embrouillée nous dit bien qu'il avait par devers lui le grec que nous lisons ou peu s'en faut, mais révèle avec non moins d'évidence l'échec des efforts du malheureux pour saisir et étreindre la pensée de l'original (1).

Nous avons donné ces quelques exemples de la méthode de notre traducteur, sans prétendre évidemment épuiser la liste de ses méfaits. Pour connaître sa manière de travailler, aussi bien que le caractère de son œuvre, il ne peut y avoir évidemment de meilleur moyen que d'entrer en communication avec lui. Le mieux à cette fin, si ce n'était pas nous condamner à un exposé par trop compliqué et fastidieux, serait d'examiner le spécimen le plus caractéristique de son genre, non pas évidemment pour exagérer à plaisir les défauts et les imperfections de son travail, mais pour employer le procédé de la psychologie, qui étudie les cas anormaux pour voir les phénomènes de la vie comme grossis à dessein par la nature elle-même. Le passage est en effet des plus inextricables et des plus compliqués ; c'est tout dire. Il s'agit, comme on le devine, de la fameuse prière ou plutôt invocation à la croix, prononcée par Pierre, et de son interprétation du mystère de la croix. Ainsi, pour n'en citer que quelques traits, dès les premiers mots, il esquive la traduction de l'exclamation formulée par Pierre : O nature humaine, qui ne peut être séparée de Dieu (2) ; symbolisme assez extravagant, expliqué quelques pages plus loin (3) ; le latin n'y a vu que l'empressement de Pierre à marcher au supplice. Quelques lignes plus loin, l'apocryphe se permet un jeu de mots assez innocent : Maintenant écoutez-moi, puisque à cette dernière heure vous avez cette faculté, (ὅτι δύνασθε), vous qui êtes capables (οἱ δυνάμενοι) de comprendre ces

(1) Nous pourrions renvoyer à des passages déjà cités. — Voyez encore p. 81, 21-26, comparé à 80, 24-29 ; 81, 29 et sv. comparé à 80, 34 et sv. ; enfin toute la prière ou presque à la croix, le plus bel exemple du genre. — On pourrait continuer la démonstration même pour la partie que nous possédons en latin seulement. Les vices de son travail sont aussi évidents ; je me contente de signaler le discours de la première assemblée, pp. 53, 20 et sv., sur l'Évangile de la Transfiguration, pp. 67, 1 et sv. ; et encore 57, 23 ; 58, 6 et sv.

(2) P. 92, 1-2.

(3) P. 96, 7-11 ; 97, 5-10 : la croix est le symbole de l'union entre Dieu et l'homme, union dont le Christ est le prototype : qu'est-ce que le Christ, est-il dit, sinon le Verbe, le son de Dieu, en sorte que le Verbe est le montant du bois sur lequel je suis crucifié, le son est la traverse, c'est-à-dire la nature humaine, le clou qui les tient unis, la conversion et la pénitence de l'homme.

dernières paroles (1). Le traducteur n'a pas saisi ces subtilités et écrit tout simplement : Nunc maxime mihi in novissimo die audite ; il est vrai que le Pseudo-Linus n'a pas été plus heureux et se dérobe en disant : Et nunc maxime, qui potestis audire, in novissima hora existente me (2). La version syriaque mérite à ce sujet d'être placée à côté du Vercellensis. Tout particulièrement le passage qui a trait au symbolisme de Pierre crucifié la tête en bas doit être lu en comparaison à la fois avec le texte grec et le latin (3). On comprend parfaitement, quand on a lu le passage, combien ce symbolisme singulier devait être loin des préoccupations des traducteurs.

On pourrait continuer l'examen de ce passage caractéristique pour saisir les embarras, les hésitations, les erreurs du latin et voir en même temps que les défauts et les imperfections de son travail ne sont pas le fait de sa témérité ou de sa prétention de corriger, mais bien de son ignorance et de son impéritie. Nous n'avons pas affaire à un lecteur pénétrant, à un écrivain au courant de toutes les finesses, maître de toutes les difficultés de la phrase grecque. Un travailleur de cette sorte n'est pas doué en général d'une grande force de création personnelle; il a trop conscience de sa faiblesse pour oser s'affranchir des lisières du texte original. Nous n'avons pas à nous mettre en garde contre la fécondité de son imagination ou l'ingéniosité de son esprit; il nous suffit de garder vis-à-vis de son œuvre la réserve que ses imperfections commandent.

Aussi est-il surprenant d'entendre M. Ficker accuser le traducteur latin d'avoir mis son savoir en œuvre pour remanier le texte à plus d'un passage, « en vue de servir les intérêts de l'Église » (4). Le critique vise les adieux du mage Simon aux Romains qui l'abandonnent (5). Nous sommes heureux de souscrire à l'interprétation qu'il a donnée de ce passage, aux observations fines et pénétrantes qu'il a émises à ce sujet (6). Mais nous ne pouvons admettre son

(1) 93, 6-7 comparé à 92, 9-10. La virgule doit être placée après ἀκοῦσαι et non, comme le fait Lipsius, après μου. Le jeu de mots est bien primitif, comme nous verrons.

(2) Lipsius, *Acta*, I, pp. 13, 22.

(3) Nau, *loc. cit.*, pp. 47-48 comparé à Lipsius, *Acta*, pp. 94-96, 95-97. L'éditeur du syriaque, p. 47, n. 2, éprouve le besoin de justifier son texte, en écrivant : ces paroles de Pierre crucifié ne sont bien claires dans aucune version !

(4) Ficker, *Die Petrusakten*, p. 94. Comparez, Hennecke, II, p. 467.

(5) Pp. 80, 34 et sv., 81, 29 et sv.

(6) Remarquons en particulier sa traduction de ἀναπτήξομαι ; le rapprochement avec Jh., 14, 12-28 ; 16, 28, Hippolyte, *Philosophoumena*, VI, 20 ; ὁ ἑστώς, ὁ ἑστὼς υἱός est bien un titre donné à Simon par ses partisans ou

insinuation d'une prétendue retouche intentionnelle du Vercellensis. Tout le passage nous donne un nouvel exemple de sa méthode défectueuse ; nous y retrouvons des erreurs de lecture, des fautes de traduction, que Lipsius signale déjà dans ses notes. Si le fameux titre ὁ ἑστώς n'est pas traduit avec sa valeur, c'est que pour le temps du traducteur il avait perdu sa signification ; il y a inintelligence plutôt que mauvaise intention. « Le latin, dit Ficker (1) ne veut pas savoir que Simon s'appelait fils de Dieu ». Je ne vois pas pourquoi il se serait scandalisé de cette prétention, quand il fait acclamer Simon *in Italia deus* (2), quand il le fait appeler vertu, grande vertu de Dieu. Je préfère expliquer le contresens : *Injuriam mihi fecerunt filii tui* par les accidents de traduction relevés par l'éditeur et par l'ignorance. C'était lui demander beaucoup que de le croire capable de comprendre cette belle métaphore empruntée aux exploits des athlètes, que développe le texte grec : Ils ont voulu m'entraîner dans leur chute, moi ton fils inébranlable, mais m'arrachant à leur étreinte, je me suis replié vivement sur moi même, j'ai repris pied.

On doit savoir gré cependant à M. Ficker d'avoir attiré l'attention sur ce passage. Nous y retrouvons en effet un rappel à un épisode antérieur, donné par le grec (A) à cet endroit, alors que le latin n'en porte rien, je veux dire un rappel à l'entrée prodigieuse du magicien à Rome (3). Quelques lignes plus haut, on retrouve une allusion à la résurrection de Nicostrate, racontée dans le Vercellensis ; on se demande comment ces quelques mots ont pu subsister dans le martyre grec, alors que séparés du contexte, ils ne gardaient

revendiqué par lui-même. Nous ne croyons pas cependant qu'il ait démontré que ces paroles soient des paroles authentiques, introduites par le rédacteur des Actes de Pierre et qui mal comprises donnèrent lieu à cette histoire du vol de Simon. Sans doute A et le traducteur latin n'ont pas saisi le passage, mais rien n'indique que leur erreur doit être reportée au rédacteur primitif. Si le titre fameux n'est employé qu'ici, c'est apparemment que son rappel n'était nulle part plus piquant ; à ce moment, il va recevoir un si cruel démenti. — Voyez Ficker, *op. cit.*, pp. 92 et sv.

(1) P. 95.

(2) P. 48, 29.

(3) Comparer 82, 8-10 à 83, 6. Le latin n'en a aucune trace. On comprend bien que le souvenir de l'événement était inutile pour lui, alors qu'il l'a raconté plus haut, pp. 48, 30 et ss. — Ficker, *op. cit.*, pp. 98-99, a raison de rappeler la passion avec laquelle on discutait le problème du vol aérien au 2^{d} siècle. Il aurait pu observer aussi la façon dont le prodige est décrit dans les Actes. Le magicien a promis de voler eo habitu quo me videtis loquentem vobiscum ; mais de fait on voit : pulvis in coelo, ... tamquam fumus. Ici comme ailleurs, pp. 80, 13-25, les Actes s'attachent à donner un caractère fantastique à ses œuvres.

aucun sens plausible (1). Nous n'oserions être aussi affirmatif pour un autre passage, c'est-à-dire l'annonce du retour de Paul (2) ; on peut en effet l'expliquer de bien d'autres manières que par un rappel de la prédiction du commencement des Actus Vercellenses (3). Cependant cette dernière explication, me semble-t-il, est la plus naturelle ; si le latin n'a pas cette mention, c'est que la prophétie faite au départ de l'apôtre lui suffisait amplement pour garantir la rentrée de celui-ci, tandis que les autres textes n'ayant pas cette prédiction ont cru bon de placer ici cette allusion en des termes qui paraissent empruntés aux premiers mots mêmes des Actus Vercellenses (4) ; le parallélisme en tout cas est frappant.

On peut en conséquence admettre la conclusion de M. Harnack : Il n'y a pas de doute qu'il faille reconnaître dans les Actes de Vercell une traduction essentiellement fidèle, sans grande modification réelle de ce qu'Eusèbe a appelé les Actes de Pierre (5) ; ou, si l'on préfère, celle de M. Ficker : Je ne mets pas en doute la fidélité en général de la version latine. Sans doute la comparaison avec le grec... montre qu'elle a introduit parfois un autre sens, s'est méprise sur nombre de passages ; la réserve est commandée ; mais il ne peut être question de changements ni d'ajoutes de quelque importance (6). On comprendra facilement l'importance de ce résultat, que l'on peut considérer comme acquis, pour notre connaissance des Actes de Pierre. Est-ce tout? La stichométrie de Nicéphore avait déjà permis à Zahn de conjecturer que les Actus Vercellenses ne nous donnaient pas le texte complet de l'Apocryphe (7) ; « ce qui nous reste constitue à peu près les deux tiers de l'ouvrage, pour autant que l'on peut établir des calculs sur un texte conservé en partie dans l'original,

(1) 80, 28 et 81, 26 ; comparer pp. 74 et sv. chap. 28.

(2) Le passage ne se trouve pas dans le latin, p. 101, mais bien en grec, 100, 10 ; il est également dans le syriaque et l'arménien. Cf. Nau, *loc. cit.*, p. 49 ; Vetter, *loc. cit.*, n. 11. Cf. Ficker, Hennecke, II, p. 491.

(3) On peut y voir une ajoute tendancieuse destinée à mettre en relief l'union des deux fondateurs de l'église de Rome, une transition ingénieuse ménagée par un copiste consciencieux entre les deux martyres, qui se suivent en effet à peu près dans tous les témoins ; ou bien encore on pourrait invoquer la thèse de M. Harnack sur les relations entre les Actes de Pierre et ceux de Paul, que nous allons rencontrer. — Cf. Lipsius, *Acta*, pp. 46, 1-9.

(4) 45, 1.

(5) *Chronologie*, I, p. 551.

(6) Hennecke, II (nous entendons désigner par ce sigle le *Handbuch zu d. Neut. Apokryphen* édité par Hennecke, en collaboration avec d'autres savants), p. 399.

(7) Zahn, *Geschichte*, p. 833.

en partie « dans une traduction » (1). D'autre part, Lipsius avait attiré l'attention sur certaines données, qui impliquaient la mention de la fille de Pierre dans les Actes en circulation dans certains milieux hérétiques (2); on y aurait connu une histoire dans laquelle celle-ci serait devenue malade à la demande de son père, ou plus précisément paralytique. Aussi la découverte d'un texte copte, racontant précisément le même fait, publié par M. C. Schmidt, a fait grande sensation (3). Le fragment n'est pas bien long; il occupe environ trois pages dans la traduction allemande de l'éditeur (4). Il nous y est raconté comment l'apôtre se refuse à guérir sa fille paralysée dans des circonstances dramatiques, à sa prière, pour la garder chaste et pure; comment ensuite, afin de convaincre ses auditeurs que la puissance de Dieu n'est pas compromise en la conjoncture, il la guérit pour quelques instants, et la renvoie aussitôt à son grabat, malade de nouveau. Le morceau, intéressant en lui-même par la qualité des personnages mis en scène, achève en même temps de nous persuader de l'appartenance aux Actes de Pierre d'une autre histoire du même goût que celle-ci, mentionnée par saint Augustin : *et ipsius Petri filiam paralyticam factam precibus ejus et hortulani filiam ad precem ipsius Petri esse mortuam* (5).

(1) Zahn, p. 813, n. 3. — Cf. également Harnack, *Chronologie*, I, p. 560, n. 1.

(2) Lipsius, *Ap.*, II, pp. 203-206; comparez Achelis, *Acta SS. Nerei et Achillaei. (Texte und Untersuchungen*, XI, 2.) Leipzig, 1893. — S. Augustin, *Contra Adimantem Manichaeum*, 17, 5; Jérôme, *Adv. Jovinianum*, I, 20. Actes de Philippe, chez Lipsius, *Acta*, II, 2, p. 81, 4-7, renferment une allusion, manifeste à la fille de Pierre, et ils dépendent des Actes de Pierre par ailleurs, comme l'a montré C. Schmidt; comparez Philippe, 74, 8-9 et Pierre, 94, 13-15, enfin et surtout le remaniement du récit dans les Actes de Nérée et Achillée. Cf. M. Achelis, *op. cit.*, n. 15. — *Acta SS. Maii*, III, p. 6. — Voyez tous ces textes, C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 14 et ss. (*Texte und Untersuchungen*, nouv. sér., IX, 1.) Leipzig, 1903.

(3) Voyez comptes-rendus : *Historisches Jahrbuch*, 1903, p. 136; *Theologische Literaturzeitung*, 1903, c. 352; *Analecta Bollandiana*, 1903, p. 333; *Berliner philologische Wochenschrift*, 1903, p. 1160; *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1903, p. 469; *Journal of theological Studies*, 1904, p. 293; *Revue Biblique*, 1904, p. 305; *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, p. 820.

(4) C. Schmidt, *op. cit.*, p. 7-10. Il y a toutefois une lacune; un feuillet du manuscrit a été perdu, mais on peut réparer le désastre quelque peu au moyen de S. Augustin, *C. Adimantem manichaeum*, 17, 5. Voyez pour l'histoire de la découverte et la description du manuscrit, pp. 1-2; la critique du document, pp. 10 et svv.

(5) Comparez ce dernier prodige avec celui qui nous est raconté dans les Actus Vercellenses, p. 72; de même avec les Actes apocryphes de Jean, Lipsius, *Acta*, II, 1, p. 182, 9-21.

La scène de la guérison momentanée de la fille de Pierre se passe à Jérusalem ; M. Schmidt l'a parfaitement démontré (1), en s'aidant de différents passages des Actus Vercellenses qui font une allusion manifeste à un séjour de Pierre à Jérusalem, aussi bien qu'à sa rencontre en Judée avec le mage Simon (2). Il est particulièrement suggestif de lire la transposition de la scène des Actes, 8, 14 de Samarie à Jérusalem (3), alors qu'un autre passage semble indiquer que le lieu primitif n'était pas inconnu de notre auteur (4). La substitution ne s'explique, dit M. Schmidt, que par la suppression du ministère palestinien et extrapalestinien de Pierre, conditionnée par la tradition « bien connue du séjour de douze années des apôtres dans la ville sainte, tradition que le naïf rédacteur a prise absolument à la lettre » (5). En conséquence, les Actes de Pierre comprenaient deux parties : l'une traitait du ministère de l'apôtre à Jérusalem, l'autre, à Rome. Au commencement du v^e^ siècle (Acta Nerei et Achillaei) on avait encore le texte complet en Occident ; mais on délaissa bientôt la première qui avait moins d'intérêt, comme le Vercellensis le montre.

La thèse de Schmidt a reçu en général bon accueil (6). Elle a été cependant l'objet d'une vive opposition de la part de Hilgenfeld et de M. Ficker (7). La polémique assez acerbe qui s'en est suivie est à peine terminée (8). Les deux critiques fondent leur opposition sur le texte bien connu du Fragmentum Muratori, et sur une prétendue relation entre les Actes canoniques et l'apocryphe : celui-ci se donnerait comme la continuation de ceux-là. Je croirais volontiers qu'une des raisons qui ont amené la séparation des deux parties des

(1) *Op. cit.*, pp. 78-81.

(2) 49, 24 ; 51, 27 ; 52, 26 ; 63. 1 ; 65, 24 ; 71, 10.

(3) 71, 14. Il est assez difficile de décider d'où vient à cet endroit le remplacement de Jean par Paul. Schmidt, *op. cit.*, p. 80.

(4) 65,16.

(5) Voyez *Acta*, 49.21. — v. Dobschütz. *Das Kerygma Petri*, pp. 22, 50-54.(*Texte und Untersuchungen*, XI, 1.); Zahn, *op. cit.*, p. 820 ; Harnack, *Chronologie*, I, pp. 243-244.

(6) v. Dobschütz, *Theol. Litteraturz., loc. cit.* ; *id.*, p. 568, compte-rendu de Ficker. — James, *Journal of th. St., loc. cit.* ; *Analecta Bollandiana, loc. cit.* avec une certaine réserve ; et surtout Harnack, *Chronologie*, II, p. 170. — Waitz, *Die Pseudoklementinen Homilien und Rekognitionen*, p. 193.

(7) Hilgenfeld, *Berliner philol. Wochenschrift, loc. cit.* — *Die alten Actus Petri*, dans le *Zeitschrift f. Wissenschaftliche Theologie*, nouv. sér., XI, 3 (1903) ; Ficker, *op. cit.*, pp. 5-8.

(8) Voyez Schmidt, *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1903, p. 366 ; Harnack, *Chronologie*, II, p. 173, n. 1 et la réponse de Ficker, Hennecke, II, p. 397, où il apporte de nouvelles raisons que nous retrouverons plus loin.

Actes a été l'idée exprimée par les opposants ; on voit par le Pseudo-Marcellus comment aux siècles suivants on s'attache à relier les Actes apocryphes de Pierre et Paul au récit de Luc, l'introduction du document n'est compréhensible que dans cette supposition. Les Manichéens dans leurs préférences pour les romans apostoliques et leurs prétentions de les égaler aux Actes canoniques n'ont pas dû agir autrement à ce sujet que le catholique auteur du Pseudo-Marcellus. La coupure indiquée était on ne peut plus efficace pour réaliser cette intention. Mais que celle-ci ait existé dans la pensée du rédacteur primitif, nous ne le croyons pas et nous essayerons de le démontrer, en étudiant le caractère général des Actes de Pierre (1).

Si le travail est relativement avancé au point de vue de la critique de restitution, qui est arrivée à plusieurs résultats fermes et d'une importance considérable, on ne peut se féliciter autant de la critique de provenance. A ce sujet, nous devons mentionner deux hypothèses ou conjectures, qui ne paraissent pas appelées à un succès durable. M. Harnack, s'appuyant sur deux citations des Actes de Paul, faites par Origène, qui se retrouvent précisément dans les Actus Vercellenses, croit avoir rendu « très vraisemblable, dit-il, que les Actus Petri cum Simone ont emprunté le martyre de l'apôtre (c. 33-40) aux Actes de Paul, tout en le remaniant ; il est en ce cas à supposer également que les chap. 1-3 (p. 45-48, 18) viennent de la même source » (2). M. Rolffs n'admettrait la théorie qu'à la condition de faire participer le même sort aux grandes lignes au moins du combat de Simon avec Pierre, en même temps que l'on donnerait une place dans les Actes de Pierre au martyre de Paul (3). M. Ficker croit la première déduction logique (4) et se déclare absolument pour la seconde : il croit que les Actes de Pierre ont contenu sous forme de conclusion le récit de la passion de son collègue, c'est-à-dire précisément le texte grec, qui a servi de base au remaniement du Pseudo-

(1) Nous reviendrons plus tard sur le document slavon traduit en allemand par Ivan Franko, *Beiträge aus dem Kirchenslavischen zu den Apokryphen d. N. T.* II, *zu d. gnostischen* περίοδοι πέτρου, dans *Zeitschrift f. die Neutest. Wissenschaft und die Kunde d. Christentums*, 1902, 4, p. 315. En tout cas, nous ne pouvons accorder à l'auteur que ce fragment appartient aux Actes primitifs de Pierre. C'est un travail postérieur fortement apparenté avec Acta Andreae et Mathiae, Acta Petri et Andreae, Lipsius, *Ap.*, I, pp. 546, 553. — Cf. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 4.

(2) Harnack, *Miscellen*, pp. 100-106. *(Texte und Untersuchungen*, nouv. sér., V, 3.) Voyez une hypothèse analogue déjà formulée par Lipsius, *Ap.*, II, p. 119. Voyez aussi James, *Apocrypha Anecdota*, I, p. 48.

(3) Rolffs, Hennecke, I, p. 364 ; II, p. 367.

(4) Ficker, Hennecke, II, p. 397.

Linus (1). Ces conjectures font honneur à l'ingéniosité de leurs auteurs. Pour peu qu'on veuille lire attentivement M. Rolffs, on voit parfaitement que son intention, louable sans doute, est de traiter nos apocryphes en gens soucieux de géographie, de chronologie, en historiens; nous verrons qu'il n'en est rien. Nous croyons plus raisonnable de dire avec le savant éditeur des Actes de Paul, que ceux-ci ne connaissaient rien d'un voyage de l'apôtre en Espagne, pas plus qu'ils ne disaient rien du martyre de Pierre, ni celui-ci de la passion de celui-là (2). Son opposition nous apparaît en tout point raisonnable, en même temps qu'elle nous préserve d'hypothèses sans aucun profit pour le progrès de notre connaissance des apocryphes. Il est en tout cas relativement important que son édition du texte copte des Acta Pauli ait montré qu'il n'y avait là aucun appui pour ces ingéniosités.

M. Ficker, entrant dans la même voie, a voulu faire de l'histoire d'Eubola, de la prière de la croix, aussi bien que des adieux de Simon des morceaux empruntés et cousus en quelque sorte sur la trame du récit (3). Je n'ai pas à m'appesantir sur ces discussions ; mais outre les analogies nombreuses qui se manifestent entre l'épisode de la riche veuve et le reste des Actes, analogies qui montrent de toute évidence la provenance du morceau (4), tel qu'il se présente, de la même main, du même auteur, en sorte que s'il fallait le déplacer (5), il faudrait le remettre dans la première partie des

(1) *Ibid.*, p. 398. Le texte visé se trouve chez Lipsius, *Acta*, I, p. 23.

(2) C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 22; *Acta Pauli*, pp. 165-7 ; pp. 167-170. Leipzig, 1905. — Harnack, *Chronologie*, II, p. 170, n. 1, maintient son système après la réfutation de Schmidt.

(3) *Die Petrusakten*, pp. 8, 96 ; Hennecke, II, pp. 439, 443; il a dans son commentaire essayé la même opération avec le chap. 21, le récit du miracle des veuves aveugles, p. 450, note à la ligne 43.

(4) Comparer 45, 8 et 63, 11 ; 50, 12 et 64, 25; 51, 28 et 63, 1; 47, 24 à 64, 21; 57, 27 à 64, 23. Le désintéressement de Pierre est aussi nettement exprimé dans le texte copte que dans l'histoire d'Eubola ; dans l'un comme dans l'autre, il doit être mis hors de tout soupçon : C. Schmidt, p. 10, et *Actus Vercellenses*, 63, 20 et ss. ; ce passage n'a pas d'autre sens ; le *coinquineris* ne veut pas dire autre chose, quoiqu'en pense Ficker, p. 442 ; le souci des pauvres, un des traits des Actes, apparaît également, 65, 21 ; Eubola et Marcellus présentent de grandes analogies dans la chute et la réconciliation ; Simon, dans les deux circonstances, est pour les petits, esclaves et serviteurs, une source de désagréments, 61, 21-3 et 68, 8 ; 64, 10. Le système des narrations sous forme de discours se retrouve, 50, 14-19 ; 51, 25-34 ; 52, 13-24. et le fragment copte. On peut dire que si l'auteur a pris ailleurs la matière du récit, il l'a fait sienne cependant par sa façon de la traiter.

(5) C'est en effet un argument de M. Ficker contre l'hypothèse de

Actes, la partie du ministère à Jérusalem, — hypothèse séduisante à première vue, ingénieuse, si l'on veut, mais non démontrée, comme nous le verrons, — je pense que le caractère mieux connu du document rendra manifeste l'inutilité de toutes ces découpures. Il y a dans l'apocryphe, on le constate à la lecture, un procédé quelque peu mécanique, qui prête admirablement à ces amputations ingénieuses ; la raison du procédé une fois reconnu, on saisit le peu de consistance de ces combinaisons artificielles (1).

M. Waitz, en étudiant le rapport des Pseudo-Clémentines avec les Actes de Pierre et de Paul, a essayé une théorie nouvelle (2). Il croit pouvoir reconnaître parmi les sources des Homélies et Recognitions un document « catholique et même antignostique » (3), originaire de Syrie et plus précisément d'Antioche (4), entre les années 150 et 220 et plutôt sous le règne de Caracalla (211-217) (5), désigné par notre auteur sous le nom de Πράξεις Πέτρου. Il se retrouve sans aucun mélange à l'abri de tout remaniement dans un fragment volumineux de celles-ci (6), en même temps sous une forme remaniée dans les anciens Actes de Pierre et en particulier dans les Actus Petri cum Simone (7). On peut voir dans ceux-ci, non que le critique s'y cantonne, mais seuls ils nous intéressent, le développement d'un fonds commun du reste à d'autres remaniements apparentés, tels que le Pseudo-Hégésippe, les Actes de Nérée et Achillée, la prédication syriaque de Simon-Képhas ; ce fonds commun a une triple couche : une histoire Petro-paulinienne, remontant en dernière analyse à un troisième ouvrage de Luc, mentionné par le Fragmentum Muratorianum (8), base de toutes les données traditionnelles des

M. Schmidt : Comment l'épisode d'Eubola se trouverait-il ici, si la première partie des Actes se passait à Jerusalem ? Hennecke, II, p. 398. On pourrait repondre, comme nous l'avons insinué, c'est qu'elle a ete transposee, à cause d'une allusion qui etait faite en cet endroit ; mais l'hypothese est inutile, le procédé littéraire de l'auteur suffit pour expliquer le fait.

(1) L'hypothèse de M. Harnack sur 1-3, comme sur 33-40, ainsi que celle de M. Ficker sur le deuxième passage, et l'argument qu'il tire du premier contre Schmidt, Hennecke, II, p. 397, n'ont pas d'autre raison.

(2) H. Waitz. *Die Pseudoklementinen Homilien und Rekognitionen. Eine Quellenkritische Untersuchung. (Texte und Unt.*, nouv. ser., X, 4.) Leipzig, 1904. — Voyez un exposé du systeme dans Harnack, *Chronologie*, II, p. 518, à comparer avec *Dogmengeschichte*, I, p. 292.

(3) *Op. cit.*, p. 231.

(4) P. 244.

(5) Pp. 245-248.

(6) Pour l'exposé du contenu, p. 170.

(7) P. 200.

(8) L'interprétation de tout le passage du Fragmentum consacré aux Actes des Apôtres est à lire, pp. 216-218.

Pères du IIe et du IIIe siècle (1), remaniée déjà dans les Actes de Paul, connus et cités par Origène à deux reprises (2); et d'autre part une histoire Petro-simonienne, qui repose en dernier ressort sur l'une des sources de Act. 8, 5-24 (3), développée dans le fameux fragment des Clémentines, dont nous parlions tout à l'heure, ainsi que dans les Actes de Pierre (4), et enfin quelques récits épisodiques créés par la libre imagination de l'auteur, qui du reste traite ses matériaux avec assez de liberté (5). Sans vouloir entrer dans le cœur même de la discussion, je me sens peu disposé à admettre les opinions singulières de M. Waitz, en ce qui regarde les Actes de Pierre : elles sont liées trop étroitement avec des positions aujourd'hui abandonnées, qui datent de Lipsius (6) ; en plus elles reposent sur une connaissance imparfaite et de seconde main (7) et sur une critique dont nous accepterions difficilement les principes, parce qu'elle ne tient aucun compte du caractère original des romans apostoliques. Je crois que nos constatations sur ce dernier point suffiront à faire comprendre toute la divergence entre le système de Waitz et le nôtre.

Plus dignes d'attention nous apparaissent les études de M. Schmidt sur les sources des Actes de Pierre. Il a cru pouvoir relever parmi celles-ci le Kerygma Petri (8), les Actes de Paul (9), les Actes de

(1) Pp. 219-222.

(2) P. 238.

(3) Voir pp. 223-226, la critique de ce passage des Actes canoniques.

(4) Voir pp. 227-228, pour l'histoire littéraire de cette seconde source dans les premiers siècles.

(5) Voir pp. 233-244 ; p. 238 et le tableau de la p. 243.

(6) Voyez p. 231. n. 1. la distinction des Actes de Pierre catholiques et gnostiques, Actes de Paul catholiques et gnostiques ; cfr Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 129 et sv., *Acta Pauli*, pp. 112 et sv. ; le rapport entre le Pseudo-Linus et les Actus Vercellenses, pp. 232 et 243. On peut à ce sujet redire de l'ouvrage de M. Waitz, ce que dit M. Harnack de Ficker, *Chronologie*, II, p. 173, n. 1 : Im ganzen bedeutet seine Abhandlung einen Rückschritt hinter Schmidt.

(7) Il est à peine croyable que M. Waitz ne se soit pas aperçu de l'identité qui existe entre les *Actus Petri cum Simone*, édités *Acta*, I, p. 45 et ce que Lipsius appelle, *Ap.* II, 1. p. 96. la rédaction courte de la passion de Pierre, du manuscrit de Verceil ; p. 234, il en fait deux documents distincts. Il admet par exemple aussi les conclusions de Baumstark, *op. cit.*, sans les contrôler, pp. 239 et sv.

(8) *Die alten Petrusakten*, p. 78. Cfr. Zahn, *Geschichte*, II, p. 821 ; non admise par Dobschütz, *Theologische Litteraturz. loc. cit.*, c. 352 ; admise par Harnack, *Chronologie*, I, pp. 559, 243 ; II, p. 170.

(9) *Ibid.*, p. 82 ; *Acta Pauli*, p. 165. Harnack, *Chronologie*, II, p. 170 ; Ficker, *Die Petrusakten*, p. 45.

Jean (1). Allant plus loin, il a essayé de déterminer le rappo existant entre les trois romans apostoliques en disant que Leuciu l'auteur de Jean, a composé le premier un ouvrage de cette sorte « il a ainsi, probablement contre son attente, ouvert la voie à un no veau genre dans la littérature chrétienne ; car l'auteur de Paul, « e Kleinasiat », l'a suivi et s'appuyant sur ses deux devanciers pseudo-Petrus a écrit son roman » (2). James et Zahn ont voul préciser encore les relations qui existaient entre Pierre et Jean, les attribuant au même auteur (3), conclusion que le critique all mand n'admet pas (4). On assigne encore d'autres sources moindre importance ou dont la dépendance est contestable (5), qu nous rencontrerons au cours de notre exposé.

La question d'auteur nous amène à l'époque et au milieu da lesquels les Actes de Pierre furent composés. Pour l'époque, on décidément abandonné, semble-t-il, le IIe siècle : Lipsius et Zahn fondant sur les tendances prétendument gnostiques de l'apocryph croyaient devoir en placer la composition en pleine crise gnostiqu vers 160-170 (6). Erbes veut remonter jusque 190-200 ; son opinio est en relation intime avec l'origine romaine des Actes (7). Schmi se rapproche de celui-ci : il tient pour 200 et au plus tard pour premier decennium du IIIe siècle (8). Harnack, sans vouloir précise avait d'abord posé comme terminus ad quem 250 (9), il estimait dernier decennium du IIe siècle à peine possible ; sans vouloir rallier entièrement aux considérations de son savant collègue, il fi

(1) *Ibid.*, p. 90, p. 172 ; Harnack, *ibid.* Contesté par Dobschütz, *loc. c*

(2) *Ibid.*, p. 99.

(3) James, *Apocrypha Anecdota*, II, p. xxiv. (*Texts and Studies*, V, Zahn : dass sie, wenn nicht von demselben Verfasser, dann jedenfalls von ein völlig einverstandenen Mitarbeiter .. geschrieben sind. *Geschichte*, II, p. 84 — Lipsius s'en rapproche, malgré quelque hésitation, *Ap.*, I, p. 514, pp. 266 et surtout 271-274. — Voyez encore Zahn, *Die Wanderungen d Apostels Johannes*, dans le *Neue Kirchliche Zeitschrift*, t. X (1899), p. 14

(4) Schmidt, *Die alten Petrusakten*, pp. 92-98 ; Harnack, *Chronologi* II, pp. 173-175.

(5) Lipsius, *Ap.*, II, pp. 267-275 ; Zahn, *Geschichte*, II, p. 771, n. p. 854 ; C. Schmidt, p. 78, 88, 92 ; Ficker, Hennecke, II, p. 432, nie dépendance de 57, 24, vis-a-vis de Justin, affirmée par C. Schmidt.

(6) Lipsius, *Ap.*, II, 1, p. 257 ; Zahn, *Geschichte*, II, p. 841 ; *Einleitu in das Neue Testament*, I, p. 448. Leipzig, 1897.

(7) *Petrus nicht in Rom, sondern in Jerusalem gestorben*, dans le *Zei schrift f. Kirchengeschichte*, t. XXII (1901), 2, p. 164.

(8) *Die alten Petrusakten*, p. 99. Il donne un exposé de la question da ses grandes lignes.

(9) *Chronologie*, I, p. 551.

cependant par admettre comme acceptable la supposition d'une connaissance des textes par Origène (Eusèbe. H. E. III, 1), en sorte qu'il ne faudrait pas remonter au delà de 220, mais se décider pour 200-220, date qu'il avait déclaré possible, mais peu vraisemblable (1). Les divergences, on le voit, tendent à disparaître ou presque ; et à s'en tenir à cette donnée générale de la composition des textes dans les premiers decenniums du IIIe siècle, on risque de trouver peu de contradicteurs (2).

(1) *Chronologie*, II, p. 171.

(2) Voyez également Ficker, Hennecke, II. p. 396. — Tout le dissentiment entre Harnack et Schmidt réside dans la relation à établir entre les Actes de Pierre et la notice du Muratorianum sur les Actes des Apôtres, les donnés d'Hippolyte, *Philosophoumena*, VI, 20 ; Origène, *Eusèbe*, III, 1. Schmidt veut qu'ils dépendent de nos Actes. Harnack ne peut l'admettre au moins pour les deux premiers. Schmidt, p. 103, 104. Harnack, *Chronologie*, II, p. 171 ; n. 2, n. 3. Le Muratorianum vaut sans doute pour le texte des Actus Vercellenses, tel que nous l'avons maintenant, c'est certainement ce qui a impressionné le plus M. Schmidt ; mais il oublie qu'à son avis précisément les Actes de Pierre ne commençaient pas au départ de Paul pour l'Espagne ; et si l'on supprime cette coïncidence, l'argument n'a plus autant de valeur ; et encore, si le Muratorianum a en vue notre écrit, pourquoi ne rien dire des luttes contre le magicien, qui en forment le noyau. Waitz, *op cit.*, p. 216, le dit à bon droit. — Hippolyte peut difficilement avoir connu nos actes, étant donné qu'il raconte la fin du magicien d'une autre manière. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 96. Si le premier, il apporte la combinaison Simon-Pierre à Rome, qui se rencontre dans nos Actes, c'est que tous deux écrivent au moment où l'évolution de la tradition aboutit à cette combinaison ; et la meilleure preuve qu'ils sont parallèles et non dépendants réside dans la façon dont ils font mourir le mage ; la légende, quoique différente, repose cependant sur la même idée : Simon n'est pas le Christ, comme il le prétend. — Pour Origène, s'il fallait l'admettre, je ne m'y déciderais pas pour la même raison que M. Harnack, mais bien plutôt à cause de ce fait, qu'on n'a pas assez remarqué, c'est-à-dire que le mode de crucifixion de l'apôtre, n'est pas donné en général chez les écrivains du IIIe siècle, que là où on le rencontre exprimé au IVe siècle, on peut établir la dépendance vis-à-vis des Actes ou vis-a-vis d'Origène, par l'intermédiaire d'Eusèbe, qu'il est inconnu même alors par Sulpice Sévère, Orose, par exemple, en sorte qu'à notre avis la tradition du mode de crucifiement de Pierre repose en dernière analyse sur les Actes et Origène. commentaire sur la Genèse, cité par *Eusèbe*, III, 1. Pour les textes, voyez Lipsius, *Ap.*, II, p. 11 ; Erbes, *loc. cit*, p. 1. Lecler, *De romano S. Petri episcopatu*, pp. 66-120. Cette constatation nous force évidemment à reconnaître une relation entre les deux textes ; mais laquelle, il est difficile de le dire : le texte d'Origène nous est connu par une simple citation d'Eusèbe, qui a émis un jugement si sévère sur les Actes apocryphes et peut avoir laissé de côté délibérement une citation explicite de ces documents. Il est à remarquer qu'Origène emploie une expression différente pour le ministère de Pierre en Asie et à Rome :

La divergence sur le lieu de composition est plus marquée (1) : Lipsius n'osait pas conclure à l'origine romaine, quoiqu'il eût plutôt tendance de ce côté (2); Zahn, en raison des relations établies entre Pierre et Jean, plaidait pour la petite Asie (3); Harnack se rapprochait quelque peu du premier, à cause des ignorances grossières et du manque de connaissance locale sérieuse, il lui semblait que l'auteur ne pouvait être un Romain, mais Rome n'était cependant pas absolument exclue (4). Erbes se décide, lui, nettement en faveur de l'origine romaine, et prétend trouver dans les Actes une connaissance exacte de la topographie de Rome et de ses environs (5); quelques-uns au moins de ses arguments ont fait assez d'impression sur Schmidt pour faire pencher le critique de ce côté, quoiqu'il ne paraisse pas avoir étudié la question de près (6). Enfin Ficker revient à l'opinion de Zahn : les Actes de Pierre, comme ceux de Paul, sont originaires de l'Asie et plus précisément de la Bithynie (7). Ses arguments ont reçu assez bon accueil : C. Schmidt lui-même s'est converti à l'origine asiatique (8); Harnack maintient

Schmidt, p. 130, n. 1; Lecler, p. 69, n. 4. D'autre part, pour Paul, nous ne trouvons aucun emploi de ses Actes, qu'il connaissait cependant (Harnack, *Chronologie*, II, pp. 31, 34, 40, 41, place l'époque de composition des Comm. sur la Génèse, avant 230, I, des Commentaires sur Jean, I-IV, avant 218, 9 et XXII, après la persécution de Maximin, les Principes de 220 à 230); il ne mentionne pas en effet le genre de supplice de Paul, si toutefois la citation est complète; pour Thomas, il nous donne en termes formels la source de son renseignement, la tradition, ὡς ἡ παραδόσις περιέχει, référence qui pourrait s'étendre à toute la phrase. Il est à supposer que les apocryphes n'ont pas créé de toutes pièces la matière de leurs romans, que les données de la tradition, d'une tradition par exemple de la dispersion des apôtres ont influencé les rédacteurs pour le choix de leurs héros et des exploits de ceux-ci. La question, on le voit, est assez embarrassante; mais on peut en tous cas affirmer, me semble-t-il, une relation très étroite entre les Actes et Origène, en sorte que l'on puisse se servir de celui-ci pour dater nos Actes, du premier quart du IIIe siècle. — Ficker, Hennecke, p. 486, ne croit pas que la donnée repose sur un témoignage écrit.

(1) Voyez l'exposé des opinions, Schmidt, pp. 109-111.

(2) *Ap.*, II, 1, p. 274.

(3) *Geschichte*, II, p. 841.

(4) *Chronologie*, I, p. 559.

(5) Erbes, *art. cit.* dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, *l. cit.*, p. 171.

(6) *Die alten Petrusakten*, p. 110.

(7) Ficker, *Die Petrusakten*, p. 30, et tout son commentaire des Actes dans le *Handbuch* de Hennecke, pp. 400 et 404 et ss.; il s'attache à chaque page à relever les concordances de l'apocryphe avec la théologie asiatique.

(8) *Götting. gelehrte Anzeigen*, 1903, *l. cit.* Voyez aussi *Analecta Bollandiana*, 1903, p. 334, avec réserve cependant; *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, p. 825. Voyez cependant contre l'origine asiatique, Dobschütz, dans *Theologische Litteraturzeitung*, 1903, c. 568.

cependant ses premières idées : il est difficile de dire rien de précis, Rome ne s'impose pas plus qu'elle n'est exclue ; cependant il serait mieux disposé maintenant en faveur de l'origine romaine (1). Nous devons mentionner l'opinion de M. Dufourcq, qui se décide pour l'Italie du Nord (2).

L'histoire littéraire des Actes de Pierre, comme celle des autres Actes, a été encombrée surtout par la fameuse question de Leucius. Nous ne pouvons entrer dans les détails de cette longue controverse ; qu'il nous suffise de résumer le débat avec M. Schmidt : 1. Les manichéens possédaient un Corpus des Actes des Apôtres en cinq parties (Jean, André, Thomas, Pierre, Paul). 2. Le nom de Leucius ou Leucius Charinus a été pris des Actes de Jean, où il se donnait comme le compagnon et le disciple de l'apôtre et transporté erronément à tout le Corpus. 3. Ces actes employés par les manichéens sont les anciens Actes des apôtres cités par Origène, Eusèbe, et il n'a pas existé d'Actes catholiques à côté d'Actes hérétiques, comme l'a prétendu Lipsius ; les remaniements catholiques sont sortis, il est vrai, de la lutte contre les manichéens, mais ils sont de loin postérieurs aux anciens apocryphes (3). Nous ne nous arrêterons pas à l'exposé de ces questions d'histoire littéraire que nous devons rencontrer dans notre travail.

Le nom de Leucius se rattache étroitement à la controverse sur le caractère doctrinal de nos Actes. Celle-ci présente deux phases : Lipsius et Zahn prétendent en faire des œuvres gnostiques (4) ; leur opinion règne sans conteste, jusqu'à ce que M. Harnack se déclare pour le caractère catholique : « Alles ist gut katholisch », écrit-il de ceux de Pierre (5). Il est suivi par M. Erbes, Schmidt, Ficker, Ehrhard, ce dernier avec hésitation (6). L'opinion ancienne garde

(1) *Chronologie*, II, p. 172 et n. 3 ; Ficker lui répond, Hennecke, II, p. 435.

(2) *De manicheismo apud latinos*, p. 39 ; *Les Gesta martyrum romains*, I, p. 324. Paris, 1900.

(3) Nous donnons le résumé des conclusions d'après Schmidt, *Acta Pauli*, p. 112. — Voyez un exposé complet dans *Die alten Petrusakten*, pp. 29 et sv. La question a été traitée par Lipsius, *Ap.*, I, p. 83 ; II, p. 75 et *passim* pour Pierre ; Zahn, *Acta Johannis*, pp. lx-cxlii ; *Geschichte*, II, p. 856 ; Harnack, *Chronologie*, I, p. 542, ainsi que les auteurs cités dans la bibliographie de Schmidt, p. 29. — Voyez les idées originales de M. Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, I, pp. 323 et sv. — Lire aussi Duchesne, *Les anciens recueils de légendes apostoliques*, dans *Congrès scientifique intern. des catholiques*, 1894, V, p. 67.

(4) Lipsius, *Ap.*, II, pp. 258-264 ; *Acta*, I, p. viii ; Zahn, *Geschichte*, II, p. 864 ; *Neue Kirchliche Zeitschrift*, X, p. 211.

(5) *Chronologie*, I, pp. 556-558 ; II, p. 170.

(6) Erbes, *Zeitschrift f. Kirchengeschichte*, *l. cit.*, p. 154. — Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 111. — Ficker avait fait des réserves dans *Die*

cependant encore des partisans qui maintiennent décidément les tendances hérétiques de l'apocryphe, sans s'accorder toujours dans les détails (1). On pourrait rattacher à cette question les observations de M. Ficker sur les traces de néo-platonisme dans les Actes de Pierre (2).

On a été en général plus réservé sur la valeur et le caractère historique des Actes. J'attirerai surtout l'attention sur les études de Lipsius et de Schmidt (3) ; j'ai dit autrefois ici-même ce qu'il faut penser des jeux de combinaisons assez ingénieux de M. Erbes sur les différentes recensions des Actes (4).

Dans cette revue de quelque étendue de la littérature contemporaine concernant les Actes de Pierre et incidemment les autres Actes apocryphes des apôtres, — on aura remarqué la place prépondérante et pour ainsi dire exclusive que la science allemande a su y prendre et garder, — nous n'avons pas apporté sur les dernières questions autant d'insistance qu'auparavant, non que nous les jugions moins importantes, mais c'est ce que nous nous proposons d'y revenir plus en détail. Notre but en effet est d'étudier le caractère littéraire des Actes de Pierre, leur caractère doctrinal pour en dégager la place qu'ils tiennent dans la littérature de l'église primitive et enfin de suivre pas à pas leur histoire dans cette Église, tant en Orient qu'en Occident, jusqu'à la fin de l'époque dite classique et le commencement du moyen âge. *(A suivre.)*

Bastogne. J. Flamion.

Petrusakten, p. 91, pp. 19-20 ; dans Hennecke, II, p. 400 et dans tout le commentaire, il se décide contre le caractère gnostique : il n'y a pas plus de gnostique dans les Actus Vercellenses que dans les lettres d'Ignace ou les écrits de Justin. — Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur*, p. 157, 1884-1900. Voyez aussi Waitz, *Die Pseudoklementinen*, p. 201.

(1) Liechtenhan, *Zeitschrift f. Neut. Wissenschaft*, 1902, 4, p. 296 ; Franko, *ibid. loc. cit.* ; Batiffol, *Dictionnaire de théologie* de Vacant, *art. cit.*, pp. 360-361 ; James, *Journal of theological Studies*, 1904, p. 296 ; Dobschütz, *Theologische Litteraturzeitung*, 1903, c. 352 (Voyez à ce sujet réponse de Schmidt, *Acta Pauli*, p. 184); Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, p. 323 et surtout p. 331 ; *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. VIII (1907), p. 322 ; Bardenhewer, *Geschichte*, I, p. 414 ; Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, I, p. 512, se tient sur la réserve.

(2) *Die Petrusakten*, p. 9 ; Hennecke, II, dans le commentaire, pp. 404 et sv. contesté par Dobschütz, *Theol. Litt.*, 1903, c. 568.

(3) Lipsius, *Ap.*, II, pp. 11 et sv., 320 et sv., 333-366 ; Schmidt, p. 151. Comparez *Acta Pauli*, p. 198.

(2) Voyez compte rendu de l'article cité plus haut dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV (1903), p. 254. Il avait été précédé dans cette voie par Lipsius, *Die Quellen der Römischen Petrussage;* voyez aussi Waitz, *Die Pseudoklementinen*, pp. 219 et ss.

L'ŒUVRE DES *SCOTTI*

DANS L'EUROPE CONTINENTALE

(FIN VI^e-FIN XI^e SIÈCLES)

Suite et fin (1).

Il n'y eut peut-être pas, durant le moyen âge, dans l'occident continental, de période plus barbare que celle qui s'écoula de 650 à 750. Les études classiques et ecclésiastiques étaient tombées en pleine décadence. C'est à peine si les laïques les plus instruits, à quelques exceptions près, savaient lire et écrire. Les clercs, médiocrement habiles dans les lettres latines, méprisaient la langue nationale, encore tout informe, et ignoraient totalement la langue grecque. Un copiste franc qui transcrivait, vers ce temps-là, la loi salique, prenait pour du grec les fameuses gloses malbergiques qu'elle contient, qui sont, en réalité, des mots de la langue francisque (2). Charlemagne comprit la nécessité d'améliorer cet état de choses. Pour y parvenir, il appela en France des maîtres étrangers : les Italiens Pierre de Pise, Paulin, Paul Diacre, l'Espagnol Claude, les Anglo-Saxons Alcuin, Sigulf, Witton et Fridugise. Dès les environs de l'an 782, deux Irlandais venaient compléter ce groupe académique, l'un s'appelait Clément (il ne faut pas le confondre avec l'hérétique du même nom), l'autre, plus difficile à identifier, fut, soit l'un des Dungals, soit Joseph le Scot. Le passage des *Gestes de Charlemagne* où se trouve racontée l'arrivée de ces deux étrangers est bien connu (3). Qu'il nous suffise d'en rappeler les traits essentiels : ils sont pittoresques et caractérisent bien l'époque et les gens dont nous nous occupons. Les deux Scots débarquent en compagnie de marchands bretons. Leur science tant sacrée que profane s'est vite fait apercevoir; ils se présentent, eux-mêmes, comme des marchands : ils vendent de la sagesse à qui en veut acheter *(si quis*

(1) Voir la RHE, t. IX (1908), pp. 21-37.

(2) Voir la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LX (1899), p. 409, n. 2.

(3) *Gesta Karoli Magni*, I, 1 (MGH, SS, t. I, p. 731; PL, t. XCVIII, col. 1371-1373).

sapientiae cupidus est, veniat ad nos et accipiat eam). Charlemagne, apprenant cette disposition, s'empresse de les faire venir au palais et de leur demander à quelles conditions ils consentiraient à faire bénéficier de leur savoir la jeunesse de France. Ils ne se montrent pas exigeants, en hommes à qui manque le nécessaire : le vivre et le couvert leur suffirait et, avec cela, des élèves dociles *(loca tantum oportuna et animos ingeniosos, et sine quibus peregrinatio transigi non potest, alimenta et quibus tegamur).* Clément demeura donc comme professeur à l'école du palais. Charlemagne étant mort, Louis le Pieux le maintint dans ses fonctions. Il ne les abandonna que pour aller mourir à Wurtzbourg, près du tombeau de saint Kilian (1). Son compagnon fut envoyé en Italie; il professa au monastère de Saint-Augustin à Pavie.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici tous les savants irlandais qui collaborèrent d'une façon quelconque à l'œuvre de rénovation littéraire poursuivie par les Carolingiens. Ceci a été fait tout récemment avec habileté par M. W. Turner dans un mémoire intitulé *Irish Teachers in the Carolingian Revival of Learning* (2). Nous nous contenterons de rappeler les noms des *protagonistes* de ce mouvement et d'indiquer les centres d'où leur influence a principalement rayonné.

Ce Joseph le Scot dont il vient d'être question comme du compagnon hypothétique de Clément fut un ami et disciple d'Alcuin (3). Il nous reste de lui des poésies adressées à son maître et à Charle-

(1) William Turner, *Irish Teachers in the Carolingian Revival of Learning*, p. 391.

(2) Cet article a paru en juillet et octobre 1907 dans le CUB de Washington. pp. 382-399, 562-581. Ma rédaction était achevée lorsque j'ai lu la seconde et dernière portion de cet article. Voyez en le compte rendu dans la *Chronique* des États-Unis de la précédente livraison de la RHE, t. IX (1908), p. 189. — On pourra encore consulter sur l'activité intellectuelle des Irlandais les travaux suivants : 1° H. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, pp. 366-390. Paris, 1883; 2° W. Schultze, *Die Bedeutung der iroschottischen Mönche für die Erhaltung und Fortplanzung der mittelalterlichen Wissenschaft*, dans le *Centralblatt f. Bibliotekswesen*, t. VI (1889), pp. 185-198, 233-241, 281-298 ; 3° H. Zimmer, *Ueber die Bedeutung des irischen Elements für die mittelälterliche Cultur*, dans le *Preussische Jahrbücher*, t. LIX (1885), pp. 27-59. Cet essai a été traduit par J. E. Edmonds, *The irish element in medieval culture*. New-York, 1881; 4° J. Healy, *Insula sanctorum et doctorum, or Ireland's ancient schools and scholars*, 4e édit., pp. 566-589. Dublin, 1902 ; 5° les deux derniers chapitres du concis volume de Miss E. Hull, *Early christian Ireland*, pp. 250-283. Londres, 1905.

(3) Alcuin, *Epistolae* (MGH, *Epist.*, t. IV, pp. 32, 33, 40, 119, 483).

magne (1). Il composa en outre un commentaire sur Isaïe qui figure fréquemment dans les catalogues des bibliothèques médiévales (2). Mais son influence ne dut pas être considérable. Les Dungals (car il est maintenant à peu près reconnu qu'il y eut plusieurs personnages à porter ce nom en France et en Italie sous Charlemagne et ses successeurs) (3), sont plus célèbres. Le Dr Traube distingue cinq individus de ce nom, tous Irlandais. L'un, qui nous est connu par Alcuin, est évêque; l'autre, interrogé par Charlemagne sur la prétendue double éclipse solaire de l'année 810, lui répond par une dissertation plus remarquable par sa latinité que par sa doctrine scientifique. Lui aussi avait sans doute bien besoin de troquer sa science contre ce sans quoi *peregrinatio transigi non potest*, car il crie sans cesse misère. On croit pouvoir l'identifier avec le reclus de Saint-Denis et aussi avec le personnage qui se dénomme *Hibernicus exul* dans des vers adressés à l'empereur (4). Un troisième fut appelé par Lothaire à prendre, en 825, la direction de l'école de Pavie; c'est lui qui combattit Claude de Turin, qui rejetait le culte des reliques et des images. Le quatrième Dungal est plus obscur, on sait qu'il fut poète. Le cinquième serait celui qui offrit sa bibliothèque au monastère de Bobbio.

Au nombre des bienfaiteurs du Dungal docte mais nécessiteux qui se retira à Saint-Denis figure l'évêque de Cambrai Hildoard (790-816) (5). Cambrai semble avoir été, à la fin du VIIIe siècle et au commencement du siècle suivant, l'un des rendez-vous favoris des *Scotti*. Les évêques cambrésiens profitèrent de leur présence pour faire exécuter divers travaux de compilation et de calligraphie que le temps nous a conservés. C'est ainsi que furent transcrits pour Albéric († 790) les canons de l'*Hibernensis* renfermés dans le *codex cameracensis. n° 619*, le plus ancien manuscrit de cette œuvre canonique, qui contient aussi un curieux fragment d'homélie en langue irlandaise (6). C'est sous l'épiscopat d'Hildoard et pour son église que

(1) MGH, *Poet. Lat. aevi Carol.*, t. I, p. 149.

(2) On en signale à Corbie, à Lorsch, à Saint-Gall, à Paris; cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui* (voir la table). Bonn, 1885.

(3) L. Traube, *O Roma nobilis, l. c.*, § VI, pp. 332 sq.

(4) *Poet. Lat. aevi Car.*, t. I, pp. 396 sq.

(5) *Poet. Lat. aevi Car.*, t. I, p. 411. — La lettre dans laquelle Dungal *ab episcopo quodam subsidium petit*, c. 800-814 (*Ep.* 2, MGH, *Epist.*, t. IV, p. 578) fut, peut-être, aussi adressée à Hildoard.

(6) H. Wasserschleben, *Die Irische Kanonensammlung*, p. XXX; A. Molinier, *Catalogue général des bibliothèques publiques de France.* Départements, t. XVII, pp. 257 sq. Paris, 1891; Wh. Stokes et J. Strachan. *Thesaurus Palaeohibernicus*, t. II, pp. XXVI, 244-247.

furent écrits deux sacramentaires (*mss nº 164 et 162-163*) dont l'écriture et l'ornementation, au jugement de M. Edm. Bishop, portent toutes les marques des travaux de plumes scotiques (1). Enfin le pénitentiel composé par le successeur d'Hildoard, Halitgaire (817-831), trahit une influence celtique, certainement attribuable à la présence d'Irlandais dans la cité (2).

Comme Cambrai, Reims, Soissons, Laon et Liège eurent, à la même époque, des colonies de Scots. Le pontife-grammairien Dunchad enseigna les belles-lettres au monastère de Saint-Remi de Reims. Il y eut pour élèves, selon toutes les apparences, Remi d'Auxerre et Gottschalk (3). Traube signale, d'autre part, une poésie latine d'un genre tout spécial qui fut en faveur, au IXe siècle, dans la province de Reims, et qui serait due à l'imitation de modèles irlandais (4). Le même érudit a édité les *ludicra* d'un certain scot résidant à Soissons à cette époque (5). C'est dans cette dernière ville que Heiric d'Auxerre rencontra un évêque nommé Marc, né en Bretagne, mais instruit en Irlande, qui, après un long et saint épiscopat, s'était résolu à l'exil (*ultroneam sibi peregrinationem indixit*) et vivait alors en anachorète, au monastère de Saint-Médard et Saint-Sébastien. Heiric recueillit de la bouche de ce vieillard des détails sur les gestes de saint Germain d'Auxerre en Grande-Bretagne, qu'il consigna plus tard dans ses *Miracula Germani* (6).

Mais aucune ville de cette région n'attira plus que Laon les Irlandais. Le plus célèbre des émigrés de ce temps, Jean Scot Érigène (7), y séjourna soit dans l'entourage de Charles le Chauve, qui l'avait nommé professeur à l'école du palais, soit attiré par l'évêque du lieu, Hincmar le Jeune, son ami, ou par ses compatriotes établis dans cette ville (8). Nul étranger, si l'on excepte Alcuin, n'exerça, dans la France carolingienne, une influence intellectuelle plus marquante

(1) Edm. Bishop, dans le *Journal of theological studies*, t. IV (1903), pp. 414-415.

(2) Paul Fournier, *Études sur les pénitentiels*, dans la *Revue d'hist. et de litt. religieuses*, t. VIII (1903), pp. 528 sv.; cf. RHE, t. VII (1906), pp. 204-205.

(3) Traube, dans le *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 104.

(4) MGH, *Poet. Lat. aev. Car.*, t. III, pp. 710-711 (note).

(5) *Ibid.*, p. 690.

(6) Heiric. *Mirac. Germani*, I, 8 (PL, t. CXXIV, col. 1245). — Cf. L. Traube, MGH, *Poet. Lat. aev Car.*, t. III, p. 422.

(7) L'auteur de la vie de S. Buo cite Jean Érigène et Dungal le Théologien (theologum eximium) parmi les nombreux Irlandais que la furie des Danois força à passer la mer (d'après Warren, *The Antiph. of Bangor*, t. I, p. XIII).

(8) L. Traube, *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 104; *O Roma nobilis, l. c.*, pp. 362-363; *Poet. Lat.*, p. 519, n. 4.

que Jean Scot. Il fut à la fois théologien, grammairien et poète, et passa pour maître en ces diverses disciplines. On cite parmi ses principaux disciples Wicbald, qui devint évêque d'Auxerre, et deux Scots : Hélie, qui fut l'un des maîtres d'Heiric d'Auxerre, puis occupa le siège d'Angoulême, et, peut-être, Martin l'Irlandais († 875), l'un des plus érudits représentants de la colonie scotique de Laon (1). Martin composa un glossaire gréco-latin, que nous possédons encore (2) et fit, comme Jean Scot, des vers grecs (3). On sait que Scot Érigène traduisit en latin les œuvres de Pseudo-Denys l'Aréopagite. La science du grec que décèle ce travail remplit d'étonnement Anastase le Bibliothécaire lui-même, qui écrivit à cette occasion à Charles le Chauve : « Mirandum est quomodo vir ille barbarus in finibus mundi positus, talia intellectu capere in aliamque linguam transferre valuerit » (4). Grâce aux Scotti, il devint à la mode d'helléniser à Laon. L'évêque Hincmar s'y essaya ; bien mieux, lui qui ignorait sa propre langue, au dire de son oncle Hincmar de Reims, il se piqua de parler irlandais (5).

Sédulius Scottus arriva sur le continent vers le même temps que Jean Scot Érigène. Il se fixa à Liège (6). L'évêque Hartgaire (840-855) l'y retint comme professeur à l'école de Saint-Lambert. Peu fortuné, ses leçons lui procurèrent quelques ressources ; il sut du reste intéresser à son sort, par des vers faciles et aimables, les personnages les plus influents de l'époque, les évêques Hartgaire et Franco, Charles le Chauve, Lothaire Ier, Irmingarde, son épouse, Louis le Germanique, etc. (7). Il possédait aussi le grec, quoiqu'à un degré moindre que Jean Scot (8). Comme celui-ci, il était doué d'un savoir encyclopédique : grammairien, il commente Eutychès,

(1) L. Traube, *Poet. Lat.*, pp. 519-520, n. 5 *in fine* ; p. 422, n. 2 *in fine* ; p. 523.

(2) C'est le *ms 444* de Laon ; cf. *Catal. génér. des mss. des bibl. publ. des Dép.*, t. I, p. 234. Paris, 1849. — *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat. et autres biblioth.*, t. XXIX, 2e part., pp. 1-230.

(3) *Poet. Lat*, t. III, pp. 696 sq.

(4) Anastase, *Ep.* 2 (PL, t. CXXIX, col. 739).

(5) Hincmar, *Opusculum LV capitulorum* (Sirmond, *Hincm. Op.*, t. II, p. 547).

(6) Il arriva dans cette ville entre 840 et 851, d'après M. H. Pirenne, *Sédulius de Liège*, dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XXXIII (1882), p. 20.

(7) MGH, *Poet. Lat. aev. Car.*, t. III, pp. 180-183 ; 190-192 ; 187, 189 ; 195 sv., etc.

(8) S. Hellmann, *Sedulius Scottus*, p. 122. Munich, 1906.

Donat, Priscien (1) ; philosophe, il explique l'*Isagoge* de Porphyre (2); exégète, il écrit son *Collectaneum in Epistolas Pauli* (3) ; scribe, il nous a, peut-être, laissé des copies de sa main dans le Psautier grec (n° 8047) de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (4), et dans les Épîtres de Saint Paul en grec du *Codex Boernerianus* de la bibliothèque royale de Dresde (ms. A. 145. b) (5) ; écrivain politique enfin, il compose pour Lothaire II le *De rectoribus Christianis*, sorte de miroir royal (6). Il nomme dans ses vers plusieurs de ses compatriotes et compagnons Dermoth, Fergus, Blandus, Marcus, Benchell. Ce sont, comme lui, des grammairiens, des savants, des sages ; certains sont prêtres : ils ne demandent qu'à tirer bon parti de leur science, car ils sont, comme tous les arrivants d'Irlande, fort pauvres (7). A ce titre, eux et leurs semblables, nous intéresseront spécialement un peu plus loin. Pour le moment, essayons d'apprécier en quelques lignes, la nature et la valeur de cette science irlandaise, dont nous venons de citer les principaux représentants à l'étranger; et de montrer l'impression qu'elle produisit sur les contemporains.

* * *

Il faut se garder des exagérations et des anachronismes quand on traite de la culture de l'esprit dans l'ancienne Irlande. Il est avéré qu'au point de vue intellectuel l'influence de saint Patrice fut nulle sur les chrétientés insulaires. Un siècle passe, et voici qu'au temps illustré par ce que l'on a appelé le second ordre des saints d'Irlande surgissent de toutes parts des monastères qui ne tardent pas à deve-

(1) Publié par S. Hellmann, pp. 105 sq.

(2) Montfaucon, *Paleo. graeca*, III, 7, p. 236. — Cependant Samuel Berger (*Hist. de la Vulgate*, p. 116) se refuse à croire que ce psautier soit de la main de Sédulius de Liège.

(3) *O Roma nobilis*, p. 348.

(4) Publié par Mai et par Hellmann. Les poèmes dont cet ouvrage est entremêlé ont été donnés par Traube, *Poet. Lat.*, pp. 154-166.

(5) Sur Sédulius grammairien voir Keil, *Grammat. latini*, I, 22, Hagen, *Gram. lat.*, dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-lettres*, 2e sér., t. VI (1870), p. 242. (Cf. *Revue critique*, t. XIII (1873), p. 86).

(6) Traube, *O Roma nobilis*, § 7.

(7) *Poet. Lat.*, p. 168 :

« Nos tumidus Boreas vastat — miserabile visu —
Doctos grammaticos presbiterosque pios :
. . . . . .
Fessis ergo favens, Hartgari floride praesul,
Sophos Scottigenas suscipe corde pio. »

nir des centres florissants à la fois de piété et de science : Moville, Clonmacnoise, Clonfert, Clonard, Bangor (1). Quel enseignement dispensait-on dans ces cloîtres? Quelles furent l'étendue et la valeur des leçons d'un Finnian de Clonard, d'un Comgall de Bangor? Voilà ce qu'il est difficile de dire, car les œuvres personnelles de ces maîtres ne nous sont point parvenues (2). D'après les écrits de leurs disciples, Columba d'Iona (3), par exemple, et Colomban de Luxeuil (4), il est permis de croire que l'on était en mesure d'acquérir en Irlande, vers le VIe siècle, une science approfondie de l'Écriture, une certaine connaissance des Pères les plus célèbres de l'occident, une latinité généralement correcte, émaillée de mots abstraits et rares; on lisait en outre quelques auteurs profanes de Rome (5) et certains acquéraient l'art de faire des vers latins métriques (6). C'en était assez pour que l'Irlande apparût aux gens des VIIe et VIIIe siècle, comme l'arche privilégiée qui retenait, au milieu de la barbarie universelle, le dépôt du savoir sacré et des lettres classiques. On vint alors des pays voisins, de Gaule et de Grande-Bretagne, puiser abondamment à ce dépôt (7). Faut-il aller plus loin et prétendre que le grec était, dès ce temps-là, cultivé avec honneur dans l'île? Ceci est beaucoup plus problématique. On nous signale, il est vrai, chez Columba, chez Colomban, chez Adamnan quelques hellénismes; on remarque que Colomban sait qu'*Iona* en hébreu a le sens du mot grec περιστερά et du mot latin *columba*: Adamnan énonce la même doctrine linguistique (8); mais sont-ce là des indices suffisants pour

(1) J. Healy, *Ireland's ancient schools and scholars*, *passim*.

(2) Il ne nous reste qu'un pénitentiel portant le nom de Finnian. Wasserschleben et O. Seebass identifient ce Finnian avec le fondateur de Clonard.

(3) Tous les critiques ne sont pas d'accord pour lui attribuer l'hymne *Altus prosator*. Il a été publié chez Bernard et Atkinson, *Irish Liber Hymnorum*, t. I, pp. 62 sq. et dans la *Revue celtique*, t. V, pp. 205 sq.

(4) Colomban a laissé une règle, un pénitentiel, des lettres et des poèmes qu'on trouvera dans Migne, PL, t. LXXX.

(5) Il y a des souvenirs de Perse, Virgile, Ovide, Horace, Salluste chez Colomban; de Virgile chez Cellanus et Adamnan.

(6) On a de Colomban des vers hexamètres et des vers adoniques. — Les vers découverts par Traube dans le Codex lat. plut. LXVI 40 de la Bibl. Laurentienne et attribués par lui a Cellanus de Péronne († 706) (*Perrona Scottorum*, *l. c.*, pp. 486-488) sont également prosodiques.

(7) Cadoc, Agilbert, Egbert, Willibrord, Aldfrid, Sulger, etc... étudient en Irlande; cf. Plummer, *Bedae hist. op.*, t. II, pp. 196-197.

(8) d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 391. — M. Roger a fort bien débrouillé toutes ces questions dans son bel ouvrage : *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, pp. 268 sv. Paris, 1905.

affirmer qu'on apprenait couramment le grec et l'hébreu à Iona et à Bangor, et, mieux encore, que « tous les moines qui participèrent à la fondation de Luxeuil devaient savoir le grec » (1)? Non, assurément. De ce que Muirchu Maccu Machtheni, le biographe de saint Patrice (v. 698), ait fait un emprunt aux *Antiquités* de Flavius Josèphe et se soit inspiré d'Apollonius de Rhodes (!) (2), de ce que Cummian cite saint Cyrille dans son *De controversia paschali*, s'ensuit-il davantage que ces écrivains aient connu directement ces auteurs grecs dans l'original (3)? Les mots grecs qui se rencontrent en d'autres ouvrages et les textes latins écrits en caractères grecs ne sont pas plus probants. Généralement, il ne faut y voir qu'un étalage pédantesque, purement verbal, facile à réaliser à coups de glossaires, ou que fantaisies de scribes prétentieux ou plaisants.

On a écrit que « l'éducation religieuse et l'éducation littéraire de l'Irlande furent deux faits parallèles et simultanés » (4). De fait, les grands fondateurs d'écoles furent des saints, et leurs disciples des moines. Le mot « sage », si fréquemment employé dans la littérature chrétienne des Scots, s'applique fréquemment au savant versé à la fois dans les sciences sacrées et profanes. A vrai dire, il n'y eut même qu'une seule science, celle des Écritures. C'est elle qu'on venait surtout chercher auprès des docteurs irlandais (5). Les autres disciplines n'étaient considérées que comme des servantes, des auxiliaires de l'éducation religieuse. Les arts libéraux, la métrique, la poésie, la chronologie, n'avaient de raison d'être, en principe, qu'en tant que préparant les esprits à la *lectio divina*, c'est-à-dire à l'étude de la pensée divine enfermée dans son expression biblique et dans la tradition (6). La calligraphie, la miniature, si fort en honneur dans les îles, servaient de même, avant tout, à multiplier et à embellir les livres de la religion, livres bibliques, ouvrages liturgiques, écrits des Pères.

Or, une telle éducation rendait les moines irlandais parfaitement

(1) A. Tougard, *L'hellénisme au moyen âge*, dans les *Lettres chrétiennes*, t. III, p. 233.

(2) Wh. Stokes, dans l'*Academy* du 22 mars 1890, p. 207 ; cf. *Rev. celt.*, t. XI, p. 370 ; Roger, *op. cit.*, p. 266.

(3) Roger, *op. cit.*, p. 272. — On sait maintenant que Cumnian a emprunté sa citation à un ouvrage latin sur la question pascale faussement placé sous le nom de saint Cyrille (Cf. Levison, dans le *Neues Archiv*, t. XXXI (1906), pp. 784-785).

(4) H. Pirenne, *Sédulius de Liège*, p. 9.

(5) Bède, *Hist. eccl.*, III, 7 (PL, t. XCV, col. 127); III, 27 *(ibid.*, col. 165-166). V, 15 *(ibid.*, col. 255).

(6) Roger, *Op. cit.*, p. 237.

aptes à travailler à la réforme intellectuelle entreprise sous les auspices de Charlemagne. L'empereur, en effet, ne visait aucunement à former des humanistes, animés du culte spécial et désintéressé des lettres antiques ; il voulait tout simplement former des prêtres et des moines capables de comprendre et de copier le latin et leur fournir des livres d'étude et des livres d'église bien écrits et corrects. Les Irlandais enseignèrent donc aux Francs l'orthographe et la grammaire (1), ils commentèrent l'Écriture, ils apportèrent quelques manuscrits bibliques et liturgiques de leur île, en copièrent surtout beaucoup sur le continent. Nous avons donné quelque idée de l'action scolaire et littéraire des émigrés ; c'est ici le lieu de toucher un mot de leur œuvre calligraphique et artistique.

Les catalogues des anciennes bibliothèques signalent un assez grand nombre de manuscrits *scottice scripti* (2) ; mais la *scriptura scottica* fut réputée illisible au bas moyen âge et dans les temps modernes, et quelques manuscrits présentant cette écriture furent détruits. Beaucoup d'autres se perdirent. Néanmoins l'on peut estimer, sans exagération, à une centaine le nombre des manuscrits religieux copiés par des mains irlandaises avant le déclin du XI^e^ siècle et actuellement encore possédés par nos bibliothèques continentales (3).

Les paléographes s'accordent à reconnaître l'influence exercée par la *scriptura scottica* sur la réforme calligraphique du IX^e^ siècle : elle contribua beaucoup à la naissance de la minuscule caroline (4). Mais c'est plus encore au point de vue ornemental que les artistes scots se firent imiter des continentaux (5). Leurs nattages, leurs

(1) Aux grammairiens irlandais déjà nommés qui enseignèrent sur le continent, au IX^e^ siecle, ajoutons encore Dubthach (Traube. *Poet. Carol.*, t. III, p. 685 , Malrachanus (Hauréau, *Singular. hist et lit.*, p. 18), Cruindmelus (Hauréau, p. 19) et un Scot residant a Milan (MGH, *Epist.*, t. IV, p. 201) ; cf. *Rev. Bén.*, t. X (1893), pp. 193 sq.

(2) Traube a dressé une liste des manuscrits en *Scriptura scottica*, d'après les anciens catalogues, dans *Perrona Scottorum*, pp. 529-532.

(3) W. Schultze, *Die Bedeutung der iroschottischen Mönch für die Erhaltung und Fortplanzung der mittelalterlichen Wissenschaft* dans le *Centralblatt f. Bibliothekswesen*, t. VI (1889), pp. 85 sq. ; 233 sq. ; 281 sq. Cf. E. Hull, *Early christian Ireland*, ch. XXIV, *Irish Librairies abroad*. Londres, 1905. — On prépare, en ce moment, un catalogue général de la littérature religieuse des Celtes où les manuscrits irlandais occuperont une place prépondérante.

(4) M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française*, p. 43. Paris, 1890 ; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 514. Paris, 1894.

(5) Prou, *op. cit.*, p. 75 ; A. Molinier, *Les manuscrits et la miniature*, p. 85. Paris, 1892.

entrelacs, leurs initiales zoomorphiques ou cerclées de points rouges, leurs larges planches vivement coloriées et remplies des combinaisons de dessins les plus fantaisistes et les plus variées, tout cela se retrouve, mêlé à des éléments d'origine anglo-saxonne (acanthes, volutes, rinceaux, traitement moins rudimentaire du corps humain) dans le style dit franco-saxon, qui fleurit, au IXe siècle, dans le nord de la France, région particulièrement riche, on l'a vu, en colonies scotiques. Un œil tant soit peu accoutumé à l'art des miniaturistes irlandais reconnaîtra du premier coup les motifs ornementaux empruntés à cet art dans certaines initiales de la seconde Bible de Charles le Chauve (Bib. Nat., lat. 2) ou dans les pages ornées de l'Évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras, manuscrit donné par M. Léopold Delisle comme le type de l'école franco-saxonne du nord de la France (1).

Avec Charles le Chauve, prince lettré, le cadre des études tend à s'élargir. La dialectique et la science du grec, jusque-là superficiellement étudiées, font de grands progrès avec Jean Scot Érigène et son école. Ceux-ci savaient vraiment le grec, cultivèrent et firent connaître les écrivains de la Grèce. De qui tenaient-ils ces connaissances? L'arrivée en Angleterre de Théodore de Canterbury, qui était de Tarse en Cilicie, et de son compagnon Hadrien, qui avait reçu une éducation grecque, ne dut pas être sans influence sur les progrès réalisés dans la culture du grec en Irlande. Le commerce de Platon, des Alexandrins, d'Origène, développa le génie naturellement spéculatif de Jean Scot, en fit un penseur hardi, trop hardi même puisqu'il tomba notamment dans les aberrations du panthéisme. D'ailleurs les émigrés de cette génération bénéficièrent aussi largement de leur séjour sur le continent au point de vue de leur développement intellectuel. Dungal de Pavie, Jean Scot, Dicuil (2), peut-être, perfectionnèrent chez nous leurs connaissances philologiques, patristiques, géographiques et philosophiques. M. Hellmann a montré également que les champs d'études de Sédulius Scottus se trouva notablement accru par la fréquentation des bibliothèques franques (3). Néanmoins, si nous recueillons les témoignages portés par les contemporains sur les savants d'Irlande, nous constatons qu'ils ont conscience d'être grandement redevables à ceux-ci des progrès réalisés dans les études : la science

(1) Cf. A. Molinier, *op. cit.*, planches des pages 114, 115.

(2) Dicuil, l'auteur du *De mensura orbis terrae*, fut aussi grammairien et métricien. Il passa sur le continent au commencement du IXe siècle; mais on ne sait où il résida. Cf. M. Esposito, *Dicuil, an irish monk in the ninth century*, dans la *Dublin Review*, oct. 1905, pp. 327-337.

(3) Hellmann, *Sedulius Scottus*, pp. 103 sv. Munich, 1906.

irlandaise est, à leurs yeux, hors ligne et digne des plus pompeuses louanges.

Bède le Vénérable avait hautement apprécié l'excellence des traditions de science et de piété inculquées aux enfants des Angles par les moines celtiques de Lindisfarne et pareillement la libéralité avec laquelle les Irlandais accueillaient chez eux tous les étrangers avides de science (1). D'autres auteurs ne voient que le superlatif qui puisse rendre leur admiration pour les doctes *Scotti* (2). Le biographe gallois de saint Cadoc montre son héros s'en allant suivre les leçons de ces excellents maîtres de la bouche desquels il recueille « la somme du savoir occidental » (3). Alcuin rappelle les services rendus à la chrétienté par les « doctissimi magistri de Hibernia, qui firent accomplir de si grands progrès aux églises du Christ en Bretagne, en Gaule et en Italie » (4). Le moine de Saint-Gall qualifie Clément et son compagnon d'hommes « incomparablement instruits dans les lettres séculières et sacrées » (5). L'un des représentants de l'érudition germanique au IXe siècle, Ermenrich d'Elwangen († 874), dans sa lettre à l'abbé Grimoald, exalte l'île irlandaise, « unde nobis tanti luminis iubar advenit, » « parce que, dispensant aux petits et aux grands la philosophie, elle a rempli l'Église de sa science et de sa doctrine» (6). Au début du VIIIe siècle saint Aldhelm de Sherborne considérait d'un œil jaloux les troupes de pèlerins de la science qui cinglaient vers les rives d'Érin (7) : c'est, à la suite des incursions

(1) « Imbuebantur praeceptoribus Scottis parvuli Anglorum, una cum majoribus studiis et observatione disciplinae regularis » (Bède, *Hist. eccl.*, III, 3, col. 120). — « Erant ibidem eo tempore multi nobilium simul et mediocrum de gente Anglorum qui, tempore Finani et Colmani episcoporum, relicta insula patria, vel divinae lectionis vel continentioris vitae gratia illo secesserant Et quidam quidem mox se monasticae conversationis fideliter manciparunt, lectione operam dare gaudebant, quos omnes Scotti libentissime suscipientes, victum eis quotidianum sine pretio, libros quoque ad legendum et magisterium gratuitum praebere curabat » (*Ibid.*, III, 27, col. 165).

(2) « Peritissimi Scottorum » (Nennius, *Hist. Brittonum*, c. 15). — « Quidam peritissimi Scotti » (*Vita Samsonis*, c. 4 ; *AA. SS. Boll.*, t. VI de juillet, p. 582).

(3) *Vita S. Cadoci*, c. 7 (Rees, *Cambro-british saints*, p. 36. Llandovery, 1853).

(4) *Ep.* 280 (MGH, *Epist.*, t. IV, p. 437).

(5) « Viros et in secularibus et in sacris scripturis incomparabiliter eruditos » (MGH, SS, t. II, p. 731).

(6) *Epist. ad Grim. abb.* (MGH, *Epist.*, t. V, p. 575).

(7) « Cur, inquam, Hibernia, quo catervatim isthinc lectores classibus advecti confluunt, ineffabili quodam privilegio efferatur... » (*Ep.* 3, PL, t. LXXXIX, col. 94).

danoises, le phénomène inverse que dépeint Heiric d'Auxerre, dans une dédicace à Charles le Chauve mise en tête de la *Vita Germani*. Il représente l'Irlande presque entière se transportant sur nos rivages avec la troupe de ses philosophes. « Plus un Irlandais est instruit et habile, ajoute-t-il, plus il se décide volontiers à cet exil, où il va répondre aux vœux d'un nouveau Salomon » (1).

En voilà assez pour apprécier, on tenant compte d'ailleurs du ton oratoire de ces témoignages, en quelle haute estime les étrangers tenaient la science irlandaise à son apogée.

Pénétrons maintenant plus intimement dans la mobile existence de nos voyageurs en les observant d'abord durant leur trajet du rivage de l'île natale jusqu'au « *lieu de leur pérégrination* », puis pendant le temps de leur exil : ce qui nous fournira l'occasion d'étudier les établissements destinés à leur servir d'asile sur le continent.

* * *

Wattenbach a cité, dans le mémoire intitulé *Die Congregation der Schottenklöster in Deutschland* (2), un curieux passage de la *Chronique* de Jocelin de Brakelond qui offre, à ses yeux, une vivante peinture des mœurs du pèlerin irlandais au bas moyen âge (3). Mais une double raison nous empêche, pour notre part, d'utiliser ce document. D'abord, la *Chronique* de Jocelin, qui fut composée à la fin du XII^e^ siècle et rapporte, à l'endroit visé, des événements datant des années 1159 à 1162, serait, pour nous, qui ne nous occupons que des pérégrinations irlandaises antérieures au XI^e^ siècle finissant, une source déjà tardive. Puis, d'un autre côté, il est difficile de décider si, dans le passage en question, l'auteur a voulu faire allusion à des pèlerins irlandais ou à des Écossais. *Scotti*, sous la plume

(1) PL, t. CXXIV, col. 1133.

(2) Wattenbach, dans la *Zeitschrift für christliche Archacologie und Kunst*, 1856, pp. 21-30, 49-58. — Ce mémoire a été traduit en anglais. W. Reeves l'a enrichi de notes très nombreuses et congrues qui en doublent la valeur. Cette traduction a paru dans l'*Ulster Journal of archaeology*, t. VII (1859), pp. 227-246 et 295-313. Reeves ne peut être, comme on le prétend quelquefois, le traducteur, puisque nous lisons dans une lettre de lui datée de 1891 : « *I don't know a word of German* » (Lady Ferguson, *Life of W. Reeves, bishop of Down*, p. 173. Dublin, 1893. — Ce travail s'occupe surtout des fondations irlandaises du bas moyen âge).

(3) Jocelin de Brakelond, *Chronica*, c. 35, éd. J. Gage Rokowode p. 35 *(Camden Soc.)*, Londres, 1840 ; éd. Th. Arnold *(Memorials of Saint-Edmund's Abbey*, t. I, pp. 252 sv. (*Rer. Brit. medii aevi Scriptores*), Londres, 1890.

d'un écrivain anglais du XII^e^ siècle, désignerait plutôt, à notre avis, des Écossais (1); dès lors ce passage de la *Chronique* n'aurait, pour nous, qu'une simple valeur d'analogie. Aussi, préférons-nous recueillir, de ci de là, dans les documents contemporains de la période que nous nous sommes assignée, les traits les plus propres à nous représenter exactement les conditions dans lesquels les Irlandais du haut moyen âge voyageaient et étaient accueillis sur le continent.

Ils partaient généralement par bandes. Une même bande comprenait souvent douze individus (2). Aussi bien, il eût été imprudent d'entreprendre seul une longue pérégrination à l'étranger dans ces siècles tourmentés et violents (3). S'ils ne se sentaient pas suffisamment en nombre ou en force, les moines et les clercs se joignaient volontiers aux caravanes de marchands : c'est ce que firent Clément, le colporteur de sagesse, et son compagnon. Je ne sais où M. J. V. Pflugk-Harttung a vu que les émigrants atteignaient généralement la Gaule par la Bretagne Armoricaine et la Loire (4). Aucun texte ne le prouve. Plusieurs, au contraire, attestent expressément que les Irlandais faisaient voile tout d'abord vers la Grande-Bretagne, traversaient cette île, puis venaient se réembarquer sur le littoral sud, sans doute, dans quelque port du Kent, pour franchir le détroit en sa moindre largeur (5). Nous avons montré ailleurs que tel fut, dans ses grandes lignes, l'itinéraire suivi par saint Colomban (6). Ce fut aussi celui de Clément le Scot (7), de saint Kilian (8),

(1) Th. Arnold *(op. cit.*, p. xliii) et le récent traducteur de la *Chronique*, M. L. C. Jane *(The Chronicle of Jocelin of Brakelond, monk of Saint-Edmundsbury*, p. 226. London, 1907) traduisent *Scotti* par « Écossais ».

(2) Voir W. Reeves, *The Life of S. Columba written by Adamnan*, pp. 299-303. Dublin, 1857.

(3) Sur les précautions à prendre *propter frequentiam latrocinii*, en partant en voyage, a l'époque carolingienne, voir la lettre 44 d'Einhard (MGH, *Epist.*, t. V, p. 132) et la lettre 104 de Loup de Ferrières (t. IV, p. 91).

(4) Pflugk-Harttung, *The old Irish on the Continent*, *l. c.*, p. 77.

(5) S. Vulganius (Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, 4° saec., 2, p. 541), S. Cadroë *(AA. SS. Boll.*, t. I de mars, p. 476) s'embarquent sur la côte du Kent. — Sur le port de Richborough (Rutubi portus), près de Sandwich (Kent), comme lieu d'embarquement pour le continent, voir Bède, *Hist. eccl.*, I, 1 et les notes de Plummer (t. II, p. 5).

(6) *Un point obscur de l'itinéraire de S. Colomban venant en Gaule*, dans les *Annales de Bretagne*, t. XXI (1907), pp. 327-343.

(7) « Contigit duos Scottos de Hibernia cum mercatoribus *Brittanis* ad litus Galliae devenire » *(Gesta Karoli*, I, 1 ; MGH, SS, t. II, p. 731).

(8) « Ad vicinam Scotiae Britanniam pervenit ; quam non longa navigatione praeteriens, Galliam attigit » *(Passio Kiliani; AA. SS. Boll.*, t. II de juillet, p. 615).

de Rombaut (1) et de plusieurs autres. Agilbert, le futur évêque de Paris, revenant d'étudier l'Écriture sainte en Irlande, n'en suivit point d'autre (2). Au reste Thierry de Saint-Trond nous dit que dès le temps de saint Rombaut (VIII^e siècle) cette route était constante (3). C'est, avec l'appellation similaire des deux Bretagnes, île et presqu'île, la croyance en une vague parenté de races qui a induit, sans doute, certains auteurs modernes à croire à la fréquence des relations entre l'Irlande et l'Armorique. En réalité les communications directes entre les deux pays furent plutôt rares (4).

Une fois débarqués sur les côtes du Boulonois ou du Ponthieu (5), les *peregrini* prenaient, d'après des plans prémédités ou suivant l'inspiration et les circonstances du moment, les directions les plus diverses. Certaines traditions monastiques sur les voyages reçues chez les Celtes nous portent à croire que ceux qui avaient embrassé la pérégrination par pur ascétisme durent voyager, le plus souvent, à pied. Cette mortification était, en effet, fort pratiquée; elle était même pour certains moines d'obligation. La *Regula cujusdam patris ad monachos*, qui, selon nous, est d'origine celtique, considère comme immortifié un abbé qui consentirait à faire usage, dans ses déplacements, du cheval ou d'un char. Un moine bien portant qui n'eût pas voyagé à pied se fût rendu passible d'excommunication, d'après la même règle (6). L'*Ordo monasticus de Kil-ros* n'est guère moins sévère. Il concède seulement à un abbé âgé (*seniculus*) un

(1) « [E Scotia] in Britanniam ex more gentis transmeat... Inde transmisso Morinorum freto, qua brevissimus transitus maris est, in Gallias defertur ». (THIERRY DE S. TROND, *Vita Rumoldini*, I, 3; *AA. SS. Boll.*, t. I de juillet, p. 215.

(2) BÈDE, *Hist. eccl.*, III, 7 (PL, t XCV, col. 127).

(3) Voir note 1, *ci-dessus*, et la mention marginale du fol. 33 du *Codex Palatino-Vatic.* n° 830 de la *Chronique* de MARIANUS SCOTTUS, reproduite dans MGH, SS, t. V, p. 481 ; PL, t. CXLVII, col. 602-603. — Le Scot expulsé par Charlemagne pour avoir enfreint, vers 795, la loi de l'abstinence quadragésimale est dirigé sur l'Irlande par le royaume de Mercie.

(4) J. LOTH, *L'Émigration bretonne en Armorique*, pp. 164 sq. Paris, 1883. — Samuel Berger n'est pas dans le vrai, à mon sens, quand il écrit : « Or, la Bretagne armorique était, plus qu'aucune autre terre, une colonie spirituelle de l'Irlande ; ses évêchés avaient pour siège des couvents... n'est-il pas naturel d'admettre que les textes [bibliques] irlandais aient rayonné de la Bretagne sur les pays voisins ? » *(Hist. de la Vulgate*, p. 49). Je ne crois pas, pour ma part, à ce *rayonnement*.

(5) Vulganius débarque à l'embouchure de l'Authie, saint Boniface à Quentovic, où s'embarque Théodore de Cantorbéry, saint Cadroë à Boulogne, Chaidoc et Fricor sur la côte du Ponthieu.

(6) *Regula cuj. patris ad monachos*, c. 20 et 21 ; PL, t. LXVI, col. 901.

equiculum, *ad iter faciendum* (1). Nous savons formellement, d'ailleurs, que saint Aidan (2), saint Ceadda (3), saint Kentigern (4), firent à pied leurs tournées de missions. Saint Wilfrid, se rendant à Rome à l'âge de 70 ans, fit à pied tout le trajet terrestre (704) (5). Au reste, l'abstention du véhicule et de la monture était considérée comme une tradition apostolique (6) et mise parfois sur le même plan que la continence et l'abstinence (7). Il est probable que les ascètes et missionnaires insulaires durent se conformer à cet usage sur le continent. Les textes ne le disent pas très catégoriquement (8); mais l'extrême fatigue dont il arrive à plusieurs voyageurs de se plaindre (9), la pauvreté du grand nombre, le dénuement auquel on les voit réduits, faute de bagages (10), tout cela incline à penser qu'ils ne durent généralement point user d'autre moyen de locomotion que la marche (11).

Grande fut, en effet, la détresse de la plupart de ceux qui transmigrèrent tant avant qu'après les invasions danoises. Des personnages comme Clément, Dungal, Sédulius de Liège sont réduits à implorer à chaque instant la commisération d'un prince ou d'un

(1) *Ordo* (PL, t. LIX, col. 565).

(2) Bède, *Hist. eccl.*, III, 5 (PL, t. XCV, col. 123).

(3) *Ibid.*, III, 28; *(ibid.*, col. 168).

(4) *Vita Kentegerni*, c. 19, ed. Pinkerton, p. 236.

(5) Eddius, *Vita Wilfrida*, 50-54; cf. Ch. Plummer, éd. de Bède, t. II, p. 320.

(6) Voir les références des notes précédentes.

(7) Cf. *Can. irl.*, dans Haddan et Stubbs, t. I, pp. 108-109. — Il est dit, dans les lois galloises d'Howel le Bon, que l'on doit, dans certains procès graves, requérir le témoignage et le serment de personnages « continentes et abstinentes, id est a muliere, a carne et *equitatione* » (Owen, *Ancient laws and institutes of Wales*, pp. 796 et 828. Londres, 1841.

(8) *Epistolae Scottorum Leodienses*, dans *Neues Archiv*, t. XIII, pp. 360-363; MGH, *Epist.*, t. IV, pp. 195 sq.; *Ep.* 3 : « Siquidem infirmitate pedum prepeditus cum suis fratribus ire Romam non potest. Beati eritis, si tali venerabili seni opem pietatis impendatis... ». — *Vita Agili*, c. 24 (Mabillon, *AA. SS. O. S. B.*, 2° saec., p. 324). — *Vita Rumoldini*, c. 1 *(AA. SS. Boll.*, t. I de juillet, p. 215).

(9) Sédul. Scot., *Carmina* II, III (Traube, *Poet. Lat.*, t. III, p. 168 :

« Fessis ergo favens, Hartgari floride praesul,
Sophos Scottigenas suscipe corde pio ».

Lire le curieux récit du pelerinage du *claudicus Scotticus* Duntac au tombeau de saint Héribert de Cologne, dans la *Vita S. Heriberti* (MGH, SS, t. XV, 2e part., pp. 1245 sq.). Il est miraculeusement guéri : *qui prius male tripes, nunc bene bipes coepit discurrere.*

(10) *Epistolae Scot. Leod., l. c., passim.*

(11) Saint Colomban voyagera cependant, selon la coutume du temps, en bateau, sur le Rhin.

grand du royaume pour eux ou leurs compatriotes dans le besoin. Ils ont conscience d'être onéreux à la société qui les accueille : « Nos ergo pauperes et peregrini oneri forsitan et fastidio vobis videamur esse *propter nostram multitudinem et importunitatem et clamositatem* » (1). Mais la faim, la soif, la fatigue, les intempéries les éprouvent rudement et les forcent à gémir (2). Pour mieux toucher les cœurs, les lettrés exhalent leurs plaintes en vers latins (3). Un Scot menacé d'un châtiment, s'échappe de Bobbio et se réfugie à Saint-Zénon de Vérone; là, dans l'indigence et l'isolément, il se prend à regretter le cloître de Saint-Colomban et il écrit les distiques suivants :

Nocte dieque gemo, quia sum peregrinus et egens;
Attritus febribus nocte dieque gemo.
Plangite me, iuvenes, animo qui me colebatis;
Rideat hinc quisquis : plangite me, iuvenes.
Magne Columba, roga dominum ne sperner ab ipso;
Quo reddar tibimet, magne Columba, roga... (4).

Un autre, à Soissons, transi de froid, envie le bon feu auquel se réchauffe Carloman, le fils de Charles le Chauve, moine dans la même ville :

Karlomanne, tuis arridet partibus ignis.
Nos vero gelidos urit iniqua hiems (5).

Celui-ci, en se rendant à Rome, est assailli par des brigands, sur les bords de l'Aisne, et tué (6). Cet autre, revenant de la ville éternelle, est dépouillé par des voleurs d'une partie de ses vêtements. Il énumère en détail ses pertes, dans une lettre à l'évêque de Liège, Franco, espérant, dit-il, que le prélat, dans sa bonté, réparera le dommage subi : « Vincat vestra pietas raptorum impietatem... » (7).

* * *

(1) Dungal, *Ep.* 4 (MGH, *Epist.*, t. IV, p. 580).

(2) *Epist. Scot. Leod. Ep.* 1. « In magnis angustiis coarctor, immo vivere non possum in tali miseria, non habens ad manducandum et bibendum, nisi pessimum panem et minimam particulam de pessima cervisia ». — Les moines irlandais qui parcouraient le continent se donnaient souvent l'épithète de « *miser* » (cf. Wattenbach, dans la *Rev. celt.*, t. I (1870-1871), p. 263).

(3) Tous n'ont pas cette ressource; « non sum grammaticus neque sermone latino peritus », dit un Scot de Liège (*Epist. Scot. Leod.*, *Ep.* 2).

(4) *Lamentum R<efugae> cuiusdam* (MGH, *Poet. Lat. aev. Car.*, t. III, p. 688).

(5) *Poet. Lat.*, *l. c.*, p. 690.

(6) Flodoard, *Hist. Eccl. Rem.*, IV, 48 (MGH, SS, t. XIII, p. 597).

(7) *Ep. Scot. Leod.*, *Ep.* 4.

Nous avons nommé, dans les pages précédentes, plusieurs évêques continentaux qui se sont signalés par leur zèle à prêter assistance aux *Scotti* : saint Faron de Meaux, saint Didier de Cahors, Ansoalde de Poitiers, Hartgaire et Franco de Liège, les évêques de Cambrai. D'autres prélats s'employèrent à faire restituer aux Irlandais des établissements de secours ou de refuge permanents que ceux-ci avaient fondés pour leurs compatriotes dans les lieux particulièrement fréquentés par eux, et dont on les avait injustement dépouillés. C'étaient des hospices spécialement destinés à abriter les voyageurs et les pèlerins (*hospitalia Scottorum*) (1) ou des monastères ouverts uniquement aux *Scotti* qui désiraient terminer leurs jours dans la retraite, sur la terre étrangère (*monasteria Scottorum*) ; plusieurs établissements servaient à l'une et à l'autre institution à la fois.

A l'époque mérovingienne, on voit saint Bertin faire construire par quatre individus venus de Bretagne un refuge pour les pauvres et les voyageurs (2) ; on mentionne aussi la construction, vers 725, d'un *xenodochium* à Moutiers-en-Puisaie, au S.-O. d'Auxerre (3), pour les Bretons qui se rendaient en pèlerinage à Rome (4) ; mais ces établissements étaient destinés, le premier, aux pauvres et aux étrangers en général, le second aux Bretons seulement ; c'est, à ce qu'il semble, à Péronne et à Honau qu'il faut aller chercher les plus anciens exemples de *monasteria Scottorum* proprement dits. On se souvient combien Charlemagne se montra diligent à faire rentrer les moines du cloître alsacien en possession de leurs biens usurpés. L'instrument qui prescrit cette restitution laisse croire qu'il existait déjà, antérieurement à l'année 772, plusieurs établissements analogues (5). L'empereur travailla à multiplier ces institutions pieuses et charitables, qui étaient si fort de son goût. Mais le décri où tombèrent les *Scotti* sur la fin de son règne en arrêta brusquement le développement. On dépossédа même les Irlandais de leurs fondations, et ceux qui en usurpèrent la direction, non seulement refusèrent

(1) Cf. Du Cange, *s. v.*

(2) Folcuin, *Gesta abbat. S. Bertini* (MGH, SS, t. XIII, p. 610).

(3) Canton de Saint-Sauveur-en-Puisaie, Yonne.

(4) *Gesta Episcop. Autissiodorensium* (MGH, SS, t. XIII, p. 395). — Loup de Ferrières nous fait savoir que Charlemagne avait donné à Alcuin la celle de Saint-Josse en Ponthieu, située près de Quentovic, pour en faire un hospice à l'usage des voyageurs (*Ep.* 11, MGH, *Epist.*, t. IV, p. 21). Cet hospice dût être utilisé par les Scots attérissant en ces parages.

(5) Cf. Hauck, *op. cit.*, p. 305. — Nous avons cité plus haut l'incise que nous visons ici « ... ut nullus rapiat aliquid de rebus eorum nec ulla generatio praeter eorum generationem possideat *ecclesias eorum* ». (MGH, *Dipl. Kar.*, éd. E. Mühlbacher, t. I, n° 77, p. 111).

d'accueillir les voyageurs qui s'y présentaient pour y être hébergés, mais même chassèrent les religieux qui vivaient là depuis leur enfance et les réduisirent à la mendicité (1).

Ces faits nous sont connus par un canon du concile de Meaux de 845 qui demande précisément la réorganisation des hospices des Scots et leur restitution à leurs légitimes propriétaires et administrateurs (3). A ce concile siégèrent Wenilon, métropolitain de Sens, Hincmar de Reims et leurs suffragants, Rodulf de Bourges et quelques autres évêques. Les Pères du concile sollicitèrent l'intervention du roi. Ce roi était Charles le Chauve, le meilleur protecteur des Scots après Charlemagne ; il n'eut garde de repousser cet appel, et, à la diète d'Épernay (846), il confirma les mesures prises à Meaux en vue du rétablissement des *hospitalia Scottorum* (2).

La même bienfaisante intervention épiscopale apparaît encore dans une lettre de date incertaine adressée par les évêques des provinces de Reims et de Rouen à Louis le Germanique, vraisemblablement lors de son invasion dans la France occidentale (858) (3). On en attribue la rédaction à Hincmar de Reims. Les évêques réclamaient de nouveau le retour des établissements des Scots à leur ancienne destination, puis il demandaient, au surplus, que le monarque tînt la main à ce que les administrateurs de ces maisons se soumissent, comme le prescrivaient les canons et les capitulaires à la juridiction des évêques, qui, ajoutaient-ils, leur témoigneront, en retour, la plus bienveillante sollicitude (4).

A partir du milieu du IXe siècle, les monastères et hospices irlandais se multiplièrent surtout en dehors du royaume franc de l'ouest. Le professeur et poète scot Donatus, devenu évêque de Fiésole (829-876) donne, le 20 août 850, au monastère de Bobbio, une église du

(1) Conc. Meldense, can. XL (Mansi, t. XIV, col. 827-828) : « Admoneda est regia magnitudo de hospitalibus, quae tempore praedecessorum suorum et ordinata et exculta fuerunt, et modo ad nihilum sunt redacta. Sed et hospitalia Scotorum, quae *sancti* homines gentis illius in hoc regno construxerunt, et rebus *pro sanctitate sua* acquisitis ampliaverunt, ab eodem hospitalitatis officio funditus sunt alienata. Et non solum supervenientes in eadem hospitalia non recipiuntur, verum etiam ipsi, qui ab infantia in eisdem locis sub religione Domini militaverunt, et exinde ejiciuntur, et ostiatim mendicare coguntur ».

(2) *Praef. Conc. Meld.*, — *Capit., Karoli II* (MGH, *Leges*, t I, pp. 390-391) ; Hefele, *Hist. des Conc.* (trad. Delarc), t. V, pp. 316, 321-322.

(3) Cf. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, p. 380. Paris, 1903.

(4) PL, t. CXXVI, col. 17. — Cf. L. Lallemand, *Histoire de la charité*, t. III, p. 183. Paris, 1906.

pays de Plaisance à laquelle fut attaché, dans la suite, un hospice pour les pèlerins irlandais (1).

En 883, Charles le Gros érigea, dans la Rétie, un *Monasterium Scottorum*, au Mont Saint-Victor, là même où l'ermite irlandais Eusèbe s'était retiré vingt-neuf ans auparavant. Deux ans après, le même prince abandonna à ce monastère les revenus d'une de ses villas pour l'entretien d'un hospice destiné à douze pèlerins se rendant à Rome (2).

Au x^e^ siècle les souverains germaniques parsèment leurs États de fondations similaires. Nous trouvons les Scots établis, aux environs de 945, à Saint-Michel en Tiérache et à Waulsort, dans les Ardennes (3). L'existence de Waulsort fut officiellement consacrée par une charte d'Othon I^er^, roi de Germanie, en date du 19 septembre 946. La maison devait, d'après cette pièce, rester l'apanage des *Scotti* et un moine de cette nationalité serait appelé à l'abbatiat tant que la communauté en compterait dans son sein. En outre, l'abbaye fut spécialement affectée à l'hospitalisation des voyageurs étrangers et reçut pour cela le nom de *Monasterium peregrinorum* (4).

L'Écossais Cadroë, abbé de Waulsort, ayant été appelé à Metz par l'évêque Adalbéron I^er^ (929-964) pour relever le monastère de Saint-Clément (953), fut remplacé par l'Irlandais Forannan, qui négocia avec Thierry, le successeur d'Adalberon, l'annexion à son monastère de l'abbaye voisine d'Hastière (5).

Adalbéron II (984-1005) ne se montra pas moins disposé que ses prédécesseurs à confier aux insulaires les établissements monastiques de son diocèse. « Scotti et reliqui sancti peregrini semper sibi dulcissimi habebantur » remarque Constantin de Saint-Symphorien, son biographe (6). En ce temps-là l'abbaye de Saint-Clément avait à sa tête l'Irlandais Fingène. Adalbéron le pria de prendre en outre le gouvernement du monastère de Saint-Symphorien, qui avait été détruit longtemps auparavant, probablement par les Normands. Fingène restaura cette maison et l'acquit à l'influence scotique. Deux chartes émanant, l'une du pape Jean XVII, l'autre de

(1) G. Tononi, *Ospizio pei pellegrini irlandesi*. Strenna Piacentina, 1891 ; cf. *Revue historique*, t. XLVIII (1892), pp. 123-124.

(2) Ratpert, *Casus S. Galli* (MGH, SS, t. II, p. 73 et la note de l'éditeur).

(3) *AA. SS. Boll.*, t. II de janvier, pp. 749-751.

(4) MGH, *Dipl.*, t. I, pp. 160 161 ; cf. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort*, p. 11. Liège, 1890.

(5) *Vita secunda Forannani*, c. 2 (*AA. SS. Boll.*, t. III d'avril, p. 827).

(6) *Vita Adalberonis II* (MGH, SS, t. IV, p. 668).

l'empereur Othon III, prescrivirent de n'y recevoir que des religieux originaires d'Irlande, tant que ce pays fournirait des recrues suffisantes (1). Fingène acheva sa carrière de réformateur à Saint-Vanne de Verdun. Sept de ses compagnons y avaient essaimé avec lui (2).

Cologne posséda aussi, à cette époque, une importante colonie irlandaise. En 975, l'archevêque Éberger « immola » aux Scots *in sempiternum* le monastère de Saint-Martin (3). Marianus Scottus, qui séjourna dans ce cloître de 1056 à 1058 nous a laissé une *Chronique* (4) dont l'importance est d'autant plus grande pour l'histoire locale de ce temps que les documents relatifs aux origines de l'abbaye de Saint-Martin ont été, croit-on, falsifiés, au XVIII^e^ siècle, par un religieux de cette maison, dom Olivier Légipont (5). Marianus cite les noms des abbés de Saint-Martin de l'an 975 à l'an 1061 : ils sont tous Irlandais (6). Le *Chronicon* ou *Catalogus Abbatum Sancti Martini Coloniensis* dit en outre que, sous l'abbatiat de Kilian (986-1003), Éberger donna, avec le consentement de l'empereur Othon III, divers biens à ce monastère « *in usus monachorum peregrinorum* » (7); mais ce détail est peut-être controuvé, le *Cata-*

(1) D. Calmet, *Hist. de la Lorraine, Preuves*, p. 396, *Priv. Ottonis*, « ... Regia denuo nostra munificentia donamus atque confirmamus; ea videlicet ratione, ut abbas primus nomine Fingenius, Hiberniensis natione, quem ipse praelibatus episcopus [Adalbero] tunc temporis ibi constituit, suique successores, Hibernenses monachos habeant, quamdiu sic esse poterit ; et si defuerint ibi monachi de Hybernia, de quibuscumque nationibus semper ibi monachi habeantur...» — Voir les v. 110 et suiv. du poème messin écrit par un Irlandais, publié par Dümmler dans le *Neues Archiv*, t. V, p. 437.

(2) *Gesta Episcop. Virdunensium* (chez Calmet, p. 202; MGH, SS, t. IV, p. 48). — Une bizarre combinaison liturgique fut en usage à Toul sous le pontificat de Gérard († 994) Ce prélat entretenait de nombreux clercs grecs et scots qui, chaque jour, se réunissaient dans son oratoire pour vaquer à la louange divine, à des autels séparés, *more patrio*. (Widric, *Vita S. Gerardi*, c. 19; MGH, SS, t. IV, p. 501.) Le biographe de Gérard rapporte, au ch. 22 (p 503), un trait qui atteste le vif regret qu'éprouva l'un de ces Scots à la mort de l'évêque.

(3) Marianus Scottus, *Chronicon*, ad. an. 997 [cmlxxv] (PL, t. CXLVII, col. 780).

(4) Le *Cod. Palatino-Vaticanus n° 830*, s. XI, est l'autographe même de Marianus (Cf. G. Waitz. *Proem. ad Chronic*, dans PL, *l. c.*, col. 601-604).

(5) Oppermann, *Kritische Studien zur älteren Kölner Geschichte*, dans *Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. u. Kunst*, t. XIX (1900), pp. 271-344). — Voir la note complémentaire de D. Ursmer Berlière dans les *Archives belges*, Avril 1901, pp. 89-91. Elle a été également publiée dans la *Rev. Bénéd.*, t. XVIII (1901), pp. 424-427.

(6) *Chronic., l. c.*, col. 780-787.

(7) MGH, SS, t. II, p. 215.

logus étant précisément l'un des ouvrages sur lesquels pèse le soupçon de falsification. Au temps de l'abbé Hélie, un autre monastère de Cologne, celui de Saint-Pantaléon passa, à son tour aux mains des Scots (1042) (1).

Ils étaient accueillis, au XIe siècle, même en dehors de leurs propres monastères, avec un intérêt tout particulier. On les tenait pour de saintes gens et les travaux de plume qu'ils exécutaient pour leurs hôtes faisaient aussi apprécier leur passage (2). Sous l'abbatiat de Richard († 1034), on les reçut à Fulda avec une extrême bienveillance. Un chauffoir et un dortoir spéciaux leur étaient réservés et l'abbé, durant leur séjour, les entourait de soins tout paternels (3). En ce temps-là, il est vrai, on ne remarque plus dans les bandes émigrantes, de ces aventuriers justement suspects dont le fondateur de Fulda eut à réprimer les audaces de mœurs et de langage. Fréquemment, au contraire, un ascète, fuyant les agglomérations de ses compatriotes, venait demander à quelque cloître du fond de la Germanie une étroite cellule pour y habiter avec lui-même jusqu'au trépas.

On peut constater, dès les origines du monachisme en Irlande, une forte tendance à l'érémitisme. Il n'était pas rare de voir de pieux cénobites, en pleine maturité d'âge ou sur leur déclin, se retirer « au désert » ou « dans la dure prison de pierre », comme s'expriment leurs biographes, pour s'y livrer tout entiers à la contemplation absolue (4). C'est ce que fit, entre autres, saint Findan de Rheinau († 878). Pris et emmené par les Wikings, il leur échappe dans les Orcades, se confie à l'Océan, aborde chez les Pictes, accomplit par vœu un pèlerinage *ad limina*, puis, au retour, se fixe au monastère de Rheinau, dans une île du Rhin, près de Schaffhouse, où il passe, dans une recluserie, les vingt-sept dernières années de sa vie mortelle (5).

(1) MARIAN. SCOT., *Chron.*, ad an. 1064 [MXLII], *l. c.*, col. 784.

(2) *Vita Mariani abb. Ratispon.*, c. 2 (*AA. SS. Boll.*, t. II de février, p. 367).

(3) » Hic [Richardus] etiam multos *sanctos* Scottigenae gentis viros in commune fratrum habebat, atque cominatam et dormitorium ipsis seorsum simul et inter fratres subministrabat sicut pater. » (MARIAN. SCOT., *Chron.*, ad an. [MXXXIX], *l. c.*, col. 784.

(4) G. I. SOKES et H. J. LAWLOR, *Ireland and the celtic Church*, p. 178. Londres, 1907 ; WH. STOKES, *The martyrology of Oengus*, pp. 45, 320. Londres, 1906 ; WH. STOKES, *Cuimmin 's poem on the saints of Ireland*, pp. 21, 33, 93, 105, 121, dans la *Zeitsch. f. celtische Philol.*, t. I (1897), pp. 59-73 ; *ibid.*, t. IV. p. 369 ; *Rev. celt.* t. XV (1894), pp. 495-496.

(5) *Vita Findani, passim* (MABILLON, *AA. SS. O. S. B.*, 4° saec., 1 pars, pp. 377 sv.).

Au XI^e siècle, cette pratique d'ascétisme se propage. Fulda abrita successivement deux reclus : Animchad († 1043) (1) et le chroniqueur Marianus, lui-même, qui y vécut claquemuré de 1059 à 1069 (2). Par les ordres de l'abbé de Fulda et de l'évêque de Mayence il fut transféré dans cette dernière ville où il acheva, dans des conditions identiques, son exil terrestre (3) A Paderborn, en Westphalie, c'est le Scot Paterne qui se fait brûler vif dans sa « clausola » lors de l'incendie de la ville, après de longues années de solitude (1058) (4). Lorsque l'homonyme du reclus de Fulda et de Mayence, Marianus Scottus de Ratisbonne, arriva en Bavière, vers 1075, il rencontra un compatriote nommé Moucherat (Murcheratus) qui vivait aussi là dans la reclusion (5). L'un de ses compagnons de voyage, Jean, fut lui-même saisi, au bout de quelque temps, du désir de la vie érémitique. Il quitta la Bavière, s'engagea dans la vallée du Danube, passa à Melk, où Henri II le Saint, avait, quelque temps auparavant, élevé un tombeau à l'Irlandais saint Choloman († 1012), assassiné à Stockerau (6), et trouva enfin, à Göttweig, dans la Marche d'Autriche, l'idéale cellule où il expira (7).

L'intention première de ce Marianus Scottus était d'accomplir le pèlerinage de Rome, mais l'accueil qu'il reçut à Ratisbonne, les conseils du reclus Moucherat, l'offre qu'on lui fit du prieuré de Weih-St-Peter le retinrent, lui et ses compagnons, dans la cité bavaroise. Ils formèrent le premier noyau d'une congrégation qui devait subsister, malgré quelques interruptions et des vicissitudes nombreuses, presque jusqu'à nos jours, la congrégation bénédictine dite écossaise (Schottencongregation) dont le supérieur général fut l'abbé de Saint-Jacques de Ratisbonne (8).

La construction de Saint-Jacques fut commencée vers 1090 avec l'aide du burgrave Otto et grâce aux largesses des gentilshommes du voisinage et des riches bourgeois de la ville, pour donner asile aux moines scots dont le nombre s'était rapidement accru (9). Une

(1) Mar. Scot., *Chron.* (*l. c.*, col. 784-785).
(2) *Ibid.*, col. 786.
(3) *Ibid.*, col. 789.
(4) *Ibid.*. col. 786.
(5) *Vita Mariani abb. Ratisp.*, c. 3 (*l. c.*, p. 368).
(6) *Passio S. Cholomanni* (MGH, SS, t. IV, p. 675).
(7) *Vita Mariani*, c. 3 *in fine* (*l. c.*, p. 368).
(8) Cf. *Kirchenlexicon*, au mot : *Schottenklöster*, t. X, col. 1905-1907.
(9) G. A. Renz, *Beiträge zur Geschichte der Schottenabtei St. Jakob und des Priorates Weih St. Peter in Regensburg*, dans les *Studien u. Mitthei lungen aus dem Benedictiner- u. dem Cistercienser-Orden*, t. XVI (1895), pp. 64 sq. ; *Regesten, ib.*, pp. 250 sq.

lettre écrite par la communauté naissante au roi de Bohême, Wratislaw, nous est parvenue. Les moines demandaient à ce prince une escorte pour les messagers qu'ils se disposaient à envoyer en Pologne (1). Cette mission se fit. Le biographe de Marianus rapporte, en effet, que le moine Maurice se rendit jusqu'à Kiev ; que le roi et les nobles du pays lui offrirent de précieuses fourrures dont il chargea plusieurs chariots, et qu'il revint, sain et sauf, à son couvent, sous la protection de marchands de Ratisbonne. Le narrateur ajoute que ce fut avec le prix de ces fourrures que l'on construisit le cloître et le toit du monastère (2).

* * *

Nous voici arrivé au terme que nous nous étions fixé. Il est sans nul doute rationnel. La fondation de Saint-Jacques de Ratisbonne ouvre une nouvelle période de l'histoire des établissements monastiques des Scots sur le continent, période beaucoup moins intéressante, beaucoup moins mouvementée que les précédentes. Désormais l'Allemagne est le seul pays vers lequel continue l'émigration religieuse, et le nombre des émigrants va sans cesse diminuant. Une substitution de nationalité s'opère d'ailleurs dans les cloîtres. Les Écossais, à la faveur de l'identité actuelle de leur nom latin (*Scotti*) avec celui des anciens Irlandais, réussissent à se faire passer pour les véritables fondateurs des *monasteria Scottorum* et prennent peu à peu la place des Irlandais, là où les moines allemands ne se sont pas déjà installés (3).

Farnborough. L. Gougaud.

(1) Pez, *Thes Anecd.*, VI, 1, p. 291. Cf. Renz, *Regesten*, p 252.

(2) *Vita Mariani*, c. 4 (*l. c.*, p. 369). — Sur les moines irlandais à Kiev, voir l'étude de L. Abraham, *Mnisi irlandzcy w Kijowie*, dans le *Bulletin internat. de l'Académie des sciences de Cracovie*, n° 7, juillet 1901, p. 137. — Le travail d'A. Parczewski, *Poczatki chrystjanismu w Polsce i Misya Irlandska (Les commencements du christianisme en Pologne et la mission irlandaise)*, ext. de l'*Annuaire de la Soc. des sciences de Posen*, 1902, serait basé, à en juger par un compte rendu de M. Louis Léger, dans la *Rev. Celt.*, t. XXVI (1905), p. 389, sur des documents d'une valeur souvent discutable.

(3) *De B. Mariano*, § 1, *Scotorum in Germania Monasteria ; AA. SS. Boll., l. c.*, p. 361-362 ; *Kirchenlexicon, l. c.*, col. 1906.

LES

PREMIÈRES INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE

RELATIVES A L'IMMACULÉE CONCEPTION

—

XII^e^-XIV^e^ SIÈCLE

(*Suite et fin*) (1).

VII.

Mais l'étude positive des faits, mieux que de pures déductions conjecturales, confirme l'hypothèse émise plus haut sur l'objet de la fête reçue à la curie romaine

On l'a vu, une double hypothèse est proposée pour expliquer l'introduction de la fête de la Conception dans les offices romains. Dans les deux cas une même conclusion semble s'imposer, sinon avec une certitude absolue, du moins avec une vraisemblance solidement fondée.

Si l'on admet une parenté entre l'office romain et l'office franciscain, aucun doute ne parait devoir subsister. La fête instituée au chapitre de Pise peut difficilement s'interpréter au sens d'une conception immaculée, ce à quoi les franciscains français et saint Bonaventure lui-même se fussent certainement opposés. Les docteurs franciscains de Paris, Richard de Middletown en particulier (2), étaient alors maculistes, et il paraît invraisemblable qu'ils célébrassent une fête en contradiction formelle avec leur enseignement (3). On a pu d'autre part imaginer une conversion *in extremis* de saint Bonaventure, qui eût fait prévaloir à Pise la croyance à l'Immaculée Conception. Le fondement de cette hypothèse se trouve dans les incertitudes manifestées par le docteur dans son commentaire des Sentences (4), et dans des rétractations faites par lui dans

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 266-285; 697-715.

(2) Cf. *In III Sent.*, D. III, art. 1, q. 1. — On a attribué à Richard une conversion *in extremis*, mais on multiplie trop ces conversions, et sans assez de raisons. Cf. Sbaraglia, *Supplementum ad scriptores trium ordinum minorum*, l'article consacré à Richard. Rome, 1805.

(3) Nous savons certainement que les mineurs de Paris célébraient la fête dès 1286. — Cf. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, n° 539. Paris, 1894.

(4) Cf. *In III Sent.*, D. III, p. 1, art. 1, q. 1. — Cf. RHE, t. VIII (1907), p. 279.

plusieurs sermons. Mais, outre que ces sermons sont apocryphes, il faut remarquer que les hésitations du saint ne portent nullement sur la thèse d'une sanctification, donnée pour certaine, mais sur l'opportunité et la convenance d'une fête sous le nom de *Conception*. « Potest etiam esse quod illa solemnitas potius refertur ad diem » sanctificationis quam conceptionis »; (ignorant en effet le jour où eut lieu la purification de Marie, on la célèbre au jour de sa conception, qu'elle dut suivre de très près,) « per hunc modum si quis in » die conceptionis eius solemnizet, attendens *magis sanctificationem* » futuram quam conceptionem praesentem, non videtur *dignus re-* » *dargui*, et ideo dixi quod *tales*, nec vituperare audeo, nec lau- » dare » (1). Que, mieux informé, le Saint ait plus tard « osé » louer cette fête ainsi comprise, et qu'il l'ait même laissé adopter par son Ordre, rien que d'assez naturel ; mais nous ne doutons pas qu'alors comme jadis il eût nettement blâmé ceux qui eussent fêté une conception sans péché. C'est la pensée, solidement motivée, des Pères de Quaracchi (2).

Par contre, il est aussi impossible d'admettre que la fête ait été interprétée nettement au sens *maculiste*, — ce que les franciscains anglais, représentés sans doute à Pise, eussent regardé comme un outrage fait à Marie ; il nous fut venu un écho de leurs protestations indignées.

Nous croyons qu'entre ces solutions extrêmes on en choisit une qui unit les adversaires en un même hommage d'amour envers leur Reine. Si tant est qu'on imposa un même office à tout l'ordre, ce fut sans doute en faisant abstraction de querelles fâcheuses ; n'y avait-il pas assez de motifs certains de se réjouir en ce jour et de louer Marie? Ne pouvait-on pas de toute façon chanter sa pureté, sa sainteté incomparables, sa grandeur quasi divine, son rôle consolant de Médiatrice et de Mère du Rédempteur attendu? — Un office s'en tenant à ces généralités répondait aux désirs de tous, peut-être d'ailleurs, suivant la légende d'Helsin, se borna-t-on à changer dans l'office de la Nativité ce mot en celui de Conception.

Notre explication, nous le savons, est hypothétique ; seul un dépouillement minutieux des manuscrits de l'époque autoriserait une réponse décisive, mais, si les documents ne nous permettent pas encore une certitude, aucun du moins ne contredit notre hypothèse (3).

(1) *In III Sent., loc. cit.*

Et c'est bien de la sorte, nous l'avons vu, que, quelques années plus tard, interprétait la fête un franciscain d'assez grande autorité, Bertrand de la Tour.

(2) S. Bonaventurae, *Opera*, t. IV, p. 69.

(3) Il faut remarquer : 1° que la plupart des livres liturgiques franciscains

Tel serait donc l'office reçu à Rome, si l'on admet que c'est à la suite de l'acte de Nicolas III que la fête de la Conception fut introduite dans les usages de la curie et des basiliques romaines.

Nous avons dit pour quelles raisons nous étions porté à croire à

du XIII^e siècle ne contiennent pas d'office de la Conception, tels, à la Bibliothèque Nationale, les manuscrits latins : 10503 *(Graduel et Missel)* ; 1045 *(Bréviaire)* ; 1332 *(Missel)* ; — 2° que souvent encore au cours du XIV^e siècl ils ne contiennent pas d'office, (quelquefois ils ne mentionnent même pas la fête au Calendrier) tels *(ibid.)* les manuscrits latins : 1048 *(Bréviaire*, circa 1340), 1282 *(Bréviaire)*; 17.993 *(Diurnal)*; bibliothèque Mazarine : manuscrit 427 *(Missel* du début du XIV^e siècle), etc.

Quand on trouve un office, c'est en général dans un supplément, ou du moins à la fin du livre. Mais, comme nous le disions, la pensée en est surtout assez vague. Quelquefois c'est un simple renvoi à l'office de la Nativité, (Mazarine, manuscrit latin 361, *Bréviaire* d'un couvent italien) avec quelques leçons particulières, p. ex. : la légende de l'apparition de l'ange à Joachim, la fameuse lettre de saint Anselme à l'épiscopat anglais, la légende d'Helsin, etc. (ainsi : Bibl. Nation. manuscrit latin 13.227). Nous avons trouvé dans un bréviaire du couvent de Florence du XIV^e siècle un office un peu plus particulier (Vatic. 4752, fol. 526) qui se retrouve d'ailleurs dans les bréviaires de la Curie ; les textes les plus significatifs sont ceux-ci :

ad magnificat : Celebremus hodie dignis offitiis *honorabilem* conceptionem, ut ipsius meritis et precibus a cunctis vitiis eripi mereamur.

Oratio. Deus qui de beate Marie virginis conceptione *angelo prenuntio parentibus predixisti*, presta familie tue ipsius presidiis ubique muniri, cuius sacre conceptionis solempnitate letatur...

In 1° *nocturno.*

℣. Hodie celebranda est conceptio virginis Marie, *quia (?) Salvatorem genuit* nobis Christum Dominum.

In 2° *nocturno* (après la V^me leçon).

℣. Gaude dei genitrix *immaculata*...

Plusieurs de ces textes montrent bien que l'office reconnaît la sainteté de la Conception, mais qu'il n'en précise pas la nature, et ils n'emportent pas, explicitement du moins, la doctrine immaculiste. Il est manifeste d'ailleurs que l'office reste dans un certain vague, il parle de l'intercession de Marie, et l'oraison (qui en général exprime la pensée capitale de l'office) ne parle que de l'apparition de l'ange à Joachim et Anne, faisant allusion au miracle de la légende.

Signalons encore cette bénédiction épiscopale, tirée d'un pontifical romain franciscain de la fin du XIV^e siècle semble-t-il (Vatic. lat. 4743) (à noter que le calendrier ne mentionne pas la fête).

« Christus dei filius qui sue matris hodie *sanctificavit* inicia errorum (?) vestrorum expurgare dignetur vicia. Amen.

» Et qui sancte sue genitricis vos facit gaudere sollempniis ipsius vos defensari annuat patrociniis.

» Ut qui *virginalis templi primordia* celebratis trabea carnis deposita, superne Jerusalem habitacula ascendatis. Amen. Quod ipse prestare dignetur.

une apparition postérieure de la fête, et nous avons essayé d'établir par suite de quel ensemble de circonstances la chose se serait faite. — Il nous reste à voir à quelles traditions se rattachait la fête dans ce cas, et quel était son objet.

Or l'influence carme est trop certaine ici pour que nous ayons à l'établir. Et la question se pose de savoir comment les Carmes fêtaient la Conception. C'est une question délicate que de très compétents n'osent dire résolue; tant d'obscurités subsistent encore sur l'origine de la fête chez les Carmes (1)! Il est vrai que nous pouvons ici ignorer cette controverse, puisqu'il nous suffit de rechercher quel sens prend la fête à l'époque où des documents sûrs nous permettent de légitimes conclusions, c'est à dire au début du XIV^e siècle.

Est-ce vraiment le chapitre de Toulouse (1306) qui introduisit (2) la fête nouvelle? Les autorités alléguées sont peut-être sujettes à caution, mais, dès 1312, nous sortons définitivement du domaine des incertitudes après l'apparition du nouvel Ordinal carme (3); — approuvé par le chapitre de Londres, il contenait un office de la Conception qui semble avoir assez longtemps subsisté dans la liturgie carmélitaine (4).

(1) On sait que toute une littérature attribue à Élie une connaissance de l'Immaculée Conception si précise, que c'est en son honneur qu'il fonda son ordre. Indépendamment de ces fables, on a longtemps cru que les Carmes introduisirent en Occident la fête et la croyance; cette tradition n'est pas fondée suffisamment.

(2) PALÉONYDORE, *Speculum carmelitanum*, I, 262, n° 1081, dit qu'au chapitre de Toulouse « ordinatum fuit festum Conceptionis Mariae et venera- » bilis Sacramenti solemniter celebrari ». La seconde fête existait déjà et semble avoir été portée alors à un rite supérieur; on ne sait si la même chose eut lieu pour la première.

(3) Il s'agit de l'Ordinal de Sibert de Béka composé quelque peu avant 1312 et approuvé par les chapitres de l'ordre à maintes reprises depuis celui de 1312. Il en existe une copie, écrite avant 1324, à Londres (Lambeth. 193), et une autre, très mutilée, à la Bibliothèque Mazarine (n° 428). Cf. les articles consacrés à ce sujet par le R. P. ZIMMERMAN dans la *Chronique du Carmel*, (1904-1905), sous le titre de *Histoire de la liturgie carmélitaine*.

(4) Lambeth, 193, fol. 72. b. Le manuscrit de la Mazarine ne contient pas l'office, il est mutilé à cet endroit; au calendrier, au 8 décembre, une main postérieure a passé à la pierre ponce la moitié de la mention ordinaire, il ne reste que ces mots :

« Concepco ———— sce me totu dx. »

Les mots supprimés sont sans doute « seu veneratio sanctificationis » que porte le manuscrit de Lambeth; on comprend la raison de cette correction. Je remercie le R. P. Zimmerman qui m'a communiqué une copie de cet office, ainsi que du sermon de Fitzralph dont je parlerai plus loin, comme aussi des documents si nombreux que lui et le R. P. Léon de Saint-Joachim m'ont fournis avec tant d'amabilité.

La survivance de cet office, pour intéressante qu'elle soit, — il faut bien le dire, — ne résout guère la question. Sans doute le document liturgique est un témoin de première valeur, mais souvent il parle trop peu, et c'est ici le cas. Il trahit bien en maint endroit une tendance maculiste, mais c'est plutôt une impression qui se dégage de l'ensemble, qu'une conviction qui se fonde sur un texte précis. Il s'intitule : *In conceptione vel pocius veneracione sanctificacionis beate virginis.* Les leçons doivent être tirées « de sermone » aliquo congruente *sanctificacioni* Marie », l'introït de la messe rappelle que nous devons nous réjouir de cette *sanctification*, de même la préface. Mais tout cela *prouve-t-il* rigoureusement que la fête soit comprise au sens maculiste? Nous croyons au moins que ces expressions témoignent du désir de bien montrer que l'on ne veut pas fêter la « conceptio » proprement dite, par crainte de se voir reprocher de célébrer un péché. On est donc assez hésitant sur cette question fondamentale de l'immunité originelle de Marie. De plus, à l'office et à la messe, c'est toujours l'oraison : « Deus ineffabilis misericordie... » que l'on retrouve, et l'on sait assez combien son contenu est peu compromettant. Cette réserve même, que l'office tout entier affecte à l'égard du point controversé, n'est-elle pas instructive?

Cependant, comme nous l'avions annoncé, l'office de 1312, s'il trahit des tendances, n'accuse aucune position arrêtée, il ne prendra toute sa signification que replacé dans son milieu historique et confronté avec les témoignages théologiques contemporains.

Guy de Perpignan, Paul de Pérouse, Jean Bacon sont les trois théologiens carmes les plus saillants de cette époque; nous avons déjà parlé du premier et nous avons vu que toutes les apparences en font un maculiste; or Guy avait grande autorité dans son ordre et faisait école. Il semble bien que, durant ces trente premières années du siècle, une même façon de voir régna chez les Carmes, parmi lesquels on ne cite alors aucun partisan de l'Immaculée Conception.

Paul de Pérouse, qui enseignait alors à Paris, fut toujours cité par les dominicains à l'appui de leurs thèses. Ne possédant plus son commentaire des Sentences, nous ne le connaissons que par les citations trop fragmentaires de Pierre de Vicence (1) et de Raphael

(1) Petri de Vincentia, *De Conceptione B. Virginis CCXVI doctorum auctoritates.* La première édition est de Venise, 1494; réédite a Toulouse, il fut condamné par la faculte de Théologie de Toulouse en 1649. Apres avoir mentionné Guy de Perpignan, il ajoute : « idem tenet eiusdem ordinis » carmelitarum clarissimus doctor mag Paulus de Perusio in III Sent., d. 3.» Suivent des extraits qui semblent tres mutilés et inintelligemment transcrits.

le Pornassio (1), elles se complètent les unes les autres, et on peut ssayer ainsi de préciser la pensée du docteur carme. Sa position ie semble pas douteuse : les *causes*, les *conséquences* du péché se rouvent en Marie, donc le péché originel a souillé sa conception, — 'est à cela que peuvent se réduire les nombreuses raisons qu'il llègue. Au point de vue de la fête il faut relever une interprétation, nise en vogue peut-être par Bacon, et sur laquelle nous reviendrons lus loin. — La seconde des dix raisons qui militent contre le privi-ège est ainsi formulée (2) : « Conceptio virginis non est celebranda. » Igitur ipsa fuit concepta in originali peccato ; consequentia patet, » quia ex eo non debet celebrari festum quod cum peccato fit ; » assumptum patet per glossam de con. di. 3. c. 1. » — Mais, comme il prévoit des objections, Paul de Pérouse y répond d'avance : « Ad » secundam [rationem] dicunt quod illa glossa non est alicuius sancti, » ideo sequi (?) non obligamur. — Sed contra, quia idem dicit B. Ber-» nardus... Sed hic oritur difficultas : *An ego negem hoc quod scilicet* » *conceptio virginis debeat celebrari ?* Dico quod conceptio occurrit » nobis sub duplici consideratione : prima est in ordine ad contrac-» tionem peccati originalis, alio modo in ordine ad Christi incarna-» tionem ; et *primo modo, non videtur mihi quod conceptio virginis sit* » *celebranda*, et sic intelligitur glossa et B. Bernardus ; *secundo* » *modo, quod sic.* » Suivent des exemples montrant le bien-fondé de cette distinction au point de vue de l'hommage rendu à Marie, ainsi : « Ecclesia, non ut lapidiva, sed ut consecrata et Deo dicata, veneratur », de même le prélat pécheur à qui on doit le respect. — Si l'on songe que c'est mot pour mot l'interprétation de Bacon, ne faut-il pas croire que nous avons là le sentiment, sinon officiel, du moins commun, de l'ordre à l'égard d'une fête, acceptée avec empressement, mais qui n'entraîne pas encore la croyance au privilège de la Sainte Vierge.

Jean Bacon mériterait une longue étude, nous nous bornerons au

(1) Le traité de Raphael de Pornassio paraît inédit Quétif, *Scriptores, O. P.*, t. I, 831, décrit un manuscrit de ses opuscules copié en 1470 pour le général de l'ordre. Lui-même Quétif en a transcrit le traité sur la Conception, cette copie se trouve à la Bibliothèque Nationale, manuscrit lat. 14.919. fol. 97 : « Incipit tractatus de praerogativis D. N. Jhesu Christi » Religiosissimis Venerandissimisque in Christo Patribus universis S. Cartu-» siae ordinis... » Il veut défendre les Chartreux et les Dominicains des calomnies dont on les poursuit, sous prétexte qu'ils ne célèbrent pas la Conception et rejettent le privilège de Marie. Il citera soixante-douze docteurs maculistes pris en dehors des deux ordres incriminés ; sous le n° 9, il cite Paul de Pérouse. Les extraits sont beaucoup plus complets et plus fidèles que ceux de Pierre de Vicence.

(2) Nous en donnons le texte d'après Raphael de Pornassio, *loc. cit.*

strict nécessaire. Il est intéressant parce qu'il expose avec ampleur sa pensée, dont on peut suivre ainsi les moindres fluctuations, et, hâtons-nous de le dire, parce que nous assistons enfin à un des plus importants triomphes de l'Immaculée Conception en ce siècle.

Anglais d'origine, Jean de *Baconthorp*, d'abord élève à Oxford, puis à Paris, devint bientôt un des docteurs carmes les plus remarqués; d'un savoir vraiment encyclopédique, il a laissé un nombre considérable d'opuscules et de traités, la plupart inédits et peut-être perdus: son commentaire des Sentences, du moins, nous est parvenu plusieurs fois réimprimé avec ses *Questions quodlibétiques* (1). Il est revenu maintes fois sur la question de l'immunité originelle de Marie dans ces deux ouvrages (2), mais de plus il y a consacré tout un traité, que nous n'avons pu encore retrouver (3). Autant que la pénurie de documents permet de le conjecturer, les *Questions quodlibétiques* sont antérieures aux commentaires des troisième et quatrième livres des Sentences, mais postérieures peut-être aux commentaires des deux premiers livres (4). Cette chronologie serait importante à déterminer pour qui voudrait suivre rigoureusement et dans le détail l'évolution de la pensée de Bacon.

(1) Outre l'édition de Paris (1485), de Milan (1510), nous avons utilisé celle de Crémone (1618) qui au tome II contient les *Quodlibeta*.

(2) Voici les passages les plus importants :
in II Sent., d. XXX, quaestio unica.
in III Sent., d. III, quaestio 2ª.
in IV Sent., d. II, quaestio 3ª et 4ª.
Quodlibeta, l. III, quodl. 13 et 14.

(3) Villiers, dans la *Bibliotheca Carmelitana*, t. I, col. 745 (Orléans, 1752), col. 745, le décrit ainsi : « Baconis autem liber hunc habet titulum : « Ego fr. » Ioannes Baconis, mag. indignus in Sacra Pagina, ordinis fratrum sanctae » Dei Genitricis Mariae, in hoc tractatu de sanctissima prima Nativitate seu » Conceptione beatae Mariae per decem particulas procedere intendo... » In fine talis nota est : « ... Explicit tractatus brevis de conceptione Virginis » Matris Dei compilatus per fr. Ioannem Bacconis, Mag. in Sacra Pagina etc... » Et hoc opus scripsit in principio suae laureae, postquam scripsisset in Epis- » tolam ad Romanos. » Villiers l'a vu alors à Semur, au couvent des Carmes, relié avec le traité de François Martin sur la Conception.

Tout porte à croire que ce traité est maculiste, et qu'il nous apprendrait assez peu de chose sur la pensée de Bacon.

(4) Nous savons en effet que le livre *in III Sententiarum* est de 1339 (cf. *in III Sent.*, D. XX, q. 2, art. 1, et q. 3, art. 1). Certainement le commentaire *in IV Sententiarum* est postérieur, quoique non daté. D'autre part, dans les *Quodlibeta* (l. III, quodl. 14) Bacon parle du Concile de Cantorbéry de 1328 et le dit « *noviter* celebratum », ce que l'on peut comprendre d'un intervalle de quelques années, sans doute moins de dix. La pensée semble plus précise que dans le livre *in II Sententiarum*, c'est pourquoi nous estimons ce livre antérieur.

Or dans ses premiers ouvrages Bacon est très résolument
naculiste.

Dans son commentaire *In II Sententiarum* (1), examinant la transmis-
ion du péché originel, il prouve qu'il fut transmis « in *omnes* poste-
os » [Adae], nisi in sola persona Christi ». Il consacre de longues
olonnes à réfuter : Auriol, qui ne veut voir en Marie que la
necessitas contrahendi »; Scot, qui trouve qu'en ce cas Marie eût
ffisamment été rachetée par Notre-Seigneur ; saint Anselme, qui
i assigne une pureté « qua maior sub Deo nequit intelligi ». — Il
rouve que leur opinion est « nimis *adulatoria* » ; il montre les
onséquences absurdes que l'on peut tirer de l'argument d'Anselme
u'il corrige ainsi : « ... Salva tamen condicione necessario sequente
ropriam propagationem genitam et hoc fuit necessario contrahere
ctualiter. » — Pour lui, dire que Marie *préservée* a été par là plus
arfaitement *rachetée* n'est qu'une métaphore, et enfin si l'âme de
arie n'a pas été soumise au péché, elle n'a pas été sauvée par le
édempteur (2). Il ne voit aux interprétations exégétiques de ses
dversaires qu'un grand « abus » de l'Écriture, capable d'entraîner
ux grandes hérésies.

Il est vrai que dans la question suivante il accorde que « de

(1) *Loc. cit.*, d. XXX.

(2) *Loc. cit.* « Secundo arguo ... sic : quia redemptio facta per Christum fuit propter peccatum originale. Si igitur ista nunquam originale contraxisset, nunquam indiguisset redemptione, et ita redemptio ista non fuit redemptio totius naturae humanae. » Il prouve en détail sa proposition, uis passe aux objections : « Respondet quod perfectius redemit eam per hoc quod praeservavit eam ne caderet, quam si dimisisset eam cadere, et post mundasset eam. Sed hoc nihil est quia loquimur de redemptione vere dicta, seu quae fuit per pretium datum, seu per sanguinem Christi. » La réponse, le voit, ne porte pas ; quand Bacon se rendra compte qu'il n'a pas compris pensée d'Auriol, il acceptera son argument. Il continue : « Scotus, III. 1., d. III, respondet aliter : quod indiguit redemptione, quia ipsa contraxisset ex communi ratione propagationis. » Mais répond Bacon : « Quantumcumque ista necessitas contrahendi fuerit ibi ex natura propagationis, si anima actualiter et formaliter nunquam contraxit, igitur necessitas ista tantum fuit ex parte carnis, et nunquam attigit ad animam beatae Virginis ; sed illud nunquam indiguit redemptione nisi in quo fuit necessitas contrahendi, per te igitur anima b. Virginis nunquam indiguit redemptione. Item illud nunquam indiguit redemptione quod nunquam fuit perditum... sed per te in anima b. Virginis solum fuit necessitas perditionis, sed non actualiter ; igitur, etc. » Bacon se rendra compte plus tard que l'*exstinction* cette nécessité pesant sur l'âme de Marie, qu'il concédera alors avoir eu u, ne se faisait que par une vraie rédemption. Ces textes devaient être gnalés pour montrer quels points de son argumentation Bacon devait plus rd réformer.

» *potentia Dei absoluta* fuisset possibile quod beata Virgo nunquam » contraxisset ». Il a beau jeu alors à prouver qu'en effet le péché d'Adam n'est pas de l'essence de l'homme, et que cette contingence permet de faire l'hypothèse susdite, mais nous sommes dans la spéculation pure ; historiquement, de fait, Marie a contracté le péché.

Si du commentaire *in II Sententiarum* nous passons aux *Quodlibeta*, nous verrons la pensée de Bacon se développer plus largement et se préciser en plusieurs points. La première question établit que seul le Christ fut conçu sans péché (1). Après avoir rappelé que de puissance absolue Dieu eût pu préserver Marie, il montre que de puissance ordonnée cela répugne, vu que la nature corrompue souilla la conception de Marie opérée par les voies ordinaires ; si le Christ y échappe, c'est qu'il est conçu du Saint-Esprit. Bacon réfute à nouveau Scot et Auriol, répond à leurs instances, et en particulier refuse d'accepter une distinction fort importante de ce dernier entre la « Conceptio seminis » et la « Conceptio animationis », et la sous-distinction, qui concède que Marie a contracté *de iure* et non pas *de facto* (2). Allant plus loin, Bacon montre positivement que la thèse immaculiste est téméraire, par une argumentation fort intéressante, mais trop longue pour être rapportée ici, sur la nature de la loi qui pèse sur l'humanité et les conditions auxquelles on pourrait invoquer un privilège, lesquelles ne sont pas vérifiées ici (3). Le septième paragraphe contient l'exposé de la thèse défendue par Anselme dans le *de Conceptione beatae Mariae Virginis*. Bacon sera plus tard fort troublé par les textes d'Anselme, qu'il identifie avec saint Anselme. Voici ici ce qu'il en dit : « Quamvis contraxit originale ut est filia » Adae et descendit per carnalem generationem, tamen *ut praedesti-* » *nata et praeordinata fuit futura Mater Christi*, tenet Anselmus » quod *non contraxit*, in tractatu qui intitulatur : de Conceptione » b. Mariae Virginis,... et concludit c. 6 : Quod haec festivitas est de

(1) *Quodlibeta*, quodl. 13.

(2) Voilà encore un point que Bacon concédera plus tard.

(3) Son raisonnement revient à ceci : la loi qui soumet l'humanité au péché originel est absolue, et aucune exception ne se rencontre explicitée dans la Bible. Le Christ lui-même n'est pas une exception, puisque sa conception est en dehors du cas prévu par la loi : « non fuit conceptus per concu- » bitum viri et mulieris *qui est causa* contrahendi originale. » Donc il est téméraire et contraire à la loi d'alléguer un privilège en faveur de Marie « nisi posset doceri per Bibliam in ea quod *non fuit causa legis*, seu quod non » fuerit concepta per concubitum, quod est falsum. » Il montre ensuite que à une loi rigoureuse on ne peut opposer une exemption, à moins qu'elle ne soit explicitement prévue dans son texte ; donc les arguments de *convenance* n'ont aucune valeur ici.

» ea merito facienda... ». Après une analyse très impersonnelle, Bacon achève sans rien conclure, mais, dans la question suivante, il reprendra longuement cette discussion en cherchant : *Utrum Conceptio Matris Christi sit celebranda* (1). Il constate à ce sujet une vive controverse : nombreux sont les ennemis de la fête, et pour diverses raisons, mais parmi eux il découvre saint Anselme, dont il interprétera la pensée complexe et féconde, car ce docteur admet et rejette le péché en Marie, admet et rejette la fête de la Conception : ces antinomies un peu déconcertantes n'offriraient-elles pas une solution? Dès lors Bacon qui croit le *Cur Deus homo?*, le *De Conceptu Virginali*, le *De Conceptione* issus du même auteur, concilie les contradictions faciles à relever dans ces œuvres, et propose la synthèse suivante : « Videtur mihi quod Anselmus vult distinguere » de b. Virginis conceptione : 1°)... ut per concubitum genita et » concepta, et ut sic est filia Adae et peccati, et ut sic de conceptione » sua minime est celebranda festivitas. 2°) ut praedestinata ut futura » mater Christi.., et ut sic est filia iustitiae.., et sub hoc titulo festum » est celebrandum, et sic nominandum : *Conceptio Dei Genitricis* » *Mariae* ». Ceci posé, Bacon prouvera pour son propre compte que, sous cette formalité de Mère de Dieu future, Marie est sainte dans sa conception « sine culpa et venerabilissima ;... non contraxit ;... debet » celebrari ». Dès lors on fêtera légitimement la conception charnelle elle-même, (ainsi dénommée par opposition à la conception spirituelle, ou sanctification de l'âme), mais en distinguant les formalités : «in ordine ad Adam, ut descendit per carnalem generationem», et « ut praedestinata... ad filii Dei maternitatem ». Le second membre seul de la disjonction offre un motif légitime de célébrer la fête. — On voit que la distinction est toute *de raison*, et il est curieux que la liturgie s'en contente. Bacon sent le besoin de se justifier ainsi : « Quae possunt de potentia Dei absoluta separari in esse, » possunt et in veneratione vel reprobatione, licet simul insint » eidem (v. g. possum praedestinatum peccatorem honorare et dili- » gere propter gratiam praedestinationis et reprobare et odisse » propter iniquitatem suae actionis). Sed Deus potuit de potentia » absoluta fecisse quod mediante carne concepta non contraxisset » originale... Igitur, licet in conceptione simul fuerit in culpa et » praedestinata ad gratiam, poterat primo modo reprobari et secundo » modo venerari. Ad hoc quod idem possit uno modo reprobari et » alio modo venerari sufficit quod *diversimode possit in nostram* » *considerationem venire*, et est ratio : quia cum veneratio sit actus

(1) *Quodlibeta*, l. III, quodl. 14.

» intellectus sufficit quod diversimode possit intelligi » (suivent de nombreux exemples). Et voici une façon très particulière de justifier la fête nouvelle, sans recourir au privilège qui causait tant de scandale. La solution est un peu savante dans sa forme, un peu recherchée peut-être, mais est-elle bien différente de celles proposées jadis par saint Bonaventure et Gilles de Rome? Tout au moins il y a une nuance, car avec Bacon c'est la Conception elle-même que l'on pourra fêter sans recourir à une « anticipation » (1), qui sous le titre de Conception introduit une véritable fête de la Sanctification.

Bacon avait fait un effort méritoire pour concilier sa théologie avec la tradition liturgique; mais le résultat était précaire, ramené plus tard à traiter à nouveau la question, il se trouva qu'alors ses scrupules d'exégète et de canoniste avaient disparu, il réforma ses thèses, et, dans son commentaire sur le IV^e^ livre des Sentences, il accueillit la thèse d'Auriol et de Scot, et simplifia fort heureusement sa façon de comprendre la fête.

Cette « necessitas contrahendi » qu'il se refusait à comprendre ou à trouver suffisante, il la distinguait maintenant très clairement de la faute elle-même; ce privilège attribué à Marie, dont il n'acceptait pas les titres, il le trouvait désormais justifié, et posait ainsi son article 3^me^ : « Quod necessitas contrahendi culpam originalem quae » fuit in matre Christi, fuit statim exstincta per privilegium *speciale* ab » utroque canone acceptum. » C'était une palinodie complète, puisque, une à une, il abandonnait ses anciennes positions, acceptant intégralement la thèse de ses adversaires; il la fit d'ailleurs sans éclat, et se contenta de ce simple rappel au passé : *licet alibi... aliter dixerim* (2).

Plus de difficultés non plus pour la fête, qu'il comprendra à la façon commune des immaculistes. S'il parle d'une sanctification et demande que la conception soit célébrée « habito respectu ad eius » sanctificationem » suivant l'unanime façon de voir des facultés de Paris, Oxford, etc., cela veut tout simplement dire que ce n'est pas

(1) Bacon tient beaucoup à ce que l'on fête la conception charnelle. Un des arguments pourrait avoir un réel intérêt liturgique s'il était plus explicite. L'office de la Nativité, dit-il, a trait tout entier à la Nativité charnelle, or l'office de la Conception est *le même sauf le changement du mot de nativité en celui de conception*, donc lui aussi a trait à la conception charnelle. Bacon parle sans doute ici de l'office ancien assez répandu dès la fin du XIII^e^ siècle, nous voudrions savoir si cet office était spécialement reçu à Avignon ou à la Curie.

Bacon, qui pour le moment ne veut pas qu'on fête le jour de la conception par égard à la sanctification qui suivit et dont on ignore l'époque, finira par juger cette interprétation légitime. Cf. *in IV Sent.*, d. II, q. IV.

(2) *Loc. cit.*, d. II, q. 3, art. 4.

la « copula carnalis » que l'on fête, mais l'union de l'âme *sainte* de Marie à son corps, seconde conception, spirituelle, ou sanctification, qui d'ailleurs n'est en aucune façon postérieure à l'animation (1). — Bacon poussera son zèle aux dernières limites, et après avoir prouvé que la fête devrait encore être célébrée, même si la conception avait été maculée, il sommera le Saint-Siège d'établir dans toute la chrétienté une fête qu'il tolère depuis longtemps (2).

La conversion de Bacon fut-elle celle de l'ordre entier? Tout semble l'indiquer. Désormais on ne cite plus aucun carme maculiste, et, s'il s'en était trouvé, les adversaires de l'Immaculée Conception n'eussent pas manqué d'invoquer cette autorité. L'enseignement des Carmes, moins thomiste, commençait à s'inspirer de traditions de famille, on recommandait de suivre les grands maîtres carmes, notamment Bacon; — pourquoi ne l'eût-on pas suivi dans son évolution vers les thèses immaculistes, alors que manifestement le culte de la Conception, si cher au Carmel, en recevait un éclat incomparable? Dès lors la fête — sinon l'office lui-même, toujours plus lent à se modifier — prenait un sens plus précis, exprimait une réalité plus riche infiniment. Mais il reste que, jusque vers 1340 environ, l'enseignement étant généralement maculiste, la fête, telle que la connut alors la Curie, était ou maculiste,— ce que nous ne croyons pas, — ou du moins assez indéterminée pour satisfaire à tous les partis.

VIII.

Une heureuse rencontre a fait qu'un sermon fameux prononcé à l'époque même de la conversion de Bacon, ou peu après, dans l'église des Carmes, devant la Curie, sur la Conception, nous est parvenu. Nous avons déjà parlé de Fitzralph et du sermon qu'il prononça à

(1) *Loc. cit*, q. 4, a. 2 La raison de sa façon de parler est qu'il a vraiment fallu que la « nécessité » fut « éteinte » en Marie par une rédemption privilégiée et c'est en ce sens qu'il fallut une sanctification qui eut lieu à l'instant même de la conception. « Dico quod *mox*... in hora conceptionis fuit concepta » et necessitas contrahendi originale... exstincta, ut de iure privato... in » animatione non contraheret originale » (*ibid.*, q. III, a. 3). « *Ly* mox, dicit » ordinem naturae non temporis, ut sic in eodem instanti secundem rem » fuerit concepta sub necessitate contrahendi, et exempta » (*ibid.*, a. 4).

(2) *Ibid.*, q. 4, art. 3 : « An sequendo morem antiquum debeat sacrasancta » Sedes Apostolica hoc [quod debeat celebrari] statuere? » Il répond de la façon la plus catégorique, qu'après les discussions des universités et des théologiens, le Pape doit à l'Église et à sa charge d'instituer la fête. Bacon avait déjà soutenu la chose dans ses *Quodlibeta (quodl.* 14, § 5), où il dit que la tolérance papale semblerait manquer de franchise, si elle ne se déclarait enfin en plein jour.

Avignon le 8 décembre 1342, il est fort intéressant à étudier et fort instructif (1).

Après une longue et froide dissertation sur le mot *Ave* et sur les « vae », ou malédictions, auxquels échappe Marie, l'orateur entre dans le vif du sujet et se lance en pleine controverse. Il y est engagé, voire pressé, dit-il, par le désarroi qui règne en cette question « quia » de ipso [festo] varii et varie et contrarie multum loquuntur, qui- » busdam dicentibus, quod debeat celebrari, quia hac die originata » est nostra *reparatrix*, nostra *mediatrix*, nostra dominatrix, per quam » recepimus et recipimus quicquid nobis profuit gratiae et salutis ; — » alii e contra dicentibus, quod nequaquam celebris debet haberi.., » quia, nec ratione corporis, nec ratione creationis animae, nec ratione » totius compositi, celebris debet haberi. » — Alors il expose en bon théologien la thèse maculiste avec ses arguments classiques, à laquelle il oppose sa façon de voir, mais avec quelle modestie ! « Ego vero non sum talis qui debeam in ista quaestione, aut alia, » aliquid affirmare, et ob hoc protestor quod, in his quae sum dic- » turus in ista materia, nichil intendo pertinaciter astruere, sed tan- » tum illud recitare quod mihi probabilius videtur, sub correctione » dominorum meorum Cardinalium hic praesentium, ac praelatorum » ac etiam cuiuscumque melius sapientis, quia non vereor a quo- » cumque addiscere. » Ce préambule très humble prépare une dissertation intéressante, où Fitzralph établit le bien-fondé de la fête ; parmi les raisons invoquées la seconde mérite d'être remarquée : « Nonne tu qui contradicis, si esses incarceratus et tua here- » ditate privatus, et tibi nunciaretur conceptus tuus esse mediator, » etiam in adulterio, per cuius mediationem et liberareris a carcere, et » hereditatem acciperes, nonne tu, inquam, gauderes... et illum diem » festivius merito celebrares ? » L'application à Marie se devine aisément, et il conclut : « Etiam si ipsa in peccato concepta fuisset, inde » indubitanter puto posse concludi quod hoc festum ... debeat cele- » brari. » — L'argument, on le voit, est tout polémique, il minimise l'objet de la fête pour la faire accepter de tous, c'est qu'il sait les adversaires du privilège de Marie nombreux encore et puissants. — La fête une fois justifiée en dehors de cette controverse dogmatique, Fitzralph va plus loin, et prouve avec force et netteté l'immunité originelle de la Sainte Vierge : « quod ipsa nunquam in corpore aut in » anima fuit corrupta... peccato originali seu fomite ipsius.., quae

(1) Nous le citons d'après une copie que nous a gracieusement envoyée le R. P. Zimmerman, prise par lui sur les manuscrits d'Oxford : New College, manuscrit 90, et Bodleian, manuscrit 144.

Cf. RHE, t. VIII (1907), p. 700.

» [pars] amplius et dulcius mihi sapit. » Ici se place un aveu à enregistrer : ce défenseur de l'Immaculée Conception, ancien élève semble-t-il de Bacon, est lui aussi un converti, « quamvis, » iuvenis legendo Sententias tenuerim partem contrariam. » Décidément nous nous trouvons à une époque décisive dans l'histoire du dogme, l'évolution d'abord lente, accuse sa marche et franchit un stade important.

De la façon dont Fitzralph prouve sa thèse nous ne dirons rien, sinon que dans les termes elle affecte une constante réserve (1); on sent que son auditoire influe sur le ton de l'orateur, peut-être un peu trop, car la conclusion se dérobe plus qu'il ne convient semble-t-il : « Nullam tamen partem huius quaestionis affirmo. Ex his, tan- » quam ex causis sufficientibus, videtur posse concludi quod hic dies » merito a Christi fidelibus debet festivius celebrari » (2).

Tout cet ensemble est significatif et les conclusions suivantes ressortent d'elles-mêmes de ce qui précède :

1) La fête est encore vivement combattue en 1342;

2) La Curie l'autorise cependant de plus en plus par sa bienveillance;

3) Les Carmes sont alors immaculistes puisqu'ils invitent à parler dans leur église un partisan décidé du privilège.

Par contre, — et nous arrivons ainsi aux conclusions de la longue enquête que nous avions entreprise sur l'objet de la fête adoptée par la Curie, - il faut bien croire :

1) Que si la Curie tolère les thèses nouvelles, elle ne s'est pas encore prononcée en leur faveur, suffisamment du moins pour ôter au prédicateur qui l'en instruit toute crainte et tout scrupule;

2) Qu'en tout cas la Curie ne donne à son adhésion à la fête aucune portée dogmatique, en sorte qu'aucun des partis ne s'en puisse prévaloir (3).

(1) On peut remarquer chez Fitzralph que la dévotion affectueuse envers la sainte Vierge entre pour beaucoup dans ses convictions. Il a déjà dit que la these immaculiste « amplius et dulcius sâpit », il va maintenant formuler en faveur du privilège un de ces arguments tendancieux dont Bacon jadis refusait de reconnaître la valeur. « Valde refugit et horret mens devota ei » quicquam maculae reprehensibilis seu foeditatis ... ascribere ... *nisi illud* » *posset clare ex fidei scriptura deduci*. Quod quia nondum didici in quaes- » tione praesenti fieri posse, numquid tantae Dominae meae maculam » peccati ... tribuam nisi maior hoc me facere impellat auctoritas aut aliud » mihi apparuerit ex scriptura? » ms. Bodl. 144, fol. 227a.

(2) *Ibidem*, fol. 228a.

(3) Cf. RHE, t. VIII (1907), p. 706.

IX.

Nous avions espéré que les documents liturgiques nous fourniraient de précieux renseignements sur le sens que prit la fête à la Curie, mais ils ne feront tout au plus que confirmer les conclusions précédemment émises. Tout d'abord les offices de l'époque ont survécu en petit nombre et l'on peut se demander si ces témoins suffisent à fonder une généralisation un peu large. Ne faudrait-il pas pour cela interroger des textes plus variés d'âge et de provenance? Enfin, et c'est toujours le même regret, les offices subsistants sont très peu explicites en fait d'enseignements théologiques.

Cependant, à considérer les choses d'un peu haut, est-ce bien là un silence véritable, et cette réserve n'impose-t-elle pas des conclusions? Car ce n'est pas le fait d'un hasard à coup sûr, mais d'une volonté réfléchie : si l'on s'en tient aux généralités, c'est qu'on a des raisons de ne pas se compromettre en précisant sa pensée (1). Or si les textes liturgiques abondent qui louent la grande pureté de Marie, sa sainteté, sa perpétuelle virginité, sa toute-puissante médiation, qui chantent surtout l'immense joie annoncée au monde par la conception de la Mère du Rédempteur (2), nous n'en trouvons

(1) Voir notamment : Bibliothèque Nationale, ms. lat. 1277, fol. 323. Bibl. d'Avignon, mss. 177, 138, 179, 188, 190, 221.

Un bréviaire « secundum consuetudinem romane curie » du XIV^e^ siècle (plutôt avancé) (Vat. 4761) nous offre au fol. 362 un office un peu différent de ceux-ci ; c'est exactement celui que nous avons signalé (p. 34, note I) (Vatic. 4752. Bréviaire franciscain) et l'on a vu combien le texte offrait une pensée imprécise relativement à l'objet de cette fête.

(2) Nous avons déjà mentionné plusieurs textes très significatifs en ce sens ; mais c'est à chaque ligne des offices que l'on rencontre des invitations comme celle-ci :

« Cum *iucunditate* Conceptionem b. Marie Virginis celebremus ut ipsa pro » nobis *intercedat* ad Dominum Jesum Christum (ant. de vêpres. Brev. Rom. Vatic. 4761). « *Gaude* Dei Genitrix virgo immaculata, *Gaude*, sancta Dei » Genitrix ... » (versets du 2^d^ noct. ibid.)

Et ceci, presque toujours en raison de la Rédemption que Marie annonce et procurera au monde.

P. Auriol dans son *Tractatus* (p. 73. Quaracchi, 1904) soutient que « Omnes Ecclesiae Anglicanae et Gallicanae quae celebrant festum Concep- » tionis, cantant in oratione, antiphonis, responsoriis, *verba quae non possunt* » *salvari* nisi Virgo Maria ab originali peccato fuerit praeservata, ut illud : « Cordis ac vobis iubilo, laudes pangamus Domino, cuius matris conceptio, » mundum perfudit gaudio.

» et : Da nobis, quaesumus, Conceptionis eius digne Solemnia venerari

» et : Conceptum quoque pie Solemnizate

» et : Conceptus hodiernus Mariae Virginis venenum tersit, nexum solvit vetustae originis.

pas encore qui expriment formellement le grand mystère de cette conception (1).

On peut trouver sans doute fort belle et très touchante la vieille oraison que redisait alors, avec tant d'autres, l'office de la Curie : « Deus ineffabilis misericordie, qui prime piacula mulieris » per beatissimam Virginem Mariam expianda sanxisti, da nobis » concepcionis eius digne solempnia venerari, que unigenitum tuum » virgo concepit et virgo peperit D. N. J. C. filium tuum », mais on n'y trouvera qu'un rayonnement bien pâle du mystère qui brillera d'un si vif éclat dans la prière enseignée cent ans plus tard à l'Église par Léonard de Nogarole : « Deus, qui per *immaculatam* Virginis » *conceptionem* dignum Filio tuo habitaculum praeparasti, concede » quaesumus, sicut *ex morte eiusdem Filii tui praevisa eam ab omni* » *labe praeservasti*, ita nos quoque mundos eius misericordia ad te » pervenire concedas ».

On voit l'immense progrès qu'allait faire la fête en moins d'un siècle ; il serait intéressant de marquer comment il put s'accomplir, nous ne voulons ici qu'en conjecturer le secret. A n'examiner que les aveux officiels et les textes liturgiques, il semble que la fête du 8 Décembre se conserva immobile et figée dans ses lignes étroites durant tout le XIV^e siècle. Mais cet aspect n'est point le vrai, car nous sommes à l'époque des grandes conquêtes remportées par la thèse immaculiste dans les milieux théologiques ; or il se trouvait que la fête était en somme, au delà d'un certain domaine commun, ce que chacun voulait la faire ; et c'est ainsi que les formules liturgiques, restant les mêmes, s'emplissaient peu à peu d'un contenu plus riche auprès d'âmes, qui, chaque jour plus nombreuses, fêtaient avec joie, le 8 Décembre, l'*Immaculée* Conception de la T. S^te Vierge.

Bientôt d'ailleurs un Pape devra se prononcer dans le retentissant procès de Jean de Monzon, porté en cour de Rome par l'Université de Paris.

Florennes. P. DONCOEUR, S. J.

» et : O veneranda series et beata progenies unde *surgit ut aurora* Maria, virgo decora. »

Mais, outre que les textes un peu plus significatifs ne se rencontrent pas dans les offices romains, on peut douter qu'ils contiennent bien certainement l'exemption du péché originel.

(1) Nous avons signalé plus haut une autre oraison reçue aussi aux offices de la Curie, elle est encore plus imprécise que celle que nous venons de citer.

L'ÉGLISE DE NAPLES

SOUS LA

DOMINATION NAPOLÉONIENNE

La politique de Napoléon à l'égard de la papauté eut une importance si capitale, elle influence si profondément les jugements que l'on se forme sur le règne et sur le caractère de l'empereur, qu'il convient de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à l'éclairer. C'est ce qui donne un intérêt général à l'étude, par elle-même très intéressante, de l'Église et du clergé napolitains à l'époque napoléonienne : sur un autre théâtre, dans des conditions et avec des acteurs différents, c'est un aspect de la même politique, s'agissant d'un des royaumes du Grand Empire, dont la vassalité fut longtemps la mieux établie.

*
* *

Le royaume de Naples était vis-à-vis du Saint-Siège dans une situation toute spéciale, puisque, depuis l'hommage de Robert Guiscard à Léon IX, il était considéré par la papauté comme vassal. Mais les Bourbons de Naples, après une première abstention à titre de menace, avaient en 1788 aboli la cavalcade annuelle qui, du palais Farnèse à Saint-Pierre, allait présenter la haquenée blanche et les sept mille ducats d'or.

Cette rupture avait été préparée par une longue lutte contre l'autorité pontificale et les privilèges ecclésiastiques. Le légiste Giannone avait concentré et vulgarisé les arguments, dont s'était inspiré le ministre Tanucci pour expulser les Jésuites en 1767, dont s'inspiraient encore le dernier de ses successeurs, l'Irlandais Acton, et la reine même, Marie Caroline d'Autriche, élevée dans les idées de ses frères les empereurs Joseph II et Léopold, longtemps protectrice des philosophes et des loges maçonniques.

On avait limité et d'ailleurs subordonné à l'*exequatur* royal l'ingérence de Rome, même en matière de discipline ecclésiastique, attribué au roi la nomination directe à tous les évêchés, déclaré de patronage royal la presque totalité des abbayes et bénéfices de toute espèce, ce qui permettait, au profit du fisc et aussi des ministres, une

exploitation en règle. Les ordres religieux, que leur soumission à des généraux résidant à Rome pouvait rendre moins dociles au gouvernement, durent se choisir des supérieurs dans le royaume ; à plusieurs reprises, par motif fiscal, de nombreux couvents furent supprimés. Les immunités financières étaient aussi frappées : à partir de 1793, l'exemption d'impôts ne subsista que pour les biens des paroisses et des séminaires et le patrimoine personnel des prêtres. Aux moments de détresse, les revenus ecclésiastiques semblaient la ressource indiquée : en 1783, lors des désastres de la Calabre, ils durent alimenter une « Caisse sacrée » ; en 1798, comme le gouvernement armait à outrance, les églises et couvents de tout le royaume durent livrer à un prix fixé toute leur argenterie, sauf les objets essentiels au culte, et jusqu'à des ex-voto, des reliquaires et des statues de saints (1) ; puis ce furent des prestations imposées aux congrégations : en Calabre, Joseph Bonaparte s'apitoyait sur le dénûment auquel l'État avait réduit les abbayes (2). En même temps était attaquée la juridiction ecclésiastique, dont appel se faisait depuis longtemps aux tribunaux du roi ou, ce qui revenait au même, à son grand chapelain. Le concordat de 1741 avait disparu en fait et d'inutiles efforts avaient été tentés de 1787 à 1791 pour en conclure un nouveau. Toute cette réforme, qui parfois tourna au schisme, ne s'était pas accomplie sans menaces ni violences à l'égard du Saint-Siège, on avait vu le nonce expulsé par la force armée, Bénévent et Ponte Corvo, les enclaves pontificales, occupées militairement (3). Tous ces faits sont à considérer pour apprécier équitablement la période française.

La Révolution avait brusquement éclairé la royauté napolitaine sur les dangers de sa politique et provoqué une réaction violente contre les idées nouvelles et les alliés de la guerre contre Rome. Le danger commun avait rapproché le Pape et le Roi. C'était une trêve plutôt qu'une réconciliation (4) et d'ailleurs, transformé en protecteur

(1) Vincenzo Florio, *Annali napoletani dal* 1759 *in avanti*, dans l'*Archivio storico per le provincie napoletane*, t. XXX (1906), p. 250.

(2) Joseph a Napoléon, 16 avril 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. II.

(3) Toutes ces réformes sont exposées assez clairement par un contemporain, l'avocat Galanti, dans le t. I de sa *Nuova descrizione storica e geografica delle Sicilie*. Naples, 1793-4. Dans son livre *Della rovina di una monarchia* (Turin, 1901), le P. Ilario Rinieri les a étudiées à propos des négociations pour un nouveau concordat : il exprime à l'égard du gouvernement napolitain une indignation presque aussi vive que celle qu'il montre pour Napoléon dans son récent *Napoleone e Pio VII*, 2 vol. Rome, 1906.

(4) En 1803, par exemple, au dire des *Nouvelles ecclésiastiques* du 15 mars, il y avait de nouveau mésintelligence au sujet d'un projet napolitain de réduire le nombre des diocèses.

du Saint-Siège, Ferdinand occupait en 1799 l'État romain évacué par les Français et dans lequel ses bandes d'irréguliers commirent toutes sortes d'excès, le gouvernait à son profit jusqu'au moment où une armée française lui enjoignait d'en partir.

Dans le royaume, le pape n'obtenait que de faibles réparations : le rétablissement de quelques couvents, l'admission, en 1805, des Jésuites reparus en fait, qui retrouvaient leurs maisons de Naples, mais non leurs biens séquestrés ni leurs revenus gaspillés. Et pendant ce temps, les idées hostiles à la puissance de l'Église s'étaient répandues, enhardies par la bienveillance première du gouvernement; les biens ecclésiastiques, avait proclamé Galanti avec licence officielle, sont les biens de l'État et, « pour réorganiser l'économie intérieure des peuples, il conviendrait de ramener les choses à la discipline des premiers siècles » (1). La campagne si longtemps et si vivement menée contre l'Église avait produit des effets durables.

* * *

Au moment où les Bourbons, par décret de Napoléon, vont « cesser de régner », le clergé du seul royaume de Naples ne comptait pas loin de cent mille personnes, dont environ la moitié pour le clergé régulier, proportion absolument énorme pour une population de cinq millions d'âmes (un pour cinquante) (2). Il y avait vingt-et-un archevêques, cent-dix évêques, plus cinquante-deux abbés et trois évêques romains exerçant juridiction. Ce nombre seul explique bien des choses : la quantité des biens ecclésiastiques, la médiocrité et parfois l'indignité d'une bonne partie de ce clergé.

Les revenus étaient considérables ; à l'estimation de Galanti, environ neuf millions de ducats (près de quarante millions de francs) (3), la plus forte part, 5.011.300 ducats étant celle du clergé régulier, 3.388.090 celle du clergé séculier, le reste appartenant aux chapîtres, aux «lieux pieux» (établissements pieux). Étant donné

(1) *O. c.*, t. I, pp. 379 et 405.

(2) Serristori, *Statistica dell' Italia* (Florence, 1839), donne ce chiffre. Galanti évalue le monde ecclésiastique à 82.000 en 1793, mais Rœderer, ministre de Joseph, parle de 64.000 réguliers (Questions concernant le royaume de Naples, dans Rœderer, *Œuvres*, t. IV, Paris, 1854). Pour apprécier davantage l'importance de ces chiffres, comparons celui de 17.000, estimé à bon droit « énorme » par M. Madelin (*La Rome de Napoléon*, p. 82. Paris, 1905), représentant le clergé des deux provinces conservées par le Pape en 1808 et peuplées de 1.500.000 âmes.

(3) Mettant le ducat à 4,40 fr. — Les estimations de Galanti sont sensiblement antérieures (1793), mais il n'en était pas de plus récentes : ce sont celles que consultaient les Français.

chiffre du clergé, ce total n'était pas surprenant, mais il était parti avec une inégalité extrême : si le cardinal-archevêque de Naples possédait seize mille ducats de revenus, beaucoup d'évêques avaient qu'un diocèse restreint et pauvre, tel celui de Lavello en Basilicate qui, avec seulement deux mille diocésains, valait trois cents ducats par an (treize cents francs) (1). Le clergé de Calabre donnait à Joseph Bonaparte l'impression de la misère : ces prêtres innombrables «se disputent, disait-il, l'existence au pied des autels» (2). Les riches bénéfices étaient l'exception, la grande majorité du clergé avait de revenus modiques, souvent insuffisants. Ce qui est essentiel à noter, c'est que des revenus du clergé la plus forte part, six millions d'après Galanti, provenait des dîmes ecclésiastiques, des dons et des offrandes des fidèles. Observons aussi que l'Église napolitaine était plus une puissance féodale bien importante : cent vingt-sept fiefs comptant 191.130 habitants en 1786, y compris ceux de l'archevêque romain de Bénévent et de l'ordre de Malte (3) ; elle en offrait moins de prise à l'indignation et à la haine qui environnaient le régime féodal.

La valeur intellectuelle et morale de ce clergé était fort inégale et, vu son grand nombre, on comprend qu'il ait contenu de médiocres et même de mauvais éléments. D'autre part, plus encore que dans l'ancienne France, le clergé était la carrière obligée d'une foule de cadets de famille, que le système des fiefs et des majorats privait d'un patrimoine suffisant. Une foule de prêtres se trouvaient dans une situation précaire qui nuisait à leur dignité ; ils n'avaient pas toujours un sentiment suffisant de leurs devoirs, parfois même, assurait-on, de la stricte morale (4). Dans les provinces souvent extrêmement arriérées, il n'est pas étonnant qu'ils aient partagé les superstitions et les passions de leurs sauvages paroissiens ; dans les villes mêmes, ils n'en étaient pas tous exempts, mais aussi beaucoup avaient accueilli les idées de progrès. L'avocat Galanti écrivait en 1793 qu'on voyait dans le clergé, plus que dans toute autre classe, des hommes instruits et épris du bien public, érudits, économistes, philanthropes consacrant leurs revenus à des œuvres de bienfaisance (5).

(1) Galanti, *o. c.*, t. I, p. 388.
(2) Le roi Joseph à Napoléon, 16 avril 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. II.
(3) Bianchini, *Storia delle finanze del regno di Napoli*, p. 405. Naples, 1839.
(4) Par exemple, Galanti, *o. c.*, t. I, p. 438 ; de Rivarol, *Notice historique sur la Calabre*, p. 24. Paris, 1817.
(5) Galanti, *o. c.*, t. I, p. 382, note.

Un certain nombre avait même suivi les courants nouveaux jusqu dans des parages dangereux. La république de 1799, malgré l tutelle des Français, par définition jacobins et athées, malgré l saisie des biens d'Église, rallia beaucoup d'ecclésiastiques et no des moins distingués, un certain nombre d'évêques, l'archevêqu même de Naples, cardinal Capece-Zurlo; vaincue, elle compt parmi eux aussi des martyrs. Sans doute, beaucoup plus nombreu furent alors les ecclésiastiques groupés autour du cardinal Ruffo, l généralissime de l' « armée chrétienne », mais il convient de recon naître qu'une portion appréciable et estimable du clergé tendait des réformes même radicales ou du moins les acceptait. N'oublion pas, en terminant, à côté de ces confrères trop prompts à se mêle aux luttes politiques, les pasteurs modestes et honnêtes, appliqué à leur rôle de conciliation, ces « prêtres instruits et bien respectable par leurs vertus évangéliques », dont parlait, non comme d'excep tions, l'un des commandants français (1).

Si le clergé napolitain avait grandement perdu au point de vu politique et était tombé, avec ses ressources, dans une dépendanc étroite du gouvernement, il gardait une immense influence, surtou dans le peuple, dont une partie même vivait de ses aumônes, de vivres régulièrement distribués par les couvents.

* * *

Le gouvernement établi à Naples par la conquête ne tarda pas dans son œuvre de transformation, à toucher au clergé et à ses biens Le règne de Joseph Bonaparte est, à ce point de vue, beaucoup plu intéressant que celui de Murat : il pose les principes et prend le mesures essentielles. D'autre part le pape est encore à Rome ; s politique, la question romaine qui rapidement s'aggrave, influen directement sur les affaires ecclésiastiques de l'État voisin.

Le prince Joseph annonça, dès son entrée dans son futur royaume les meilleures dispositions à l'égard du clergé. Dans les proclama tions qu'il adressa le 8 février 1806, au moment de passer le Gari gliano, aux peuples du royaume et à ses soldats, il promettait aux premiers et ordonnait aux seconds, en premier lieu, le respect des autels et des ministres du culte (2). Le dimanche 16 du même mois deux jours après son entrée à Naples, il se rendait à la cathédrale à la messe de l'archevêque, et attachait un collier de diamants au cou

(1) Général Desvernois (alors chef d'escadrons), *Mémoires*, éd. A. Du fourcq, p. 337. Paris, 1898,

(2) Du Casse, *Mémoires du roi Joseph*, t. II, pp. 9 et 10.

de Saint-Janvier : la foule, assurait-il, « n'a pu contenir sa joie » (1). — « Je vous fais mon compliment, répondit Napoléon, sur votre réconciliation avec saint Janvier. Mais au milieu de tout cela j'imagine que vous avez bien fait occuper les forts » (2).

Lorsque, quelques semaines plus tard, Joseph entreprit hardiment un voyage dans la Calabre, traversée plutôt que conquise, parmi les manifestations sympathiques au nouveau régime, celles du clergé ne furent ni les moins nombreuses ni les moins vives : à Cosenza, capitale de la Calabre citérieure, l'archevêque « a menacé de l'excommunication tous ceux qui marcheraient contre les armes de Votre Majesté, et hier il a fait prêcher en chaire dans ce sens » (3). Ayant reçu en route le décret le nommant roi, Joseph n'en était que plus acclamé, dans les villes surtout, comme Reggio, qui avait chanté un *Te Deum* à l'entrée des troupes françaises, mais aussi, assurait-il, dans les campagnes. « Les prêtres prêchent en chaire, sur les places, dans les champs, et ne tarissent pas sur le compte de V. M., qu'ils représentent comme le restaurateur et le vengeur de la religion » (4). En Pouille, où il passait ensuite, il se déclarait « particulièrement content des prêtres » (5). Telles étaient les bonnes dispositions que constatait le nouveau roi parmi le clergé; il les attribuait en partie au mécontentement causé par les mesures fiscales de son prédécesseur. Malheureusement le vide du trésor, en un temps de guerre et de stagnation économique, avec les charges épuisantes d'une armée et d'une réorganisation générale, allaient obliger le nouveau gouvernement à des mesures encore plus radicales que celles du précédent. D'autre part, le Saint-Siège, informé le 23 avril 1806 du changement du souverain, rappelait « les rapports qui depuis tant de siècles avaient toujours existé entre le Saint-Père et la couronne de Naples » (6), c'est à dire la vassalité de celle-ci. On conçoit l'étonnement et l'indignation de l'empereur à cette revendication évidemment surannée, mais Rome persista et refusa de reconnaître ce « roi par la grâce de Dieu », qui, pour la masse de ses sujets, ne cessa pas dès lors d'être un usurpateur.

Sans entrer dans le détail de ce conflit, nous ne croyons pas inutile d'insister sur la gravité extrême dont il fut dans la rupture

(1) Joseph à Napoléon, 16 février 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. II.
(2) Napoléon à Joseph, 27 février 1806, *ib.*
(3) Joseph à Napoléon, 12 avril 1806, *ib.*
(4) Id. à id., 16 avril 1806, *ib.*
(5) Id. à id., 8 mai 1806, *ib.*
(6) D'Haussonville, *L'Église romaine et le premier Empire*, t. II, pp. 184 sv. Paris, 1868-70.

entre le pape et Napoléon. A cette époque, l'empereur agitait de grands projets méditerranéens, dont l'Italie méridionale et, grâce à elle, les Iles ioniennes devaient être les points d'appui. Napoléon ne pouvait donc supporter l'idée que l'État, qui séparait cette Italie du sud de l'Italie française, se montrât hostile ou seulement douteux (1). Les relations étaient déjà fort tendues au moment où fut notifié au Saint-Siège l'avènement de Joseph, mais parmi les exigences alors débattues, celles qui concernaient la sécurité de Naples nous paraissent de beaucoup les plus graves (2) : « Un de mes principaux différends avec le pape, écrit plus tard Napoléon à son frère, est parce qu'il vous appelle le prince Joseph » (3).

Le refus pontifical causait au nouveau roi le plus grand préjudice. Il ne faut pas oublier que, sept ans à peine auparavant, la restauration de Ferdinand avait provoqué, au nom de la religion, une agitation terrible ; pour le peuple napolitain les Français restaient les jacobins, les athées d'hier ; l'attitude du pape devait en paraître la preuve, favoriser l'appel aux passions populaires, le ralliement, sous les drapeaux blancs, de l'« armée chrétienne » de 1799.

La dépendance du nouveau gouvernement n'en efface pas, dans la partie qui nous occupe, la marque propre. Celle des ministres spéciaux est faible : le duc de Cassano, un grand seigneur napolitain, dont la famille, résolument ralliée au nouveau roi, jouissait d'une vaste influence, se montra favorable à ses compatriotes du clergé, sans aller jusqu'à démissionner pour ne les point frapper ; en avril 1807, le ministère des Affaires ecclésiastiques fut réuni, par mesure d'économie, à celui de la marine, sous le commandeur Pignatelli, autre grand seigneur du pays. Plus active semble l'influence des légistes et des économistes, formés à la lutte contre la puissance de l'Église (4). Quant au prince, que des amis complaisants ont représenté comme un philosophe sur le trône, il paraît avoir été fort libre du côté de la religion (5), tout comme ses confidents ordinaires, de

(1) Ferdinand s'était empressé, apprenant l'élévation de Joseph, de promettre au Pape, s'il recouvrait Naples, le rétablissement de la *Chinea*. Cf. Coppi, *Annali d'Italia* 1806, § 54, t. III, p. 321 de l'éd. Rome, 1824-27.

(2) Dans l'ultimatum présenté à Pie VII le 23 janvier 1808, sur six articles, trois concernent directement Naples.

(3) Napoléon à Joseph, 16 mars 1808, *Corresp. de Napoléon*.

(4) Galanti, que nous avons fréquemment cité, était alors bibliothécaire du Conseil d'État.

(5) Il protégea les loges maçonniques du royaume (comme avaient fait d'abord les Bourbons) et en aurait même été grand-maître. Cf. De Nicola, *Diario Napoletano dal 1789 al 1825*, publié en supplément par l'*Archivio Storico per le provincie Napoletane*, t. III (1899 sv.), p. 310.

Girardin, un ami de Rousseau, Miot et Roederer, des « philosophes » aussi, devenus ses ministres, et qui soutinrent énergiquement les mesures radicales, mais il est, par nature et par politique, modéré et bienveillant, porté à la conciliation ; il voudra éviter de « bouleverser toutes les idées » (1).

Le clergé régulier est considéré fort différemment du clergé séculier. C'est contre lui que se liguent les novateurs, en lui que Roederer (2), Girardin (3) voient une des causes foncières de la paresse et de la barbarie populaires. Le gouvernement qui, tout de suite, a songé à trouver là des ressources urgentes (4), allègue l'intérêt général : les besoins des paroisses et de l'instruction publique ; il peut aussi bientôt invoquer l'hostilité de certains couvents. Toutefois, les mesures ne sont prises qu'à l'époque de l'insurrection, à laquelle le clergé est souvent mêlé, et d'autre part des tempéraments sont apportés, des exceptions admises, dont on doit tenir compte. La première congrégation frappée, les Jésuites, était condamnée par Napoléon dès le premier jour : « Commencez par les renvoyer tous chez eux... Je ne reconnais point cet ordre (5). » Ils ne sont pourtant atteints qu'en juillet (6) : les pères étrangers furent expulsés (7), mais les napolitains invités à rester comme prêtres séculiers.

Le décret du 14 août 1806 (8) est une mesure générale contre le nombre excessif des moines, que l'on exhorte à choisir une vie plus active et plus profitable dans le ministère paroissial et dans l'enseignement : tous les moines étrangers, sauf exception pour âge ou autre raison, sortiront du royaume dans un délai de quinze jours; les monastères ne contenant pas douze profès seront réunis aux maisons de l'ordre les plus proches ; dans les villes où il y en aura plusieurs du même ordre, ils seront successivement réunis jusqu'à réduction à moité du nombre total. Les couvents surchargés rece-

(1) Joseph à Napoléon, 18 mars et 1er octobre 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. II et t. III.

(2) Rœderer, note au roi de Naples, *Œuvres*, t. IV.

(3) *Mémoires*, t. II, p. 84. Paris, 1834.

(4) Joseph à Napoléon, 22 mars 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. II.

(5) Napoléon à Joseph, 2 mars 1806, *Corresp.*

(6) Décret du 3 juillet 1806, dans Del Pozzo, *Cronaca civile e militare delle due Sicilie*. Naples, 1857. Le *Monitore Napolitano* du 4 juillet 1806 oppose « l'extrême politesse » des procédés employés avec les Jésuites aux « traitements barbares et cruels » qu'ils avaient essuyés sous Ferdinand.

(7) Exception pour un savant, le P. Andres, Espagnol, que Joseph nomma peu après membre de l'Académie royale et bibliothécaire.

(8) Nous citons les décrets, sauf avis contraire, d'après le *Bullettino delle leggi del Regno di Napoli*.

vront une indemnité mensuelle de six ducats par religieux transféré ; les novices étaient simplement invités à rentrer dans le siècle. A ces mesures se réduisait le projet, annoncé par Joseph à l'empereur, d'une suppression graduelle de « tous les religieux (1) ». Conformément aux motifs prétextés par ce décret, ceux du 26 août 1806 réservaient aux établissements d'enseignement à créer une partie du matériel et les bibliothèques des couvents à supprimer, aux hôpitaux leurs pharmacies. A Naples, où il y avait environ deux cents monastères, dont trente-huit de femmes et une quarantaine de *conservatori* féminins (hospices, instituts charitables) tenus par des religieuses (2), les décrets des 6 et 12 septembre 1806 (3) furent l'application partielle de celui du 14 août : treize couvents d'hommes sont frappés ; il en est du Carmel et du Cassin (ordres bénédictins) ou des Servites et des Théatins (ordres mendiants) ; ces couvents ne paraissent pas particulièrement importants (4) : l'intention de réduction semble ou pouvait sembler dominante.

On n'en pourrait dire autant de la loi du 13 février 1807, qui supprimait d'un coup tous les couvents bénédictins ou d'ordres dérivés : le but fiscal était évident. La discussion au Conseil d'État fut vive : Miot, ministre de l'Intérieur, soutint la nécessité d'une suppression générale des couvents, ce qui, disait-il, ne mécontenterait pas plus qu'un moyen terme et donnerait « à une opération de finances la couleur d'une mesure d'État » (5). La transaction adoptée fut en tout cas malheureuse au point de vue de l'opinion. Le préambule de la loi rappelait les services rendus par ces ordres « aux époques de barbarie » et y opposait les devoirs différents et les nécessités du temps présent. Du fond de la Pologne, Napoléon, dans une lettre très remarquable, exprimait ses critiques : « Ce préambule est tout philosophique... ; je trouve que c'est insulter les hommes

(1) Joseph à Napoléon, 9 août 1806, *Mémoires du roi Joseph*, t. III.

(2) Comme toutes les statistiques napolitaines de cette époque, celle-ci est fort difficile à préciser : l'abbé Sacco, dans son *Dizionario geografico-istorico-fisico del Regno di Napoli* (Naples, 1795) compte 88 couvents d'hommes ; apres la restauration de 1799 plusieurs furent supprimés, mais les Jésuites rentrèrent. Le chiffre que nous donnons est tiré d'un document officiel mss. de la *Società di Storia patria* de Naples (Soppr. Monast. Relig.).

(3) Del Pozzo, *o. c.*, (pas au *Bulletin des Lois*).

(4) Cependant S. Carlo alle Mortelle tenait un collège célèbre de nobles; S. Maria del Carmine, avec sa Vierge miraculeuse, avait le principal sanctuaire du quartier le plus populaire ; plusieurs autres étaient propriétaires à Chiaia. — S. Maria del Parto, le couvent fondé par Sannazar, devint une caserne.

(5) Miot, *Mémoires*, t. II, p. 314. Paris, 1858.

que l'on chasse » (1). Les Napolitains ne furent pas plus sensibles à es ornements d'une loi de spoliation (2). Ce qui valait mieux, était la pension annuelle et viagère assurée aux religieux (cent vingt ducats pour les profès, soixante pour les convers), la conservation, dans les trois grandes abbayes bénédictines du Mont-Cassin, de la Cava dei Tirreni, de Montevergine, des archives et bibliothèques sous la garde de cent moines sécularisés et de « directeurs » pris parmi eux et payés par l'État ; c'était l'établissement, en trois passages redoutés des montagnes, d'hospices analogues au Saint-Bernard, qui occupaient cent autres moines. Enfin la loi, dans deux articles placés à la fin comme pour faire pendant aux compliments du préambule, se préoccupait de la situation précaire de beaucoup de paroisses et invitait les ordres mendiants à désigner ceux de leurs membres qui voudraient se consacrer à l'instruction des enfants.

Malgré ces précautions, malgré l'affectation intelligente d'une partie des édifices et du personnel, la loi fit mauvais effet : le peuple perdait des aumônes, des fêtes ; d'anciennes institutions disparaissaient, auxquelles tenaient les Napolitains, plus conservateurs qu'ils ne le semblent souvent ; enfin la loi frappait les ordres les plus vénérables par leur antiquité, leur recrutement, la sévérité de leur règle, la place qu'ils faisaient aux études, et précisément ceux que leur vie retirée rendait le plus inoffensif au gouvernement. La splendide chartreuse de San Martino, au flanc du Sant' Elmo à Naples, reçut des invalides militaires ; les pittoresques Camaldules devaient fournir un titre et une dotation à l'un des comtes de Murat.

Les ordres mendiants, que leur popularité rendait plus dangereux et dont certains membres avaient fourni des griefs réels au gouvernement, ne furent pas l'objet d'une mesure générale. La raison principale est évidemment qu'ils étaient beaucoup moins riches en biens-fonds. Cependant toute une série de décrets particuliers, de mars 1807 à janvier 1808 (3), application, sans doute, du décret du 4 août, supprimèrent en province un certain nombre de couvents, presque tous appartenant aux ordres mendiants. A cette époque, l'insurrection était vaincue, mais non extirpée : beaucoup de ces arrêts durent être des représailles.

(1) Napoléon à Joseph, 14 avril 1807. *Corresp.*

(2) Voir les railleries du notaire De Nicola, *Diario* cité, t. III, p. 320, et l'indignation reflétée par Dom Luigi Tosti, *Storia della badia di Monte-Cassino*, t. III, p. 351. Naples, 1842.

(3) Ils ne sont ni au *Bulletin des Lois* ni dans Del Pozzo : nous en avons trouvé l'indication aux *Archives d'Etat de Naples*, ministero antico delle finanze, 2677.

Les religieuses, aussi nombreuses que les moines, ne prêtaient pas aux mêmes prétextes ni aux mêmes combinaisons. Elles furent d'abord épargnées, mais la raison budgétaire l'emporta : le décret du 12 janvier 1808 (1) supprima douze couvents de femmes à Naples, « les plus riches », déclarait sans ambages le ministre des Finances (2) : parmi eux, Santa Maria dei Miracoli, dont le revenu était évalué à plus de 14.000 ducats et qui comptait parmi ses locataires la princesse de Sant' Elia ; San Marcellino, où les Bénédictines tenaient le plus célèbre pensionnat de filles nobles. Le décret du 20 mai 1808 frappait vingt-six autres couvents, également à Naples, c'est à dire tous ceux qui y subsistaient, avec cette fois le plus grand de tous, sinon le plus riche, l'immense Trinité des Franciscaines qui dominait toute la partie supérieure de Toledo. Comme l'État n'en voulait qu'à leurs revenus, il se montra accommodant : les vingt-six couvents, qui avaient reçu les religieuses précédemment expropriées, gardèrent leur affectation ; on ne les réunirait que progressivement, si besoin était ; toutes les religieuses conservaient leurs meubles, les objets du culte ; elles étaient inscrites individuellement au livre de la Dette, les professes pour dix ducats par mois, les converses pour cinq, plus, respectivement, neuf et quatre ducats et demi par tête et par an pour l'entretien des maisons.

Citons pour mémoire l'ordre de Malte, qui essayait alors de se reformer en Sicile, mais, n'ayant rien à espérer de son ex-suzerain, l'ancien roi de Naples, encore moins des Anglais qui détenaient Malte au mépris des traités, n'avait aucune raison d'animosité contre la France : les chevaliers furent laissés en possession de leurs pensions et de leurs commanderies dans le royaume de Naples, à condition de prêter serment au nouveau souverain (3).

L'expropriation de tant de monastères, la suppression radicale de plusieurs ordres, furent parmi les mesures les plus graves du règne de Joseph Bonaparte. Leur cause fut le besoin d'argent ; les raisons invoquées, les principes personnels des conseillers du roi étaient tout à fait secondaires ; la confiscation fut purement arbitraire. Il importe cependant de tenir compte des circonstances : l'hostilité

(1) Il n'est ni au *Bulletin des Lois* ni au *Monitore napolitano* (ce qui n'est point sans doute par oubli), Del Pozzo, *l. c.*, l'analyse avec des inexactitudes, le *Diario Napoletano* le résume exactement (t. II, p. 391). Trois autres couvents frappés furent exceptés par un décret du 6 février 1808, mais sans doute compris dans la suppression qui suivit.

(2) Rœderer, *Rapport au Roi*, 1808 (imprimé).

(3) Le Décret du 8 octobre 1807 confirme l'administration alors existante de ces biens.

d'une grande partie des moines, l'insurrection formidable en 1806 et toujours à craindre ensuite, l'attitude du pape qui s'était manifesté pour Ferdinand ; — des précédents créés par le gouvernement bourbonnien et qui avaient favorisé un mouvement d'idées spécialement hostile au monachisme ; — des efforts faits pour assurer le sort des religieux expropriés et faire profiter de l'opération l'instruction publique, les établissements de bienfaisance, les paroisses pauvres. Aux pensions allouées aux religieux sécularisés il convient d'ajouter la faculté de s'employer dans ces branches d'activité : ils sont adjoints à l'église paroissiale de leur pays natal (1), beaucoup entrent comme professeurs ou administrateurs dans les écoles et les nouveaux collèges (2). Des dotations furent constituées avec une petite part des biens monastiques pour ces collèges et pour des hôpitaux ; des couvents leur furent affectés, tandis que les bibliothèques, le mobilier, le linge, les ustensiles, les médicaments furent une véritable aubaine pour ces établissements ; les objets du culte, quand l'État n'assurait pas la continuation de celui-ci (3), durent être attribués aux paroisses pauvres (4). — Enfin l'un des grands actes du règne, l'abolition de la féodalité, complétée par celle des majorats, s'il portait un autre coup à la puissance monastique, diminuait l'attrait de la vocation monacale sur les cadets de la noblesse.

* * *

La suppression des fiefs avait aussi frappé le clergé séculier, mais dans une faible minorité de ses chefs ; les autres réformes qui l'atteignirent ne furent que le complément de celles qu'avaient entreprises les Bourbons : les restes de juridiction ecclésiastique tombèrent (5), des tribunaux qui survivaient, comme la « Junte des délits atroces », furent abolis (6). Dès le début, une mesure excellente : la suppression du droit royal de *spoglio* (dépouille) qui faisait de chaque vacance épiscopale l'occasion d'un véritable pillage, au profit moins de l'État que des ministres et des sous-ordres ; on lui substitua un droit régulier de deux pour cent sur le revenu annuel des diocèses : pour

(1) Ils peuvent cumuler le traitement et la pension (décret 5 févr. 1808).

(2) Décret 23 décembre 1807.

(3) Par le décret 12 janvier 1808, le gouvernement s'engage à faire continuer le service des églises des couvents supprimés.

(4) Décret 26 février 1807, confirmé par celui du 16 mars 1808.

(5) Sauf celle qu'exerçaient les évêques sur les prêtres pour des faits ne relevant point de la justice civile.

(6) Décret 21 septembre 1807.

obtenir l'abolition de cette « corne d'abondance », sous Ferdinand, un groupe d'évêques avait offert en vain cinquante mille ducats par an (1).

Plus dangereux était le projet de réduire le nombre excessif des prêtres, bien qu'on pût invoquer la dignité et l'intérêt même du clergé (2). L'ordination fut suspendue par le décret du 23 août 1806, communiqué aux seuls ordinaires, jusqu'à celui du 30 novembre 1806, qui limita le nombre des prêtres de chaque diocèse à cinq par millier d'âmes : il faudrait avoir été coadjuteur d'une paroisse; les fils uniques étaient exclus. Enfin, pour que les jeunes gens se destinant à l'Église pussent profiter de l'enseignement des nouveaux collèges et ne se décider que de leur propre volonté, nul ne dut être admis dans un séminaire avant dix-huit ans révolus ; dans les séminaires, les examens annuels seraient publics, l'intendant (préfet) ou le sous-intendant pourraient y assister (3).

La réduction du nombre des prêtres impliquait une amélioration de leur état : le minimum de cent vingt ducats de revenu annuel pour les curés, soixante pour les vicaires, annoncé par la loi du 13 février 1807, est décrété le 16 mars 1808. Parfois le gouvernement prend à son compte des réparations d'églises (4). Le haut clergé garde tout son prestige : entrée à la cour, rang dans les cérémonies, décorations, honneurs militaires.

Comme en France, le clergé est invité à mettre son influence au service du gouvernement : il doit chanter des *Te Deum* pour les victoires françaises, annoncer et au besoin justifier les nouvelles lois. Dans une circulaire relative aux contributions, le ministre des finances est d'avis que « la fraude est tellement contraire à la probité, que les curés dans leurs prédications ne pourront se refuser à intéresser la conscience de leurs paroissiens à la loyauté des déclarations » (5).

A ce clergé, quand il veut bien se montrer favorable, le nouveau gouvernement ne ménage point ses faveurs. Même, les fonctions publiques lui sont accessibles : l'archevêque de Tarente, Capece-Latro, entre au Conseil d'Etat, où il préside une des sections, en attendant de devenir sous Murat ministre de l'Intérieur. Un autre

(1) P. Rinieri, *Della rovina di una monarchia*, p. LXV.

(2) *Rapport du ministre de l'Intérieur au Roi* mars 1808 (imprimé), p. 27.

(3) Décret du 12 octobre 1807.

(4) Décret du 13 avril 1806, ordonnant la restauration de la cathédrale de Scigliano, comme témoignage de satisfaction envers les habitants.

(5) *Il Ministro delle finanze ai signori Intendenti ed Ispettori della contribuzione diretta*, 8 juillet 1807 (imprimé).

prélat, Carlo Rosini, évêque de Pouzzoles, savant archéologue (1), devient également conseiller d'Etat. Exemple plus singulier, Giampaolo, archiprêtre de Ripalimosani et agronome, ayant su se faire distinguer par le roi de passage à Bojano, est nommé d'emblée conseiller d'Etat, puis président du conseil provincial de Molise (2).

Mais l'attitude du Pape et les démêlés entre Rome et Napoléon mettaient les prêtres, surtout le haut clergé, dans une situation fort délicate. Bientôt tout rapport avec le Saint-Siège est impossible et le nombre des diocèses vacants augmente toujours (3). A Naples même il n'y a bientôt plus qu'un vicaire général, Della Torre, évêque de Lettere, un ancien adhérent de la République napolitaine. L'archevêque, le cardinal Ruffo (dit Ruffo de Scilla), frère du généralissime de 1799, avait en effet donné une singulière preuve de la situation particulièrement difficile faite aux cardinaux par leur caractère double de conseillers du Pape et de « sujets » d'un roi napoléonien : après avoir, en diverses occasions solennelles, reconnu nettement le nouveau roi, il fit un éclat fort préjudiciable au même roi, en refusant, non moins solennellement, de lui prêter serment. Il reçut l'ordre immédiat de se rendre en exil à Rome. Lorsque Napoléon en fut venu aux extrémités avec le Pape, en février 1808, les cardinaux napolitains furent dirigés de force sur Naples pour prêter serment à Joseph. Celui-ci ne s'en souciait nullement, craignant un nouvel affront (4). Il dut obéir malgré lui et deux des cardinaux consentirent au serment : Caracciolo, de cette illustre et nombreuse famille, dont certains membres avaient naguère pris parti pour la république et beaucoup d'autres s'étaient ralliés au nouveau régime, et, ce qui était plus remarquable, Ruffo (de Bagnara), l'ex-généralissime ! Deux autres, Saluzzo, de famille gênoise, et Pignatelli, déjà signalé en 1796 comme « l'un des plus chauds (5) » contre la France, refusèrent : ce sont, déclara Joseph, « de vieux et indécrottables fanatiques obstinés et sots au point de dire qu'ils me reconnaîtront dès que j'aurai obtenu l'investiture du Saint-Siège(6). » Ils furent réexpé-

(1) Il était surintendant du service préposé aux papyrus d'Herculanum. D'ailleurs prélat zélé (Cf. le *Monitore* du 23 mai 1806).

(2) L. A. Trotta, *Come un arciprete di Molise diventasse consigliere di Stato in un tratto...* (Saluzzo, 1905, brochure).

(3) Soixante-treize en 1811, d'après l'*Almanach royal* de cette année-là.

(4) Napoléon à Joseph, 17 février 1808, dans Du Casse, *Les rois frères de Napoléon*, p. 25. Paris, 1883.

(5) Rapport de Cacault, chargé d'affaires de France à Rome, cité par M. Félix Bouvier, *Bonaparte, Cacault, et la Papauté* (1796) dans *Revue d'histoire diplomatique*, t. XXII (1907).

(6) Joseph à Napoléon, 11 mars 1808, *Mémoires du roi Joseph*, t. IV.

diés aussitôt. Quant à l'archevêque de Naples, le roi persista à ne point consentir à son retour ; il assurait pourtant que le cardinal était secrètement autorisé par le Pape à lui prêter serment, afin de pouvoir reprendre la direction d'un diocèse si essentiel, mais il craignait une manifestation du clergé : « Déjà l'évêque qui fait ses fonctions ici était menacé par une tourbe de fanatiques et des attelages de six chevaux étaient préparés pour le nouvel arrivant (1). »

Comme exemple de la confusion où les événements mettaient certains esprits du clergé, il n'est pas sans intérêt de comparer la conduite des deux Ruffo. L'un, que Joseph jugeait un « fanatique de bonne foi », après avoir donné au nouveau roi des marques publiques d'adhésion, lui porte un coup inattendu par le refus d'un serment, qu'il venait peut-être prêter quand, déjà parvenu à Aversa, on lui fit prendre la direction de Gaëte, puis de Bologne (Joseph l'eût souhaité au moins en pays rhénan) (2) : transféré à Paris lors de la captivité de Pie VII, il sera l'un des « cardinaux noirs ». L'autre Ruffo, le général de la *Sainte Foi*, l'un des rares caractères qu'ait offert à cette époque son pays, prête le serment, s'entretient en confidence avec le nouveau roi qui le déclare, avec une intention élogieuse, un esprit large, « un homme sans préjugés » ; il est mandé à Paris par l'empereur (3), que semble avoir séduit cette figure énergique et originale de prélat guerrier et l'ex-chef de la croisade calabraise sera parmi les cardinaux rouges.

* * *

Le règne de Murat, plus long que celui de Joseph, est beaucoup moins intéressant au point de vue ecclésiastique. En cette partie comme en bien d'autres il n'est que la continuation du précédent. Le gouvernement est mieux assis, la pacification à peu près obtenue par un suprême effort, l'opinion plus généralement ralliée ou résignée ; d'autre part, dès juillet 1809, le pape est en exil, ses États sont réunis à l'empire. La politique ecclésiastique du nouveau roi ne peut plus s'autoriser réellement des nécessités de la lutte et de la sûreté de l'État. Cependant on ne constate point qu'elle soit plus modérée.

Personnellement, Murat n'a rien des allures « philosophiques » de Joseph et de ses amis ; il lui est plus facile de plaire au clergé, auquel son faste même peut profiter, comme lors de sa première visite, en grande pompe, à Saint-Janvier. Le ministre compétent est le ministre de la justice, Francesco Ricciardi, un avocat, devenu sous Joseph président de section au Conseil d'État, puis ministre

(1) Joseph à Napoléon, 11 mars 1808, *Mémoires roi du Joseph*, t. IV.
(2) *Ibid.*
(3) Napoléon au prince Eugène, 20 mars 1808, *Corresp.*

secrétaire d'État : ce légiste, à ce qu'il semble, n'a point les ménagements et les tendances conciliantes des grands seigneurs qui l'ont précédé.

Les congrégations, vu les exigences persistantes du trésor, furent de nouveau frappées et de la façon la plus radicale : le 7 août 1809 fut décrétée, sans autre explication que d'être « impérieusement requise par les circonstances », la suppression de tous les ordres possédants qui subsistaient : vingt et un ordres, en majorité de ceux dits mendiants, Dominicains, Franciscains et dérivés, y compris le Tiers-ordre, des prêtres réguliers comme les Théatins, d'origine napolitaine, des chanoines comme ceux du Latran, l'ordre des Trinitaires, que sa mission de racheter les esclaves rendait populaire. La pension allouée ne fut plus que de quatre-vingt-seize ducats par an pour les frères lais ; les hospitaliers de saint Jean de Dieu et les *Scolopi* consacrés à l'instruction étaient laissés provisoirement en possession de leurs établissements. — Quelques maisons religieuses consacrées à la bienfaisance furent réunies, ainsi que leur personnel, aux établissements similaires officiels (1).

A l'égard du clergé séculier le gouvernement continue la politique en somme bienveillante du précédent ; une large place lui fut faite dans les honneurs, à la cour, même, on l'a vu, dans l'administration (2). Mais l'établissement du Code civil de France lui porta des atteintes directes : l'état civil lui fut enlevé, le mariage religieux fut subordonné au mariage civil, le divorce, que la république n'avait pas osé établir, fut introduit malgré la répugnance de l'opinion (3). D'autre part il fut interdit a tous prélats de publier sans autorisation formelle aucune espèce de mandements (4) ; tous les droits de patronage existant sur des bénéfices avec ou sans charge d'âmes furent abolis (5).

Une question des plus graves était celle des vacances ; l'État des relations avec le pape la rendait aussi difficile qu'en France. Au commencement de 1812, Bigot de Préameneu rendait compte à Napoléon d'un projet du gouvernement napolitain pour une réforme

(1) Décret 12 septembre 1809.

(2) Un évêque fait partie du comité central de bienfaisance institué par le décret du 18 octobre 1808 ; dans chaque comité paroissial, il y a le curé. — La maison du roi seul compte, outre le grand aumônier (cardinal Firrao) et le premier aumônier (un évêque), douze aumôniers et dix-sept chapelains.

(3) B. Croce, *Il divorzio nelle provincie napoletane* dans la *Scuola positiva*, (1891). Les articles relatifs au divorce furent d'abord réservés.

(4) Décret 7 août 1809.

(5) Décret 22 décembre 1808.

générale des circonscriptions diocésaines. On avait déjà arbitrairement attribué aux évêchés voisins la juridiction épiscopale qu'exerçaient certains abbés de couvents supprimés ; cette fois, considérant le nombre excessif des diocèses, leur inégalité extrême, la pauvreté de beaucoup, l'utilité qu'il y aurait à ce que l'évêque résidât au même lieu que les autorités en rapport avec lui, on parlait de ne conserver que quatre archevêchés, correspondant aux quatre cours d'appel, Naples, Tarente, Chieti, Cosenza et trente évêchés ; dans chaque diocèse, il y aurait eu un seul chapitre cathédral, un grand séminaire et un ou deux petits. En outre, on n'aurait conservé d'autres églises que les paroisses et les succursales. Le ministre des cultes de l'empereur jugeait favorablement le projet et pensait qu'il suffirait, pour son exécution, de déterminer les évêques supprimés à conférer leurs pouvoirs aux évêques maintenus, comme ils auraient fait à des vicaires.

La crainte d'un mécontentement excessif ou les graves événements militaires et diplomatiques, qui absorbèrent Murat à partir de cette époque, empêchèrent l'accomplissement d'une pareille révolution, mais, si le gouvernement n'avait pu supprimer ou pourvoir les évêchés, il cherchait, comme en France, à faire élire, en qualité de vicaires capitulaires chargés de gérer les diocèses vacants, des candidats de son choix : on voit Ricciardi recommander à des doyens de chapitres d'*insinuare* des noms, de *maneggiare* les élections. Si l'« insinuation » n'était pas accueillie, on cassait l'élection ou même on intronisait simplement le candidat du gouvernement (1). Un mode d'ingérence assez singulier nous est offert, dans un autre genre, par des circulaires du même Ricciardi invitant les ordinaires à autoriser l'usage de la viande en carême, à cause de la disette de l'huile ou de la difficulté, par suite de la guerre maritime, à se procurer les aliments accoutumés ; en même temps, on encourageait l'achat des « bulles de la croisade » (devenues depuis longtemps un véritable impôt indirect) (2). Il n'est que juste de reconnaître que le gouvernement de Joseph avait mieux respecté les limites de son domaine.

* * *

(1) Mgr Taccone-Gallucci (évêque de Tropea et Nicotera) rapporte deux faits de ce genre en 1812, dans une étude intitulée *Condizioni religiose della Calabria durante l'occupazione francese*, dans ses intéressants *Memorie di Storia calabra ecclesiastica*. Rome, 1887.

(2) Mgr Taccone-Gallucci, *Monografie di storia calabra ecclesiastica* p. 244. Rome, 1900 ; L. A. Trotta, *brochure citée*.

Les réformes de Joseph et de Murat, leur non-reconnaissance par le pape, qui semblait autoriser Ferdinand à se recommander de la religion, les violences de Napoléon envers Pie VII, devaient forcément exercer un effet particulièrement désastreux sur l'opinion du clergé, réprimer les tendances libérales de ceux qui ne pouvaient nier la supériorité des nouvelles institutions sur les anciennes, ni oublier la politique antérieure des Bourbons. Aussi semble-t il que le clergé fut la classe la plus généralement et la plus foncièrement hostile au régime napoléonien. Nous n'entrerons point dans le détail d'une question qui se rattache à celle de l'opinion publique ; indiquons seulement quelques faits.

Si le clergé ne manifestait plus le même enthousiasme guerrier qu'aux temps récents de la *Sainte Foi*, il fournit encore d'assez nombreux chefs de bandes, précurseurs des terribles moines espagnols. Le fameux Fra Diavolo, en qui les contemporains virent d'ordinaire un moine ou ancien moine authentique, paraît décidément ne pouvoir être revendiqué tout au plus que par le Tiers ordre franciscain, ce dont son doux fondateur se serait d'ailleurs peu soucié (1). mais on ne peut contester un Fra Domizio, secrétaire du chef Piccioli (tous deux d'ailleurs se soumirent), un archiprêtre Della Cananea, un chanoine d'Epiro chargé d'organiser un corps franc, un Antonio Palermo, curé intérimaire de Terra di Lago, lieutenant dûment commissionné de Fra Diavolo en Calabre (2), un Ciro Annichiarico, archiprêtre de Surbo (Lecce), qui finit d'ailleurs en bandit de profession (3), même un évêque de la province de Salerne, Ludovisi (4). Ce ne sont là que des noms marquants, mais on en voit citer fréquemment d'autres : le *Monitore* (5) signale deux ecclésiastiques chefs de bandes comme un fait qui n'est pas rare et P. L. Courier parle de la « bande du sous-diacre » comme d'une généralité (6). Dans les bandes d'insurgés ou de brigands, on trouve des ecclésiastiques comme conseillers, secrétaires, aumôniers; ils prêtent volontiers secours aux proscrits traqués par les colonnes mobiles. Dans les conspirations on en signale souvent (7).

(1) Biographie très intéressante et aussi complète que possible par B. Amante, *Fra Diavolo e il suo tempo*. Florence, 1904.

(2) *Archives d'État de Naples*, Guerra 2015, 2132.

(3) Church, un Anglais au service de Ferdinand, *Brigantaggio e società segrete nelle Puglie* (1899)

(4) *Monitore napolitano*, 1 août 1806.

(5) *Ib.* 19 août 1806.

(6) Lettre du 15 avril 1806.

(7) Le Mont-Cassin fut inquiété, parce qu'un ermitage en dépendant fut

Ce ne sont pas les plus dangereux pour le gouvernement : le grand péril, c'est l'opposition sourde, passive, aussi efficace que difficile à réprimer, de la masse du clergé, cette hostilité latente qui entretient celle du peuple. Elle seconde les propagateurs de bruits séditieux, ces *sparlatori* insaisissables ; elle maintient aux Français leur réputation d'impiété, en dépit des cérémonies religieuses officielles, de la participation solennelle des autorités et des troupes aux processions ou au miracle de Saint-Janvier, de la nombreuse maison ecclésiastique du souverain, des honneurs militaires prescrits pour le Saint-Sacrement, devant lequel les postes présentent l'arme et mettent genou en terre, tandis que les drapeaux s'inclinent (1) ; elle détruit l'effet des mesures bienfaisantes, des réformes libérales. La suppression des couvents ne fut pas la vraie cause : elle offrait des précédents et, réclamée par plusieurs, attendue par beaucoup, elle était pour ainsi dire dans l'air. C'est la politique de Napoléon envers la Papauté qui pesa lourdement sur un gouvernement émancipé de la suzeraineté pontificale mais devenu vassal de l'Empire.

Paris. JACQUES RAMBAUD.

fortement soupçonné d'avoir hébergé Fra Diavolo aux abois. B. AMANTE, *o. c*, p. 422 ; dom L. TOSTI, *o. c.*, t. III, p. 352. — Desvernois surprend chez un prêtre de Lauria (Calabre) sept brigands en train de fêter le carnaval, *Mémoires*, p. 326. — Sous l'accusation de conspirer sont arrêtés l'évêque de Policastro et celui de Gallipoli (tous deux en septembre 1806). Colletta désigne un Fra Giusto comme chef d'un complot pour assassiner MURAT, *Storia del reame di Napoli*, l. VII, § 40, 131, éd. C. MANFRONI. Milan 1905.

(1) Décret sur le Cérémonial, 25 juin 1807.

COMPTES RENDUS.

P. Wurm. *Handbuch der Religionsgeschichte.* Calw et Stuttgart, Verlag der Vereinsbuchhandlung, 1904. In-8, 431 p. M. 4.

Dans l'intention de M. Wurm, c'est un manuel d'histoire des religions pour professeurs, missionnaires et amis des missions, donnant sur cette science un aperçu de moindre étendue que les livres de Chantepie de la Saussaye et de von Orelli. Ce qui caractérise notre auteur, c'est qu'il prend la Bible comme point de départ de toute science théologique, méthode qu'il veut appliquer aussi à la science des religions. « Nous voulons, déclare M. Wurm, traiter la science des religions théologiquement, en représentant les traits principaux contenus dans la Bible, et en examinant leur exactitude dans une exposition objective du développement de l'histoire des religions » (p. 20). C'est dire que l'auteur se propose de prouver par l'histoire des religions qu'il faut adopter le système présenté par la Bible, admettant le monothéisme comme religion primitive et expliquant le paganisme comme une dégénération de ce même monothéisme, avec différents essais de réforme, à l'encontre du système évolutionniste préconisant comme religion primitive une religion fort imparfaite qui se serait développée et perfectionnée dans le cours des siècles. M. Wurm examine successivement les religions des peuples non civilisés, les religions nationales et les religions universelles.

Pour les religions des peuples non civilisés, impossible de donner une histoire proprement dite, qui marquerait les différentes étapes par lesquelles a passé la religion ; ce n'est qu'une description de la religion, vu que ces peuples manquent de littérature et que, par conséquent, on ne sait rien de leur état religieux aux siècles précédents. C'est ainsi que nous avons une description entre autres du fétichisme et du totémisme. Faisons remarquer cependant qu'il y a moyen de se baser ici sur les relations qu'on trouve dans les notes des voyageurs et des missionnaires. Entre autres, pour l'Afrique du Sud, Chantepie mentionne Casalis : Les Basoutos (1859, par un missionnaire qui vécut 23 ans parmi eux), pour Sumatra, le recueil intitulé Midden-Sumatra, 4 vol.

1880-1884, où sont enregistrés les résultats de l'expédition hollandaise
plus loin il ajoute : on trouvera des renseignements sur les Alfoures
du nord de Célèbes dans des récits de missionnaires ; etc.

Une des conclusions de M. Wurm par rapport à cette partie, c'est
que, dans toutes ces religions, on retrouve l'idée du Dieu unique d'au
tant plus pure qu'il y a eu moins d'influences extérieures d'autres
religions ; une autre, c'est que de l'examen de ces religions des peuples
non civilisés, il faut conclure que la vénération du Dieu unique a été
la religion primitive de l'humanité, comme la Bible le représente.

Dans la seconde partie, l'auteur nous décrit les religions nationales
celle des Babyloniens et des Assyriens, des Chanaéens et des peuples
païens voisins, des Égyptiens, des Chinois et des Japonais, le brahma
nisme, l'indouisme et le parsisme, les religions grecque et romaine
celle des Celtes, des Germains, des Baltes et des Slaves, et enfin la
religion des Israélites.

Les religions universelles comprennent le Boudhisme, l'Islamisme
et le Christianisme. Le christianisme est traité en quelques pages
seulement, pour lui assigner la place qu'il occupe dans l'histoire des
religions. C'est d'ailleurs le cas pour la plupart des ouvrages généraux : Chantepie n'en dit rien du tout ; pourquoi ? il ne nous l'apprend
pas ; mais dans l'introduction à la traduction française M. Hubert
semble donner le motif, en disant entre parenthèses : le christianisme
« que l'on continue à ne pas confondre avec les autres religions »,
mais c'est là aussi tout ce que nous lisons à ce sujet.

Notons que M. Wurm admet l'historicité de l'Ancien Testament, et
une preuve, c'est que, dans l'histoire du peuple hébreu, on ne flatte
nullement les ancêtres, cette histoire mérite donc une plus grande
créance ; c'est d'ailleurs une simple narration qui montre la naissance
de la famille, de la race et du peuple, et les miracles qu'on y raconte,
si on les compare à ceux qu'on trouve par exemple dans les écrits
bouddhiques, restent dans une juste mesure, montrant la puissance du
Dieu d'Israël et l'incapacité du peuple de s'aider soi-même. L'auteur
rapporte de même à la législation mosaïque les dix commandements, le
code sacerdotal et les autres lois, sans prétendre cependant que toutes
les lois qui se trouvent dans les livres de Moïse doivent avoir été
données par Moïse même : il faudra par conséquent admettre des
ajoutes postérieures.

M. Wurm a puisé amplement dans les travaux de Chantepie et de
von Orelli, dont il nous donne bien souvent les citations, c'est comme
un sommaire de ces deux ouvrages, un manuel comme il l'appelle
lui-même. Quant à la méthode employée, qui, comme nous l'avons dit,
consiste à prendre pour point de départ les données de la Bible, pour
confirmer ces données par l'histoire des religions, elle inspirera peu
de confiance, puisqu'elle expose toujours à dénaturer plus ou moins
les faits d'après la thèse qu'on veut démontrer et prête ainsi au
reproche de partialité, même si ce reproche n'a aucun fondement. Ce

rait plutôt, à notre avis, une conclusion à tirer de l'histoire des
ligions, dans la supposition toutefois qu'on puisse prouver histo-
quement qu'il faut mettre à l'origine le monothéisme primitif.

G. DENTENEER.

. MARION. *Histoire de l'Église.* Paris, Roger et Chernoviz, 1908. 3 vol. in-8, XXIII-702, 728 et 900 p. F. 12.

L'Histoire de l'Église, dont l'apparition fut signalée ici-même (RHE, VI, 1905, p. 469-470), vient d'avoir l'honneur d'une troisième édition vue et corrigée. Conçue sur le modèle du manuel de Funk qui a été aduit en français par l'abbé Hemmer, elle se recommande par de rieuses qualités, clarté d'exposition, netteté des divisions (1), intérêt exactitude du récit... L'auteur s'est proposé le louable but de faciliter tâche des jeunes professeurs de grands séminaires qui d'ordinaire disposent que de très courts instants pour la préparation de leurs urs. A propos de chaque fait important ou qui nécessite des commen-ires, on trouve en note une bibliographie abondante tandis qu'une térisque indique l'ouvrage le plus propre à fournir aux maîtres des veloppements au texte du manuel qu'apprennent les élèves. . Marion suppose ses lecteurs dépourvus de la connaissance des ngues vivantes et signale presque exclusivement des livres et des ticles de revues écrits en français. De plus, partant de cette opinion u'en général les bibliothèques provinciales sont pauvrement montées, mentionne à côté d'excellents ouvrages d'autres de valeur médiocre, troisième ou quatrième main, mais qui sont très répandus. Cette éthode, qui a ses excuses et se défend par certains côtés, comporte très graves défauts. M. Marion se condamne à exploiter des travaux eillis ou insuffisants et à négliger, par ailleurs, des livres étrangers, rtout allemands, qui, vu leur importance et leur nombre, ne sauraient re laissés de côté par l'historien. C'est ainsi que pour le Dante il ne te que Ozanam, Fauriel et Artaud (t. II, p. 645), et pourtant, depuis nquante ans, la littérature dantesque s'est accrue dans des proportions nsidérables. Les papes du XIV^e^ siècle sont jugés d'après Christophe, n sans doute, mais vieilli, et surtout d'après le tome premier de *Histoire des Papes* de Pastor dont les conclusions basées sur des uvres anciennes et non sur des recherches originales ne sont rien oins que contestables. D'autre part, pour cette même période aucun s travaux si neufs et si importants d'Eubel, de Göller, d'Ehrle, de

(1) Les périodes en lesquelles l'auteur partage son ouvrage sont trop amples, aussi s coups d'œil d'ensemble risquent souvent de porter à faux, ainsi au t. II, pp. 610 671.

Kirsch, de Haller, de Baumgarten, de Tocco, d'Antonelli, etc. n'a é utilisé ni mentionné. Si de parti pris l'auteur n'a pas consulté suffisan ment les écrits de langue étrangère ou y renvoye trop rarement se lecteurs, par contre il faut reconnaître qu'il est bien au courant d tout ce qui s'est publié en français (1) ; c'est pourquoi son manuel e appelé à rendre de très réels services au public auquel il s'adresse.

G. MOLLAT.

L. DUCHESNE. *Histoire ancienne de l'Église*. T. I. 3e édit. T. II Paris, Fontemoing, 1907. In-8, XI-577 et XI-671 p. Le vol. F. 10

La brillante carrière scientifique de Mgr Duchesne est bien connue Nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique d Paris, lors de l'ouverture de l'école de Théologie, en 1878, il enseigna pendant de longues années, sinon dans une parfaite et serein tranquillité, du moins avec une compétence reconnue et un succè toujours grandissant. Il devint plus tard, en 1895, directeur de l'Écol française de Rome, fonction qu'il occupe encore aujourd'hui.

A côté d'un nombre considérable d'articles originaux et de compte rendus critiques, il publia des éditions et des travaux remarquable qui l'ont classé parmi les maîtres les plus célèbres de l'histoire ecclé siastique. Il suffira de citer, parmi ses œuvres les plus importantes, l magistrale édition du *Liber Pontificalis*, la continuation de l'édition du *Liber Censuum* de l'Église romaine, la publication, en collabora tion avec de Rossi, du *Martyrologium Hieronymianum*, son *Étud sur le Liber Pontificalis*, ses travaux sur les *Origines du culte chré tien*, les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, les *Églises séparées* les *Premiers temps de l'État pontifical*, etc.

Dans leur ensemble, ces publications se rapportent à l'histoir ancienne de l'Église. Et c'est précisément pour souligner l'importanc du nouvel ouvrage de Mgr Duchesne, pour en préparer une apprécia tion juste et impartiale, que nous avons cru devoir rappeler ici, en quelques traits, la vie scientifique de l'auteur. Car, pour juger un œuvre comme celle-ci, où l'étendue du sujet interdit à l'auteur d'ex poser toute l'argumentation par laquelle il est arrivé à ses conclusions

(1) Signalons pourtant plusieurs omissions regrettables, t. I, p. 8 et 9 le précieux *Dizionario di abbreviature latine ed italiane* d'A. CAPPELLI. Milan, 1899 ; la *Biblio graphie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savante de France* par M. DE LASTEYRIE et la continuation par LE MÊME et M. VIDIER ; le *Réper toire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, p. 2, l *Manuel de bibliographie générale* d'H. STEIN. Paris, 1898 ; t. II, p. 165 il eût fallu citer la seconde édition remaniée de l'*Histoire poétique de Charlemagne* par GASTON PARIS, etc. Paris, 1906.

est juste de se souvenir un peu des titres scientifiques et de la
ompétence de l'auteur, non certes pour le croire sur parole, mais
our contrôler avec plus de soin et de méthode, ses vues et ses résul-
ats. Et il n'y a sans doute aucune exagération à dire que Mgr Duchesne
st, parmi les auteurs catholiques, celui qui connait le mieux
Antiquité chrétienne.

La préparation de cette *Histoire ancienne de l'Eglise*, du moins
our sa première partie, date de bien loin. Au début de sa carrière
rofessorale, le jeune abbé Duchesne avait fait lithographier ses leçons
ur les *Origines chrétiennes*. C'était un essai remarquable, et il fut
emarqué.

« Pour obtenir le repos » de tant de personnes qui le sollicitaient à
epublier les *Origines chrétiennes*, et aussi « pour arrêter la circula-
on d'un vieux cahier de cours », Mgr Duchesne s'est décidé à écrire
ne *Histoire ancienne de l'Église*, dont les deux premiers volumes
nt aujourd'hui paru.

Cette nouvelle histoire n'a rien du *Handbuch* volumineux où le
avant allemand aime à condenser tout ce qu'il sait sur un sujet déter-
iné. Ce n'est pas non plus un manuel destiné à l'enseignement
upérieur où l'exposé didactique des principales opinions sur les
randes controverses et l'appréciation méthodique des principaux
rguments sont surtout de mise. Mgr Duchesne nous promet modeste-
ient un ouvrage « d'exposition et de vulgarisation ». « Les gens
ensés et experts, dit-il dans sa préface, verront bien pourquoi je ne
ie suis pas encombré de discussions et de bibliographie, pourquoi je
e me suis pas trop attardé aux toutes premières origines, pourquoi,
ans négliger les théologiens et leur activité, je ne me suis pas absorbé
ans la contemplation de leurs querelles. On me pardonnera aussi une
ertaine tendance à limiter ma curiosité. J'admire beaucoup les per-
onnes qui veulent tout savoir, et je rends hommage à l'ingéniosité
vec laquelle elles savent prolonger, par des hypothèses séduisantes,
es perspectives ouvertes sur témoignages bien vérifiés. Pour mon
sage personnel je préfère les terrains solides; j'aime mieux aller
oins loin et marcher avec plus de sécurité ».

Ces paroles indiquent bien la méthode de l'auteur et le genre du
vre. La préface ne nous apprend pas à quelle époque précise l'auteur
mite l'antiquité chrétienne, ni combien de volumes il compte con-
acrer à décrire l'histoire ancienne de l'Église.

Le premier tome expose l'histoire de l'Église pendant les trois
remiers siècles. Impossible de le résumer : toute analyse en serait
ne défiguration. Il est même extrêmement difficile d'émettre un juge-
ient critique motivé sur certaines affirmations de l'auteur, tant leur
ortée est grande.

Écoutons par exemple comment il expose la question pascale : « Il y
ut bientôt diverses manières de solenniser la Pâque chrétienne. En
sie, on observait le 14 du premier mois juif, ou 14 nisan ; à Rome, et

un peu partout, on n'observait pas précisément ce jour, car on tenait à ce que la fête eut lieu le dimanche, mais on s'en servait pour déterminer, entre les dimanches, celui que l'on consacrait à la solennité pascale.

Cette différence de jour se coordonna tout naturellement avec une diversité dans la façon dont on comprenait la fête. Ce qui avait eu lieu le 14 nisan ou le lendemain, suivant les Évangélistes, c'était la mort du Christ; ce qui avait eu lieu le dimanche, c'était sa résurrection. Aucun de ces deux faits ne pouvait être négligé...

En Asie, où l'on tenait à la coïncidence du 14, on paraît être parti de cette idée que Jésus est le véritable agneau pascal. On substituait donc, le soir de ce jour, le repas eucharistique au festin rituel des Juifs. A la vérité, d'après la tradition des Évangiles synoptiques, le Seigneur avait été crucifié non le 14, mais le 15 seulement; on n'y regarda pas de si près et l'immolation du Calvaire fut raccordée, par une légère anticipation, à son prototype symbolique, l'immolation de l'agneau pascal. Du reste le quatrième Évangile remédia bientôt à cette discordance en transportant la Passion du 15 au 14, » p. 286-287.

Que de questions sont supposées résolues par ces dernières lignes : seul le lecteur bien au courant des controverses sur les Évangiles peut s'en rendre compte! Et il s'en trouvera peut-être parmi ces lecteurs qui ne seront pas convaincus.

Mieux vaut donc juger de l'ensemble. Du reste, ce qui importe ici, ce n'est pas la vérité absolue du détail même le moins important, c'est l'exactitude de l'exposé d'ensemble.

Personne ne peut se flatter, Mgr Duchesne le sait mieux que tout autre, d'écrire sur les Origines chrétiennes à la satisfaction de toutes les écoles. C'est que des questions trop importantes sont ici en jeu, et la pénurie des documents laisse toujours un champ libre à la construction de nombreuses hypothèses chez ceux qui ont l'esprit trop porté à ce genre d'exercices. Ici plus qu'ailleurs interviennent dans la conception qu'on se fait de l'histoire primitive de l'Église, je ne sais quelles tendances qui sont, bien souvent, le fruit d'une éducation reçue plutôt que de l'esprit scientifique.

Pour moi, il me semble que le fait évangélique le développement doctrinal, le développement des institutions et la formation de la littérature du Nouveau Testament sont, dans les grandes lignes, parfaitement bien exposés dans l'ouvrage de Mgr Duchesne. Les « systèmes insensés dont Tubingue eut la primeur » ne sont plus rappelés que pour mémoire dans la préface, et ils ne méritent plus l'honneur d'une réfutation. La part de l'hellénisme dans les toutes premières origines est justement considérée comme insignifiante.

Il serait instructif au plus haut point de parcourir, à la suite de Mgr Duchesne, les différents stades de l'énonciation du dogme christologique. La foi primitive enseignait et répétait que Jésus était le Fils de Dieu, ou dans le style johannique, le Verbe, fait homme. Les

Apologistes du second siècle n'étaient pas très heureux dans les explications qu'ils donnaient de la formule dogmatique. Au second et au troisième siècles, à Rome, se manifestent l'explication adoptianiste de Théodote, et le modalisme de Praxéos et de Sabellius : ces doctrines furent condamnées. Le courant traditionnel fut maintenu par Irénée, en Gaule ; à Rome, par Victor et Zéphyrin. Origène se rapproche trop du système des Apologistes. Bérylle de Bostra dut être rappelé à l'ordre; Paul de Samosate fut déposé pour modalisme. Denys d'Alexandrie dut s'expliquer devant le Pape saint Denys. Peu après, Lucien d'Antioche inventa la doctrine qu'on appellera plus tard l'Arianisme et qui sera condamnée à Nicée.

En suivant l'exposé objectif de Mgr Duchesne (1), on pourra constater, pour un dogme fondamental, comment la doctrine officielle du quatrième siècle apparaît comme le développement organique et légitime de la foi primitive.

Au chapitre VIII (le Christianisme et la Légalité) l'auteur cherche à élucider la situation juridique des chrétiens dans l'Empire. La question est difficile et obscure. Mgr Duchesne admet l'existence d'une loi prohibitive avant Trajan. « Il a dû y avoir un moment où l'autorité supérieure, en ce genre de choses, a défini que le fait d'être chrétien était un fait punissable. Quel est au juste ce moment? Cela est bien difficile à savoir ». Puis l'auteur fait remarquer que les faits connus rapportés à la persécution de Néron et de Domitien sont « des faits un peu particuliers, qui s'expliqueraient aisément en dehors de toute prohibition officielle du christianisme ». L'épitre de saint Pierre (I *Petr.* IV, 15) fournirait, dans la question présente, une indication de grande valeur si la date en pouvait être établie avec précision et certitude. Puis Mgr Duchesne signale certains faits ou certaines mesures propres à faire connaître le christianisme aux autorités de l'Empire : le siège de Jérusalem par Titus, l'impôt du didrachme sévèrement exigé par Domitien. « En dehors de ces faits connus, on peut être sûr qu'il s'en produisit nombre d'autres, qui purent appeler l'attention du législateur et le décider à prendre un parti ».

« Une fois proscrite, la profession du christianisme pouvait donner lieu à un procès engagé par un accusateur privé devant le tribunal compétent; elle pouvait aussi être signalée à l'attention du personnel policier et mettre en mouvement les magistrats, à Rome le préfet, en province les gouverneurs et leurs subalternes ».

Veut-on savoir si le fait d'être chrétien se rattachait à une catégorie criminelle? « C'est là, je crois, une affaire de mots... Un accusateur qui aurait voulu procéder dans toutes les formes aurait peut-être pu intenter à un chrétien une action de lèse-majesté. Je ne sais si le cas s'est jamais présenté. » (P. 106-109.)

(1) Lire surtout I, pp. 296-316; 353-356; 462-464; 470-474; 483-488; 499-501; 498-501. II, 125-157.

Dans toute cette question, apparaît une fois de plus la grande reserve de l'auteur. Un seul point qui n'a pas été touché et qui méritait de l'être : comment se fait-il que les Apologistes du second siècle n'ont jamais parlé de cette *loi prohibitive?*

Mgr Duchesne qui se défend si vivement de pousser la curiosité à l'excès, n'a pu cependant s'empêcher quelquefois de jeter un regard vers l'inconnu, et de tenter, lui aussi, la conjecture. L'esprit humain est curieux par nature.

Toutes ces conjectures ne nous plaisent pas également. Pour nous en tenir encore à l'exposé des premières origines chrétiennes, est-il bien vrai que Paul ait évangélisé l'Arabie (p.18), que l'Épitre aux Romains, écrite de Corinthe à la fin du troisième voyage apostolique, ait précédé Paul à Jérusalem, et y ait été la cause de l'opposition faite à l'Apôtre (p. 32)? L'apocalypse a-t-elle été écrite à l'île de Patmos (p. 136) alors que, d'après Bousset, l'aoriste (v. 9 : *je fus*) indique clairement que le voyant, quand il écrivit n'était plus à Patmos, ou n'est plus censé être à Patmos? — Il ne servirait à rien de multiplier les exemples.

Le second volume expose l'histoire de l'Église pendant le quatrième siècle. C'est le siècle des premiers empereurs chrétiens, des controverses trinitaires, des grands évêques et théologiens.

Ici se déploient à merveille la science et l'érudition de l'historien, les talents et la verve incomparable de l'écrivain. L'espace nous manque pour nous étendre longuement sur cette seconde partie. Mais nous ne pouvons cependant omettre de signaler la façon tout à fait remarquable avec laquelle il tâche de faire revivre les grandes figures du quatrième siècle : Athanase, Basile, Grégoire de Nazianze, Jérôme — Damase, Eusèbe, les empereurs Constantin et Constant et même l'hérétique Arius. Sans doute il peut y avoir, et il y a vraisemblablement plus d'une inexactitude dans ces restitutions psychologiques, mais pour faire revivre les événements et les personnages il est nécessaire qu'elles soient tentées.

Voici le portrait d'Athanase : « Outre les qualités du pasteur accompli, Dieu lui avait donné un esprit clair, un œil bien ouvert sur la tradition chrétienne, sur les événements, sur les hommes; et avec cela un caractère hautement indomptable, tempéré par une parfaite bonne grâce, mais incapable de faiblir devant qui ou quoi que ce soit. L'orthodoxie de Nicée avait trouvé son homme. Déjà menacée à cette heure, elle devait traverser des crises redoutables. On put croire à certains moments qu'elle n'avait plus d'autre soutien qu'Athanase. C'était assez. Athanase eut contre lui l'empire et sa police, les conciles, l'Épiscopat : la partie était encore égale tant qu'un tel homme restait debout » (p. 168). Saint Jérôme est assez malmené : « si Jérôme avait mauvais caractère, au moins ne perdit-il pas son temps » (p. 565).

Après tout ce que nous venons de dire du nouvel ouvrage de Mgr Duchesne, on ne s'étonnera guère que nous y voyons une très

bonne synthèse de l'histoire ancienne de l'Église. Pour ceux qui veulent étudier sérieusement cette partie si intéressante de l'histoire ecclésiastique, cet ouvrage, sans remplacer le manuel didactique ou la monographie érudite, constituera généralement un guide sûr, toujours un conseiller savant et intéressant.

Cette histoire, fruit de toute une vie de recherches et d'études, écrite dans un style clair et brillant, est assurée de trouver de nombreux lecteurs. Le tome premier, qui, en une année, est arrivé à sa troisième édition, montre assez l'accueil chaleureux qui lui a été fait par le public français.

Dans le monde savant, l'accueil ne fut pas moins élogieux. M. Harnack, qui est peut-être, chez les Protestants, celui qui connaisse le mieux l'Antiquité chrétienne, s'est exprimé en ces termes au sujet du premier volume de l'*Histoire* de Mgr Duchesne. « Nous reçumes tout récemment une volumineuse histoire de l'Église pendant les trois premiers siècles, écrite par un prêtre catholique en vue. Elle ne passe aucun problème important : origine de l'autorité ecclésiastique, origine de la Primauté romaine, du Nouveau Testament, de la doctrine chrétienne, de l'ascétisme, etc. A l'exception de quelques points importants, aucun savant protestant ne saurait y faire des critiques. Il souhaiterait plutôt avoir fait lui-même l'ouvrage » (1).

Cet éloge aussi bien que cette restriction sont à l'honneur du savant catholique.

H. Coppieters.

Mgr. Umberto Benigni. *Storia sociale della Chiesa.* T. I. *La preparazione. Dagli inizi a Costantino.* Milan, Vallardi, s. d. (1907). In-8, xxiv-452 p. F. 4.

C'est une tentative intéressante qui a séduit Mgr Benigni : écrire une histoire sociale de l'Église. A dire vrai, il n'est pas pleinement un initiateur : voilà longtemps déjà, et de tous cotés, qu'on étudie le rôle social de l'Église. Mais envisager et raconter toute l'histoire de l'Église de ce point de vue, on ne l'a pas encore fait avec cette ampleur et cette méthode. La synthèse de Mgr Benigni s'annonce en effet comme conçue sur un très large plan, puisque ce premier volume dont nous rendons compte ne dépasse pas l'époque de Constantin. Et quant à la méthode on en jugera d'après la distribution même de l'ouvrage. La première partie, intitulée « La base évangélique » examine l'enseignement évangélique et l'enseignement apostolique dans leurs relations avec la vie sociale. La seconde partie, de beaucoup la plus

(1) *Protestantismus und Katholizismus in Deutschland*, pp. 16-17. Berlin, 1907.

considérable, suit le développement de la vie sociale de l'Église depuis sa fondation jusqu'à la conquête de la liberté religieuse sous Constantin, en le considérant successivement sous trois aspects : l'aspect politique, l'aspect « éthico-juridique » et l'aspect économique. La première de ces subdivisions est consacrée aux rapports des chrétiens avec le gouvernement impérial ; la seconde, un peu trop diverse, nous entretient de leur participation à la vie publique, de leur vie domestique, professionelle, esthétique, intellectuelle, et aussi de la grave question de l'esclavage ; la troisième s'efforce de définir la « doctrine » d'abord, et la pratique ensuite, de l'Église préconstantinienne en matière économique : l'organisation des services de bienfaisance ecclésiastique en forme naturellement un des principaux fragments.

Le livre aurait peut-être gagné si l'auteur avait restreint davantage l'objet de ses recherches : une étude bornée, par exemple, à la partie économique, mais l'approfondissant plus complètement, n'aurait pas manqué d'utilité. Mais l'intelligente division du sujet à traiter, la sûreté de l'exposition, la richesse d'informations et d'idées dont témoigne Mgr Benigni méritent plus d'éloges que les imperfections de son travail n'appellent de critiques. On en appréciera surtout le caractère vraiment scientifique ; l'on s'en réjouira même d'autant plus qu'on risquait de ne pas le constater chez un écrivain resté très journaliste et que son ardeur à pourfendre le « modernisme » aurait pu ne préparer qu'insuffisamment à faire œuvre sereine d'historien. Le chapitre sur l'esclavage est remarquable à ce point de vue : aucune déclamation sur les horreurs de l'esclave païen, nulle trace du cliché trop connu sur l'abolition de l'esclavage par l'Église. L'auteur a bien vu que l'Église ne pouvait supprimer d'un coup l'esclavage, substituer brusquement un *état* de choses à un autre, mais seulement, ce qui importait en réalité davantage, créer une *tendance* nouvelle qui ne permettrait pas à l'esclavage de subsister. Elle ne l'a pas tué, elle lui a rendu la vie impossible ; ce n'est pas par une révolution, c'est par une évolution des mœurs qu'elle l'a détruit. Dès le début elle en anéantit le principe en ordonnant au maître de traiter son esclave comme lui-même, par conséquent comme une personne ; l'esclave jusque là n'était pas une personne ; en exigeant du maître la reconnaissance des droits de la personne de l'esclave, le christianisme ruinait implicitement l'institution servile ; le principe nouveau, en s'incarnant progressivement dans les faits, devait en procurer la ruine effective

Tous les chapitres, il faut pourtant le dire, ne valent pas celui-là. Il en est un dont le titre seul inquiète : « La politique de Jésus ». Jésus eut-il une politique ? On se rassure bientôt, car le chapitre va seulement à montrer que Jésus a enseigné que son royaume n'est pas de ce monde. Mais rappeler cet enseignement, si cela est excellent, parce qu'on l'oublie trop, ne suffit pas à en faire saisir la portée sociale, et l'exposé de Mgr Benigni manque ici de force et de netteté. Pourquoi ne pas insister davantage sur la nouveauté essentielle de la prédication

de Jésus sur ce point, j'entends la distinction des deux pouvoirs? Il serait injurieux pour Mgr Benigni, dont la loyauté critique s'affirme en tant d'autres passages, de croire qu'il ait préféré glisser sur cette condamnation divine de tous les cléricalismes. Cependant il nous parle en sa conclusion du « programme de gouvernement ecclésiastiquement impérialiste » (cela sonne plus mal encore en français qu'en italien) qui fut, selon lui, le programme des évêques de Rome dès les origines : que vient faire ici ce mot fâcheux d'impérialisme? Si l'on ajoute que l'empereur Julien est encore affublé de l'épithète aussi imméritée que classique d'Apostat et que les derniers tenants du paganisme aux IV^e^ et V^e^ siècles sont qualifiés de « fossiles », force est bien de convenir que les préoccupations polémiques ne sont tout de même pas absolument absentes de l'ouvrage de Mgr Benigni ; et on le regrettera.

On pourrait observer que la bibliographie est un peu désordonnée : Tillemont arrive après Mgr Duchesne, de Rossi et Renan, et avant Ramsay et Schürer (p. 432) ; pourquoi? Mais c'est assez de réserves sur un travail de grand mérite ; sachons-lui gré de nous prouver qu'on peut encore, à Rome, à l'heure actuelle, faire sérieusement de l'histoire religieuse ; et regrettons même que Mgr Benigni ne s'y consacre pas tout entier.

JACQUES ZEILLER.

JOSEF WIRTZ. *Die Lehre von der Apolytrosis. Untersucht nach den hl. Schriften und den griechischen Schriftstellern bis auf Origenes einschliesslich.* Trèves, Paulinus-Druckerei, 1906. In-8, 130 p. M. 2.

Dans maints passages de la littérature primitive, l'œuvre rédemptrice de Jésus est décrite comme la destruction du pouvoir du démon au profit du genre humain, comme « une délivrance par voie de rachat ». Quelles sont les origines de cette conception? Quelle est sa portée théologique? Quelle forme concrète revêt-elle dans les documents primitifs de langue grecque? Tels sont les divers côtés, d'ailleurs solidaires, de la question que M. Wirtz a cherché à résoudre dans le présent travail. Après un chapitre introductoire consacré à l'analyse des concepts de « rédemption » et de « délivrance du pouvoir satanique » (pp. 2-30), il étudie successivement la doctrine de la Bible (pp. 31-55) et celle des écrivains ecclésiastiques grecs, jusqu'à Origène inclusivement, sur la question (pp. 57-128).

D'abord, qu'est-ce au juste, la Rédemption? A nous référer aux sources authentiques de la révélation, répond M. Wirtz, la Rédemption se présente comme un acte de la miséricorde divine, conditionné par la satisfaction vicariale du Christ ; celle-ci, quoique inhérente à tous

les faits de la vie de Jésus, trouve son point culminant, son parfait accomplissement dans la mort de l'Homme-Dieu. Telle est bien, en effet, la portée des déclarations du Messie (Matth. XX, 28) ; tel est aussi l'enseignement des épîtres paulines et johanniques. Et l'on ne saurait mieux dire pour relever le caractère moral de la doctrine sotériologique des livres inspirés, pour venger celle-ci de l'injuste reproche de prêter à Dieu la susceptibilité mesquine de grand seigneur piqué, ou de supposer, en Dieu, un conflit interne entre sa justice et sa clémence de façon que l'une ne pourrait s'exercer sans offenser l'autre. Quant à l'esclavage du genre humain sous la domination du démon, il constitue une vérité de foi, définie au Concile de Trente. Encore est-il juste de faire observer que l'expression « esclavage » n'est qu'une figure, une enveloppe anthropomorphique pour signifier que les puissances infernales ont, avec la permission divine, acquis, sur l'humanité pécheresse, un pouvoir spécial qu'elles n'avaient pas avant la chute et qu'elles n'auraient pas eu indépendamment de celle-ci (pp. 19 sq.).

Ces considérations sont d'ordre théologique, et nous n'y insistons pas davantage. Elles étaient cependant nécessaires pour juger en connaissance de cause les « placita » des historiens protestants et rationalistes sur la question. D'après une manière de voir, assez répandue à l'heure actuelle et qui, de plus, se réclame de la critique historique, la théologie primitive — S. Paul à part — n'aurait reconnu d'autre rôle rédempteur à Jésus que celui de révélateur, consistant dans la communication de la γνῶσις. On ajoute qu'à la fin du deuxième siècle l'orientation théologique, en se modifiant, aurait donné naissance à deux conceptions sotériologiques absolument disparates et sans lien de continuité avec l'Évangile. Dans la première, la rédemption serait conçue comme un rachat du genre humain, opéré de façon frauduleuse par Jésus, offrant son propre sang au démon en échange du pouvoir sur l'humanité : l'on fait honneur à S. Irénée et à Origène d'être les inventeurs de cette théorie mythologique. Dans la seconde, la rédemption serait la restitution de la double immortalité, apanage de l'état surnaturel primitif de l'homme. C'est la rédemption mystique ou physique ; on l'appelle aussi, d'un nom emprunté à S. Paul, ἀνακεφαλαίωσις. De la sorte l'on parvient à isoler saint Paul ; et la doctrine de rédemption objective où la mort de Jésus est le grand fait dogmatique de l'histoire, déterminant les relations de l'homme déchu avec la Divinité, cette doctrine, dis-je, devient une théorie isolée, sans valeur pour l'âme chrétienne.

Comment faut-il apprécier ce verdict de « l'histoire indépendante » ? Pour répondre à cette question M. Wirtz a soumis à une analyse pénétrante et serrée tous les documents de la littérature ecclésiastique grecque jusqu'à Origène : les Pères apostoliques (pp. 63-78) ; les apologistes du 2e siècle (pp. 79-93) ; enfin les œuvres de S. Irénée, de Clément d'Alexandrie et d'Origène (pp. 93-128). Pour terminer, il

dresse le bilan de ses conclusions. 1°) Les écrivains grecs, dit-il, attribuent une valeur sotériologique à chacun des faits de la vie du Christ, à sa naissance, sa victoire sur le tentateur, sa résurrection ; ils relèvent aussi le rôle rédempteur de sa doctrine. Mais cet enseignement n'a rien d'exclusif, et ne va donc pas à rejeter, ni à infirmer la doctrine de l'apôtre. 2°) Ces mêmes écrivains, antérieurs à Origène, et en particulier S. Irénée ne reconnaissent au démon aucun droit strict de domination sur l'humanité. Il n'est même pas tout à fait certain qu'Origène le fasse. 3°) Avant Origène, aucun écrivain orthodoxe n'est tombé dans l'erreur grossière de dire que le sang du Christ, comme rançon de notre salut, ait été offert au démon. En le disant, le docteur d'Alexandrie a donc innové ; et de plus, cette conception est restée à l'état d'opinion particulière. 4°) Enfin, il est fait mention dans la théologie grecque d'une méprise dont satan, en mettant à mort le Sauveur, aurait été victime. Mais cette méprise est présentée comme le résultat, non d'une fraude dont Dieu se serait servi pour vaincre le « prince du monde », mais uniquement de l'ignorance de celui-ci touchant les conséquences sotériologiques de la mort de l'Homme-Dieu (pp. 129-130).

Ces conclusions nous paraissent dans l'ensemble bien établies, et nous n'y ajouterons qu'une seule remarque. Il est rigoureusement exact de dire que S. Irénée n'enseigne pas formellement que le pouvoir tyrannique du démon sur l'humanité déchue soit fondé en droit strict, ni qu'il y ait eu entre le Rédempteur et le prince du monde un contrat d'échange. Il reste établi cependant que l'évêque de Lyon a introduit la question des droits du démon dans le questionnaire théologique, et que s'il ne dit nulle part en termes explicites que le sang de Jésus est le prix de notre rachat, offert au démon, cette conclusion n'est pas étrangère aux prémisses qu'il a posées. Ces prémisses, les voici L'homme, vaincu par le démon, a été réduit en esclavage ; pour se libérer, il faut qu'il vainque à son tour, son tyran. (Adv. Haer. V, 21, 3). D'autre part, l'Homme-Dieu a voulu user de justice à l'égard du démon lui-même, en lui rachetant son propre bien (V, 1, 1). Or, c'est au prix de son sang qu'il nous a rachetés (Ibidem). La conclusion, que le sang du Rédempteur est la rançon payée à Satan, S. Irénée ne l'a pas formulée ; mais il faut avouer qu'elle est dans la logique de ses spéculations.

En somme, la monographie de M. Wirtz est intéressante et, par endroits, originale. Le lecteur voudra bien, pour compléter les renseignements qu'elle contient, se référer au travail de M. Rivière, dont nous avons dit, à cette même place, la haute valeur scientifique.

C. VAN CROMBRUGGHE.

A. Andersen. *Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhunderten nach Christus.* Giessen, J. Ricker, 1904. In-8, 96 p. M. 1,80.

La dernière cène est devenue l'acte rituel le plus important du christianisme historique : le sacrement du corps et du sang de Jésus. Cette prérogative répond-elle aux intentions, voire à une institution du Sauveur? Tel est le grave problème qui depuis la Réforme n'a cessé de préoccuper les esprits. De nos jours, la controverse a été transportée du terrain de la philosophie sur celui de la critique et de l'histoire ; elle y a perdu de son acrimonie et fait acquérir un certain nombre de résultats qui semblent définitifs.

A prendre comme ils sont les quatre récits, rapportant le dernier repas du Maître, (Marc XIV, 22-25 ; Matth. XXVI, 26-29 ; Luc. XXII, 15-20 ; I Cor. XI, 23-25), il n'est pas douteux qu'ils répondent à une même intention et reflètent un même enseignement : autoriser par l'exemple de Jésus la pratique eucharistique comme on l'entendait au moment de leur rédaction.

Qu'était, au juste, cette pratique et conséquemment, quel est, dans l'idée des hagiographes, le sens de la dernière cène? Les travaux entrepris, surtout en Allemagne, en vue de la solution de ce problème, ont accusé entre leurs auteurs des divergences de vue bien plus profondes que celles qui jadis, à Marbourg, ont mis aux prises Luther et Zwingle. L'on a tenté l'impossible pour extraire des formules de consécration un sens non-catholique : l'entreprise a été reconnue irréalisable, aboutissant à une série d'interprétations fantaisistes et contradictoires. A admettre, d'une part, l'historicité des sources, en refusant, de l'autre, l'interprétation traditionnelle, l'on s'engage dans une voie sans issue. Après MM. Eichorn, Feine, Hoffmann et bien d'autres, M. Loisy vient de le constater à son tour : S'il fallait recevoir comme historique le témoignage évangélique, écrit-il, « la difficulté serait insurmontable, pour l'exégèse critique, de trouver une signification aux paroles : ceci est mon corps ; ceci est mon sang, qui corresponde à la fois au texte et... à la vraisemblance historique » (*Les Evangiles synoptiques*, II, 1908, p. 540).

Tout n'est pas dit cependant — M. Loisy le donne à entendre — quand on a établi que seule la présence réelle répond au contenu doctrinal de nos sources. Il reste à la critique de provenance et d'autorité à déterminer si les sources méritent créance et dans quelle mesure l'historien peut les utiliser pour reconstituer les actes et fixer les intentions du Sauveur lui-même.

Il semblerait, à première vue, que l'historicité des récits est inattaquable. Ils se ramènent, en effet, à deux types fondamentaux, Marc et Paul, substantiellement concordants et qui de plus, semblent indépendants l'un de l'autre. D'autre part, la critique textuelle ne soulève qu'un seul doute sérieux, portant sur l'authenticité des versets 19^{b}-20 du chapitre XXII de saint Luc. Or, l'établissement du texte authen-

tique de saint Luc n'a pas de portée réelle, du moment qu'on admet *l'indépendance mutuelle et le caractère original des récits de saint Marc et de saint Paul.*

C'est précisément ce postulat de la critique qu'on prétend révoquer en doute aujourd'hui. L'on commence par intercaler entre la célébration de la dernière cène et la rédaction des synoptiques un milieu tout imprégné de paulinisme. Marc, assure-t-on, a été le disciple de Paul tout autant et plus que de Pierre : il y a donc lieu d'examiner s'il n'aurait pas repris, pour la placer dans la bouche du Christ, la théologie de l'Apôtre, répandue de bonne heure dans la plupart des communautés chrétiennes,

Pour ne pas parler des travaux quelque peu fantaisistes de MM. Brandt et Gardner, c'est M. Loisy qui a orienté les recherches critiques dans ce sens. L'exégète français se contenta d'abord de sacrifier comme entachée de paulinisme, la mention du *sang de l'Alliance.* « Le récit de Marc, écrivit-il dans *l'Évangile et l'Église* (pp. 116[2] sq. Paris, 1903) paraît fondé sur une relation toute semblable à celle de Luc, où ce qui est dit du « sang de l'alliance » aurait été ajouté d'après l'enseignement de Paul : « Et prenant le calice, après avoir rendu grâces, il le leur donna, et ils en burent tous. Et il leur dit : *Ceci est mon sang de l'alliance, répandu pour plusieurs.* En vérité, je vous dis que je ne boirai plus du produit de la vigne avant le jour où je le boirai nouveau dans le royaume de Dieu ». Il n'était plus temps de dire : « Ceci est mon sang » après que les disciples avaient bu, et Matthieu l'a bien senti, car il rattache ces paroles à la présentation de la coupe. Mais le rédacteur du second Évangile n'avait pas voulu déranger l'économie du récit primitif, et il s'était contenté d'associer aux paroles dites après la distribution du calice celles qu'on lisait dans saint Paul, du calice à distribuer ».

A tant faire que de rejeter comme adventice et d'inspiration paulinienne la formule de consécration du calice, il convenait de sacrifier également la formule prononcée sur le pain. Les deux formules s'appellent l'une l'autre, et pour laisser subsister la déclaration sotériologique : « ceci est mon corps à livrer pour vous », ce n'était pas la peine de suspecter l'authenticité de l'assertion : « ceci est mon sang de l'alliance », dont l'unique défaut serait de placer la mort de Jésus au centre de l'histoire surnaturelle.

Pour les critiques donc qui posent en thèse que Jésus n'a jamais parlé du caractère expiatoire ou de l'intention rédemptrice de sa mort, et qui font honneur à saint Paul d'avoir découvert à cette mort un sens et une efficacité qui peuvent compter indépendamment de la résurrection, un progrès était dans la logique des choses : il leur fallait sacrifier comme secondaires et étrangères à la pensée de Jésus les deux formules de consécration.

M. Andersen a entrepris dans son présent travail de justifier cette position radicale. Il a voulu, en élaguant des évangiles synoptiques

toutes les données pauliniennes, reconstituer la plus ancienne tradition touchant la dernière cène. A l'en croire, il faut conserver comme réalité historique, plus ou moins défigurée dans les synoptiques, un repas où Jésus apparaît présentant à ses disciples le pain et le calice, en envisageant uniquement la perspective de sa mort imminente et de sa réunion prochaine avec les siens dans le royaume de Dieu. Le récit primitif, l'évangile authentique de l'Eucharistie, aurait présenté, à peu de chose près, la teneur suivante :

a) Jésus prit du pain; il prononça la bénédiction, rompit le pain et le donna à ses disciples, en disant : prenez, mangez. b) En vérité, je vous dis que je n'en mangerai plus jusqu'au jour où je le mange nouveau dans le royaume de Dieu. c) Et ayant pris une coupe, il rendit grâces et dit : prenez-la et partagez-la entre vous. d) En vérité, je vous dis que je ne boirai plus du produit de la vigne jusqu'au jour où je le boirai nouveau dans le royaume de Dieu.

Hâtons-nous d'ajouter que M. Loisy ne s'est pas fait faute d'approuver les compléments apportés à sa découverte par M. Andersen. Les lignes suivantes qu'il écrivit récemment dans la *Revue de l'histoire des religions* (t. LIII, N° 2 (1906), p. 235 sq.) résument, de façon très précise, la thèse et les arguments communs à lui et à M. Andersen : « La seule nouveauté dont je sois coupable en ce point, est d'avoir signalé le caractère composite du récit de Marc, découverte qui a d'ailleurs été faite simultanément et grandement élargie par M. A. Andersen. On a raison de dire que la parole : « ceci est mon corps », est en corrélation logique avec « ceci est mon sang ». Aussi bien pensé-je maintenant que non seulement la seconde parole mais les deux procèdent de Paul, la source de Luc, parfaitement identique à celle de Marc, ayant contenu, après la bénédiction du pain, la déclaration : « Je ne mangerai plus de ce pain avant qu'on le mange nouveau dans le royaume de Dieu », déclaration parallèle à celle qui se lit après la bénédiction et la distribution du calice : « Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne » etc. A cette première déclaration Marc aura substitué, d'après la tradition de Paul, non précisément d'après le texte de l'épître aux Corinthiens, la formule : « ceci est mon corps », comme il a juxtaposé, d'après la même tradition les paroles : « ceci est mon sang » etc. à la seconde déclaration. Le maintien de la première aurait alourdi singulièrement le récit et atténué la haute signification des formules pauliniennes. Luc lui-même l'a corrigée en substituant la pâque au pain, pour se conformer au cadre synoptique du dernier repas; puis il a pris à Marc la formule : « ceci est mon corps », pour faire droit à la tradition de Paul et de Marc qui devait être déjà celle du plus grand nombre des communautés chrétiennes. L'existence d'une source antérieure à Marc, commune à celui-ci et à Luc, résulte du rapport des deux évangiles, de l'incohérence du récit dans Marc, de la superposition dans cet évangile et, après lui dans Matthieu de deux courants d'idées tout à fait disparates, l'un qui

s'exprime dans les mots : « ceci est mon corps, ceci est mon sang » etc., sans lien avec l'enseignement ordinaire de Jésus, et qui n'aurait été intelligible que pour les personnes initiées d'avance à la théologie de Paul, l'autre qui se traduit dans la prévision : « Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne » etc. laquelle est en parfaite correspondance avec le thème commun de la prédication évangélique et avec la situation ».

On le voit, la question eucharistique vient d'entrer dans une nouvelle phase. On nous fait grâce de toutes les interprétations forcées des récits évangéliques, proposées en ces vingt dernières années ; mais par contre, on prétend soutenir, preuves en mains, que ces récits ne méritent aucune créance, et qu'il faut rapporter, non à Jésus, mais à saint Paul la relation qu'on y trouve exprimée entre le pain et le vin, d'une part, le corps et le sang du Christ, de l'autre.

1. Il est un témoin qui proteste hautement contre la théorie de MM. Andersen et Loisy, c'est saint Paul lui même. Il introduit l'exposé narratif de la dernière cène (I Cor XI, 23) par ces mots : ἐγὼ γὰρ παρέλαβον ἀπὸ τοῦ Κυρίου ὃ καὶ παρέδωκα ὑμῖν. Ce préambule réclame, semble-t-il, comme source reproduite par l'apôtre, non une révélation, une apocalypse, mais simplement une tradition historique remontant jusqu'au Seigneur lui-même. Cette interprétation répond mieux au sens usuel, dans le Nouveau Testament, de la préposition ἀπὸ, laquelle, par opposition avec παρά, indique une origine médiate (p. e. Marc VIII, 11). Elle tient compte, en outre, de la portée précise du mot καὶ ; Paul a transmis ce qu'il a reçu : il s'agit dans les deux cas d'une tradition.

On fait remarquer que la formule ἐγὼ παρέλαβον met le *moi* trop en évidence pour qu'il puisse s'agir d'un emprunt fait par Paul à la tradition apostolique. Mais, à y regarder de près, il semble clair que l'accent ne porte pas sur le mode spécial dont l'apôtre a accepté son évangile de l'Eucharistie mais bien sur le mode de célébration eucharistique que Paul avait recommandé aux Corinthiens et que ceux-ci n'avaient pas suffisamment observé. Les fidèles de Corinthe en étaient venus à joindre une réfection matérielle à l'Eucharistie, se prévalant de l'exemple du Christ qui avait pris un repas avant l'Eucharistie. Aux yeux de l'apôtre, cette pratique est abusive. « Vous louerai je, dit-il ? En cela, je ne vous louerai point. Car justement moi, je vous ai appris à célébrer le repas du Seigneur tel que, historiquement, il a été établi par le Christ, tel qu'il a voulu le voir répéter par ses disciples, c'est-à-dire un repas exclusivement eucharistique. Jésus a béni le pain et le vin par des formules déterminées, c'est uniquement cette bénédiction dont il a ordonné la répétition : τοῦτο ποιεῖτε. Le « moi » est donc mis en évidence pour signifier que l'apôtre, moins que tout autre, pourrait louer l'innovation des Corinthiens ; et nous croyons rendre assez exactement le sens de la formule paulinienne en traduisant : j'ai reçu, par une tradition qui remonte au Seigneur.

Les analogies du langage de l'Apôtre viennent confirmer cette conclusion. Dans cette même épître aux Corinthiens, énumérant les principaux

chefs de la doctrine, saint Paul reprend l'expression : παρέδωκα γὰρ ὑμῖν ἐν πρώτοις ὃ καὶ παρέλαβον (XV, 3). La similitude des deux passages (XI, 23 et XV, 3) est vraiment frappante : les formules se rencontrent ; de plus, elles introduisent le même enseignement, savoir la valeur rédemptrice de la mort du Christ, cet enseignement que MM. Andersen et Loisy déclarent étranger à la pensée de Jésus, inconnu dans la théologie de la communauté primitive. Or, incontestablement, dans ce dernier passage, l'Apôtre se réclame, non pas d'une révélation personnelle, mais de la tradition officielle de l'Église. C'est cette tradition qui a appris à Paul que le Christ est mort pour nos péchés, conformément aux Écritures, comme elle lui a appris le fait historique de la Résurrection et les apparitions du Ressuscité.

En résumé, le récit de la dernière cène de la première épître aux Corinthiens se présente comme strictement historique : dans l'intention de l'Apôtre ce récit doit montrer que la pratique eucharistique des Corinthiens n'est pas conforme au repas tel que Jésus l'a célébré. En outre, il est hautement probable que la formule qui l'introduit, invoque, comme source de la science de saint Paul en cette matière, la tradition officielle de l'Église. C'est donc une erreur de critique que de faire de saint Paul l'inventeur des formules de consécration.

S'imagine-t-on d'ailleurs l'Apôtre se retranchant derrière une soi-disant révélation pour réformer, sur une donnée de fait, savoir le dernier repas du Maître, la catéchèse apostolique ? Et conçoit-on que, dans ce cas, les apôtres de la première heure et leurs disciples, saint Marc par exemple, s'en soient laissé imposer au point de démentir leurs propres souvenirs ? M. Loisy a senti le besoin de s'expliquer au sujet du rôle équivoque qu'il fait jouer tant à l'Apôtre qu'au collège des Douze. Il le fait en ces termes : « Paul n'a pas pris pour traditionnel un récit où il avait mêlé sa propre doctrine ; le mélange s'est fait de lui-même dans la région subconsciente de l'âme où se préparent les visions et les songes, et l'Apôtre a présenté sa vision comme une réalité, sans s'arrêter à ce que les témoins du dernier repas n'avaient point attribué à Jésus les paroles que lui-même lui attribuait. Ce serait méconnaître entièrement l'état d'esprit des derniers croyants que de voir dans cette circonstance une impossibilité, comme si Paul avait dû rejeter sa vision, parce que les anciens disciples ne lui avaient pas raconté le dernier repas en cette forme, et comme si le récit de Paul, supposé qu'il soit venu à la connaissance de Pierre ou de quelque autre témoin, avait dû provoquer un démenti formel, qu'on se serait fait une obligation de répandre dans toutes les communautés. Nul ne songeait à tenir deux registres d'enseignement chrétien, l'un pour les souvenirs évangéliques, l'autre pour les révélations de l'Esprit » *(Les Évangiles synoptiques*, II, p. 532).

Cela revient à faire de l'Apôtre un halluciné et un inconscient. Un halluciné d'abord, puisque la révélation dont, au rapport de M. Loisy, il se réclame, ne serait qu'une autosuggestion déterminée par des

facteurs exclusivement psychologiques, savoir la connaissance qu'il avait du dernier repas de Jésus et le désir d'adapter la cène chrétienne aux idées communes de sacrifice et de communion qui régnaient dans le monde ancien. Un inconscient ensuite : car n'est-ce pas de l'inconscience que de donner pour rigoureusement historique un récit dont on a emprunté tout l'essentiel à sa propre imagination ?

Quant au collège des Douze, Pierre en tête, lui qui a eu à contrôler l'évangile de Paul, il aurait certes été peu excusable de reconnaître l'historicité d'un récit qu'il devait savoir légendaire, même sans inspecter des registres d'enseignement !

S'il était établi par ailleurs que le surnaturel n'existe en aucun cas et, de plus, que toutes les déformations de la doctrine de Jésus ont été accueillies dans l'Église primitive à la seule condition de favoriser la propagande chrétienne, la réponse de M. Loisy serait merveilleuse. « Quand on prend de la critique » — celle qui se donne pour mission de liquider le christianisme historique — « on n'en saurait trop prendre ». M. Loisy le dit, et nous nous faisons un devoir de reconnaître que sa pratique est rigoureusement conforme à la théorie Pour notre humble part, nous préférons croire l'Apôtre sur parole, et accepter comme historique un récit qu'il affirme être tel.

2. Le récit de Marc-Matthieu confirme-t-il l'existence d'une tradition primitive qui n'aurait point contenu de formule consécratoire, mais seulement la déclaration du prochain établissement du royaume des cieux ? MM. Andersen et Loisy, qui l'affirment, ont relevé dans ce récit deux anomalies La première, c'est que Marc a troublé l'ordre accoutumé des actions de Jésus : « Il leur donna la coupe et *ils en burent tous ; et il leur dit* : Ceci est mon sang de l'Alliance, répandu pour plusieurs ». Il n'était plus temps, assure-t-on, de dire : ceci est mon sang, après que les disciples avaient bu. La seconde réside dans la place qu'occupe la déclaration eschatologique : « Je ne boirai plus du produit de la vigne jusqu'à ce que je le boive nouveau dans le royaume des cieux ». Cette déclaration vient en surcharge après la consécration du calice, puisque Jésus ne pouvait plus appeler « produit de la vigne » le vin qu'il venait d'identifier à son sang.

Les faits sont exacts. Autorisent-ils la conclusion qu'on prétend en tirer ? Evidemment non. L'explication traditionnelle de la première anomalie, celle que M. Rivière vient de remettre en honneur, consiste à dire que la petite phrase de Marc doit être considérée comme « une parenthèse, amenée par le rapprochement naturel des idées entre la présentation de la coupe et le fait de boire, une anticipation glissée rapidement et qui ne prétend pas interrompre la trame du récit — d'autant que cette phrase, d'un grec hébraïsant peut signifier aussi bien la simultanéité que la succession des actes ».

Quant au logion eschatologique, il est présenté comme un asyndeton, sans lien organique avec le contexte immédiatement précédent : un simple καὶ εἶπεν αὐτοῖς qui l'introduit, peut parfaitement indiquer un

complément, étranger par son origine, aux formules de consécration auxquelles il fait suite. D'ailleurs le doute n'est pas possible du moment qu'on s'avise de compléter S. Marc par S. Luc : celui-ci — nous allons le montrer — rapporte le logion en question au repas pascal, et nullement au repas eucharistique.

3. Nous voici donc au récit de S. Luc, qui se trouve être, en même temps, le point de départ et le point culminant de la controverse. En réalité, ce récit n'est pas sans soulever de graves difficultés.

La première concerne l'établissement du texte. La tradition manuscriptielle du troisième évangile nous transmet le récit de la cène sous quatre formes différentes :

1°) Les manuscrits originairement grecs reproduisent unanimement le texte *long* ou *oriental :* c'est le texte *reçu* (v. 15-20).

2°) Le codex Bezae (D), et trois manuscrits de la version latine antéhiéronymienne (aff²) omettent, sans plus, les versets 19ᵇ-20 : cette leçon brève est connue sous le nom de texte *occidental.*

3°) Deux manuscrits latins (b et e) se rencontrent avec le texte occidental dans l'omission des v. 19ᵇ-20 ; ils s'en distinguent en ce qu'ils placent v. 19ᵃ avant v. 17.

4°) Enfin deux versions syriaques, celle du Sinaï, et celle dite de Cureton, arrangent en l'abrégeant, chacune à sa façon, le texte oriental.

La difficulté textuelle se complète d'une autre, beaucoup plus importante, concernant l'interprétation du texte reçu. En effet, de prime abord il semblerait que ce texte présente deux récits distincts, mais concentriques, de la même cène. Les versets 15-18 relatent la célébration d'un repas qui se termine par cette déclaration de Jésus : « Désormais je ne boirai plus du produit de la vigne, jusqu'à ce que vienne le royaume de Dieu ». Or, il se fait que le repas *eucharistique*, décrit par Marc-Matthieu, se termine par une déclaration analogue. La conclusion semble obvie : les versets 15-18 constituent un récit eucharistique, partiellement parallèle à la version de Marc-Matthieu. D'autre part, les versets 19-20 rapportent incontestablement l'institution de l'Eucharistie : ils se rencontrent à la lettre ou peu s'en faut avec le texte de Paul. Ils semblent donc faire double emploi avec les v. 15-18.

A vrai dire, les divergences que nous venons de relever dans la tradition textuelle, prises isolément, n'ont pas grande importance : elles semblent nées du désir de supprimer le doublet qu'on croit, à première vue, découvrir dans le récit lucanien. Le témoignage de quelques manuscrits latins, et celui des versions syriaques ne saurait prévaloir contre la tradition grecque, laquelle est unanime à rapporter le texte reçu. Au surplus, la thèse de MM. Andersen et Loisy ne gagnerait rien à l'hypothèse que le texte primitif de S. Luc puisse être représenté par le codex Bezae, ou par les manuscrits b et e : dans l'un et l'autre cas l'affirmation d'identité existant entre le pain et le corps de Jésus resterait primitive.

Tout l'intérêt de la discussion se concentre donc autour de l'*interprétation* de la péricope v. 15-20. Faut-il notamment admettre que cette péricope comprend deux récits concentriques de la cène eucharistique ?

L'argument principal des critiques qui, comme MM. Andersen et Loisy, soutiennent l'affirmative, réside dans le v. 18. L'assertion rapportée à cet endroit termine un repas, assure-t-on, et, de plus, le rapport de cette assertion avec l'Eucharistie est garanti par Marc et par Matthieu. A cet argument M. Viteau vient d'ajouter une série de considérations que nous nous faisons un devoir de reproduire *(L'Evangile de l'Eucharistie, Revue du clergé français*, t. XXXIX (1904) p. 8 sq.) : « Le texte long est caractérisé par la présence du passage 19ᵇ-20. Ce texte est extrêmement difficile à expliquer. Les versets 15-16 mentionnent la manducation de la Pâque. Cette idée en appelle aussitôt une autre, celle de la manducation du corps du Christ. Au contraire, c'est la consécration et le partage de la coupe de vin (v. 17). La consécration de la coupe se présente ainsi la première, avant celle du pain. Cela est anormal, et peu naturel. L'auteur ne donne pas la raison de cette singularité, et l'on n'en découvre aucune. La consécration du pain ne se présente qu'après celle du vin, au v. 19.

Et alors, au v. 20, la coupe revient. Ici les difficultés paraissent insurmontables : 1° Il est bien peu naturel que la coupe soit consacrée la première (v. 17) pour être donnée la seconde, après le pain (v. 20). 2°) Au verset 17 Jésus dit expressément de la coupe : « Prenez-la et partagez-la entre vous ». Or, s'il leur a donné la coupe avant le dîner, v. 17, il ne peut la leur donner une seconde fois après le dîner, v. 20. N'y a-t-il pas contradiction entre les deux versets ? 3°) Au verset 17, on lit : καὶ δεξάμενος ποτήριον εὐχαριστήσας εἶπεν, alors il prit une coupe, la consacra et dit... Au verset 20, on lit : καὶ τὸ ποτήριον ωσαύτως, il fit la même chose pour la coupe. Il faut donc suppléer devant τὸ ποτήριον les mêmes verbes que devant ἄρτον, c'est à dire καὶ λαβὼν τὸ ποτήριον εὐχαριστήσας ἔδωκεν αὐτοῖς λέγων. il prit la coupe, la consacra et la leur donna en disant... Il y aurait eu ainsi deux consécrations pour la coupe, ce qui n'est ni naturel ni logique. 4°) On a dit : Il ne s'agit pas de la même coupe. — Cette assertion est en contradiction avec le texte. Le verset 17 nous donne ποτήριον sans article, *une coupe*. Au verset 20 nous avons τὸ ποτήριον, avec l'article déterminatif, désignant un objet dont on a déjà parlé, *la coupe* ».

Ces considérations ne nous paraissent pas fort solides ; il est certain qu'elles ne sont pas péremptoires. Rien ne s'oppose, croyons-nous, à admettre que des deux coupes mentionnées, la première (v. 17) est pascale, la seconde (v. 20) eucharistique. L'article du verset 20 pourrait bien n'être pas intentionnel : s'il se rencontre chez saint Paul, il fait défaut chez saint Marc et saint Matthieu ; et le fût-il, il serait très bien à sa place au verset 20 pour désigner le calice κατ' ἐξοχήν, le calice eucharistique, et d'autre part, n'aurait guère pu désigner l'un des trois ou quatre calices du repas pascal.

Suit-il de là qu'il faille attribuer un sens essentiellement différent au mot εὐχαριστήσας du verset 17 et du verset 20 ? La réponse dépend de l'interprétation qu'on donne du verset 20. Ce verset peut signifier que Jésus a consacré la coupe par un simple acte de volonté et fait connaître ensuite, à ses apôtres, la nature du don qu'il leur offrait, en disant : Ceci est le calice de mon sang. Mais il peut s'entendre aussi en ce sens que Jésus, après avoir rendu grâces, a opéré le miracle eucharistique en prononçant la formule sacramentelle : Ceci est le calice de mon sang...

Or, cette dernière explication trouve un appui sérieux dans le récit Marc-Matthieu, où le mot εὐχαριστήσας est remplacé par εὐλογήσας, vocable qui est l'équivalent de « bénir » ; elle se recommande de la forme aoriste du verbe, employée pour exprimer une consécution entre les différents actes décrits et le caractère scondaire de la bénédiction ; enfin et surtout, elle se trouve confirmée par le sens primitif de εὐχαριστεῖν, qui ne comporte en aucune façon l'idée de consécration.

S'il en est ainsi, Il n'y a pas lieu de donner au vocable εὐχαριστήσας du verset 20 un sens essentiellement différent de celui qu'il a au verset 17. Et du même coup se trouvent infirmées l'hypothèse d'une double consécration et celle d'une inversion de l'ordre habituel dans la présentation du pain et du vin consacrés.

Tout porte à croire que saint Luc a voulu rapporter deux cènes distinctes. La première est toute pascale, celle que Jésus a vivement désiré de manger avec ses disciples : au cours de ce repas rituel, Jésus fait circuler une des coupes prévues par l'usage juif, et à cette occasion il prononce le logion eschatologique : « Je ne boirai plus du produit de la vigne jusqu'au jour où le royaume de Dieu sera venu ». Cette pâque est la pâque de l'ancienne alliance; elle est rapportée en deux actes, précisément parce qu'elle va être remplacée par les deux actes de la cène eucharistique, dont l'institution est exposée aux versets 19-20.

Dans ces conditions, le troisième évangile, non seulement ne témoigne pas en faveur de la nouvelle théorie, mais en révèle l'inanité. En montrant que le logion eschatologique : « Je ne boirai plus, etc. » est à mettre en relation avec le repas pascal et nullement avec la cène eucharistique, il ruine le seul argument possible pour établir l'existence d'un évangile primitif de l'Eucharistie qui n'aurait point connu de formule consécratoire

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la nouvelle tactique, dont on essaie pour faire échec au dogme catholique de la présence réelle, est condamnée d'avance à un insuccès certain.

C. VAN CROMBRUGGHE.

H. Leclercq, O. S. B. *Manuel d'archéologie chrétienne depuis les origines jusqu'au VIII^e siècle.* Paris, Letouzey et Ané, 1907. 2 vol. in-8, 591 et 681 p., 408 grav. F. 20.

Le *Manuel d'archéologie chrétienne* que nous annonçons ici est conçu avant tout comme un complément du grand *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* auquel Dom F. Cabrol et Dom H. Leclercq ont attaché leur nom, mais il est destiné aussi à être complété par lui. En fait, les deux œuvres se portent un secours mutuel et il est difficile de les isoler. Le *Manuel* nous donne une vue d'ensemble systématiquement orientée; le *Dictionnaire* contient tout le détail des matériaux avec une profusion et une précision qui ne laissent rien à désirer. C'est au *Manuel* qu'il faudra recourir pour connaître les idées directrices de cette vaste entreprise et pour ce qu'on pourrait appeler « la philosophie de l'archéologie chrétienne ». Mais jusqu'à l'achèvement de l'œuvre considérable du Dictionnaire, c'est dans le Manuel aussi que l'on trouvera l'esquisse des articles futurs et comme les pierres d'attente des grandes monographies que les fascicules du Dictionnaire nous apporteront avec le temps.

Et tout d'abord, le Manuel est admirablement composé pour l'initiation des débutants. C'est à eux que l'auteur a songé en premier lieu, en composant le chapitre préliminaire du premier volume ; il leur donne là l'histoire de la science, la bibliographie générale classée chronologiquement, les sources et le vocabulaire spécial de l'archéologie, avec une sûreté et une abondance qui l'emportent de beaucoup sur ce qu'on peut trouver dans les autres manuels ; et tout le reste des deux volumes, grâce à la documentation minutieuse, aux divisions nettes et claires, au style précis et toujours approprié au sujet, grâce aussi au choix excellent des exemples et des gravures, complètera et achèvera l'œuvre d'enseignement si bien commencée.

Mais il s'en faut de beaucoup que l'ouvrage de Dom H. Leclercq n'intéresse que les étudiants : plus encore que ceux-ci, les archéologues de profession en apprécieront toute l'utilité, comme ils sauront en juger tout le mérite. C'est à ces travailleurs engagés déjà dans des recherches spéciales que s'adressent les chapitres importants intitulés : *Les Catacombes et les Cimetières* (Tome I, pp. 217-334), *Les édifices chrétiens avant la paix de l'Église* (I, pp. 335-428), *Les méthodes de construction* (Tome II, pp. 1-63), etc. Mieux que les débutants, ceux-ci sentiront toute la valeur des précieux appendices au tome premier : *Essai de classement des principaux monuments* (1) (pp. 429-493) ; l'*Art et les cimetières juifs* (pp. 495-528) ; *Essai de classement des*

(1) Il n'est pas étonnant que, dans cette masse énorme de noms et de renseignements, il ait pu se glisser quelques menues erreurs : c'est ainsi, sans doute, qu'il faut lire, page 449, *vallée* au lieu du mot allemand *Tal*, et, page 448, réunir comme deux désignations différentes d'un même endroit : *Soandos* et *Soanlydere*.

fresques des catacombes de Rome et de Naples (pp. 529 588), où l'érudition du bénédictin a su condenser et classer une masse énorme de renseignements soigneusement triés. On peut penser que ce seront là sans doute les pages les plus fréquemment feuilletées, car c'est continuellement qu'il faudra recourir à ces répertoires si commodes et si clairs, qui épargneront aux chercheurs tant de peines et tant de tâtonnements.

Mais surtout il faut insister sur l'importance capitale du premier chapitre (Tome I, pp. 103-215) consacré à l'étude des *influences* (juive, mithriaque, classique, chrétienne). Cette introduction magistrale, où Dom H. Leclercq a su mettre autant de goût, de mesure et de perspicacité que d'érudition et de méthode, suffirait à elle seule à distinguer ce manuel de tous ceux qui l'ont précédé et à lui assurer sur tous une supériorité incontestable. Nous ne pouvons songer à analyser ici ces pages remarquables, car il faut les lire dans toute l'ampleur du texte et nous ne voulons qu'y renvoyer tous les lecteurs désireux de comprendre ce que nous appelions tantôt « la philosophie de l'archéologie chrétienne ». Mais nous devons ajouter en terminant que toutes les parties du vaste sujet traité dans le Manuel ont été l'objet d'une attention minutieuse ; dans les chapitres sur la peinture, la mosaïque, la statuaire, les ivoires, la glyptique, l'orfèvrerie, la verrerie, la terre-cuite, la numismatique, les tissus, les miniatures et les *artes minores*, il n'en est pas dans lequel l'auteur n'ait apporté quelque lumière soit par l'emploi de documents nouveaux, soit par des rapprochements ou d'ingénieuses considérations (1) que lui suggère sa prodigieuse érudition. Il n'est que juste enfin de constater que les éditeurs, par le choix et l'exécution des gravures et l'excellente disposition typographique, ont fait de leur mieux pour assurer le succès de cette œuvre scientifique.

CH. MICHEL.

Un traité astronomique et météorologique syriaque, attribué à Denys l'Aréopagite, édité, traduit et annoté par **M. A. KUGENER**, professeur à l'Université de Bruxelles. (*Actes du XIV^e^ Congrès International des Orientalistes*. T. II. Extrait.) Paris, Ernest Leroux, 1907. In-8, 62 p.

Sous ce titre, en réalité, on nous présente non pas « Un traité » dont toutes les parties se tiendraient étroitement, mais plutôt sept petits traités distincts, bien que leurs objets ne manquent pas de points de contact. Il s'agit en effet, comme une note initiale nous en avertit, d'une série de diverses questions « astronomiques, météorologiques,

(1) Comme, par exemple, les réflexions intéressantes sur l'anachronisme dans l'art (Tome II, pp. 177 et suiv.), etc.

cosmographiques et astrologiques ». L'étude très attentive que M. Kugener leur a consacrée comprend introduction historique et analytique, texte syriaque et traduction française. Le texte, emprunté à un manuscrit du British Museum qui paraît remonter au VII[e] siècle, est aussi soigné et aussi sûr qu'il pouvait l'être étant donné que la source est unique. Il serait puéril d'insister sur quelques mots où la lettre *ê* a pris la place du *lâmadh*, par suite, apparemment, d'un simple accident typographique. L'éditeur n'a pas négligé de signaler, par-ci, par-là, de courts passages obscurs ou des expressions fautives, ni de proposer les changements jugés opportuns. Il a en outre recueilli, dans les œuvres de Jacques bar Schakako et du moine Sévère, plusieurs extraits parallèles qui seront fort utiles, comme éléments de confrontation. Mais pourquoi ne s'est-il pas borné toujours à indiquer ses corrections conjecturales en marge ? Il le fait souvent. Il eût été mieux, à mon sens, de le faire constamment et de ne point introduire de retouches dans le texte, surtout quand ces retouches ne s'imposaient pas avec évidence. Or, tel est parfois le cas, et je serais, quant à moi, enclin à en voir deux exemples dans les premières lignes du premier traité. La traduction, fort exacte et généralement claire, vise, comme de raison, à la littéralité plus qu'à l'élégance. Elle est enrichie d'annotations variées autant qu'érudites, consistant principalement en rapprochements avec les idées d'anciens auteurs, soit ecclésiastiques soit profanes. Ces éclaircissements supplémentaires sont loin d'être superflus, vu la singularité de certaines conceptions du soi-disant Denys l'Aréopagite, notamment de celle qui a trait au rôle considérable du vent dans la marche du système mondial.

Les syriacisants sauront gré à M. Kugener de cette contribution scientifique. Il a, en somme, tiré un excellent parti de ressources relativement maigres et en présence desquelles d'autres, moins habiles, se seraient peut-être déclarés impuissants.

J. Forget.

J. Candel. *De clausulis a Sedulio in eis libris qui inscribuntur Paschale Opus adhibitis.* Toulouse, Société Saint-Cyprien, 1904. In-8, VIII-174 p.

Il n'est pas trop tard pour dire un mot de l'excellente thèse de M. l'abbé Jules Candel, soutenue naguère devant la Faculté des lettres de Montpellier. Elle a sans doute un caractère technique très prononcé ; mais elle est rédigée en un latin magistral qui la rend aisément accessible aux non spécialistes, et, en effet, les règles de la prose littéraire, sont un sujet qui aujourd'hui n'intéresse plus seulement les philologues et métriciens de profession, mais s'impose à l'attention de tous ceux qui se livrent aux études d'histoire et de littérature anciennes et médiévales.

La *Kunstprosa* est à l'ordre du jour depuis le célèbre mémoire de Wilhelm Meyer sur la clausule accentuée des Grecs (1891) : du sixième siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au temps de la Renaissance, les écrivains grecs et latins ont habituellement observé des lois d'euphonie qu'il n'est pas moins utile de connaître pour l'appréciation du style que pour la critique des textes ; les recherches en ce sens, activement conduites des deux côtés du Rhin, permettent d'espérer que sous peu d'années nous aurons en mains un instrument de précision presque parfait. M. Candel, qui appartient à l'école française, représentée éminemment par MM. Havet et Bornecque, commence par nous orienter, de son point de vue particulier, au milieu des nombreux travaux qui ont précédé le sien ; et cette revue compétente, ainsi que l'*index* spécial concernant les auteurs qui ont traité des clausules, sont d'une incontestable utilité pour le public du dehors ; il suffira d'y ajouter les importantes études, plus récentes, de V Zielinski, F. Blass et L. Laurand pour avoir un exposé complet de ce qui a été accompli jusqu'à présent dans ce domaine, et l'indication de ce qu'il reste à faire.

La contribution personnelle de M. Candel est fort méritoire. Il importe peu que la question d'*accent* le préoccupe à l'excès dans un ordre où l'on reconnaît de plus en plus clairement que celle du *mètre* est posée d'une manière exclusive. L'examen minutieux auquel il a soumis l'*Opus Paschale* ne perd rien de sa valeur pour avoir été poursuivi d'après cette méthode ; car c'est un fait que durant la période chrétienne ancienne les types réguliers des clausules sont devenus fort peu nombreux, et tels que l'*accent* y coïncide presque toujours avec l'*ictus*, de manière à préparer l'établissement du *cursus* médiéval, purement *tonique* ou, comme on dit encore, *rythmique*.

Il faut surtout féliciter l'auteur du choix de son sujet. L'œuvre du prêtre Sedulius (*ca.* 430) offre ceci de remarquable, voire d'unique, dans l'histoire de la littérature chrétienne, qu'elle traite deux fois le même thème — les miracles du Sauveur — d'abord en vers (*Carmen Paschale*), puis en prose (*Opus Paschale*) ; il était donc extrêmement intéressant d'apprendre par une analyse de détail comment un écrivain du cinquième siècle a pu composer *soluto sermone*, en limitant les cadences aux fins de phrase, un ouvrage préalablement soumis aux lois de la poésie. M. Candel nous fait assister à cette transformation, qui n'est pas loin d'être parfois un étrange travestissement. Sédulius est assurément un poète distingué, mais ses artifices de prosateur sont trop nombreux et trop apparents pour qu'on reconnaisse à l'*Opus Paschale* un autre mérite que celui d'un exercice d'école. Il reste seulement que, grâce au labeur de M Candel, le cas est des plus instructifs.

A. Wilmart.

T DE LA TOUR. *Questions d'histoire sociale et religieuse. Époque dale.* Paris, Hachette, 1905 In-12, XVI-295 p. F. 3.50.

IS le titre de *Questions d'histoire sociale et religieuse*, M. Imbart Tour a réuni un certain nombre d'articles relatifs à la société le, parus dans divers périodiques et partiellement remaniés. La re *Des immunités commerciales accordées aux églises*, du VII^e^ au ècle, a varié beaucoup suivant les époques. A l'origine, les privi- royaux ne consistent que dans l'exemption du tonlieu pour les es, véhicules, hommes corvéables ou marchands qui transportent oduits des terres des abbayes, devenues grands propriétaires, et hangent contre d'autres denrées ou les vendent. La faveur royale de précieux avantages, car nombreuses sont les taxes auxquelles soumises les marchandises : péages à payer pour suivre certaines s, traverser certains ponts, se servir de certaines écluses ; taxes obtenir le droit de stationner dans les ports, villes ou marchés ; pour acheter ou vendre sur les marchés. L'exemption se présente diverses formes : générale, elle s'applique soit à tous les produits ables ou vendables dont l'abbaye fait le trafic, soit à tous les hés et contrées du royaume ; parcellaire, elle ne comprend que ines denrées, certains modes de transport, certains marchés, ines taxes. Comme toute faveur, elle tend à s'étendre. L'évêque abbé reçoivent le droit de percevoir des taxes, péages et tonlieus leurs domaines immunisés, d'abord sur les hommes du domaine, sur ceux qui le traversent ou s'y livrent au négoce. Bientôt même est concédé le droit de tenir et d'ouvrir des marchés auquel ite celui d'y lever des taxes et d'y exercer la justice. Enfin, ière étape du dépouillement graduel qu'opère, à son détriment, ouvoir royal, les gens d'église ont la faculté de percevoir des es dans des terres situées dans le domaine du fisc.

ns le chapitre intitulé : *Les colonies agricoles et l'occupation des s désertes à l'époque carolingienne*, l'auteur montre qu'à partir III^e^ siècle jusqu'au milieu du IX^e^ le grand facteur de l'expansion niale de l'Église, dans le Midi de la France, fut l'*adprisio* ; à-dire la cession par le roi des terres désertes et abandonnées par des incursions arabes et des expéditions militaires de Charles el et de Pepin le Bref. Cette cession comportait le devoir pour le ficiaire de défricher le sol concédé. Les moines ne manquèrent leurs obligations et les terres défrichées par eux devinrent des es importants de travail et de production. Le sol donné par *isio* n'était pas laissé en toute propriété à son possesseur ; il ait être repris ; aussi voit-on les couvents solliciter du roi une rmation de prise de possession et l'immunité. Les moines ne t pas les seuls à bénéficier de l'*adprisio* : elle fut concédée à des nes libres et à des seigneurs. Mais, soit désir de sécurité, soit ue de ressources, les petits colons préférèrent se mettre sous la

tutelle des abbayes. Enfin vers la fin du IXe siècle, l'État aban souvent à l'Église des terrains défrichés avec leurs colons. C passent au domaine abbatial avec leurs droits, la liberté de ven celle de tester, ainsi qu'avec les charges qui leur incombent, de sorte qu'ils deviennent « des censitaires, libres de nom, dépend fait, et de la terre qu'ils occupent et du maître qu'ils servent »

D'après l'opinion commune *Les Coutumes de La Réole* remonte au Xe siècle et, comme telles, seraient le plus ancien texte de français. M. Imbart de la Tour s'applique à prouver le contrai effet, il reconnaît dans les Bulles de Grégoire IV (833), Beno (980), Grégoire V (996), Alexandre II (1072), ainsi que dans les c de fondation et de dotation du prieuré de la Réole attribuées à u disant Gombaud, évêque de Bazas, et à un duc de Gascogne, Guil Sanche, des faux imaginés à la fin du XIe siècle par les moines Réole pour défendre leur indépendance menacée par les évêqu Bazas. Les coutumes par leur composition, leur langue et les i tions qu'elles manifestent ne peuvent être du Xe siècle, mais bi XIIe. Elles ne méritent pas même le nom de coutumes ; elles plutôt une charte où sont spécifiés les droits du prieuré. Lo former un tout homogène, elles sont « une compilation fabriquée des documents d'ailleurs authentiques, à la fin du XIIe siècle, vers ou 1188, dans l'intérêt des droits seigneuriaux du couvent ». En f de sa thèse l'auteur a fait valoir des arguments très forts ; pou n'a t-il pas discuté les travaux contradictoires qu'ont suscité, dep publication de son article, ses conclusions si nouvelles et si origin

L'évolution des idées sociales du XIe au XIIIe siècle, qui co surtout dans la substitution du régime du contrat au régim patronage, a eu pour principal élément générateur l'idée de ju patronnée par l'Église à l'époque des luttes du Sacerdoce et de l'Em Grégoire VII formule une doctrine d'après laquelle le prince tien pouvoir du consentement du peuple et peut être dépouillé d prérogatives en cas d'injustice de sa part, doctrine que les bour n'auront qu'à appliquer lors de l'organisation des commun

Très curieuse est l'étude relative à *La polémique religieuse publicistes à l'époque de Grégoire VII*, dans laquelle est préc rôle que jouèrent les publicistes au temps des célèbres lutte Sacerdoce et de l'Empire. Certes, les nombreux libelles de ce t n'offrent qu'un bien maigre intérêt. On y fait étalage de l'érudit plus indigeste. On s'y bataille à grands renforts de textes empr à l'Écriture Sainte, à l'histoire, au droit, à la théologie. On s'y i tive en termes fort grossiers de part et d'autre. Mais, si rébar qu'ils soient, ces écrits des genres les plus différents, traités didact

(1) Ce qui a trait à l'*Origine et au progrès de la liberté commerciale en E aux XIIe et XIIIe siècles* a été laissé de côté, comme ne rentrant pas dans le de la Revue.

logie ou de droit, pamphlets, lettres ou poèmes, ont eu une ce considérable sur l'opinion publique. Si certains poussent les es à l'extrême, d'autres préparent la voie aux solutions es qui finiront par prévaloir, telle la validité des sacrements et inations conférés par des excommuniés, telle encore la possi- 'une entente entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel écessaires l'un que l'autre au fonctionnement des sociétés du âge.

apitre consacré à *L'organisation ecclésiastique dans l'ancienne* , destiné au grand public, oppose au régime créé par le Con- de 1801, arbitraire par essence et centralisateur à l'excès, celui emplaça et qui, loin d'être aussi homogène, avait l'avantage trement appréciable d'être né de l'histoire, partant plus vivant fécond.

G. Mollat.

N. *L'institution des vidamies en France.* Paris, Rousseau, . In-8, de XVI-256 p. F. 5.

émoire de M. Senn sur les Avoueries a un puîné : C'est l'*Insti- des Vidamies en France*, paru cette année. Avouerie et vidamie s institutions sœurs, ayant mêmes caractères et même but, au que les premiers auteurs qui les étudièrent les confondirent . En y regardant de près cependant, l'on est bien forcé de les uer, et la ressemblance n'est profonde qu'entre vidames et des évêques.

icedominus, qui apparut dès que les églises furent admises à er, fut, dans le monde latin, une transplantation imparfaite de me grec. Il suppléait l'évêque dans l'administration du palais al et du temporel de l'évêché, afin de permettre à son chef de sacrer à ses devoirs de pasteur spirituel. Ce dignitaire était clerc nait rang après l'évêque ; mais c'était un fonctionnaire essen- ent privé.

ppartenait à Charlemagne de tenter de le détourner de sa desti- première en s'en faisant un agent dans le domaine épiscopal hi par l'immunité. En effet, ce privilège d'exemption, dirigé l'indépendance des fonctionnaires royaux, avait pour effet de aire des terres considérables à l'autorité directe de l'empereur. importait de les rattacher au pouvoir central en y constituant ents relevant, en partie du moins, de l'empire. Ces agents furent, s des monastères, les avoués ecclésiastiques ; auprès des évêques, oués de l'évêque ou les vidames choisis avec le concours du , surveillés par les missi et investis de la juridiction publique. e vidame était clerc, soumis immédiatement à son évêque, et,

dès lors, il ne pouvait se conformer adéquatement aux vues du g
empereur. Aussi la vidamie ainsi conçue fut-elle délaissée
l'avouerie épiscopale, et elle retourna à ses destinées antérieures.

Cependant, à l'époque féodale, cette institution réapparut t
formée en vidamie laïque et seigneuriale, présentant beaucou
traits communs avec l'avouerie et localisée comme elle. En effet, c
les trouve ni l'une ni l'autre dans les régions où le pouvoir
fortement constitué, par exemple, en Normandie, dans le centre
midi de la France, mais plutôt dans la France du nord et de l'es
la féodalité prédominait. Mais on ne les rencontre pas toutes deux
le même endroit, vu que leur coexistence aurait fait double em
car l'une et l'autre étaient appelées à prêter à l'évêque une assist
protectrice contre les ennemis, à suppléer le prélat dans la juridi
et à l'armée, c'est-à-dire, partout où celui-ci ne pouvait agir en v
de son caractère ecclésiastique. Les fonctions étant les mêmes
revenus étaient analogues : ils portaient le nom de vidamé, et éta
constitués par des terres, maisons, château, droits de justice, r
vances en nature et en argent, ainsi que par le droit de dépouille
permettait aux vidames de s'approprier les biens meubles du p
épiscopal après la mort de l'évêque.

Cette similitude des deux institutions entraîna l'absorption de l
d'elles par celle qui était la plus favorisée par les circonstances
Lorraine, où les évêques avaient été investis du Comté, c'est l'a
de l'évêque qui l'emporta, tandis que, dans les provinces ecclésiasti
de Sens et de Reims, l'avoué, après s'être substitué au vidame
emprunta son nom.

Tels qu'ils étaient, ces agents différaient de l'avoué ecclésiast
qui dominait sur le plat pays, en ce que l'aire de leur influence
limitée à la cité épiscopale. Cette circonstance leur fut funeste,
devant l'autonomie croissante de la commune et le pouvoir grandis
de l'évêque, leurs attributions se restreignirent de plus en p
jusqu'à ne plus être en rapport avec les émoluments traditionnels de
charge. Aussi fut-ce à cause des revenus injustifiés désormais pl
qu'à cause des fonctions, qu'une lutte éclata entre les évêques et l
vidames. Celle-ci, circonscrite entre l'évêque et son agent, n'eut pa
retentissement de la lutte soutenue par les monastères contre l
avoués, et elle se termina toujours à l'avantage de l'évêque. Les
damies furent supprimées ou transférées aux chapitres, et, dans
endroits où elles persistèrent jusqu'à la Révolution, elles n'eurent
qu'un caractère purement honorifique. Chose digne de remarq
tandis que les souverains confisquaient les avoueries au profit de l
garde royale, ils laissèrent aux évêques, assez forts du reste, le s
de se débarrasser de leurs vidames.

La Belgique n'a point connu de vidames. La principauté de Li
eût ses avoués, et, entre ceux-ci, les avoués des villes et pa
culièrement celui de la cité de Liége ressemblaient étonnamment

vidames attachés aux évêchés de France, et plus encore aux avoués des évêques lorrains. Même dépendance vis-à-vis de l'évêque, mêmes attributions et mêmes droits, même effacement rapide de l'institution devant le dominium du prince et l'autonomie communale.

Comme la précédente étude de M. Senn, celle-ci se distingue par la clarté et l'élégance du style, par la simplicité du plan, ainsi que par l'originalité et la profondeur des aperçus. Signalons les pages consacrées, dans la première partie, à l'immunité carolingienne, et, dans la seconde, au tableau d'une cité épiscopale. D'autre part l'information, abondante et sûre, est puisée aux sources tant manuscrites qu'imprimées. Outre la bibliographie du sujet et de nombreuses chartes reproduites en notes, l'auteur a dressé le catalogue des documents qui concernent la question des Vidamies et il en a publié plusieurs en annexe.

C. LECLÈRE.

CH. PERGAMENI. *L'avouerie ecclésiastique belge, des origines à la période bourguignone. Étude d'histoire ecclésiastique.* Thèse de doctorat spécial en histoire présentée à la faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles. Gand, Volksdrukkerij, 1907. In-8°, IX-223 p.

Après avoir tenté la plume de plusieurs auteurs du XVIII^e^ siècle, la question de l'avouerie ecclésiastique a été reprise en ces dernières années, et d'importantes études, basées sur de nombreux documents, ont mis en lumière cette curieuse institution, dont les caractères généraux ont été dégagés des multiples aspects empruntés à ses efflorescences locales. Les recherches modernes ont abouti à des œuvres synthétiques, et, après le beau travail de M. Senn sur l'*Institution des avoueries ecclésiastiques en France* (1), voici qu'apparaît un ouvrage analogue pour la Belgique. Son auteur, M Pergameni, n'est pas inconnu aux lecteurs de la RHE, à qui j'ai eu l'avantage de présenter deux de ses articles sur l'avouerie (2). Ce sont ces articles qu'il a réunis et développés dans une étude générale qui vient remplacer heureusement le livre vieilli du baron de Saint-Genois.

Dans l'élaboration de sa thèse de doctorat spécial, M. Pergameni a utilisé tous les documents de premier ordre qui concernent l'avouerie. De la sorte, il a pu contrôler les données généralement admises, les refondre dans un plan original, et tirer de son exposé des conclusions qui concordent avec celles de M. Senn pour l'avouerie française. Négligeant les aspects locaux et secondaires de la question qui

(1) RHE. t. V (1904), p. 849.
(2) RHE. t. V (1904). p. 831 ; t. VIII (1907), p. 425.

n'auraient pu qu'embarrasser l'ordonnance logique de sa synthèse, l'auteur retrace l'évolution de l'avouerie en deux phases successives : 1) l'avouerie carolingienne, née des circonstances et organisée par Charlemagne, et 2) l'avouerie féodale, où l'on retrouve l'avouerie carolingienne transformée ou plutôt déformée par la féodalité.

I. Les avoués représentaient en justice les membres du clergé, auxquels les *negotia secularia* étaient interdits. Cette mission, occasionnelle au début, devint forcément permanente lorsque, sous les Carolingiens, les domaines ecclésiastiques considérablement accrus furent soustraits à l'influence des officiers publics par le privilège de l'immunité. L'avouerie devint donc une institution régulière soigneusement réglementée par les capitulaires, et l'avoué fut, par procuration, le représentant en justice de l'abbé ou de l'évêque. Il était le lien qui rattachait le domaine privé au pouvoir central.

II. Au cours de la crise politique qui substitua le régime féodal à l'empire carolingien, l'avouerie subit le contre-coup des événements au point d'en sortir complètement modifiée : ce fut l'avouerie nouvelle ou féodale. La personne de l'avoué fut tout autre, car, alors que le comte carolingien ne pouvait être avoué, parce que fonctionnaire public, le comte féodal, seigneur indépendant, fut revêtu de l'avouerie. Du même coup les fonctions, de judiciaires qu'elles étaient primitivement, se réduisirent à une mission essentiellement protectrice, entraînant une transformation parallèle des droits qui, restreints par les capitulaires, finirent par embrasser la plupart des droits seigneuriaux, tels que le servitium et les banalités. Cette usurpation de la souveraineté, oppressive par elle-même, s'aggravait encore du fait que l'avouerie, ou mieux les droits y afférents, était distribuée en fief à de nombreux avoués, sous-avoués et avoués locaux qui pressuraient à l'envi les domaines des églises et leurs habitants.

Aussi une vive opposition se manifesta-t-elle bientôt contre ces protecteurs tyrans. Dès le XI^e^ siècle, on s'efforça de réglementer l'avouerie : la compétence des avoués fut limitée, et leurs droits strictement définis. Dans cette lutte de tous les jours, dont les péripéties locales tiennent une place considérable dans les cartulaires, les ecclésiastiques furent soutenus par les souverains, les prélats, et surtout par les princes territoriaux qui, dans leur œuvre de centralisation, se firent revêtir de l'avouerie des domaines situés dans leurs comtés ou leurs duchés. C'est au XIV^e^ siècle que cette lutte, d'un caractère juridique bien marqué, atteignit son apogée. De ce moment date une décadence rapide qui aboutit à la disparition de l'avouerie sous les Bourguignons. La multitude des petits avoués parasites s'évanouit devant les progrès du pouvoir central, entraînant la suppression des redevances énormes auxquelles ils prétendaient même par la violence.

Au sujet de cette lutte, M. Pergameni reproduit, en l'atténuant légèrement, l'opinion qu'il avait émise précédemment et d'après laquelle on pourrait y voir le germe de la question cléricale. Or, dans son

exposé, il insiste particulièrement sur le caractère juridique de cette querelle qui, il faut le reconnaître, se réduit à un conflit en matière d'attributions et surtout de revenus. Elle n'a pas pour objet le pouvoir en soi, mais le pouvoir comme source d'émoluments On peut comparer les luttes de ce genre aux multiples conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier, entre les évêques et leurs chapitres : ces conflits étaient parfois très vifs, mais il n'était nullement question ni de cléricaux ni d'anticléricaux.

Le rôle des églises est celui de propriétaires qui défendent leurs droits dans des cas particuliers, et il me paraît impossible de prêter aux acteurs de cette lutte la conception toute moderne du conflit qui sépare l'Église de l'État laïque. La puissante vitalité de la féodalité en Belgique valut à l'avouerie, dans notre pays, de plus longs jours qu'en France où, dès la fin du XIII^e^ siècle, commença son absorption par la royauté, et, exception faite des diversités locales, elle eut les mêmes vicissitudes en Flandre qu'en Lotharingie.

Telles sont, basées sur une information riche et sûre, les conclusions de cette étude dont les qualités méritent d'être louées au double point de vue du fond et de la forme. Pour se conformer au précepte *finis coronat opus*, M. Pergameni publie, dans une première annexe, la bibliographie complète de son sujet, et, dans une deuxième, le tableau des principaux actes et réglements d'avouerie lotharingiens et flamands dont il donne une courte analyse. *L'avouerie ecclésiastique belge* est une contribution importante à l'histoire de nos institutions nationales : elle est, pour la Belgique, le digne pendant du magistral ouvrage de M. Senn sur l'avouerie ecclésiastique en France.

C. Leclère.

Marquis de Ripert-Monclar. *Cartulaire de la Commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple* (1136-1214). Avignon, Seguin; Paris, Champion, 1907. In-8, 471 p. F. 8.

Ce travail est la publication d'un recueil resté longtemps ignoré dans la Chambre apostolique à Carpentras, et dont les cahiers épars sont conservés aujourd'hui en partie dans la bibliothèque Calvet à Avignon et en partie aux Archives départementales de Vaucluse.

Les chartes, défalcation faite des lacunes et des répétitions, sont au nombre de deux cent trente-neuf, toutes inédites. L'auteur les publie suivant l'ordre du manuscrit, dont il reproduit les folios avec une rigueur qui ne lui permet même pas d'inscrire la date en tête des documents, ni de les faire précéder d'une analyse sommaire. Le procédé prêterait flanc à de sérieuses critiques, si M. de Ripert n'avait paré aux inconvénients du système, en terminant son ouvrage par

une liste chronologique des pièces et par une excellente table onomastique. Ainsi amendée, cette méthode, qui reflète la physionomie d'une administration domaniale, peut présenter des avantages pour l'histoire à condition que le recueil présente lui-même un plan rigoureusement suivi d'un bout à l'autre. Ce n'est pas tout à fait le cas dans le cartulaire de Richerenches. Si le premier copiste paraît avoir adopté un plan topographique dont M. de Ripert nous retrace les grandes lignes (p. x), les nombreux scribes postérieurs ont renoncé à cette répartition topographique comme à toute autre préoccupation d'ordre.

Il ne faudra pas chercher dans cette publication des lumières nouvelles sur l'histoire générale des Templiers ou sur les expéditions d'outremer. C'est un cartulaire de Richerenches et rien de plus, contenant les titres de propriété de cette commanderie de 1139 à 1214. Toutefois l'auteur insiste, et avec raison, sur le jour nouveau qui en résultera pour l'histoire du marquisat de Provence, du comtat Venaissin et du Dauphiné. Il ne se contente pas d'insister. Voulant donner un large spécimen de l'utilité à tirer de ces documents nouveaux, M. de Ripert consacre une longue introduction de cent soixante-quatre pages à chercher dans ces chartes la clef d'une foule de problèmes d'histoire régionale restés jusqu'à ce jour sans solution

Parmi les questions soulevées, nous signalerons la chronologie des évêques de Saint-Paul-trois-Châteaux, des évêques d'Orange et des abbés d'Aiguebelle au XII^e^ siècle (p. XIV-XX), la suzeraineté des Empereurs d'Allemagne en qualité de rois d'Arles (p. XX-XXII), l'origine de la maison de Poitiers et son accession au comté de Valentinois (p. XXII-XLVI), la succession des souverains d'Orange et de Montélimar au XII^e^ siècle (p. XLVI-LII), la transmission d'une partie du pays des Baronnies à la maison de Montauban et l'extinction de celle-ci dans celle de Montdragon qui reconstitue la dynastie (p. LIII-XCI), les démembrements de la féodalité ecclésiastique de Saint-Paul-trois Châteaux et les petites seigneuries de la région (p. XCII-CXXV), la vie économique en Provence au XII^e^ siècle (p. CXXV-CXLIV), enfin une notice sur l'ordre du Temple en général avec la liste chronologique des dignitaires et des membres de la commanderie de Richerenches en particulier (p. CXLIV-CLXIV).

Plusieurs de ces conclusions appellent des réserves. Il faut toutefois savoir gré à l'auteur d'avoir signalé, avec ce luxe de détails, la multiplicité et la variété des points de vue sous lesquels sa publication de textes s'imposait à l'intérêt. On pourrait peut-être lui reprocher de ne s'être pas limité suffisamment aux informations nouvelles fournies par le cartulaire, de s'être perdu dans des généralités pour lesquelles il suffisait d'une courte synthèse accompagnée de références à un ouvrage général : tel le tableau de la situation sociale où M. de Ripert résume en grande partie Guilhiermoz (*Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge*), tel encore le précis historique de l'ordre du Temple où il eut pu se contenter de renvoyer à Wilcke (*Geschichte des Ordens der Tempelherren*).

La datation des chartes a été particulièrement pénible « Il nous a été impossible, écrit l'auteur (p. XI-XII), de déterminer exactement à quel jour les divers scribes marquaient le commencement de l'année. L'usage le plus fréquent est évidemment de le faire débuter soit à l'Annonciation, soit à Pâques. Par contre, l'emploi du calcul pisan est aussi fréquent que celui du calcul français ; certains documents placés entre Noël et Pâques pourraient aussi être invoqués comme indiquant le commencement de l'année à Noël. Il résulte de ces divergences et des erreurs fréquentes portant sur toutes les données chronologiques une presque constante incertitude sur le jour exact du plus grand nombre des pièces datées. En dehors de l'année, du mois, du jour de la férie et de celui de la lune, l'emploi d'autres données chronologiques est peu usité Celles-ci même sont assez rarement réunies toutes quatre, et, lorsqu'elles le sont, ne concordent pas toujours. Les erreurs sur le calcul de la lune sont particulièrement fréquentes ».

Nous avons refait le travail pour les cinquante premières chartes : et force nous est bien de venger le pauvre scribe de quelques erreurs qu'on lui impute.

Contrairement à ce qu'affirme l'auteur, le 30e jour de la lune de février en 1144 ne répondrait pas au 6 février (n° 9 et n° 12), ni le 30e jour de la lune de juin en 1140, au 18 juin (n° 39). Au point de vue du calcul pratique, il n'y a là aucune erreur. Cependant nous employons à dessein le conditionnel dans cette rectification, parce que nous partons de cette hypothèse que la lune de février et celle de juin seraient des lunes pleines. Or il n'en est pas ainsi. Ces deux lunaisons sont caves ; et c'est là l'erreur théorique du computiste, mais nullement embarrassante pour la chronologie. De même au n° 49, on lit, comme formule de datation ; *eodem mense (maii) feria IIIa anno ab Incarnatione Domini millesimo CXLVIII, luna VIa* ; et M de Ripert traduit « mardi 19 mai 1149 », en ajoutant « la lune est fautive de deux jours » Ici encore l'erreur est du côté de l'auteur. Hormis le millésime, aucune donnée ne correspond à la date alléguée. Il faut corriger, 17 mai 1149, et tout entre en parfaite concordance.

Quant au style usité, nous sommes allés jusqu'au n° 52 avant de trouver pour la première fois l'emploi certain du style gallican, qui devient dans la suite du cartulaire le style ordinaire. Il en résulte que le premier scribe (n° 1 à 42) a respecté d'une façon invariable et constante le style de la Nativité, probablement celui utilisé par les Templiers de Richerenches. Les autres copistes lorsqu'ils enregistraient les chartes, auront voulu malhabilement traduire en style gallican la chronologie des documents : de là la persistance de l'innovation et parfois ses incohérences.

Nous ne saurions non plus partager l'assurance avec laquelle M. de Ripert évalue en monnaie moderne le coût du blé et le prix des destriers, venant enrichir le haras de la commanderie p. CXXXV-CXXXVII). L'état actuel de la métrologie ne permet assurément pas de déterminer

avec cette rigueur, en francs et centimes, les sous raimondins et les sous melgoriens du XIIe siècle, malgré ce que l'on peut connaître de la valeur légale et du pouvoir de l'argent à cette époque. Pour s'en convaincre, il suffirait de lire le livre de M. Luschin von Ebengreuth (*Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte*, 1902). On y trouvera une bonne critique sommaire des théories de Leber, Lamprecht, d'Avenel, etc.

Ces critiques de détails, appelés par la nature même du travail, qui doit être un ouvrage de précision, n'empêchent pas de bien augurer de la collection nouvelle publiée par l'Académie de Vaucluse ; collection dont *Le cartulaire de Richerenches* commence dignement la série et dont le second volume est déjà annoncé comme ayant pour sujet *Les Chartes du pays d'Avignon*, et pour auteur, M. G. de Manteyer.

J. Warichez.

Dr Alexander Cartellieri. *Philipp II. August, König von Frankreich.* T. I. 1165-1189. T. II. *Der Kreuzzug.* 1187-1191. Leipzig-Paris, Dyk, 1900-1906. In-8, XXVIII-322-161 et XXXI-360 p. et 8 tableaux généalogiques. M. 36.

Le règne de Philippe-Auguste n'est pas moins intéressant à étudier pour l'histoire générale que pour l'histoire de France. En effet, ce prince ne se contenta pas de jeter les bases solides sur lesquelles s'éleva la grandeur de sa nation, mais il fut encore le premier des rois de France qui, par son intervention dans les relations internationales, assura à son pays un rôle considérable dans les destinées de l'Europe.

Cependant, quoique plusieurs travaux modernes eussent accumulé de très précieux matériaux, il n'existait pas d'histoire scientifique de ce règne si important. C'est cette lacune que le savant professeur de l'Université d'Iéna s'est donné pour mission de combler.

Le premier de ces volumes expose les grandes choses accomplies par Philippe-Auguste durant les dix premières années de son règne. Au récit où l'intérêt ne languit pas un instant, l'auteur a joint en appendice une collection de documents de la plus haute valeur historique, des notes sur la chronologie, les régestes de Philippe-Auguste de 1165 à 1180, des critiques de textes, qui complètent admirablement l'ouvrage sans en embarasser la lecture et prouvent à la fois une grande sûreté d'érudition et une somme considérable de travail.

Cependant le second volume intéresse beaucoup plus l'histoire ecclésiastique : il est consacré tout entier à la croisade, que M. Cartellieri traite comme un épisode distinct du règne de Philippe-Auguste. C'est celui qui retiendra plus particulièrement notre attention.

Des projets de croisade avaient été légués par Louis VII à Philippe-Auguste en France, tout comme par Henri II à Richard-Cœur de Lion en Angleterre, mais pendant toute la durée de leurs règnes, la profonde méfiance des Capétiens à l'égard des Plantagenets avait été un obstacle à toute expédition en Orient. Dès 1146 des subsides avaient été réunis en France et en 1166, à l'appel du Pape Alexandre III, Louis VII et Henri II avaient levé des fonds en faveur des Lieux-Saints. Malheureusement la rivalité entre les deux souverains avait empêché Louis VII, malgré son bon vouloir, de prendre la croix et le traité de Nonancourt, signé le 25 septembre 1177, avait à peine dissipé ses inquiétude, lorsque la mort l'arrêta dans ses généreux projets. Pendant les premières années de son règne, Philippe-Auguste n'avait pu songer à quitter son royaume et n'avait pu répondre que par des dons en argent aux instances de plus en plus pressantes des chrétiens de Palestine, réduits à trouver en eux mêmes de nouvelles ressources. Cependant la situation devenait de plus en plus sombre en Orient : accablé de toutes parts par les armes victorieuses du sultan Saladin, Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, avait été fait prisonnier à la bataille d'Hattin, près de Tibériade (3 et 4 juillet 1187), et, trois mois après, les Lieux-Saints retombaient aux mains des infidèles. Tyr, glorieusement défendue par Conrad de Monferrat, maintenait seule l'étendard de la chrétienté en Orient.

La nouvelle de ce désastre produisit un immense effet dans l'Europe entière : le Pape Urbain III mourut de douleur ; son successeur, Grégoire VIII, adressa un éloquent appel à toute la chrétienté ; Richard d'Angleterre, alors duc de Guyenne, prit aussitôt la croix ; le cardinal Henri d'Albano, nommé légat pour la croisade parvint à sceller à Mouzon, en décembre 1187, une alliance entre l'Empire et la France, alliance à laquelle l'Angleterre adhéra bientôt ; et le Pape Clément III, successeur de Grégoire VIII, parvint à assurer aux croisés le concours de Pise et des grandes villes maritimes de l'Italie.

Français et Anglais rivalisèrent de zèle pour la guerre sainte : Philippe-Auguste, Henri II, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre et de nombreux seigneurs et prélats se réunirent, le 21 janvier 1188, entre Gisors et Trie et se jurèrent réciproquement paix et amitié ; tous les évêques de France et d'Angleterre adressèrent à leurs ouailles des instructions pastorales au sujet de la croisade ; et les souverains s'engagèrent à partir pour la Palestine aux Pâques de 1189. En même temps, une dime, dite *dime saladine*, était établie pour secourir le royaume de Jérusalem.

Mais de nouveaux obstacles occasionnèrent des retards. Comme nous l'avons vu plus haut, la guerre avait éclaté entre Français et Anglais ; le roi Henri II vint à mourir et Philippe-Auguste supprima dans ses états la dime saladine vexatoire et impopulaire. Heureusement Richard Cœur de Lion reprit les idées de son père ; des réunions des grands vassaux eurent lieu à Paris et à Londres ; le roi d'Angleterre leva

autant d'argent qu'il put et signa à Nonancourt le 30 décembre 1189 un nouveau traité avec Philippe-Auguste en vue d'une expédition commune en Orient. Après divers incidents et nouvelles difficultés, un second traité, également signé à Nonancourt vers la mi-mars 1190, garantit à chacun des deux souverains l'intégrité de ses États et la paix pour toute la durée de la croisade

La mort de la reine Isabelle de France retarda encore le départ de Philippe-Auguste ; enfin, après que, de part et d'autres, toutes les dispositions eurent été prises, les deux rois se réunirent à Vezelay, le 4 juillet 1190, et y renouvelèrent leurs engagements réciproques. Le 10 juillet, les souverains alliés campaient devant Lyon avec plus de cent mille croisés qui s'acheminèrent vers les divers ports d'Italie et de Provence. Philippe-Auguste s'embarqua à Gênes, dont les consuls avaient signé avec le duc Hughe de Bourgogne, agissant au nom du roi, un contrat de transport, tandis que Richard prenait la mer à Marseille pour rejoindre son allié à Messine, rendez-vous général de l'expédition. La Sicile était en ce moment disputée entre l'empereur Henri VI, époux de Constance, héritière légitime du roi Guillaume II, et Tancrède, bâtard de Roger de Pouille, soutenu par la population. Des difficultés ne devaient pas tarder à surgir entre Tancrède et Richard, des rixes sanglantes éclatèrent même entre les Anglais et la population de Messine et, le 4 octobre, Richard prit la ville d'assaut. Ce fait d'armes fit naître un vif dissentiment entre les souverains alliés, mais dès les premiers jours de novembre, Richard signait avec Tancrède un traité de paix et d'alliance, qui assurait à celui-ci, moyennant de gros sacrifices d'argent, la paisible possession de la Sicile.

Après avoir pris les mesures nécessaires pour l'organisation et l'entretien de leurs armées, les croisés s'établirent pour l'hiver à Messine, mais de nouvelles difficultés surgirent encore et un conflit éclata entre Philippe-Auguste et Richard au sujet du projet de mariage de celui-ci avec Bérengère de Navarre. Ce projet avait donné lieu à des pourparlers entre Eléonore de Poitou, mère de Richard, et l'empereur Henri VI, héritier légitime du roi Guillaume II de Sicile, ce qui causa de nouvelles complications. Heureusement la paix ne fut pas troublée et un traité signé à Messine, vers la mi-mars 1191, régla à l'amiable toutes les difficultés résultantes des projets matrimoniaux du roi d'Angleterre. Philippe-Auguste s'embarqua pour la Palestine, le 30 mars, et Richard partit pour l'y rejoindre le 10 avril

Grâce à la résistance glorieuse de Conrad de Montferrat et aux secours arrivés depuis quelques années, surtout d'Italie et de Sicile, la situation des chrétiens s'était améliorée en Orient et le roi Guy de Lusignan, rendu à la liberté, avait pu prendre l'offensive et avait mis le siège devant St-Jean d'Acre, le 28 août 1189. Mais la mésintelligence causée par une rivalité dynastique entre Montferrat et Lusignan avait divisé les assiégeants et Saladin avait profité de l'hiver pour couper

les communications des chrétiens. Une horrible famine régnait dans leur camp, lorsque l'arrivée de Philippe-Auguste les sauva d'un désastre. Cependant les croisés éprouvèrent une perte sensible en la personne du plus sage d'entre eux, le comte Philippe de Flandre, et un premier assaut échoua le 4 juin 1191. Sur ces entrefaites, Richard Cœur de Lion, qui avait conquis au passage l'île de Chypre sur l'empereur Isaac Commène, ennemi des croisés, et y avait épousé Bérengère de Navarre, arriva devant St-Jean d'Acre.

La bonne entente ne régna pas longtemps entre les alliés : dans les contestations pour la couronne de Jérusalem, Richard soutint les Lusignan, tandis que Philippe-Auguste appuyait Conrad de Montferrat. La lutte devant St-Jean d'Acre se prolongea avec des incidents divers : la rivalité entre les alliés ne fit que s'envenimer ; profitant d'une indisposition de Richard, Philippe Auguste tenta seul un assaut le 17 juin; il échoua et tomba malade à son tour. Des pourparlers avec Saladin n'aboutirent pas, un nouvel assaut des Français ne réussit pas mieux que le précédent. Cependant les ressources de la ville assiégée étaient à bout ; les croisés refusèrent d'abord d'entendre les propositions de paix faites par Saladin, mais Conrad de Montferrat entra en négociations avec les assiégés et avec le Sultan et St-Jean d'Acre capitula le 12 juillet 1191.

Richard et Philippe-Auguste en prirent aussitôt possession exclusive et en interdirent l'entrée à leurs alliés allemands ou italiens. La conduite outrageante de Richard vis-à-vis de Léopold d'Autriche, chef des croisés impériaux, devait être la cause de sa captivité lors de son retour imprudent par l'Allemagne. Les procédés arbitraires des deux rois dans le partage du butin augmentèrent encore le mécontentement des croisés, bien que Philippe-Auguste ne fit que défendre contre eux les interêts des chrétiens d'Orient.

Sur ces entrefaites Saladin exécuta, après quelques menus incidents, les stipulations de la capitulation et Philippe-Auguste, souffrant de la dyssenterie, crut pouvoir se contenter de ce premier succès et songea au retour. Il tint pourtant, avant son départ, à régler la question du trône de Jérusalem toujours disputé entre Conrad de Montferrat, époux d'Isabelle, sœur de la reine Sybille morte sans héritier, et Guy de Lusignan, jadis dépossédé par Saladin. Une assemblée plénière des principaux chefs croisés régla la question d'une façon définitive, le 28 juillet 1191. Le lendemain, le roi de France prit vis-à-vis de Richard l'engagement solennel de respecter et de protéger ses États et ses sujets, tant que celui-ci resterait en Orient et, le 3 août, il se rembarqua à Tyr, au grand désespoir des croisés et des chrétiens de Palestine. Reçu magnifiquement à Rome par le Pape Célestin III, Philippe se fit délier de son vœu de croisade non entièrement accompli, en rejetant la faute sur Richard, qui, disait-il, l'avait contraint par ses trahisons et son insubordination à quitter la Palestine. A Milan, le roi de France se rencontra avec l'empereur Henri VI, il se réconcilia

avec lui, en haine de l'Angleterre, et le 27 décembre 1191 il rentrait dans sa capitale.

La haute érudition de l'auteur, sa stricte impartialité, la valeur des nombreuses sources consultées, un style clair et agréable et une grande facilité d'exposition font du second volume de l'ouvrage du Dr Cartellieri une contribution des plus importantes et des plus précieuses à l'histoire des Croisades.

Avec beaucoup de sens critique, l'auteur a souvent recouru aux sources poétiques, qui pour cette période ont conservé une importance considérable. Ce sont elles qui nous font le mieux connaître l'idéal et le caractère religieux de l'esprit de croisade, car le poëte n'a exprimé ici que le sentiment de la multitude. La question financière n'a pas été négligée non plus et le Dr Cartellieri a eu l'excellente idée de mettre en évidence au cours même de son récit des résumés clairs et concis des traités, conventions, ordonnances et autres actes officiels importants pour l'histoire de la croisade, ce qui facilite grandement la tâche du lecteur. Comme à la fin de son premier volume, l'auteur publie en annexes divers fragments de textes et se livre à des critiques judicieuses sur plusieurs documents, notamment sur la trop fameuse collection Courtois, qui permit jadis à tant de familles de la noblesse française d'introduire leur blason dans la galerie des Croisades du Musée de Versailles. Cette collection, qui paraît être la falsification d'archives la plus colossale et la plus éhontée, exécutée à Paris même, en plein XIXe siècle, à deux pas de l'École des Chartes et de la bibliothèque nationale, exigerait de la part de la critique française une étude approfondie. Dans l'un comme dans l'autre des deux volumes, des tables onomastiques et géographiques, d'excellents indexs bibliographiques et des tableaux généalogiques ajoutent encore à la valeur et à l'intérêt de cette *histoire de Philippe-Auguste*, nouveau et précieux fleuron de la riche couronne scientifique dont l'Allemagne contemporaine peut à bon droit se montrer fière.

CH. TERLINDEN.

Dr EUG. BAUMGARTNER. *Geschichte und Recht des Archidiakonates der oberrheinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg.* (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 39.) Stuttgart, Enke, 1907. In-8, XVI-224 p. M. 8,20.

Le courant centralisateur, qui envahit parallèlement l'Église et l'État au déclin du moyen âge nous a à peine épargné un souvenir des institutions multiples qui morcelaient jadis la juridiction diocésaine. Tels furent en première ligne les chorépiscopats des VIIIe et IXe siècles et les archidiaconats de l'époque postérieure.

Leur disparition même des cadres constitutifs actuels en relève importance historique, notamment en ce qu'elle nous fait saisir sur vif l'évolution profonde de la vie organique de l'Église.

Peut-on dès lors s'étonner que de nombreux historiens allemands ent consacré leurs efforts à dresser le tableau de ces institutions d'un utre âge !

Citons seulement les ouvrages les plus récents : Leder, *Die Diakonen er Bischöfe und Presbyter, und ihre urchristliche Vorläufer ;* — lasschröder, *Das Archidiakonat in der Diozese Speier während des Mittelalters ;* — Bastgen, *Die Entstehungsgeschichte der Trierer Archiiaconate ;* — Hilling, *Die bischöfliche Banngewalt, der Archipresbyteat und der Archidiakonat in den Sächsischen Bistümern ;* — Hübner, *ie Archidiakonatseinteilung in der ehemaligen Diözese Salzburg.*

M. Baumgartner vient de contribuer à son tour à la solution de ce roblème important de l'histoire.

Faisant siennes les conclusions de ces divers auteurs, il continue, une part, la trame de l'ouvrage de Leder en choisissant pour étape itiale la division de l'autorité archidiaconale ; de l'autre, il complète s résultats déjà acquis par les recherches parallèles en y juxtaposant s conclusions au sujet de Constance, Bâle, Strasbourg. Worms, layence, Trèves, Wursbourg et Salsbourg.

Voici une analyse succincte de cette nouvelle dissertation juridique :

Après une courte introduction (pp. 1-10) à propos du diaconat de ntiquité chrétienne et son épanouissement en archidiaconat juridiconel sous les dynasties mérovingienne et carolingienne l'auteur a âte de nous amener à ce stade de l'évolution, où l'affluence toujours randissante des affaires ecclésiastiques nécessite un partage de l'autoté archidiaconale. C'est le point de départ de son étude.

Un premier chapitre (pp. 13-130) concerne l'histoire évolutive. . Baumgartner, passant en revue les différents diocèses, y examine uccessivement leur division en plusieurs archidiaconés (XI^e-XII^e siècle), création lente d'un droit exclusif au profit des chapitres cathédraux, ccroissement du pouvoir archidiaconal jusqu'au XII^e-XIII^e siècle, son niettement au XIV^e et son absorption définitive dans le système ntralisateur du Concile de Trente.

Le second chapitre nous offre plutôt le tableau statique et détaillé l'institution archidiaconale.

L'auteur y expose tour à tour sa nature juridique (pouvoir ordinaire), sphère d'action (l'archidiaconé), son bénéficiaire de droit (le dignire de la cathédrale), enfin et surtout sa compréhension objective nt au point de vue des pouvoirs qu'au point de vue des revenus ui en sont comme l'émanation naturelle.

Ce coup d'œil rapide sur la matière suffira sans doute pour donner ne idée de l'ampleur avec laquelle M. Baumgartner a conçu son ujet. Il ne s'est point borné à l'envisager à un point de vue absolu, ais il a pris soin de le situer nettement entre la sphère supérieure de ction épiscopale et le rouage inférieur des chapitres ruraux.

Toutefois, qu'il nous soit permis de placer ici une observation.

Il est certain, et M. Baumgartner en convient lui-même en termes exprès (p. 10), que la situation brillante des archidiacres au XI^e^ siècle ne fut point la résultante directe du morcellement de la monarchie diocésaine ; elle fut acquise en bonne partie sur les dépouilles de la juridiction chorépiscopale. Or, l'introduction de cette étude ne nous montre guère ce jeu inverse de deux pouvoirs successivement rivaux de l'autorité centrale ; dès lors elle ne peut constituer un préliminaire complet à l'histoire de la juridiction inférieure dans les diocèses.

Un dernier mot sur la valeur objective de cet ouvrage. Sans doute, il ne nous appartient pas de contrôler chaque conclusion d'une monographie d'histoire plus ou moins locale ; mais la riche documentation de l'auteur en même temps que son emploi judicieux des sources nous sont une garantie suffisante de la valeur historique de son étude.

Notons plus spécialement la démonstration solide par laquelle il établit l'identité entre les soi-disant chorévêques et les archidiacres du XII^e^ siècle.

Bref, nous croyons que la collection « Kirchenrechtliche Abhandlungen » s'est enrichie d'un ouvrage digne du renom que lui ont assuré les dissertations précédentes.

H. CALLEWAERT.

Prof D^r^ A. SCHULTE. *War Werden ein freiherrliches Kloster ?* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Extrait.) Trèves, F. Lintz, 1906. In-8, 15 p.

L'auteur entend par « freiherrliches Kloster » un monastère « dont tous les moines sont ou bien fils de princes et de comtes ou du moins sont issus de familles seigneuriales. » Il n'y a donc, dans ce couvent ni fils des « Ministeriales » ni anoblis, ni bourgeois, encore moins des enfants d'artisans et de serfs.

M. S. utilise des documents édités par le D^r^ Rudolph Kötzschke (*Rheinische Urbare.* Tom. II. *Die Urbare der Abtei Werden a. d. Ruhr. A. Die Urbare vom 9-13 Jhdt.* Bonn, 1906) et d'autres sources qui peuvent éclairer l'histoire de l'abbaye de Werden. Il en déduit que dans la première moitié du 12^e^ siècle, la communauté de Werden était « *exclusivement seigneuriale* ».

Cette conclusion ne dépasse-t-elle pas les prémisses ? En tout cas, le point suivant nous paraît discutable. Un document de 1452 (Kötzschke I, 465) cite « *gemeine capittelspersonen des gestichtes ind monisters to Werden* ». Le sens obvie du contexte fait penser à des moines non-dignitaires. Cependant M. S. affirme hardiment que « à Werden étaient entretenus parallèlement avec le corps noble monacal, com-

venant quelques rares prêtres, des *capitularii*, chanoines, prêtres turiers, *qui ne faisaient pas de vœux* ». Cette distinction entre les bines constituant le « Convent », et les bénéficiers, désignés sous le m de « gemeyne capittelspersonen », formant le « Chapitre », semble sée sur les documents contemporains. Mais il n'est pas prouvé que s membres du chapitre n'avaient pas à prononcer de vœux.

Espérons que le professeur A. Schulte, qui a étudié avec tant de ccès la constitution des abbayes nobles de Suisse et du pays de Bade, ntinuera dans ce sens ses travaux si intéressants pour l'histoire nastique de l'Allemagne (1).

D. Cunibert Mohlberg, O. S. B.

---

v. Schubert. *Kirchengeschichte Schleswig-Holsteins*. T. I. *Bis zur Reformation*. (Schriften des Vereins f. schleswig-holsteinische Kirchengeschichte, 1re sér., fasc. 3.) Kiel, Cordes, 1907. In-8, xvi-419 p. avec trois appendices non paginés.

L'histoire des duchés de l'Elbe est l'histoire d'un pays frontière, llotté comme tel entre peuples ou États voisins. A l'époque des igrations, nous les voyons occupés successivement par les Angles, r les Saxons transalbins, sous Charlemagne par les Slaves Abodrites, ngtemps disputés ensuite entre les Danois et les Allemands, qui ont ni par en coloniser la plus grande partie. Au point de vue politique, s duchés ont été tour à tour rattachés au Danemark ou à l'Allemagne; où conflits perpétuels, jusqu'à la guerre ouverte de 1863, qui a anché la question des duchés au profit de la Prusse.

Le professeur v. Schubert a entrepris la tâche, qui n'était pas aisée, faire l'histoire ecclésiastique de ces deux duchés au moyen âge, à ne époque où cette histoire manque d'unité. La *Landeskirche* est en fet, une création du protestantisme, et la thèse de l'auteur qui en eut faire remonter les antécédents jusqu'au XIIIe siècle, nous a paru rcée. Non seulement les deux duchés ne relèvent pas de la même étropole, l'un, le Sleswig, de Lund, l'autre, le Holstein, de Brême-ambourg. Mais, dans le Holstein, les sièges épiscopaux, Brême et ubeck, sont situés hors du duché qui en dépend. L'auteur a réussi anmoins à tracer un tableau clair et intéressant de cette époque, en rattachant à l'histoire générale de l'Église. Nous pouvons y suivre

(1) Au dernier moment, on nous annonce une nouvelle étude sur trois monastères bles de la région du Bas-Rhin, due à M. Otto Schmithals, parue dans les *Annalen s historischen Vereins für den Niederrhein*, fasc. 84 (Cologne, 1907) pp. 103-180. On trouve à la page 108 de ce fascicule une liste des travaux sur des abbayes ou apitres de ce genre.

le contre-coup de toutes les agitations dont la chrétienté est alors l théâtre : la lutte contre le paganisme scandinave ou slave; la formatio des principautés ecclésiastiques; le relâchement du clergé séculier pa la simonie et la clérogamie; l'action réformatrice des ordres religieux bénédictins, cisterciens, ordres mendiants. Autour de ces faits géné raux, l'auteur a groupé habilement les faits d'intérêt local, qu'il a p recueillir dans une littérature très riche à en juger par sa bibliographie Le tout est traité dans cet esprit objectif qui fait la valeur des travau historiques de Hauck et de W. Moeller. L'auteur, dans le chapitr final consacré à la vie religieuse, ne manque pas de relever les exubé rances du culte populaire en matière de saints, de reliques et d'indu gences. Un fait qu'il note en passant (p. 389) montre que le hau clergé ne fut pas aussi condescendant qu'on le pense vis-à-vis de ce abus. Certes il restait beaucoup à élaguer, et si les soi-disant réfo mateurs du XVI^e^ siècle n'avaient fait que cela, on ne pourrait que le en louer. Leur malheur c'est d'être allé trop loin et d'avoir, selon l proverbe allemand, commis l'impardonnable gaucherie de la nourric qui « verse, avec le bain, le baby ».

CH. MOELLER.

Beati Johannis Dominici, cardinalis S. Sixti. Lucula Noctis. Text latin du XV^e^ siècle, précédé d'une introduction, édité et annot par REMI COULON, O. P. (Opera selecta scriptorum ordinis praed catorum, t. I.) Paris, Picard. 1908. In-8, CX-459 p. F. 15.

Sous ce titre original, l'histoire de l'Humanisme vient de s'enrichir d'u document de la plus haute importance. Comme le dit très bien l'auteu de cette savante étude, l'histoire du conflit entre les deux civilisation qui à l'improviste se trouvèrent en présence, est encore à écrire L'entrée dans l'Europe chrétienne de la littérature antique, telle qu l'Humanisme la ressuscita, marque un moment solennel. En effet, l'espr chrétien n'aura-t-il point à souffrir de cette invasion du paganism dans les lettres, avant-coureur certain d'une autre invasion du paga nisme dans les mœurs? La conscience chrétienne s'émeut et de tou côtés des protestations s'élèvent. Pétrarque, Boccace ont ouvert l sillon; mais ils sont nombreux déjà ceux qui, à l'aurore du XV^e^ siècl méconnaissent dans leur âme ce qu'ils n'osent point encore attaque ouvertement. La « *Lucula* » paraît à point pour nous faire saisir dan un seul regard les deux faces de la question. Après la magnifiqu édition de l' « *Epistolario di Coluccio Salutati*, » à laquelle le savan Recteur de l'université de Milan a consacré toutes les ressources d'un vaste érudition, rien ne pouvait être plus agréable aux historiens d l'Humanisme de voir se refléter dans un document authentique l

ntalité des représentants de l'une et l'autre tendance. La « *Lucula* » d'ailleurs en étroite dépendance de l' « *Epistolario,* » puisque la nière lettre du chancelier florentin n'est autre chose que la critique l'œuvre que venait de lui dédier le fougeux dominicain de Sancta ria Novella.

Dans une Introduction, qui ne compte pas moins de 100 pages, iteur retrace la genèse de la « *Lucula Noctis.* » Mais c'est en torien qu'il aborde son étude. Au lieu d'un exposé plus ou moins trait des dangers que pouvait faire courir à la foi chrétienne ce nodernisme » *sui generis*, c'est un exposé vivant qui nous est offert polémiques qui surgirent sur la fin XVI^e^ siècle dans les milieux éraires, dont Coluccio Salutati était l'oracle. L'auteur, dans cette roduction, procède comme par coups de sonde. En des pages d'un le nerveux, qui en trois mots grave une psychologie, tout en nservant je ne sais quelle nuance qui fait comme un lointain de uceur à ses traits le plus vifs, l'auteur met en scène quelques uns s adversaires de l'Humanisme de la première heure. Coluccio Salutati il fait face aux attaques, qu'elles viennent d'un politique comme le ancelier de Bologne, Giuliano Zouarini, d'un prince tel que Carlo alatesta ou d'un moine mystique tel que le camaldule fra Giovanni Samruiniato. Le chancelier de Florence est toujours sur la brèche, c'est pour tenter de le désarmer que Giovanni Dominici écrit la *Lucula Noctis* » à la requête de fra Giovanni da Samruiniato. De cette çon le lecteur se trouve préparé à l'intelligence de l'ouvrage dont le P. Coulon nous révèle aujourd'hui la profonde originalité.

Ce texte de 445 pages d'une lecture si difficile que plusieurs érudits aient renoncé à le déchiffrer, nous est présenté aujourd'hui sous une rme limpide, claire, précise. La vaste érudition de Giovanni Dominici trouve contrôlée par une infinité de notes très brèves qui aident la cture sans l'entraver. La division par chapitres et par paragraphes ntribue beaucoup aussi à rendre plus accessible une lecture assez fficile par elle-même. Enfin une table des thèses soutenues pour et ntre l'étude des Anciens dans la « *Lucula* » facilitent les recherches nous donne une idée d'ensemble du contenu du fameux traité. Dans ne première partie, Dominici expose la défense de l'étude de la littéra- re antique et cela par des raisons auxquelles il ne dissimule rien de ur valeur. La plupart d'ailleurs sont empruntées à ses adversaires, particulier à Coluccio Salutati. On a ainsi tout le programme de Humanisme tel que le Trecento l'a connu et pratiqué. Dans une euxième partie, la plus importante, Dominici s'efforce de réduire à éant ses propres arguments. Y réussit-il toujours? Il est permis d'en outer. C'est un programme tout différent qu'il propose, et le titre des hèses qu'il avance indique assez l'esprit qui préside à leurs dévelop- ements. Citons en quelques unes : *Saluti reipublice obest non parum hilosophancium regimen et caterva. — Intelligencie Pagine sacre itterarum philosophorum usus multum resistit — Utilius est*

kristianis terram arare, quam gentilium intendere libris. L'orateu qui était en Giovanni Dominici se laisse parfois entraîner à une rigueu de jugement qu'il est permis de ne point partager. Pourtant n'oublion pas qu'il s'est posé devant ce mouvement de l'Humanisme non pas e dilettante de la pensée ou en amateur de beau style, mais en moraliste Comme tel, reconnaissons-le, les craintes qu'il manifestait déjà n'étaien pas puériles et l'avenir s'est chargé de lui donner raison.

C'est donc un grand service qu'a rendu à l'histoire de l'Humanism le R. P. Coulon en fournissant aux érudits une nouvelle base d'étude pour la connaissance de cette période si intéressante Pourtant s' nous était permis de formuler un regret, c'est que l'auteur ne soit pa entré lui-même dans l'examen des idées de son héros. Mieux qu personne il eût pu nous introduire dans ce cloître célèbre de Sant Maria Novella où l'Humanisme était loin de ne compter que des adve saires. Mais tout le premier le R. P. Coulon s'est excusé de ne pouvo pour l'instant nous donner cette satisfaction. Il ne nous reste donc plu qu'à lui savoir un gré sincère pour l'effort accompli et nous n'aurion qu'à nous féliciter si cet exemple d'un travail aussi aride, mai vraiment profitable à la science, trouvait de nombreux imitateurs.

F. M. S. Gillet, O. P.

R. P. Herbert Thurston, S. J. *Étude historique sur le Chemin de l Croix.* Traduction française autorisée par A. Boudinhon, pr fesseur à l'Institut catholique de Paris. Paris, Letouzey et An 1907. In-12 de xi-286 p. et fig.

Dès les premières pages, l'auteur de ce livre fait connaître le cara tère qu'il assigne à bon droit à la dévotion dont il écrit l'histoire. «To comme le Rosaire était un psautier en miniature, comme le Scapulai était un habit monastique en miniature, ainsi le Chemin de la Croi constituait un pèlerinage en miniature aux Saints Lieux. » Mais, simple que paraisse l'idée dont est né le Chemin de la Croix, cet dévotion a passé par bien des étapes avant de prendre la forme sou laquelle elle est fixée depuis plusieurs siècles.

Jusqu'à la fin du moyen âge, elle n'existe qu'à l'état embryon naire. Quelques rares monuments decèlent en Occident une tendanc à la reproduction des Lieux Saints visités par les pèlerins à Jérusalem ainsi, de nos jours, on trouve çà et là quelques grottes de Lourde Cependant dès cette époque, à Jérusalem, une *via dolorosa* commen çait à se préciser. Le travail, qui se poursuit lentement, est trè avancé à la fin du xv^e^ siècle ; le recit de Félix Fabri, écrit à cette dat fait connaître par le menu la tournée que les guides franciscain imposaient aux pèlerins qui visitaient la Ville Sainte. Cette tourné différait beaucoup de notre Chemin de la Croix ; notamment elle s

faisait en sens contraire, parce que les pèlerins partaient du St-Sépulcre pour descendre vers la porte de la ville. L'auteur étudie les stations de cette voie douloureuse, telles qu'elles se dégagent de récits variés que nous ont laissés les pèlerins.

De même que dans l'antiquité et dans les premiers siècles du moyen âge, on avait parfois reproduit les sanctuaires de Jérusalem en Occident, de même, à partir de la fin du XV^e^ siècle, on y reproduisit la voie douloureuse. « L'œuvre ancienne de ce genre de beaucoup la mieux connue est la fameuse série de sculptures exécutées par Adam Kraft, de Nuremberg », qui, de nos jours encore, est un des plus beaux joyaux de la vieille cité. On connait d'ailleurs d'autres séries de stations, parmi lesquelles je citerai seulement le célèbre Calvaire de Romans. Mais ni le nombre ni l'ordre des stations ne sont fixés ; tout est encore incertain et flottant dans cette dévotion

Elle ne devait pas tarder à recevoir la forme qu'elle a gardée jusqu'à nos jours. Cette forme apparait dans une œuvre de piété du XVI^e^ siècle, *la Pérégrination spirituelle* d'un religieux des Flandres, le carme Jan Pascha, qui fut éditée à Louvain en 1563. Peut-être le pieux écrivain s'inspira dans une certaine mesure des données fournies par Pierre Sterckx et gravées par lui au bas des sept Stations érigées par ses soins à Louvain dès le debut du XVI^e^ siècle. Quelques années plus tard paraissait le livre d'Adrichomius, intitulé *Jerusalem sicut Christi tempore floruit*. Cet ouvrage, qui jouit d'une vogue très-grande et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, répandit dans tout l'Occident les données de Jan Pascha que l'auteur avait adoptée. C'est du travail de Pascha, vulgarisé par Adrichomius, que dérive en droite ligne notre Chemin de la Croix actuel, avec ses quatorze Stations.

Il est donc exact de dire, avec l'auteur, que le choix des Stations dérive de la pieuse ingéniosité des auteurs de livres de dévotion écrits en Europe, bien plus que de la pratique observée à Jérusalem. Ce qui est tout à fait remarquable, c'est que la forme de dévotion créée dans les Pays-Bas fit sentir son influence à Jérusalem dès la fin du XVII^e^ siècle L'arrangement de Jan Pascha fut, en fin de compte, accepté par les Franciscains gardiens des Saints Lieux, « malgré les contradictions, formelles sur un certain nombre de points », qui existaient entre ce système et une longue suite d'écrits des disciples de saint François. Ainsi ce n'est pas à la pratique suivie à Jérusalem qu'est dû notre Chemin de la Croix ; il y faut voir l'œuvre d'un religieux flamand, qui, grâce à une singulière fortune, s'est imposée d'abord à l'Occident et a ensuite exercé son influence à Jérusalem. C'est ce que montre le R. P. Thurston dans un important chapitre intitulé. « La voie douloureuse à Jérusalem » : (1)

(1) Il importe toutefois de remarquer avec l'auteur qu'il y a encore en Occident nombre de séries de stations dont les sujets ne concordent pas avec ceux de la série très généralement adoptée aujourd'hui.

L'auteur ne manque pas de faire apprécier, par des considérations très-élevées et des citations heureusement choisies, la haute valeur du Chemin de la Croix au point de vue de la piété. Cependant il est évident, d'après ce qui vient d'être exposé, que l'arrangement actuel du Chemin de la Croix manque, sur bien des points, de fondement historique. « On n'a aucune garantie suffisante de l'épisode de Véronique, aucune de la rencontre avec la sainte Vierge, aucune de l'existence des trois chutes ; de plus l'ordre dans lequel on range ces divers incidents ne se rattache même pas aux traditions médiévales admises à Jérusalem, mais bien à une œuvre de pure imagination, de date relativement récente et qui vit le jour en Flandre. » Ainsi un élément légendaire d'une importance considérable est entré dans la composition du Chemin de la Croix, tel qu'il est pratiqué par la dévotion catholique des derniers siècles. Faut-il s'en scandaliser ? Faut-il, au nom des droits de la vérité historique, demander la suppression de tout élément légendaire ? Tel n'est pas l'avis du R. P. Thurston. Il est de ceux qui croient à l'utilité de la légende comme élément de la piété, à la condition qu'elle demeure légende et ne prétende pas être incorporée à l'histoire, pas plus que sa sœur la parabole. « Pourvu qu'on admette en ces matières une large dose d'incertitude, il ne peut résulter aucun mal de l'acceptation de telle ou telle légende dépourvue de valeur historique, mais qui n'a rien d'extravagant ni de malédifiant. » Cette opinion semble admissible. Suivant une heureuse expression de Mgr Duchesne, la légende est comme le lierre qui couvre un vieux mur. Les gens à courte vue s'imaginent que le lierre est en pierre et fait partie du mur; au contraire les pharisiens s'indignent de cette végétation parasite et veulent l'arracher. Il appartient au sage de se garder des uns et des autres.

Si la forme moderne du Chemin de la Croix, avec ses quatorze stations, a fini par supplanter toutes les autres formes, cela tient vraisemblablement à ce que, sur la demande des Frères Mineurs de l'Observance, le gain des indulgences est, depuis deux siècles, pratiquement limité à cette forme. L'auteur est ainsi amené à étudier sommairement l'origine et l'histoire des indulgences des Saints Lieux, communiquées au moderne Chemin de la Croix. C'est cette étude qui fait l'objet du dernier chapitre de son ouvrage.

M l'abbé Boudinhon s'est délassé de ses austères travaux de droit canonique en nous donnant une bonne traduction de l'ouvrage du P. Thurston. Il l'a complété sur un point en interprétant dans une note une clause de la bulle de Pie IV confirmant les indulgences des Saints Lieux. Les lecteurs de langue française ne pourront que lui être reconnaissants d'avoir mis à leur portée l'œuvre intéressante d'un historien bien informé, qui s'attache à concilier les droits de la critique et les besoins de la piété.

PAUL FOURNIER.

M. Margaret Newett, B. A. *Canon Pietro Casola's Pilgrinage to Jerusalem in the year* 1494. Manchester, University press, 1907. In-8, VJ-427 p. Sh. 7/6.

De tout temps les récits de voyages et de pèlerinages aux Lieux saints ont excité un intérêt de curiosité ; mais depuis que la « palestinologie » a pris un développement assez considérable pour constituer en quelque sorte un domaine particulier des études, formé d'emprunts à l'histoire, à la géographie, à l'archéologie et à l'épigraphie, ces ouvrages ont été l'objet d'un examen plus attentif, et on a reconnu quel secours ils pouvaient apporter pour la solution de nombreuses questions controversées. Dans l'étude de l'origine et du développement de certaines pieuses légendes, tant orientales qu'occidentales, ils sont souvent d'une aide puissante, et pour trouver un exemple du parti qu'on en peut tirer il suffit d'ouvrir le beau livre de M. U. Chevalier sur Notre-Dame de Lorette. On ne saurait donc trop louer le soin avec lequel on s'est appliqué et on s'applique encore à donner des éditions correctes de ces « *Pèlerinages* ». La collection publiée par la *Palestine Pilgrim's Texte Society* (qui s'arrête au XIII^e^ siècle) a contribué à vulgariser cette littérature. Il reste pourtant beaucoup à faire dans cet ordre de travaux, et un des desiderata des « palestinologues » est de voir tous les écrits anciens, et les écrits plus modernes de quelque importance, réunis en une sorte de *Corpus*, non point dans des traductions, mais dans leur texte original soigneusement et critiquement édité.

Le Pèlerinage de Casola, que M^me^ Margaret Newett vient de tirer de l'oubli en nous en donnant une traduction, avait déjà été édité dans sa langue primitive, en 1855, par le Comte Giulio Porro ; mais l'édition, tirée seulement à cent exemplaires et distribuée à quelques amis de la famille Trivulzio, dans les archives de laquelle le manuscrit original est conservé, passa à peu près inaperçue ; et elle est loin, paraît-il, d'être satisfaisante. Aussi n'est-ce pas sur cette édition, mais bien sur le manuscrit que la traductrice a exécuté son travail, avec tout le soin désirable.

Pierre Casola, chanoine de Milan, mort en 1507, à l'âge de 80 ans, entreprit son pèlerinage en 1494. Selon l'usage, il s'embarqua à Venise pour se rendre à Jaffa et de là à Jérusalem. Le navire fit de nombreuses escales tant à l'aller qu'au retour, et le récit concernant les Lieux saints occupe à peine soixante pages du texte imprimé. Encore faut-il avouer que l'intérêt de ce récit est à peu près nul. Le pieux chanoine et ses compagnons en butte aux vexations des Turcs ont à peine entrevu les saints lieux. Il ne semble pas, d'ailleurs, que Casola fût doué d'un grand esprit d'observation. Les moindres incidents de voyage, une chute de cheval, l'installation plus ou moins confortable d'une hôtellerie, occupent plus de place dans sa narration que la description de l'église du Saint-Sépulcre. En somme, son récit est fort

banal et de peu d'utilité. Il en est autrement de la longue introduction (113 pages) mise en tête par la traductrice, On y trouvera tous les documents officiels, en partie inédits, tous les règlements d'utilité publique concernant l'industrie des pèlerinages, si l'on peut s'exprimer ainsi, car, à cette époque comme de nos jours, les entreprises de pèlerinages aux Lieux saints, étaient une source de bénéfices assez lucrative. Elle était alors le monopole des Vénitiens, et l'autorité publique a dû intervenir, par des règlements souvent inobservés, pour éviter de trop grandes exigences de la part des patrons des bateaux, et aussi pour conserver à ses sujets cette source appréciable de profit, qui contribuait en même temps à propager l'influence vénitienne dans le bassin de la Méditerrannée. Cette introduction, bien documentée, vaut à elle seule mieux que tout le reste du volume.

J.-B. Chabot.

T. Hughes, S. J. *History of the Society of Jesus in North America. Colonial and Federal.* — Text. T. I. *From the first colonization till* 1645. — Documents. (1605-1838). — T. I, 1re partie, nos 1-140. Londres; Longmans, Green et Cie, 1907-1908. 2 vol. in-8, xiv-655 p. 2 facsm. et 3 cartes et xvi-600 p. 4 facsm. et 2 cartes. Le vol. Sh. 21.

Les RR. PP. jésuites ont entrepris de donner en une série de publications, l'histoire des différentes provinces de la Compagnie dans le monde entier. Nous possédons déjà le premier volume de l'histoire des jésuites dans les pays de langue allemande (1). Une histoire de la province anglaise est en voie de préparation, et c'est une section détachée de cette dernière que le R. P. Hughes a abordée. En même temps que le texte de son ouvrage, l'auteur publie des documents encore inédits ou dont nous ne possédons que des éditions défectueuses. Comme les deux publications se complètent, nous en parlons ici à la même place.

Disons tout de suite que peu d'histoires sont plus intéressantes ou mieux écrites que le travail du R. P. Hughes. Le volume d'exposé comprend six chapitres, dont deux servent d'introduction. Les chapitres III à VI traitent l'histoire des jésuites dans le Maryland, depuis les origines lointaines de la fondation de cette colonie (1580) jusqu'en 1645. Il y a en outre trois appendices (pp. 567-616) et une table de matières systématique très complète (pp. 617-647).

Au chapitre Ier de l'introduction, l'auteur traite des sources du

(1) B. Duhr, S. J. *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, t. I. Fribourg en Br., 1907.

sujet. Il énumère d'abord celles qui ont été publiées, indiquant la valeur respective de chacune d'elles. Le catalogue n'est pas long, vu que la plupart des sources sont encore à l'état de manuscrits, dispersées en un grand nombre de dépôts tant en Europe qu'en Amérique. Le R. P. Hughes a dépouillé pas moins de cinquante dépôts, et il donne, sous autant de numéros distincts, des notices sur les matériaux qu'il a trouvés dans chacun. Cette imposante documentation suffirait à elle seule pour montrer le mérite exceptionnel de l'ouvrage. Sous le numéro 31 (Archives de Georgetown College D. C.) nous apprenons incidemment quelles furent les sources utilisées par John G. Shea pour l'histoire des jésuites dans les colonies anglaises (1). A comparer cette énumération assez sobre avec le luxe de documents dont dispose le P Hughes, on se rend compte de l'immense progrès que celui-ci réalise sur l'historien attitré de l'Église catholique aux États-Unis. — Outre cette description des sources, le chapitre I^er^ comprend la liste des titres *in extenso* de plus de deux cents publications citées dans l'ouvrage.

Le chapitre II ne se rapporte qu'indirectement à l'histoire des jésuites dans l'Amérique du nord. Dans la préface, l'auteur a eu soin de noter que son histoire, paraissant avant celle des jésuites en Angleterre même, « est comme une branche détachée du tronc », et que, pour suppléer à ce qui lui manque ainsi du côté de la mère-patrie, il a été obligé d'insérer plusieurs indications qui se rapportent proprement à l'histoire de la Compagnie de Jésus dans le royaume-uni. Il expose donc, en une première section de ce chapitre, l'historique des archives de la province anglaise, depuis ses origines jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus. Dès le début les généraux insistèrent auprès des jésuites anglais pour la formation d'une collection d'archives. Mais lors des persécutions contre les catholiques, les relations des jésuites anglais avec le général étaient difficiles, et cette situation explique en partie la rareté des documents émanant d'eux. En outre, bon nombre de documents périrent dans les tourmentes qui furent la conséquence des *popish plots*. Le R. P Hugues assigne encore comme cause du mutisme des jésuites, le silence leur imposé par les supérieurs dans les controverses religieuses. A ce propos il fait remarquer qu'on risquerait de se tromper sur le compte des jésuites anglais et américains au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, si on les jugeait d'après l'ensemble de la littérature de cette époque. Pour faire leur histoire, il faut consulter surtout les documents émanant des généraux de la Compagnie de Jésus. L'auteur lui-même cite copieusement les lettres des généraux, telles qu'il les a trouvées dans les archives générales de la Compagnie. (*Anglia : Epistolae generalium.* Au numéro 7 dans ses notices sur les sources manuscrites). Dans la seconde section de ce chapitre, le R. P. Hughes passe en revue la littérature concernant les

(1) JOHN GILMARY SHEA, *The catholic Church in colonial days*. New-York, 1886.

jésuites anglais et américains, depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Il indique plutôt l'esprit des époques et des auteurs qu'il ne renseigne sur la façon dont on a connu et utilisé les sources. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècles, âges de persécutions sanglantes ou d'âpres controverses, ne nous ont légué aucun essai d'histoire impartiale. Quelques auteurs relativement récents sont encore sous l'empire des préjugés accumulés par les écrivains antérieurs. Ceux d'entre les auteurs protestants qui ont le plus célébré l'œuvre des missionnaires catholiques dans l'Amérique du nord, tels que Bancroft et Parkman, ont fatalement été amenés à signer leurs œuvres du sceau de leurs propres convictions religieuses. Bref, il n'y a pas d'histoire vraie du catholicisme dans l'Amérique du nord. La conclusion, c'est « qu'en général nous devons laisser de côté l'histoire déjà publiée, pour publier de l'histoire bien authentique. » (p. 135). — A voir l'entrain avec lequel il expose les multiples attaques, vexations et calomnies dont les catholiques anglais et en particulier les jésuites furent l'objet aux siècles passés, il semble que l'auteur ait senti le besoin, avant d'entrer en matière, de détruire tout ce qui lui paraît préjugé dans les esprits de ses lecteurs. Néanmoins, cet exposé me paraît un peu long (pp. 79-138). Ensuite, au lieu de prendre toujours lui-même la défense des catholiques et des jésuites calomniés, il eût été plus intéressant de nous exposer la manière dont les victimes ripostaient.

Au chapitre III commence l'histoire des antécédents de la mission au Maryland. Les catholiques anglais, persécutés par Élisabeth, participèrent d'emblée au mouvement d'expansion coloniale, lorsque celui-ci commença à se faire sentir parmi les anglo-saxons. Déjà dans les chartes accordées à Sir Humphrey Gilberte (1574-78) des catholiques influents avaient fait insérer des clauses qui permettraient aux *popish recusants* d'aller s'établir au-delà de l'Océan. Mais l'entreprise de Gilberte échoua. D'un autre côté les mesures d'intolérance portées en Angleterre passèrent bientôt dans les colonies nouvellement fondées en Amérique. Quelques-uns conçurent le plan d'une émigration des catholiques en masse : mais le jésuite Parsons, consulté, déconseilla l'exécution de ce projet (1605). Cet exemple nous montre que vingt-cinq ans après leur arrivée en Angleterre, les jésuites étaient déjà mêlés activement aux affaires des catholiques. Leur nombre et leur influence allaient d'ailleurs grandissant. Beaucoup de prêtres séculiers entraient dans la Compagnie de Jésus. Parmi ces anciens membres du clergé séculier, signalons le P. Andrew White. Il fit son noviciat à Louvain, fut tour à tour employé aux missions en Angleterre, professeur de théologie à Louvain et à Liège, et devint le fondateur de la mission au Maryland. — En 1625 le secrétaire d'État, Georges Calvert (depuis, lord Baltimore) se convertit au catholicisme. Comme il était engagé dans le mouvement colonial, l'ancien plan d'une colonie catholique en Amérique devenait réalisable. Lord Baltimore avait obtenu une charte pour le territoire d'Avalon (dans

l'île de Terre Neuve). Il y emmena d'abord deux prêtres séculiers, ensuite (1629) des jésuites. Mais ses expéditions en Terre Neuve furent malheureuses. De retour en Angleterre en 1630, il prit une part très active à la controverse qui surgit entre les réguliers et les nobles catholiques d'un côté, et entre l'évêque récemment nommé de Chalcedoine et ses partisans de l'autre. Le R. P. Hughes expose longuement cette controverse (pp. 202-228). Notons seulement que lord Baltimore se montra un adversaire déterminé de l'évêque, et que les jésuites furent rendus solidaires de l'hostilité des nobles anglais contre ce dernier. Quoiqu'il en soit, il est certain que déjà alors les jésuites étaient en étroites relations avec lord Baltimore. Dès 1630 celui-ci leur avait spécialement confié le soin de la mission dans sa terre d'Avalon, comme il ressort de la correspondance du carme Simon Stock avec la Congrégation, alors nouvellement fondée,de la Propagande.

L'analyse de la charte accordée à Georges Calvert en vue de la fondation d'une colonie dans le territoire de Virginie, termine le chapitre III et nous introduit dans l'histoire de la fondation du Maryland. Georges Calvert mourut le 15 avril 1632. La charte ne fut publiée sous le grand sceau d'Angleterre que le 20 juin suivant, et ce fut Cecil Calvert qui la reçut au nom de son père. Elle avait été rédigée avec le souci évident de garantir pleine et entière liberté aux catholiques. La Couronne reconnaissait au lord-propriétaire le droit d'ériger des chapelles catholiques, le droit d'avouerie sur tous les oratoires même protestants, et l'abrogation dans son domaine de toutes les lois portées en Angleterre en matière de main-morte. La portée considérable de cette dernière concession est mise en évidence grâce à l'appendice C (pp. 578-616), où l'auteur traite brièvement de l'objet et de l'histoire des statuts de main-morte en Angleterre. — A l'exemple de son père, Cecil Calvert s'adressa aux jésuites pour l'aider dans son entreprise. Ce fut le P. White qui composa la *Declaratio coloniae*, un manifeste ayant pour but de gagner l'intérêt des catholiques anglais à la nouvelle entreprise. Le 22 novembre 1633 une expédition quitta l'île de Wight. Le P. White et le P. Altham en faisaient partie. Les émigrants passèrent par les petites Antilles et de là se dirigèrent vers le nord. Ils arrivèrent à Point Comfort en Virginie le 27 février 1634. — Ici l'auteur élargit le cadre de son travail et donne des détails très intéressants sur les différents éléments dont se composait alors la population des Indes occidentales : indiens, nègres, irlandais déportés, *indented servants*, puritains anglais, huguenots français, anglicans. Il donne également une esquisse (pp. 295-322) de l'activité des missionnaires catholiques dans les Antilles. Une vue d'ensemble sur la fondation de l'Église catholique dans le continent de l'Amérique du Nord et quelques particularités concernant les races indiennes que nos émigrants trouvèrent dans le Maryland, achèvent le cadre général dans lequel se place l'histoire. —

Après cette longue digression l'auteur nous fait assister aux premiers développements de la colonie et mission du Maryland. Comme lord Baltimore n'entendait pas subsidier les missionnaires, ceux-ci se firent assigner une certaine étendue de terrain, au même titre que les autres colons. Leur premier établissement fut à St. Mary's sur le Potomac. En 1640, ils avaient en outre un poste et des propriétés immobilières à St. Inigoes Manor, ainsi que deux missions indiennes à Matapany et à Pascattoway. A Matapany ils reçurent du chef indien un terrain en vue d'établir une mission stable. L'empereur ou tayac de Pascattoway, nommé Chitimacon, se fit baptiser en 1640. La mission s'annonçait prospère, quand surgirent entre les missionnaires et le lord propriétaire de graves contestations.

Les chapitres V et VI exposent l'origine et le caractère de ces différends, qui sont fameux dans l'histoire du Maryland. On a généralement admis jusqu'ici que le point de savoir s'il fallait appliquer le droit canon dans la colonie catholique, suscita la querelle. Le R. P. Hughes, se basant à la fois sur les lettres des missionnaires et sur la correspondance entre lord Baltimore et ses fonctionnaires, établit que la question est ailleurs. Pour lui tout s'explique par le dessein, constamment poursuivi par le lord, d'accaparer à son propre profit toute l'autorité et toutes les possessions dans le Maryland. De là, la résistance que lui opposèrent plus d'une fois les *freemen* de la colonie, de là aussi le conflit avec les missionnaires. Nous avons vu que ceux-ci détenaient des biens immobiliers : d'une part, comme colons, ils pouvaient en appeler au contrat qu'ils en avaient conclu avec le lord propriétaire lors de la fondation de la colonie. D'autre part les terres qu'ils recevaient des indiens leur revenaient légitimement, vu que la charte du Maryland abolissait les statuts de main-morte. Mais l'on vit bientôt que Cecil Calvert avait des vues qui dépassaient les honneurs du protectorat. Pour l'exécution de ses desseins il trouva un instrument docile dans la personne de John Lewger, lui aussi un anglican converti, qu'il députa au Maryland comme son secrétaire. Il est certain que Lewger n'avait pas aliéné ses idées anglicanes touchant l'origine du pouvoir dans l'Église. Il arriva dans le Maryland à la fin de l'année 1637. Trois mois avant lui, y était arrivé le Père Thomas Copley (*alias* Philip Fisher) qui avait été en quelque sorte l'agent de la colonie à Londres, mais qui peut-être s'était déjà brouillé avec le lord vers la fin de son séjour à Londres. Lewger était chargé de soumettre à l'assemblée des *freemen* un nouveau code de lois, destinées à remplacer celles que l'assemblée de 1635 avait votées mais que le lord avait refusé de sanctionner. Le nouveau code fut deux fois rejeté dans l'assemblée qui se tint du 25 janvier au 24 mars 1638. Lewger toutefois se hâta d'en confectionner un troisième qu'il envoya à l'approbation de lord Baltimore. Toutes ces lois tendaient à faire reconnaître le lord comme seul propriétaire effectif dans le Maryland, et le zèle peu éclairé de Lewger allait même jusqu'à lui attribuer une

certaine juridiction en matière mixte ou purement spirituelle. Or, dans l'assemblée, c'étaient surtout les bons amis des missionnaires qui se montraient les adversaires de ces tendances. Le principal d'entre eux, le capitaine Cornwaleys, écrivit à lord Baltimore une longue lettre de protestation, au nom des intérêts matériels de la colonie et aussi au nom de l'honneur dû à l'Église. Le P. Copley enfin, dans une lettre du 3 avril 1638, exposa également à Cecil Calvert tout ce que ces lois avaient d'arbitraire à l'égard des colons et de contraire aux immunités de l'Église.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails à propos de ce conflit. Dans le Maryland les missionnaires étaient aux prises avec les officiers du lord propriétaire, pendant que celui-ci, à Londres, débattait l'affaire avec le provincial des jésuites. En même temps il négociait avec la Congrégation de la Propagande en vue d'obtenir des prêtres séculiers qui pourraient remplacer les jésuites dans la colonie. Effectivement vers la fin de l'année 1642 deux prêtres séculiers furent envoyés au Maryland, malgré les protestations du Père Knott : mais ils ne furent pas plus tôt arrivés, qu'ils firent cause commune avec les jésuites. — Les vexations et les résistances continuèrent L'histoire des jésuites dans le Maryland à cette époque se ramène en grande partie à une question, assez ordinaire en Europe, de contestations à propos de biens temporels. Cela n'empêchait pas les missionnaires de déployer entretemps une activité remarquable. Le P. Rigbie exerçait un ministère fructueux sur le Patuxent. Le P. White transportait le poste de Pascattoway à Portobacco. Le P. Copley se dévouait au service des blancs à St. Mary's. Plusieurs Pères succombèrent à la tâche, d'autres jésuites prirent leur place malgré les manœuvres de lord Baltimore. Ils furent arrachés à leurs travaux en 1645 quand le gouverneur de Virginie, Clayborne, s'empara du Maryland. Il embarqua le P. Copley et le P. White pour l'Angleterre, et emmena les Pères Rigbie, Hartwell et Coopers en Virginie où ils moururent bientôt après. Ici s'arrête, dans ce premier volume, l'exposé historique du R P. Hughes.

Son ouvrage est de tous points remarquable. Nous avons dit que l'auteur a eu à sa disposition la collection complète des sources concernant le sujet. Nous ajoutons que presque à chaque page de son livre il en cite à profusion. Il a puisé surtout aux archives générales de la Compagnie de Jésus et à celles de la province du Maryland. Il a réussi ainsi à présenter l'histoire des origines de cette mission sous un jour nouveau, assez différent du tableau qu'on en trace d'ordinaire. Il traite largement son sujet, ne négligeant aucun point d'attache, et le replace ainsi parfaitement dans le cadre général de l'histoire de cette époque. D'autre part l'ouvrage foisonne de détails utiles, car l'ampleur de la conception s'unit chez l'auteur à un grand souci du détail. En plusieurs endroits l'exposé est même trop touffu, et il est telles digressions qui nous mènent assez loin du sujet. Ensuite le R. P. Hughes pour étayer certaines propositions basées sur certains détails, en appelle à

d'autres faits ou à des documents qui ne trouvent leur place normale que beaucoup plus loin dans son récit. De là plusieurs répétitions que l'auteur eût pu éviter. Notons enfin que l'ouvrage est écrit en un style vif et assez piquant. La division en paragraphes séparés et les résumés imprimés dans la marge, en facilitent beaucoup la lecture. Nous pensons que le travail du R. P. Hughes est une excellente contribution à une histoire critique, non seulement des jésuites, mais de toute l'Église catholique dans l'Amérique du Nord.

* * *

Le recueil de documents que l'auteur vient de publier à la suite de son premier volume, n'est pas un simple complément de ce dernier. Les documents se rapportant à l'histoire du Maryland jusqu'en 1645 sont rangés parmi les numéros de la section I (n. 1-23). Ils se répartissent comme suit : § 1) documents concernant la période des antécédents de la mission du Maryland 1605-1633 (n. 1 à 4) ; — § 2) pièces d'ordre administratif : lettres des Généraux S. J. 1629-1744 (n. 5 A-T à 7 A-V[3]) ; — § 3) documents narratifs : *litterae annuae* et autres 1634-1773 (n. 8 A, B-X[2]) ; — § 4) documents ayant trait à la controverse avec lord Baltimore 1633-1670 (n. 9-23). — La plupart de ces sources sont publiées pour la première fois, d'autres n'étaient connues que par des extraits ou des traductions.

Les documents contenus dans les sections II à VII, sont agencés de façon à former un « traité, narratif et critique, sur les propriétés de la Compagnie de Jésus et leur emploi (1633-1838) » (n. 24-224). — Le volume que nous avons sous les yeux ne contient que la I[ere] partie : l'organisation primitive (section II, § 5 à 10, n. 24-114) et les « attaques et réclamations contre cette organisation » (section III, § 11, n. 115-140).

Nous avons vu que les jésuites du Maryland, en vue de pourvoir à leur subsistance, eurent recours au système de propriété foncière. Ils acquirent un certain nombre d'arpents de terre, en vertu des conditions de plantation, pour eux-mêmes et pour chaque homme valide qu'ils amenaient dans la colonie. Ils en achetèrent d'autres dans la suite. De multiples donations pieuses de la part des fidèles vinrent encore accroître leurs possessions, sans compter les patrimoines personnels des missionnaires que ceux-ci léguaient bien souvent à la Compagnie de Jésus. Quand la colonie de lord Baltimore fut devenue une colonie de la Couronne, l'ère des persécutions s'ouvrit pour les catholiques du Maryland (1691), aussi les jésuites eurent beaucoup de peine à sauver leurs propriétés.

Ils eurent recours à divers expédients : legs de l'un à l'autre par testaments, ventes fictives à des catholiques dévoués, etc. Dans la section II de ce recueil, le R. P. Hughes publie tout ce qui a rapport à ces divers transferts des propriétés durant cette période, dans le

Maryland (§ 5 à 8, n. 24-99) et en Pennsylvanie (§ 9, n. 100-107). Les troubles qu'amena la suppression de la Compagnie de Jésus furent cause que plusieurs anciennes propriétés tombèrent en décadence, et que d'autres furent liquidées (§ 10, n. 108-114).

Pendant la période de la suppression, les anciens missionnaires restèrent sur le terrain et continuèrent d'occuper leurs anciennes possessions à titre personnel. Bientôt ils se constituèrent en une corporation dont les propriétés, cette fois collectives, devaient servir à l'entretien de tout le clergé tant séculier que régulier. Il n'y eut guère de difficultés sous le premier évêque de Baltimore, Mgr John Carroll, ni sous son successeur immédiat, Mgr Léonard Neale. La Compagnie de Jésus avait cependant été rétablie dans le Maryland, tacitement et *in foro interno*, dès l'année 1804. Mais quand en 1814 fut publiée la bulle qui reconstituait la Compagnie officiellement dans le monde entier, les jésuites du Maryland se mirent sans tarder à l'œuvre en vue de reprendre possession de leurs anciens privilèges et de leurs propriétés. Des difficultés surgirent bientôt entre le général des jésuites et leur supérieur au Maryland d'une part, et entre l'archevêque de Baltimore, Mgr Ambroise Maréchal, de l'autre. Le point en litige était double : question de juridiction sur les jésuites actifs dans le ministère, et question de savoir si les biens de la « corporation du clergé » appartenaient à l'Église comme telle et par conséquent aussi à l'évêque et au clergé séculier, ou bien s'ils appartenaient encore à la Compagnie de Jésus qui les avait d'abord possédés. Une âpre controverse s'ouvrit, qui ne dura pas moins de six années (1820-1826) et dans laquelle les jésuites eurent finalement gain de cause. Ce sont les documents concernant cette controverse qui sont réunis dans la section III (§ 11, n. 115-140). — La deuxième partie de ce recueil de documents (n. 141-224) comprendra ceux qui ont rapport à la « réorganisation » des biens de la Compagnie de Jésus, leur développement et leur emploi dans la suite jusqu'en 1838, ainsi qu'une critique sur l'ensemble des documents reproduits dans les deux parties.

Cette ample publication de sources est une nouvelle preuve de la solidité du récit du R. P. Hughes. Elle n'a pas seulement le mérite de mettre à la portée de tous une foule de documents, dont un nombre considérable sont imprimés pour la première fois. L'auteur en effet a eu soin de les grouper par ordre systématique, les reliant en outre entre eux par de brièves notices historiques. Cette publication constitue ainsi un exposé documentaire ou, si l'on veut, un heureux agencement de textes originaux. Nous espérons vivement que le R. P. Hughes mènera à bonne fin la tâche difficile qu'il a entreprise.

L. Smet.

A. Favaro. *Galileo e l'inquisizione. Documenti del processo Galileiano esistenti nell' archivio del S. Uffizio e nell' Archivio secreto Vaticano per la prima volta integralmente pubblicati.* Florence, Barbéra, 1907. In-4, 165 p.

C'était une charge bien lourde qu'assumait il y a vingt ans M. Favaro, en prenant sous sa direction la nouvelle édition des œuvres de Galilée ; il s'agissait de rassembler des diverses bibliothèques et archives du monde les manuscrits des ouvrages du grand philosophe, ainsi que tous les documents, ayant quelque rapport à sa vie ou à ses œuvres ; aujourd'hui le travail est terminé et il est vraiment digne de celui qui fut une des gloires de la pensée humaine (1).

Une publication de sources ne se prêtant ni à de longs commentaires ni à des digressions trop fréquentes, M. Favaro fit paraître entretemps différents travaux dans les publications académiques et les périodiques ; il vient de nous en donner un inventaire, où nous n'en relevons pas moins de 160 (2).

L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui est un extrait du dix-neuvième volume de l'édition nationale. Les documents des procès du Tribunal de l'Inquisition sont conservés dans les archives du Saint-Office et divisés en deux séries : l'une contient les décrets de la Congrégation, l'autre tout ce qui a rapport à la procédure, dépositions des témoins, sentences, abjurations, etc. Les décrets, concernant Galilée et sa doctrine, se trouvent encore aux archives du Saint-Office ; les documents du procès furent enlevés, on ne sait quand, et réunis en un volume qui passa aux archives secrètes du Vatican, où il se conserve encore actuellement.

Examinons ce que nous offre de bien nouveau la publication de M. Favaro. En 1848, M. Gherardi transcrivait dix décrets d'après les originaux des archives du Saint-Office, et nous donnait le texte des délibérations de 21 autres, d'après un extrait qui en avait été fait au Saint-Office, probablement au commencement du XIX^e^ siècle (3). Depuis

(1) *Le opere di Galileo Galilei.* Edizione nazionale sotto gli auspicii di sua maestà il re d'Italia. 19 vol. Florence, Barbéra, 1890-1907. Les huit premiers volumes contiennent les traités, écrits et discours scientifiques ; plusieurs d'entre eux sont publiés pour la première fois ; les autres ont été corrigés d'après les manuscrits, offrant le plus de garanties d'exactitude. Le neuvième volume renferme quelques écrits littéraires. Le carteggio, disposé par ordre chronologique, occupe les neuf volumes suivants ; il contient la correspondance de Galilée ainsi que toutes les lettres qui le concernent, depuis 1574 jusques 1642. A la fin de chaque volume nous trouvons un double index, chronologique et alphabétique et à la fin du dix-huitième volume, un double index général. Le dix-neuvième volume est consacré tout entier à la biographie de Galilée.

(2) *Trent' anni di studi Galileiani.* Florence, Barbéra, 1907. In-4, 29 p.

(3) *Il processo Galileo riveduto sopra documenti di nuova fonte*, dans *Rivista Europea*, 1^re^ année, t. III, fasc. 1 (1^er^ juin 1870), pp. 3-37 ; fasc. 3 (1^er^ juillet 1870), pp. 398-419.

lors personne ne put pénétrer aux archives du Saint-Office, pour y étudier la question de Galilée : Léon XIII leva la défense en faveur de M. Favaro, qui put se servir à discrétion des originaux. Nous possédons donc aujourd'hui intégralement le texte des décrets, avec l'indication du lieu de la réunion et les noms de ceux qui y prirent part ; trois seulement des 31 décrets n'ont pu être copiés sur les originaux, ce sont ceux publiés sous les numéros 9, 10 et 11 ; quand et par qui les feuilles manuscrites ont elles été enlevées du volume ? On ne le sait ; en tout cas, c'est certainement après 1848, car ce sont précisément trois décrets que M. Gherardi a pu copier textuellement à cette époque. Aux 31 décrets, dont le texte nous était connu quoiqu'imparfaitement, M. Favaro en ajoute quatre tout à fait inédits ; ce sont ceux renseignés sous les numéros 7, 8, 29 et 35 ; les décrets 7, 8 et 29 traitent de faits connus par les feuilles 382, 394 et 557 du manuscrit du procès ; sous le numéro 35, nous trouvons un décret du 9 octobre 1741, par lequel la Congrégation des consulteurs, en l'absence des cardinaux consulteurs, permet aux imprimeurs du séminaire de Padoue l'impression des ouvrages de Galilée, à condition toutefois de se soumettre à diverses déclarations qu'ordonnera la Congrégation.

Venons-en aux documents du procès ; nous ne signalerons pas les nombreuses publications qui en furent faites depuis un siècle ; il nous suffira d'en citer deux : ce sont les plus sérieuses et les seules qui offrent toutes les garanties d'exactitude, celles de M. H. de L'Épinois (1) et de M. von Gebler (2). M. Favaro reproduit les documents d'après l'ordre qu'ils occupent dans le volume des archives et ne s'en écarte que rarement lorsque la suite des idées l'exige impérieusement ; si à cet avantage, nous ajoutons la clarté et l'exactitude jusques dans les moindres détails, les nombreux renvois aux volumes du carteggio, nous pouvons dire que cette édition est supérieure à toutes les précédentes et mieux adaptée à une étude historique du procès de Galilée.

Plusieurs pièces ne se trouvent pas dans le volume des archives du Vatican et on se laisse aller à diverses hypothèses pour expliquer cette lacune (préf. p. 8). Après de laborieuses recherches, M. Favaro a pu en retrouver quelques-unes ; les lettres furent insérées à leur place dans le recueil de la correspondance, et les documents proprement dits suivent en appendice les deux séries principales. Ce sont la sentence prononcée contre Galilée et la formule d'abjuration dont il existe de nombreuses copies ; elles sont reproduites ici d'après l'unique exemplaire provenant directement du Saint-Office ; les notifications de la condamnation et de l'abjuration à l'évêque de Cortone et au nonce de Cologne ; le décret de prohibition du dialogue et un résumé des deux procès, fait au Saint-Office même au XVIII^e^ siècle. Viennent

(1) *Les pièces du procès de Galilée.* Rome et Paris, 1877.

(2) *Die Acten des Galileischen Processes nach der vaticanischen Handschrift herausgegeben.* Stuttgart, 1877. Cette édition est plus exacte que la précédente.

ensuite divers documents qui ont quelque rapport avec le procès ; nous nous contenterons de citer la relation du procès de 1633 faite par Buonamici, ancien professeur de Galilée, qui se trouvait à Rome à cette époque, relation reproduite d'après une copie inédite, corrigée de la main de l'auteur.

C'est certes la série des décrets qui constitue l'intérêt principal de la publication de M. Favaro ; le fait même que personne depuis Gherardi n'avait pu en prendre connaissance laissait planer comme un mystère au-dessus de la question de Galilée ; aujourd'hui tout doute est écarté et quelle valeur peut-on accorder à l'opinion soutenue jadis principalement par Wohlwil (1), mettant en doute l'authenticité et l'intégrité des documents contenus dans le volume du procès ? La série complète des décrets correspond en effet parfaitement et sur tous les points avec la série des documents du procès. L'on ne peut que regretter d'avoir dû attendre si longtemps une publication de ce genre.

L'ouvrage de M. Favaro n'offre point ce caractère aride, propre à tant de publications de sources ; la lecture en est facile et attrayante ; grâce aux notes nombreuses, qui renvoient aux lettres contenues dans les volumes du carteggio, il est maintenant possible de reconstruire tout le drame des procès de Galilée jusques dans ses moindres détails ; c'est donc là une question historique épuisée et « il n'est plus nécessaire d'user de périodes déclamatoires et injurieuses pour montrer comment elle constitue sinon la plus grande, au moins une des plus grandes erreurs de la Curie romaine ; cette erreur elle l'a réparée, peut-être pas complètement cependant, le jour où elle dut effacer de l'Index le Dialogue et inscrire dans les mêmes volumes des Décrets la permission d'enseigner, soutenir et défendre une doctrine déclarée absurde, fausse en philosophie et formellement hérétique » (préf. p. 9).

Dans une courte préface, l'auteur reconstitue les grandes lignes de l'histoire des deux procès ; nous regrettons qu'il n'y ait ajouté quelques notes sur les publications antérieures des décrets et des documents du procès ainsi que sur la manière de procéder dans la publication des pièces ; c'est pour ce motif que nous nous y sommes attardés quelque temps au commencement de ce compte rendu. Un renvoi à l'édition nationale ne pourrait excuser cette lacune ; si cette édition est loin d'être à la portée de tous, l'extrait que nous présentons aujourd'hui est indispensable à quiconque veut s'ocuper sérieusement de la question de Galilée.

P. Delannoy.

(1) *Der Inquisitionsprocess des Galileo Galilei ; eine Prüfung seiner rechtlichen Grundlage nach den Akten der römischen Inquisition.* Berlin, 1870.

EUG. HUBERT. *Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713).— La question religieuse et les relations diplomatiques.* (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Nouv. série. Collection in-4°. Extrait.) Bruxelles, Lebègue et Cie, 1907. In-4, 481 p.

Comme le sous-titre l'indique, M. Hubert se propose, dans ce travail, de mettre en lumière les rapports religieux et diplomatiques entre les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies, depuis leur séparation définitive en 1648 jusqu'au traité d'Utrecht en 1713. Jusqu'ici, les historiens qui se sont occupés de la même période, M. Lonchay *(La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700).* Bruxelles, 1896, in-8°) et M. Waddington *(La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650.* Paris, 1895-1897, 2 vol. in-8°) n'ont envisagé que le côté de politique générale et les questions militaires. M. Knuttel *(De toestand der Nederlandsche Katholieken ten tijde der Republiek.* La Haye, 1892-1894, 2 vol. in 8°) avait traité la question religieuse pour les Pays-Bas du Nord ; mais il manquait un travail d'ensemble sur les relations régulières entre la République des Provinces Unies et les provinces restées fidèles à l'Espagne, depuis la séparation définitive de 1648. Il faut rendre hommage à M. Hubert de l'avoir entrepris et mené à bonne fin.

On peut considérer les deux premiers chapitres comme une introduction générale au travail : ils ont trait à la législation religieuse dans les deux pays, antérieurement à 1648. Dans les Pays-Bas méridionaux, les placards de Charles V constituent la législation religieuse, pendant le XVIe siècle; dans la pensée du législateur, c'est une œuvre de répression et de préservation religieuses. Confirmés par Philippe II, suspendus en 1566 à la suite des désordres des Iconoclastes, le duc d'Albe les remet en vigueur en 1567. La Pacification de Gand (1576) introduit une solution provisoire de statu quo : la liberté de conscience dans les 17 provinces, concurremment avec un régime de faveur pour les Calvinistes en Hollande, Zélande et une partie d'Utrecht ; pour les Catholiques, dans le reste du pays.

Les excès des protestants à Gand, Bruges, Anvers et Bruxelles amènent le Taciturne, dans la crainte de voir retardée l'expulsion des Espagnols, à substituer, en 1578, au régime de la Pacification de Gand, une réglementation nouvelle, dite Paix de Religion, proclamant l'entière liberté de conscience et l'exercice public du culte catholique, même en Hollande et Zélande. La tentative échoua ; presque simultanément, les deux partis présentent une solution différente ; il se forme deux ligues : l'Union d'Arras et la ligue d'Utrecht (1579). Entretemps,

le duc de Parme, Alexandre Farnèse, fort de ses victoires, cherche à faire prévaloir une politique d'apaisement, en octroyant aux villes reconquises les réconciliations ; au point de vue religieux, c'était la suppression virtuelle de la peine de mort en matière d'hérésie, mais avec maintien des anciennes lois et ordonnances, et la suppression de la tolérance religieuse : effectivement, la peine de mort ne fut plus appliquée après 1597.

Vient la Trêve de douze ans en 1609 : la question religieuse, pour laquelle les deux puissances montraient une égale intransigeance, empêche la conclusion d'une paix durable : on se borne à régler les relations commerciales entre les deux pays ; au point de vue religieux, on défend aux Hollandais de faire, sous prétexte de commerce, du prosélytisme dans les Pays-Bas Espagnols Ils en tinrent peu compte. Les Archiducs doivent publier un édit complémentaire le 13 juillet 1609, et un nouveau placard le 31 décembre 1609. Aux termes de ce placard, il était interdit « sous peine d'amende arbitraire et de bannissement perpétuel, à tout citoyen des Pays-Bas et à tout étranger voyageant dans ces provinces, de favoriser, par quelque moyen que ce soit, l'extension des doctrines contraires à l'orthodoxie, d'assister à des conventicules et de discuter les questions de théologie, s'ils sont clercs » (p. 52). Edm. Poullet *(Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant*, t. II, p. 104) est d'avis que ce placard, par la force même des choses, a réglé l'attitude du pouvoir séculier à l'égard des régnicoles eux-mêmes, en matière religieuse. Il invoque à l'appui de sa thèse, les décisions du synode d'Anvers de mai 1610. Mais en 1615, un nouveau synode, dans la même ville, demande la poursuite, non plus seulement des hérétiques causant scandale, mais de tous ceux qui ne font pas profession d'orthodoxie. Il y aurait lieu, semble-t-il, d'après M. Hubert, de distinguer la période antérieure à 1615 : les étrangers seuls auraient été visés par le placard de 1609; après 1615, il aurait été appliqué aux régnicoles. En fait, au début du XVII^e^ siècle, on peut affirmer que les négociants dissidents paisibles jouissent d'une liberté de conscience à peu près complète ; les régnicoles, malgré l'obligation d'orthodoxie, ne sont plus soumis aux mêmes rigueurs que pendant le XVI^e^ siècle.

Dans les Provinces septentrionales, la question religieuse est réglée par une double législation : les placards généraux et les ordonnances particulières aux provinces. Le premier placard général est du 20 décembre 1581 : il interdit l'exercice du culte catholique, pour cause de scandale; il est suivi des placards du 21 novembre 1584, 23 juin 1587, prohibant les pèlerinages, à cause des *sympathies* des catholiques pour les Espagnols. L'intervention du président Jeannin, pour adoucir le sort des catholiques, reste vaine. Le 22 février 1622, paraît un placard, renouvelé en 1624, 1629 et 1641, portant interdiction de séjour dans les Provinces-Unies pour les Jésuites, les religieux des deux sexes et les prêtres séculiers étrangers ; il prononce la dissolution

des communautés de « Klopjes » ou filles dévotes. C'est une intolérance syslématique, qui rend la situation des catholiques particulièrement critique : les rapports au Pape du Vicaire apostolique Rovenius, en 1622, et du nonce Fabio de Lagonissa, en 1628, ne dissimulent pas les difficultés de la situation

A ces mesures draconiennes des États Généraux, viennent s'ajouter les édits particuliers des provinces et les mesures tracassières prises par les autorités locales. Les États de Hollande se distinguent par leur esprit de persécution : ils édictent toute une série de mesures vexatoires contre les catholiques. Il y eut même un incident diplomatique : les représentants des pays catholiques admettaient aux services religieux, célébrés dans la chapelle de leur ambassade, les catholiques hollandais, au grand mécontentement du Synode de Hollande. Les États, devant les réclamations, protestèrent à différentes reprises en 1619, 1626, 1642 contre la façon d'agir des attachés diplomatiques. Devant l'attitude énergique de l'ambassadeur vénitien Suriano en 1619 et du comte d'Avaux, ambassadeur de France en 1644, les États jugèrent prudent de ne pas insister : les choses en restèrent là, malgré les protestations du synode protestant.

L'auteur passe ensuite en revue les législations particulières aux provinces de Frise, Groningue, Overyssel, Drenthe et Gueldre : il signale partout le même esprit de rigueur envers les catholiques. Dans le Limbourg seul, les catholiques jouissent d'une tolérance relative, par calcul politique, pour s'attirer les sympathies des villes *non encore* soumises aux Provinces-Unies. L'étude de l'ensemble de la législation des Pays-Bas septentrionaux amène justement la conclusion : « au moment où se signe le traité de Münster, les lois qui régissent les matières religieuses sont empreintes d'une grande sévérité » (p. 96).

Après avoir fait l'historique de la législation religieuse dans les deux pays avant 1648, M. Hubert examine la situation religieuse dans les deux pays de 1648 à 1713.

Deux genres de clauses, stipulées par le traité de Westphalie, présentent un intérêt spécial pour l'auteur : les dispositions relatives aux matières religieuses et à la délimitation des territoires cédés par l'Espagne aux Provinces-Unies. La délimitation des territoires cédés devait se faire par une chambre mi-partie, concession faite par les Hollandais à l'Espagne, grâce à l'habileté d'un diplomate espagnol, Antoine Brun. En 1661, elle n'avait pas encore terminé ses travaux sur les terrains litigieux. A propos de la question religieuse, les deux gouvernements avaient, dans les préliminaires du traité, montré une belle ardeur en sens opposé : Philippe IV voulait la liberté du culte catholique dans les territoires cédés ; les Provinces Unies refusaient énergiquement au nom de la double souveraineté temporelle et spirituelle. La rédaction finale du traité n'introduit aucune nouveauté relativement aux questions religieuses : ce n'est en somme, qu'une réédition des clauses déjà énoncées dans les conventions de 1609 et 1610.

L'art. XVIII règle la sépulture des dissidents ; l'art. XIX, la façon de se comporter pour les sujets de l'un et l'autre pays voyageant en pays voisin ; l'art. XLIII concerne la confiscation des biens ecclésiastiques, dans les pays récemment annexés. L'art. XVIII et l'art. XLIII allaient susciter immédiatement des conflits : c'est en vain que l'Espagne réclame contre les confiscations faites depuis le traité : les États Généraux font la sourde oreille ; mais de leur côté, ils protestent énergiquement contre l'inobservation de la clause relative à la sépulture des dissidents. Une ordonnance royale du 2 juin 1654 enjoignit aux conseils de justice d'exécuter les engagements pris à Münster.

Cependant, des difficultés plus sérieuses allaient solliciter l'attention du gouvernement espagnol : l'établissement des protestants étrangers dans les Pays-Bas, en vertu des dispositions inscrites dans le traité de 1648. Le gouvernement consulte les Conseils provinciaux par lettre du 28 juin 1655 ; cette enquête eut comme corollaire une lettre circulaire adressée aux Évêques et aux Conseils de justice, le 11 décembre 1657 : elle rappelle que le placard de 1609 est toujours en vigueur pour les régnicoles et qu'il leur est interdit de professer le protestantisme ; l'art XIX du traité de Münster ne regarde que les habitants des Provinces Unies. En 1664, nouvelle enquête sur la situation : on consulte les Évêques et les Conseils Provinciaux sur les remèdes applicables à la situation : il y a accord sur le principe de la répression, mais désaccord sur les moyens à employer. En général, ils sont partisans d'une sage politique de prudence pour éviter les représailles des États Généraux. L'évêque de Ruremonde seul, Eugène Albert d'Allamand, se montre intransigeant et préconise l'expulsion pure et simple des dissidents. Tous sont également d'avis de refuser aux hérétiques l'accès des fonctions publiques, mais en agissant avec prudence. Un fait beaucoup plus grave préoccupe le Gouvernement et les Évêques : c'est la multiplication des mariages mixtes. Les habitants des Pays-Bas vont recevoir la « bourgeoisie » dans les territoires des Provinces-Unies, font bénir leur mariage par un ministre protestant, puis reviennent vivre dans les Pays-Bas : une action énergique s'impose : Conseils et Évêques en conviennent. L'auteur passe en revue une série de cas spéciaux, qui suscitent des conflits diplomatiques entre les deux gouvernements : dans les terrains litigieux du Limbourg, les évêchés de Gand, Tournai et Bruges. Le gouvernement de La Haye fait la sourde oreille, spécialement pour le cas de bourgeoisie ; mais en revanche ne manque pas d'intervenir en faveur des protestants que l'on moleste dans les Pays-Bas catholiques. Pendant l'alliance momentanée des Provinces-Unies à la fin du XVII^e^ siècle, le séjour des troupes alliées dans les Pays-Bas ou en Hollande suscite de nouveaux conflits, toujours pour des questions religieuses. Elles avaient d'ailleurs conservé toute leur acuité. A Bruxelles même, « il fallait peu de chose pour amener des conflits d'autant plus graves que les prérogatives diplomatiques venaient compliquer une situation fort délicate » (p. 191).

L'auteur signale toute une série de conflits (p. 220-243) : on y retrouve le procédé habituel des États Généraux : si leur intervention en faveur des protestants des Pays-Bas est inefficace, ils usent de représailles contre les catholiques, spécialement contre le clergé.

Dans les Provinces septentrionales, après la conclusion du traité de Münster, un fait évident s'impose : le fanatisme des pasteurs protestants et des assemblées synodales : elles élaborent des mesures draconiennes pour « remédier au péril redoutable qui menace la vraie Religion » (p. 251) de par les agissements des catholiques. Les États de Hollande, sans doute pour des raisons économiques ne voulurent pas donner satisfaction aux revendications exorbitantes des synodes. Ils les invitent à ne plus leur adresser de remontrances et à avoir toute confiance dans le zèle des autorités. En fait, d'ailleurs, il y avait un mouvement bien marqué de conversions au protestantisme

Dès 1648, paraissent des nouveaux placards, qui inaugurent une ère de tracasseries et de vexations pour les catholiques. L'auteur en relève toute une série pour le Brabant, la Gueldre, le pays de Groningue et l'Overyssel. Un fait très curieux : les vexations redoublent, si les Protestants des pays étrangers sont malmenés par leurs Gouvernements, ou si un pays protestant, comme l'Angleterre, témoigne de la faveur aux Catholiques.

Les États Généraux rendent responsable le Gouvernement de Bruxelles de toute manifestation étrangère contre les Provinces-Unies.

D'autre part, les États Généraux se soucient très peu des réclamations faites par l'Espagne contre le ravitaillement par la flotte zélandaise, de Dunkerque assiégée par les troupes espagnoles.

Les catholiques hollandais ne se contentaient pas toujours du rôle de persécutés : de temps en temps ils malmenaient les protestants et leurs pasteurs, spécialement dans la province d'Utrecht et dans la mairie brabançonne ; de même dans les terrains litigieux non encore délimités des Provinces-Unies et de la Flandre. Lors de l'invasion du territoire de la République, en 1672, par les troupes françaises, il y eut, sur certains points, des manifestations favorables à la France de la part des catholiques hollandais. Il y eut, naturellement, après le départ des troupes françaises, une vive réaction et une recrudescence de tracasseries, spécialement contre les prêtres.

Cependant, malgré les vexations dont les catholiques étaient l'objet, à la fin du XVII^e^ siècle, leur situation s'était améliorée : les rapports des vicaires apostoliques de la Torre (1656), de Neercassel (1668) témoignent d'une certaine tolérance accordée à la célébration du culte catholique ; le rapport de Codde (1701) ne parle plus de persécution. A la veille du traité d'Utrecht, on peut dire que la pacification religieuse est visible. Il reste deux griefs dont les catholiques eurent toujours à se plaindre : leur exploitation financière pour la célébration du culte et l'impossibilité pour eux d'avoir accès aux fonctions publiques. Sur

ce dernier point, si la loi était formelle, il n'était pas toujours fac
en fait, de la faire observer : dans maint village des pays de général
les fonctions municipales étaient aux mains des catholiques malgré
constantes réclamations des Synodes.

Si les rapports religieux entre les deux pays sont tendus, les r
ports diplomatiques ne sont pas non plus empreints de cordial
M. Hubert laisse de côté la question des alliances militaires mom
tanées et déclare se référer complètement au travail de M. Lonch
Les faits rendent hommage à la correction des procédés du gouver
ment de Bruxelles vis-à-vis des Provinces-Unies. Celles-ci ne peuv
articuler contre lui aucun fait précis : il a souci de la justice et
manque pas de faire droit aux réclamations des États Généraux, l
qu'elles sont fondées. En revanche, les dirigeants hollandais n'ont
le souci d'une égale courtoisie ; ils semblent au contraire prendre p
sir à multiplier les manques d'égards vis-à-vis de Bruxelles ; « le
représentants se montrent peu scrupuleux en matière de finances et
respectent guère les droits du Roi dans les régions de la frontièr
(p. 373). La chambre mi-partie instituée pour effectuer la délimitat
des territoires, ordonnée par l'art. III du traité de Münster n'avait
encore terminé ses travaux ; néanmoins les États Généraux, conscie
de la faiblesse des Pays-Bas espagnols, laissent leurs troupes violer
territoire espagnol et faire bon marché de la liberté de ses citoyens.
n'est qu'exceptionnellement que l'on trouve, pour toute la périod
des rapports cordiaux entre les deux pays. — Tel est, résumé d
ses grandes lignes, le travail de M Hubert. Il contient, com
annexes, la publication de pièces inédites rentrant dans le cadre
travail. Un index alphabétique permet de répertorier facilement
noms de lieux, de personnes et les matières. Le travail eût, semb
t-il, gagné en clarté et eût été plus maniable, si M. Hubert avait m
qué davantage par des subdivisions, les points spéciaux en litige en
les deux gouvernements. Ainsi, par exemple, pour la situation r
gieuse dans les Pays-Bas espagnols après Münster (chap. III), il eût
facile de diviser d'après les stipulations insérées dans le traité : sur
résidence des dissidents, leur sépulture dans les Pays-Bas, la quest
des biens ecclésiastiques dans les territoires annexés ; les maria
mixtes et les cas de bourgeoisie ; la délimitation des territoires.

Le système bibliographique semble peu pratique en ce qui conce
les sources et travaux imprimés : à la disposition chronologique, il
été préférable, pour la facilité des recherches de substituer la disposit
alphabétique On ne saisit pas très bien la distinction qu'établit l'aut
entre documents et travaux imprimés : on trouve sous la seco
rubrique les publications de sources de Mgr. de Ram, de Gachard
MM. Cauchie et Maere, etc. : elles trouveraient leur place natur
parmi les documents ou sources imprimés. Le classement eût été p
logique, si M. Hubert avait utilisé comme divisions : sources d'archi
(manuscrites et imprimées) et travaux. Pour cette dernière rubriq

la bibliographie n'est pas complète : on est étonné de ne pas y retrouver les travaux d'Edm Poullet et d'autres mentionnés dans le cours du travail.

Ces quelques critiques d'ordre externe n'enlèvent d'ailleurs rien à la grande valeur du travail. La solide érudition, la connaissance de l'époque et de la littérature qui s'y rapporte sont des qualités, que le savant professeur de Liège nous avait permis d'apprécier dans son étude sur *Le Voyage de l'Empereur Joseph II aux Pays-Bas* et son mémoire sur *Les Garnisons de la Barrière*. Faut-il ajouter que, cette fois encore, M. Hubert a consciencieusement exploré les dépôts d'archives de Belgique et de Hollande ? Éminemment objective, l'œuvre de M. Hubert restera définitive : elle sera toujours un puissant auxiliaire pour tous ceux qui voudraient approfondir les questions religieuses et diplomatiques, restreintes à l'une ou l'autre province des deux pays.

A. PASTURE.

R. DE BOYSSON. *Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire*. Préface de G. de PASCAL. Paris, A. Picard, 1907. In-8, XIX-340 p. F. 4.

Pendant la Révolution qui marqua si tristement la fin du XVIII^e^ siècle, le clergé de France sut dans sa très grande majorité se tenir avec un désintéressement héroïque au dessus et en dehors des questions politiques sacrifiant tout à la pureté de la foi et à l'indépendance de l'Église. C'est ce qui ressort jusqu'à l'évidence des publications retraçant l'histoire des diocèses pendant cette période. On doit regretter que ces travaux aient été bien tardifs et qu'ainsi bien des faits soient tombés dans l'oubli : mais il faut se rappeler que, au rétablissement de la paix religieuse, il ne restait rien de l'ancienne Église de France : tout était à reconstruire et le clergé ne manqua pas à ses nouveaux devoirs.

De cette œuvre immense de ruine et de restauration M. R. de Boysson nous retrace l'histoire pour les anciens diocèses de Sarlat et Périgueux. Il s'applique à nous montrer les origines de la Révolution et ses conséquences pour une province de la France en particulier. Le livre est dédié « *aux prêtres du Périgord* » ; ils y trouveront dans les nobles exemples donnés par les membres de l'ancien clergé des leçons pour les temps actuels, et des motifs d'espérance pour des jours meilleurs. Le clergé constitutionnel dans cette région, comme partout ailleurs, joua un triste rôle : ses chefs furent des personnages peu recommandables.

Ce travail ne fait pas double emploi avec celui de M. le chanoine H. Brugière : *Le livre d'or des diocèses de Perigueux et de Sarlat ou*

le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire, (Montreuil-sur-Mer, 1894, in-8°, de 330 p.) Les deux ouvrages se complètent l'un l'autre. M. de Boysson s'efforce surtout de montrer les progrès et les applications de l'idée maçonnique rayonnant de Paris jusque dans les provinces les plus éloignées et de retracer ce qu'ont accompli les catholiques d'alors, riches ou pauvres, pour leurs prêtres.

B. Heurtebize, O. S. B.

M. Demimuid. *Vie du vénérable Justin de Jacobis de la Congrégation de la Mission (dite des Lazaristes), premier vicaire apostolique de l'Abyssinie* (1800-1860). 2e édit. Paris, Téqui, 1906. In-8, VI-416 p. F. 4.

Ce livre est intéressant à plusieurs titres. Il nous retrace une glorieuse existence, celle d'un homme de Dieu, conduisant merveilleusement son œuvre apostolique au milieu des plus grandes difficultés et avec un succès vraiment extraordinaire. De Jacobis naquit à San-Fele en Italie, le 9 octobre 1800. Après une préparation préalable au séminaire des Lazaristes à Naples, il reçut l'ordination sacerdotale et exerça son ministère sacré dans plusieurs maisons italiennes. En 1839, il fut désigné pour les missions récentes d'Abyssinie. C'était une tâche ingrate et dangereuse. Jacobis sut faire aimer le catholicisme par les autorités et le peuple de ces contrées. Victime de la faiblesse de l'hedjaz, du ressentiment de l'abouna ou évêque schismatique, contrarié par la versatilité du peuple, obligé de transplanter à plusieurs reprises le théâtre de son apostolat, il parvint cependant à ordonner des prêtres indigènes, reçut lui-même la consécration épiscopale, façonna des âmes de vaillants au point d'en faire des martyrs, jusqu'au moment où, épuisé de forces et consumé par son zèle apostolique, il rendit sa belle âme à Dieu le 3 août 1860. La douleur et la sympathie, qui l'accompagnèrent au tombeau, forment un éloquent éloge funèbre. Plusieurs qualités nous ont charmé dans cette biographie. L'auteur possède le talent d'exposition. Il déroule à nos yeux quelques scènes du plus haut intérêt : les multiples voyages de l'apôtre, sa consécration épiscopale, rappelant les scènes les plus touchantes des catacombes ; ses premières ordinations sacerdotales ; la « journée de l'Apostasie » ; le martyr de Ghebra-Michael. Partout se révèle le souci de la vérité ; il se manifeste non seulement au cours des narrations, mais aussi dans les notes multiples. Cependant au point de vue de la documentation, nous eussions aimé une vue d'ensemble des sources et de la bibliographie ; il est difficile de découvrir la source des renseignements et par conséquent de déterminer leur valeur. La question est d'autant plus importante, qu'il s'agit d'une de ces figures idéales, dont nous

désirons défendre le merveilleux éclat contre les attaques, dont elles pourraient être l'objet.

L'Abyssinie est un pays peu connu. Un des avantages de ce livre est de nous rappeler les grands traits de son histoire religieuse. Rejetant les données douteuses ou légendaires, M. Demimuid nous montre dans l'Abyssinie primitive une chrétienté, évangélisée dès le IVe siècle, florissante jusqu'au VIIe, époque où l'hérésie eutychéenne y exerça ses ravages. Dès ce moment, le catholicisme n'y pénétra plus. Les Dominicains en entreprirent la conversion au XIIIe siècle, les Franciscains au XVe, les Jésuites au XVIe ; le sang versé ne fit pas croître la semence. Au début du XVIIe siècle, les Capucins tentèrent de nouveaux efforts, renouvelés sous Louis XIII et sous Louis XIV. L'œuvre de de Jacobis nous apparaît ainsi comme une page nouvelle et brillante de l'histoire ecclésiastique d'Abyssinie.

Ajoutons que l'attention est vivement excitée par la description de l'organisation religieuse et politique, ainsi que des mœurs du pays. Les passages, qui nous ont spécialement intéressé, sont le tableau de la cour de l'hedjaz éthiopien ; le récit du choix de l'abouna par le patriarche d'Alexandrie, de sa réception et de son autorité ; la description des divisions dogmatiques des Jacobites, des costumes des ecclésiastiques abyssins, des ordinations schismatiques, du supplice du *ghend;* la narration des guerres régionales.

C'est un genre de biographie d'hommes apostoliques, qui nous plaît beaucoup. Sans doute, elle n'est pas un exposé critique et scientifique, mais elle est sérieuse, d'une lecture à la fois attrayante, instructive et édifiante. Signalons enfin l'impression soignée du livre, les nombreuses gravures, qui l'ornent et la carte d'Abyssinie, qui le termine.

P. DEMEULDRE.

H. BRÜCK. *Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland in neunzehnten Jahrhundert.* T. III. Von der Bischofsversammlung in Würzbourg 1848 bis zum Anfang des s. g. Culturkampfs 1870. 2e édit., par J. B. Kitzling. Munster en W., Aschendorf, 1905. In-8, XIV-604 p. M. 8.

Nous avons déjà eu l'occasion de recommander aux lecteurs de la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (1) la remarquable *Histoire de l'Église catholique en Allemagne pendant le XIXe siècle* de Mgr Brück, évêque de Mayence. Son rapide succès détermina l'auteur à publier une seconde édition, mais il ne lui fut pas donné de l'achever. La mort

(1) Voir tome IV (1903) p. 129-136, le compte que nous avons rendu du tome IV, 1re édition.

le surprit en plein travail du tome troisième, le 5 novembre 1903. Un de ses disciples, M. Kitzling a entrepris la tâche pieuse de continuer l'œuvre du maître. Il s'en est acquitté avec beaucoup d'intelligence et de méthode. Il a tenu à respecter dans la plus large mesure l'œuvre de son prédécesseur, mais il l'a mise au courant des travaux historiques importants et nombreux parus depuis la publication de la première édition, en 1896.

Tout en nous excusant de rendre compte si tardivement de ce bel ouvrage, nous espérons intéresser les lecteurs de la *Revue* en leur en offrant une courte analyse.

Ce tome III traite de la période 1848-1870. Caractérisée par une renaissance religieuse des plus féconde, cette époque fut capitale pour l'avenir de l'Église catholique en Allemagne. On peut, pour une large part, attribuer les progrès de l'Église à l'attitude aussi vaillante qu'habile prise par l'épiscopat allemand au lendemain de la révolution de 1848. Cet événement avait mis fin au régime absolutiste et bureaucratique qui caractérisait jusqu'alors la plupart des États allemands, et, avant tout, les principaux d'entre eux. Les évêques allemands se concertèrent aussitôt, dans une réunion tenue à Würzbourg, du 23 octobre au 16 novembre 1848, sur les moyens à mettre en œuvre pour faire bénéficier l'Église catholique du souffle de liberté qui agitait l'Europe.

Mgr Brück divise en cinq livres l'exposé de cette période. Le premier s'occupe des luttes soutenues par l'épiscopat allemand pour l'abrogation du régime fébronien et joséphiste de la suprématie de l'État sur l'Église. A peine ses efforts avaient-ils abouti à certains résultats partiels qu'un nouvel adversaire parut à l'horizon : le faux libéralisme. Le livre II expose les conflits qui s'élevèrent entre les évêques et le libéralisme dans les États où les événements l'avaient conduit au pouvoir. Le livre III s'occupe du développement de la science catholique ; le quatrième de la lutte scolaire, l'un des points principaux sur lesquels les efforts des adversaires de l'Église se portèrent à cette époque ; le cinquième livre, enfin, esquisse les traits principaux de l'efflorescence religieuse qui se manifesta en Allemagne, à partir du moment où l'Église recueillit une petite part dans la liberté générale. Entrons maintenant dans quelques détails plus précis.

Livre I. — La lutte contre le Joséphisme (Ch. I à X).

Vingt évêques s'étaient rendus en personne à la réunion de Würzbourg ; cinq autres s'y étaient fait représenter. Les prélats y délibérèrent sur la ligne de conduite à suivre en présence du bouleversement général des institutions amené par la Révolution de 1848. Évidemment, il ne pouvait être question pour eux d'accepter que l'absolutisme, détruit dans l'ordre politique, survécût dans l'ordre

ligieux. Mais quel régime convenait il de substituer à celui que les vènements avaient détruit ? Fallait-il se prononcer, comme le demandaient quelques catholiques, pour le système de la séparation radicale e l'Église et de l'État ? Les évêques ne le pensèrent pas. Leur *memorandum* aux gouvernements, se prononça même nettement ontre la thèse de la séparation absolue. Il affirmait hautement intention des évêques, dans les pays où il existait des concordats oyalement exécutés, de tenir ces engagements pour sacrés ; sauf faire valoir auprès du Saint Siège les raisons qui pouvaient rendre ésirable, sur l'un ou l'autre point particulier, leur modification. Dans les pays où il n'y avait pas de concordat, les évêques déclaraient evendiquer la liberté de leur action, spécialement au point de vue de investiture des fonctions ecclésiastiques, et ne vouloir reconnaître à l'État, dans les questions religieuses, que les pouvoirs admis par le droit canon. Envisageant enfin l'hypothèse où l'État déciderait de se séparer radicalement de l'Église et traiterait celle-ci comme une association purement privée, les évêques revendiqueraient pour l'Église une liberté et une autonomie pleines et entières dans l'organisation et l'administration de ses affaires propres.

Parmi les questions qui furent encore examinées et résolues à Würzbourg, il faut citer celle de l'instruction d'abord : les évêques revendiquèrent le droit absolu d'ouvrir des établissements d'enseignement, spécialement pour la formation et l'éducation du clergé ; l'épiscopat s'occupa aussi de l'organisation de *retraites* pour le clergé et de *missions* pour les fidèles ; des congrégations religieuses ; de la diffusion des bons écrits et de l'appui à donner à la presse catholique ; de la législation sur le mariage ; du catéchisme, de l'histoire biblique, etc.

Indépendamment du *memorandum* qu'ils rédigèrent pour les gouvernements et qui contenait l'exposé de leurs revendications vis-à-vis de l'État, les évêques allemands arrêtèrent un mandement collectif aux fidèles et une circulaire au clergé.

Après avoir esquissé dans son premier chapitre les travaux de la réunion épiscopale, Mgr Brück expose dans les neuf chapitres suivants les efforts mis en œuvre par les évêques, dans leurs diocèses respectifs, pour la réalisation des principes et des vœux qu'ils avaient arrêtés.

Ces efforts ne furent pas couronnés d'un succès égal dans les diverses régions de la Confédération germanique.

Ce fut en *Autriche* surtout qu'ils se traduisirent par une amélioration remarquable dans la situation de l'Église. La constitution décrétée par l'Empereur François Joseph le 4 mars 1849 avait garanti à l'Église et aux autres communions religieuses, la liberté du culte public, l'autonomie dans l'administration de leurs affaires, la possession paisible de leurs établissements, fonds et fondations de culte, d'enseignement et de charité. C'était consacrer le principe de l'anéantissement du joséphisme.

Restait à régler l'application du principe dans les divers domaines.

A l'invitation du ministre de l'intérieur, les évêques autrichiens se réunirent à Vienne du 30 avril au 17 juin 1849 pour formuler d'une façon précise le détail de leurs revendications et de leurs vœux. C'était la première fois qu'une réunion de l'espèce avait lieu en Autriche. Aussi marque-t-elle une date dans l'histoire religieuse de cet empire. Comme à Würzbourg, les prélats se prononcèrent contre la séparation absolue. Ils insistèrent surtout sur l'abolition de la législation de Joseph II en fait de mariage, sur la liberté de leurs rapports avec le Saint-Siège et avec les fidèles, sur le droit de tenir des synodes provinciaux et diocésains, etc. etc. Ils se déclaraient d'ailleurs prêts à reconnaître à l'État toutes les prérogatives à l'exercice desquelles il pouvait prétendre en vertu d'un titre légitime, ces prérogatives dépassassent-elles même les limites théoriques des deux Puissances.

Les 18 et 23 avril 1850, une patente impériale décréta que les évêques auraient le droit de communiquer librement avec le Saint-Siège comme avec leurs ouailles, leur reconnut un certain pouvoir disciplinaire, ainsi que le droit absolu de conférer et de retirer la mission d'enseigner la religion dans n'importe quel établissement.

Une série d'autres questions furent réglées à l'amiable entre le Gouvernement et les évêques ou leurs délégués. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'un arrangement définitif et complet ne serait possible que par le moyen d'un accord avec le Saint-Siège. C'était la seule manière de lier l'avenir comme le présent, d'aboutir à une solution qui pût s'imposer dans tous les diocèses, comme de résoudre l'épineuse question du mariage. Commencées en septembre 1852, les négociations aboutirent au Concordat du 18 août 1855. Il fut décrété comme loi de l'Empire le 5 novembre.

Les détails de l'exécution du Concordat furent préparés dans une nouvelle réunion de l'épiscopat autrichien, qui se tint du 6 avril au 16 juin 1856.

La situation de l'Église catholique s'améliora notablement aussi en *Prusse*. Déjà l'avènement de Frédéric-Guillaume IV en 1840 avait eu pour conséquence d'améliorer notablement les relations entre l'Église et l'État. Le nouveau souverain témoignait d'une réelle bonne volonté envers l'Église catholique. C'est ainsi qu'il rendit leur liberté aux relations du clergé avec le Saint-Siège et qu'il créa au ministère des cultes une division catholique. Celle-ci entra en fonctions le 1er février 1841. Le régime légal, quoique appliqué avec plus d'équité et de modération, restait cependant oppressif, antilibéral. Il ne disparut qu'avec la révolution de 1848. La Constitution provisoire octroyée le 5 décembre 1848 avait proclamé l'autonomie des communions religieuses vis-à-vis de l'État, dans tout ce qui regarde le règlement de leurs affaires et l'administration de leurs biens. Une circulaire ministérielle ayant restreint la portée du principe affirmé par la Constitution, les évêques de la province de Cologne se réunirent du 6 au 9 mars 1849 et envoyèrent au Roi un mémoire de protestation,

qui contenait en outre l'exposé de leurs vœux. Il ne fut guère tenu compte des vues de l'épiscopat dans la rédaction de la Constitution définitive, celle du 31 janvier 1850. Cet acte, qui organisait les rapports de l'Église et de l'État, sur la base du principe de la parité, améliora cependant notablement la situation légale de l'Église. Il décrétait, comme l'on sait, que l'Église évangélique et l'Église catholique romaine, ainsi que toute autre congrégation religieuse, dirigeraient désormais elles-mêmes et administeraient leurs propres affaires avec une pleine indépendance ; qu'elles resteraient en possession des établissements, fondations et fonds affectés à leur culte, à l'instruction et à la bienfaisance ; et que, avec réserve du droit de patronage appartenant à l'État, la nomination et la présentation aux fonctions ecclésiastiques se feraient librement par les confessions religieuses elles-mêmes (art. 15 et 18). Les évêques de la Prusse s'empressèrent de tirer parti de la liberté reconquise. Ils fondèrent des œuvres religieuses diverses, favorisèrent la restauration et la fondation des couvents, etc. L'efflorescence religieuse qui se manifesta alors suscita malheureusement un vif émoi dans le monde protestant ou indifférent, et, à partir de 1852, le ministère des cultes se laissa souvent influencer par ces tendances hostiles. Il tenta d'atténuer par voie administrative la liberté constitutionnelle de l'Église catholique ; loin de tenir la balance égale entre l'Église catholique et le culte évangélique, le gouvernement favorisa souvent celui-ci, dans l'octroi de ses subsides notamment. Les évêques et la fraction catholique du *Landtag*, dirigée par Auguste et Pierre Reichensperger, combattirent ces tendances avec persévérance et quelquefois même avec succès. Mgr Brück donne au sujet de leurs efforts des détails fort intéressants, sur lesquels nous regrettons de ne pouvoir insister.

En *Bavière* (à l'exception du Palatinat), le cataclysme de 1848 avait eu peu d'écho. Dès le début de cette période troublée, le clergé catholique s'était nettement prononcé pour la cause de l'ordre, et ses conseils avaient été écoutés par les populations. Le Gouvernement Bavarois se montrait cependant peu disposé à lui savoir gré du service rendu et à le délivrer des liens de la bureaucratie En janvier 1849, l'archevêque de Munich, Mgr Reisach, adressa un mémoire au Roi où il réclamait l'exécution pure et simple, mais loyale et fidèle, du Concordat de 1817. On sait que par un édit royal de 1818, le Roi, à la façon de Napoléon avec les articles organiques, avait déchiré en grande partie les stipulations du Concordat et rétabli le système absolutiste. La démarche de l'archevêque, appuyée par un seul évêque (les autres gardant le silence), n'eut pas de suite.

Quelques mois plus tard, l'arrivée aux affaires d'un nouveau ministre des cultes rendit au clergé quelque espoir. Une commission composée de 3 catholiques et de 2 protestants, présidée par le ministre des cultes, fut chargée de préparer la révision de l'édit royal ; mais ses travaux n'aboutirent pas plus que le mémoire de Mgr Reisach en

1849. Les évêques se décidèrent enfin à agir collectivement. Ils tinrent en octobre 1850 un synode provincial ; n'ayant obtenu que des concessions insignifiantes, ils se réunirent de nouveau en 1853 et en 1854, et réussirent enfin à arracher au gouvernement, le 9 octobre 1854, la réparation partielle tout au moins de leurs griefs principaux. L'attitude si vaillante qu'avait eu l'archevêque de Munich fit souhaiter au gouvernement son départ. Le 17 décembre 1855, Pie IX éleva ce prélat au rang de cardinal et l'invita à venir se fixer à Rome.

Les dernières années du règne de Maximilien II († le 10 mars 1864) et les premières du règne de Louis II furent encore marquées par divers conflits entre l'épiscopat et le gouvernement, spécialement en matière d'enseignement. Le ministère des cultes fut d'ailleurs plus d'une fois occupé par des personnages hostiles à l'Église. L'opinion publique se montrait cependant de plus en plus sympathique aux revendications de l'épiscopat. En 1869, après le vote d'un projet scolaire peu favorable à la Religion, une majorité anti-libérale fut élue aux élections du Landtag, ce qui provoqua bientôt la chute du ministère Hohenlohe.

Dans la province ecclésiastique du Rhin supérieur, qui s'étendait sur plusieurs États, le règlement des rapports de l'Église et l'État se fit plus longtemps attendre qu'ailleurs et les luttes entreprises pour l'obtenir aboutirent quelquefois, comme dans le duché de Bade, à une guerre ouverte entre les deux puissances. Au printemps de 1851, l'archevêque de Fribourg avait réuni ses suffragants pour adresser des revendications collectives aux divers gouvernements de la province. Elles visaient, comme ailleurs, la libre formation du clergé, la discipline ecclésiastique, l'administration des biens, l'enseignement religieux, etc. De nouvelles réunions épiscopales se tinrent en avril et en juin 1853. Le résultat fut d'amener pour l'Église un régime supportable dans les deux *Hesse ;* une situation moins satisfaisante dans le *Nassau* et dans le *Wurtemberg*, tandis que dans le duché de *Bade* le sort de l'Église restait tout à fait misérable.

Dans le *Grand duché de Hesse Darmstadt*, l'entente entre les deux puissances, se fit sur la base d'un accord conclu le 23 août 1854, entre Mgr de Ketteler, qui occupait l'évêché de Mayence depuis le 25 juillet 1850, et le gouvernement, accord que le Saint-Siège ne voulut pas approuver formellement, mais dont il toléra l'observation de fait. En *Nassau* (diocèse de Limbourg), l'entente, longue à venir, se fit sur la base d'un accord avec le Saint-Siège (25 mai 1861). En *Wurtemberg*, l'évêque de Rottenbourg s'entendit d'abord avec le gouvernement (12-16 janvier 1854), mais le Saint-Siège n'ayant pas voulu ratifier la convention, des négociations directes s'engagèrent entre les deux gouvernements et aboutirent à l'accord du 8 avril 1857.

Le gouvernement *Badois* n'ayant voulu faire aucune concession satisfaisante, Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg, se décida, le 10 juin 1853, à agir comme si les lois et arrêtés contraires à la liberté

essentielle de l'Église n'existaient pas et il donna l'ordre à son clergé d'en faire de même. Poursuivi bientôt comme perturbateur de la paix publique, il fut le 24 mai 1854 décrété d'arrestation dans son palais ! L'immense majorité du clergé et des fidèles ayant pris résolument parti pour le prélat, le gouvernement recula. L'ordre d'arrestation fut levé le 31 mai 1854, et les négociations déjà antérieurement engagées avec le Saint Siège furent poursuivies dans un esprit plus conciliant : elles n'aboutirent cependant que le 18 juin 1859.

Mgr Brück donne à propos des négociations qui eurent lieu à cette époque entre les gouvernements du Haut-Rhin et le Saint Siège, de curieux détails sur le rôle de Bismarck. Ambassadeur de la Prusse près la Diète de Francfort, il se mêla activement de ces conflits pour exciter les gouvernements à tenir tête à l'Église. L'idée de faire de l'Allemagne une puissance protestante et d'y mater l'Église catholique ressort déjà nettement des correspondances et des conseils du futur chancelier du Culturkampf.

Le chapitre dixième et dernier du livre I traite de la situation de l'Église dans le Hanovre, la Saxe, les duchés de l'Elbe, etc.

Livre II. — La lutte du faux libéralisme contre l'Église (Ch. XI à XVI).

L'Église ne resta pas longtemps en possession de la situation améliorée que les arrangements conclus dans les années 1854-1861 lui avaient valu en Allemagne. Ces conventions devinrent aussitôt le point de mire du libéralisme, qui parvint petit à petit à les déchirer en tout ou en partie. Le mouvement commença en Autriche. Le Concordat de 1855 n'y avait pas encore été mis à exécution que les ennemis de l'Église dirigèrent contre lui les attaques les plus passionnées. La presse autrichienne, en grande partie aux mains des francs-maçons et des juifs, qui avait pris l'initiative de cette hostilité, rencontra bien vite un écho sympathique dans une fraction de l'opinion publique, dans certains cercles de fonctionnaires, et plus tard dans les assemblées législatives. L'échec de la guerre d'Italie en 1859 fut également exploité contre le Concordat. Dès 1863, François-Joseph, chercha à calmer l'agitation par des négociations avec le Saint-Siège. Mais l'on réclamait des concessions que celui-ci ne pouvait consentir. Après les défaites de 1866, de nouveau exploitées en faveur du libéralisme, et l'avènement du comte de Beust, le gouvernement se laissa peu à peu entraîner à la violation formelle du Concordat. Des projets, dus à l'initiative parlementaire et relatifs à la législation du mariage, au régime de l'enseignement et aux relations interconfessionnelles, avaient été déposés au Reichsrath le 11 juillet 1867. Plusieurs de leurs dispositions étaient en contradiction directe avec les stipulations du Concordat. Ils furent votés après de longs débats (Mgr Brück

les résume avec beaucoup de clarté) et l'Empereur les sanctionna, le 25 mai 1868. Pie IX fit aussitôt entendre une solennelle protestation, et rendit en même temps hommage aux efforts déployés par l'épiscopat autrichien pour empêcher la violation du pacte conclu avec le Saint-Siège. Ce ne fut qu'après 1870, que le gouvernement autrichien déclara le pacte tout entier abrogé.

La plupart des autres conventions n'eurent pas un sort plus heureux que celui du Concordat autrichien.

Le 13 mars 1861, la chambre Wurtembergeoise rejeta la convention du 8 avril 1857 et le ministère qui arriva aux affaires après le vote, fit voter une loi qui règla sans intervention du Saint Siège les rapports de l'Église et de l'État. Cette loi, tout en étant dans son ensemble moins favorable à l'Église que le Concordat de 1857, put néanmoins s'exécuter, grâce à une entente officieuse qui s'établit entre l'évêque de Rottenburg et le gouvernement Wurtembergeois.

La convention de 1854 entre Mgr de Ketteler et le gouvernement de la Hesse-Darmstadt n'avait pas soulevé au début de graves contradictions. Il en fut autrement après 1860. Là aussi on demandait que les rapports entre l'Église et l'État fussent règlés d'autorité par le pouvoir laïque. En 1866, pour éviter de plus grands maux et en vue d'enlever aux passions anti-religieuses un prétexte, Mgr de Ketteler déclara renoncer à la convention, tout en formulant le vœu de voir les droits de l'Église respectés à l'avenir comme dans le passé.

Ce fut, comme toujours, dans le duché de Bade que les évènements prirent la tournure la plus grave. En 1860, les chambres badoises repoussèrent la convention du 28 juin 1859, et le gouvernement fit voter une loi règlant, sans l'intervention de l'Église, les rapports politico-ecclésiastiques (loi du 9 octobre 1860). Mgr de Vicari refusa de prêter les mains à son exécution. Des négociations s'engagèrent toutefois entre le gouvernement et lui et aboutirent, après bien des péripéties, à une entente, que le gouvernement ne respecta d'ailleurs pas. De là, de nouveaux et incessants conflits qui troublèrent les dernières années de l'épiscopat du vénérable archevêque. Quand celui-ci mourut le 14 avril 1868, âgé de 95 ans, les questions pendantes n'étaient pas encore règlées, et le conflit entre le gouvernement et l'Église se prolongea au point de laisser pendant 14 ans le siège de Fribourg sans titulaire.

Livre III. — La science catholique (Ch. XVII à XXII).

Mgr Brück consacre le troisième livre de son ouvrage à la part prise par les catholiques allemands dans le mouvement scientifique de l'époque. Cette part fut considérable dans le domaine de la théologie et de la philosophie comme dans tous les autres. Une des préoccupations principales des savants catholiques de ce temps semble avoir été

a défense de l'Église contre les attaques d'une pseudo-science dont les endances n'allaient à rien moins qu'à ruiner avec l'Église le christianisme lui-même. On voit briller alors dans l'apologétique les noms de Hermann, de Vosen, Erlich, Remerding, Denzinger et Hettinger ; dans a théologie dogmatique ceux de Kleutgen, Schrader, Franzelin, Platzmann, Dieringer, Schmetz, Gasser A., Kuhn, Clemens et Schätzler; lans l'histoire du dogme, enfin, le nom de Schwane. Un trait caractéristique de la science catholique allemande à cette époque, c'est la réaction contre l'influence délétère exercée sur tant d'écrivains du emps par une philosophie à tendances rationalistes et antichrétiennes, et le souci de remettre en honneur les principes et les méthodes des grands théologiens du passé, notamment de saint Thomas d'Aquin. Cette endance ne fut cependant pas unanime. Elle rencontra des contradictions, dues les unes à de simples malentendus, les autres à des préjugés invétérés contre la scolastique ou à la formation philosophique même qu'avaient reçus certains savants catholiques. Mgr Brück rappelle à ce propos les controverses et les polémiques fameuses qui surgirent entre Kuhn, d'une part, Clemens et Schätzler de l'autre, ainsi que les condamnations qui frappèrent les écrits de Frochsmann, de Knodt et de Baltzer, qui moururent sans s'être réconciliés avec l'Église.

Bien d'autres branches encore furent cultivées par les catholiques. Mgr Brück passe rapidement en revue l'état des sciences exégétiques, la théologie morale, l'histoire de l'Église, la patrologie, le droit ecclésiastique, la liturgie, la pastorale, etc. etc.

Une préoccupation dominante chez les évêques de l'époque fut celle de la formation de leur clergé. Dans plusieurs États de la Confédération, l'autorité laïque prétendait au monopole de l'enseignement, sans en excepter celui destiné aux clercs. Les candidats à la prêtrise étaient tenus de fréquenter les cours des universités de l'État et ne pouvaient entrer au séminaire qu'après l'achèvement de leurs études philosophiques et théologiques et seulement pour y recevoir la formation pratique. Dans la réunion de Würzbourg, l'épiscopat allemand avait nettement affirmé le droit imprescriptible des évêques d'ériger des séminaires, de diriger ceux qui existaient, d'administrer leur patrimoine, de pourvoir aux chaires, etc. Mais dans l'état des esprits et de la législation, il n'était pas facile de mettre ce droit en pratique, dans les pays où les précédents étaient en sens contraire. Quelques évêques l'essayèrent cependant, notamment Mgr de Ketteler, qui rétablit et sut maintenir à son séminaire les cours de philosophie et de théologie. En Bavière, où les revendications des évêques pouvaient s'appuyer sur les stipulations du Concordat de 1817, elles ne se réalisèrent que dans certains diocèses et partiellement encore.

La question de l'éducation et de la formation du clergé ne mit pas seulement l'autorité religieuse en conflit avec les gouvernements, elle provoqua quelquefois aussi des divergences de vues profondes au sein

du clergé : la situation du diocèse de Rottenburg fut si profondément troublée à ce point de vue, par des dissensions de l'espèce, qu'une intervention énergique du Saint-Siège devint nécessaire.

Le chapitre XXII est consacré à l'exposé d'une initiative intéressante prise par Döllinger en 1863. Les savants catholiques allemands se réunirent cette année à Munich en un congrès qui avait pour but d'établir des liens plus étroits entre eux. Cette réunion ne produisit pas tous les fruits escomptés. Les deux tendances fondamentales qui séparaient les savants catholiques, la tendance néo-scolastique et la tendance *deutsche Wissenschaft* y étaient toutes deux représentées. Une question délicate entre toutes figurait à l'ordre du jour, celle de la conciliation de la liberté de la science avec la soumission à l'autorité doctrinale de l'Église. La commission chargée de l'examen préparatoire de la question, proposa l'émission d'un vœu en faveur du retour aux traditions de la philosophie chrétienne. Mais la discussion et le vote furent ajournés à une réunion ultérieure, qui n'eut jamais lieu. Après le congrès, les polémiques les plus acerbes avaient surgi entre les partisans des deux tendances. Le Saint-Siège avait d'ailleurs fixé pour le renouvellement de ces sortes d'assemblées des conditions qui ne furent pas favorablement accueillies dans tous les milieux. Il parut préférable de ne pas tenter un nouvel essai.

Les tendances rationalistes ou protestantes de la généralité des universités allemandes provoquèrent, dans le même temps, l'idée de la création d'une université catholique. Le Culturkampf Bismarckien fit définitivement échouer le projet.

Livre IV. — La lutte pour l'École (Ch. XXIII à XXV).

Dans les luttes entre l'Église et l'État qui caractérisèrent les années 1848-1870, la question scolaire joua un grand rôle. Les ennemis de l'Église mettaient un prix particulier à soustraire à son influence la jeunesse des écoles. Jusqu'à la révolution de 1848, l'enseignement, quoique presque partout confié aux mains du gouvernement, avait gardé, dans la généralité des États, un caractère confessionnel. Cette situation ne tarda pas à être combattue, mais les résultats de la lutte varièrent suivant les pays.

Au Parlement de Francfort, le principe de la séparation de l'Église et de l'École avait été affirmé, sauf en ce qui concerne l'enseignement religieux. A ce programme, les évêques répondirent, dans leur réunion de Würzbourg, par la revendication des droits de l'Église et des prérogatives de l'épiscopat. La suite des événements ne tarda pas à justifier l'opportunité de cette attitude.

En *Autriche*, le Concordat de 1855 avait sanctionné l'influence de l'Église sur l'enseignement et maintenu le caractère confessionnel de l'école. Ce fut l'une des causes des attaques dirigées contre cette

convention. Cette hostilité aboutit à la loi du 25 mai 1868, qui ne conservait à l'Église d'autorité que sur l'enseignement religieux proprement dit, et enlevait à l'école, pour le surplus, tout caractère confessionnel. Il suffit de peu de mois d'application de la loi nouvelle pour fournir à l'épiscopat l'occasion d'établir, faits à l'appui, ses conséquences fâcheuses au point de vue religieux. En *Prusse*, une campagne persévérante fut également menée contre l'école confessionnelle, mais le gouvernement lui ayant refusé son appui, la législation ne fut pas modifiée à ce point de vue. En *Bavière*, au contraire, le gouvernement déposa, en 1867, un projet dont le principe fondamental était la séparation de l'Église et de l'École. Adopté par la seconde chambre, il fut rejeté par la Chambre Haute. Ce fut en *Bade* que les efforts des adversaires de l'Église aboutirent aux résultats les plus tangibles. Deux lois successives, en 1860 et en 1864, réduisirent, au point de l'annihiler presque, l'influence de l'Église sur l'enseignement. La surveillance même de l'enseignement religieux par les chefs des cultes devait s'exercer par le canal de l'autorité civile ! Une véritable lutte scolaire s'engagea alors. Les catholiques s'abstinrent de prendre part aux élections pour la formation des comités scolaires locaux, et l'archevêque de Fribourg interdit au clergé toute participation à l'exécution de la loi. Le gouvernement répondit à cette attitude par une loi du 12 mars 1868, qui aggrava encore le sort fait à l'Église. En 1870, les bases d'un *modus vivendi* furent jetées entre l'archevêque de Fribourg et le gouvernement, mais l'espoir d'une paix définitive disparut avec les évènements de 1870 et les prolégomènes du Culturkampf.

Livre V. — L'efflorescence religieuse (Ch. XXVI à XXVIII).

L'une des manifestations les plus éclatantes du réveil de l'esprit religieux qui se produisit après 1848, fut le développement rapide et général des congrégations religieuses. La Révolution française et, plus encore, les sécularisations de 1803 avaient donné aux ordres religieux, sauf en Autriche, le coup de mort. Les rares couvents qui avaient échappé à la tourmente végétaient misérablement sous le contrôle tracassier et souvent déprimant de l'État. La fondation de nouveaux établissements congréganistes avait été rendu impossible. En Bavière, il est vrai, le Concordat de 1817, avait stipulé la restauration de quelques établissements, mais ses dispositions à cet égard n'avaient reçu qu'une exécution tardive et incomplète. Après 1848, la proscription qui frappait les ordres religieux dans la plupart des états de la Confédération, sauf l'Autriche, vint à cesser. De nouvelles congrégations furent fondées; les anciens ordres rentrèrent dans la Confédération, y fixant des établissements proprement dits ou simplement des résidences. Mgr Brück s'attache, à ce propos, à mettre en

lumière l'activité féconde déployée par les Jésuites : on les voit s'adonner principalement à l'organisation de missions pour les fidèles et de retraites pour les laïcs, aux œuvres de prédication, à la direction d'associations pieuses, etc. Les Lazaristes, les Chartreux, les Trappistes, les Bénédictins, etc. reparaissent également. De nombreux ordres de femmes s'occupent de l'enseignement des jeunes filles ou des soins à donner aux malades.

Accueilli avec sympathie par les catholiques, protégé et encouragé par les évêques, le rétablissement des congrégations religieuses suscita de vives protestations de la part de la presse ennemie de l'Église, et quelquefois même des conflits avec le gouvernement. C'est ainsi que pour maintenir une simple résidence de jésuites à Mayence, Mgr de Ketteler dut déployer vis-à-vis du ministère de Hesse Darmstadt toutes les ressources de sa fermeté et de son habileté tout à la fois. Dans le duché de Bade, il fut impossible à l'archevêque de Fribourg de vaincre les préjugés du gouvernement contre les jésuites. En Bavière, également, des difficultés surgirent, qui ne purent guère être aplanies.

A côté des ordres religieux, la période 1848-1870 vit naître les associations principalement constituées de laïcs, dont quelques-unes eurent pour les destinées de l'Allemagne une influence capitale. Tel le *Pius Verein*, fondé en 1848 à Mayence pour la défense de la liberté religieuse. En octobre 1848, il se tint une assemblée générale de tous les *Pius Vereine* d'Allemagne : ce fut l'origine des congrès annuels des catholiques allemands. Mgr Brück esquisse rapidement les travaux caractéristiques de ces assemblées, qui sauf en 1854, 1855 et 1866, se tinrent dès lors chaque année dans l'une ou l'autre ville de la Confédération.

En même temps que l'Église catholique d'Allemagne prenait de plus en plus conscience d'elle-même et s'affirmait au dehors par la revendication de ses libertés, la piété des fidèles prenait un essor remarquable. Divers moyens contribuèrent à régénérer le clergé et les fidèles. Et d'abord, les synodes provinciaux et diocésains, qui se réunirent à plusieurs reprises et parmi lesquels celui de Cologne, en 1860, fut surtout remarquable. L'épiscopat donna une grande impulsion aux *missions* extraordinaires organisées tant dans les paroisses urbaines que rurales. Les effets spirituels et moraux de ces missions étaient si grands, que les gouvernements même en conflit permanent avec l'épiscopat, comme celui de Bade, n'y mirent que rarement obstacle. En Bavière cependant, le gouvernement entrava les missions confiées aux PP. Jésuites.

L'attention des catholiques allemands se porta aussi sur les œuvres de presse et de littérature. La *Société de Saint-Charles Borromée*, fondée tout exprès pour répandre les bons écrits, fut à plusieurs reprises encouragée par les assemblées annuelles des catholiques allemands. D'autres associations de propagande prirent également un grand essor : tel le *Bonifacius Verein*, dont l'objet était de pourvoir

ux besoins religieux et scolaires des catholiques disséminés dans les égions où le protestantisme domine presque exclusivement. Dans le remier quart de siècle de sa fondation, ce *Verein* réunit environ six illions de marcs et contribua à sauvegarder la foi de 400,000 catho-ques répandus dans les pays protestants.

Les œuvres ouvrières sollicitèrent dès lors aussi le zèle des catho-ques allemands : la fondation des *Gesellenvereine* par Kolping re-ionte, sans doute, à la période précédente (1845), mais c'est de 1851 ue date surtout leur extension dans toute la Confédération.

Le tableau encourageant que Mgr Brück trace de la vie religieuse cette époque, n'est pas sans contenir quelques ombres. De ci de là, urtout en 1848-1849, on vit se manifester dans le clergé des idées de éforme radicale, d'inspiration rationaliste ou protestante : ainsi, dans ertains doyennés de l'archevêché de Fribourg, on vit réclamer ouver-ement l'abolition du célibat, l'emploi de la langue allemande dans le ervice divin, la réforme de la confession, etc. Mais la masse du clergé e montra docile aux directions épiscopales et resta fidèle à la foi tra-itionnelle. En dernière analyse, l'Église d'Allemagne, dirigée par un piscopat d'élite, encadrée par un clergé fidèle et dévoué, qu'assistaient ctivement dans leur mission les ordres religieux et les *Vereine* de ïcs, était, en 1870, prête à affronter victorieusement les attaques du ulturkampf.

. . .

Cette analyse rapide, quoique bien incomplète, suffira, je pense, our montrer aux lecteurs de la *Revue* l'intérêt puissant qui s'attache la lecture de l'ouvrage de Mgr Brück. Il convient d'ajouter que les enseignements donnés par l'auteur reposent toujours sur des sources ndiscutables, citées à chaque page : délibérations des assemblées égislatives, actes officiels émanés des autorités religieuses et laïques, tc., etc. Une bibliographie des principaux ouvrages consultés se rouve placée à la fin de l'ouvrage, ainsi qu'une table alphabétique.

PROSPER POULLET.

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — Dans son ouvrage *Contra Pelagianos* (II, 15), saint Jérôm rapporte que, *in quibusdam exemplaribus et maxime in graecis codicibu* on lisait, au dernier chapitre du second évangile, entre le v. 14 (où le Chri ressuscité reproche aux Onze leur incrédulité au témoignage de Madelein et des deux disciples auxquels il s'était déjà montré) et le v. 15 (où il envoi les Apôtres prêcher l'Évangile dans le monde entier), le passage suivant *Et illi satisfaciebant dicentes : saeculum istud iniquitatis et incredulitat sub satana est, quae* (l. *qui*) *non sinit per immundos spiritus veram D apprehendi virtutem. Idcirco jam nunc revela justitiam tuam.* Aucun de codices grecs et latins des Évangiles, connus jusqu'ici, ne portait cett ajoute. Voici qu'on vient de la trouver dans un nouveau manuscrit, du v^e^ o du VI^e^ siècle !

Au commencement de l'an dernier, M. C. Lang Freer, de Détroi (Michigan), acheta à un marchand du Caire quatre manuscrits grecs provenant vraisemblablement d'Akhmîm et qui ont maintenant pris le che min de l'Amérique. Le premier (IV^e^-V^e^ siècle) renferme le Deutéronome e Josué ; le second (IV^e^ siècle), les Psaumes. Le quatrième, fort mal conserv (V^e^ siècle), contenait, semble-t-il, les Actes des Apôtres et toutes les Épîtres sans l'Apocalypse. Le plus important, le troisième (V^e^-VI^e^ siècle), renferm les quatre Évangiles.

Le professeur H. A. Sanders a donné, en février dernier, une rapid description de cette découverte sensationnelle, dans le *Biblical Worl* (p. 138-142), et MM. A. Harnack et C. R. Gregory l'ont annoncée aux lec teurs allemands, le premier dans la TLZ. (t. XXXIII (1908), c. 168-170 *Neues zum unechten Marcusschluss)*, le second dans le TLBl. (t. XXIX (1908), c. 73-76).

Le manuscrit des Évangiles présente, avec de nombreuses fautes d transcription, des leçons intéressantes. Ainsi, il omet *Luc.* VI, 5 ; XXII 43-44 (sueur de sang) ; XXIII, 34 ; *Joh.* V, 4 (ange de la piscine de Béthesda) VII, 53-VIII, 14 (femme adultère). D'autre part, il lit *Matt.* XVI, 2-3 ; *Luc* XXIV, 12 (Pierre au tombeau vide) ; XXIV, 40. Mais la variante la plu importante est, sans conteste, celle de *Marc.* XVI, 14 s., à laquelle nou faisions allusion plus haut.

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie, *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

e manuscrit reproduit la parole des Apôtres citée dans le *Contra Pela-ios;* puis il ajoute (nous traduisons en latin pour continuer le texte de t Jérôme) : *Isti dicebant Christo. Et Christus ad eos dirigebat verbum* σέλεγεν) : *quia impletus est terminus annorum potestatis satanae, sed ropinquant alia terribilia; et pro iis qui peccaverunt, ego traditus sum nortem, ut revertantur ad veritatem et nonjam peccent, ut gloriam quae coelo est spiritualem et incorruptibilem justitiae haereditent. Sed* (suit rc. XVI, 15 s.). Dans la partie commune avec saint Jérôme, on remarque x leçons différentes. Au lieu de *veram Dei apprehendi virtutem,* le manus- porte : τὴν ἀλήθειαν τοῦ Θεοῦ καταλάβεσθαι δύναμιν. Ce texte est évi- ment fautif. Il faut mettre καὶ avant δύναμιν ou, plus vraisemblable- t, lire, comme saint Jérôme a lu : τὴν ἀληθινὴν τοῦ Θεοῦ... δύναμιν. Au mencement de la même proposition, au lieu de : (qui non sinit) *per undos spiritus* (veram Dei apprehendi virtutem), nous avons la leçon : πὸ τῶν πνευμάτων ἀκάθαρτα. L'expression τὰ πνεύματα, sans plus, pour gner les esprits mauvais est assez étrange, mais l'ensemble de la phrase ble meilleur Il n'est pas aisé de décider à qui il faut donner droit, à t Jérôme ou au codex, souvent fautif, qui lui est postérieur d'environ siècle. Dans la partie propre au manuscrit, les premiers mots : ἐκεῖνοι ον τῷ χριστῷ semblent être une note marginale passée dans le texte, et st difficile de maintenir la leçon : ὑπὲρ ὧν ἐγὼ ἁμαρτησάντων (l. ὑπὲρ ἁμαρτησάντων ἐγώ).

I. Harnack tient pour vraisemblable que la finale deutérocanique de rc. (XVI, 9-20) est un extrait du presbytre Aristion. Le nouveau texte artiendrait à la même source et au même passage. Celui qui a ajouté la le du second évangile, l'y avait omis. Mais plus tard, quelqu'un qui it encore sous les yeux le texte entier d'Aristion, l'introduisit dans son nuscrit de Marc, à la place qui lui revenait. La citation cependant n'est encore complète (les mots ὑπὲρ τῶν ἁμαρτησάντων ne se rattachent pas qui précède, et nous n'avons pas la réponse du Christ à l'invitation de ler sa justice); mais enfin nous possédons, dit le professeur de Berlin, nouveau Logion du Seigneur appartenant à l'antique tradition des sbytres d'Asie Mineure.

e n'est pas ici le lieu de reprendre l'étude de la finale de *Marc.* Quoi l en soit de son origine, nous avons peine à croire que le nouveau texte vienne de la même source à laquelle *Marc.* XVI, 14 s. aurait d'abord artenu. Les idées qu'il exprime, ne correspondent guère, dans leur forme pre, à celles qu'énonce la finale deutérocanonique, même dans les ver- 16-20 qui devraient être cependant dans la même ligne que la dernière ase conservée par le manuscrit. — D'ailleurs, le seul argument positif on allègue (un hiatus entre les versets 14 et 15 de *Marc.* XVI), ne nous ble pas bien sérieux. Dans les versets 10-13, l'auteur souligne l'incré- ité des Apôtres, aussi longtemps qu'ils entendent seulement le témoignage ceux qui ont vu le Christ ressuscité. Au v. 14, le Christ se fait voir *ux-mêmes;* le contexte marque suffisamment que cette fois leur incrédu- tombe, et nous ne voyons pas pourquoi l'auteur n'aurait pas pu ajouter

immédiatement, dans son résumé, le v. 15. — Enfin, la parole des disciples rapportée par saint Jérôme et le nouveau manuscrit, ne paraît pas être une justification de leur *propre* incrédulité, comme on l'attendrait après le verset 14.

Nous n'oserions pas pour notre part avancer une hypothèse sur la source du nouveau texte. Comme le dit M. Gregory, on n'y remarque rien de spécifiquement gnostique, bien que le rôle prêté à Satan et les expressions ὅρος τῶν ἐτῶν et πνευματικὴ δόξα s'accorderaient bien avec pareille origine. Qu'il nous suffise de relever, avec M. Harnack, l'idée eschatologique de la δικαιοσύνη qui répond bien à la conception palestinienne de la justice, dont M. Tobac a récemment parlé dans cette Revue (t. IX (1908), p. 11 s.).

— A peine MM. B. Grenfell et A. Hunt ont-ils publié (1) le fragment d'évangile apocryphe inconnu dont ils avaient annoncé depuis quelque temps déjà la découverte (cf. RHE. t. VII (1906), p. 741), que la science allemande s'en est avidement emparée. MM. A. Harnack (*Preuss. Jahrbücher*, t. CXXXI, fasc. 2, p. 201-210), Jülicher (*Christliche Welt*, 1908, n. 8), Lietzmann (*Beilage zur Münchener Allgem. Zeitung*, 1908, n. 31), E. Schürer (*Theologische Literaturzeitung*, 1908, c. 170-172), E. Preuschen (*Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1908, p. 1-11 : *Das neue Evangelienfragment von Oxyrhynchos*) lui ont immédiatement consacré des articles.

Les dimensions du manuscrit auquel appartenait l'unique feuillet retrouvé, sont singulièrement petites (8 cm. 8 × 7,4); mais l'écriture (petite onciale du IV^e^ V^e^ siècle), qui ne mesure elle que 5 cm. 5 × 5,2, est tellement serrée qu'au recto la feuille compte vingt-trois lignes et vingt-deux au verso. M. Preuschen pense que le fragment pourrait appartenir à un de ces évangéliaires minuscules que, d'après saint Jean Chrysostome (*Hom.* 19, 4, *ad pop. Antioch.*), les femmes et les enfants avaient l'habitude de porter au cou.

Les sept premières lignes renferment la fin d'un discours du Christ dont l'objet ne se laisse guère déterminer. Le texte continue : « Et les ayant pris avec lui, il les conduisit εἰς αὐτὸ τὸ ἀγνευτήριον et il marchait dans le temple ». Survient un ἀρχιερεύς pharisien, qui reproche au Sauveur (ὁ σωτήρ) de se trouver en cet endroit avec ses disciples, sans s'être soumis aux purifications nécessaires et sans avoir changé d'habits. « Et vous-même, qui vous trouvez en ce lieu, demande le Sauveur, êtes vous pur? ». Le pharisien répond qu'il s'est baigné ἐν τῇ λίμνῃ τοῦ Δαυίδ et qu'il a revêtu des habits blancs et purs. Ces paroles donnent lieu à une sévère réplique du Christ : « Ah! tu t'es lavé dans cette conduite d'eau, qui ne satisfait peut-être pas aux conditions légales, parce qu'on peut y avoir jeté des chiens et des porcs morts! Tu t'es nettoyé à l'extérieur, comme le font les prostituées et les joueuses de flûte! Moi et mes disciples, au contraire, nous nous sommes baignés dans les eaux de la vie » (il manque la conclusion). On le voit, ces sentences sont parallèles à celles qui se lisent *Marc.* VII et *Matt.* XV.

(1) dans le T. V des *Oxyrhynchus Papyri* n° 840. Édition à part : *Fragment of an uncanonical Gospel from Oxyrhynchus*, ed. with transl. and comment. Oxford et Londres, Frowde, 1908. In-8, 22 p. Sh. 1.

M. Preuschen estime qu'on ne peut relever aucun élément fantaisiste dans ces détails donnés sur la topographie du lieu saint et sur les usages à observer par ceux qui y pénétraient ; de même, la langue employée ne différerait pas essentiellement de celle du Nouveau Testament. Sans oser affirmer que la narration a d'abord été écrite en araméen, ni qu'elle appartient à un des premiers évangiles apocryphes connus, celui des Hébreux ou celui des Égyptiens, ce savant pense que nous avons affaire à un morceau très ancien, une tradition « qui peut être comparée à celle de nos Évangiles ». Ne serait-ce pas peut-être, se demande-t-il, un fragment de cette source qu'on soupçonne au IV^e^ Évangile et que caractérisent des souvenirs d'origine juive et hiérosolymitaine ?

Nous croyons que ces conclusions auront bien de la peine à se faire recevoir. Quoique M. Büchler ait aussi essayé de prouver que l'auteur du fragment était bien informé de toutes les choses du Temple (*Jewish Quarterly Review*, t. XX (1908), p. 330-346), nous estimons devoir nous en rapporter au jugement de M. E. Schürer, bon connaisseur sans doute en ces matières, et à celui des éditeurs. L'auteur, dit M. Schürer, « n'a manifestement plus aucune connaissance des institutions réelles du judaïsme au temps où le temple existait.. Ce qui était ordonné pour les prêtres (touchant les purifications à observer et les habits à prendre pour entrer dans le Temple), il le suppose exigé de tous les Israélites... Il n'a manifestement pas non plus une idée claire et exacte des parties du Temple ». Il parle de toutes ces choses d'après ce qu'il savait des temples païens.

MM. Grenfell et Hunt examinent les différentes identifications possibles de ce fragment avec les autres apocryphes, et de l'absence de ressemblances ils concluent qu'il doit appartenir à un évangile non canonique distinct de tous ceux jusqu'ici connus, composé peut-être en Égypte, vers la seconde moitié du II^e^ siècle. Ce fragment est une contribution à l'histoire des traditions qui couraient ou s'élaboraient dans les communautés chrétiennes, vers le III^e^ siècle, sur l'enseignement du Christ.

— Dans ces dernières années, l'activité des savants catholiques allemands en matière biblique s'est considérablement développée ; les publications se multiplient, où l'étude des livres saints est poursuivie d'après une méthode de plus en plus critique. Pour faciliter et réunir ces publications, J. A. Bludau, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Munster, et M. J. Nikel, professeur d'exégèse de l'Ancien Testament à l'université de Breslau, se sont chargés de la direction d'une nouvelle collection scientifique à deux sections : *Neutestamentliche Abhandlungen* et *Alttestamentliche Abhandlungen*, dont les fascicules paraissent à dates déterminées, à la librairie Aschendorff, de Munster. La première série comprend déjà deux importantes études : M. Meinertz, *Jesus und die Heidenmission. Biblisch-theologische Untersuchung* (In-8, XII-244 p. M. 6,40) ; A. Steinmann, *Der Leserkreis des Galaterbriefs. Ein Beitrag zur urchristlichen Missionsgeschichte* (In-8, XX-252 p. M. 6,80). Dans la première série a paru : P. Heinisch, *Der Einfluss Philos auf die älteste christliche Exegese*

(Barnabas, Justin und Clemens von Alexandria). Ein Beitrag zur Geschichte der allegorisch-mystischen Schriftauslegung im christlichen Altertum (In-8, VIII-296 p. M. 7,60). Nous aurons l'occasion de revenir sur l'une ou l'autre de ces études.

— On sait que M. O. Bardenhewer publie une collection du même genre, *Biblische Studien*, chez Herder, à Fribourg en Brisgau.

Dans cette collection a paru, l'an dernier, une remarquable étude du Dr F. Tillmann, sous le titre : *Der Menschensohn. Jesu Selbstzeugnis für seine messianische Würde. Eine biblisch-theologische Untersuchung* (Fribourg en B., Herder, 1907. In-8, 182 p. M. 4,50). Dans un premier chapitre, qui occupe presque le tiers du volume, l'auteur retrace l'histoire du problème, dans un exposé qu'on ne trouvera pas ailleurs aussi complet. Le chapitre II est consacré à l'enquête philologique. Puis, M. Tillmann étudie le sens de l'expression chez Daniel et dans les apocryphes d'abord (c. III), ensuite dans le Nouveau Testament (c. IV). Le chapitre V a pour titre : « Les espérances messianiques du judaïsme contemporain et Jésus ». Il expose les raisons du choix du titre par le Sauveur. Dans le dernier chapitre, l'auteur explique l'absence du nom dans le Nouveau Testament en dehors des Évangiles.

D'après M. Tillmann, le sens messianique de l'expression *fils de l'homme* aurait été complet et précis dès avant le Nouveau Testament. Daniel, en voyant venir sur les nuées *comme un fils d'homme*, n'emploie pas encore le mot comme titre messianique, mais il annonce un être préexistant, qui inaugurera la victoire du peuple des saints, Dieu et homme, fils de David, le Messie personnel. Dans Hénoch, l'expression s'approche déjà de près du sens technique. Dans les Évangiles, « aucun des passages où se lit le mot *fils de l'homme* n'échappe à la signification messianique, et l'immense majorité ne permet que celle-là ». Jésus a choisi cette appellation dans un but pédagogique, pour écarter les conceptions nationales et politiques contemporaines et préparer l'intelligence du mystère de sa passion pour le salut de l'humanité.

La dissertation de M. Tillmann est très remarquable et peut prétendre à la première place dans la littérature catholique sur le sujet. Nous pourrions critiquer cependant l'interprétation qu'il donne de plusieurs textes évangéliques. Nous croyons difficilement d'ailleurs que le sens technique du terme ait été si bien précisé du temps du Christ. Nous nous demandons même si Jésus n'aurait pas choisi ce titre, précisément parce que, au point de vue messianique, il n'avait pas encore un sens assez déterminé dans la langue du peuple. De plus, à bien examiner les nuances des textes évangéliques, n'est-on pas amené à penser, qu'en s'appelant le Fils de l'homme, le Sauveur, tout en permettant à ceux qui y faisaient attention de comprendre qu'il se donnait lui-même pour celui qu'avait annoncé Daniel, voulait cependant aussi insinuer les ineffables abaissements de son incarnation? Cette interprétation offre l'avantage, appréciable sans doute en pareille matière dogmatique, de rejoindre l'interprétation des Pères que l'auteur nous décrit dans son premier chapitre.

— Ce ne sont pas seulement les théologiens qui s'intéressent aux problèmes bibliques. L'attention des laïcs cultivés se porte chaque jour davantage sur ces questions. Il y a en ces matières tant de conceptions inexactes à redresser, tant d'exposés à compléter et à corriger, tant de difficultés divulguées même par la presse quotidienne, à éclaircir ! Aussi les collections de vulgarisation scientifique se multiplient-elles. Les protestants positifs font paraître depuis trois ans les *Biblische Zeit- und Streitfragen zur Aufklärung der Gebildeten* (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 895). Voici que les catholiques allemands entreprennent une publication du même genre, *Biblische Zeitfragen gemeinverständlich erörtert. Ein Broschürenzyklus* herausgegeben von J. Nikel et I. Rohr (Munster, Aschendorff). Chaque série comprendra douze fascicules de trois feuilles d'impression chacun (Prix de souscription : M. 5,40). Signalons, parmi les brochures parues, les deux suivantes qui ont pour auteur M. I. Rohr : *Der Vernichtungskampf gegen das bibische Christusbild* (In-8, 40 p. Pf. 50) et *Moderne Ersatzversuche für das biblische Christusbild* (In-8, 44 p. Pf. 50).

— Le 19 décembre, M. A. Harnack a lu, à la réunion de la section de philosophie et d'histoire de l'Académie des Sciences des Berlin, une étude *Ueber zwei Worte Jesu*. Dans la sixième demande du *Pater* (*Matt.* VI, 13 = *Luc.* XI, 4), le mot πειρασμός signifie *afflictio (punitiva vel [et] tentativa)*. Dans *Matt.* XI, 12 s. (= *Luc.* XVI, 16), il s'agit du Royaume de Dieu qui arrive présentement. A la différence de l'époque terminée avec la mort de Jean, l'époque actuelle est celle où la venue du Royaume se précipite, de façon à ce que les violents seuls s'en emparent. La mort du Baptiste n'a pas ébranlé Jésus dans la conviction de sa mission ; elle l'a poussé en avant. — Peu à peu, M. Harnack s'écarte des idées centrales du *Das Wesen des Christentums*.

— La *Neue kirchliche Zeitschrift*, éditée par M.W. Engelhardt (Erlangen et Leipzig, A. Deichert. Prix d'abonnement : M. 10) est l'organe de l'orthodoxie luthérienne, en Allemagne. Outre les problèmes bibliques et historiques, toutes les matières théologiques rentrent dans son programme. Elle offre ainsi un intérêt tout particulier pour les lecteurs catholiques qui peuvent trouver dans cette revue ce qu'ils chercheraient en vain dans les autres organes scientifiques se rattachant presque tous au protestantisme libéral et rationaliste, un exposé savant des questions religieuses, théoriques et pratiques, telles que les conçoit le protestantisme allemand positif, ou encore chrétien.

Les contributions que la Revue apporte aux sciences historiques, sont d'ordinaire de grande valeur. Qu'il suffise de relever, dans la liste de ses collaborateurs principaux, les noms de MM. T. Zahn et E. Nestle. Ce dernier a publié, dans le n° de janvier 1908, un article très intéressant sous le titre : *Die Eusebianische Evangelien-Synopse* (p. 40-51). Eusèbe, on le sait, a partagé le texte de chacun des quatre évangiles en sections de diverses grandeurs, en donnant à chacune son numéro particulier. Puis, il a réuni tous ces chiffres dans dix tables ou *canons*. Le premier renferme, en quatre

colonnes, les chiffres des sections communes aux quatre évangiles : les trois suivants, en trois colonnes, ceux des sections que se lisent dans trois évangiles ; les cinq suivants, en deux colonnes, ceux des sections communes à deux évangiles seulement, et les quatre derniers ceux des sections propres à chacun des quatre évangélistes. En face des premiers mots de chaque section, dans la marge du manuscrit, on devait placer son chiffre particulier, avec un second chiffre marquant le *canon* auquel elle appartient. De cette façon, pour trouver les endroits parallèles à un passage donné de n'importe quel évangile, il suffirait de consulter, en tête du manuscrit, le *canon* indiqué dans la marge et d'y chercher, dans la colonne de l'évangile en question, le chiffre de la section ; sur la même ligne, on trouverait les chiffres des sections parallèles dans les autres évangiles. De fait, les manuscrits grecs, latins et syriaques des Évangiles reproduisent au commencement les tables d'Eusèbe, et dans la marge, les deux chiffres que nous avons expliqués. Les éditeurs contemporains ont aussi reproduit souvent les sections d'Eusèbe ; mais M. Nestle nous apprend avec quelle négligence les plus célèbres ont procédé en la matière. Tischendorf, que Wordsworth et White ont suivi, a pris les canons eusébiens et les chiffres marginaux correspondants dans l'édition du *Fuldensis* par Lachmann (1842). Bon nombre de fautes de transcription lui ont échappé. Et surtout, il a, sans autre forme de procès, transporté les chiffres du texte latin de Lachmann dans le texte grec de sa propre édition ! Il avait cependant sous la main de vénérables codices grecs, portant les chiffres eusébiens, notamment le *Sinaïticus*, un témoin de premier ordre. Tischendorf les a négligés, vraisemblablement parce que la présence de ces annotations dans le *Sinaïticus* lui semblait défavorable à l'opinion qu'il avait sur l'âge du manuscrit.

M. Von Soden, dans l'édition qu'il donne des sections d'Eusèbe (*Die Schriften des Neuen Testaments*. T. I, 1902, p. 386 s.), a déterminé le contenu de chacune (pour l'indiquer d'après la division actuelle en chapitres et versets) en collationnant non pas les anciens manuscrits grecs, mais les chiffres marginaux des éditions de Mill, Tregelles et Tischendorf, et en recourant au besoin aux divisions de la Vulgate dans le Codex *Fuldensis*, le même donc que Tischendorf aurait reproduit ! Malheureusement, le *Fuldensis* ne renferme pas le texte séparé des quatre évangiles, mais une harmonie évangélique. Les tables reproduites par Tischendorf et les autres, ne peuvent donc pas être celles de ce manuscrit, et M. Von Soden n'a pas pu prendre dans la marge du Fuldensis, les chiffres eusébiens. Comme M. Tischendorf, M. Von Soden a employé l'édition du *Fuldensis* par Lachmann (1842). Mais Lachmann ne dit nulle part qu'il a emprunté à ce codex, les tables qu'il donne ; il dit même le contraire à la p. XXI de sa préface. Conclusion : d'abord, il faut toujours vérifier ses références ; en second lieu, l'étude critique des véritables chiffres eusébiens pour le texte grec est tout entière à refaire. M. Nestle montre par des exemples l'importance qu'elle a pour la critique du texte original des Évangiles, spécialement en nous révélant ce Eusèbe lisait certains versets.

— On a découvert, dans ces trente dernières années, tant de textes appartenant à la littérature chrétienne primitive, et la connaissance du grec vulgaire au commencement de notre ère s'est tellement développée qu'on ressent, depuis longtemps déjà, la nécessité d'un nouveau dictionnaire grec du Nouveau Testament. Nul n'était mieux préparé à combler cette lacune que M. E. Preuschen, le savant éditeur de la *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde des Urchristentums*. Son nom même est une garantie de succès pour le *Vollständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der urchristlichen Literatur*, dont il entreprend la publication chez A. Töpelmann, à Giessen. Tous les mots paraissant dans les écrits des Pères Apostoliques et dans les évangiles non canoniques y seront ajoutés à ceux du Nouveau Testament. Pour chacun d'eux, les différents sens seront indiqués dans un ordre bien apparent, la signification propre étant nettement distinguée des sens dérivés et figurés. A l'occasion, l'indication entre parenthèses de l'équivalent hébreu facilitera l'intelligence des nuances et de leur origine. Il ne sera pas fait de renvoi aux passages des écrivains profanes, ni des auteurs chrétiens postérieurs. L'ouvrage paraîtra en 7 livraisons de 10 feuilles d'impression, au prix de M. 1,80 chacune. Il sera complet, espère-t-on, avant la fin de 1909. Puissions-nous pouvoir bientôt mettre à côté de ce dictionnaire, le lexique grec pour servir à l'étude de la littérature patristique jusqu'à l'an 500, dont le projet a été lancé par M. Swete (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 859)!

— Le *Das Wesen des Christentums* de M. A. Harnack paraît, dans une traduction française « entièrement nouvelle », chez Fischbacher à Paris (*L'essence du chistianisme. Seize conférences prononcées à l'université de Berlin en 1899-1900*. In-8, 1907, 360 p. F. 3,50). La division en conférences est encore indiquée; mais, pour plus de clarté, on a introduit une division logique en parties et chapitres. La traduction est beaucoup plus élégante que celle parue à la même librairie en 1902. Dans les endroits où nous l'avons vérifiée, elle est aussi plus fidèle.

— Les récentes discussions sur l'essence du christianisme ont inspiré à M. J. Goldschmidt l'idée d'une collection qui a pour but de faire mieux apprécier le judaïsme (*Religionswissenschaftliche Volksbibliothek des Judentums*. Francfort s. M., J. Kauffmann). C'est un préjugé, pense-t-on, qui fait voir dans la religion juive le stade de l'évolution religieuse qui a préparé le christianisme. En exposant l'essence du judaïsme du point de vue juif, on prouvera qu'il est la religion absolue. L'éditeur inaugure lui-même la collection par une brochure intitulée : *Das Judentum in der Religionsgeschichte der Menscheit* (1907, in-8, VII-101 p. M. 1).

— La collection des *Religionsgeschichtliche Volksbücher* éditée chez Mohr à Tubingue par M. M. Schiele a inauguré l'an dernier une quatrième série de brochures relatives à l'histoire ecclésiastique. Dans le premier fascicule (*Pietisten*. In-8, IV-80 p. M. 0,55), M. Jüngst a retracé la vie et l'œuvre de

Philippe Jacques Spener, le réformateur piétiste de l'Allemagne luthérienne à la fin du XVII^e^ siècle, et de ses principaux disciples Le second (In-8, IV-68 p. M. 0,55) est consacré par M. P. WERNLE à *Paulus Gerhardt*, intransigeant prédicant luthérien de Berlin et auteur de poésies religieuses († 1676). On remarquera surtout les fascicules 3-4 écrits par M. G. KRÜGER (*Das Papsttum. Seine Idee und seine Träger*. In-8, 160 p. M. 1,25). L'auteur se refuse à reconnaître, dans *Matt.* XVI, 18 et *Jo.* XXI, 16 s., des paroles authentiques du Christ, et il met en doute la venue de saint Pierre à Rome. Le premier pape est Victor! M. Krüger esquisse l'histoire de ses successeurs jusqu'à Pie X, et essaie de dire ce qu'ils ont voulu être et ce qu'ils ont de fait été. Dans cette dernière partie, les jugements de l'auteur sont en général modérés.

— On sera heureux d'apprendre que M. É. SCHWARTZ vient de donner une édition manuelle de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe qu'il a publiée en deux gros volumes dans le *Corpus* des Pères grecs de Berlin. Elle a paru chez Hinrichs, à Leipzig (1908. In-8, 442 p.), au prix de 4 mark. Les pages et les lignes de la grande édition sont notées en marge. Seule, la revision du texte de Rufin par Mommsen a été omise.

— La section *Kirchengeschichte* dans le *Theologischer Jahresbericht* de MM. G. KRÜGER et W. KOEHLER, va toujours en se développant. Dans le XXVI^e^ volume (pour 1906), elle atteint le chiffre de 601 pages (Leipzig, M. Heinsius, 1907). C'est dire qu'il est bien peu de publications ou d'articles de revues qui lui échappent. Comme d'autre part un très grand nombre sont brièvement analysés, et de façon très objective, ce répertoire suffit à lui seul, à tenir au courant sur l'ensemble des publications qui concernent nos études. Les divisions du volume précédent ont été conservées. Très logiques et très claires, elles permettent de retrouver avec une extraordinaire facilité les renseignements désirés, malgré la masse énorme de matériaux amassés.

— Le Dr K. WEINMANN a remplacé le Dr F. X. HABERL dans la direction du *Kirchenmusikalisches Jahrbuch*. Le tome XXI de ce recueil vient de paraître (Ratisbonne, Pustet, 1908. In-8, IV-240 p. M. 4). Il renferme plusieurs études historiques (WAGNER, *Mittelalterliche Offiziumskomposition;* MÜLLER, *Geschichtliches zum Kirchengesang im Bistum Münster*, etc.).

— Dans la récente étude, *Entstehung der Perikopen des römischen Messbuches* (supplément aux *Stimmen aus Maria-Laach*, n. 96. Fribourg, 1907. In-8, VIII-220 p. Prix : 4 M.), le P. STEPHAN BEISSEL, S. J., a réuni un grand nombre de documents qui permettent de suivre, autant que possible, les développements et transformations du lectionnaire romain (évangéliaire). Les premières phases de son histoire resteront très obscures. La part qui revient à saint Jérôme dans sa première formation, est des plus problématiques. On ne sait même au juste ce qu'il était avant saint Grégoire le Grand. Le fameux évangéliaire de Naples, transcrit pour l'usage des moines de Lindisfarne, dont on doit la connaissance à la découverte de

M. Edmond Bishop, a bien quelques chances de représenter l'ancien usage romain ; mais ce n'est pas prouvé. Du moins, selon toute vraisemblance, l'évangéliaire de Burchard reproduit-il en substance le lectionnaire en usage dès le temps de saint Grégoire. Ce recueil complété à l'époque des réformes carolingiennes a très peu varié depuis le IXe siècle et se retrouve en grande partie dans le Missel romain actuel. La portion du Carême et de la semaine pascale est la plus ancienne ; c'est elle aussi qui a le moins changé. Les modifications, assez rares en ce qui concerne les dimanches après la Pentecôte, sont plus considérables pour les fêtes de saints. L'auteur a bien mis en relief ces différents points. Il s'est de plus efforcé de poser quelques jalons pour l'étude des influences qu'ont pu exercer sur le lectionnaire romain les autres systèmes, soit d'Orient soit d'Occident. On saisit bien quelques coïncidences intéressantes ; mais le plus souvent elles s'expliquent tout naturellement par le caractère des fêtes et par suite n'éclairent que peu la question d'origine. Au surplus la liste des documents non-romains qu'a utilisés le P. Beissel, n'est pas complète. Il y avait, par exemple, grand intérêt à mentionner l'antique lectionnaire de Jérusalem publié par M. Conybeare, le lectionnaire du Missel de Bobbio, les calendriers mozarabes de dom Férotin et le Missel ambrosien de Bergame (IXe siècle) publié dans l'*Auctarium Solesmense*. Mais il ne faut pas exagérer l'importance de ces omissions, puisqu'elles ne concernent qu'un point secondaire de la question. P. DE PUNIET, O. S. B.

— Le *Geschichte der christlichen Kunst* de FR. X. KRAUS vient d'être terminé par les soins de M. J. SAUER, élève et successeur du savant professeur de Fribourg en Brisgau. La maladie et la mort de l'auteur en avait interrompu la publication en 1900.

D'après le plan primitif, l'ouvrage devait comprendre deux volumes assez disproportionnés. Le premier, paru en 1896, traite de l'antiquité chrétienne, de l'art byzantin et des débuts de l'art chez les peuples de l'Occident chrétien. Le second volume est divisé en deux sections. La première (1897) traite de l'art du moyen âge, la seconde devait comprendre l'art de la Renaissance et de l'époque moderne. Le professeur Kraus n'en publia que la première partie en 1900. Il y donne une introduction générale à l'art de la Renaissance italienne et les débuts de celle-ci, depuis Pisano et Cimabue. La fin du volume, promise pour 1901, devait comprendre les tables générales de l'ouvrage. Elle vient de paraître avec un retard de sept ans (t. II. *Die Kunst des Mittelalters und der italienischen Renaissance*, II² (Schluss-Abtheilung, *Italienische Renaissance*, 2e Hälfte. Fribourg e. B., Herder, 1908, gr. in-8, XXII- et 283 à 856 pp. ; pl. et fig. 132 à 320).

Kraus avait laissé des notes assez incomplètes sur la Renaissance italienne, et il n'avait pas commencé la préparation de la dernière partie de son ouvrage. Il se proposait d'ailleurs de traiter brièvement de la Renaissance dans les pays ultramontains et de l'art moderne. En conséquence, M. Sauer a cru pouvoir modifier le plan primitif et il s'est contenté de traiter de l'âge d'or et de la fin de la Renaissance italienne. Il consacre

d'ailleurs un respectable volume à cette courte mais importante période de l'histoire de l'art.

Il poursuit l'œuvre du maître dans l'esprit qui avait présidé à sa conception : s'attachant avant tout à l'idée qui inspire les artistes, il met leurs œuvres en rapport avec l'esprit et les idées du temps. Cette conception avait fait le mérite de l'ouvrage de Kraus. Personne mieux que M. Sauer n'était qualifié pour le mener à terme. En effet, dans ses travaux antérieurs, il a déjà manifesté de solides connaissances iconographiques, dont il a trouvé le germe, précisément dans le *Geschichte der christlichen Kunst*. R. M.

— Quoiqu'il n'ait que des rapports indirects avec l'histoire ecclésiastique, nous signalons avec plaisir le travail du Dr Paul Lehmann, *Franciscus Modius als Handschriftenforscher* (*Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, herausgegeben von* L. Traube. T. III, fasc. 1. Munich, 1908. In-8, xiv-152 p. M. 7). On connaît Modius. Né à Oudenbourg-lez-Bruges, le 4 août 1556, il passa sa vie, d'ailleurs passablement mouvementée, à étudier la philologie. Pour préparer ses éditions de textes, il visita un nombre assez considérable de bibliothèques, sur lesquelles il nous a laissé, dans sa correspondance comme dans ses publications, des renseignements très intéressants. Ce sont ces renseignements que M. Lehmann a groupés d'une façon systématique dans son érudit travail. Après avoir esquissé la biographie de Modius, non sans l'avoir enrichie de détail inédits, il donne la liste de ses publications philologiques, dont il fait ressortir les qualités caractéristiques, ainsi que celle des manuscrits qu'il a connus ou utilisés ; la plupart d'entre eux ont disparu aujourd'hui, et ceux qui sont conservés, se sont dispersés à travers les différentes bibliothèques de l'Europe. Cette étude sur les manuscrits nous fournit des détails précieux sur plusieurs bibliothèques monastiques du xvie siècle. Citons celles des couvents de Bamberg et Wurtzbourg (Dominicains), Fulda, Gembloux, Saint-Bertin et Siegbourg (Bénédictins), Cologne (Franciscains), Heisterbach et Ter Doest (Cisterciens). Un triple index, concernant les manuscrits, les noms d'auteurs anciens (parmi lesquels plusieurs auteurs chrétiens) et les noms de personnes, terminent le volume. Le livre de M. Lehmann témoigne de connaissances bibliographiques étendues et d'une érudition de bon aloi. A. F.

— Avec le fascicule *Statistischer Bericht über die Ordensprovinz Teutonia* (In-8, 1907, viii-55 p. M. 2), le R. P. von Loë, O. P., vient d'inaugurer une nouvelle collection d'études sur l'histoire des Dominicains allemands, *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland*, qui paraît, sous sa direction et celle du P. Reichert, par fascicules indépendants de format et sans date fixe, chez O. Harrassowitz à Leipzig. Elle renfermera notamment des monographies sur les théologiens et les mystiques de l'Ordre.

— Sous la direction de M. R. Stölzle, professeur à l'université de Wurtzbourg, vont paraître à Paderborn, chez F. Schöningh, des *Studien zur*

Philosophie und Religion. Outre des études de philosophie systématique, la collection publiera des contributions à l'histoire de la philosophie. Elle s'est ouverte par un ouvrage de M. G. Sattel, *Martin Deutinger als Ethiker. Ein Beitrag zur Geschichte der christlichen Ethik im 19. Jahrhundert* (1908. In-8, VIII-304 p.). Tous les collaborateurs se rattachent aux conceptions théistes et chrétiennes.

— Conformément aux vues déjà émises dans la réunion générale de 1905 (Cf. RHE. t. VII (1906), p. 442) et à la résolution prise dans la réunion de Bonn, en 1906, la *Görres-Gesellschaft* a organisé, dans son sein, à la réunion de Paderborn, en septembre 1907, une *Sektion für Altertumskunde*, sous la direction de Mgr Kirsch (Fribourg en Suisse) et des professeurs Drerup et Lindl (Munich). Elle comprend dans son programme toutes les questions relatives à l'archéologie classique, orientale et chrétienne et doit notamment s'intéresser aux problèmes si importants reposés aujourd'hui par l'histoire des religions. Elle a pour organe les *Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums*, dont nous avons signalé l'apparition (t. VIII (1907), p. 845) et s'efforcera d'obtenir la création d'un *Institut pour les études orientales* à Jérusalem. Dans ce but, comme aussi pour l'octroi de subsides en vue de voyages scientifiques ou de publications sur les matières rentrant dans le programme de la Section, la Société devrait voir s'augmenter ses ressources et par conséquent le nombre de ses membres. Elle vient de lancer un appel dans ce sens aux catholiques de langue allemande.

— Le gouvernement hessois a récemment créé une *Commission historique pour le grand-duché de Hesse*. Elle se propose de préparer un *Codex diplomaticus* de Mayence ; d'éditer le *Codex Laureshamensis* : de publier un atlas et une bibliographie historique hessoise ; de continuer la *Hessische Gelehrtengeschichte*, etc.

— *Nominations.* — A Berlin, M. A. Deissmann, professeur ordinaire à l'université d'Heidelberg, est nommé professeur ordinaire de théologie du Nouveau Testament. — La faculté de théologie a nommé docteurs *honoris causa* M. J. L Schultze et M. Gennrich, professeur ordinaire de théologie pratique à l'université de Breslau.

A Erlangen, M Haack, *Privatdozent* pour l'histoire de l'art, est nommé professeur extraordinaire. — M. G. Jacob, professeur extraordinaire de langues sémitiques, a été élu membre correspondant de l'Académie des Sciences de Bavière.

A Fribourg en Brisgau, M. S. Weber est nommé professeur ordinaire de littérature du Nouveau Testament et d'apologétique.

M. M. Schian, *Privatdozent* à Breslau, passe à Giessen, comme professeur ordinaire de théologie pratique.

M. W. Heitmüller, *Privatdozent* à l'université de Goettingue, est promu à l'extraordinariat. — La faculté de théologie de Goettingue a nommé docteurs *honoris causa* MM. Hoppe, de Hildesheim, et Remmers, de Stade.

A l'université de Halle, M. G. Haussleiter est nommé professeur à la

faculté de théologie. — M. P. Drews, professeur ordinaire à Giessen, est nommé au même titre à Halle, pour remplacer M. H. Hering, retraité, dans l'enseignement de la théologie pratique. — M. T. Sommerlad, *Privatdozent* pour l'histoire et l'histoire économique, est nommé professeur.

M J. Weiss passe à l'université d'Heidelberg, comme professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament.

A Marbourg, M. E. Klebs, professeur extraordinaire d'histoire ancienne, est promu à l'ordinariat. — La faculté de théologie a nommé docteur *honoris causa* M. R. Knopf, professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à la faculté évangélique de Vienne.

M. G. Binz est nommé bibliothécaire de la ville de Mayence ; — M. K. von Stockmayer, directeur de la bibliothèque royale à Stuttgart ; — M. K. Ortlepp, bibliothécaire ordinaire à la bibliothèque grand ducale de Weimar, et M J. Treffetz, directeur des archives de l'État dans la même ville. — M. C. F. Müller, bibliothécaire et archiviste de la ville d'Ulm, a pris sa retraite.

— *Décès.* — Le R. P. Rodolphe Cornély, S. J., ancien professeur d'Écriture Sainte à l'université grégorienne de Rome, est décédé à Trèves, le 3 mars dernier. C'était un des directeurs et des principaux collaborateurs du grand *Cursus Scripturae Sacrae* publié par les Pères de la Compagnie de Jésus (Paris, Lethielleux). Il y a écrit une *Historica et critica Introductio in Utriusque Testamenti libros sacros*, en trois volumes (1887, 2e éd. 1894), et les commentaires sur les Épîtres de saint Paul aux Romains (1896), Ire aux Corinthiens (1890), IIe aux Corinthiens et aux Galates (1892). Ces ouvrages sont trop connus pour que nous devions redire ici la méthode qui y est suivie, et la masse, un peu indigeste, de matériaux qu'ils renferment

M. É. Zeller, l'illustre historien de la philosophie grecque, est mort à Stuttgart, le 19 mars, à l'âge de 94 ans. Son principal ouvrage a pour titre : *Die Philosophie der Griechen in ihren geschichtlichen Entwicklung* (3 vol. 1844-1852. T. I, 5e éd., 1892. T. II, 4e éd., 1889. T. III. 4e éd., 1902). Rappelons aussi les ouvrages suivants : *Geschichte der deutschen Philosophie seit Leibnitz* (1873) ; *Das theologische System Zwinglis* (1853) ; *Die Apostelgeschichte nach ihrem Inhalt und Ursprung* (1854).

On annonce aussi les décès suivants : le 12 septembre, M. L. Busse, professeur de philosophie à l'université de Halle, à l'âge de 46 ans ; il a écrit de nombreux ouvrages philosophiques ; rappelons *Beiträge zur Entwickelungsgeschichte Spinozas* (1885) et *Die Weltanschauungen der grossen Philosophen der Neuzeit* (4e éd., 1905) ; — le 6 février, M. A. Langguth, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin, à l'âge de 57 ans ; — le 7 février, M Koeberle, professeur de théologie de l'Ancien Testament et de langues sémitiques à l'université de Rostock, à l'âge de 36 ans ; — le 9 février, M. A. Wiesinger, professeur de théologie à l'université de Goettingue, à l'âge de 90 ans ; — M. F. Schneider, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament au lycée de Ratisbonne ; — M. L Erhardt, archiviste aux archives secrètes de l'État à Berlin, à l'âge de 51 ans ; — M. A Rau, bibliothécaire en chef de l'université de Bonn, à l'âge de 60 ans.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La Commission d'évêques anglicans, nommée l'an dernier pour l'examen de la question des ornements d'église, vient de publier, sous la direction du Dr J. Wordsworth, un mémoire intéressant, *The Ornaments of the Church and its Ministers* (Londres, S. P. C. K., 1908. In-12, 120 p. Prix : 1 sh.). On y trouve exposé d'une façon très complète le problème si épineux de la fameuse « Rubrique des ornements » conservée dans le *Prayer Book*. Mais ce n'est qu'un point très spécial de la liturgie anglicane. Le chapitre préliminaire est d'un intérêt beaucoup plus général. Il a trait à l'histoire des vêtements et couleurs liturgiques dans l'Église depuis les origines. Ce n'est là sans doute qu'un résumé où les auteurs ont principalement visé à condenser les résultats acquis par la science contemporaine, grâce surtout aux récents travaux du P. Braun, S. J. Il est cependant aisé d'y voir mieux qu'une œuvre de simple vulgarisation. Chaque opinion est appuyée de remarques succinctes qui attestent une parfaite connaissance des documents de première main. L'étude est menée sans aucun parti pris ; ce n'en est pas le moindre mérite. — La question du *pallium* reste bien obscure : quel que puisse être d'ailleurs le caractère séculier de son origine, on ne voit pas ce qui s'oppose à ce que les Papes, à un moment donné, aient choisi cet ornement comme signe de la juridiction déléguée à certains évêques. Au sujet de l'*hypogonation* des Grecs, il ne semble pas que cette pièce d'étoffe ait jamais servi de bourse ni de poche ; elle répondrait plutôt au *grémial* des Latins. Quant à l'obligation pour le prêtre catholique de se conformer aux prescriptions relatives aux ornements sacrés, elle est évidemment plus grave que les auteurs ne semblent le supposer. P. d. P.

— La RHE. a signalé l'apparition des rapports de l'*Egypt Exploration Fund* pour les années dernières. Celui de 1906-1907 vient d'être édité par M. F. L. Griffith, avec des illustrations, comme de coutume (Londres, à l'*E. E. F.*, chez Kegan Paul, Henry Frowde, etc.). Il comprend le compte rendu des travaux de l'*E. E. F.* et des progrès de l'égyptologie réalisés durant l'année écoulée. Les pages 67-79 sont réservées à l'Égypte chrétienne ; elles se subdivisent de la façon que voici : 1 Église biblique ; 2. Apocryphes, Gnostiques, etc. ; 3. Liturgie ; 4. Littérature ecclésiastique ; 5 Histoire, légendes, etc. ; 6. Textes non littéraires, 7. Philologie; 8. Art, archéologie, fouilles; 9. Divers. Ce relevé est dû à M. W. E. Crum.

Le Rév. F. R. Montgomery Hitchcock, qui a étudié en 1906 les rapports du *Credo* de S. Irénée avec celui de S. Patrice (Cf. RHE. t. VIII, (1907), p. 412) revient à l'étude de S. Irénée et de son traité *de la prédication apostolique*, découvert en 1904, par l'archimandrite Karapet, dans une version arménienne et édité en 1907 dans les *Texte und Untersuchungen* (Cf. RHE. t. XIII (1907), p. 401-402). Il a donné sur ce sujet deux articles d'une lecture instructive, l'un dans *Hermathena* : *The Apostolic Preaching of Irenaeus and its Light on his Doctrine of the Trinity* (t. XIV (1907), p. 307-337), l'autre, dans le *Journal of Theological Studies* : *The Apostolic Preaching of Irenaeus* (t. IX (1908), p. 284-289) où il examine rapidement

les affinités littéraires du traité, l'utilisation par Irénée des œuvres, des enseignements, de la Bible de Justin, et de quelques leçons intéressantes des Septante et du Nouveau Testament.

La librairie Smith, Elder et Cie, de Londres, entreprend la publication d'une nouvelle édition revue, corrigée et complétée du *Dictionary of National Biography* qu'elle offre à raison de 15 sh. le volume relié en toile, ou de 21 Sh en demi-marocain. L'impression et le format sont les mêmes que dans la première édition; mais le papier est plus mince, puisque, au lieu de 63 volumes, plus 3 volumes de supplément et un volume contenant la table et l'*epitome* de la collection, la seconde édition se composera seulement de 22 volumes, supplément compris. Le premier volume (*Abbadie-Beadon*) a paru le 10 mars; je ne m'explique pas pourquoi S. Alban n'y a pas trouvé place. Chaque mois en verra paraître un nouveau jusqu'à l'achèvement de la publication en décembre 1909. Ce dictionnaire soigné, pratique, d'un bon marché évident, a rendu et rendra au public lettré de tous les pays d'incessants services. On n'y trouve point la biographie des hommes célèbres vivants; mais tout personnage qui s'est signalé de quelque manière dans les Iles Britanniques ou les colonies depuis les temps les plus reculés de l'histoire nationale jusqu'à la mort de Victoria (22 janvier 1901), y a sa notice biographique. L'ouvrage complet renfermera 30. 378 articles.

M. Charles Squire montre, dans un opuscule précis et relativement complet, *The Mythology of Ancient Britain and Ireland* (80 p.), quelle a été l'influence chrétienne sur la littérature mythologique insulaire. Cet ouvrage fait partie de la collection : *Religions ancient and modern*, qui se publie chez Archibald Constable et Cie, à Londres, au prix de 1 sh. le volume.

Le second volume des *Proceedings of the British Academy* a vu le jour. Il contient, entre autres travaux intéressants, la dissertation de M. Souter sur le *Commentaire de Pélage sur les Épitres de S. Paul*, dont il a déjà été rendu compte ici, en avril 1907 (p. 412-413), et deux savants mémoires, dont il faut dire quelques mots, l'un de M. William Ridgeway, *The Date of the first shaping of the Cuchulainn Saga*, l'autre de M. J. Haverfield, *The Romanization of Roman Britain*.

De la comparaison établie par M. Ridgeway entre l'état de la civilisation matérielle et morale dont témoigne la légende de Cuchulainn, telle qu'on la trouve racontée dans le *Tain Bo Cualnge*, et les vestiges archéologiques appartenant à la civilisation celtique européenne de la Tène, il résulte que la forme primitive du poème de Cuchulainn doit remonter au début de l'ère chrétienne : ainsi ce serait la plus ancienne production de toutes les littératures du nord de l'Europe. Plusieurs considérations de détail de ce savant travail, notamment celles qui concernent l'introduction de l'écriture et l'usage de la crémation dans l'ancienne Irlande, sont de plus, de nature à éclaircir certains points obscurs de l'histoire des origines du christianisme dans ce pays.

M. Haverfield distingue dans la Bretagne romaine deux zônes : la première comprenant l'ouest et le nord de l'île, pays d'occupation militaire, de romanisation peu profonde ; la seconde embrassant le sud et l'est, région où la romanisation fut aussi accentuée que dans les pays continentaux soumis à Rome. L'auteur s'appuie surtout sur des données archéologiques et spécialement sur les peintures et les *graffiti* récemment découverts à Silchester. Il a tort de suspecter la valeur des arguments tirés de la philologie. M. J. Loth a montré à diverses reprises de quel secours ils peuvent être précisément dans ces sortes de recherches ; il est vrai que ce savant n'aboutit pas, en général, aux mêmes conclusions que M. Haverfield. Pages 12 et 30, l'auteur paraît tenir pour la date traditionnelle de l'arrivée en Grande Bretagne des Anglo-Saxons Hengist et Horsa en 450, date mal établie, comme on le verra plus bas.

Dom Henry Norbert Birt, bénédictin de Downside, consacre un gros volume à l'étude de la politique religieuse d'Élisabeth (*The Elizabethan Religious Settlement, a study of contemporary documents.* Londres, Bell, 1907, xvi-595 p.). Le peuple anglais, qui avait retrouvé sous le règne de Marie (1553-1558) ses anciennes croyances et la pratique du culte catholique, en est peu à peu détourné à partir de l'avènement d'Élisabeth. On commence par supprimer l'élévation de l'hostie, puis on oblige le prêtre à réciter certaines parties de la messe en langue vulgaire, on offre aux fidèles la communion sous les deux espèces ; le conseil privé est augmenté de membres favorables à la réforme, on expulse les religieux rentrés pendant le règne de Marie ; enfin le Parlement, à l'instigation de la reine, légifère contre la juridiction du Souverain Pontife et vote, coup sur coup (28 et 29 avril 1559), les *Actes d'Uniformité* et de *Suprématie.* Ce dernier obligeait à reconnaître par serment la reine comme chef suprême de l'Église : c'était la rupture définitive avec Rome.

Comment le haut et le bas clergé, les universités et les masses populaires acceptèrent-ils ces mesures si violemment subversives des principes de la foi catholique ? C'est ce que D. Birt s'est appliqué à montrer avec une remarquable richesse d'information, puisée dans les documents contemporains. Il rectifie en plus d'une rencontre les erreurs de certains historiens anglicans, de l'évêque Mandell Creighton notamment, qui a prétendu que les changements religieux accomplis par Élisabeth avaient été accueillis avec enthousiasme par le peuple anglais. C'est plutôt le contraire qui eut lieu. Beaucoup résistèrent héroïquement, le grand nombre ne céda qu'à la violence. De tous les évêques de l'époque de Marie, un seul, celui de Llandaff, Antoine Kitchin, accepta le nouvel ordre de choses. Quant au reste du clergé, ce n'est point, comme l'ont prétendu Camden, Creighton, H Gee et Hallam, 150 ou 200 prêtres seulement sur environ 9.400 qui auraient refusé de prêter le serment de suprématie, mais bien 500 sur environ 8.500 prêtres alors existants. Au sujet de la consécration de Matthieu Parker, l'archevêque de Cantorbéry, duquel découle toute la hiérarchie anglicane actuelle, D. Birt rejette comme fabuleuse l'histoire de Nag's Head Tavern (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 444) ; mais il n'a pas de peine à montrer comment les vices de

forme dans la consécration archiépiscopale accomplie dans la chapelle du palais de Lambeth, suivant l'*Ordinal* d'Édouard VI, entraînent la nullité des ordres anglicans postérieurs.

L'ouvrage n'embrasse que la première moitié du règne d'Élisabeth. Il ne raconte pas les persécutions raffinées qui furent dirigées à partir de 1580 contre les catholiques à la suite des entreprises des Jésuites et autres missionnaires en Angleterre.

Cette enquête, pleine d'intérêt, est conduite avec une rigueur de méthode et un sang-froid auxquels les critiques anglicans se sont plu à rendre hommage. Le livre est enrichi de sept portraits.

La première partie du troisième volume d'*Ériu*, la revue de la *School of Irish Learning* de Dublin, parue en 1907, contient divers textes chrétiens irlandais : 1° une homélie en vieil irlandais avec traduction par J. Strachan, d'après le *Livre Jaune de Lecan*, col. 397 sq. (facsim. 15a-16a). — 2° Un poème religieux anonyme, d'après le *Leabhar Breac* (p. 262b) avec traduction par M. Kuno Meyer. — 3° Un poème sur le jour du jugement, d'après les mss A (9) de la Bibliothèque des Franciscains de Dublin et 23. G. 27 de la Royal Irish Academy, traduit par M. J. G. O' Keeffe. Ce poème peut remonter au x^e^ siècle. — 4° La *Règle de S. Ailbe d'Emly*, édition et traduction de M. J. O' Neill, d'après quatre mss. Cette règle monastique en vers est de l'époque du vieil irlandais. Elle se compose de 56 strophes. On y trouvera des renseignements assez nouveaux sur le monachisme et la liturgie celtiques. — 5° Un passage tiré du ms H. 3. 17 de la Bibliothèque de Trinity College de Dublin sur les mystères attachés à chacune des heures canoniales. L'éditeur, M. R. I. Best, établit des rapprochements fondés entre son texte et certaines oraisons de l'*Antiphonaire de Bangor*, mais il doit savoir que la fixation de la mystique des heures canoniales est beaucoup plus ancienne que ce dernier ouvrage.

La seconde partie du même volume d'*Ériu*, parue à la fin de 1907, contient, entre autres articles dignes d'intérêt, quelques pages très suggestives de M. A. Anscombe sur l'*Exordium* des *Annales Cambriae*. M. Anscombe s'est assigné la spécialité ardue et méritoire de reviser la chronologie de l'histoire des Iles Britanniques depuis l'arrivée d'Hengist et Horsa jusqu'aux environs du x^e^ siècle. Il place en 428 la date de l'arrivée des deux conquérants, en prenant pour base les sources galloises, et il rejette par conséquent la date de 449, fournie par Bède, généralement adoptée jusqu'ici. Ces divergences chronologiques proviennent des différentes manières de calculer la date de la fête de Pâques chez les Anglo-Saxons et dans les chrétientés celtiques. L'auteur signale, p. 126-129, les méprises de Mommsen dans son interprétation de l'*Exordium* des *Annales Cambriae*, et il indique, ce qui vaut la peine d'être noté, que quelquefois les chiffres romains DC représentent le nombre 500 dans la graphie des annalistes insulaires et même sous la plume de certains chroniqueurs continentaux. — On trouvera dans le même fascicule (143-147) un poème irlandais sur les obser-

vances du dimanche édité avec traduction par M J. G. O' Keeffe d'après le ms A (9) du couvent des Franciscains de Dublin. Ce morceau est à rapprocher de la *Lettre de Jésus concernant le dimanche*, curieux texte vieil irlandais, publié par le même éditeur, en 1905, dans *Ériu* (t II, p. 189-214). Il ne semble pas que le R. P. Delehaye ni, plus récemment, le R. P Rivière (cf. RQH. t. LXXIX, 1906, p. 600 sq.), aient soupçonné l'existence de cette version irlandaise de la lettre du Christ tombée du ciel.

Des reproductions de trois anciens évangéliaires celtiques, remarquables par leurs textes et surtout par leur ornementation, viennent d'être éditées avec beaucoup de goût par le Rév. Stanford F. H. Robinson, chez Hodges, Figgis et Cie à Dublin. Le volume porte comme titre : *Celtic illuminative art in the Gospel Books of Durrow, Lindisfarne and Kells*; il renferme 52 planches phototypiques reproduisant les plus beaux feuillets des dits manuscrits, 7 planches en couleur, 30 pages d'introduction et 53 pages de notes explicatives des reproductions. Le prix du volume est de 2 guinées.

Le R. P. Herbert Thurston a étudié, dans le numéro de janvier 1908 du *Month* (p. 13-27) les honoraires de messes au double point de vue historique et apologétique.

Il faut signaler l'important travail du Dr J. Dowden, évêque d'Édimbourg, sur les évêques de Glasgow, paru dans la *Scottish Historical Review* d'octobre 1907 et de janvier 1908. Le sous-titre de l'article en indique le genre et l'étendue : *From the Restoration of the See by Earl David* [commencement du xiie siècle] *to the Reformation : notes chiefly chronological.* Jusqu'à présent le savant et exact biographe nous a donné vingt-quatre notices dont la dernière atteint, avec John Camerone, l'année 1446. Il a déjà dressé, en 1901, dans la même revue, le catalogue des évêques de Dunkeld.

Les 13, 20 et 27 février, le Rév. C. R. Davey Biggs a entretenu les membres de l'*Anglican and Eastern Orthodox Churches Union* de ces trois sujets : Ce qu'est l'Église russe. Le culte chez les Russes. La réunion est-elle possible ?

De son côté, Lord Halifax a successivement donné deux conférences sur *La réunion et le temps présent*, d'abord dans une réunion de catholiques de Londres, puis, le 6 février, à Pusey House à Oxford. Il a annoncé, au cours de ces conférences, qu'il a l'intention de publier sans tarder une histoire des négociations entreprises entre son parti et Rome en vue de l'Union, dans les années 1895-1897. Cet ouvrage sera accompagné d'un appendice de pièces documentaires.

La *Westminster Library* (Londres, Longmans Green et Cie) s'augmentera, à des dates plus ou moins rapprochées, des manuels suivants : *The origins of the Gospels* par Mgr A. S. Barnes ; *The Instruction of Converts* par le R. P. Sydney, S. J. ; *The Christian Calendar*, par le R. P. H. Thurston, S. J. ; *The Study of the Fathers* par Dom John Chapman, O. S. B. ; *The Breviary* par le Rév. Edw. Myers.

Le troisième congrès international de l'histoire des religions se tiendra, en septembre prochain, à Oxford. Nous relevons parmi les membres du comité d'organisation les noms suivants : H. Balfour, Edward Caird, Prof. Cheyne, F. C. Conybeare, Prof. John Rhys, Prof. Sanday, Prof. Sayce, C. C. J. Webb. Toutes les communications relatives au congrès doivent être adressées aux secrétaires locaux, MM G Estlin Carpenter, 109, Banbury Road, Oxford, et L. R. Farnell, 191, Woodstock Road, Oxford.

On songe à organiser à Cambridge, pour le mois de juin 1909, une fête en l'honneur du centième anniversaire de la naissance de Darwin.

Il sera donné à Cambridge, en juillet et août prochains, une série de conférences sur la Grèce ancienne. Le comité de ce « summer meeting » a réservé une section à la théologie. Les docteurs Swete, Stanton et Ince ont promis leur concours. Le Dr Burn parlera des *Credo grecs* et le Rév. J. H. Moulton sur ce sujet : *The Egyptian Rubbish-heaps and the Study of the New Testament.*

Du 20 au 31 juillet, des conférences théologiques seront faites aussi aux membres du clergé anglican réunis à Oxford. On s'y occupera surtout de sujets scripturaires; pourtant le Rév. D. Stone traitera de *La doctrine eucharistique et le canon de la messe romaine* et le Dr Plummer de l'*Église Anglicance au XVIIIe siècle.*

Nominations. — Lord Rosebery a été choisi comme chancelier de l'université de Glasgow, en remplacement de lord Kelvin, décédé

Le Rév. Cheyne, professeur d'Écriture Sainte à Oriel College, Oxford, a donné sa démission pour cause de faiblesse de santé.

Décès. — A la fin de mars, à Oxford, le Dr George Pope, professeur de tamoul à l'université et chapelain de Balliol College depuis vingt-trois ans Né en 1820, il avait vécu quarante ans aux Indes, avant d'obtenir sa chaire à Oxford. Il a publié un manuel de Tamoul (2e éd. Madras, 1859) et donné diverses traductions de cette littérature. Il avait amassé tous les matériaux d'un dictionnaire tamoul qu'il se promettait d'éditer quand la mort l'a emporté.

Le 24 mars, à Cannes, le duc de Devonshire, dont nous annoncions naguère (RHE. t. VIII (1907), p. 638 et 862) l'élection comme chancelier de l'université de Manchester. L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — Sous le titre : *La tradition des opuscules dogmatiques de Foebadius, Gregorius Illiberitanus, Faustinus (Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-Histor. Klasse.* T. CLIX, fasc. 1. Vienne, Alfr. Hölder, 1908. In-8, 34 pp. avec trois planches), dom A. Wilmart, O. S. B., a publié les *Prolegomena* provisoires d'une nouvelle édition des trois opuscules contre les Ariens de Phoebade, de Grégoire d'Elvire et de Faustin. De l'écrit de Phoebade, il semble n'exister qu'un seul manuscrit, le même qui a servi à l'*editio princeps* de

Théodore de Bèze (1570). En revanche, il y a toute une série de manuscrits du traité de Grégoire d'Elvire. Cet opuscule soulève un problème bien plus compliqué; non seulement on l'a fait passer sous le nom de quatre auteurs différents, mais encore il existe en deux recensions. Le livre *De fide* de Faustin est lui aussi attribué dans les manuscrits à différents auteurs, mais la composition, par Faustin ne souffre aucun doute. Puisse dom Wilmart, dont la compétence en ces questions est bien connue, mener bientôt à bonne fin l'édition que l'Académie de Vienne lui a confiée! C. B.

— Le Dr A. von Wretschko, professeur à la faculté de droit de l'université d'Innsbruck, a étudié récemment dans les *Mitteilungen der Gesellschaft für Salzburger Landeskunde* (1907, T. XLVII. Tirage à part, F. Enke. 110 pp.) la question des élections archiépiscopales à Salzbourg au moyen âge. Ce travail, abondamment documenté, est divisé en trois parties : 1) une partie historique et juridique *(Einleitung)*; 2) une série de documents inédits *(Urkunden)* et 3) des Regestes. L'histoire des élections épiscopales est, dans ses grandes lignes et en dehors de particularités locales, la même à Salzbourg que dans le reste de l'Allemagne. A l'époque de Grégoire VII, l'influence impériale est toute puissante et même après l'apaisement de la querelle des investitures, le siège archiépiscopal continue à être l'objet d'intrigues de la part de l'entourage de l'empereur. Avec Innocent IV, en 1246, s'ouvre une nouvelle période, le pape exigeant que le choix du chapitre cathédral soit ratifié par lui. Innocent va même jusqu'à annuler des élections d'archevêques dont la personne ne lui agrée pas. Les années 1343 à 1429 marquent une autre étape dans cette marche progressive du pouvoir pontifical : Jean XXII introduit dans le droit canon le principe de la *réserve* et peut ainsi disposer d'un grand nombre de sièges épiscopaux. Malgré cette intervention romaine, il y eut encore à Salzbourg des élections faites par le chapitre. Enfin, depuis le Concile de Constance jusqu'en 1500, les chanoines ont entièrement reconquis leur ancien droit de suffrage. L'auteur étudie brièvement ces quatre périodes et fait ressortir, en quelques traits saillants, les caractères particuliers des élections archiépiscopales. Le choix du pontife se faisait d'après un des trois modes connus au moyen âge : l'élection de 1257 et celle de 1441 se sont faites *per compromissionem*; celles de 1338 et de 1343 *per scrutinium*; celle de 1489 eut lieu *per inspirationem*. Un quatrième mode fut employé en 1312, 1452 et en 1461. M. von Wretschko examine ensuite les confirmations des élections par la curie romaine, la consécration des archevêques, l'octroi du *pallium* et le serment prêté par les élus. Les pièces annexées au travail ont rapport à ces matières et datent du XIIIe au XVe siècle.

Les professeurs O. Redlich, de Vienne, et A. Schönbach, de Gratz, ont trouvé au château de Kreuzenstein, appartenant au comte Wilczek, dans un recueil de Vies de saints et de légendes pieuses, une *Translatio sanctae Delicianae* contenant des renseignements importants pour l'histoire religieuse du XIIIe siècle. Ce serait, paraît-il, l'œuvre de Rutolf de Heiligenkreuz, auquel M. Schönbach a consacré, il y a quelque temps, une étude

dans les publications de l'Académie impériale. De frappantes ressemblances de style justifient pleinement, d'après lui, cette identification. La légende de sainte Déliciane fait partie du groupe d'histoires édifiantes ayant pour objet sainte Gudule et les 11.000 Vierges. La *translatio* décrit, dans le décor merveilleux propre au goût de l'époque, le tranfert fait en 1276 du chef de sainte Déliciane de l'abbaye de Strahov de Prague au couvent des cisterciennes de Vienne, alors nouvellement construit. La narration de Rutolf contient des détails intéressants et nouveaux sur les luttes entre Ottokar II de Bohême et Rodolphe de Habsbourg. Le texte de la *translatio*, ainsi que l'étude des deux savants autrichiens, sera publié prochainement dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie.

Le même corps savant a reçu communication d'un travail qui offrira de l'intérêt pour l'histoire ecclésiastique. Il a pour titre : *Wiener Palimpseste. I Teil : Cod. Palat. Vindobonensis 16, olim Bobbiensis. I Hälfte : Die lateinischen Fragmente : Lucanus, Pelagonius, Acta Apostolorum, Epistolae Jacobi et Petri, Epistola apocrypha Apostolorum.* L'auteur est le Dr J. Bick, bibliothécaire-volontaire à la Bibliothèque impériale de Vienne. Cette monographie sera la première d'une série de travaux consacrés aux manuscrits palimpsestes de cette bibliothèque. L'édition promet d'être particulièrement soignée, grâce aux nombreuses reproductions phototypiques qui l'accompagneront. Sans doute, le *codex* 16 est connu du monde savant; mais M. Bick est parvenu à y rendre lisibles des passages effacés et à découvrir des textes inconnus.

M. V. Jagic, continuant ses belles publications philologiques et historiques sur les psautiers slaves du moyen âge, a édité en 1907 le fameux codex de Bologne : *Psalterium Bononiense. Interpretationem veterem slavicam cum aliis codicibus collatam, adnotationibus ornatam, appendicibus auctam, adjutus Academiae scientiarum Vindobonensis liberalitate, edidit V. Jagic* (Vienne, A. Holzhausen, 1907, 968 p.). Ce psautier, qui, au XVIIIe siècle, attira l'attention de Montfaucon, a fait l'objet des études du savant professeur depuis 1863. Le précieux ms. date du XIIIe siècle et doit avoir été composé entre 1230 et 1245, dans les environs d'Archida, en Macédoine. Il appartient donc au groupe de documents bulgares de l'ancienne église slave. L'écriture cyrillique est curieuse à étudier. Parallèlement à cet ancien texte, l'auteur publie les psaumes écrits en ancien bulgare provenant d'un ms. du XIIe siècle de la Bibliothèque impériale de St-Pétersbourg. De plus, M. Jagic a fait de grands emprunts, dans ses notes, à un codex de 1337, composé à l'intention du czar bulgare Jean Alexandre et à un ms. serbe présenté en 1346 à Branko Mladenovic. Enfin, dans l'appendice il a utilisé un psautier du XIe-XIIe siècle d'origine russe et resté inédit. Les notes, reléguées au bas des pages, sont à la fois bibliographiques, paléographiques et philologiques; elles témoignent de la grande érudition de l'éditeur. H. N.

— La *Société littéraire française de Budapest* vient de publier la première livraison d'une revue mensuelle, la *Revue de Hongrie*, rédigée en français et

destinée à répandre en Hongrie la connaissance du français ainsi qu'à permettre à tous les étrangers de langue française de s'initier aux choses de Hongrie et d'être tenus au courant du développement économique, littéraire et social du peuple hongrois. G. M.

— La *Revista teologica* de Sibiu (Transylvanie), fondée en 1907 par quelques professeurs du séminaire orthodoxe de la même ville, contribuera sans doute au relèvement du niveau intellectuel du clergé roumain de l'Autriche. Dans les livraisons de l'année dernière, nous signalons les savants articles, signés Gruia, sur l'église roumaine de Bihor et la diffusion du protestantisme parmi ses fidèles. Les roumains orthodoxes d'Autriche possédaient déjà, à Czernowitz, la *Candela*, fondée il y a vingt cinq ans, par le métropolite Silvestre Morariu Andrievic. La *Revista Teologica*, mieux rédigée que sa devancière, promet de développer de plus en plus son programme dans le cours de sa seconde année. A. Palmieri, O. S. A.

— Le sixième Congrès des catholiques autrichiens, réuni à Vienne en novembre dernier, a approuvé le projet de créer une université catholique à Salzbourg. On espère pouvoir ouvrir quelques facultés, en octobre prochain.

— *Décès.* — Le 31 août (13 septembre) 1907, est décédé à Czernowitz le Dr Basile Gaïna, professeur ordinaire et doyen de la faculté de théologie, et Rector magnificus de l'université de la même ville, né dans la comune de Mazanaesti en 1868. Le savant professeur laisse plusieurs traités de théologie en allemand et en roumain ; un ouvrage sur la question ecclésiastique dans la Bukovine et les Ruthènes : *Die griechisch-orientalische Kirchenfrage in der Bukovina, und die Jungruthenen* (Czernowitz, 1907) ; un autre, en roumain, sur le Christianisme et le Bouddhisme (Czernowitz, 1906) et une brochure récente intitulée : *Admisibilitatea casatoriei a doua a preotilor, din punct de vedere dogmatic, canonic si practic* (Czernowitz, 1907, 42 p.). Il y défend la thèse de Mgr Nicodème Milasch, évêque serbe de Dalmatie, sur la validité et la nécessité du second mariage des prêtres orthodoxes veufs.

Le 24 mars (6 avril) 1907, est décédé à Suceava (Bukovine), le professeur Fl. Marian, prêtre orthodoxe, né à Ilisesti en 1847, auteur d'un grand nombre de brochures et de travaux concernant l'histoire religieuse, politique, et littéraire de la Roumanie. La liste de ses écrits a été dressée par la *Biserica ortodoxa romana* de Bucharest (1907, t. XXXI, p. 220-223.)

A. Palmieri, O. S. A.

Belgique. — M. J. Brassinne, le sympathique sous-bibliothécaire de l'université de Liège, est actuellement le meilleur représentant en Belgique d'un genre de recherches historiques — celles des origines et circonscriptions paroissiales — dans lequel, en France, M. Imbart de la Tour s'est distingué avec la maîtrise que l'on sait. La *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège* a rendu un hommage très mérité à l'excellence de la méthode de l'auteur et à l'intérêt de ses études en lui accordant le prix de l'année

1905 pour un volume intitulé : *Analecta Leodiensia* ou *Recueil de documents relatifs aux églises de l'ancien diocèse de Liège* (Liège, D. Cormaux, 1907. In-8°, VIII-240 p.). Ce travail comprend : 1) un *Pouillé des églises du diocèse de Liège au XVIII^e siècle* (p. 1-115) ; 2) *Procès-verbaux de visites archidiaconales des églises du doyenné de Bastogne et du doyenné de Graide au XVII^e et au XVIII^e siècle* (p. 117-191); 3) *Fragment d'un pouillé des collégiales du diocèse de Liège au XIII^e siècle* (p. 192-199); 4) *Documents relatifs à des érections ou à des suppressions de paroisses* (p. 200-215); 5) *Documents relatifs à l'abbaye de St-Trond* (p. 216-225). Les pièces les plus précieuses sont incontestablement celles publiées sous les n^os^ 1, 2 et 3. La première série surtout mérite d'attirer l'attention. M. Brassinne a dressé, avec une rigoureuse exactitude, la liste des titulaires d'églises et d'autels de l'ancien diocèse. Sous le nom de chaque saint est placée, dans l'ordre chronologique et en groupes flamand et wallon de doyenné, la nomenclature des églises et des autels dont il était le patron. On peut se rendre compte, de la sorte, de l'extension du culte de chaque saint. Or, l'examen de ce tableau conduit à des constatations assez intéressantes. Certains monastères ont activement poussé au moyen âge à la propagation du culte de leur patron; exemple : sur huit églises dédiées à saint Trond, cinq appartiennent à l'abbaye de ce nom. En outre, quelques saints inconnus en pays thiois ne sont pas ignorés en Wallonie, et *vice versa*. L'auteur est assez avisé pour ne pas tirer de ces indications, sans examen spécial, des conclusions téméraires dans l'explication de l'aire de diffusion d'un culte de saint. Parmi les saints et saintes spécialement honorés au diocèse de Liège (en dehors de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste), nous remarquons : saint André, sainte Barbe, sainte Catherine, saint Éloi, saint Georges, saint Hubert, saint Jacques, saint Lambert, sainte Marie-Madeleine, saint Martin, saint Nicolas, saint Paul, saint Pierre et saint Remi. Il n'y a donc que saint Hubert et saint Lambert qui aient eu un culte régional très répandu. Deux saints populaires aujourd'hui, saint Joseph et saint Roch, ont eu très peu d'autels et d'églises. Notons encore que certains saints qui n'ont laissé leur nom qu'à un petit nombre d'églises, sont par contre, patrons de beaucoup d'autels. Le phénomène opposé se rencontre également.

Nous souhaitons vivement que M. Brassinne continue ses recherches si fructueuses, dans lesquelles l'inédit s'offre, pour ainsi dire, à pleines mains. Ne peut-on pas espérer qu'il publie bientôt quelques documents importants sur l'état moral du clergé liégeois à l'époque de la Réforme et à la veille de la Révolution du XVIII^e siècle ? H. N.

— Au courant d'avril, l'abbaye d'Affligem fêtera le premier centenaire de la mort du prévôt Beda Regaus (1718-1808), homme de vertu et de talent qui joignait à une grande activité extérieure une activité littéraire peu commune. Son œuvre capitale, malheureusement trop peu connue, fut l'*Hafflighemum illustratum* en 7 volumes in-fol., qui renferme l'histoire interne et externe tant de l'abbaye que de ses « filiations ». Les divisions adoptées par l'auteur : *Annales et acta* (t. I-III); *De filiationibus* (t. IV et V);

talogus monachorum (t. IV et VII), sont visiblement empruntées à Dom abillon (*Ouvrages posthumes*. Paris, 1724, t. II, p. 93). C'est encore tude des Mauristes, qui a développé chez Beda le goût de l'histoire et lui procuré cette vaste érudition dont témoignent ses écrits.

Dans ses *Annales*, Beda Regaus utilise toutes les sources qu'il a pu cueillir, soit à l'abbaye, soit au cours de quelques voyages, soit par l'inrmédiaire de ses correspondants. Il en examine la valeur, et sa critique rspicace y relève bien des erreurs; les chartes, dont plusieurs ne sont s encore publiées, sont insérées selon l'ordre chronologique; les faits et s dates discutés avec beaucoup de sagacité et reliés aux cadres de l'histoire nérale. Beda fournit donc plus qu'un simple récit des événements, et le t pragmatique avoué par l'auteur, ne l'a pas empêché « d'exposer fidèlent les maux qui ont affligé son abbaye ». Certes ce n'est pas une synèse (la méthode choisie ne le comportait guère), ni une histoire génétique, le qu'on la conçoit de nos jours, mais un immense travail préparatoire, touré d'un appareil critique qui fait le plus grand honneur à la science de da. Remarquons cependant que l'histoire des « filiations » n'est pas traitée ec la même ampleur ni le même soin que celle de l'abbaye. Le *Catalogus nachorum* est surtout intéressant pour l'histoire littéraire, les inscripns et les armoiries. Celles-ci toutefois, ainsi que les sceaux dans les lumes précédents, auraient gagné à être reproduites par un dessinateur is habile. Les références sont aussi plus rares dans cette partie et se pportent pour la plupart à un ancien nécrologe d'Afflighem qui semble rdu depuis lors.

Quant au temporel, Beda en dressa un état détaillé, par ordre alphabétique, ns l'ouvrage : *Bona et Jura* (in-4, 546 p.), avec l'indication des documents titres qui s'y rapportent. Enfin le prévôt composa, à l'intention de ses ccesseurs, le *Directorium Hafflighemense* (in-4, près de 600 p.) où il ndense, dans un ordre systématique, les renseignements les plus utiles : différents officiers, leurs attributions et privilèges, liste de leurs titures; les principales dépendances avec les droits et les charges attachés à acune d'elles. On y trouve même des détails qu'on chercherait vainement leurs : sur la topographie et l'architecture de l'abbaye, les artistes et objets rr, l'histoire économique etc. Ici les références abondent à l'appui de aque assertion.

Tous ces ouvrages, ainsi que plusieurs autres dus également à la plume onde de Beda Regaus, se conservent à l'abbaye de Termonde, sauf le lume : *Bona et Jura* et les tomes IV à VII de l'*Haffligh. illustr.*, qui sont x archives d'Afflighem. D. V. C.

— L'*Annuaire de l'université catholique de Louvain, 1908* (Louvain, n Linthout) forme un imposant volume de 440-CLXVII p. Nous avons déjà plusieurs fois comment il est composé et quels renseignements il donne RHE. t. VII (1906), p. 462 s.; t. VI (1905), p. 455 s.). Le nombre étudiants s'est élevé, pendant le dernier exercice, à 2.144, dont 260 angers. Parmi les rapports sur les travaux des sociétés scientifiques, ce

sont, comme toujours, celui de la *Conférence d'histoire* (p. 266-277), où l'on a étudié la Chronique de saint Hubert, et surtout celui du *Séminaire historique* (p. 278-348) qui intéresseront les lecteurs de cette Revue. Les Conférences historiques à la faculté de théologie ont porté principalement sur les travaux exégétiques du moyen âge et sur quelques questions d'histoire des religions et des dogmes. A la section des travaux pratiques sur les institutions du moyen âge, on s'est occupé de l'histoire littéraire de saint Jean Chrysostome et de la question franciscaine. A la troisième section (exercices sur les sources à la faculté de théologie), les études ont porté sur la situation juridique de l'Église de France sous l'ancien régime et sur l'histoire religieuse nationale depuis le XVI^e^ siècle.

Dans la dernière partie *(Analectes pour servir à l'histoire de l'université de Louvain)*, on remarquera les notices sur la vie et les travaux de Mgr Cartuyvels, par Mgr F. Lefebvre, et de Mgr Lamy, par M. P. Ladeuze, et surtout le discours prononcé par S. É. le Cardinal Mercier, le 8 décembre, dans sa visite officielle à l'Université catholique. Son Éminence y a défini, avec la netteté qui est la marque distinctive de son esprit, ce qu'est la véritable neutralité scientifique, pour montrer ensuite comment elle a été violée par les modernistes. S'adressant aux professeurs de la Faculté de théologie. Elle les a félicités d'avoir pratiqué avec rigueur l'étude objective et sereine des faits et d'avoir su tout à la fois préserver l'*Alma Mater* des écarts du modernisme et lui assurer les avantages des méthodes scientifiques modernes.

M. le comte A. de Borchgrave d'Altena a fait don au dépôt des Archives de l'État à Hasselt, d'une magnifique collection de documents formant un ensemble de 999 chartes, 191 registres et 70 liasses allant du XIII^e^ siècle à la fin du XVIII^e^. M. A. Hansay en donne le détail dans les *Archives belges* (t. IX (1907), p. 294-296). Beaucoup de ces documents concernent des établissements religieux, abbayes, chapitres, etc.

— *Nominations.* — M G. Desmarez, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles et professeur à l'université de cette ville, a été nommé archiviste de la ville, en remplacement de feu M. Van Maldeghem. — M. C. Pergameni est nommé archiviste-adjoint.

Danemark. — L'année 1907 vient d'enrichir nos bibliothèques de deux beaux volumes concernant l'histoire danoise. Nous voulons parler du tome II des *Acta pontificum danica*, et du tome II^2^ de la seconde série des *Regesta diplomatica historiae danicae*.

Les *Regesta diplomatica* appartiennent à une entreprise déjà ancienne. Leur caractère est indiqué par leur sous-titre : *Index chronologicus diplomatum et litterarum historiam danicam inde ab antiquissimis temporibus usque ad annum 1660 illustrantium, quae in libris hactenus editis vulgata sunt, cura societatis regiae scientiarum danicae.* On publie, dans un ordre strictement chronologique, le résumé de tous les actes concernant l'histoire danoise qui ont été mentionnés jusqu'à ce jour avec les indications biblio-

phiques les plus complètes pour chacun d'entre eux; chaque acte est cédé d'un numéro et les dates sont indiquées dans la marge. La collection ière est divisée en deux séries, qui comprennent chacune l'histoire oise tout entière, depuis les origines jusqu'en 1660, et dont la seconde st en somme que le complément de la première. Celle-ci compte trois umes : t. I (Copenhague, 1847), t. II[1] (1870), t. II[2] (1870). La seconde e compte quatre volumes : t. I[1] (1889), t. I[2] (1889), t. II[1] (1892-1895), I[2] (1898-1907). En principe, cette seconde édition ne comprend que les s signalés depuis l'achèvement de la première; aussi la numérotation chiffres arabes précédés d'un astérisque, est-elle absolument indépendante celle de la première. Toutefois, on a intercalé à la place qui leur revient près l'ordre chronologique, les actes déjà signalés dans la première série is pour lesquels de nouvelles indications bibliographiques étaient à ner : ils sont précédés de leur ancien numéro, en chiffres arabes aussi, is sans astérisque. Ce système de superposition assez compliqué en arence était en somme le plus économique, et quoiqu'il puisse demander fois du travailleur une recherche un peu plus longue, je crois qu'on ne t guère blâmer les éditeurs de l'avoir adopté. L'impression de l'ouvrage d'ailleurs très bien soignée, et le dernier volume paru, qui constitue hèvement de l'ensemble, fait particulièrement honneur à ses auteurs, . Mollerup et Mackeprang, non moins qu'au comité de la Société storie danoise, composé en ces dernières annéee de MM. Holen, Rordam teensdrup, auquel appartenait la haute direction de l'entreprise.

On peut faire le même éloge des *Acta pontificum danica*, qui s'appellent sous-titre : *Pavelige Akstykker Verdrorende Danmark, 1316-1536, ived paa Carsbergfondets bekostning*. Deux volumes ont paru jusqu'ici. premier, qui comprend les années 1316-1378, est dû aux soins du Moltesen (Copenhague, 1904). Le second, qui embrasse le années 8-1431, porte les noms de MM. A. Krarup et J. Lindbaek (Copenhague, 7). Basés sur le dépouillement des archives du Vatican (Regesta vaticana, esta lateranensia, supplicationes, introitus et exitus, obligationes et ationes), les *Acta pontificum danica* suivent le plan qui a été adopté r les publications similaires des autre pays : ordre chronologique, mé des actes ordinaires, publications in extenso des textes les plus ortants, table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Au t. II, Lindbaek a ajouté une table des incipit ; dans la préface il rend hommage ous ceux qui ont collaboré au dépouillement des archives vaticanes : . Moltesen (1894-95), Mackeprang (1895-97), Karlsonn 1894-1900), ren (1895-96), et Bugge (1896-97). M. Lindbaek a été chargé du travail 1906. A .F.

tats-Unis Amérique. — Le volume V, 1, des *Historical Records and dies* (New York, novembre 1907, 247 p.) publié par la *Catholic Historical iety* des États-Unis, contient la suite de la correspondance inédite du . de Smet, S. J., et une liste avec notices biographiques des premiers gieux ayant fait partie du diocèse de New-York. Les deux documents

offrent des détails intéressants sur l'œuvre des missions dans cette por
du Nouveau Monde et parmi les tribus des Montagnes Rocheuses. Un mém
de M. L. T. Jamme retrace les progrès admirables de la Société de St Vinc
de Paul aux États-Unis ; il rappelle un chapitre important de la vie
P. Ernest Lelièvre : c'est sur la demande de la Société que ce prêtre
entreprit de fonder en Amérique les maisons aujourd'hui si florissantes
Petites Sœurs des Pauvres. P. d. F

— Dans le dernier numéro de l'*American Historical Review* (t.
(1908), pp. 286-302), M. J. Franklin Jameson, l'infatigable directeur
département historique de la *Carnegie Institution* de Washington, a pu
un article des plus originaux, intitulé *The American Acta Sanctorum*.

L'auteur établit à l'aide d'exemples fort bien choisis, tout le parti que
historiens d'Europe peuvent tirer des *Vitae* des saints du moyen âge et
l'époque moderne, pour reconstituer les divers aspects de l'histoire politi
et sociale, ou de l'histoire des sciences et des lettres, et il montre comm
les divers types de saints nous aident à saisir la physionomie particuli
de la nation à laquelle ils appartiennent. Puis, il s'attache à faire la mê
démonstration pour ce qui regarde les « saints » d'Amérique. Il m
clairement d'abord les différences qui existent entre la littérature hag
graphique du continent européen et celle d'Amérique. En Europe,
possède la collection des Bollandistes ; pour l'Amérique on ne peut signa
que d'humbles biographies dispersées, sortant de presses provinciales.
forme de cette littérature hagiographique américaine est toute particuliè
elle est constituée par de pieux récits, retraçant les peines d'un paste
d'un méthodiste, d'un quaker contemplatif. Enfin, parce que l'on poss
des sources nombreuses pour l'histoire moderne et contemporaine — qui
celle d'Amérique — ces biographies nont pas la même importance que
Vitae du moyen âge européen. Néanmoins, comme M. Franklin Jameson
démontre par des exemples typiques, l'histoire d'Amérique, tant l'histo
générale que l'histoire spéciale, est singulièrement éclaircie par
sources hagiographiques. « Dans ce pays démocratique, les « saint
appartiennent à toutes les classes, et leurs biographies réflètent d
d'autant mieux les divers aspects de la civilisation. »

Il y a là des pages bien pensées sur les différences qui distinguent
saints médiévaux catholiques des « saints » américains, protestants, p
tiques, avec leur caractère de *business man*, qui en fait des enfants
Nouveau Monde. Tout l'article est bien conçu et présente des aper
nouveaux ; l'auteur y fait preuve d'une parfaite connaissance des diver
parties de son sujet. C'est de tout cœur que nous exprimons le vœu de v
ses conseils suivis et les chemins qu'il a tracés, battus par les fut
chercheurs dans le domaine des « Acta Sanctorum » d'Amérique.

Sous la direction du même M. Franklin Jameson — nous l'annonci
dans le précédent numéro de cette *Revue* (t. IX (1908), pp. 192-193) —
département historique de la *Carnegie Institution* a entrepris la publicat
d'inventaires concernant les sources de l'histoire d'Amérique, dispers

s les archives et les bibliothèques non-américaines. A peine avions-nous nalé l'inventaire des archives de Cuba par M. Marino Perez, que nous evions l'inventaire des archives espagnoles : *Guide to the materials for History of the United States in Spanish Archives (Simancas, the Archivo torico Nacional, and Seville)* (Washington, 1907. In-8°, 107 p.). Il est à M. William R. Shepherd, professeur-adjoint d'histoire à la *Columbia versity* de New-York. L'auteur s'était occupé antérieurement du sujet, oubliant dans l'*Annual Report of the American Historical Association the year 1903* (t. I, pp. 145-183), l'étude : *The Spanish Archives and r importance for the History of the United States.*

Après quelques lignes de préface, écrites par le directeur M. Franklin ieson, nous trouvons une introduction substantielle, dans laquelle Shepherd décrit d'une façon précise l'organisation des Archives agnoles en général, les formalités d'admission, les conditions de travail, lassement, les inventaires, etc. Il y ajoute l'explication et la justification la méthode qu'il a adoptée. Suit alors l'inventaire des documents, eressant l'histoire américaine, conservés à Simancas, à Madrid, à ille. Pour chaque dépôt, l'auteur fournit une brève notice historique, rit le classement et l'importance des fonds et donne la liste des ouvrages articles de revues qui l'ont fait connaître ou en ont publié des inven-es. Respectant rigoureusement le classement matériel existant, Shepherd nous fait ensuite connaître le contenu de chaque section. rès un coup d'œil sur son importance, et l'indication soignée des inven-es manuscrits qui en existent, l'auteur signale les divers documents qui ardent l'histoire des États-Unis, en les rangeant, autant que possible, ordre chronologique. Cette liste assez détaillée des pièces avec leur date quelques notes concises sur leur contenu, constitue donc un *inventaire mmaire*, un *report*. Elle ne prétend qu'à fournir un fil conducteur pour recherches plus approfondies, dont le résultat sera éventuellement un entaire *analytique (calendar)* ou une publication de documents. Une e des ouvrages (1), contenant une description générale des trois dépôts entoriés, et une excellente table terminent l'ouvrage. Par suite d'un ard d'impression, la liste des documents déjà imprimés ou dont les hives et bibliothèques des États-Unis possèdent des copies, n'accompagne le présent inventaire ; elle sera publiée à part.

Le travail de M. Shepherd ne mérite que des éloges. C'est un inventaire mmaire absolument parfait ; aussi nous faisons-nous un plaisir de le ommander, comme type du genre, aux archivistes et aux érudits. Et il vient de féliciter la *Carnegie Institution* du zèle et du soin qu'elle met ourvoir aux historiens d'Amérique des instruments de travail si précieux.

L. Van der Essen.

(1) A propos des archives de Séville, l'auteur aurait pu citer J. Denucé, *Une visite c archives de Lisbonne et de Séville,* dans la *Revue de l'Instruction publique en gique*, t. XLIX (1906), pp. 94 et svv.

— M E. C. Richardson, bibliothécaire à l'Université de Princeton (
Jersey), à qui l'on doit de nombreux ouvrages bibliographiques, notamm
le *Bibliographical Synopsis and General Index* pour l'édition anglaise
Pères anténicéens, a publié, en 1904, une Bibliographie des études
l'histoire d'Amérique parues en 1902 (*Writings on American History 19*
Le même travail a été fait pour l'année 1903 par le profes
A. C. Mc. Laughlin (*Writings on American History 1903*). Mais n
n'avons rien d'analogue pour les années 1904 et 1905. Récemm
M. J. Franklin Jameson a entrepris, aux frais de certains particuliers
publication d'une bibliographie semblable à celle de M. Richardson, p
1906; le premier volume paraîtra bientôt, chez Mac Millan, New Y
sous le titre : *Writings on American History 1906*.

Voici un livre bien documenté, mais écrit dans un but polémiq
Maryland : the land of Sanctuary; a history of religious toleration
Maryland from the first settlement until the American Revolution, pa
Rév. W. T. Russel (Baltimore, J. H Furst Co., 1907, 38-629 pp.). L'aut
fait remonter aux catholiques de Maryland, l'origine de la liberté religie
et les premières lois introduisant la tolérance en Amérique. Le s
intéressera tous ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique, notamment
relations entre l'Église et l'État.

Le Congrès annuel de l'*American Historical Association* s'est ten
l'université de Wisconsin, à Madison Wisconsin, en décembre der
(27-31). En même temps se réunissaient dans cette ville *The Ameri*
Economic Association, The American Political Science Association, T
American Sociological Society et *The American Association for La*
Legislation.

Les conférences de l'Association historique ont traité pour la plupart
sujets concernant l'histoire d'Amérique. Cependant, dans la troisiè
séance (28 décembre), on a discuté des questions d'histoire européen
(R. B. Merriman, *The Elisabethan government and the English Catholi*
another Phase of the question; — J. W. Thompson, *Some economic fact*
in the Revocation of the Edict of Nantes).

Le projet de création d'une *University of the United States*, a
ressuscité au commencement de cette année. M. Frye a présenté au Sé
des Etats-Unis, de la part du *National University Committee of Fo*
Hundred, une pétition invitant le Congrès Fédéral à voter sans retard
lois requises à cet effet. Le projet, on le sait, remonte au premier préside
des Etats-Unis, George Washington. La nécessité d'une université nation
se fait sentir davantage, d'année en année. Il est vraisemblable que s
peu Washington possèdera une institution analogue, sous plusie
rapports, à l'université de Paris et qui sera le centre de l'éducation su
rieure en Amérique. Les objections contre cette fondation vienn
principalement des universités libres.

P. J. Healy.

— *The Catholic University Bulletin* vient de publier un fascicule de tables (XVIII p.) pour ses volumes I-XIII (1895-1907). On y trouve la liste des rincipaux articles et celle des mélanges (par ordre alphabétique du mot rincipal dans chaque titre), celle des notices nécrologiques, celle des vres recensés (par ordre alphabétique des auteurs), et enfin (p. XXXV-LXVIII) n *General Index* des matières. En facilitant l'usage des volumes parus, ces bles révèlent l'abondance des matières qui y ont été traitées, et par là ême l'activité scientifique de la jeune université américaine.

— Les Juifs de New-York réunissent un capital pour la fondation, dans tte ville, d'une université juive à laquelle s'affilierait le Séminaire théo- gique juif d'Amérique établi à New-York depuis 1886.

— Les Jésuites de la province de St-Louis aux États-Unis ont été chargés organiser à Tokio, sous la présidence du P. MEYER (de l'université St-Louis), niversité catholique que le Vatican a obtenu du Mikado la permission de éer dans cette ville.

— Signalons une œuvre bibliographique de premier ordre, qui vient de araître : *An Alphabetical Index and Index Encyclopedia to Periodical rticles on religion 1890-1899*, compiled and edited by ERNEST CUSHING ICHARDSON, with the co-operation of CHARLES S. THAYER, WILLIAM . HAWKES, PAUL MARTIN and various members of the Faculty of Hartford heological Seminary. New York, Charles Scribners' Sons; G. E. Stechert Co, aris, 1908. Elle renferme le dépouillement d'environ 1500 revues. Plus de 0.000 articles sont énumérés et classifiés, et ils traitent 15.000 sujets fférents. Sous chaque titre, on ajoute des renvois aux meilleurs articles es Encyclopédies.

M. HENRY C. LEA, dont nous avons signalé dans notre dernier numéro . 190) le dernier volume de l'histoire de l'Inquisition en Espagne, donne ne sorte de supplément à cette œuvre, en publiant : *The Inquisition in the panish Dependencies : Sicily, Naples, Sardinia, Milan, The Canaries, lexico, Peru, New Granada* (New York, Mac Millan Co. 1908, 16-564 pp.). n indiquant les raisons qui lui ont fait écrire ce volume, l'auteur exprime es profonds regrets qu'il ne lui soit pas possible pour le moment d'achever histoire de l'Inquisition dans les Pays-Bas, les sources de cette histoire 'étant pas toutes à sa disposition. P. J. H.

France. — Dans le fascicule XIX (col. 636-640) du *Dictionnaire de théologie atholique* de MM. VACANT et MANGENOT, M. FORGET avait commencé un rticle sur les *Conciles*, qu'il continue au fascicule XX (*Conciles-Confession.* aris, Letouzey, 1906, col. 641-676). Il s'occupe tout spécialement des onciles œcuméniques et admet, pour l'ensemble, la thèse de Funk. Les mpereurs, « en convoquant les conciles, ne se considéraient nullement omme les instruments ou les représentants du pape, comme ayant besoin e sa délégation ou de son assentiment » (col. 648). Ce fait s'explique

très bien par les circonstances historiques. D'autre part, M. Forget no semble avoir raison contre Funk, lorsqu'il relève aux VII^e^, VI^e^ et V^e^ siècl l'affirmation du droit de convocation qu'ont les Souverains Pontifes (col. 649 et lorsqu'il prouve (col. 651 s.) que c'est du pape que venait l'autorité d conciles. — La question de la présidence est bien plus importante que celle la convocation. Or, l'histoire montre clairement que la présidence effecti ou d'autorité appartenait aux légats du Saint-Siège. M. Forget aurait pu d un mot, à ce sujet, du premier concile œcuménique. Il le laisse de cô « parce que ses actes sont perdus » (col. 653). Sans doute, les sourc contemporaines ne parlent pas explicitement de la présidence de ce concil mais en l'attribuant aux délégués de Sylvestre I^er^, on ne va à l'encon d'aucun texte, et on explique l'ensemble des documents. Cette hypothèse e donc pour le moins beaucoup plus vraisemblable que toute autre. — En l'autorité doctrinale du pape s'affirme explicitement dans les concile Présidence effective des légats, autorité doctrinale de l'évêque de Rome, c deux points établis par l'histoire sauvegardent pleinement les affirmations la théologie sur la matière.

Dans le même fascicule, on peut encore mentionner l'article *Confessio* particulièrement l'étude de M. VACANDARD sur l'histoire de la confession d I^er^ au XIII^e^ siècle (col. 838-894), qu'on lira avec le plus grand intér Contrairement à Mgr Batiffol, M. Vacandard pense que « l'Église romai ne connaissait encore aux IV^e^ et V^e^ siècles d'autres « confesseurs » que s pontifes »; il se base sur la seconde édition du *Liber Pontificalis* : modifiant le texte de la première, le second éditeur, qui écrit une dizai d'années seulement après le premier, a voulu attacher à la phrase un se plus nettement défini, et si son langage n'offre pas encore toute la clar désirable, il faut l'interpréter en concordance avec le témoignage plus n de Sozomène (col. 842-844).

Le fascicule XXI (*Confession-Constantinople* (*IV^e^ concile de*). Paris Letouzey, 1907) renferme entre autres des études sur le sacrement d *Confirmation*, sur les *Congrégations romaines*, sur le *Concile de Constanc* et sur les *Conciles de Constantinople*. Cette dernière se continue au fasc cule XXII (*Constantinople* (*IV^e^ concile de*)- *Constitution civile du clerg* Paris, Letouzey, 1907). Dans celui-ci, signalons l'étude importante d R. P. VAILHÉ sur l'*Église de Constantinople*, (col. 1307-1519). Elle occupe l plus grande partie du fascicule. Qu'on nous permette de faire remarquer cette occasion que les proportions prises par certains articles sont exagéré pour un Dictionnaire. — M. NAU traite la question des *Constitutions apost liques* (col. 1520-1537), et nous montre les différentes opinions qui se son fait jour sur le livre VIII^e^. Voici sa conclusion : « Après avoir décomposé o démembré les Constitutions apostoliques en leurs diverses parties, nou finissons donc par conclure qu'elles forment un seul tout, puisque c'est l même interpolateur qui a réuni et complété les huit livres. Il n'avait pa pour but de défendre une doctrine ou une école théologique, mais seulemen semble-t-il, de fondre ensemble les divers documents connus de lui qu étaient censés remonter aux apôtres. Il ne s'est pas borné à les transcri

mais il en a donné ce que nous appelons maintenant une nouvelle édition, en les accommodant un peu, par suppressions et additions, à l'état de l'Église à son époque. Parfois aussi, il se servait de sa connaissance de l'Écriture Sainte et de son érudition pour compléter les considérations de ses devanciers. Sa fidélité relative nous permet d'entrevoir à travers son édition l'état de l'Église au IIIe et au IVe siècle, de même que son souci de la mise au point nous présente, grâce à ses additions et suppressions, l'état de l'Église au commencement du Ve siècle. Les sources des six premiers livres et de la première partie du VIIe sont connues; la fin du livre VII et le livre VIII prêteront longtemps encore sujet à controverses » (col. 1534 s.). On sait que, contrairement à Funk, qui, avec raison, croyons-nous, reconnaît dans l'auteur du document un syrien apollinariste du début du Ve siècle, M. Harnack et Mgr Duchesne attribuent l'écrit à un syrien semi-arien contemporain de Valens (364-378). D'autre part, il semble bien que Funk abaisse trop la date des Canons d'Hippolyte qu'il reporte au Ve siècle, comme dépendants des Constitutions apostoliques.

L'article de M. Mourreau sur la *Continence* (fascicule XXIII, *Constitution civile du clergé-Corps glorieux*. Paris, Letouzey, 1907, col. 1633-1649) complète l'étude sur le *Célibat* qui a fait l'objet d'un article de M. Vacandard (fascicule XVI, col. 2068-2088). — Ceux qui ont parcouru avec quelque soin le fascicule XXIII, auront pu se persuader de la nécessité de dépouiller scrupuleusement les différents articles, si l'on veut pouvoir utiliser à l'occasion tous les renseignements fournis par le Dictionnaire. Au mot *Controverse* (col. 1694-1748), après la définition, on passe en revue les principales controverses et les principaux controversistes d'avant la Réforme : les controverses de saint Étienne, de saint Paul, de saint Justin, les controverses avec les Donatistes, avec les Albigeois; puis, les principales controverses et les principaux controversistes de l'époque de la Réforme : en Allemagne, en Suisse, en Hollande, en Pologne, en France, les controverses de saint François de Sales avec les Réformés. C'est trop et trop peu! Entre saint Paul et saint Augustin, on mentionne uniquement saint Justin! D'autre part, sous le chiffre IV, on traite d'une *Controverse récente à Rome : dispute solennelle sur la venue de saint Pierre à Rome, entre MM. Fabiani, Cipolla et Guidi, catholiques, et MM. Sciarelli, Ribetti et Gavazzi, ministres évangéliques, 9-10 février 1872!* Pourquoi ne pas réserver cet exposé pour l'étude *ex professo* de la venue de saint Pierre à Rome? — Puisque nous sommes à critiquer, relevons encore un manque de proportions dans la distribution des matières. Il est assez étrange que dans un Dictionnaire de Théologie catholique, le *Coran* occupe plus de 70 colonnes (fascicule XXIII, col. 1772-1844), alors que les deux épîtres de saint Paul aux Corinthiens en occupent à peine quinze (col 1849-1863). Dans ce dernier article, les deux volumes de vulgarisation savante du P. Lemonnyer (*Épîtres de saint Paul, traduction et commentaires*. Paris, Bloud, 1905) auraient dû être mentionnés. Les fascicules XXIV (*Corps glorieux-Crédibilité*. Paris, Letouzey, 1907) et XXV (*Crédibilité-Czepanski*. Paris, Letouzey, 1908) nous apportent une remarquable étude du R. P. Gardeil sur la *Crédibilité* (col. 2201-2310). Il

faudra la rapprocher de l'article *Apologétique* de M. Maisonneuve, dans le fascicule VI du Dictionnaire, et surtout du livre réeent du P. Gardeil *La crédibilité et l'apologétique* (Paris, Lecoffre, 1908). On trouvera particulièrement dans l'étude que nous signalons, ce que l'auteur nous dit lui-même avoir réduit à l'indispensable dans son livre (p. VI), « la documentation, la bibliographie, le côté historique des problèmes ». J. LECOUVET.

— M. l'abbé A. BRASSAC, professeur d'Écriture Sainte à l'école de théologie catholique d'Issy, nous donne une douzième édition des deux tomes du *Manuel biblique* de MM. Vigouroux et Bacuez, relatifs au Nouveau Testament. Le premier vient de paraître (t. III. *Nouveau Testament. Jésus-Christ — Les saints évangiles.* Paris, Roger et Chernoviz, 1908. In-8, XII-756 p.) Après une rapide introduction générale, l'auteur examine dans la première partie, les questions critiques relatives aux Évangiles, et traite, dans la deuxième partie, de la vie et de la doctrine de Jésus d'après les Évangiles. « Du travail de M. Bacuez, lisons-nous dans l'Avant-propos, il ne reste guère qu'une cinquantaine de pages éparses çà et là. Tout a été renouvelé : le fond, la méthode, l'illustration. »

« Le fond, continue M. Brassac, est non seulement plus substantiel, mais il a été mis en rapport avec les erreurs et les préoccupations de la pensée contemporaine. » Les renseignements sont en effet très nombreux et la bibliographie fort copieuse. Dans celles-ci, le nom des principaux auteurs à consulter est imprimé en caractère gras ; mais le choix a-t-il toujours été fait avec assez de soin? Ainsi, p. 9, l'importance de l'ouvrage de M. von Soden pour la critique textuelle du Nouveau Testament devait être soulignée ; il en est de même (p. 215) de celui de M. Bousset pour les idées religieuses des Juifs au premier siècle. De plus, si sur les questions spéciales, les hypothèses de la critique non catholique sont assez souvent rapportées, les idées générales défendues dans les diverses écoles actuelles, hétérodoxes ou non, ne sont pas marquées. Dans son introduction, l'auteur a consacré plus de dix pages aux systèmes surannés de l'école de Tubingue, du mythisme, etc. ; il en réserve quatre seulement (p. 30 s.) au criticisme contemporain. Impossible de se représenter d'après cela la controverse néo-testamentaire actuelle, notamment touchant la personne du Christ et l'essence du christianisme ; et ce défaut n'est guère corrigé dans l'exposé qui est fait plus loin, de la doctrine du Sauveur (p. 463 s.)

« Quant à la méthode, ajoute M. Brassac dans son Avant-propos, elle est plus critique et plus didactique. Au lieu de juxtaposer sans ordre des questions plus ou moins importantes, nous nous sommes efforcés de construire un tout organique dont les parties se tiennent et se correspondent logiquement ». Sous le rapport de la distribution des matières, la nouvelle édition est en effet incomparablement supérieure à l'ancienne. — Au point de vue didactique, nous devons reprocher à l'auteur de ne pas avoir assez nettement marqué ses positions en plus d'un endroit. Après treize pages consacrées au problème synoptique, il conclut qu'il faut « prendre dans chaque système la part de vérité qu'il convient », mais il s'abstient de dire quelle

elle est. Plus loin (p. 138 s.), au sujet de l'existence d'un presbytre Jean distinct de l'apôtre, il énumère les raisons pour et contre, sans les apprécier. Même système p. 371, pour l'apostolat de Lazare et de ses sœurs en Provence. Les pages consacrées à l'inerrance des Évangiles (p. 115 s.) manquent aussi de netteté. En quoi précisément a consisté la réserve de Jésus à dévoiler sa messianité, on ne s'en rend pas bien compte à lire les pages 357 s. et 577 s. — Quant au côté critique de l'exposé, il arrive à l'auteur de ne pas bien mesurer la portée de ses arguments. Prenons, par exemple, la démonstration de l'authenticité du premier évangile. Les témoignages allégués prouvent assurément qu'il y a une relation intime entre le livre et saint Matthieu, mais il eût fallu examiner s'ils nous forcent à attribuer à l'apôtre la rédaction même de tout l'évangile actuel. On pourrait faire des remarques analogues sur les arguments internes qui suivent. On se demande encore d'ailleurs quelle est exactement la pensée de l'auteur. Il nous dit bien que « tous les catholiques (ce qui est une exagération)... attribuent à saint Matthieu l'Évangile actuel, les discours comme les faits ». Mais il ne formule pas nettement sa propre théorie. — Ailleurs, dans la polémique, la vraie difficulté n'est pas atteinte. Dans la discussion sur la Résurrection du Christ, l'auteur rejette les explications proposées dans l'hypothèse de la non réalité du fait; mais il n'examine pas les arguments critiques que l'on prétend tirer des textes pour établir cette non-réalité elle-même.

M. Brassac déclare à la fin de son Avant-propos qu'« il acceptera toutes les observations qu'on voudra bien lui faire et qu'il en fera son profit ». Nous nous apercevons que nous répondons trop fidèlement à cette invitation. Nous demandons donc au lecteur de ne pas prendre le change sur notre jugement; cette nouvelle édition, en restant très traditionnelle et conservatrice, a réalisé un progrès considérable sur les précédentes; en disant notre regret qu'elle ne soit pas encore plus parfaite, nous croyons avoir montré que nous en apprécions le mérite.

— Sous le titre : *Histoire des religions*, MM. A. Bros et O. Habert, professeurs au grand séminaire de Meaux, ont entrepris de publier une bibliothèque de vulgarisation, dans le but de présenter au grand public l'histoire des diverses religions répandues sur la surface du globe. Chaque monographie contiendra un exposé de l'une ou l'autre de ces religions, fait d'après les meilleurs travaux. On se propose de mettre en lumière la valeur et la continuité du besoin religieux, ainsi que la supériorité du catholicisme. La collection s'ouvre par *La Religion des peuples non civilisés* de M. A. Bros (Paris, 1908. In-8, xxiii-365 p. F. 4), qui sera bientôt suivie de *La Religion de la Grèce antique* par M. O. Habert et des *Doctrines religieuses des philosophes grecs* par M. Louis.

La librairie Roger et Chernoviz annonce la prochaine publication d'une *Histoire générale de l'Église* en huit volumes grands in-8 de 600 p. (Prix : 6 fr.) par M. F. Mourret, professeur d'histoire ecclésiastique à l'école supérieure de théologie catholique de Paris. Cet ouvrage de synthèse

tiendra le milieu entre les grandes histoires détaillées et étendues et les manuels de séminaires. L'auteur s'attachera surtout à étudier le développement de la vie intime et de l'action sociale de l'Église, ainsi que celui de ses dogmes et de ses institutions juridiques. Il signalera aussi, à l'occasion, les arguments apologétiques qui se dégagent de l'exposé impartial et scrupuleux des faits. Bien qu'il se propose de faire surtout une œuvre littéraire, M Mourret n'omettra pas de traiter les discussions critiques qui s'imposent parfois, dans des notes spéciales. G. M.

— Le nouveau volume de la collection *Les Saints*, *Sainte Hélène* (par le P. A. M. Rouillon, O. P. avec préface du R. P. M. J. Ollivier, O. P. Paris. Lecoffre, 1908. In-12, xiii-173 p F 2.) n'a pas échappé à l'inconvénient tant de fois signalé des collections à prix uniforme. Pour atteindre le nombre de pages voulu par les exigences de librairie, l'auteur a dû développer considérablement le cadre dans lequel il place son héroïne, au point que celle-ci disparaît parfois sous les matériaux accumulés. Reconnaissons toutefois qu'il a su montrer dans son exposé assez de compétence et de sens historique pour se faire pardonner ce léger défaut. Il a visé à composer une œuvre sérieuse et à dégager la figure de l'impératrice chrétienne du revêtement légendaire dont l'imagination populaire l'avait surchargée. On lui saura gré d'avoir eu le courage de renoncer à quelques-unes de ces fictions qui déparent l'histoire de Constantin et de sa mère. En raison du caractère vulgarisateur de la collection, le R. P. s'est abstenu, un peu trop cependant, de tout appareil d'érudition ; mais là où il s'est départi de cette règle, il aurait pu employer des indications moins vagues que celles ci : *Dict. des Ant.*, t III, p 1858. (p. 107, n. 1 et 2); *Liter. Centr.*, p. 937 ; *Gelehrte Anz.*, p. 177 ; *De sancta Cruce*, sans indication de page (p. 166, n. 1. 2. 3.)! C'est évidemment trop ou trop peu ! Il nous donne en appendice une conférence intéressante lue à l'École biblique de Saint-Étienne à Jérusalem sur *Sainte Hélène et l'Invention de la Croix*. Sans vouloir prendre position dans la discussion, je me permettrai de faire remarquer que le savant conférencier n'a pas tiré des textes tout le parti qu'il pouvait; on a l'impression que ses raisons se ramènent en somme à la théorie du juste milieu entre les deux opinions extrêmes. Le procédé est plus prudent que scientifique; il y a d'autres arguments plus convaincants pour la thèse. J. Flamion.

— *Un pèlerinage au IV^e siècle. Sainte Lucie à Catane (5 février 304)*, tel est le titre d'un opuscule que M. A. Beaugrand vient de publier (Paris, in-12, 88 p. F. 2,50). Nous aimons à croire que l'auteur, un ancien magistrat, a voulu uniquement faire œuvre d'édification. S'il avait eu la prétention d'écrire une étude scientifique, force nous serait de déclarer qu'il ne se doute même pas de l'existence de la critique historique et que sa bibliographie est lamentablement vieillotte. Il ne suffit pas de s'en référer à des manuscrits du ix^e siècle et à des proses du xviii^e et de citer mal à propos les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye, pour être historien. L'auteur pourra se former une idée des procédés de la critique historique sur la matière, en lisant les pages consacrées par M. A. Dufourcq à sainte Agathe et à

sainte Lucie dans le tome II des *Gesta Martyrum romains* (*Le mouvement légendaire lérinien*, pp. 188-202. (Paris, 1907).

D'une toute autre nature — faut-il le dire? — est le charmant petit livre, intitulé *Sainte Mélanie (383-439)*, dû au brillant historien qu'est M. Georges Goyau (Collection *Les Saints*. Paris, Lecoffre. 1908. In-12, 211 p. F. 2). L'auteur suit, dans son récit, la *Vie* de Mélanie par Gérontius († ap. 484): et il adopte la chronologie proposée par le Cardinal Rampolla dans son ouvrage *Santa Melania Giuniore, Senatrice romana* (Rome, 1905). C'est une véritable résurrection du milieu où vécut la Sainte, qu'a opérée M. Goyau. Il y a là des pages d'histoire sociale et politique captivantes et qui révèlent une profonde connaissance de l'époque. Mais dans ces tableaux si complets, dans ce cadre suggestif, Mélanie reste toujours à l'avant-plan. Bref, M. Goyau nous a donné une biographie modèle, écrite dans un style particulièrement délicat et attrayant, pleine de fine psychologie et bourrée de faits précis et de détails typiques. L'auteur a exposé succinctement, dans sa préface, l'état des matériaux, et il a enrichi les pages de ce petit livre de notes qui trahissent une connaissance parfaite des dernières nouveautés bibliographiques. Signalons toutefois une étude oubliée, celle de M. F. Camobreco, *Il monasterio di S. Erasmo sul Celio* (Rome, 1906), qui contient d'intéressants détails sur la famille des *Valerii*.

Sainte Mélanie comptera, avec *Saint Boniface* de G. Kurth, *Saint Paulin de Nole* de A. Baudrillart, *Saint Jean Chrysostome* de A. Puech, etc , parmi les meilleurs opuscules de la collection *Les Saints*. De pareilles études honorent à la fois la science, la religion, et leur auteur. L. V. d. E.

— A la librairie Plon et Nourrit vient de paraître la troisième édition de l'*Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge* de L. Pastor (t. I et II, Paris, 1907. In-8, lxxx-384 et 482 p.). L'introduction contient seule les additions et corrections. Le texte même n'a pas été retouché.

Le tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France* (Paris, C. Klincksieck, 1906. In-4°, xxiii-651 p. Prix : 25 francs) présente une innovation que les érudits apprécieront : les marges ne sont plus surchargées de manchettes, et les notes sont rejetées au bas des pages. Le préambule comprend une *Notice sur Gaston Paris* (p. vii-xxiii) où M. P. Meyer a donné un aperçu historique sur les écrits et l'œuvre scientifique de l'illustre savant avant et après son entrée à l'Académie des Inscriptions, ainsi que sur les dissertations historiques insérées par lui dans les tomes XXVIII à XXXIII de l'*Histoire littéraire*.

M. L. Delisle a consacré quelques pages (p. 1-40) à *Maître Jean d'Antioche traducteur* et à *Frère Guillaume de Saint-Étienne hospitalier*. Sous le titre : *Rettorique de Marc Tulles Cyceron*, Jean d'Antioche, surnommé de Harent, prêtre attaché à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, réunit, en 1283, sur l'ordre de l'hospitalier Guillaume de Saint-Étienne, les traductions du traité *De Inventione* de Cicéron, connu au moyen âge sous le nom de *Rhetorica Vetus*, et de la *Rhetorica ad Herennium*, dite *Rhetorica Nova*,

faussement attribuée au grand orateur romain. La traduction, très imparfaite et très incorrecte, n'eut pas de succès. Elle était précédée d'un prologue où Jean d'Antioche traitait de l'origine, du caractère et des divisions de la philosophie, de la place de la rhétorique parmi les sciences humaines. Dans deux appendices, il exposait ses idées sur la manière de traduire les textes latins en français et insérait un traité élémentaire de logique d'après Aristote. Jean d'Antioche donna aussi une traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury plus fidèle que celle faite plus tard par Jean du Vignai. — Guillaume de Saint-Étienne était à Acre en 1282 ; de là il passa en Europe, séjourna dans le prieuré de Lombardie et fut commandeur dans l'île de Chypre (1296 et 1300). On lui doit deux recueils des statuts de son Ordre, qu'il codifia. Le second fut achevé à Chypre en septembre 1296 ; il est très précieux pour l'histoire de l'Orient latin ; car, outre une partie documentaire et une autre juridique, relative aux principes de droit à suivre pour résoudre certaines questions litigieuses et pour assurer le bon gouvernement de l'Ordre, il renferme un exposé fidèle des origines et de l'histoire des Hospitaliers

M. P. Viollet étudie (p. 41-190) *Les coutumiers de Normandie* qui énumèrent principalement les droits du duc. Il les partage en deux grands groupes : traités de droit normand et recueils de jurisprudence normande. Parmi les traités de droit normand, il faut distinguer : a) Le *Très Ancien Coutumier de Normandie* qui comprend deux parties distinctes, rédigées l'une en 1203-1204 dans le voisinage d'Évreux par un clerc, l'autre postérieurement à 1223 par un habitant de Bayeux, et réunies dans une même traduction française vers le milieu du XIII^e^ siècle ; b) le *Grand Coutumier*, œuvre bien supérieure, impersonnelle, dogmatique, achevée entre 1254 et 1258, originairement écrite en latin. Non officielle au début, elle fit bientôt loi. Il faut l'attribuer à un clerc anonyme, et non plus à Pierres de Fontaines, à Philippe de Beaumanoir, à Robert le Normand, ni à Maucaël. De ce Grand Coutumier, qui fut mis en vers par Guillaume Chapu, il convient de rapprocher les coutumes des îles normandes et deux consultations officielles sur la coutume de Normandie, remontant les unes à 1288 et les autres à 1294. Les recueils de jurisprudencce normande se composent de quatre compilations d'arrêts de l'Échiquier (1207-1248), de trois séries d'arrêts communs *de Scaccario* (1276-1290), et des assises de Normandie, sorte de petit traité juridique rédigé peu après 1237.

M. Gaston Paris (p. 191-253) raconte l'histoire d'un livre de contes, le *Kalîlah et Dimnah*, qui date du règne du roi perse Chosroès le Grand (531-579) et fut traduit en arabe, non sans avoir subi d'importantes interpolations. Cette version arabe ayant été translatée en castillan, un médecin de Béziers, dit Raymond de Béziers, entreprit d'en faire une traduction latine pour Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Interrompu dans sa tâche par la mort de la reine (2 avril 1305), il se remit au travail et présenta au roi un exemplaire richement enluminé après la Pentecôte de l'année 1313. On peut distinguer trois parties dans la traduction de Raymond de Béziers : la première, établie d'après le texte castillan avant 1305, retouchée plus tard, très médiocre par suite des connaissances bornées du traducteur

en langue castillane, adaptation fort libre du *Kalîlah et Dimnah*, dont les contes trop difficiles à comprendre sont omis à dessein ; la seconde, qui est une copie servile d'une version du livre arabe par Jean de Capoue, médecin vivant à la cour pontificale vers 1275 ; la troisième, qui consiste en des réflexions morales du crû de Raymond reliées çà et-là au texte et en quatre contes empruntés à le *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse.

On sait combien, au moyen âge, les Vies des pères furent en vogue ; M. P. Meyer (p. 254-328) passe en revue les *Versions en vers et en prose* qui en furent faites. Vers la seconde moitié du XIII^e^ siècle, Henri d'Arci, frère du Temple de la Bruère (comté de Lincoln), traduisit en vers deux traités intitulés *Verba seniorum*. Plus nombreuses et plus goûtées furent les traductions en prose parmi lesquelles on peut citer : a) celle de Wauchier de Denain, achevée avant 1212. A ce clerc séculier, M. P. Meyer attribue aussi une compilation d'histoire ancienne écrite entre 1223 et 1230 pour un châtelain de Lille et la continuation du *Perceval* de Chrétien de Troyes qui jusqu'ici avait été considérée comme l'œuvre de Gaucher de Dourdan ; b) une version entreprise par un clerc anonyme entre 1199 et 1229 pour Blanche, comtesse de Champagne ; c) diverses compilations de l'*Historia monachorum* de Rufin, des *Verba seniorum* de Pélage, de Vies des Pères dont les unes sont des adaptations très libres, tandis que les autres sont plus exactes.

Les Légendes hagiographiques en français sont passées en revue par M. P. Meyer (p. 328-458). Les légendes en vers, destinées à l'édification et à l'instruction religieuse des fidèles illettrés, sont puisées à quatre sources différentes : celles qui provinrent d'Orient du I^er^ au XI^e^ siècle et qui entrèrent au bréviaire, — celles qui, empruntées à des saints locaux antérieurement au XII^e^ siècle, furent également insérées dans le bréviaire, — celles qui concernèrent des saints récents, saint Thomas de Cantorbéry, saint François d'Assise, saint Dominique, saint Antoine de Padoue, etc., — celles qui s'inspirèrent des évangiles apocryphes. Ces légendes en vers sont évaluées à plus de deux cents. M. P. Meyer en a dressé une table alphabétique, qui s'étend à tout le moyen âge et où il indique pour chacune la forme de la versification, la date de composition, les manuscrits connus, les éditions et les notices les concernant. Les légendes en prose sont moins anciennes. Elles s'adressaient au public instruit, au monde laïque. Les premières en date apparaissent au début du XIII^e^ siècle dans les pays de langue française ; ce sont des versions de légendes isolées. Plus généralement elles étaient groupées en des légendiers soit dans l'ordre de hiérarchie des saints, soit dans l'ordre des fêtes liturgiques.

Feu B. Hauréau avait laissé une notice sur *Jacques de Lausanne, frère prêcheur*, que M. N. Valois a publiée avec quelques légères retouches (p. 459-479). De Lausanne, dont il était originaire et où il fut élevé, Jacques alla à la maison des Frères-Prêcheurs de Saint Jacques à Paris où on l'y trouve en 1303. Bachelier en 1311, il lut les *Sentences* de 1314 à 1316 avec grand succès et reçut la licence en 1317. Entretemps il prêcha à Paris. Nommé en 1318 prieur de la province de France, il mourut avant janvier 1322.

Frère Jacques excellait à commenter les Sentences et les Saintes Écritures non pas littéralement, mais en multipliant les réflexions morales et en flagellant les mœurs de ses contemporains. Son latin est exécrable. Ses gloses dénotent une absence totale de goût. Il est cependant intéressant à cause de ses allusions aux mœurs de son temps, surtout à celles du clergé. On lui doit : *a) Super Sententias lectura Thomasina ; b) Postillae morales super Pentateuchum ; c)* divers commentaires de l'Ancien et du Nouveau Testament ; *d)* des sermons où il étale son hostilité contre le clergé séculier et qui lui valurent un grand succès. L'attribution qu'on lui a faite d'un éloge de la Sainte Écriture *(Commendatio Sacrae Scripturae)*, est contestable.

Pierre Auriol, frère mineur, a été l'objet d'une bonne dissertation de M. N. Valois (p. 479-527) qui cependant n'a pas connu son vrai nom ni indiqué sa véritable patrie. M. Albe *(Autour de Jean XXII. Les familles du Quercy*, t. II, p. 152-154. Rome, 1906) a démontré péremptoirement que le célèbre franciscain était originaire du diocèse de Cahors, plus spécialement de la région gourdonnaise, et que son nom patronymique était d'Auriole. En 1304, il professe à la maison de Paris, où avant le 6 mai 1312 il achève le traité *De paupertate et usu paupere*, favorable à l'interprétation des Conventuels. En 1314, lorsqu'il enseignait au couvent de Toulouse, il se déclara en faveur de l'Immaculée Conception dans le traité *De conceptione Beatae Mariae Virginis*. L'année suivante il répliqua à un adversaire de sa thèse dans le *Repercussorium* dont M. Valois lui attribue la paternité. En 1316, il fut désigné pour lire les *Sentences* à Paris ; il y composa des Commentaires sur les quatre livres des Sentences dont il fit deux rédactions, l'une en 1317, l'autre en 1318-1319. Antérieurement, peut-être même avant sa venue à Paris, il aurait composé un *Compendium librorum IV Sententiarum* que M. Valois a retrouvé à Nîmes. En 1318, après avoir reçu la licence, il fut maître et régent à la Faculté de Paris. Son manuel biblique, *Breviarium Bibliorum* ou *Compendium Sacrae Scripturae* (1319), obtint un très grand succès. Il traita aussi diverses questions métaphysiques, théologiques et psychologiques dans les *Quodlibeta* (1320). Nommé le 27 février 1321 archevêque d'Aix, il mourut à une date que M. Valois fixe au 10 janvier 1322. Opposé à la doctrine de saint Thomas et de Duns Scot, Pierre d'Auriole fut un esprit libre à vues personnelles, mais il abusa des distinctions qu'il se plaisait à multiplier et ne fut pas exempt de mauvais goût. Sa morale, à l'encontre de celle de Jacques de Lausanne, est austère. M. Valois lui a restitué divers traités qu'il a découverts, une *Recommendatio Sacrae Scripturae*, à la Bibliothèque Nationale de Paris, trois dissertations philosophiques, à Oxford, le *De principiis naturae* et une *Expositio epistolarum s. Hieronymi ad Paulinum et ad Desiderium*, à Padoue des sermons à Assise.

Le volume XXXIII de l'*Histoire littéraire* s'achève par un important article de M. N. Valois sur *Jean de Jandun et Marsile de Padoue* (p. 528-623) dont il a été déjà parlé ici-même (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 443).

A côté du *Recueil des Historiens de la France*, l'Académie des Inscriptions publie, depuis 1899, une nouvelle série in-4° qui fut inaugurée par

l'édition, due à M. Ch. Victor Langlois, de l'*Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon sous le règne de Philippe de Valois.*

Peu après, sous la direction de M. A. Longnon, paraissaient les *Obituaires de la province de Sens* par A. Molinier (T. I, première et deuxième parties. Paris, C. Klincksieck, 1902. In-4°, cix-633 et 634-1380 p. Prix : 50 francs). Dans la préface de ce tome Ier, entièrement consacré aux diocèses de Sens et de Paris, M. Longnon a montré l'importance de l'œuvre entreprise par l'Académie. Les obituaires sont en effet une source des plus précieuses pour l'histoire des églises, des monastères et des maisons féodales. C'est ainsi qu'ils permettent de fixer de façon précise la date du décès d'un certain nombre de souverains français, telle celle de la mort de Clovis qui doit être reportée au 27 ou au 29 novembre 511. Une difficulté se présente assez souvent : quelle date adopter quand les obituaires ne concordent pas entre eux. Dans ce cas, il faut choisir de préférence la date la plus ancienne ; car fréquemment on a constaté que tel monastère ou telle église inscrivaient dans leurs nécrologes la date de la mort de tels ou tels personnages au jour seulement où la nouvelle de cette mort leur parvenait. — On trouvera p. xxxviii-cix un utile répertoire chronologique des travaux imprimés relatifs aux obituaires français ou dans lesquels ces monuments ont été utilisés.

Voici les principes d'après lequels les textes sont publiés : d'abord ils sont groupés par provinces et dans chaque province, par diocèses; dans chaque diocèse, d'après la date de fondation, on trouve successivement l'église cathédrale, les monastères, les collèges ou églises collégiales, les paroisses ou églises paroissiales. Les textes anciens sont reproduits *in-extenso* d'après les originaux ou les meilleures copies connues; dans les plus récents, ont été supprimés les noms mentionnés sans titre et les détails liturgiques sans importance. Les noms des personnages sont, autant que possible, identifiés. Le texte primitif est imprimé en caractères romains et les interpolations, que l'on a eu soin de pourvoir de dates, sont mises en italiques.

En appendice du tome Ier, on a inséré une liste des fidèles associés à Notre-Dame de Paris (ixe et xe siècles) et une liste de chanoines (vers 850), une liste des moines de Saint-Germain des-Prés (800 et 815), et deux autres des moines de Saint-Denis (830 et 840) et de Saint-Cloud (880). Enfin, un index très copieux des noms de lieux et de personnes termine cet excellent instrument de travail.

Le tome II (Paris, 1906. In-4°, xxviii-675 p. Prix : 25 francs), réservé au seul diocèse de Chartres, est l'œuvre d'A. Molinier retouchée par M. A. Longnon, qui a joint une préface où il relève la date de la mort des seigneurs des maisons comtales de Chartres et de Blois, du Perche et de Meulan.

Dans la même série in-4°, M. A. Longnon a entrepris la publication des pouillés des provinces ecclésiastiques de France. Quatre tomes ont déjà paru; ce sont : T. Ier, *Pouillés de la Province de Lyon* (Paris, C. Klincksieck, 1904. In-4°, liii-319 p. Prix : 15 francs); t. II, *Pouillés de la province de Rouen* (Paris, *ibid.*, 1903. In-4°, lxxv-602 p. Prix : 25 francs); t. III,

Pouillés de la province de Tours (Paris, *ibid.* In-4°, CI-601 p. Prix : 25 francs); t. IV, *Pouillés de la province de Sens* (Paris, *ibid.*, 1904. In-4°, LXXXV-790 p. Prix : 30 francs). Les pouillés publiés par M. A. Longnon sont d'époques différentes, sans toutefois remonter au-delà du XIII^e^ siècle, et de valeur assez inégale. Ils ont été extraits, pour la plupart, de comptes d'impôts levés sur les ecclésiastiques tant par les Ordinaires que par les papes et les rois de France, qui proviennent de dépôts d'archives françaises et des Archives vaticanes. On y trouvera l'indication des circonscriptions divisionnaires de chaque diocèse (archidiaconés, doyennés ou archiprêtrés), des églises, prieurés ou chapelles avec la désignation de leurs patrons respectifs, et de leurs titulaires. Le chiffre de la taxe est exprimé dans une colonne spéciale; mais M. Longnon n'a pas jugé bon d'avertir le lecteur de l'usage qu'il pouvait en faire pour connaître la valeur des bénéfices (cf. mon étude sur la *Fiscalité pontificale en France au XIV^e^ siècle*. Paris, 1905, p. 12-22). L'introduction, dont l'éditeur fait précéder chacun des quatre tomes jusqu'ici parus, contient une étude approfondie des divers pouillés, tant inédits qu'imprimés, d'après l'ordre chronologique et un excellent traité de géographie ecclésiastique depuis les origines du christianisme en Gaule. Enfin, un index des noms de lieux et de personnes termine chaque volume et est appelé à rendre les plus grands services pour l'identification des noms latins qui abondent dans les textes du moyen âge et qu'il est malaisé parfois d'interpréter.

M^lle^ A. DE FRANCLIEU vient de terminer son *Histoire de la Persécution religieuse dans le Département de l'Isère de 1790 à 1802* (3 vol. Grenoble, Dardelet). Nous voyons là revivre sous nos yeux d'illustres personnages ecclésiastiques, tels que les d'Aviau, les Dulau d'Allemans et les de Lagrée, dont le nom reste attaché à des événements mémorables de la Révolution française. En somme, contribution sérieuse et intéressante à l'histoire du Dauphiné. G. MOLLAT.

— La Collection *Les Grands Hommes de l'Église au XIX^e^ siècle* vient de faire paraître son treizième volume : *Le P. de Ravignan*, par GABRIEL LEDOS (Paris, Béduchaud, 1908, 176 p. F. 2). Dès 1870, au lendemain de la mort du célèbre religieux, un de ses confrères, le P. DE PONLEVOY, avait publié sa biographie en deux volumes souvent réédités (VIII-458 et 506 p. Paris, Douniol). En raison même de son étendue, elle n'était pas à la portée de tous; il fallait la condenser, pour populariser la belle figure du P. de Ravignan. On comprend que ces limites aient empêché M. G. Ledos de faire une critique littéraire approfondie du célèbre conférencier; il a passé sous silence le rôle apostolique important qu'il exerça sur les hommes politiques de l'époque, tels le comte Molé, Buchez, le général Cavaignac etc. Il s'est uniquement attardé à décrire la vie morale de son héros, son zèle fécond, sa lutte en faveur de la Compagnie de Jésus. Cette biographie, très recommandable par son exactitude historique, a de plus le mérite de la nouveauté, à raison des publications récentes que l'auteur a pu utiliser, notamment l'édition des *Lettres du P. de Ravignan à Mgr Dupanloup (1840-1857)* par HÉBERT (Tours, Mame, 1899). P. D.

— Chez l'éditeur R. Carême (Paris, 110, avenue d'Orléans) est actuellement sous presse un *Dictionnaire du Costume* qui comprendra cinq gros volumes richement illustrés. MM. M. Maindron et M. Leloir l'ont divisé en deux parties : la première donnera une histoire générale du Costume en Europe, distribuée d'après l'ordre chronologique, et l'autre sera réservée au dictionnaire lui-même.

Sous la direction de M. le chanoine Bernard Gaudeau, ancien professeur à la faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris, l'éditeur P. Lethielleux entreprend la publication d'une revue mensuelle intitulée : *La foi catholique. Revue critique, anti-kantiste, des questions qui touchent la notion de la Foi* (Prix : France, 10 fr. ; Étranger, 12 fr.). Ce périodique contiendra des études de philosophie, de théologie, d'apologétique, d'exégèse, d'histoire et de doctrine sociale. On y trouvera des chroniques sur le mouvement des idées philosophiques, scientifiques, théologiques, apologétiques, au point de vue de la notion de la Foi, ainsi que des comptes rendus des principaux travaux qui auront paru dans cet ordre d'idées, en France et à l'étranger.

A signaler aussi un nouveau périodique du même genre, *Les Questions ecclésiastiques*, revue mensuelle publiée par les professeurs des Facultés catholiques de Lille. (Prix : France, F. 12. Europe, F. 13,50.) Elle s'occupera surtout de questions doctrinales.

A Lons-le Saunier, vient de paraître une revue intitulée *Le Vieux Lons* qui sera consacrée entièrement à l'histoire du département du Jura et de son chef-lieu.

A Troyes, sous la direction de MM. A. du Retail, archiviste du département de l'Aube, et O. Beuve, archiviste de la ville de Troyes, paraît une nouvelle revue dont le titre *La Révolution dans l'Aube. Bulletin d'histoire moderne et contemporaine* indique suffisamment le but.

La Revue *Musées et Monuments de France*, qui paraissait depuis 1906 chez l'éditeur H. Laurens sous la direction de M. Paul Vitry, a cessé d'être publiée et a été convertie en un *Bulletin des Musées de France* qui sera édité par la Librairie internationale d'art et d'architecture de Ch. Eggimann.

M. A. J. Corbierre entreprend la publication d'une *Revue de sigillographie* (Paris, rue Bonaparte, 67). Elle sera trimestrielle (Prix : F. 25.)

Le premier numéro de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales* publiée par MM. Deschamps et Dubois a paru en janvier (Paris, rue de la Seine. Prix d'ab. : F. 12). G. M.

— La *Revue d'histoire et de littérature religieuses* a suspendu sa publication avec le dernier numéro de son tome XII (1907). Elle prend congé de ses lecteurs dans une note quelque peu acrimonieuse où, entre autres, elle se plaint que ses articles aient donné « un aliment à quelques entreprises mensuelles de démarquage ». Hélas ! cette Revue critique, qui a publié des travaux de grande valeur mais qui, dans ces deux dernières années, avait

ouvert ses colonnes à des articles blessants pour la foi catholique (cf. RHE. t. VIII (1907), p. 436-437), devait se terminer elle-même, à l'insu de ses directeurs, par le travail d'un plagiaire! M. G. Herzog, de Lausanne (?), (un pseudonyme sans doute) a exposé, avec amertume et ironie, dans le numéro de décembre (p. 483-607), toutes ses conclusions négatives sur la Mariologie, dans un article intitulé : *La Sainte Vierge dans l'histoire.*

Or, M. L. Saltet vient d'établir à l'évidence (*Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1908, p. 73-89) que « dans cette satire virulente du dogme, un auteur catholique est plagié. Herzog introduit dans un monument d'incrédulité des pierres qui avaient été taillées pour entrer dans une œuvre catholique... Ces matériaux ont été empruntés par lui en cachette. Le plagiaire ne nomme pas une seule fois l'auteur qu'il dépouille... Herzog, sans le dire, a tout simplement démarqué et tourné contre nous certains chapitres de l'*Histoire de théologie positive* de M. Turmel » (p. 74). « Les conclusions d'Herzog... constituent la contre-partie et le renversement des conclusions de M. Turmel. C'est en cela que le plagiat se révèle comme particulièrement indélicat... Il est rare que la dépendance de deux ouvrages soit aussi étendue et aussi intime » (p. 88).

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*— A la séance du 3 janvier, le P. de Jerphanion, missionnaire en Anatolie, a communiqué un mémoire sur les églises souterraines de Gueurémé et Soghaule, en Cappadoce, jusqu'ici inconnues des voyageurs. Il en a relevé le plan, copié les inscriptions et photographié les peintures. Celles-ci font le principal intérêt de ces chapelles souterraines ; conformément à l'usage byzantin, elles représentent des théories de saints, debout, dans des poses hiératiques traitées d'une manière uniforme et monotone.

Le 17 janvier, M. Le Tourneau, architecte diplômé, a présenté les aquarelles et les photographies des mosaïques qu'il a découvertes à Sainte-Sophie de Salonique et qui décorent entièrement la coupole et l'abside de l'église. D'après M. Diehl, ces mosaïques, qui comptent parmi les plus belles que l'on connaisse, dateraient les unes du septième, les autres du dixième ou onzième siècle.

Le 24 janvier, M. Dieulafoy lit un rapport sur la mission des PP. Janssen et Savignac en Arabie afin de recueillir des inscriptions destinées au *Corpus inscriptionum semiticarum*. MM. Derenbourg et Ph. Berger montrent l'importance des résultats qu'a produits cette mission. — M. Delisle présente et décrit avec éloges l'ouvrage récent de M. Léon Dorez sur *Les Manuscrits à peinture de la bibliothèque de lord Leicester à Holkham Hall (Norfolk)*. — M. Pottier communique une nouvelle lecture, par le P. Ronzevalle, de l'inscription phénicienne publiée dans les comptes rendus de l'Académie en 1907.

Le 31 janvier, M. Héron de Villefosse lit une note sur un puits rempli de squelettes, qui a été découvert par le R. P. Delattre près de la basilique de Meidfa. Sous un amoncellement d'ossements, haut d'environ 30 mètres, le P. Delattre a trouvé des débris d'inscriptions, dont deux men-

tionnent le nom de Perpétue et deux autres celui de la *Gens Vibia*. Partant de ce fait que sainte Perpétue, martyrisée à Carthage, s'appelait *Vibia Perpetua*, le R. P. conclut qu'il a retrouvé une sépulture privée de la famille *Vibia* qui était située sur les propres possessions de ladite famille. Les corps, dont le puits est rempli, seraient ceux des Donatistes qui, en 317, furent massacrés dans la *basilica majorum*, en résistant, les armes à la main, à l'édit de Constantin leur ordonnant de rendre aux catholiques leurs églises. — M. Paul Monceaux étudie la chronologie des ouvrages de saint Augustin entre 396 et 404. D'après une correction très simple introduite dans l'entête d'un document, on peut rétablir et déterminer la chronologie de divers ouvrages, notamment des *Confessions* écrites à la fin de 397 ou au début de 398.

Le 7 février, sur le rapport de M. Durrieu, le prix Duchalais (5000 fr.) a été décerné à la *Revue numismatique* pour l'ensemble de ses publications.

Le 14 février, M. de Mély examine à nouveau les textes relatifs à l'accusation formulée contre les premiers chrétiens d'avoir adoré un dieu à tête d'âne, dont le fameux Christ, découvert au Palatin en 1856, est la représentation la plus certaine. En réalité cette légende doit son origine à une confusion, ou plus exactement à un jeu de mots. On s'est servi d'abord du terme « tête de canthare », et ce mot, en grec, signifie à la fois âne, escarbot, vase à boire.

Le 28 février, M. Durrieu expose longuement qu'il est parvenu à établir les cadres d'un classement chronologique pour toute une série d'œuvres d'art du XV^e^ siècle, à l'aide des armoiries du bon roi René d'Anjou. Ce roi s'étant servi de divers types de blasons, M. Durrieu a établi la correspondance de chacun de ces types avec les périodes de la vie du monarque, dont les limites sont facilement fixées par les événements historiques. De ce qu'une manifestation d'art quelconque montre tel ou tel type des armoiries, il est loisible d'en conclure que l'exécution de l'œuvre remonte à tel ou tel espace de temps, dont le plus long ne dépasse pas dix-huit ans. M. Durrieu donne quelques exemples de la méthode qu'il préconise et date notamment de 1466 à 1480 le fameux médaillon en terre cuite du musée Victoria and Albert à Londres, œuvre de Lucca della Robbia que jusqu'ici les critiques d'art faisaient remonter vers l'année 1453, c'est-à-dire à une époque où Lucca della Robbia était encore dans la force de l'âge.

Le 13 mars, M. le marquis de Vogüé lit une lettre de M. Clermont-Ganneau qui renseigne abondamment sur les recherches et les fouilles faites sous sa direction à Éléphantine.

Le 20 mars, après avoir écouté la lecture d'une bio-bibliographie de M. de Boislisle par M. Babelon, les membres de l'Académie ont levé la séance en signe de deuil.

Société nationale des Antiquaires de France. — Le 15 janvier, M. de Loisne a lu un mémoire relatif à une lampe chrétienne antique trouvée à Noyelle-Godault (Pas-de-Calais). — M. Durand Gréville a parlé de la collaboration de Raphaël et du Pérugin. — M. Monceaux a fait la

description des sceaux antiques récemment découverts à Carthage par le P. Delattre.

Le 22 janvier, M. Mayeux a donné lecture d'une étude sur l'iconographie du grand portail de Saint-Jean-le-Vieux de Perpignan.

Le 29 janvier, M. Monceaux a fait une communication sur trois inscriptions chrétiennes antiques découvertes en Tunisie. — M. Dumuys, sur une fresque trouvée à Fontana (Piémont) et représentant une effigie de Jeanne d'Arc. — M. Lauer, sur un bijou exécuté en 865 pour l'impératrice Teutberge et représentant l'histoire de Suzanne.

Le 12 février, M. Enlart a exhibé la photographie d'une statue de sainte Anne, acquise par le musée d'Orléans et ayant des similitudes avec celle de Bordeaux. — M. Boinet a parlé d'une statuette en ivoire de sainte Anne, du XVI^e^ siècle, qui est la propriété du docteur Davaisne. — M. Monceaux a communiqué, au nom du P. Delattre, la description de plusieurs plombs de bulles récemments trouvés à Carthage.

Le 19 février, M. de Mély a parlé du prétendu portrait de Jeanne d'Arc que l'on conserve à Saint-Pétrone de Bologne.

Le 26 février, M. Monceaux a commenté le texte de deux épitaphes chrétiennes du VI^e^ siècle découvertes récemment à Mdeina, en Tunisie. — M. Clouzot a présenté la photographie du portrait de Rabelais conservé au musée de Châteauroux, de peu postérieur au temps de l'écrivain.

Le 11 mars, M. Enlart a parlé d'une croix processionnelle, trouvée par M. l'abbé Cau-Durban à Aulignac et portant une inscription talismanique.

Le 27 janvier et jours suivants, à l'École Nationale des Chartes, sous la présidence de M. Léopold Delisle, les candidats au diplôme d'archiviste-paléographe ont soutenu les thèses suivantes : A. Artonne : *Étude sur le mouvement politique de 1314. La première année du règne de Louis X* ; — P. Bondois : *Catalogue des actes de François II, roi de France (1559-1560)* ; — C. Brunel : *Catalogue des actes des comtes de Ponthieu (XI^e^ siècle)* ; — R. Burnand : *L'hôtel royal des Invalides (1674-1789)* ; — H. Dupont : *Le Soissonnais de 1787 à 1789* ; — E. Flicoteaux : *Étude sur les* Eclogæ *et le* Liber officialis ; — E. Frémy : *Étude sur la manufacture royale des glaces de France aux dix-septième et dix-huitième siècles* ; — P. Graziani : *La Provence au milieu du treizième siècle* ; — G. Lardé : *Le tribunal du clerc dans l'empire romain et la Gaule mérovingienne, jusqu'à 614* ; — G. Lavergne : *Le langage parlé en Bourbonnais aux treizième et quatorzième siècles* ; — A. Martin : *Jean-Le Bègue, greffier de la Chambre des comptes de Paris (1368-1457)* ; — G. Mathieu : *Étude sur le marais de Bordeaux et de Bruges, de l'Édit de 1599 à la Révolution* ; — R. Michel : *Études sur la politique royale à l'égard de la noblesse et des villes consulaires dans la sénéchaussée de Beaucaire au temps de saint Louis* ; — A. Mousset : *Le sieur de Longlée, président de France à Madrid et les relations officielles de la France et de l'Espagne de 1583 à 1589* ; — A. Rhein : *La Seigneurie de Montfort, depuis l'origine jusqu'à la réunion au duché de Bretagne (X^e^-XIV^e^ siècle)* ; — R.-N. Sauvage : *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn, du diocèse de Bayeux*,

des origines au XVI^e siècle ; — R. Serpette de Bersancourt : *Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes (1434-1494), maréchal de France ;* — G. Valmont : *Études sur le commerce des grains dans la généralité de Rouen au XVIII^e siècle ;* — Ch. Valois : *Une histoire inédite de la Ligue, œuvre d'un contemporain anonyme (1574-1593).*

En vertu d'un décret présidentiel du 7 novembre 1907, le nombre des membres du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes a été porté à neuf, savoir : le Directeur de l'Enseignement supérieur, le Directeur des Archives, l'Administrateur général de la Bibliothèque Nationale, le Directeur de l'École des Chartes, cinq membres désignés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le ministre de l'Instruction publique nomme le président du Conseil.

Au Collège de France, la chaire de langue et de littérature araméennes a été transformée en chaire de numismatique de l'antiquité et du moyen âge.

M. Gantier a présenté au ministre de l'Instruction publique, au nom du conseil de l'Université de Paris, un rapport très circonstancié sur la situation des diverses facultés. Pour l'année scolaire 1907-1908, l'Université comprend 285 professeurs, agrégés et chargés de cours, dont un peu plus de la moitié sont titularisés ; le rapport relève encore 25 cours libres. Au 15 juillet 1907, le nombre des étudiants s'élevait à 16.609 répartis ainsi qu'il suit : Droit 7.182, Sciences 2.147, Lettres 2.649, Médecine 3.300, Pharmacie 1000. Dans ce total figurent seulement 103 boursiers et 3021 étrangers. On voit par ces chiffres que, bien loin d'avoir souffert de la nouvelle loi militaire, l'enseignement supérieur obtient un succès de plus en plus grand, grâce à la réorganisation qu'on lui a fait subir. Le rapport envisage la nécessité de créer de nouvelles chaires.

Le 30 décembre 1907, le Conseil de l'Université de Paris a décerné le prix triennal Peyrat (3000 francs), récemment fondé par la marquise Arconati-Visconti, à M. James Guillaume pour son *Recueil des Procès-Verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention.*

A la Sorbonne, M. Xenopol, ancien recteur de l'université, doyen de la faculté des lettres de Jassy en Roumanie, a inauguré au mois de janvier dernier un cours libre sur la théorie de l'histoire. G. M.

— *Nominations.* — Le 21 mars, ont été élus correspondants de l'Académie des Sciences morales et politiques dans la section de morale, MM. Bonet-Maury, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à la faculté de théologie protestante de Paris, et Balfour, ancien premier ministre d'Angleterre.

M. C. Virolleaud, maître de conférence d'assyriologie à l'université de Lyon, a été chargé du nouveau cours d'histoire des religions à la même université.

M. E. Revillout, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes au Musée du Louvre et professeur de copte, de démotique et de droit égyptien

à l'École du Louvre, a été admis à la retraite. Il continuera son enseignement à l'Institut catholique de Paris.

M. Cazamian, maître de conférences de langue et littérature anglaises à la faculté des lettres de l'université de Bordeaux, a été nommé professeur-adjoint ; les mêmes fonctions à la faculté des lettres de l'université de Lille ont été conférées à M. Potez, maître de conférences de littérature française.

MM. Frantz Funck-Brentano et Paul Deslandres ont été nommés bibliothécaire et sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Ont été nommés archiviste des Pyrénées Orientales M. Marcel Robin ; archiviste d'Eure-et-Loir, M. Maurice Jusselin ; bibliothécaire-archiviste de la ville de Bourges, M. Charles Desages.

Aux Archives Nationales, sont promus à la classe supérieure de leur grade : MM. A. Tuetey, E. Welwert, chefs de section ; Henri Stein, sous-chef de section ; J. Viard, P. de Vaissière, F. Soehnée, G. Daumet, R. Villepelet, P. Le Cacheux, Ch. Schmidt, archivistes. M. A. Bruel est nommé chef de section honoraire. M. F. Martin-Chabot, ancien membre de l'École française de Rome, est nommé archiviste.

M. Paul Meyer a été élu correspondant étranger de la Société Royale de littérature de Londres. G. M.

— *Décès.* — Son Éminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, né le 1er mars 1819, nommé évêque de Belley le 16 octobre 1871, puis coadjuteur du cardinal Guibert le 7 mars 1875 et enfin archevêque de Paris le 8 juillet 1886. Le 24 mai 1889, il était créé cardinal du titre de Sainte-Marie in Via. Il s'est éteint doucement le 28 janvier dernier. Outre ses mandements pastoraux réunis en volume, il a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels on peut citer : *De cultu immemorabili beatae Franciscae Ambosiae, ducissae Britanniae ac monialis Carmelitanae, disquisitio historica et liturgica* (Nannetis, 1862) ; *Vie de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne et religieuse carmélite* (Nantes, 1865) ; *Légende de la bienheureuse Françoise d'Amboise* (Nantes, 1866) ; *Les saints de l'Église de Nantes* (Nantes, 1873) dont récemment a été publiée une seconde édition ; *Statuts synodaux du diocèse de Paris* (Paris, 1902).

M. Constant Améro, ancien officier de marine, qui collabora au *Dictionnaire des littératures étrangères* de Vapereau, à la refonte du *Dictionnaire de l'Académie* avec Léo Joubert et à diverses revues.

Le R. P. Augustin Berthe, rédemptoriste, dont le livre sur *Garcia Moreno, président de l'Équateur, vengeur et martyr du droit chrétien* eut plusieurs éditions. On lui doit aussi *Récits Bibliques* (Neuville-sous-Montreuil, 1887-1892), une *Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ*, une vie de *Saint Alphonse de Liguori (1696-1787)* en deux volumes (Paris, 1900) qui a été traduite en anglais par H. Castle (Dublin, 1905).

M. Hilaire de Lacombe qui collabora près de quarante-cinq ans au *Correspondant* et donna de très nombreux articles à cette revue. La dernière édition de son livre sur la *Liberté d'enseignement. Les débats de la commis-*

sion de 1849 date de 1899 (Paris). Il venait de publier un volume intéressant *Sur la divinité de Jésus-Christ. Controverse du temps de Bossuet et de notre temps* (Paris, 1907).

Mgr Terrien, ancien missionnaire, qui relata ses souvenirs dans *Douze ans dans l'Amérique latine* (Paris, 1904).

M. O. Bertier, érudit vendéen, très versé dans les études historiques.

M. Jules Tessier, doyen et professeur honoraire d'histoire à la faculté des lettres de Caen, où il fit toute sa carrière. Il a publié entre autres choses : *Le Chevalier de Jant. Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin* (Paris, 1877) ; *Quatrième Croisade ; la diversion sur Zara et Constantinople* (Paris, 1885) ; une biographie d'*Étienne Marcel* dont la cinquième édition date de 1893.

M. Adrien Barbier de Meynard, membre de l'Institut, professeur de langue et littérature arabes au Collège de France, âgé de 84 ans, qui a publié de nombreux ouvrages sur la littérature et l'histoire arabes, turques, etc. Il venait d'être renouvelé pour cinq ans dans ses fonctions d'administrateur de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

M. Arthur-Michel de Boislisle, né à Beauvais en 1835. Entré au ministère des finances au début de sa carrière, il reçut la mission de classer le fonds des Archives Nationales concernant le Contrôle général et composa un gros ouvrage en trois volumes in-folio sur la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (Paris, 1874-1897). En travaillant à l'*Histoire de la maison de Nicolay* (Nogent-le-Rotrou, 1873-1875), il fut amené à étudier la Chambre des Comptes et publia un volume de textes intitulé : *Chambre des Comptes. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1791)* (Nogent-le-Rotrou, 1873). Poursuivant ses études sur l'histoire financière de l'ancien régime, il écrivit d'excellents mémoires sur *Le budget et la population de la France sous Philippe de Valois* (Nogent-le-Rotrou, 1875), sur le *Projet de croisade du premier duc de Bourbon* (1316-1333) (Nogent-le-Rotrou, 1872), etc. On peut citer encore *Choix de lettres adressées à M. de Nicolay, évêque de Verdun, par le dauphin, la dauphine et divers princes, princesses ou personnages de la cour (1750-1767).* (Nogent-le-Rotrou, 1875) ; *La sépulture des Valois à Saint-Denis* (Paris, 1877) ; *Les collections de sculptures du cardinal de Richelieu* (Nogent-le-Rotrou, 1882) ; *Les conseils du roi sous Louis XIV* (Paris, 1884). Son œuvre capitale, où il déploya une érudition considérable, est l'édition des *Mémoires de Saint-Simon* commencée en 1879 et restée inachevée malgré la vingtaine de volumes qu'elle comporte déjà. Ce monument de science patiente et approfondie est surtout remarquable par les dissertations et les notes qui l'accompagnent. M. Boislisle était membre du Comité des travaux historiques, secrétaire de la Société des Antiquaires et de la Société de l'histoire de France, président de la Société de l'histoire de Paris, membre depuis 1884 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur depuis 1899 du domaine de Chantilly légué à l'Institut par le duc d'Aumale. G. M.

Italie. — Le Dr Giuseppe Rossini nous offre, en une petite plaquette de 40 pages, *Gl' Inni del breviario romano* (Bologne, 1906; prix : 0,50 c.), un index des hymnes du bréviaire romain, avec indication, pour chaque pièce, de l'auteur connu ou supposé, du mètre et de l'emploi liturgique. L'opuscule, on le conçoit, ne contient rien de nouveau ni de personnel ; il rendra service comme répertoire sommaire à défaut des ouvrages de Pimont ou de Chevalier. Quelques notions sur les différents mètres des hymnes sont données en appendice ; elles contribuent à rendre cette publication vraiment utile. P. d. P.

— Dans une visite à la cathédrale de Sulmona, M. Corrado Ricci, le directeur des Beaux-Arts, trouva un drap antique, renfermé comme une relique, dans une espèce de reliquaire en argent, surmonté d'un petit lion en cristal de roche. Le drap, d'une dimension de $1^{m}45 \times 0^{m}48$, est manifestement une *mappula*, espèce de suaire que l'on portait à la ceinture et que les chrétiens employaient souvent pour toucher les reliques des martyrs. Vraisemblablement d'origine orientale, ce drap semble être la « toile avec laquelle le Christ essuya les pieds des Apôtres », qui fut donnée à la communauté de Sulmona par le prince oriental Roscio di Soria, sujet de Charles II d'Anjou. Ce précieux voile, qui menaçait de tomber en poussière, a été restauré à la perfection par le P. Ehrle, aux frais de la Bibliothèque vaticane.

L'infatigable travailleur qu'est le R. P. F. Savio, vient de publier, dans la collection *Fede e Scienza* (Nos 53 54), une étude très approfondie, intitulée *La Questione di Papa Liberio* (Rome, 1907. In-12, 218 p.). Conduite selon les règles de la meilleure critique, avec cette attention aux détails et cette érudition qui distinguent toutes les œuvres du savant Jésuite, cette étude mérite de fixer l'intérêt des historiens à raison des nouveaux aperçus qu'elle introduit dans le débat. Nous signalons spécialement le chapitre V, dans lequel l'auteur tâche de démontrer que quatre lettres, attribuées au pape Libère, ont été falsifiées par les Ariens. Les arguments proposés méritent une sérieuse considération ; à notre avis, l'ouvrage du P. Savio jette sur la question du pape Libère une nouvelle lumière et en hâtera sans aucun doute la solution définitive. L'auteur a eu l'excellente idée de reproduire à la fin de son étude les textes qui lui ont servi de matériaux. L. Van der Essen.

— Le cardinal Guala Bicchieri, né à Vercelli en 1170 et y décédé en 1227, s'est rendu célèbre par les services qu'il a rendus au Saint-Siège sous Innocent III et Honorius III. Comme légat pontifical, il eut à traiter des négociations importantes à la cour des rois de France et d'Angleterre. Henri III d'Angleterre lui octroya les biens de l'abbaye à Chesterton, près de Cambridge, pour lui permettre de bâtir un monastère et une église dans la ville de Vercelli. En retournant à Rome (1219), le cardinal passa par Paris et prit avec lui trois chanoines de l'abbaye de Saint-Victor. Arrivé à Vercelli, il y posa la première pierre d'un monastère et d'une basilique, laquelle fut consacrée solennellement le 7 décembre 1224. Cette grandiose

abbaye, qui a joué pendant tout le moyen âge un rôle important dans la vie religieuse de Vercelli, appartint aux chanoines de Saint-Victor jusqu'en 1467; elle fut alors donnée aux chanoines de Latran, qui la gardèrent jusqu'en 1798, date de sa suppression. La basilique est un des plus beaux monuments de Vercelli. Il faut donc savoir gré au savant chanoine de Vercelli, Dr Romualdo Pasté, et au chevalier Federico Arborio Mella d'avoir rédigé, d'après des documents la plupart inédits, une belle monographie sur cette célèbre abbaye (*L'abbazia di S. Andrea di Vercelli*. Vercelli, Gallardi et Ugo. In-4°, 518 p.). Le volume, richement illustré et pourvu d'une copieuse bibliographie et d'une table des noms propres, contient d'abord l'histoire de l'abbaye (p. 1-436), puis une étude sur son architecture et les œuvres d'art conservées dans sa basilique. Plusieurs appendices renferment des documents inédits touchant l'histoire de l'abbaye, la série de ses abbés, et des notices érudites sur les pièces historiques qui la concernent. L'ouvrage constitue une savante contribution à l'histoire de l'Église, des chanoines réguliers, et de l'art chrétien en Italie au moyen âge et à l'époque moderne.

A. Palmieri, O. S. A.

— Le premier numéro de l'*Archivum franciscanum historicum*, dont nous annoncions naguère, ici même (RHE. t. VIII (1907), p. 664-665), la prochaine apparition, répond pleinement à toutes les exigences. Le dépouillement complet, qui en est donné dans notre partie bibliographique, nous dispense d'en parler longuement : qu'il nous soit permis cependant d'attirer l'attention sur l'article du P. H. Holzäpfel sur les origines de l'Indulgence de la Portioncule, ainsi que sur la communication du P. H. Bulletti, qui nous fait connaître un codex nouvellement découvert du *Speculum perfectionis*.

Le P. Holzäpfel conclut à l'origine franciscaine du Pardon. Les considérations que nous avons publiées il y a quelques mois dans la revue *Dietsche Warande en Belfort (Brokken uit de geschiedenis der Kerk*, p. 7 du tirage à part. Anvers, 1907), montrent que nous partageons le même avis : et cependant, l'étude du P. Holzäpfel ne serait pas de nature à déterminer notre assentiment. Tout en reconnaissant qu'elle a le mérite d'envisager certains faits sous un angle nouveau, nous devons répéter à son sujet les regrets que nous avons exprimés dans la RHE. (t. VII (1906), p. 703), à propos du travail de M. P. A. Kirsch, *Der Portiunkula-Ablasz* : l'auteur s'est contenté d'utiliser les sources traditionnelles, déjà publiées par M. P. Sabatier en 1900 d'une façon d'ailleurs insuffisante au point de vue de la critique textuelle, sans se rendre compte de ce que pouvaient être les textes signalés depuis lors. Comme le P. Holzäpfel a bien voulu l'annoncer à ses lecteurs, nous avons sous presse nous-même un travail sur la question ; nous aurons occasion d'y revenir sur les mérites du sien.

Le manuscrit du *Speculum perfectionis*, signalé par le P. Bulletti, est le ms. F. XI, 15 de la bibliothèque communale de Sienne. Ce qui lui donne une importance toute spéciale, c'est qu'il ne rentre dans aucune des familles de manuscrits, dont nous avons prouvé l'existence dans notre étude sur *Les origines du Speculum perfectionis* (Extrait du *Rapport sur les travaux du*

Séminaire historique pendant l'année académique 1905-1906, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1907*. Louvain, 1907). Avec le ms Cléop. B. II du British Museum et l'un ou l'autre des codices de la bibliothèque du couvent de S. Isidore des Irlandais à Rome (voir nos notes dans la RHE. t. VIII (1907), pp. 66 sv.), il est un des rares exemplaires du *Speculum perfectionis* qui ne fasse pas partie d'un recueil de légendes plus général. Le P. Bulletti m'annonce qu'il se propose d'en faire une description tout à fait détaillée ; espérons qu'elle nous fournira de nouvelles lumières sur le problème des sources franciscaines !

L'*Archivum franciscanum historicum* signale encore la découverte d'un nouveau manuscrit du *Chronicon septem tribulationum* d'Ange Clareno et d'un exemplaire jusqu'ici inconnu du diplôme de l'évêque d'Assise, Théobald, concernant le Pardon. Mais pourquoi ces indications se trouvent-elles sous des rubriques différentes ? C'est sans doute l'effet des tâtonnements inévitables du début, qui disparaîtront dans les numéros ultérieurs. Il pourrait y avoir avantage d'ailleurs à fusionner quelques-unes des rubriques trop nombreuses de la fin de la revue, conformément aux promesses données jadis par le prospectus.

La controverse concernant l'authenticité de la S. Maison de Lorette continue toujours. Jetons un rapide coup d'œil d'ensemble sur les dernières publications, peu intéressantes en général. A part l'un ou l'autre savant consciencieux comme Mgr M. Faloci Pulignani, ce sont des historiens d'occasion, qui ont entrepris de combattre les conclusions de M. U. Chevalier ; aussi bien pourrait-on passer sous silence leurs publications, si elles n'avaient pas provoqué de la part du savant auteur des répliques qui, mieux peut-être que le gros volume documentaire qu'il consacra jadis à l'étude de la question, mettent admirablement en lumière la solidité de sa thèse. Citons en ce sens ses articles *The Holy House of Loreto*, dans *The Catholic Fortnightly Review* (t. XIV (1907), pp. 706-711 et 742-748, et t. XV (1908), pp. 5-9) et sa brochure *La Santa Casa de Lorette et la maison de la Sainte Famille à Nazareth. Réponse à l'Ami du Clergé* (Extrait de l'*Ami du Clergé*. Langres, 1908, 72 p.).

Nous avons déjà parlé antérieurement dans la RHE. (t. VIII (1907), p. 458 et t. IX (1908), p. 212) des publications de Mgr Faloci Pulignani sur la fresque de Gubbio, ainsi que des appréciations dont elles ont été l'objet. Nous venons aussi de prendre connaissance de *La Santa Casa di Loreto* du Dr A. Pagani, membre de l'*Ateneo* de Bergame et de la Société d'archéologie de Côme (Rome, Desclée, 1907. 164 p.) ; nous y avons trouvé plus d'emphase que de solidité scientifique.

Nous n'en dirions pas autant de l'étude bien fouillée du professeur C. Gebh. Kresser, *Nazareth, ein Zeuge für Loreto* (Extrait amplifié du *Linzer Theologisch-praktischen Quartalschrift*, 1907, pp. 795-820. Vienne, 1908. VI-84 p. M. 1). Après qu'on a vainement essayé de détruire l'argument du silence pour l'Occident, M Kresser entreprend la même besogne pour l'Orient En lisant la préface, on croirait vraiment que désormais tous les doutes

sont levés : les pèlerins, nous dit l'auteur p. III, « bestätigen die Anwesenheit des heiligen Hauses in Nazareth bis zirka 1241, seine Abwesenheit nach dieser Zeit ». Mais, arrivé au terme de son étude, dans le *Nachtrag*, l'auteur énonce lui-même sa conclusion d'une façon négative et plus modeste: « Unsere Thesis ging dahin, lit-on p. 76, dass kein Gegner Loretos die Abwesenheit des heiligen Hauses der Verkündigung von Nazareth vor ca. 1291 oder seine Anwesenheit daselbst nach diesem Termin beweisen kann ». A vrai dire, l'argumentation de M. Kresser n'est guère convaincante. Il reconnaît, p. 58, que les pèlerins d'Orient, qui décrivent le village de Nazareth, emploient, avant comme après 1291, les mêmes termes : *Ort, camera, capella* (ajoutons *cella*), pour désigner l'endroit de l'Annonciation. Seulement, d'après M. Kresser, il faut distinguer « das ursprüngliche Haus der heiligen Familie, — das ins Heiligtum von Nazareth eingebaute Haus bis 1291, — das Heiligtum in Nazareth nach 1291, — und den in Loreto befindlichen Teil des heiligen Hauses (p. 76) » ! Selon les besoins de la cause, les mêmes termes désigneront l'une ou l'autre de ces quatre choses différentes ! Je sais bien que M. Kresser prétend baser sa manière de voir sur l'interprétation des textes; malheureusement, en tant qu'elle aboutit à cette quadruple distinction, cette interprétation nous paraît fantastiste. L'auteur parle quelque part d'hypercritique à propos de ceux qui n'admettent pas l'historicité de la translation de la S. Casa ; le mot s'appliquerait à beaucoup plus juste titre à son propre travail. Ce qui importe d'ailleurs au sujet des témoignages d'Orient, c'est leur autorité plus encore que leur interprétation. Malgré la correction que M. Kresser apporte à l'ouvrage de M. Chevalier concernant le témoignage de S. Petronius (p. 23), l'histoire de Nazareth débute encore par un silence de plusieurs siècles; vu cette absence de tradition sur les saints lieux de l'endroit, comment établir l'exactitude des identifications postérieures? Nous admettons volontiers l'interprétation du professeur de Friedrichshaven pour le *fuerat* de l'évêque Arculf (p. 39 sv.) et nous lui savons gré d'avoir complété par de laborieuses recherches le nombre de témoignages sur l'Orient signalés par le chanoine de Romans (p. 30 sv); l'incertitude des identifications initiales n'en reste pas moins entière. Bref, le travail de M. Kresser, si minutieux soit-il, ne renverse pas la thèse de M. U. Chevalier. Le véritable point d'appui de celle-ci se trouve d'ailleurs en Occident, non seulement dans le silence absolu des historiographes contemporains, mais encore dans l'histoire positive de l'église de Lorette, dont l'existence est prouvée par des documents authentiques dès 1193.

Signalons en terminant quelques particularités par le sujet, qui ne manquent pas d'intérêt. On a répété dans ces derniers temps qu'il existe au Vatican un fonds secret de Lorette, dont défenseurs et adversaires de la tradition semblent attendre parfois des merveilles. Mgr Wenzel, le distingué préfet des Archives Vaticanes, a bien voulu nous dire qu'en dehors des documents signalés dans les inventaires de Garampi, il ne connaît sur Lorette que les pièces administratives des siècles modernes; quant au R. P. Ehrle, préfet de la bibliothèque, il a depuis longtemps communiqué à M. Chevalier ce qu'il connaissait d'inédit sur la question dans le dépôt confié à ses

soins (1); ce n'est donc pas de ce côté que viendront des lumières nouvelles. Il est probable qu'il n'en viendra pas davantage des fouilles qu'on paraît vouloir entreprendre à Lorette même, d'après M. Pagani (*ouvr. cité* plus haut, p. 34), pour retrouver les traces d'une seconde église qui serait l'église *sita in fundo Loreti* mentionnée dès 1143. Quant à Nazareth, nous devons à Mgr Legrelle, scrittore à la bibliothèque Vaticane, la connaissance de fouilles exécutées, il y a dix ans à peu près, au sanctuaire actuel de l'Annonciation; il en a été parlé dans une brochure généralement ignorée du R. Fr. Benoit Vlaminck, O. F. M., *A report of the recent excavations and explorations conducted at the Sanctuary of Nazareth* (Washington, 1900, 16 p.), qui ne manque pas d'intérêt et sur laquelle, après information, nous aurons peut être l'occasion de revenir. A. Fierens.

— Il y a longtemps que, dans son précieux ouvrage intitulé *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, Garampi a établi, à l'aide de copieux documents extraits des Archives Vaticanes, l'existence dans la première moitié du XIV^e^ siècle d'un hôtel des monnaies au château pontifical de Sorgues. Les numismates cependant, sauf quelques rares exceptions, ont continué à localiser cet hôtel à Avignon ou à Carpentras. A la suite de Garampi, M. E Martinori (*La Zecca papale di Ponte della Sorga (Contado Venesino)*. Milan, G. Cogliati, 1907. In-8, 44 p. et 1 planche) n'a pas eu de peine à prouver que la frappe des monnaies pontificales s'est faite à Sorgues de 1301 à 1354. Il a, de plus, étudié et décrit soigneusement divers types de monnaies émises sous les papes Boniface VIII, Clément V, Jean XXII et Clément VI, et de chacun il a donné le fac-similé. Signalons cette remarque qui fournit un élément de critique utile pour dater les monnaies du XIV^e^ siècle : toutes celles qui portent en légende les mots *Sanctus Petrus* et *Sanctus Petrus et Paulus* plus ou moins abrégés, sont postérieures à l'acquêt d'Avignon par Clément VI, c'est-à-dire au 19 juin 1348. G. M.

— Le 19 mars 1906, on célébrait solennellement le troisième centenaire de l'élévation de Livourne à la dignité de cité. Deux jeunes travailleurs, le P. E. Palandri et M. G. Guarnieri, viennent de publier à ce sujet, sous le patronage du savant père Domenichelli, un opuscule, *La vera Liburni civitas. Studio storico critico* (Livourne, Chiappini, 1908. VIII-68 p.), dans lequel, s'appuyant sur les mémoires, les statuts de Livourne, les chroniques et les sources littéraires de l'époque, ils prouvent clairement que la tradition qui a donné lieu à ces fêtes, ne repose sur aucun fondement historique. La légende s'est formée à la fin du XVIII^e^ siècle et ne s'est répandue qu'au milieu du siècle passé. Naturellement une polémique assez vive a suivi l'apparition du petit opuscule; elle s'est apaisée actuellement et l'accord semble établi entre tous les esprits sérieux. P. D.

(1) Notamment le témoignage de Bélard d'Ascoli, du commencement du XII^e^ siècle. Notons en passant que M. Kresser (p. 49 sv.) le reproduit en l'accompagnant d'une traduction impossible : il est évident qu'il est faut mettre une virgule apres les mots *cripta fuit*, et que les participes *sita*, *facta*, *cavata*, ont la même fonction grammaticale.

— Un siècle après, en 1898, grâce à l'encouragement du ministère de l'Instruction publique, fut décidée la réimpression des *Rerum Italicarum Scriptores* de L. A. Muratori (1672-1750). Cette importante collection de sources historiques du VI^e^-XV^e^ siècle, comparable aux collections analogues de Pertz-Waitz et de Dom Bouquet, demandait à être mise à jour. C'est l'entreprise dont s'est chargé l'éditeur Lapi de Città di Castello : feu Carducci en avait conçu la direction ; il a été remplacé par le professeur V. Fiorini. Cette œuvre privée a été encouragée par le Congrès international des Sciences historiques tenu à Rome en 1903 (Cf. RHE. t. I (1900), p. 375 ; t. IV (1903), p. 597).

La nouvelle édition, s'inspirant des derniers travaux heuristiques et critiques sur les sources historiques de l'Italie médiévale, ne contient pas seulement la réimpression du texte de Muratori, mais aussi tous les textes qui n'ont plus été reproduits depuis l'apparition des *Rerum Italicarum Scriptores*, dont le tome premier parut à Milan en 1723. Sans doute, par suite même de l'état des études actuelles, plus avancé dans certains domaines, moins florissant dans d'autres, la valeur de tous les textes réimprimés sera bien inégale, mais dans l'ensemble, la plupart des réimpressions constitueront un remarquable progrès.

La collection se publie par fascicules de 112 pages environ, imprimés dans le format in-8, sur papier filigrané. Les éditeurs suivent l'ordre de l'édition primitive et reproduisent généralement au complet les préfaces de Muratori. Entre les pages de la réimpression portent le numéro correspondant de l'ancienne édition, et chaque recueil est suivi d'une table analytique et onomastique fort étendue. Le dernier fascicule de la collection systématique aura toutes ces tables particulières en un index général développé. Des volumes d'*Appendices* (*Aggiunte*) contiendront les textes qui font défaut dans la collection de Muratori ; le soin de ceux-ci sera confié à MM. Tartini et Motarelli.

Jusqu'à ce jour, l'entreprise se poursuit avec entrain et un nombre considérable de fascicules ont paru. Citons : fasc. 1 et 2 : *Historia miscella* de Landolfo Sagace, éd. V. Fiorini et G. Rossi ; fasc. 3 et 4 : *Vita dei Dogi* de Marino Sanudo, éd. G. Monticolo ; fasc. 6 et 7 : *Cronaca* (1350-1472) de Sozomeno de Gubbio, éd. G. Mazzatinti ; fasc. 9 et 10 : *Memoriale historicum de rebus Bononiensium* (1472) de Matheus de Griffonibus, éd. L. Frati et A. Sorbelli ; fasc. 11 : *Libellus de magnificis ornamentis regie civitatis Padue* de Michel Savonarole, éd. A. Segarizzi ; fasc. 12, 13, 25, 28 et 29 : *Chronicon Parmense* (1038-1338), éd. G. Bonazzi ; fasc. 14 et 15 : *Chronicon* (1228-1306), de Petrus Cantinelli, éd. F. Torraca ; fasc. 16 et 43 : *Ephemerides Urbevetanæ*, éd. L. Fumi ; fasc. 17 et 39 : *Anonymi Ticinensis liber de laudibus civitatis Ticinensis*, éd. R. Maiocchi et F. Quintavalle ; fasc. 18 et 19 : *Cronaca fiorentina* de Marchionne de Coppo Stefani, éd. N. Rodolico ; fasc. 20 : *Annales Forolivienses ab origine urbis ad a. 1473*, éd. G. Mazzatinti ; fasc. 21 et 24 : *Chronicon de rebus in Apulia gestis* de Domenico de Gravina, éd. A. Sorbelli ; fasc. 22 : *Vite di Paolo II* de Gaspard de Verone et Michel Canensi, éd. G. Zippel ; fasc. 23 : *Chronica ges-*

torum in partibus Lombardiae et reliquis Italiae (1476-1482), éd. G. Bonazzi ; fasc. 26 et 27 : *Diarium romanum* de Jacopo Gherardi da Volterra (1479-1484), éd. E. Carusi ; fasc. 30, 31, 36 et 37 : *De rebus siculis carmen* de Pierre Ansolini de Ebulo, éd. E. Rota ; fasc. 32 : *Matthei Palmerii de captivitate Pisarum liber*, éd. G. Scaramella ; fasc. 33 et 41 : *Rolandini Patavini chronica Marchie Trivixane*, éd. A. Bonardi ; fasc. 34 et 35 : *Bernardini Azzurini chronica breviora aliaque monumenta faventina*, éd. A. Messeri ; fasc. 38 : *Juliani canonici civitatensis chronica*, éd. G. Tambara ; fasc. 40 : *Corpus chronicorum Bononiensium*, éd. A. Sorbelli ; fasc 42 : *Matthei Palmerii liber de temporibus*, éd. Scaramella ; fasc. 45 et 46 : *Storie pistoiesi* (1300-1348), éd. S. A. Barbi ; fasc. 44 et 47 : *Liber notarum* de Jean Burckard, le célèbre maître des cérémonies d'Innocent VIII, Alexandre VI, Pie III et Jules II. Signalons enfin la *Relatio translationis corporis sancti Geminiani* (1099-1106), éd. G. Bertoni.

La réimpression est une merveille de technique et de bon goût : plusieurs facsimilés de miniatures illustrent les divers fascicules. On peut regretter la dispersion du texte d'une même chronique dans plusieurs fascicules différents qui ne se suivent pas dans l'ordre d'apparition. Il est vrai que cet inconvénient ne sera pas durable.

A côté de la réimpression des textes, les éditeurs ont créé une revue, analogue au *Neues Archiv* de la Société des *Monumenta Germaniæ*, qu'ils ont intitulée *Archivio Muratoriano. Studi e richerche in servigio della nuova edizione dei Rerum Italicarum Scriptores di L. A. Muratori.* Comme l'indique le sous-titre, cette revue donne des renseignements sur l'état des études et des recherches préparatoires à la réimpression de Muratori ; elle signale les textes, publiés dans Muratori, qui seront élagués dans la présente réimpression à cause de leur manque de valeur ou d'authenticité ; elles centralise les détails innombrables que la préface ou les annotations des textes réimprimés ne peuvent accueillir. Elle se propose en outre de faire progresser la connaissance des sources littéraires médiévales par la publication d'études paléographiques, critiques ou historiques, par des notices sur les archives et les bibliothèques et sur les publications de chroniques en Italie et à l'étranger. Le fascicule 4 de cette Revue a paru en 1907.

En résumé, l'œuvre entreprise par le professeur V. Fiorini est digne de l'admiration et de l'encouragement de tous les historiens.

M. Nicola Barone, chef de section des Archives Farnésiennes de Naples et professeur de paléographie et de diplomatique à l'Université, a publié une intéressante étude *Pagine di Storia della Diplomatica* (Extrait des *Atti dell' Academia Pontaniana*, t. XXXVIII. Naples, 1908. In-8°, 28 p.). Il s'occupe de Pietro Napoli Signorelli (1731-1815), professeur d'histoire et de « diplomatie » à l'Université de Bologne, et diplomatiste distingué. L'auteur s'arrête à la vie et aux œuvres du savant et introduit dans le débat beaucoup de documents nouveaux, empruntés aux Archives d'État de Naples et de Bologne. En appendice, il publie quelques documents intéressants. Cette étude consciencieuse complète avantageusement les études antérieures

de M. Barone sur Angelo Fumagalli et Pelliccia (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 230) et constitue une contribution de valeur à l'histoire de la diplomatique en Italie. L. Van der Essen.

— Du concile général de Pavie, nous connaissons peu de chose : pas même la date exacte de sa première session, ni le nombre de celles qui la suivirent. On sait seulement qu'il s'ouvrit au printemps pour finir en juin 1423, quand la peste le fit transporter à Sienne. Le professeur R. Maiocchi a eu le bonheur de retrouver, dans les actes du notaire Branzoi Ubertari, aujourd'hui aux Archives de l'Université de Pavie, deux documents inédits, qui au défaut des actes du Concile, nous fournissent sur le sujet de précieux renseignements (*Il concilio generale di Pavia del 1423* — RSS., 31 déc. 1907, t. IV, fasc. 12, p. 407). Le premier est la relation officielle de l'inauguration du Concile par les légats du Pape Martin V, le 23 avril 1423. L'autre est la protestation faite dans la séance du 23 juin 1423 par le professeur Guarnerio Castiglioni, comme procureur du clergé de Pavie, contre la translation du Concile à Sienne. Ces deux documents, qui se rapportent à l'ouverture et à la fin du Concile de Pavie, nous éclairent sur ceux qui y assistèrent, sur ce que l'on y fit ou ce que l'on y voulait faire. Le professeur Maiocchi a bien fait de les indiquer et de les mettre en relief par un commentaire intéressant.

L'*Archivio storico lombardo*, organe de la Société milanaise d'histoire, vient de publier un catalogue fort intéressant d'une partie des manuscrits de l'archivio privato Silvestri (*Un archivio privato del cinque cento, le carte Stella*. ASL., 4e sér. fasc, 16-31 décembre 1907, p. 332-386). L'auteur, Giuseppe Bonelli, en feuilletant les « carte estrance » du fonds Secco, a retrouvé les papiers de Mgr Stella, évêque de Brescia au milieu du xvie siècle et auparavant agent à Rome du Cardinal Polo. Dans ces papiers, parmi de nombreux renseignements se rapportant à la famille Stella et à l'histoire de Brescia, on trouve des lettres et mémoires d'un haut intérêt sur les choses de France et d'Angleterre de 1515 à 1570, des lettres au cardinal Polo, une importante correspondance de l'agent Michele Facchetti (1559-1564) sur les choses romaines, le procès des Caraffa, les affaires d'Italie, etc.

L'histoire de la république de Venise a produit ces derniers temps plusieurs travaux intéressants. Signalons un article lu à la dernière séance publique de la députation vénitienne « della storia di Patria » (*La cessione di Ferrare fatta da Sisto IV alla republica di Venezia*. Dans le *Nuovo archivio Veneto*, nouvelle série, n° 28, Rosen édit. Piazza S. Marco). Il y est exposé comment le pape Sixte IV, à l'instigation de son neveu Jérome Riario, sacrifia Ferrare à la cupidité des Vénitiens, en compensation des secours qu'il leur voulait demander pour chasser de Naples Ferdinand d'Aragon et mettre à sa place Riario. On y saisit sur le fait le rôle néfaste des deux Riarii, le népotisme et la faiblesse du pape Sixte IV.

Dans *Giorgio Pisani et il suo tentativo di riforma* de M. C. Grimaldi (Venise, Callegui, 1907), c'est encore de Venise qu'il s'agit; car Giorgio

Pisani est un patricien vénitien qui dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle subit la prison et la relégation pour être devenu suspect à l'aristocratie vénitienne. Jusqu'ici on n'avait pas une idée bien nette du personnage et de ses idées politiques ; M. Grimaldi, grâce à des manuscrits contemporains trouvés au *Museo Correr*, refait l'histoire de cette société de malcontents qui mit à sa tête Pisani, et montre qu'elle combattait plus pour l'aristocratie que pour la liberté et la démocratie dont il parlait sans cesse, afin de gagner le peuple.

De Venise allons en Sicile, pour y étudier avec M. F. Guardione la révolte de Messine contre l'Espagne de 1670 à 1678 (*La Revolutione di Messina contro la Spagna*. Palerme, Reber, 1907. 2 gros volumes in-8, d. 540 et 340 p.). Ce livre est beaucoup plus intéressant par les nombreux documents qu'il contient (212 pièces tirés des archives espagnoles et de celle de Palerme) que par son originalité et sa valeur. L'auteur n'a pas su assez tirer parti des pièces qu'il avait en main. Sa documentation espagnole et palermitaine demanderait d'être complétée dans les autres villes de Sicile et à Naples. Il paraît aussi manquer de la préparation et du sens historique nécessaires pour raconter une lutte aussi embrouillée que celle soutenue par Messine contre le roi d'Espagne avec l'aide du roi Louis XIV.

Les études sur le *Risorgimento* et la formation de l'unité italienne sous la maison de Savoie sont toujours fort en honneur en Italie. — Signalons en ce genre la *Biblioteca di storia italiana recenta (1800-1870)* (Turin, Bocca, 1907, VIII-470 p.) que publie la Société pour les études historiques nationales dans la province de Lombardie. Le premier volume de cette collection contient deux sortes de documents : 1° le baron Manno Antonio publie *Aneddoti documenti sulla Censura in Piemonte dalla restauratione alla Constitutione ;* ils font connaître la lutte du gouvernement contre le libéralisme, la sévère censure de tous les écrits séditieux, la censure ecclésiastique et laïque de tout ce qui est publié par le clergé, en même temps qu'une impulsion réelle donnée à l'enseignement ; 2° Mario degli Alberti rapporte quelques épisodes du *Risorgimento*, avec les lettres et mémoires de Carlo Emanuele Ferrero La Marmora, prince de Masserano. De cet écuyer du roi, devenu lieutenant-général de Charles Albert, nous avons 102 lettres racontant la campagne de 1848 et celle de 1849 jusqu'à la bataille de Novare, l'abdication et la mort de Charles Albert. C'est une page d'histoire nationale pour l'Italie.

A la même période se rapporte le don fait par l'érudit Carlo Vanbianchi au roi d'Italie d'un précieux recueil de lettres et documents autographes avec quelques portraits de souverains et princes de la maison de Savoie. La série très nombreuse de documents va d'Emmanuel Philibert à Victor Emanuel II et offre un très grand intérêt pour les futurs historiens.

L'Institut historique prussien continue ses précieuses publications sur les nonciatures allemandes *(Nuntiaturberichte aus Deutschland*. Berlin,

A. Barth). Deux volumes sont sur le point de paraître. Le premier, du professeur Schellhass, est le quatrième de la deuxième série et va de 1575 à 1577. L'autre a pour auteur le docteur Cardauns; il doit aller de 1539 à 1543 et se trouve par conséquent dans la première série. Il comprendra deux tomes dont le premier est sous presse. Le Dr Cardauns inaugure une nouvelle méthode dans la publication : au lieu de publier les dépêches in-extenso comme faisaient ses prédécesseurs, il publie de nombreux extraits qu'il rattache entre eux par des résumés donnant le sens général de la dépêche.

M. Schmurlew, archiviste russe, vient de faire paraître la première partie d'un volume, fruit des recherches que le gouvernement de son pays l'a chargé de faire aux dépôts du Vatican. Cette étude sur les archives vaticanes avant et après l'ouverture au public est écrite en russe et intitulée : « La Russie et l'Italie — recueil de matériaux historiques et d'études concernant les relations de la Russie avec l'Italie » (*Rossija i Italija* — édition de l'Académie impériale des sciences, vol. I, fasc. 1er. St-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie, 1907, in-8°).

La dernière livraison des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, outre une étude d'érudition de M. Laurent-Vibert et Piganiol sur les inscriptions romaines de Minturnes, et un article de Mgr Duchesne sur les monastères desservants de Sainte-Marie-majeure du ve au xiiie siècle, nous apporte un très intéressant travail de M. Faure sur *Le Dauphin Humbert II à Venise et en Orient*. C'est le récit de la Croisade de 1345-1347 entreprise par le Pape Clément VI avec le Dauphin comme capitaine général de l'armée chrétienne. Pour renouveler le sujet, M. Faure s'est heureusement servi des Bulles pontificales trouvées au Vatican et de divers documents inédits des archives de Venise. Il nous montre comment le mauvais succès de la croisade eut des causes multiples : l'incapacité du Dauphin Humbert, les lenteurs de la Cour d'Avignon, la mauvaise grâce de Venise à contribuer à l'expédition et les discordes entre les Vénitiens, les Genois et les Hospitaliers.

M. l'abbé Vaucelle, du diocèse de Tours, en attendant de publier ses deux thèses de doctorat, l'histoire de l'abbaye de St-Martin et le bullaire de la province de Tours sous Nicolas V, vient de faire paraître *Les annales du diocèse de Tours de 1421 à 1521* (Paris, Picard, 1907, in-8° de 107 p.). Ces documents, se rapportant à l'administration des finances de la papauté, offrent un très grand intérêt au point de vue de l'histoire locale ; ils contiennent en effet nombre de renseignements sur les différents bénéfices ecclésiastiques de chaque diocèse. Ils ne sont pas inutiles non plus à l'histoire générale, car ils montrent dans quelle proportion l'administration pontificale intervenait dans les diocèses par la collation des bénéfices. Ces recueils d'annales commencés jadis par l'abbé Dubrulle, pour les diocèses d'Arras, Tournai, Thérouanne et Cambrai (cf. *Les bénéficiers du diocèse d'Arras* .. d'après les documents conservés aux archives d'État à Rome. Louvain, Bureau des Analectes, 1905) sont continués par les chapelains de Saint-Louis des Français pour les différentes provinces de France. Après

M. Vaucelle, M. l'abbé Clergeac a recueilli les documents de la fiscalité romaine des XV^e^ et XVI^e^ siècles pour la province d'Auch; M. l'abbé Richard, pour le diocèse de Lyon; M. l'abbé Sévestre pour le diocèse du Mans et pour les évêchés de Toul et Verdun; M. l'abbé Graeff, du diocèse de Grenoble, pour l'ancienne province de Vienne; M. l'abbé Guilbaud, du diocèse de Luçon, pour toute la vaste province de Bordeaux. Quand ce travail méthodique sera accompli pour tous les diocèses de France, on en pourra faire la synthèse et en tirer un état aussi exact que possible de l'Église de France pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Dans les dernières lignes de l'Encyclique *Pascendi Dominici gregis*, le Souverain Pontife parlait de la fondation d'une « Association internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques. » Cette société, dont on annonçait ici en octobre dernier (t. VIII (1907) p. 884) l'organisation provisoire, s'est aujourd'hui constituée d'une façon définitive. Le Comité promoteur a cessé ses fonctions pour céder la place à un secrétariat permanent composé des trois cardinaux protecteurs précédemment nommés, les Eminentissimes Cardinaux Rampolla, Mercier et Maffi, et de l'illustre professeur Louis Pastor, directeur de l'Institut historique autrichien de Rome. Mais comme parmi ces quatre membres, deux seulement résident à Rome, la direction principale du Secrétariat incombera au Cardinal Rampolla et au professeur Pastor qui se chargeront de la correspondance et des rapports, le premier avec les pays latins, le second avec les pays anglo-saxons. Déjà ils se sont occupés de réunir dans chaque État un premier noyau de savants catholiques, chargés à leur tour de recueillir des adhésions pour la nouvelle Société et de constituer ainsi des sections nationales, rattachées au centre international de Rome. C'est ainsi que commence à s'organiser la Section italienne, appelée à remplacer l'ancienne *Società per gli studi scientifici fra i cattolici in Italia*.

En Italie, comme en France d'ailleurs et dans d'autres pays, le clergé ne prend pas toujours un soin assez attentif des objets sacrés, parfois de grande valeur artistique, confiés à sa garde. Les achats par des marchands d'antiquités et les vols dans les églises sont assez fréquents : on n'a pas perdu le souvenir de l'affaire de la chape d'Ascoli, et plus récemment encore du célèbre calice de la Genga. Pour prévenir de semblables faits, le Cardinal Secrétaire d'État a envoyé aux évêques d'Italie une lettre circulaire établissant des règles précises pour la conservation des documents et des monuments précieux existant dans les diocèses d'Italie. En conséquence de cette circulaire, dans chaque diocèse, l'évêque doit constituer un *Commissariato permanente pei documenti e monumenti custoditi dal clero*. Ce Commissariat, qui peut être une commission d'ecclésiastiques et de laïques compétents, mais doit comprendre au moins un commissaire pour les documents d'archives et un autre pour les monuments et objets sacrés, a pour charge précise d'empêcher l'aliénation ou la destruction des choses précieuses et aussi de veiller à ce qu'elles soient conservées en de bonnes conditions. Son premier soin doit être de dresser un catalogue exact de tous les documents

conservés dans les archives ecclésiastiques du diocèse et de tous les monuments et objets artistiques confiés à la garde du clergé.

Le centenaire de saint Jean Chrysostome a été fêté à Rome avec la plus grande solennité ; les cérémonies religieuses se sont faites dans le rit même dont Chrysostome a été l'organisateur. En particulier ce solennel Pontifical grec célébré dans la Salle des Béatifications de Saint-Pierre, le 12 février dernier, par le Patriarche grec d'Antioche, en présence du Souverain Pontife qui prit une part active à la messe grecque, en présence aussi de toute la cour Pontificale et de nombreux évêques orientaux, a une grande importance historique, puisque pareil fait ne s'était plus jamais accompli, pas même au concile de Florence. Ces fêtes ont eu un écho dans l'Orient orthodoxe et elles contribueront certainement à l'union tant désirée des Églises séparées avec l'Église romaine.

Paolo Villari, célèbre professeur italien de philosophie, vient de fêter solennellement ses 80 ans. A cette occasion, un comité d'admirateurs et d'élèves a institué un prix de 10.000 francs à décerner au meilleur travail de science sociale sur le sujet suivant : « étude du mouvement d'émigration dans les provinces méridionales d'Italie ; causes et conséquences de ce phénomène, la question sociale dans le midi ». Le concours est ouvert du 1er janvier 1908 au 31 décembre 1910. Le manuscrit doit être écrit en italien et inédit en toutes ses parties. La commission de jugement sera composée de cinq membres élus par l'académie Geogofoli de Florence, l'institut de sciences sociales de Florence, l'académie des Lincei, la faculté de droit et l'Institut royal de Naples.

La Société royale de Naples, académie d'archéologie, lettres et beaux-arts, a ouvert un autre concours sur un sujet plus historique : « les derniers humanistes napolitains et leurs rapports avec le mouvement religieux du temps ». Le mémoire doit être écrit en italien ou en latin, en deux exemplaires manuscrits dont l'un sans nom d'auteur, et envoyé au secrétariat de l'Académie avant le 31 mars 1908. Le prix est de cinq cents francs.

La question religieuse a été fort agitée ces derniers temps en Italie. La discussion si vive à la Chambre des députés qui a abouti au vote de la proposition Giolitti (laissant aux pères de famille le droit d'exiger l'enseignement religieux), avait été précédée dans les revues et dans toute la presse de nombreux articles historico-religieux. Signalons seulement l'enquête de la *Rivista di Roma* (nos des 10 et 20 janvier 1908) avec les opinions les plus avancées des Caglioni, Corradini Franchini, Viazzi concluant en faveur de la suppression de l'enseignement religieux, et le livre du sénateur Federico *Contro il Clericalismo* (Turin, Fratelli-Boca, 1908) où sont développés les principes et les conclusions de la pensée irréligieuse contemporaine. C'est un indice des idées qui agitent le monde universitaire italien. P. Sévestre.

— *Nominations.*— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a choisi le 27 décembre dernier le R. P. Ehrle, préfet de la Vaticane, comme membre

correspondant de l'Institut de France. Tous les travailleurs qui fréquentent la Bibliothèque du Vatican, ont applaudi chaleureusement à ce choix qui est un juste hommage rendu à la science, à l'amabilité et à l'inépuisable obligeance du docte Jésuite. P. S.

La *Real Deputazione di Storia patria per le Romagne* a nommé membre titulaire le chanoine F. Lanzoni, recteur du Séminaire de Faenza, hagiographe distingué et historien des origines des églises romagnoles. Récemment, il a publié une solide étude : *San Petronio, vescovo di Bologna, nella storia e nella legenda* (Rome, 1907. In-8°, 309 p.).

— *Décès.*— Mercredi 15 janvier, est mort, à Rome, via Ripetta, après deux ans de maladie, le R. P. Joseph Franco, rédacteur de la *Civilta Cattolica*. Né à Turin le 16 janvier 1824, il était entré dans la Compagnie de Jésus en 1838. Depuis 1863, il faisait partie de la rédaction de la *Civilta Cattolica*. Outre de nombreux articles généraux, il a écrit de savants ouvrages sur le spiritisme, l'hypnotisme et la suggestion. Signalons aussi quelques romans historiques : *la Contessa internazionale* (Rome, 1886, 2 vol. in-8°) qui est le récit du concile du Vatican auquel l'auteur avait assisté ; *Tigranate*, où il raconte l'histoire de Julien l'Apostat (2 vol. in-8°, 1883) et surtout *I Crociati di San Pietro*, l'histoire authentique de la campagne italienne contre Rome terminée par la bataille de Mentana en 1867, faite d'après les documents de l'*Archivio di Stato* que Pie IX avait mis à la disposition du P. Franco (1869-1870, 2e éd., 3 vol. in-8°). P. S.

Pays-Bas. — M. Oscar Bierstadt donne une édition anglo-américaine de l'Histoire de la nation néerlandaise *(History of the people of the Netherlands*. Cf. RHE. t. IX (1908), p. 218-219) par le prof. P. J. Blok (New-York et Londres, G. P. Putnam's Sons, 1907). Cette édition, qui n'est qu'un abrégé, en général très bien réussi, est déjà parvenue au tome IV. Celui-ci comprend les périodes de Frédéric-Henri, de de Witt et de Guillaume III et correspond ainsi aux tomes IV et V de l'original. Un cinquième et dernier tome suivra sous peu.

M. S. Muller Fz., archiviste de l'État dans la province d'Utrecht, publia, en 1890, sous le titre *Programma*, un mémoire dans lequel il exposa les travaux préparatoires à l'édition d'un grand cartulaire de l'évêché d'Utrecht. Conformément à ce programme, toutes les chartes du *Sticht* avant 1528 devaient être mises en regestes, puis arrangées en fascicules suivant les archives d'où elles étaient tirées, et publiées dans une collection intitulée : *Bijdragen voor een oorkondenboek van het Sticht Utrecht*. Il prêcha lui-même d'exemple et publia en 1891 les regestes du chapitre de St-Pierre (*Regesten van het kapittel van Sint Pieter)* et en 1896 ceux des archives de la ville d'Utrecht (*Regesten van het Archief der stad Utrecht*). Entretemps, M. le directeur Gisb. Brom entreprit la rédaction des regestes de toutes les chartes d'Utrecht jusqu'au XIVe siècle. Ce travail, qui fut interrompu pendant de longues années, vient d'être achevé et livré à la publicité : *Regesten van oorkonden betreffende het Sticht Utrecht (694-*

01), verzameld door Dr Gisbert Brom (Utrecht, A. Oosthoek). On y ouve d'abord les regestes non seulement de tous les actes émanant des êques d'Utrecht, de leurs vicaires, officiaux ou coadjuteurs, des prélats des chapitres, des comtes et châtelains d'Utrecht, des villes, du clergé culier et régulier et des membres des principales familles, mais encore ceux qui ont été adressés à ces personnes; puis les regestes de tous les tes relatifs aux localités qui étaient sous la domination temporelle de vêque; enfin, jusqu'à l'année 1200, les regestes de tous les actes, dans squels les personnes et localités indiquées ci-dessus sont simplement mmées. Le nombre des actes est très considérable; il s'élève à 2971. On urra juger de l'importance de l'évêché d'Utrecht pour l'histoire médiévale s Pays-Bas, si on se rappelle que le cartulaire de la Hollande et de la lande, qui remonte jusqu'à 1299, ne contient que 1801 numéros et que lui de la Gueldre qui remonte jusqu'à 1288, n'en contient que 1150.

Le Dr M. Schoengen, archiviste de l'État dans la province d'Overyssel, ent de rendre un grand service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des rères de la Vie Commune, en publiant la chronique de la maison de volle avec une série de documents qui concernent celle-ci (Cf RHE. t. VIII 907), p. 237). Cette publication qui est d'une importance capitale pour istoire du mouvement religieux des Pays-Bas aux XIVe et XVe siècles, rme le n° 13 de la IIIe série des travaux publiés par la Société histo- que d'Utrecht et a pour titre : *Jacobus Trajecti, alias de Voeght, narratio inchoatione domus clericorum in Zwollis, met acten en bescheiden treffende dit fraterhuis* (Amsterdam, Johannes Müller, 1908. In-8, CCXIV 682 p). G. G.

— Le volume *Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der ederlandsche Letterkunde te Leiden over het jaar 1906-1907* (Leyde, E. J. rill, 1907. In-8°, IV-156 p.), qui a paru il y a quelques semaines, renferme, utre la conférence de M. le professeur Pijper sur Érasme et la Réforme ux Pays-Bas (*Erasmus en de Nederlandsche Reformatie*, pp. 36 62), dont il déjà été rendu compte ici (cf. RHE. t. VIII (1907), p. 665), une notice de . le professeur P. J. Blok sur les négociations entre Guillaume III et Angleterre en 1672 (*De onderhandelingen van prins Willem III met ngeland in 1672*, p. 125-134). Des documents se trouvant à Londres et ui jusqu'à présent n'avaient pas été utilisés, ont fourni des renseignements nconnus sur cette question et permettent à l'auteur d'affirmer une fois e plus que, dans cette affaire, Guillaume III n'a pas poursuivi des fins ersonnelles, mais a eu constamment en vue l'intérêt du pays.

Le dernier volume de comptes rendus des séances, publié par la Classe es Lettres de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam (*Verslagen en ededeelingen der Koninklijke Academie van Wetenschappen. Afdeeling etterkunde.* 4e reeks, 8e deel. Amsterdam, Joh. Müller, 1907. In-8, II-396 p.), nous apporte, à côté d'un certain nombre de mémoires relevant e la philologie et d'autres sciences, deux travaux relatifs à l'histoire, qu'il

convient de signaler ici. Dans le premier, intitulé *Willem I en de voorbereiding der bevrijding van Nederland in 1813* (p. 50-84), M. le professeur P. J. Blok traite d'un point assez obscur et mal connu de l'histoire de son pays, malgré les nombreuses publications et controverses qu'il a suscitées, à savoir la part que prit le prince d'Orange (plus tard le roi Guillaume I) aux travaux préparatoires à la fondation du royaume des Pays-Bas. Au moyen de documents qui se trouvent dans des archives anglaises et au dépôt privé de la reine de Hollande, il démontre que les arrangements politiques, pris par les puissances en 1814-1815, sont fondés en réalité sur les propositions que le prince d'Orange avait soumises spontanément au ministre anglais, lord Castlereagh, au mois d'avril 1813. Ces propositions, d'abord écartées, furent sérieusement discutées après la bataille de Leipzig. Dans les traités de Chaumont, de Paris et de Vienne, on saisit facilement l'influence des idées et des plans du prince d'Orange ; parfois même on a simplement reproduit l'énoncé de ses propositions. Il faut en conclure qu'au futur roi Guillaume I revient, en bonne partie, l'honneur d'avoir préparé la délivrance de son pays. — D'un caractère très différent est l'étude de M. G. Heymans sur l'histoire considérée comme science *(De geschiedenis als wetenschap*, p. 173-202). L'auteur y cherche la réponse à deux questions. A la première : l'histoire *peut*-elle être regardée comme une science, en ce sens qu'elle soit fondée sur des lois historiques, analogues, par exemple, aux lois sur lesquelles repose la chimie, il estime qu'on pourra peut-être répondre, dans un certain avenir, par l'affirmative, mais qu'entre temps il vaut mieux s'abstenir de présenter une solution quelconque. Quant à la seconde question : l'histoire, pour mériter le nom de science, *doit*-elle être basée sur un pareil système de lois? il la résoud négativement. C. L.

— La *Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne* met au concours les questions suivantes : pour le 15 décembre 1908, « une étude sur le caractère particulier et l'importance du christianisme considéré à la lumière de l'histoire comparée des religions » ; pour le 15 décembre 1909, « une étude sur l'origine et la destination des *geestelyke goederen* dans les Pays-Bas et de l'usage qui en a été fait au cours du xvii^e^ siècle ».

Outre la question sur le Luthéranisme dans les Pays-Bas que nous avons déjà citée (t. VII (1906), p. 228), la *Société théologique de Teyler* met au concours, pour le 1^er^ janvier 1910, une comparaison entre les doctrines calvinistes actuelles et celles du xvi^e^ siècle.

Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie. — Le 12 décembre 1901, plusieurs savants, réunis à Varna sous la présidence du métropolite Siméon, décidèrent la fondation d'une Société archéologique bulgare. Les statuts furent approuvés par le ministère de l'Instruction publique le 28 avril 1902. La Société vient de publier un premier compte rendu (Varna, Tabakov, 1907, 63 p.). Elle possède déjà un musée et une bibliothèque ; les travaux de plusieurs de ses membres concernent les églises et monastères de l'éparchie de Varna.

Le tome XXII-XXIII du *Sbornik za narodni umotvorenia, nauka i knijnina* (1907), le savant recueil de la Société littéraire bulgare, a paru à Sophia. On y trouve plusieurs travaux concernant l'histoire ecclésiastique. Vient d'abord (p. 1-71) une biographie de Mgr Strossmayer par S. Jurinitch. Nous y signalons les chapitres qui retracent le rôle du fameux prélat au Concile du Vatican et ses relations avec la Bulgarie, en particulier à l'époque où les Bulgares, pour se soustraire au joug de la hiérarchie grecque, se convertissaient en grand nombre à l'Église catholique. M. Jurinitch publie un bon nombre de lettres de Mgr Strossmayer, et ces pièces ne sont pas sans importance pour l'histoire du catholicisme parmi les Slaves. — Dans une savante monographie, M. J. Triphonov expose les causes qui ont provoqué la suppression du patriarcat bulgare de Tirnovo et sa transformation en archevêché autonome. Ce travail, rédigé sur les meilleures sources et au courant des dernières publications, retrace les efforts persévérants de la hiérarchie grecque pour anéantir l'ancienne autocéphalie de l'Église bulgare.

Sous le titre de *Matériaux pour l'histoire du conflit ecclésiastique*, M. Jordan Gheorghiev publie un supplément documenté à l'ouvrage de T. Bourmov, *Le schisme gréco-bulgare* (Sophia, 1902). Ce dernier s'est servi des documents officiels du Phanar et du gouvernement bulgare; M. Gheorghiev, au contraire, livre à la publicité des pièces d'un caractère privé, pétitions, documents divers provenant des monastères ou des personnes ayant joué un rôle quelconque dans cette lutte entre la hiérarchie grecque et le peuple bulgare. — Signalons aussi une belle étude archéologique et historique de M. S. Sbrostranov sur les églises de Sophia, et les communications de MM. Ghentchov et Daskolov sur l'architecture de quelques églises bulgares et sur les fêtes et coutumes liturgiques de Tricona en Bulgarie. — Ces renseignements suffisent à mettre en relief l'importance de ce volume du Recueil pour l'histoire de l'Église bulgare.

Dans le *Periodítchesko spisanie* de la Société littéraire bulgare de Sophia, M. S. Arghirov publie une intéressante chronique bulgare, tirée du codex 701 du monastère de Zographos au Mont Athos (XIX année, 1907, t. LXVIII). La chronique avait été signalée par l'évêque Porphyre Ouspensky dans son *Deuxième voyage au Mont Athos* (Moscou, 1880, p. 161).

Dans le célèbre monastère de Ryle en Bulgarie, on vient de découvrir 325 documents turcs ayant trait à son histoire et à l'histoire de l'Église bulgare. Les documents les plus anciens datent du XVI^e^ siècle. Une de ces pièces, un firman de Selim III (1800), a été publié par D. A. Ikhciev dans le *Periodítchesko spisanie* (t. LXVIII, p. 311-314).

Au cours des deux dernières années, la littérature ecclésiastique roumaine s'est enrichie de plusieurs ouvrages importants sur l'histoire de l'Église. M. G. Jonescu, licencié en théologie et chef de bureau du Ministère du Culte, a publié une histoire de la métropole orthodoxe de Hongrie-Valachie : *Istoria mitropoliei Ungrovlahiei* (Bucharest, Socec, 1906. In-8,

240 p.). L'auteur embrasse la période 1359-1709 et donne un rapide aperçu sur le développement et l'organisation de l'ancienne Église roumaine, et sur la vie des métropolites jusqu'à Athanase Anghel, qui promulgua l'union des roumains orthodoxes de Transylvanie avec Rome.

Le même écrivain a composé une histoire de l'Église roumaine dans la *Dacia Traiana*, ou, pour mieux dire, l'histoire de ses origines : *Istoria bisericii Românilor din Dacia Traiana*, t. I (Bucharest, typ. Universala, 1906. In-8, XXXII-552 p.). Il y traite de la période la plus obscure de l'histoire de l'Église roumaine (44-678) et recueille dans son volume toutes les données, légendaires et historiques, sur les chrétientés primitives de la Dacia Traiana, de la Dobrogea, de la Dacia Aureliana, de la Macédoine, de la Scythie, de l'Illyricum, ainsi que sur leurs fondateurs, leurs apôtres, leurs martyrs, leurs évêques, leurs évêchés, etc. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la valeur scientifique de cet ouvrage, qu'on trouvera bien souvent dépourvu de critique ; il rendra certainement service à cause des nombreux renseignements qui y sont réunis.

Le diacre Anghel Constantinescu a composé une monographie soignée de l'éparchie orthodoxe roumaine de Dunârei de Jos : *Monografia sfintei episcopii a Dunârei de Jos* (Bas-Danube) (Bucharest, Socec, 1906. In-8, IV-442 p.). Il y consacre un chapitre aux anciens évêchés de la Dobrogea et à la diffusion du christianisme dans cette contrée. Puis, il retrace l'histoire de l'éparchie de Dunârei de Jos, fondée en 1864, et dresse la statistique de ses églises, monastères, paroisses, et cultes dissidents.

Mgr Athanase, évêque orthodoxe de Ramnicu Noul-Severin, a consacré une monographie encore plus étendue à son éparchie : *Sfânta episcopii a eparhiei Râmnicului Noul-Severin în trecut si acum* (Bucharest, Gutenberg, 1906, CXXXIV-687 p.). L'introduction très prolixe traite aussi l'histoire et l'organisation de l'ancienne Église roumaine dans la Dacia Traiana. Nous y signalons un curieux chapitre visant à démontrer que la chrétienté de cette province n'a jamais été soumise à la juridiction de Rome. L'ouvrage richement illustré contient les vies des évêques de Rimnic et une statistique très détaillée et bien fournie de renseignements historiques.

Le prêtre Georges Gibescu a écrit une histoire de la métropole de Hongrie-Valachie jusqu'à nos jours, qui renferme beaucoup de renseignements historiques et statistiques : *Istoricul mitropoliei Ungro-Vlahiei* (Bucharest, typ. des livres ecclésiastiques, 1907. In-8, 142 p.).

M Nicolas Dobrescu a abordé avec beaucoup de compétence l'histoire de l'Église roumaine aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles dans son ouvrage sur la fondation des métropoles et des monastères roumains : *Intemeierea mitropoliilor si a celor dintâi mânâstiri din tara* (Bucharest, typ. des livres ecclésiastiques, 1906. In-8, 128 p.) et l'histoire du XV^e^ siècle dans ses *Contributiuni la istoria bisericii române in secolul XV-lea* (Bucharest, Göbl, 1907, 42 p.)

M. Nicolas Iorga a mis au jour le troisième volume des Inscriptions des églises roumaines : *Inscriptii din bisericile românie* (Bucharest, Minerva, 1907, in-8°). Le premier volume de ce beau recueil a paru en 1905.

Tous ces travaux sont d'utiles contributions à l'histoire, encore à écrire, de l'Église roumaine.

— *Nomination.* — Par décret royal, le Dr N. Dobrescu a été nommé agrégé d'histoire de l'Église roumaine à la Faculté théologique de Bucharest. Le Dr Dobrescu est connu par un grand nombre d'excellents travaux sur l'histoire de l'Église roumaine, parmi lesquels citons son *Istoria bisericei române din Oltenia in timpul occupatiunii austriace* (Bucharest, 1906).

A. Palmieri, O. S. A.

Russie. — Vient de paraître à Saint-Pétersbourg la première livraison des leçons inédites sur l'Histoire de l'ancienne Église par le savant professeur de l'Académie ecclésiastique de la même ville, B. Bolotov († 1900) (*Lektzii po istorii drevnei tzerkvi*, 1907, in-8, IX-VIII-235 p.). Elle est éditée par A. Brillianton et renferme : 1) des notions préliminaires sur l'histoire, sur l'Église, sur la mission, l'objectivisme et l'esprit confessionnel de l'historien ; 2) des renseignements sur les sciences auxiliaires de l'histoire : paléographie, sigillographie, épigraphie, numismatique, paléographie, philologie, géographie, onomatologie, droit, métrologie, chronologie ; 3) un aperçu sur les sources de l'histoire ecclésiastique ; 4) un chapitre sur la division de cette histoire en plusieurs périodes. L'ouvrage, enrichi d'une riche bibliographie, répond pleinement aux exigences de la méthode critique. Une table des noms propres rend plus facile l'emploi de ce livre, le premier ouvrage méthodique qui paraisse en Russie sur l'histoire primitive de l'Église.

La littérature ecclésiastique russe possédait bien une Vie de S. Théodore Studite, publiée à Moscou en 1886 par Basile Préobrajensky. Mais elle n'avait pas un caractère scientifique. Le nouveau professeur d'homilétique de l'Académie ecclésiastique de Kiev, le prêtre Nicolas Gross, a repris le sujet dans une savante monographie sur l'époque, la vie et les œuvres de l'illustre Confesseur de la foi : *Prepodobnyi Theodor Studit, ego vremia, zn i tvorenia* (Kiev, typ. de la laure Petchersky, 1907, p. I-XXII ; typ. Chiritch, 310 p. in-8). Ce travail aura en Russie le mérite de l'actualité ; l'Académie de S. Pétersbourg est en effet en train de publier la version russe des œuvres du saint. Dans la préface, l'auteur analyse les ouvrages de ses devanciers, Walch, Schlötzer, Gfrörer, Schwartzlose, Papadopoulo, Uspensky, Karl Thomas, Schneider, Alice Gardner, l'abbé Marin, et étudie les sources de la biographie de son héros. La première partie esquisse la physionomie morale du saint et surtout son rôle dans l'organisation de la vie monastique et la lutte contre les iconoclastes. La seconde partie est consacrée à l'étude des écrits du Studite, ouvrages de dogmatique et de polémique, instructions, poésies, lettres, écrits douteux. Signalons le chapitre où sont exposées les idées du saint Docteur touchant la primauté des Papes : il en rend un témoignage éclatant, écho fidèle de la tradition des Eglises orientales. L'auteur analyse aussi les théories de S. Théodore sur la peine de mort sanctionnée contre les hérétiques et sur le second mariage. Il est

regrettable que les textes grecs insérés dans cet ouvrage fourmillent d'erreurs.

Le moine Artémios est une figure intéressante de l'Église russe au XVI^e^ siècle. Après une vie très mouvementée, il se vit condamné et excommunié par le Synode de Moscou, en 1554, à cause de ses théories rationalistes et de ses erreurs sur le dogme de la Trinité. Il se réfugia en Lithuanie, où il se posa en défenseur de l'Église orthodoxe et mourut en 1575 (?). Un codex du XVI^e^ siècle de la collection Oundolsky (possédée aujourd'hui par le Musée Rumiantzev de Moscou) contient quatorze lettres d'Artémios, que P. A. Hildebrandt a publiées, en 1878, dans le IV^e^ volume de la *Bibliothèque historique russe* éditée par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg. En 1899, le *Privat-docens* de l'université d'Odessa, S. G. Bilinsky, présentait à la Faculté d'histoire et de philologie de la même université une thèse sur la vie et le rôle littéraire d'Artémios, et la Faculté lui décernait une médaille d'or. Le même écrivain vient de reprendre ce sujet, en le développant. Il a fait paraître dans les *Zapiski* de l'université impériale d'Odessa, une étude très documentée et très consciencieuse sur les lettres du célèbre moine : *Posanial startza Artemiia* (*Zapiski*, t. CVI, typ. économique, 1907, 71-497 p.). Il relève les nombreuses lacunes et les fautes de l'édition d'Hildebrandt, démontre l'authenticité des lettres d'Artémios, fixe leur chronologie et en détermine les sources les plus importantes (Isaac le Syrien, saint Basile le Grand, saint Jean Damascène et Denys l'Aréopagite). Ces lettres dirigées contre les Sociniens et les Luthériens permettent de bien définir le caractère et les tendances des sectes mystiques russes aux XV^e^-XVI^e^ siècles. Un appendice contient les extraits des versions russes des Pères qui ont été compulsées par Artémios.

Le tome LXXXII du *Sbornik* de la section de langue et de littérature russes de l'Académie Impériale des Sciences vient de paraître. Il contient le compte rendu des travaux de la section en 1906 par l'académicien Kondakov. Le professeur A. I. Iatzimirsky publie un travail posthume du savant slaviste P. A. Syrkos sur un ochtaéche slave de la seconde moitié du XIII^e^ siècle, trouvé dans la ville de Karansebech en Hongrie. Le texte ici édité est surtout intéressant au point de vue de la paléographie slave. — Le professeur N. K. Nikolsky publie de précieux matériaux pour l'histoire de l'ancienne littérature ecclésiastique russe qu'il a recueillis au cours d'une mission scientifique (1899-1900) dans les bibliothèques russes. On y trouve 23 textes historiques, hagiographiques et oratoires. Le premier, tiré du cod. 1365 (XV^e^ siècle) de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, est un discours sur le baptême de Vladimir à Chersone. D'un autre codex de la bibliothèque de la laure de Serghievo (N. 12), provient la profession de foi attribuée à saint Vladimir. De l'avis de l'éditeur, ces pièces sont les sources les plus anciennes et les plus importantes des renseignements fournis par les chroniqueurs russes sur la conversion des Russes au christianisme. Citons aussi : une instruction de l'évêque russe Hilarion (cod. 181-168, XVI^e^ siècle, de l'évêché de Iaroslav); un extrait des monologues slaves

du XVI[e] siècle (N. 103 de la Bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Kiev) sur la translation, de Constantinople à Kiev, d'un doigt de S. Jean Baptiste sous le grand prince Vladimir Monomaque; le récit d'un miracle opéré par S. Nicolas de Myre.

A signaler dans la troisième livraison du tome XII (1907) des *Izviestiia* de la section de langue et de littérature russes de l'Académie impériale des Sciences, une notice, par M. Troubitzyn, sur la vie et les œuvres du professeur Alexandre Nicolaévitch Veselovsky, savant médiéviste († 1907). — M. K. Radtchenko décrit un codex liturgique bulgare, étudié par lui à Uskub en 1899 et publie un office de S. Cyrille (Constantin le Philosophe), qui sur plusieurs points diffère des textes édités par Sreznevsky. — M. A. Nikolsky analyse le catéchisme d'Arsène Matziévitch, célèbre métropolite russe du XVIII[e] siècle, qu'en 1738 le Saint Synode nomma maître de religion au corps des pages et au gymnase de l'Académie impériale des sciences. Le catéchisme, conservé dans la collection Pogodine de la Bibliothèque impériale publique (N° 1178), offre de l'intérêt à raison de sa méthode et de sa division

Le premier supplément des *Troudy* de la Commission archéographique de Vladimir (1907) contient la *Description chronologique des pièces sur le raskol, conservées dans les Archives du gouvernement de Vladimir*, par T. K. Sakharov. L'auteur dresse la liste de 3.327 documents, depuis l'année 1720 jusqu'à l'année 1855. Les pièces sont analysées, et de plusieurs on donne l'*incipit* et la fin. Ce premier volume, qui sera suivi à bref délais d'un second, est enrichi de deux tables des noms historiques et géographiques.

C'est seulement à la fin de 1907 qu'ont paru les livraisons 3 et 4 du tome XIII du *Vizantiisky Vremennik* (1906), consacrées exclusivement à la bibliographie byzantine. Nous y signalons particulièrement la bibliographie de l'art et de l'archéologie byzantines, signée par Aïnalov et Riedine; à M. A. Papadopoulo-Kéramevs, on doit le bulletin des publications grecques; au professeur Guidi, la bibliographie syriaque; à M. S. Kratchkovsky, la bibliographie arabe, et au professeur B. Touraev, les bibliographies copte et éthiopienne. Le supplément de cette livraison contient les Actes du monastère de Zographou au Mont Athos publiés par W. Regel, E. Kurtz et B. Korablev (213 p. in-8°). Quelques-unes de ces pièces avaient été éditées par Florinsky, l'archimandrite Léonide, Bodiansky, Zachariae von Lingenthal, Gelzer, etc. Pour cette édition, on s'était servi des photographies des actes prises par Pierre Sevastianov au Mont Athos en 1852-1860 et conservées au musée Rumiantzev à Moscou, et des copies faites par l'évêque Porphyre Ouspensky. Dans son voyage au Mont Athos, M. Regel, directeur de la Revue, a collationné les copies et les éditions avec les originaux des archives du monastère et a copié d'autres actes grecs et slaves. Les premiers sont publiés par M. E. Kurtz de Riga, et les seconds par M. Basile Korablev. La première des pièces publiées remonte à l'an 980, la dernière à l'an 1748. Dans les notes, sont indiquées,

à l'occasion, les diverses éditions des textes, déjà parues. A la fin de la livraison, on trouve les tables des noms propres grecs et slaves. Il est à souhaiter que les recueils des pièces du Mont Athos, insérés à plusieurs reprises dans le *Vizantiisky Vremennik*, soient réunis en un seul volume, pour les rendre plus accessibles à ceux qui étudient l'Orient chrétien.

En 1838, Saint-Pétersbourg possédait seulement douze manuscrits éthiopiens ; leur nombre s'est accru dans la suite, et les diplomates russes à Jérusalem et en Abyssinie se sont empressés d'en acquérir plusieurs pour les bibliothèques russes. M. B. Touraev, l'éthiopisant bien connu, a dressé la liste de ces manuscrits dans les *Zapiski* de la section orientale de la Société archéologique russe (1906, XVII, p. 115-248). Il décrit les codices éthiopiens de la Bibliothèque Impériale publique (28), de l'Institut des langues orientales attaché au ministère des Affaires étrangères (5), du Musée Asiatique de l'Académie Impériale des Sciences (64), de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (24), de la bibliothèque de la Société des Amateurs de l'ancienne littérature (1), et de la collection Likhatchev (6). Il y ajoute la description de cinq manuscrits possédés par lui. La plupart de ces manuscrits sont liturgiques ou hagiographiques. La collection du Musée Asiatique contient des chroniques d'un grand intérêt pour l'histoire de l'Église d'Abyssinie.

Dans la même livraison, le savant orientaliste publie la version russe de plusieurs pages du cod. 108 de la collection éthiopienne d'Abbadie (Bibliothèque nationale de Paris) touchant l'histoire du célèbre monastère de Dabra-Libanos (p. 345-363).

La Chronique des travaux de la Commission impériale archéographique en 1904, publiée à la fin de 1907 sous la rédaction de M. B. G. Drujinine, contient des matériaux scientifiques importants : *Lietopis zaniatii imperatorskoi arkheografitcheskoi kommissii za 1904 god* (Saint-Pétersbourg, typ. du Sénat, 1907, 62-62-32-xxiii-594 p.). La Commission archéographique se proposait, dès 1872, de rééditer, avec des corrections et des variantes, sa précieuse collection des Chroniques russes, et les vingt-cinq volumes de ses Actes historiques, dont le premier avait paru en 1836. M. Pavlov-Silvansky indique les fautes nombreuses qui se sont glissées dans ces premières éditions et la nécessité d'en préparer une autre plus critique et plus complète. — M. N. I. Sidorov a inséré un supplément au catalogue des manuscrits de la Commission édité en 1882 par N. P. Barsoukov. Il décrit vingt-deux manuscrits, en grande partie historiques. — Le travail le plus important du volume est la description des Actes conservés dans les archives de la Commission, par M. G. Kourdioumov. En 1858, M. N. R. Kalatchov avait dressé un plan de description de ces pièces et en 1862, M. Moullov en avait édité plusieurs. En continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, M. Kourdioumov analyse 2.551 pièces des archives de Kiev, Tchernigov, Moghilev, de la collection Stroev, etc., possédées aujourd'hui par la Commission archéographique. Les Actes de Kiev ont une importance historique spéciale pour l'histoire des monastères de la Petite Russie, des biens ecclésiastiques

et du clergé orthodoxe dans cette région sous l'influence polonaise et lithuanienne. Plusieurs pièces des archives sont rédigées en malorusse, en polonais, en grec et en latin. M. Kourdioumov a divisé tous les documents en plusieurs sections d'après leur contenu et la langue dans laquelle ils sont rédigés. On trouve, dans son œuvre, des matériaux considérables concernant l'histoire ecclésiastique et civile de la Russie aux XVI^e^-XVIII^e^ siècles.

Dans la deuxième livraison du tome VII des *Zapiski* de la Section d'archéologie russe et slave de la Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, le professeur J. Chliapkine a publié une savante dissertation sur les anciennes Croix russes (p. 49-84). Il en décrit les différentes formes et donne la liste des croix les plus anciennes exposées à la vénération des fidèles dans les églises et monastères ou conservées dans les musées. Ses recherches ne se bornent pas aux croix russes : il a écrit aussi un chapitre sur la croix ronde dans l'art chrétien et en particulier dans l'art byzantin. Plusieurs planches reproduisent les spécimens les plus beaux des croix russes de l'éparchie de Novgorod. Ce travail intéresse à la fois l'archéologue et l'historien.

La Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie de l'Académie ecclésiastique de Kiev a publié le t. VIII de ses *Tchteniia* (typ. Gorbounov, 1907. In-8, 192 p.). Nous y signalons le beau travail de N. J. Pétrov sur l'Académie ecclésiastique de Kiev durant le regne de Catherine II (1762-1796).

L'Institut archéologique russe de Saint-Pétersbourg a célébré le trentième anniversaire de sa fondation. Ce fut en 1860 que le savant archéologue N. B. Kalatchef conçut le dessein de fonder une *École des chartes* russe. Le manque de ressources ne lui permit de réaliser son plan qu'en l'année 1877, date de la fondation de l'Institut archéologique. Au nombre des professeurs choisis pour l'année scolaire 1907-1908, mentionnons S. J. Sobolevsky pour la paléographie grecque et A. J. Ouspensky pour l'archéologie chrétienne.

Le 7/20 décembre 1907, a eu lieu à Saint-Pétersbourg l'assemblée plénière des membres de la Société des amateurs de l'ancienne littérature, qui a rendu tant de services aux sciences sacrées en Russie. Le comte S. D. Chéréméтev, qui est l'âme de cette Société, a été réélu président pour trois ans ; MM. Bytchkov, Kondakov, Nikolsky, Smolensky et Scheffer ont été nommés membres du Comité. M. Smolensky, un des plus savants connaisseurs de la paléographie musicale russe, a donné lecture d'un travail sur les codices de chant liturgique des XVII^e^-XVIII^e^ siècles.

Le 25 septembre dernier, deux prix de 500 roubles ont été accordés par l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg sur la fondation Uvarov (49^e^ prix), l'un à M. B. Pokrovsky pour son ouvrage sur la *Maison archiépiscopale de l'éparchie de Kazan* (Kazan, 1906) et l'autre à M. N. Tcharikov pour sa monographie sur l'*Ambassade à Rome de Paul Ménési (1637-1694)* (Saint-Pétersbourg, 1906). Des mentions honorables ont été accordées

au professeur Sokolov et aux prêtres russes Metallov et Popov pour leurs ouvrages sur l'histoire ecclésiastique grecque et russe et sur la liturgie russe.

Au commencement de cette année, a paru à Moscou un périodique hebdomadaire, la *Tzerkovno-obchtchestvennaia mysl* (La pensée ecclésiastique et sociale). Le directeur de la nouvelle revue est M. N. A. Tolstoï, un prêtre russe, ancien élève de l'Académie ecclésiastique de Moscou, qui embrassa le catholicisme en 1894, et de retour en Russie, collabora aux journaux de Moscou, en particulier au *Russkoe Slovo*. La revue se propose un but religieux et ses articles seront animés d'un esprit foncièrement chrétien. Elle ne cache pas ses tendances catholiques et défend la primauté de saint Pierre.

La censure russe a supprimé la revue ecclésiastique libérale, *Tzerkovno-obchtchestvennaia jizn*, de Kazan. C'était la meilleure des revues consacrées à l'étude des réformes dans l'Église russe. Elle publiait des articles intéressants sur les croyances religieuses des Musulmans et les missions russes. Le temps est proche où tous les organes du clergé progressiste russe auront cessé de paraître.

Le Saint-Synode a autorisé le protoïerevs Popovitch et le hiéromoine Gouri à publier, à Kichinev, une revue mensuelle roumaine, *Luminatorul* (l'Éclaireur). La revue traitera en roumain les questions concernant l'Église, et publiera comme supplément, les Vies des Saints et les actes officiels du Saint-Synode.

— *Décès.* — Le 22 novembre 1907, à Baden, est mort le protoïérevs Nicolas Pétrovitch Apraxine, membre honoraire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. On lui doit la version en tchèque des Liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostome (Prague, 1885, 1888), du Catéchisme orthodoxe (1887), de l'Euchologion (1888), du Canon de saint André (1888) et surtout une édition du Nouveau Testament en paléoslave et en tchèque (Saint-Pétersbourg, 1892, 1897).

Le 10/23 janvier 1907, est décédé à Saint-Pétersbourg le baron Victor Romanovitch Rosen, membre de l'Académie des sciences et de plusieurs académies étrangères. Il passait pour le plus savant orientaliste de Russie. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, dont la liste a été dressée par M. I. Kratchkovsky dans les *Izviestiia* de l'Académie des Sciences (1908, II, p. 175-182). Mentionnons les catalogues des manuscrits arabes de l'Institut des langues orientales (Saint-Pétersbourg, 1877), du Musée Asiatique (Ibid., 1881), de la collection Marsigli à Bologne (Rome, 1885), des manuscrits persans de l'Institut des langues orientales (Saint Pétersbourg, 1886), les éditions de plusieurs chroniqueurs arabes, etc.

A. Palmieri, O. S. A.

LES ACTES APOCRYPHES DE PIERRE

(*Suite*) (1).

Romans apostoliques est un titre donné couramment aux Actes apocryphes des Apôtres, sans qu'on cherche toutefois à se rendre compte du sens de cette expression quelque peu vague. Il est évident que ces écrits appartiennent à la série assez étendue des produits de l'imagination en sorte que les cataloguer sous cette rubrique, c'est les définir imparfaitement. Je voudrais essayer de préciser la portée et la valeur de cette appellation. Au commencement d'une étude sur les Actes apocryphes de Pierre, il ne peut être indifférent de déterminer le genre auquel ils appartiennent, pas plus que de les rattacher au mouvement littéraire du milieu et du moment où ils sont nés (2). Or dans les premiers temps de l'empire, on voit se lever, se développer un nouveau genre dans les œuvres d'imagination, en même temps qu'une nouvelle tendance domine et dirige la formation intellectuelle. Ces deux mouvements, le roman et la sophistique se combinent et produisent ce que l'on a appelé le roman grec, pour reprendre l'expression employée par son principal historien. Nous n'avons pas en effet à reprendre par le détail l'histoire des origines et du développement de cette nouvelle littérature ; les conclusions de celui-ci suffisent à notre exposé (3).

(1) Voir la RHE, t. IX (1908), p. 233-254.

(2) Comparez à ce propos l'indifférence professée par M. Schmidt à l'égard de cette question, *Die alten Petrusakten*, p. 154, Leipzig, 1903, avec la déclaration, qui termine la préface à son édition des anciens actes de Paul : Nous aurions volontiers recherché les rapports des romans apostoliques avec le roman de l'époque impérial... *Acta Pauli*, p. III. Leipzig, 1905. Voyez cependant, *Acta Pauli*, p. 185.

(3) Erwin Rohde. *Der griechische Roman und seine Vorläufer*. Zweite durch zusätze aus dem Handexemplar des Verfassers und durch den Vortrag über Griechische Novellistik vermehrte Auflage. Leipzig, 1900. La 1re édition date de 1876 ; la 2e a paru après la mort de l'auteur, par les soins de M. Fred. Scholl. Celui-ci donne en marge la pagination de la 1re édition et c'est d'après celle-ci, chose assez singulière, que la numérotation des notes est faite, en sorte qu'il est nécessaire de recourir pour les citations à la pagina-

Prenant pour thème fondamental une histoire d'amour, le roman grec prétend nous intéresser à un sujet aussi simple et aussi banal, sans avoir recours à la psychologie des personnages mis en jeu, comme son représentant de l'époque contemporaine. Il remplace l'étude des passions, des sentiments, de la vie intérieure par la description des aventures et des événements extérieurs (1). Il entend retenir et forcer l'attention par une extension donnée outre mesure au monde extérieur, dans lequel les héros des fantaisies de son imagination vont se mouvoir, tels que des marionnettes. Par eux-mêmes en effet ils retiennent bien peu l'intérêt ; ils sont sans personnalité et pourraient facilement céder la place à des personnages quelconques, sans que la marche de l'action subisse un changement essentiel ; celle-ci est à peu près toute entière dans le décor, si l'on donne ce nom aux aventures les plus extraordinaires qui relèvent le récit (2). Ces aventures se passent dans les pays inconnus et mystérieux et par là même pleins d'attrait pour l'imagination grecque, que sont par exemple les Indes et l'Éthiopie (3). Cependant les romanciers grecs ne craignent pas de se rapprocher de la civilisation romaine et même de se tenir complètement dans ses limites. Ils peuvent en effet partout mettre à profit les thèmes ordinaires et en

tion de la 1re édition. Le critique allemand laisse derrière lui l'étude de Chassang, *Histoire du roman dans ses rapports avec l'histoire dans l'antiquité grecque et latine*, Paris, 1862. M. M. Croiset, dans l'*Histoire de la litterature grecque*, comme dans le *Manuel d'Histoire de la Littérature grecque* suivent plutôt Rohde. — Christ. *Geschichte der Griechischen Litteratur*, dans le *Handbuch* d'Ivan von Muller, pp. 679 et sv.

(1) Rohde, *op. cit.*, p. 170 ; p. 246.

(2) Rohde, *op. cit.*, p. 400.

(3) *Ib.*, p. 176. M. Rohde rappelle à ce propos la popularité du récit des exploits fabuleux d'Alexandre, connu sous le nom du Pseudo-Callisthène. Voyez les romans d'Antonius Diogène, τῶν ὑπὲρ Θούλην ἀπίστων λόγοι κδ' ; Jamblicus, Βαβυλωνιακά connu seulement par le résumé de Photius dans sa *Bibliothèque*, 169, 94 ; les Αἰθιοπικὰ d'Heliodore ; le roman de Chariton, *Les amours de Chéréas et Calirrhoe*. Les Ἐφεσιακὰ de Xénophon d'Ephèse, les *Amours de Leucippe et Clitophon* d'Achilles Tatius situent leur action dans les pays méditerranéens. Les romans grecs ont été édités dans la collection Teubner : Hercher, *Scriptores erotici*, 1856, avec Héliodore à part, publié par J. Bekker ; par Hirschig, *Scriptores erotici* ; Paris. 1856. Les citations seront faites d'après cette dernière. On peut ajouter à cette liste, nous dirons tout à l'heure pourquoi, la vie d'Apollonius de Tyane par Philostrate ; le héros du roman biographique visite tout l'empire ou plutôt tout le monde connu depuis les Indes et l'Éthiopie jusqu'aux Colonnes d'Hercule *Philostratorum et Callistrati opera*, édidit Antonius Westermann. Paris, 1850. On peut consulter avec profit pour les romans grecs les analyses assez détaillées de Rohde, p. 361 et ss.

quelque sorte stéréotypés, qui sont les lieux communs du genre tels que mort et résurrection apparente (1), l'empoisonnement manqué (2) naufrage, attaque de pirates et de brigands, l'un des plus courus (3); les héros amoureux vendus comme esclaves, leur fidélité mise à l'épreuve par des passions rivales (4), l'exposition de l'héroïne dans un lenocinium ; combats, luttes dramatiques (5). Toutes ces complications n'ont précisément aucun rapport avec l'histoire d'amour qu'elles encadrent, pas plus qu'elles n'en ont entre elles la plupart du temps. Elles se suivent les unes les autres mécaniquement. Le *deus ex machinâ*, qui est le ressort de toute l'action, se nomme la Fortune, la Tychè jalouse, nouvelle divinité qui a conquis une place prépondérante dans les sentiments religieux des Grecs (6). Elle sert admirablement aux artistes du roman, qu'elle dispense de toute étude psychologique. Il est curieux de lire tout aussi bien les plaintes, les récriminations, les invectives des acteurs contre les caprices de la maîtresse souveraine des dieux et des hommes, que de voir leur résignation et leur passivité absolue vis-à-vis de cette force aveugle (7). A côté de la Tychè, sans avoir cependant le même sens, les oracles, les présages, les songes prophétiques, jouent le même rôle de régulateur mécanique du drame : Si Antheia et le bel Habrokomes se mettent en route pour leur voyage aux nombreuses et terribles péripéties, c'est pour obéir à la manière de marionnettes à la prédiction de l'oracle d'Apollon : auparavant leur vie n'était qu'une fête et après leur retour il en sera de même (8).

(1) Jamblicus, IV. p. 516 ; VI, p. 517. Xénophon, III. 7-8, pp. 204-5 ; Héliodore, VI, 14, p. 320, quoique d'une autre nature. Achilles Tatius. V. 7, p. 82 ; Chariton, I, 4, p. 419 ; 8, p. 421.

(2) Jamblicus, VII, p. 517 ; Xénophon, III, 5, p. 204 ; Heliodore, VIII, 7, p. 361.

(3) Xénophon, I, 12, p. 190 ; III, 8, p. 205 ; Héliodore, I, 30, 32, pp. 244-5 ; V. 23-25, p. 312 ; Achilles Tatius, III, 9, p. 61 ; 13, p. 62 ; Chariton. I, 9, p. 422.

(4) Xénophon, I, 13, p. 191 ; II, 1 et sv. ; Héliodore, I, 4-8 ; 19, 22, pp. 238 9 ; VIII, I et sv. ; Chariton, III, 1, p. 439 ; V, 9 et sv

(5) Héliodore, I, 30, 32, pp. 244-5 ; VII, 5, p. 334 ; IX ; X, 28, 31. Chariton, VII, 4-5, et sv. p. 487.

(6) Rohde, *op. cit.*, p. 276. Voyez pp. 277 et sv., l'idée que les Grecs se font de la nouvelle déesse.

(7) Héliodore, V, 2, p. 299 ; 19, p. 308 : « Il ne pouvait se faire, que les pauvres malheureux cessassent de souffrir des coups de la fortune ennemie » ; VI, 7, p. 233 ; 8, p. 235 ; VII, 6, p 335 ; 12, p. 341 ; VIII, p. 361 ; 10, p. 365. Chariton, I, 14, p. 427 ; II, 8, p. 435 ; V, I, p. 462 ; VIII, I, p. 491.

(8) Xénophon, I, 6, p. 186 ; voyez encore, 1, 11, p. 189 ; II, 8, p. 196 ;

On peut se demander avec Rohde (1) comment les auteurs peuvent faire agir deux facteurs aussi disparates l'un à côté de l'autre. Ils ne semblent pas s'être préoccupés de la question ; une seule chose est certaine, c'est que tous deux tournent définitivement au plus grand bien de la vertu. Un optimisme naïf commande la vie d'une façon impérieuse : Après toutes les tempêtes, un vent heureux pousse toujours la vertu, la fidélité mise aux épreuves dans le port du bonheur. La punition du vice, la récompense de la morale respectée, cette conception, dit Rohde, appartient essentiellement au roman grec (2).

Le nouveau genre littéraire « est né de la sophistique ; les romans s'appelaient λόγοι ἐρωτικοί, leurs auteurs à côté du nom d'ἐρωτικοί portaient aussi celui plus général de ῥήτορες ou de σοφισταί » (3). Nous ne redirons pas comment la tentative de la rhétorique de l'époque impériale « de se constituer une prose poétique, était ce qui devait enfin amener la seconde sophistique à produire cette fleur, qui lui appartient en propre, je veux dire le roman grec » (4). Il est inutile de reprendre par le détail le processus de ce développement littéraire ; il suffit amplement pour notre sujet de constater l'apport considérable de ces fameux thèmes d'école, en particulier de ceux qu'un théoricien du genre, Quintillien, appelle les thèmes poétiques (5), sortes de canevas empruntés à la tragédie et aux sujets érotiques. La rhétorique de la nouvelle école était trop vivante

V, 8, p. 217. Héliodore, I, 18, p. 237 ; II, 26, p. 263, 35, p. 269 ; III, 11, p. 277 ; IV, 14, p. 291 ; VIII, II, p. 365, X, 3, p. 389. Achilles Tatius, I, 5, p. 29 ; IV, 15, p. 76, Chariton, V, 5, p. 467. — Rohde, *op. cit.*, p. 282-3.

(1) *Ib.*, p. 283.

(2) Rohde, pp. 283-286. — Dans Héliodore, nous avons à peine appris l'histoire des malheurs du vertueux Cnemon, que nous connaissons déjà la triste fin de tous les artisans de son infortune : 1,17, p. 236 ; II, 8-10, p. 250. Au l. VII, nous lisons l'heureuse fin des pérégrinations du secourable brigand Thyamis ; au l. VIII, le terrible châtiment de Cybèle, 7, p. 361, et d'Arsace, les deux ennemies acharnées de Théagénes et Chariclea. — Il faut sans doute rattacher à cet optimisme naïf le type du brigand généreux et charitable, qui n'est pas inconnu à nos auteurs : dans Héliodore, *Thyamis* ; dans Xénophon, *Hippothous*. Voyez Rohde, p. 400.

(3) Christ, *op. cit.*, p. 679.

(4) Rohde, *op. cit.*, p. 336.

(5) *Ibid.*, p. 339. Voyez en particulier le thème de la jeune fille, volée par des pirates, vendue à un entrepreneur de débauche, triomphant de toutes les attaques contre sa vertu et enfin tuant un soldat, qui ne s'est pas laissé fléchir par ses prières. Nous avons signalé l'existence de ce thème ou d'un thème analogue dans nos romans.

pour ne pas laisser une empreinte profonde sur une forme littéraire, qui lui devait son origine, dont elle était tout au moins un des facteurs prépondérants. Aussi on reconnaît facilement les multiples traces de son influence dans la trame, l'agencement, aussi bien que dans les détails du récit. Les morceaux de parade abondent, tels que les discours, monologues, dialogues, lettres (1), les descriptions minutieuses, délicates de bijoux et autres objets, aussi bien que de combats, festins, fêtes et solennités (2). On ne peut méconnaître en même temps l'habileté et l'adresse avec laquelle l'École apprend à nos auteurs à disposer leurs matériaux, à varier les procédés, narration, récit placé dans la bouche d'un acteur, à retarder le dénouement, à mesurer leur effet de façon à tenir en suspens jusqu'au bout l'attention du lecteur. Il en est qui sont admirables en ce point (3). Elle leur apprend aussi à dramatiser les situations ; on sent qu'ils se sont exercés depuis longtemps à relever par les moyens en usage les moindres incidents et les moindres événements (4). Mais, il faut le dire, ces procédés et ces moyens sont et restent ceux de rhéteurs. On sent bien rarement la vie et le mouvement vrai de la vie des âmes dans ces récits qui nous retiennent avant tout par le brillant d'un décor artificiel. Nos romans ont le vide et la froideur des exercices déclamatoires des professionnels de la sophistique (5).

(1) Héliodore, I, 19, 25-26 ; V, 2, 6 ; VI, 7, 8 ; VII, 14 ; VIII, 8, 10, X, 7, 16, 39. Achilles Tatius, I, 3-14 ; V, 18. Chariton, I, 14 ; III, 10 ; IV, 4 ; V, 6, 7, donne les plaidoiries en forme de Denys et de Chéréas devant le roi Artaxerxès, à comparer avec la plaidoirie d'Apollonius composée par Philostrate : VIII, 7-8, p. 171-185 ; Chariton, VII, 3, harangue militaire, VIII, 4, lettres. Nous ne pouvons négliger de mentionner chez ce dernier les deux monuments les plus caractéristiques du genre : III, 4, Chéréas convoque la ville toute entière au théâtre pour lui annoncer la nouvelle de l'enlèvement de sa femme par les brigands ainsi que son projet de partir pour aller à sa recherche. Le morceau est à grand apparat ; VIII, 7, 8, à son retour une nouvelle *contio* au théâtre avec discours du héros. Il semble que l'auteur ait cru devoir prendre à la lettre la manière pompeuse et théâtrale de ses devanciers. Voyez Rohde, p. 494, n. 1 et 2.

(2) Xénophon, I, 2, description de la fête de Diane à Éphèse, Héliodore 1-8 ; I, 27, description de la caverne des brigands ; III, 1-3, d'une fête solennelle à Delphes ; V, 23-25 ; VII, 5 et X, 28-30, 31-32 de combats ; IX, le siège de Syène. Achilles Tatius, I, 1 ; 7-8, description minutieuse de tableaux. Chariton, I, 6, l'enterrement de Calirrhoe. Ici bien entendu, comme dans les notes précédentes, je ne prétends pas épuiser la série et ne veux donner que des exemples

(3) A remarquer à ce sujet ce que dit Rohde, p. 445-7 sur Héliodore.

(4) Voyez, par exemple Héliodore, VII, 5, l'arrivée de Calasiris, au moment où ses deux fils vont s'entretuer ; X. 10, la scène de la reconnaissance.

(5) Rohde, p. 353.

« Les éclats de la passion, dit Rohde, sont si froids et si généraux, les types de vertu féminine et de virilité si abstraits, que l'on peut y reconnaître sans peine les figures mortes des écoles de rhétorique » (1). « Les rapports, ajoute-t-il encore, du monde et de la vie humaine nous apparaissent également dans une lumière grise et floue, de la même façon que dans les compositions du sophiste travaillant en chambre, loin du monde réel. On remarque bien rarement des traits caractéristiques, nettement dessinés d'un milieu ou d'une époque déterminée » (2). On saisit ici la répugnance des rhéteurs à prendre un contact trop intime avec leur temps. Toutes ces histoires de bandits et de pirates, par exemple, ne correspondent pas à la réalité historique (3). Non cependant que le romancier ne veuille aucunement paraître informé; il fait au contraire volontiers étalage d'une certaine érudition; mais, comme Rohde le remarque en particulier pour Héliodore, celle-ci est plutôt livresque; elle s'alimente aux manuels et aux encyclopédies en honneur dans les écoles (4). On constate dans le même sens une tendance à relever le récit en l'encadrant de réalités ou de personnages historiques, qui interviennent habilement au cours des événements. Mais comme si l'auteur voulait nous convaincre que ce sont là des motifs de décoration, il a soin de les remanier à sa guise et de les arranger selon les besoins de sa fantaisie; il n'est pas scrupuleux outre mesure sur la chronologie et le synchronisme des faits (5).

Du reste, on pourrait ranger ce procédé à côté des moyens, naïfs

(1) p. 356. Cette observation comme toutes celles de ce genre, ne porte évidemment que sur l'ensemble et la généralité des cas; de fait dans le détail, elle comporte pour certains personnages des exceptions ou tout au moins des restrictions. Rohde est le premier à le reconnaître.

(2) *Ibid.*, p. 356.

(3) Voyez à ce sujet Rohde, p. 357, n. 1 sur le type du brigand généreux.

(4) Rohde, p, 455-6 « Er hat nicht ohne eine gewisse Sorgfalt die einzelnen Züge seiner Darstellung aus Büchern gezogen... Er ist ein Büchergelehrter und theilt von seinen Gelehrsamkeit reichlich mit. Ueberall schafft er sich Gelegenheit zu Excursen und gelehrten Ausführungen über Gegenstände der Naturkunde, der wirklichen oder der fabelhaften, der alterthümer, aegyptischer, persischer oder griechischer. » Philostrate seul dans la vie d'Apollonius le surpasse, mais avec combien de prétention, il étale complaisamment ses connaissances géographiques, historiques, ses observations sur la faune, les institutions, les mœurs des pays traversés par son intrépide héros. Il y aurait un rapprochement curieux à établir sur ce point entre les deux auteurs. — Voyez pour Jamblicus, p. 380-1 ; pour Achilles Tatius, p. 480-4.

(5) Voyez pour Héliodore, Rhode, pp. 450-4, et surtout Chariton, p. 490-1. Cf. Christ, *op. cit.*, p. 683.

et grossiers souvent, qu'il met en œuvre pour donner à la construction de son rêve les apparences de la réalité (1). L'auteur, dit M. Dobschütz, entend faire croire à ses lecteurs qu'il emprunte sa matière à des sources secrètes, et même, qui remontent jusqu'au héros (2). L'artifice est assez commun aux œuvres de ce genre et il est fort croyable qu'il ne trompait pas grand monde de gens et passait pour un artifice simplement littéraire. Le critique allemand que nous venons de citer, croit qu'il faut rapporter à cette prétention la tendance à mettre une bonne partie des aventures dans la bouche même des acteurs sous forme de récits ; la recherche de la variété n'expliquerait pas seule cette pratique courante dans le roman grec.

Tels sont en résumé les principaux caractères de ce genre littéraire, pour autant qu'on peut les donner en quelques pages ; nous nous sommes attachés avant tout à présenter les grandes lignes de l'étude de leur savant historien. Il nous faut maintenant examiner les Actes apocryphes de Pierre pour déterminer les rapports qu'ils auraient, si toutefois ils ont de tels rapports, avec le roman grec, en vogue dans la seconde sophistique dès le commencement de notre ère jusqu'à la fin de la période classique (3). A cette fin, nous aurons à préciser la matière mise en œuvre par les Actes, leurs procédés littéraires, rechercher si l'on peut retrouver çà et là quelques points de contact entre ces deux produits de l'imagination. On devrait à la rigueur se restreindre dans cet examen ou plutôt cet essai de comparaison aux Actes de Pierre, qui sont l'objet direct de ce travail, mais pour donner à la discussion quelque ampleur et assurer plus

(1) Voyez par exemple, les lettres d'introduction annexées au roman d'Antonius Diogène, Rhode, p. 271, à comparer avec celles des Pseudo-Clémentines. Pour Jamblicus, *id.* p. 378. Pour Xénophon, nous avons un témoignage autorisé dans la peinture, retraçant toutes leurs aventures, placée par les deux héros dans le temple d'Artémis ; Apollonios de Tyr a écrit lui-même le récit de sa vie et de la vie des siens, il a fait placer un exemplaire de son œuvre dans le temple d'Artémis à Éphèse et dans sa propre bibliothèque ; il est inutile d'ajouter que le romancier se réfère à une source aussi authentique. Pour Achilles Tatius, le procédé est des plus simples : Clitophon raconte lui-même ses épreuves. On peut ajouter à cette liste les références complaisantes de Philostrate dans la Vie d'Apollonius de Tyane, tant au commencement I, 2, que dans le cours du récit. Il va jusqu'à reproduire le prétendu plaidoyer écrit par Apollonius pour sa défense, le discours est du rhéteur lui-même ; il en est fort probablement de même pour bon nombre de ses références.

(2) v. Dobschütz, *Der Roman in der altchristlichen Litteratur*, dans le *Deutsche Rundschau*. 1902, 7, p. 89.

(3) Voir Rohde, p. 245 les principales étapes du développement du roman grec.

de garanties aux conclusions qui s'en dégagent, on a cru utile d'y joindre ceux de Jean et de Paul, qui de l'avis des critiques leur sont étroitement apparentés (1), tout en gardant néanmoins aux premiers une part prépondérante.

Le thème fondamental des Actes apocryphes est de retracer les destinées de l'un ou de l'autre des apôtres. Il est, semble-t-il, inutile d'insister sur ce point. Il est à remarquer qu'en général le récit s'attache exclusivement à un héros apostolique : Si Pierre arrive à Rome, c'est après le départ de Paul pour l'Espagne (2). Si les écrivains s'étaient tenus aux renseignements que la tradition ecclésiastique leur fournissait, ils auraient eu bien maigre matière à exploiter. Nous n'avons pas à dire les raisons de cette pauvreté d'informations; il est en tout cas incontestable que pour le prince des Apôtres, elles se restreignaient en dehors des données de l'Évangile à ces quelques points fermes : « Pierre a prêché à Jérusalem, il est venu à Rome à la fin de sa vie, a souffert le martyre sous Néron » (3), nous ajouterions, il est mort crucifié. Pour Paul, les Actes composés par son compagnon, le médecin Luc, étaient plus abondants en renseignements sur les voyages et sur l'activité apostolique de l'apôtre des Gentils. On connaissait mieux les étapes de ses missions, ainsi que les principaux incidents de sa carrière évangélique; tout aussi bien on possédait quelques données éparses sur son séjour à Rome et son martyre sous Néron par le glaive. Les auteurs des Actes ne se sont pas écartés de ces points fermes de l'histoire des premiers temps de l'Église; ils les ont acceptés pour les accommoder à leurs conceptions personnelles. Ils ne se soucient pas toujours d'établir un synchronisme rigoureux des faits connus. Sans doute d'une part les Actes de Pierre savent, conformément à une tradition, qui au milieu du second siècle paraît avoir eu grande vogue dans les cercles ortho-

(1) C. Schmidt, *op. cit.*, p. 92 et sv. ; Lipsius, II, p. 265, (Jean et Pierre); p. 82 et sv. (Paul et Pierre). Zahn, *Neue Kirchliche Zeitschrift*, VIII, (1897), p. 933-940 ; X, (1899), pp. 141-218, dont la thèse ne concorde pas essentiellement avec celle de Schmidt, sans qu'il en résulte aucune objection contre le point de vue où nous nous plaçons ; Ficker, Hennecke ; II, p. 396, p. 435 et les autres cités plus haut.

(2) *Actus Vercellenses* : 1-3.

(3) C. Schmidt, p. 156. Nous réservons pour le moment la question du mode de crucifiement, tout aussi bien que celle de la durée du séjour de Pierre dans la capitale du monde romain. – Pour la tradition sur Simon, Ficker, Hennecke, II, p. 415 ; Waitz, *Simon Magus in d. altchristlichen Litteratur* dans *Zeitschrift f. die Neut. Wissenschaft.* V (1904), pp. 121-143, et son article *Simon* dans la *Realencyklopädie f. die protest. Theologie und Kirche*, XVIII, p. 351 Leipzig, 1907.

doxes et dans les clans hérétiques (1), que Pierre avec les Apôtres ont quitté Jérusalem *adimpletis duodecim annis, quod illi praeceperat dominus* (2); d'autre part, ils ne prétendent donner à la prédication de Pierre à Rome pas plus d'une année de durée (3), et les événements qu'ils nous racontent demandent encore moins de temps. Néanmoins avec la tradition encore ils font mourir Pierre sous Néron. Cette difficulté chronologique ne semble pas les avoir troublés en aucune façon (4). M. Schmidt constatait tout récemment le même phénomène pour les Actes de Paul tant à l'égard du personnel que des conditions géographiques supposées par les Actes canoniques : il s'agit cependant ici d'une source écrite acceptée par l'auteur lui-même (5). Tous deux du reste sont aussi peu respectueux vis-à-vis de Luc, quand ils parlent des conditions dans lesquelles se trouvait Paul lors de son arrivée à Rome (6). Tous deux encore supposent certainement une histoire de la mort des Apôtres en contradiction avec ce que la tradition leur disait : les motifs du martyre sont autres (7).

Il ne sera pas hors de propos de signaler à ce sujet l'indifférence relative des Apocryphes à l'égard d'une détermination quelque peu précise des faits dans le milieu où ils se passent, aussi bien que dans le temps. Il est facile de voir que toutes les données chronologiques pour Pierre se réduisent à celles que nous signalions tout à l'heure. On ne peut compter comme telles des indications aussi vagues que celles-ci : le dimanche, le dimanche suivant, le lendemain, la veille, quelques jours après (8) ; d'autant plus que l'auteur

(1) Voir sur les témoins de cette tradition, Harnack, *Chronologie*, *I*, p. 243. C. Schmidt, *op. cit.*, p. 79.

(2) *Actus Vercellenses*, 49, 22.

(3) Comparer 46, 2-11 à 100, 13.

(4) Je ne crois pas, que l'auteur se soit demandé où l'amenait cette chronologie des douze années, sous Claude, sous Néron ou quelque autre empereur, pas plus qu'il n'a vu à quelle contradiction elle le conduisait. Ce sont là des problèmes que des historiens, comme Lipsius, Erbes, Waitz peuvent se poser et se sont posés. C'est surtout à ce propos qu'ils se sont livrés aux combinaisons dont nous parlions plus haut. C'est un jeu que l'on peut poursuivre indéfiniment, sans espérer aboutir à une solution satisfaisante. Il est dangereux de prêter son esprit et ses préoccupations aux auteurs que l'on étudie

(5) Schmidt, *Acta Pauli.*, p. 201 et sv., p. 207.

(6) Comparer *Act.* 28, 16, 30 avec *Actus Vercel.* 46, 2 et *Martyrium Pauli*, 105, 4-5.

(7) On peut comparer encore le récit de la Transfiguration, 67, 11-20, avec le récit des Évangiles et 2. *Petr.* I, 16-17.

(8) 48, 19 ; 50, 10 ; 81, 17 : *post paucos dies ;* 48, 27, 31 ; 69, 26 ; 79, 8 ; 83-4 : *hesterna* (externa), *alia die post sabbatum ;* 53, 18 ; 62, 16, 24 ; 79, 16 ; 81,13 : *sabbato, dominicâ autem die.*

ne leur accorde pas en certaines circonstances une si grande importance, à telle enseigne qu'on se heurte à des difficultés d'interprétation, pour peu qu'on veuille les prendre trop à la lettre (1). En d'autres endroits, on nous laisse croire qu'un certain intervalle de temps s'est passé entre les événements qui se succèdent, sans qu'aucun texte nous en fasse soupçonner l'étendue (2). On aligne les uns à la suite des autres des faits tels que l'annonce de la conspiration ourdie contre Pierre, sa fuite, son retour, son arrestation, sa condamnation, sa mort, sans qu'aucune information nous avertisse qu'ils ne sont pas passés le même jour (3). Il est évident que l'auteur ne s'est pas préoccupé outre mesure de ce détail.

Le rapprochement entre le voyage de Paul des Actes canoniques et le voyage de Pierre dans les Actes apocryphes, même point de départ, même terme, est assez suggestif (4). Ici, nous avons pour tous points de repère, Jérusalem, Césarée, la mer Adriatique, Puteoli, la Voie Appienne, et encore pour cette dernière, nous devons le supposer, car on ne nous le dit pas de façon précise (5). Sans doute, il nous parle d'Aricie, de Terracine (6), du port d'Ostie,

(1) Ainsi : 53, 18, la foule accourt à la réunion du dimanche pour voir l'apôtre Pierre et l'auteur lui-même s'est repris, pour nous donner cette indication : Comparer 53, 18 à 16-17. Mais pour un tel empressement, il a fallu que la nouvelle de son arrivée se répandît par toute la ville : 53, 14. Cependant, 56, 28 nous apprenons que l'arrivée de l'apôtre a eu lieu la veille du dimanche : *recognovit enim te hesterna (externa) die introisse in Urbem.* De même, 62, 14, 15, Simon est chassé de Rome jusqu'au dimanche suivant, jour de la lutte suprême avec Pierre ; le texte insinue, il faut tenir compte de la solennité de l'arrêt d'interdiction, un exil d'une certaine durée. Or d'après 69, 26, il date tout au plus du vendredi matin. Lire Ficker, Hennecke, II, pp. 436, 465, pour d'autres exemples de cette manière.

(2) 61, 7, 11 ; 85, 10.

(3) Voyez pp. 86 à 90.

(4) *Act. Ap*, 27, 28, et aussi 20, qui appartient également aux Wirstücke. — *Actus Vercell.*, 50-3.

(5) Il est curieux de lire les discussions auxquelles cette malheureuse voie romaine a donné l'occasion. Erbes, *art. c.* dans le *Zeitschrift für Kircheng.* XXII, p. 171, tient absolument pour la fidélité du renseignement. Ficker, *Die Petrusakten*, p. 35 ; Hennecke, II, p. 421. y voit une preuve de l'ignorance de l'auteur quant aux choses romaines. Voyez de même Lipsius *Ap.* II, p. 274 ; Harnack, *Chronologie*, I, p. 559 ; C. Schmidt, p. 109. En vérité l'auteur s'est peu soucié d'être exact ; qu'il ait raison ou tort, il n'en a aucun mérite. Par les détails qu'il nous donne sur la mauvaise condition de la via Appia, il n'a eu en vue que de relever le courage de l'apôtre et il a transporté à cet endroit un phénomène qui a dû se rencontrer malgré tout dans l'immense réseau des voies romaines.

(6) 48, 21 ; 84, 7, 8.

relié à la capitale par voie de terre et d'eau (1), de la Via Sacra (2), du Forum Julium (3), de l'hospitium Bithynorum (4). Mais à côté de ces indications, rares et peut-être discutables, nous n'avons rien qui nous renseigne sur l'endroit de la première assemblée de la communauté chrétienne sous la direction de Paul, sur l'emplacement de l'*habitatio Narcissi presbyteri* (5), de la *domus Marcelli* où Pierre transporte les réunions de la communauté (6), pour ne point parler des prodiges dont elle est le théâtre, enfin et surtout l'endroit du martyre et de la sépulture de l'apôtre, ce qui est plus grave. On pourrait nous répondre avec Erbes, il est vrai, que l'auteur romain n'a pas cru devoir renseigner des lecteurs au courant de toutes ces localisations. Je ne crois pas tout d'abord qu'un Romain ait pu savoir l'emplacement de la maison de Marcellus ; le Pseudo-Linus apparemment au courant des choses romaines ne se risque pas à nous la donner, pas plus qu'il ne sait où a eu lieu la fameuse rencontre du *Quo Vadis* (7).

Il ne faut pas perdre de vue que pour le lieu du martyre de

(1) 48, 12 et sv.

(2) 82, 5.

(3) 62, 8 ; 65, 31. A remarquer qu'à deux reprises différentes 69, 32 ; 70, 26, il parle simplement du Forum, alors que cette appellation, à la manière dont elle se présente, semblerait indiquer qu'il n'y a qu'un seul Forum à Rome. Ficker, Hennecke, II, p. 452 On pourrait se demander, si la première désignation est bien authentique. La seconde forme est en tout cas mieux dans la manière du narrateur.

(4) 49, 16. Inconnu d'ailleurs. Erbes, *l. cit.*, p., 172, 173 croit pouvoir l'identifier avec la maison de Prisca et d'Aquilas ; mais la raison qu'il en donne est bien faible. Voyez sur toutes ces questions de topographie romaine les auteurs que nous venons de citer à propos de la Voie Appienne et en particulier Erbes et Ficker, qui représentent en l'occurrence les deux opinions les plus absolument opposées.

(5) 5, 3, 13 ; 61, 7, 26. A remarquer ce dernier passage : *currit in domum ubi Petrus revertebatur, in domum Narcissi presbyteri.* Le dernier membre de phrase pourrait bien n'être qu'une glose explicative.

(6) 56, 23, *ibat in domum Marcelli ubi Simon manebat.* La scène se passe tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur de la maison ; comme M. Ficker le remarque à diverses reprises, Hennecke, II. pp. 431 et sv. ce déplacement donne lieu à des difficultés d'interprétation qu'il s'efforce en vain de résoudre. Il suppose un auteur consciencieux, avec une notion bien nette des lieux. Voyez encore, 66, 13 ; 79, 2. Ficker note encore l'anonymicité de la porte de la ville, par laquelle Simon entre en volant dans les airs, pp. 48-49 ; comme de cette piscina natatoria, où a lieu le prodige raconté, p. 60. *Die Petrus-Akten*, p. 36.

(7) Comparer *Actus vercel.*, 88, 5 : lorsqu'il sortit de la porte de la ville et *Pseudo Linus*, 7, 26. *ut autem portam civitatis voluit egredi.* L'identification s'est faite après coup, nous verrons comment.

l'apôtre, le cas de Pierre n'est pas isolé. Le *Martyrium Pauli* est tout aussi muet à cet endroit ; ce ne sera que dans les remaniements postérieurs que l'on précisera (1) ; il est pareillement discret sur l'horreum que Paul a loué à son arrivée dans la ville (2). Les Actes de Jean se contentent de l'indication assez vague : « auprès du tombeau de l'un de nos frères » ; apparemment il devait y avoir quelque nombre de tombeaux de cette sorte (3). Nous sommes en présence d'un procédé du genre, procédé du reste qui éclate aux yeux du lecteur le moins averti.

Si l'on était tenté de croire à une réserve des apocryphes et à voir dans ce silence une preuve de leur ignorance et de leur sage discrétion, ce serait oublier la fécondité de leur imagination aussi bien que l'audace de leur assurance à inventer et à raconter, avec les plus amples détails et à la façon de gens informés, de longues histoires sur la prédication des Apôtres. Car, si leur œuvre suppose une tradition, acceptée par eux à condition de la plier aux exigences de leur invention, elle ne se restreint pas à cette tradition. Ce qui frappe au premier abord, c'est bien l'étendue du récit qu'ils ont pu fabriquer avec de si minces matériaux. Et encore, nous n'avons pas tout. Si l'on accepte les données de la stichométrie de Nicéphore, les Actes de Paul avaient 3600 stiques (4) (l'Évangile saint Luc est côté 2600 ; les Actes 2800), les Actes de Pierre 2750 (5), Jean 2500 (comme l'Évangile saint Matthieu). On voit par là comment la tradition se trouve au fond noyée dans cette abondance et le principal pour nous est précisément de rechercher ce que les apocryphes ont en propre, pour déterminer la matière et les procédés de leur œuvre littéraire.

Il est deux faits qui apparaissent à première vue et sur lesquels il ne peut y avoir de doute ou d'hésitation : Je veux dire les prodiges, les miracles qui y sont accumulés et en même temps la place considérable qu'occupent les morceaux de rhétorique. On peut dire que

(1) p. 115, 13 ; 116, 13.

(2) 105, 5.

(3) Lipsius, *Acta*, II, 1, p. 210, 1.

(4) Le catalogue du *Codex Claromontanus* confirme cette donnée en leur attribuant 3560 v.

(5) « Une étendue égale a celle de l'Évangile de Luc ou des Actes ; bien que le calcul de l'étendue du texte actuel... ne soit pas sans difficulté et sans quelque incertitude, on peut cependant dire que ce qui nous en reste correspond en longueur à l'Évangile de Marc (2000 stiques) et supposer qu'environ 1000 stiques, c'est-à-dire à peu près le tiers nous manque. » Zahn, *Geschichte*, II, 2, p. 841 n. 3.

les uns et les autres constituent le gros des matériaux mis en œuvre par les nouveaux artistes chrétiens.

Les prodiges, qu'ils ont inventés, sont de tout autre nature que ceux des romans grecs. Ceux-ci s'en tiennent pour la généralité des cas à l'extraordinaire, à l'anormal, à la complication des événements en dehors de toute règle et de toute attente. Si l'on rencontre çà et là des faits d'un ordre supérieur, tels que la délivrance d'Habrokomes, de Chariclea des feux du bûcher (1), ce n'est toutefois qu'une rare exception. Les écrivains chrétiens avaient à leur disposition une nouvelle source de prestigieux, si l'on peut employer ce mot. Ils lisaient dans les écrits canoniques les miracles du Sauveur; ils y lisaient aussi que les Apôtres avaient reçu du Christ une participation de sa puissance dominatrice sur la nature (2); ils avaient vu dans les Actes canoniques les manifestations de ce pouvoir divin conféré aux premiers disciples (3). Ils n'ont pas manqué de recourir à cette source; cependant ils n'ont pas pris également à toutes les classes de miracles pour autant qu'on sait le conjecturer en se servant de ce qui nous reste de leur œuvre. Les résurrections sont relativement nombreuses (4), surtout pour les Actes de Jean ; les guérisons moins qu'on pourrait s'y attendre (5); la puissance des Apôtres sur le monde des animaux est mieux attestée (6), tout aussi

(1) Xénophon, IV, 2 ; Héliodore, VIII, 9. Pour cette dernière, il est ajouté expressément que le prodige est un signe de la volonté des dieux. Voyez encore la tentative de résurrection de la magicienne égyptienne, Héliodore, VI, 14, sur laquelle nous aurons à revenir.

(2) Marc, 7, 1, 13 ; 16, 17, 18. 20 ; Math. 10, 1, 8 ; Luc, 9, 1, 18-20.

(3) *Act.* 2, 43 ; 5, 12 ; 3 , la guérison du boiteux par Pierre et Jean ; 9, 32 et sv., 38 et sv. pour Pierre ; 19, 12 ; 20, 8 et sv. pour Paul, pour ne citer que quelques exemples.

(4) Jean en compte les deux tiers, 9/15 : 158 ; 159 ; 163 ; 164 ; 174 ; 177 ; 188 ; 190 ; 192. — Paul. 4/10 : la résurrection du fils d'Anchares, Schmidt, *Acta Pauli*, pp. 24-27 ; de Dion, p. 54 ; de Phrontine, p. 71 ; de Patrocle, *Martyrium Pauli*, p. 107. Pierre compte les trois résurrections du Forum : pp. 72-79.

(5) Pierre : le miracle des veuves aveugles guéries : p. 66, 22; 69, 7; en cette dernière circonstance, 13 veuves sont guéries en même temps ; 80, 16, affirmation générale ; fragment copte, Schmidt, p. 9. Paul : Guerison de l'hydropique Hermocrates, p. 52 — Jean, p. 168, la guérison des vieillards au théâtre.

(6) Pierre : le miracle du chien parlant, p. 56, de la sardine rappelée à la vie, p. 60 ; on peut mettre à côté du premier le discours de l'enfant à la mamelle, p. 61. — Paul : Thécla échappe aux bêtes, *Acta Pauli et Theclae*, pp. 257 et sv. Paul lui-même : Nicéphore Call. H. E. II, 25. Cf. Schmidt, *Acta Pauli*, p. 111. — Jean : le miracle des punaises, p. 180-1 ; du serpent, p. 185.

bien que sur la nature inanimée (1) ; à deux reprises, il s'agit d'une possession du démon (2). Enfin nous devons signaler deux circonstances remarquables : l'apôtre opère parfois par procuration (3) ; sa puissance est égale pour punir et pour bénir, pour châtier et pour sauver. Bon nombre de prodiges en effet sont accomplis pour satisfaire la vengeance divine ou tout au moins prévenir le mal, si pas lui donner la peine méritée (4). Et pour relever encore cet appareil thaumaturgique, on a soin de nous le présenter d'une façon qui n'est pas banale. Il semble que l'apôtre se joue avec le prodige ; il l'accomplit au gré de ses caprices et des circonstances. La quantité, pas plus que la qualité, n'est un obstacle à la fantaisie de l'écrivain. Sans doute, il faut ici tenir compte du procédé littéraire, comme nous le verrons tout à l'heure, mais cependant l'observation a son importance. On nous donne les prodiges par « paquets », c'est le cas ordinaire (5). Vraiment la familiarité de l'apocryphe à l'égard des œuvres divines dépasse toute retenue. Nous sommes bien loin des récits des Évangiles et des Actes ; nous nous trouvons, quelque paradoxale que l'affirmation puisse paraître, en présence de l'extraordinaire, de l'anormal dans le surnaturel même. Extraordinaire,

(1) Pierre : le voyage en mer, p. 50-1, (à comparer avec Jean, p. 159, 25.) le vol de Simon, p. 48 ; la statue, p. 58-9. — Paul : Thècla sauvée du bûcher : p. 250 , la destruction du temple d'Apollon (Melkart) à Sidon, Schmidt, p. 60-1 ; on pourrait joindre aux prodiges de ce genre, ce qui est raconté dans le *martyrium Pauli*, p. 115 : Quand le bourreau lui a tranché la tête, c'est du lait au lieu de sang, qui en sort. — Jean : le prodige de la coupe empoisonnée, p. 156-7 ; la destruction du temple d'Artemis, p. 171 ; p. 186 les portes du tombeau s'ouvrent d'elles-mêmes.

(2) Pierre, p. 58 ; Jean, p. 159.

(3) Chez Jean, a trois reprises pour une résurrection : p. 164 ; p. 174 ; p. 192. Pierre, 73, 32 ; 59, 18.

(4) Chez Pierre : l'histoire de sa fille paralysée, de l'acte copte, Schmidt, p. 7-10 ; la fille du jardinier, d'après s. Augustin, *C. Adimantum Manichaeum*, 17, 5. Schmidt, p. 14 ; Rufina, p. 46 ; la decouverte du vol de Simon, chez Eubola, p. 62-5 ; la chute de Simon, p. 82, — Paul : Hermippus est aveuglé, Schmidt, *Acta Pauli*, p. 55 (à comparer avec *Act.* 13, 8 12.) — Jean : l'histoire du serpent vengeur.

(5) Pierre : la scène devant la maison de Marcellus, p. 56-61, nous en donne quatre à la suite ; pp. 66-69, double guérison d'aveugles et vision lumineuse ; pp. 72-78, la scene du Forum : trois resurrections sans coup férir. — Paul : Thècle à l'amphithéâtre, pp. 265 et sv ; les incidents de Myre, Schmidt, pp. 52-58, double guérison, aveuglement de Hermippus et resurrection. — Jean : Devant Domitien, pp. 156 et sv. trois prodiges, coup sur coup ; pp. 161 et sv. résurrections de Cléopâtre et Lycomèdes ; mais surtout pp. 185 et sv, la scene du tombeau de Drusiana : Outre le serpent, fléau de Dieu, on a trois cas de rappel à la vie.

anormal obtenu soit par la nature surexcellente ou singulière, ou baroque des faits apostoliques, soit par l'accumulation voulue. Ici encore les apocryphes sont partis des données des écrits canoniques, mais ils ont dépassé singulièrement le point de départ ; ils ont accommodé à leur manière la tradition ecclésiastique (1).

Nous parlions, il y a un instant, de l'accumulation des prodiges, comme faisant partie du procédé littéraire de l'apocryphe apostolique. Nous retrouvons chez tous les trois une tendance à augmenter et à relever l'intérêt de ces récits, stupéfiants déjà par eux-mêmes, par l'art de l'arrangement des matériaux. Ils réussissent parfois admirablement dans cette entreprise de dramatisation artificielle, au point qu'on se laisserait prendre à s'intéresser à ces pages, n'était l'absurdité que revêt pour nous le contenu. La scène est admirablement située pour exciter l'intérêt : en public, au forum, dans la rue, là où l'on ne s'attendrait pas à la rencontrer, dans le tombeau de Drusiana, ou bien encore devant l'empereur, tel Domitien. Dès les premières lignes, on est préparé à l'émotion par la solennité de l'arrivée du thaumaturge, à moins que ce ne soit par les éclats d'une douleur qui gagnerait peut-être à être moins théâtrale. L'apôtre parfois est pris lui-même par la contagion de cette tristesse. Il s'avance vers le malheureux, adresse au ciel une prière émue et ardente et reprenant les paroles du Christ, il dit au mort, au malade de se lever de son tombeau ou de son grabat. Ajoutez à cet appareil, la présence du peuple, qui prend part lui-même à l'action à la manière du chœur dans la tragédie antique, ajoutant ses supplications à celle des quémandeurs, intervenant pour plaindre telle victime innocente et enfin proclamant par ses exclamations le triomphe (2). Vraiment c'est un drame qui se joue. On a employé pour nous y intéresser tous les artifices de la rhétorique. Je ne dis

(1) Ficker, *Die Petrusakten*, p. 16, étudie aussi les prodiges des Actes, mais à un autre point de vue ; voir aussi Hennecke, II, pp. 429-430.

(2) Nous ne pouvons oublier de mentionner la part que le peuple prend aussi à certains épisodes des romans grecs. Je ne veux pas seulement en appeler à l'apparat du mariage, qui réjouit toute la ville, émerveillée par la beauté extraordinaire des deux époux, mais encore à certaines circonstances tragiques du récit : Voyez les protestations du peuple, lors de la condamnation de Charicles, Héliodore, VIII, 9 ; sa place dans la scène de la reconnaissance au l. X, 10, 16, 39. Voyez dans Chariton, les deux contiones au théâtre, III, 4 ; VIII, 7-8. Dans Chariton, l'interêt de la foule au procès devant Artaxerxés, à l'arrivée de Calirrhoe et de Denys. V, 2 et sv. Voyez encore Xénophon, V. 7. — Pour les actes, voyez par exemple : La scène du Forum, chez Pierre, 72-79. — Paul : Thècle à l'amphithéâtre, p. 254. Jean : au tombeau de Drusiana, pp. 285 et sv. ; voyez encore Jean, p. 163 : toute la ville d'Ephèse accourt pour voir la résurrection de Cleopâtre.

pas que l'effet visé soit toujours obtenu ou du moins obtenu avec un égal succès; mais on peut constater à toutes les pages un effort louable pour l'atteindre.

Cette dramatisation de l'histoire se retrouve, notons-le en passant, dans les luttes qu'on prête à l'apôtre. Nous n'insisterons pas sur ce détail, moins apparent chez Jean et plus évident chez Pierre et surtout chez Paul. Celui-ci ne peut passer d'une ville à une autre, sans se trouver en présence de nouveaux ennemis et de nouvelles tribulations; on pourrait le voir à la seule analyse du récit (1). Ce que nous possédons de Pierre est rempli en grande partie par la lutte de l'apôtre contre Simon le magicien; et à peine celui-ci est-il tombé, qu'Agrippa le préfet, favorable auparavant, reprend sa place avec Albinus (2).

Mais les artifices de l'école tiennent une plus grande place encore dans les préoccupations des apocryphes. A côté de l'énormité des faits, ce qui frappe, c'est le nombre et la longueur des morceaux oratoires. Par là, nous entendons les récits, discours, monologues, lettres, hymnes, que nous rencontrons dans les romans apostoliques. Pour les premiers, il nous suffira de renseigner le long récit de Jean sur sa vocation, la passion et l'apparition du Sauveur (3), et l'histoire du vol commis par Simon chez Eubola, dans les Actes de Pierre. Jean paraît avoir une préférence marquée pour les longs et nombreux discours; il donne tour à tour la parole à tous les acteurs principaux de la scène; chaque incident est accompagné du développement d'un thème oratoire (4). Pierre, sans atteindre la verbosité

(1) A Antioche, les Juifs; à Iconium, Thamyris, Démas et Hermogènes; à Myre, l'ingrat Hermippus; à Sidon, la foule des païens; à Jérusalem, les Juifs; ailleurs, Longinus; à Philippe, il est jeté en prison; à Corinthe, Simon et Kleobius détruisent son œuvre: il doit aller à Rome, mais c'est encore pour y souffrir la persécution de Néron. On voit l'habileté de l'auteur à varier ses effets.

(2) Remarquer p. 72, 21; 73, 20-25, 32; 76, 18, l'attitude d'Agrippa à l'égard de l'apôtre et comparer p. 86, 90.

(3) Lipsius, *Acta II*. p. 193 et sv. C'est le fragment édité par James, *Apocrypha Anecdota*, II, 1,25 dans *Texts and Studies*, V. I.

(4) Deux exemples en particulier nous montreront la tendance de l'apocryphe: p. 163, la résurrection de Cléopâtre commence par la demande de Lycomèdes; on arrive à la maison: lamentations de celui-ci. Jean lui adresse des consolations; il tombe mort: lamentations de l'apôtre. Invocation. Cléopâtre est ressuscitée: Nouvelle prière pour Lycomèdes. — p. 183, mort de Drusiana, à la demande des disciples, Jean commence un discours funèbre en forme et le texte a soin de nous avertir qu'il n'en donne qu'une partie, p. 185-7; lors de la violation du tombeau, l'apôtre accompagné d'Andronicos, le mari de la défunte, s'y rend: Prière d'Andronicos pour obtenir que

de celui-ci, accorde cependant aussi une large place aux exercices d'éloquence ; ils constituent au moins le tiers de l'apocryphe (1). Paul, sans y renoncer complètement, est, semble-t-il, mieux en garde contre ce travers (2). En revanche, il nous offre un morceau de rhétorique, inconnu à ses deux collègues, dans la correspondance corinthienne. On connaît le goût des Sophistes de l'époque impériale pour cet art littéraire si délicat qu'est la lettre (3). Dans leur tentative de constituer « eine eigene rhetorische Poesie », pour employer les mots de leur historien, ils avaient essayé aussi de reprendre à leur propre compte les sujets et les genres qui appartenaient jusque là exclusivement à la poésie. Ils composaient des hymnes ἄνευ μέτρου, dit Aristides, en l'honneur des dieux et des héros, pour rivaliser avec leurs prédécesseurs en cette matière (4). Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver semblable prétention dans les apocryphes, si grands amateurs de la rhétorique sous tant de formes, comme nous venons de voir. Jean est encore le premier dans ce genre (5). Les dithyrambes de Pierre en l'honneur du Christ (6), tout aussi bien que les macarismes (7) de Paul, peuvent être ramenés à la même classe, et procèdent de la même tentative de constituer une sorte de prose poétique. Il ne faut pas perdre de vue que pour le premier, l'état et la condition de la version latine ne nous permet pas de mesurer toute la valeur de cet effort.

On pourrait croire, que nous faisons ici la part trop large à la

sa femme lui soit rendue ; invocation pour la résurrection de Callimachos, qui revenu à la vie s'empresse de parler, pour faire un assez long récit ; Jean lui répond par un discours eucharistique. A la demande renouvelée d'Andronicos, il fait une prière enfin pour Drusiana. Reste le domestique infidèle, Jean enseigne à son égard la miséricorde chrétienne. Drusiana fait pour lui une prière, et quand il est ressuscité, on ne nous laisse pas partir sans une nouvelle prière eucharistique de Jean.

(1) Ainsi pp. 45-64, ils comprennent environ 100/317 l. ; p. 70-77, 104/246 ; pp. 80-98, 92/231 ; pour permettre de se faire une idée de la place de la rhétorique chez Pierre.

(2) Schmidt, *Acta Pauli*, p. 100, croit retrouver les traces d'une longue discussion dans les lacunes des morceaux édités, pp. 63-68 ; voyez de même p. 61, le discours de Paul au théâtre à Sidon.

(3) Rohde, *op. cit.* p. 343.

(4) *Ibid.* pp. 334-335.

(5) L'hymne du Sauveur, pp. 197-198 est le modèle le plus caractéristique de cette prose rythmée. On en retrouve ça et là des essais moins nets : p. 170, n° 40 ; p. 201, n° 100 ; p. 206, n° 108 ; p. 207, n° 109 ; p. 211, n° 112.

(6) p. 67, 25 à 68, 15 ; 96, 12 à 98, 13.

(7) *Acta Pauli et Theclae*, p. 238, 12 à 240, 5.

rhétorique, en lui attribuant une influence qu'elle n'a pas eue et en la rendant responsable de méfaits, dont elle est peut-être innocente. Malheureusement, l'examen le plus attentif des morceaux, au point de vue littéraire, rend cette supposition assez manifeste. Les procédés de développement les plus usités sont bien ceux des rhéteurs; on y trouve leur abus des figures de mots : antithèses, répétitions et accumulations, jeux de mots (1) ; leur ton théâtral, qui se remarque particulièrement en certains morceaux, les invectives déclamatoires de Pierre, tout aussi bien que la fameuse oraison funèbre de Drusiana, qui mériterait de figurer dans les recueils d'exercices du genre à côté du discours à l'assemblée des Éphésiens (2) ; leur manie de l'art pour l'art, de l'éloquence pour elle-même, il suffirait de citer à ce propos les discours si curieux et si longs de Pierre et de Jean, au moment de la mort (3), ou plutôt au moment où celui-là est attaché à la croix, la tête en bas et où celui-ci se couche dans la fosse, qu'il vient de faire creuser, en attendant de rendre volontairement son âme à Dieu. On comprend par là tout le vide et la froideur de ces pièces académiques, et aussi qu'on ait pu les détacher de leur milieu et les faire circuler séparément, sans leur faire perdre de leur valeur et de leur sens (4). On aurait pu tout aussi bien faire la même opération pour d'autres morceaux, tels que le discours de Pierre sur la Transfiguration, son discours à la Croix (5), et si on ne l'a point fait, c'est apparemment que l'attention n'a pas été attirée d'une façon spéciale de ce côté.

Tels sont les matériaux employés par les apocryphes, d'une part les prodiges, d'autre part les morceaux de rhétorique. Si nous examinons l'arrangement de ces pièces, on saisit très vite le

(1) Pierre: les dithyrambes que nous venons de citer. L'hymne de Jean n'est au fond qu'une longue et fastidieuse série de jeux de mots. Et encore Pierre : 47, 17 ; 66, 14 ; 70, 17 ; 71, 19 ; 76, 16 ; 82, 1 ; 83, 1 ; 92, 9, 15 ; 96, 6 ; 100, 6.

(2) Pierre, p. 55, 23 à 56, 18 ; 60, 1-11 ; 62, 1-15. A comparer avec les invectives des romans grecs contre la Fortune ou contre Vénus : Héliodore, V, 6 ; VI, 7, 8 : Chariton, I, 14 ; II, 8 ; III, 10 ; V, 1 ; VI. 6 ; VIII, 1, — Jean, p. 168, 6 discours à l'assemblée, remarquable par la solnenité du début et le procédé de développement par accumulation d'exemples ; p. 183, 11 à 185, 6, oraison funèbre, d'un ton plus délicat, mais on peut y remarquer l'abus de l'énumération, des métaphores, de l'érudition.

(3) Pierre, p. 90 et sv. Il comprend près de 70 lignes dans l'édition de Lipsius. Jean, p. 211, n'en a que 54 ; mais il a été précédé d'un morceau du même genre déja aussi long.

(4) Tel l'hymne du Christ de Jean : August. *ep. ad Ceretium*, 237 ; la correspondance Corinthienne dans les actes de Paul.

(5) Pierre, p. 66 68 ; p. 90 et ss.

procédé simpliste, qui sert à les rattacher les unes aux autres et à coudre entre eux les différents événements. Il serait trop long de faire l'examen pour chacun des trois apocryphes; on peut se contenter de faire la preuve pour Pierre, en donnant à grands traits l'analyse du récit, tel qu'il est conservé dans les Actus Vercellenses. On nous permettra de faire ressortir la manière de l'auteur, en éclaircissant l'exposé au moyen de quelques observations ; nous ne pouvons non plus nous arrêter également à tous les points du récit. Celui-ci commence au départ de Paul pour l'Espagne. Si l'apôtre des gentils quitte ainsi tout à coup Rome, ce n'est évidemment que pour faire place au séducteur Simon, dont la séduction va entraîner l'arrivée de Pierre. Celui-ci quitte Jérusalem, sans coup férir trouve à Césarée un navire prêt, un pilote bien disposé; on aborde à Puteoli, Ariston est là pour le conduire à Rome. A peine est-il entré dans la ville, qu'on accourt pour l'entendre ; la foule le conduit à la demeure de Marcellus, où se trouve Simon. Dans ce que l'on pourrait appeler la préparation à la lutte des deux antagonistes, les faits, on le voit, se suivent sans grand lien entre eux. Ce qui les unit, c'est un procédé extérieur, qui est chargé de déterminer leur succession : la vision, l'oracle du Seigneur, qui ordonne le départ de Paul (1) ; qui annonce à Pierre l'entrée du magicien à Rome, le navire qui l'attend au port, la lutte à soutenir (2) ; à Théon, le pilote, la qualité de son passager de la dernière minute (3) ; à Ariston, l'envoi de Pierre à la communauté abandonnée (4); l'arrivée à Puteoli est la confirmation de ses pressentiments (5). Si nous lisons toute l'histoire de la conversion des romains pénitents et de Marcellus, nous sommes frappés sans doute de l'habile disposition des faits destinés à dramatiser d'une façon saisissante la lutte qui se livre entre l'apôtre et le magicien, de la complication et de la gradation des

(1) On a beaucoup discuté sur les chap. 1-3 : Ficker, Hennecke, II, pp 397, 404 se résigne difficilement a y voir le fait qui doive expliquer la chute des Romains. Sans oser le dire, il sent le procédé trop simpliste et trop mécanique. Il était cependant naturel pour notre auteur, qui a connu probablement les Actes de Paul et se soucie de se mettre d'accord avec un de ses modèles et devanciers, comme le suggère la notice. 110, 13, si elle est primitive. Schmidt, p. 84. — *Actus Vercellenses*, 45, 6-10 : Quartus, le gardien de Paul, lui permet d'aller où il veut. Paul répond qu'il s'en ira, si telle est la volonté de Dieu. Et en effet, il jeûne trois jours et trois nuits et l'oracle divin lui donne l'ordre de partir ; 45, 7. 9.

(2) 49, 24-31.

(3) 50, 12-19.

(4) 51, 30; 52, 12-14.

(5) 52. 15.

prodiges dans la manière habituelle de l'auteur (1), mais il n'en est pas moins vrai que les événements se suivent comme des pièces agencées selon le caprice du narrateur. La conversion des fidèles est tout aussi facile que leur défection a été prompte ; Marcellus, dès la première manifestation de la vertu apostolique, se sent remué et se jette aux pieds de l'apôtre pour demander un pardon, qui lui est aussi vite accordé. Le magicien essaie à peine une défense et une réponse, et si quelques pages plus loin, il a un retour offensif, c'est pour nous permettre de voir un nouveau prodige et d'entendre l'annonce d'un nouveau combat. Le possédé qui se moque n'est introduit que pour servir au procédé littéraire de l'auteur, tout aussi bien que l'accident de la statue brisée.

Avec le chapitre 16, commence la seconde lutte entre Pierre et Simon, mais ici encore, elle s'ouvre par une apparition du Sauveur à l'apôtre, résumant la première victoire qu'il vient de remporter et annonçant l'heureuse issue de la rencontre qui doit avoir lieu au Forum, le samedi suivant. Il n'entre pas cependant dans les intentions de l'apocryphe de précipiter le dénouement ; ce n'est pas son habitude de courir au but par le chemin le plus simple. Aussi intercale-t-il le récit de l'affaire de Jérusalem, d'Eubola, où pour la première fois l'apôtre a triomphé du magicien : c'est un motif pour les fidèles d'avoir confiance dans le succès final. On a ensuite la prière de Marcellus, suppliant Pierre de venir chez lui, où il a assemblé les veuves et les anciens et où tout est prêt pour le ministère divin. A merveille pour l'orateur, on est en train de lire en ce moment la page de l'Évangile, qui raconte la scène de la Transfiguration, ce qui permet de développer un thème cher à l'auteur, comme nous le verrons, thème du reste qui est confirmé à nouveau par le prodige de la vision lumineuse et des veuves guéries. Mais qu'on veuille bien ne pas le perdre de vue, la vision n'a eu garde d'oublier l'annonce de toute cette scène : *Nunc autem noli cessare*, a dit le Christ, *et quoscumque tibi misero, in nomine meo fundabis* (2). Rien de ce que fait l'apôtre ne reste indéterminé et laissé au jeu des circonstances (3).

(1) A la première intervention du chien, succède l'incident plus dramatique du possédé et de la statue brisée ; le chien reparaît pour adresser toute une invective et une annonce prophétique au magicien et meurt après avoir rendu compte de sa mission ; enfin le prodige du poisson relevé par la qualité « sardam ad fenestram suspensam », le nombre des spectateurs et la durée. 61. 1. 6.

(2) 62, 29.

(3) Ficker, Hennecke, II, f. 444, se demande, sans pouvoir trouver une réponse, comment on arrive au fameux discours sur la Transfiguration.

Le songe de Marcellus nous ramène à la pensée du combat et à peine l'apôtre en a-t-il entendu le récit, qu'il se lève pour aller au Forum (1). Pour cette dernière scène, nous ne nierons point qu'il n'y ait une suite naturelle dans les incidents du commencement, et nous en dirons la raison plus loin, mais ici encore, les événements se plient avec une facilité inouïe au gré du thème de l'auteur : la crainte de Simon, son piètre discours, la partie ingrate qui lui est laissée dans le programme du premier prodige. Et pour le reste, nous avons la dramatisation selon le type consacré, par l'entrecroisement, la gradation habile des trois résurrections que l'apôtre opère. Cette méthode reparaît dans la liste des dons, qu'il reçoit pour le soin des veuves et des vierges : la mère de Nicostrate est généreuse, mais le ressuscité lui-même donne le double, sans compter qu'il se consacre lui-même à l'œuvre de Dieu ; enfin Chrysis, de qui on n'attendrait point pareille générosité, renchérit encore sur les deux autres (2).

Au chapitre 31, la narration est quelque peu arrêtée, par une de ces affirmations vagues, sans désignation de temps, que l'on rencontre çà et là. Cependant il en arrive vite à la déclaration finale de Simon et à sa chute. Au chapitre 33, le même phénomène se représente et l'on introduit un nouvel incident, la prédication de la continence, qui sera le point de départ du dernier acte de la vie de Pierre ; il est inutile de faire ressortir l'entrée subite de ce nouvel élément dans le récit : rien jusqu'ici ne nous a préparés à cette prédication. La conversion des femmes, la colère des maris offensés s'enchaînent sans aucune difficulté. Pierre à la demande des frères décide de s'enfuir pour échapper au coup qui le menace ; il s'en ira seul, pour ne compromettre avec lui aucun des fidèles. Mais au moment de sortir de la porte de la ville, il voit venir à lui le Christ. « Seigneur, où allez-vous? — Je vais à Rome pour être crucifié ». Et Pierre de répondre : Seigneur, vous serez crucifié une seconde fois ? — Oui, Pierre, je vais être crucifié pour la seconde fois. Mais là s'arrête l'entretien, Pierre rentre en lui-même, se demandant ce que signifie cette rencontre, tandis que le Seigneur remonte aux cieux. Il a compris et retourne à Rome : c'est en lui, note le texte, que sera réalisée l'annonce du Sauveur. Telle est la fameuse scène du *Quo Vadis*,

(1) 70, 25, *Gratulatus itaque et recreatus his verbis, levavit se, ut veniret ad forum.*

(2) *Alia die post sabbatum, venit ad domum Marcelli, adferens Petro duo millia aureorum*, 79, 8 — *et ipse obtulit quatuor milia aureorum*, 79, 12 ; *ministro meo Petro da decem milia aureorum*, 79, 24. La gradation est on ne peut mieux marquée.

appelée à une si grande popularité ; il n'est peut-être pas une page de notre auteur, qui ait été goûtée comme celle-ci. Cependant elle n'est pas isolée. Elle est l'aboutissant de deux tendances constantes en lui : d'une part, tous les épisodes de la vie de l'apôtre sont réglés par une vision divine ; il est inutile de le faire remarquer à nouveau, l'analyse que nous venons de faire le démontre à suffisance ; d'autre part, il aime à dramatiser le moindre incident. Il ne l'avait pas encore tenté pour ce grand fait du récit, l'apparition de Jésus, à moins qu'il ne faille compter dans ce nombre la vision lumineuse du chapitre 21 ; il l'a tenté ici et a réussi de main de maître. Voulant paraphraser la parole du Sauveur, citée par Origène, In Joh. Comm. XX, 12 : ἄνωθεν μέλλω σταυροῦσθαι (1) ; il a imaginé la fuite de l'apôtre et la venue du maître, se rendant à Rome pour être sacrifié. Mais c'est une simple annonce prophétique. Car à peine le Sauveur a-t-il parlé, qu'il remonte au ciel, tandis que Pierre est éclairé sur la signification des paroles qui viennent d'être prononcées.

Le martyre et le mode du supplice sont fixés désormais. Aussi les événements se précipitent et sans aucun obstacle, arrestation, condamnation, crucifiement et mort. Enfin, quand Marcellus a rempli les derniers devoirs envers son maître vénéré, celui-ci l'avertit en songe de se donner à d'autres préoccupations, jusqu'au retour de Paul. C'est une vision qui congédie Marcellus, comme le lecteur et nous avertit que tout est fini. On aura saisi, je l'espère, par cette analyse, que nous avons dû allonger quelque peu, le procédé de développement des Actes apocryphes de Pierre. Ce développement a quelque chose de factice et de mécanique; on ne peut méconnaître la part importante que l'élément essentiellement romantique, qu'est la vision, le songe, joue dans la succession des faits. Il commande les parties principales du récit et dans ces parties mêmes, le processus par accumulation et par gradation est encore purement logique et nullement historique.

On pourrait montrer la même tendance dans les Actes de Jean et de Paul, quoique l'état fragmentaire dans lequel nous possédons ces documents, rende la chose moins évidente. L'élément vision, songe y est représenté également (2); l'état des textes oblige à quelque

(1) C. Schmidt, *Die alten Petrusakten*, p. 84 ; *Acta Pauli*, p. 91 ; p. 108; p. 161-2.

(2) Paul, Schmidt, p. 54 (comparer à Pierre, p. 62, 23 ; 70. 6), Théonoë annonce aux Corinthiens l'heureuse issue des difficultés de Paul à Philippes; 82-3 (comparer Schmidt, p, 105), l'annonce de son départ pour Jérusalem et de là à Rome, pour l'accomplissement de son ministère apostolique. — Jean, p. 161. 3 une voix céleste annonce qu'il va glorifier Dieu à Ephèse (comparer

réserve dans ces sortes de comparaisons, mais on est bien tenté de reconnaître qu'ici encore Paul est en retard sur ses deux collègues ; nous l'avons déjà constaté sur un autre point. Il l'est aussi par rapport à un nouvel élément que l'on doit signaler dans nos apocryphes. On n'y trouve point la Tyché des romans grecs, qui se jouait des malheureux amants poursuivis de ses coups tout le long de leurs nombreuses pérégrinations. Elle est remplacée par « les artifices multiples du méchant, par les machinations et les inventions mauvaises » de Satan (1), qui suscite aux apôtres des ennemis et des difficultés sans cesse renaissantes. A peine le magicien Simon est-il entré en scène, que nous sommes avertis de sa qualité de ministre et de lieutenant du mauvais (2). C'est le même, qui est rendu responsable du reniement de Pierre (3). C'est lui encore, qui par l'intermédiaire du Samaritain, résistera à Pierre dans la lutte fameuse du Forum (4). Aussi l'apôtre fidèle ne le ménage-t-il pas dans ses invectives fameuses, adressées à Satan directement aussi bien qu'à son ministre, et qui sont renouvelées de celles des héros des romans grecs contre la Fortune (5). Mais quand Simon a disparu, l'influence néfaste dont il était le digne représentant, ne s'évanouit pas avec lui : le persécuteur Agrippa condamnera Pierre, parce que « ministre de la méchanceté de son père », le Satan jaloux (6). On peut voir le même motif mis en œuvre chez Jean (7), tandis que chez Paul, nous ne l'avons nettement indiqué qu'à deux endroits différents (8). En

Pierre, 46, 9); 161, 16, Lycomède est averti de l'arrivée de l'apôtre qui le consolera (Pierre, 52, 15); p. 167, 18, une vision intérieure révèle à Jean, qu'il doit convoquer les malades d'Éphèse au théâtre; 175, 6, un songe lui découvre un crime abominable, qui vient de se commettre (Pierre, 63, 12); 186, 15, rencontre de Jésus (à comparer avec la scène du *Quo Vadis*) ; 188, 19 (Pierre, 77, 23 et sv.),

(1) Pierre, 55, 24.

(2) Dans la vision de Jérusalem, 49, 27 : *dissolvit astutia sua et energia Satanas, cujus virtute se adprobat esse.* Voyez la même affirmation : 49, 33; 52, 9, 13, 25; 53, 4, 8, 16; 54, 10 et encore 65, 28.

(3) 54, 33.

(4) 62, 27 ; 70, 12, 21.

(5) 55, 23 et sv. ; 57, 6, 11; 60, 10; 61, 14; 62, 1 et sv.; 69, 30.

(6) 90, 16 ; 91, 3. L'apôtre se sert même de ce motif, pour arrêter la colère des assistants contre le préfet, comme si celui-ci n'était qu'un instrument irresponsable entre les mains du démon.

(7) P. 167, 17; 178, 3; 181, 22 (Callimachos est l'envoyé de Satan, comme Simon); 185, 10; 192, 17.

(8) Voyez *Acta Pauli* la correspondance apocryphe corinthienne, p. 78: Simon et Cleobius ne sont également que les instruments du mauvais. — Dans le *Martyrium Pauli*, 106, 6 (107.5); 112, 5 (ici il n'y a rien de correspondant dans le latin, 113, 8).

revanche, l'apôtre se laisse aller parfois à des sentiments de découragement et de désespoir, comme les héros des romans grecs devant les caprices et les coups subits de la Fortune (1). Nous faisons abstraction pour le moment de la place que la doctrine angélologique tient dans le système théologique de l'auteur. Peu nous importe la source d'où il l'a empruntée et les facteurs qui sont intervenus dans sa formation. Nous constatons simplement ici l'usage qu'il en fait et les ressources qu'il en tire pour l'arrangement de son œuvre.

On comprendra facilement que la personnalité des acteurs du drame apostolique reçoive quelque atteinte du contact et de la pression des deux puissances singulièrement dominatrices, qui enserrent leur action. Évidemment on ne va pas jusqu'à prétendre supprimer de leur part toute initiative. Les grandes lignes sont fermement dessinées en dehors de leur influence et de leur décision; il n'en est pas toujours de même dans les détails; mais ici encore il arrive parfois que la main de Dieu les suit pas à pas (2). Si nous examinons des scènes telles que celle qui se passe devant la maison de Marcellus, la scène du Forum, on ne peut, sans oublier toutefois le motif de la vision divine encourageant et mettant en quelque sorte son activité en branle (3), on ne peut, dis-je, méconnaître que Pierre y apporte une assurance, une confiance, une activité remarquable (4); ce serait exagéré de lui refuser toute initiative personnelle. On le voit accessible à la joie, à la compassion, aux sentiments et aux passions, qui sont le lot de tout héros au milieu des difficultés et des combats (5). Nous ne pouvons entre autres oublier sa miséricorde envers le magicien vaincu ou du moins en passe de succomber dans son audacieuse tentative (6). Il avait déjà montré les mêmes sentiments à l'égard des Romains coupables et repentants. Mais ce serait se méprendre singulièrement, que de voir

(1) *Acta Pauli*, p. 58; 60 et 61, lors des tribulations qu'il endure dans la ville de Sidon; p. 77-78, au reçu de la lettre des Corinthiens : Les tribulations se suivent les unes les autres... ; il vaudrait mieux que je fusse mort. Comparer Héliodore, V, 2; VI, 7.

(2) Lire le voyage de Pierre de Jérusalem à Rome; les moindres événements lui sont imposés, sans qu'il ait autre chose à faire que de se laisser conduire : p. 49-52. Tout au plus montre-t-il quelque volonté, quand malgré tout il refuse de s'arrêter à Puteoli. 52, 30 et sv.

(3) 52, 13 et sv.; 62, 20 et sv.; 70, 5 et sv.

(4) Voyez, 56, 22, 25, 30, 32 : 58, 12; 59, 4, 12; 60, 26, 61, 30. — 71, 5; 73, 7, 10, 25, 32; 77, 5.

(5) 55, 23; 56, 19; 58, 28; 59, 27. — 70, 23-25; 77, 7, 16, 26.

(6) 76, 27; 82, 24.

dans ces actions et dans ces éclats de la sensibilité les preuves d'une personnalité et d'un caractère. Pierre représente un type, une abstraction : c'est l'apôtre du Seigneur en lutte avec les ennemis de la foi et d'autre part c'est l'apôtre, qui a failli et prêche la miséricorde, dont il a éprouvé en lui-même les heureux effets (1). Rien en effet ne dénonce dans tous ces traits une réminiscence du caractère de Pierre, tel qu'il nous est suffisamment connu par les Évangiles. On ne peut mieux saisir sur le vif la différence qui existe entre l'apôtre des livres canoniques et celui de l'apocryphe, qu'en examinant les protestations de fidélité et de courage, au moment où le Sauveur prédit son arrestation future et la défection prochaine, pour les comparer avec son attitude à cet endroit où se prépare pour lui-même le même coup de la malice des hommes (2). Les disciples lui demandent de partir pour échapper à la colère du préfet. « Je m'enfuirais, mes frères? », leur répond-il simplement (3). Cependant on le supplie de le faire au moins pour se conserver aux fidèles, dont il connaît la faiblesse. C'est sur ces instances, qu'il se décide à s'en aller, seul et déguisé. On sait ce qui arriva et comment la vision du *Quo Vadis* vint le renseigner sur ses destinées. Fixé désormais sur son sort, il accepte la loi qui lui est imposée et revient à Rome, « joyeux et glorifiant Dieu », ajoute le texte, reprenant une formule assez fréquente (4), en sorte que ce serait une illusion d'y voir l'expression vivante d'une acceptation généreuse et spontanée; c'est simplement la soumission de l'apôtre à la volonté du maître, qui est venu mettre fin à son indécision (5).

Le caractère abstrait de la psychologie de l'apôtre se reconnaît à sa simplicité. Quelques traits à peine constituent le portrait moral qui nous en est donné : Pierre est l'apôtre de Dieu, qui partage ses intérêts, pleurant quand la tentation vient assaillir l'œuvre du

(1) Par deux fois, il apparaît nettement désigné comme le prototype de la communauté romaine, par sa chute et ses doutes : Il le dit lui-même dès son premier discours, 54, 2 et sv. — Marcellus le lui rappelle, 58, 4 et sv. — Ficker, *Die Petrusakten*, p. 33, montre que Pierre dans les Actes est le type de l'homme qui a failli à son devoir et est ramené à la grâce par Dieu.

(2) 86, 20 et sv.

(3) Cette protestation, quelque peu simple, a scandalisé les lecteurs des Actes, comme on peut voir par les développements habiles qu'elle reçoit dans le remaniement du *Pseudo-Linus*, par exemple : 5, 18 et sv. — Voir sur le récit de celui-ci, Ficker, Hennecke, II, p. 473.

(4) 50, 32 ; 59, 27; 62, 19; 69, 13; 70, 23 ; 80, 4; 84, 11.

(5) Lire une analyse du même récit dans Ficker, *op. cit.*, p. 474; et la rapprocher des systèmes ingénieux de Lipsius, *Ap.* II, p. 338 ; Erbes, *art. cit.*

maître, se réjouissant des succès et des retours ; il est l'ennemi né de Simon. Il est bon, compatissant, accorde le pardon au souvenir de ses expériences personnelles. On pourrait lui substituer Paul, puisque celui-ci a éprouvé également la miséricorde du Seigneur (1), et on ne voit pas en effet, quand ils paraissent tour à tour sur la scène, ce qui les différencie. Le décor extérieur, emprunté à la tradition, est le seul obstacle qui se dresse contre la substitution de l'un à l'autre. Et, notez bien que la même opération est aussi possible pour les Actes de Paul, si nous n'y rencontrions pas le même empêchement. Ce ne sont pas en effet les prodiges que Paul sème partout sur son passage, ce ne sont pas les discours qu'il prononce, qui pourraient nous gêner: Pierre également fait l'un et l'autre. Ce n'est pas le rôle effacé qu'il joue dans l'histoire de Thècle, qui créerait quelque difficulté : Pierre également prêche la continence et à la rigueur, il pourrait se réfugier dans un tombeau, pour attendre que l'orage d'Iconium soit passé. Il pourrait prier Dieu de le délivrer des coups d'Hermippus et de sa troupe (2). Je ne vois rien qui nous empêche de continuer la substitution, jusqu'à la scène finale, au martyre de l'apôtre. On lui donnerait sans inconvénient pour motif ce jeu de mot que le chrétien est un soldat du Christ, tout aussi bien qu'on attribuerait à Paul la prédication de la chasteté (3). Le décor géographique des missions de saint Paul, ses relations plus intimes avec la communauté corinthienne, le mode du supplice et d'autres faits extérieurs fourniraient seuls un obstacle infranchissable. Tellement la psychologie intérieure du héros est peu développée, vague et informe, et tellement le mouvement extérieur la domine et l'écrase. (*A suivre.*)

Bastogne. J. Flamion.

(1) 47, 15 et ss.

(2) *Acta Pauli*, p. 55, à comparer avec Pierre, priant Dieu de confondre Simon, p. 82, 21.

(3) La substitution est survenue de fait en ce dernier point, dans saint Jean Chrysostome : Lipsius, *Ap.* II, p. 246 ; Schmidt, *Acta Pauli*, p. 123.

NOTES SUR CHRISTIAN DE STAVELOT.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DES TRAVAUX SCRIPTURAIRES ET DES CONTROVERSES EUCHARISTIQUES
DU MOYEN AGE.

La Patrologie latine de Migne (1) attribue à Christian Druthmar, moine de Corbie :

A) Une lettre aux moines des abbayes de Stavelot et de Malmédy.

B) Un commentaire sur l'évangile selon saint Matthieu.

C) Un exposé sur l'évangile selon saint Luc.

D) Des notes sur l'évangile selon saint Jean.

Les données certaines de la biographie de cet auteur sont peu nombreuses. Elles se résument en ceci : venu de l'extérieur, il enseignait, vers le milieu du IX^e^ siècle, les saintes Écritures aux jeunes religieux des abbayes susmentionnées; on ne tarda pas à le nommer *le Grammairien.*

Nous avons eu à notre disposition le plus ancien des quatre manuscrits connus des œuvres de cet exégète, et nous y avons fait quelques constatations que nous communiquons ici.

Le *Codex Vindobonensis 724* (*theol. 122*) date du X^e^ siècle et renferme les quatre ouvrages signalés ci-dessus (2).

Au verso du f° final, qui adhérait à la couverture, nous avons lu quatre fois la phrase : *Codex de monasterio sci nazarii.*

On rencontre encore au même endroit, d'une écriture en tout semblable à celle du manuscrit, les trois vers suivants :

> Gramma legendo ticum Xr̄i lector sapis anum.
> Lectum nazarius me repetit dominus.
> Sit mala vita sibi qui me subtraxerit illi.

(1) T. CVI, col. 1259-1520.

(2) Voir M Denis, *Codd. mss. biblioth. palat. vindobon. latini... etc.* t. I, p. 1. col 297 ss. Vienne, 1793. — Les trois autres mss. sont : Codex Monacensis 14066 (S. Emmerammi) s. XI, contenant A, B et C ; Codex Cheltenham. 1148, s. XI, contenant A et B (v. K. Hampe, *Neues Archiv der Gesellschaft für ält. deut. Geschichtskunde,* t. XXXII (1898), p. 677) ; Codex 71, s. XII, de la bibliothèque Ste Geneviève de Paris, f. 49 ss. contenant A et B (v. Kohler, *Catal. de la bibl. Ste Gen. de Paris,* I. p. 50, Paris, 1893). — On ignore ce que sont devenus deux autres mss dont l'un (ms de St-André de Worms) a été utilisé par Menrad Molther pour l'édition de Hagenau (1530) et dont l'autre (ms des Franciscains de Lyon) est mentionné par Sixte de Sienne, *Bibl. sacra,* l. VI, ann. 112.

On voit par là que le codex avait été copié pour un monastère de Saint-Nazaire. Nous croyons qu'il s'agit de Lorsch (Lanrissa, Laurishamum, Lauresheim), monastère du diocèse de Worms, dédié d'abord à saint Pierre, puis à saint Nazaire. Là seulement, en effet, saint Nazaire est signalé comme le *seul* patron (1). — Cette inscription fournit encore un témoignage de l'antiquité du surnom de *Grammairien* donné à Christian. Le lecteur aura, en effet, remarqué la double tmèse renfermée dans le premier vers, dissimulant les noms de notre auteur : *Grammaticum Christianum*. Ce même titre est encore attesté par le catalogue de l'ancienne bibliothèque de Saint-Laurent de Liège (2).

* * *

On n'élève aucun doute contre l'authenticité de l'Épitre dédicatoire qui se retrouve en tête de tous les manuscrits (3). Celle du premier commentaire est également à l'abri de tout soupçon. Les quatre manuscrits attribuent cet ouvrage à Christian ; l'Épître dédicatoire a pour but de le présenter aux destinataires ; on le voit signalé dans l'inventaire des livres du monastère de Stavelot, en 1105 (4), et, comme nous l'avons dit, dans le catalogue de la bibliothèque de saint Laurent de Liège (5). Enfin, les anciens auteurs d'histoires littéraires l'ont connu et lu sous le nom de Christian (6). Nous ne

(1) F. Falk *(Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis und Bibliotheca laureshamensis. XXVI Beiheft zum Centralblatt für Bibliothekwesen*, IX. p. 54, 61, 65, Leipzig, 1902) signale plusieurs inscriptions semblables sur d'anciens mss. de Lorsch de la même époque. Ainsi le *Vatic. Pal. 246, s. X (Gregorii Moralia)* et le *Vatic. Pal. 814, s. IX-X (Flav. Jos. Antiquitates)* portent :

Reddere Nazario me lector kare memento.
Alterius domini jus quia nolo pati.

(2) Catalogue publié par le Dr Nolte dans *Le bibliophile belge*, IV (1869), p. 162, d'après un ms de la Bibl. royale de Bruxelles (ms. 9810-9814, s. XII-XIII).

(3) E. Dümmler en a donné une édition critique MGH. Epp. VI, p. I, p. 177. Berlin, 1903.

(4) Catalogue écrit sur le dernier feuillet du deuxième volume d'une magnifique Bible, actuellement au British Museum, transcrite à Stavelot par les moines Goderan et Ernest, et achevée en 1097 ; publié par Thonissen, *Bull. de l'ac. royale de Belgique*, 36e année (1867), I, 613 ss. On y lit : Anno Incarnationis millesimo CV, scrutato armario S. Remacli, hi libri inventi et hic annotati sunt... Christian. super Mattheu.

(5) Nolte, *l. c.*, p. 162 : Hilarius de trinitate. Item super Mateum cum christiano grammatico.

(6) Sigeb. Gembl., *De Script. eccl.*, c. 72 ; *Anon. Mellic.*, c. 90.

voyons point de raison pour rejeter le récit qui termine le commentaire sur saint Matthieu. Sans doute, c'est une légende racontant un miracle opéré par l'intercession de sainte Euphémie lors du concile de Chalcédoine. Molther ne la lisait point dans son manuscrit de Saint-André de Worms. Mais Christian, malgré la sobriété habituelle de son exégèse, ne reculait point devant une histoire destinée à réveiller l'attention de ses auditeurs. L'éditeur de Hagenau nous apprend lui-même que le codex dont il se servait était en très mauvais état. Il a pu être mutilé. La prière finale termine bien plus naturellement l'ouvrage et est dans les habitudes de l'époque.

Les notes sur saint Luc, et surtout celles sur saint Jean, sont, dans la Patrologie latine, à peu près inintelligibles. Elles gagnent en clarté à être mieux ponctuées et à être rapprochées des textes évangéliques auxquels elles se rapportent. Un examen attentif nous a fait reconnaître que les premières se composent de fragments extraits, presque toujours à la lettre, des commentaires du Vén. Bède sur saint Luc (1). Deux indications recueillies dans le *Cod. Vindob.* confirment cette constatation. Au f° 178, v°, col. 2, l. 6, nous lisons : *In II libro Josephus repetit...* etc. Au f° 179, v°, col. 2, l. 23 : *Lib. III.* C'est précisément en ces endroits que les extraits commencent à être empruntés respectivement aux 2e et 3e livres des dits commentaires de Bède.

Avec beaucoup de patience on constate un phénomène semblable au sujet des notes sur saint Jean. Ces mots, ces bouts de phrases, se retrouvent dans les traités de saint Augustin sur le quatrième évangile (2). Il faut avoir soin de se guider d'après le texte évangélique et de rétablir par ce moyen l'ordre troublé dans les fragments.

C'est précisément à Bède et à saint Augustin que l'Épitre dédicatoire renvoie pour le commentaire de ces deux évangiles. Christian y manifeste l'intention de composer, au besoin, des explications sur ces documents. L'a-t-il fait ? E. Dummler conjecture (3) que nos fragments sont des notes recueillies des leçons du Grammairien. Nous serions plutôt porté à y reconnaître le fruit des lectures entreprises par un professeur en vue d'un travail projeté. Il faut renoncer à la certitude sur l'authenticité de ces recueils : la tradition manuscrite est incertaine (4) ; ces extraits n'ont rien de personnel, et la

(1) PL, t. XCII, col. 301-604.

(2) PL, t. XXXV, col. 1379 ss.

(3) *Ueber Christian von Stavelot und seine Auslegung zum Matthäus*, dans les *Sitzungsber. der königl. preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1890, 2, pp. 935-952.

(4) Le *Cod. Vindob.* lui-même ne donne pas ces notes comme œuvres de

nature très variée des explications notées ne permet pas de reconnaître les tendances exégétiques de l'auteur qui les a recueillies, ou l'intention qui a présidé à leur choix.

* * *

Dans le commentaire consacré par Christian au passage eucharistique Mt. XXVI, 26-27, E. Dummler a cru retrouver la conception protestante d'une présence et d'une perception spirituelles du corps et du sang du Seigneur dans le sacrement (1). Il importe avant tout de fixer le véritable texte, car nous rencontrons en cet endroit des variantes assez considérables. Nos manuscrits présentent le texte de la Patrologie latine : nous le désignons par la lettre P ; L sera le texte que Sixte de Sienne (*l. c.*) affirme avoir lu « *in vetustissimo codice, quem Lugduni in bibliotheca Franciscanorum manuscriptum inspexi* » ; E représente les leçons que le même auteur rencontrait dans les éditions faites en Allemagne.

Dans le tableau ci-joint, nous soulignons les variantes.

P	L	E
... ut memores illius facti semper hoc *in figura* facerent quod pro eis acturus erat, non obliviscerentur.		ut memores illius facti, semper hoc *in figuram* facerent quod pro eis acturus erat, et *hujus caritatis* non obliviscerentur.
Hoc est corpus meum. Id est, in sacramento.	Hoc est corpus meum, hoc est, *vere* in sacramento *subsistens*.	Hoc est corpus meum, hoc est, in sacramento.
... transferens *spiritaliter corpus in* panem, *vinum in* sanguinem...	... transferens *panem in* corpus et *vinum in* sanguinem...	... transferens *spiritualiter corpus in* panem, *in vinum* sanguinem...

Christian. Le commentaire sur S. Matthieu se termine (f° 177 v°, col. 2) : « Explicit commentum XPIANI ». Deux lignes plus bas commence : » Lucas ipse consurgens ». — Même absence d'indication d'auteur entre les notes sur S. Luc et celles sur S. Jean : f° 183, col. 2, l. 11 : « soror sanctae mariae. Secundum Johannem ». Les indications placées en marge sont postérieures.

(1) Voici le texte de Christian : Dedit discipulis suis sacramentum corporis sui in remissionem peccatorum, et conservationem charitatis, ut memores illius facti, semper hoc in figura facerent, quod pro eis acturus erat, non obliviscerentur. *Hoc est corpus meum.* Id est, in sacramento... Quia inter omnes vitae alimonias cibus panis et vinum valent ad confirmandam et recreandam nostram infirmitatem, recte per haec duo mysterium sui sacramenti confirmare placuit. Et ideo non inconvenienter sanguis Christi per hoc figuratur... Sicut denique si aliquis peregre proficiscens dilectoribus suis

Contre l'authenticité de L, l'insistance sur la réalité de la présence du corps du Christ, l'éloignement du terme *spiritualiter* et le déplacement du mot *panem* nous semblent décisifs. Sans aller jusqu'à mettre en doute la bonne foi de Sixte de Sienne, nous pouvons croire qu'il a eu sous les yeux un manuscrit retouché. P n'a guère plus de chances d'avoir conservé le véritable texte du troisième membre cité. Le double complément direct du participe *transferens* doit évidemment être « *corpus... sanguinem* » ou « *panem... vinum* »; il ne peut être, comme dans P, « *corpus... vinum* ». Une faute de ce genre ne s'explique que par une erreur de copiste. L y avait remédié en écrivant « *panem in corpus* ». Avec cette restitution, à notre avis, l'erreur se comprend moins naturellement que si l'on admet comme originale la leçon de E : « *corpus in panem, in vinum sanguinem* ». L'œil est facilement trompé par la série de jambages semblables que présentent les mots « *panem in vinum* » dans l'écriture du temps. Il est aisé de se méprendre, et de lire « *vinum in* » pour « *in vinum* ». Dans le contexte, qu'on veuille bien le remarquer, c'est encore au corps et au sang, non au pain et au vin, que se rapporte *directement* l'action du Christ : « *quae fecit pro nobis de corpore et sanguine suo* ». Les *Codices in Germania excusi* nous ont encore conservé, dans le membre cité, un « *hujus caritatis* » nécessaire au sens de la phrase.

Ceci posé, nous croyons que Sixte de Sienne n'aurait pas craint, et que E. Dummler n'aurait pas affirmé le sens « évangélique » de ces passages, s'ils avaient remarqué que Christian n'écrit pas un traité spécial sur l'Eucharistie; qu'il paraît absolument étranger à la controverse entre Ratramne et Paschase Radbert; qu'en plusieurs endroits de son œuvre la présence réelle est supposée ou explicitement proposée (1); enfin et surtout, que la doctrine de Christian dépend de celle de saint Augustin, par l'intermédiaire du Vén. Bède.

quoddam vinculum dilectionis relinquit, eo tenore, ut omni die haec agant, ut illius non obliviscantur, ita Deus praecepit agi a nobis, transferens spiritaliter corpus in panem, vinum in sanguinem, ut per haec duo memoremus quae fecit pro nobis de corpore et sanguine suo et non simus ingrati tam amantissimae charitati. (PL, t. CVI, col. 1476 sv.)

Voici maintenant comment E. Dümmler, *l. c.*, p. 948 exprime son opinion : Bei der Auslegung der Worte, mit denen das Abendmahl eingesetzt wurde, denkt er offenbar nur an einen geistigen Genuss (spiritaliter) des Leibes und Blutes, an ein Erinnerungsmahl, nicht an eine leibliche Wandlung.

(1) Cf. p. ex. col. 1314 D : Tu es creator et Dominus noster ; vel panem spiritalem unum (*Vindob.* unde) animae nostrae satientur, *vel etiam* corpus et sanguinem tuum da nobis digne percipere. — col. 1363 A :... qui legitime conjuges habent et communicare corpus et sanguinem Domini debent,

Pour Christian, comme pour Augustin (1), le corps et le sang du Christ s'obtiennent dans le sacrifice par une sanctification, par une consécration (2) ; pour l'un et l'autre, le pain et le vin consacrés sont *signum*, *sacramentum*, *figura sui corporis*, *sacramentum memoriae*, mais non pas un simple signe commémoratif, un symbole vide de la chose figurée. La *praesentia spiritualis* est le mode d'être qui n'est pas celui du pain et du vin, mais une présence non sensible, non matérielle. La manducation *spirituelle*, qui nous fait participer à la vie qu'elle procure, n'est pas une communion spirituelle au sens moderne de l'expression. Par le Vén. Bède et saint Jérôme, dont l'emploi est évident, Christian se replace dans le courant des idées de Tertullien et de saint Cyprien, dont « la pensée augustinienne.... est seulement un état plus réfléchi et plus développé » (3). Sa phrase: *transferens spiritualiter.. etc.*, peut se traduire très exactement : « rendant présents, d'une présence spirituelle (c'est-à-dire non sensible, non matérielle) son corps dans le pain, et, dans le vin, son sang ». Au point de vue formel, elle trouve son équivalent chez plusieurs auteurs contemporains. Ainsi Amalaire de Metz écrivait : « *In eo pane commendavit Christus corpus suum et in calice sanguinem suum* » (4).

Une seule chose manque : l'affirmation précise de la conversion des éléments, de la transsubstantiation. N'est-ce point un anachronisme que de l'exiger, sous peine d'hétérodoxie, près de quatre siècles avant que la définition du Concile de Latran (1215) l'imposât en propres termes à la foi catholique ?

Louvain. J. LEBON.

ut sexta feria abstinentes ab eis... — col. 1426 C : Similiter et in canone missae canitur de sanguine Domini : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

(1) Voir un exposé systématique de la doctrine eucharistique de S. Augustin dans P. BATIFFOL, *Études d'histoire et de théologie positive*, 2e série, 2e éd. p. 232 ss. Paris, 1905.

(2) Col. 1326 B : non habebat adhuc corpus et sanguinem suum mystice consecratum, quod fecit una die ante passionem ; propterea nolebat destruere significans sacrificium donec veniret novum.

(3) P. BATIFFOL, o, c., p. 233.

(4) *De ecclesiasticis officiis*, PL, t. CV, col. 1141.

A PROPOS DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1).

Je me souviens d'avoir lu, dans votre excellente *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI (1905), pp. 327-345), une conférence très suggestive qu'a faite ici même, en 1905, mon érudit compatriote Dom Germain Morin ; elle a pour titre : *De la besogne pour les jeunes*. Sur la question du grand schisme, il reste encore bien des filons à suivre et même bien des mines à creuser et à explorer. Ce sont plutôt les ouvriers qui manquent à la vigne que la vigne aux ouvriers.

Au cours d'une visite à la bibliothèque vaticane, Mgr Wenzel, sous-archiviste, me montrait, en levant les bras au ciel, les rayons poudreux où s'accumulent les registres pontificaux, les traités divers *de schismate*, les layettes débordant de documents inédits. A la bibliothèque nationale, M. Marius Sepet, sans faire le même geste, m'indiquait aussi les volumes datant du Moyen-âge et les cartons où reposent pêle-mêle, depuis six siècles, nombre de précieux trésors. A vous de faire connaître ces richesses, jeunes gens qui m'écoutez, et qui entrerez dans la carrière quand vos aînés n'y seront plus.

A Rome, un père bénédictin, bien connu par un excellent travail sur le concile de Pise, Dom Franz Bliemetzrieder, doit publier prochainement un certain nombre de traités relatifs au schisme dans les *Mémoires de l'Institut historique autrichien*. Il a déjà mis au jour un long traité de l'augustin Ludolphe, abbé de Sagan en Silésie, dans lequel celui-ci se pose onze questions importantes à propos de la conduite que doit tenir le pape Grégoire XII vis-à-vis des Pères de Pise (2). Il n'oubliera pas sans doute de comprendre dans cette collection une lettre intéressante du saint réformateur de notre

(1) Le 12 mars dernier, M. le chanoine L. Salembier, professeur à l'Université catholique de Lille, a donné au Séminaire historique de Louvain une conférence sur le grand Schisme d'Occident. Après avoir traité des sources publiées et des principaux résultats acquis sur ce point par les travaux historiques, il a attiré l'attention de son auditoire sur diverses explorations nouvelles à tenter dans ce domaine. C'est cette dernière partie que publie la RHE, en lui gardant la forme du discours direct. (N. d. l. R.)

(2) *Soliloquium scismatis*. Brünn, 1905.

clergé à cette époque, Gérard Groot de Deventer (1). Combien je voudrais que la publication de ce document urbaniste pût hâter la cause de béatification de votre vénéré compatriote qui fit tant pour l'éducation de la jeunesse, qui fonda *les Frères de la Vie commune*, et qui fut le Jean-Baptiste de la Salle du XIVe siècle !

De son côté, l'infatigable Père Erhle, bibliothécaire du Vatican, a retrouvé, il y a deux ans, quatre traités inédits de Pierre d'Ailly (2). Il vient de les faire imprimer et il se propose de consacrer un second volume à étudier le caractère énigmatique et presque indéchiffrable de Pierre de Lune, *semper lunaticus et turbans omnia*, dit notre compatriote Jacques Meyer (3) qui avait de l'esprit à ses heures. Puisse cet ouvrage paraître bientôt et combler une importante lacune historique ! C'est encore le père Erhle, cet intrépide chasseur de manuscrits, qui nous avertit qu'il s'est mis en campagne pour retrouver en Espagne la chronique perdue de Jérôme de Ochon. Ses efforts n'ont pas été jusqu'ici couronnés de succès, mais si ce Nemrod très souvent heureux revient bredouille, c'est que le gibier n'existe plus.

A Paris, les recherches ne seraient pas moins fructueuses, si quelqu'un voulait entreprendre d'étudier et de faire imprimer tout ce qui a rapport à cette époque. Pourtant, remarquons d'abord que la fameuse collection du comte Ashburnham, acquise à grands frais par la Bibliothèque nationale en 1899, ne réserverait que des déceptions à ceux qui croiraient y rencontrer beaucoup de pièces nouvelles ou inconnues.

Parmi les documents inédits que possède notre grande bibliothèque, citons le manuscrit de Robert Gervais, évêque de Senez, qui est intitulé *Myrrha electa*. C'est l'aromate qui doit dissiper « les exhalaisons puantes produites par la putréfaction du schisme (4) ». Ce prélat batailleur veut qu'on emploie la force, la *via facti*, la *manus militaris*, pour réduire les urbanistes. Au besoin, il s'armerait lui-même de la masse d'armes dont l'évêque de Beauvais se servait avec tant d'énergie aux champs de Bouvines pour assommer les Anglais. Il aime mieux trancher le nœud gordien par le glaive que de le dénouer par les procédés pacifiques.

(1) Bibl. Vatic., ms. lat. 4927, f. 137. — Ce ms. se trouve aussi dans le registre de la collection ASHBURNHAM, f. 43. — Cf. BONET-MAURY, *Gérard de Groote*, pp. 38 svv. Paris, 1878.

(2) *Martin de Alpartils Chronica actitatorum temporibus Domini Benedicti XIII*, pp. 462 svv. Paderborn, 1906.

(3) *Annales rerum Flandricarum*, a. 1406, p. 225. Anvers, 1569.

(4) Bibl. nat., ms. lat. 1467 (XIVe siècle).

Bien qu'appartenant au même parti, Jean Le Fèvre, abbé de Saint-Vaast d'Arras, préconise une manière d'agir moins agressive et plus ecclésiastique. Il est moins belliqueux et plus larmoyant. Il cherche à réfuter le *Planctus Bonorum* de Jean de Legnano par son *de Fletu Ecclesiae*. C'est un dialogue entre deux canonistes aisément reconnaissables : le Bolonais, c'est Jean ; le Parisien, c'est lui-même (1).

D'autre part, pour la défense d'Urbain, nous trouvons aussi à Paris le manuscrit de Jean de Jenzenstein, archevêque de Prague, chancelier du roi des Romains et violent persécuteur des Clémentins (2). C'est encore un urbaniste militant que l'évêque élu de Sienne, Michael de Paolo Palagalli ; M. Noël Valois paraît l'avoir heureusement et définitivement identifié. C'est aussi à la Bibliothèque nationale qu'on trouve le manuscrit de son *Liber dialogorum hierarchiae subcaelestis* (3). Il en est de même du *Tractatus informatorius* du fougueux dominicain Jean de Montson, qui combat Clément avec la même vivacité qu'il mettra plus tard à attaquer tout à la fois l'Immaculée Conception et Pierre d'Ailly, ce vigoureux défenseur du privilège de la Sainte Vierge (4).

En revanche, cette même bibliothèque renferme les œuvres d'un clémentin intrépide, Pierre Bohier, évêque de Vaison, puis d'Orvieto, dont le traité, malheureusement inachevé, fut composé à Rouen en 1379, un an après la naissance du grand Schisme (5). C'est là aussi que se trouve le manuscrit du traité pacificateur que Bernard Alamant, évêque de Condom, dédia au roi Charles VI et qui irrita si fort le pape combatif d'Avignon (6).

Combien d'autres qu'il faudrait mentionner et qui ont émis leur opinion tantôt en faveur d'Urbain, tantôt pour Clément ! Puissent ces nuées de témoins ne pas obscurcir, à cause de leur nombre et de leurs divergences, l'astre de la vérité historique ! Puissent-ils nous apporter bientôt toute la lumière sur les problèmes complexes que soulève la funeste division de l'Église !

(1) Bibl. nat., 1469 et 1472. — Bibl. Vatic., 4153 et 5608.

(2) Ibid., 1122, f. 434.

(3) Ibid., 3184, f. 28. — Cf. Noël Valois, *La France et le Grand schisme d'Occident*, t. I, pp. 329 et 398. Paris, 1896.

(4) Ibid., 1466, ff. 611-707. — Id., Bibl. Barberini, 97 f. 135.

(5) Bibl. nat., ms. lat. 14643 ; Bibl. de Rouen, 1355. — Cf. N. Valois, *o. c.*, t. I, 325 ; t. II, 129.

(6) N° 14623, f. 222. — Cf. Denifle, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1671. Paris, 1894 ; N. Valois, *o. c.*, t. II, p. 421.

Ce n'est plus dans les rayons des bibliothèques et des archives, mais bien dans les refuges non moins obscurs, et parfois non moins ignorés, des grandes collections que vous devrez aller chercher d'autres ouvrages qui ont trait à l'histoire de cette époque. Qui penserait à rencontrer dans la massive *Historia Universitatis Parisiensis* d'Égasse du Boulay (1) le traité de Jacques de Ceva, docteur ès-lois, maréchal de la cour de Rome, et compagnon de voyage dn bienheureux Raymond de Capoue ? Cet auteur aux opinions successives écrivit d'abord cette brochure dans le sens d'Urbain, puis se tourna avec non moins de zèle du côté de Clément.

C'est dans le même recueil que nous trouvons aussi l'opuscule de Jean de Bournazel, prieur de Chartres et conseiller de Charles V. Celui-ci se contente de résumer les allégations produites pour ou contre Urbain VI par les docteurs en décret de l'Université (2). Après les batailleurs, les pacifiques et les inconséquents, Bournazel paraît être un indifférent quelque peu sceptique ! Il serait utile de rééditer toutes ces pièces si diverses et de les étudier à part en les classant d'après les époques, les partis, ou les tendances.

On rencontre aussi beaucoup de documents dans les énormes et indigestes volumes d'Hermann Von der Hardt sur le concile de Constance. La composition de ces in-folio est bien défectueuse. Parfois le sujet que l'auteur annonce n'est pas traité, parfois les faits ne sont point placés à leur date, le récit devient inintelligible, l'écheveau est embrouillé : c'est Babel. Trop souvent aussi les réflexions de l'auteur sont inspirés par un esprit sectaire accentué et antihistorique (3).

M. Heinrich Finke, professeur à l'Université de Fribourg en Brisgau, va reprendre avec une science plus grande, une meilleure méthode et une autre ampleur la publication des Actes de Constance, *Acta Concilii Constantiensis*. Le premier volume a paru en 1896, le second est promis pour cette année. Cet heureux chercheur a déjà publié et publiera encore bien des pièces nouvelles, entre autres les rapports d'un ambassadeur aragonais trouvés par lui à Madrid et à Barcelone, ainsi que certains traités, d'ailleurs peu considérables, du cardinal Zabarella qui joua un rôle prépondérant dans les affaires du schisme jusqu'à l'heure de sa mort, en 1417. L'éminent maître

(1) T. IV.

(2) Ibid., pp. 556-564. Du Boulay a probablement reproduit cette pièce d'après le ms. de la Bibl. nat. qui porte aujourd'hui le n° 14644, f. 162.

(3) *Rerum Concilii œcum. Constantiensis tomi VI.* Francfort et Leipzig, 1691. Cet ouvrage a été mis à l'Index en 1703.

se propose d'éditer aussi plusieurs discours fort intéressants, prononcés hors séance du concile de Constance, après l'élection de Martin V. Enfin, il a été assez heureux pour mettre la main sur quelques autres documents qui ne renferment que des détails, mais qui précisent et corroborent certains faits importants. C'est l'auteur lui-même qui a eu l'amabilité de me fournir tous ces renseignements sur ses publications futures par l'entremise d'un de ses meilleurs élèves, M. le Docteur E. Fleig.

Il existe encore un autre recueil de pièces qui a besoin d'être éclairé par les lumières de la critique moderne et qui demande des corrections importantes. Je veux parler des *Opera Joannis Gersonii*, édités en 1606 par Richer, le fameux syndic de Sorbonne, et, juste un siècle après, par le non moins célèbre Ellies-Dupin. Ici encore nous nous trouvons en présence d'une œuvre de combat, remplie d'un esprit gallican poussé jusqu'au sectarisme. Nous nous sommes servi trop souvent de ces cinq gros volumes pour en méconnaître l'utilité, mais nous sommes obligé d'en signaler les graves défauts. Un certain nombre d'œuvres apocryphes du célèbre chancelier ont trouvé place dans cette collection parmi les pièces authentiques. Par exemple, un traité composé par le cardinal d'Ailly en 1403, le *de materia Concilii generalis*, a été coupé en trois parties. L'éditeur a imprimé la première sous le nom de Gerson dans le tome second des œuvres du chancelier (col. 24) (1); il a négligé la deuxième, sans doute comme prolixe et inutile ; enfin il a reproduit la troisième dans le même volume (col. 903) avec le nom du véritable auteur, mais sous un titre tout à fait différent (2). Comment s'y reconnaître, à moins de recourir, ainsi que nous l'avons fait, au manuscrit 1480 de la bibliothèque nationale ? Nous pourrions signaler bien d'autres lacunes ou erreurs. Contentons-nous de remarquer que le *de modis uniendi*, attribué dans ce recueil à Jean Gerson, a été restitué depuis, pour toute sorte de bonnes raisons, soit à Thierry de Niem, soit à Jean de Randuf.

Ne serait-il pas digne des membres du *Séminaire historique* de nous donner enfin une édition complète des œuvres d'un évêque de Cambrai qui eut Mons, Bruxelles, Anvers et une partie de Tournai sous

(1) Le document est imprimé sous ce titre : *De Concilio generali unius obedientiae.*

(2) *Tractatus super reformatione Ecclesiae in Concilio Constantiensi.* — Cf. notre *Petrus de Alliaco*, pp. XXXII et 120. Lille, 1886; Noël Valois, *o. c*, t. I, p. 198.

sa houlette pastorale, et qui fut un des prélats les plus actifs de l'époque du schisme (1) ? Je veux parler du cardinal Pierre d'Ailly.

Plus d'un savant a déjà émis ce vœu. Qu'il me suffise de nommer Von der Hardt à Francfort (2), Moreri à Lyon (3), Dinaux à Cambrai (4). M. Noël Valois vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (5) un article intitulé : *Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly : le « De persecutionibus Ecclesiae »*. Nous-même, nous nous sommes efforcé *pro virili parte* d'éditer certains de ses ouvrages latins ou français (6). Mais d'autres opuscules restent inédits ou peu connus.

De même, qui réunira les œuvres complètes de Philippe de Maizières, de Simon de Cramaud, de Pierre le Roy, de Guillaume Philastre, de François Zabarella et de tant d'autres ? Qui s'efforcera de rassembler toutes ces pierres dispersées ? A ce point de vue, tout est pour ainsi dire à faire.

De nombreux écrivains ont largement exploité certains textes contraires à l'autorité du Pape et tirés des auteurs de cette époque. Des collectionneurs d'écrits suspects comme Goldast, Brown, Orthuinus Gratius, Flaccius Illyricus, ont prétendu faire de tous ces auteurs des précurseurs inconscients du protestantisme ou du gallicanisme et ont trop souvent réussi à égarer l'opinion. A nous de replacer ces hommes dans leur milieu historique et d'expliquer les textes d'après les circonstances générales de l'époque et d'après les intentions des écrivains.

Ces recommandations, je me permettrai de les renouveler incidemment ici à propos de la tragique histoire de Jean Huss qui se déroula au milieu des évènements qui marquèrent la fin du schisme. A ce

(1) « Le développement du schisme et surtout les évènements du Concile de Constance ne se comprennent pas en dehors de l'action personnelle de d'Ailly. On pourrait faire l'histoire de ces quarante années sous le titre de *Pierre d'Ailly et son époque* ». Max Lenz, *Drei Tractate aus dem Schriftencyclus des Constanzer Concils*. Marbourg, 1876. Cfr. *Revue historique*, t. VI (1879), p. 464.

(2) *Rerum Conc. Const.*, t. I, p. 485.

(3) *Dictionnaire historique*, 8e édition, 1698.

(4) *Notice histor. et litt. sur le cardinal d'Ailly*, p. 90, 1824.

(5) T. LXV (1904), pp. 557-574. — Cfr. J.-Ph. Bègne, *Exégèse et astrologie. A propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 10e sér., t. II (1905), pp. 445-460 et 494-508.

(6) *Epistola ad novos Hebraeos*, *Apologeticus hieronymianae versionis*, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 1889 ; les *Œuvres françaises du cardinal d'Ailly* dans la *Revue de Lille*, 1907. D'autres ont été réunis dans l'ouvrage de P. Tschackert, *Peter von Ailli*. Gotha, 1877.

propos, les historiens catholiques n'ont pas encore dit leur dernier mot. Oserai-je le déclarer ? A mon humble avis, ils ont à peine dit leur premier mot, au moins en France, sur cette question qui a donné lieu à tant de controverses et à de si injustes attaques contre l'Église. Au commencement du XVe siècle, à l'heure de la condamnation de l'hérésiarque, ils ont laissé la parole et la plume aux seuls ennemis, à des sectaires avérés comme Mladenowitz, ou à des sceptiques corrompus comme Poggio (1).

Au XIXe siècle, les protestants seuls, comme de Bonnechose et Denis, font loi quand il s'agit de Jean Huss qu'ils considèrent, d'ailleurs à juste titre, comme un précurseur de la Réforme. Pas un bon livre n'a été composé en français sur cette question si importante au point de vue historique. Et pourtant il ne s'agit pas ici d'une de ces « bicoques indéfendables » que Mgr d'Hulst reprochait aux catholiques de vouloir conserver à tout prix. La position est très tenable et toute attaque peut être victorieusement repoussée. Il s'agit de trouver, pour le rétablissement des droits de la vérité historique en cette cause fameuse, un homme de plume et de cœur, de science et de conscience. Je souhaite qu'il se rencontre parmi vous, Messieurs les membres du Séminaire historique. *Exoriare aliquis !...*

Enfin, il vous appartient, à vous qui êtes les fils du pays, de diriger votre attention et vos études sur un point de votre histoire religieuse qui demande à être élucidé et complété. Au temps du grand Schisme, on réunit beaucoup de synodes provinciaux, préparatoires aux Conciles généraux qui terminèrent la division religieuse.

Dans notre région, on en rencontre deux au moins à Cambrai, un à Lille et deux à Gand. Or, un de ces synodes de Cambrai, celui de 1379 est absolument ignoré. Celui de 1380 ne nous est connu que par un discours du cardinal clémentin de Poitiers, Guy de Malesset, à qui le comte Louis de Maele défendait de pénétrer en Flandre.

Je l'ai publié récemment d'après deux manuscrits, l'un de Rome (2) et l'autre de Paris (3). En 1384, il en est tenu un troisième à Lille, après la mort du comte Louis. Nous n'avons sur cette assemblée synodale que quelques notions puisées dans une allocu-

(1) On connaît sa lettre adressée à Léonard Aretin à propos du supplice de Jérôme de Prague. Elle se trouve en entier dans Von der Hardt, t. III, p. v, col. 64 et dans Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. par Delarc, t. X, p. 584. Paris, 1874.

(2) Bibl. Vaticane, Armarium LIV, vol. XIV, f. 93.

(3) Bibl. Nationale, mss. lat. 1469, 9724 et 15561.

tion qu'y prononça Jean d'Aramon, docteur en droit et délégué de l'Université de Paris. J'ai fait copier à la Bibliothèque Barberini ce document que m'avait indiqué M. Noël Valois, et je l'ai reproduit dans une brochure parue en 1901 (1). Quant au synode de Gand, tenu en 1379, c'est une réunion urbaniste, à la différence des précédentes qui sont clémentines. Nous ne la connaissons que par les noms des abbés et des prélats qui y figurèrent, et que M. Napoléon de Pauw, procureur-général à Gand, a publiés il y a quelques années (2).

En 1385, nouveau synode tenu à Cambrai par les clémentins auquel assistèrent le provincial des Augustins et Gilles d'Orléans, religieux du même ordre. Nous n'en savons rien de plus (3).

De plus, nous ignorons tout ou presque tout de la conférence ou diète de Gand, à qui parfois l'on donne improprement le nom de synode. Ce fut une assemblée où les députés des bonnes villes de Flandre devaient se rencontrer avec des envoyés de Clément VII, en présence du duc Philippe de Bourgogne. Cette réunion, si tant est qu'elle ait eu lieu, dut se tenir après le mois de mai de l'année 1386 (4).

Signalons enfin trois synodes de Cambrai tenus par l'évêque Pierre d'Ailly de 1396 à 1411. Nous n'en connaissons rien, sinon les discours que le prélat y prononça. Il y déplore parfois éloquemment les maux du schisme, et il y donne des conseils judicieux dont tout le monde aujourd'hui reconnaît la portée théologique et la sagesse pratique (5).

Voici donc huit ou neuf assemblées du clergé, qu'il serait peut-être exagéré d'appeler toutes des conciles, mais qui ne sont cependant pas des quantités négligeables en histoire, et à propos desquelles bien des détails sont encore à découvrir. C'est donc de la besogne pour les jeunes, pour ceux à qui ne sont pas interdits les longs espoirs et les vastes pensées. A l'œuvre donc, Messieurs, aujourd'hui, demain, toujours !

(1) *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille au temps du grand Schisme.* Lille.

(2) *L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques urbanistes de Gand* (1379-1395), dans les BCRH, t. LXXIII (1904), pp. 671-702.

(3) *Journal de Jean Le Fèvre,* p. 98. — Cf. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. III, p. 591.

(4) Cf. Noël Valois, *o. c.,* t. II, p. 257.

(5) Ces discours se trouvent dans les *Tractatus et sermones* de l'évêque de Cambrai imprimés à Strasbourg en 1490.

Résumons en terminant votre programme d'action scientifique. Pièces inédites à rechercher et à réunir dans les archives et bibliothèques de partout, quelque nom qu'elles portent, *casus*, *facta*, *declarationes*, *allegationes*, *informationes*, *schedulae*, *sermones*, etc.; grandes collections à critiquer, à corriger, à refaire; œuvres complètes des principaux acteurs de cette immense tragédie qu'est le grand schisme à publier et à annoter, histoire vraie de Jean Huss à donner au public érudit, textes de nos synodes provinciaux à retrouver et décisions à faire connaître, tels sont les *desiderata* à remplir, les difficultés à résoudre, les lacunes à combler, les mystères à éclaircir, les progrès, en un mot, à accomplir.

Alors seulement on pourra écrire l'histoire complète de cette période si agitée et si difficile, et réunir, comme dans un seul tableau, toutes les péripéties de ce drame historique qui a ému si profondément, pendant quarante années, la conscience des contemporains, et qui a laissé tant de problèmes à résoudre à la postérité.

Lille. Chanoine L. SALEMBIER.

NOTE A PROPOS DE DEUX LETTRES

ATTRIBUÉES A SAINT IGNACE DE LOYOLA

A la suite de mon article sur *Les sources de deux lettres attribuées à saint Ignace de Loyola*, publié ici-même, il y a quelques mois (tome IX [1908], p. 47), le R. P. J. Brucker, S. J., m'a fait savoir que, si en juin 1896, dans le passage par moi cité, il a admis l'authencité ignatienne de la première de ces deux lettres « d'Ignace à Nicolas de Furno », il a changé d'opinion depuis et l'a clairement déclaré dans les *Études*. On y lit, en effet, dans le numéro du 5 juillet 1905 (tome 104, p. 108, en note), les lignes suivantes : « L'interprétation de la « lettre d'Ignace à Nicolas de Furno » publiée par le P. Berthier, n'a plus d'intérêt pour moi, parce que cette pièce est certainement fausse à mon avis, comme je pourrai le montrer quelque jour. » Je regrette de n'avoir pas connu plus tôt cette intéressante déclaration, faite d'ailleurs en passant dans une note à un Bulletin d'histoire théologique. En la signalant aux lecteurs de cette revue, comme il est de mon devoir, je profite de l'occasion pour exprimer le vœu respectueux que le R. P. Brucker ne tarde plus à nous faire part du résultat de ses recherches sur ces deux lettres et surtout sur la première, si curieuse par son contenu.

Mulhouse. TH. HEITZ.

LE ROLE DIPLOMATIQUE DE LA TOSCANE

A LA VEILLE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

(1571-1572) (1)

Rarement une période historique a autant exercé la sagacité des érudits que celle qui précède la Saint-Barthélemy. Innombrables et de valeur inégale sont les travaux publiés, depuis cinquante ans surtout, à ce propos ; contradictoires aussi, sur bien des points, sont les conclusions que leurs auteurs ont formulées.

Toutefois, généralement, dans ces travaux, l'on a oublié le rôle international de la Toscane à cette époque, aussi bien que les documents qui peuvent nous le faire connaître. Telle est la raison qui nous a décidés à publier la présente étude, basée sur des sources inexplorées jusqu'ici pour la plupart (2).

Nous serons amplement récompensés, si les historiens veulent bien lui reconnaître le mérite de jeter quelque lumière sur plusieurs des points controversés.

I.

Débarrassée du souci que lui avaient causé naguère les menaces de guerre à l'étranger, Catherine de Médicis, en vue de ses propres intérêts, comme aussi de ceux du royaume, poursuivait

(1) Cette étude est empruntée à un mémoire que nous publierons incessamment sous ce titre : *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis* (1544-1580).

(2) Voici, avec leur indication par des sigles, les principaux DÉPOTS où nous avons recueilli nos matériaux :

ASF = Archivio di Stato a Firenze.

AMAÉP = Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris.

BNP = Bibliothèque nationale de Paris.

Indiquons aussi les principales publications à consulter : A. DESJARDINS, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. III. Paris, 1865 (Nous employons pour le citer le sigle NDFT.) ; R. GALLUZZI, *Istoria del granducato di Toscana*, t. III. Florence, 1781 ; H. DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III-IV (Introduction).

un projet qui, depuis longtemps, semble-t-il, lui tenait à cœur : l'union ou, du moins, une trêve nouvelle et durable entre huguenots et catholiques. Or, cette union et cette trêve, c'est par le retour de l'amiral de Coligny et des chefs calvinistes à la cour, c'est surtout, par le mariage de sa fille, Marguerite de Valois, avec Henri de Navarre qu'elle comptait les obtenir.

Nourrissait-elle, par ailleurs, quelque arrière-pensée? Ce n'est pas le moment de l'examiner. Quoiqu'il en soit, ce fut sur son cousin Cosme I^er^, grand-duc de Florence, qu'elle compta pour aplanir les difficultés et triompher de l'opposition que, dans l'exécution de cette double manœuvre politique, elle s'attendait bien à rencontrer de la part de Rome.

Dès le 10 août 1571, elle s'était, par l'entremise du commandeur Petrucci, adressée à Cosme, en réclamant ses services (1). Le grand duc fut tout d'abord, semble-t-il, assez perplexe. Un de ses conseillers, dans un mémoire secret, l'engageait à seconder hardiment, près du pape, les vues de Catherine (2). Il ne peut y avoir, disait-il, de salut pour le royaume très chrétien que dans la concorde, et pour y arriver le retour de l'amiral à la cour et le mariage du prince de Navarre avec la sœur du roi s'imposent. En ce qui concerne ce mariage, si le pape objecte le tort qui pourrait en résulter, dans l'avenir, pour la religion, à cause de la qualité d'hérétique de Henri de Navarre, il a tort. N'est-ce pas saint Paul qui, avant sa conversion, persécuta le plus la foi chrétienne? Puis, Sa Sainteté devrait bien profiter des exemples que lui offre l'histoire : qu'elle se souvienne de ce qui est arrivé en Angleterre, par suite de l'obstination de Clément VII (3). Le Saint Père dira, peut-être, encore qu'il ne faut pas faire le mal pour en tirer du bien; mais cette règle n'est pas applicable *in casi di tanto momento*. Il se tromperait étrangement, par ailleurs, s'il espérait pouvoir faire aboutir son projet de marier Marguerite de Valois au prince de Portugal : la reine mère se moque de cette idée naïve (4).

Le 25 août, le grand duc répondit à Petrucci : « La négociation, « dont la reine désire que nous nous chargions, en vue de la tran- « quillité de son royaume, nous plairait infiniment ; mais nous ne « voudrions pas qu'elle passât par nos mains ; car, si elle réussissait,

(1) Voir la dépêche du commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, le 10 août 1571. NDFT, t. III, pp. 694 svv.

(2) ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 40.

(3) « ... Ricordisi (il papa) il successo d'Inghilterra per l'ostinatione di Clemente VII... » *Ibid.*

(4) *Ibid.*

« Sa Majesté catholique et le pape s'en offusqueraient, à cause des « conséquences qui pourraient en résulter à leur détriment. Si, au « contraire, elle n'aboutissait pas, nous risquerions fort de nous « brouiller avec Sa Majesté très chrétienne, sans compter qu'on ne « manquerait pas d'ameuter les malveillants toujours à l'affût de « quelque prétexte de scandale (1). »

L'ambassadeur devait avoir soin de présenter adroitement ces observations à Leurs Majestés, en les leur exposant plutôt comme des réflexions personnelles que comme le résumé des instructions reçues par lui de Florence. Entre temps, néanmoins, Cosme faisait sonder le terrain à Rome, pour parer à toute éventualité. Le 28 août, le protonotaire Alexandre de Médicis, sur le conseil du prélat Salviati, exposa au pape ce qui se préparait à la cour de France (2), au sujet de l'amiral et de Henri de Navarre.

« Pie V s'en contrista profondément : c'était-là, disait-il, la plus mauvaise nouvelle qu'on pût lui annoncer, à moins que l'un et l'autre des personnages en question ne dussent se convertir à la foi catholique. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, rien ne pourrait arriver de plus heureux et de plus opportun (3). »

(1) « La pratica dell' unione dell' admiraglio ci piacerebbe infinitamente per servitio di S. M. et quiete di quel regno, ma non vorremmo già che passasse per mano nostra, perchè, se riuscisse, si offenderebbe la Maestà cattolica et il papa, per il sospetto che harebbono di non esser travagliati, et dissolvendosi si corre risico d'acquistarne mala satisfattione di Lor Maestà et dell' admiraglio, oltre a dar adito a' maligni di far di quelli offitii che son soliti, [anche] senza occasione alcuna ; però è da allargarsene destramente et di maniera che Lor Maestà non si accorghino che sia di nostro consenso. » Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 25 août 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 263 r.

(2) « ... Con il consiglio et intervento di Monsignor Salviati, martedì, che fummo a' 28 del presente, fui a' piedi di Sua Beatitudine, et, con quella destrezza che seppi maggiore, gli esposi quanto si trattava alla corte del re cristianissimo, per riunire a quella corona il principe di Navarra et l'ammiraglio. » Le protonotaire de Médicis au grand-duc, Rome, le 31 août 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 329 r.

(3) « ... Si contristò assai il papa, dicendo che gli davo la più cattiva nuova che dar se gli potesse, se già prima non si riducevano alla fede catholica et l'uno et l'altro, il che se seguissi, gli parrebbe che non potessi succedere cosa nè più utile nè più necessaria... E non restò mai capace Sua Santità che potessi esser bene che si negotiassi prima l'unione alla corona cristianissima che la confessione della fede cattolica... » *Ibid.* «... Replicò che se l'ammiraglio si era mosso a sollevare questo scisma per odio che havesse con casa Ghisa, et non per regnare nè havere quella opinione che si predicava della religione, sperava che fussi possibile il ridurlo al grembo della Chiesa et persuaderli che detestassi le false opinioni che haveva tenute ; et

Quant à la dispense de consanguinité, nécessaire pour le mariage du prince Henri avec Marguerite, il ne l'accorderait jamais à qui n'était pas catholique (1). Il ne pouvait comprendre, au surplus, que l'on songeât à cette question de la dispense, avant que la question même de la conversion n'eût été résolue. Il protestait, du reste, de son affection cordiale pour Leurs Majestés ; s'il refusait d'accéder à leur demande, c'est qu'il était persuadé qu'elle ne pouvait tourner à leur avantage, encore moins au profit de la religion ; sans compter qu'on ne pouvait donner aux catholiques *maggior sbigottimento di questo*. Il ajoutait que, si l'amiral s'était révolté contre l'Église, comme on le disait, par simple aversion pour la maison de Guise, il ne serait pas difficile, sans doute, de le décider à se convertir. S'il y avait vraiment espoir sérieux d'y arriver, loin de reprocher au grand-duc de s'y employer, il le prierait de le faire, aucune entreprise ne pouvant être plus sainte et plus glorieuse que celle-là (2).

* * *

Ces déclarations ne paraissent pas avoir découragé le grand-duc. Du moins, il chargea presque aussitôt son ambassadeur extraordinaire, Antonio Serguidi, de revoir, sans retard, le pontife. Il devait louer, tout d'abord, la préoccupation qu'avait Sa Sainteté de

che a questo preghava Vostra Altezza che si intromettessi, dicendo che non harebbe potuto condurre impresa né più pià, né più gloriosa, et approvando che ella si conservi l'amicitia del re christianissimo, prima, perchè egli é parente, poi, per la sua potentia, in ultimo, per tutto quel che potessi accadere, stando le cose del mondo come le stanno. » *Ibid.*, c. 329 r-v.

(1) « Seguitò doppo questo determinatamente, dicendo che mai darebbe la dispensa a chi non fussi cattolico. Et perchè gli fu replicato che il domandarla era pur segno d'obedienza, rispose, che gliene erano state domandate dell' altre dalli ugonotti, et che non lo facevano per stima che ne avessino, ma perchè non fusse per nascere difficultà ne' descendenti per i natali. » *Ibid* , c. 329 v.

(2) Voir *ci-dessus*, p. 509, note 1. « Et condussesi a questo il negotio che, sebbene non volse mai approvare il papa che si facessi l'accordo senza che prima fussero accomodate le cose della religione, non dimeno senti amorevolmente tutto quello che se gli disse, et restò con obligo a Vostra Altezza che sia entrato in questo trattato, il quale si contenta che ella vadi praticando, mandando però innanzi la religione ad ogni altra attione che si possa fare, chè altrimenti credo che non sia mai per acconsentire ; anzi dubiterei che chi con instantia gli volessi persuadere il contrario, perderebbe della gratia sua et cascherebbe in concetto di poco devoto di questa Santa Sede... » *Ibid.* — Quelques jours après le pape dit à l'ambassadeur : « Noi abbiamo pensato sopra quanto negotiasti con noi, et siamo del medesimo animo et vi diciamo che se vogliono fare il parentado di Navarra, che se non si riduce alla fede, mai gli daremo la dispensa. » *Ibid.*

veiller, par dessus tout, aux intérêts de la foi, mais il devait aussi lui faire remarquer combien il importait, précisément au point de vue religieux, de ne pas rendre impossible la conversion de l'amiral et du prince de Navarre. Or, n'était-ce pas s'exposer à les éloigner toujours davantage de l'Église que de vouloir, à leur égard, employer uniquement la force, la force qui n'était même pas alors à la disposition du Saint-Siège? Ne valait-il pas mieux avoir recours à la clémence, et à quoi servirait-il, après tout, à la cour de Rome, d'avoir fait échouer l'union des partis et d'avoir persisté à refuser la dispense sollicitée pour le mariage, si l'une et l'autre, comme c'était possible, s'accomplissaient quand même, malgré elle (1)?

D'autre part, à Salviati, Cosme écrivait de ne rien épargner pour venir à bout de la résistance du pape : que ce dernier, disait-il, cesse donc de se monter la tête et de se laisser circonvenir par ceux qui, *per loro fini particolari, ci dipengono dentro l'inferno* (2).

C'est qu'en effet, les ennemis du grand-duc, saisissant avec empressement cette occasion, l'accusaient hautement auprès de Pie V de complaisance envers les huguenots, voire de connivence avec eux. Le nonce de France, notamment, se faisait, à ce propos, l'écho des Espagnols (3). Aussi le pape, aux yeux duquel tout rapport avec des hérétiques était presque un crime, tout au moins une trahison envers la foi (4), ne se fit-il pas faute d'adresser à Cosme ses récriminations et ses doléances (5).

(1) Se si havesse a rispondere, o per dir meglio, a replicare al papa, crederei che fusse bene laudare la sua santa intentione di voler prima vedere accommodate le cose della religione, ma che è necessario di pensare al modo di ridurre quei principi et l'admiraglio, i quali con la forza si anderanno sempre incrudelendo, et questa forza, anchora, non è in arbitrio di Sua Beatitudine, perchè il poter suo non è bastante. » Le grand-duc à Messire Antoine Serguidi, le 4 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 657, Ins. 40.

(2) Voir la lettre du grand-duc à l'évêque Salviati, du 6 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 268 r. Voir aussi la lettre de Son Altesse à l'ambassadeur Petrucci, du 5 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 264 svv.

(3) Voir la dépêche du protonotaire Alexandre de Médicis, du 6 septembre 1571. ASF, *Mediceo* 3290, c. 344 r. « È ben vero che il papa non presta molta fede a quel che di lui (du nonce) scriva il Petrucci, perchè l'ha in questo negotio per appassionato. »

(4) Pourtant il était convaincu qu'il n'y avait plus rien à faire. «... Tiene Sua Beatitudine per concluso l'accordo et anche il parentado con Navarra ; et io, quanto a me, credo che, poco innanzi che io gli parlassi, havessi negotiato seco il medesimo il Rambougliet, insieme con un segretario, venuto poco avanti, di quelli della corte cristianissima ; et lascerà, secondo quello che osservai, Sua Santità scorrere la cosa senza rompersi et senza approvorla : non credo già sia per dar la dispensa. » *Ibid.*

(5) «... Mi disse bene, poi che gli hebbe letto l'inserto del Petrucci, che non vorrebbe che Vostra Altezza tenessi pratica con ugonotti, nè con la regina

Sans doute, il comprenait et approuvait, disait-il, qu'il voulût conserver de bonnes relations avec Leurs Majestés très chrétiennes et consentit à leur servir d'intermédiaire auprès de la chaire apostolique, laquelle, du reste, ne demandait pas mieux que de leur accorder des faveurs. Mais ces Français étaient des imprudents et des impudents de solliciter du vicaire de Jésus-Christ une approbation et une dispense qu'il ne pouvait octroyer *salva conscientia* (1).

Le 14 septembre, l'ambassadeur florentin fut admis en audience : Pie V se montra assez bien disposé pour Leurs Excellences et se félicita de ce que, sur leurs instances, Charles IX et la reine mère lui avaient écrit une lettre aimable et respectueuse.

Quant à la question du retour de l'amiral et de sa réconciliation avec le roi, le pape se refusa à en parler, « se lançant, pour donner le change, dans des digressions et des discours hors de propos ». Au sujet de la dispense, il déclara catégoriquement, et d'un ton qui ne souffrait pas de réplique, que jamais il ne l'accorderait, lors même qu'il devrait perdre non seulement l'obédience de la France, mais la vie même. Préalablement, le prince et l'amiral devaient se convertir. Il allait, au surplus, charger le nonce de « désillusionner la reine mère à ce sujet (2) ».

Le grand-duc, dans la seconde semaine d'octobre, transmit cette réponse à Leurs Majestés, en ajoutant qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour vaincre l'opposition de Sa Sainteté (3). Il

d'Inghilterra, perchè non li piace la cosa in sè ; ma anchora non vorrebbe che gli Spagnuoli glielo potessero rimproverare, come fanno tutto il giorno, dicendoli che ella e troppo partigiana di Vostra Altezza et che questo a lei la lo tollera, il che non farebbe con li altri. » *Ibid.*

(1) Mi disse bene, in questo proposito : Noi habbiamo carissimo che Sua Altezza conservi l'amicitia del re di Francia, nè ci dispiace che ella si metta di mezzo fra Sua Maestà cristianissima et noi, et habbiamo non piccolo piacere poterli far delle gratie, et che il granduca sene faccia grado : *è ben vero che i Franzesi domandano cose impudentissime,* le quali noi non possiamo, nè doviamo concedere salva le conscienza (la quale non vogliamo metter per nessumo), *come è hor questa della riunione dello almiraglio et della dispensa di Navarra.* » *Ibid.*, 334 v.

(2) Voir la dépêche du protonotaire Alexandre de Médicis, en date du 14 septembre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, 345 r. svv. « ... Il papa ode con patienza, ma non appicea il discorso, anzi lo mozza et entra in qualche digressione, come in contarmi in che modo ha negotiato il parentado di Portogallo con Francia, narrando assai a lungo le cause che insino a hora l'hanno impedito, et in questo proposito si è doluto di Torres... ; hor mai lo tiene per escluso et tiene per concluso con Navarra. *Mi ha detto che se Navarra tornassi al grembo della Chiesa, gli darebbe la dispensa ogni volta che e' la chiedesse, et che a lui et all' almiraglio farebbe ogni favore.* » *Ibid.*

(3) Le grand duc à l'ambassadeur Petrucci, le 12 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 280.

avait soin, par ailleurs, d'attribuer en grande partie son échec aux intrigues des Espagnols, en particulier aux bavardages de l'ambassadeur du roi catholique en France. Ce dernier, disait-il, avait répandu partout le bruit d'un prétendu secours en argent, fourni par les souverains de Florence aux Huguenots, et ce bruit était parvenu jusqu'au Saint Siège. De plus, il tenait de son secrétaire d'ambassade, Roselli, revenu récemment d'Espagne, que Philippe II était parvenu à surprendre le secret des négociations, entamées avec Rome au profit du prince de Navarre ; ce qui lui avait permis d'agir activement auprès du pape (1).

Sur ce dernier point, l'affirmation du grand-duc était, sinon un mensonge, du moins un chef-d'œuvre de duplicité. En réalité, le Rosselli dont il parle, n'était autre qu'un ambassadeur extraordinaire, qu'il avait envoyé à la cour d'Espagne pour tenir le roi au courant de tout (2). Philippe II n'avait eu besoin d'aucune perspicacité pour pénétrer ce qui se négociait entre la France, la Toscane et Pie V : il était complètement renseigné, grâce à l'obligeance de Cosme et de François de Médicis, qui lui dévoilaient ainsi, sans scrupule, des démarches sur lesquelles, d'autre part, ils avaient promis le silence.

En France, cependant, avec un zèle qui lui valut plus d'une dénonciation en cour de Rome et qui ne fut pas sans inspirer au grand-duc lui-même la crainte d'être indirectement compromis, l'ambassadeur Petrucci n'avait cessé de travailler au retour de l'amiral à la cour. Le 15 septembre 1571 enfin, Coligny arrivait à Blois (3) et le roi l'accueillait par ces mots, qui ont été l'objet de

(1) « È tornato il Roselli nostro segretario di Spagna et ci dice che Sua Maestà cattolica ha penetrato tutte queste pratiche con Francesi, li quali gli danno molta gelosia, sentendo massime che si va a cammino di conciliare il papa con quelle Maestà ; et cotesto ambasciatore cattolico ha scritto in quella corte, come ha fatto anche a Milano et a Roma, che la regina ha concluso un accordo tra noi et li principi ugonotti et che noi si è rimesso in Lione buona somma di danari per sovvenimento loro ; il che vogliamo che diciate a Lor Maestà, acciò conoschino donde vengono li mali offitii che li son fatti contro, appresso il papa, et di ciascuno, i quali son sì potenti che le nostre persuasioni, poi, a favor di Lor Maestà non trovan luogo, et li maligni piglion campo di dire che noi non voliamo favorirle da vero ; ma Dio sa quanto habbiamo fatigato nel persuadere a Sua Santità... l'unione et la dispensa ».

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 2633, c. 54 r. svv.

(3) Le commandeur Petrucci écrivait, de Blois, à François de Médicis, le 13 septembre 1571 : « L'ammiraglio sarà qui posdomani, a ogni modo, in compagnia di cinquanta gentiluomini » (NDFT, t. III, p. 703). — Il ne serait pas donc arrivé à la cour le 12 septembre, comme le croit M. l'abbé Vacandard (*Études de critique et d'histoire religieuse*, p. 245. Paris, 1906).

tant de commentaires : « Nous vous tenons enfin, mon père ! Vous ne nous échapperez pas, quand vous voudrez (1). »

II

Restait la question du mariage de Marguerite.

Malgré la fin de non-recevoir, opposée, tout récemment encore, par le pape (2), la reine s'entêtait à en poursuivre la réalisation. Le plus acharné à essayer de l'en détourner et à contrecarrer ses démarches était le nonce (3) Un jour, rapporte Petrucci (4), il y eut une discussion des plus vives, à ce sujet, entre le prélat, le roi et Catherine de Médicis. Celle-ci déclara carrément qu'on était décidé, en dépit de tout et à tout prix, à faire aboutir la négociation relative au mariage. Et, comme le nonce élevait encore des objections (5) : « Seigneur nonce, vous en avez déjà trop dit ! s'écria la

(1) Chose curieuse, l'arrivée de l'amiral à la cour coïncida avec une indisposition grave de la reine mère et une légère indisposition du duc d'Anjou. L'ambassadeur Petrucci en prenait note, ainsi que des bruits auxquels ce fait avait donné lieu. « Queste due così subite malattie, dit-il, causorno che si dicesse, per tutta la corte, che tutto fusse fatto ad arte, se bene la verità è in contrario. » Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Blois le 19-20 septembre 1571. NDFT, *l. c.*, p. 704.

(2) Le protonotaire A. de Médicis écrivait le 5 octobre : « ... Et non pensava Sua Santità che la cosa del parentado fussi tanto innanzi, quanto ha visto per li avvisi del Petrucci : sapeva bene, in un certo modo, che l'almiraglio fussi stato alla corte, ma non l'haveva per cosa certa. Dissemi che, se bene il nunzio gliene ha scritto qualche cosa, nondimeno ha sempre tenuta viva la pratica di Portogallo, et sendo presente il Rusticuccio gli comandò che gli scrivessi, al nunzio, che dicessi per sua parte alla regina che se la pensava di esser per haver la dispensa, come ella forse sperava, che la sgannasse, che non la darebbe mai, non solo se e' pensasse perder l'obedienza della Francia, ma la propria vita, se già, prima che si contraessi il matrimonio, il principe di Navarra et l'almiraglio non confessassero la fede cattolica ; voltandosi poi a me disse che Vostra Altezza s'ingannava a credere che con questa unione et parentado fatto in questo modo le cose della religione havessimo a migliorare : con questo favore fatto alli ugonotti, andavano in precipitio... » ASF, *Mediceo*, 3290, c. 371.

(3) Voir à ce sujet les dépêches du protonotaire A. de Médicis, en date du 16 octobre 1571 (ASF, *Mediceo*, 3290, c. 381) et du 26 septembre 1571 (*Ibib.*, c. 391). Le pape dit, un jour, à l'ambassadeur de Florence : « Noi credevamo che il nuntio havesse scritto per fare buono offitio, ma da' vostri signori l'è ripresa altrimenti. » ASF, *Mediceo*, 3290, c. 391 r.

(4) NDFT, t. III, pp. 711 svv. (29 septembre 1571).

(5) « ... Allegandoci, raconta Catherine à Petrucci, che ci si vedono molti mali e pericoli e nessuno bene, e che non si deve fare in modo alcuno... » *Ibid.*, p. 714.

« reine, en s'approchant de lui. Nous, nous espèrons que le jeune « prince de Navarre accomplira de si belles choses que le pape « sera le premier à dire que nous avons bien fait. Vous devriez « plutôt vous employer à faire comprendre à Sa Sainteté pour « quelles raisons ce mariage est nécessaire et se fera. A défaut de la « dispense de l'empêchement provenant d'hérésie, qu'elle nous « donne, au moins, celle de l'empêchement de consanguinité (1). »

Le nonce ne trouva rien à répliquer, sinon qu'il écrirait au pape (2) et qu'il conseillait à Leurs Majestés d'écrire aussi de leur côté. Dans les jours qui suivirent, Catherine chargea Petrucci de rapporter à Son Altesse ce qui s'était passé entre elle et le nonce. Elle le priait d'insister auprès du grand-duc pour que celui-ci continuât de lui prêter son appui dans cette affaire. Si le pape ne voulait pas donner de dispense publique, qu'il l'octroyât en forme privée, par l'intermédiaire de Cosme ou de François de Médicis. De la sorte, il déchargerait sa conscience et il pourrait compter, par ailleurs, sur une absolue discrétion. Mais il fallait cette dispense. En tout cas et malgré tout, le mariage se ferait (3).

Le grand-duc s'empressa d'envoyer à Pie V une copie de la dépêche où Pétrucci lui relatait ce message (4).

Le pape d'abord s'irrita. Il ne pouvait se faire à l'idée qu'on passerait outre à sa défense, comme la reine l'insinuait assez clairement. A son mécontentement aussi se mêlait beaucoup d'inquiétude : par son refus de toute concession, il se voyait, ainsi que le nonce l'en avisait, en grand danger de perdre l'obéissance du royaume très chrétien (5). De divers côtés, d'Espagne notamment, on lui donnait

(1) *Ibid.* La reine continua : « Questa del parentado io la desidero da Sua Santità per discarico della mia coscienza ; che, quanto al resto, sappiate che se non la darà, abbiamo in questo regno due o tre arcivescovi, che hanno autorità, e ce la daranno ; sì che conosca il papa la occasione e contentisi di consolarci. *Ibid.* » pp. 714 sv.

(2) Le 5 octobre, le commandeur Petrucci rapportait à son souverain que le nonce avait expédié à Rome un courrier, à cet effet. « Poco gli sarà giovato, s'écria la reine mère, lo aver tenuto il piede in due staffe. » *Ibid*, 715.

(3) *Ibid.*

(4) « ... Ella ne fece poco capitale, perchè, inteso che hebbe l'intero tenor suo, rispose che non credeva a quel capo in particolar, dove si diceva che il nuntio havesse persuaso a quelle Maestà lo scriver al papa intorno alla dispensa di Navarra, con le considerationi che son recitate dal Petruccio, affermando Sua Beatitudine che non era da far fondamento alcuno sopra l'attestatione che, in quel proposito, ne haveva fatto la regina, per sapersi ch' ella n'haveva parlato ad ognuno sempre diversamente ». Le protonotaire au grand-duc, le 9 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 405.

(5) « ... Gli da fastidio il non potersi (come ella afferma) con buona conscienza sodisfare alle gratie domandate dalla regina, et per questo sta con

à entendre qu'il fallait envoyer un légat; mais il reculait devant la dépense (1). Par moment, il pensait à quelque moyen-terme : « Si la « reine, disait-il au protonotaire Alexandre de Médicis, redoute la « maison de Guise, qu'elle nous le fasse savoir; nous rappellerons « le cardinal de Lorraine. Nous sommes reconnaissant, sans doute, « à la mère de Sa Majesté d'avoir songé à recourir à nous; mais elle « nous demande trop. Elle nous a fait prier de lui concéder la dis- « pense secrètement, comme si nous considérions les choses seule- « ment d'après l'opinion des hommes. Or, pour nous, accorder cette « dispense sous forme privée, c'est aussi grave que de l'accorder « publiquement. Devant Dieu rien n'est caché (2). »

L'ambassadeur, sans hasarder aucune réflexion, se borna à conjurer le pape de faire tout son possible pour éviter un schisme, qui pourrait avoir des conséquences immenses et lamentables (3).

* * *

La victoire de Lépante, remportée le 6 octobre 1571, ne pouvait avoir pour effet, en le rapprochant des Espagnols, que de confirmer davantage le Saint-Père dans son intransigeance. Aussi, vainement le protonotaire de Médicis eut-il, le 19 octobre, un nouvel entretien

molta angustia, vedendo di perdere l'obedienza di Francia, et dice : Se noi non concediamo la dispensa a Navarra, faranno il parentado senza noi et farrannosi dare la dispensa a un vescovo di quelli là; a questo modo si verrà a fare uno scisma... » Le protonotaire A. de Médicis, le 11 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 374 r.

(1) *Ibid.*

(2) « Noi veggiamo pure che la non vorrebbe il carico di far cosa contro alla voglia nostra, perchè ella ci ha fatti pregare che noi gli concediamo questa dispensa di Navarra, occultamente, come quella che pensa che noi consideriamo le cose solo secondo il mondo, et in questo s'inganna, perchè a noi è quel medesimo darla occulta che palese, sendo ogni cosa nota nel cospetto di Dio ». *Ibid.*, c. 374 r-v.

(3) *Ibid.* Sa Sainteté, au surplus, était fort mal disposée à l'égard du grand-duc; les Espagnols, en effet, lui disaient : « Che egli ha carico di far sollevationi in Francia, dove si tratta di muover guerra al re cattolico o in Fiandria o in Italia... Ma sopra tutto, ajoute le protonotaire A. de Médicis, gli dà fastidio l'havere inteso che Sua Altezza ha presentato l'almiraglio... » (Le protonotaire de Médicis, 16 octobre 1571. ASF. *Mediceo*, 3290, c. 381 r.) En outre, le 26 octobre de la même année, après avoir donné les explications nécessaires, au sujet de ce dernier point, Alexandre de Médicis écrivait que le pape lui avait déclaré : « Che tutto quello che mi haveva riferito Cesis del presentar l'almiraglio gli era stato detto; haveva ben molto caro e' non fussi vero — *ma rispondendo Sua Santità molte poche parole, et era tutta sospesa et poco contenta*, cosa che mi fece assai meravigliare, sendo ella solita di allargare i ragionamenti, massime hora che ha tante buone nuove, nel principio delle quali era giocondissima, come quando gli presentai la lettera che gli scriveva Vostra Altezza, rallegrandosi della vittoria... » *Ibid.*, c. 391.

avec lui : Pie V demeura inébranlable (1). Il alla jusqu'à dire que, plutôt que de céder, il préférerait voir la France périr pour le catholicisme. « Dussé-je, ajouta-t-il, répandre tout mon sang goutte » à goutte, je ne changerais rien à ma résolution (2). »

La situation semblait décidément désespérée. Le grand-duc François, toutefois, ne se tint pas encore pour battu. En décembre 1571, il chargea son propre frère, le cardinal Ferdinand de Médicis, de faire une dernière tentative. Celui-ci, à plusieurs reprises, se jeta aux pieds de Sa Sainteté, laquelle se montra indignée d'une façon si insolite de conduire les négociations (3). Elle finit par déclarer au cardinal qu'alors même qu'elle concéderait ce qu'on lui demandait, on n'en serait pas plus avancé ; car la dispense ne serait pas valide. « Moi-même, disait-elle, je cesserais, en quelque sorte, d'être pape, « si, contrairement aux constitutions des conciles, je favorisais un « prince obstiné dans l'hérésie (4). »

Pendant que le grand-duc travaillait ainsi de son mieux, le nonce de France, poursuivant ses manœuvres (5), s'efforçait d'indisposer Catherine de Médicis contre lui. Il imagina, notamment, de dire à la

(1) Le pape ne veut concéder « cosa alcuna dove habbino interesse gli ughonotti : et anchorche Sua Santità confessi che gli Spagnuoli sono insolentissimi quando si veggono al di sopra, nondimeno, dice che per contrapesar queste bilancie non vuol far contro a Dio : *approva i consigli di Vostra Altezza per ragioni di Stato, ma dice che, nelle cose della religione et di quello che debba fare per quella, ne sa più di lei.* » Le protonotaire A. de Médicis, 19 octobre 1571. ASF, *Mediceo*, 3290, c. 382 r.

(2) « Afferma il papa che il non conceder la dispensa et il biasimare l'unione degli ughonotti è cosa di suo cervello et che a questo non ha bisogno di esser persuaso... Aggiunge a questo Sua Beatitudine che non teme niente et che se ci dovesse mettere il sangue a goccia a goccia, che non è mai per dire, nè fare altrimenti. » *Ibid.* — Il convenait, cependant, que le roi catholique s'était conduit *salvaticamente* avec Son Atesse, « dicendo che gli Spagnuoli son fatti così, et ha per bene che eglino habbino [il] martello de' Franzesi ». *Ibid.*

(3) Voir la lettre du grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, en date du 7 décembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 291. « ... Egli ha fatto tanta opera che spesse volte il papa s'è buttato in collera. Nondimeno egli va seguitando... » *Ibid.*, c. 291 r.

(4) « Invero, il papa vorrebbe compiacere Loro Maesta, ma dice che concedendo questa dispensa, sarebbe frustratoria et, certo modo, non sarebbe papa, perchè non lo può fare per le constitutioni conciliarie, se gia quel principe non desse saggio di lassare quelle opinioni. » Le grand-duc au commandeur Petrucci, le 28 décembre 1571. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 298 r.

(5) « De' mali offitii del nuntio siamo noi più che chiari ». Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 31 janvier 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 291 r. Voir aussi NDFT, t. III, p. 747.

reine que, pour obtenir la dispense désirée, il n'était pas besoin de tant d'efforts que Cosme et son fils voulaient le faire accroire. Le duc de Ferrare, assurait-il, y réussirait sans doute bien mieux que les souverains de Florence. Le général des Jésuites parlait de même (1).

Son Altesse Sérénissime fut extrêmement froissée de ces agissements (2). « Puisque le nonce promet tant de merveilles au roi et à « sa mère, écrivait-elle, en janvier 1572, que ne s'adressent-ils à lui ? « En vérité, cela prête trop à rire (3). » Et, un jour que la reine exposait ses doléances à Petrucci : « Eh bien ! lui repartit l'ambas- « sadeur, que Votre Majesté confie ses intérêts au nonce, puisqu'il « se prétend si habile : elle verra ce qu'elle en retirera. — Mais, dit « Catherine, le grand-duc passe pour obtenir tout ce qu'il veut de « Sa Sainteté. — Les choses possibles, oui ; les autres, non, répliqua « assez sèchement Petrucci. — Au moins, conclut la reine, que le « grand-duc veuille bien, une fois encore, rappeler au Saint-Père « que l'Angleterre s'est perdue dans l'hérésie pour ne pas avoir « obtenu une pareille dispense. Je ne veux pas dire qu'il en sera « sûrement de même de ce royaume : mon fils le roi et mes autres « fils sont bons catholiques. Mais, enfin, si nous ne jouissons pas « d'un peu de tranquillité, comment pourrions-nous songer à « prendre part à cette ligue des princes catholiques contre le Turc « que Sa Sainteté a tant à cœur ? (4) »

Sur ces entrefaites, le cardinal Alessandrino fut envoyé en France (5). Il arriva à Blois le 7 février et, dès le début, se mit précisément à supplier le roi de ne pas refuser, plus longtemps, de s'unir

(1) Voir la dépêche du commandeur Petrucci à François de Medicis, en date du 31 janvier 1572. NDFT, *l. c.*, p. 747.

(2) Voir la lettre du grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, en date du 23 janvier 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 300.

(3) « Sturate le orecchie alla regina et al re di queste novellacce..., écrivait-il à son ambassadeur dans une note personnelle le même jour (23 janvier 1572) ; ma poichè il nuntio promette loro tanti miraculi, a che proposito non usano del suo mezzo? Son pur cose da rider ! » ASF, *Mediceo*, 4602, c. 301 v.

(4) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 24 décembre 1571. NDFT, t. III, pp. 740 svv.

(5) Que Leurs Majestés dévoilent au dit cardinal les procédés du nonce. L'ambassadeur aura soin de dire à la reine « che noi non dormiamo con Sua Beatitudine, la quale dice che mai ha dato intentione della dispensa, et che se trova che egli habbia di ciò dato speranza alla regina, lo castigherà severamente. » Le grand-duc au commandeur Petrucci, le 15 février 1572. ASF, *Mediceo*. 4602, c. 306. — Le nonce s'était laissé aller trop loin : le pape en était extrêmement mécontent « ... Sendosi fatto vedere a Sua Beatitudine, écrit le grand-duc à son ambassadeur en France, le 31 janvier 1572, il contenuto di tutte le vostre, ha risposto al cardinale nostro fratello, che se ella si

aux puissances dont la récente victoire de Lépante avait si brillamment couronné l'alliance et les efforts. Charles IX avait déjà, maintes fois, déclaré qu'il ne ferait jamais partie d'une ligue que les Vénitiens, le pape et Philippe II avaient conclue uniquement dans leur intérêt particulier. A la demande du cardinal il se contenta de répondre qu'il manquait d'argent. « Sa Sainteté, dit Alessandrino, « est toute disposée à en fournir à Votre Majesté. — Je remercie le « Saint-Père, répliqua le roi ; mais, avant tout, je veux pacifier mon « royaume (1). »

Le cardinal aborda alors la question du mariage de Marguerite avec le prince de Navarre. « De l'avis de tout mon conseil, j'y suis « absolument décidé, déclara Charles IX. Il faut qu'on se le tienne « pour dit (2). » Catherine, elle-même, quelques semaines plus tard, par l'entremise de l'ambassadeur, confirmait au grand-duc cette résolution irrévocable du roi et de la cour. Au besoin, on se contenterait, disait-elle, d'une dispense accordée par un évêque quelconque. Le prince accompagnerait la princesse à l'autel ; puis, la messe commencée, il irait se promener dans l'église jusqu'à la fin de la cérémonie (3).

Le cardinal Alessandrino repartit pour Rome, au commencement de mars. Somme toute, sa mission avait complètement échoué ; elle n'eut d'autre résultat que d'exciter l'attention du public et de le faire de plus en plus se passionner pour ou contre le mariage projeté. Au sein même de la Sorbonne, les avis étaient divisés (4).

può chiarire che il nuntio habbia fatto mai per tempo alcuno mali offitii o che habbia dato speranza a quelle Maestà della dispensa, che ne farà dimostratione con gastigarlo essemplarmente, sendo fuora della sua commessione. » ASF, *Mediceo*, 4602. c. 304.

(1) Girolamo Catena, *Vita del gloriosissimo papa Pio quinto*, p. 197. Mantoue et Rome, 1587, Cf. la *North British Review*, octobre 1869, n° 101 — Cf. Vacandard. *op. cit.*, p. 249 — E però, écrivait déjà Petrucci, le 30 novembre 1571, se Nostro Signore ha voluntà di includere il suo re in questa santa lega, con darli quel luogo e quella parte che la sua grandezza poterà comportare, dovrebbe aiutarlo a quietar questo regno e con sì giusta causa ed occasione non stare così resoluto a non volere concedere la dispensa... Et a quel io conosco, Sua Maestà avrebbe molto a caro che fusse rimostrato questo a Sua Santità. » NDFT, t. III, pp. 733 svv.

(2) Girolamo Catena, *ibid.*

(3) Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 9 avril 1572. NDFT, *l. c.* pp. 760 svv.

(4) Voir NDFT, *l. c.*, pp. 758 svv. — « E vanno attorno certi scritti di punti di Scrittura sacra, a' quali vanno rispondendo l'una e l'altra parte... Anzi un ugonotto principale ha detto : Costò assai a un tal re una spada donatagli da Carlo V o dal papa ; non costerà meno a questo re la messa ». *Ibid.*, p. 759.

* * *

En avril 1572, la santé de Pie V commença à inspirer de sérieuses inquiétudes (1). Le grand-duc s'empressa d'en avertir la reine mère (2) et le roi (3), en insistant sur le besoin qu'avait maintenant la chrétienté d'un pape *quieto et amorevole*. « Il faut que Vos Majestés, « disait-il, procurent l'élection d'un pasteur qui, sans passions ni « affections humaines, s'occupe uniquement à garder son troupeau, « à tenir en paix les princes chrétiens et à procurer l'exaltation de « la Sainte Église (4). »

Le 10 avril, c'est-à-dire immédiatement après la réception de cette lettre, l'ambassadeur fut appelé par la reine mère. Elle était parfaitement d'accord avec le grand-duc sur la nécessité d'élire un pontife qui fût selon le cœur de Dieu. Elle était d'avis qu'un pape dévoué à l'Espagne serait aussi nuisible à la Toscane qu'à la France. Enfin, elle mettait, dès maintenant, à la disposition de Son Altesse Sérénissime toutes les voix des cardinaux français (5).

Pie V mourut le 1er mai. Le 14, Catherine de Médicis adressait au grand-duc la lettre suivante : « Mon cousin..., je veulx croire « que Dieu nous assistera à faire un pape qui sera pour son service « et le repos de tout le monde : ce qui nous sera nécessaire ; car « jamais je ne pense qu'il ne feust plus de besoin, pour estre toutes « choses comme elles sont, que d'avoir ung pontife homme de Dieu « et de bien et n'ayant esgard qu'à maintenir la paix et le repos ; « car, aultrement, il ne pourrait conserver ni son autorité, ni que « nostre religion n'en diminue ; et, m'asseurant de votre saincte « intention, ne vous en diray davantage, et me remectant à ce que le « roy a donné charge vous faire entendre par son ambassadeur à « Rome et aussi quelque chose que j'ay montré au vostre par son « secrétaire, qui sera cause que feray fin (6). »

(1) Sono stoto avvertito da un cardinale delle creature di questo papa ..., come Sua Beatitudine, havendo sentito che in Fiorenza si fanno molte scommesse sopra la vita sua, n'ha havuto fastidio, et che si vede che harebbe caro che le vi fossero prohibite, sì come sono state in Genova ancora ; ma che Sua Santita non me n'ha voluto parlar, né manco ha commesso a lui che me lo dica... » Le protonotaire A. de Médicis, le 22 mars 1572. ASF, *Mediceo*, 3261, c. 80 r.

(2) Voir ASF, *Mediceo*, 58, c. 137 r. (2 avril 1572).

(3) Voir ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 228 (2 avril 1572).

(4) *Ibid.*, c. 228 r.

(5) Voir NDFT, *l. c.*, pp. 775 sv.

(6) H. de la Ferrière, *Lettres...*, t. IV, p. 102. — Cette lettre est reproduite aussi à la page 42 et suivante, sous la date erronée, sans doute, du

Le conclave fut fort agité, mais très court. « Il n'est pas croyable, « écrivait de Rome l'ambassadeur français, de Férals, quelles brigues « et menées font les cardinaux. On a l'opinion qu'ils feront l'élection « dans cinq ou six jours, par la crainte que la venue des étrangers « ne puisse atténuer l'effet de leurs volontés (1). »

Les choses, quoi qu'il en soit, ne marchèrent pas selon les vues de Catherine. Elle avait eu le tort de patronner un candidat trop de fois repoussé, le cardinal de Ferrare. Ce fut Hugues Buoncompagni qui fut élu, le 13 mai ; il prit le nom de Grégoire XIII (2).

Il allait poursuivre contre les protestants la politique de Pie V (3).

On le disait d'ailleurs fort affectionné au grand-duc de Toscane. Petrucci s'en étant vanté à la cour de France : « Alors, nous tenons la dispense ! » s'écria le roi. Mais l'ambassadeur, tout en l'assurant que son maître n'épargnerait aucune démarche pour réussir, lui fit remarquer que, quels que pussent avoir été les sentiments personnels du pape, dans le passé, il ne fallait pas si vite, maintenant, chanter victoire (4).

De fait, l'ambassadeur de France, de Férals, qui était, de longue date, l'un des familiers de Buoncompagni, ayant voulu, à sa première audience, aborder franchement la question, le pape, d'un ton mécontent et sans vouloir prêter l'oreille à aucune raison, lui répondit : « Tous les décrets de l'Église sont contraires à ce que vous

13 mai 1571. — En même temps, l'Espagne comptait sur le grand-duc pour l'élection d'un pontife dévoué au roi catholique. Voir ASF, *Mediceo*, 3098, c. 227. — Cf. aussi la lettre de Catherine de Médicis à l'ambassadeur Petrucci, 9 mai 1571. *Lettres...*, t. IV, p. 102.

(1) BNP, *Fonds français*, 16140. Cf. H. DE LA FERRIÈRE, *Lettres...*, t. IV, p. LIV.

(2) Sur les péripéties du conclave qui élut Grégoire XIII et sur le rôle qu'y jouèrent la Toscane et la France, cf. P. HERRE, *Papsttum und Papstwahl in Zeitalter Philipps II*, pp. 193-241. Leipzig, 1907. — Voir la *Relazione del Concino a Cosimo primo sopra il conclave del 1572*. ASF, *Mediceo*, 616, Ins. (?) 35.

(3) Voir la lettre du grand-duc à Leurs Majestés, en date du 6 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58, c. 193.

(4) « Se il papa è amico al granduca, noi avremo la dispensa per mia sorella, dit le roi à Petrucci. Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 10 juin 1572. NDFT, t. III, pp. 783 sv. — Noi habbiamo caro d'essere in predicamento di non haver parte col papa, écrivait le grand-duc à son ambassadeur en France quelques jours plus tard (3 juillet 1572), perché Loro Maestà non ci graveranno della dispensa, chè, ancora che sia mancata la regina di Navarra, l'habbiamo per impresa difficilissima. Ma, sendo costà Monsignor Salviati, doverà sgannarle di molte cose, et il cardinale nostro fratello doverà un giorno mostrare al vescovo di Gaiazzo, chi sia per stare l'uno all' altro con la berretta in mano. » ASF, *Mediceo*, 4602, c. 335 r.

« demandez (1). » Au commencement de juillet, de Férals revint à la charge : il s'était fait accompagner du cardinal de Rambouillet. Le pape leur dit : « La résolution que j'ai à prendre mérite un sérieux « examen. Je ne serais pas très éloigné d'accorder la dispense ; toute- « fois, mon pouvoir va-t-il jusque-là (2) ? »

Quelques jours plus tard, nous apprend le protonotaire de Médicis, une commission de théologiens, convoquée tout exprès, se chargeait de fournir adroitement au pontife un prétexte pour reculer et se dérober définitivement : elle concluait, en effet, que si, à la vérité, une telle concession n'excédait pas les pouvoirs du chef de l'Église, « elle constituerait néanmoins, de sa part, dans les circonstances « présentes, un péché mortel (3) ». Communication de cette décision fut donnée aux cardinaux de Lorraine, de Sens et d'Este, qui avaient accepté de tenter un dernier effort auprès du pape. Ce fut tout ce qu'ils purent obtenir.

Catherine et Charles IX étaient à bout de patience. Un mois plus tard, sans même qu'on attendit le retour du sieur de Chavigny, envoyé à Rome pour sauver les apparences, et en dépit des empêchements canoniques, le mariage entre Henri de Navarre et Marguerite de Valois fut célébré, le 18 août (4).

III.

Cosme, dans toute la négociation dont nous venons de parler, avait agi en avocat, presque en chargé d'affaires de la cour de France, et cela en faveur de projets qui devaient surtout profiter, en définitive, aux réformés. Aussi le mécontentement des Espagnols et de leurs alliés, déclarés ou secrets, devenait-il, chaque jour, plus ardent contre lui. Dès le 28 mai, son ambassadeur l'en avait averti (5).

(1) BNP, *Fonds français*, 16140 — Cf. H. de la Ferrière, *ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) « ... Ma si tiene per fermo che Sua Santità non sia per concederla altrimenti, come quella che havendola fatta consultar da' Theológi et Dottori ha trovato, per relatione loro, del non poter dar senza commettere peccato mortale : però si starà a vedere l'esito ». ASF, *Mediceo*, 3291, c. 213 v.

(4) Le lendemain du mariage, dans la crainte que les fêtes n'en fussent troublées par quelque protestation du pape, elle mandait au gouverneur de Lyon : « Ne laissez passer aucun envoyé venant de Rome, que lundy ne soit passé. » H. de la Ferrière, *Lettres...*, t. IV, p. 110.

(5) Se io avessi in pratica l'umore del re di' Spagna così bene come ho quello di molti principi, io crederei poter fare de' pronostici delle cose future, molto meglio che molti usano di pubblicare al mondo. Ma..., non vuo' entrare a parlare di lui al presente. Ma solamente le dirò quanto ho potuto scuoprire da due raggionamenti tenuti da tre de' suoi ministri principalissimi sopra le cose di Sua Altezza... « Le commandeur Petrucci à François de Médicis, 28 mai 1572. NDFT, t. III, pp. 779 svv.

Aucun ministre de la nation très catholique, lui disait-il, n'est bien disposé pour Son Altesse Sérénissime. Outre qu'on s'obstine, plus que jamais, à lui dénier le titre de grand-duc, on lui reproche de n'étendre sa puissance qu'en mendiant l'appui du roi de France et de sa mère ; et cette opinion n'est pas seulement celle des grands, mais aussi celle du vulgaire (1). Tous blâment amèrement, ajoute Petrucci, vos complaisances envers les huguenots (2)... Les Jésuites, en particulier, crient bien haut que cette confédération avec des hérétiques est un scandale. Ils vont jusqu'à dire que l'Espagne aurait des motifs suffisants pour déclarer la guerre à Son Altesse. « Mais voyez donc, conclut l'ambassadeur, combien ces gens, « sous prétexte de zèle pour Dieu, se mêlent du manège des choses « du siècle (3). »

* * *

Ces communications n'avaient pas laisser que d'inquiéter, quelque peu, le grand-duc. Aussi, conformément à sa politique de bascule, était-il prêt — et il l'avait fait entrevoir discrètement — à mériter de nouveau, par quelque service, l'indulgence des ennemis de la France, le pardon des adversaires des huguenots. L'occasion n'avait pas tardé à s'en présenter. En juin 1572, le duc d'Albe, qui guerroyait

(1) « E, per venire al fatto, non posso conoscere che alcun ministro del re sia di buona volontà verso Sua Altezza ; perciocchè, oltre al detraerle dei titoli, ed in ogni proposito nominarla col suo nome proprio, hanno sempre in bocca che egli sia collegato segretamente con Francia e che disegni, con aiuto di questo re e della regina madre, *che sua dicono essere*, ingrandirsi davantaggio di quello che egli è ». *Ibid.*

(2) « Perciocchè, pubblicano aver visto andamenti de' ministri suoi, corrieri più dell' ordinario, visite, complimenti fatti, certi segni, quando d'allegrezza e quando di dolore, inusitati, secondo le cose che correvano ; i quali hanno potuto generar sospetto non nelli Spagnuoli solamente, ma nelle menti dei più grossieri uomini del mondo ; e che l'aver avuto mano con gli ugonotti col accordarli col re nostro, sendo stata opera del gran duca, può ognuno vedere di che sorta d'umore sia egli verso Spagna... » *Ibid.*

(3) « ... E quello che a me pare miracoloso, alcuni Gesuiti spagnuoli non solamente hanno la medesima opinione, ma pare che consentino che contro Sua Altezza per questo si possa mover guerra, perchè la confederazione porta seco commercio ed il commercio con eretici è proibito. — Vedete, di grazia, come questi uomini, col pretesto del zelo di Dio, si mescolino col maneggio delle cose seculari !... Or a questa creazione di papa (Grégoire XIII) che cosa pensa Vostra Altezza che detto abbino ? La prima cosa che chiesero ad un uomo da bene fu : come si allegrava il re e la regina di questo papa moderno ; se il duca di Fiorenza vi aveva lavorato con la sua alchimia a farlo fare. Altro di lui non hanno mai dimandato : anzi dissero, se bene è bolognese, si farà divenir fiorentino ad un tratto. » *Ibid.*

en Flandre contre les rebelles, envoyait son secrétaire à Florence, solliciter de la bienveillance de Cosme un prêt de deux cent mille écus (1). Le grand-duc s'empressa d'expédier la somme demandée (2).

Néanmoins, son astucieuse politique échoua complètement, cette fois.

Il croyait, de la sorte, se remettre dans les bonnes grâces de Sa Majesté catholique (3), mais Philippe II, à l'insu duquel l'emprunt, paraît-il, avait été négocié (4), s'en montra fort peu satisfait : il n'en sut aucun gré aux souverains de Florence, dont il avait appris à se défier et envers lesquels, écrivait-il de Madrid, le 14 juillet 1572,

(1) Voir la lettre du grand-duc au duc d'Albe, en date du 10 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58 c. 196. « ... Però, conforme alla richiesta che l'Eccellenza Vostra mi fa col medesimo suo secretario per la salute di quei paesi in servitio della M. S., mando M. Antonio Maringhi con piena facultà d'obligarmi per le due fiere alla somma delli scudi 200.000 a quella persona o persone, che, per una volta, l'accomoderanno ». Voir aussi la lettre de grand-duc au roi catholique, même date. *Ibid.*, c. 202 r. — « Non è stata necessaria alcuna persuasione al granduca, mio signore, et a me per satisfare alla domanda dell' Eccellenza Vostra, perchè dove ne va il servitio di Sua Maestà cattolica et l'honore di lei propria, non ha da esser mai freno che ci ritenga... » Le prince François de Médicis au duc d'Albe, même date. *Ibid.*, c. 197 r.

(2) Voir l'*Instruttione a voi M. Antonio Maringhi di quanto havete a trattare in questa vostra gita di Fiandra*. ASF. *Mediceo*, 2634, c. 783 r. svv. « ... Se l'Eccelenza Sua è quella che pigli in presto o a cambio per quelle occorrenze di la li scudi 200.000 d'oro in oro o loro valuta, voi havete a obligarci in buona forma a quei mercanti, che l'accomoderanno per due fiere, secondo l'instrumento et la patente che vi son date. Ma se quell'Eccellentissimo Signore volesse o gli tornasse più comodo, a beneffitio del re, non si scoprire in pigliare detta somma, convenite, per il detto tempo, con li mercanti et pigliatela a nome nostro, con gli oblighi che essi ricercheranno et con quelli interessi che dal Signor duca d'Alva vi sarà ordinato. Et in qualsivoglia modo succeda il negotio, li danari prenarrati havete da darli al detto Signor duca, perche per Sua Eccellenza si pigliano in servitio della Maestà Sua et non per altri... » *Ibid.*, c. 783.

(3) « Nelle tentationi si suol dire che la virtù si fa perfetta et per il più delle volte son tentati i spiriti buoni. A me, Sire, interviene il medesimo, poiche la Maestà Vostra intenderà da' miei ambasciatori il bello invito che mi è fatto, credo io, per tentarmi nella fede... Ho dato conto subito al duca d'Alva et al governatore di Milano della mala volonta de' Franzesi (affinche stieno vigilanti) .. senza entrar loro nelli particulari ». Le grand-duc au roi catholique, en date du 19 juin 1572. ASF, *Mediceo*, 58, c. 211. — Voir aussi AEF, *Mediceo*, 58, c. 215, c. 212 svv., c. 221.

(4) Cf. Ch. Piot, *Correspondance du cardinal Granvelle*, t. IV, p. 299, en note. Bruxelles, 1884. — Le prévôt Morillon écrivait au cardinal Granvelle, à la date du 8 juillet 1572 : « Virgilius dit que le prest que l'on faict vers Florence coustera plus que si l'on le pregnoit a double interest par deça. Je ne scay si le duc d'Albe le faict sans le sceu du roy, que je ne pense voul-

« il ne voulait être lié par aucune reconnaissance (1). » Quant à la plupart des Espagnols, ainsi que le mandait, un peu plus tard, à Cosme lui-même le chevalier Cavriana, ils ne virent dans la conduite du grand-duc qu'un artifice, assez grossier, consistant *a dare un colpo alla botta e l'altro al cerchio*, et dont ils déclaraient n'être pas dupes (2).

D'autre part, à la cour de France, ce fut une irritation générale. Petrucci nous dit que, du jour où la chose fut connue, tout le monde lui tourna le dos (3). Ce qui exaspérait surtout la reine, c'était l'idée qu'on eût cru pouvoir agir sans la consulter, ni même la prévenir.

« Je ne puis vous dire autre chose, répétait-elle à l'ambassadeur, « sinon que je reste mal satisfaite de voir que le grand-duc fait peu « d'état du roi et de moi-même. S'il ne veut pas tenir compte du roi, « en dépit de toutes les démonstrations affectueuses qu'il en a « reçues, au moins il devrait avoir des égards vis-à-vis de moi, la « reine mère, qui ai eu le courage de faire pour lui tout ce que vous « savez. Ce n'est pas de savoir qu'il ait consenti ce prêt d'argent « qui me répugne; mais c'est de voir qu'il ne fait aucun cas de « moi (4). »

* * *

Dès que le grand-duc eut connaissance des récriminations de la reine, il écrivit à Petrucci pour lui faire remarquer que, puisqu'il avait prêté, tant de fois, de l'argent à Leurs Majestés très chrétiennes dans leurs plus graves nécessités, sans se préoccuper en rien de plaire ou de déplaire au roi catholique, il était étrange qu'elles fussent si scandalisées parce qu'il avait fait de même en faveur du roi d'Espagne, d'autant plus que Leurs Majestés s'étaient toujours montrées fort affligées des troubles de Flandre. Ceux qui poussent le roi et sa mère à se défier de nous, continuait-il, le font peut-être

droit prendre *salutem ex inimicis ;* et il faict à croire que le susdict ne noz veult poinct de bien et qu'il feroit en secret tant le pis qu'il pourat. » *Ibid.* « Il fault dire que le roy n'est pas bien informé de ce que passe icy, ou qu'il crainct le duc, ou qu'il l'enchante. Il ne debvroit prendre moings mal que l'empereur de ce que l'on est recouru vers Florence ». Le même au même, même date. *Ibid.*, p. 336.

(1) Le roi d'Espagne au duc d'Albe, de Madrid, le 14 juillet 1572. Cf. M. Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 267. Bruxelles, 1851.

(2) Anonyme au secrétaire Concini, 12 juillet 1572. NDFT, t. III, pp. 795 svv.

(3) Voir les dépêches de l'ambassadeur Petrucci, *ibid.*, pp. 788 svv.

(4) Le commandeur Petrucci à François de Medicis, Paris, 7 juillet 1572. NDFT., t. III, p. 793.

pour mettre à l'épreuve notre constance; eh bien, ils s'apercevront que nous tenons notre parole. « Si, au contraire, ils espèrent nous « épouvanter, qu'ils se détrompent ; car, tant que nous ne sommes « pas en faute, nous ne craignons qui que ce soit (1). » A Catherine, d'autre part, il disait : « Si j'avais manqué à ce que je dois au roi « catholique, en vertu du traité d'annexion de Sienne, Vos Majestés « ne me réputeraient pas un prince constant et fidèle, elles m'ac- « cuseraient, au contraire, de duplicité! Par ailleurs, si j'ai aidé « Sa Majesté catholique dans les Flandres, je ne l'ai pas fait pour « offenser la couronne de France, mais bien plutôt pour lui être « agréable ; car j'ai toujours cru remarquer que Vos Majestés « désiraient rester en paix et en bonne amitié avec Sa Majesté « catholique (2). »

Mais les plus furieux étaient les réformés français (3), les princes

(1) Havendo noi servito ne' bisogni urgentissimi coteste Maestà senza haver hauto rispetto al re cattolico, non sappiamo per qual cagione elle si doglino hora che si sia accomodato di credito un parente nostro et quella Maestà, massime che le cristianissime hanno mostrato sempre molto dispiacere di quei motivi in Fiandra; et noi, che siamo possessori di buona fede, habbiamo creduto et crediamo che quei rebelli si siano mossi veramente contra l'animo delle Loro Maestà, le quali non hanno ragione di dolersi di noi. Solo fanno per tentarci nella constanza; mostrano poca fede, perchè siamo della parola, nè promettiamo mai cosa che non vogliamo fare. Se il minacciare procede dal pensare di farci paura, sono in errore, perchè quando siamo netti di colpa, non temiamo di niente... » Le grand-duc à l'ambassadeur Petrucci, le 18 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 4602, c. 255.

(2) « Io intendo dal mio ambasciatore cosa che mi travaglia grandemente per la molestia che sente la Maestà Vostra et il re suo figlio di quel che giamai doveva cader loro nel pensiere, non che nell'animo. S'io havessi mancato a quanto debbo par capitulatione al re cattolico, le VV. MM. non mi reputerebbano principe constante, nè di fede, anzi mi dannerebbano di doppiezza... L'haver sovvenuto di credito in Fiandra non è stato con intentione d'offender la corona di Francia, ma di farle piacer, havendo scorto sempre mai nella M. V. desiderio di star in pace et in buona amicitia con la cattolica... L'haver io taciuto loro questo imprestito si deve attribuir a una sincera mente et non a poca stima ch'io faccia delle MM. VV. ... » Le grand-duc à la reine mere, le 17 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 54bis, c. 279 sv. — Le pape Grégoire XIII était du même avis. Voir la lettre du protonotaire Alexandre de Médicis au grand-duc, en date du 25 juillet 1572. ASF, *Mediceo*, 3291, c. 228.

(3) « Ho voluto secretamente tastare Téligny, e l'ho fatto visitare dall' Albertano, il quale n'ha cavato, che questa dimostrazione di danari prestati, questi della religione l'hanno sentita malissimo volentieri, aggiuntoci massime che non ne hanno Vostre Altezze dato conto alcuno alla regina madre, nè tenuto conto di lei; e se la passò seccamente, fuori dell' ordinario suo ». Le commandeur Petrucci à François de Médicis, le 7 juillet 1572. NDFT, t. III, p. 791.

allemands (1) et la reine d'Angleterre (2) : par la bouche de leurs représentants, nous dit Petrucci, les uns et les autres reprochaient publiquement au duc de s'être lâchement et perfidement joué d'eux, « se faisant tout espagnol, après s'être montré tout français et semi-huguenot (3). »

Ainsi, sans être parvenu à reconquérir les sympathies espagnoles, Cosme et François de Médicis s'étaient aliéné la confiance et avaient excité les colères des protestants de tous pays. Ils allaient, dès lors, par la force des choses, se trouver amenés non seulement à se tenir désormais plus étroitement unis, en politique, à la cour de France, mais encore à encourager cette dernière dans les mesures de sanguinaire violence qu'elle devait bientôt adopter à l'égard des hérétiques (4).

IV.

De retour à la cour, Coligny n'avait pas tardé à prendre sur Charles IX un ascendant extraordinaire : déjà il faisait figure de maître. Catherine ne pouvait qu'en concevoir un dépit et un ressen-

(1) « Vedete, dit l'amiral, quel abbiamo fatto per quei principi, che gl' abbiamo levata una guerra da dosso con offerirli ogni nostro potere, e la poca riconoscenza che ne abbiamo, che non basta il non aiutarci, che ci disaiutano. Il Palatino di Sassonia e li altri principi, che, a nostra contemplazione, s'erano non solo ritirati della lor prima opinione contro li, ma ne davano speranza di bene, ora doveranno fare il peggio... » — Le même au même, même date. « In questi rumori dell' imprestito, l'ambasciador d'Inghilterra mi ha mandato a dire che, se questa nuova è vera, che Vostra Altezza arà mostro esser buon parente al duca d'Alva, ma che li principi d'Allemagna conosceranno molto bene che senza questa provisione il duca d'Alva non poteva così presto far la levata de' reitri che fara ; e che, essendo tanto a lor preiudizio, convertiranno in odio ogni buona disposizione che cominciavano avere verso Vostra Altezza per li buoni mezzi che s'erano trovati ». *Ibid.*, p. 790.

(2) » Mandai il medesimo dall' ambasciatore della regina d'Inghilterra... ; e li fu risposto che questo imprestito, con l'aggiunta della causa per la venuta del Salviati, ha di maniera acceso l'animo di tutti quelli della religione contro il servizio di Vostre Altezze, che più m' accorgerò per l'avvenire, e chi ci verrà, come saremo tratti da loro ; e che, se fussi me, vorrebbe la licenza in tutti imodi... » *Ibid.*, p. 791.

(3) Cf. la dépêche d'un anonyme au secrétaire Concini, en date du 12 juillet 1572. NDFT, t. III, pp. 795 svv.

(4) Voir la longue et importante dépêche du chevalier Cavriana au secrétaire Concini, en date du 19 juillet 1572. NDFT, t. III, pp. 796 svv. — En voici un passage caractéristique : « *Quando è il tempò, c'è chi ci fa tenere Spagnuoli dalla regina e Francesi da certi altri, che non saria bisogno.* E mi sono trovato in alcuni luoghi, dove ho udito cose che mi hanno data gran pena ; alle quali ho riposto, dicendo che noi non sappiamo il modo di governar li Stati, onde giudichiamo bene spesso erroneamente le azioni de' grandi. » *Ibid.*, p. 798.

timent profonds. De là à tenter de se débarrasser définitivement de l'amiral, au prix d'un meurtre, chez une femme de sa trempe et de son caractère il n'y avait qu'un pas : sans la moindre hésitation, elle le franchit.

On sait le reste. Le 22 août, l'amiral était grièvement blessé d'un coup d'arquebuse, par un assassin, Maurevel, qu'avait soudoyé la reine.

Cet attentat porta à son comble l'indignation des réformés. Les amis de l'amiral menaçaient de se faire justice eux-mêmes ; les plus violents parlaient d'aller au Louvre et d'y tuer de Guise, sous les yeux du roi. Catherine prit-elle peur, ou vit-elle dans ces menaces une occasion opportune pour frapper un coup terrible ? Toujours est-il qu'elle réunit ses partisans, Nevers, Retz, Birague, Tavannes, tous hommes dont elle était sûre ; elle leur parla d'un prétendu complot, ourdi, disait-elle, non seulement contre les Guises, mais encore contre elle-même, le roi et le duc d'Anjou : le massacre général des huguenots fut décidé.

Nous n'avons pas à raconter le drame de la Saint-Barthélemy ; mais une question peut se poser ici, et elle n'est pas étrangère, nous semble-t-il, au sujet de cette étude : le rappel de Coligny, le mariage de Marguerite de Valois et, par conséquent, les négociations engagées et poursuivies, dans ce double but, par le grand-duc de Toscane, ont-ils été, comme certains l'ont dit, non seulement les préludes des crimes du 22 et du 24 août, mais encore les moyens, longuement prémédités et adroitement mis en œuvre par Catherine, pour faire tomber Coligny et les seigneurs protestants dans un guet-apens infernal, qui devait aboutir au massacre (1) ?

Qu'antérieurement, à diverses reprises, Catherine ait songé, d'une façon plus ou moins arrêtée, à se défaire de l'amiral et des chefs calvinistes, la chose n'a rien d'improbable et elle paraît même ressortir assez clairement de quelques textes (2). Quant à la Saint-Barthélemy en elle-même, c'est-à-dire à l'égorgement en masse des huguenots, on admet communément aujourd'hui que ce fut seulement après le mariage, au lendemain de l'attentat contre l'amiral,

(1) La version qui fait remonter jusqu'à l'entrevue de Bayonne le projet de l'odieux massacre était déjà « assez généralement abandonné vers la moitié du siècle passé », à en croire M. DE FALLOUX (*Histoire de la Saint-Barthélemy* par AUDIN. pp. 268 svv. Liége, 1851). Elle fut reprise, en 1883, mais en un sens beaucoup plus modéré, par HECTOR DE LA FERRIÈRE, au cours d'un article, *L'entrevue de Bayonne*, qu'il fit paraître dans la *Revue des questions historiques* (T. XXXIV (1883), pp. 457 svv.). M. GUY DE BRÉMOND D'ARS, se fit son contradicteur dans la même *Revue* (T. XXXV (1884), pp. 336 svv.).

(2) Cf. l'abbé VACANDARD, *op. cit.*, pp. 240 svv.

que la reine mère se décida et détermina le roi à en ordonner l'exécution (1).

(1) La thèse de la préméditation est assurément fort ancienne ; mais elle a été généralement abandonnée, à partir de la moitié du dernier siècle, par les historiens les plus sérieux des divers pays, tels que E. Alberi, (*Vita di Caterina de' Medici*. Florence, 1838) ; M. Soldan (*La France et la Saint-Barthélemy*, trad. de l'allemand par Ch. Shmidt. Paris, 1855) ; William Martin (*La Saint-Barthélemy devant le sénat de Venise*. Paris, 1872) ; A. Desjardins (*Charles IX, deux années de règne* (1571-1572). Douai, 1873) ; Le même (NDFT, t. III, pp. 440 sv. Paris, 1861) ; M. Lefortier (*La Saint-Barthélemy et les premières guerres de religion en France*. Paris, 1879) ; J. Loiseleur (dans le *Temps*, nos du 14 au 24 août 1873), Gandy (*La Saint-Barthélemy, ses origines, son vrai caractère*, dans la RQH. t. I (1866), pp. 11 svv.) ; Ranke (*Franzoesiche Geschichte im XVI. und XVII. Jahrhundert*, t. I, pp. 296 svv. Stuttgart, 1852), etc. — En 1879, Henri Bordier reprit cette thèse qu'on considérait à bon droit comme surannée. « C'est un procès en règle, écrivait Jules Loiseleur (*Les nouvelles controverses sur la Saint-Barthélemy*, dans la *Revue historique*, t. XV (1880), p. 83), instruit contre ce que l'auteur appelle notre école de l'histoire anodine et lénitive ». « Un revirement s'est opéré, dit M. Bordier : les écrivains les plus détachés de la monarchie, voire les plus protestants, refusent maintenant de croire à la préméditation, de même que les plus dévoués aux vieux principes de la religion romaine, non moins débilités à leur manière, s'empressent d'appeler crime et détestable action cette vigoureuse exécution de l'hérésie dont leurs pères jubilaient et se glorifiaient. C'est un concert de pudeur nationale. » Une note de la rédaction de la *Revue historique*, ajoutée à l'article critique M. J. Loiseleur, faisait remarquer que l'accord involontaire entre quatre écrivains de nations différentes, MM. H. Bordier (*Op cit.*), Lord Acton (article du *Month British Review*, reproduit sous le titre *La strage di San Bartolomeo, monografia storico-critica, con introduzione ed aggiunte di documenti inediti trati dall' archivio generale di Venezia*. Venise, 1870) ; Wijne (article dans le *Gids*) et Wuttke (*Zur Vorgeschichte Bartholomäeusnacht*), écrivains qui étaient arrivés simultanément aux mêmes conclusions, ne laissait pas toutefois, à son avis, que de donner de la force à la thèse de la préméditation (*Ibid.*, p. 109). Et on ajoutait : Nous sommes d'accord avec M Loiseleur ... : *il y avait projet éventuel, non résolution arrêtée*. « Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi l'école cléricale tient tant à nier la préméditation, ni pourquoi les protestants tiennent tant à l'affirmer... » — A partir de cette époque, la thèse de la préméditation fut abandonnée, de nouveau, par la généralité des historiens ; qu'il suffise de citer ici MM. J. Loiseleur (*Trois énigmes historiques. La préméditation de la Saint Barthélemy*. Paris, 1883) ; Philippson (*Die Römische Curie und die Bartholomäeusnacht* dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtwissenschaft*, t. VII (1892), pp. 108-137) ; H. de la Ferrière (*Le Saint-Barthélemy : La veille, le jour, le lendemain*. Paris, 1892) ; M. Lecchi (*La strage degli ugonotti, studio storico critico*. Gasteggio, 1900) ; C. Marchand (*La Saint-Barthélemy*, dans la RFCO, t. XII (1903), pp. 669 svv.), etc. De sorte que M. l'abbé Vacandard a pu dire, tout récemment, qu'il n'est guère d'historiens qui soutiennent aujourd'hui la préméditation de la Saint-Barthélemy proprement dite (Cf. *op. cit.*, p. 240).

Au reste, et c'est sur cette conclusion qu'il est intéressant pour nous d'insister, parmi les pièces si nombreuses qui concernent les négociations auxquelles le grand-duc de Toscane fut intimement mêlé, au cours des années 1571 et 1572, aucune n'indique ni n'insinue que, soit en France, soit à Florence, on ait vu dans le retour de Coligny et dans l'union projetée autre chose qu'un expédient habile pour amener la réconciliation des chefs protestants avec la cour. Bien que le dernier mot ne soit peut-être pas dit à ce sujet, voilà ce qui ressort des documents, que nous avons cités ou mentionnés.

* * *

Un anonyme, agent secret de la cour de Florence, avait écrit, il est vrai, à François de Médicis, quelques jours après le retour de l'amiral, c'est à-dire le 28 novembre 1571 : « Le pape croyait que la « conclusion de la paix et le rappel, consenti par le roi, de Coligny « à la cour marquaient le dessein de tuer l'amiral ; mais, ayant vu « la façon dont la chose s'est passée, il ne pense plus que le roi ait « cette brave résolution (1). »

(1) « Il papa credeva che la pace fatta e l'aver consentito il re che l'ammiraglio venisse in corte fusse con disegno di ammazzarlo ; ma accortosi come passa il fatto, non ha creduto che nel re nostro sia quella brava resoluzione ». Lettre d'un anonyme à François de Médicis, 27 novembre 1571. t. III, p. 732.

Cette dépêche ferait croire qu'à Rome, on considérait le rappel de l'amiral comme un expédient pour se débarasser de lui et qu'à la cour pontificale, on n'était pas hostile à ce projet. Il convient d'en rapprocher une dépêche du nonce Salviati, du 27 août 1572, dont voici la passage principal : « Qual regina, in progresso di tempo, intende poi, non solo di rivocare tal editto, ma, per mezzo della giustizia, di restituir la fede cattolica nell' antica osservanza, parendogli che nessuno ne debba dubitare adesso che hanno fatto morire l'almiraglio, con tanti altri huomini di valore, conforme ai raggionamenti altre volte havuti con esso meco essendo a Blès et trattando del parentado di Navarra et dell' altre cose che correvano in quei tempi : il che essendo vero ne posso rendere testimonianza e a Nostro Signore e a tutto il mondo. » (Ap. A. Theiner, *Annales ecclesisatici*, t. I, pp. 329 sv. Rome, 1856). On a donné deux sens à ce passage :

La reine a l'intention non seulement de révoquer, avec le progrès du temps, l'édit (de 1570), mais encore de rétablir, par le moyen de la justice, la foi catholique dans son antique observance. Il lui semble que personne n'en doit douter maintenant que l'on a fait mourir l'amiral et tant d'autres personnages de

La reine à l'intention non seulement de révoquer, avec le progrès du temps, l'édit (de 1570), mais encore de rétablir, par le moyen de la justice, la foi catholique dans son antique observance. Il lui semble que personne n'en doit douter, maintenant que l'on a fait mourir l'amiral et tant d'autres personnages de

Mais cette dépêche ne semble pas avoir été prise au sérieux ; nulle part il n'y est fait allusion, au cours des longs pourparlers qui précèdent ou suivent cette date.

Par ailleurs, au dire de son successeur, Vincenzo Alamanni, l'ambassadeur Petrucci se serait vanté, après les tragiques évènements du 22 et du 24, d'en avoir été, en quelque sorte, l'instrument ; car, sans lui, disait-il, ni l'amiral, ni les chefs huguenots ne se seraient rendus à la cour ; il demandait pour cela une récompense (1). Le roi, en effet, lui promit une abbaye (2). Toutefois, ne faut-il pas faire ici la part de l'exagération rétrospective, de la vantardise, plus ou moins calculée, dans lesquelles, en vue de tirer des faits un profit personnel, Petrucci a pu vraisemblablement tomber ? Rien de plus facile, rien de plus naturel de sa part, alors que la Saint-Barthélemy était considérée comme une œuvre glorieuse, que de se donner, comme ayant joué un rôle décisif dans sa préparation.

valeur, *conformément aux entretiens qu'elle* (Catherine) *a eu, autrefois, avec moi, pendant que nous étions à Blois et que nous traitions du mariage* (du prince) *de Navarre et d'autres affaires qui avaient cours en ce temps-là.*

valeur ; *cela* (le projet de rétablissement de la foi) *est d'ailleurs conforme aux entretiens que j'ai eus avec elle, pendant que nous étions à Blois et que nous traitions du mariage* (du prince) *de Navarre et d'autres affaires qui avaient cours en ce temps-là.*

Il est clair que la première de ces deux traductions est seule admissible. Nous ne comprenons donc pas que M. Vacandard et ceux qu'il appelle *les meilleurs critiques* puissent s'appuyer sur la seconde pour nier que Salviati ait eu connaissance des projets de Catherine contre l'amiral et les chefs calvinistes. Il est, par conséquent, inexact de dire qu' « il n'y a pas lieu de faire état » de la dite dépêche (Cf. Vacandard, *op. cit.*, p. 254).

(1) « L'ambasciatore d'Inghilterra dice molto assicuratamente che il signor Gian Galeazzo Fregoso ha trattato lui l'esecuzione contro li ugonotti, de' quali faceva l'amico, e che tutto si sa — chiamandolo traditore... — A me preme assai questa...voce, perchè ognuno sa quanto lui confidossi nel Petrucci e che tutto si è fatto con saputa sua e. conseguentemente, delle Altezze Vostre, le quali, come invidiatissime da molti, pigliano anco questa occasione di sparlare. *Ed il Gondino mi ha detto che il Petrucci, per conservare una badia, s'è vantato che lui è stato causa della venuta dell' ammiraglio e delli altri, e che lui ha servito di mallevadore, senza il quale non ci sarebbono mai venuti, e che però merita ricompensa.* » V. Alamanni à François de Médicis, Paris, 11 novembre 1572. NDFT, t. III, p. 860.

(2) « Scrivete al Petrucci, dit Frégose, che il re gli vuole mantenere la parola dell' abbadia, e sarà la prima che vaca ; e forse li si manderà la spedizione drieto, avanti sia arrivato a Fiorenza. » Un Anonyme à Concini, le 27 novembre 1572. NDFT, t. III, p. 862.

Au reste, Petrucci ne s'est jamais glorifié de pareille chose auprès de ses souverains de Florence (1).

Par ailleurs, il semble qu'en France ses relations antérieures avec les chef des huguenots l'aient même rendu suspect aux catholiques ; car, au lendemain de la nuit de la Saint-Barthélémy, sa maison fut menacée, et, un moment, il craignit de ne pas revoir l'Italie (2).

Ajoutons que Catherine, après la Saint Barthélémy, se montra très froide à son égard et même à l'égard de Cosme et de François de Médicis. Le 27 août seulement, elle fit savoir à Petrucci qu'elle le ferait appeler pour lui rendre compte des événements ; entre temps, elle le pria, jusqu'à nouvel avis, de ne pas écrire au grand-duc (3). Deux jours après, l'ambassadeur, ne recevant aucune convocation, prit sur lui de se présenter sans être appelé. Il se plaignit du retard étrange que la reine mettait à prévenir Leurs Altesses et, en guise de félicitations, se contenta de dire : « Si les huguenots ont « comploté contre Leurs Majestés et Nosseigneurs d'Anjou et d'Alen- « çon, ils ont bien mérité le châtiment (4). »

Catherine, assez sèchement, lui répondit : *Meglio è che sia stata fatta a loro che a noi.* Puis, elle s'excusa, en prétendant qu'elle n'avait encore rien fait savoir à aucun prince : elle en avait parlé seulement, disait-elle, au nonce. Elle conclut : « Ecrivez à Leurs

(1) Voir les dépêches de l'ambassadeur Petrucci, en date du 27 et du 31 août 1572. NDFT, *l. c.*, pp. 810 svv.

(2) « Dio accomodi tutto e me faccia ritornare sano e salvo di costà, perchè di qua, se n'esco a buon' ora, farò un gran passo...» NDFT, *l. c.*, p. 811.

(3) « La regina madre mi ha fatto dire che mi farà sapere per l'appunto tutto come sta, e che allora vuole io scriva. » Le commandeur Petrucci à François de Médicis, Paris, 27 août 1572. NDFT, *l. c.*, p. 811.

(4) « Domandò alli giorni passati la regina madre al secretario Albertano, se io avevo inteso dal Fregoso la congiura contro Lor Maesta. Egli le rispose : « Che non sapeva il Fregoso m'avessi detto nulla; ma che ne avevo inteso quanto ne correva il rumore ; e di mia commissione si rallegrò del successo. Ricordò la devozione di Vostre Altezze, e disse che era quivi per intendere se Sua Maesta volesse far sapere qual cosa alle Vostre Altezze, o con lettere, porgendosi la occasione. » Mi fece intendere ch' io non scrivessi ; che mi farebbe saper tutto prima. Ho aspettato due giorni; e, non sapendo abbi scritto, nè fattomi dir altro, ho voluto presentarmi a Sua Maestà, come ho fatto. *E mi son rallegrato che, essendo vero che avessino congiurato contro Lor Maestà e Monsignore d'Anjou e M. d'Alençon, che hanno meritato questo e che questa era una memoria degna del suo valore ; ma che la bisognova accompagnare con la solita prudenza, e ricordarsi di ringraziare Dio che li sia successo tutto bene, e di aver li figli grandi...* Li dissi il torto che faceva a non ne render conto alle Vostre Altezze, le quali nelle cose d'importanza non hanno lassato nè lasseranno di far quanto potranno, con onor loro, a beneficio di questa corona, a contemplazione di Sua Maesta. *Li ricordai di poi ch'io sapeva vivere con qualche sospetto, poichè molti, non sapendo quello era passato per le mie mani, credevano il negozio altrimenti.* » L'ambassadeur Petrucci à François de Médicis, Paris, le 31 août 1572. NDFT, t. III, 827.

« Altesses ce qui en est, puisque vous le savez ; dites-leur que nous « avons fait tout notre possible pour gagner les huguenots, comme « vous ne l'ignorez pas, et que, n'y ayant pas réussi, nous avons été « forcés de faire ce que nous avons fait. Quant à vos princes, nous « espérons qu'ils se montreront nos amis, lorsque nous aurons « recours à eux (1). »

Cette attitude ne prouve-t-elle pas que Petrucci, malgré ses dires, n'avait eu aucune part dans la préméditation des forfaits dont il cherchait à endosser, plus ou moins, la responsabilité ? Y eût-il trempé pour quelque chose — ce que nous ne croyons pas — qu'il n'en demeurerait pas moins à peu près certain que, sous ce rapport, on ne fut, à Florence, au courant de rien (2).

* * *

Quoi qu'il en soit, dès le 4 septembre, François de Médicis, en son propre nom et au nom de son père, écrivait officiellement à Charles IX.

« Tous les serviteurs, tel que je le suis, de Votre Majesté sont « passés de l'inquiétude à la joie, en apprenant le très heureux succès « de ce que vous avez tenté contre les ennemis, toujours remuants « et rebelles, de la Sainte Église romaine. J'en ai ressenti, pour ma « part, une consolation incroyable. Je m'en réjouis avec Votre « Majesté, qui, dans sa haute prudence, ne perdra pas, je l'espère, « l'occasion d'étouffer, jusque dans sa moindre étincelle, l'incendie « qui a failli embraser non seulement son royaume, mais les autres « parties de la chrétienté (3). »

Le 10 octobre, il revenait à la charge :

« Déjà, disait-il, j'ai témoigné à Votre Majesté et mon allégresse « et mon dévouement, à l'occasion de la courageuse et très prudente « exécution qu'elle a faite de ses sujets rebelles. Vous exprimer

(1) *Ibid.*, p. 828.

(2) Aussi, d'après la dépêche d'un anonyme, en date du 31 août 1572, plusieurs accusaient Leurs Altesses de n'avoir pas éprouvé assez d'enthousiasme à la nouvelle du massacre. « Si stima da molti, écrit-il, che voi avete sentito con un gran cordoglio la nuova di qua ; ma io le ho detto che s'ingannano, perchè siete zelatori del bene e servizio del re... » NDFT, *l. c.*, p. 832.

(3) François de Médecis au roi très chrétien, le 4 septembre 1572 : « Ha rasserenato tutti li servitori di V. M., come sono io, il generossissimo successo di quella contro l'inquieti et rebelli della Santa Chiesa romana. Per la consolatione incredibile che io ne sento, me n'allegro con V. M. christianissima, la quale, per la somma prudenza sua, non perderà l'occasione d'estinguere sino a una minima scintilla di quel fuoco, che è stato per essere cagione d'accender non sol quel suo regno, ma molte altre parti di christianita... » (BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 85 r. — Voir les lettres de Catherine de Médecis au grand-ducet au prince de Florence, chez H. DE LA FERRIÈRE, *Lettres...*, t. IV, pp. 127 svv.

« ainsi mes sentiments a été pour moi une grande joie et j'ai cru, de « la sorte, satisfaire, du moins en partie, au devoir que m'impose « ma qualité de serviteur à son égard (1). »

Faire un crime au grand-duc de ces lettres, ce serait oublier ou méconnaître la mentalité de l'Europe à cette époque. Au XVI^e^ siècle, exception faite naturellement des protestants, la Saint-Barthélémy n'excita, à peu près nulle part, la réprobation dont elle reste, à juste titre (2), chargée devant l'histoire. Les princes catholiques s'en réjouirent (3) ; les masses y applaudirent : « Catherine de Médicis, nous dit le Florentin Cavriana, en devint extrêmement populaire, et on lui décerna les titres de *mère du royaume* et de *conservatrice du nom chrétien* (4). »

Florence. E. PALANDRI, O. F. M.

(1) Le même au même, le 10 octobre 1572 : « Io m'era compiaciuto molto in essermi rallegrato et offerto a V. M. su l'occasione della generosa et prudentissima essecutione contro li rebelli suoi, parendomi d'haver satisfatto in parte al debito della servitù mia seco ; ma l'haver poi veduto per l'humanissima lettera sua quanto habbia ricevuto in buon grado quell' uffitio et che V. M designava volermene dar parte, può pensare se mi sia stato di molto contento, sendo segno evidente ch' ella mi tenga in sua buona gratia... » BNP, *Fonds ital.*, 1207, f° 86 r.

(2) Cf. A. THEINER, *op. cit.*, p. 418.

(3) Au sujet de l'attitude de la cour de Rome, voir les dépêches du protonotaire A. de Médicis, ASF, *Mediceo*, 3291, c. 270 svv. — M. VACANDARD s'est efforcé de prouver (*Op. cit.*, pp. 267 svv.) « que les diverses manifestations de joie que montra Grégoire XIII, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, sont dues, en partie, à l'insuffisance ou à l'inexactitude des renseignements qui lui furent officiellement adressés » (*Ibid.* p. 220). M. DELANNOY lui a objecté, à bon droit, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI (1906),pp. 354 svv.), que les arguments mis en avant pour appuyer cette thèse paraissent bien faibles. Au reste, Rome se fût-elle réjouie de la Saint-Barthélemy elle-même, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Comme l'a fait remarquer fort bien M. VACANDARD lui-même, « il faut placer les hommes et les événements dans leur cadre vrai et se garder de les juger d'après les idées de notre temps. Chaque siècle a ses idées, ou, si l'on veut même, ses préjugés, auxquels les meilleurs esprits n'échappent guère (*Ibid.*, p. 221). » De nos jours, par exemple, personne, assurément, n'oserait approuver, entre autres, le décret de la république de Lucques, de 1562, qui ordonnait aux Lucquois, résidant en France ou en Brabant, de vivre d'une façon entièrement catholique, mettant a prix la tête de quiconque d'entre eux serait convaincu d'être hérétique, et promettant trois cents écus d'or, ainsi que diverses privilèges, à ceux qui les mettraient à mort (Voir le décret dans ASI, 2^e^ sér., t. X (pp. 176 ssv.). Et pourtant le pape Pie IV, par un bref du 20 janvier 1562, exprima aux magistrats de Lucques son approbation et sa joie : *Legimus pia laudabiliaque decreta et gavisi admodum sumus tam pie et sapienter haec apud vos acta et constituta fuisse, magnasque eo nomine gratias egimus omnipotenti Deo, a quo omne datum optimum descendit et donum omne perfectum* (*Ibid.*, pp. 178 sv.).

(4) NDFT, *ibid.*,

COMPTES RENDUS.

Edv. Lehmann, A. Erman, D. Bezold, H. Oldenberg, I. Goldziher, A. Grundwedel, J. J. M. De Groot, K. Florenz, H. Haas. *Die orientalischen Religionen.* (Die Kultur der Gegenwart, ihre Entwicklung und ihre Ziele, éd. P. Hinneberg, 1re section. III, 1.) Berlin et Leipzig, B. G. Teubner, 1906. In-8, VII-267 p. M. 9.

La publication : *Die Kultur der Gegenwart. Ihre Entwicklung und ihre Ziele*, est « une vaste encyclopédie moderne. Elle doit donner au public cultivé un exposé systématique de notre civilisation actuelle. » (RHE. VII (1906), p. 434.) La première section est consacrée à la religion, la philosophie, la littérature, la musique et l'art ; la troisième partie s'occupe des religions non-chrétiennes, parmi lesquelles les religions orientales, objet du présent volume.

L'*introduction* comprend une étude sur les origines de la religion, et la religion des peuples primitifs (par Ed. Lehmann).

L'auteur expose les théories qui veulent donner une explication des origines de la religion.

Et d'abord, la théorie de l'Église ou la théorie de la dégénération, qui part du monothéisme et considère le paganisme comme une dégénération, doctrine qui ne fut pas attaquée jusqu'au XVIIIe siècle. Ensuite, la théorie de l'évolution, qui eut pour auteur Hume et qui s'est toujours développée de plus en plus, grâce surtout à l'étude de la préhistoire (Karl Müller, Boucher de Perthes, Broca, etc.), du folklore (Kuhn, Schwartz, Mannhardt, Lang, Frazer), et de l'ethnographie (Waitz, Tylor, Darwin, Spencer, etc.).

Pourquoi ne pas dire quelques mots aussi de la théorie des emprunts, si on peut l'appeler ainsi, importée par Winckler et Gunkel, et qui explique toutes les religions par l'influence babylonienne (panbabylonisme) ?

La religion primitive serait, d'après M. Lehmann, la magie, ou croyance à l'animisme ou panvitalisme, qui s'accroît souvent par le culte des morts. De là les tabous, qui ne sont chacun qu'une personne ou une chose à qui les esprits ont communiqué leur force, ou qui sont particulièrement exposées à l'action de ces forces : tabous d'où naît le totémisme ou vénération des animaux.

L'auteur parle alors en peu de mots de la notion du droit et de la

morale chez les peuples primitifs, et de leurs idées sur le monde, la création, l'au-delà, Dieu.

Des articles fort peu étendus sont consacrés aux religions de l'Égypte, de la Babylonie et Assyrie, de l'Inde, de l'Iran.

La *religion égyptienne* (par A. Erman), dans sa forme la plus ancienne, se représentait ses dieux comme se montrant aux hommes sous forme d'animaux ; les principales divinités étaient le Ciel et le soleil.

Plus tard, il se fit un procédé de décomposition des divinités : on se figura peu à peu dans un endroit le dieu du soleil, par exemple, comme différent de celui d'autres endroits, et c'est ainsi que, pour le peuple du moins, les anciennes divinités se divisèrent : Re, le dieu du soleil, fut ailleurs Atum, Chepre, etc.

Quand les princes de la ville de Thèbes devinrent rois d'Égypte, ce fut le dieu de leur ville, Amon, qu'on reconnut pour le dieu officiel de l'État : on l'identifia avec Re, le dieu du soleil, et avec le dieu Min, et sous le nom de Amon-Re, le roi des dieux, il fut et resta le roi du panthéon égyptien.

C'est surtout vers la fin que triompha le culte des animaux : tout le monde connaît, par exemple, le bœuf Apis ; on trouve aussi en Égypte le culte des morts. Il est difficile de déterminer l'influence de la religion égyptienne sur les religions d'autres nations, mais on retrouve entre autres, plus tard, le culte d'Isis à Rome ; elle a aussi exercé son influence sur la Nubie, la Lybie, la Phénicie et la Palestine.

Plus importante est la religion *babylonienne et assyrienne* (par C. Bezold). Déjà du temps de Chammurabi (vers 2200 avant Jésus-Christ) elle avait le caractère d'une religion astrale : c'est alors que prévalut le culte de Mardouk, le dieu du soleil matutinal et du printemps. Sous les rois assyriens, ce fut le dieu Assur qui occupa la première place, mais on trouve toujours des restes d'un animisme primitif, et par suite aussi des magiciens. Dans la mythologie, c'est le caractère astral de la religion qui est à la base : citons surtout l'épopée de Gilgamès et l'épisode du déluge.

L'influence de la religion babylonienne et assyrienne sur l'Ancien Testament est, dit M. Bezold, indéniable.

La religion de l'*Inde* (par H. Oldenberg), qui comprend la religion du Veda, le bouddhisme et l'hindouisme, a aussi son importance.

Les éléments les plus anciens de la *religion du Veda* sont la croyance aux morts, aux esprits, et le fétichisme avec la magie. Les dieux sont en général des divinités de la nature ; on se les représente comme semblables aux hommes, avec des inclinations humaines. On s'assure leur protection et on écarte les forces malveillantes par les offrandes, consistant surtout en des repas, en même temps qu'on recourt à la magie.

Grâce à la spéculation, on en arrive au panthéisme ; tout est Brahma, tout est Atman, le moi : c'est le Brahma-Atman qu'on invente. C'est

aussi l'idée du Brahma qui montre la voie à la délivrance de la métempsychose : celui qui arrive à la connaissance de l'identité de toutes choses échappe à la transmigration. Ce sont ces doctrines qu'on trouve dans les Upanishads. La vie de *Bouddha* († vers 480 avant Jésus-Christ) est remplie de légendes.

Sa doctrine appartient à l'évolution qui se dessine dans les Upanishads, et se résume dans les quatre grandes vérités du bouddhisme au sujet de la souffrance. L'état dans lequel la souffrance n'existe plus, c'est le Nirvana, qui n'est qu'une énigme enveloppée de mystères, et, pour y arriver plus sûrement, on se fait moine. La présence d'éléments bouddhiques dans les Évangiles est, pour M. Oldenberg, une hypothèse plutôt invraisemblable.

L'*hindouisme*, se rattachant, au moins extérieurement, au Veda et conservant l'union avec le brahmanisme, comporte le culte de divinités nouvelles, surtout de Vishnu-Krshna et de Siva, avec leurs temples et leurs fêtes.

La *religion de l'Iran* (par H Oldenberg) se présente à nous avec un caractère spécial. Elle a été prêchée par Zarathushtra et se résume, peut-on dire, dans le dualisme : le monde du bien, qui a pour chef Ahura Mazda (Ormuzd), et le monde du mal, qui a pour chef Angra Mainju (Ahriman), qui un jour, sera vaincu par Ormuzd. Tous deux sont entourés d'autres divinités. — Le culte y est peu développé. A la fin de toute chose, viendra le messie qui apportera aux morts la résurrection du corps : alors surgira un monde nouveau.

Si nous passons de Perse en Arabie, nous avons l'*Islamisme* (par I. Goldziher), qui est basé surtout sur le sentiment de dépendance à l'égard de Dieu. (Islam = résignation à la volonté d'un autre.) Avant Mohammed, toute la vie des Arabes était sous l'influence du système des tribus : la généalogie était la règle et de leur politique et de leur morale. Ils croyaient à l'existence de forces invisibles et surhumaines. Grâce à sa situation avantageuse pour les caravanes, la Mecque devint la ville sainte de l'Arabie.

C'est à ces Arabes que Mohammed exposa sa doctrine, qui se développa progressivement, grâce surtout au « consensus ecclesiae », qui est infaillible ; aussi on attribue à Mohammed la parole suivante : Ma communauté ne sera jamais d'accord sur une doctrine erronée. — donc, s'il y a accord, c'est la vérité.

Une des causes qui expliquent l'origine des sectes dans l'Islamisme, c'est la question de ce consentement de la communauté dans la question du khalifat. D'une part, on a les Sunnites, affirmant que le chef des croyants est celui qui est reconnu par le consentement de la communauté ; d'autre part, les Schiites qui admettent comme principe de la succession au khalifat le droit divin qui appartient à la famille de Mohammed. Les Charidschites, eux, requièrent la piété et l'accomplissement fidèle de la loi dans les khalifes à élire librement, car violer la loi, c'est le fait d'un non-croyant, lequel ne peut se trouver à la tête des croyants.

Les Schiites surtout mettent leur espoir dans le Mahdi ou messie, quoique l'idée messianique ne soit pas étrangère non plus aux Sunnites : c'est sous l'influence de cette idée qu'on a considéré certains grands hommes comme mahdi.

Au Bouddhisme de l'Inde, se rattache le *Lamaïsme* (par A. Gründ-wedel) qui n'est que le Bouddhisme tel qu'on le rencontre au Thibet et en Mongolie. Le nom vient du mot lama = supérieur, qui désigne en général tous les moines. Ce nom est bien choisi, puisqu'il fait ressortir ce qu'il y a de caractéristique dans la religion, à savoir que les lamas eux-mêmes sont l'objet du culte, devant qui toute la population doit fléchir, car on les considère comme des incarnations d'intelligences bouddhiques. L'ancienne religion des Thibétains est la Bon-Religion, dans laquelle toute la nature est considérée comme peuplée d'esprits qui s'irritent facilement et causent alors des maladies. En outre, il existe le culte des ancêtres. Le magicien est la personne principale du culte : il guérit les maladies, chasse les démons, etc.

C'est vers 650 après Jésus-Christ que le bouddhisme fut introduit, mais le véritable fondateur du lamaïsme fut Padmasambhava (vers 750). La religion fut alors un mélange de bouddhisme, de mythologie, de mysticisme et de magie. Il y eut dans la suite des luttes et des réformes, jusqu'à la domination des Mandchous (depuis 1750). De là datent les renaissances des lamas, leurs reconnaissances et leur contrôle, mais aussi la fermeture du Thibet aux étrangers, de sorte que ce pays leur demeure toujours inaccessible.

Restent la Chine et le Japon. Les *religions des Chinois* (par M. J. J. De Groot) sont : le confucianisme, le taoïsme et le bouddhisme.

Le *confucianisme* est une religion d'état dont l'origine nous est inconnue. Ce sont surtout les King et les Schu (livres canoniques) qui sont le fondement de la constitution, de la religion et du rituel. L'empereur est le chef de la religion, il n'a au-dessus de lui que le ciel, dont il est le fils.

Le confucianisme pratique le culte du ciel, de la terre, des ancêtres de l'empereur et d'autres divinités : il est donc un mélange du culte de la nature et des ancêtres. Le culte des morts et des ancêtres est, dans le système de la religion d'État, le seul qui soit laissé au peuple ; de là des sacrifices, de là le soin pour l'entretien des tombeaux. — On trouve aussi dans le confucianisme la zoolatrie et l'idôlatrie : toute représentation de la divinité devient le siège de son âme, et ainsi la divinité même. — L'homme est formé de deux substances : celle du ciel et celle de la terre, il est donc un « microcosmos ». A la mort, chacune des substances retourne là d'où elle est sortie.

Le confucianisme a été de toute antiquité dominé par le *taoïsme*. Le tao n'est que le mouvement du ciel ; l'homme doit conformer sa conduite avec le tao, il est sous la puissance absolue de la nature. C'est le taoïsme qui explique le fait qu'on s'adonne à l'astrologie, sur celle-ci se base alors un système chronomantique, qui régit aussi la religion d'État.

Le *bouddhisme* doit avoir déjà pénétré lentement en Chine dès avant l'ère chrétienne ; c'est grâce à lui que se sont fondés les couvents : il veut, en effet, élever les hommes à la sainteté. Le mélange s'est fait avec les deux religions existantes, en ce sens que le bouddhisme considère le confucianisme et le taoisme comme des parties de l'ordre du monde ; ce mélange apparaît avant tout dans le culte des ancêtres : le bouddhisme, en effet, conduit les morts au salut.

Aux couvents bouddhistes a pourtant été fixé un chiffre minimum par le confucianisme des empereurs, qui s'attaquent ainsi à la doctrine hétérodoxe du bouddhisme.

Au *Japon*, se présente d'abord le *Shintoïsme* (par K. Florenz) qui comprend trois périodes :

La période primitive (jusqu'au milieu du VI^e^ siècle après Jésus-Christ) est celle du shintoïsme pur : culte de la nature et des ancêtres. Tout dépend du couple primitif, le dieu Izanagi et la déesse Izanami. On remarque dans le shintoïsme l'union étroite entre le culte et les actes gouvernementaux qui commencent toujours par un hommage aux dieux, et c'est alors le souverain qui exerce la fonction sacerdotale ; aussi à chaque occasion on demandait conseil aux dieux, et ceux-ci étaient innombrables.

Le sacerdoce est une charge héréditaire.

La seconde période (depuis le milieu du VI^e^ siècle jusque vers 1700) est celle du syncrétisme du shintoïsme et du bouddhisme : on identifie les divinités des deux religions. Dans la vie pratique le mélange s'est fait harmonieusement : les dieux du shintoïsme sont invoqués dans toutes les circonstances favorables, joyeuses et heureuses ; Bouddha, au contraire, dans les afflictions de la vie et à la mort.

La troisième période (depuis envion 1700) est la reconstitution du shintoïsme pur, qui eut surtout pour auteurs Kada, Mabuchi, Motoori et Hirata. En 1868, le shintoïsme d'Hirata fut établi comme religion d'État. En 1869, on accorda la liberté des religions, mais de fait le shintoïsme est toujours la religion d'État, tandis que dans le peuple le bouddhisme l'emporte.

Et de fait à côté du shintoïsme, existe au Japon le *Bouddhisme* (par H. Haas).

La première partie de cette étude : l'histoire du bouddhisme japonais, n'est que le développement de ce que nous avons trouvé dans les deux dernières tranches consacrées au shintoïsme.

La seconde partie expose le bouddhisme japonais moderne : on y rencontre plusieurs sectes, qui ont leur origine dans la distinction de l'enseignement de Bouddha en deux formes : l'une ésotérique, l'autre exotérique ; la première est invariable, la seconde s'est adaptée aux circonstances. Il y a surtout deux grandes écoles : Shodo-mon et Jodo-mon, mais toutes les deux tendent vers le même but : le nirvana. La première y tend par un chemin rude et difficile, la seconde, par un chemin agréable et facile. Tous les boudhistes ont le même canon, la

bible est le Tripitaka chinois ; tous aussi ont la même cosmologie. Tout est continuellement en mouvement, sauf les bouddhas. Tous enfin nient l'âme, le moi, et par suite son immortalité : ils s'imaginent la personne constituée par la réunion de cinq éléments ; l'union cesse-t-elle, c'est la mort. La doctrine est panthéiste, et le nombre des dieux est considérable : aussi on trouve là plus de temples que partout ailleurs ; les superstitions sont également nombreuses.

Quant à la rétribution, les bonnes actions ont pour suite le bonheur et la joie ; les mauvaises, le malheur et la douleur, ce qui vaut également pour les existences futures : ils admettent, en effet, des renaissances jusqu'à ce que l'homme arrive au Nirvana, qui est un état positif de bonheur complet, et non, comme dans le bouddhisme du Sud et probablement pour le fondateur de cette religion, l'extinction de tout désir.

Chaque article se termine par une courte bibliographie du sujet et à la fin du livre se trouve une table alphabétique. On le voit, les diverses religions sont traitées par des auteurs différents : l'avantage de ce système consiste en ce que chacun des auteurs peut se réserver sa spécialité, mais d'autre part il y a un danger, et c'est précisément ce que nous rencontrons ici : il n'y a pas de proportion entre les articles ; ainsi, par exemple, nous n'avons que six pages pour le bouddhisme dans l'Inde, il y en a, au contraire, dix-huit pour la forme du bouddhisme tel qu'on le rencontre au Japon, alors que d'autres auteurs ne traitent le bouddhisme au Japon que comme un appendice au bouddhisme en général. Un autre danger, c'est celui des redites, et nous l'avons constaté ici pour la religion du Japon.— L'ordre géographique, qui a été adopté, est très utile dans un travail comme celui qui nous occupe, surtout pour délimiter facilement la tâche des différents auteurs ; c'est d'ailleurs une méthode très commode et très bonne, vu qu'en général les religions sont plus ou moins ou même entièrement particulières aux différents pays. Dans certains cas cependant, il vaudrait mieux traiter d'un coup une religion, comme c'est le cas pour le bouddhisme, pour montrer d'autant plus distinctement les diverses modifications introduites dans la suite des temps, surtout grâce à la diversité des nations où il s'est implanté.

Notons encore que pour faire ressortir le degré de perfection des religions, il vaudrait mieux les classer dans un ordre logique ou systématique.

Au reste, l'ouvrage pourra servir fort utilement à faire connaître l'état actuel des connaissances au sujet des religions orientales : c'est le but que s'est proposé la collection.

G. Denteneer.

HENRI DE GENOUILLAC. *L'Église chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*. Paris, Beauchesne, 1907. In-8, XIII-268 p. F. 6.

« On a préféré pour apporter une contribution à l'histoire ancienne de l'Église, choisir un terrain ferme, partir d'une position acquise. » Tout le monde accordera que M. De Genouillac a été heureusement inspiré dans le choix de son sujet. Cependant les travaux sur les épîtres d'Ignace ne manquent pas, sans compter les pages que les ouvrages de synthèse ont dû leur consacrer. En pareille conjoncture, il est de toute nécessité de se placer à un point de vue assez original pour éviter les redites et retenir l'attention. L'auteur s'est tiré avec honneur de ce pas difficile. C'est une étude d'ensemble et une étude avant tout historique; il entend dégager des épîtres ignatiennes les renseignements qu'elles peuvent offrir sur l'Eglise de leur milieu et de leur temps, non seulement au point de vue de l'organisation des communautés, qui reste nécessairement au premier plan, mais aussi au point de vue de la vie intérieure, chrétienne, sans négliger l'état des églises particulières de l'Asie, de l'Orient et de Rome, avec lesquelles elles nous mettent en contact.

Le plan bien conçu se dessine nettement. Une longue introduction décrit le milieu et le moment. Cependant, on doit le reconnaître, l'exécution n'a pas répondu à l'idée première de l'auteur. Il n'a pas su dominer, semble-t-il, son érudition et les matériaux amassés, avec assez d'ampleur pour distribuer son exposé dans les cadres qu'il s'était tracés. On est tout étonné de trouver dans le chapitre I, consacré aux conditions sociales et politiques, dans lesquelles le christianisme asiatique se débat au temps d'Ignace, des pages sur le martyre, sur l'expansion de la foi chrétienne, pour ne rien dire de nombreuses digressions insérées dans l'intérieur de l'exposé. De ce chef, l'introduction perd toute attache avec le centre même de l'ouvrage et apparaît comme un luxe inutile. De même au chapitre II, nous suivons avec attention les pages pénétrantes où l'auteur s'efforce de préciser le moment d'Ignace dans l'histoire de l'Église primitive; mais alors le § 5 consacré à « l'Église au regard d'Ignace » n'est pas à sa place. De fait, il donne lieu dans la suite à de nombreuses répétitions, nouvel indice de ce manque de vue synthétique bien définie.

On regrettera d'autant plus ce mécompte que M. De Genouillac a traité son sujet avec de rares qualités d'historien. Il fait preuve de grande compétence et de grande érudition; sa critique est fine et avisée; son interprétation pénétrante; son exposé attachant. Il est au courant de la méthode et son scrupule à situer les témoignages dans le milieu et dans le temps pour lesquels ils valent, comme aussi à concentrer sur un point les attestations des sources diverses, montre tout l'avantage que l'on peut retirer d'une application suivie des règles de la critique historique. Son livre certainement lui fait grand honneur; il sera consulté avec profit, après ce que tant de maitres de la science ont écrit sur Ignace d'Antioche.

Il sera permis néanmoins de ne pas partager sa manière de voir sur *Phil.* X. : Son interprétation est soutenable au point de vue philologique; mais elle est inconciliable avec le contexte et les passages parallèles, qu'il cite précisément, p. 203. J'aurais aimé à voir l'auteur préciser, p. 147, les raisons qui poussent Ignace dans la voie d'un christianisme social; il revient lui-même sur la question à deux reprises différentes, pp. 183, 187, sans la conduire jusqu'au bout; il avait cependant en mains les éléments de la solution. Est-il bien exact de prétendre qu'Eusèbe est le premier à nous attester le nom d'Évode, le prédécesseur d'Ignace (cf. Harnack. *Chronologie*, I, p. 208). M. De Genouillac aurait pu se référer utilement pour le nom de Burrhus, au texte grec des Actes apocryphes de Jean, (Lipsius, II, p. 167, 7, II; 180, 26; 209, 35 et les variantes, 210, 13, 14); le rapprochement établi n'apparaît plus aussi évident. Je pourrais en finissant signaler quelques négligences dans la correction du texte; je me contenterai de dire la plus remarquable. On aura certainement quelque difficulté à reconnaître dans le Kourat-Lubeck de la p. 46, le Dr Konrad Lübeck, auteur d'une étude sur l'organisation ecclésiastique, *Reichseinteilung und kirchliche Hierarchie des Orients* (Munster, 1901), que M. De Genouillac eût consulté avec profit sur les rapports entre l'organisation provinciale de l'empire et les divisions ecclésiastiques en Orient.

J. Flamion.

Dr Paul August Leder. *Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer.* Untersuchungen über die Vorgeschichte und die Anfänge des Archidiakonats. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. Dr Ulrich Stutz. Fasc. 23-24.) Stuttgart, F. Enke, 1905. In-8, VIII-402 p. M. 14,40.

Il faut lire soigneusement le titre et le sous-titre de l'ouvrage de M. Leder pour retrouver ce que j'appellerai volontiers le triple étage de son travail : L'archidiaconat a été préparé par le diaconat d'évêque et celui-ci a lui-même son noyau dans le service des sept diacres des Actes des apôtres et des « Gemeindeökonomen » des communautés pauliniennes.

Les trois parties de l'ouvrage ne sont pas également distribuées, tant au point de vue de l'ampleur donnée à chacune des questions posées par le professeur de Vienne que pour le nombre des pages qui leur sont consacrées. Dans la première partie, nous n'avons point seulement affaire aux prédécesseurs du diacre d'évêque dans les communautés primitives, et cependant à ce sujet, nous devons le dire, l'auteur est arrivé à des conclusions satisfaisantes; je crois que sa formule et sa théorie sur Étienne et ses compagnons a de grandes

chances d'être exacte; il explique très bien comment plus tard le diacre d'évêque a conduit les canonistes d'autrefois à retrouver dans ceux-là les prédécesseurs ou plutôt les premiers représentants de l'ordre des diacres, alors qu'en réalité ils ne sont que des commis, délégués à temps, pour un service déterminé. Mais il nous faut attirer l'attention sur l'extension donnée par M. Leder à son sujet. Obéissant à je ne sais quel mobile, il a considérablement agrandi les horizons de son travail. Au fond, dans ce premier chapitre, c'est toute la question de la hiérarchie qui se trouve posée dans une étude très dense et très fouillée, non pas tant cependant au point de vue de son développement qu'au point de vue de sa valeur juridique dans son ensemble. On accorde en particulier quelques pages à la notion de l'apostolat, sous le rapport de sa condition vis-à-vis de la communauté.

La seconde partie du travail, de loin la plus longue, est consacrée à rechercher dans les sources, depuis les Pastorales jusqu'aux lettres du Pseudo-Ignace, les traces du diaconat d'évêque. On entend par là un diacre appelé par son évêque à un rang spécial par une mission ou une délégation déterminée ; il y en a parfois plusieurs, mais c'est l'exception. Le diacre d'évêque est avant tout le secrétaire de celui-ci en même temps que son mandataire pour l'administration du service si compliqué dans les grandes villes de la charité officielle de la communauté chrétienne ; à ce titre, il commande à tous ceux de son ordre pour tout ce qui regarde la matière qui lui est dévolue. Sa charge n'est pas une fonction, c'est essentiellement une délégation, « Bevollmächtigung ». Il serait trop long de nous arrêter au défilé de textes, que l'on nous expose dans un ordre strictement chronologique, disposition regrettable à cause de la nature même du sujet. Il est facile de supposer en effet que le service du diacre d'évêque n'aura pas présenté partout les mêmes nécessités ; il s'agit ici avant tout d'un moyen pratique employé par l'évêque pour faire face aux besoins de l'administration de son église et rien ne nous dit que le moyen a été employé aussitôt et dans la même forme nécessairement dans toutes les communautés. Il est singulier toutefois que l'ordre adopté cesse pour les sources monumentales rangées toutes ensemble dans le dernier article. M. Leder enfin me paraît avoir exagéré quelque peu le rôle de Laurent, de Vincent, de Cécilius, en se basant sur des sources en somme assez éloignées des faits. Je m'étonne qu'il n'ait pas tenu compte des conclusions des Bollandistes et de Dufourcq, pour déterminer la date et la valeur historique des actes des deux premiers. Je crois qu'il a fait remonter trop haut l'évolution nette du diaconat d'évêque vers l'archidiaconat du v^e^ siècle. Il me permettra de lui signaler une nouvelle trace de la fonction de diacre d'évêque dans les Actes de Pierre : Lipsius, *Acta Apostolorum apocrypha*, I, p. 74, l. 12. L'importance accordée dans ce document au service des pauvres, aussi bien que le contexte nous porte à lire : postea autem vagabis altius ministrans, diaconi episcopi sorte, au lieu du texte actuel : diaconi ac episcopi sorte.

La troisième partie, la plus courte, apparaît, à vrai dire, comme un appendice à la longue étude précédente. Elle tend surtout à montrer comment l'archidiaconat, tel qu'il existe en Orient et en Occident, du IVe au VIIIe siècle, est une évolution du diaconat d'évêque, en même temps que la préparation de l'archidiaconat des églises du moyen âge, qui n'apparaît dans sa forme essentielle qu'avec la disparition complète du service des pauvres et ne garde aucune trace de l'institution primitive, source de sa puissance. J'aurais voulu que l'auteur accordât une plus large part à l'étude de ce moment de l'histoire de l'archidiaconat, en déterminant autant que possible les différentes modalités de l'évolution d'après le temps et le milieu. Ce dernier reproche du reste est commun à tout l'ouvrage de l'auteur, qui se place trop à un point de vue général.

Son étude sur le diaconat d'évêque en particulier témoigne d'une grande connaissance des sources et de la littérature du sujet, d'une sagacité remarquable dans l'interprétation des textes. Je signale en finissant le profit que les historiens pourront en retirer pour l'explication de certains passages d'Hégésippe, p. 152, de Tertullien, p. 153 et surtout d'Hermas, p 157 et sv. Ses idées sont de nature à résoudre des difficultés jusqu'à présent sources de discussions interminables.

J. Flamion.

P. Drews. *Untersuchungen über die sogen. clementinische Liturgie im VIII. Buch der apostolischen Konstitutionen.* I. *Die clementische Liturgie in Rom.* (Studien zur Geschichte des Gottesdienstes und des gottesdienstlichen Lebens. II-III.) Tubingue, J. C. B. Mohr, 1906. In-8, VII-166 p. M. 5.

Le VIIIe livre des Constitutions Apostoliques donne des règlements concernant les ordinations des membres du clergé, l'institution des veuves, des vierges, etc., règlements, que l'auteur du IVe siècle, par une fiction littéraire, place dans la bouche des Apôtres, et que, sur leur ordre, Clément met par écrit. Entre les cérémonies de l'ordination de l'évêque et celles de l'ordination du prêtre est intercalée une pièce qu'on ne s'attend pas à trouver ici, puisque le chapitre IV annonce seulement des constitutions divines concernant tous les degrés de la hiérarchie; c'est une description complète de la liturgie de la Messe, qui occupe les chapitres Vb à XVI. Le passage est relié au texte précédent d'une manière artificielle qui semble indiquer que les sources utilisées ne renfermaient pas ce document. « Après la prière d'ordination de l'évêque tous les prêtres et le peuple répondent Amen. Et après la prière un des évêques dépose l'hostie dans les mains de celui qui vient d'être ordonné. Et au matin les autres évêques le

mettent à sa place et sur le trône qui lui convient et tous lui donnent le baiser. Et après la lecture de la Loi, des Prophètes, de nos Epîtres, des Actes et des Evangiles, celui qui est ordonné salue l'Église, en disant.. » Et là commence pour les parties suivantes de la Messe une description très-détaillée. Plus haut l'auteur dit que l'ordination de l'évêque a lieu le dimanche, sans indiquer l'heure : on se représente difficilement ce nouveau pontife tenant l'hostie en main jusqu'à ce qu'un matin on l'ait intronisé. Les textes que nous considérons comme les sources du VIII[e] livre des Constitutions Apostoliques ou bien ne donnent pas la liturgie, ou bien la donnent d'une manière fort résumée. L'auteur en ajoutant ce tableau de la célébration des saints mystères a fourni aux liturgistes un document de la plus grande importance. Qu'ici l'auteur ne soit pas plus original qu'ailleurs personne n'en doute ; comme partout il développe et il adapte des textes antérieurs. Aussi des savants ont retrouvé dans des écrits de la plus haute antiquité chrétienne des traces de rites et de prières liturgiques très rapprochés de nos textes : Probst notamment a voulu démontrer en 1870 que cette liturgie clémentine fut en usage depuis les temps apostoliques, mais sa thèse, qui passait pour exagérée, ne rencontra que peu d'adhérents. M. Drews la soumet à un nouvel examen ; il se propose d'examiner l'âge de la liturgie clémentine en recherchant les traces que, depuis l'époque de sa formation, elle a laissées dans les documents.

Dans son introduction l'auteur expose la méthode qu'il suivra : ici la comparaison minutieuse des textes peut seule conduire à un résultat ; mais il ne suffit pas de retrouver dans les sources une expression, souvent une expression biblique, qu'elle a de commun avec la liturgie définitive, il ne suffit pas de montrer que cette liturgie s'est incorporé tel passage d'auteur, ce qu'il importe c'est de montrer que tel écrivain ancien connaît, je dirais, l'*Ordo Missae* admis dans les Constitutions Apostoliques et que son habitude d'employer certaines expressions ne s'explique que par le fait qu'il utilise une liturgie renfermant au moins en germe celle que nous avons ici en détail. La question est d'autant plus compliquée que les documents utilisables n'ont pas pour but de donner une description suivie du service divin, mais qu'ils ne font souvent que de rapides allusions à des prières ou à des rites en usage de leur temps. Ajoutez à cela que les églises n'ont pas dès le commencement des cérémonies bien fixes : saint Justin nous avertit que de son temps on lit les écrits des apôtres et des prophètes « pour autant que le temps le permet », et même dans la partie principale de la Messe, en dehors des formules essentielles, il est laissé une grande latitude au zèle et à l'inspiration de celui qui préside la cérémonie : il récite des prières et des actions de grâces ὅση δύναμις αὐτῷ (1 Apologie, 67). De là la grande difficulté de garder dans ces sortes d'études un juste milieu : de ne voir ni trop ni trop peu dans les documents. M. Drews nous avertit du double danger et il me

semble qu'en général il y échappe assez bien : ses remarques sur les textes apparentés sont d'ordinaire fondées; inutile de dire que pour plusieurs l'auteur donne les résultats de ses comparaisons comme des hypothèses plus ou moins probables, et sans doute l'on peut différer d'avis sur le degré de probabilité de telle ou de telle conclusion.

Quels sont les écrits anciens que M. Drews met en parallèle avec la liturgie des Constitutions Apostoliques? D'abord la *prima Clementis*. Depuis longtemps les auteurs ont signalé la parenté qui existe entre la liturgie clémentine d'une part et d'autre part *saint Justin*, *l'épître de Clément*, *le Pasteur d'Hermas*, *l'épître aux Hébreux*. Les ressemblances s'expliquent-elles par le fait que des écrits postérieurs ont pris quelques passages à des écrits antérieurs? L'auteur ne le pense pas : il estime que dès les temps les plus reculés il a existé dans les églises, et notamment à Rome, une liturgie du type de la clémentine où ces auteurs puisent les éléments qu'ils ont en commun; que dans l'épître de Clément en particulier une telle liturgie soit utilisée, M. Drews n'en doute pas : il ajoute même que 1 Clém. 44 fait des emprunts à une prière d'ordination épiscopale qu'on retrouve dans des textes ultérieurs et finalement au chapitre V du VIII[e] livre des Constitutions Apostoliques.

Dans une seconde section l'auteur compare en détail différents passages de *saint Justin* avec la liturgie clémentine : il démontre que l'apologiste connaît une liturgie, qui a toutes les parties de la Clémentine, et par un minutieux examen des textes il en arrive à la conclusion que dans cette haute antiquité beaucoup de formules, citées dans les longues prières des Constitutions Apostoliques, sont déjà en usage dans les réunions eucharistiques.

Les sections suivantes montrent qu'*Hippolyte* et *Novatien* — des témoins plus spécifiquement romains que le précèdent — connaissent la liturgie clémentine; puis il compare en détail cette liturgie avec la Messe Romaine, telle qu'elle est exposée dans le *de Sacramentis du pseudo-Ambroise* et dans le *Sacramentaire Gélasien*. L'ordre de la Messe, sauf quelques transpositions; le canon, sauf l'ajoute des diptyques et du Pater, sont les mêmes à Rome et dans la liturgie clémentine; beaucoup de prières concordent parfaitement. Mais dans le premier fascicule de ses *Studien* M. Drews a démontré que la Messe Romaine dérive en grande partie de la liturgie Hiérosolymite ou de saint Jacques, qui se serait implantée à Rome vers 200. L'auteur montre que la contradiction n'est qu'apparente, en disant que la liturgie clémentine et celle de saint Jacques ont un fond commun, qu'elles sont même très rapprochées, et que dans les endroits où la liturgie romaine diffère des Constitutions Apostoliques elle se rapproche de la liturgie de saint Jacques. Quoiqu'il en soit de l'influence de cette liturgie à Rome, nous pensons que la thèse de M. Drews ne gagne pas à être défendue par des arguments de cette espèce-ci : si Novatien, qui vécut à Rome après Hippolyte, se rapproche plus de la

liturgie clémentine que ce dernier, c'est que Novatien emploie la liturgie clémentine comme une source littéraire (pp. 122, 160). Est-il probable que cet antipape du milieu du troisième siècle consulte un vieux manuscrit pour citer dans son « de Trinitate » des usages ou des prières abandonnés depuis un demi siècle?

A cet endroit M. Drews semble s'effrayer lui-même du résultat de ses études. On observe le même phénomène à propos de ses recherches sur saint Justin : l'auteur a démontré que l'apologiste suit une liturgie du type de la clémentine, même pour beaucoup de termes se rapportant à la théologie ou à la christologie il y a ressemblance frappante entre les deux sources. On devrait en conclure que « vers 120-130 la conception que se fait Justin du christianisme a dû être répandue (populäre) dans les communautés, ce qui est en contradiction flagrante avec tout ce que nous savons des situations religieuses de cette époque » (p. 94). Pour échapper à cette conclusion l'auteur émet « l'hypothèse » qu'un disciple de saint Justin a introduit ces termes dans la liturgie. On a de la peine à se figurer un clerc du second ou du troisième siècle, compulsant, avec la patience et la perspicacité d'un M. Drews, les ouvrages d'un philosophe laïc pour y chercher toutes les épithètes, applicables à Dieu ou au Christ, qu'il pourra intercaler dans vingt endroits différents de la liturgie.

Mais n'insistons pas ; ces quelques faiblesses n'enlèvent pas la valeur de l'ouvrage de M. Drews ; il constitue une contribution sérieuse à l'histoire de la vie interne de l'Église primitive.

Dans sa préface l'auteur nous avertit que ces études de liturgie doivent avoir un attrait spécial pour un « protestant » (p. IV). Il est cependant intéressant, pour nous aussi, de voir un professeur de théologie protestante démontrer que la Messe Romaine, dont les chefs de la Réforme ont dit tant de mal, remonte à une telle antiquité, et que l'expression « panis figura corporis Christi » de Tertullien n'est qu'une traduction *fautive* de ces mots de l'épiclèse : ὅπως (τὸ ἅγιόν σου πνεῦμα) ἀποφήνῃ τὸν ἄρτον τοῦτον σῶμα τοῦ Χριστοῦ σου (p. 141).

H. De Jongh.

A. Wilmart, O. S. B. L'*Ad Constantium Liber primus de saint Hilaire de Poitiers et les Fragments historiques. (Revue Bénédictine,* avril et juillet 1907. Extrait.) Maredsous, Abbaye des Bénédictins, 1907. In-8°, 58 p.

Les conclusions de cet article ont, avec le mérite de la nouveauté, celui de donner une solution satisfaisante à un problème littéraire et historique, dont les anciens éditeurs et historiens de saint Hilaire se sont préoccupés plus que les modernes. Peut-être ne sont-elles pas

toutes définitives ; elles sont cependant appuyées sur des raisons sérieuses. Les voici, quelque peu développées, dans l'ordre où l'auteur lui-même les énumère à la fin de son étude :

1° L'*Ad Constantium Liber primus* n'est, comme tel, qu'une fiction littéraire dont il faut tenir pour responsables les premiers collecteurs des œuvres de saint Hilaire au v^e^ siècle. Mutilé, mal recouvert par son titre, le document semble composé de trois parties : a) une adresse collective à l'empereur ; b) une suite de réflexions sur les agissements des Ariens ; c) un rapport sur ce qui se passa au synode de Milan de 355. Saint Jérôme l'ignore en 392, mais on le trouve dans le Codex *Basilicanus* du vi^e^ siècle, et il est connu et cité auparavant.

2° L'adresse collective à l'empereur représente en réalité l'exemplaire, propre à Constance, de la lettre adressée, par le Concile de Sardique de 343 aux empereurs et portée à Antioche par les légats Vincent et Euphrates. On a souvent conjecturé que cette lettre émanait d'un synode gaulois de la fin de 355, présidé par saint Hilaire et par ailleurs totalement inconnu. Mais qu'elle émane du Concile de Sardique, c'est indiqué par sa teneur qui correspond à tout ce que nous savons des évènements passés dans ce synode, c'est confirmé par les réflexions hilariennes qui font suite à la lettre, et qui y voient la conclusion des travaux du Concile de Sardique, c'est-à-dire l'absolution d'Athanase. Les historiens n'auront donc plus à se lamenter sur la perte supposée irréparable de la lettre aux empereurs (1).

3° Ce document et le reste du morceau font corps de la façon la plus intime avec le second des *Fragments historiques* attribué à saint Hilaire. Or, ce second *Fragment historique* ainsi complété restitue partiellement, avec le premier fragment et peut-être avec quelques-uns des fragments suivants, une portion homogène (le livre I) de l'ouvrage de saint Hilaire *Adversus Valentem et Ursacium*. Les documents doivent se placer dans cet ordre : Fragment historique I (préface) ; Fragment historique II ; la lettre à Constance, clairement annoncée par la phrase finale du Fragment II : *Sed multum proficiet, si quae post absolutionem Athanasii, ad Constantium imperatorem Sardicensis synodi oratio fuerit cognoscatur* ; enfin le reste de l'*Ad Constantium Liber primus* avec probablement quelques autres Fragments.

4° Le *Liber primus adversus Valentem et Ursacium* serait un écrit intermédiaire, prenant place entre le commentaire *In Matthaeum* et les traités *De Trinitate* et *De Synodis*. Ce serait le legs et l'adieu de saint Hilaire à ses confrères de la Gaule, après que le synode de Béziers eut décrété le bannissement de l'évêque de Poitiers.

On le voit, cette étude accuse un sensible progrès dans les questions relatives aux œuvres de saint Hilaire. On aurait désiré que D. Wil-

(1) Voir p. ex. Hefele, *Histoire des conciles*, nouvelle traduction française, t. I, p. 809, n. 2. Paris, 1907.

mart, qui sait si bien user de la conjecture, ait essayé de rechercher dans quelles circonstances et pour quels motifs le *Liber Primus ad Constantium* a été séparé de son contexte pour prendre la forme d'une requête adressée à l'empereur. Signalons également de-ci de-là, quelques phrases embroussaillées et quelque imprécision dans l'exposé qui parfois rendent la lecture de l'article assez aride et nuisent à la clarté de la pensée.

G. Rasneur

Charles Joseph Héfelé. *Histoire des Conciles d'après les documents originaux.* Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques par un Religieux Bénédictin de l'abbaye de Saint-Michel de Farnborough. T. I, 2e partie. Paris, Letouzey et Ané, 1907. In-8, p. 633-1239. F. 7,50.

La sympathie, avec laquelle le monde savant a accueilli la réédition de l'*Histoire des Conciles*, nous dispense d'en refaire l'éloge bien mérité (v. RHE, t. VIII, p. 777-781). Qu'il suffise de faire connaître l'objet et les particularités de cette seconde partie.

Elle nous mène jusqu'au concile de Gangres (milieu du IVe siècle). Citons parmi les nombreuses questions intéressantes, traitées dans le texte ou éclaircies dans les notes, les conciles d'Antioche *in encæniis* et de Sardique, la conversion et le baptême de Constantin, la persécution d'Athanase, la question du Pape Libère, celle de Marcel d'Ancyre et sa théologie, et tant d'autres, dont on verra l'énumération en parcourant la table alphabétique qui termine le tome.

Il serait puéril de rechercher et de signaler parmi ces renseignements si nombreux et si variés l'une ou l'autre inexactitude ou lacune bibliographique, impossible à éviter ; peut-être, par exemple, Dom Leclercq — car c'est lui qui se cache sous l'anonymat — eût-il modifié ses conclusions concernant l'authenticité du concile de Cologne, s'il eut pu soumettre à un examen plus rigoureux le témoignage de la tradition littéraire, qui le concerne.

Nous attendions cette seconde partie avec d'autant plus d'impatience, que le savant traducteur nous avait annoncé des études spéciales, en forme d'appendices, sur des questions d'un haut intérêt. Nos espérances n'ont pas été déçues. Neuf appendices terminent en effet ce premier tome. Exposés trop étendus pour faire l'objet de notes en bas des pages, ils suppléent aux lacunes d'Héfelé ; ils supposent une connaissance sérieuse des travaux et des sources. Dom Leclercq ne se contente pas de donner les diverses opinions des historiens sur les sujets qu'il traite ; il les discute et se prononce sur leur probabilité.

Le premier appendice est une dissertation de 25 pages environ sur *le Concile de Jérusalem* ; l'auteur y expose la situation, qui a amené la convocation du concile, le rôle que ses membres y ont joué ; il fait une étude critique du texte même du décret et de son interprétation.

Le second appendice (p. 1071-1087) a un caractère purement négatif : *le Concile apostolique d'Antioche* n'est pas authentique ; quant aux canons d'Antioche, il serait bien difficile d'en déterminer la date et le but. Une étude intitulée : *La chronologie des Conciles de Carthage* (p. 1088-1118) se rapporte à l'épiscopat de S. Cyprien avec la question des *lapsi* et celle du baptême des hérétiques ; elle atténue singulièrement le desideratum que nous exprimions (t. VIII, p. 781) au sujet de la sobriété des détails concernant l'église d'Afrique. — Les assises conciliaires de Nicée font l'objet de plusieurs appendices : *Les fragments coptes relatifs au concile de Nicée* (p. 1125-1138) ; *diverses rédactions des canons de Nicée dans les collections de l'Orient et de l'Occident* (p. 1139-1176) ; *de la composition des conciles provinciaux* à l'occasion du 5e canon (p. 1177-1181) ; *Observations sur le 6e canon du Concile de Nicee* (p. 1182-1202). Enfin le 9e appendice examine l'authenticité, le nombre, les versions et donne la bibliographie des *Canons dits apostoliques* (p. 1203-1221). Cette simple énumération mettra en lumière l'importance scientifique de ces études, Elles ne sont pas seulement des résumés critiques, mais de vrais répertoires, destinés à faciliter les recherches des érudits.

P. Demeuldre.

Theod. Paas. *Das Opus imperfectum in Matthaeum.* Inaugural-Dissertation, der theolog. Fakultät an der Albert-Ludwigs-Universität zu Freiburg i. Br. vorgelegt. Tubingue, H. Laupp, 1907. In-8, xvii-295 p. M. 5.

Le fameux *Opus imperfectum* (commentaire fragmentaire sur Matthieu) qui a si longtemps trompé le moyen âge latin, grâce à la précieuse étiquette que lui valait le nom de S. Chrysostome, a beaucoup attiré l'attention des savants dans les dernières années. L'étude de M. Paas n'est pas encore la nouvelle édition attendue depuis si longtemps déjà ; c'est pourtant une addition très appréciable aux connaissances qu'on avait jusqu'ici. L'auteur nous donne d'abord une liste des manuscrits (au nombre de 27) et des éditions qu'il a maniées, ainsi que des anciennes citations de l'Opus, dont la première semble être celle de Claude de Turin, en l'an 815. Il examine ensuite en détail la langue et la stylistique de l'ouvrage, dont l'origine latine est hors de doute. Il indique les sources que l'auteur du Commentaire a utilisées, et qui étaient connues en partie seulement. Ce sont l'épître de Barnabé,

la lettre de S. Ignace aux Ephésiens, le Protoévangile de Jacques, l'*Ascensio Isaiae*, le Pasteur d'Hermas, les Clémentines (*Recognitiones*), S. Cyprien, la Didascalie des apôtres, enfin le commentaire de S. Jérôme sur S. Matthieu (écrit en 398). La partie la plus intéressante est celle qui traite les questions de provenance. En ce qui regarde le pays d'origine, M. Paas confirme les opinions communément reçues de nos jours. C'est dans une des provinces latines du Danube inférieur, occupée par des Germains (Mésie ou Thrace) que l'auteur doit avoir vécu. Quant à celui-ci, il faut certainement éliminer l'hypothèse de M Kauffmann, attribuant l'œuvre à Ulfilas, puisque cet évêque mourut avant 398. Par contre, Massen a mis en avant l'évêque arien Maxime, connu par la discussion qu'il eut en 427 ou 428 avec S. Augustin ; cette attribution ne rencontre aucune difficulté sérieuse. Concernant l'époque de composition, M. Paas est arrivé à un résultat nouveau ou du moins plus précis. Il démontre qu'on ne peut point remonter au delà du v^e^ siècle, car l'état du Canon scripturaire de l'Opus et certains points de sa théologie s'y opposent. La partie la plus étendue (§ 6, p. 134-182) nous donne un exposé complet de la doctrine dogmatique et morale de l'auteur, qui — sa doctrine trinitaire le montre — appartenait au parti des Homéens ou Acaciens.

Le travail de M. Paas a beaucoup de mérites, bien que pour quelques questions il ne soit pas encore définitif. Vu le caractère de son étude, l'auteur n'était pas tenu de donner une liste de manuscrits; mais puisqu'il en a dressé une, il nous permettra, volontiers sans doute, de la compléter. Le codex le plus ancien que nous trouvons dans le catalogue de M. Paas est celui de Cambridge, Pembr. Coll. 2561. D. 1. datant de la fin du x^e^ siècle, ou (d'après le nouveau catalogue de James, n. 23) du xi^e^. Mais il y en a de bien plus anciens. Le ms. de Cologne, bibl. Metrop., 40, date du viii^e^ siècle et contient f. 1-117 les hom. 32-46 Le ms. 14540 de Munich est du ix^e^, mais ne contient f. 170-172 que la 43^me^ homélie. Le ms. 93 de Karlsruhe (Reichenau) est du ix^e^ et contient lui aussi les homélies 32-46, de même que le ms. 124 (x^e^ siècle), de Einsiedeln. Dans le catalogue que j'ai dressé pour ma part, je compte plus de 60 ms. Aussi les Homéliaires des viii^e^ et ix^e^ siècles contiennent déjà bon nombre de pièces, prises de l'*Opus imperfectum*, et la tâche du futur éditeur ne sera donc pas précisément facile. — Ajoutons que le premier à douter de l'authenticité de l'*Opus imperfectum* ne fut point Érasme (p. 13), mais Vincent de Beauvais († 1264), dans son *Speculum historiale*, l. XVI, c. 42, tandis que la première édition de ce commentaire est réellement celle de 1487. — A propos de Suidas qui attribue à Chrysostome des commentaires sur Marc et Luc (p. 127), je trouve fort improbable que son inexactitude doive s'expliquer par sa connaissance des commentaires sur Marc et Luc provenant du même auteur que l'*Opus imperfectum* et répandus eux aussi « peut-être » sous le nom de Chrysostome. Car ni aucun manuscrit grec ou latin ni aucune autre trace de ces com-

mentaires ne s'est conservée, ce qui serait fort étonnant, si, au xe siècle, le grec Suidas en avait vu des exemplaires.

Dom Chrys. Baur, O. S. B.

Pierre Fourneret. *Les biens d'Église après les édits de Pacification. Ressources dont l'Église disposa pour reconstituer son patrimoine.* Paris, Hippolyte Walzer, 1902. In-8, 149 p.

Paul Thomas. *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au moyen âge.* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses. T. XIX.) Paris, E. Leroux, 1906. In-8, xv-194 p.

La question de la *Propriété ecclésiastique* est un problème capital pour l'histoire ecclésiastique et spécialement pour l'étude des rapports entre les deux pouvoirs. Malheureusement le sujet, si vaste, parce qu'il est de toutes les époques et peut être considéré sous tant de points de vue est peu étudié ; nous pouvons donc accueillir avec un réel plaisir les deux monographies mentionnées ci-dessus.

Le travail de M. Fourneret, que diverses circonstances nous ont empêché jusqu'à présent de faire connaître aux lecteurs de la RHE, a pour but de faire assister le lecteur à la reconstitution du patrimoine ecclésiastique, après les édits de pacification, en étudiant la nature des ressources mises en œuvre tant par l'Église que par l'État, aux ive-ve et vie siècles. Ses principales sources sont les œuvres des saints Pères et les lois canoniques et civiles de l'époque. Pour reconstituer son patrimoine, dispersé pendant la persécution de Dioclétien, l'Église a d'abord profité des édits de pacification, qui restituent les biens enlevés ; mais la grande partie de ses ressources lui vint de la générosité des fidèles. Si M. Fourneret a peu de détails à fournir au sujet de l'édit de tolérance de 311 et des édits de Milan et de Tarse de 313, il en connaît davantage sur les différentes manifestations de la générosité des fidèles, qu'il étudie dans la seconde partie de son travail : un premier chapitre est consacré aux offrandes réglementées : les premières dont il est question dans l'ancienne littérature chrétienne sont les *prémices*, reste de l'ancienne Loi. Plus tard la *dîme* remplace les prémices, mais ne fut jamais si universelle, la coutume de la dîme semble s'être introduite d'abord en Asie, « par un misérable calcul d'avarice » ; l'Église latine la toléra d'abord, l'accepta ensuite et se vit enfin obligée de l'exiger quand la charité des fidèles commença à se refroidir (Conc. II de Mâcon 585). En fait d'offrandes tarifées, il y eut encore le *casuel*. M. Fourneret ne parle que des droits perçus à l'occasion de l'administration du Sacrement de l'Ordre, de la consé-

cration épiscopale ou des funérailles ; ces perceptions servaient plutôt directement à l'entretien du clergé et des évêques et donnèrent lieu à bien des abus. Au chapitre II quelques détails nous sont donnés sur les ressources extraordinaires : les dons d'universalités, donations et legs, et sur les revenus des biens frugifères, que quelques pasteurs prévoyants immobilisent en acquérant des terres. Les empereurs de leur côté tiennent la main à ce que les legs pieux soient exécutés, tout en étant, eux aussi, de généreux donateurs. Ils établissent en outre une législation extrêmement favorable aux biens de l'Église, que M. Fourneret expose dans une troisième partie de son étude. Il y examine ce que les empereurs ont fait pour reconnaître à l'Église le droit de posséder et d'acquérir, les présomptions de droit qu'ils établissent en sa faveur, au sujet des biens laissés par les martyrs, morts sans héritiers directs, par les clercs et les moines, aussi en cas de décès des administrateurs de biens ecclésiastiques et pour la prémunir contre la prescription. Les historiens nous ont également conservé le souvenir de secours en argent ou en nature, accordés aux églises pauvres et prélevés tant sur le trésor privé des empereurs que sur les revenus du fisc. A partir de 435, l'Église peut même s'emparer des anciens lieux du culte païen, et ses biens, de par le droit commun, sont exempts d'impôts et de charges extraordinaires. On trouve aussi dans la législation de Justinien de nombreux exemples d'amendes, établies au profit de l'Église.

Grâce à cette bienveillance et au concours actif du pouvoir civil, grâce aussi à la charité évangélique des fidèles, les œuvres de charité et de piété s'épanouirent merveilleusement et firent bientôt oublier les désastres de la dernière persécution : c'est la conclusion que l'auteur dégage de son travail, qui nous donne un bon coup d'œil d'ensemble sur la situation matérielle de l'Église ; mais ne me paraît cependant qu'une étude préparatoire à un examen plus profond. M. Fourneret connaît peu les auteurs allemands : quelques-uns cependant, entre autres Stutz (*Geschichte des Kirchlichen Benefizialwesens*, 1895) auraient pu lui fournir des renseignements utiles sur le côté juridique de la question, quelque peu négligé. Il est vrai que l'auteur nous promet dans sa préface d'examiner plus tard en détail l'organisation et le fonctionnement des institutions ecclésiastiques entre lesquelles se partagèrent les biens de l'Église, au fur et à mesure que sa constitution se développa. M. Fourneret, qui connaît déjà bien les sources, est tout préparé pour traiter ce côté intéressant de l'histoire de la propriété ecclésiastique ; dans ce travail à faire, il aura à consulter la monographie de M. P. Thomas, que nous avons indiqué ci-dessus en second lieu.

L'étude de M. Thomas a pour objet la recherche des origines du droit de patronage. « On pourrait être surpris, nous avertit-il dans sa préface, que dans ces recherches de longs chapitres ont été consacrés au droit de propriété des laïques sur les églises. L'étonnement cessera,

si l'on remarque avec Hinschius que les deux questions sont en réalité inséparables, et que l'institution du patronage ne peut se comprendre et s'expliquer sans l'étude du *dominium* des laïques, dont le *jus patronatus* dérive ». Le grand mérite de M. Thomas est d'avoir nettement démontré le bien-fondé de cette opinion d'Hinschius. Il commence donc l'examen du droit de propriété des laïques dès les premiers temps et va, dans une première partie, jusqu'au XI^e^ siècle, dès lors le droit de patronage se fixe et est bien définitivement constitué au XIII^e^ siècle, cette deuxième phase est exposée dans une seconde partie.

Il n'y a pas de doute, que la législation romano-chrétienne primitive n'ait admis que les édifices et les objets affectés à l'exercice d'un culte pouvaient être soumis au droit de propriété privée ; les textes cités par l'auteur sont expressifs ; mais ce droit est peu nuisible dans cette période primitive, grâce à une foule de mesures restrictives au sujet de l'intervention des laïques dans l'administration ecclésiastique. Pour l'Occident cependant, on rencontre trop peu de textes positifs dans cette période primitive pour pouvoir conclure, avec la même certitude, à l'existence d'un droit de propriété privée ; ce qu'on constate mieux, c'est que l'autorité ecclésiastique dans les cas de fondations, précise, distingue et limite avec prudence et habileté les droits des fondateurs. De sages mesures de prévoyance sont prises surtout sous le pontificat de Gélase à la fin du IV^e^ siècle : l'édification d'un oratoire est déclarée cas majeur, que le Pape se réserve, pour fermer ainsi l'accès de l'administration de toute parcelle du domaine ecclésiastique.

La sage législation de Gélase toutefois sombre dès les premières années de la Féodalité : le dominium des laïques l'emporte, l'auteur en trouve des vestiges déjà au milieu du VII^e^ siècle ; il est reconnu légalement par Charlemagne dans les Capitulaires de Francfort et par le Pape Eugène II dans un synode, tenu à Rome en 826. Malheureusement ce droit de propriété des seigneurs sur leurs basiliques et oratoires n'est pas un *dominium nudum*, il est exercé avec toutes les conséquences naturelles, que l'intérêt des fondateurs peut en déduire, de sorte qu'on voit bientôt les seigneurs mettre leurs oratoires et chapelles en coupe réglée. Tout cela ressort bien clairement des nombreux textes de Conciles et de Cartulaires cités par M. Thomas ; plus difficiles à démêler sont les origines du principe admis à cette époque tant par l'Église que par l'État : l'auteur ne les cherche pas, comme M. Stutz, dans les plus anciennes traditions de la race germanique, il ne les trouve pas non plus dans la simple usurpation ou concession de bénéfice (possession conditionnelle) comme M. Imbart de la Tour, il croit plutôt que l'appropriation des églises résulte d'une conception particulière de la propriété féodale. Selon l'auteur, les prétentions des fondateurs se seraient presque uniquement appuyées sur le *jus fundi*, la *proprietas soli*, parce que, d'après l'idée de l'époque, le propriétaire d'un fonds a droit sans distinction, à tous les revenus que ce bien produit directement ou indirectement. M. Thomas nous permettra ici une

remarque : que les fondateurs en aient appelé pour couvrir leurs agissements au droit de propriété sur le sol, pas de doute, les textes sont nombreux qui le prouvent ; mais nous nous demandons cependant, si cette « conception particulière de la propriété féodale » existait avant l'abus ou est simplement venue après, pour donner un air de légalité à l'exploitation seigneuriale. Il y aurait peut être lieu de combiner le système de M. Thomas avec celui de M. Imbart de la Tour ? Enfin quoiqu'il en soit le droit du plus fort l'emporte. L'Église cependant ne reste pas indifférente aux nombreux abus qui résultent du *dominium* des laïcs. Du IXe au XIe siècle, on peut dire que les rapports entre l'Église et les fondateurs n'ont été qu'une série de luttes portant sur ce droit de propriété. La lutte était d'autant plus naturelle que le langage des textes canoniques était incertain : un des moyens employés par l'épiscopat pour prévenir les abus, et que les chartes révèlent, consistait à exiger du fondateur, au moment de la consécration de l'édifice, la *traditio* du nouveau bâtiment. Prudentius, évêque de Troyes et Hincmar de Laon furent les grands promoteurs de ce mouvement en France et l'Église l'aurait peut-être emporté, si Charles le Chauve n'était intervenu et par lui le canoniste remarquable Hincmar de Reims. Hincmar apparaît comme l'homme des transactions, s'attaquant aux abus, mais défendant le principe de la propriété privée dans son ouvrage *de ecclesiis et capellis* ; il ne restait donc plus à l'Église que la seule consécration, qui n'est plus au VIIIe et IXe siècles un titre suffisant d'autorité sur les édifices du culte, mais qui le deviendra cependant au Xe siècle de façon à pouvoir faire introduire le *jus patronatus*.

Avant d'en venir à l'étude de cette nouvelle institution, M. Thomas expose les conséquences du *dominium* des laïcs et les questions accessoires, nous ne pouvons le suivre dans tous ces détails, bien qu'ils soient, à tous les points de vue très intéressants : il examine successivement l'administration de la dot, la perception des droits casuels, des offrandes et dimes et la nomination des desservants ; sur tous ces sujets l'Église légisfère aux VIIIe et IXe siècles, essayant de restreindre les prétentions des propriétaires ; elle y parvient peu à peu et une fois la propriété devenue inutile, grâce aux efforts des conciles et des canonistes, le principe même de l'appropriation privée disparaît, pour faire place à un droit personnel, une marque de respect et de reconnaissance qui s'ajoute comme une simple *servitude*, au droit de propriété, retenu par l'Église.

M. Thomas trouve le terme *patronus* dès le VIIIe siècle, mais ce n'est pas encore dans son acceptation de droit personnel, c'est plutôt un droit d'administration ou de nomination, conséquence du *dominium*. Le nouveau courant d'idées ne se manifeste qu'au XIIe siècle. Les efforts des canonistes parviennent, à cette époque, à faire interpréter l'ancien *dominium* dans le sens d'un droit purement personnel, et à le remplacer petit à petit par un *jus patronatus*, qui n'est plus que le sup-

port d'obligations ou de distinctions et avantages honorifiques. Ces avantages et obligations sont examinés de plus près dans les trois derniers chapitres. Alexandre III joua le grand rôle dans ce changement : en déclarant le droit de patronage un « jus spirituali annexum », il met les droits temporels des patrons au second plan et diminue ainsi considérablement les abus : le droit de patronage est soustrait au commerce, soumis aux tribunaux ecclésiastiques et ne laisse plus guère aux donateurs qu'un droit de présentation.

Tout ce travail est bien conduit. L'auteur y fait preuve d'une science juridique remarquable et d'un vrai talent dans l'exposé de notions et situations parfois obscures. En recherchant et interprétant soigneusement les documents législatifs et les théories mises en avant aux premiers siècles et dans le haut moyen âge, il a réussi, à mon avis, à mettre complètement au jour la situation juridique des fondateurs laïques vis-à-vis des biens mis à la disposition du Culte.

R. De Schepper.

P. Ildefons Herwegen, O. S. B. *Das Pactum des hl. Fruktuosus von Braga.* Ein Beitrag zur Geschichte des suevisch-westgotischen Mönchtums und seines Rechtes (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, éd. U. Stutz. Fasc. 40.) Stuttgart, F. Enke, 1907. In-8, x-84 p. M. 3,40.

Ce travail occupera une place honorable dans la collection si avantageusement connue du Dr Stutz. Celui-ci, au cours de ses recherches préparatoires à l'histoire des bénéfices ecclésiastiques, avait remarqué que les documents relatifs à l'élection d'abbés en Espagne, qui lui étaient tombés sous la main, revenaient tous au *pactum* de saint Fructuose de Braga († 670). Ce *pactum* lui semblait représenter la forme-type de tous ces « contracts ». Il assigna l'étude de cette intéressante question à un membre de son séminaire de droit canon, le R. P. Herwegen : c'est ainsi que le présent ouvrage vit la lumière.

L'auteur divise son étude en deux parties : la première constitue un examen historico-juridique du *pactum* (*Das Pactum als Rechtsgeschäft*), la seconde s'occupe de rechercher les relations du document avec les autres règles monastiques antérieures ou contemporaines (*Das Paktum und die monastische Ueberlieferung*).

Après avoir donné le texte du *pactum*, qui constitue une annexe de la *regula communis* de saint Fructuose, l'auteur le compare avec plusieurs autres documents de teneur et de portée analogues. Il imprime le texte de ces documents et établit successivement, pour chacun d'eux, en quoi ils diffèrent, pour la forme extérieure et pour les principes juridiques y contenus, du pacte de Fructuose. De cette comparaison,

il ressort qu'on peut diviser ces documents en trois séries, dont la première est formée par le pacte de Fructuose et celui de Sabaricus (951), la seconde par les formules d'Euphrasie et d'Indulphe (980), la troisième par les formules d'Azenarus, de l'abbaye St-Julien et Basilissa, de Lérins.

La physionomie juridique de ces documents révèle le droit germain, et plus spécialement le droit visigothique. Et la ressemblance des idées juridiques, contenues dans ces formules, avec les institutions politiques et sociales des Visigoths, nous force à conclure que saint Fructuose a appliqué au monde restreint de la communauté monastique les rapports de vasselage qui existaient dans le royaume barbare. A ce dernier point de vue, les documents de la deuxième série présentent déjà des influences nouvelles, et constituent un type intermédiaire entre la première série — encore fidèle image des conditions juridiques essentiellement germaniques — et la formule de Lérins, où se remarquent des infiltrations romanistes. Dans cette dernière série, le *pacte* entre abbé et moines est devenu un contrat unilatéral, une *promissio* ou *donatio* des moines, qui se livrent entièrement à l'autorité de l'abbé.

L'auteur esquisse en quelques pages l'évolution de ces pactes primitifs, qui aboutissent, dans la formule de Lérins, à l'*élection* de l'abbé. Cette évolution, soumise peut-être à des influences monastiques, et spécialement bénédictines, correspond entièrement aux transformations de tout le droit germanique lui-même, qui, de droit de la communauté qu'il était (*Genossenschaftsrecht*), devint un droit essentiellement monarchique ou seigneurial (*Herrschaftsrecht*).

Le P. Herwegen se pose ensuite la question suivante. Le *pactum* est regardé, à chaque instant de son évolution, comme une *tradition*, une donation du novice à Dieu et à l'abbé ; d'autre part nous savons que le droit germanique connaît une tradition qui conduit à la liberté et une tradition qui mène à la suppression de la liberté. Dès lors, à quelle classe de tradition le *pactum* étudié appartient-il ? Il faut répondre que si, théoriquement, le pacte n'entraînait pas la perte de la liberté individuelle, les moines visigots et suèves envisageaient de fait leur condition comme non-libre. Le fait que les Germains, guerriers, ont de préférence envisagé la vie monastique du point de vue juridique ne peut nous étonner. Pour eux, endosser l'habit monastique, c'était changer de classe. Et si le Germain changeait de classe, il ne s'occupait que de savoir s'il montait ou s'il descendait les divers degrés de la liberté.

Dans la seconde partie de son travail, le P. Herwegen étudie les deux règles de saint Fructuose dans leur signification respective. La première règle, celle de l'abbaye de Complutum fondée par Fructuose, s'applique exclusivement à ce monastère : elle n'a qu'une portée locale. La seconde règle, *regula communis*, prétend à une application plus large : c'est un statut s'appliquant à plusieurs fondations, rangées

sous la même discipline et administrées suivant le même pacte uniforme et universel.

Nous trouvons enfin un intéressant chapitre où l'auteur nous explique la corrélation qui existe entre le pacte de Fructuose et les anciennes règles cénobitiques orientales.

Dans un premier *appendice*, le P. Herwegen s'applique à déterminer la signification du mot *pactum* au chapitre 22 de la *regula communis* de Fructuose, dans un second, il cherche à résoudre la question, de savoir si la *Regula consensoria monachorum*, conservée par Benoît d'Aniane, est le *pacte* d'un *pseudomonastère*, du genre de ceux que décrit le chapitre 1 de la *Regula communis* de Fructuose de Braga.

On voit que le P. Herwegen a traité des questions du plus haut intérêt. Ajoutons qu'il s'en est tiré fort honorablement : sa méthode est excellente, son étude révèle une solide érudition, un esprit pénétrant, et son exposé est clair et précis. Il aura contribué à montrer que souvent l'Église a adapté, avec beaucoup de discernement, les habitudes existantes et les coutumes de l'époque ou du milieu où elle voulut implanter sa doctrine et ses institutions. On l'a mis en lumière pour le culte des saints : l'étude du P. Herwegen en fournit un nouvel exemple dans l'histoire de la propagation d'une institution excellemment civilisatrice, le monachisme dans le monde germanique.

L. Van der Essen.

J. Van den Gheyn, S. J. *Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VII^e^-XVI^e^ siècles).* Jette-Bruxelles, Vandamme et Rossignol, 1908. In-fol., 32 pl. et texte correspondant. F. 20.

A peine annoncé (RHE, t. VIII (1907), p. 866), l'*Album belge de paléographie* vient de paraître. Les trente-deux spécimens d'écriture dont il se compose, ont, en général, une provenance étroitement déterminée; il sont surtout empruntés à des volumes exécutés dans nos grandes abbayes : Saint-Trond, Stavelot, Saint-Laurent et Saint-Jacques de Liége, Orval, Gembloux, Lobbes, Bonne-Espérance, Cambron, Saint-Ghislain, etc. Presque tous portent en outre des dates précises, s'espaçant du VII^e^ siècle à l'année 1567. Plusieurs sont même des autographes de personnages célèbres : telles les pages tirées de l'Evangéliaire des Saintes Harlinde et Relinde, de la Chronique de Sigebert de Gembloux, du Polyptyque de Guillaume de Ryckel, et, parmi d'autres encore, celles qui ont pour auteurs les calligraphes des ducs de Bourgogne, Jean Miélot et David Aubert. En cette galerie, sont représentés les principaux types d'écriture employés dans notre pays : la semi-onciale, l'onciale, l'irlandaise, la minuscule caroline, la gothique,

la lettre de forme et la bâtarde du XVe siècle, enfin l'écriture des humanistes. On voit par là combien judicieux a été le choix des planches. La collection répond à toutes les exigences d'un album véritablement national. Elle atteste, chez le savant qui l'a réunie, une connaissance peu commune des manuscrits conservés dans les dépôts de Belgique. Qu'on y songe donc : l'idée de cet album remonte seulement au Congrès archéologique tenu à Gand en août 1907 ; l'œuvre a été mise sur pied en six mois. Pour arriver à pareil résultat, il fallait certes les extraordinaires ressources d'activité et d'érudition dont dispose le Conservateur de la Section des manuscrits à la Bibliothèque royale.

Quels services rendra ce recueil ? Le P. Van den Gheyn en signale un : il formera l'utile complément du cours de paléographie. A cet effet, une feuille de notes accompagne chaque planche. On y trouve, outre la description du manuscrit qui a fourni le facsimilé, une transcription méticuleuse et très claire de celui-ci, puis des remarques paléographiques. Des références appropriées mettent l'ouvrage en rapport avec les meilleurs traités, et spécialement avec le manuel du regretté professeur de Louvain, le chanoine Reusens. De la sorte, un travail complète l'autre, et, à eux deux, ils constituent un outillage incomparable pour l'étude de nos vieilles écritures. Un scrupule toutefois me vient, lorsque je parcours l'ensemble des planches de l'*Album* ; je serais presque tenté de les trouver trop uniformément belles. La calligraphie y domine. Pour l'édification de nos étudiants, il ne m'eût pas déplu de les voir mettre aux prises avec les griffonnages dont, plus tard, la pratique des codices ne leur épargnera point le désagréable contact.

Mais, à côté de cette utilité d'ordre pédagogique, l'*Album* en aura une autre, d'une portée plus générale et plus élevée. Il sera comme une sorte de « formulaire » à l'usage des savants obligés de déterminer l'âge d'anciens livres. Les chercheurs auront désormais sous la main, marquée par de précieux jalons, une esquisse de l'histoire des écritures usitées dans nos provinces. Leur fournir une telle série de points de repère, c'est les mettre à même de procéder avec plus d'assurance et de précision dans l'art, toujours délicat et décevant, de dater les manuscrits.

La langue de la plupart des facsimilés est le latin. Le français et le flamand n'apparaissent que dans quelques spécimens du XVe et du XVIe siècle. D'aucuns estimeront peut-être que c'est les réduire indûment à la portion congrue. Tel n'est point mon sentiment. Dans un recueil de nature générale comme celui-ci, le latin, qui a été par excellence la langue écrite du moyen âge, devait occuper une place prépondérante. L'examen paléographique des textes rédigés en un idiome vulgaire ne saurait être séparé de l'étude philologique de celui-ci ; les abréviations, par exemple, doivent s'y résoudre à la lumière de la grammaire historique. A côté du recueil qui nous est offert, il y a place, si l'on veut, pour un album français ou flamand.

Mais ils devraient être conçus sur un plan qui ne pouvait être celui d'une collection nationale, au sens géographique du mot.

L'exécution matérielle de l'ouvrage, on ne peut hésiter à le déclarer, est merveilleuse. La typographie a été l'objet de soins accomplis. Et quant aux facsimilés, c'est une révélation. Ils ont été obtenus par un procédé photomécanique propre aux établissements Vandamme et Rossignol de Jette-Bruxelles. Les éditeurs ont appelé ce procédé d'un nom qui ne signifie rien, l'*héliotеinte*. Il constitue un perfectionnement de la phototypogravure ou simili-gravure; à l'inverse de celle-ci, il permet de tirer les épreuves sur du papier non couché, de qualité excellente. Sans doute, il se montre encore incapable de traduire avec une minutieuse fidélité les détails du fond, c'est-à-dire du parchemin ou du papier, comme, par exemple, les traces d'un grattage. La photocollographie ou phototypie y réussit, quant à elle, assez bien. Mais, à s'en tenir aux écritures, l'héliotеinte apparaît, dès ce premier essai, comme une puissante rivale du procédé jusqu'ici employé avec le plus de succès dans la reproduction des manuscrits. Ses qualités de beauté et de netteté sont remarquables. Et parmi les avantages qu'elle présente, son prix de revient ne sera pas considéré comme le moindre : l'*Album belge de paléographie*, avec ses trente-deux planches du format de 0m 38 sur 0m 28, avec ses nombreuses pages de texte imprimé, avec l'élégant portefeuille qui le renferme, a été livré pour 15 francs aux souscripteurs, et, actuellement, il n'en coûte encore que 20.

Ainsi ce travail forme un ensemble d'une harmonieuse perfection. Il fait à la fois honneur à la science et à l'industrie belges.

Alphonse Bayot.

P. Albers, S. J. *Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis*. T. II. Nimègue, L. C. G. Malmberg, 1907. In-8, 680 p. Fl. 3.

On nous permettra de commencer le compte rendu du second volume de l'histoire ecclésiastique du savant Père Albers par l'aveu que nous regrettons vivement son apparition précipitée. Le livre eût gagné beaucoup en valeur, si l'auteur y eût consacré un peu plus de temps. Cette remarque — hâtons-nous de le dire — porte seulement sur les derniers paragraphes, où il s'agit de l'histoire de l'Église depuis la révolution française jusqu'à nos jours. Dans l'exposé des évènements de cette période, il y a de nombreuses lacunes. Ainsi, l'auteur ne fait pas mention de la société américaine des missionnaires paulistes fondée par le père P. Hecker; il ne donne pas non plus un exposé sommaire des idées de l'américanisme, lequel a été répandu en Europe par la traduction française paraphrasée de la « Vie du P. Hecker », originairement composée en anglais par le P. W. Elliott. Il y manque par conséquent tout renseignement bibliographique sur le

P. Hecker et l'américanisme (1). C'est en vain aussi que le lecteur cherche des renseignements sur la situation actuelle de l'Église en Perse, en Afghanistan, en Russie asiatique, sur la hiérarchie actuelle en Irlande, aux Indes néerlandaises, dans l'État indépendant du Congo, dans les républiques de Chili, d'Équateur, de Vénézuela.

Pas un mot sur les « Motu Proprio » de Pie X : du 22 novembre 1903 concernant le plein chant; du 19 mars 1904 instituant une Commission pour la codification du droit canon; sur l'affaire Commer-Schell en Allemagne; sur le mouvement dit « Los von Rom » en Autriche; sur les pèlérinages toujours croissants à Lourdes, à Kevelaer; sur les congrès eucharistiques qui se tinrent en Europe les dernières années; sur l'institution des patronages pour la jeunesse chrétienne dans les pays européens. En parlant de l'Amérique latine l'auteur est très incomplet : rien sur l'état actuel de l'Église dans les républiques de Saint-Domingue, de Haïti, de Cuba et des îles voisines, du Guatémala, de la Colombie, du Pérou, de l'Argentine, de la Patagonie, de l'Uruguay, du Paragay ; rien sur le concile plénier de l'Amérique latine tenu à Rome en 1900, sur les privilèges qui constituent la partie la plus importante de sa discipline ecclésiastique accordés par Léon XIII (décrets du 18 avril 1897; du 6 juillet 1899; du 1ᵉʳ janvier et du 4 mai 1900). On nous permettra aussi de signaler quelques inexactitudes : le Mexique compte actuellement 6 archevéchés et 22 évêchés (d'après le père Albers : 3 archevéchés et 15 évêchés); le Brésil : 2 archevéchés et 15 évêchés (d'après l'auteur : 1 archevéché et 11 évêchés); l'archevêque de Rio-di-Janeiro Mgr D'Albuquerque a été créé cardinal par Pie X en 1906; dans l'Amérique britannique il y aujourd'hui 9 archevéchés, 23 évêchés, 4 vicariats et 1 préfecture apostolique (d'après le père Albers : 7 archevéchés et 20 évêchés).

Heureusement, dans les autres paragraphes qui forment la plus grande partie du livre et où se trouve exposée l'histoire de l'Église depuis Grégoire VII jusqu'à la révolution française (1073-1789), la précipitation n'a pas exercé son influence néfaste. Ici il n'y a guère des lacunes ou des inexactitudes à signaler. Le livre est même plus complet que les manuels de Funck et de Brück. L'auteur a eu un soin spécial de mettre en relief la place que l'histoire de l'Église aux Pays-Bas mérite d'occuper dans l'ensemble de l'histoire ecclésiastique. Donnons-en quelques preuves : p. 119, il parle de l'influence de l'ordre teutonique en Néerlande; p. 131, il indique les institutions néerlandaises de bienfaisance dans la seconde période du moyen âge; pp. 153-154, il traite des églises en style gothique construites aux Pays-Bas pendant le XIIIᵉ siècle; p. 207, il expose les hérésies de trois néerlandais : Épon de Harlem; Herman de Rijswijk et Jean d'Alcmar.

(1) Nous renvoyons les lecteurs pour cette question à l'article intéressant « *L'Américanisme* » dans le *Dictionnaire de théologie catholique* par A. VACANT, t. I, col. 1043 svv. Paris, 1900.

Nous avons seulement quelques desiderata à exprimer. L'auteur aurait dû traduire en néerlandais les textes latins cités dans son ouvrage (pp. 47; 280; 297; 329; 480; 481; 578; 581). Les termes suivants demanderaient une explication : Monarchia Sicula p. 18; le parti des Frangipani p. 19; peculium et treuga Dei p. 27; magna charta libertatum p. 40; les différents officiants de la cour épiscopale p. 95: abbreviatores p. 189; auto da-fé p. 210; le Veto irlandais p. 550. On pouvait s'attendre à un chapitre spécial sur les officiants actuels de la cour papale, sur les cardinaux et le fonctionnement des congrégations romaines et, dans les tables chronologiques à la fin du livre, à une liste des Conciles œcuméniques.

Pour la méthode, l'exposé et la bibliographie, ce second volume mérite pleinement l'éloge que nous avons attribué au premier (RHE. T. VIII, pp. 314-315). Nous avons constaté avec plaisir que l'auteur a tenu compte de nos vœux exprimés dans le compte rendu du premier volume par rapport aux listes chronologiques et à la liste alphabétique; il a employé pour ces listes le petit texte et la liste alphabétique renvoie directement aux pages.

Le père dominicain René Hedde prépare une traduction française dont la première partie était annoncée pour le mois de mai ou de juin, la seconde pour le mois d'août ou de septembre.

Th. H. van Oppenraaij.

The Bishops of Winchester. 1e partie. *Birinus to Stigand* par W. R. Wood Stephens. 2e partie. *Walkelin to Gardiner*, par W. W. Capes. Winchester, Warren et fils, 1907, petit in-4° cart. de 22-87 pp. Avec 12 illustrations. Sh. 6.

En 1901, le chanoine Wood Stephens, bien connu par ses travaux historiques antérieurs, avait entamé dans la *Winchester Diocesan Chronicle* la publication d'une série d'articles sur l'Église de Winchester et ses évêques. Après la mort de ce savant, (22 déc. 1902) une plume amie, celle du Rev. W. W. Capes — un historien lui aussi — se chargea de poursuivre dans le même périodique l'œuvre interrompue, sans toutefois réussir à la conduire jusqu'au terme. Nommé chanoine d'Herefort assez peu de temps après, le Rév. Capes dut en effet aller résider dans son bénéfice et, du même coup, il abandonna la tâche que, par circonstance, il avait assumée. Ce sont ces deux fragments historiques d'inégales proportions que MM. Warren viennent de réunir en un volume de format élégant et commode. On ne peut que leur en savoir gré, car les notices sur les évêques de Winchester éparpillées dans la *Winchester Diocesan Chronicle*, sans lien entre elles, couraient grand risque de glisser dans l'oubli. Et, en vérité, c'eût été dommage.

La portion rédigée par le chanoine Stephens se termine avec l'épiscopat de Stigand (1047-1070). Elle comprend sept divisions traitant successivement de la conversion du Wessex, des morcellements du diocèse West-Saxon, des premiers évêques de Winchester, des destinées de cette Église de 745 à 862, de ses évêques durant « l'âge noir » (862-963). Un chapitre spécial résume les travaux d'Ethelwold, l'un des trois « leaders » de la réforme monastique au IXe siècle. Tout cela est présenté sobrement, sans appareil scientifique ; mais parfaitement adapté au niveau des lecteurs ordinaires.

J'en dirai autant des vingt-sept notices consacrées par le Rév. Capes aux prélats qui, depuis la conquête normande jusqu'à la Réforme, se sont succédé sur le siège de Saint Swithun. Nous avons là comme un résumé ininterrompu des annales de l'Église de Winchester pendant près de six siècles. Et quelles physionomies diverses dans cette théorie d'évêques, à commencer par les normands Wauquelin et Guillaume Giffard et en poursuivant par Henri de Blois, Pierre des Roches, Jean de Stratford, Adam de Orleton, Guillaume de Wykeham, Henri Beaufort, Guillaume de Waynflete, Richard Foxe, pour aboutir à l'énigmatique Etienne Gardiner. Je n'ai fait que nommer les principaux. Le Rév Capes dégage très bien, par l'examen des faits, ce qui constitue l'individualité de chacun de ces personnages et en quoi se différencient leurs caractères. Ses jugements témoignent en général d'un esprit large et équitable et il n'est guère que quelques unes de ses appréciations de détail auxquelles je me refuserais de souscrire.

Une douzaine de planches hors texte, parmi lesquelles deux reproductions de portraits anciens, complètent heureusement ce petit volume.

D. L. Guilloreau, O. S. B.

F. Thaner. *Anselmi episcopi Lucensis collectio canonum unà cum collectione minore*, iussu Instituti Savigniani. Fasc. 1. Inspruck, Wagner, 1906. In-8°, 225 p. M. 10.

J'ai récemment signalé, dans la présente *Revue* (t. VIII (1907), p. 568-575) la nouvelle édition, donnée par M. Wolf von Glanwell, de la collection canonique d'un contemporain de Grégoire VII, le cardinal Deusdedit. Aujourd'hui j'ai le plaisir d'annoncer l'apparition du premier fascicule d'une autre collection canonique appartenant à la même époque. Il s'agit du recueil qui se présente comme l'œuvre d'un serviteur dévoué de Grégoire VII, je veux parler de l'évêque Anselme de Lucques. Depuis le XVIe siècle, il n'est point d'historien du droit canonique qui ne se soit occupé de cette collection. Quelques-uns, comme Antoine Augustin et après lui Baluze, ont cru pouvoir en contester la

paternité à l'évêque de Lucques (1); c'est une opinion qui a été universellement abandonnée, depuis que les Ballerini ont montré l'inanité des fondements sur lesquels elle s'appuyait (2). Mais, alors même qu'ils se divisaient sur la personne de l'auteur, les canonistes étaient unanimes à reconnaître l'importance de son œuvre. Il est facile de s'en rendre compte en parcourant leurs ouvrages, depuis les écrits que publiait Antoine Augustin au XVI^e^ siècle, jusques aux dissertations que Monsacrati et après lui Augustin Theiner ont consacrées au recueil d'Anselme dans la première moitié du XIX^e^ siècle (3). Ajoutez à cela que les *Correctores* de Gratien ont utilisé la collection de l'évêque de Lucques pour l'établissement du texte du Décret, que de nos jours M. Friedberg a suivi leur exemple quand il a préparé sa savante édition du *Corpus Juris Canonici*, et que les historiens du droit romain, Savigny et Max Conrat, n'ont eu garde de négliger ce recueil où figurent nombre de textes tirés des compilations de Justinien.

Il était tout naturel que les canonistes et les historiens désirassent posséder un texte imprimé de cette collection fameuse : maintes fois, ils en ont exprimé le désir. Le projet d'en donner une édition fut caressé par Wading (4), par d'Achery, et aussi par le cardinal Passionei (5). Il semble même que d'Achery ait entrepris de réaliser ce dessein. Vraisemblablement c'est lui qui a transcrit ou fait transcrire, à Saint-Germain des Prés, un exemplaire en deux tomes de la collection d'Anselme qui est de nos jours conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale sous les n^os^ 12450-12451. J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs (6) que ce manuscrit ne reproduit point une forme primitive du recueil de l'évêque de Lucques. Pour les sept premiers livres, il est l'exacte copie du manuscrit Barberini (actuellement conservé à la Vaticane), qui contient un texte corrigé et complété à Lucques au temps de Pascal II; pour les cinq derniers livres, il suit une forme particulière et non primitive de la collection,

(1) Cfr. BALUZE, praefatio ad librum Antonini Augustini, *de emendatione Gratiani*, § XIX. — Dans le même sens, NOËL ALEXANDRE, Appendix ad Dissert. XXI, saec. I, n° 8, et *Historia Ecclesiastica*, saec. XI et XII, cap. V, art. 6, n° 4.

(2) BALLERINI, *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum*, pars IV, caput XIII ; dans le même sens, WADING, *praefatio ad opuscula sancti Anselmi*, t. XXVII de la *Maxima Bibliotheca Patrum* de Lyon, p. 436 ; dom CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XX, chap. XXXVIII, n° 9, et divers autres érudits.

(3) MONSACRATI, *Animadversiones in Decretum manuscriptum sancti Anselmi episcopi Lucensis*, Rome, 1822, dissertation imprimée à la suite de : *S. Anselmi episcopi Lucensis epistola ad quemdam qui, monasterium ingressus, illud deserere volebat.* — A. THEINER, *Disquisitiones criticae in praecipuas canonum et decretalium collectiones*. Rome, 1836 : dissertatio, V, pp. 271 et ss.

(4) Voyez la préface citée plus haut aux *Opuscula* par lui publiés.

(5) J'emprunte cette indication à la dissertation précitée de Monsacrati.

(6) *Observations sur diverses recensions de la collection canonique d'Anselme de Lucques (Annales de l'Université de Grenoble*, t. XIII, 1900. Extrait.) Grenoble, 1901.

qui a été transcrite au XVI^e siècle dans le Vatic. 4983. Il est à remarquer que Hänel a fait à l'exemplaire composite de Saint-Germain des Prés l'honneur exagéré d'en tirer une copie, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leipzig (Cod. 3528). Sur la foi de Hänel, c'est à cette copie qu'ont eu recours, sans en soupçonner les défauts, divers savants du XIX^e siècle, à commencer par Savigny ; ils n'ont donc pas connu l'œuvre d'Anselme en sa forme originale. Est-ce le texte de la copie dressée à Saint-Germain que d'Achery se proposait de livrer au public ? S'il en était ainsi, nous n'aurions qu'à nous féliciter de ce que son projet d'édition ait échoué.

Nous sommes d'autant mieux fondés à nous en réjouir que l'œuvre qui n'a pu être menée à bonne fin par aucun des érudits du temps passé a été reprise de nos jours, grâce à la libérale initiative de la Fondation Savigny, par M. F. Thaner, le savant canoniste de l'Université de Graz (1). L'édition projetée doit comprendre la collection d'Anselme et aussi la collection plus brève, antérieure au pontificat de Grégoire VII, qui est la première en date des collections canoniques inspirées par les idées réformatrices ; on a naguère donné le nom de Collection en 74 titres à ce recueil dont s'est très largement inspiré Anselme de Lucques (2). Un premier fascicule vient d'être publié ; on y

(1) Amené par une série d'études sur les collections canoniques à examiner un certain nombre de manuscrits de la collection d'Anselme, j'ai résumé le résultat de mes observations dans la dissertation précitée. Il est d'ailleurs des manuscrits d'Anselme que je n'ai pas étudiés. En soumettant au lecteur, en 1901, les conclusions auxquelles j'étais parvenu, je ne manquai pas d'ajouter qu'elles pourraient être modifiées ou complétées par le résultat des recherches de M. Thaner. C'est pourquoi j'attends avec impatience le moment où le savant éditeur publiera l'introduction qui doit traiter des questions critiques soulevées par l'œuvre d'Anselme.

(2) La Collection en 74 titres avait été entrevue par les Ballerini ; Theiner en avait fait connaître les rubriques d'après le manuscrit 522 du Mont-Cassin. Mais c'est M. Thaner qui, le premier, a révélé la composition de cette œuvre et montré qu'elle était une source du recueil d'Anselme de Lucques (*Untersuchungen und Mittheilungen zur Quellenkunde des canonischen Rechts*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie Impériale de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXXXIX (1878), pp. 601-632). J'ai consacré à cette collection un mémoire imprimé en 1894 dans le t. XIV des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome ; après avoir étudié l'œuvre en elle-même, je me suis attaché à mettre en lumière son influence. — En tête du fascicule de la collection d'Anselme qu'il vient de livrer au public, M. Thaner donne une liste de manuscrits de la Collection en 74 titres. On peut, je crois, y ajouter les manuscrits suivants :

Bibl. Nat. de Paris, nouv. acquis., Latin, 326 ; manuscrit du XI^e siècle qui paraît avoir été fait pour l'abbaye de Saint-Denis (voir la collection au fol. 26 et s.) :

British Museum, n° 22286 (Bibl. Rosny), où notre collection paraît se présenter sous une forme un peu abrégée ;

Je pense aussi que les manuscrits de l'Escurial. L. III, 19 et Z. III, 19, mentionnés par Paul Ewald (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VI, pp. 255 et 283) et tous deux attribués par lui au XI^e siècle, contiennent la même collection.

trouve uniquement les livres I à IV de la collection d'Anselme, qui en compte treize. Le texte est établi avec beaucoup de soin ; il est accompagné d'un annotation qui comprend les variantes, l'identification, d'après les meilleures éditions, des textes rassemblés par l'évêque de Lucques, et aussi les références à la Collection en 74 titres. Les textes publiées ont trait principalement à la primatie du Siège Apostolique, aux appels, à la procédure accusatoire, aux privilèges des clercs et des églises, en particulier à ceux de l'Église romaine.

Il sera temps de revenir en détail sur cette publication quand elle sera plus avancée, et surtout quand l'éditeur aura résolu dans son introduction les questions critiques que soulève la collection d'Anselme. Il me suffira de dire aujourd'hui que, si la suite de l'œuvre est conforme au fascicule que nous possédons déjà, M. Thaner nous aura dotés d'une édition d'Anselme qui donnera satisfaction à toutes les exigences de la critique moderne.

PAUL FOURNIER.

G. KURTH. *La Lèpre en Occident avant les Croisades. (Science et Religion.* N° 457.) Paris, Bloud, 1907. In-8, 63 p.

On a dit et répété à satiété depuis le XVIII^e^ siècle que la lèpre a été introduite en Occident par les Croisades. Réunissant les témoignages éparpillés dans les écrits les plus divers, M. Kurth démontre que la lèpre règnait en Occident de temps immémorial. On en trouve des traces au premier siècle de l'Empire romain. Dès le VI^e^ siècle les témoignages se multiplient et attestent que la lèpre était une des maladies les plus répandues et les plus anciennes dans l'Europe Occidentale avant le XII^e^ siècle. Elle était de bonne heure et partout l'objet de précautions hygiéniques et de soins charitables, comme le prouvent les mesures législatives des gouvernements, les décrets des conciles et l'existence de nombreuses léproseries. Contre ceux qui, tout en admettant des cas de lèpre antérieurement aux Croisades, prétendent que ce sont celles-ci qui ont propagé la maladie, il établit qu'il n'y a aucune corrélation entre les expéditions en Terre-Sainte et la multiplication hypothétique du fléau à partir de cette époque.

Déjà, en 1891, dans un mémoire présenté au deuxième Congrès scientifique international des catholiques, le savant historien avait démontré la fausseté de la légende. Cette démonstration passa inaperçue et l'erreur continua sa marche triomphale à travers les manuels et même les ouvrages savants. Espérons que cette nouvelle publication aura une fortune meilleure et que la légende restera définitivement démolie.

É. VAN CAPPEL.

J. Guiraud. *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille, précédé d'une étude sur l'albigéisme languedocien aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.* (*Bibliothèque historique du Languedoc*, éd. J. Guiraud.) Paris, Picard, 1907. 2 vol. in-4 de CCCLI-286 et 356 p. F. 50.

M. Guiraud nous enlève le droit de critiquer le titre de sa publication en reconnaissant lui-même (p. XI) qu'il est assez inexact. On sait que le vocable « Cartulaire » s'applique, *secundum jus et normam loquendi*, à un recueil de chartes et d'autres documents fait par les membres (ou sur leur ordre) de l'établissement religieux qu'ils concernent, et, il faut l'ajouter, à une époque où il y avait urgence et, du moins, avantage pour eux, à recueillir les titres de leurs droits et les témoignages de leur histoire. Cette dernière circonstance nous reporte presque toujours aux temps féodaux. Mais Prouille n'exista qu'à partir du déclin de cet âge. Ses procureurs n'ont donc point dressé d'arsenal défensif contre des ennemis désormais peu à craindre ; et si M. Guiraud a l'heureuse idée et le grand mérite de combler cette lacune passons lui condamnation pour son titre. Appelons *Cartulaire* ce qui serait mieux nommé *Documents sur le monastère de Prouille au moyen âge*, et sous-entendons toujours l'épithète « artificiel », ainsi que nous le suggère l'auteur lui-même.

L'enseigne de la maison étant « artificielle », la charpente l'est aussi. M. Guiraud « classe » les pièces du « Cartulaire » de Prouille, comme elles l'eussent été par un archiviste-procureur en plein moyen âge. Il distingue, parmi les documents cueillis par lui de droite et de gauche et transcrits, ou collationnés avec un soin méticuleux, les sections suivantes : I. Acte de fondation de Prouille (1206) ; II. Bulles pontificales (1215-1323) ; III. Privilèges seigneuriaux et royaux (1211-1342) ; IV. Actes dominicains (1258-1344 : relations avec l'ordre) ; V. Actes de profession et de donation (1207-1331), émanant des religieuses, des « donats », ou oblats, et des serfs du monastère ; VI. Fonds de Prouille (1211-1337) : Achats, ventes, donations, échanges, etc. — Onze autres rubriques portent le titre de « Fonds » comme s'il s'agissait de documents provenant d'archives qui auraient été conservées dans les dépendances monastiques dont les noms figurent en tête de chacun des groupes : Fanjeaux, La Caplade, Fenouillet, Agassens, Laurac, etc., etc. Ici encore n'oublions pas l' « artifice ».

Le Cartulaire ainsi sectionné comprend 548 pièces publiées ordinairement *in extenso* et d'après les originaux. Seules sont résumées celles dont le texte est perdu et que l'auteur n'a connues que sous cette forme, ou bien celles « que leur mauvais état paléographique ne permettait pas de copier », et que M. Guiraud a pu cependant nous analyser. Ce n'est pas sans peine que l'éditeur a recueilli un aussi grand nombre de documents. Les archives de l'ancien monastère de Prouille furent dispersées aux quatre vents par la tourmente révolutionnaire, qui détruisit aussi les bâtiments du monastère jusqu'aux fondations.

Cette dispersion s'est poursuivie, dans une certaine mesure, à travers le XIXe siècle, par le fait de l'incurie des administrations publiques qui avaient recueilli les débris de ce trésor, ou bien par la vente des collections privées qui s'en étaient enrichies. Néanmoins les archives départementales de l'Aude ont fini par reconstituer un *Fonds de Prouille* assez riche, auquel M. Guiraud est redevable d'un très grand nombre de pièces. Il en a puisé d'autres aux archives de la Haute-Garonne, à celles de Limoux, de Narbonne, de Léran, dans la Collection Doat, de la Bibliothèque nationale, au Vatican, et aux Archives des Dominicains, à Rome. Enfin il a pu atteindre certains textes perdus à l'aide des collections de documents compilées par Combefort (1659) et Labadie (1726) et demeurées manuscrites.

M. Guiraud a hérité du regretté P. Balme le terrain de l'histoire de Prouille, et, en bon héritier, il a arrondi considérablement son lot en y englobant des domaines nouveaux. Le savant auteur du *Cartulaire ou histoire diplomatique de saint Dominique* ayant retrouvé aux Archives de l'Aude un très important procès-verbal de la visite canonique faite à Prouille, en 1340, par le prieur provincial des Dominicains de Toulouse, avait résolu de le publier en le faisant précéder d'une étude historique sur le couvent depuis sa fondation jusqu'au milieu du XIVe siècle. C'est de la réalisation de ce dessein que M. Guiraud se chargea, en 1892, à la prière du P. Balme, dont les forces défaillaient, et qu'il ne tardera pas à mener à bien, par la publication du troisième volume de la présente série. Mais, en cours de route, le continuateur de l'érudit religieux s'est trouvé contraint de reculer beaucoup l'horizon de son devancier. En préparant l'étude sur le monastère, il a rassemblé les éléments de son Cartulaire fictif. Ceux-ci passaient chronologiquement avant le procès-verbal de 1340 ; ils ont, pour la publication, pris le pas sur lui. Telle est l'histoire de cette œuvre.

M. Guiraud est un héritier habile et généreux. Son Cartulaire devait naturellement être précédé d'une notice historique sur les origines du monastère. Elle s'y trouve, condensée en un chapitre de moins de 20 pages (cccxx-cccxxxvii). Mais comme « il est certain que cette création a été l'un des épisodes de la lutte que le Bienheureux [S. Dominique] et ses premiers compagnons engagèrent contre l'hérésie albigeoise, le couvent devant servir de quartier général aux prédicateurs et de refuge aux femmes cathares qu'ils avaient converties », M. Guiraud fait précéder l'exposé de cette fondation d'un tableau des missions cisterciennes et de celles de Diégo d'Osma et de Dominique lui-même pour combattre l'erreur. Ce tableau est, à son tour, précédé de quatre chapitres montrant la diffusion du Catharisme en Languedoc au commencement du XIIIe siècle : ses moyens d'action, sa pénétration dans les masses populaires, son influence sur la noblesse, son influence sur un clergé relâché ou incapable ; la nécessité de parer au terrible danger qu'il constituait pour la foi. Nous nous sommes, en remontant

l'ordre de ces chapitres, un peu éloignés de Prouille. Nous allons nous en éloigner tout à fait si nous passons du livre II, que nous venons de parcourir, au livre I[er], qui s'intitule : *Les doctrines et l'organisation des cathares en Languedoc aux XII[e] et XIII[e] siècles* (p. XIX-CCXXIII) : Deux cents pages que M. Guiraud a cru « utile » de nous faire lire avant de raconter la fondation de Prouille. Cette lecture, si agréable soit-elle, — et elle l'est beaucoup — n'offre, à mon avis, qu'une utilité très relative au point de vue des origines de Prouille. Cet exposé du Catharisme aurait pu être remplacé par une étude sur l'Inquisition, dont Prouille abrita souvent les agents : l' « utilité » en eût été aussi pressante. Je crains qu'on ne trouve que cette ample introduction déborde par trop le plan de la publication ; d'autant que, si je ne m'abuse, l'auteur ne peut soutenir, comme il le fait pourtant, p. XV, qu'il a beaucoup utilisé, pour l'écrire, les documents auxquels elle sert de Préface. Quant à la vraie utilisation de ces documents, nous devons l'attendre jusqu'à l'apparition du troisième volume. Sa place naturelle était cependant celle qu'occupent les Albigeois et leurs doctrines.

Mais je m'aperçois que je ne dis que peu de bien d'un ouvrage qui mérite pourtant d'être loué, et précisément à cause du traité préliminaire sur les Cathares. Les remarques que je fais ne visent, heureusement, que des défauts qui n'enlèvent à l'œuvre aucun de ses mérites intrinsèques.

L'étude sur les Cathares s'ouvre par un chapitre (I) dans lequel M. Guiraud fait la *critique des sources* qu'il se propose d'exploiter et qui datent du XII[e] et surtout du XIII[e] siècles. Il montre que ces documents sont dignes de foi, bien qu'émanant de milieux et de personnes hostiles à l'hérésie ; car, venus à nous de divers côtés et portant diverses dates, procès-verbaux d'Inquisition, *Manuels* et *Sommes* à l'usage des prédicateurs ou des inquisiteurs, traités de polémique conduisent aux mêmes constatations, au sujet des doctrines et des pratiques de la secte. Sur plusieurs points, d'ailleurs, le contrôle en est possible à l'aide de documents d'origine hérétique, tels que le *Rituel cathare*, publié par Clédat.

Dans les chapitres suivants l'auteur expose, avec une grande netteté, *la métaphysique et la théologie des Albigeois* (II), tous sectaires du catharisme radical — le seul qu'il ait rencontré sur sa route — ; la morale cathare, très sévère pour le parfait, relâchée pour le croyant ; les principes d'anarchie qu'elle répandait dans le peuple et qui faisaient des prédicants albigeois, de vrais ennemis de la société ; les singulières et barbares pratiques de l'*Endura*, sorte de suicide rituel, etc., etc. (ch. III). — Ces doctrines et ces pratiques, nous les connaissions déjà par les études de Schmidt, de Mgr Douais et de M. Molinier. M. Guiraud nous les décrit avec plus de détails et il en fait un commentaire qui souvent ne manque pas de finesse et d'originalité. Il montre en particulier les nombreuses analogies que présentent les

théories cosmogoniques et christologiques des Cathares avec celles des Gnostiques, des Manichéens et des Adoptianistes (p. XXXIII, LII-LIII) et qui sont telles que l'on est amené à croire à des rapports de parenté lointaine. C'est d'ailleurs une des préoccupations de M. Guiraud de chercher, par dessus les siècles, des devanciers aux Cathares, parmi les sectaires des premiers temps de l'Église. Sans parler des Manichéens et des hérésies que nous venons de nommer, ce sont les Docètes auxquels il faut nous référer pour trouver des analogies aux théories albigeoises sur la fantasmagorie perpétuelle qu'auraient été, d'après eux, la vie terrestre, la passion et la mort du Sauveur. C'est au nirvana des Hindous que l'on comparerait volontiers cette inactivité dans l'insensibilité dont M. Guiraud semble généraliser la pratique chez les Cathares méridionaux, bien qu'il n'en puisse citer qu'un seul cas (p. LXIV). Avec raison, en revanche, il trouve des traces, chez les néo-dualistes, de la vieille croyance orientale à la métempsycose ; croyance qui explique l'aversion des hérétiques pour l'usage de la viande. Pareille aversion existait pour le même motif chez les Égyptiens et existe de nos jours encore chez les Hindous (p. LXVI, LXX).

Au reste, la préoccupation de rechercher les antécédents du Catharisme a amené notre auteur à rassembler dans un chapitre particulier, le IX^e^, les divers traits doctrinaux et les pratiques dont on trouve l'équivalent dans l'antiquité. Il les y place en regard surtout des doctrines et des usages en honneur chez les anciens Égyptiens, ainsi que dans le Mazdéisme et dans le Bouddhisme ; et, très ingénieusement, après avoir comparé les théologies et les rites, il dégage leurs traits communs, et il conclut que l'*Essence du Catharisme* n'est pas autre chose que celle des vieilles religions dualistes et émanatistes de l'Orient, dont la Gnose d'abord, le Manichéisme ensuite ont été des rééditions et des succédanés en plein Christianisme. Voici les traits communs qui établissent la parenté entre les religions et les sectes de l'antiquité et l'hérésie cathare : « Le dualisme et les émanations infinies des dieux bons et des dieux mauvais, la création diabolique de l'homme, la corruption de la vie et de la matière, le caractère pervers du dieu juif et de l'Ancien Testament tout entier, le docétisme dans la vie de l'éon Jésus, la métempsycose et la génération des âmes par le traducianisme, la distinction entre les êtres pneumatiques, psychiques et matériels, le nirvana et la haine du mariage, l'ascétisme rigoureux d'une élite vivant au milieu d'une foule d'auditeurs ou croyants et les dirigeant.» Voilà le fond de la doctrine cathare et c'est ce que l'on trouve « presque entièrement » chez les Égyptiens, les Hindous et les peuples de l'Iran ; c'est ce qu'on remarque « complètement » dans la Gnose, « identiquement » jusque dans les moindres détails dans le Manichéisme. Il suit de là que le Catharisme n'était pas une hérésie chrétienne, « mais bien la continuation directe et authentique d'un vaste courant religieux dont les origines les plus reculées se perdent dans les époques et les régions les plus lointaines... Les

précurseurs des parfaits ce sont les bonzes de la Chine et du Japon, les fakirs et les bickchous de l'Inde, les prêtres d'Anubis et les disciples de Zoroastre, Pythagore avec sa doctrine de la métempsycose, Plotin et Jamblique avec ses hypostases, les hiérophantes des mystères grecs et de l'orphisme, Simon le Magicien, Valentin, Basilide et les autres docteurs gnostiques, Marcion avec ses évêques et ses diacres, Manès enfin, le premier des Parfaits » (pp. CCXXII-CCXXIII).

J'ai cité cette conclusion textuellement parce qu'elle est une des pages les plus importantes de ce livre, et celle pour laquelle il a été, peut-être, composé; parce qu'elle émet des hypothèses extrêmement proches de la vérité, que nul n'avait, avant M Guiraud, présenté d'une manière si séduisante et si forte. L'auteur aurait il pu nous montrer les rapports historiques et peut-être les dépendances littéraires entre les religions et les philosophies de l'Orient et d'Égypte et les hommes et les écrits de la Gnose et du Manichéisme? Je ne le pense pas. Le labeur eût été immense, pour un résultat peut-être de peu d'importance. Aussi devons-nous nous contenter de simples conjectures appuyées sur des analogies bien établies.

Ce que M. Guiraud eût pu faire c'est de nous décrire, autrement que par des traits épars (p. CCXXII), la « perpétuité » du Manichéisme à travers les siècles, et comment on suit ses traces « dans les diverses régions méditerranéennes et sur plusieurs points de l'Europe par une série continue de témoignages. » C'est cette série continue que nous aurions remontée avec satisfaction, acquérant en route la certitude pleine de ce qui n'est qu'une conjecture d'ailleurs heureuse et qu'il ne faudrait qu'asseoir un peu plus solidement.

Dans les chapitres IV et suivants, M. Guiraud montre l'opposition irréductible existant entre le Catholicisme et le Catharisme, surtout en matière sacramentaire et « cultuelle »; puis la haine des Cathares pour le clergé catholique et la campagne de diffamation qu'ils menaient contre lui (IV); la distinction entre parfaits et croyants, avec le genre de vie austère des uns et la conduite relâchée des autres (V). — Dans ce dernier chapitre, un des plus neufs du livre, l'auteur fait le dénombrement des *mansiones hereticorum*, ou communautés de parfaits dans le pays de Mirepoix, le Toulousain, le Lauraguais et le diocèse de Carcassonne, à la fin du XII^e^ et au commencement du XIII^e^ siècles. — Il décrit ensuite (ch. VI) l'organisation « constitutionnelle » et territoriale du Catharisme à cette même époque. Il est très probable qu'il n'y a point eu de pape de l'hérésie, mais bien un épiscopat et un diaconat. Rainier Sacchoni fournit à M. Guiraud le schéma des cadres territoriaux de l'erreur vers le milieu du XIII^e^ siècle : 4,000 parfaits environ, répartis en six églises italiennes, quatre françaises et six orientales : slaves et grecques. Il faut ajouter aux trois églises de la France méridionale mentionnées par Sacchoni (Albi, Toulouse, Carcassonne), celles d'Agen et du Razès dont les documents d'Inquisition signalent l'existence.

L'étude sur le *Consolamentum* ou initiation cathare, qui forme le ch. VII de cette préface et que M. Guiraud avait d'abord publiée dans la *Revue des Questions historiques* (janvier, 1904, t. LXXV, p. 74-112), figure avec le chapitre sur la *Morale des Albigeois* dans le recueil paru chez Lecoffre en 1906, et intitulé : *Questions d'Histoire et d'Archéologie chrétienne*. Fidèle à son programme, l'auteur recherche dans les rites antiques des analogies avec les pratiques de la secte. Cette fois, c'est aux cérémonies du baptême des cathéchumènes dans le christianisme primitif, qu'il compare celles du *consolamentum*. L'*abstinentia* cathare rappelle la probation imposée jadis aux candidats au baptême; la tradition du *Pater* est identique; le *consolamentum* proprement dit ressemble au baptême de l'Esprit. En outre, l'absolution préalable du néophyte représente la rémission des péchés, et, ainsi, le rite cathare correspond au sacrement de Pénitence; enfin, il est aussi le sacrement de l'Ordination. M. Guiraud compare les textes liturgiques usités dans les deux églises et il conclut que « certaines formules du Rituel cathare paraissent des formules chrétiennes conservées intactes par les hérétiques. » (p. CLXXXV).

Le ch. VIII passe en revue les autres cérémonies du culte cathare : le repas sacré et la bénédiction du pain; l'hommage rendu aux parfaits par les croyants, ou *melioramentum*; la confession publique et impersonnelle des péchés, ou *apparelhamentum*; les pénitences et le baiser de paix. Si quelques-unes de ces cérémonies offrent des ressemblances avec celles du catholicisme, cela n'empêchait point le Catharisme d'être une religion distincte, et un adepte de l'hérésie d'être aussi éloigné de la vraie foi et du vrai culte qu'un musulman ou un bouddhiste peut l'être. Au surplus les ministres cathares ne cachaient nullement leur intention bien nette « d'opposer église à église et religion à religion. »

Ces prédicants avaient eu, pour entreprendre cette œuvre, toute liberté. (Livre II. *La diffusion du Catharisme en Languedoc au commencement du XIII^e siècle*. Ch. I : *Liberté absolue des Cathares.)* Ils avaient envahi tout le Midi. La ville de Toulouse, la région comprise entre Toulouse et Lavaur, la ville de Castelnaudary, le Lauraguais, Fanjeaux, la ville de Mirepoix, le diocèse de Carcassonne, la contrée de Saissac, le Cabardès étaient des foyers d'hérésie. Les prédications et les cérémonies de la secte s'y faisaient publiquement; elle était la religion dominante. — La *Noblesse languedocienne* (ch. II) depuis les grands vassaux de la couronne, comme Raymond VI, comte de Toulouse, et Raymond Roger, comte de Foix, qui prenaient ouvertement la secte sous leur patronage, jusqu'aux petits seigneurs, jusqu'aux moindres hoberaux vivant dans leurs châteaux ou leurs maisons fortes, qui abritaient sous leurs toits les assemblées cathares, et au besoin défendaient les parfaits contre leurs ennemis, « les personnages les plus importants » du Languedoc s'étaient laissés corrompre.

A l'exemple des seigneurs, et avec plus de facilité et plus d'enthousiasme, le peuple subissait l'influence des parfaits. « Lorsque les

inquisiteurs les interrogeaient, les curés catholiques ne faisaient aucune difficulté de reconnaître que, dans la plupart de leurs paroisses rurales, la population tout entière était passée à l'hérésie... Le culte catholique [était] délaissé dans beaucoup de villages et remplacé, même dans les églises, par le culte cathare... Dans tout le comté de Toulouse, c'était la presque totalité de la population rurale qui était sous la domination des parfaits » (p. CCLXVII). Le clergé catholique avait perdu son influence à cause de son luxe et de ses mœurs relâchées; les Cathares acquirent la leur en menant une vie pauvre et austère et en se dévouant à leur mission. Ils se firent apôtres et amis du peuple : ses médecins, ses aumôniers, ses fournisseurs et ses marchands, patrons d'ateliers et chefs de vraies écoles professionnelles. Ils devinrent travailleurs des champs avec les paysans, et par dessus tout éducateurs et catéchistes de l'enfance (ch. III).

Pendant que les loups ravageaient le troupeau, les pasteurs restaient endormis, ou bien faisaient cause commune avec l'ennemi. Le plus haut prélat du Languedoc, le métropolitain de Narbonne, Béranger, « par ses mauvaises mœurs, sa lâcheté et son manque de zèle, représentait à merveille le clergé dont il était le chef. » Les cisterciens qu'Innocent III envoya dans le Languedoc le dénoncèrent comme indigne de l'épiscopat et responsable du progrès de l'hérésie. Il finit par être déposé. Bernard-Raymond de Roquefort, évêque de Carcassonne, et l'évêque de Toulouse, Raymond de Rabastens, apparentés ou dévoués à la noblesse hérétique du pays, subirent tous deux le sort de leur métropolitain. Les abbayes d'Alet, de saint Hilaire, de saint Volusien de Foix, de Sorèze, eurent des abbés et des moines ou formellement hérétiques, ou pactisant avec les prédicants de l'erreur. Des religieuses désertèrent leur couvent pour revêtir l'habit des parfaites. — « A vrai dire, c'était par le relâchement de sa discipline et de ses mœurs que le haut clergé favorisait le développement de l'hérésie, beaucoup plus que par une adhésion plus ou moins hypocrite à ses doctrines. » Le bas clergé ne faisait que suivre l'exemple venu de haut : il étalait des mœurs dissolues et faisait risette à l'erreur (ch. IV).

Les efforts pacifiques tentés d'abord par les papes pour combattre les progrès de l'Albigéisme sont trop connus pour que nous résumions ici le récit que M. Guiraud en fait dans les ch. V et VI. Énumérons les titres des paragraphes. Ch. V : Missions du cardinal de saint Chrysogone (1177), du cardinal d'Albano (1180), des cisterciens Raynier et Guy (1198), du cardinal de Ste-Prisque (1200), de Pierre de Castelnau et de Raoul (1203), d'Arnaud, abbé de Citeaux. Les premières inquisitions ; les prédications et les controverses; l'échec des missions cisterciennes. — Ch. VI : Diégo d'Osma et saint Dominique : Diégo et Dominique en Languedoc ; réunion de Castelnau ; controverses et réunions contradictoires, à Servian, Béziers, Verfeil, Montréal, Fanjeaux, Pamiers, etc.

Le dernier chapitre (VII), nous l'avons déjà dit, nous fait assister à

la création du monastère de Prouille, berceau de l'ordre des Prêcheurs et centre des prédications dominicaines en Languedoc. C'est afin d'opposer à l'apostolat cathare des femmes et aux couvents ou pensionnats hérétiques de la secte, un apostolat catholique et une œuvre de préservation des nouvelles converties, afin par conséquent d'arracher à l'hérésie un de ses moyens de pénétration les plus efficaces, que saint Dominique fonda, à Prouille, dans les bâtiments situés près de l'ancienne église paroissiale sainte Marie à lui donnés, en 1206, par l'évêque de Toulouse, Foulques, et par Dame Cavaers, de Fanjeaux, l'établissement qui allait devenir le célèbre monastère. Les débuts en furent humbles, mais cette situation dura peu. La prospérité ne tarda pas à venir, moins sans doute, par suite d'une intervention surnaturelle — l'apparition de la sainte Vierge à saint Dominique et la révélation du Rosaire — dont il n'existe aucune preuve positive, que par l'influence personnelle du saint fondateur et par la protection du St-Siège dont il procura le bénéfice à ses filles. Ajoutons les nombreuses donations dont le couvent fut l'objet de la part de Simon de Montfort, de ses chevaliers et des nobles ou bourgeois du voisinage. Grâce à ces libéralités et à ces protections, l'avenir du monastère se trouvait assuré, lorsque saint Dominique mourut, en 1221.

Trois listes bibliographiques suivent la préface : l'une sur l'Albigéisme en Languedoc aux XII^e^ et XIII^e^ siècles ; l'autre sur les prédications de saint Dominique et les origines du monastère de Prouille ; la troisième sur le Cartulaire de Notre-Dame de Prouille. Une seule remarque à propos des *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters* dont M. Guiraud cite le II^e^ vol. (le recueil de documents), sous le titre *Dokumente*, etc. A vrai dire, il y a dans ce recueil, bien que composé à la hâte et d'une manière insuffisamment critique, des documents intéressants, émanés de l'Inquisition méridionale, touchant les erreurs qu'elle poursuivait. Mais ceux que cite M. Guiraud sont tous datés du XIV^e^ siècle : les uns de 1308 et 1309, ceux que Doellinger avait copiés dans le manuscrit 4269 latin de la Bibliothèque nationale (Guiraud, *Cartulaire*, pp. LXII, LXXVII, XCIV, etc.), les autres de 1320 ou 1321, que Doellinger avait extraits du manuscrit 4030 latin du Vatican (Guiraud, pp. LVII, XXXIX, XLVII, LXXIX). D'autres ne sont nullement datés, que Doellinger avait empruntés à Doat, sans donner l'indication du volume, (Guiraud, p. LXXXVIII, etc.). Il est regrettable que l'auteur de la Préface n'ait pas vérifié sur les originaux les textes suspects du compilateur allemand. Cela lui eût été très facile, puisqu'il a fréquenté les bibliothèques de Paris et de Rome. Il est regrettable en outre que, dans sa Bibliographie, il ait cru devoir ne pas signaler ces deux importants manuscrits du XIV^e^ siècle puisqu'il en usait. Enfin il eût été nécessaire d'avertir le lecteur qu'on s'écartait, parfois, afin de signaler une variété curieuse de doctrine, du cadre chronologique qu'on s'était fixé — ceci par scrupule d'exactitude.

Nous terminons cette recension en signalant les tables et les index qui occupent deux cent dix-huit pages à la fin du tome II. C'est d'abord, la table chronologique des pièces du cartulaire avec un bref sommaire de chacune d'elles (pp. 335-385) ; c'est surtout un très consciencieux et très détaillé index onomastique (pp. 387-518) ; c'est enfin, l'index topographique (pp. 519-550), qui clôture dignement cette première partie de la publication. Nous attendons avec impatience que le savant professeur, en nous décrivant les progrès de la fondation dominicaine et l'exploitation des domaines monastiques, ainsi qu'il nous promet de le faire, nous introduise enfin dans la collection recueillie par lui et nous en fasse les honneurs. Nous aurons, à le suivre sur ce terrain, le même plaisir que nous avons éprouvé en parcourant avec lui les champs de l'hérésie albigeoise.

J. M. Vidal.

P. Hilarin de Lucerne, O. C. *Histoire des études dans l'Ordre de S. François depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIII^e^ siècle.* Trad. par le P. Eusèbe de Bar-le-Duc, O. C. Paris, A. Picard, 1908. In-8, 574 p. F. 10.

En recevant l'ouvrage du P. Hilarin, M. Paul Sabatier exprimait le regret qu'il n'était pas écrit en français. Un autre franciscanisant opinait qu'il ne pouvait point rester le patrimoine d'une seule nation. Un confrère de l'auteur a donc satisfait à de nombreux et légitimes désirs, en mettant ce livre entre les mains des lecteurs français. Certes, les historiens ne lui en voudront pas d'avoir respecté rigoureusement le texte ; les savants et les chercheurs lui sauront gré d'avoir conservé la riche et minutieuse documentation ; tous les lecteurs liront facilement et avec plaisir, cette traduction d'un style simple et clair. En l'annonçant, nous n'avons plus à faire l'éloge ni à faire ressortir la valeur scientifique de cette œuvre magistrale. Nous n'avons rien à retrancher ou à ajouter à ce que nous avons dit ici même au sujet du travail original (Cfr. RHE. t. VII, 1906, pp. 668 sqq.).

Puisse cette traduction trouver l'accueil honorable que le monde savant a fait au texte allemand !

P. Remy De Smedt, O. C.

Der Traktat des Laurentius de Somercote, Kanonikus von Chichester, über die Vornahme von Bischofswahlen, entstanden im Jahre 1254, *herausgegeben und erläutert von* Dr Alfred von Wretschko. Weimar, Herman Böhlaus, 1907. In-8, 56 p. M. 2,40.

Parmi les traités que le moyen âge a consacrés aux élections épiscopales, un des plus intéressants est celui de Laurent de Somercote. Les auteurs antérieurs au chanoine de Chichester, tels que Bernard de Pavie, Guillelmus Naso, Johannes Hispanus de Petesella, Goffredus de Trano, composent des écrits surtout théoriques, « subtiles pariter et diffusos » (p. 27); lui, il met le côté pratique en première ligne : il veut faire un petit livre, où les personnes, peu habituées aux discussions et aux distinctions, puissent trouver ce qui se rapporte aux élections : la manière de procéder, la rédaction des procès-verbaux, des lettres, des décrets.

Et ce but, Laurent l'atteint d'autant plus facilement que lui-même a joué un rôle dans les élections. En 1244, comme nous l'apprend la préface de M. von Wretschko, le chapitre de Chichester avait nommé, pour occuper le siège épiscopal, l'archidiacre de Lewes, Robert de Passelewe. La ratification royale ne se fit pas attendre; mais Innocent IV, confirmant une décision de l'archevêque de Canterbury, cassa l'élection. Sans attendre une nouvelle élection, l'archevêque pourvut au poste, et à Lyon le pape conféra la consécration épiscopale au candidat désigné, Robert de la Wych. A la mort de ce prélat, survenue le 3 avril 1253, le chapitre lui donna comme successeur l'archidiacre de Chichester, John Clipping, et quelques jours plus tard l'assentiment du roi et du métropolitain ratifièrent ce choix.

Une part prépondérante dans cette dernière élection revint à Laurent; probablement fut-il un des trois chanoines, pris dans le chapitre, pour s'entendre sur la désignation d'un candidat, désignation, qui serait ensuite ratifiée par l'assemblée plénière du chapitre (electio per compromissum). C'est donc le résultat de son expérience personnelle que le chanoine de Chichester a codifié; il a complété toutefois les connaissances acquises par la pratique.

La rédaction se fit du reste peu de temps après l'élection : le chanoine indique, à la fin de sa « Summula », qu'il l'a composée au mois de juin (quelques manuscrits portent : au mois de juillet) de l'année 1254.

Ces deux dates, 1253 et 1254, sont les seules précises de la vie de Laurent de Somercote. Probablement d'origine anglaise, il étudia successivement dans les écoles de sa patrie, en France, en Italie, et semble s'être appliqué spécialement à la rhétorique, à la dialectique et au droit. Le titre de « Subdiaconus domini papae », qu'il se donne à la fin de son traité, alors que, chanoine, il a reçu les autres ordres, rappelle une circonstance de son séjour à Rome : la réception du sous-diaconat des mains du pape. En 1247, déjà chanoine et official de

l'évêque, il prit part à l'élaboration des statuts capitulaires ; toutefois il n'assista pas à leur promulgation en avril 1251.

A la mort de Richard de la Wych il déposa sa charge d'official et intervint, comme nous l'avons dit, dans l'élection du successeur de cet évêque. Par décret du 23 juillet 1254 les commissaires pontificaux Walter, évêque de Norwich, Jean, évêque de Chichester, et Richard, abbé de Westminster, l'envoyèrent en Irlande pour traiter des affaires de la croisade et de la perception des dîmes. Il remplit effectivement cette mission, mais dès le 26 mai 1256 il écrivit une lettre dans laquelle il formula, en l'appuyant de motifs sérieux, sa demande de rappel.

Résumons brièvement le contenu du traité.

L'auteur passe d'abord en revue les actes précédant toute élection. Nous glanons dans cette partie des détails intéressants sur les rapports entre le pouvoir royal et les évêchés et sur la façon, dont les chanoines absents étaient convoqués à l'élection.

De vieille date les monarques anglais avaient eu un droit très étendu d'intervention dans la nomination aux sièges épiscopaux, et, à certaines périodes, ils avaient usé de leur privilège en le poussant à l'extrême limite. La prérogative royale ne fut diminuée qu'en 1205. A la suite d'une double élection au siège archiépiscopal de Canterbury, les deux partis en référèrent à Rome, qui saisit l'occasion pour faire valoir la plénitude du pouvoir du primat. Dans cette lutte entre Rome et le monarque anglais, les prélats lentement, mais toujours en plus grand nombre, embrassèrent le parti de la curie, au point que finalement le pape lança l'interdit sur l'Angleterre, excommunia le roi et le déclara déchu. La crainte d'une invasion française et la fidélité douteuse de ses barons firent céder le roi Jean. Il octroya notamment, en novembre 1214, un décret concernant l'élection des évêques et des prélats : liberté pleine et entière est garantie aux chapitres, à la seule clause de demander la permission préalable au roi. Encore cette permission tardait-elle à venir ou était-elle refusée, on pouvait passer outre. Le roi se réservait aussi le droit d'acceptation, mais promettait de ne rejeter l'élu que pour des raisons graves.

Donc après l'enterrement de l'évêque défunt, une ambassade devait être envoyée au roi pour demander congé de procéder à l'élection. Laurent de Somercote rapporte cette coutume, donne le modèle des lettres à expédier en l'occurence, puis parle d'un usage particulier à l'église de Chichester : une assemblée capitulaire y déterminait le jour de l'élection. Aucune convocation ultérieure n'était adressée aux chanoines présents ; les électeurs absents en recevaient une, rédigée d'après le modèle conservé par notre traité. L'expédition de cette pièce mérite d'être signalée : en présence du doyen du chapitre, des électeurs et des fondés de pouvoir des chanoines absents, la convocation était déposée sur les sièges inoccupés ; ces cérémonies faisaient l'objet d'un procès-verbal. Les fondés de pouvoir avaient mission de faire parvenir ces convocations aux destinataires. Toutefois on n'en adressait pas aux

chanoines se trouvant hors du royaume. Une notice concernant l'élection de 1570 montre qu'à cette époque encore, la façon de procéder n'avait pas changé.

Le jour de l'élection on implorait l'assistance divine par la célébration de la messe du Saint-Esprit et le chant du « Veni Sancte Spiritus »; puis le collège électoral se réunissait en assemblée secrète : le doyen ou un des chanoines faisait une courte allocution, lecture était donnée des lettres des électeurs absents et de la constitution du quatrième concile de Latran « Quia propter » (c. 42. X. I. 6).

Concernant l'élection même, l'auteur retrace les quatre manières, suivant lesquelles elle peut se faire. La première, l'élection « per inspirationem » est l'objet de développements considérables. Le doyen ou celui qui a le droit de donner le premier sa voix, juge qu'un tel mérite d'être élu. Si tous sur le champ partagent cet avis, la proclamation suit incontinent; mais si un seul électeur est d'un sentiment contraire à celui du préopinant, cette élection ne sera pas valide. La cérémonie se termine par le chant du « Te Deum ». Intéressante pour nous est la confection des trois documents suivants : 1. La demande au roi d'agréer l'élu. Cet écrit doit être porté au souverain par un ambassadeur avant que confirmation ne soit demandée au métropolitain. En même temps on prie le monarque de communiquer sa décision au métropolitain. 2. Le procès-verbal de l'élection transmis au métropolitain par des envoyés, pris dans le sein du chapitre; au besoin ils prêtent serment sur l'exactitude du narré. 3. Le décret d'élection réclamé par les statuts canoniques. Au sujet de ce décret l'écrivain formule quelques remarques : tous les chanoines présents doivent le souscrire en traçant pour le moins une croix. Le nom des électeurs absents ne doit pas y être ajouté, à moins de mentionner qu'ils donnent leur acquiescement à l'élection et qu'un tel ou un tel souscrit à leur place. Si la souscription était faite en nom personnel, elle constituerait un faux en écriture, et le signataire serait punissable comme faussaire.

Les autres modes d'élection sont plus sommairement traités : mais toujours Laurent transcrit tout au long les modèles pour la rédaction des différentes pièces.

Dans l'élection « per compromissum » les électeurs confient leur pouvoir à quelques commissaires, de préférence en nombre impair. L'élection de Chichester en 1253 s'était faite de cette façon et on croit que Laurent avait été un des trois chanoines désignés. L'accord établi entre les commissaires, un d'entre eux, devant tout le chapitre, lit le procès-verbal de l'élection et le décret est composé.

La troisième forme est l'élection par scrutin, forme la plus ordinaire, mais qui réunit assez difficilement toutes les conditions pour être juridiquement valide; et Laurent énumère les conditions que le vote doit avoir pour être valable. Trois chanoines sont nommés pour recueillir les suffrages. Pour qu'ils ne soient pas tentés de négliger leur devoir électoral ou ne subissent pas l'influence du vote d'autrui, ils écrivent

en premier lieu leur propre manière de voir ; puis ils appellent chacun des électeurs et lui demandent de vive voix son vote : ils inscrivent le nom du votant et celui de son candidat. Tous les suffrages émis le relevé en est fait, et le procès-verbal rédigé. Ce document est lu en public : si un candidat réunit la totalité des voix, il est proclamé élu ; s'il y a divergence de vues, on compte les suffrages attribués à chacun, on suppute les motifs ayant déterminé chaque électeur à attribuer sa voix à un tel ou à un tel, et le mérite personnel de chacun des candidats. Si la « pars maior » en nombre et « sanior » en zèle pour le bien de l'Église, a désigné une personne capable, la publication du résultat se fait au nom d'un chanoine en particulier et de tous ensemble.

Pour donner un aperçu complet sur les élections le chanoine de Chichester traite aussi la « postulatio ».

Après une introduction, consacrée à établir la possibilité de la postulation, c'est-à-dire de la désignation comme évêque d'une personne inéligible pour quelque cause canonique, il prend l'exemple d'une postulation par compromis d'un candidat, qui n'a pas reçu les ordres majeurs.

Pour la composition de son opuscule, de son recueil de modèles, Laurent a puisé aux archives diocésaines. Les noms ne sont pas pris au hasard ; quoiqu'en général il ne les indique que par l'initiale, il les a trouvés dans les documents utilisés. Le roi H., par exemple, est Henri III d'Angleterre ; l'évêque R. ou Ric. (ou même Ricardus d'après un manuscrit de Londres) est Richard de la Wych.

Quels sont les manuscrits du traité ?

L'écrit original est probablement perdu. Laurent, de son propre aveu, a employé de l'encre noire et de l'encre rouge pour distinguer ce qui se rapporte à l'élection même de ce qui regarde les écrits à composer ; or aucun des manuscrits ne présente cette particularité.

Les copies sont assez nombreuses : copies anglaises, françaises, allemandes, preuve que l'écrit a été très répandu et qu'on y a trouvé un exposé clair et pratique des élections ecclésiastiques et des formules à employer en l'occurence. Par contre, il ne semble pas que le traité ait été mis à profit par les écrivains postérieurs.

Parmi les manuscrits, qui se rapprochent le plus de l'original, celui de Lincoln de 1280 a été édité, accompagné des variantes d'un texte de Londres du XIII^e^ siècle. (Statutes of Lincoln cathedral arranged by the late Henry Bradshaw, edited by Chr. Wordsworth. Cambridge, t. II, 1897.)

M. von Wretschko prend comme base de son édition un autre manuscrit du XIII^e^ siècle, inséré dans un registre factice conservé à la bibliothèque de la ville de Chartres (277). Il indique en note les variantes de l'édition de Bradshaw et de quatre copies, de provenance allemande, du XIV^e^ siècle. C'est assez dire que l'édition est en tout point soignée. Le texte de Chartres renferme des annotations marginales, des gloses, probablement dues à Laurent de Somercote lui-même;

elles sont aussi reproduites dans l'édition. Il est toutefois à regretter que le savant professeur d'Innsbruck ait cru devoir rejeter ces annotations (qu'il a soin de compléter) à la suite de son texte, au lieu de les mettre au bas de la page même, où se rencontre le mot expliqué.

J. B. GOETSTOUWERS, S. J.

CH. SAMARAN ET G. MOLLAT. *La fiscalité pontificale en France au XIV^e siècle (Période d'Avignon et Grand Schisme d'Occident).* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. T. XCVI.) Paris, A. Fontemoing, 1905. In-8, XV-278 p. et cartes. F. 5.

A côté des Registres de la Chancellerie pontificale, des Registres des suppliques, et de quelques autres sources (archives du Chateau Saint-Ange et Instrumenta miscellanea), reposent au Vatican les archives de la Chambre apostolique qui sont d'une importance capitale pour l'histoire du moyen âge. Des fonds exploités à Rome, c'est cette catégorie de sources qui a fourni le plus de révélations sur l'histoire du moyen âge, tandis que les Nonciatures apportaient de nouvelles et abondantes lumières à l'histoire moderne. Depuis l'ouverture des archives vaticanes, elles ont de plus en plus fourni matière à des études et à des publications documentaires, dont les principaux résultats jusqu'en 1900 ont été mis en lumière ici même par un article de Mgr Kirsch sur *L'administration des finances pontificales au XIV^e siècle* (RHE, t. I, pp. 274-296). Depuis lors l'exploitation de cette précieuse mine a été poursuivie avec une activité et une richesse de résultats toujours grandissantes. Nous n'en voulons pour preuve que le savant mémoire de MM. Samaran et Mollat dont nous avons transcrit le titre plus haut. Il a pris dès son apparition une place des plus honorables dans cette littérature si récente encore et déjà si vaste.

Comment s'est formée et s'est développée l'organisation financière des papes d'Avignon et du grand schisme? Quels sont les taxes qui ont été levées sur le clergé de France? Quelles ont été les moyens employés pour les percevoir et les transmettre à la Chambre apostolique? Telles sont les principales questions auxquelles répondent les six chapitres de ce livre.

Et tout d'abord l'administration centrale (ch. I et en partie ch. V). L'ensemble des Bureaux chargés de l'administration financière de la Curie s'appelle la *Camera apostolica*. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle un nouvel organisme naît et se détache du premier : la *Camera Collegii Cardinalium*; aux revenus que possédaient déjà les cardinaux, Nicolas IV ajouta, en1289, la moitié d'un certain nombre de revenus de l'Église romaine, et dès lors s'organisa l'administration

de la Chambre du Collège des cardinaux (cfr Kirsch, *l. c.*, pp. 275svv.). Bornons-nous à la Chambre apostolique, la seule dont s'occupe ce travail. A la tête du personnel de l'office central se trouvent le *Camerarius domini papae*, véritable ministre des finances, et le *trésorier*, sur qui repose l'administration matérielle de la caisse et du trésor de l'Église romaine. Viennent ensuite les employés inférieurs : les principaux sont les clercs de la Chambre apostolique, puis les scribes (*scriptores*) et les courriers (*cursores*). A ce personnel administratif, il faut ajouter le personnel judiciaire, dont les auteurs parlent plus loin, au ch. V : l'auditeur de la Chambre apostolique, le vice-auditeur, le *sigillator* ou garde du sceau de l'auditeur, le procureur fiscal et les avocats fiscaux. Nous ne nous y arrêterons pas : c'est une partie secondaire dans l'ouvrage de MM. Samaran et Mollat : il nous suffit de renvoyer aux données de Mgr Kirsch (*l. c.*, pp. 293 svv.). Il est toutefois à remarquer qu'aux indications substantielles de Mgr Kirsch, MM. Samaran et Mollat ajoutent de nombreux renseignements impossibles à résumer ici. Notons aussi qu'en appendice, ils donnent, avec références aux sources, la liste des fonctionnaires financiers : les camériers, de 1305 à 1432 (pp. 166-169); les trésoriers, de 1305 à 1404 (pp. 169-171); les auditeurs de la Chambre, de 1277 à 1403 (pp. 171 et 172); les vice-auditeurs, de 1313 à 1345 (p. 173); les procureurs fiscaux, de 1323 à 1399 (pp. 173 et 174); les commissaires (nonces apostoliques) envoyés dans les diverses provinces par la Chambre apostolique avant l'institution de collecteurs permanents durant la première moitié du XIV^e^ siècle (pp. 174-179); les collecteurs des diverses collectories de France au XIV^e^ siècle (pp. 179-197).

Les revenus ou les taxes (ch. II) perçues en France sont une partie très neuve, bien documentée et des plus instructives pour l'histoire de la France et de l'Église romaine. MM. Samaran et Mollat laissent de côté, comme étrangères à leur sujet, les taxes payées directement par les contribuables au siège de la curie : les *servitia communia*, les droits de chancellerie, la *Visitatio ad limina apostolorum* et le droit de pallium. On peut le regretter, car de ce chef une bonne partie des sommes fournies à Rome par la France nous reste inconnue. Nos lecteurs peuvent se faire une idée précise de ces divers genres de taxes en se reportant à l'article de Mgr Kirsch (*l. c.*, pp. 282, 283 et 286).

En revanche, MM. Samaran et Mollat ont étudié à fond les taxes levées sur place : les décimes, les annates, les procurations, le droit de dépouille, les subsides caritatifs, les cens et les vacants; ils donnent pour chacune la définition, ses caractères généraux et un aperçu de son histoire. Nous nous bornons à l'un ou l'autre détail caractéristique.

En réalité, les décimes furent presque toutes levées au profit de la royauté française : elles sont si fréquentes qu'à partir de 1311, elles sont pour ainsi dire annuelles; de tous les papes d'Avignon, le plus généreux à les concéder aux rois de France fut incontestablement Grégoire XI (1370- 1376). La perception de ces décimes provoqua la

confection des *taxationes* ou relevés complets des bénéfices ecclésiastiques du monde entier; ils fournissent aujourd'hui des données précieuses tant à l'histoire générale qu'à l'histoire locale, tant à l'histoire économique qu'à l'histoire religieuse. — Les annates pontificales, contrairement à l'opinion généralement reçue, ne datent pas de Jean XXII, mais ce pape leur a donné un développement considérable et en a fixé les règles, règles que ses successeurs Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI ont développées et précisées. Elles ont été supprimées en fait à partir de 1398, lorsque la France s'est soustraite à l'obédience du pape d'Avignon, pour n'être rétablies qu'en 1516, à l'occasion du Concordat de François Ier, et encore d'une manière modérée et exclusivement pour les bénifices consistoriaux. — Les procurations ont été enlevées partiellement ou totalement aux évêques au profit du Saint-Siège, à partir de Jean XXII, et cet impôt s'est dans la suite de plus en plus généralisé sous Clément VI. Il en résulta que les visites épiscopales furent de plus en plus négligées et cessèrent en fait, semble-t-il, à partir de 1384. Les procurations au profit du pape disparurent en réalité en 1398 et furent abolies en droit par le roi Charles VI en 1407 (n. st.). — Le droit papal de dépouille fut établi par Jean XXII et développé par ses successeurs, mais supprimé légalement en France par les ordonnances royales de 1385 et svv. — Les subsides caritatifs en faveur de la papauté commencèrent aussi sous Jean XXII; ils étaient volontaires en ce sens seulement que leur montant n'était pas fixé, et même, à l'époque du grand schisme, les percepteurs étaient armés des foudres de l'excommunication pour obtenir les dons « caritatifs ». — Les cens perçus soit en retour de la protection de la Papauté soit comme jouissance effective des terres dépendant du Saint-Siège ne sont pas un phénomène bien caractéristique du XIVe siècle : il y a cependant à retenir que depuis Jean XXII ils furent directement levés par un collecteur; les payements étaient si irréguliers, les arriérés si considérables, que c'était là une bien maigre source de revenus. — Le droit de vacant — souvent confondu avec les annates, les *spolia* et les *fructus male percepti* — doit s'entendre des revenus perçus durant la vacance d'un bénéfice dont la collation appartenait au pape; il s'exerçait non pas seulement sur la mense épiscopale ou abbatiale, comme l'a cru Mgr Kirsch (*l. c.*, p. 285), mais encore sur tous les bénéfices mineurs à la nomination du pape soit par décret spécial, soit par réserve générale.

Pour opérer la perception de ces diverses taxes, la chrétienté fut divisée en circonscriptions financières, dont chacune eut à sa tête un collecteur (ch. III, IV et V en partie). De là, le nom de *Collectories*. En France, leur nombre au XIVe siècle fut toujours supérieur à celui des collectories du reste de la chrétienté prise dans son ensemble. Ce sont les listes des collecteurs en France qui permettent de connaître ces collectories. La première date de 1352. Entre 1352 et 1359, le chiffre de ces circonscriptions financières s'est d'abord élevé de 14 à 17

pour descendre ensuite, entre 1365 et 1395, de 15 à 11. MM. Samaran et Mollat ne se contentent pas d'exposer ces variations, mais ils ont donné à la fin de leur ouvrage une carte de la France divisée en collectories, carte dressée par le capitaine Mollat.

Les fonctionnaires chargés du recouvrement de l'impôt remontent certainement au XIII^e^ siècle ; mais ce n'est que vers le milieu du XIV^e^ qu'ils ont reçu définitivement le titre de Collecteurs, alors que Clément VI régularisait les services financiers du Saint-Siège en France. Leur nomination, leur mission et leurs pouvoirs, la manière dont ils les exercent, leurs auxiliaires, leurs relations avec la Chambre apostolique pour la remise des sommes perçues et le contrôle de leur comptabilité : voilà toute une série de points du plus vif intérêt historique et traités avec la même abondance de renseignements et la même clarté d'exposition que la question des taxes.

Il faut accorder non moins d'éloges au dernier chapitre (VI) consacré à l'étude de la transmission de l'argent. C'est là que le lecteur pourra lire des pages très instructives sur les opérations financières du XIV^e^ siècle : le change, l'assignation à des tiers, les assignations directes à la Chambre apostolique ou par l'intermédiaire d'abord des Templiers et puis des maisons de banque italiennes, les dépôts de numéraire dans les établissements religieux ; la protection accordée par les papes ou banquiers ; les règlements de comptes, les banqueroutes et les faillites.

Outre les annexes déjà signalées, les auteurs ont publié 31 pièces justificatives (pp. 198-256) et une Table alphabétique des noms de personnes et de lieux (pp. 257-274).

De l'ensemble de leur exposé MM. Samaran et Mollat ont dégagé quelques idées générales dans leur *Conclusion*.

Si les auteurs mettent en relief le fiscalisme de la Cour d'Avignon et sa marche ascendante au XIV^e^ siècle, ils exposent aussi brièvement les nécessités financières et les entreprises des papes d'Avignon, et ne critiquent en somme que la politique financière de Clément V et de Clément VI. En France, la levée de ces impôts coïncida en grande partie avec les maux de la guerre de Cent-Ans, si bien que les bénéficiers étaient réduits à la misère ; par suite du retrait du droit de procuration aux évêques, les visites épiscopales cessèrent et il s'en suivit un grand relâchement. Aussi y eut-il des résistances et des récriminations, dont on retrouve l'écho aussi bien dans les livres de comptes des collecteurs que chez les écrivains de cette époque : à partir du Grand Schisme, les polémistes deviennent révolutionnaires et mordants, mais ne sont pas toujours très respectueux de l'exactitude. D'ailleurs la royauté française, à partir de 1385, refréna, partiellement du moins, les « exactions pontificales ». Le Concile de Constance ne put remédier à la situation. « Malgré de louables velléités qu'avaient paralysées les malheurs des temps et le jeu des événements, personne n'avait pu entreprendre les réformes urgentes. L'Église romaine devait

payer cher ces atermoiements en perdant, à peine un siècle plus tard, la moitié de l'Europe. »

Cette dernière conclusion dépasse les prémisses. MM. Samaran et Mollat ne nous ont-ils pas dit (p. 6) qu'en France la fiscalité pontificale « s'effondre presque entièrement au commencement du xv^e^ siècle », un siècle donc avant la naissance du protestantisme ? MM. Samaran et Mollat nous l'ont dit aussi, « le royaume de France .. devint, par suite de l'établissement de la papauté sur les bords du Rhône, le grand fournisseur des caisses du Saint-Siège » (p. 70). Or ce n'est cependant pas en France qu'est né le Protestantisme et ce n'est pas en France qu'il a fait ses grandes conquêtes.

Par suite de leur plan, les auteurs n'ont pas traité ex-professo les nécessités financières de la Papauté ni les dépenses consacrées par elle à des œuvres d'une incontestable utilité pour le gouvernement de l'Église et pour la civilisation chrétienne. Une étude de ce genre atténuerait considérablement l'impresssion de fiscalisme que laisse la lecture de leur travail et l'on comprendrait mieux combien est injuste la tirade de Michelet assimilant l'administration romaine à une « maison de commerce ». Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la consciencieuse étude de M. Mollat publiée ici même (RHE, t. V (1904), p. 522-534 et t. VI (1905), pp. 33-46) sous le titre : *Jean XXII (1316-1331) fut-il un avare?* (Voir aussi Kirsch, *l. c.*, pp. 287-291).

Certes les plaintes n'ont pas manqué, ce qui est inévitable de la part des contribuables. Encore faut-il faire la part des exagérations, comme l'ont si judicieusement établi MM. Samaran et Mollat au sujet du droit de dépouille (pp. 52-55).

Au reste des sommes levées non sur des laïcs mais sur le clergé de France, quelle part considérable n'est pas entrée habituellement dans les caisses de la Royauté? A propos des décimes, dont nous avons parlé tantôt, ce sont MM. Samaran et Mollat qui nous l'apprennent (pp. 13 sv.) : « quelle fut, en ce qui concerne les décimes, la politique financière des papes d'Avignon? Depuis Philippe le Bel jusq'en 1350 elle consista uniformément dans la cession de ces décimes au trésor royal. » De même, depuis Jean XXII « les papes se départirent souvent des subsides » caritatifs (v. *ibidem*, pp. 59 sv.).

Nous n'ajouterons plus qu'une légère remarque. Dans l'exposé relatif aux diverses taxes, par suite sans doute de la nature des sources, les données de MM. Samaran et Mollat ne nous permettent pas de nous faire une idée du montant des sommes perçues, sauf pour les décimes. Encore, ici comme partout ailleurs, les anciens termes monétaires abondent, mais n'ont pas été réduits à leur équivalent moderne. Certes une étude numismatique était difficile, mais les auteurs étaient cependant les mieux en situation pour y procéder, et elle eût rendu tant de services, que nous regrettons de ne pas la posséder.

N'importe que, malgré cette lacune, le livre de MM. Samaran et Mollat est l'un des ouvrages les plus instructifs que l'on puisse lire sur

l'histoire de la Papauté et sur celle de la France au XIV^e^ siècle. Aussi nous réjouissons-nous vivement qu'il ait été couronné par l'Institut de France.

A. CAUCHIE.

G. BROM. *De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht.* (Bijdragen en mededeelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht, t. XXVIII. Extrait.) Amsterdam, Joannes Müller, 1907, p. 1-102.

Quelle a été l'attitude du diocèse d'Utrecht au début du grand schisme, pendant le pontificat de Clément VII ? Telle est l'importante question à laquelle le chanoine GISB. BROM, le zélé directeur de l'Institut historique néerlandais à Rome, essaye de donner une réponse plus précise que ne l'ont présentée jusqu'ici les historiens hollandais.

M. G. Brom a eu le grand avantage d'utiliser les ressources des archives vaticanes. A l'aide des données ainsi recueillies, il a pu retracer d'une manière précise et assez complète les principaux événements qui, dans les Pays-Bas (1), ont trait au grand schisme, tout en laissant à des recherches ultérieures le soin de compléter et de corriger son exposé. Nous le résumerons ici brièvement.

A l'encontre de l'opinion généralement reçue chez les historiens hollandais, d'après laquelle la légitimité d'Urbain VI ne fut pas mise en doute aux Pays-Bas, l'auteur établit qu'en réalité l'attitude a été tout autre. Le Pape d'Avignon, Clément VII, y fut reconnu immédiatement par les deux seigneurs les plus puissants ; Arnoul de Hornes, évêque d'Utrecht, et Albert de Bavière, ruward de Hollande et de Zélande et administrateur de la Frise, résidant à Valenciennes, qui agissait sans doute sous l'influence française. Ce dernier resta fidèle au pape d'Avignon, tandis que le premier se fit partisan zélé d'Urbain VI. Les événements qui se passèrent dans le diocèse de Liège amenèrent ce changement. En effet, l'évêque Jean d'Arckel mourut le 1^er^ juillet 1378 et son successeur, qui fut élu quelques jours après, Eustache Persand de Rochefort, envoya une députation à Rome pour faire confirmer l'élection par le pape. Cette députation apprit en route l'élection de Clément VII et se laissa détourner de Rome pour se rendre à Fondi chez le nouvel élu, qui se hâta d'accorder la confirmation, le 8 novembre. Entretemps Arnoul de Hornes s'était rendu à Rome et obtint du pape Urbain VI sa nomination au même siège.

(1) L'ancien diocèse d'Utrecht comprenait neuf provinces sur onze des Pays-Bas actuels. Les provinces de Brabant et de Limbourg appartenaient au diocèse de Liège, dont les principaux événements relatifs au schisme sont également traités comme étant intimement liés à ceux du diocèse d'Utrecht.

Il y avait donc deux compétiteurs en présence : triste suite du schisme qui se manifesta dans un grand nombre de diocèses. La situation à Liège devint défavorable pour Eustache et Arnoul en profita pour y faire son entrée avant la Noël 1378. Mais il n'y resta pas. Il se contenta de se faire recevoir comme mambour, et, s'étant fait remplacer par son frère dans cette dernière charge, il retourna à Utrecht attendre le moment, où il pourrait sans aucun danger prendre possession de son nouveau siège.

Il le fit quelques mois plus tard, le 24 octobre 1379, quand Eustache, abandonné de ses protecteurs, se fut retiré à la cour d'Avignon. Le départ d'Arnoul permit à son successeur Florent de Wevelichoven, qui avait été transféré par Urbain VI du siège de Munster à celui d'Utrecht, de prendre enfin possession de son siège.

L'auteur nous retrace ensuite les tentatives faites par Clément VII pour récupérer à Liège le terrain perdu. Elles furent toutes inutiles, Arnoul y termina paisiblement sa vie le 8 mars 1389 et Boniface IX fut seul à décider dans l'affaire de l'élection du successeur. Elles n'eurent également aucun succès au diocèse d'Utrecht. Renaud de Vianen, que Clément VII opposa à Florent le 28 novembre 1379, ne put s'y faire accepter et fut bientôt abandonné par le faible parti qui le soutenait. Il est remarquable comment Clément VII tenta de faire rentrer les diocèses de Liège, d'Utrecht et de Munster dans son obédience, par la voie des menaces et des peines ecclésiastiques. Une bulle d'excommunication frappa Arnoul le 13 juillet 1380, une autre fut lancée contre lui et les évêques d'Utrecht et de Munster le 23 janvier 1383, et deux ans plus tard, le 10 février 1385, les trois évêques furent cités à comparaître dans un consistoire public. Toutes ces mesures ne furent suivies d'aucun effet. L'auteur nous prouve ensuite par un grand nombre de documents que le pape d'Avignon tenta encore de gagner des partisans dans le diocèse d'Utrecht par l'appât des bénéfices et dignités ecclésiastiques. Pendant les quatre premières années de son pontificat il en gratifia plusieurs membres du clergé tant séculier que régulier, mais sans résultat bien appréciable. Naturellement Urbain VI et Florent ne manquèrent pas de prendre des mesures pour fortifier leur position et réduire les partisans de Clément VII. L'auteur les expose en détail et il termine en disant qu'à partir du 5 mai 1391 on ne trouve plus de traces de troubles clémentins à Utrecht. Désormais le diocèse appartient définitivement au pape de Rome et après la mort de Florent, arrivée le 4 avril 1393, Frédéric de Blanckenheim, qui était élu son successeur, reçut la confirmation de Boniface IX, sans que la forte minorité qui avait soutenu un autre candidat songeât à recourir au pape d'Avignon.

On peut juger par ce résumé de l'importance de l'étude du dr Brom. Elle se distingue par un exposé sobre et clair et surtout par sa riche et solide documentation. Vingt-quatre documents tirés des archives vaticanes sont publiés avec grand soin dans les annexes qui ne com-

prennent pas moins de 60 pages tandis que l'étude elle-même n'en contient que 42.

Nous félicitons l'auteur du résultat obtenu. La question de l'attitude du diocèse d'Utrecht pendant le pontificat de Clément VII a reçu une solution qui, bien qu'elle ne soit pas satisfaisante à tous les points de vue, comme il le dit lui-même, ne nous paraît plus susceptible de modifications essentielles.

G. GOOSSENS.

C.-F.-X. SMITS. *De kathedraal van 's Hertogenbosch.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 19.) Bruxelles, Vromant; Amsterdam, E. Van der Vecht, 1907. In-8, XIV-237 p. et fig. dans le texte. F. 10.

Quoique l'église Saint-Jean de Bois le Duc soit le plus bel édifice religieux de la Hollande, seules quelques descriptions sommaires et peu fouillées en avaient été faites jusqu'à ce jour. Pour en publier une monographie complète et scientifique personne n'avait autant de titres que le docteur Smits. Et il s'est acquitté de cette tâche, non seulement en vif admirateur de l'église qui ombragea son enfance, mais en archéologue subtil, en historien sagace et en artiste consommé.

D'autre part sa qualité d'archiviste de la ville de Bois le Duc lui donnait libre accès à une mine inépuisable de documents précieux. Aussi son travail nous semble-t-il remarquable à tous points de vue.

En voici brièvement la composition :

Deux parties principales : l'une historique, l'autre descriptive.

Dans la première sont traitées successivement les deux églises dont celle que nous voyons est la fille et la petite-fille et qui sont, l'une un édifice de la transition dont subsiste le clocher, l'autre une construction gothique commencée en 1280.

Ensuite est faite, en détail, l'histoire de la cathédrale actuelle, édifiée de 1419 à 1629.

La seconde partie s'occupe tout d'abord de l'architecture de l'église, puis de son iconographie sculpturale. Enfin dans l'appendice se fait l'histoire des principaux meubles et celle de la restauration commencée il y a un demi-siècle et qui n'est pas encore terminée.

Nous n'aurions rien à redire à cette division si le monument appartenait dans son entier à la 3me période. Mais comme il subsiste des parties de diverses époques, depuis le début du XIIIe siècle, l'auteur se voit conduit inévitablement à plusieurs redites qu'il aurait évitées en décrivant, après un aperçu général, chacune des parties tout en faisant leur histoire et leur critique de restitution.

Cette critique est faite d'ailleurs avec une science remarquable et les conclusions de l'auteur nous semblent très admissibles. Toutefois elles paraissent porter un peu trop loin en ce qui concerne les piliers en briques cruciformes de l'église romane et l'âge des chapelles rayonnantes du chœur. Que ces chapelles aient été remaniées, cela ne fait aucun doute, mais nous ne croyons pas qu'elles puissent remonter au XIII^e siècle, non seulement parce que l'existence de chapelles *complètes* serait unique à cette époque dans un plan des Pays-Bas, mais surtout parce que le profil des bases enterrées porte lui-même le caractère du XIV^e siècle et que les piliers qui reposent sur ces bases ont été, depuis l'origine, dépourvus de chapiteaux, ce qui permet tout au plus de les faire remonter à la 2^de moitié du XIV^e siècle.

La partie la plus originale et dans laquelle l'auteur fait preuve d'une science consommée et d'une sagacité remarquable est celle où il analyse la riche iconographie de son église. Non sans une pointe d'ironie il réfute les explications fantaisistes de ses prédécesseurs et à coups de documents puisés dans l'histoire locale aussi bien que dans l'ensemble de la science symbolique, il inscrit la vraie légende sous chacun de ces écoinçons, de ces statues, de ces monstres grimaçants. C'est une véritable évocation. On ne pourrait en donner un résumé, il faut lire la chose elle-même et assister par le détail à la résurrection complète de ces théories de sujets mystérieux qu'un peu plus de délabrement ou une « restauration » trop zélée allaient enfouir définitivement dans les ténèbres de l'oubli.

Bien des monographies sont dures à lire parce que sèches et sans vie. Celle du d^r Smits ne mérite certes pas un tel reproche. On croirait, en la parcourant, suivre l'auteur dans une déambulation à travers sa chère cathédrale, le voir expliquant, critiquant, redressant, armé jusqu'aux dents de citations et de rapprochements; à telle enseigne qu'il vous inonde et que la science brille quelquefois aux dépens de la clarté. S'il y a là un défaut, reste à voir s'il est dans l'auteur, dans le lecteur ou dans le sujet.

R. LEMAIRE.

PAUL LACOMBE. *Livres d'heures imprimés au XV^e et au XVI^e siècle, conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.* Paris, Impr. nationale, 1907. In-8°, LXXXVIII-438 p.

Parmi les nombreuses bibliographies qui ont vu le jour pendant ces dernières années, on ne relève que quelques catalogues de livres liturgiques (1). S'il y a lieu de s'étonner de pareille disette, dans un temps

(1) Cf. H. STEIN, *Manuel de bibliographie générale*, p. 77-78.

où l'histoire de la liturgie est très à l'ordre du jour, il ne nous semble point cependant nécessaire de montrer l'intérêt que présentent ces répertoires : il ne sera possible en effet d'étudier convenablement les cultes locaux et leurs offices que lorsque seront inventoriés et connus tous les ouvrages liturgiques existant encore. Faute de dépouillement complet on ne pourra jamais adopter de conclusions définitives, tandis que, les trésors contenus dans les bibliothèques une fois classés, publiés et rendus utilisables, le terrain sur lequel on bâtira sera solide et les travaux faits sur ce fonds ne nécessiteront pas de continuels remaniements.

Le présent catalogue est un excellent modèle pour les bibliographes qui suivront. L'auteur a su bien délimiter son sujet : en n'étudiant que les livres d'heures conservés dans les Bibliothèques parisiennes il s'est donné un cadre commode, exemple qui pourra être suivi par les érudits qui entreprendront pour d'autres régions pareil travail. Le nombre relativement restreint des articles, environ six-cents, a permis de donner une description très complète de chacun d'eux ainsi que des indications bibliographiques très substantielles. La disposition typographique des notices est excellente et permet de retrouver du premier coup chacun des éléments descriptifs. Les volumes sont classés d'après leur origine, par pays, puis par ville. Un seul point nous paraît sujet à quelques réserves : c'est que les productions de chaque ville sont distribuées dans l'ordre chronologique alors qu'on s'attendrait à ce que l'ordre topographique fût suivi jusqu'au bout et que les livres répartis par villes, le fussent aussi par ateliers. Ce mélange de l'ordre topographique et de l'ordre chronologique paraît un peu hybride ; il est vrai qu'une table des volumes par ateliers permet de se rendre compte de l'ensemble des productions de chaque imprimeur et de rétablir l'ordre primitivement adopté.

Un mot pour terminer sur l'Introduction. Le lecteur y trouvera, en dehors d'une énumération des répertoires utilisés par l'auteur, une étude sur le livre d'heures, pleine d'idées neuves et intéressantes ; il y a fort à glaner dans cette dissertation : bibliographes et liturgistes ne manqueront pas d'en tirer grand profit.

HENRI LEMAÎTRE.

PAUL KALKOFF. *W. Capito im Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz.* Berlin, Trowitsch et fils, 1907. In-8, VI-151 p.

En 1878 M. Brieger signalait dans la *Theologische Litteraturzeitung* le rôle important joué par l'archevêque Albert de Mayence dans les origines du protestantisme. M. Kalkoff, au contact de la littérature sur les origines de la réforme, semble avoir bien saisi la position du célèbre archevêque.

On s'étonne de la conduite de ce prince-électeur ecclésiastique trop indulgent pour la Réforme, et trop négligent pour exécuter les décrets de la Curie romaine. Il va de soi qu'au début d'un mouvement même hérétique, il est parfois difficile de faire la part des choses et de prendre nettement position. Cependant il semble que ce ne soit pas là l'unique raison de l'attitude d'Albert de Mayence. Comment donc l'expliquer? C'est à résoudre cette question que M. Kalkoff consacre son étude.

Certes il ne procède pas à un examen général, et il n'inventorie pas toutes les causes qui auraient pu imprimer cette tournure d'esprit à l'archevêque. M. Kalkoff se borne à examiner l'influence de Wolfgang Capito, et s'expose ainsi à exagérer l'importance de ce facteur. Voici du reste sa thèse. C'est Capito qui aux années 1520-1522 a paralysé l'action toujours renouvelée des catholiques, parce que c'est lui qui a dirigé la politique du prince-électeur, alors que par sa position ecclésiastique et politique il était en état d'opposer un puissant obstacle au nouveau mouvement.

L'introduction expose les tendances réformatrices de Capito avant son arrivée à Mayence, ses relations avec Érasme, avec le prince-électeur Frédéric de Saxe et son conseiller Spalatin. Il vint à Mayence en avril 1520. Albert était mal disposé envers la Curie Romaine, il était d'un caractère changeant et indécis, tout préparé à subir l'influence du diplomate habile et prudent qu'était Capito. Le premier chapitre retrace toutes les péripéties d'un procès intenté par celui-ci pour l'obtention de la prévôté de Saint-Thomas à Strasbourg. Cette question financière avait son importance. Elle est un moyen de s'assurer le concours d'un homme si précieux dans les circonstances actuelles de l'Eglise, écrivait l'archevêque de Mayence. Aléandre lui-même, qui n'avait pas manqué de remarquer l'habileté et le caractère dangereux de ce personnage, appuya sa candidature : elle triompha, mais ce succès ne modifia en rien les intentions et n'empêcha pas les manœuvres de Capito.

Le Pape Léon X avait lancé la bulle « Exsurge » en 1520 (2e chapitre) Charles V décida au Hofrat du 29 décembre 1520 de publier la Bulle et d'en assurer l'exécution. Capito intimide l'archevêque et l'empêche de publier le document pontifical. Même politique à la diète de Worms en 1521. Aléandre lui-même ne se soustrait pas à son influence; aussi il tache de l'écarter de Worms et le charge d'aller gagner à la cause antiréformatrice les humanistes Nesen et Cochlée de Francfort : c'était aussi lui donner des marques de sa confiance (3e et 4e chapitre). Mais Capito resta fidèle à sa politique.

C'est dans sa lutte contre l'exécution de l'édit de Worms que Capito révèle surtout ses tendances (5e chapitre). Il ne cesse d'agiter devant les yeux de son maître le spectre des révoltes que causerait l'exécution de cet édit, et lui signale les réclamations faites à Mayence contre les prêches des moines. A peine les édits sont ils lancés par Aléandre, que

Capito s'empresse de justifier l'attitude d'Albert auprès de Charles V. Au Pape il écrit qu'Albert s'était déjà concerté avec l'Empereur sur les mesures à prendre. Nouveau subterfuge, conclut l'auteur, car les documents ne nous ont conservé aucune trace d'une pareille consultation. Cependant ses arguments ne nous ont pas complètement convaincu.

Le septième chapitre traite de l'intervention de la Curie Romaine, et de l'archevêque de Mayence au sujet du tumulte d'Erfurt. Ici comme partout, le conseiller feint de défendre les intérêts des catholiques : il ne fait qu'aider la diffusion des idées réformatrices.

La position du diplomate devenait de plus en plus difficile. Il avait déjà dû défendre sa conduite devant Luther, et ses longues absences de la Cour de Halle semblent manifester son intention de se détacher de son maître. L'archevêque cependant lui accorde toujours la même confiance (8e chapitre). Il le fait son porte-voix à la diète de Nuremberg. Truchsess, Zobel et le duc Georges de Saxe finirent cependant par neutraliser l'influence du conseiller Capito sur l'archevêque. Toutefois il fit un dernier et suprême effort pour en faire un réformateur. Il rappela à Albert toutes les difficultés inhérentes à l'exécution des édits, ressuscita les plaintes du clergé et des nobles, et à Nuremberg, il conseilla la prudence et la modération. Enfin au 9e chapitre, nous assistons au changement un peu trop précipité de la politique de l'archevêque et à la retraite de Capito.

Beaucoup de contradictions se rencontrent dans la conduite de Capito. Aussi il est difficile de lui reconnaître une intention et une ligne de conduite bien arrêtée. Aussi M. Kalkoff n'a-t-il pu reproduire toutes les nuances et dans l'agencement des faits, il a trop unifié et systématisé les principes directeurs de la conduite de Capito.

Ainsi à la fin du cinquième chapitre, M. Kalkoff passe trop vite sur la consultation du duc Georges de Saxe par Albert de Mayence, et sur la promulgation de l'édit de Worms à Magdebourg. Cependant ces faits fournissent de sérieuses objections et contre la prétendue incurie de l'archevêque, et contre l'influence, ou contre l'intention décidemment réformatrice de Capito. Au sixième chapitre, M. Kalkoff a très loyalement acté les mesures prises par Capito, et par Albert contre la réforme, mais il tache de les expliquer par la duplicité forcée de Capito et par son défaut de renseignement sur les actes de son maître. C'est possible : cependant M. Kalkoff n'a pas prouvé que Capito a pu ignorer l'intention d'Albert de promulguer des indulgences.

Nous nous plaisons toutefois à rendre hommage à la science de M. Kalkoff. On connaît ses publications de sources et ses travaux sur la Réforme. Le grand mérite de cette nouvelle étude est qu'il a su dégager d'une abondante littérature une idée maîtresse et l'établir sur des preuves en grande partie convaincantes. Aussi cette monographie permet de mieux saisir certaines causes du succès de la Réforme.

A. DUMORTIER.

Walter Friedensburg. *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken.* 1e partie, 1533-1559. T. X. *Legation des Kardinals Sfondrato 1547-1548.* Berlin, A. Bath, 1907. In-8°, xlviii-733 p. M. 20.

M. Friedensburg vient de publier le dixième volume de sa série des nonciatures d'Allemagne au xvie siècle, 1533-1559. Cette importante entreprise est maintenant bien avancée, elle a dépassé la moitié de son programme, et l'on peut en déterminer les résultats. La question du Concile de Trente a fait un progrès sérieux, puisqu'il a pu se réunir, tenir ses premières séances, et, s'il est momentanément suspendu, la nécessité des réformes s'impose tellement à tous et partout, qu'elles ne manqueront pas de triompher, bientôt et sur toute la ligne.

Toutefois nous n'en sommes pas encore aux grandes sessions, les dernières du concile, celles que l'on raconte dans la 2e série, 1559-1563. L'assemblée, coupée en deux tronçons, s'immobilise en des négociations stériles. Le pape Paul III l'a transférée à Bologne, mais l'empereur Charles-Quint en retient une partie à Trente. Le conflit remplit le présent volume, où la légation Sfondrato, juin 1547-juillet 1548, s'efforce en vain de dissiper le malentendu, avec le concours des nonces ordinaires, Girolamo Verallo, archevêque de Rossano, puis à partir de mai 1548 le célèbre Prospero Santa Croce, évêque de Cissamo. Mais Charles-Quint, vainqueur à Muhlberg, triomphant des protestants d'Allemagne, dont il retient prisonnier les deux chefs, le landgrave Philippe de Hesse et l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, veut à toute force avoir sa réforme, et il la fait décréter par la diète d'Augsbourg, qui remplit cette période.

Comme les potentats trop puissants et dont les vastes conceptions embrassent trop d'affaires et trop de territoires, Charles-Quint eut toujours des amis qui le servirent trop bien, en réalisant ce qu'il désirait peut-être, mais n'osait pousser jusqu'où sa conscience lui interdisait d'aller. Vingt ans plus tôt le sac de Rome, qu'il déplora sincèrement, avait jeté l'Italie à ses pieds. Mais la papauté avait reconquis son indépendance avec Paul III, et les Farnèse prétendaient, comme elle, louvoyer librement entre la France et l'Autriche. Pierluigi, leur chef, personnage peu intéressant, fut assassiné le 10 septembre 1547 dans une conspiration et le gouverneur impérial de Milan, Ferrante Gonzaga, s'empressa de mettre la main sur Plaisance, où l'appelaient les conjurés, et qui lui assurait, avec le passage du Pô, le chemin vers l'Italie centrale et la domination sur les duchés du défunt, Parme et Plaisance.

Rendre ce qui leur est tombé par hasard dans les mains n'est pas la vertu des politiques et des potentats. Bien plus Charles-Quint soutenait que le nouveau conflit entre les deux pouvoirs devait se régler indépendamment des questions de réforme et quand le concile aurait terminé son œuvre. Paul III n'était pas de cet avis, car il y allait de

l'indépendance du Saint-Siège. Il ne se souciait plus de ramener le concile à Trente, jusque sous la férule d'un César exigeant et envahisseur. Devant ses atermoiements calculés, l'empereur publia son fameux *Interim* d'Augsbourg, 15 mai 1548, qui réglementait de sa propre autorité, mais provisoirement, jusqu'à ce que le concile en eût décidé, les affaires religieuses d'Allemagne et les rapports entre les deux confessions.

Ainsi une période de 18 mois avait vu se consommer la rupture entre le pape et l'empereur. On ne peut donc guère soutenir que le nouveau volume de M. Friedensburg est vide de faits, tant s'en faut. Et son appareil compliqué de documentation répond à l'importance des événements de cette année mémorable, en même temps qu'il maintient les mérites des volumes précédents. Les 137 pièces dont se compose la nonciature proprement dite, dont 79 dépêches du légat Sfondrato et 27 des deux nonces, ses auxiliaires, se renforcent de 50 pièces justificatives, et d'un appendice comprenant 67 dépêches ou fragments de la correspondance de l'ambassadeur impérial à Rome, Diego Hurtado de Mendoza. Le tout provient surtout, comme nous l'apprend l'étude des sources en tête de la préface, des collections de correspondance originale, *Carte Farnesiane*, à Naples, à Parme, au Vatican, des *Carte Strozziane* à Florence, des fonds d'archives diplomatiques de Modène, Mantoue, Sienne, Florence ; enfin de deux manuscrits de copies : le numéro III de la bibliothèque municipale de Trente, correspondance du légat Sfondrato pour la première moitié de sa mission, et le numéro 498 de la bibliothèque Corsini à Rome, qui renferme celle de l'ambassadeur Mendoza.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir le soin et la perfection avec lesquels ces documents sont édités, l'avantage des notes explicatives au bas des pages, la discussion de toutes les variantes qui peuvent ajouter au sens un peu plus de clarté, de force et d'à-propos. Tout cela, avec l'introduction historique et les index à la fin du volume, forme, en dépit de quelques fautes d'impression, chose assez grave dans une rédaction en plusieurs langues, un travail achevé, digne encore une fois de la collection. On pourrait lui reprocher d'être un peu touffu, discuter l'opportunité de la publication partielle, après Döllinger, de la correspondance de Mendoza, très importante selon l'éditeur, digne par conséquent d'être publiée à part et *in-extenso*. Mais cela nous mènerait trop loin, loin surtout des conclusions que l'ouvrage inspire plutôt qu'il ne les fait valoir.

Et d'abord les générales. On voit aux prises deux grandes diplomaties, avec leurs moyens et leur but, leur côté faible et leurs avantages. La diplomatie pontificale, à qui revient la direction du mouvement de réforme, est entre les mains d'un vieillard, dont on escompte la fin prochaine, de ses neveux, les Farnèse, ambitieux sans scrupule, qui exploitent tout au profit de la famille, le cardinal non moins que les autres. Mais l'énergique volonté de Paul III n'a pas

encore faibli, et derrière lui se tient le Sacré collège, porte-parole de la tradition et de la discipline, dont les légats au concile et quelques autres interprètent les vues, dirigent la conduite, les del Monte, les Cervini, les Trani, les Morone, etc. La politique de temporisation, dont ils doivent user plus que jamais, peut amener la rupture ; c'est par eux, et par eux seuls, que se fera la vraie réforme, les excès et les divisions de leurs adversaires le leur garantissent.

Il en va tout autrement pour la politique impériale, dont l'activité, l'énergie, les exigences contribuent tant à la vie, au mouvement de cette histoire. Bien que tiraillée entre trois tendances, les conseillers espagnols et flamands, les Allemands du Reichstag, dont l'intérêt est avant tout en jeu, elle triomphe cependant. Les Granvelle, le confesseur Soto, Francès de Toledo, les cardinaux de Trente et d'Augsbourg, à défaut de l'empereur, sans cesse paralysé par la goutte, dirigent à eux seuls les évènements, avec patience, avec ténacité, non sans ruse et manque de franchise, et tiennent entre leurs mains les destinées de la chrétienté.

Biens pâles apparaissent à côté d'eux les diplomates pontificaux, qui rédigent cette correspondance. Comme son adversaire l'empereur, Paul III est toujours retiré dans la coulisse, et paraît à peine intervenir, encore que rien ne se fasse sans lui. Son porte-parole, le cardinal Alessandro Farnèse, déjà formé, malgré sa jeunesse, par la part prépondérante qu'il a prise à toutes les négociations du pontificat, se préoccupe surtout des intérêts et de l'avenir de la famille ; il ménage les Impériaux et s'efforce d'empêcher la rupture. Des deux nonces, l'un Verallo est insignifiant, l'autre Santa Croce débute seulement, non sans gloire, dans la brillante carrière qu'il terminera au service de la France, en pleines guerres de religion. Quant au négociateur principal, le légat Francesco Sfondrato, l'oncle de Grégoire XIV, il n'a pas oublié son premier rôle d'homme d'État laïc et milanais. Il pense que la véritable entente ne se fera que sur la base de concessions réciproques. Il s'en convainc de plus en plus devant l'inutilité progressive de ses efforts, et alors il lui arrive maintes fois de se retourner vers ses commettants pour leur donner des conseils pratiques, que son expérience du passé et sa connaissance de la situation présente rendent très précieux.

Le bilan de son action se résume, en dehors de cela, dans les éclaircissements qu'il transmet, lui et ses collègues, sur les affaires de la diète, sur la cour, sur la nation allemande, etc. Et encore son étude d'agent indicateur ne pénètre pas bien profondément. Les Allemands ont pu se convaincre depuis 30 ans des bienfaits de la Réforme : il semble que leur enthousiasme des premiers jours se soit éteint, que leur haine contre Rome et tout ce qui vient d'elle ait perdu son âpreté. Les bourgeois des villes franches ont conservé leurs préjugés et leurs rancunes anticatholiques ; ils sont surtout dominés par le désir de retenir la mainmise sur le culte, les ministres et tout ce qui se rap-

porte à la religion, par la peur d'avoir à restituer les biens ecclésiastiques et ce qu'ils ont dérobé au clergé. A plus forte raison les princes, qui auront encore bien plus à rendre, n'acceptent la réconciliation que sous l'empire de la crainte que leur inspire l'empereur victorieux. Lui parti, on s'arrangera bien !

Voilà ce qui se passait dans la diète et ses alentours, car les diplomates pontificaux ne pouvaient guère étendre leurs investigations au dehors. Ils n'avaient pas le flair perspicace, l'esprit aiguisé des Vénitiens et des Florentins, et d'ailleurs les questions religieuses les préoccupaient avant tout. Sous ce rapport même leur observation reste parfois superficielle, à dessein peut-être, c'est ainsi qu'ils ne disent à peu près rien de la situation morale du clergé allemand, qui n'avait pas dû s'améliorer sensiblement depuis l'époque lamentable où les clercs par intérêt, passion ou lâcheté, favorisaient le coup de tête de Luther.

N'oublions pas que, surtout dans l'état de tension où se trouvaient les rapports entre les deux pouvoirs, les agents pontificaux n'avaient guère le loisir d'observer et d'envoyer des relations mûries et étudiées. Cependant leurs indications rapides, jetées à la hâte sur le papier, prennent parfois une importance considérable, quand on sait les replacer exactement dans leur milieu historique. Notons par exemple ce jugement qui termine un court portrait de Philippe II à vingt ans, par un vieil habitué de la cour d'Espagne, le nonce Giovanni Poggio : « *E molto vergognoso o impacciato a la Spagnola, et troppo respettivo, maxime verso suo padre* (p. 262) ». Et il n'est pas jusqu'à l'énigmatique Maurice de Saxe, dont la conduite contradictoire, devinée à l'arrière-plan, ne fasse entrevoir le double jeu par lequel il amusera Charles-Quint, jusqu'au moment où il pourra ruiner sans retour son prestige et sa puissance.

De celui-ci seulement nous pouvons tirer un portrait complet. Vieilli et usé avant le temps, au point qu'il devait souvent abandonner les affaires, à 48 ans ! le grand empereur, qui seul rétablit dans les temps modernes la monarchie de Charlemagne, apparaît toutefois bien vivant encore. Ses récentes victoires l'ont rendu maître de la situation, et il en profite pour réaliser de sa propre autorité, avec les réformes, la réconciliation générale que tout le monde appelle depuis si longtemps. Il poursuit son projet avec ténacité, et aussi sans grand scrupule sur les moyens à employer. Ce programme, on le devine à chaque instant, avec la main à demi invisible, qui fait mouvoir les acteurs sur la scène comme les fils de l'intrigue. Charles-Quint a bien conscience de son caractère de représentant de Dieu, et il ne cache pas qu'à son avis l'autre représentant, le pape, ne fait pas son devoir, en subordonnant à des intérêts temporels son rôle de réformateur. Il comprend mieux que lui les nécessités de la situation, en Allemagne et ailleurs, les intérêts même de l'Église, et il saura au besoin lui imposer la politique la plus avantageuse aux uns et aux autres.

On sait que les faits donnèrent tort à l'Espagnol contre l'Italien. Les

sympathies de M. Friedensburg vont plutôt au premier, qui comprenait mieux l'Allemagne. Mais la préférence est à peine perceptible, et plutôt dans la manière dont les faits sont présentés que dans une profession de foi explicite. Somme toute, M. Friedensburg vient d'ajouter un nouveau portique au monument qu'il élève en l'honneur des nonciatures et de la diplomatie pontificale. Souhaitons qu'il puisse l'achever lui-même, et en voir le couronnement qu'y apporteront ses élèves. Mais pourquoi faut-il qu'il dépare son œuvre par une distraction colossale, qui consiste à placer en 1548 la révolte de Masaniello à Naples, qui réellement eut lieu en 1647 (p. 13, note 1)? Pour un savant comme M. Friedensburg et dans une publication telle que la présente, cette distraction est vraiment regrettable.

P. Richard.

Dr P. Fredericq. *Het nederlandsche proza in de zestiendeeuwsche pamfletten uit den tijd der beroerten met eene bloemlezing* (1566-1900) *en een aanhangsel van liedjes en gedichten uit dien tijd* (Publications de l'Académie royale de Belgique.) Bruxelles, Hayez, 1907. In-8, xliv-412 p.

Il existe, à la bibliothèque de l'Université de Gand, deux magnifiques collections de pamphlets en langue néerlandaise, ayant trait aux luttes politiques et religieuses de la seconde moitié du xvie siècle. Dans les dernières années, M. Fredericq en a entrepris l'étude avec ses élèves du doctorat en philologie germanique ; c'est de cette étude en commun qu'est née la publication présente.

Avant tout, le professeur gantois a voulu servir l'histoire de la littérature. Ce sont les pamphlets les plus remarquables au point de vue littéraire dont il a réédité le texte ; dans l'essai qui précède sa vaste anthologie, il s'applique à mettre en relief la valeur de ces pièces pour l'histoire des lettres néerlandaises. Il est à peine besoin de faire observer qu'en même temps M. Fredericq a fourni une contribution importante, non seulement à l'histoire politique et religieuse de l'époque en question, mais encore à celle des idées et des mœurs, en un mot à l'histoire de la civilisation. C'est ce qu'il importe de relever ici. En effet, ces documents sont d'un intérêt capital pour la connaissance de ce temps et constituent une source précieuse pour les historiens, à laquelle d'ailleurs plusieurs d'entre eux n'ont pas manqué de puiser.

A part une dizaine, les pamphlets réimprimés par le savant professeur appartiennent aux deux collections gantoises. Tous n'étaient pas inconnus, mais tous étaient très rares. En fixant sur eux l'attention par son étude-préface, en les rendant plus accessibles au public par son édition, M. Fredericq a rendu un service signalé aux historiens et aux philologues.

C. Lecoutere.

Georges Doublet. *Un ami de Mgr de Caulet. Jean Du Ferrier, toulousain, d'après ses mémoires inédits.* Toulouse, É. Privat, 1906. In-8, 185 p.

La *Revue d'histoire ecclésiastique* (t. VI, pp. 643 et svv.) a déjà rendu compte d'une étude de M. Georges Doublet sur l'abbé Jean Du Ferrier. C'était un extrait de la *Revue des Pyrénées*, t. XIV (1902), contenant l'analyse du premier des six cahiers des mémoires du célèbre toulousain. L'auteur a continué son travail. Il a eu l'heureuse idée de présenter en un volume distinct le fruit de ses recherches et l'analyse des six cahiers des mémoires.

L'ouvrage qui nous occupe est l'analyse complète et la mise en œuvre d'une source inédite dont une copie se trouve aux Archives nationales à Paris, fonds de l'Oratoire. Il existe plusieurs copies plus ou moins complètes des mémoires de du Ferrier. M. Doublet s'est arrêté à celle des Archives nationales, sans cependant avertir le lecteur du degré d'autorité qu'elle mérite comparativement aux autres.

Ces mémoires, dit l'auteur, ne forment pas une autobiographie suivie. Ils présentent un mélange continuel, souvent fastidieux, de souvenirs personnels et de conseils généraux. Sans cesse du Ferrier insiste, avec une modestie importune, sur son peu de valeur comme homme et comme prêtre. L'érudition déborde. Les citations d'auteurs religieux se succèdent parfois avec une richesse qui déconcerte : le lecteur s'attendait surtout à des souvenirs personnels, et il rencontre une surabondance de verbiage, qui rappelle que du Ferrier a lu Rabelais dans sa jeunesse.

Les *Mémoires de feu M. du Ferrier* portent des titres suggestifs : *Des religieuses et des Séminaires ; des matières contestées et autres histoires ; des études des ecclésiatiques et autres histoires ; la conduite des diocèses d'Albi de Vanes et de Narbonne ; des matières du droit ecclésiastique.* Ils ont été écrits entre 1680 et 1685 et comprennent les faits qui se sont passés entre 1630 et 1680. Leurs données ont fourni à M. Doublet tous les détails nécessaires pour retracer le *Curriculum Vitae* fort mouvementé de l'intéressant Toulousain.

Né en 1609 ou 1611 à Toulouse, prêtre en 1638, docteur en théologie de la Sorbonne, suppléant du curé de Vaugirard en 1643, supérieur de Saint-Sulpice, vicaire général de Ch. de Noailles, à Rodez, en 1647, de Gaspard de Daillon du Lude, à Albi, de 1649 à 1663, enfin de François Fouquet, à Narbonne, de 1665 à 1668 ou 1670, exilé par l'intendant Foucault, à Tonnerre, en 1680, puis embastillé, semble-t-il, à la fin de 1683, du Ferrier mourut en prison le Vendredi Saint, 20 avril 1685.

Les mémoires font connaître plusieurs personnages importants de l'époque, notamment Mgr de Caulet, évêque de Pamiers dont du Ferrier fut le compatriote, le contemporain et l'ami pendant 63 ans et qui joua un rôle si prépondérant dans la dispute janséniste ; Mgr de Solminiac,

M. Olier, Saint-Vincent de Paul, etc. Ils donnent l'appréciation du Toulousain sur les institutions du temps, notamment sur les ordres religieux, les mœurs de l'époque et la vie du clergé séculier et régulier, les hérésies et les discussions du XVII[e] siècle, le jansénisme, la régale, les vexations de Louis XIV et de son gouvernement.

Toutes ces données d'histoire générale sont savamment critiquées et sagement interprétées par l'auteur. Les historiens, que ces faits et notamment la personnalité si diversement jugée de l'évêque de Pamiers peuvent intéresser, trouveront dans ces pages d'abondants renseignements et des jugements portés en parfaite connaissance de cause. La conclusion de l'auteur est du reste favorable au Toulousain et à son ami Mgr de Caulet : « Du Ferrier est de ceux qui souffrirent la persécution pour ce qui leur semblait la justice, qui bravèrent Louis XIV et restèrent fidèles aux idées du grand évêque de Pamiers ».

Nous ne pouvons pas suivre l'auteur dans le détail de ses intéressants aperçus ; qu'il nous suffise de dire d'une façon générale que les qualités de ses précédents ouvrages, solide érudition, esprit de saine et impartiale critique, se retrouvent dans celui-ci.

Le volume consacré par M. Doublet au mémorialiste Jean du Ferrier ne se présentant plus au public comme un simple extrait de revue, nous aurions désiré y voir figurer une courte bibliographie des ouvrages généraux et spéciaux employés, de même qu'une table analytique des matières.

J. Theissen.

R. P. Camille de Rochemonteix, S. J. *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIII[e] siècle*. Paris, A. Picard et fils, 1906. 2 vol. in-8, VIII-468 et 308 p.

Le Révérend Père de Rochemonteix n'est pas un inconnu pour ceux qui s'intéressent à l'histoire religieuse du Canada. En 1895-1896, il publia « *Les Jésuites et la Nouvelle France au XVII[e] siècle* » (Paris, Letouzey et Ané. 3 vol. in-8) Cet ouvrage eut un grand retentissement. Quelques critiques se montrèrent « acerbes et peu mesurées » (*Les J. et la N. F. au XVIII[e] s.*, I, p. IV), mais la plupart des appréciations furent bienveillantes. Depuis lors les premières impressions se sont effacées et tous s'accordent à reconnaître les grands mérites de l'auteur. La dernière publication du Révérend Père est la continuation de l'étude publiée en 1895-1896.

Le R. P. se contente d'affirmer au cours de son récit, dans une phrase incidente, que l'objet de son étude est surtout l'histoire des Jésuites (I, 123). Mais ce point de vue n'est pas exclusif et nous le voyons bien dans son premier ouvrage. Après avoir constaté qu'il n'existe pas

d'histoire complète sur les Jésuites du Canada, le Rév. Père ajoutait : « Cette histoire nous la donnons aujourd'hui au public. En l'écrivant nous faisons aussi celle de la Colonie française, car elles sont restées inséparables, mêlées l'une à l'autre, vivant l'une par l'autre et s'aidant mutuellement. Le clergé séculier, les communautés religieuses d'hommes et de femmes ont également une place dans ce travail, ils ne pouvaient ne pas l'avoir. Mais le titre mis en tête de cette histoire en montre assez l'idée dominante, celle qui doit se détacher en première ligne et paraître au premier plan » (*Les J. et la N. F. au XVII^e s.*, p. v.). Le R. P. se propose donc d'écrire tout d'abord l'histoire des Jésuites du Canada, mais il s'occupera largement de l'histoire religieuse en général, et l'histoire profane ne sera pas même exclue de son récit. On pourrait demander plus de précision sur un point aussi primordial. En parlant d'une manière plus explicite l'auteur aurait été dispensé de nous avertir à plusieurs reprises au cours de son étude que tel ou tel développement n'entre pas dans son cadre.

L'auteur a réuni une belle collection de documents. En présentant au public son précédent ouvrage le R. P. pouvait dire avec un légitime orgueil : « Pour le composer nous avons lu tout ce qui a été imprimé de plus important en Amérique et ailleurs : histoires générales et locales, biographies, voyages, relations, mémoires, correspondances, articles de journaux et de revues. Nous avons compulsé les archives de nos bibliothèques publiques en France, et emprunté aux riches trésors de l'Angleterre. Nous avons fait venir de l'étranger par l'entremise de nos correspondants et de nos amis des documents précieux et inédits, enfin nous avons puisé à une source encore inexplorée, aux Archives générales de la Compagnie de Jésus » (I, p. v). Ce que l'auteur affirmait en 1895 il aurait pu le répéter, avec autant de vérité, à l'occasion de sa dernière publication. Les nombreuses notes au bas des pages, les copieuses pièces justificatives à la fin des deux volumes nous montrent suffisamment qu'il s'est imposé de multiples recherches. On le voit, la documentation est abondante et sérieuse. Elle obtient sa principale valeur du fait que le R. P. a pu puiser et qu'il a réellement puisé à pleines mains dans les Archives générales de la Compagnie de Jésus. Jusqu'ici ces riches trésors de renseignements historiques étaient restés presque inexploités. Il ne faudrait pas laisser croire cependant que le R. P. a consulté tous les ouvrages les plus importants sur son étude. Il aurait pu tirer un meilleur parti de la volumineuse et très précieuse correspondance des évêques de Quebec. Nous ne comprenons pas non plus cette affirmation du R. P. que pour beaucoup de documents inédits « il lui a paru plus raisonnable de ne pas les faire sortir des archives afin d'éviter des surcharges inutiles » (I, p. vii). Nous voulons croire que ces nouveaux documents n'auraient nullement modifié son récit. Autrement, cette abstention ne serait pas justifiée. Par contre nous ne voyons pas bien ce que viennent faire des journaux dans une histoire qui veut

être sérieuse. Mais, à part quelques citations de travaux de valeur douteuse et l'omission d'ouvrages de première importance, le livre du R. P. présente un bel ensemble de documents. Et nous aimons à le répéter, les sources réunies par le R. P. sont surtout précieuses au point de vue de l'histoire des Jésuites du Canada.

Il faut noter que les procédés de référence employés par l'auteur sont en général défectueux. D'ordinaire le R. P. n'indique pas l'édition de l'ouvrage dont il s'est servi. La plupart du temps les titres sont incomplets ou inexacts. Le R. P. nous renvoie parfois à un auteur sans mentionner son ouvrage, ou bien il fera le contraire. Il lui arrive aussi de donner d'abord un titre incomplet sans nom d'auteur, plus loin on trouve le nom de l'auteur sans la mention de son ouvrage. Le lecteur a besoin de faire un travail continuel pour compléter une référence bibliographique. Et malgré tous ses soins il est sans cesse à se demander si l'indication qu'il a recueillie est bien exacte. Cette négligence du R. P. est désagréable pour le lecteur, elle n'enlève rien à la valeur des documents utilisés par l'auteur.

Mais voici un reproche plus sérieux. Le R. P. ne nous paraît pas tenir suffisamment compte de la valeur respective de ses sources. Est-ce qu'il attribuerait à toutes une égale autorité? On serait porté à croire, en effet, que dans son appréciation les travaux modernes et les sources originales ont la même valeur. Il les cite pêle-mêle. Il accorde parfois plus d'autorité aux ouvrages de seconde main, et cela, sans faire valoir aucune raison de son choix. Le R. P. se dispense aussi de faire le discernement entre les sources originales qu'il utilise. Les unes ont été écrites par des personnes éloignées des faits. D'autres nous ont été transmises par des témoins, mais au sujet de faits hors de leur compétence. Enfin il y a des documents de contemporains, capables d'apprécier les faits dont ils furent les témoins, mais intéressés à ne pas présenter ces faits sous leur vrai jour. Il aurait fallu n'accorder qu'une autorité relative à ces diverses catégories de documents.

En revanche le R. P. utilise ses sources avec une grande loyauté. C'est l'impression qui s'empare de ceux qui parcourent quelques pages de son livre. Et cette impression se change bientôt en conviction, en présence de nombreuses preuves de probité historique. L'auteur veut dire la vérité et toute la vérité ; pour lui, c'est une obligation rigoureuse. Nous ne voulons pas laisser croire cependant que nous acceptons toutes ses conclusions. Il nous paraît trop indulgent pour certains de ses confrères. Le Père de Beaubois en particulier (I, p. 292 suivv.) ne méritait pas autant de bienveillance.

L'appréciation de la condition des Jésuites du Canada après la suppression de leur Ordre par Clément XIV (1773) ne nous paraît pas non plus en harmonie avec les textes. A notre sens, le R. P. y abuse de l'argument du silence. Il est vrai que le document invoqué par le R. P en faveur de sa thèse, n'affirme pas que Mgr de Quebec a « promulgué régulièrement » le bref pontifical aux Jésuites de sa ville

épiscopale. Mais il ne faudrait pas se hâter de conclure que Mgr de Quebec n'a pas promulgué régulièrement le bref de Clément XIV. La suite du document nous montre même que cette démarche a été accomplie. En effet, Monseigneur y affirme que les Jésuites du Canada ne sont plus Jésuites. Voici le texte de la lettre de Mgr de Quebec à Mesdames de Pontbriaud, où il est question de la promulgation du bref de Clément XIV : Monseigneur réunit les Jésuites résidant à Quebec et leur dit qu'il avait le bref et l'ordre de le signifier. Cette démarche lui coûta beaucoup. Puis la lettre continue : « Nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuites, ont encore la réputation de Jésuites, et il n'y a que le gouverneur, moi et mon secrétaire, qui sachent au Canada, qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés... » (II, p. 214). Le silence des textes n'est donc qu'apparent, à la rigueur on pourrait dire qu'il n'existe pas. Le R. P. a vu cette objection, il se l'est posée franchement (II, p. 298). Mais sa réponse nous paraît tout à fait insuffisante. Nous tenons donc, pour notre part, qu'après le bref de Clément XIV, les Jésuites du Canada n'étaient plus véritablement Jésuites, malgré les apparences contraires.

Les faits nombreux rapportés par l'auteur ne sont pas suffisamment classés. Son livre contient des divisions, mais elles sont trop générales. Son récit aurait gagné à posséder des divisions systématiques plus détaillées. L'auteur se serait ainsi aperçu sans doute de certaines disproportions choquantes. On sera surpris de constater que le R. P. ne consacre qu'un seul chapitre (le 10e, II, p. 193 à 239) aux quarante dernières années du XVIIIe siècle, qui contient pourtant plusieurs événements importants, alors que l'histoire de la période précédente (1700 à 1760) couvre dix fois autant de pages (I, p. 1 à 411 et II, p. 1 à 191). Et plusieurs événements du commencement du XVIIIe siècle avaient cependant été racontés ailleurs (I, p. VIII). Nous constatons aussi que le R. P. s'étend réellement trop sur des faits secondaires de l'histoire du Canada, alors que plusieurs des faits principaux sont passés sous silence, ou n'obtiennent qu'une simple mention. Avec des divisions systématiques plus détaillées, son histoire eût eu plus de couleur locale. On a dit que son récit peut s'appliquer à n'importe quel peuple, si les noms propres sont changés. Nous aurions mieux connu en particulier l'organisation des Jésuites au milieu des Sauvages et parmi les Français, leurs relations avec le clergé séculier et régulier, etc. Nous voyons bien au cours du récit des éléments épars de réponse à ces diverses questions, mais nulle part il n'y a de tableau d'ensemble.

Nous avons insisté surtout sur ce qui nous a paru moins bien dans « Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe siècle ». Mais ce travail possède une grande valeur. On y trouve tous les éléments d'une excellente histoire. Ses sources sont nombreuses et sûres. Plusieurs étaient restées jusqu'ici inaccessibles. Il faut savoir gré au R. P. de les avoir mises sous nos yeux. Ses documents inédits lui permettaient d'envisager les événements sous un nouveau jour et d'aborder

de nouveaux problèmes. Il s'est acquitté de cette double tâche avec loyauté et science. Et si les conclusions préconisées par le R. P. n'emportent pas toujours l'assentiment du lecteur, cependant il faudra désormais en tenir compte. On peut dire que sur les points discutés de l'histoire du Canada le R. P. a fourni tous les éléments de solution de la part des Jésuites.

Le R. P. nous apprend que son ouvrage a été entrepris à la prière d'amis dévoués, pour compléter ses études antérieures sur les Jésuites du Canada au XVII[e] siècle (I, p. III). Après la restauration de leur Ordre les Jésuites ont repris les travaux de leurs devanciers au milieu des Canadiens. Il resterait encore à raconter un demi siècle de labeurs apostoliques. Espérons que le R. P. consentira à poursuivre son œuvre jusqu'au bout. Il a dressé le plus beau monument à la gloire des Jésuites de la nation canadienne, c'est à lui qu'il appartient de terminer son œuvre en la couronnant.

FR. D. DE LAMOTHE, O. P.

CH. TERLINDEN. *Guillaume I[er] roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique* (1814-1830). *Étude politique et diplomatique d'après les archives de la Secrétairerie d'État du Saint-Siège et d'autres documents inédits.* T. I. *La lutte entre l'Église et l'État* (1814-1826). T. II. *Le concordat* (1826-1830). (École des sciences politiques et sociales [de Louvain].) Bruxelles, A. Dewit, 1906, 2 vol. in-8, XXI-526 et 470 p.

Lors de la chute de Napoléon et du premier traité de Paris, les catholiques belges, confiants dans la parole solennellement donnée par les Puissances purent croire un instant que désormais toute liberté serait accordée à l'Église (1), et que la Belgique retournerait sous le sceptre de la maison d'Autriche. Bientôt, cependant, la nomination du prince d'Orange comme gouverneur-général de la Belgique causa un premier et vif désappointement dans le pays.

Beaucoup y voyaient les plus sinistres présages pour la religion : Comment maintenir la paix et la concorde entre sujets de religions différentes? Les Belges n'avaient-ils pas droit à un gouvernement *assorti* à leur religion, à leurs besoins et à leurs inclinations?

Et en dehors même des intérêts religieux, combien d'autres questions divisaient encore les deux pays, lesquels, de par la volonté des Puissances, n'allaient plus faire qu'un seul royaume?

(1) Le duc de Beaufort, gouverneur-général pour la Belgique au nom des puissances alliées, s'adressa le 7 mars 1814, aux autorités ecclésiastiques, leur déclarant que « les affaires ecclésiastiques resteraient en mains des autorités spirituelles, qui soigneraient et surveilleraient tous les intérêts de l'Église. » V. p. 11.

Intérets économiques, situation commerciale et industrielle, charges et ressources financières, organisation et traditions politiques, langues et mœurs paraissaient non seulement opposés mais même inconciliables entre les deux pays.

C'est ce qui fait dire, avec infiniment de raison, par M. Terlinden, que forcément l'*amalgame*, la réunion intime et complète, que prescrivaient les articles de Londres, ne pourrait se faire qu'en sacrifiant l'une des nationalités à l'autre (p. 20).

C'est ce qui allait fatalement arriver.

Le roi Guillaume était calviniste dans l'âme, issu d'une famille qui avait dû son élévation au calvinisme le plus sectaire, et qui toujours s'en était montré le champion. Déjà au lendemain de son avénement, le roi ouvrit l'hostilité contre l'Église en expulsant brutalement du pays le chargé d'affaires pontifical Ciamberlani, qui était venu à Malines pour ramener la paix entre une partie du clergé et le vicaire-général Huleu.

Ce triste début faisait présager bien d'autres maux.

M. Terlinden, dans le beau livre qui nous occupe, montre à quelles luttes ardentes donnèrent lieu successivement l'adoption de la loi fondamentale, le serment constitutionnel, les arrêtés royaux sur l'enseignement, la création surtout du collège philosophique. Il est vrai que dans la question de la loi fondamentale, Guillaume était moins coupable que victime lui-même des articles de Londres.

Après le rejet du projet de loi fondamentale par les notables belges, il était impossible, conclut M. Terlinden d'après M. de Gerlache, de céder et de reviser le projet. Le roi ne pouvait remettre en question les conditions essentielles imposées par les Puissances. D'autre part, après que les États généraux des provinces septentrionales avait adopté la nouvelle Loi fondamentale à l'unanimité, la leur renvoyer avec des changements uniquement désirés par les Belges, eût été introduire un nouveau germe de division entre les deux peuples.

Guillaume déclara donc, malgré le vote des notables belges, que la Loi fondamentale était bien et dûment acceptée et il la promulgua le 24 août 1815 (p. 28).

C'était le premier fruit de cette union contre nature inventée par l'Angleterre pour sauvegarder le principe qui présida aux remaniements territoriaux faits par les Puissances, tout en conservant, à son profit à elle, les colonies hollandaises dont elle s'était emparé pendant la guerre.

Les difficultés concernant le serment à la nouvelle Loi fondamentale ne furent qu'un corollaire des doctrines qui avaient fait rejeter la Loi par la majorité des notables belges. En effet, si déjà beaucoup de Belges étaient mécontents de la manière dont on avait procédé à la rédaction de la nouvelle constitution et à la composition de l'assemblée des notables, la Loi fut surtout rejetée parce que les évêques en avaient condamné le projet comme attentatoire aux droits de l'Église.

« Il ne s'agit, nous dira-t-on, écrivit l'evêque de Tournai, que d'une

protection civile [accordée au culte protestant]... Mais cette protection civile, que les catholiques sont appelés à consentir et à sanctionner par leur suffrages, appellera au milieu d'eux les erreurs, les hérésies, les dangers les plus redoutables, en un mot ce que notre religion nous ordonne d'éviter comme le plus grand des malheurs » (p. 89).

Aussi la plupart des Belges refusèrent le serment de fidélité à la Loi fondamentale quand le roi l'eut déclarée adoptée.

Fort de l'appui qu'aux premiers jours la diplomatie pontificale n'avait pas marchandé au jeune royaume (1), et encouragé par les regrettables dissensions que la question du serment provoquait dans le clergé, le gouvernement se crut assez fort pour briser toutes les résistances et eut recours aux mesures les plus violentes, dirigées contre le clergé et surtout contre l'évêque de Gand, Mgr de Broglie. En même temps la question fut soumise au Saint-Siège tant par les irréductibles du clergé d'une part, que par le gouvernement lui-même.

L'auteur relate au long les incidents de ces pénibles négociations qui acquirent un caractère particulièrement délicat par suite du serment du prince de Méan et de la présentation de la candidature de l'ancien prince-évêque de Liège au siège de Malines.

Les pages du travail de M. Terlinden relatives à l'élévation de Mgr de Méan sont particulièrement soignées et méritent de fixer l'attention, d'autant plus que la question soulevée à ce moment passionnera encore les catholiques de 1830 et ne sera définitivement tranchée qu'après la remarquable brochure du cardinal Sterckx de 1862 et l'approbation solennelle donnée par le pape Léon XIII à l'esprit de sage prévoyance qui inspira notre constitution nationale.

Nous ne pouvons suivre pas à pas l'exposé de M. Terlinden; la plupart des faits qu'il traite sont du reste, trop rapprochés de nous et ont été trop souvent racontés pour que les lecteurs de la *Revue d'Histoire Ecclésiastique* ne connaissent tous, dans leur ensemble, les phases principaless de cette longue lutte entre le roi calviniste et le clergé et la population catholiques des Pays-Bas.

Aussi ce n'est point le mérite du livre dont nous nous occupons, d'avoir révélé les grands faits de cette période. Ils étaient connus. Mais le travail de M. Terlinden se recommande surtout parce qu'il donne une connaissance complète et exacte de tous ces incidents, avec leurs tenants et leurs aboutissants, et avec les multiples négociations auxquelles ils donnèrent lieu; — parce que, grâce au dépouillement d'archives, restées secrètes jusqu'aujourd'hui, M. Terlinden a pu faire sur les hommes et les faits de cette période une lumière pleine et entière.

(1) C'est ainsi que le cardinal Consalvi, au Congrès de Vienne, avait refusé de prendre sous son patronage le mémoire des vicaires-généraux de Gand, du 8 octobre 1814, dans lequel ceux-ci demandaient des garanties pour le culte catholique, au moment où la Belgique allait être livrée à un prince protestant. Le cardinal estimait que « qui demande trop n'obtient rien » (p. 145).

De cet examen, basé sur des sources de première valeur, la figure du roi Guillaume, certes, ne sort pas grandie ; et si une justification de la séparation de 1830 était encore requise, le livre de M. Terlinden la fournirait, lumineuse, irréfutable.

Les sources principales auxquelles l'auteur a eu recours sont : les documents jusqu'ici encore strictement inaccessibles de la Secrétairerie d'État et de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, aux archives vaticanes à Rome, — les papiers du prince de Méan aux archives de l'archevêché de Malines, — les documents provenant de la Bibliothèque de Jonghe, concernant les négociations du comte de Celles, au *British Museum* à Londres, — les papiers de van Gobbelschroy aux archives générales du royaume à Bruxelles. Quant aux papiers de Van Maenen et à d'autres fonds qui avaient été examinés déjà par le P. Albers, l'auteur a mis à contribution le travail consciencieux de cet auteur. Si bien que nous ne craignons pas d'être contredit quand nous affirmons que le travail de M. Terlinden, constitue un travail définitif. S'il a un défaut, c'est peut-être d'être trop complet. Certains faits de second ordre y sont notamment exposés avec un luxe de détails qui fatiguent parfois le lecteur ; mais ne valait-il pas mieux épuiser, du coup, la matière ? Nous le pensons avec M. Terlinden, et c'est de tout cœur que nous souscrivons à l'appréciation de M. Poullet, dans les *Archives belges* (1906, n° 212) : « M. Terlinden a enrichi notre littérature historique d'un ouvrage aussi remarquable qu'intéressant. »

J. Laenen.

Eug. et Th. Gossin. *Vie de M. J. Gossin.* Paris, Oudin, 1907. In-12, x-474 p.

M. J. Gossin n'est pas un inconnu dans l'histoire ecclésiastique du XIX^e^ siècle ; sa vie se confond tellement avec celle des grandes œuvres de charité, qu'il eut été difficile d'en dissimuler l'éclat. Des articles et opuscules en avaient déjà relaté certains traits ; mais il importait que ces détails ne fussent pas perdus ; il fallait une vue d'ensemble, nous faisant connaître cet homme extraordinaire dans sa vie publique et dans sa vie privée. MM. Eugène et Théodore Gossin, ses fils, se sont successivement attachés à cette œuvre à la fois édifiante et intéressante. Dans ce monument élevé à la mémoire d'un père, nous lisons non des phrases à effet, mais un récit d'évènements serrés ; les auteurs se sont entourés des garanties de sincérité et d'exactitude ; quand on a parcouru cette biographie, on a conscience d'avoir lu un livre sérieux.

Il ne nous appartient pas de rappeler ici ce que fut Gossin dans sa vie privée et familiale : né le 20 janvier 1789 aux sombres jours de la Révolution, privé dès l'âge de cinq ans de son père guillotiné par la

Convention, il eut un caractère trempé et se montra, en toutes circonstances, le noble ennemi du respect humain. Nous ne nous attarderons pas à exposer ici ses talents littéraires et juridiques : avocat consultant, il dut résoudre les questions de droit les plus épineuses, au moment où les nouvelles lois civiles et religieuses étaient encore peu connues et où des contrats, élaborés sous l'ancien régime, offraient d'inextricables difficultés d'interprétation. Il fut partisan de la monarchie légitimiste et refusa, en 1830, de prêter un serment, qui l'eut rendu infidèle à Charles X en exil. Ce que nous voulons faire spécialement remarquer, c'est la place qu'il tient dans l'histoire de la charité contemporaine. Il alimenta son zèle passionné de charité aux sources des François de Sales, des Vincent de Paul, des Ollier, des Bérulle etc., dont il faisait sa lecture ordinaire. En 1820, il entra dans le conseil de la maison de refuge, organisée en faveur des jeunes condamnés; avant sa fondation, ces jeunes délinquants, soumis à de nombreux dangers à leur sortie de prison, étaient victimes de récidives. De 1834 à 1839, il devint membre, puis vice-président de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Les deux grands titres de gloire de M. Gossin, c'est d'avoir été le second président général de la Société de Saint-Vincent de Paul et le fondateur de l'Œuvre de Saint-François Régis. Nul n'ignore dans quelles circonstances naquit en 1833, la Société de Saint-Vincent de Paul. En 1844, son premier président, M. Bailly démissionna; M. Gossin désigné pour prendre sa succession, accepta sur le conseil du P. de Ravignan et de Mgr Affre; les auteurs nous décrivent au ch. XIII ce que fut cette présidence en activité et en fruits.

Dès sa jeunesse, M. Gossin eut l'attention attirée par le grand nombre d'unions illicites et par le triste état individuel et social, qui en résultait. En 1825, il eut la première idée d'organiser, à Troyes, une société pour le mariage civil et religieux des pauvres; à Paris, il continua, sur la prière des dames de Charité de Saint-Sulpice, à s'adonner à cette laborieuse occupation; néanmoins, arrêté par les difficultés, il avait toujours ajourné le projet de donner à cette œuvre l'extension dont elle était susceptible. Le 20 juin 1824, sur le tombeau de saint François Régis à La Louvese il forma le vœu de s'occuper « sans cesse de la réhabilitation isolée d'un certain nombre d'unions illicites par le moyen du mariage ». L'œuvre était créée. En 1855, à la mort de son fondateur, elle avait régularisé à Paris, plus de 26.000 mariages et procuré à plus de 18.000 enfants le bienfait de la légitimation.

P. Demeuldre.

TH. GRANDERATH, S. J., *Histoire du Concile du Vatican depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation*, d'après les documents authentiques, éditée par le P. CONRAD KIRCH, S. J., et traduit de l'allemand par des religieux de la même Compagnie. Tome I. *Préliminaires du Concile*. Bruxelles, Albert Dewit, 1908. In-8, XIV-590 p.

Dans l'histoire des faits et des idées du monde moderne, le concile du Vatican marque comme événement d'importance capitale et d'influence durable. Il intéresse au plus haut point la science théologique, surtout la théologie positive et historique, vers laquelle se tourne de préférence l'attention de nos contemporains. Et ceci est vrai non seulement à cause des définitions et des enseignements solennels consignés dans ses deux « constitutions dogmatiques » et dans les canons y annexés, mais aussi à raison des questions théoriques et pratiques qui ont été soulevées et des documents de toute sorte qui ont été produits et discutés à son occasion.

Le P. Granderath est le seul qui, jusqu'à présent, ait retracé, dans leur ensemble et d'après toutes les sources officielles, les préliminaires, les débats et les péripéties de cette assemblée mémorable (1). C'est donc bien mériter de la science historique que de généraliser l'utilité de son œuvre, en la mettant à la portée de tous les lecteurs de nationalité et de langue françaises.

Ce premier volume est consacré en entier aux préparatifs et prodromes du concile, à ce que l'auteur appelle sa « préhistoire », qui a commencé officiellement le 29 juin 1867. C'est en ce jour que Pie IX, après avoir demandé l'avis des cardinaux et d'un grand nombre d'évêques, annonça au monde le hardi projet qu'il avait conçu et fixa la date d'ouverture au 8 décembre 1869. Presque aussitôt et comme suite à cette proclamation, était instituée la « Congrégation spéciale directrice des affaires du futur concile général ». Elle s'adjoignit sans tarder cinq commissions auxiliaires : celle *de la doctrine*, nommée aussi commission dogmatique ; celle *de la discipline* ; celle *des réguliers* ; celle *des Églises orientales et des missions* ; celle *des affaires politico-ecclesiastiques*. Elle étudia ensuite par elle même et résolut la grave et délicate question des membres à inviter ; elle détermina à l'avance la marche des délibérations conciliaires, qui se dérouleraient, comme en trois étapes successives, au sein des diverses « députations », puis dans les « congrégations générales » et les sessions publiques ; enfin, elle élabora point par point le règlement du concile, qui fut promulgué le 27 novembre 1869. En même temps, les différentes « commissions prosynodales » s'étaient mises à l'œuvre et rédigeaient une foule de projets ou, plutôt, d'avant-projets. De ceux-ci, quelques-uns seulement devaient venir plus tard en discussion ; mais tous, comme on le

(1) Cfr notre analyse des deux premiers volumes de l'édition allemande dans la RHE. t. VII (1906), pp. 127-163.

verra par l'analyse qu'en a faite le P. Granderath, contiennent au moins des indications précieuses sur les idées et les tendances doctrinales et disciplinaires en faveur dans les hautes sphères ecclésiastiques. De son côté, l'épiscopat de divers pays faisait parvenir à Rome une autre série d'avant-projets ou *postulata*, série éminemment révélatrice des besoins et des aspirations de toutes les parties de la chrétienté.

Cependant, dans le monde intellectuel et politique, l'annonce du concile œcuménique n'avait point passé inaperçue. Immédiatement un double courant s'était dessiné : pendant que la plupart des catholiques se réjouissaient hautement, le rationalisme et le gallicanisme étaient en défiance et songeaient à se mettre sur la défensive. C'est en France et du milieu des gallicans que cette défiance éclata d'abord au grand jour, par la publication d'un livre intitulé : *Du concile général*. L'auteur, Mgr Maret, doyen de la Faculté de théologie de Paris, niait l'infaillibilité pontificale entendue au sens traditionnel ; il partageait le pouvoir suprême dans l'Église et, par conséquent, le magistère infaillible, entre le Pontife romain et le corps épiscopal. Bientôt, en Allemagne, en Bavière surtout, l'agitation s'annonça plus vive encore. Là aussi, elle était principalement dirigée contre l'infaillibilité papale, dont la définition devait sortir, prétendait-on, des délibérations du concile. La polémique prit dès le début un ton extrêmement passionné et agressif, soit dans cinq articles de l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, parus en mars 1869, soit dans leur réédition sous le pseudonyme de *Janus*, soit dans une brochure portant pour titre : *Réflexions destinées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité pontificale*. Tous ces écrits, on l'a su depuis, étaient l'œuvre de l'homme alors le plus renommé dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, de Döllinger, qui pourtant n'a jamais avoué sa paternité à l'égard des deux premiers. A ces attaques plusieurs réponses furent opposées, parmi lesquelles on distingue l'*Anti-Janus*, d'Hergenröther. D'autre part, tandis qu'une certaine presse essayait d'étendre le cercle de l'agitation et de provoquer, surtout dans le grand-duché de Bade, des manifestations populaires, l'élite de l'Allemagne croyante, dans une *Assemblée générale des sociétés catholiques*, en septembre 1869, saluait « avec une pleine confiance » l'approche du concile œcuménique et ne demandait aux pouvoirs publics que d'en sauvegarder la liberté.

Dans ces circonstances difficiles, l'attitude de l'épiscopat allemand fut à la fois prudente et digne : on eût voulu l'entraîner dans le courant de l'opposition ouverte, il se garda bien d'y entrer. En revanche, il rédigea deux lettres collectives, l'une pour les fidèles, l'autre pour le Saint-Père. Toutes deux respirent l'amour de la paix et le zèle apostolique le plus pur, en même temps qu'un dévouement absolu à l'Église et à son Chef suprême ; mais dans celle qu'ils adressent à Pie IX, les évêques lui manifestent respectueusement leur persuasion que, *en ce qui concerne l'Allemagne*, la définition de l'infaillibilité serait inopportune.

Si nous revenons en France, nous constatons, à la suite du P. Granderath, que Mgr Dupanloup ne se crut pas obligé à la même réserve que gardaient ses collègues d'outre-Rhin. Il avait précédemment, dans une belle lettre à son clergé, applaudi hautement à la convocation du concile. Cela ne l'empêcha pas, dès qu'on discuta l'infaillibilité, qu'il avait jadis défendue et à laquelle il prétendit toujours croire, de se lancer, avec son éloquence et sa fougue naturelles, dans la mêlée contre l'opportunité. Les *Observations* qu'il publia à ce sujet provoquèrent l'intervention en sens contraire de Mgr Dechamps, archevêque de Malines. Ainsi, même avant le concile, la controverse se trouvait engagée sur une question qui n'était jusque-là, en aucune façon, marquée comme devant figurer à l'ordre du jour de l'assemblée à venir.

Le volume que j'ai en main retrace fidèlement les phases diverses de cette polémique, aussi instructive que peu réjouissante. Il montre ensuite l'attitude, d'abord sympathique, mais bientôt antipathique ou abstentionniste, adoptée à l'égard du concile par les évêques orientaux non-unis et par les protestants. Il montre de même les pouvoirs séculiers se décidant finalement à rester spectateurs officiellement indifférents, et cela en dépit, d'une part, des sentiments d'impuissante malveillance de l'Italie et des menées franchement hostiles de la Bavière, et, d'autre part, des velléités manifestées par Napoléon III d'envoyer un représentant aux grandes assises vaticanes.

On devine, d'après cette brève analyse, que de choses sont contenues dans ces pages et de quel intérêt en sera la lecture. Ajoutons que la traduction se recommande par sa fidélité et sa clarté. A ce double titre, l'*Histoire du Concile du Vatican* se distinguera avantageusement de beaucoup d'autres traductions d'œuvres théologiques allemandes. C'est à peine si, ici, les yeux d'un Argus, démesurément écarquillés, découvriront, très rarement du reste, peut-être quelques dizaines de fois, l'omission d'un mot ou d'un tout petit membre de phrase sans importance pour l'expression de la pensée ou en modifiant au plus la nuance. Les traducteurs n'ont rien négligé pour remplir leur tâche à la perfection. Ils sont parvenus, au prix de recherches parfois très laborieuses, à rétablir dans leur texte original les nombreuses citations françaises dont le P. Granderath avait enrichi son œuvre ; ils ont en outre, autant que possible, vérifié sur les originaux leur interprétation de tous les autres extraits déjà traduits par l'auteur ; enfin, ils ont facilité la confrontation de leur travail avec l'édition allemande, en insérant partout la pagination de celle-ci. Après cela, qui n'attendrait avec une légitime impatience les tomes second et troisième, qui doivent faire suite à celui que nous venons de parcourir ?

J. Forget.

CHRONIQUE (1).

Allemagne. — Dans les questions relatives au Nouveau Testament et aux origines chrétiennes, M. W. Wrede, professeur à Breslau, mort en novembre 1906, représentait les opinions de la fraction la plus radicale de la critique allemande. On se rappelle en particulier la controverse que provoqua, il y a quelques années, son ouvrage *Das Messiasgeheimnis in den Evangelien* (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 590 s.). Depuis sa mort, on a publié un certain nombre de ses conférences et de ses études. *Die Enstehung der Schriften des Neuen Testaments (Lebensfragen*, éd. H. Weinel. Tubingue, Mohr, 1907. In-8, 112 p.) renferme trois conférences qu'il donna au gymnase de Liegnitz, en 1904, sur l'origine des livres du N. T. Elles sont destinées au grand public et, malgré leur brièveté, elles se distinguent par une grande clarté dans l'exposition. Parmi les épîtres de S. Paul, les lettres pastorales, dans lesquelles on veut bien, en passant, signaler quelques billets authentiques, sont renvoyées au commencement du IIe siècle; l'épître aux Éphésiens et la seconde aux Thessaloniciens sont placées vers la fin du Ier siècle. La finale de *Rom.* serait constituée par une lettre aux Éphésiens. — L'authenticité de tous les écrits johanniques est niée, et l'Apocalypse (c. a. 90) attribuée à un autre auteur que l'Évangile dû à un judéo-chrétien qui n'est ni l'Apôtre ni le Presbytre. — Touchant la composition littéraire des Synoptiques, M. Wrede admet les opinions critiques courantes ; mais il se montre radical dans la négation de la valeur historique. Même l'Évangile de Marc ne nous donne pas une description de la vie réelle de Jésus. Le troisième évangile et les Actes n'ont pas pour auteur S. Luc, à qui on peut tout au plus attribuer la *Wirquelle*. — Inauthentiques aussi toutes les épîtres catholiques, qui ne sont d'ailleurs pas des lettres. L'épître de Jacques est placée entre 110 et 140; la *IIa Petri* vers 150. — L'ouvrage se termine par un rapide aperçu de l'histoire du Canon du N. T. (p. 104 s.) Il pourra donner au public cultivé une idée des vues de l'école critique libérale sur la genèse des livres du Nouveau Testament.

On a réuni dans un autre opuscule *(Vorträge und Studien*. Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8, xvi-231 p.) des conférences ou des articles de

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

M. Wrede sur la critique biblique et la théologie, sur la théologie et l'histoire des religions, sur le royaume de Dieu et son caractère eschatologique dans la prédication de Jésus, sur l'origine des narrations prétendues légendaires relatives à la mort de Judas (elles proviendraient de passages des Psaumes appliqués au Messie), sur l'origine davidique de Jésus (qui est tenue, comme la naissance à Béthléem, pour une conséquence tirée de la foi à la Messianité ; *Marc.* XII, 35-37, quoique contraire à la filiation davidique, serait cependant un morceau postérieur d'apologétique chrétienne), sur le caractère et le but du quatrième évangile (qui tend surtout à justifier le christianisme contre le judaïsme).

— M. G. Heinrici a consacré une étude très érudite au caractère littéraire des écrits du Nouveau Testament (*Der literarische Charakter der neutestamentlichen Schriften.* Leipzig, Dürr'sche Buchh., 1908. In-8, VIII 127 p.). L'auteur veut montrer qu'on ne peut pas faire rentrer ces livres dans les divers genres de la la littérature ancienne, juive ou grecque. Produits de la foi, ils ont été écrits pour provoquer la foi ; de nouveaux besoins ont créé des formes littéraires nouvelles. Seuls, les Actes des Apôtres se laissent cataloguer dans les cadres de la littérature grecque ; de plus, dans quelques unes des épîtres catholiques, on peut reconnaître l'influence de modèles non-chrétiens. La langue même du Nouveau-Testament n'est pas simplement la κοινή ; elle présente un caractère tout particulier. — M. Heinrici nous semble avoir exagéré un des côtés du problème. On ne peut pas mettre en doute l'originalité des écrits du Nouveau Testament, même au point de vue de la forme. Écrits d'occasion provoqués par les besoins de la prédication évangélique, et animés d'un esprit tout nouveau, ils ne sont sans doute pas, au moins pour la plupart, à considérer comme des œuvres littéraires proprement dites, et on ne peut reconnaître en eux une imitation consciente et voulue des genres cultivés par les écrivains juifs ou grecs. Mais il ne faut pas d'autre part dissimuler les affinités qui les rattachent, malgré la différence du contenu et les particularités du but poursuivi, à la littérature contemporaine. — Dans la question synoptique, M. Heinrici semble vouloir en revenir au système de la tradition orale.

— Le jour approche, où nous posséderons une édition strictement critique de l'histoire ecclésiastique de Sozomène. M. J. Bidez, professeur à l'université de Gand, le savant éditeur d'Évagrius, a été chargé par la *Kirchenväter-Kommission* de l'Académie de Berlin, de préparer aussi une édition scientifique des autres historiens grecs de l'Église, Eusèbe excepté. Voici qu'il vient de nous donner en partie les *Prolegomena* au texte de Sozomène, dans un fascicule des *Texte und Untersuchungen* (3e sér., t. II, fasc. 2b) : *La tradition manuscrite de Sozomène et la Tripartite de Théodore le Lecteur* (Leipzig, J. C. Hinrichs, 1908. In-8, IV-96 p. M. 4). — Chose étonnante, de Sozomène il ne semble exister que huit manuscrits, dont le plus ancien date du XIVe siècle, et dont trois seulement sont des témoins du texte indépendants l'un de l'autre. De ces trois manuscrits, l'un n'a pas été employé jusqu'ici ; l'autre n'a encore été utilisé que partiellement, et le troisième

a été examiné par Hussey, mais d'une manière très négligente et inexacte. Les bases de l'édition seront donc complètement renouvelées. Mais la restitution critique du texte soulève des problèmes assez compliqués. Une grande partie de l'Histoire de Sozomène a été copiée dans l'Histoire tripartite grecque de Théodore le Lecteur (VI^e^ siècle), et aussi, en partie indépendamment de Théodore, dans l'*Historia tripartita* de Cassiodore. Or, de l'Histoire tripartite de Théodore deux livres au moins existent encore, et de plus un *Épitome* en est conservé dans deux manuscrits. On aperçoit tous les travaux qui vont s'imposer en conséquence à l'éditeur, pour ne rien ajouter de la recherche des citations dans les auteurs qui ont utilisé directement Sozomène, comme Nicétas Acominatus, etc. CHR. BAUR, O. S. B.

— Dans une thèse intitulée : *Personal- und Amtsdaten der Trierer Erzbischöfe des 10-15 Jahrhunderts* (Greifswald, H. Adler, 1908. In-8, 65 p.), M. K. LÖHNERT a retracé, d'après une étude approfondie des sources, la carrière des archevêques de Trèves depuis Ruotbert (931-956) jusqu'à Johann II (1456-1503).

— M. K. RIEDER vient d'éditer, pour la *Commission royale d'histoire de Bade*, un énorme recueil de bulles pontificales relatives au diocèse de Constance : *Römische Quellen zur Konstanzer Bistumsgeschichte zur Zeit der Päpste in Avignon* (Innsbruck, Wagner, 1908. In 8, XC-738 p.). Cette remarquable publication contient, soit en analyse, soit *in-extenso*, les suppliques et les bulles de sept papes depuis Clément V jusqu'à Grégoire XI (n^os^ 1-1927), ainsi que le résumé d'actes pontificaux de diverses natures : *census, visitationes, servitia, annatae, diversa cameralia* (n^os^ 1928-2146). Il est inutile d'insister ici sur l'intérêt que présente, d'une manière générale, pour un diocèse déterminé, la mise au jour de documents des Archives vaticanes de l'époque d'Avignon. Nous devons signaler néanmoins la bonne introduction de 90 pages dans laquelle M. Rieder retrace l'histoire des relations de la cour romaine avec le diocèse de Constance aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et nous initie aux élections des évêques, aux rapports des grandes abbayes de Reichenau, de Saint-Gall, d'Einsiedeln et de Kempten avec Rome. Remarquons surtout le chapitre traitant des provisions de bénéfices ecclésiastiques et de la collation des dignités chapitrales sous les papes avignonnais. Somme toute, conclut l'auteur, la situation spéciale créée dans ce domaine, par ces pontifes et leurs prédécesseurs, n'est pas sensiblement différente au XIV^e^ siècle à Constance de ce qu'elle était dans les autres diocèses d'Allemagne. L'érudition et le soin minutieux que M. Rieder a apportés à l'édition de son recueil d'actes, met celui-ci au premier rang des publications analogues auxquelles les Archives vaticanes ont déjà donné lieu. H. N.

— L'*Archiv für Reformationsgeschichte* vient d'éditer un troisième *Ergänzungsband* : *Der Briefwechsel der Schweizer mit den Polen*, par le D^r^ TH. WOTSCHKE (Leipzig, M. Heinsius, succ., 1908. In-8, 443 p.). L'auteur a publié précédemment dans différentes revues allemandes des études

concernant l'histoire de la Réforme en Pologne. Ces monographies consacrées à des Polonais réformés ou à des communautés protestantes sont basées en grande partie sur des correspondances échangées dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle entre la Suisse et la Pologne. Mais la plupart de ces lettres étaient encore inédites. La bibliothèque de Zurich en possède une collection importante, allant de 1546 à 1593, que M. Wotschke publie aujourd'hui, en y ajoutant quelques pièces trouvées ailleurs. Il donne ainsi un ensemble de 527 lettres, qui se suivent dans l'ordre chronologique. Certaines correspondances, notamment de Calvin ou de Bèze, ont déjà été imprimées ailleurs ; l'éditeur se contente d'y renvoyer. Les billets qui n'ont pas d'importance, sont résumés très brièvement. Cette volumineuse correspondance entre des réformés de la Pologne et leurs compatriotes résidant en Suisse ou des docteurs de la Réforme à Zurich, à Genève ou à Bâle est capitale pour tout ce qui concerne l'histoire de la Pologne pendant un demi siècle d'agitation. Le règne de Sigismond-Auguste, l'élection de Henri de Valois, la répression de l'hérésie, tous les événements de l'époque y sont exposés, parfois, il est vrai, d'une manière assez peu objective ; mais la très grande majorité des lettres traitent des dissentiments au sein de l'Église réformée. Que de professions de foi envoyées pour *visa* à des docteurs improvisés ! Que d'incriminations contre ceux qui ne sont pas d'accord avec tel prédicant sur la doctrine du mariage, du baptême, de la cène, de la prédestination, de la rédemption, de la Trinité, etc. ! Hormis la haine contre l'Église catholique, l'accord n'existe sur aucun point. Pour faire connaître les différents correspondants, M. Wotschke ajoute au texte des notes, qui sont un peu trop sobres : plusieurs de ces théologiens d'occasion n'ont pas laissé de traces dans l'histoire générale, et au lieu de savoir que dans telle revue, qu'il est difficile de se procurer, on trouve des détails sur leur vie ou leur doctrine, il eût été préférable d'avoir ici même les éclaircissements nécessaires à l'intelligence de leurs élucubrations. H. D. J.

— M. F. Binder dirige depuis 1858 la publication des *Historisch-politischen Blätter*. Les principaux collaborateurs de ce périodique ont voulu lui témoigner leur reconnaissance en consacrant la première partie du tome CXLI de la collection, à une publication jubilaire (320 p.) où ils ont réuni des études très variées. Nous en signalons ici quelques-unes : Baumann, *Beiträge zur Geschichte, Topographie und Statistik des Erzbistums Munchen und Freising* ; P. M. Baumgarten, *Inklusen bei St-Peter in Rom* ; Duhr, *Der bayerische Historiograph Andreas Brunner* ; Franz, *Die Leistungen und die Aufgaben der liturgischen Forschung in Deutschland* ; Keppler, *Siena* ; Knoepfler, *Konstantins Kreuzvision* ; Krieg, *Smyrna und Ephesos* ; Pastor, *Der Ursprung des schmalkaldischen Krieges und das Bündnis zwischen Papst Paul III und Kaiser Karl V* ; Paulus, *Rom und die Blutezeit der Hexenprozesse* ; Roesler, *Der Stifter der Christlichen Schulbrüder und sein neuester Biograph*.

— Le tome XX de la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche* a paru (Leipzig, Hinrichs, 1908 In-8, 860 p.). Dans un Avis aux

lecteurs, l'éditeur s'explique sur les développements qu'a pris l'ouvrage. On avait espéré d'abord, en abrégeant certains articles et en serrant l'impression, maintenir dans la troisième édition, le nombre de volumes de la deuxième (dix-huit). Mais il a fallu non seulement donner aux anciens articles les développements exigés par l'état actuel de la science, mais encore ajouter de nombreux articles sur les théologiens disparus, sur les questions nouvelles posées, sur l'évolution des Églises dans la dernière partie du XIX^e^ siècle. Pour ne pas diminuer la valeur de l'ouvrage, on s'est vu forcé de porter le nombre de volumes à vingt et un, auxquels viendra s'ajouter un volume de tables.

Le tome que nous annonçons, renferme un grand nombre d'études, la plupart fort courtes. Voici les plus développées : *Traktarianismus* (Buddensieg, p. 18-53), *Transsubstantiation* (Kattenbusch, p. 55-79), *Universitäten* (Horn, p. 266-282), *Unsterblichkeit* (Runz, p, 282-301), *Theologisches Unterrichts- und Bildungswesen* (Cohrs, p. 301-318), *Valentinus* (Preuschen, p. 395-417), *Vatikanisches Konzil* (Mirbt, p. 445-474), *Kirchliche Verfassung* (Harnack, p. 508-546), *Versöhnung* (Kirn, p. 552-576), *Vorsehung* (Lobstein, p. 740-762), *Waldenser* (Boehmer, p. 799-840). Signalons encore l'article *Vater Unser* de M. Haussleiter (p. 431-445). M. V. Schultze a écrit les notices sur les empereurs romains Trajan, Valens, Valentinien I-III, Valérien, Vespasien. Les articles sur les papes Urbain I-VI ont pour auteur M. Hauck ; M. Benrath a traité d'Urbain VII et d'Urbain VIII ; M. Böhmer, des quatre papes du nom de Victor ; M. Krüger, de Vigile.

— Les *Schriften der Lehranstalt für die Wissenschaft des Judentums* (Berlin) ont été inaugurés l'an dernier par deux dissertations de M. J. Elbogen (Berlin, Mayer et Müller, 1907. In-8, x-192 p. M. 5). La première *(Die Hauptstücke des täglischen Morgengebetes)* est consacrée aux éléments par lesquels commence la liturgie synagogale, le *Sch'ma* et la *Tefilla ;* l'auteur explique ces appellations techniques, et étudie l'âge et le texte des prières. La seconde a pour titre : *Der Kultus des Versöhnungstages in liturgischer Bearbeitung.* Il s'y agit d'une partie importante de la liturgie du jour de l'Expiation, l'*Abôda.* M. J. Elbogen a amplement utilisé les textes retrouvés dans les *Geniza* juives, conservés à Oxford et à Cambridge.

— Le volume publié à l'occasion de la quarante-neuvième réunion des philologues allemands *(Festschrift zur 49. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner in Basel im J. 1907.* Leipzig et Bâle, C. Beck, 1907. In-8, v-538 p.) contient vingt et un mémoires, parmi lesquels nous signalons celui de M. R. Thommen, *Die Einführung des gregorianishen Kalenders in in der schweizerischen Eidgenossenschaft* (p. 279-294), et celui de M. A. Rossat, *La poésie religieuse patoise dans le Jura bernois catholique* (p. 383-447).

— Quelques heureuses modifications sont à signaler dans les dernières livraisons du *Theologischer Jahresbericht* pour 1906 (Leipzig, 1908, Heinrius Succ.). D'abord l'histoire de l'art a été séparée de la théologie pratique

et forme maintenant un fascicule à part *(Kirchliche Kunst.* 98 p. M 4). La matière a été exposée, comme les années précédentes, par M. Stuhlfauth, de façon très complète et très objective. Dans la sixième section : *Praktische Theologie* (149 p. M. 5,40), on a réuni sous une même rubrique la littérature catholique *(Die katholische Literatur zur praktischen Theologie).* Cet article écrit par M. F. Keller, pasteur à Heimbach, signale toutes les publications relatives à la prédication, à l'ascétisme, à la théologie pastorale, à l'enseignement du catéchisme, aux œuvres sociales et charitables, etc.

— Jusqu'en 1895, la *Zeitschrift des deutschen Palästinavereins* donnait chaque année un aperçu sur les nouvelles publications relatives à la Palestine. Pour ne pas encombrer la revue, on décida alors de publier annuellement une liste des ouvrages parus ; mais cette liste ne fut dressée qu'une fois, pour l'année 1895, par M. Guthe. Depuis lors, les chercheurs doivent péniblement feuilleter les volumes de l'*Orientalische Bibliographie*, de la *Bibliotheca geographica* ou d'autres recueils du même genre, qui sont d'ailleurs difficilement complets pour cette matière spéciale. C'est donc un grand service que rend M. Pierre Thomsen en entreprenant la publication d'une bibliographie quinquennale de la Palestine (Leipzig, Haupt). Le premier volume, qui devait paraître en avril, formera un répertoire des ouvrages et articles relatifs à la Terre Sainte publiés de 1895 à 1904 (Histoire ancienne et moderne, Croisades, Géographie et Topographie historique, Archéologie, Palestine moderne, Géographie scientifique). Les ouvrages qui traitent de l'histoire d'Israel (excepté pour la période la plus ancienne) et de celle du Nouveau Testament, ne sont pas repris. Le second volume comprendra les années 1905-1909.

— La maison Herder vient de faire paraître le premier volume d'un *Jahrbuch der Zeit- und Kulturgeschichte*, publié par le Dr Fr. Schnürer *(1907.* T. I. In-8, viii-482 p. M. 7,50). Le but de l'entreprise est de donner tous les ans un aperçu d'ensemble sur tous les événements de la vie ecclésiastique, politique, sociale, scientifique, littéraire et artistique pendant la dernière année. Dans le volume paru, le chapitre *Kirchliches Leben* a été rédigé par MM. P. A. Kirsch, F. M. Schindler et le P. Huonder, S. J.; l'article *Theologie* par M. I. Seipel ; l'article *Geschichte* par M. E. Hildebrand.

— M. F. Hirsch vient de commencer, à Heidelberg, chez Winter, la publication d'une revue mensuelle et internationale d'histoire de l'architecture *(Zeitschrift für Geschichte der Architektur.* Prix : M. 25).

— M. J. Melnik a entrepris la publication d'une revue destinée à faire connaître à l'Europe occidentale la civilisation russe sous tous ses aspects (*Neuland. Monatsblätter zur geistigen und ökonomischen Kultur Russlands und des fernen Ostens.* Berlin, H. Bondy. Prix : M. 3 par trimestre). L'éditeur s'est assuré le concours de nombreux savants, parmi lesquels plusieurs russes. La revue s'occupera aussi de la Chine et du Japon.

— La Revue *Aus Aachens Vorzeit* qui était arrivée à son XX^e^ tome, a cessé de paraître.

— Le 19 mars, M. F. W. K. Mueller a lu à l'Académie des Sciences de Berlin (classe de philosophie et d'histoire) un travail de M. A. von Le Coq intitulé : *Ein manichäisch-uigurisches Fragment aus Idiqut-Schahri*. C'est le premier texte manichéen qui soit connu en cette langue.

Le 14 mai, M. Harnack, dans sa lecture *Die angebliche Synode von Antiochien im Jahre 324-325*, a montré que le texte tiré par M. E. Schwartz du Cod. Paris. 62 est une falsification du VI^e^ ou du VII^e^ siècle et qu'il ne peut pas y avoir eu de Concile à Antioche au commencement du IV^e^ siècle.

— M. Vollmer a présenté à l'Académie royale des Sciences de Bavière (classe de philosophie et de philologie), dans sa réunion de mars, une étude de M. P. Lehmann intitulée : *Neue Bruchstücke aus den Weingartener Itala-Handschriften*. Il s'agit de fragments inédits de deux anciens codices onciaux (Évangiles et Prophètes) conservés comme palimpsestes ou comme feuilles de garde. L'auteur les a trouvés dans les manuscrits du monastère de Weingarten, qui sont maintenant à Stuttgart et à Darmstadt et qui étaient arrivés à Weingarten de la bibliothèque de la cathédrale de Constance.

— Mgr W. Benzler, révérendissime évêque de Metz, a récemment adressé à son clergé des instructions et pris quelques mesures pour la conservation des archives paroissiales et la composition de monographies paroissiales.

— *Nominations* — M. P. Althaus, professeur ordinaire de théologie systématique à l'université de Gœttingue, passe au même titre à celle de Berlin. — Au Séminaire des langues orientales de cette ville, est nommé professeur d'arabe M. G. Kampffmeyer, *Privatdozent* pour la philologie sémitique à l'université de Halle. — M. A. Harnack, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Berlin, a été élu membre étranger de l'Académie royale des Sciences des Pays-Bas.

M J. Jungnitz, directeur des archives et du Musée du diocèse de Breslau, a été nommé professeur honoraire ordinaire de la faculté de théologie catholique de cette ville.

A l'université de Giessen, une nouvelle chaire de professeur ordinaire pour les langues sémitiques a été créée et confiée à M. F. Schwally.

A l'université de Goettingue. M. J. von Walter, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique, est nommé professeur.

A l'université d'Iéna, M. H. Lietzmann, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique, est promu à l'ordinariat.

A l'université de Leipzig, M. R. Scholz, *Privatdozent* pour l'histoire médiévale et moderne, est nommé professeur extraordinaire.

M. W. Heitmueller, *Privatdozent* pour l'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Gœttingue, a été nommé docteur *honoris causa* par la faculté de théologie de cette ville et remplace M. J. Weiss comme professeur ordinaire pour le Nouveau Testament à l'université de Marbourg.

Au lycée de Passau, M. A. Seider, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique et de patrologie, est promu à l'ordinariat.

Au lycée de Ratisbonne, M. J. E. Niederhuber est nommé professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament et de patrologie, et M. K. Schaul, *Privatdozent* à l'université de Münster, professeur extraordinaire de droit canon.

A la faculté de théologie catholique de Strasbourg, M. K. Boeckenhoff, professeur extraordinaire de droit canon, est promu à l'ordinariat.

M. M. Streck, *Privatdozent* à Strasbourg, est nommé professeur extraordinaire de philologie sémitique à l'université de Wurtzbourg.

Ont été nommés docteurs en théologie *honoris causa* par la faculté de Berlin MM. von Posadowsky-Wehner, M. Hennig, A. Spiecker et W. Reiche ; par la faculté évangélique de Breslau, M. Haupt ; par la faculté de Gœttingue, MM. Lichtenberg, Oehlkers et Petri ; par la faculté de Halle, MM. Wächtler, von Hohenthal, Trosien et Bleibtreu ; par la faculté de Heidelberg, M. R. Schmidt ; par la faculté évangélique de Strasbourg, M. A. von der Goltz.

A la bibliothèque royale de Berlin, les *Oberbibl.* Koppermann, Meisner, Valentin, Flemming et Häbler sont nommés directeurs, et M. F. Müller, bibliothécaire. — A la bibliothèque de l'université de Berlin, est nommé bibliothécaire M. K. Pretzsch, bibliothécaire à la bibliothèque universitaire de Breslau. — Il est remplacé par M. K. Loeffer, bibliothécaire assistant à la bibliothèque royale de Berlin. — M. G. Koch, bibliothécaire assistant à la bibliothèque universitaire de Giessen, est nommé bibliothécaire. — M. J. Joachim, bibliothécaire à la bibliothèque de l'université de Berlin, passe au même titre à celle de Gœttingue. — M. J. Luther, bibliothécaire à la bibliothèque royale de Berlin, est nommé directeur suppléant de la bibliothèque universitaire de Greifswald.

M. C. Knetsch est nommé archiviste aux archives de l'État à Marbourg. — M. E. Reibstein, assistant aux archives de l'État à Dusseldorf, est nommé archiviste de l'État à Osnabrück. — M. V. Loewe est nommé archiviste de la ville de Posen. — M. E. Gritzner, archiviste à Metz, est nommé archiviste de Weimar.

— *Décès.* — Le 6 février, à Dusseldorf, M. J. Asbach, âgé de 54 ans, qui s'est occupé d'histoire rhénane.

Le 12 février, à Heidelberg, M. E. H. Meyer, âgé de 71 ans, connu par ses travaux sur le folklore et la mythologie germanique.

Le 21 février, à Tubingue, M. L. von Schwabe, professeur de philologie classique et d'archéologie à l'université de Tubingue. On lui doit une *Geschichte der archaeologischen Sammlung der Universität Tubingen.*

Le 30 mars, M. A. Fricke, professeur ordinaire d'exégèse du Nouveau Testament et d'histoire ecclésiastique à l'université de Leipzig, à l'âge de 85 ans.

Le 6 mai, à Heidelberg, M. A. Dieterich, âgé de 42 ans, célèbre par ses études sur l'histoire des religions. Rappelons seulement, parmi ses derniers ouvrages, *Eine Mithrasliturgie* (Leipzig, Teubner, 1903) et *Mutter Erde* (Leipzig, Teubner, 1905). Il éditait la collection des *Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten* (Giessen, Ricker) et était, depuis 1904, directeur de l'*Archiv für Religionswissenschaft*.

Le 8 mai, l'orientaliste E. Glaser de Munich.

Angleterre, Écosse, Irlande. — La librairie T. Clark, d'Édimbourg, annonce la publication, en dix volumes (d'environ 900 pages chacun), d'une *Encyclopaedia of Religion and Ethics* sous la direction de M. J. Hastings. Les mots *Religion and Ethics* sont pris dans leur sens le plus large, et l'ouvrage embrasse l'ensemble de la théologie et de la philosophie et une grande partie de l'anthropologie (notamment la mythologie et le folklore), de la biologie, de la psychologie et de la sociologie. Les articles seront très spéciaux. En matière de religions, par exemple, on ne se bornera pas à quelques articles d'ensemble sur les grandes religions du monde, mais pour chacune de celles-ci, on consacrera des notices spéciales aux idées des principaux écrivains, aux diverses conceptions et pratiques, qu'on comparera à celles des autres peuples, etc. ; et d'autre part on ne négligera aucune religion particulière. Sur la liste des collaborateurs, figurent les savants les plus compétents dans chaque matière.

— M. George Laurence Gomme, l'un des vice-présidents de la *Folk-Lore Society* de Londres, le compilateur de l'*Index of Archaeological Papers* dont nous avons parlé ici en janvier dernier (Cf. RHE. t. IX (1908), p. 182), vient de publier dans la collection des *Antiquary's Books* un volume intitulé *Folklore as an Historical Science* (Londres, 1908, xv-372 p., Sh. 7, 6) dont l'objet est de prouver que l'historien, pour étudier l'histoire primitive des peuples, doit tenir compte des données du folklore et que, même pour les périodes plus récentes, le témoignage du folklore n'est pas à dédaigner. L'auteur applique ces principes, à titre d'exemple, à l'histoire des Celtes et des Anglo-Saxons de Grande-Bretagne.

The Black Book of Limerick with introduction an notes (Dublin, Gill and Son, 1907) du Rév. Dr. Mac Caffrey est une thèse présentée à la faculté de philosophie de l'université de Fribourg-en-Brisgau. Le Livre Noir de Limerick est actuellement conservé dans la bibliothèque de St Patrick's College à Maynooth (Irlande). C'est une compilation de documents appartenant aux archives de Limerick faite aux environs de l'an 1362. La pièce la plus ancienne remonte à 1192/1194 ; c'est une charte de Donald, roi de Limerick. Par ailleurs le manuscrit renferme quatre lettres de papes, des documents relatifs à des emprunts faits par des évêques de Limerick à des banquiers italiens, trois lettres du roi Jean sans Terre, une lettre du roi Henri III, une d'Édouard Ier, trois d'Édouard III, enfin diverses pièces concernant le chapitre et des donations faites à l'église de Limerick. Dans la longue et excellente introduction de 120 pages qui précède l'édition, le

Rév. Mac Caffrey fait l'histoire et la description du manuscrit et étudie certains points d'histoire ecclésiastique propres à éclairer son texte, notamment les élections épiscopales en Irlande au moyen âge (chapitre IV, publié dans l'*Irish Theological Quaterly* d'avril 1907, t. II, p. 203-218), le diocèse et l'évêque de Limerick (Ch. V), les relations de l'archevêque de Canterbury avec l'Église d'Irlande (Ch. VII). Qui voudra se faire une idée exacte du droit des évêques et de leurs auxiliaires en Irlande aux XII[e] et XIII[e] siècles, sera tenu de recourir à cette substantielle introduction.

Le D[r] Mac Caffrey montre également un esprit judicieux et averti dans son article intitulé *The Origin and Development of Cathedral and Collegiate Chapters in the Irish Church*, paru dans l'*Irish Theological Quarterly* de janvier 1908 (t. III, p. 83-94). Il retrace d'abord en quelques pages l'origine de l'institution des chanoines et les transformations de la *vita communis* cléricale au cours des âges, puis, se restreignant a l'Irlande, il combat l'opinion de ceux qui excluent tout clergé séculier de l'Église fondée par S. Patrice. C'est là une question qui valait la peine d'être approfondie. Rappelons que Funk a établi, dans un mémoire écrit en 1883, l'existence d'un clergé séculier en Grande Bretagne, au temps de Gildas (*Zur Geschichte der altbritischen Kirche*, dans le t. I des *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*. Paderborn, 1891, p. 434 sq.).

Il nous est impossible de recommander aux lecteurs de cette revue le livre du Rév. Charles S. Isaacson, *The Story of the English Cardinals* (Londres, 1907, 312 pp. Sh. 6). Cet ouvrage repose sur une information insuffisante ou fallacieuse, il est composé sans soin et abonde en bévues de tout genre. L'appel de Kilwardby en Italie en 1278 est représenté comme une marque de faveur, alors qu'il équivaut à une disgrâce. Les références sont données vaille que vaille. Enfin, bien qu'il se défende de faire de la polémique, l'auteur ne manque aucune occasion de manifester ses opinions anti-romaines.

Nous annoncions en janvier 1907 (Cf. RHE. t. VIII, p. 204) la démarche faite auprès du Gouvernement par l'Académie royale d'Irlande pour obtenir une subvention qui lui permît de faire cataloguer les manuscrits irlandais de sa bibliothèque. Cette subvention a été obtenue : elle s'élève à £ 400 par an

Le marquis de Bute a offert de défrayer l'impression du catalogue des manuscrits gaéliques de la Bibliothèque des Avocats d'Édimbourg.

Nominations. — Le conseil de l'université de Glasgow a élu à l'unanimité le Comte de Rosebery chancelier de cette université en remplacement de Lord Kelvin, décédé à la fin de l'année dernière.

L'université de Cambridge à élu également à l'unanimité Lord Rayleigh, à la même dignité, où il succède au Duc de Devonshire.

M Sydney C. Cockerell succède à Montagne James, prévôt de King's College, comme directeur du Fitzwilliam Museum de Cambridge.

Décès. — A Torquay, le 4 février, M[me] Rylands, riche anglaise, insigne bienfaitrice des lettres, qui a fait construire à Manchester la célèbre bibliothèque qui porte son nom.

L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — Dom P. Lindner, O. S. B., de l'abbaye de Saint-Pierre à Salzbourg, a publié récemment un très utile ouvrage intitulé : *Monasticon metropolis Salzburgensis antiquae*. I^re^ Abteilung (Kempten, J. Kosel, 1907. In-4°, VIII-288 p.). L'auteur a tracé dans ce premier volume le tableau, aussi complet que les recherches dans les archives permettent aujourd'hui de le donner, de quatre-vingts abbayes d'hommes de l'ancienne province ecclésiastique de Salzbourg. Chacune des maisons religieuses est l'objet d'une notice historique succincte et d'un répertoire donnant les noms des abbés et des prieurs ainsi qu'une foule de détails biographiques. Le travail complet, qui doit avoir trois volumes, sera un précieux instrument de travail pour l'histoire religieuse du diocèse de Salzbourg.

On sait que E. Mühlbacher a laissé inachevée une seconde édition des *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, œuvre à laquelle le regretté savant a consacré une bonne partie de son activité intellectuelle. La continuation de cet important travail, qui méritait assurément d'être mené à bonne fin, est publiée sous la responsabilité scientifique d'un des collaborateurs de Mühlbacher, le professeur J. Lechner, d'Innsbruck. Le fascicule qui a paru (Innsbruck, Wagner, 1908. In-4°, X-CXXII et 839-952 p.), est l'achèvement du T. I^er^ (2^e^ édition) et comprend : 1) l'introduction aux Regestes de J. Fr. Boehmer ; 2) une table des diplômes perdus ; 3) une table des noms des destinataires ; 4) une table des volumes utilisés, et enfin 5) des tables de concordance et d'*errata*. Signalons, à cause de son importance, la rubrique : *Verlorene Urkunden*, dans laquelle l'auteur a complété par de nouvelles recherches les notes si instructives du professeur de Vienne.

La Société royale des Sciences de Bohême a accordé récemment sa plus haute récompense à l'étude fort attachante de M. Nejedly : « Les origines de la chanson hussite en Bohême » (*Počatky husitského zpěvu*. Prague, 1907, 530 p. T. XVIII des Publications de la Société). Cette dissertation n'est pas seulement une remarquable contribution à l'histoire de la chanson religieuse en Bohême ; elle nous révèle des aspects nouveaux de la liturgie et de l'hymnologie de l'Église catholique du XV^e^ siècle. L'action réformatrice de Jean Huss forme, à vrai dire, le centre de l'étude de M. Nejedly ; car Huss ne fut pas uniquement l'agitateur populaire et le théologien subtil et audacieux que l'on connaît ; il fut aussi un artiste de grand talent qui sut faire servir, comme Luther après lui, la musique et la littérature à la propagation de ses doctrines hétérodoxes. L'auteur s'est efforcé de démêler dans les chants religieux placés sous le nom du réformateur bohémien, ce qui lui appartient en propre et ce qui est d'inspiration populaire. En appendice se trouvent d'abord le texte de sept séries de chants et prières, puis le texte authentique des chants de Huss accompagnés de leurs mélodies.

Dans le même ordre d'idées, l'historien trouvera beaucoup de détails nouveaux et curieux dans la récente étude que M. J. Mocko a consacrée à la chanson religieuse slave *(Historia posvätnej piesne slovenskej)* dans

s *Feuilles religieuses* (t. XXI). L'auteur envisage l'histoire de la chanson eligieuse depuis l'époque antérieure à Jean Huss jusqu'au dix-septième iècle. Comme le travail a vu le jour en même temps que celui de I. Nejedly, il n'a pu bénéficier des conclusions importantes de celui-ci. I. Mocko reconnaît que toutes les bibliothèques et archives n'ont pas ncore livré entièrement leurs secrets et qu'il reste vraisemblablement uelques trouvailles à faire. A signaler surtout les renseignements fournis ur trois érudits du dix-septième siècle, Elias Lani, Daniel Pribisch et pécialement sur Tranoscius, dont l'édition de la *Cithara sanctorum*, en 1636, répandit en langue slave les chants religieux de Luther.

M. J. Celakovsky, professeur honoraire et archiviste de la ville de Prague, a publié le tome premier du *Catalogue des manuscrits* de cette ville (Lex. 1907, in-8 de 123 pp.). Ce dépôt communal est assez important ; il renferme 3410 mss., contenant la plupart des traités juridiques, des registres échevinaux, des compilations de conseillers de Prague-Alstadt, Neustadt, Kleinseite, Hradschin et Wyschehrad. Dans le volume que nous annonçons, on trouvera, outre la minutieuse description des *codices* proprement dits, des renseignements de valeur sur la chancellerie communale de Prague, du XIII^e^ au XV^e^ siècle.

On a inauguré, en 1907, les nouveaux locaux des archives de l'État de la province de Moravie, à Brunn. A cette occasion, le conservateur des archives, M. B. Bretholz, a publié un *liber memorialis* donnant l'histoire du dépôt, décrivant l'activité du personnel, la formation des collections et la part que les archives peuvent légitimement réclamer dans le mouvement historique depuis cent cinquante ans. La publication est intitulée : *Das Mährische Landesarchiv, seine Geschichte, seine Bestände* (Brunn, 1908). M. Bretholz a eu l'heureuse idée d'y joindre un catalogue des chartes exposées sous vitrine et de reproduire les chartes et documents les plus remarquables des archives. Rappelons, en passant, que le dépôt de Brunn renferme une importante collection de documents provenant des abbayes et maisons religieuses supprimées au dix-huitième siècle. H. N.

— Nous sommes heureux d'annoncer la publication des Actes du premier Congrès de Vélehrad pour l'union des Églises (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 863-864) : *Acta I^mi^ Conventus Velehradensis Theologorum commercii studiorum inter Occidentem et Orientem cupidorum* (Prague, Rohlicek et Sievers, 1908. In-8, 114 p.). Il contient : 1° le compte rendu des séances du Congrès; 2° un excellent travail du P. J. Urban, S. J., sur les relations entre la théologie catholique et la théologie orthodoxe et sur le véritable sens qu'il faut donner au terme de *membre de l'Église;* 3° un aperçu du P. A. Palmieri, O. S. A., sur quelques tendances catholiques qui se font jour dans la théologie russe ; 4° une dissertation du Dr Fr. Grivec sur les tentatives d'union des Russes avec l'Église catholique; 5° une savante étude du P. M. Haluscynskyi sur l'épiclèse dans la liturgie orientale; 6° des considérations du P. A. Spaldak, S. J., sur les relations entre les

Russes et l'Église catholique ; 7° un beau travail du Dr Fr. Snopek pour la défense de l'orthodoxie de la doctrine de saint Méthode sur le *Filioque*. — Ce recueil met en relief l'importance scientifique du Congrès de Véléhrad, qui se réunira tous les deux ans et donnera, nous l'espérons, une impulsion efficace à l'étude du mouvement des idées religieuses parmi les Slaves orthodoxes. Dans son travail, le P. Urban fait ressortir l'importance de la production théologique russe ; le Congrès de Véléhrad, dans un but de pacification et d'entente, se propose de la faire connaître en Occident, en l'analysant et au besoin en la réfutant. A. Palmieri, O. S. A.

— Le seizième congrès des Américanistes se tiendra à Vienne, du 9 au 14 septembre 1908. Les travaux porteront 1° sur les races indigènes de l'Amérique, leur origine, leur distribution géographique, leur histoire, leurs caractères physiques, leurs langues, leur civilisation, mythologie, religion, leurs mœurs et coutumes ; 2° sur les monuments indigènes et l'archéologie de l'Amérique ; 3° sur l'histoire de la découverte et de l'occupation européenne du Nouveau Monde.

— *Nominations.* — A l'université de Vienne, M. A. von Premerstein, *Privatdozent* pour l'histoire ancienne et l'archéologie, est nommé professeur extraordinaire. — M. K. Beth, professeur extraordinaire de théologie dogmatique et symbolique à la faculté évangélique, est promu à l'ordinariat.

A l'université d'Innsbruck, le R. P. J. Stufler, S. J., est nommé professeur ordinaire de théologie dogmatique.

— *Décès.* — M. J. Schönherr, qui a écrit divers ouvrages sur l'histoire de Hongrie, est mort à Budapest, à l'âge de 42 ans. Il était membre de l'Académie hongroise depuis 1896, *Privatdozent* pour l'histoire de Hongrie à l'université de Budapest et archiviste au Musée national de Hongrie.

Le chevalier Th. de Sickel, qui a exercé par ses écrits et son enseignement une si grande influence sur les études historiques du moyen âge, est mort à Méran, au Tyrol, en avril dernier. Né à Aken en 1826, il collabora en 1854 à la fondation de l'*Institut Autrichien* établi à Vienne : de 1869 à 1891, il fut à la tête de cet établissement et c'est à son enseignement brillant et à son grand sens des nécessités scientifiques, que l'Institut doit sa renommée et sa prospérité actuelle. Les *Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung* furent fondées par lui en 1878. Enfin, de 1891 à 1901, date de sa retraite, il dirigea l'*Instituto austriaco di studi storici*, de Rome. Les *Römische Berichten* qu'il a publiés, témoignent hautement du zèle qu'il déploya pour faire fleurir cet Institut.

M. de Sickel a été, durant sa longue carrière de savant, un modèle parfait de l'érudit tel que nous le concevons aujourd'hui. En lui se réunissaient, en une admirable harmonie, le souci de la plus scrupuleuse impartialité dans l'exposition des événements historiques, et la perspicacité du coup d'œil dans le travail critique. Depuis Mabillon, peu d'érudits ont fait progresser autant que lui la science diplomatique. Il était un maître incontesté de cette discipline historique. La critique diplomatique moderne date de l'appari-

tion de ses *Acta regum et imperatorum digesta. Urkundenlehre* (Vienne, 1867). Il a tracé de main de maître, pour les *Diplomata* des *Monumenta Germaniae historica* (1876), les principes de l'édition des documents diplomatiques. C'est à lui qu'est due la publication des deux premiers volumes de cette collection, consacrée aux empereurs de la maison de Saxe. Rappelons encore son étude *Das Privileg Otto's für die Roemische Kirche* (1890), l'édition du *Liber diurnus* de la chancellerie pontificale (Vienne, 1889), les *Monumenta graphica*, les *Kaiserurkunden in Abbildungen*, enfin une excellente monographie sur Jeanne d'Arc (*Historische Zeitschrift*, t. IV (1860), p. 273-330). Comme chef d'école, l'influence de Sickel a été immense en Allemagne ; à Vienne il a formé des disciples qui ont fait honneur à la science : H. Foltz, E. Mühlbacher, O. Redlich, E. von Ottenthal, Dopsch et beaucoup d'autres. Le nom du regretté défunt restera inséparablement uni à la renaissance en Autriche des études historiques dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. H. N.

Belgique. — M. l'abbé É. Tobac, professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Malines, vient d'écrire, pour l'obtention du grade de docteur en théologie de l'université de Louvain, une remarquable dissertation sur *Le problème de la justification dans Saint Paul* (Louvain, Van Linthout, 1908. In-8, XXIV-276 p.). Après avoir brièvement retracé les idées régnantes sur l'économie de la justification dans les milieux juifs néo-testamentaires, il expose les vues de l'Apôtre sur le point de départ, le terme final et les facteurs du changement opéré en l'homme par la justification. Telles sont donc les grandes divisions du livre : la conception paulinienne de l'universalité du péché, de ses causes et de ses effets, et la théorie de l'impuissance de l'homme à se libérer de sa domination ; la manifestation de la justice de Dieu dans le Christ, chef de la communauté messianique, et l'appropriation de cette justice par les membres de la communauté. — La RHE donnera bientôt un compte rendu développé de cette savante étude.

— Le 25 juin dernier, le R. P. Eletto Palandri, de l'Ordre des FF. Mineurs de la province de Saint-Bonaventure en Toscane, licencié en sciences morales et historiques et lecteur général d'histoire ecclésiastique, a présenté à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Louvain une dissertation, abondamment documentée et habilement construite, intitulée : *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme I^er^ et de Catherine de Médicis (1544-1580), d'après les archives de l'État à Florence et à Paris.* La RHE en donnera prochainement un compte rendu. Après une savante discussion de ce travail et une défense portant sur quatorze thèses y annexées, le très distingué récipiendaire a été proclamé docteur en sciences morales et historiques.

— Dans l'excellente dissertation du P. J.-B. Goetstouwers, S. J. : *Les métiers de Namur sous l'ancien régime. Contribution à l'histoire sociale.* (*Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie.* Fasc. 20. Louvain, 1908. In-8, IX-344 p. F. 4,50 ; pour les abonnés de la RHE, 3,50.), le chapitre VII mérite d'être spécialement signalé

ici. Il traite des *devoirs sociaux et religieux des confrères* (pp. 204-230); l'auteur décrit l'organisation religieuse des métiers : messes, processions, dons aux églises, etc. H. N.

— M. F. Meyer vient d'écrire dans les *Annales de l'Est et du Nord* (t. III (1907), p. 321-343) un *Essai sur l'histoire des Juifs du Hainaut au XIV^e siècle*. En 1306, des Juifs français, expulsés par Philippe le Bel, s'établirent dans le Hainaut où ils furent bien accueillis et protégés par les comtes Guillaume I et Guillaume II. Ni le mouvement des Pastoureaux, ni celui de la peste noire, si funestes à leurs coreligionnaires des autres pays, ne troublèrent leur repos. Le sacrilège des saintes hosties, commis à Bruxelles en 1369, fut le point de départ d'une persécution officielle. Les Juifs quittèrent le Hainaut et depuis cette époque jusqu'au XVI^e siècle, on ne trouve plus de renseignements sur leur existence dans le pays. — Les quelques nouveaux détails cités dans cet article ne sont pas de nature à justifier l'indignation de l'auteur contre la barbarie avec laquelle on poursuivait les Juifs, « ces boucs émissaires du moyen âge », pour de « prétendues » profanations d'objets sacrés. É. Van Cappel.

— Il faut être reconnaissant aux PP. E. de Moreau et J.-B. Goetstouwers, S. J., d'avoir mis à la disposition des historiens économistes un précieux manuscrit par leur récente publication : *Le Polyptique de l'abbaye de Villers* (tirage à part des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 1908. In-8, 238 pp.). Sous le titre un peu vieilli de polyptique, nous trouvons un censier de la célèbre abbaye cistercienne brabançonne composé, ou plutôt remanié, en 1272, sous un abbé qui avait pris à tâche de restaurer l'état des finances de l'abbaye, très précaire en ce moment. Le manuscrit repose aux Archives Générales du royaume de Bruxelles (Arch. ecclés., n° 3895). Le texte actuel suppose, à n'en pas douter, un autre censier plus ancien et datant de l'époque de splendeur du domaine cistercien. Le Polyptique contient le relevé non seulement des cens et fermages dus à Villers, mais encore des cens, rentes et pensions viagères dont les *granges* ou exploitations domaniales sont grevées. Ces granges sont établies à la Neuve-Cour, Chassart, Chênoit, La Boverie, Géronvillers, D'huy, Mellemont, Sart-Risbart, Velp, Schooten, Hex, Kraywinkel, Diepenbeek, Stoisy, Louvranges, etc. Outre les renseignements d'ordre économique que fournit le Polyptique, on y trouvera des détails précieux et inconnus relatifs à la topographie et à l'histoire des maisons seigneuriales du Brabant. L'édition, très soigneusement faite, est munie d'une grande table de noms de personnes et de lieux, d'un glossaire et d'un tableau des monnaies et mesures qui rendra beaucoup de services aux travailleurs. H. N.

— Depuis longtemps on manquait d'une *Table générale des Bulletins de la Gilde de St-Thomas et de St-Luc*. Beaucoup de notes précieuses demeuraient comme enfouies dans les volumes de la collection. Mais cette table ne pouvait être vraiment utile qu'à condition d'être très détaillée, et lui donner toute l'extension désirable demandait un travail long et ingrat. Ce

travail n'a pas rebuté M. le baron J. DE BETHUNE, dont l'œuvre vient de sortir des presses (Lille-Bruges, Desclée, De Brouwer, 1908. In-4, 171 pp.). Il suffira d'en signaler les principales divisions pour montrer combien le volume paru rendra de services et relèvera la valeur de la collection toute entière : Table des noms de personnes, table des noms de lieux et des monuments, table analytique des matières, table iconographique, table des auteurs et des notices, puis encore trois tables pour les planches et gravures : topographique, analytique et iconographique.

On voit que l'auteur n'a pas cherché à diminuer l'étendue de sa tâche. Le plus exigeant des érudits ne peut lui demander davantage. On souhaiterait toutefois, et ce souhait est encore réalisable, de voir ajouter au commencement ou à la fin du volume, un index de dix lignes qui permettrait de retrouver facilement les subdivisions du travail. R. M.

Égypte. — Le deuxième Congrès international d'archéologie se réunira en Égypte en avril 1909 et siégera successivement à Alexandrie (du 10 au soir, au 12), au Caire (du 13 au 18) et à Thèbes (du 19 au 21). Les trois premières sections sont consacrées à l'archéologie préclassique et classique; l'égyptologie n'y aura pas une part exorbitante; le principal objet des études sera la Grèce et Rome, mais considérées plus particulièrement dans leurs rapports avec l'Égypte. Voici le programme des trois dernières sections qui nous intéressent plus directement : « IV. *Archéologie religieuse.* Le syncrétisme gréco égyptien, l'hermétisme, le judaïsme et le christianisme en Égypte, jusqu'à l'établissement de l'Empire d'Orient — V. *Archéologie byzantine.* 1° L'Égypte byzantine : administration, histoire, coutumes, sectes religieuses. 2° L'Égypte arabe dans ses rapports avec l'Empire byzantin. 3° L'art copte. — VI. *Numismatique et géographie.* 1° La numismatique grecque, romaine et byzantine de l'Égypte. 2° Les divisions géographiques de l'Égypte gréco-romaine. 3° Les explorations scientifiques et commerciales des Alexandrins.

Le comité d'organisation a élu M. MASPERO, président et AHMED ZAKI BEY, secrétaire du Congrès.

— En octobre prochain, s'ouvrira au Caire la première université égyptienne établie sur le modèle des universités européennes. Ce sera une institution privée, soutenue par ses seules ressources. Les matières politiques et religieuses sont exclues du programme, qui comprend principalement les études philosophiques, historiques et littéraires mais qui sera progressivement développé. AHMED ZAKI BEY, secrétaire de l'Université, sera chargé du cours d'histoire de la civilisation et de la littérature de l'Islam, et AHMED KAMAL BEY, conservateur adjoint du Musée des antiquités égyptiennes, du cours d'histoire de la civilisation ancienne de l'Égypte. Au début, on fera appel à des savants européens; on choisira parmi eux trois professeurs pour l'histoire de la littérature française et anglaise et pour l'histoire de l'art.

— Le Gouvernement allemand a fondé au Caire un Institut impérial pour l'archéologie égyptienne. M. Borchardt en a été nommé premier directeur.

— Au mois de janvier 1908, a paru, à Alexandrie, la première livraison de l'organe officiel du patriarcat grec de cette ville, l'Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος. La revue, bien que consacrée tout particulièrement à l'état actuel de l'orthodoxie grecque, publie néanmoins des travaux sur l'histoire ecclésiastique de l'Orient. Dans la première livraison, signalons une étude du savant byzantiniste A. Papadopoulo-Kérameus sur les relations entre le patriarche Parthène I (1677-1685) et le hiéromoine Eugène Iannoulis. — On s'abonne à Alexandrie, rue Gessi Pacha, 10, au prix de 25 francs par an.

A. Palmieri, O. S. B.

Espagne. — Les 22, 23 et 25 juin derniers, s'est tenu à Barcelone, à l'occasion du septième centenaire de la naissance de Jacques le Conquérant, roi d'Aragon, un Congrès d'histoire de la Couronne d'Aragon.

— Les Espagnols vont fêter le centenaire des sièges célèbres soutenus par Saragosse en 1808-1809. Le Parlement a décidé, avec l'approbation du Roi, qu'à cette occasion, un « Congrès historique international de la guerre de l'Indépendance et de son époque, 1807-1815 » sera tenu à Saragosse, du 14 au 20 octobre prochain. Le président du comité d'organisation est M. E. Ibarra Rodriguez, doyen de la faculté d'histoire de l'université de Saragosse. Le Congrès comprendra les sections suivantes : I. Histoire politique de la Péninsule ibérique (1807-1815) ; II. Histoire militaire ; III. Histoire intérieure ; IV. Rapports entre l'histoire de l'Espagne et celle des nations étrangères ; V. Études sur les sièges de Saragosse ; VI. Bibliographie, Mémoires, Biographie, Correspondance, Matériaux inédits.

— Un Institut d'études catalanes vient de se fonder à Barcelone, pour l'étude scientifique de tous les éléments de la civilisation catalane. Il comprend quatre sections : Histoire, archéologie, littérature et droit. Il publiera des Textes, des Mémoires et des Monographies.

— L'évêque de Madrid continue à développer l'enseignement scientifique dans son séminaire. Nous avons annoncé jadis (t. VIII (1907), p. 214) qu'il y a annexé une Faculté d'Écriture Sainte. Voici qu'il vient de créer une chaire de philosophie supérieure pour les étudiants en théologie. Il l'a confiée à M. J. Zaragüeta, docteur de l'Institut supérieur de philosophie de l'université de Louvain.

— L'administration communale de Barcelone a mis un prix de 20.000 pesetas pour le meilleur travail sur l'archéologie de l'Espagne. Les travaux, qui peuvent être écrits en latin, en espagnol, en catalan, en portugais, en français et en italien, doivent être envoyés avant le 23 octobre 1911.

— Une nouvelle revue intitulée *Vida intelectual* a été fondée à Madrid, en 1907, par M. J. Nombela y Campos, professeur d'histoire de l'art et de la littérature. Elle est de nature très générale.

France. — L'incident Herzog-Turmel que nous avons signalé dans notre dernière chronique (p. 436), a pris les proportions d'un événement. Dans un second article du *Bulletin de littérature ecclésiastique* (1908, p. 109-127), M. L. Saltet a prouvé que, de même qu'Herzog, en 1907, dans sa satire de la Mariologie catholique, a pillé M. Turmel, ainsi Dupin, en 1906, dans ses articles sur le *Dogme de la Trinité dans les trois premiers siècles* publiés dans la même *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, a plagié, par « une manière de razzia », les divers ouvrages de M. Turmel et des articles écrits par lui dans *The New-York Review*. Un de ces articles parut dans le n° de mai-juin 1906 de la revue américaine, et était déjà utilisé dans le n° de juillet-août 1906 de la revue française. M. Saltet n'a pas de peine à établir ensuite que Dupin et Herzog sont un même personnage. Enfin, il montre que dans les articles donnés par M. Turmel à *The New-York Review*, notamment dans celui qui parut en juillet-août 1906 sur le *Dogme de la Trinité dans Saint Augustin*, on trouve la théorie très particulière sur l'évolution de ce dogme, que Dupin développait à la même date dans la revue française, notamment dans le n° de juillet-août.

Entretemps, sur la demande de M. Bricout, directeur de la *Revue du clergé français*, M. Turmel consacrait dans le n° du 15 mars de cette revue, un article à *La Sainte Vierge dans l'histoire* de Herzog. Sans dire un mot du plagiat dont il a été victime et dont il semblerait ne s'être pas aperçu, il déclare que les conclusions de Herzog sont absolument inconciliables avec la foi ; mais, sans entreprendre une réfutation, il fait observer, en visant semble-t-il, un article écrit par M. d'Alès, *Pour l'honneur de Notre Dame* dans les *Études* du 20 février dernier, que « sans s'interdire d'éplucher les textes qui lui sont présentés, (l'apologiste) doit s'en prendre surtout à la théorie (sur l'évolution doctrinale) que ces textes sont censés appuyer ». — A la suite de son second article, M. Saltet a fait remarquer que ces explications et la note consacrée par la RCF du 1er avril à la défense de M. Turmel (à propos du premier article du BLE) ne donnaient pas les « précisions » qu'on est en droit d'attendre.

Des revues scientifiques, la question est passée dans la presse. Le 23 avril et le 3-4 mai, *La Croix* rendait exactement compte des deux articles de M. Saltet et invitait M. Turmel à s'expliquer complètement. D'où, le 6 mai, une lettre de M. Bricout publiée dans le même journal ; le directeur de la RCF éclaircissait certains points secondaires ; mais tout en exprimant le désir « que M. Turmel s'explique nettement devant l'opinion», il avouait douter fort qu'il s'y décide ; M. Turmel venait en effet de lui écrire qu'il ne voulait pas « prendre en considération une œuvre de haine » dirigée contre lui et qu'il ne devait des comptes qu'à son archevêque. Dans une lettre que *La Croix* fit paraître le 15 mai, M. Saltet se refusa à laisser dévier la discussion, par l'introduction de questions personnelles ; au point de vue scientifique, ajoutait-il, le jugement dans l'affaire relève de l'opinion publique qui demande la lumière.

Mais, le 12 mai, M. Turmel avait adressé à l'archevêque de Rennes une lettre ouverte où l'on lit : « Dans l'entretien dont vous m'avez honoré

dimanche dernier, 10 mai, j'ai commencé, Monseigneur, par déclarer devant Dieu que je n'étais ni Herzog, ni Dupin; puis, traitant des emprunts qui ont été faits soit à mes livres *soit à mes manuscrits*, j'ai donné des explications dont Votre Grandeur a reconnu le bien fondé ».

Cette dernière phrase renferme un aveu très grave. Invité à donner de plus amples explications, M. Turmel envoya à son archevêque une seconde lettre ouverte. « Je renouvelle mon affirmation, dit-il, que je ne suis ni Herzog, ni Dupin; que je n'ai été ni de connivence, ni a fortiori de complicité avec ces personnages que je ne connais pas. Un mot de ma première lettre ayant, paraît-il, prêté à équivoque, je déclare que, dans les explications soumises à Votre Grandeur, j'ai eu en vue des coïncidences d'ordre technique et non d'ordre doctrinal ». Puis, M. Turmel fait une profession de foi entière à l'enseignement intégral de l'Église romaine, spécialement à toute sa doctrine relative à la Sainte Vierge.

Ces déclarations sont de nature à écarter de graves soupçons auxquels les faits relevés par M. Saltet exposaient la loyauté et la sincérité de M. Turmel en matière scientifique et dogmatique. Mais le malaise subsiste encore, et M. Turmel ne se doit-il pas à lui-même d'aller plus loin? Après ses explications, on a l'impression qu'il a été victime de l'indélicatesse de certain personnage avec lequel il proclame n'avoir pas été de connivence, et que néanmoins il voudrait couvrir de son silence. Mais n'est-il pas urgent de dévoiler les procédés employés par certains modernes? Et ne serait-il pas opportun aussi que M. Turmel nous expose lui-même comment, malgré les affinités relevées entre ses écrits et les articles de Dupin-Herzog, ses théories à lui ne contredisent pas cette foi qu'il professe, mais avec laquelle il a déclaré inconciliables les théories de son sosie? D'après une note de M. Houtin (*La Crise du Clergé*. Paris, 1908, 2e éd., p. 282), Dupin « est un prêtre en situation régulière et jouissant de tous ses pouvoirs ecclésiastiques».

M. Saltet annonce qu'il publiera en juillet, chez E. Privat à Toulouse, un petit livre intitulé *La Question Herzog-Dupin. Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années.*

— Chez l'éditeur Picard a été inaugurée une *Bibliothèque de l'Histoire religieuse*, dans le but de mettre à la portée du grand public instruit et cultivé des ouvrages traitant les questions principales de l'histoire de l'Église. Chacun des volumes de cette nouvelle collection, du format in-12, coûtera 3,50 ou 4 francs. « Conçus dans un esprit exclusivement scientifique et objectif, ils contiendront l'exposition claire et méthodique des problèmes que soulève la question traitée, sans parti pris, de quelque nature que ce soit, le but de cette Bibliothèque étant de permettre à chacun de se faire une opinion ou simplement de se mettre au courant de sujets intéressants. » Le premier volume paru est *L'Histoire du dogme de la papauté des origines à la fin du IVe siècle* par J. Turmel (Paris, 1908. In-12, 492 p. Fr. 4). G. M.

— Le R. P. Cavallera, S. J., vient de publier dans la collection *La pensée chrétienne* une étude sur *Saint Athanase* (Paris, Bloud, 1908. In-16, xvi-355 p.). L'ouvrage débute par un aperçu sur la chronologie de la vie du

Saint, suivi d'une bonne introduction où sont rappelées les luttes doctrinales du grand Alexandrin et le caractère particulier de sa doctrine : « Saint Athanase n'est pas un théologien dans le sens technique du mot. C'est un docteur qui commente le dogme, tel que la tradition et l'Écriture le lui transmettent et qui a peu de goût pour la spéculation théologique » ; sûr pour les principes, il se permet dans l'emploi des termes un certain laisser-aller dont quelques-uns ont abusé pour faire de lui un semi-arien inconscient, voire même un partisan d'Apollinaire et un précurseur d'Eutychès. En fait, il fut toujours l'incorruptible champion de l'orthodoxie. — Le corps du livre est complètement consacré à l'exposé de la « pensée » de saint Athanase. Il comprend trois parties intitulées : *Le dogme de la Trinité*; *La doctrine du salut par Jésus-Christ*; *L'exégèse, la théologie pastorale, l'ascétisme*. Les deux premières parties occupent naturellement la plus grande place. La troisième est très courte, vu la pénurie des documents. A noter que l'auteur, à la suite de Von der Goltz, est favorable à l'authenticité du *De virginitate*. — Les citations sont ordinairement précédées de quelques lignes destinées soit à les replacer dans leur contexte, soit à narrer les circonstances qui ont occasionné l'écrit auquel elles sont empruntées. Brèves mais lucides, ces notes suffisent à l'intelligence du texte. — Une table des passages cités et un index, malencontreusement oublié par l'éditeur dans nombre d'exemplaires, terminent l'ouvrage.

Le P. Cavallera avait voulu vulgariser l'enseignement si fécond et si lumineux de saint Athanase, au moins les principaux points de sa doctrine. Il a fait mieux : son livre pourra servir de guide aux débutants dans l'étude des hérésies du IVe siècle. G. R.

— La collection des *Textes et Documents pour l'étude historique du Christianisme*, publiés sous la direction de MM. H. Hemmer et P. Lejay, s'est enrichie d'un nouveau volume contenant le *Discours catéchétique de S. Grégoire de Nysse* (Paris, A. Picard et Fils, 1908. In-8°, LXXXV-211 p.). L'introduction historique et la traduction française, qui est généralement bonne et juste, sont dues à M. L. Méridier. Pour le texte, les éditeurs de cette collection n'ayant pas pour but d'établir de nouvelles recensions critiques, on s'est contenté de reproduire le meilleur texte connu, celui de l'édition récente de Srawley (*The Catechetical Oration of Gregory of Nyssa*. Cambridge, 1903), qu'on a ainsi rendu plus facilement accessible au prix très modéré de 3 frs. L'introduction donnant des renseignements sur la vie de saint Grégoire, son œuvre littéraire et sa théologie, se base aussi principalement sur celle de Srawley. Nous ne pouvons que féliciter les éditeurs de l'intelligence qui préside aux choix des écrits patristiques qu'ils veulent vulgariser, dans ces petits volumes qui ont toutes les qualités de clarté et d'élégance propres à l'esprit français. Chr. Baur, O. S. B.

— La librairie A. Picard s'est rendue propriétaire de l'édition française d'une *Encyclopédie de l'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans* publiée avec le concours des principaux orientalistes par M. Th. Houtsma, professeur à l'université d'Utrecht.

Cette encyclopédie contiendra : 1° le nom de tout personnage célèbre à un titre quelconque dans les temps pré-islamiques et pendant les treize siècles qui les ont suivis ; 2° celui des peuples où l'Islam est ou a été la religion dominante, des villes importantes, et des lieux illustrés par les événements dont ils ont été le théâtre ; 3° enfin tout ce qui concerne la religion et la civilisation des différents peuples qui professent l'Islamisme. L'ouvrage formera trois volumes in-8° de quinze livraisons chacune. Chaque livraison aura 64 pages et coûtera 4 fr., 30. La première (*Aaron* à *Abd-el-Razzali*) est parue. G. M.

— La première biographie française de saint Pierre Damien vient de paraître dans un volume de la collection *Les Saints* (Paris, Lecoffre, 1908. In-12, XII-204 p.). Dom RÉGINALD BIRON, O. S. B., a essayé d'y faire revivre « cette physionomie originale, ce grand réformateur, ce savant distingué du XI^e^ siècle ». L'auteur avait à sa disposition un grand nombre de lettres et d'opuscules du saint ; aussi a-t-il tenu à lui laisser souvent à lui-même la parole. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette vie bien connue. Faisons seulement observer que çà et là une trop grande préoccupation de mettre en relief le « saint » a nui à la précision et à l'exactitude de l'exposé. De même, dans la description du milieu où s'est exercée l'activité de P. Damien, l'auteur ne met pas suffisamment en lumière la vraie situation de la Papauté et l'esprit qui en général régnait dans les couvents de cette époque. Dom Biron a le mérite d'avoir fait ressortir, dans toutes les parties de sa vie, une des caractéristiques de son héros ; il nous montre partout Pierre Damien « aimant la solitude et les macérations corporelles, censeur austère dans ses relations avec les autres, toujours désireux de voir la vie religieuse vécue comme elle doit l'être ». V. M.

— Nous devons aux soins intelligents de M. l'abbé J. DUFFOUR, docteur en théologie, la publication du tome premier du *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch* édité par la Société historique de Gascogne (Paris, H. Champion, 1907. In-8, LXXXIII-240 p.). Ce Livre rouge contient : 1) les *Constitutions provinciales* de la province ecclésiastique d'Auch de 1290, 1300, 1304, 1308, 1326 et 1330 ; ellles traitent presque exclusivement de points d'administration et de discipline ecclésiastiques. La rubrique relative aux seigneurs temporels qui s'emparent des biens des églises vacantes, revient souvent ; 2) les *Constitutions synodales* du diocèse d'Auch ; ce sont les décrets, spécialement consacrés à l'administration des sacrements ; 3) une nomenclature de *cas réservés* au pape, aux primats, aux évêques, à l'official et à l'archidiacre ; 4) un *pouillé* du diocèse de l'an 1405 ; 5) les *coutumes* de la ville d'Auch de 1301. Le Livre rouge fut écrit sous l'épiscopat de l'archevêque Philippe II de Léris (1425-1453), mais ses parties constitutives sont antérieures d'un siècle.

Le savant éditeur ne s'est épargné aucune peine pour rendre son œuvre aussi parfaite que possible. Il y a entièrement réussi. Une longue introduction de 83 pages condense, avec beaucoup de clarté, tous les ren-

eignements historiques, liturgiques et autres qu'on peut puiser dans le *Livre*. Le texte est établi d'une manière critique et accompagné d'analyses et de commentaires instructifs. Un second tome, dont l'importance semble devoir être supérieure à celle du premier, fera suite à celui-ci et comprendra les statuts du chapitre métropolitain des XIV^e^ et XV^e^ siècles. M. Dufour fait observer, à propos des constitutions provinciales, que « les statuts autochtones sont très rares »; cette remarque est fort juste. Ceux qui ont consulté quelques centaines de ces ordonnances du XIII^e^ au XV^e^ siècle, savent qu'elles sont pour ainsi dire communes à tous les diocèses de l'Europe chrétienne et qu'elles ne permettent guère, à elles seules, de se faire une idée précise de l'état moral d'un diocèse à une époque déterminée. H. N.

— A la suite de la démolition des bâtiments occupés par les religieuses Ursulines de Rouen, on a découvert, à dix mètres du trottoir de la rue Jeanne d'Arc, l'emplacement de la « tour de la Pucelle », c'est-à-dire de la prison où elle fut enfermée. Cette tour, qu'il ne faut pas confondre avec le donjon du château de Bouvreuil, dit également tour de Jeanne d'Arc parce que l'héroïne y passa un jour, avait été en partie ruinée pendant les guerres de religion et rasée en 1809. Elle mesurait 31 mètres 17 et contenait un puits; c'est la découverte de ce puits qui permet de fixer avec certitude l'emplacement de la fameuse tour. G. M.

— Livre intéressant que celui dont vient de s'enrichir la collection : *La pensée chrétienne* (Paris, Bloud). En un volume in-16 de 353 pp., M. Marcel Dieulafoy s'est chargé de faire connaître et apprécier du public français *Le théâtre édifiant* espagnol. L'Espagne a possédé, dès une antiquité reculée, l'« auto sacramental », vrai drame liturgique, représenté à l'occasion des fêtes solennelles de l'Église. Ce n'est pas de lui qu'il est ici question. Ce que M. Dieulafoy vise sous le nom de théâtre édifiant, ce sont les pièces d'inspiration religieuse qui se rencontrent, à l'époque classique, dans l'immense répertoire de la comédie profane et nationale. Elles sont assez nombreuses, ces pièces, pour former un genre à soi, qui, dans aucun autre pays, n'a été cultivé d'une façon aussi brillante. Ceux qui les ont composées, s'appellent Lope de Vega, Cervantes, Mira de Amescua, Moreto, Tirso de Molina, Calderon. D'où vient le goût des écrivains et du public pour ces sortes de représentations? L'auteur le dit dans ses premières pages, en même temps qu'il analyse les principales productions de cette littérature prédicante. Bien qu'écrite pour le grand public, l'étude placée au seuil du livre ne manque point d'originalité. On n'avait pas encore réuni en un tableau aussi largement conçu ni aussi solidement charpenté l'ensemble des œuvres dramatiques espagnoles qu'anime l'esprit chrétien. Sur quelques points de l'histoire de ce théâtre, M. Dieulafoy expose même des vues nouvelles, auxquelles il y aurait lieu de s'arrêter. Ainsi il fait connaître la véritable source de la *Dévotion à la Croix*, de Calderon, laquelle doit être cherchée dans les aventures réelles d'une jeune fille connue sous le nom de « Monja Alférez ». Ce que l'auteur dit de la provenance musulmane des idées développées par le même Calderon sur la prescience divine, le libre arbitre et la grâce, mérite également de retenir l'attention. Par contre, on

accueillera sans doute avec quelque réserve la thèse qui assigne une origine française aux « comédies de saints »; les miracles de Notre-Dame, les contes dévots du moyen âge constituent un fonds commun de thèmes légendaires et de récits stéréotypés, alimenté par tous les peuples chrétiens et où chacun d'eux a librement puisé.

La plus grosse part du volume est fournie par la traduction du *Truand béatifié* de Cervantes, du *Damné pour manque de confiance* de Tirso de Molina et de la *Dévotion à la Croix* de Calderon. Ces versions sont d'une fidélité appréciable: la langue en est aisée. On ne leur reprochera point d'énerver les originaux; il y a dans le dialogue scénique de l'Espagne quelque chose qui ne saurait se rendre en une langue étrangère : la vivacité et la concision du tour, souvent doublées d'une certaine subtilité dans l'expresssion. A. Bayot.

— M. l'abbé Clément Jugé a présenté à la Faculté des Lettres de Caen une thèse intitulée : *Nicolas Denisot du Mans (1515-1559), Essai sur sa vie et ses œuvres* (Le Mans, Bienaimé-Leguicheux; Paris, Lemerre, 1907). Nous la signalons dans la RHE, parce que l'écrivain qui en fait l'objet a été, à ses heures, un poète religieux. Il a rimé des vers chrétiens et condamné l'emploi de la mythologie chez ses « amis demi-païens de la Pléiade ». G. D.

— Les idées émises par Bellarmin sur le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et sur leurs relations mutuelles excitent toujours un vif intérêt. Car quoiqu'il ait emprunté ses théories à ses prédécesseurs, le célèbre cardinal a le mérite d'avoir systématisé les différentes vues sur cette matière complexe, ce qui a fait donner son nom à la théorie du pouvoir indirect. De plus, l'application à la pratique, qu'il avait à faire de ses doctrines dans les irritantes controverses auxquelles il s'est trouvé mêlé, l'ont préservé des fâcheuses exagérations auxquelles n'ont pas échappé quelques-uns de ses confrères contemporains. Bien que bon nombre de théologiens se séparent de lui sur la question de l'origine du pouvoir et reconnaissent la faiblesse de ses arguments historiques et scripturaires, l'ensemble de son système reste solide et se trouve à la base des écrits postérieurs sur la matière. Il y avait donc avantage à réunir les idées politiques éparses dans ses différentes œuvres. Si sa doctrine théologique du pouvoir indirect n'a aucune liaison nécessaire avec ses théories philosophiques sur l'origine du pouvoir et le droit de désobéissance et de révolte, ces deux thèses se complètent heureusement et leur rapprochement permet de mieux apprécier leur portée propre.

Ces théories se trouvent fidèlement et nettement exposées, avec des citations choisies, dans l'étude soignée que le R. P. de la Servière, S. J., a donnée, en octobre dernier, à la *Revue des questions historiques* et qui a été tirée à part (*Les idées politiques du Cardinal Bellarmin*. Paris, 1908. In-8, 70 p.). L'auteur donne surtout les arguments théologiques et n'a guère reproduit les objections des contradicteurs. Il se fait ainsi que le principal défaut qu'on pourrait reprocher à Bellarmin, à savoir de ne pas tenir suffisamment compte de l'évolution et des circonstances historiques, se trouve être un peu dissimulé. A. Terstappen.

— M. Lecestre, archiviste-paléographe, vient de publier le tome XX[e] des *Mémoires de Saint-Simon*, achevé presque entièrement par M. de Boislisle ; il a été chargé de continuer l'œuvre du regretté savant. G. M.

— Peu de livres rendront autant de services non seulement aux débutants dans les sciences historiques mais encore aux érudits et en particulier à ceux des départements, que le récent volume de M. Ch. Schmidt : *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales* (Paris, 1907, H. Champion. In-8°, 288 p.). L'auteur, ancien archiviste départemental et très au courant de l'histoire des premières années du XIX[e] siècle, sait par expérience combien est défectueuse et incomplète en province l'information de la plupart des travailleurs sur la période révolutionnaire et les régimes qui l'ont suivie. Il a voulu leur venir en aide et montrer, par des exemples bien choisis, comment on peut bien se documenter aux Archives nationales de Paris. Le petit volume qu'il nous donne, est le développement d'articles publiés de 1902 à 1905 dans la *Révolution française* et la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. C'est un excellent *Vade-mecum*, à allure didactique, qui contient, comme tout guide, une foule de conseils dont tout le monde tirera grand profit. M. Schmidt nous renseigne, par exemple, sur la salle de travail de l'Hôtel Soubise, sur le règlement qui y est appliqué, sur les demandes de recherches, sur l'état d'avancement des travaux d'inventaire, etc. Puis, il passe en revue les différentes séries de fonds d'archives à consulter pour traiter un sujet relatif aux années 1787-1856. Signalons ici quelques fonds spécialement importants provenant du Ministère de l'Intérieur : F[ICIII] (Esprit public et élections : 1790 1856), F[ICV] (Conseils généraux), F[7] (Police générale). Touchant l'objet de nos études, il faut mentionner particulièrement la série F[19] (Cultes) qui fera sous peu l'objet d'un inventaire détaillé dû aux soins de M. G. Daumet. L'auteur annonce que les archives de l'ancienne *Direction des cultes*, à peu près inconnues, sont à la veille d'être versées à l'Hôtel Soubise. Elles sont d'un intérêt primordial pour l'histoire ecclésiastique. Bref, M. Schmidt a publié un guide commode, utile, bien fait, et comme l'a déclaré dans la préface M. Aulard, indispensable pour tout historien de la France moderne. H. N.

— La *Bibliographie Vauclusienne 1894-1905 publiée pour l'Académie de Vaucluse* par M. L. H. Labande (Avignon, Fr. Seguin, 1906. In-8, 99 pp.) sera avantageusement consultée par ceux qu'intéresse l'histoire des papes qui résidèrent à Avignon et celle de cette cité aux temps où elle fut gouvernée par un légat apostolique. On y trouvera une nomenclature aussi complète que possible « de tous les ouvrages parus sur les pays qui forment aujourd'hui le département de Vaucluse, ou concernant des personnages qui sont nés ou ont vécu dans le même rayon ». L'usage de cet utile instrument de travail est facilité par un excellent répertoire méthodique.

Le même auteur a écrit un mémoire très érudit sur l'*Église Notre-Dame-des-Doms d'Avignon des origines au XIII[e] siècle* (Paris, Picard, 1907. In-8,

88 pp. et 20 planches. Fr. 5). Il a montré qu'il existait probablement au IVe siècle, à Avignon, une basilique, dont aucun vestige ne subsiste. Il se refuse à faire remonter l'édifice actuel, comme certains l'ont voulu, à l'époque carolingienne ou à l'identifier, selon d'autres, avec l'église dont la dédicace eut lieu vers 1063 ou 1069. En étudiant le plan de l'église, les marques de tâcherons qu'elle porte, le genre de décoration qui l'orne, M. Labande est amené à conclure que « les parties romanes de la cathédrale d'Avignon ne peuvent remonter à une date antérieure à 1140 au plus tôt ». Le porche est postérieur à la construction de l'église et ne date pas de « plus de vingt ans après l'achèvement des travaux de la nef et du premier portail » Quant au cloître et aux maisons capitulaires, leur réédification eut lieu vers 1215. G. M.

— Signalons, comme un heureux indice des progrès de la critique historique parmi les catholiques de la région lyonnaise, la récente publication de tous les documents officiels inédits relatifs au « Miracle de la Ste Hostie conservée dans les flammes à Faverney en 1608 » (Besançon, Secrétariat du Congrès national eucharistique. In-8, ill. de VI-208 p.). Le congrès s'est tenu du 20 au 24 mai et ses membres ont pu discuter et s'édifier sur des textes authentiques émanant de témoins oculaires.

M. DE MARCEY vient de publier en trois volumes ses études sur *Charles Chesnelong, son histoire et celle de son temps (1820-1899)* qui parurent dans l'*Université catholique* de 1902 à 1906. Le recul nécessaire pour juger en toute équité la dernière moitié du XIXe siècle, fait assurément défaut, mais l'auteur a su écrire une œuvre vivante, originale et bien d'actualité.

M. l'abbé JOSEPH LAUGIER a présenté aux Facultés catholiques de Lyon une thèse de doctorat en théologie sur *Saint Jean Cassien et sa doctrine sur la grâce* (Lyon. In-8, 110 pp.). La partie historique de l'ouvrage témoigne de beaucoup d'inexpérience dans la recherche des sources, dans le classement des témoignages et dans les citations. H. et L. V.

— De la *Revue Henri IV*, que nous avons jadis annoncée (cf. RHE, t. VI (1905), p. 939), un seul tome avait paru jusqu'ici. Ce périodique, d'abord publié sous le patronage de la Société d'histoire de La Flèche, est désormais complètement indépendant; il paraîtra cinq fois par an, par fascicules d'au moins 64 pages, à la librairie universitaire Gamber à Paris (France, 10 francs; Étranger, 11 francs). Le secrétaire général est M. A. CHAMBERLAND, professeur au lycée de Reims. Parmi les collaborateurs, nous remarquons M. Fagniez, membre de l'Institut, MM. Hauser, Boissonnade, Courteault, L. Pélissier, De Crue, Masson, Collinet, Mariéjol, professeurs à diverses universités de France, etc. etc.

— Par suite du départ de M. S. CHARLÉTY, dont nous annonçons plus loin la nomination, la direction de la *Revue d'histoire de Lyon* a été confiée à un comité de rédaction dont M. VIAL sera désormais secrétaire.

Chez l'éditeur F. Alcan, une revue *Les Documents du Progrès* a été fondée sous la direction de M. R. Broda. Internationale, elle est éditée en anglais, allemand et français. Elle contient déjà beaucoup d'articles relatifs au mouvement religieux. Son intérêt consistera surtout dans des rapports et chroniques de tous les pays du globe. Mensuelle, elle coûte 10 frs pour la France, 12 pour l'Étranger.

A Bordeaux se publie une revue d'érudition, *La Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.*

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a décidé la publication des textes importants qui intéressent l'histoire du Rouergue, sous le titre d'*Archives historiques du Rouergue.* Elle a entrepris dès maintenant l'édition du cartulaire de l'abbaye de Silvanès.

Une commission, composée de MM. Bayet, Liard, Chailley, Appel et Barthélemy, s'est rendue à Alger pour étudier le projet d'établissement d'une Université de l'Afrique du Nord qui favoriserait le rapprochement des races françaises et arabes.

Une société, *Le Document*, s'est fondée à Paris, 17, rue Sévigné, sous la direction de M. L. Jacob, dans le but de faciliter et d'exécuter, tant en province qu'à Paris, des recherches bibliographiques, historiques, généalogiques et juridiques. Les travaux qu'on lui confiera, seront répartis entre d'anciens élèves de l'École Nationale des Chartes. Elle s'est assurée le concours d'un photographe et d'un dessinateur. Le public savant appréciera cette initiative; car trop souvent les copistes qu'il employait, n'étaient pas à la hauteur de la tâche.

A la Bibliothèque Nationale, le Département des Manuscrits a acquis deux cent soixante-douze manuscrits relatifs à l'histoire de France, du x^e^ au xviii^e^ siècle et provenant de la bibliothèque de sir Thomas Philipps. Parmi ces manuscrits, il convient de noter de nombreux cartulaires et recueils factices de chartes ayant appartenu aux importantes abbayes de Fontevrault, Faremoutiers, Saint-Florent-de-Saumur... ou aux églises de Laon, Senlis, Bayeux, etc.

Le 5 mai, s'est ouverte à la Bibliothèque Nationale l'exposition des estampes et dessins de Rembrandt que possède le Cabinet des Estampes ou qu'ont prêtés gracieusement divers collectionneurs. A cette occasion, les organisateurs de l'exposition ont publié un catalogue explicatif des œuvres d'art exposées, avec une introduction où, en outre d'une bibliographie relative à Rembrandt, on trouvera une courte notice sur la vie du maître et sur la manière dont le Cabinet des Estampes entra en possession de ces inestimables gravures.

Le mardi 21 avril, s'est tenue à Paris la première journée du Congrès des Sociétés savantes. Dans la section d'histoire et d'archéologie, M. l'abbé Chaillan a raconté les péripéties qu'a subies un curieux rebord de sarco-

phage du IIe siècle trouvé aux Saintes-Maries de la Mer dans la Camargue. Utilisé comme table eucharistique, il sert aujourd'hui à des castes bohémiennes lors des fêtes de mai. M. Monceaux a parlé des banquets organisés dans le nord de l'Afrique aux IVe et Ve siècles. M. Héron de Villefosse a signalé, au nom du P. Delattre, la découverte du bras d'une croix pattée, en cuivre, du Ve siècle, et portant une inscription détachée du psaume CX. M. P. Caraman a fait connaître les ressources des maîtres catholiques chargés depuis 1612 d'enseigner aux habitants de Castelmoron-Albret. M. P. Coquelle a lu une longue étude relative à la maladrerie fondée au XIe siècle à Jonval, pour les lépreux, par les bourgeois de Dieppe. M. L. Delisle a combattu plusieurs des conclusions présentées par l'auteur. M. Lesort a donné quelques détails complémentaires sur la biographie de Monstrelet. M. Guesnon a établi que la parabole de l'Enfant prodigue dite de Courtois d'Arras est antérieure à 1228 et est l'œuvre d'un anonyme. M. Flobert a fait l'histoire des crieurs des morts, cloqueteurs, réveilleurs, rebeilhons, recommandeurs, des trépasseurs, dont le costume était parsemé de larmes. — Dans la section d'économie politique, M. Quignon a montré comment la saietterie quitta Amiens en 1535 à la suite de violents débats avec l'évêque du lieu et se fixa à Beauvais.

Le 22 avril, M. l'abbé Meister a lu un mémoire relatif à la confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste, établie en 1275 dans l'église Saint-Pierre de Beauvais et qui subsista jusqu'à la Révolution.

Le 23 avril, M. l'abbé Arnaud d'Agnel a montré que, si le roi René a favorisé les Juifs de Provence, c'est qu'il avait besoin de leur or et qu'il appréciait fort leurs médecins et leurs astrologues. M. Gauthier a prouvé que Calvin n'avait jamais séjourné dans le Vexin avant d'aller à Genève, et qu'il n'a ni achevé ni commencé l'*Institution Chrétienne* à Hazeville Le Vexin a été gagné aux idées nouvelles par le Briard Bec-Crespin en 1556. M. Arnaud d'Agnel prouve que les artistes qui chargèrent d'admirables ornements les coffrets du XVe siècle, en Provence, se sont inspirés de l'art français, italien et espagnol. M. Lefévre-Pontalis, à l'encontre de M. Bobeau, démontre qu'il n'y a jamais eu d'école martinienne d'architecture romane en Touraine, mais qu'en cette province l'école poitevine a fait loi. M. Coutil parle de la fondation de l'abbaye établie aux Andelys par sainte Clotilde. M. Roger entretient le public des fouilles pratiquées, de 1900 à 1907, dans diverses localités de l'Ariége et ayant amené la découverte de cimetières probablement mérovingiens. M. Baguenault de Puchesse, à l'aide des lettres de Claude de Laubespine à Charles IX découvertes par lui, a mis en évidence l'incompétence stratégique du duc d'Anjou et de ses généraux, qui occasionna les succès des protestants au cours de la campagne de 1569 en Limousin. M. J. Durieux a raconté la vie du marquis de Fénelon, élevé par son oncle, l'archevêque de Cambrai.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres — Le 27 mars, M. Héron de Villefosse communique la photographie d'une inscription latine chrétienne, trouvée à Malte. A l'encontre des inscriptions découvertes en Afrique,

elle porte le nom de Jésus dans le texte suivant des Actes des apôtres : *In nomine Jhesus-Christi surges et ambulas.* Dans une formule de prière, laquelle se retrouve en Numidie avec une variante, se lisent ces mots : *Domine, salbum me fac.* — M. Jules Maurice parle de la valeur historique du *De mortibus persecutorum* de Lactance qui relaterait, selon lui, avec plus de fidélité que tout autre, les événements qui marquèrent les règnes de Dioclétien et de Constantin. D'après le récit de Lactance, on peut fixer avec plus de précision la date à laquelle fut créé l'Hôtel des Monnaies de Nicomédie et fournir des éclaircissements relatifs au monogramme chrétien que Constantin fit graver comme emblème légionnaire sur les boucliers de ses soldats avant de prendre Rome.

Le 3 avril, M. Léon Dorez montre une photographie d'un tableau de Botticelli représentant le médecin Lorenzano qu'il connut dans l'entourage de Savonarole. Le portrait, qui fait partie de la galerie du baron Lazzaroni, a dû être exécuté après l'expulsion des Médicis, entre 1495 et 1500.

Le 24 avril, M. l'abbé Chabot communique le texte d'une inscription nabatéenne de l'an 267 de notre ère et en lit une traduction.

Le 1 mai, M. L. Delisle exhibe une charte provenant de l'abbaye de Fourcamont et portant le sceau de Guillaume le Maréchal, puissant baron anglo-normand de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle. M. Paul Monceaux parle d'une mosaïque tombale d'un évêque du nom d'Argentius, récemment découverte dans l'abside de l'église de Limiggiga, au Nord-Ouest de Batna. L'inscription qui accompagne la mosaïque, lui permet d'identifier ce personnage, qui aurait vécu à l'époque de saint Augustin et serait mentionné parmi les prélats qui siégèrent à la conférence de Carthage en 411.

Le 8 mai, M. Franz Cumont fait le commentaire de l'épitaphe grecque de saint Dasius de Durostorum, qui se lit sur un sarcophage déposé dans la crypte de la cathédrale d'Ancône. D'après cette épitaphe, le corps du saint aurait bien été apporté de Durostorum après que lui-même aurait subi un douloureux martyre.

Le 15 mai, M. Philippe Berger présente le troisième fascicule du tome II du *Corpus des Inscriptions phéniciennes*, auquel ont collaboré M. l'abbé Loisy et M. Slouschz.

Le 22 mai, M. Henri Cordier est élu membre libre en remplacement de M. Boislisle.

Le 29 mai, M. Paul Durrieu communique une étude sur un prétendu portrait de saint Louis à l'âge de treize ans, conservé longtemps à la Sainte-Chapelle et aujourdhui perdu. C'était une peinture sur bois où, en dépit de l'inscription qui l'accompagnait, le jeune roi portait un costume du temps de Charles VIII ou de Louis XII.

Le 5 juin, le prix Lefèvre-Deumier (20.000 frcs), attribué à des ouvrages ou des œuvres sur l'histoire des religions, a été partagé entre M. Franz Cumont (8.000) et M. Guimet, fondateur du musée auquel il a donné son nom (12.000). Le prix Berger (15.000 frcs) a été réparti entre MM. E. Coyecque pour son *Recueil d'actes notariés parisiens* (3.000), P. Lacombe pour son ouvrage : *Livres d'heures conservés dans les Bibliothèques de Paris*

(3.000), Henry Martin pour son livre : *Les Miniaturistes français* (3.000) et la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France (6.000).

Le 19 juin, le prix Fould a été partagé entre MM. G. Fougart pour son ouvrage manuscrit sur l'art et la religion en Égypte et H. Saladin pour son *Manuel d'art musulman.*

Le résultat du concours des Antiquités nationales a été proclamé : 1e médaille, M. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine ;* 2e médaille M. J. Laurent, *Cartulaire de l'abbaye de Molesme ;* 3e médaille, M. F. Soehnée, *Catalogue des actes d'Henri Ier, roi de France ;* 4e médaille, Mlle L. Pillion, *Les portails latéraux de la cathédrale de Rouen ;* 1e mention, M. de Ripert-Monclar, *Cartulaire de la commanderie de Richerenches, de l'ordre du Temple ;* 2e mention, MM. Soyer-Trouillard et de Croy, *Cartulaire de la ville de Blois ;* 3e mention, M. J. Guiraud, *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille ;* 4e mention, M. l'abbé Mollat, *Études et documents sur l'histoire de Bretagne ;* 5e mention, Mlle Bondois, *La Translation des saints Marcellin et Pierre ;* 6e mention, M. P. Champion, *Chronique Martiniane ; le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans ;* 7e mention, M. l'abbé E. Albe, *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XIIe siècle.*

Le 1er prix Gobert (9.000 frs) a été décerné à M. Chalandon pour son *Histoire de la domination normande dans l'Italie méridionale* et le second (1.000 frs) à M. Ch. Samaran pour son ouvrage : *La Maison d'Armagnac au XVe siècle.*

Sur le prix Saintour, 1000 francs ont été accordés à M. M. Bruchet pour son livre : le *Château de Ripaille* et quatre récompenses de 500 francs chacune à MM. E. Déprez, *Étude de diplomatique anglaise* ; abbé Villetard, *Office de Pierre de Corbeil, improprement appelé Office des fous ;* le P. J. Thibaut, *Origine byzantine de la notation neumatique ;* M. Gastoué, *Les origines du chant romain.*

A l'Académie française ont été décernés les prix suivants : Prix Gobert, 1er (9.000 frs.) *Histoire de la Gaule* par M. C. Jullian : 2me (1.000 fr.) *Blaise de Montluc, historien* par M. P. Courteault.

Prix Thérouanne (4000 fr.) MM. P. Pierling, *La Russie et le Saint-Siège* (1000 fr.) ; Fr. Rousseau, *Le règne de Charles III d'Espagne* (1000 fr.) : P. Morane, *Paul Ier de Russie avant l'avènement* (500 fr.).

Prix Halphen (2000 fr.) M. l'abbé Roussel, *Un évêque assermenté* (1790-1802) : *Le Coze, évêque d'Ille-et-Vilaine* (500 fr.).

Prix Bordin, (3000 fr.) M. L. Delaruelle, *Guillaume Budé* (1000 fr.).

Prix Marcelin Guérin (5000 fr) M. Ch. Maréchal, *Lamennais et Victor Hugo ; Lamennais et Lamartine* (1000 fr.).

Prix Langlois (2000 fr.) Mme G. Paris, *Grammaire de l'assentiment par Newman* (700 fr.)

Prix Jules Janin (2500 fr.) MM. Pierre de Lapriolle, *Tertullien* (1000 fr.) ; abbé C. Albin de Cigala, *L'imitation de Jésus-Christ* (500 fr.).

Prix Saintour (3000 fr.) M. l'abbé J. A. Quillac, *Lexique de la langue de Bossuet* (500 fr.).

Société nationale des antiquaires de France. — Le 25 mars, M. A. Boinet a exhibé des miniatures provenant d'un évangéliaire du XI^e^ siècle de l'École de Cologne et faisant partie des collections du Louvre. — M. de Mély a présenté une photographie du serpent d'airain de Saint-Ambroise de Milan et M. Héron de Villebosse a parlé des dernières découvertes du P. Delattre à Carthage.

Le 1 avril, M. Monceaux a exhibé des bulles de plomb découvertes à Carthage par le P. Delattre, dont les unes étaient non estampillées, tandis qu'une autre portait l'effigie de la Sainte Vierge et le nom d'un *magister militum*.

Le 15 avril, M. de Mély a parlé de deux croix de pierre de Bologne portant des signatures d'artistes et une date du XII^e^ siècle. M. P. Monceaux a décrit la basilique de Tarissa près Tabarka, dont le plan peu commun a été relevé par le lieutenant Duporcq.

Le 20 mai, M. de Loisne a parlé du tombeau de Hue Valois, du musée d'Arras, qui est orné d'un bas-relief représentant le Christ au jugement dernier. M. le baron de Baye a lu un mémoire sur les bas-reliefs de l'église Saint-Michel de Kief, qui sont remarquables par les statuettes des saints Georges, Théodore et Démétrius. M. F. de Mély a offert sa notice sur l'inscription de l'autel d'Avenas qui permettrait de dater celui-ci de 1180.

Le 27 mai, M. L Dumuys parle du portrait de Jeanne d'Arc d'Orléans et des compositions qui en sont inspirées. M. de Vasselot exhibe une statuette de saint Pierre en bronze doré du commencement du XIV^e^ siècle qui semble de facture française.

Le 10 juin, M. de Mély lit un notice sur un retable de l'abbaye de Flines qui aurait été peint par Jean Bellegambe en 1533 et par l'abbesse du Cellier, près Clairveaux. M. Ph. Lauer établit que l'icône byzantine de la Vierge récemment trouvée à Sainte-Marie-du-Transtévère est antérieure à Calixte II (1119-1124).

Le 17 juin, M. Martrois a rappelé les circonstances dans lesquelles saint Augustin porta une sentence d'arbitrage entre deux monastères africains. Il conclut même que le grand évêque fut le créateur de la législation canonique qui a régi le monachisme. G. M.

— La Société française d'archéologie est parvenue à sa 75^e^ année d'existence. Sa fondation en 1834 fut due à l'initiative d'Arcisse de Caumont, le créateur de la science archéologique en France. A raison de ce jubilé, le Congrès annuel de cette Société s'est tenu à Caen, du 23 juin au 2 juillet, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis. Un guide illustré de 368 p. in-8 a été publié à cette occasion comprenant : *Les Monuments du Calvados*, par M. Louis Serbat, *Coutances et Lessay*, par M. Lefèvre-Pontalis. Ce guide et les explications des deux éminents archéologues ont facilité l'étude de l'architecture normande dans les églises et les édifices civils de la région de Caen.

Parmi les communications faites dans les séances, il convient de signaler une notice sur la *Cathédrale de Lisieux*, par M. Philippe des Forts; une

étude sur la *sigillographie normande*, par M. l'abbé Corbier ; un travail sur les *origines de l'abbaye de Bernay*, par M. le chanoine Poret ; un aperçu sur les *églises romanes et gothiques d'Angleterre*, par M. John Bilson ; une conférence sur les *clochers du Calvados*, par M. Lefèvre-Pontalis ; une monographie de l'*église de Cerisy-la-Forêt*, par M. Rhein ; une dissertation sur la *décoration normande à l'époque romane*, par M. Fage ; les *Vierges du XV^e^ et du XVI^e^ siècle*, par M. Vitry.

La Société, voulant rappeler dans cette année jubilaire, le souvenir de son fondateur A. de Caumont, a inauguré à Bayeux une plaque commémorative sur la maison où il est né.

La session de 1908 a été suivie par plus de trois cents personnes qui pendant huit jours ont visité d'une manière fructueuse les curieux monuments anciens d'une partie de la Normandie. Sous l'habile direction de son infatigable président, la Société française d'archéologie continue à montrer une activité scientifique qui servira à mieux faire connaître les richesses architecturales de France. E. Matthieu.

— *Nominations.* — M. Moniez, recteur de l'Académie de Grenoble, a été transféré à Caen en remplacement de M. Zevort décédé ; M. Petit-Dutaillis, professeur à la Faculté des lettres de Lille, l'a remplacé dans sa charge de recteur de l'Académie de Grenoble.

Le chanoine Breton, supérieur du petit séminaire de Brive, a été nommé recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

M. Sébastien Charléty, professeur à la faculté des lettres de Lyon, a été nommé directeur de l'enseignement en Tunisie ; sa chaire d'histoire a été donnée à M. L. Lévy-Schneider, chargé de cours à l'université de Nancy.

M. A. Mathiez a été nommé suppléant de M. Pariset, professeur à la faculté des lettres de Nancy, en congé.

M. Foucart, chargé d'un cours d'histoire de religion des peuples de l'ancien Orient à la faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, est nommé professeur-adjoint à la même faculté.

A la faculté des lettres de l'université de Paris, ont été nommés professeurs-adjoints MM. Haumant, chargé de cours de langue et de littérature russes ; Pessis, chargé de cours de langue et de littérature latines ; Delbos, maître de conférences d'histoire de la philosophie.

M. Gabriel Monod a été élu membre correspondant de l'Académie hongroise de Budapest.

M. Thureau Dangin a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie française à la séance du 25 juin.

Mgr Lacroix, évêque démissionnaire de Tarentaise, a été nommé titulaire de la chaire d'histoire de l'Église à l'École des Hautes Études. Il traitera l'histoire de l'Église concordataire depuis 1801 jusqu'en 1905.

M. Paul Boyer, professeur de langue russe à l'École des langues orientales vivantes, a été désigné pour succéder dans la charge d'administrateur de cette école à M. Barbier de Meynard, décédé.

M. Ernest Babelon, conservateur du département des médailles à la

Bibliothèque nationale, a été nommé titulaire de la chaire de numismatique de l'antiquité et du moyen âge récemment fondée au Collège de France.

G. M.

— *Décès.* — M. Edgard Zevort, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, ancien inspecteur de l'Académie de Paris, mort recteur de l'Académie de Caen. Chaud partisan de l'enseignement moderne, il plaida souvent la cause qui lui était chère dans la *Revue de l'enseignement secondaire et supérieur*. Après avoir consacré sa thèse de doctorat au *Marquis d'Argenson et au ministère des Affaires étrangères du 18 novembre 1744 au 10 janvier 1747* (Paris, 1880), il publia une bonne biographie de *Thiers* (Paris, 1892) et sa grande *Histoire de la Troisième République*. T. Ier. *La présidence de M. Thiers* (Paris, 1896); t. II. *La présidence du Maréchal* (Paris, 1897); t. III. *La présidence de Jules Grévy* (Paris, 1898); t. IV. *La présidence de Carnot* (Paris, 1901).

M Henri Folet, doyen honoraire de la faculté de médecine de Lille, qui publia un grand nombre d'ouvrages de médecine et dont on peut signaler un curieux mémoire sur *Rabelais et les saints préposés aux maladies* paru dans le tome IV de la *Revue des Études Rabelaisiennes*.

M. Jean Réville, ancien professeur à la faculté de théologie protestante de Paris, professeur au Collège de France, directeur d'études et secrétaire de la section des sciences religieuses à l'École des Hautes-Études, directeur de la *Revue de l'histoire des religions*. On lui doit un bon nombre d'ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Le Logos d'après Philon d'Alexandrie* (Paris, 1877) ; *La doctrine du Logos dans le quatrième évangile et dans les œuvres de Philon* (Paris, 1881) ; *Les origines de l'Épiscopat* (Paris, 1894) ; *Paroles d'un libre-croyant. Prédication moderne de l'Évangile* (Paris, 1898) ; *Le Quatrième Évangile* (Paris, 1900, 1904).

Madame de Vitt, fille de l'illustre Guizot, qui acheva l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants*, donna un abrégé des *Chroniques de l'Histoire de France* et composa l'*Histoire d'Angleterre*.

M. L. Quintard, ancien président de la Société d'archéologie de Lorraine; M. H. Druon, membre de l'Académie Stanislas ; M. H. Lefebvre, qui publia un bon nombre d'articles dans les *Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine* ; M. A. Eeckman, archéologue lillois; M. J. Finot, archiviste du département du Nord, membre de la Société d'études de la province de Cambrai depuis sa fondation en 1899.

M. Gaston Boissier, né en 1823, qui après avoir professé dans divers lycées de province, vint à Paris en 1857. Dès 1861, il suppléa M. Havet dans la chaire d'éloquence latine au Collège de France. En 1865, il devint suppléant du cours de poésie latine à l'École Normale supérieure. Élu membre de l'Académie française en 1876, il en devint secrétaire perpétuel en 1895. Depuis 1886, il était aussi membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Bien qu'il se soit occupé plus spécialement de l'antiquité classique, il a écrit plusieurs livres qui intéressent au plus haut point l'histoire de l'Église. Il est à peine besoin de citer : *La religion romaine, d'Auguste aux*

Antonins (Paris, 1878) ; *L'Opposition sous les Césars* (Paris, 1875) ; *Promenades archéologiques, Rome et Pompéi* (Paris, 1880) ; *Madame de Sévigné* (Paris, 1887) ; *La Fin du Paganisme* (Paris, 1891) ; *Saint-Simon* (Paris, 1892) ; *L'Afrique romaine* (Paris, 1895).

Le R. P. Coconnier, O. P., ancien professeur de thologie dogmatique à l'Institut catholique de Toulouse et à l'Université de Fribourg en Suisse, fondateur de la *Revue thomiste*.

M. Gustave d'Épinay, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, érudit et archéologue distingué. On lui doit divers ouvrages : *L'influence du droit canonique sur la législation française* (Toulouse, 1856) ; *La Féodalité et le droit civil français* (Saumur, 1862) ; *Cartulaires angevins* (Angers, 1864) ; *Notices archéologiques sur les monuments d'Angers et de Saumur* (Angers, 1875) ; *La Coutume de Touraine au XV^e siècle*. Il a publié aussi de nombreux articles sur les coutumes de Paris, d'Anjou, de Touraine, du Maine et du Poitou.

Dom Chamard, O. S. B., moine de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, mort à Chevetogne en Belgique. C'est lui qui a continué, sous forme d'annales, l'histoire ecclésiastique de Rohrbacher pour les années 1869-1889. Sous sa direction se publiait, depuis 1906, une *Histoire de la guerre de la Vendée*. Sa bibliographie est fort abondante. Bornons-nous à rappeler quelques-unes de ses dernières publications : *La Rév^me Père dom Léon Bastide, premier abbé de Saint-Martin de Ligugé* (Ligugé, 1900) ; *Un missionnaire poitevin en Chine* (Paris, 1901) ; *Les origines du Symbole des Apôtres*, dans la *Revue des questions historiques* (1901, t. LXIX, p. 337-408 et t. LXX, p. 247-253) ; *Dom Guéranger et l'abbé Bernier* (Angers, 1901) ; *Le linceul du Christ* (Paris, 1902).

M. Hartwig Derenbourg, membre de l'Institut, orientaliste distingué, qui a publié un grand nombre d'ouvrages ayant tous trait à l'orientalisme. Citons de lui surtout : *Opuscules d'un arabisant, 1868-1905* (Paris, 1905) ; *Les manuscrits arabes de l'Escurial* (Paris, 2 vol., 1884-1903). Il avait dressé le catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale et il collaborait très activement au *Corpus inscriptionum semiticarum* entrepris par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Jules Bourgoin, chargé de cours d'histoire et de théorie de l'ornement à l'École Nationale des Beaux-Arts, qui accompagna Mariette en Égypte et écrivit plusieurs ouvrages sur l'art arabe.

M. Émile Gebhart, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques depuis 1895, membre de l'Académie française depuis 1904. Après avoir séjourné à l'École d'Athènes et à Rome, il fut nommé professeur à la Faculté des lettres de Nancy en 1865 ; puis, en 1879, il prit possession de la chaire des littératures de l'Europe méridionale récemment créée à la Faculté des lettres de Paris. Il s'occupa d'abord de l'antiquité classique ; mais son séjour en Italie lui fit découvrir sa voie et, dès lors, il s'intéressa surtout à la Renaissance italienne. Merveilleux conteur, il excellait à peindre dans un style magique et charmeur les mœurs italiennes. Malheureusement le conteur fit souvent tort au savant, et il sacrifia trop la vérité historique pour le plaisir de bien dire. Parmi ses études littéraires dont

certaines eurent plusieurs éditions, il convient de mentionner : *De l'Italie* ; *Essais de critique et d'histoire* (Paris, 1876); *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (Paris, 1877) ; *Les Origines de la Renaissance en Italie* (Paris, 1879); *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie depuis la fin du XII^e siècle jusqu'au concile de Trente* (Paris, 1887) ; *Études méridionales ; la Renaissance italienne et la philosophie de l'histoire* (Paris, 1887) ; *L'Italie mystique* (1re éd Paris, 1890) ; *Autour d'une tiare, 1075-1085* (Paris, 1893); *Moines et Papes* (1e éd., P. 1896) ; *Conteurs florentins du moyen âge* (Paris, 1901) ; *D'Ulysse à Panurge ; contes héroïcomiques* (Paris, 1902); *Sandro Botticelli* (Paris, 1907).

M. Marcel Thibault, ancien élève de l'Ecole des Chartes, secrétaire du *Bulletin critique*, auteur de bons ouvrages : *Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse* (1370-1405) (Paris, 1903) ; *La jeunesse de Louis XI* (Paris, 1906).

M. A. de Lapparent, ingénieur des mines, élève du célèbre Élie de Beaumont, titulaire de la chaire de géologie à l'Institut catholique de Paris, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. Bien que son œuvre grandiose ne concerne pas directement l'histoire, elle la côtoye cependant, surtout si l'on songe à ses magistrales *Leçons de géographie physique*, à sa *Géologie en chemin de fer*, à son *Traité de géologie* où il traite la question si importante de l'origine de l'homme. Ardent catholique autant que savant de premier ordre, il montra dernièrement l'alliance possible de la science et de la foi dans *Science et apologétique*. Il collabora, en outre, à nombre de revues, surtout au *Correspondant*. G. M.

Italie. — On signalait ici, en avril 1907 (p. 455-456), les travaux importants commencés par le commandeur Marucchi au cimetière de Priscille, Via Salaria. Depuis lors, ces travaux se sont achevés et le 31 décembre dernier, la double basilique restaurée du Pape S. Sylvestre, élevée sur les fondements de l'ancienne, a été solennellement inaugurée par les Cardinaux Respighi et Merry del Val. Il y eut, en effet, tout d'abord, en ce lieu, un édifice très ancien, oratoire remontant aux premiers siècles, auquel on ajouta une seconde partie à l'époque de S. Sylvestre.

Le commandeur Marucchi pense que le cimetière de Priscille, le plus important de la Via Salaria et peut-être de la Rome antique, est bien le lieu indiqué dans le fameux papyrus de Monza (Via Salaria Nova — *Sedes ubi prius sedit Sanctus Petrus et oleo)* et qu'à ce cimetière situé près de la basilique de S. Sylvestre, on doit aussi appliquer les célèbres inscriptions du silloge de Verdun relatives au baptême, à l'apôtre S. Pierre et à son siège. D'où il faut conclure que tout l'ensemble des monuments de ce cimetière, et principalement la basilique, le baptistère et le réservoir d'eau, doivent avoir une relation avec la mémoire du siège primitif de l'apôtre S. Pierre à Rome et du baptême par lui administré dans la Villa des Acilii Glabrioni. Cette conclusion de l'éminent archéologue est importante pour les origines de l'Église romaine. Le commandeur Marucchi apporte à l'appui de sérieux arguments dans le bel article qu'il vient d'écrire à ce sujet dans le *Nuovo bullettino d'archeologia cristiana* (t. XIV, 1908, p. 1-127).

Le même archéologue vient de découvrir à Rome une partie de l'ancienne basilique chrétienne de S. Chrysogone, édifice existant déjà au v^e^ siècle. On a constaté déjà que devant l'abside était une confession avec un corridor concentrique autour de l'abside et une chapelle au milieu, précisément comme dans la basilique de S. Apollinaire de Ravenne. Il faut espérer que les travaux ultérieurs feront apparaître toute l'ancienne église Saint-Chrysogone qui fut abandonnée au XII^e^ siècle, quand le Cardinal de Crema construisit l'église actuelle à un niveau supérieur à celui de l'ancienne.

A l'occasion de travaux faits dans une grande fabrique de Catane à l'angle de la Via Crociferi et de la Via Lincoln, on a découvert dernièrement une belle et élégante lampe d'argile rouge corail, du type habituel des cimetières chrétiens de la période byzantine en Sicile. Dans la partie supérieure, il y a une espèce de cadre floréal, et à l'intérieur le buste en petit relief d'un personnage nimbé et vêtu d'une chlamyde attachée au cou selon l'usage des Grecs et des Romains. On sait que dans l'antiquité, le nimbe était exclusivement réservé à la divinité chez les Orientaux comme chez les Grecs ; les Romains l'attribuèrent de plus aux empereurs, et les chrétiens au Christ, aux Apôtres, puis aux personnages illustres de la communauté chrétienne. Il n'est pas improbable que le personnage nimbé de la lampe soit quelque empereur grec, ou quelque évêque placé à la tête de la religion en Sicile. En tout cas, cette découverte est l'indice clair de l'existence d'une communauté chrétienne au cinquième siècle dans le quartier de Catane situé près de la Via Lincoln et de Santa Maria di Gesu, et par là déjà elle est importante. P. Sévestre.

— Les historiens n'ont pas oublié le troisième Congrès historique international tenu à Rome, du 1^er^ au 9 avril 1903, sous la présidence de Pascal Villari. Tout récemment vient de paraître le douzième et dernier volume des Actes de ce Congrès *(Atti del congresso internazionale di Scienze Storiche.* Rome, Typ. de l'Acad. dei Lincei, 1908, 12 vol. de 5067 p. en tout). C'est désormais une œuvre complète. Elle représente bien l'état actuel de la science historique et, à raison des travaux et rapports qu'on y trouve sous les noms des principaux représentants de l'histoire dans les deux mondes, elle offre une importance particulière. Le premier volume contenait l'histoire générale du Congrès, le sommaire de ses séances, les comptes rendus financiers. Les onze volumes qui suivent, comprennent chacun deux parties essentielles : la première est consacrée aux procès verbaux détaillés et aux rapports faits dans les diverses sections ; la seconde a pour objet les communications de tous genres faites au Congrès.

Le professeur Lanzoni, déjà connu par ses publications hagiographiques sur Faenza, a essayé de démêler ce qu'il y a de précis et de certain dans l'histoire de S. Pétrone, l'apôtre de Bologne *(S. Petronio nella storia e nella legenda.* Rome, Pustet, 1908, 316 p.). Les sources historiques du moyen âge sont remplies d'erreurs et de confusion sur ce personnage : Vincent de Beauvais va jusqu'à le confondre avec Pétrone, l'arbitre des

élégances du temps de Néron. Lanzoni au contraire s'efforce de démontrer qu'il appartenait à une famille qui aurait occupé, à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, des charges importantes à la Cour de Milan et dans les provinces occidentales de l'Italie. Il accepte aussi les traditions qui prêtent à S. Pétrone la construction de la Jérusalem de Bologne à l'imitation des édifices élevés en Palestine par Constantin. Cette construction serait du temps des basiliques élevées à Rome par S. Léon I, à Ravenne par Galla Placidia.

Le professeur Cipolla a retrouvé en 1906 le manuscrit d'une chronique de Vérone, du XIIIe siècle, qui se conservait dans l'archivio capitolare de Sarzana. La série des années commence en l'an 1 et va jusqu'en 1251 ; les notes sont sur deux colonnes latérales. L'ensemble forme un volume de vieux parchemin, recouvert de cuir du XVe siècle. Ce manuscrit, intéressant pour la chronographie de Vérone au moyen âge, l'est aussi pour l'histoire générale de cette époque dont il précise les faits et les dates. Il complète heureusement le *Chronicon Veronense* du notaire Parisio da Cera de 1264. Aussi faut il remercier le professeur Cipolla de l'avoir fait copier entièrement et de le publier aujourd'hui *(Annales Veronenses antiqui*, dans le *Bollettino dell' instituto storico italiano*, 1908, n° 29, p. 1-80).

Le numéro d'avril de la *Rivista storica benedittina* est entièrement consacré à la grande sainte romaine, Sainte Françoise, dont on fête cette année le troisième centenaire de la canonisation *(Santa Francesca Romana nella storia e nell'arte (1384-1908)*. Parmi ces diverses études, il convient de remarquer celle de A. Rossi sur les fresques du monastère de Tor di Specchi, le célèbre couvent fondé par Ste Françoise, qui subsiste encore intact dans son état primitif. Ces fresques, dont quelques-unes ont été malheureusement restaurées, sont, à Rome, un des plus intéressants spécimens de la peinture de la fin du XVe siècle. On ignore l'auteur, mais on reconnaît l'influence de Benezzo Gozzoli et des maîtres ombriens. L'étude du P. Lugano sur Ste Françoise dans la mémoire de ses contemporains et dans celle de la postérité est une précieuse contribution à l'histoire religieuse du XVe siècle ; elle intéressera les hagiographes et tous ceux qui s'occupent des anciens procès de canonisation. — Le fascicule de la *Rivista storica benedittina* paru à la fin de juin donne le compte rendu des fêtes du centenaire (29 mai 1908), avec deux études, l'une sur l'église Ste-Marie nouvelle et son cloître au temps de sainte Françoise, l'autre sur les traditions domestiques relatives à la Sainte Romaine.

Dans l'été 1903, Jules Sambon, libraire de Milan, commençait la vente de la collection de manuscrits historiques du chevalier Domenico Muoni, quand la vente fut arrêtée par l'intervention du ministre de l'Instruction publique, prétendant des droits au nom de l'État sur une partie des manuscrits. Le tribunal de Milan a récemment tranché le litige pendant depuis 4 ans, et la vente a été reprise au commencement de 1908. Le nouveau catalogue des livres autrefois séquestrés *(Collection d'autographes, manus-*

crits, parchemins, documents historiques de feu le chevalier D. Muoni, en vente aux enchères à Milan, Via Brera, 3. In-8, 26 p., 1908) contenait 503 numéros, dont un grand nombre de documents historiques et d'autographes des XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'*Archivio storico civico* de Milan put acquérir une belle collection intéressant l'histoire de Milan et de la région milanaise. Les autres manuscrits les plus importants de la collection furent acquis par la bibliothèque nationale de Brera; il n'y a donc pas à regretter la dispersion de la Collection Muoni, puisque les manuscrits historiques de valeur sont entrés dans des bibliothèques et archives publiques. Il existe encore en Italie, nombre de ces collections privées que l'intérêt général demanderait d'acquérir pour les archives publiques.

Le comte Paul Piccolomini commence une série de publications tirées des papiers de Malte, section encore inexplorée des Archives vaticanes. La première partie va de 1645 à 1651 *(Corrispondenza tra la Corte di Roma e l'Inquisitore di Malta durante la guerra di Candia (1645-1651)* dans l'*Archivio storico italiano*, série V, t. 41, 1^er^ fascicule de 1908, 47 p.) et s'occupe de la correspondance des inquisiteurs Gori, Pignatelli et Cavalletti avec les cardinaux Pamphili et Pancirolli. Ces inquisiteurs de Malte remplissaient la fonction de nonce sans en avoir le titre et avaient pour rôle principal de renseigner le pape et le secrétaire d'État sur tout ce qui se passait dans l'île. M. Piccolomini présente les personnages et résume l'état des choses à l'ouverture de la guerre contre le Turc, puis il laisse la parole aux correspondants dont il publie les lettres inédites, la plupart in-extenso dans un appendice de 62 pages. Nous attendons les deux autres parties de cette publication (1651-1661) qui nous sont annoncées comme prochaines.

Le même fascicule de l'*Archivio storico italiano* (p. 144) contient un article intéressant sur la légation du Cardinal Ludovico Fieschi à Bologne en 1412 et 1413; on y trouve de précieux renseignements sur la réorganisation des études de l'université de Bologne et les livres alors employés par les étudiants *(La legatione del Cardinale Ludovico Fieschi à Bologna)*.

M. Antonio Manno a publié le deuxième volume d'un dictionnaire généalogique dont le premier tome a été fort apprécié non seulement par les gentilshommes dont il recueillait les dates indiscutables de la généalogie, mais aussi par les érudits auxquels il apportait de précieux renseignements *(Il Patriziato subalpino, notizie di fatto storiche, genealogiche, feudali e araldiche desunte da documenti.* Florence, Civelli, 1906. In-4). Les deux lettres A et B sont parues. On y trouve décrites, depuis l'époque des Investitures jusqu'à nos jours, toutes les familles nobles ou successivement anoblies du Piémont, avec l'indication de la cité d'origine, des armoiries anciennes et modernes, et une notice sur chacun des membres qui ont eu un rôle ou une célébrité quelconque. Cet ouvrage, dont nous souhaitons de voir paraître bientôt la suite, demeurera certainement comme un chef-d'œuvre de science généalogique et héraldique et sera une mine précieuse pour les travaux historiques.

Il y a quelques mois, est parue la version italienne de l'histoire du second empire et du royaume d'Italie de Constantin Bulle. Cette partie de l'histoire universelle allemande d'Oncken méritait tout spécialement une traduction italienne. Ce n'est pas d'ailleurs une simple traduction que vient d'en faire le docteur A. Savelli *(Storia del secondo impero e del regno d'Italia.* T. I, Milan, Soc. édit., 1907, 592 p.). Bulle se plaçant au point de vue allemand, n'avait pas traité avec des développements suffisants pour les Italiens, la question du *Risorgimento.* Savelli l'a heureusement rectifié et complété, en s'appuyant sur les publications parues à ce sujet depuis six ans qu'était imprimé le texte allemand. Le tome premier va de 1851 à 1859. Deux chapitres ont été ajoutés : le sixième sur l'idée unitaire en Italie jusqu'à 1850 et le septième sur la formation du parti unitaire monarchique en Italie. Le tome second est sous presse.

On étudie beaucoup depuis quelques années les anciens actes de la chancellerie pontificale et des congrégations romaines, mais il reste encore beaucoup à apprendre sur l'organisation et le mécanisme de l'administration des Papes. Sur ce sujet Mgr Baumgarten a publié un volume destiné à rendre de grands services à la diplomatique et à la science historique (*Aus Kanzlei und Kammer. Erörterungen zur kurialen Hof- und Verwaltungsgeschichte im XIII. XIV. und XV. Jhd. Bullatores, taxatores, domorum cursores.* Fribourg en Brisgau, Herder, 1907. In-8, 412 p. M. 20). L'auteur étudie, avec une patience et un soin extraordinaires, les employés de la cour pontificale pour l'expédition des bulles. En premier lieu, les *plumbatores* ou *bullatores* dont la fonction essentielle était de mettre le sceau de plomb; on les voit apparaître dès 1234 ; d'abord c'étaient deux frères laïques de l'ordre de Citeaux, puis sous Sixte V on confia l'office à un prélat. Les *cursores* transmettaient les bulles pontificales et les faisaient parvenir à destination. Les *taxatores* s'occupaient de recouvrer les taxes exigées des destinataires des bulles. Après une exposition aussi complète que possible sur ces *officiales* et *familiares* du Pape, Mgr Baumgarten a recueilli tout ce qu'il a pu trouver sur les différents titulaires de ces charges ; puis il donne un riche appendice de documents inédits de 970 à 1819 et termine son ouvrage par deux précieux index, l'un des documents cités ou étudiés, l'autre des papes, cardinaux et officiers de curie dont il a eu l'occasion de parler.

C'est aussi de l'administration pontificale que s'est occupé M. Émile Göller dans son livre *Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V* (Rome, Loescher, 1907. Bibliothek des Kgl. Preuss. Hist. Instituts in Rom. T. III et IV). — La première partie, dédiée au cardinal Séraphin Vannutelli, va jusqu'à Eugène IV et comprend deux fascicules, l'un d'exposition, l'autre de sources (xiv-278 et vi-190 p. M. 15). Après une abondante bibliographie sur la question, l'auteur étudie l'organisation primitive de la Pénitencerie de Nicolas IV à Eugène IV, les grands pénitenciers et les pénitenciers mineurs, la bulle *In Coena Domini*, etc.

Dans ses documents, il indique les concessions successives faites par les Papes aux grands pénitenciers, les règles et constitutions pour les officiers et les commissaires de la Pénitencerie avec les bulles des Papes sur cet objet. L'ouvrage a été offert par l'auteur au Pape Pie X, qui s'est grandement félicité de ces travaux scientifiques faits sur l'administration apostolique.

Plusieurs volumes des *Analecta Vaticano-Belgica* verront bientôt le jour. On se souvient que, lorsque parurent les Suppliques de Clément VI, en 1906, on annonçait comme prochaine la publication des lettres de Jean XXII. Cette publication fut retardée pour diverses raisons; M. A. Fayen a maintenant complètement terminé son travail. Le tome premier des *Lettres de Jean XXII* (1316-1323) est sur le point de paraître, et le tome second (1323-1334) est déjà sous presse. D'ici peu nous aurons aussi les *Suppliques d'Innocent VI* (1352-1363) de dom Ursmer Berlière.

Dans le dernier numéro des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome (28e année, 1908, fasc. 1 et 2), il convient de signaler l'intéressante découverte faite par M. P. Bourdon. En étudiant de très près le traité intitulé *Del governo del regno di Francia libri cinque del conte di Canossa, vescovo di Baiussa*, qui se trouve au mss. 858 *Urbins* de la Vaticane, et en comparant le texte avec celui de l'ouvrage connu de Claude de Seyssel *La Grande Monarchie de France*, M. Bourdon a reconnu de façon évidente que le premier ouvrage n'était que la traduction italienne du second. Il a pu même comparer ensemble le prétendu traité de Louis de Canossa, le fameux nonce de Louis XII et de François Ier avec la traduction italienne de l'ouvrage de Seyssel qui se trouve à Paris (Bib. nat., ms. italien 1275) et il a constaté la parfaite identification des textes.

Notons dans le même numéro des *Mélanges* une *Étude critique sur quelques recueils d'Avvisi* de dom Ancel, contribution précieuse aux origines du journalisme en Italie; l'auteur y montre à côté des correspondances officielles ou semi-officielles des nonces et des agents diplomatiques, toute une autre série de documents renseignant les souverains, les grands personnages, les banquiers, sur les événements journaliers de toutes les grandes villes de l'Europe. Ces *Avvisi*, souvent anonymes et rédigés au jour le jour, n'en sont pas moins une source importante d'informations pour les historiens et ils ont peut-être été trop négligés jusqu'ici. Dom Ancel distingue avec raison les *avvisi* des nonces et des agents secrets de la diplomatie, et les *avvisi* aux grands banquiers italiens de Venise ou Florence.

Depuis le début de 1908, ont paru en Italie deux nouvelles revues historiques.

La première, *Il Risorgimento Italiano*, est l'organe de la Société nationale pour l'histoire du *Risorgimento* italien et est dirigée par M. B. Manzoni. La revue doit paraître tous les deux mois en fascicules de 180 pages (Turin, Bocca, 3, via Carlo Alberto. Italie, 20 fr.; Étranger, 24 fr.). Chaque fasci-

cule contiendra des documents inédits provenant des acteurs ou des témoins du *Risorgimento* avec des études sur cette histoire : une notice sommaire du contenu et des acquisitions des bibliothèques, archives ou musées concernant cette même matière ; sous le titre *Variétés*, des documents isolés et moins importants ; une Bibliographie rétrospective des livres et articles parus de 1789 à 1900, et depuis 1901 un compte rendu de tout ce qui se publie dans les périodiques ou en volume sur le sujet ; enfin les actes officiels de la Société nationale pour l'histoire du *Risorgimento italiano*. Les deux premières livraisons ont paru. Elles contiennent une étude sur l'expédition des Mille avec une lettre autographe de Garibaldi, l'histoire des tentatives pour l'évasion de Luigi Settembrini de l'ergastule de S. Stephano (1855-1856), des lettres inédites de la Jeunesse d'Italie vers 1834, Mazzini à Livourne en 1849, des Lettres de Tommasco à Montalembert, etc. Nous souhaitons bon accueil à la revue, et nous espérons que se plaçant au point de vue strictement historique, elle contribuera à jeter de nouvelles lumières sur l'établissement du royaume d'Italie.

L'autre revue *Bullettino dell' archivio paleographico italiano* a un caractère de pure érudition (Rome, Loescher, 7 fr. le fascicule de 144 p.). Le directeur, M. Federici, rappelle dans sa préface la promesse faite jadis par le professeur Ernest Monaci à la fin de son volume de l'*Archivio paleographico italiano*, d'un périodique destiné à compléter cet important travail. Le bulletin se propose de publier les descriptions et traductions des textes reproduits dans l'*Archivio* et toutes les communications qui lui parviendront de l'Italie ou de l'Étranger dans le domaine de la paléographie, de la diplomatique et de l'épigraphie médiévale. Si, comme nous l'espérons, il remplit ses promesses, il redressera bien des erreurs textuelles et rendra de signalés services à tous les érudits des sciences historiques.

Les milanais se préparent à célébrer très solennellement en 1910 le troisième centenaire de la canonisation de S. Charles Borromée. A partir du 4 novembre prochain, paraîtra un nouveau périodique mensuel (*San Carlo Borromeo nel III centenario della canonizzatione 1610-1910*), sous le patronage du cardinal Ferrari, archevêque, et sous la direction effective de doctes ecclésiastiques. On y publiera des documents inédits, traditions orales, mémoires sur la vie du Saint, sur son œuvre pastorale, et sur son zèle pour la culture du clergé. L'histoire religieuse et l'hagiographie trouveront certainement dans cette revue de précieux renseignements.

L'*Archivio storico civico* de Milan va subir quelques modifications dans son organisation. On s'occupe d'installer une *raccolta biografica* dont les premiers éléments seront fournis par tout ce que la bibliothèque des archives contient concernant la biographie des citoyens milanais, et aussi de ceux qui ont vécu ou agi longtemps à Milan ou dans les limites de l'ancien duché ou de l'actuelle province. Ensuite on cherchera à recueillir dans les divers instituts historiques, scientifiques, industriels, artistiques, religieux, etc. tous les renseignements biographiques imprimés ou manuscrits intéressant les personnages notables de la province.

La Société nationale pour l'histoire du *Risorgimento* italien a institué au commencement de 1908 un concours pour quatre monographies destinées à raconter la vie et les gestes de Victor Emmanuel II, de Garibaldi, de Cavour et de Mazzini, les quatre fondateurs de l'unité italienne. Le prix à assigner sera de 500 lires pour chaque monographie. Celle-ci peut être écrite en une autre langue que l'italien, mais doit avoir un caractère populaire et ne pas dépasser 150 pages d'un volume in-8. Les travaux doivent être remis à la Société avant le 30 juin 1908 et la Société elle-même se charge de la publication des ouvrages primés.

Le dimanche 8 juin a eu lieu, en présence du roi, la séance annuelle de l'Académie des Lincei, le premier établissement scientifique de l'Italie. C'est au cours de cette séance qu'on proclame les quatre grands prix de 10.000 fr. donnés par le roi, parmi lesquels un pour l'histoire et un pour l'archéologie. Le prix d'histoire a été attribué à Dom Leone Gaetani, prince de Tean, fils aîné du duc de Sermoneta, pour son œuvre sur les Annales de l'Islam. Le prix d'archéologie a été divisé en deux parties égales entre Adolphe Venturi, auteur de la *Storia dell' arte italiana* et le prof. Rivoira pour son *Origine dell' architettura lombarda*.

— *Décès*. — En janvier 1908, est mort à Florence M. Alexandre Gherardi, membre de l'Académie de la Crusca et de la R. Deputatione di storia patria, dont la vie presque entière s'est passée à l'*Archivio fiorentino*. Élève de Bonani, l'archiviste connu d'autrefois, il eut comme lui le culte des archives et c'est avec raison que Pascal Villari dans son oraison funèbre l'appelle *lo spirito animatore dell' archivio*. Il a publié le *Consulte della republica fiorentina*, monument insigne de science paléographique, la guerre des huit saints, des documents inédits sur Savonarole pour lequel il avait un culte d'admiration. Il était en train de mettre la dernière main à une nouvelle édition de la *Storia di Guicciardini* quand il fut surpris par la mort.

Le 17 mars, est mort à Florence l'historien Ernesto Masi.

P. Sévestre.

Pays-Bas — Le manuel d'histoire ecclésiastique (*Handboek der Algemeene Kerkgeschiedenis*) du R. P Albers S. J. (Cf. RHE, t. IX (1908), p. 215; 560-562) paraîtra sous peu en français. Le R. P. R. Hedde, dominicain, professeur d'histoire ecclésiastique, s'est chargé de la traduction (Paris, V. Lecoffre).

— On annonce la publication prochaine dans la collection des *Rijks Geschiedkundige Publicatiën* d'un premier volume des *Regesta Vaticana*, composés par le Dr Gisb. Brom, directeur de l'Institut historique Néerlandais à Rome. C'est le premier volume d'un inventaire détaillé des Archives qui sont conservées en Italie et qui intéressent l'histoire des Pays-Bas. G. G.

— Chez Keminck et fils, à Utrecht, vient de paraître une biographie de S. Martin : *Martinus van Tours*, par le Dr C. H. van Rhijn, professeur de théologie protestante à l'université de Groningue (In-8, 126 p.). L'auteur a

heureusement exploité les sources anciennes, surtout les écrits de Sulpice Sévère et de saint Grégoire de Tours. Dans la littérature récente, il a principalement utilisé les écrivains protestants, quoiqu'ils soient moins bien renseignés sur ce sujet, et en tout cas moins à même de comprendre l'esprit mystique dont saint Martin était pénétré. Sans doute, M. Van Rhijn n'a pas complètement négligé les auteurs catholiques; mais il est regrettable, par exemple, qu'il ne connaisse point l'excellente monographie, publiée par Regnier dans la collection *Les Saints* (V. Lecoffre). Le professeur de Groningue a mis de la chaleur dans son récit de la vie miraculeuse du grand Apôtre des Gaules, qu'il situe dans son époque et son milieu et dont il décrit le culte dans quelques pays à travers les siècles. Et il réussit parfaitement à inspirer à ses lecteurs une vive sympathie, sinon une pieuse vénération, pour le Saint populaire par excellence. Il va sans dire cependant que nous n'avons pas pu retenir notre étonnement devant quelques expressions trop hardies de « la critique protestante ».

Signalons la publication intéressante de M. le Dr C. Pijnacker Hordijk : *Alpertus Mettensis. De diversitate temporum, und De Theodorico I, episcopo Mettensi, Codex Hannoveranus 712a, in phototypischer Reproduction.* (Leyde, A. W. Sijthoff, 1908, XXIV p. in pl. Fl. 7,20). Le manuscrit, contenant ces deux traités d'Alpertus, se trouve à la bibliothèque royale de Hanovre. Il compte six feuilles d'une écriture contemporaine (xie siècle) très fine, mais assez lisible. La belle reproduction phototypique, que M. Pijnacker Hordijk nous en a procurée, est donc un spécimen précieux pour la paléographie. Le texte du manuscrit à été déjà publié par Eccard, par Dederick et surtout par Pertz dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores* (t. IV, p. 697-723). Ces trois éditions sont, comme le manuscrit lui-même, l'objet d'une critique minutieuse et comparative, laquelle aboutit à quelques nouveaux résultats. Nos renseignements sur le chroniqueur Alpertus étaient incomplets et incertains. M. Pijnacker Hordijk démontre qu'il appartenait à l'abbaye bénédictine, fondée par l'évêque Ansfried près d'Amersfoort, et que probablement il était originaire du diocèse d'Utrecht, sur lequel il a raconté lui-même dans sa chronique plusieurs particularités. A la fin de sa magistrale introduction, le savant éditeur profite largement des écrits d'Alpertus et d'autres sources historiques pour reconstruire la généalogie de trois familles nobles qui ont fleuri dans le diocèse d'Utrecht au xie siècle et y ont joué un rôle prépondérant. M. Pijnacker Hordijk s'est servi de la langue allemande, ce qui sera très apprécié dans le monde des érudits, dont l'attention sera attirée sur ses démonstrations solides et serrées.

M. L. Kooperberg vient d'obtenir le doctorat ès lettres néerlandaises à l'université de Leyde, avec une dissertation historique sur Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas : *Margaretha van Oostenrijk, landvooydes der Nederlanden, tot den vrede van Kamerijk* (Amsterdam, van Holkema en Warendorf. In-8, 472 p.). Quelque volumineuse que soit cette monographie, elle ne va que jusqu'à la Ligue de Cambrai en 1506, ne comprenant ainsi que la première moitié de la vie de son héroïne et deux années

seulement de son gouvernement dans les Pays-Bas. L'autre moitié, de 1509 à 1530, serait beaucoup plus intéressante, surtout pour notre histoire nationale. Mais pour la raconter avec la même prolixité, l'auteur aurait dû rédiger encore 2 ou 3 autres volumes. Il s'est donc prudemment borné à l'aurore de la grande journée, illustrée par Marguerite d'Autriche, « la plus illustre dame du monde ». Reconnaissons que M. Kooperberg s'est donné beaucoup de peine pour pénétrer à fond son sujet ainsi limité. Il en connaît bien la littérature et il a fait des recherches laborieuses dans les archives de Bruxelles, de Lille et de Paris, où il a découvert plusieurs documents jusqu'ici inconnus qu'il publie en annexe (p. 337-472). L'auteur suit l'ordre chronologique ; ce faisant, il nous fournit une preuve de plus qu'en matière d'histoire, ce groupement n'est pas aussi simple qu'il en a l'air et que, sans une division logique, fondée sur la connexion intime des événements, il aboutit à un exposé quelque peu chaotique. On s'en aperçoit d'autant mieux dans la monographie de M. Kooperberg, que son style est lourd et embarrassé et que l'auteur nous étouffe sous la masse des détails, comme s'il avait eu principalement en vue de ne pas laisser se perdre la moindre des menues circonstances qu'il avait relevées. Mais on ne saurait pas nier que ce travail de compilation a été fait et continué jusqu'au bout avec une grande ardeur, qui mérite d'être appréciée Les détails accumulés sont d'ordinaire très exacts. Mais l'esprit positif de l'auteur laisse trop percer les défauts de ses qualités, quand par exemple il affirme nettement que le pape Alexandre VI est mort empoisonné (p. 135), ou quand il ne sait louer la mâle dévotion de Marguerite d'Autriche qu'en disant qu'elle était dévote dans le sens d'Érasme (p. 145) ! Le cardinal Mathias Lang était évêque de Gurk, et non de Gurtz, comme l'auteur l'a écrit maintes fois (p. 254, 269, 307, 327). De même la magnifique église construite aux frais de la gouvernante ne se trouve pas à Brou, mais à Bourg en Bresse, comme on a coutume d'écrire dans notre bonne langue hollandaise.

Bref, la monographie de M. Kooperberg ne manque pas d'enrichir de quelques particularités notre connaissance de Marguerite d'Autriche et de jeter quelque lumière sur cette noble figure. Mais loin d'épuiser le sujet, elle rend plus sensible encore le besoin d'une biographie monumentale, digne de tout point de cette admirable princesse, qui a gouverné les Pays-Bas au temps de leur première agglomération et de leur plus grande prospérité.

Dans la série *Les Saints*, le père Lazariste Hubert Meuffels, supérieur du Séminaire de Helden-Panningen, vient de publier une excellente monographie sur : *Les martyrs de Gorcum* (Paris, V. Lecoffre, 1908. In-8, 199 pp.). Sans doute l'auteur, obligé comme tant d'autres, de quitter la France, sa seconde patrie, a voulu proposer les martyrs hollandais du XVI^e^ siècle comme modèles, aux victimes des persécutions actuelles. Cependant, il a fait œuvre d'histoire proprement dite, et sa monographie occupera dignement sa place à côté de la biographie classique, composée par le célèbre Guillaume Estius. Il a étudié les meilleures sources, en contrôlant

toujours leurs données et en les rapprochant du résultat de ses propres recherches faites sur les lieux où se passèrent les événements. Le récit est heureusement divisé en divers tableaux, qui présentent au lecteur une image très-vive et très-édifiante du sujet. On peut appliquer sans réserve au P. Meuffels l'éloge qu'il fait de Pontus Heuterus (p. 59) : « L'écrivain a de l'élégance, l'historien est fidèle et généralement bien informé. » Espérons que cette monographie sera bientôt traduite non seulement en hollandais (on prépare déjà cette traduction), mais aussi en d'autres langues étrangères.

La société d'édition « Elsevier » à Amsterdam vient de faire paraître, par les soins du Dr H. E. Grave, un album historique, concernant la guerre néerlandaise de 80 ans : *De tijd van den tachtigjarigen oorlog in beeld*. C'est une collection choisie de reproductions aussi fidèles que possible des plus remarquables peintures, gravures, pièces de monnaie, médailles, documents et autres objets principaux concernant cette époque importante. L'auteur a pris comme modèle les albums bien connus de Dayet, par lesquels l'histoire de la France vient d'être illustrée d'une façon non moins populaire qu'instructive. Quatre livraisons ont paru ; l'œuvre entière, qui comprendra 12 livraisons en 200 pages, sera complète au mois de septembre prochain.

Signalons dans les *Bijdragen en Mededeelingen* de la Société historique d'Utrecht (T. XXIV, p. 3-406) une collection intéressante de documents concernant le commerce qui a fleuri au xviie siècle entre la Hollande et la Suède. Le professeur G. W. Kernkamp les a pris aux archives de l'État à Stockholm ; il les publie en trois parties, dont chacune est précédée d'une introduction. La première se compose de 38 lettres, écrites d'Amsterdam en 1635-1641 au chancelier Axel Oxenstierna par le marchand Samuel Blommaert, qui était en même temps consul ou commissaire suédois. La seconde comprend des lettres, écrites d'Amsterdam en 1618-1652 à différents hauts personnages scandinaves par Louis de Geer, grand commerçant. La troisième contient un recueil de 13 Varia ou documents, lesquels jettent encore plus de lumière sur l'action commerciale et industrielle du même de Geer, dont l'énergie se montra indomptable dans plusieurs grandes entreprises.

La Mission catholique dans les Indes orientales néerlandaises vient de célébrer son premier centenaire. A cette occasion le père Jésuite Arn. J. H. van der Velden, missionnaire apostolique, a publié l'histoire de cette mission : *De Roomsch-Katholieke Missie in Nederlandsch Oost-Indië 1808-1908* (Nimègue, L. C. G. Malmberg. In-8, 397 p.). Ses commencements furent très modestes, mais elle alla toujours se développant au cours de ce siècle. Elle compte maintenant, dans le seul Vicariat de Batavia, 56.500 catholiques avec 58 prêtres et 12 frères laïques, tandis que grand nombre de religieuses, appartenant à différentes congrégations, enseignent dans leurs écoles libres 4638 enfants. En 1902, le Vicariat fut divisé en deux par l'érection de la Préfecture apostolique de la Nouvelle Guinée hollandaise, qui fut confiée par la Propagande aux missionnaires du Sacré-Cœur. En 1905, une nouvelle division se produisit : la Propagande érigea la Préfec-

ture apostolique de Bornéo, qu'elle confia aux soins des pères Capucins. Fondée par des prêtres séculiers, la mission est maintenant tout entière entre les mains des réguliers. C'est en 1859 que les pères Jésuites commencèrent à remplir l'un après l'autre les vides qui se produisaient dans les rangs des prêtres séculiers. En 1893, Mgr Claessens résigna ses fonctions de vicaire apostolique, et il eut comme successeur Mgr Staal, le premier chef de la Mission appartenant à la Société. — Le père Van der Velden a composé très-consciensciencement cette monographie, qui fera mieux connaître la Mission catholique dans les Indes néerlandaises et mieux apprécier le dévouement apostolique des missionnaires actuels.

En sept mois, M. H.F. Colenbrander est parvenu à achever le quatrième volume des *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840* (La Haye, M. Nyhoff, 1908. In-8, LXXVIII-787 p.). Il y a donc lieu de répéter encore l'éloge de « l'étonnante activité » de l'auteur, que nous faisions déjà à l'occasion du volume précédent (Cf. RHE. t. IX (1908), p. 219). Le volume actuel est divisé en deux sections et comprend le texte, en entier ou en partie, de 827 documents relatifs à l'histoire politique de la République batave en 1801-1806, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement du roi Louis Bonaparte. D'après leur origine, les documents sont groupés dans cinq chapitres : dans les trois premiers, viennent les sources françaises, prussiennes et anglaises, dont la plupart sont empruntées aux rapports diplomatiques de ces différents pays ; le quatrième chapitre est consacré aux sources bataves, qui sont prépondérantes par leur ampleur comme par leur valeur ; le dernier chapitre concerne la maison d'Orange et ses partisans. Chaque groupe a son ordre chronologique particulier. L'introduction se borne à donner les renseignements nécessaires sur les sources, mais ainsi réduite elle nous fait regretter de nouveau les introductions magistrales des deux premiers volumes. Il nous semble que M. Colenbrander, en voulant éviter la prolixité, est tombé dans une trop grande brièveté ; il ne nous paraît pas avoir trouvé le juste milieu à garder dans une introduction, qui doit orienter les lecteurs et éveiller leur intérêt pour les documents amassés. Espérons que cette lacune regrettable ne nuira pas trop à l'intérêt général que mérite vraiment ce nouveau volume, concernant une période qui, selon l'auteur lui-même, était jusqu'ici la plus négligée dans toute l'histoire de la République batave.

Le Dr Jan te Winkel, professeur à l'université d'Amsterdam, est en train de publier une grande histoire de la littérature néerlandaise : *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde*, dont le premier volume a paru récemment chez F. Bohn à Haarlem (in-8, 515 p.). Il commence à la fin du XII^e^ siècle et va jusqu'à la jeunesse de Vondel. L'ouvrage sera complet en 4 volumes, ou 15 livraisons.

M. Jan Sterck prépare une nouvelle édition des œuvres complètes de feu Joseph Alberdingk Thijm, qui sera précédée d'une biographie, composée d'après les meilleures sources. L'édition comprendra 20 volumes. Les essais

d'Alberdingk Thijm sur l'art et l'archéologie formeront 3 volumes; un volume spécial donnera l'ensemble de ses études historiques. L'éditeur est C. L. van Langenhuysen à Amsterdam. La Hollande catholique va rendre ainsi un hommage bien mérité à un de ses plus illustres écrivains et de ses plus nobles émancipateurs.

Le mardi 21 avril, se tint à Utrecht l'assemblée générale de l'*Historisch Genootschap*, sous la présidence du professeur Dr G. W. Kernkamp. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire, M. le Dr H. T. Colenbrander, bien connu par la publication de ses *Gedenkstukken* concernant cette époque, a fait une conférence sur les relations de Napoléon avec les Pays-Bas, surtout pendant les années 1805-1810. Il a démontré, que durant cette période les tendances républicaines se sont affaiblies en Hollande et que la nation s'accoutuma au gouvernement monarchique, qui trouvait un représentant sympathique dans la personne de Louis Bonaparte: selon le docte conférencier, l'annexion du jeune royaume au grand empire exerça une heureuse influence, en régénérant l'ancien régime de la république batave et en pénétrant de nouveaux éléments ses formes de gouvernement et d'administration. — M. le Dr J. G. C. Joosting, archiviste d'État à Assen, le savant coéditeur des sources pour l'histoire de l'ancien droit ecclésiastique dans les Pays-Bas (Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 238) prononça une autre conférence sur la jurisprudence ecclésiastique dans le diocèse d'Utrecht avant le Concile de Trente et ses rapports avec la jurisprudence civile. Entre les deux pouvoirs il y eut souvent des conflits, l'un tendant plus ou moins à s'assujettir l'autre ou à se mêler d'affaires qui n'étaient pas de sa propre compétence. Au xvi[e] siècle, l'évêque d'Utrecht abdiqua comme prince séculier. La jurisprudence ecclésiastique fut alors complètement exclue du domaine civil. — Puissent ces deux conférences être bientôt imprimées pour divulguer les résultats auxquels les deux savants sont arrivés sur ces sujets spéciaux et d'une haute importance.

Dr Gisbert Brom.

— *Nominations.* — Ont été nommés « adjunct-commies » aux Archives de l'État à Harlem, M. R. D. Baart de la Faille; à Leeuwarden, M. S. A. Waller Zeper; à Groningue, M. P. A. Meilink; à Utrecht, M. B. H. de Jonge van Ellemeet.

M. R. Bijlsma a été nommé archiviste-adjoint aux Archives communales de Rotterdam et M. J. de Kruyter archiviste-adjoint aux Archives communales de Goes. G. G.

— *Décès.* — Le 3 février est décédé à Utrecht le Dr Jean Henri Gallée, professeur de philologie néerlandaise à l'Université et membre de l'Académie royale flamande, à l'âge de 50 ans. Il a publié plusieurs études très-estimées sur les dialectes des Pays-Bas et une grammaire de l'ancienne langue gothique.

Le 16 mars, est mort à l'âge de 47 ans, M. J. M. S. Baljon, professeur à l'université d'Utrecht, très connu par ses publications sur le Nouveau Testament. G. G.

Russie. — Nous sommes heureux d'annoncer le VIII[e] volume de l'*Encypédie théologique orthodoxe*, publiée actuellement par le professeur N. Glubokovsky. Il marque un progrès considérable sur les volumes précédents, quoique pour des raisons d'ordre matériel, le nombre des pages ait été bien réduit (*Pavoslavnaia bogoslovskaia entziklopediia*. T. VIII, *Kalendar-Karmanov*. Saint-Pétersbourg, typ. Rossiia, 1907, v p. 866 col.). Les col. 673-866, qui eussent été mieux placées en tête du volume, ne sont en réalité qu'un supplément au t. VII paru en 1906. Les articles les plus importants ont été confiés à des spécialistes avantageusement connus, ce qui rehausse leur valeur scientifique. Nous nous bornons à mentionner les principaux.

Le professeur A. Lebedev, de l'université de Moscou, a traité les origines de la hiérarchie chrétienne. D'après lui, les données historiques sont insuffisantes pour résoudre la question des origines de l'épiscopat; saint Jacques l'Apôtre n'a pas été évêque de Jérusalem dans le véritable sens du mot, mais plulôt l'organisateur de cette Église; le séjour prolongé de saint Pierre à Rome est une légende, etc. L'auteur raconte brièvement l'évolution de l'épiscopat, du presbytérat et du diaconat aux I[er] et II[e] siècles; il semble pencher à croire, qu'en cette matière la théologie n'est pas d'accord avec l'histoire. — M. D. Bogdachevsky résume le travail très étendu sur Judas Iscariote, qu'il a inséré dans le *Bog. Viestnik* (1905-1906). — M. K. Kharlampovitch consacre 160 colonnes environ (692-854) à l'Académie ecclésiastique de Kazan, dont il a déjà été question dans 30 colonnes (791-820) du tome VII. L'exagération est d'autant plus manifeste que l'on possède une belle histoire de cette Académie écrite par le prof. Znamensky. — Le prêtre A. Glagolev, professeur extraordinaire de l'Académie de Kiev, a inséré une bonne étude sur le *Calendrier juif* (1-8), et le protoïerevs N. Éléonsky, professeur de théologie à l'université de Moscou, plusieurs travaux sur l'Écriture Sainte, parmi lesquels il faut citer : *Les pierres précieuses dans la Bible* (col. 208-223); *Les roseaux dans la Bible* (235-240). — C'est le prof. J. J. Sokolov, qui a été chargé, comme d'ordinaire, des biographies des empereurs byzantins et des patriarches de Constantinople. Quelques-unes nous paraissent trop développées, par exemple celle de Callinique II († 1702), (col. 29-45). Le savant byzantiniste ferait chose utile en indiquant les pages des ouvrages où il puise ses renseignements, surtout quand il s'agit de recueils de documents très divers, qui n'ont pas une table des noms propres, comme Τὰ ἐκκλησιαστικὰ ἔγγραφα de Dilikanis. — Le Dr É. Rounkevitch, premier secrétaire du Saint-Synode, a inséré deux notices trés détaillées sur les éparchies russes de Kalouga et du Kamtchatka. On lui saura particulièrement gré d'avoir dressé, dans la première, la liste des travaux les plus importants parus dans les *Kalujskiia Eparkhialnyia Viedomosti* (Nouvelles éparchiales de Kalouga), périodique fondé en 1863. — Dans son article sur *Calvin et son hérésie* (col. 140-176), M. A. Biéliaiev, professeur ordinaire émérite de l'Académie ecclésiastique de Moscou, place Calvin au-dessus de Luther au point de vue de la méthode de ses controverses avec les catholiques, et admire la clarté, la logique et la conviction qui caractérisent l'exposé de ses doctrines. — Le protoïerevs J. Morev a résumé sa thèse de

magister sur la *Pierre de la Foi (Kamen viery)* du métropolite de Riazan, Étienne Iavorsky, un curieux ouvrage de théologie de l'époque de Pierre le-Grand, rédigé en grande partie sur les travaux de Bellarmin et de Bécan. — M. É. Temnikoussky, professeur extraordinaire de l'université de Kharkow, est l'auteur d'un article substantiel sur la *Canonisation des Saints* (col. 253-268). — Les deux articles sur le *Canon de l'Ancien et du Nouveau Testament* ont été rédigés par deux savants exégètes russes, P. Iounghérov, professeur de l'Académie ecclésiastique de Kazan, et Dimitri Bogdachevsky, professeur de l'Académie ecclésiastique de Kiev (col. 274-315). Ils exposent les divergences de doctrine sur ce point, entre l'Orient et l'Occident. — Deux savants canonistes, É. Berdnikov, professeur de l'Académie de Kazan, et M. Krasnojène, professeur ordinaire de l'université de Iourev, ont donné plusieurs articles sur les canons (*Notion du Canon ; Les Canons des Apôtres*: *Les Canons des conciles œcuméniques*, etc., col 315-399). — L'article très étendu de Serge Glagolev, professeur ordinaire de l'Académie ecclésiastique de Moscou, sur *Kant* (col. 460-480) serait peut-être mieux à sa place dans un dictionnaire de philosophie. — Méritent une mention spéciale les articles de N. Markov et S. Serghievsky, employés du Saint-Synode, sur la *Chancellerie synodale et ses sections* (col. 483 517). — Dans l'article *Capucins*, N. Sakharov ne cite que la statistique de 1889! — On lira avec intérêt la notice d'E. Vorontzov, *docens* de l'Académie ecclésiastique de Moscou, sur les *Caraïtes* (col. 582-590), que le prof. Gloubokovsky a enrichie de notes bibliographiques — Dans l'article sur les *Cardinaux*, M. A. Popov avance que le pape est désarmé contre l'autorité du Sacré Collège et que celui-ci est le vrai dépositaire de l'autorité qui en théorie appartient seulement au Pape! Il écrit aussi : « *Il est étrange que les cardinaux diacres célèbrent la messe (?...) aussi bien que les prêtres, ce qui est sévèrement défendu par le canon XXIII du IV^e^ concile œcuménique* ». Or, ce canon traite *de clericis et monachis excommunicatis* (Mansi, VI, col 368)! — L'article du prêtre D. Iakchitch sur la métropole de Carlowitz n'est pas soigné dans les détails ni dans la partie bibliographique. Les ouvrages y sont cités sans indication de pages, de lieu et d'année d'impression. Si l'on peut être indulgent pour les lacunes concernant l'Occident, l'*Encyclopédie théologique orthodoxe* devrait, au moins, ne laisser rien à désirer pour les églises slaves. Il est à souhaiter que, dans les prochains volumes, les articles touchant l'Église catholique soient traités avec plus de compétence et de soin.

Une savante et importante contribution à l'archéologie biblique nous a été donnée par M. A. Poliansky dans un travail très étendu sur les ouvrages de saint Jérôme, considérés comme source de l'archéologie biblique : *Tvoreniia blajennago Jeronima, kak istotchnik dlia bibleiskoi arkheologhii* (Kazan, 1908. In-8, lxxi-583 p.). Outre la préface consacrée aux œuvres et à la biographie du saint, l'ouvrage comprend quatre parties : viennent d'abord une description géographique de la Palestine et un exposé de la vie religieuse et civile des anciens Juifs, le tout d'après S. Jérôme, puis la critique des données du saint Docteur. L'auteur ajoute en appendice

une dissertation sur le tombeau d'Adam et le Calvaire, et une table très détaillée des noms propres et des matières (p. 541-583).

Pour l'étude de la paléographie glagolitique, il n'existait jusqu'ici qu'un recueil de facsimilés de Sreznevsky, devenu presque introuvable. On doit donc savoir gré à l'Institut impérial archéologique de Saint-Pétersbourg et à M. N. M Karinsky d'avoir édité un nouveau recueil (*Obratzy glagolitzy*. Saint Pétersbourg, 1908). Il comprend 25 planches, qui reproduisent en phototypie des extraits des plus anciens monuments glagolitiques; l'auteur a ajouté la transcription en lettres cyrilliques et des éclaircissements.

La IV^e^ livraison du tome XII des *Izviestiia* de la Section de langue et littérature russes de l'Académie impériale des Sciences renferme plusieurs travaux importants rentrant dans le cadre de notre revue. D'après un prologue serbe du monastère de Zographos (Mont Athos), M. P. A Lavrov édite la vie de S. Naoum d'Ochrida, disciple des saints Cyrille et Méthode († 910) et son office. Au texte slave, M. Lavrov ajoute un commentaire érudit où il relève l'importance de cette pièce pour l'étude de l'époque où vécut le saint bulgare. — M. A. S. Iatzimirsky publie les notices du savant slaviste P. A. Syrko sur les codices slaves et russes de la *Bodleian Library* d'Oxford. La première partie de ce travail avait paru, du vivant de l'auteur, dans les *Izviestiia* (t. IV (1902), p. 325-349). Il s'agit cette fois des codices liturgiques et ascétiques. — M. Chr. Loparev étudie la Rhétorique grecque du hiérodiacre Cosmas, du monastère d'Iviron, lequel utilisa la Τέχνη Ῥητορικῆς de François Scouphos, ancien élève du Collège grec de saint Athanase et vicaire général de Corfou (1681) (Cf. Legrand, *Bibliographie hellénique du XVII^e^ siècle*, t. V, p. 374-376). Beaucoup d'exemples et d'épisodes contenus dans cet ouvrage ont été puisés dans l'histoire civile et religieuse de la Russie. — M. G. Kountzévitch dresse le catalogue des manuscrits conservés dans le monastère de l'Assomption de Tikhvine. Plusieurs de ces manuscrits appartiennent au XVI^e^ siècle.

Dans le tome LXXXIII du *Sbornik* (Recueil) de la même section, M. E. Kaluzniacki a inséré un appendice au catalogue des manuscrits du monastère de Neamtzu en Roumanie, publié d'abord dans les *Drevnosti* de la Commission slave de la Société archéologique de Moscou (t. II, p. 1-80) et dans le tome LXXIX du *Sbornik* (p. 615-794). M. Jatzimirsky avait omis dans ce catalogue deux codices très importants de la première moitié du XV^e^ siècle (n^os^ 20 et 106) qui contiennent les textes les plus anciens et les plus corrects de plusieurs écrits d'Euthyme, patriarche de Tirnovo, et de Grégoire Tzamblak, métropolite de Kiev († 1419). Ces deux codices font l'objet d'une savante étude de M. Kaluzniacki qui en reproduit de longs extraits.

M. N Malitzky a publié le second volume de ses études sur l'ancienne histoire de l'éparchie de Vladimir (Vladimir, 1907). Il comprend 28 articles et notices rédigés exclusivement sur les documents des archives. Les études

les plus intéressantes concernent l'évêque Jérôme (1771-1783) et son gouvernement épiscopal. Plusieurs articles de ces recueils ont une importance spéciale pour l'histoire de l'art sacré en Russie.

La quatrième livraison de la Chronique de la Commission pour l'étude des archives d'Ekatérinoslav (*Lietopis Ekaterinoslavskoi utchenoi arkhivnoi kommissii* IIIe année (1908)) renferme plusieurs travaux sérieux sur l'histoire ecclésiastique de cette éparchie. Le plus important est celui de B. A. Biednov (Matériaux pour l'histoire de l'organisation ecclésiastique dans la province des Zaporogues). Il y utilise les documents omis ou négligés par M. Théodose Makarevsky († 1885) dans son histoire de l'éparchie d'Ekatérinoslav (1875). Les pièces sont publiées d'après l'ordre chronologique. M. Biednov a aussi inséré dans le même volume une étude sur la translation du siège épiscopal de Novomirgorod dans la ville d'Ekatérinoslav.

L'*Ottchet* (compte rendu) de la Bibliothèque publique et du musée de Vilna pour l'année 1906, publié à Vilna en 1907, donne comme supplément la Description des anciens livres slaves et russes possédés par la Bibliothèque (1491-1800), par A. J. Milovidov (160 p.). 234 ouvrages y sont décrits. Les pages 153-160 contiennent des spécimens des caractères et ornements en usage dans les typographies de Vilna et de Souprasl aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La Russie possède actuellement 540 monastères de moines, 76 palais épiscopaux et 34 *metochia*, habités par 24.144 moines et novices ; 367 monastères de femmes, 61 communautés (*obchtchina*) et 20 *metochia* habités par 65.959 religieuses et novices. Nous trouvons la liste de ces 1105 monastères dans le récent ouvrage de L. J. Dénisov, *Pravoslavnye monastyri rossiiskoi imperii* (Les monastères orthodoxes de l'empire russe. Moscou, 1908, pp. XII-984). L'auteur y donne l'historique abrégé de chaque monastère, et indique les sources où il faut puiser pour l'histoire de chacun en particulier.

Aux frais du comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie de Poltava, M. Vladimir Parkhomenko vient d'éditer un Essai historique sur l'éparchie de Péréiaslav-Borispol dans ses relations avec la vie de la Petite Russie (*Otcherk istorii Pereiaslavsko-Borispolskoi eparkhii v sviazi s obchtchim khodom malorossiiskoi jisni togo vremeni*. Poltava, 1908, III-98-XXXII p.). Cette éparchie ne dura que 52 ans (1733-1785) et n'eut que 6 évêques. Après la suppression du siège épiscopal (27 mars 1785), ses églises passèrent sous la juridiction de la métropole de Kiev. Malgré la courte durée de son existence, cette éparchie occupe une place importante dans l'histoire de l'Église russe, parce que, située aux frontières de l'ancien royaume de Pologne, elle eut à combattre l'Église ruthène uniate. Le travail de M. Parkhomenko est rédigé en grande partie sur les documents des archives russes.

Sous le titre de *Russie et Italie*, l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg avait publié, l'année dernière, par les soins de M. Schmurlew, la première livraison d'un recueil de pièces et documents touchant les

relations entre ces deux États (cf. RHE. t IX (1908), p. 451). La seconde livraison du tome II qui vient de paraître (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1908, 224 p.), renferme de précieux matériaux pour l'histoire de l'Église catholique. On y commence le dépouillement complet des pièces relatives à la nonciature de Pologne, conservées dans les archives du Vatican. Ces pièces remplissent de nombreux volumes et se divisent en trois séries. La livraison que nous mentionnons, analyse les documents du XVI^e^ siècle, lesquels mettent surtout en lumière le rôle du P. Possevin. C'est un guide très sûr pour l'étude des pièces touchant les relations entre le Saint-Siège, la Pologne et la Russie.

En 1658, le tzar Alexis Mikhaïlovitch (1645-1676) institua le *Prikaz tainykh diel*, une sorte de chancellerie secrète de l'Empire, composé d'un premier secrétaire (*diak*) et de dix adjoints. Ceux-ci étaient chargés d'exercer une rigoureuse surveillance sur les boyards russes et les classes cultivées. L'institution vécut jusqu'à la mort d'Alexis; elle fut supprimée par son successeur Théodose Aleksiévitch. Parmi les nombreux documents qu'elle a légués à la postérité, les *Dnevalnyia Zapiski*, ou notes prises au jour le jour par les employés de service, offrent un intérêt spécial. Ces notes renferment de nombreux renseignements touchant l'histoire de l'Église russe sous le règne du tzar Alexis, en particulier, sur ses différends avec le patriarche Nikon, sur ses relations avec les patriarcats d'Orient, sur les monastères russes, etc. Le savant archiviste Serge Biélokourov fait paraître ce précieux document dans la première livraison (1908) des *Lectures de la Société d'Histoire et d'Antiquités russes attachée à l'Université de Moscou* (x-224 p.), en le faisant précéder d'une analyse très détaillée. — Dans la même livraison, M. A. Milovidov, en utilisant les données des Bibliographies russes, dresse une liste complète des éditions paléoslaves parues dans les typographies de la Russie occidentale aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (Vilna, Évé, Moghilev, Kutéino, Biunitchi, Polotsk, Souprasl, Grodno, Zabloudov, Nesvije et Ostrog). — Signalons enfin la première partie d'un travail très soigné de M. Chmelev sur la cathédrale de l'Assomption (*Ouspensky Sobor*) de Moscou ; il y traite de son clergé et des domaines ruraux qui en dépendaient.

Au mois de mars de l'année 1708, paraissait à Moscou le premier livre russe imprimé avec les caractères du nouvel alphabet que Pierre le Grand introduisait dans son empire. Pour fêter le deuxième centenaire de cet événement, le Saint-Synode a organisé une exposition typographique et historique dans le palais de la typographie synodale de Moscou. Elle a été inaugurée le 17 mars de cette année. On y trouve de précieuses collections de documents ayant trait à l'histoire littéraire de la Russie sous Pierre le Grand. Une section est consacrée aux manuscrits russes, qui y figurent en grand nombre, depuis le Ménologe liturgique de Novgorod (1096) jusqu'aux pièces du XVII^e^ siècle. Une autre section comprend les plus anciennes éditions slaves de Cracovie, Moscou, Vilna, Ostrog, Lemberg, Kiev, Tchernigov, Moghilev, de la Roumanie, d'Amsterdam, etc., des autographes de Pierre le Grand, les originaux des pièces officielles promulguées par lui, etc.

La littérature ecclésiastique russe possédait déjà, sur les monastères usses, un ouvrage très important, en trois volumes, de B. Zvierinsky Saint-Pétersbourg, 1890, 1892, 1897). Le comte A. Mouravviev avait déjà ublié d'ailleurs, il y a près de cinquante ans, un itinéraire des lieux saints sanctuaires) russes, dont la septième édition a paru en 1898. Profitant des ravaux de ses devanciers, M. A. A. Pavlosky a réuni en un seul volume chement illustré toutes les données relatives aux monastères et sanctuaires e Russie et du Mont Athos : *Vseobchtchii illiustrovannyi putevoditel po onastyriam i sviatim miestam Rossiiskoi imperii i Athonu* (Nijny-Novgo-od, 1907). La première partie du volume (781 p.) s'occupe des lieux saints e Russie ; la seconde (111 p.) des monastères russes du mont Athos. Cette ernière partie nous semble un appendice inutile d'autant plus que la littéature russe possède de nombreux itinéraires de la Sainte-Montagne. Les nonastères et les sanctuaires russes sont partagés en sections et groupés 'après les éparchies où ils se trouvent. Bien que l'ouvrage n'affiche pas de rétentions scientifiques, il rendra cependant d'utiles services pour les nombreux renseignements historiques et géographiques que l'auteur y a ondensés.

Au mois de mars 1908, a paru à Saint-Pétersbourg la première livraison 'une revue mensuelle qui est publiée en deux éditions distinctes, en russe *Viera i jizn)* et en polonais *(Viara i Zycie)*. Rédigée par un prêtre catholique, elle s'adresse surtout aux Russes convertis au catholicisme. Elle n'a as un caractère scientifique, mais elle donne des renseignement utiles sur a vie du catholicisme en Russie.

La section de langue et littérature russe de l'Académie impériale des Sciences a entrepris la publication des écrits d'archéologie et d'histoire de 'art de l'académicien Th. G. Bouslaev († 1897), qui sont restés jusqu'ici lispersés dans un grand nombre de brochures et de revues. Le premier olume (Saint-Pétersbourg, typ. de l'Académie des Sciences, 1908, IV-552-2 p. avec 40 gravures dans le texte) contient entre autres, un exposé de 'art byzantin, publié par Bouslaev en 1866, et son travail sur les récits ouchant la fondation de Sainte-Sophie.

Le 13-26 février, dans la ville de Minsk, a été fondée une Commission l'histoire et d'archéologie ecclésiastique, dont le but est de conserver et de protéger les anciens monuments russes qui, d'après les *Nouvelles Éparchiales de Minsk*, seraient menacés par les polonais, d'une complète destruction Le comité porte le nom du prince Constantin d'Ostrog († 1608) que l'Église usse vénère comme le champion le plus ardent de l'Orthodoxie contre 'Union de Brest.

La bibliothèque synodale de Moscou s'est enrichie dernièrement d'une précieuse collection d'anciens ouvrages, qui lui ont été offerts par un donateur anonyme. On remarque, dans le nombre, un lot d'ouvrages concernant e cardinal Bellarmin, les actes de son procès de béatification et son autobiographie Une partie de la collection comprend tout ce qui a paru en

Russie sur l'histoire des séminaires ecclésiastiques et beaucoup d'ouvrage sur l'Église russe

— *Nominations.* — Le dernier compte rendu de l'Académie ecclésiastiqu de Saint-Pétersbourg, paru comme supplément du *Khristianskoe Tchten* (avril, 1908), mentionne les changements suivants dans le corps professoral le professeur de langue et littérature latine, A. I. Sadov, a été admis l'éméritat, après 30 années d'enseignement ; le docteur en théolog I. E. Evsieev, professeur d'homilétique et d'histoire de la prédication, a é promu à l'ordinariat ; le savant canoniste, B. N. Benechevitch, *docens* d droit canon, a été nommé professeur extraordinaire ; le professeur extrao dinaire P. I. Leporsky, ayant embrassé le sacerdoce, a renoncé à l'e seignement ; M. I. Sokolov a été nommé *docens* pour l'histoire et l'analys des confessions occidentales. — Le nombre des étudiants s'élève à 263.

— *Décès.* — Le 2/15 décembre 1907, à Tiflis, est décédé Alexande Matviéévitch Pravdine, procureur du comptoir de la Géorgie et Iméréth et *magister* de l'Académie de Saint-Pétersbourg. On a de lui plusieu travaux sur la vie et les œuvres du dernier patriarche russe, Adrien (162 1700), sur Nil Sorsky (XVI^e^ siècle), sur l'organisation des paroisses russes, et publiés dans les revues ecclésiastiques, *Khristianskoe Tchtenie*, *Pravoslavn Sobesiednik*, *Dukhovnaia Besieda*.

Le 17/30 mars 1908, est mort un des plus savants prélats de l'Égli russe, Mgr Dimitri Sambikine, né en 1839, dans l'éparchie de Voronèj devenu évêque de Balakhna en 1826, évêque de Tver en 1896, archevêqu de Kazan et Sviajsk en 1905. Son œuvre principale est le *Calendrier d saints vénérés d'un culte général ou local dans l'Église russe*, dont première édition, en 4 volumes, parut en 1878-1883, et la seconde, 12 volumes, en 1893-1903 (Kamenetz-Podolsk et Tver). L'auteur y résum la vie de chaque saint, donne son iconographie et indique le lieu où so vénérées ses reliques, la date de sa fête et les particularités de son offi liturgique. Chaque biographie est suivie de références bibliographique Presque tous les nombreux travaux de Mgr Sambikine ont trait à l'histoi ecclésiastique des éparchies de Voronèje et de Tver. Un des plus importan concerne la fête des 70 Apôtres (*Sobor sviatykh semidesiati apostolov*), q l'Église orthodoxe célèbre le 4 janvier. L'ouvrage en 3 volumes (Tver, 190 1902) est une mine de renseignements sur l'hagiographie de l'Église apost lique. Un des derniers travaux du défunt, le Ménologe de Tver, a été insé dans le *Pravoslavny Sobesiednik* de Kazan, 1907-1908. — On trouve u bibliographie incomplète des écrits du savant prélat dans l'*Encyclopéd théologique orthodoxe* (t. IV, col. 1056-1058) et dans le *Dictionnaire biogr phique des étudiants de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg*, p A. Rodossky (Saint-Pétersbourg, 1907, p. 136-138). Une étude très compl sur son œuvre littéraire a paru dans le *Prav. Sobesiednik* (1908, t. p. 609-642).

Le 6-19 février 1908 est décédé un des plus anciens maîtres du sémina ecclésiastique de Stavropol, Ivan Grigorévitch Platnitzky. On lui doi

un *Cours d'introduction à la théologie orthodoxe* (Stavropol, 1893); 2 un *ours de théologie morale orthodoxe à l'usage des séminaires* (Stavropol, 90); 3. un *Essai d'histoire de la métropole orthodoxe de Kiev (1459-1686)* Ioghilev-sur-le-Dnieper, 1891). A. PALMIERI, O. S. A.

Turquie. — Le XII[e] volume des *Izviestia* de l'Institut archéologique russe teste une fois de plus la compétence et l'activité littéraire de ses membres. comprend un magnifique travail de M. TH. OUSPENSKY, directeur de nstitut, sur l'Octateuque de la bibliothèque du Sérail de Constantinople phia, Imprimerie de l'État, 1907. In 8, 250 p.), un album de 47 planches phototypie, et six planches hors texte. Le codex de l'Octateuque couvert et étudié par M. Ouspensky appartient au XII[e] siècle et contient ès de quatre cents miniatures. Le document le plus important qu'il nferme, est la préface intitulée : Τὸ τῆς παλαιᾶς προοίμιον ὅπερ ὁ Ἀριστέας ὸς τὸν Φιλοκράτην ἐκτέθεικεν μακρηγορίᾳ καί ἀσαφείᾳ· ὁ δὲ Πορφυρογέννης κῦρ Ἰσαάκιος καὶ υἱὸς τοῦ μεγάλου Βασιλέως κῦρ Ἀλεξίου τοῦ Κομνηνοῦ συντομίαν μετερρύθμισε καὶ σαφήνειαν. C'est donc un résumé, en grec du oyen âge, de la fameuse lettre du Pseudo-Aristée sur l'histoire de la version s Septante L'auteur de ce résumé est le porphyrogénète Isaac, fils Alexis I[er] Comnène. Sur cet écrivain, dont l'œuvre littéraire n'a pas été udiée jusqu'ici, M. Ouspensky donne un essai biographique. Il a puisé des nseignements sur sa vie dans le typikon inédit du monastère de la Sainte erge Κοσμοσωτήρ, que le P. L. Petit a découvert et lui a communiqué. e monastère était situé à Vira (près d'Énos), que M. Ouspensky identifie ec le village de Férédjik, sur la Maritza, à 30 kilomètres de Dédé-Agatch. église du monastère a été transformée en mosquée; mais elle garde core une inscription, qui permettrait de croire que le porphyrogénète aac y a achevé ses jours.

M. Ouspensky étudie le codex de la Bibliothèque du Sérail et en compare contenu avec l'édition de l'Octateuque par Nicéphore Théotokis (1731-800) publiée à Leipzig, et avec les codices Al de l'École évangélique de myrne, 515 de la laure de Vatopédi (Mont-Athos), et 747 de la Vaticane. Les miniatures, reproduites dans l'album au nombre de 350, sont l'objet une description minutieuse qui forme la plus grande partie du volume. 'après M. Ouspensky, la littérature byzantine possédait une catégorie éciale de *Catenae*, constituée par des octateuques riches en miniatures. Le codex du Sérail contient aussi en marge beaucoup de matériaux uisés dans les hexaples d'Origène, dont M. Ouspensky esquisse l'œuvre ttéraire dans le domaine de l'Écriture Sainte. Le temps n'a pas permis au vant byzantiniste d'étudier à fond ces notes marginales; mais, à son avis, les mériteraient d'être publiées.

Le cinquième et dernier chapitre de l'ouvrage contient une notice intéssante sur la Bibliothèque du Vieux-Sérail que l'on croyait posséder un rand nombre de codices byzantins. Les renseignements fournis à ce sujet ar les anciens écrivains et voyageurs ont été recueillis par M. Omont dans s *Missions archéologiques françaises en Orient* (Paris, 1902). Avant M. Ouspensky, Mordtmann, Miller, Déthier et Blass avaient visité cette

Bibliothèque, dont trente-neuf codices ont émigré à Vienne et en Hongrie en 1862 et 1877. M. Ouspensky dresse le catalogue et indique le contenu des trente-six manuscrits qu'il y a trouvés. Les renseignements de ses devanciers mentionnent d'autres codices qui ne s'y rencontrent plus à présent. Il y a donc tout lieu de croire que les Turcs, avec leur défiance coutumière, n'ont pas montré tous les manuscrits qu'ils récèlent dans le Vieux-Sérail, et que la tâche des byzantinistes à l'égard de cette bibliothèque est loin d'être achevée.

Le Saint-Synode de Constantinople a décidé que la fête de saint Photius, patriarche (6 février), serait célébrée dorénavant dans toutes les éparchies soumises à la juridiction du Patriarcat. La Grande Église a chargé en même temps M. A. Papadopoulo-Kéramevs de recueillir les renseignements historiques les plus sûrs touchant la mort du fameux patriarche et l'endroit de sa sépulture. Cette initiative a été sans doute inspirée au patriarcat grec par la solennité qu'on a donnée, en Occident, aux fêtes du XV^e^ centenaire de saint Jean Chrysostome. A. Palmieri, O. S. A.

— Le Révérendissime Père Robert Razzòli, O. F. M., Custode de Terre sainte, a décidé la publication d'un *Diarium Terrae Sanctae*, dont le premier fascicule a paru à la typographie de la Custodie, à Jérusalem, le 1^er^ mars dernier et qu'il espère voir se transformer un jour en une revue de nature plus ample et plus scientifique. Son but est de faire connaître ce qu'ont fait dans le passé et ce que font dans le présent les Franciscains de Palestine.

Rares sont les documents de l'histoire franciscaine en Terre sainte qui aient été édités. Le *Diarium* publiera une partie de ceux que renferment les les Archives de la Custodie. Le fascicule paru commence l'édition du *Bullarium franciscanum Terrae Sanctae* (p. 17-24) et donne les pièces de 1228 à 1239. Vient ensuite (p. 25-34) la première partie d'un curieux document du XVII^e^ siècle, *Navis peregrinorum*, conservé aux Archives de Terre Sainte, qui donne les noms des pèlerins qui visitèrent les Saints lieux de 1561 à 1633. Plus loin (p. 44-48), on trouve une introduction à l'édition de 24 folia du XVIII^e^ siècle découverts aux mêmes Archives et qui complètent, touchant le chemin de la croix, les lacunes de l'*Ichnographia locorum et monumentorum Terrae Sanctae* du P. Horn dans le codex Vaticanus édité en 1902 par le P. Golubovich (Cf. RHE. t. VI (1905), p. 583-584). Sans appartenir au Codex Vatic., ces feuilles semblent avoir été écrites de la même main, c'est-à-dire de celle du P. Horn.

Pour la partie contemporaine, on trouve dans ce premier fascicule, un aperçu sur les couvents et sanctuaires de Jérusalem, une chronique franciscaine de Terre Sainte pour les deux dernières années, le texte de quelques privilèges liturgiques accordés récemment aux sanctuaires de Terre Sainte et une notice sur le Commissariat de Terre-Sainte en Belgique.

Nous formons les vœux les plus sincères pour que l'initiative prise par le R^me^ Père Razzòli réussisse et se développe, apportant une contribution de plus à l'histoire franciscaine si cultivée aujourdhui.

LES MSS. DU DIALOGUE AVEC TRYPHON (1).

Le *Dialogue avec Tryphon* nous est parvenu dans deux mss. seulement (2).

(1) L'un se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale de

(1) Cette étude est une partie de l'Introduction à l'édition du *Dialogue avec Tryphon*, avec traduction française et des notes, qui paraîtra sous peu chez l'éditeur Picard, à Paris, dans la collection des *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*. Il est à peine besoin de faire remarquer que ce qui est dit au point de vue du *Dialogue* vaut aussi pour les *Apologies* de Justin, qui ne nous sont parvenues en entier que dans les deux mss. où se trouve le *Dialogue*.

(2) On a parfois parlé d'un ms. perdu des œuvres de Justin qui se trouva en 1549 entre les mains de Mélanchton à Wittemberg ; il contenait l'*Exposition de la Vraie Foi* qui se trouve précisément aussi dans nos deux mss., et avec cette particularité que le titre se trouve être absolument identique dans la citation de Mélanchton et dans ces deux mss., tandis qu'il se rencontre différent dans d'autres. Il ne vaut pas la peine de s'arrêter à l'hypothèse que Mélanchton aurait eu en main le ms. de Guillaume Pélicier (voy. plus loin) ; et il reste seulement possible, mais rien de plus, que ce ms. ait renfermé autre chose : nul ne saurait dire que ce soit le *Dialogue* (cf. lettre de Mélanchton à Joach. Camerar., *Corpus Reformat.*, éd. Bretschneider, t. VII, col. 489 (Halle, 1840) = d'après Otto, CAC *(Corpus Apologetarum christianorum)*, IV, p. XI). — D'autre part, M. le Dr Meyer, actuellement Oberkonsistorialrat à Hannover, a relevé un peu avant 1890 sur les derniers feuillets d'un Codex liturgique qui se trouvait alors au mont Athos, dans le monastère de l'Iwiron, un catalogue de mss. grecs. L'écriture de ce catalogue est du xviie siècle, et bien que la chose ne soit indiquée nulle part, les mss. doivent s'être trouvés quelque part, à l'Athos sans doute, dans le moment où le catalogue fut rédigé, donc au xviie siècle. Or le quatrième des volumes portés sur ce catalogue est un *Corpus* des œuvres de Justin : ἰουστίνου φιλοσόφου καὶ μάρτυρος βίβλος ὑπὲρ χριστιανῶν τῇ συγκλύτῳ (*sic*) δοθεῖσα. ετέρα (*sic*) ἀντωνίνος (*sic*) καὶ τῆς (*sic* pour τοῖς) αὐτοῦ διαδόχοις. τρίτη ἐν ᾗ περὶ τῆς φυγῆς (?) τῶν ἰουδαίων μόνων διαλέγεται. τετάρτη ἣν ἐπεγράφη ἐλέγχον (*sic*) καὶ ἑτερα. Après τῆς φυγῆς, le Dr Meyer a mis le signe de l'interrogation pour signaler l'incertitude de sa lecture : c'est évidemment du *Dialogue avec Tryphon* (διαλέγεται) qu'il s'agit en tout cas, et φυγῆς pourrait bien être la bonne leçon, si l'auteur de ce catalogue a lu d'un œil distrait et inintelligent le début du *Dialogue* où il est question 1, 3 de la fuite des Juifs devant Barkochéba ; la manière dont cette indication est libellée suppose que le titre manquait dans le ms. Cette absence de titre, l'ordre différent des ouvrages montrent que l'on aurait affaire à un ms. indépendant des nôtres, et représentant une autre tradition du texte. Il serait utile qu'on le retrouvât, si, du moins il existe encore (cf. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XI (1890), pp. 155-58).

Paris, sous le N° 450 du fond grec (1). C'est le *Corpus* complet des œuvres, authentiques et inauthentiques, de Justin l'Apologiste. Il comprend 461 folios de 23 lignes chacun ; le *Dialogue* s'y rencontre du fol. 50 R°, ligne 12, au fol. 193 R°, ligne 4, précédé de quelques extraits de Photius et d'Eusèbe relatifs principalement à Justin, d'un fragment de la *Lettre à Zéna et Sérénus*, sans titre et avec l'indication en rubrique marginale : ἠθικαὶ υποθῆκαι..., et d'une *Exhortation aux Grecs*. Après le *Dialogue*, on trouve : l'*Apologie* adressée au Sénat (dite la *Seconde*), l'*Apologie* à Antonin le Pieux (dite la *Première*), une correspondance impériale (*Rescrit d'Hadrien*, etc), un traité *de la Monarchie divine*, une *Exposition de la Vraie Foi*, une *Réfutation de quelques opinions aristotéliciennes* avec, en appendice et sans titre, un court *Discours aux Grecs*, des *Questions et Réponses aux Orthodoxes*, suivies du *Discours aux Grecs* répété derechef mais cette fois avec son titre, et enfin un traité sans titre *Sur la Résurrection des morts* (celui d'Athénagore). — Ce ms. a été écrit en 1364, et terminé le 11 septembre, comme on l'apprend de sa souscription même : ἐτελειώθη τὸ παρὸν βιβλίον ἐπὶ ἔτους ϛωοβ'. ἰνδ. β'. ἐν μηνὶ σεπτεμβρίῳ ια'.

(2) L'autre est présentement la possession de M T. Fitzroy Fenwick à Cheltenham (Thirlstaine House), en Angleterre (1). Le *Dialogue* s'y trouve aux fol. 77 à 302, précédé et suivi de la même série d'extraits, d'ouvrages parfois tronqués, mal titrés, répétés, et de la même manière, et exactement dans le même ordre. Sauf qu'à la fin une *secunda manus* a ajouté, sans s'être rendu compte que la deuxième de ces œuvres était déjà insérée dans le recueil : la *Lettre à Zéna et Sérénus*, mais complète cette fois et avec son titre, puis l'*Exposition de la Vraie Foi*. — Ce ms. est l'œuvre d'un certain Georges, qui le termina en 1541, le 2 avril, suivant la souscription : θεοῦ τὸν (*sic*) δῶρον καὶ γεωργίου πόνος. αφμα'. μηνὶ ἀπριλλίου β'.

C'en serait assez à elle seule de cette similitude étrangement parfaite des œuvres réunies en C et Ch, puisqu'aussi bien ils ne diffèrent que par une adjonction d'une autre main, pour nous apprendre que les deux mss. représentent la tradition d'une même famille. C'est ce qu'Otto avait déjà soupçonné sans approfondir autrement la

(1) Nous le désignerons par la lettre C suivant la désignation qu'a adoptée Harnack dans son étude fondamentale sur les mss. des Apologistes (*Die Ueberlieferung der griechischen Apologeten*, pp. 73 et suiv. (*Texte und Untersuchungen*, I, 1.) Leipzig, 1882.

(2) Nous le désignerons des deux premières lettres de sa résidence actuelle : Ch.

estion : *Cum Regio* (le ms. C) *convenit* (Ch), *eodem ex codice ut erque descriptus videatur vel alter ab altero* (1).

Il nous paraît que l'histoire du ms. de la Bibliothèque nationale nsi que celle du ms. de Cheltenham, éclairées par une comparaison s deux textes, établissent nettement la dépendance du second -à-vis du premier, qu'il ne peut plus dès lors s'agir de deux copies n 3e ms., mais que le ms. de Cheltenham n'est lui-même qu'une pie du ms. parisien.

* * *

Le ms. de Cheltenham est venu à M. Fitzroy Fenwick de l'héritage son grand-père, sir Thomas Philipps (2). Celui-ci l'avait lui-même heté, en 1824, aux héritiers du Hollandais Jean Meerman, avec un rtain nombre d'autres mss., qui tous provenaient de la Bibliothèque s Jésuites au fameux Collège de Clermont, à Paris (3) Lorsqu'en 65 les Jésuites furent expulsés de France, et leur bibliothèque spersée et vendue, c'avait été Gérard Meerman, père de ce Jean eerman, qui en avait acheté la majeure partie. Notre ms. fut com- is dans cet achat.

Il était resté chez les Jésuites pendant près de 200 ans, et c'est là ue les correspondants de Thirlby (vers 1733) (4), que Maran (pour n édition de 1742) (5) avaient pu le consulter, qu'au XVIIe siècle P. Sirmond le collationna sur le ms. de la Bibliothèque royale, et ajouta, en marge, quelques-unes des corrections qu'on y voit core, chaque fois que le texte était divergent (6).

(1) CAC, I, 1, p. XXVI. Volkmar (*Theolog. Jahrbücher*, XIV (1855), 569-72) n'a guere vu plus loin qu'Otto, malgré qu'Harnack (*Ueberl. gr. ol.*, p. 88) assure qu'il a trouvé la bonne piste (*die richtige Fährte*).

(2) *Catalogus librorum mssciptorum in Bibliotheca D. Thomae Philipps*, diomontanis (Middlehill, pres Broadway), 1873, p. 35, Appendix ad dices meermannianos, N° 3081 (cote du British Museum : 577 l 25).

(3) Cf. *Bibliotheca Meermana, sive Catalogus librorum impressorum et dicum msscriptorum quos... morte dereliquit* I. Meerman, t. IV, p. 7, 57, La Haye, 1824 ; et *Catalogus msscriptorum codicum Collegii Claromontani*, p. 27, n° 82, Paris, 1764.

(4) Thirlby dans l'édition qu'il donna du *Dialogue* et des *Apologies* en 53 utilisa une vingtaine de leçons que deux amis lui avaient communiquées Paris, et qu'il crut appartenir au ms. de la Bibliotheque royale. En réalité, les appartenaient au *Claromontanus* (cf. Otto, CAC, I, 1, p. XLI en note).

(5) *Usui fuere duo recentes mss. codices, quibus omnia Justini tam genuina iam supposita opera continentur, alter e Regia Bibliotheca olim 270, nunc 50, alter ex Claromontana.* (Maran, *Justini Opera*, Praef., p. IX. Paris, 1742).

(6) Du moins d'après Otto, CAC, I, 1, p. XXVI, qui renvoie à Le Nourry, *pparatus ad Bibliothecam Maximam*, p. I, col. 408. Paris, 1703.

Les Jésuites l'avaient pour leur part acquis d'un certain Claude Naulot du Val (1), d'Avallon paraît-il, dont on ne sait pas grand' chose sinon qu'il mourut en 1573, léguant sa bibliothèque au Collège de Clermont, et qu'il tenait la plupart de ses richesses livresques de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier (2).

Notre ms. faisait-il partie du lot de mss. qui vinrent à Naulot de chez ce prélat? La Bibliothèque de Paris possède, sous le N° 3068 du fond grec, un ms. qui contient précisément le catalogue des mss. de la Bibliothèque de Guillaume Pélicier (3). On y trouve au 30me ms. (4), l'indication détaillée d'un recueil des œuvres de Justin dont le contenu correspond exactement (sauf quelques méprises évidemment attribuables au copiste du catalogue) à celui du ms. de Cheltenham ; à cet égard la répétition à la fin de la Lettre à *Zéna et Sérénus*, puis de l'*Exposition de la Vraie Foi*, est très frappante. Nul doute que nous ayons affaire au ms. actuel de Cheltenham, et qu'il ne soit alors venu en possession de Claude Naulot par les mains de Guillaume Pélicier.

L'évêque de Montpellier a donc eu le ms. de Cheltenham parmi les livres de sa Bibliothèque ; c'est l'histoire du ms. 450 de la Bibliothèque nationale qui nous apprendra où il se l'était procuré.

Le ms. 450 a porté diverses cotes au cours des divers remaniements que les Bibliothécaires ont fait subir à leurs catalogues : les cotes 2270, 1428 et CIↃCCCVII. Sur l'Inventaire qui fut fait de la Librairie Royale de Fontainebleau, lors de son transfert à Paris sous Charles IX (1560-1574) il figure sous le N° 151 (5). Si on ne le retrouve pas dans le projet, dû à Paléocappa, de catalogue méthodique de la Bibliothèque de Fontainebleau, catalogue qui d'ailleurs ne peut être sûrement daté, était incomplet et ne nous a été qu'incomplètement

(1) Ce Naulot a laissé sa trace sur le mss. même; on lit au haut du premier feuillet, R° et au-dessous du titre : Βίβλος θεολογικὴ, θεῖα τοῦ ἁγίου ἰουστίνου μάρτυρος τεύχη. ταύτην ἀνέγνωκεν ὁ Ναύλοτος τῆς κοιλάδος ἔτει χριστοῦ σωτῆρος αφοϛ' (1573, l'année même de sa mort !)

(2) Cf. Omont, *Catalogues des mss. grecs de Fontainebleau*, p. VI. Paris, 1889.

(3) Publié par Omont, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, pp. 45-83 et 594-610 (voir spécialement, pp. 60-61), et reproduit dans *Mss. gr. Font.*, pp. 393-427.

(4) Dans l'édition de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, il figure par erreur sous le n° 29.

(5) Double copie de cet inventaire est conservée dans les mss. français 5585 et 799 du Supplément grec de la Bibliothèque nationale. Cf. Omont, *Mss. gr. Font.*, pp. 429-458.

conservé (1), on le retrouve dans le double catalogue, alphabétique et méthodique, dressé par Ange Vergèce entre 1549 et 1552 (le méthodique vers 1550) (2), sous les N^os^ 291 du catalogue alphabétique et 111 du catalogue méthodique (3).

Le ms. 450 se trouvait donc à Fontainebleau vers 1550; y était-il depuis longtemps? et d'où venait-il?

Le zélé bibliothécaire Ange Vergèce avait déjà dressé une liste de livres de la Librairie du Roi en 1545; cette liste comprenait 270 volumes tant mss. qu'imprimés (4). Notre ms. de Justin n'y paraît pas. Est-ce à dire qu'il ne se trouvait pas en ce temps-là à Fontainebleau? et qu'il ne serait entré à la Librairie de François I qu'entre 1545 et 1549?

C'est ce que l'on serait tenté de supposer si l'on ajoutait foi à une indication d'André Thevet, compagnon de voyage du célèbre Pierre Gilles, explorateur au compte de François I. D'après Thevet (5), Pierre Gilles aurait rapporté du Levant une partie des œuvres de S. Justin, et Pierre Gilles ne s'est embarqué pour l'Orient à Venise qu'en 1544. — Mais outre qu'il est à peu près sûr que Pierre Gilles fut pris par des pirates sur la côte de Barbarie, et son butin pillé et perdu, qu'il n'a donc rien rapporté en France en fait de mss. (6), il

(1) Dans le mss. Vossianus 67 de la Bibliothèque de l'Université de Leyde et publié par Omont, *Mss. gr. Font.*, pp. 383-91.

(2) Les principaux ms. de ce catalogue (Biblioth. nation., n° 3065 fond grec et 10 du Supplém. grec pour le méthodique; Biblioth. de l'Université de Leyde, Vossianus n° 47 pour l'alphabétique) ont été publiés par H. Omont, *Mss. gr. Font.*; cf. spécialement pp. 98-99 et 210-211; on y voit que notre ms. 450 était depuis peu relié, ἐνδεδυμένον δέρματι πρασίνῳ, avec probablement déjà les D (Diane de Poitiers) et H (Henri II) entrelacés, les semis de croissants pour celle-là, de couronnes pour celui-ci, les armes de France, fleurs de lys et H couronnés, que nous y voyons maintenant.

(3) Une autre liste dressée par le même Ange Vergece à une date que l'on sait seulement être posterieure a 1549, le mentionne encore sous le n° 110; elle est conservée dans le vol. 651 de la collection Dupuis (Bibl. nation.), fol. 212-220, et a été publiée par Omont, *Mss. gr. Font.*, pp. 373-382.

(4) Conservée en tête (fol. 5-15) du ms. grec actuel 3064 de la Bibliothèque nationale et publiée par Omont, *Mss. gr. Font.*, pp. 355-369; cf. *ibid.*, p. VII.

(5) *Les vrais pourtraicts et vies des hommes illustres, grecs, latins et paiens*, recueillis de leurs tableaux, livres, médailles antiques et modernes, par André Thevet, Angoumousin, premier Cosmographe du Roi, Paris, par la vefve J. Kernert et Guillaume Chaudière, 1584. Cf. vie de St-Justin, fol. 8 R°.

(6) Cf. La notice sur Thevet dans les *Eloges des Hommes illustres qui depuis un siècle ont fleury en France dans la profession des Lettres*, composez en latin par Scévole de Ste Marthe et mis en français par Colletet, Paris, 1644, pp. 55-57. On ne connaît qu'un seul envoi, celui au Cardinal d'Armagnac, son bienfaiteur, à Rome, vers juillet-septembre 1549.

est avéré que notre voyageur se trouve encore à Constantinople e
1550, avant son départ pour un plus lointain Levant, et n'a rien p
envoyer d'Orient à François I, puisqu'il se plaint de n'avoir jama
reçu de celui-ci les 600 livres promises qui lui eussent permis
faire achats et envois pour le Roi (1). Au reste le judicieux Boiv
dans son *Histoire des mss. grecs de François I* (2), hésitait déjà
croire Thevet sur ce point : « Je crains bien que dans tout ce qu'
nous dit des découvertes de ce voyageur il n'y ait non seulement
l'exagération, mais de la fable et de l'illusion ». Il nous faut do
abandonner comme sans issue la piste indiquée par Thevet.

D'autre part, dans aucune des listes que nous possédons d
Bibliothèques diverses qui vinrent s'adjoindre avant 1545 à la Bibli
thèque de Fontainebleau, on ne trouve mentionné un *Corpus* d
œuvres de Justin (3).

On sait heureusement par ailleurs que le catalogue dressé p
Vergèce en 1545 n'est pas complet : il ne « nous donne qu'un ét
imparfait de la Bibliothèque de Fontainebleau (4) » à cette époqu
Notre ms. 450 pouvait donc être à Fontainebleau et ne se trouver p
couché sur la liste de Vergèce.

Le rapprochement des indications suivantes nous semble démontr
que le ms. 450 est venu à la Bibliothèque Royale — tout comme
ms. actuel de Cheltenham à Naulot du Val — par Guillaum
Pélicier :

(a) Guillaume Pélicier, ambassadeur du Roi à Venise de 1539
1542 écrivait dans une lettre à Pierre Duchâtel, évêque de Tulle,
garde de la Bibliothèque de François I à Fontainebleau,
2 Novembre 1540 : « J'ai recouvert ce beau monument d'antiqui
de Justinus, philosophus et martyr » (5). Qu'il ne puisse s'agir ici

(1) Ce sont les conclusions du Dr Hamy dans son article *Pierre Gil
d'Albi, le Père de la Zoologie française* dans la *Revue des Pyrénées*, 190
pp. 578-80).

(2) Cette histoire est restée msscrite, mais Léopold Delisle en cite
larges extraits dans *Le Cabinet des mss. de la Bibliothèque Impériale*, t.
pp. 159 et suiv. Paris, 1868.

(3) Voy. les listes dressées par Guillaume Petit (1519), par Grenaisie
Dux (1544, date du transfert à Fontainebleau de la Bibliothèque Royale
Blois) dans Omont, *Mss. gr. Font.*, pp. 347-54, et le tableau des provenanc
connues, *ibid.*, p. xxiv.

(4) Omont, *Mss. gr. Font.*, p. vii.

(5) Cette lettre est conservée avec d'autres de G. Pélicier aux Archives
Ministère des Affaires Étrangères à Paris, série Venise, t. II, fol. 88-8
Omont en a publié une partie dans la *Bibliothèque de l'École des Chart*
1885, voy. pp. 620-21.

notre ms. actuel de Cheltenham, c'est ce qui apparaît simplement par la date de ce dernier qui fut terminé seulement en 1541. Voy. ci-dessous le paragraphe (d).

(b) D'autre part on sait que G. Pélicier a fait prendre à Venise pour son compte personnel copie de beaucoup de mss., principalement de ceux qu'il envoyait au Roi; c'est avec ces copies qu'il constitua une partie de sa Bibliothèque. Ces mss. copiés à Venise figurent sur son Catalogue surtout parmi les premiers mentionnés, dans les N^os^ 1 à 163 (1). Or le ms. actuel de Cheltenham qui a appartenu à Pélicier porte le N° 29 de ce Catalogue; il a donc quelque chance d'avoir été copié à Venise, et peut-être sur un ms. acquis par Pélicier pour le compte du Roi et envoyé ensuite à Paris.

Cette probabilité s'accroît si l'on fait attention aux particularités suivantes :

(c) Ce copiste du ms. de Cheltenham, comme il l'indique lui-même à la fin de son ms. avait nom Γεώργιος. Or nous trouvons qu'au moins un, sinon deux copistes du nom de Georges (2) ont été au service de G. Pélicier à Venise.

(d) De plus le même Γεώργιος déclare qu'il a terminé notre ms. de Cheltenham, αφμα'. μηνὶ ἀπριλλίου β', le 2 du mois d'Avril 1541. On sait que ce fut justement de 1539 à 1541 que G. Pélicier a été

(1) Cf. sur ce point Omont, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, p. 46 et Delisle, *Cab. des mss.*, t. I, p. 155.

(2) C'est d'abord un certain Georges Kokolos qui se trouvait encore au service du prélat en 1542; il a copié pour G. Pélicier le ms. d'un commentaire d'Origène sur Job (Ἰὼβ Βίβλος Ὠριγένους μετὰ θεοπνεύστου ἑρμηνείας) qui figure au catalogue des mss. de Pélicier sous le N° 19 et se trouve maintenant avoir partagé le sort et les mêmes vicissitudes que le nôtre à Cheltenham (N° 1406 du Catalogue de Sir Thomas Philipps, voy. *plus haut*, p. 667, note 2). Le ms. est signé comme il suit : αμφβ'. ἰουλλίῳ ζ'. Ἐγράφη (*sic*) Γεώργιος Κκλ ἐν Βενετίᾳ (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885, art. de Omont, pp. 49 et 57). On trouve aussi un autre copiste du nom de Georges Tryphon, Grec d'Epidaure, que Harnack, qui ne connaissait pas le précédent, identifie avec le Georges de notre ms. de Justin (*Ueberl. gr. Apolog.*, pp. 71-73). Ce Georges Tryphon copia en 1543 un ms. d'Eusèbe et un autre de Théophile d'Antioche, et ces copies sont maintenant à la Bodléienne (Misc. 23 et 25; cf. Coxe, *Catalogue of the msscripts of the Bodleian Library*, t. I, p. 632. Oxford, 1853, complété et corrigé par Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 322. Leipzig, 1879; voy. encore *ibid.*, p. 237). Ces deux mss. proviennent également du filon Meerman-Clermont-Pélicier, comme le nôtre, et il est remarquable que le ms. sur lequel Georges Tryphon a copié les œuvres de Théophile se trouve encore à la Bibliothèque de St-Marc, et a appartenu au Cardinal Bessarion. Peut-être faut-il d'ailleurs identifier en un seul ces trois Georges? ce sur quoi pourrait seule nous renseigner une comparaison de l'écriture des mss.; elle ne nous a pas été possible.

ambassadeur à Venise, et que c'est le 2 Novembre 1540 qu'il écrit à Pierre Duchatel qu'il vient de « recouvrer ce beau monument d'antiquité de Justinus ».

(e) Il est infiniment peu probable que le ms. actuel de Cheltenham, copié alors sur les ordres de Pélicier à Venise par le copiste Georges l'ait été sur un ms. autre que celui qui se trouve actuellement à Paris : aucun ms. de ce contenu ne se trouve signalé depuis cette époque de la Renaissance ni à Venise, ni en aucune ville d'Italie, ni nulle part ailleurs.

(f) Enfin nous sommes informés que quatre caisses remplies de mss., furent expédiées de Venise par G. Pélicier à Pierre Duchatel quelque temps après que la copie du ms. de Cheltenham avait été achevée : elles arrivèrent à Fontainebleau assez tôt pour que Pierre Duchatel ait pu remercier l'expéditeur le 2 Octobre 1541 (1).

On se trouve naturellement amené pour combler les lacunes de ces informations fragmentaires, à supposer que G. Pélicier ayant été chargé, comme tous les ambassadeurs de François I à Venise, d'une mission pour le moins autant littéraire que politique (2), a eu la bonne fortune de tomber sur notre ms. de Paris vers la fin de 1540, l'a acheté pour le compte du Roi, mais avant de l'envoyer à Fontainebleau, en homme sage et intéressé à ses propres affaires, l'a fait copier par l'un des huit copistes qu'il avait à son service, ce qui dura du mois de Décembre 1540 jusqu'en Avril 1541, et l'a expédié ensuite en France où il arriva vraisemblablement dans le courant du mois de Septembre, l'un des nombreux mss. qui remplissaient les 4 caisses dont parle Duchâtel (3).

Et ainsi notre ms. 450 se serait trouvé à Fontainebleau bien avant 1545, quoiqu'il ne figure pas sur la liste dressé par Ange Vergèce cette année-là, en réalité dès la fin de l'année 1541 ; il aurait été acheté par Guillaume Pélicier pour le compte du Roi.

De même notre ms. actuel de Cheltenham ne serait qu'une copie de celui-ci, due aux soins de Guillaume Pélicier, et faite à Venise vers la fin de 1540 et le début de 1541.

(1) Voy. Delisle, *Cabinet des Mss.*, t. I, p. 157.

(2) Voy. sa correspondance citée plus haut, p. 670, note 5, et Delisle, *Cab. des mss.*, I, pp. 154-155.

(3) Ce dernier point est du reste subsidiaire ; si notre ms. n'a pas fait partie de cet envoi, il aura été expédié avant ou après dans un envoi analogue. Si on parle de celui-là, c'est que seul il est attesté par des documents ; d'ailleurs G. Pélicier ne dut pas faire beaucoup d'envois de cette importance pendant sa courte ambassade, puisqu'il fut forcé de quitter Venise assez précipitamment en 1542.

* * *

Cette hypothèse étayée sur les détails rapportés nous paraît trouver dans la comparaison des deux mss. une confirmation singulièrement convaincante (1). Le texte du ms. de Cheltenham reproduit, en effet, le texte de celui de Paris avec la plus parfaite servilité, jusqu'aux fautes les plus évidentes. Il nous suffira pour rendre la chose claire, de signaler les deux constatations suivantes que nous avons faites au cours d'une collation minutieuse du texte de la dernière édition du *Dialogue avec Tryphon* par Otto avec celui du ms. 450 :

(a) Otto avait relevé d'après ses correspondants (2) des variantes assez nombreuses entre C et Ch. Or nous avons constaté que la presque totalité de ces variantes sont inexistantes, et que nombre de leçons, fautives ou non, signalées par Otto comme particulières à Ch, se trouvent d'abord en C. La fidélité que nos mss. présentent dans ces leçons, communes à l'un et à l'autre, s'explique difficilement en dehors de l'hypothèse que celui-ci a été copié sur celui-là. Nous nous bornerons ici à relever celles de la première partie du *Dialogue* (ch. I-LXXIV, 3) :

IV, 5, il faut lire (τὸν χρόνον) πάντα dans les deux mss. (Otto lit : πάντως en C).

XII, 3, ἀνθρώπων dans les deux mss. (Otto : τῶν ἀνθρ. en C).

XIII, 3, οὕτως — (— οὕτω en C).

XIII, 4, ἐκλεῖπον — (— καὶ ἐκλεῖπον en C).

XIII, 6, ἐποίησεν — (— ἐποίησε en C).

XIV, 8, εἰρημένοι — (— καὶ εἰρημένοι en C).

XXI, 4, καλά — (— οὐ καλά en C).

XXII, 2, κυρίου — (— τοῦ κυρίου en C).

(1) Harnack a vu le véritable rapport de nos mss., et a donné de son opinion deux commencements de preuve, basés principalement l'un sur la comparaison des fac-simile adjoints par Otto (CAC, I, 1), à son édition des *Apologies* de 1876 (cf. *Theolog. Litteraturzeitung*, I (1876), col. 341-42), l'autre sur la comparaison, d'après le texte et les variantes de l'édition d'Otto, des chapitres I XII de la *I Apologie (Ueberl. gr. Apolog.*, p. 88, note 215). Il supposait (*loc. cit.*) que la copie du Ch sur C avait dû se faire à Paris.

(2) Otto n'avait pas revu lui-même les mss., ni celui de Paris, ni celui de Cheltenham alors à Middlehill. Seulement il avait pu obtenir des collations de ces deux mss., de celui de Paris par C. B. Hase, alors conservateur de la Bibliothèque Royale, pour la 1re édition de 1842 ; de celui de Middlehill, par le Rev. David Davies, d'Evesham pour la 3e (1876-77), mais dès 1855 cependant. Cette dernière collation pourrait bien n'avoir pas été aussi complète que l'autre (voy. les expressions d'Otto, CAC, I, 1, p. XXVI ; ses protestations dans les *Theolog. Jahrbücher*, t. XIV (1855), p. 470, ont été contestées par Volkmar (*ibid.*, p. 572) ; pour la collation du ms. de Paris, cf. Otto, CAC, I, 1, p. XXIII, et Hase, *Journal des Savants*, 1852, pp. 628-630.

XXII, 2, C porte dans le texte (φέγγος) αὐτῆς et dans la marge αὐτοῖς; Ch a choisi la leçon marginale αὐτοῖς, qu'Otto signale.

XXII, 10, ἦν dans les deux mss. (Otto : ἢ en C).

XXV, 2, ἀνέσχου — (— ἠνέσχου en C).

XXVII, 1, ἐκεῖ — (— ἐκ τοῦ en C).

XXVII, 2, πλήρης — (— πλήρης en C).

XXXI, 6, καταλεάνη — (— καταλεανεῖ en C).

XXXII, 4, καιρὸν — (— καιρῶν en C).

XXXIV, 6, Ἰσραήλ — (— τοῦ Ἰσραήλ en C).

XLIII, 5, οὐδ' οὐ μὴ — (— οὐδὲ μὴ en C).

L, 5, ἱκανὸς — (— ἱκανῶς en C).

LVIII, 6, δύναται — (— οὐ δύναται en C).

LVIII, 6, si Ch, d'après Otto, lit πλάστους, au lieu de πλάτους en C, c'est que le τ est écrit en C comme s'il y avait la ligature habituelle du σ combiné au τ.

LVIII, 8, καὶ ἐτάφη manque dans les deux mss. (Otto croit le lire en C).

LVIII, 8, (ὁ θεὸς) Ἰακὼβ dans les deux mss. (Otto : τῷ Ἰακὼβ en C).

LVIII, 13, (ἐν τῷ τόπῳ) τοῦτο dans les deux mss. (Otto : τούτῳ en C).

LXIV, 6, γενεὰς dans les deux mss. (Otto : εἰς γενέας en C).

LXIX, 5, χωλὸς — (— ὁ χωλὸς en C).

LXIX, 5, μογγιλάλων — (— μογιλάλων en C.)

(b) Le reste des variantes, peu nombreuses d'ailleurs, signalées par von Otto entre C et Ch, sont des fautes ou des omissions à la charge du copiste de Ch. La plupart d'ailleurs sont corrigées en marge de Ch. et toujours conformément au texte de C. Comme ces corrections émanent quelquefois de la main même du copiste (1), elles nous sont une confirmation que celui-ci copiait bien sur C.

Une conclusion s'impose donc pour l'établissement du texte de Justin dans le *Dialogue avec Tryphon* : si Ch n'est qu'une copie de C, il devient tout à fait oiseux de s'occuper des inutiles variantes — très rares d'ailleurs — du ms. de Ch. Elles ne peuvent être que des fautes de copiste.

* * *

Il resterait maintenant à remonter l'histoire du ms. de Paris depuis son achat par Guillaume Pélicier à Venise en 1540 jusqu'à sa

(1) Otto les décrit ainsi (CAC, I, 1, p. XXVI) : *plura in eo (Ch) menda quam in Regio insunt : scriba passim unum verbum aut nonnulla praetermisit (quae fere semper in margine adscripta sunt : nonnumquam a prima, saepius a secunda manu.* La *secunda manus* est sans doute celle du Père Sirmond (voy. *plus haut*, p. 667, note 6).

rédaction en 1364. Malheureusement sur ce point les renseignements nous font défaut presque d'une manière absolue.

La première question qui se pose est celle de l'origine — occidentale ou orientale? — du ms.

Il serait vain de vouloir la déterminer par la fabrication du papier. Les filigranes (1) qui en ornent les folios peuvent bien être d'origine occidentale; mais on constate que les relations commerciales au XIV^e^ siècle étaient assez actives entre l'Occident et l'Orient, et que nombre de mss. sûrement copiés en Orient le furent sur du papier importé d'Occident (2).

Un indice plus sûr est celui de l'écriture. Probablement l'un des conservateurs de la Bibliothèque Royale au XVIII^e^ siècle, Boivin, ou en tout cas une main de cette époque, a inscrit en tête de notre ms., sur le feuillet ajouté pour la reliure, cette simple note : *Codex scriptus anno* 1364 *manu illius qui scripsit codicem* 1828, après quoi on lit ajouté au crayon et entre parenthèses, « *nunc* 909 ». Le ms. qui porte actuellement le N° 909 du fond grec paraît bien, en effet, être de la même main exactement que celle de notre ms. : c'est la même écriture régulière, à l'aspect plutôt agréable, et dont les diverses modalités se ressemblent jusque dans le détail. Nous aurions donc affaire au même copiste. D'autre part, on sait que le ms. 909 a été terminé en Mars 1368 par un copiste au service de Jean Cantacuzène devenu moine sous le nom de Joasaph (3). Notre ms. 450, terminé, lui, en 1364, c'est-à-dire 4 années auparavant, aurait donc pour auteur l'un des nombreux copistes de l'Empereur démissionnaire. Ce qui n'a rien d'invraisemblable. De là à supposer qu'il a été copié pour l'illustre moine lui-même, il n'y a qu'un pas. Et cette hypothèse apparaîtra plus vraisemblable encore lorsqu'on se sera rappelé que Jean Cantacuzène composa lui-même vers cette même époque un ouvrage contre les Juifs qui comprenait 9 Dialogues (4).

(1) Ces filigranes correspondent pour le fol. 4 aux N^os^ 11665 et suiv. du *Dictionnaire des filigranes* de BRIQUET, Paris, 1907 ; pour les fol. 17-461 au N° 3815 du même Dictionnaire (= deux clefs posées parallèlement). Je n'ai point trouvé l'équivalent du filigr. des fol. 1-3 et 5-16 (sorte d'animal chimérique schématisé). Ces filigranes se rencontrent alors sur des papiers répandus un peu partout en Occident.

(2) Cf. sur ce point l'art. de BRIQUET, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du X^e^ au XIV^e^ siècle*, dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XLVI, pp. 170 et 204.

(3) C'est du moins ce qu'on apprend du copiste lui-même dans sa longue inscription à la fin du ms. Nous n'en citerons que la date : ἐνέτει ϛωος' (l'an du monde 6876 = 1368). μηνὶ μαρτίῳ.

(4) HARNACK avait déjà signalé (*Ueberl. gr. Apolog.*, p. 75, note 175) trois écrits de cette époque contre les Juifs, dont celui de Jean Cantacuzène. Il fixe à ce dernier, en se référant à CAVE (plus exactement WHARTON,

Comment vint-il en Europe? C'est ce qui ne présente heureusement qu'un médiocre intérêt, et ce qu'on ne saurait dire d'ailleurs d'une manière certaine. HARNACK a cité ce passage curieux et intéressant d'un *Tractatus de Martyrio Sanctorum* sans nom d'auteur ni date (1) : *Et cum longo tempore haec* (il s'agit de l'*Apologie* de Justin) *deperdita jacuissent, repperi ergo, jam est annus, velut abjecta hic in Constantinopoli Grecis literis intendens* (fol. 11B). Et plus loin l'auteur anonyme du *Tractatus* nous apprend qu'il a confié les œuvres de Justin, avec d'autres précieuses découvertes, à Jean de Raguse : *Et sic librum illum* (l'*Apologie* d'Athénagore) *et opera Justini martyris et orationes M. Antonini concessi claro viro magistro Johanni de Ragusio.* Jean de Raguse fut nonce à Constantinople vers 1435 et il aima certainement à se pourvoir de bons mss. (2). S'agit-il dans cette trouvaille du nôtre? et le Cardinal de Raguse se trouverait-il ainsi l'avoir rapporté en Occident, en Italie, ou à Venise, d'où G. Pélicier put se le procurer? Autant de questions sur lesquelles on peut répondre le oui et le non avec autant de vraisemblance.

Reims. GEORGES ARCHAMBAULT.

Appendix ad Historiam litterariam Gullielmi Cave. Genève, 1730, p. 28B) le mont Athos comme lieu de rédaction, et la date approximative de 1360. Cave-Wharton ne dit pas un mot du mont Athos ; on sait seulement que c'est à Mistra, dans le Péloponèse, que se passa le dialogue où Cantacuzène se met en scène avec un Juif, et qu'il donne comme l'occasion de son grand ouvrage ; c'est peut-être dans cette résidence du moine impérial que l'ouvrage fut composé ; quant à la date, Harnack ne la donne qu'approximative, et d'ailleurs elle importe peu, puisque Jean Cantacuzène a pu lire le *Dialogue avec Tryphon* soit dans notre ms., soit dans son modèle. Harnack suppose gratuitement enfin, mais sans invraisemblance, que l'ouvrage en question contre les Juifs a dû contenir des citations du *Dialogue ;* tout au moins lui a-t-il pu emprunter divers arguments. C'est ce qu'il sera loisible de vérifier prochainement, lorsque le P. Louis Petit, des Assomptionnistes de Constantinople, aura publié cet ouvrage présentement encore manuscrit. Mais il n'y a pas lieu d'en espérer des révélations pour la critique de notre texte.

(1) GAL, I, p. 114. Ce *Tractatus* est signalé par PANZER, *Annales typographici*, t. IV, p. 159-60, n° 788.

(2) Il fit en 1443 un don de mss. aux Dominicains de Bâle, cf. RUD. BEER, *Eine Handschriftenschenkung aus dem Jahre* 1443 (Johannes de Ragusio's Bibliothek) dans *Serta Harteliana*, pp. 270-274. Wien, 1896. Notre ms. ne faisait point en tout cas partie de ce présent, et parmi les œuvres identifiées par Beer on ne trouve aucune œuvre, authentique ou supposée, de Justin. A moins qu'on ne prête quelque attention à l'hypothèse aventureuse que les Dominicains de Bâle se soient dessaisis du ms., et l'aient laissé s'échapper en Italie, où Pélicier l'aurait acheté !

LA CHRISTOLOGIE DE TIMOTHÉE AELURE

ARCHEVÊQUE MONOPHYSITE D'ALEXANDRIE

D'APRÈS LES SOURCES SYRIAQUES INÉDITES.

La réaction contre les tendances exagérées de l'opposition aux doctrines nestoriennes, condamnées au concile d'Éphèse (431), aboutit à la définition de Chalcédoine (451). Nous ne décrirons point les péripéties et la violence des controverses christologiques au cours de ces vingt années d'agitation extrême (1). Malgré l'appui du pouvoir impérial, l'intervention de saint Léon le Grand fut, en général, très mal reçue par les chrétiens orientaux. On vit s'élargir toujours davantage la scission bientôt définitive qui devait séparer de l'Église catholique ceux que l'histoire postérieure connaît sous le nom de Monophysites. Dès le principe, ils furent confondus dans une réprobation commune avec l'hérésiarque Eutychès, réhabilité par leur chef, Dioscore d'Alexandrie, au second synode d'Éphèse (449). Trop de questions personnelles se mêlaient aux luttes doctrinales pour que l'on pût espérer maintenir l'unité religieuse sans d'infinis ménagements qui, malheureusement, furent loin d'être observés. Les causes de la division qui ne se rapportent pas directement à la foi, ne nous retiendront guère dans cette étude. Notre but est de reconnaître si la doctrine des Orientaux différait si radicalement de celle des Occidentaux, que toute entente fût impossible entre les deux partis. Nous croyons qu'un examen attentif des idées christologiques des premiers monophysites est de nature à jeter quelque lumière sur ce point de l'histoire des dogmes. Les textes inédits de Timothée Aelure, qui occupa le siège d'Alexandrie après la mort de Dioscore (454) et fut l'un des plus ardents antagonistes du concile et de la définition de Chalcédoine, nous ont permis, croyons-nous, de dégager assez complètement la pensée de cet auteur pour que nous puissions tenter un exposé systématique de sa christologie. Nous le ferons après avoir donné quelques détails au sujet des docu-

(1) Cf. HÉFÉLÉ, *Histoire des Conciles*. Nouvelle traduction française par UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN, t. II, 2e part., p. 499 s. Paris, 1908.

ments qui servent de base à notre étude. Cependant il convient tout d'abord de rappeler brièvement la biographie de Timothée (1).

* * *

Ordonné prêtre par saint Cyrille lui-même, Timothée conserva toujours pour le saint archevêque le plus profond attachement. La même fidélité l'unit à Dioscore Ier, avec qui, comme il en témoigne lui-même, il assista au synode d'Éphèse en 449 (2). Le concile de Chalcédoine déposa Dioscore, qui fut exilé à Gangres en Paphlagonie, et le remplaça par Proterios. Cette élection fut la cause de luttes ardentes et de violences réciproques de la part des deux fractions de l'Église d'Alexandrie, et l'empereur Marcien dut employer la force pour maintenir Proterios sur son siège. La nouvelle de la mort de Dioscore (sept. 454) donna le signal de nouveaux troubles. Timothée se trouvait à la tête du peuple et des moines qui réclamaient l'élection d'un archevêque. Avant même le meurtre de Proterios, il fut choisi pour succéder à Dioscore, et sacré par Eusèbe de Péluse et Pierre l'Ibérien. Débarrassé enfin de son rival et encouragé par la mort de Marcien (février 457), Timothée prit des mesures sévères contre les partisans de Proterios; il remplaça partout les évêques catholiques par des monophysites, et fit prononcer l'anathème contre le concile et la foi de Chalcédoine. A son avènement, l'empereur Léon Ier (457-474) trouva l'Église d'Alexandrie en proie aux plus tristes agitations. Les deux partis s'adressaient à lui pour obtenir le redressement de leurs griefs. Protégé sans doute par Aspar, premier ministre de la cour de Byzance, Timothée échappa aux mesures de répression exercées à Alexandrie. L'empereur renonça à la convocation d'un concile; il communiqua les requêtes des deux

(1) Cf. Evagrius, *Historia ecclesiastica*, l. II, c. 8-11; l. III, c. 4, 5, 11; dans Migne, PG, t. LXXXVI; *De Sectis*, act. V (PG, t. LXXXVI, I, col. 1228); Zacharie le Rhéteur, *Historia miscellanea*, l. IV et V, dans J. P. Land, *Anecdota syriaca*, t. III. Leyde, 1870 (texte syriaque); R. Raabe, *Petrus der Iberer*. Leipzig, 1895; J.-B. Chabot, *Chronique de Michel le Syrien*, t. II, fasc. I. Paris, 1901; H. G. Kleyn, *Jacobus Baradaeus, de stichter der syrische monophysitische Kerk*. Leyde, 1882; G. Krüger, *Monophysitische Streitigkeiten im Zusammenhange mit der Reichspolitik*. Iena, 1884.

(2) Dans le ms. dont nous allons parler, f° 12, r. Ire col. Timothée lui-même dit : « Ensuite un synode fut réuni à Éphèse, sur l'ordre du bienheureux Théodose, empereur orthodoxe, à cause de l'innovation des termes « deux natures ». Le président en était notre bienheureux père Dioscore le confesseur; j'étais avec lui, ainsi que mon frère le bienheureux prêtre Anatole ».

factions à Anatole, patriarche de Constantinople, et aux évêques, réclamant en même temps leur avis sur la légitimité de l'ordination de Timothée et sur la réception du concile de Chalcédoine : tous condamnèrent l'usurpateur (1). Timothée adressa à l'empereur une profession de sa foi et le détail de ses griefs contre saint Léon et le concile. Le zèle de Gennadius, successeur du patriarche Anatole, amena la condamnation de Timothée. Exilé (en 459 ou 460), il se rendit, par la Palestine, à Gangres, où avait déjà été Dioscore, puis à Chersonèse. Sous l'usurpateur Basiliscos, qui détrôna Zénon encore au début de son règne, Timothée fut rappelé et revint à Constantinople. Il souscrivit à l'*Encyclion* et rentra en possession de son siège. En restituant à Paul d'Éphèse les droits patriarcaux, que le concile de Chalcédoine avait enlevés à cette église, il mécontenta Acace de Constantinople. Malgré la révocation de l'*Encyclion*, Basiliscos ne parvint pas à se maintenir, et Zénon rétabli abolit toutes les dispositions prises par son prédécesseur. On revint encore une fois au concile de Chalcédoine. Pierre le Foulon d'Antioche et Paul d'Éphèse durent naturellement abandonner leurs sièges. Par pitié pour le grand âge de Timothée, Zénon, qui avait l'intention de l'exiler de nouveau, consentit à le laisser à Alexandrie où il mourut peu de temps après ces événements (c. 477) (2).

I.

Les écrits conservés de Timothée Aelure.

Les auteurs qui, jusqu'à nos jours, se sont occupés de la christologie de Timothée Aelure, étaient réduits à en parler d'après quelques courts fragments cités par les polémistes antimonophysites du VI^e^ et du VII^e^ siècle : le moine Eustathius (3), l'empereur Justinien (4), l'auteur du *De Sectis* (5) et Anastase le Sinaïte (6). Au milieu des controverses, les catholiques étaient naturellement portés à reconnaître dans les écrits de tous les adversaires du concile de Chalcé-

(1) Voir beaucoup de ces réponses dans Mansi, *Concilia*, t. VII, 524 s.

(2) L'auteur de la vie de Pierre l'Iberien dit que Timothee mourut « nachdem er nach seiner Verbannung nur zwei Jahre gelebt hatte, und zwei und zwanzig Jahre Bischof gewesen war, drei vor der Verbannung, siebenzehn in der Verbannung und zwei nach der Verbannung ». Cf. R. Raabe, *l. c.*, p. 78.

(3) *Epistola de duabus naturis*, PG, t. LXXXVI, I, col. 904.

(4) *Contra Monophysitas*, *ibid.*, col. 1128 s.

(5) *Ibid.*, col. 1228.

(6) *Hodegos*, PG, t. LXXXIX, col. 208, 273.

doine les doctrines absurdes des Monophysites rigoureux, eutychéens et phantasiastes. Les passages des œuvres de Timothée cités par eux manifestent clairement cette tendance (1).

Aucun nouveau texte n'avait été mis à la disposition des modernes historiens du dogme, et en présence de la pénurie presque complète de documents connus, on peut à bon droit s'étonner de l'assurance avec laquelle, comme nous le dirons, certains auteurs se sont prononcés sur la doctrine de Timothée, et de la facilité avec laquelle certains autres ont accepté les conclusions proposées par les premiers.

Au cours des recherches que nous poursuivons sur les origines de la christologie monophysite, nous avons été amené à utiliser les traductions syriaques qui nous ont conservé bon nombre d'œuvres importantes de Timothée. Nous avons déjà signalé la *Chronique de Michel le Syrien*, patriarche jacobite d'Antioche; l'édition qu'en donne M. J.-B. Chabot, nous a fourni trois lettres, d'ailleurs reprises de Zacharie le Rhéteur. Excité par les constatations intéressantes que nous y faisions, nous avons cherché des renseignements plus amples dans les pièces que renferme un manuscrit syriaque du VI^e^ siècle, le *ms Addit. 12156* du British Museum (2).

Nous donnerons quelques notions rapides sur les ouvrages de Timothée Aelure que nous nous sommes procurés par ce moyen, et sur lesquels se base la seconde partie de la présente étude.

La partie du *ms. Addit. 12156* qui nous intéresse, est la première des cinq sections qu'il renferme. C'est un recueil de traités, lettres et extraits de différents auteurs, contre la doctrine diophysite et le concile de Chalcédoine. Mais la plupart des textes qui y sont contenus, ont pour auteur Timothée Aelure lui-même, sous la direction ou par l'ordre de qui la compilation fut préparée (3). En dressant une sorte de table de son manuscrit, le scribe a intitulé cette première partie : *Le livre de Timothée contre le synode (impie) de Chalcédoine* (f° 136, v).

On y rencontre :

1° Un traité de Timothée contre les Diophysites, intitulé plusieurs

(1) La plupart de ces passages sont réunis dans PG, t. LXXXVI, col. 273 s. Le cinquième fragment, emprunté à Léonce de Byzance (*Contra Monoph.*, PG, t. LXXXVI, II, col. 1850 ; voir aussi Mansi, *Concilia*, VII, 841) est, comme nous le dirons plus loin, évidemment apocryphe.

(2) W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts in the British Museum*, 2^e^ partie, p. 640 (Londres, 1871) dit au sujet de ce ms. : This volume is written in a fine Edessene hand of the VI^th^ cent., before A. Gr. 873, A. D. 562. — C'est en cette année que le ms. fut donné à un certain couvent par un diacre de Beth-Mana ; il avait été copié par le scribe Talya d'Edesse.

(3) W. Wright, *l. c.*

fois en marge (f. 18, v; 27, v.) : « *De l'évêque Timothée, contre ceux qui disent deux natures* ». Cet ouvrage fait partie d'une riche collection de citations patristiques, qui porte comme titre (f. 6, v; 11, v.) : *Témoignages des Pères contre ceux qui disent deux natures*. La vingt-huitième et dernière autorité alléguée, immédiatement après les extraits tirés des lettres de Dioscore d'Alexandrie, est celle de Timothée. Elle occupe tout le reste de l'ouvrage (f. 11, r, 3e col. — f. 29, v, 3e col.).

L'auteur du florilège, qui n'est autre que Timothée lui-même, conclut des nombreux témoignages apportés, que tous les Pères ont condamné ceux qui reconnaissent deux natures dans le Christ, ou qui refusent de confesser la consubstantialité de sa chair avec la nôtre. Reprenant la série des événements antérieurs, il fait une histoire rapide du synode de Constantinople (448), qui condamna Eutychès, du second synode d'Éphèse, et du concile de Chalcédoine. Les évêques de cette dernière assemblée, dit-il, tombent sous le coup de leurs propres anathèmes; ils répondront au jugement de Dieu de la prévarication commise en reniant le Christ, en condamnant le soutien de la foi orthodoxe, Dioscore, et en rendant la communion aux hérétiques nestoriens. Si l'on juge l'arbre à ses fruits, la définition de Chalcédoine apparaît bien mauvaise, car ses partisans exercent des persécutions et des cruautés horribles contre les orthodoxes en Égypte et en Palestine, tandis que l'impiété nestorienne est professée en toute liberté. Des extraits de cette définition et de l'Épître dogmatique de S. Léon le Grand montrent bien l'innovation introduite dans la foi. Puis, Timothée reprend son réquisitoire contre la doctrine diophysite, condamnée par les Pères. L'Écriture ne permet pas d'affirmer que la propriété des deux natures se conserve après l'union; les Évangélistes et les Prophètes nous font reconnaître partout en Jésus-Christ le Fils de Dieu, unique et invariable, même dans l'Incarnation. Telle est la foi du saint concile de Nicée; telle est la foi de tous les Pères et Docteurs de l'Église; anathème à quiconque s'éloigne de leur croyance (1).

(1) Justinien a connu le texte grec de cet ouvrage, divisé en livres et en chapitres. Il nous apprend que Timothée l'écrivit à Chersonèse. Il en cite deux courts fragments, l'un, du 8e chapitre du 3e livre, l'autre, du 4e chapitre du même livre (Cf. PG, t. LXXXVI, I, 1228 s.) Le moine Eustathius (*ibid.*, *col.* 904) rappelle également le fragment du 8e chapitre. Ces deux passages se retrouvent dans notre ms. respectivement aux f. 19, v. 2e col. et 15, v, 3e col., mais les divisions en livres et chapitres ne se sont pas conservées dans la version syriaque. — Les passages apportés par Justinien (*l. c.* col. 1129) comme se rencontrant ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν ἀντιρρητικῶν αὐτοῦ λόγων

2° Une série de lettres de Timothée à différentes personnes ou églises.

Nous noterons en particulier :

a) Des extraits d'une *lettre à la ville de Constantinople* (f. 29, v, 3e col.), donnés dans notre ms. sous le titre suivant : *Du même vénérable Timothée. Lettre écrite à la ville de CP. contre les hérétiques qui ne confessent pas que Dieu le Verbe nous est consubstantiel dans la chair, lui qui est consubstantiel à son Père par sa divinité — et contre ceux qui disent deux natures.*

C'est la première des lettres écrites par Timothée contre les eutychéens Isaïe d'Hermopolis et Théophile, qui demeuraient dans la ville impériale. Ces hérétiques ne sont pas encore expressément nommés. Un florilège patristique accompagne cet écrit, que le copiste termine par ces mots (f. 32, r, 2e col.) : *Fin des démonstrations contre les Eutychéens* (1).

b) Une *lettre écrite de Gangres à Alexandrie, au sujet de l'interdit d'Isaïe et de Théophile* (f. 32, r, 2e col. — f. 34, r, 2e col.).

Timothée ajoute à cette lettre une exhortation par laquelle il engage ses fidèles à venir en aide aux évêques et aux clercs orthodoxes, et certaines prescriptions au sujet de la réception des Diophysites qui voudraient se convertir (2).

c) Des extraits d'écrits adressés *à toute l'Égypte, à la Thébaïde et à la Pentapole*, sur la manière de traiter les Diophysites, évêques, prêtres et moines, qui reviennent à l'orthodoxie monophysite (f. 34, r, — 35, r.) (3).

3° Un ouvrage signalé deux fois (f. 42, v et f. 51, v) sous le titre : *Réfutation du synode de Chalcédoine et du Tome de Léon.* Il comprend deux parties :

se retrouvent à peu près textuellement f. 19, r, 3e col., dans le premier traité contre les Diophysites. Le titre sous lequel Justinien cite ici cet ouvrage, concorde bien avec le nom que donne au traité une note marginale du f. 11, r : « Le livre des controverses ».

(1) Ces extraits doivent être complétés en recourant soit à la Chronique de Michel le Syrien (*l. c.*, p. 128 s.), soit à l'Histoire de Zacharie le Rheteur (*l. c.*, p. 148 s.), qui insèrent la lettre entière, mais dans une version syriaque différente de celle que donne notre manuscrit. Au même endroit, Michel donne quelques détails sur Isaïe et Théophile.

(2) C'est sans doute la raison pour laquelle Zacharie le Rhéteur (*l. c.*, p. 160) et Michel le Syrien (*l. c.*, p. 132) lui donnent pour titre : *Lettre du bienheureux Timothée, qui fait connaître comment doivent être reçus ceux qui se convertissent de l'hérésie.* Notre manuscrit a encore une version différente de celle de Zacharie, et fournit, cette fois, un texte plus complet.

(3) Ensuite viennent encore deux lettres de Timothée, l'une écrite de Gangres au diacre Faustinus, et l'autre de Chersonèse à l'abbé Claudianus — Cf. W. Wright, *Catalogue...*, II, 642.

a) *De saint Timothée, archevêque d'Alexandrie. Critique et réfutation de la définition faite à Chalcédoine ; afin que ceux qui la rencontreront, sachent que le synode de Chalcédoine n'a rien ordonné d'autre que de recevoir et de prêcher dans toutes les églises de Dieu les doctrines immondes de Nestorius* (f. 39. v, 1re col. — f. 42, v, 1re col.).

Ce sont dix extraits de la définition du concile, accompagnés chaque fois de la réfutation qu'en fait Timothée, et suivies de plusieurs citations empruntées aux ouvrages de Nestorius.

b) *Lettre de Léon, évêque de Rome, adressée à Flavien, évêque de Constantinople, et réfutation des blasphèmes qui y sont proférés.*

Vingt-huit citations de la fameuse *Epistola dogmatica*, avec autant de réponses de Timothée (f. 42, v, 2e col. — f. 51, v, 2e col.). L'ouvrage se continue par de larges extraits des actes et documents qui concernent le brigandage d'Éphèse. Au f. 59, v, 2e col., l. 32, on lit : *Fin de la réfutation de Timothée.* A la suite, l'auteur a placé des considérations dans lesquelles il reproche aux évêques d'avoir détruit à Chalcédoine ce qu'ils avaient édifié à Éphèse en 449. Il fait encore le panégyrique de Dioscore, et explique que ce *Traité de réfutation* a été composé par lui pour dévoiler l'impiété du concile de Chalcédoine et amener les prévaricateurs à se repentir.

4° Une courte *prière que le bienheureux Timothée faisait sur ceux qui revenaient de la communion des Diophysites, qui avaient reçu le Synode* (f. 61, v, col. 1 et 2).

5° *Exposé de la foi de S. Timothée, envoyé à l'empereur Léon par le comte Rusticus, et narration abrégée de ce qui lui arriva dans la suite* (f. 62, r, 1re col. — f. 63, r, 1re col.).

Interrogé par Rusticus au sujet de sa foi et de la lettre de S. Léon, Timothée rejette la doctrine phantasiaste et apollinariste, le Tome et le concile de Chalcédoine (1) Puis, il raconte comment, à l'occasion de cette profession de foi, l'empereur, excité par les Chalcédoniens, prononça contre lui la peine de l'exil; comment, au mépris de tout droit, il fut livré à ses ennemis sans être entendu, et comment l'impiété nestorienne triomphe partout, sans laisser de repos aux vrais fidèles en Égypte et en Palestine.

Telles sont les œuvres de Timothée Aelure que les traductions

(1) Cette profession de foi diffère de la supplique que Timothée envoya à l'empereur Léon par le silentiaire Diomèdes, quand on lui communiqua la lettre reçue de Rome. Cette supplique est rapportée par Zacharie (*l. c.*, 139 s.) et par Michel (*l. c.*, p. 126 s.). Anastase le Sinaïte en cite un fragment sous cette rubrique : Τιμόθεος Αἴλυρος, ὁ τῆς ἀληθείας ἐχθρὸς, ἐν τῇ γραφείσῃ παρ'αὐτοῦ ἐπιστολῇ πρὸς Λέοντα τὸν Βασιλέα διὰ τοῦ σελεντίαριου Διομήδους ἔφη. (PG, t. LXXXVI, I, 273).

syriaques nous ont conservées. La question de leur authenticité nous paraît facile à résoudre. Nous avons déjà remarqué que plusieurs de ces pièces ont des attestations historiques chez les chroniqueurs et les polémistes qui les rapportent, les citent ou en donnent des extraits sous le nom de Timothée (1). L'attribution expresse qui en est faite à cet auteur dans un manuscrit si ancien (vi^e siècle), prouve en leur faveur. Il est d'ailleurs remarquable que le florilège patristique qui forme le commencement du codex, ne renferme aucune citation des monophysites postérieurs à Timothée Aelure. Ni Philoxène de Maboug, ni Sévère d'Antioche, si volontiers et si fréquemment cités dans les collections de témoignages des Pères à partir du vi^e siècle, ne paraissent ici. Cette considération est un argument qui nous permet d'affirmer qu'il existait un recueil des écrits de Timothée avant le milieu du vi^e siècle, époque de laquelle date notre *ms Addit. 12156*. Le scribe Talyā d'Édesse aura simplement transcrit cette collection antérieure, élaborée en vue de la polémique contre les partisans du concile de Chalcédoine.

L'authenticité de ces différents écrits est hors de doute si, avec W. Wright, on entend l'inscription du f° 136, v. en ce sens que la compilation a été faite du vivant de Timothée lui-même; rien, d'ailleurs, ne s'oppose à une telle interprétation.

Nous croyons donc pouvoir utiliser ces documents sans scrupules. A l'aide des données qu'ils nous fournissent, nous étudierons la doctrine de notre auteur; nous examinerons la position qu'il prend vis à vis des stricts Monophysites ou Eutychéens, et des Diophysites chalcédoniens, pour reconnaître ensuite le véritable caractère de sa christologie, et porter sur elle un jugement appuyé sur des bases solides.

(1) Cf. *supra*. — Au temps où « l'on disait et l'on croyait que l'hérésiarque vivait encore en exil », Gennadius (*De vir. illustr.*, c. 72, PL, t. LVIII, col. 1101 s.) a lu et traduit en latin un ouvrage dans lequel Timothée avait accumulé tant de témoignages des Pères en faveur de son hérésie, qu'il s'en fallait de peu qu'il ne prouvât que Leon de Rome, le concile de Chalcédoine, et tous les évêques occidentaux étaient nestoriens. Bien que Gennadius appelle cet écrit un libelle envoyé à l'empereur Léon, nous croirions facilement qu'il s'agit du premier traité signalé contre les Diophysites. C'est là seulement, en effet, que nous rencontrons une si riche collection de citations patristiques. — Photius (*Bibliotheca, cod.* 225, PG, t. CIII, col. 939 s.) analyse l'ouvrage composé par Eulogius d'Alexandrie pour défendre le pape S. Léon contre Timothée et Sévère, qui attaquaient le *Tome*. Il est remarquable que tous les passages signalés par Photius comme faisant l'objet des critiques de ces deux monophysites se retrouvent sous la plume de Timothée quand il prétend montrer par des citations de l'Épître dogmatique, l'innovation introduite dans la foi par les partisans de la doctrine des deux natures. L'ordre même des citations est conservé (*Addit. 12156*, f. 13, v, 3^e col. et s.).

II.

La christologie de Timothée Aelure.

§ 1. L'attitude de Timothée a l'égard des Eutychéens et des Chalcedoniens.

Les polémistes catholiques du VI^e^ siècle, nous l'avons déjà dit, voyaient dans tous les Monophysites, sans distinction, des partisans d'Eutychès. Les évêques d'Égypte et les clercs d'Alexandrie qui envoyèrent à l'empereur Léon un libelle contre Timothée, formulent très nettement l'accusation d'apollinarisme et d'eutychianisme (1). Ce jugement est encore celui des auteurs modernes. D'après Dorner (2), Timothée se replace, avec Dioscore, Julien d'Halicarnasse, Étienne Niobes et Theodosius, dans la première classe des Monophysites antichalcédoniens; avec les Eutychéens, il n'aurait plus admis la consubstantialité de la chair du Christ avec la nôtre après l'union, mais la divinisation de l'humanité dans l'incarnation, et même un certain changement de la divinité, qui reçoit désormais les prédicats humains. Déjà Gieseler (3) en avait fait un julianiste avant Julien d'Halicarnasse. Krüger (4) l'a considéré comme « un homme qui n'approuvait point les idées dogmatiques de Cyrille, mais qui, bien plutôt, avec Dioscore, allait jusqu'aux conséquences extrêmes dans le sens monophysite ».

Cependant une telle appréciation est complètement erronée, car il est aisé d'établir que Timothée sépara nettement sa cause de celle des Eutychéens.

L'auteur du *De Sectis (l. c.)* reconnaît que Timothée anathématise

(1) Evagrius, H. E., l. II, c. 8 (PG, t. LXXXVI, II, col. 2524).

(2) *Entwicklungsgeschichte der Lehre von der Person Christi*, 2^e^ éd., 2^e^ part., p. 151 s. Berlin, 1853.

(3) *Dissertatio qua monophysitarum veterum errores ex eorum scriptis recens editis praesertim illustrantur*, 2^e^ P., p. 27. Göttingue, 1838.

(4) *Monophysitische Streitigkeiten*.... p. 79. Krüger s'appuie sur la notice donnée par l'auteur du *De Sectis* (act. V, PG, t. LXXXVI, I, col. 1228) dans laquelle Timothée est signalé comme un partisan de Dioscore. En note, au même endroit, il fait allusion à un texte certainement apocryphe attribué à Timothée Aelure (Mansi, *Concilia*, VII, 841 et Leont. Byz., *Contra Monoph.*, PG, t. LXXXVI, II, col. 1850). Ce dernier n'a pu faire mention du patriarche Sévere d'Antioche (512). De quel droit Krüger voudrait-il introduire ici le nom de Dioscore, dont l'opposition dogmatique à S. Cyrille n'est pas mieux prouvée que celle de Timothée lui-même? Le fragment en question pourrait appartenir à Timothée III, également patriarche d'Alexandrie (518-536), contemporain et ami de Sévère, à qui il donna l'hospitalité pendant son exil.

Eutychès aussi bien que le concile de Chalcédoine. Dans sa lettre à Jean le tribun, Sévère d'Antioche atteste que Timothée « a combattu l'hérésie des deux natures, c'est à dire, des Nestoriens, et l'impie imagination *(phantasia)* des Eutychéens, proclamant l'Emmanuel un de deux natures, de la divinité et de l'humanité, consubstantiel au Père par la divinité et consubstantiel à nous par l'humanité. Car c'est de la race d'Abraham qu'il a pris (sa chair), et il s'est fait semblable à nous, ses frères, en tout, hormis le péché, afin de racheter ceux qui étaient dans le péché, et de nous délivrer par son sang » (1). Dans un passage emprunté à Zacharie le Rhéteur, Evagrius raconte la mésaventure des moines eutychéens, qui crurent trouver en Timothée un partisan de leurs doctrines, mais qui durent se retirer couverts de confusion quand ils lui entendirent confesser la double consubstantialité du Verbe incarné (2).

Nous savons, d'ailleurs, comment son activité littéraire s'exerça également contre les partisans d'Eutychès. Ses lettres dans l'affaire d'Isaïe et de Théophile en sont la preuve. Zacharie nous rapporte que, durant son exil, il ne se contenta pas d'écrire contre les Nestoriens; il écrivit encore à Alexandrie et en Palestine contre les Eutychéens, qui ne confessent pas que le Christ nous est consubstantiel dans la chair, tout en étant consubstantiel au Père dans la divinité (3).

L'hérésie d'Eutychès consiste, pour Timothée, dans la négation de la consubstantialité de la chair du Verbe avec la nôtre. Dans son traité contre les Diophysites, il écrit : « Eutychès ne croyait pas que l'Emmanuel est, par la chair, consubstantiel à la bienheureuse Vierge Mère de Dieu, qui a engendré l'Emmanuel. Ainsi le témoignent maintenant à son sujet les partisans de ceux qui furent ses disciples. Ils rendront aussi compte au Juge et à Dieu d'un tel témoignage » (4). — Pour lui, il leur fait honte de leur doctrine, aussi bien qu'aux Diophysites; il les range avec les Manichéens : « Qu'ils rougissent avec Nestorius et tous les hérétiques; car le Verbe s'est fait chair, c'est à dire homme, tout en restant Dieu » (5). S'il a écrit à Isaïe et à Théophile, c'est pour leur démontrer par les Écritures et par les docteurs de l'Église que le corps de Notre-Seigneur nous fut consubstantiel. Ces deux hommes ne se sont point attachés à lui, mais à des

(1) E. W. Brooks, *The sixth book of the select letters of Severus, patriarch of Antioch*, I, 2, p. 315 s. Londres, 1904.
(2) H. E., l. III, c. 5 (PG, t. LXXXVI, II, col. 2608).
(3) Land, *o. c.*, III, 148. — Michel le Syrien, II, 1, 128.
(4) *Addit.* 12156, f. 11, v, 3e col.
(5) *Ibid.*, f. 26, r, 1re col.

gens hérétiques, qui disent ouvertement que Notre-Seigneur n'a pas pris un corps humain, et que le Verbe ne s'est pas fait homme de notre race. Aussi les anathématise-t-il sans hésiter (1).

Si l'on veut se convaincre que Timothée rejette absolument toute doctrine apollinariste, eutychéenne et phantasiaste, qu'on lise ce passage de sa supplique à l'empereur Léon :

« (Quant à) cette hérésie qui détruit l'âme : cette doctrine d'Apollinarius, et aux blasphèmes de Nestorius; (quant à) ceux qui sont dans l'erreur relativement à l'incorporation de Jésus-Christ, qui s'est fait homme de notre race, en le partageant en deux, et en divisant l'économie du Fils unique de Dieu; (quant à) ceux qui disent qu'il a apporté son corps du ciel, ou que Dieu le Verbe a été changé en quelque façon, ou qu'il a souffert dans sa nature, et qui ne confessent pas qu'il s'est uni un corps humain et animé, de notre race, ... je ne communique point avec eux et je ne les aime point » (2).

Il n'y a pas à en douter : les accusations d'apollinarisme et d'eutychianisme portées contre Timothée Aelure ne peuvent l'atteindre. Il reconnaît au Christ une humanité réelle et parfaite, une âme raisonnable et une chair consubstantielle à celle de la Vierge et à la nôtre.

Cependant, comme on l'aura déjà remarqué, il condamne énergiquement la doctrine des deux natures. « Dieu nous garde de croire que Jésus est deux natures, ou en deux natures, comme nous l'avons souvent répété ! Mais c'est le Fils de Dieu véritable, et Dieu consubstantiel à Dieu le Père et à l'Esprit Saint (3) ». Et opposant sa profession de foi à celle des Diophysites, il écrit (4) : Pour nous, nous nous conformons à la doctrine des divines Écritures et des saints docteurs de l'Église. Nous anathématisons ceux qui disent deux natures ou deux essences du Christ ».

La raison de l'opposition irréductible de Timothée au Tome de Léon et à la définition de Chalcédoine, c'est que, à ses yeux, toute doctrine diophysite est nécessairement nestorienne. « Que Nestorius ait été déposé parce qu'il disait deux natures dans l'unique Seigneur, c'est ce qui est évident pour quiconque entend et veut dire la

(1) Michel, *l. c.*, pp. 132 s. ; pp. 128 et 130.

(2) Michel, *l. c.*, p. 128, 2e col.

(3) *Addit.* 12156, f. 25, v, 1re col. — *Lettre contre Isaïe et Théophile* (Michel, *l. c.*, p. 132) : « Nous confessons qu'il est Fils de Dieu, Dieu en esprit et homme par le corps ; qu'il n'y a point deux natures dans le Fils, l'une qui est adorée, et l'autre qui n'est pas adorée, mais une seule nature (de Dieu) le Verbe qui s'est incarné, et qui est adoré avec son corps d'une seule adoration.

(4) *Ibid.*, f. 19, r, 1re col.

vérité » (f. 41, v, 2e col.). Flavien de Constantinople a voulu, affirme-t-il, rétablir la doctrine impie de Nestorius par sa racine et son fondement, en commençant à enseigner deux natures dans l'unique Christ (f. 11. v, 3e col.). Les Pères du second synode d'Éphèse furent unanimes à condamner la doctrine des deux natures, comme le fondement du blasphème de Nestorius, et la racine de sa doctrine perverse (f. 12, r, 1re col.; f. 41, r, 2e col.; f. 42, r, 3e col.). On n'en finirait point si l'on voulait citer les innombrables passages de ses écrits, dans lesquels Timothée accuse de nestorianisme ses adversaires chalcédoniens. Il retrouve cette hérésie dans l'Épître dogmatique et dans la définition du synode, et dans les traités qu'il consacre à la réfutation de ces deux documents, il se contente souvent de montrer que Nestorius a tenu un langage semblable à celui de S. Léon et des Pères de Chalcédoine. Il dit à l'empereur Léon : « Je crois que Dieu inspirera à Ta Mansuétude de corriger les choses qui, dans cette lettre (du Pape), causent du scandale aux fidèles, parce qu'elles adhèrent, confinent ou sont conformes à l'enseignement de Nestorius, qui a été condamné parce qu'il partageait et divisait l'incarnation de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, en natures, hypostases, propriétés, noms, opérations, ou qu'il interprétait les paroles de l'Écriture de « deux », ce qui n'est point dans la confession des 318 Pères » (1). Son ouvrage contre la définition de Chalcédoine a été composé, nous dit le titre, afin que les lecteurs sachent « que le concile n'a rien ordonné d'autre que de recevoir et de prêcher dans toutes les églises de Dieu les doctrines immondes de Nestorius » (f. 39, v, 1re col.).

L'hérésie nestorienne revient à affirmer qu'un homme ordinaire, formé d'abord comme nous et d'une façon indépendante, a été ensuite joint (2) au Verbe, ou que le Verbe est entré en union avec l'enfant d'abord conçu dans le sein de la Vierge (f. 42, r, 3e col.). Or, « c'est ce que pense Nestorius, et (ce que pensent) ceux qui disent deux natures. Ils établissent que notre unique Seigneur Jésus-Christ est deux natures, comme si la nature divine avait adhéré à la nature

(1) Michel le Syrien, *l. c.*, p. 129.

(2) Timothée distingue soigneusement l'*union* et l'*adhésion* ou *conjonction*. Cette dernière notion, qui suppose que les deux éléments existaient d'abord dans l'état de séparation et d'indépendance réciproque, caractérise pour lui la christologie nestorienne. L'*union* qu'il lui oppose est, l'appropriation au Verbe, dans l'unité du sujet absolument invariable, de l'humanité dès le premier moment de son existence. On rendrait plus justement, à notre avis, le terme dont Timothée se sert, par *unification* ou *réduction à l'unité* de sujet. Cf. *infra*.

de l'homme qui a été formé, ainsi qu'ils disent » (f. 19, v, 1re col.). En réalité, confesser les deux natures, c'est partager le Christ ; c'est détruire son unité ; c'est faire de Jésus un pur homme avec lequel le Verbe est simplement entré en conjonction. Cette doctrine aboutit au blasphème et à l'idolâtrie. « Le Christ n'est point devenu deux natures, dit-il, de peur que notre mystère ne soit pris pour l'adoration d'un homme ; mais (il est) une nature de Dieu le Verbe incarnée, afin que notre baptême, qui s'accomplit dans la mort de Notre-Seigneur, soit (au nom) de Dieu » (f. 24, r, 3e col.). Rapportant comment les Apôtres adorèrent le Christ au moment de son ascension, il remarque : « S'ils l'ont adoré comme un simple homme passible, c'est-à-dire comme une nature humaine, comme le pensent ceux qui osent dire deux natures, les bienheureux disciples sont des anthropolâtres, à leur avis, comme nous l'avons souvent répété. Mais cela n'est point, *absit !* » (f. 25, v, 3e col.). Donnons encore un exemple de l'argumentation de Timothée contre les Diophysites en général ; on verra qu'il formule contre eux tous les reproches adressés ordinairement à l'hérésie de Nestorius. Il explique comment le Fils, après s'être anéanti, a été exalté par son Père, et il ajoute (f. 18, v, 3e col. s.) :

> Si ceux qui admettent deux natures, disent que l'anéantissement volontaire, l'humiliation et l'exaltation appartiennent à la nature humaine (du Christ), comment celui-ci était-il dans la forme de Dieu et s'est-il dépouillé de ses grandeurs, lui qui est adoré par tous dans la gloire qui convient à Dieu ? Comment dit-on qu'il a pris la forme de serviteur, s'il l'était déjà ? Comment est-il devenu semblable aux hommes et homme par son extérieur (*Philip.* II, 7), cet homme qui était déjà cela par nature, selon la parole de ceux qui disent deux natures ? C'est plutôt par rapine qu'il est devenu égal à Dieu. Mais il s'est humilié. Comment donc se conservent les propriétés de la nature de celui qui a été entièrement exalté, à qui Dieu a donné ces (prérogatives) qui ne conviennent qu'à Dieu le Verbe, le Fils unique du Père ? S'il faut croire ainsi, c'est-à-dire adhérer à une telle impiété, le Père a dérobé à son Fils les prérogatives divines ; et son nom et sa gloire, il les a donnés à un autre, en lui attribuant un nom supérieur à tous les noms, et l'adoration. Voilà les blasphèmes dans lesquels tombent ceux qui disent deux natures.

Un tel langage nous étonne aujourd'hui. Nous savons que S. Léon et le concile de Chalcédoine condamnaient sincèrement l'impiété de Nestorius. Les difficultés que l'écrivain monophysite accumule contre la foi catholique, se résolvent aisément par la distinction entre les notions de *nature* et de *personne*. Dans l'esprit de Timothée, la confusion entre la doctrine de Chalcédoine et l'hérésie nestorienne est complète. Est-ce mauvaise foi de sa part ? Le temps n'était point aux explications calmes, aux discussions sereines, qui font disparaître

tout malentendu, mais aux accusations d'hétérodoxie, aux anathèmes et aux violences réciproques. Nous allons essayer de montrer comment le système christologique de Timothée l'amenait presque fatalement à prendre la position qu'il garda toujours à l'égard des Diophysites chalcédoniens.

§ 2. Le Processus logique de la christologie de Timothée Aelure.

Nous croyons pouvoir montrer clairement la voie que suit la pensée de Timothée, en mettant sous les yeux du lecteur de larges extraits empruntés au premier traité contre les Diophysites. Nous ferons ressortir, en de brèves remarques, ce qu'il y a d'important, de capital, dans les textes cités.

Opposant sa foi à celle des Chalcédoniens suspects de nestorianisme, comme il vient de le rappeler, il écrit (f. 19, r, 1re col.) :

Pour nous, comme nous en avons été instruits, nous admettons une nature de Dieu le Verbe incarnée, notre unique Seigneur Jésus-Christ. Car le Père a envoyé son Fils au monde, non pour juger le monde, mais afin de sauver le monde par lui. En effet, celui qui a été envoyé au monde était absolument en dehors du monde avant la constitution du monde, et il possédait auprès du Père la gloire qui convient à Dieu. Mais il est aussi devenu de la femme et sous la loi, celui qui, comme Dieu, fait la loi, afin de devenir semblable à ses frères en tout, à l'exception du péché. Il est dans la forme de Dieu, et le caractère de l'hypostase du Père, et il est reconnu comme l'Unique de Dieu, même quand « le Verbe s'est fait chair » selon les divines Écritures.

Timothée nous apparaît dans ce passage comme un fidèle disciple de la christologie alexandrine (1). Sa doctrine au sujet de l'incarnation part de la considération du Verbe éternel. Son unique souci est de sauvegarder l'identité et l'immutabilité absolue du sujet avant et après le mystère de l'union. Elles lui paraissent compromises, et même détruites, dans le système diophysite et antiochien. Toute sa christologie porte un caractère essentiellement antinestorien. Il veut retrouver partout le Verbe, et, suivant en quelque sorte pas à pas le prologue du quatrième évangile, il n'arrive à l'incarnation qu'après avoir contemplé le Verbe dans son éternité (2). La formule évangé-

(1) Sur le double type de christologie, appelé christologie alexandrine et antiochienne, voir les histoires des dogmes, Harnack, Seeberg, etc., et l'art. de F. Loofs, dans RE, 3e éd., t. IV, V° *Christologie* (*Kirchenlehre*).

(2) Des que Timothée exprime sa foi au sujet du mystère de l'incarnation, il remonte à la considération du Verbe. Il ne manque pas une occasion d'affirmer qu'il est demeuré Dieu tout en se faisant homme, et qu'il n'a subi ni changement, ni conversion, ni diminution d'aucune sorte. Il serait superflu de rapporter ici les formules, toujours les mêmes, qui se répètent a chaque page de ses écrits : « il s'est fait homme... tout en restant ce qu'il était ; ... tout en restant Dieu ; ... sans changement..., etc.

lique : *Verbum caro factum est*, est la plus parfaite expression du mystère. L'incarnation est un *fieri* admirable qui constitue le Verbe de Dieu réellement homme, doué d'une humanité complète et parfaite, qui lui est unie indissolublement, et est formée d'une chair consubstantielle à la nôtre, et d'une âme intelligente et raisonnable. Son humanité n'est pas une apparence ou une fiction.

Il rendit son esprit, quand il le remit, c'est à dire, son âme, entre les mains du Père, quand il le voulut, pour prouver que le corps précieux du Christ était animé d'une âme raisonnable ; il s'est fait homme réellement, et il est mort en vérité, par la séparation et l'éloignement de l'âme d'avec le corps. C'est ainsi, en effet, qu'il a goûté la mort pour nous, lui qui est immortel et *inter mortuos liber*. Mais dans l'économie, il n'était pas séparable de son corps et de son âme, suivant la raison et le mode inexplicable et incompréhensible de l'incarnation divine. Car il n'était pas uni à une partie et non uni à l'autre. Personne parmi les saints n'a dit qu'il avait l'âme sans le corps, ou le corps sans l'âme, mais bien qu'il s'est uni la chair dans laquelle se trouve une âme raisonnable (f. 23, r, 2e col.).

Cependant Timothée n'admet point cette humanité parfaite comme une nature, ou comme une seconde nature, dans le Christ. Le *fieri* de l'incarnation appartient à l'*économie* et non à l'ordre de nature :

Il n'est point devenu en éprouvant un changement en ce qu'il n'était pas, ou une conversion ; mais, tout en restant Dieu, consubstantiel au Père qui l'a engendré, il est devenu, selon l'économie et non pas la raison de nature, homme pour nous et pour notre salut (f. 25, v, 2e col.).

Il va nous expliquer lui-même ce qu'il entend par *nature* et en quel sens il peut affirmer, au grand scandale de ses adversaires (1), que *la nature du Christ est uniquement la divinité, même après l'incarnation*. On nous permettra de citer tout au long ce passage capital du *Traité contre les Diophysites*.

F. 19, v, 1re col., l. 28. — Pour nous, nous conformant à la règle des Écritures divines et des saints docteurs de l'Église, nous anathématisons ceux qui disent deux natures ou deux essences du Christ. En effet, on n'appelle pas nature du Christ son corps, qui lui a été uni selon l'économie ineffable, (ce corps tiré) de la sainte Vierge, pour notre rédemption ; mais on le dit, on le croit et il est en réalité le corps précieux de Dieu le Verbe. Car le corps humain est devenu le sien (2e col.) par l'économie, sans péché. Il est impossible que la chair vivifiante de Notre

(1) Justinien, *Contra Monoph.*, PG, t. LXXXVI, I, 1128 ; Anastas. Sin., *Hodegos*, *ibid.*, col. 274 ; Eustath. *Epistola de duabus naturis*, *ibid.*, col. 904. Ce dernier rapporte le texte completement : Φύσις δὲ Χριστοῦ μία μόνη θεότης, εἰ καὶ σεσάρκωται ἀτρέπτως. Voici plus exactement le texte de Timothée (f. 19, v, 2e col.) : La nature du Christ est seulement la divinité, qui s'est aussi incarnée sans changement, pour notre salut, afin qu'il apparût aussi dans la chair et souffrît dans la chair, selon les Écritures divines.

Seigneur soit appelée seconde nature de Dieu le Verbe, ou sa seconde essence. En effet, il est écrit que c'est dans sa chair qu'a souffert celui qui a été crucifié, le Seigneur de la gloire. Personne ne peut dire que le Seigneur de la gloire a souffert dans sa nature ou (son) essence. Mais si Dieu le Verbe a fait sienne une autre nature, c'est-à-dire s'il s'est joint un homme parfait, et si le Christ est deux natures, comme il semble à ceux qui disent deux natures, il se fait qu'ils disent que c'est dans sa nature qu'il a souffert — ce qui est une affirmation impie — et qu'ils disent que la nature divine est passible. Car la nature du Christ est seulement la divinité, laquelle aussi s'est incarnée sans changement pour notre salut, afin aussi qu'il apparût dans la chair et qu'il souffrit dans la chair, selon les Écritures divines. On ne dit non plus d'aucun homme ordinaire qu'il est apparu dans la chair, ou qu'il a souffert dans la chair, car l'homme tout entier, animal raisonnable, est appelé chair dans la divine Écriture. Le Christ, au contraire, comme quelqu'un qui est Dieu par nature (3e col.), est dit avoir souffert dans la chair; car le même était (à la fois) impassible comme Dieu par nature, mais passible selon l'économie, parce que le Verbe s'est fait chair et est demeuré Dieu.

Ceci est clair : la divinité seule est nature dans le Christ, même après l'incarnation. Timothée l'affirme nettement et fait valoir des considérations pour le prouver. Dans la suite, il en appelle au témoignage commun des Pères. L'humanité, bien que réelle, parfaite et non confondue avec la divinité (1), n'est ni nature, ni seconde nature dans le Christ. Demandons-lui encore pour quelle raison il refuse à une telle humanité le nom de *nature*. Sa réponse ne sera ni moins claire, ni moins catégorique. On en saisira immédiatement la portée considérable. Poursuivant la profession de foi rapportée plus haut, il ajoute (f. 19, r, 2e col.) :

On parle d'une nature ou d'une essence de toute l'humanité (prise) simultanément, comme dans ce (texte) : Il a soumis et il soumet à la nature humaine, c'est-à-dire, il soumet au genre humain toute la race des animaux, des oiseaux, des reptiles, et de ceux qui nagent dans les eaux. A son tour, chaque homme est aussi appelé nature humaine ou essence d'homme ordinaire, parce que tout homme créé par Dieu est constitué parfait de l'âme et du corps. Ils semblent donc enlever (quelque chose) de l'équivalence des appellations de la nature entière et de la nature de chaque homme, ceux qui attribuent deux natures aux (êtres) simples, en disant deux natures dans l'unique Seigneur et Dieu Jésus-Christ.

Ainsi donc, le terme *nature humaine* a un seul et même sens, qu'il s'applique à l'humanité entière, ou qu'il soit employé pour désigner un individu humain. C'est le nom qui convient à tout être composé

(1) Timothée exclut du processus de l'incarnation la confusion non moins que le changement dans un passage que nous aurons bientôt l'occasion de citer (f. 19, r, 3e col.).

d'un corps et d'une âme. Il paraît évident que, pour Timothée, une nature n'est point, comme pour nos esprits modernes, une forme spécifique, une idée universelle. C'est un être concret, ou un ensemble d'êtres concrets, qui s'appelle, et est en réalité, une *nature*. Plusieurs fois il donne expressément les termes *homme* et *nature humaine* comme absolument synonymes (1). Et si l'on désire une preuve encore plus évidente de ce fait que Timothée n'a point la notion de nature abstraite, on la trouve dans ce passage de la 9e réfutation opposée à la définition de Chalcédoine (f. 41, r., 3e col.) : « Il n'y a point de nature qui ne soit hypostase, ni d'hypostase qui ne soit personne. Si donc il y a deux natures, il y a également de toute nécessité deux personnes, et aussi deux Christs, ainsi que les nouveaux docteurs le prêchent ».

Mais reprenons la citation de notre passage, qui va déterminer encore plus exactement le sens que Timothée attache au terme *nature*.

F. 19, r, 2e col.l. 37. Mais parce que la chair de Dieu le Verbe n'a point eu d'hypostase, ni de mouvement dans le sein virginal de la Vierge Mère de Dieu, indépendamment de la conception de Dieu le Verbe, qui s'est volontairement anéanti par miséricorde et a participé comme nous au sang et (3e col.) a la chair; et (parce que) ce n'est point un homme ordinaire qui a été formé, *existant séparément et par lui-même*, comme chacun de nous est constitué, animal raisonnable, de l'âme et du corps — mais que Dieu le Verbe s'est fait chair, c'est-à-dire, homme, en réalité, par l'économie, tout en restant Dieu sans changement par nature, — pour ces raisons on n'appelle point nature humaine commune, ou essence, le corps animé et sans souillure de l'Emmanuel; mais on l'appelle le corps de Dieu le Verbe *parce qu'il n'a point existé par lui-même* (séparément), ainsi qu'il a été dit auparavant.

Notons immédiatement l'explication fournie par ce texte. L'humanité (la chair) du Verbe incarné n'est point une nature, une essence, parce que jamais elle n'a subsisté par elle-même, mais que, dès le premier moment de la conception, elle a appartenu au Verbe. La

(1) f. 24, r, 2e col. Si celui qui a souffert dans sa chair, qui a été enseveli et est ressuscité d'entre les morts, n'était pas Dieu, mais un homme simplement adhérent a Dieu, selon la parole des hérétiques, *c'est-à-dire une nature humaine*, les bienheureux disciples étaient donc, à leur avis, des anthropolâtres... — Et quelques lignes plus bas : comment était-il possible qu'un homme, *c'est-à-dire une nature humaine*... possédât toute puissance dans le ciel et sur la terre? — On remarquera encore que souvent Timothee ecrit que le Christ *est* une nature, *n'est pas* deux natures, et non pas qu'il *n'a* qu'une nature, qu'il *n'a pas* deux natures ou qu'il *n'est pas en* deux natures. Ces manieres de s'exprimer supposent evidemment pour le terme *nature* le sens de realite concrète et individuelle.

caractéristique de la *nature* est donc l'existence propre, indépendante, individuelle. C'est ce qui ressort encore à l'évidence d'un passage du traité contre la définition de Chalcédoine. Timothée se moque de l'anathème porté contre ceux qui disent deux natures avant, mais une seule après l'union.

F. 41, r. 3e col. Jamais un homme, dont le cœur fût sain dans la foi, n'a enseigné ou tenu deux natures soit avant, soit après l'union. Car le Verbe ἄσαρκος de Dieu a été conçu dans le sein de la sainte Vierge, et s'est ensuite incarné de la chair de la sainte Vierge, de la manière que lui seul connait, tout en restant sans changement et sans conversion comme Dieu, et il est un avec sa chair. En effet, *la chair n'eut ni hypostase, ni essence avant la conception de Dieu le Verbe, pour être appelée également nature séparément et par elle-même.* Car il n'y a point de nature qui ne soit hypostase... etc.

Nous devons continuer la lecture du traité contre les Diophysites. L'auteur définit son concept de l'incarnation en opposition manifeste à l'hérésie nestorienne, à laquelle il ramène, comme nous l'avons vu, toute doctrine qui admet les deux natures.

F. 19, r, 3e col., l. 24. — Il n'est pas non plus devenu homme par nature, — comme nous tous, hommes ordinaires créés par Dieu — pour être joint ensuite par communication à Dieu le Verbe. En effet, de l'humanité commune, c'est-à-dire, (de) la nature ou essence des hommes, s'est incarné sans changement *et sans confusion* le Verbe de Dieu, et il s'est fait homme selon l'économie. C'est pourquoi il est aussi appelé créature, et congénère (parent) et consubstantiel aux hommes, et (leur) frère dans la chair, en tant que c'est le même qui est consubstantiel et coéternel au Père par nature, étant le Dieu Maître de tout (f. 19, v, 1re col.) et béni dans les siècles. Car cela est universellement reconnu par nous par cette ajoute : « dans la chair », laquelle indique la raison de l'économie de celui qui, par nature, est Dieu.

Nous apprenons par là en quel sens Timothée refuse une *nature* humaine au Verbe incarné. Son intention est d'exclure la christologie nestorienne. Le texte cité nous fait encore connaître la valeur réelle du terme *nature* dans la fameuse formule μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη. Toute la première partie se rapporte au Verbe ἄσαρκος; la φύσις marquée comme telle est uniquement la divinité du Fils, ou Dieu le Verbe lui-même, *et non un composé quelconque*. L'incarnation est notée par l'ajoute « incarnée » ou « dans la chair ».

F. 19, v, 1re col., l. 8. — Comme il a déjà été dit, son corps précieux n'est point appelé nature ou essence d'un homme ordinaire, ou de l'un de ceux qui sont semblables à nous, *parce que l'enfant n'a point d'abord existé séparément, pour être ensuite joint par communication à Dieu le Verbe.* C'est là l'opinion de Nestorius et de ceux qui disent deux natures. Ils attribuent deux natures à notre unique Seigneur Jésus-Christ, comme si la nature divine avait adhéré à la nature de l'homme qui a été formé (dans le sein de la Vierge), comme ils disent.

Voilà bien toute doctrine diophysite confondue avec le nestorianisme, et jugée et condamnée comme nestorienne. Pour que l'humanité, pourtant parfaite et complète, du Sauveur fût une *nature* humaine, il faudrait que d'abord elle eût subsisté par elle-même, et qu'elle adhérât simplement au Verbe par communication. C'est ce que Timothée exprime en disant que l'*enfant devrait avoir existé séparément, pour être ensuite joint au Verbe*. Nous avons déjà reproduit la profession de foi (f. 19, v, 1re col., l. 28 s.) qui fait suite à ces déclarations. Nous donnerons une dernière citation, dans laquelle nous retrouverons encore, clairement marqué, le caractère alexandrin de la christologie de Timothée. Il commence par justifier ses affirmations en invoquant l'autorité de la tradition ecclésiastique.

F. 19, v, 3e col., l. 9. — Nos bienheureux Pères ont confessé un (seul) Seigneur Jésus-Christ, vérité et vie dans les siècles; un (seul) qui s'est incarné sans changement, Dieu le Verbe, et est devenu vraiment homme, tout en restant ce qu'il était. Ils distinguent constamment les choses divines et les choses humaines, mais sans le diviser aucunement en deux natures. Les propriétés et les choses qui conviennent à toute nature, ils ne les séparent point après l'union hypostastique et ineffable de l'Emmanuel. En effet, de même que, quand Dieu le voulut, la femme fut tirée et formée du côté d'Adam, de même aussi le second Adam, c'est-a-dire le Christ, s'est fait homme du corps sans corruption et sans souillure de la Vierge sainte, tout en restant Dieu. Car il a été conçu dans le sein virginal, d'une manière inexplicable et incompréhensible que lui seul connaît, et il s'est incarné d'elle, étant Dieu (f. 20, r, 1re col.) le Verbe. Il établissait la vérité des choses qui se rapportent à l'anéantissement, à la volonté et à l'économie, parce qu'il s'était fait homme tout en restant Dieu. Neuf mois après la conception il naquit de la Vierge sainte, sans corrompre sa virginité, parce que c'était le Dieu incorruptible incarné qui naissait, lui qui entra, les portes closes, et qui marcha sur la mer comme sur l'élément aride, en tant que Dieu. Il apparut à ceux qui sont sur la terre, parce qu'il s'est réellement fait homme.

La suite du traité parcourt toutes les circonstances de la vie du Sauveur, en montrant que les unes révèlent en lui le Dieu, et les autres, l'homme, mais que toujours la plus rigoureuse unité de sujet (Timothée dirait : de *nature*) doit être sauvegardée, parce que c'est au seul et même Verbe incarné que tout se rapporte.

Arrêtons ici nos citations. Elles nous suffisent pour donner une idée assez complète de la christologie de Timothée. Nous reprendrons rapidement la série de nos observations en un exposé systématique.

Dieu le Verbe, le Fils, consubstantiel et coéternel au Père et à l'Esprit, s'est fait chair, c'est-à-dire, homme, pour notre rédemption. Il a pris une humanité véritable, une chair consubstantielle à

la nôtre et une âme raisonnable et intelligente. Son corps est tiré du sein de la Vierge immaculée, qui l'a porté pendant neuf mois. C'est le Verbe incarné qui est né d'elle, et c'est pourquoi sa virginité n'a point souffert de l'enfantement. Jamais l'humanité, qui est celle du Verbe, n'a eu d'existence propre et indépendante. Dès le premier moment de la conception, la chair appartenait au Verbe. On ne peut concevoir un seul instant où la Vierge aurait porté dans ses chastes entrailles un enfant, un homme ordinaire, un homme tel que chacun de nous. Ce serait la doctrine de Nestorius, qui doit être rejetée comme blasphématoire et transformant la religion chrétienne en une anthropolâtrie.

Après l'union hypostatique, qui le constitue un avec sa chair, le Verbe est encore et toujours ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire, Dieu. Il n'a subi dans l'incarnation ni changement, ni mélange, ni confusion; il n'est point devenu un homme ordinaire ou un être de nature mixte et composée. D'une manière ineffable et connue de lui seul, il s'est approprié une chair animée et l'a faite sienne par le mystère. L'expression *nature humaine* a, pour Timothée, un sens très concret; elle désigne un des individus, ou l'ensemble des individus, qui composent le genre humain. Elle marque qu'un composé de corps et d'âme a son existence particulière et propre, et n'appartient pas à un autre être, qui en serait l'individu, le possesseur. Du chef de cette définition, il devient impossible de reconnaître le titre de *nature* à l'humanité du Sauveur, d'en parler comme de sa *seconde nature*, de dire que le Christ est *en deux natures*, ou, selon l'expression habituelle de notre auteur, que le Christ *est deux natures*. Ce qui seul vérifie dans le Christ les conditions d'une *nature*, c'est la divinité, c'est Dieu le Verbe. Aussi, *par nature*, le Verbe incarné est Dieu, et rien que Dieu, même après qu'il s'est fait homme. Il entre cependant comme dans un nouvel état, et c'est pourquoi on l'appelle *une nature incarnée*, ayant désormais une chair animée qui est la sienne; le Christ est μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σεσαρκωμένη.

L'humanité n'est point pour cela confondue et mélangée avec la divinité. Toutefois, le caractère de la christologie de Timothée, la manière dont il élabore son système, et l'opposition à la doctrine nestorienne, le portaient, on le comprend, à insister beaucoup plus sur l'intimité de l'union que sur la distinction permanente des éléments. Il s'étonne souvent d'entendre les Diophysites affirmer que la propriété des natures est conservée après l'incarnation; mais il faut se garder de mal interpréter sa pensée. Timothée parle dans la plupart des cas *des propriétés* de chaque nature; il est aisé de voir, par les exemples scripturaires qu'il allègue pour en nier *ab absurdo*

la permanence, qu'il ne comprend point sous le nom de propriétés de chaque nature ce que S. Léon et le concile de Chalcédoine entendaient affirmer en disant *salva proprietate utriusque naturae*. A son avis, les propriétés des natures ne demeureraient sauves que si l'on pouvait encore, après l'incarnation, rapporter certaines paroles, actions et qualités au Verbe pris séparément, et certaines autres à un homme existant aussi individuellement et par lui-même (c'est-à-dire à une *nature* humaine). Or, il ne peut en être ainsi, puisque l'incarnation a constitué le Verbe comme unique sujet des actions et passions, et que l'on doit dire que c'est lui qui a souffert, est mort, est ressuscité, etc. En ajoutant « dans sa chair » on maintient la distinction essentielle des deux éléments, — celle que voulaient les Diophysites catholiques, — et l'on évite la confusion et le mélange (1).

Telle apparaît la christologie de Timothée, remarquablement une et logique, grâce aux œuvres *entières* que nous possédons de lui, et à un examen impartial des textes. Il nous reste à montrer combien sa pensée a été dénaturée, soit par ses adversaires dans l'ardeur des controverses dogmatiques, soit par les auteurs modernes qui n'ont eu à leur disposition que de rares et courts fragments, à peu près inintelligibles en dehors du contexte dans lequel ils s'expliquent aisément.

§ 3. Examen des accusations d'hérésie formulées contre Timothée Aelure par les polémistes antimonophysites et par les auteurs modernes.

Nous l'avons dit déjà : on a cru que Timothée admettait la confusion des deux natures et niait la réalité de l'humanité du Sauveur après l'union. Justinien, dans son traité contre les Monophysites, transcrit le passage suivant, pour en conclure que son adversaire

(1) Il faudrait citer toute la seconde partie du *Traité contre ceux qui disent deux natures*. (f. 19. v. — 29, v.) Timothée s'y emploie à montrer le Christ parlant et agissant, pendant toute sa vie, tantôt comme Dieu et tantôt comme homme, tout en restant l'unique sujet. Dans la distinction chalcédonienne, qui répartit les actions et les paroles entre les *natures*, il voyait et devait voir la séparation nestorienne. Il écrit à l'empereur Léon : Les 318 Pères... ont proclamé que le Fils unique de Dieu est consubstantiel a son Père, qu'il est descendu, s'est incarné, s'est fait homme, a souffert, est ressuscité, est monté au ciel, et qu'il reviendra juger les vivants et les morts ; mais *ils n'ont point fait mention en lui de personnes, de natures ou de propriétés, et ne l'ont point divisé ; au contraire, ils ont confessé que les choses divines et les choses humaines de l'économie appartiennent à un seul*. C'est pourquoi je n'accepte pas les choses qui ont été faites à Chalcédoine, *parce que j'y trouve la division et le partage de l'économie*. (Michel le Syrien, *l. c.*, p. 129).

n'admet qu'une incarnation apparente (1) : « L'incarnation de Dieu le Verbe n'a point la raison de nature, mais de disposition (*économie*) accomplie par Dieu au-dessus de la nature, (en prenant) de notre nature commune et humaine, ou de notre substance. C'est pourquoi on dit qu'il est de même nature, race et substance que nous, si l'on considère l'économie, ou la naissance de la femme ; — mais jamais on n'appelle nature ou substance d'un homme ordinaire le corps immaculé et consubstantiel au nôtre de Dieu le Verbe ».

Il n'y a, pour nous, plus rien d'obscur ou d'hérétique dans ce texte, surtout si nous remarquons que les Monophysites emploient volontiers les termes *incarnation*, *économie* dans le sens concret de chair ou humanité du Sauveur. Cette humanité, aux yeux de Timothée, n'est point une nature, n'a point la raison de nature ; et nous savons pourquoi. Elle appartient à l'économie ; le Verbe la possède, non par nature, mais en raison de l'incarnation.

Nous comprenons également bien l'affirmation de Timothée : Οὐ γὰρ οὐσία τοῦ Χριστοῦ, οὐδὲ φύσις ἡ σάρξ αὐτου, et cette provocation : Δεῖξουσιν ἡμῖν οἱ Διφυσῖται τῶν δύο φύσεων τὴν διαφορὰν, ὡς αὐτοὶ λέγουσιν (2). La *différence* dont Timothée requiert la preuve, n'est point la distinction spécifique permanente, l'absence de confusion ; mais c'est la différence qui doit exister entre deux *natures comme telles*, comme il les conçoit, c'est-à-dire, la séparation quant à l'existence, l'existence particulière, indépendante et individuelle de chacune d'elles.

Il n'y a vraiment pas lieu de voir, avec Justinien *(l. c.)*, des blasphèmes dans le commentaire que Timothée donne sur un texte d'Amos (IV, 13). Il semble bien que Justinien a réuni dans sa citation plusieurs passages réellement séparés. Et tout d'abord, Timothée ne rejette point la prophétie d'Amos : *Annuntians hominibus Christum suum*, mais, après avoir rappelé comment le Seigneur, parlant dans la synagogue, s'est appliqué le texte d'Isaïe : *Spiritus Domini super me ; propter quod evangelizare pauperibus misit me...*, etc., il remarque simplement (f. 26, v, 1re col.) : Il instruisait donc par lui-même les hommes à son sujet. *Et Seigneur Dieu est son nom*. Quand

(1) PG, t. LXXXVI, I, col. 1129. Οὐ γὰρ φύσεως ἔχει λόγον ἡ τοῦ Θεοῦ Λόγου σάρκωσις, ἀλλ' οἰκονομίας ὑπὲρ φύσιν πραττομένης ὑπὸ Θεοῦ, ἐκ μὲν τῆς κοινῆς καὶ ἀνθρωπίνης ἡμῶν φύσεως, ἤτοι οὐσίας διὸ καὶ ὁμοφυὴς καὶ ὁμογενὴς καὶ ὁμοούσιος ἡμῖν λέγεται κατὰ τὸν τῆς οἰκονομίας λόγον, ἤτοι τὴν ἐκ γυναικὸς γέννησιν. Οὔτε δὲ φύσις, οὔτε οὐσία κοινοῦ τινος ἀνθρώπου προσηγόρευται πώποτε τὸ ἄχραντον καὶ ὁμογενὲς ἡμῖν σῶμα τοῦ Θεοῦ Λόγου. Justinien ajoute : Εἰ δὲ φύσεως λόγον οὐκ ἔχει, κατὰ φαντασίαν μόνην ἀνῆναι ταύτην λέγει.

(2) Eustath., PG, t. LXXXVI, col. 904 ; Justinian., *ibid.*, col. 1129.

le soleil vit celui qui était crucifié, il s'obscurcit en plein midi, et en plein jour il changea sa lumière en ténèbres sur la terre ». La suite du texte cité par Justinien semble bien appartenir à un autre endroit, dans lequel Timothée réfutait ceux qui appellent *nature* l'humanité du Christ, en recourant à la conservation de la virginité de Marie *in partu* (1) Il faut remarquer que Timothée ne dit pas simplement que cette virginité aurait été nécessairement violée si le fils de Marie *avait été un homme*, mais bien, s'il avait été *une nature humaine* ou un homme κατὰ φύσιν. Cela veut dire, dans la pensée de notre auteur : s'il avait été un homme comme nous, un individu humain, ayant une existence particulière et propre. C'est encore, au fond, le concept nestorien qu'il veut rejeter : *par sa nature*, pour lui, le fils de la Vierge n'est point homme, mais Dieu ; il n'est homme que *selon l'économie*.

Gieseler a été induit en erreur par la pauvreté des renseignements qu'il possédait, quand il a pensé que Timothée refusait à l'humanité du Christ le nom de *nature* parce qu'elle n'avait d'autre fonction que celle d'être l'instrument de Dieu le Verbe dans l'œuvre de l'incarnation (2). Nous avons reconnu et montré la véritable raison du langage de l'archevêque monophysite. Le même auteur n'est pas plus heureux quand il conjecture que Timothée a dû au moins concéder un changement dans l'humanité quand elle fut unie au Verbe. Il ne s'explique pas autrement que Timothée ait pu conserver la virginité de Marie *in partu* sans recourir à un miracle spécial, en se contentant de remarquer que ce corps est celui de Dieu. Il faut, dit Giesler (3), qu'il ait cru que l'union a donné au corps du Christ des propriétés particulières, dont les autres corps humains sont dépourvus.

La raison alléguée est suffisante; le miracle existe, sans que Timothée le rappelle expressément en ce passage. C'est Dieu qui

(1) *Ibid.*, col. 1129. Ἀλλ'οὐκ ἐδέχετο τοῦτο δι' ἀνθρώπου γένεσθαι, ἤτοι διὰ φύσεως ἀνθρωπίνης· ἢ γαρ ἂν πάντη τε καὶ παντελῶς ἔλυεν τὴν παρθενίαν ἡ ἀνθρώπου φύσις· εἰ γὰρ ἦν ἄνθρωπος κατὰ φύσιν καὶ νόμον ὁ μέλλων ἀποτελεῖσθαι ἄνθρωπος ἐν μήτρᾳ τῆς Παρθένου, οὐκ ἂν ἐτέχθη ἐξ αὐτῆς, εἰ μὴ πρωτον τῆς παρθενίας διαλυθείσης.

(2) *l. c.*, II, p. 27. Humanitas quam assumpsit, ejusdem quidem nobiscum generis et substantiae, sed non nisi Dei instrumentum fuit œconomiae gratia assumtum; atque quum praeter hunc finem nihil egerit, minime humanam naturam a divina diversam effecit.

(3) *Ibid.* Mutationem quamdam corpori Christi accidisse, Timotheus etsi non diserte docuerit, concesserit tamen necesse est. Nam quum virginitatem Mariae partu non laesam non a singulari miraculo, sed inde repetat, quod corpus quod natum sit, corpus Dei fuerit, huic corpori singulares virtutes, quibus caetera corpora humana carerent, unione illa inditas esse statuerit necesse est.

naît de la Vierge, et non pas un homme ordinaire, dont la naissance eût été incompatible avec la conservation de la virginité de sa mère. Mais l'*économie* est au-dessus des lois de la nature ; et nous avons cité un endroit dans lequel notre auteur rapproche la naissance du Dieu incorruptible de l'entrée de Jésus auprès de ses disciples, les portes étant closes, et de la marche sur les eaux. Il naît *selon la chair*, et il laisse intacte la virginité de Marie *en tant que Dieu*.

Un autre argument, par lequel Timothée établissait sa christologie monophysite, se devine, dit Gieseler, dans un texte de la lettre qu'il envoya à Léon Ier par le Silentiaire Diomèdes (1). Il réfutait la doctrine des deux natures par le danger d'être amené à introduire un quatrième être (l'humanité du Sauveur) dans la Trinité. Or, cet argument se rencontre sous la plume d'Apollinaire et du julianiste Sergius. D'où l'on conclut que Timothée était bien monophysite strict, partisan d'Eutychès et de Julien d'Halicarnassse.

Il est heureux que la lettre en question nous ait été conservée (2). Nous transcrivons le passage qui nous concerne ; on verra comment le texte que Gieseler avait sous les yeux, tronqué et ponctué d'une façon défectueuse, devait être mal interprété. Timothée expose à l'empereur la rectitude de sa foi ; il écrit : « Je confesse une seule foi : celle que Notre Seigneur Jésus-Christ a enseignée, quand, s'étant fait homme, il a dit aux bienheureux Apôtres : Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Eprit-Saint : Trinité parfaite et égale en nature, en gloire et en béatitude, dans laquelle il n'y a pas de plus petit ou de plus grand. C'est ainsi qu'ont enseigné les 318 Pères. Au sujet de l'incorporation de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui s'est fait homme, connaissant son incarnation, je pense et j'admets ces choses avec eux, comme tous ceux qui brillent par la vraie foi... etc. »

On voit qu'il ne s'agit nullement de faire intervenir les considérations trinitaires en christologie. La doctrine de l'incarnation vient comme second article de la profession de foi. D'ailleurs, Timothée serait loin d'être seul à employer cet argument ; longtemps avant lui on s'en servait contre les Nestoriens et leurs ancêtres qui séparaient le Dieu et l'homme, sans se contenter de distinguer les deux natures.

(1) Maï, *Vet. script. nov. coll.*, t. VII, p. 35. Τρίαδα γὰρ οἶδα τελείαν, ὁμοούσιον τῇ δόξῃ καὶ τῇ ἀϊδιότητι, οὐδὲν ἑαυτῆς πλέον ἢ ἔλαττον ἔχουσαν· τοῦτο γὰρ καὶ ἐπὶ τῶν Νικαέων οἱ μακάριοι Πατέρες ἡμῶν τριακόσιοι ὀκτὼ καὶ δέκα ἐδίδαξαν, ὥσπερ ἀμέλει καὶ περὶ τῆς σαρκώσεως αὐτοῦ τοῦ Κυρίου ἡμῶν καὶ Σωτῆρος Ἰησοῦ Χριστοῦ.

(2) Land, *Anecd. syr.*, III, 139 s. — Michel le Syrien, *Chronique*, II, I, 126 s.

Timothée a-t-il été réellement un julianiste avant Julien d'Halicarnasse ? La réponse à cette question nécessiterait un exposé de la doctrine, encore si imparfaitement connue, de Julien ; nous ne pouvons le faire ici. En deux mots, nous dirons qu'à notre avis, pour soutenir comme il l'a fait l'incorruptibilité absolue de la chair du Christ dès le premier instant de la conception, Julien devait admettre une certaine transformation de cette chair ; il n'est pas prouvé que Timothée ait pensé de même. Nous croyons que l'opposition aux Eutychéens le garantissait du strict monophysisme, et par là-même du julianisme.

Conclusion.

Les nécessités de nos travaux sur les origines des sectes monophysites nous ont amené à nous occuper d'un homme qui fut pendant longtemps l'âme de la résistance au concile de Chalcédoine. Nous avons cherché dans ses écrits l'exposé de sa foi sur le mystère de l'Incarnation. Au moyen des textes que nous lui mettons sous les yeux, le lecteur jugera s'il est vrai que la pensée de Timothée AElure se rattache parfaitement à un système christologique bien caractérisé, élaboré et défendu par une école théologique que l'Église n'a point condamnée. A l'analyse de la personne de Jésus-Christ, Timothée reconnaît en lui le Verbe de Dieu avec une humanité véritable, une chair tirée de la Vierge et consubstantielle à la nôtre, et une âme raisonnable ; il place entre ces éléments l'union la plus étroite et la plus durable, mais sans les mélanger ni les confondre, l'humanité restant réelle et véritable, bien qu'appropriée au Verbe par l'union hypostatique ou de sujet.

L'Église exige encore que ses enfants acceptent la formule dogmatique qu'elle leur impose : le Christ est *une personne* en *deux natures ;* il y a *deux natures* dans sa *personne unique.* Elle a vu le danger qui pouvait résulter de l'exagération des tendances alexandrines. Les faits ont donné raison à sa perspicacité, car une partie au moins de leurs partisans a versé dans l'hérésie. Mais la formule occidentale et chalcédonienne rencontrait en Orient bien des esprits peu préparés à en saisir exactement la valeur réelle. Elle ressemblait étrangement aux expressions employées à Antioche, patrie de l'impie Nestorius. Les circonstances, au lendemain de la définition de 451, se prêtaient aussi peu que les hommes à une explication sereine, préparatrice de l'entente. Dans cet état de choses, qui ne se modifia point de si tôt, Timothée a condamné la foi de Chalcédoine comme un nestorianisme déguisé. Mettra-t-on en doute sa sincérité? Nous

demandons de quel droit on le ferait. S. Cyrille lui-même a eu besoin de longues explications pour admettre l'orthodoxie de la doctrine des deux natures. Timothée faisait profession de défendre l'enseignement de ce Père (1), et sans corrompre ses écrits (2), il y rencontrait en abondance des textes et des arguments contre ses adversaires réputés nestoriens.

Il n'est point seul dans ce cas. Qu'on veuille bien se rappeler les notions que Timothée nous a fournies sur la valeur des termes *nature*, *hypostase* et *personne* pour les théologiens de son école; qu'on s'en inspire pour lire et comprendre les textes encore trop peu connus et étudiés de plusieurs des premiers monophysites : Dioscore, Philoxène, Sévère, etc. La réflexion amènera peut-être à reconnaître que le problème si important de la différence proprement dogmatique entre les partisans et les adversaires du concile de Chalcédoine n'a point encore reçu sa solution raisonnée et définitive.

Louvain. J. Lebon.

(1) L'attachement à la Tradition est remarquable chez Timothée; mais ses citations patristiques, qu'il allègue sans le moindre soupçon, sont à contrôler. Les textes du pseudo-Jules, etc., montrent que, comme S. Cyrille encore, il a été victime de l'immense falsification littéraire à laquelle on a donné le nom de *fraude des Apollinaristes*. Cf. G. Voisin, *L'Apollinarisme*, pp. 152 s. Louvain, 1901.

(2) Cette accusation est portée contre Timothée par Theoph. 111, 90. Τιμόθεος δὲ ὁ Ἐλοῦρος τὰ συγγράμματα Κυρίλλου τοῦ μεγάλου μὴ ἐκδοθέντα εὑρών, ἐνόθευσε ἐν πολλοῖς τόποις, ὡς ἱστορεῖ Πέτρος, ὁ πρεσβύτερος Ἀλεξανδρείας.

LA QUESTION FRANCISCAINE.

LE MANUSCRIT II. 2326 DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE.

(Suite) (1).

<31> (64va). SEQUITUR PROCESSUS IN VITA ET MIRACULIS BEATI FRANCISCI :

(64va). X. DE PROFECTU ORDINIS IPSIUS QUALITER SE MONSTRAVIT (2) :

Le séjour à la Portioncule. Le frère Pacifique. Chapitre des nattes.

1 (64^{vb}). *Dès qu'il s'est établi à la Portioncule, S. François commence ses prédications* : Post (3) hec pusilli gregis pastor franciscus : .. omnes sursum trahere conaretur . . . BON., 4, 5 [45].

2 (65ra). *Le frère Massée met à l'épreuve l'humilité du saint* : Unde cum sanctus franciscus in predicto loco moraretur cum fratre masseo... vere noscens dictum sanctum in vera humilitate fundatum esse . . . . . ACTUS, 10.

VAR. : v. 3, unde ergo... ad te = sed es parvus et miser ; v. 5, vis scire... post me = Vis scire unde mihi : Hec ait ter.

3 (66ra). *Conversion du frère Pacifique* : Crescentibus quoque virtutum meritis... fratrem pacificum appellavit BON., 4, 9 [50-51].

4 (66va). *Les premiers chapitres généraux* : Processu quoque temporis :... et spiritualis iocunditas affluebat : . . BON., 4, 10 [52].

5 (66^{vb}). *(Le chapitre des nattes). L'évêque d'Ostie, Hugolin, témoin de la pauvreté des frères* : Unde (67ra) cum dominus hostiensis qui postea fuit papa dictus gregorius nonus : cum venisset ad supradictum capitulum (4) /... et cervicalia nulla : . . . . SP^{s}, 21.

(1) Voir la RHE, t. VIII (1907), pp. 57-80 ; 286-304 ; 514-532 ; t. IX (1908), pp 38-47.

(2) Dans le ms les mots *Sequitur... monstravit* se suivent sans alinéa.

(3) Voir pour la physionomie du ms à cet endroit, *plus haut*, t. VIII, p. 287, où il faut corriger l'indication « fol. 64^{rb} » en « fol. 64^{vb} ».

(4) Il est à remarquer que dans le texte de BON., 4, 10 [52], qui précède, il n'y a pas eu question d'un chapitre général déterminé, qui puisse motiver l'emploi du mot *supradictum*. La phrase de BON., 4, 10 [52], *ubi, licet omnium necessariorum esset penuria, fratrumque multitudo ultra quinque millia conveniret aliquando*, est cependant une allusion au chapitre des nattes. L'accord se trouve donc dans les idées et non dans les mots.

6 (67ra). *et de leur pénitence* : didicit eciam (67rb) ibi quod fere quingenti fratres et amplius : portabant loricas et circulos ferreos ad carnem nudam (1) : . . . . . ACTUS, 20.

7 (67rb). *ne peut retenir ses larmes* : propter quod dictus cardinalis cepit fortiter lacrimari :... semper comederunt in terra : in loco suo : . . . . . SPs, 21.

VAR. X, 5 et X, 7 : p. 42, l. 4, capitulum *add.* causa devocionis et dileccionis ; l. 5, dormitorium = capitulum ; p. 43, l. 1, cum multis = et cum esset associatus cum multis ; et videns = vidit cum eisdem ; l. 3, pernunculas = pauperculas *(id.* V, I, SV, L) ; l. 5, omnibus, *add.* illis ; ecce hic dormiunt fratres = ecce isti milites christi : quomodo sunt parati : ad resistendum inimicis : et quomodo sunt muniti illi qui hic dormiunt ; l. 8, mensam... illo = et quia nullam mensam ibi vidit : quoniam fratres quamdiu vixit beatus pater franciscus : semper comederunt in terra : in loco suo (V, O *et* L : Mensam etiam nullam vidit ibi, quia fratres comedebant in terra. Nam quamdiu vixit beatus Franciscus semper [V *om.* semper] comedebant in loco isto (O *et* L illo]).

8 (67va). *S. Dominique assistant à ce chapitre* : Item (2) fertur quod in eodem capitulo : beatus dominicus causa visitacionis venit : Qui fuit per beatum franciscum caritative receptus et ad prandium invitatus: Dum autem beatus dominicus vidisset tot fratres congregatos : dixit beato francisco : o karissime mi frater francisce : magnas gracias debes reddere deo et domi(67vb)no iesu christo : qui in tam parvo tempore. numerum fratrum tuorum ita elargissime aucmentavit : ad quem beatus pater respondit : pater frater dominice : ego non sum dignus nec suficiens ad exibendum deo laudes· nec graciarum acciones : de beneficiis (3) michi collatis in preterito et presenti quia ultra hoc : multa alia bona innumerabilia fecit michi : que non habeo a meipso : sed ab illo qui ad hoc opus voluit me indignum eligere sicut vides : Et de h(68ra)ac humilitate : beatus dominicus fuit multum hedificatus : Et interrogavit beatum franciscum dicens : dic michi frater mi karissime : de quo providebis tu istam magnam multitudinem fratrum quam congregasti : Et beatus franciscus ait ad eum : frater mi : cur me sic interrogas : Respondit beatus Dominicus et dixit : quia non te video sollicitum de provisione ipsorum. Respondit beatus franciscus· et dixit : frater mi· frater mi : domi-

(1) Voir ACTUS, 20, vv. 26 et 28 : *In illo autem capitulo fuit dictum sancto Francisco quod multi fratres portabant loricas ad carnem et circulos ferreos... Et inventae sunt bene quingentae loricae et circuli ferrei brachiorum et ventris in tanta multitudine...* M. SABATIER a signalé en note a ce texte les passages parallèles des autres sources franciscaines ; mais les mots *in illo capitulo* et *quingentae* prouvent bien que l'AN. BRUX. a puisé directement aux ACTUS, puisqu'ils ne se retrouvent pas ailleurs.

(2) Dans la marge du ms se lit le mot *nota.*

(3) Le ms écrit *beneficis.*

nus providebit : cui est cura : de omnibus : ipse enim est qui sollicitudinem vetat (1) : Et(68^{rb})ideo in ipso confido : verumptamen tu videbis : qui mecum hodie comedes de hiis que deus dederit michi et videbis : quod postquam ego et fratres mei pro posse nostro servierimus deo : quod ipse nobis necessaria ministrabit : Idcirco nunc tu et ego cum ceteris vadamus ad laudandum creatorem : et ita fecerunt : Et dum ipsi essent in officio : Ecce quod unus miles misit decem vegetes de vino : Et ab alia parte unus burgensis : mitit iumenta : cum quadri-(68va)gis honeratis de pane : Et ab alia parte nobilis quidam : misit arietes : et capetros in magna copia : Et sic a multis partibus : victualia veniebant : et viri de civitate : tenebant ibi homines qui preparabant omnia ut decebat : Cumque impletum fuisset officium : et fratres de domo in qua officium fecerant exivissent : in loco ordinato invenerunt omnia diligentissime preparata : De quo beatus dominicus : fuit non modicum admira(68^{vb})tus : Et recognoscens culpam suam : beatum franciscum ad partem unam secrecius convocavit : cui dixit : frater mi karissime : multum peccavi in celum coram te : eo quod de dei bonitate et misericordia fui defisus : dum te negligentem in mundi sollicitudine cogitavi : Quare a te debeo corripi : ideo ex parte dei te requiro : ut tu des michi ylico : unam bonam disciplinam : Ad quem respiciens beatus franciscus : totus exhilaratus et in(69ra)-flamatus spiritu dixit : sine pater : sine : quoniam non sic oportet nos omnem iusticiam adimplere. Respondit beatus dominicus et dixit : ymo serte sic adimplebitur : Cui beatus franciscus respondit : Si sic oportet ut tu dicis : expedit quod tu primitus des michi bonam disciplinam : et ego postmodum dabo tibi : Et cum hoc multum beatus dominicus recusaset : dixit ei beatus franciscus : Pater mi frater dominice : noli obviare contra voluntatem domini dei nostri : (69^{rb}) Nam antequam tu huc venises· fuerunt michi revelata omnia que nunc de isto nostro misterio asequentur : ideo ex parte domini nostri iesu christi precipio tibi : quod tu des michi primitus disciplinam : Et beatus dominicus hoc audito ilico adimplevit : postquam autem beatus franciscus fuit disciplinatus : e converso beatus dominicus ab ipso recepit· requirens ipsum instanter : ut sibi panderet sacramentum istius discipline : Cui beatus franciscus dixit : (69va) quod revelatum sibi fuerat et indicavit modum : dicens : O mi frater : scias quod hoc· quod nunc accidit inter me et te : est in nostris fratribus : presagium futurorum : Nam revelatum est michi : quod tui fratres erunt malleum : qui in futuro fratres meos persequentur et malleabunt : cum afflicciouibus et perse-

(1) Le ms écrit *vitat*.

cucionibus infinitis : Set semper mei fratres : qui cum paciencia voluerint in eorum tribulacionibus pertransire : de tuis fratribus cum gloria triumphabunt : quare hoc (69^{vb}) in figura· fuit nobis hodie demonstratum ideo frater mi : vadamus ad prandium : et sic sederunt ambo pariter in terra / ubi mensa parata erat : et ibi caritative· et amicabiliter comederunt: et facto prandio : beatus dominicus valefaciens tenuit viam suam . . . . . (1).

9 (69^{vb}). *S. François apprend à Hugolin que ses frères sont destinés à l'univers entier* : Altera autem die : in eodem capitulo : Cum dominus hugo cardinalis : hostiensis diceret ad patrem (2) : Cur misisti fratres tuos per mundum : ad moriendum fame : et (70ra) ad sustinendas tribulaciones innumeras ultra vires : Respondit beatus pater cum fervore spiritus et dixit : O pater creditis vos quod solum dederit michi dominus fratres propter has provincias serviendas : ymo in veritate dico vobis : quod pro tocius mundi animarum

(1) A rapprocher des Actus, 20, v. 1 et vv. 16-23.

Le fond du récit est le même; mais dans les Actus on ne trouve pas ce détail, que S. Dominique avait été *invitatus ad prandium*. Il n'y est rien dit non plus des révélations dont S. François aurait été favorisé avant l'arrivée de S. Dominique. Aux courtoises discussions des deux saints, qui forment la partie la plus caractéristique de notre récit, ne correspond dans les Actus qu'une phrase assez courte, qui trouve d'ailleurs son pendant dans notre texte : Actus, 22 : *Quae omnia quum sanctus Dominicus cerneret et divinam providentiam ibi vere cognosceret, humiliter redarguens semetipsum de judicio indiscretionis praedictae quod fecerat, genuflectens beato Francisco dixit humiliter suam culpam...* Cette phrase n'est suivie que de quelques considérations générales. Le récit des *Chroniques* de *Marc de Lisbonne*, éd française de 1608, t. I, pp. 51 et suiv. (ch. 64) est emprunté directement aux Actus; il en est de même du récit du SV., f° 131^{v}-133^{r}, et des *Conformités*.

A première vue, on pourrait donc croire que le récit de l'An. Brux. constitue un développement poétique enjolivé du récit des Actus; et cependant, c'est le contraire qui doit être la vérité. En effet, le récit si simple et si animé de l'An. Brux. aurait eu de la peine à sortir du récit pompeux des Actus (20, vv. 17 et 18, et surtout vv. 20 et 21), ou les figures de rhétorique, les énumérations et les répétitions oratoires débordent de toutes parts.

Cependant l'origine précise du morceau nous échappe. Il doit dater d'une époque où les luttes entre les Franciscains et les Dominicains étaient assez vives. Le compilateur des Actus a cru inconvenant de se faire l'interprète de ces luttes, et dans ses artifices littéraires on devine aisément les efforts qu'il fait pour donner de l'importance à un récit, qu'il a dépouillé de son véritable intérêt.

Sur l'historicité de la présence de S. Dominique au chapitre des nattes, voir H. Fischer, *Der heilige Franziskus von Assisi während der Jahre* 1219-1221 (*Freiburger historische Studien*, fasc. IV), pp. 97 et suiv. Fribourg en Suisse, 1907.

(2) Le ms écrit *partem*.

salute/ et profectu : et non solum in terra fidelium : set eciam in infidelium : dummodo observent quod Domino promiserunt : Et sic dominus eis in terris infidelium necessaria ministrabit : sicut in terris fidelium nacionum (1) : . . . . . SP[1], 37.

10 (70[ra]). *S. François refuse de donner une plus grande influence aux frères lettrés* : Unde cum fratres hoc audissent/ i(70[rb])verunt ad dominum hostiensem... et nichil respondit : et fratres omnes plurimum timuerunt (2) : . . . . . SP[s], 68.

Var. : p. 131, l. 13, quamplures... scientiati = aliqui fratres : ex parte multorum qui erant ibi in sciencia scientifici et experti (V, inter quos quamplures erant sapientes et scientifici) ; p. 132, l. 2, qui erat ibidem *om. (ces mots avaient perdu leur raison d'être, puisqu'on avait déjà traité longuement de la présence du cardinal au chapitre)* ; ut suadeatis = ut vos dicatis suadendo; l. 3, consilium = consilia *(id.* V, O); et permittat = et quod non sit ita fortis : set permittat ; l. 4, et *add.* in exemplo huius; l. 5, Augustini et Bernardi = et beati augustini : necnon et dicta beati bernardi ; l. 7, admonitionis *add.* et grate correccionis : tunc... ; nihil... coepit = non respondit ei (ei *est aussi dans* 1 *et* O) quitquam : set accepit ; l. 10, et sic... fratres mei, fratres mei = quibus locutus est cum fervore spiritus dicens : Fratres mei dilectissimi ; l. 15, imitari *add.* me *(id.* V, I, O) ; volo quod non = nolo quod *(id.* V, I, O) vos ; l. 17, neque sancti Bernardi = nec dicta bernardi ; l. 19, et dixit = quia hoc dixit ; l. 21, pactum = pascuum (1 *et* Verba, pazzum ; O, paczum); ducere = conducere ; l. 22, scientiam *om. (id.* V) ; l. 24, in castallis... et adhuc = in domino quod illuminabit vos : et quod adhuc...

11 (71[ra]). *François expose les maux qu'entraîne la science* : Post hoc dicebat beatus franciscus : Fratres mei qui curiositate sciencie ducuntur... qua vocatus fuerat a puericia (3) : . . . SP[s], 69.

Var. : p. 133, l. 11, die = tempore ; l. 13, venerit = advenerit *(id.* V) ; l. 15, quia = quando *(id.* V) ; libri *add* erunt ; in fenestris et latebris = in fenestras et latebras ; p. 134, l. 1, scripturae = theologie ; sibi = ei ; disciplebat = displiceret

(1) A rapprocher de SP[s], 65. Nous avons transcrit ce passage pour qu'on puisse bien se rendre compte qu'il n'a pas été emprunté à la version habituelle du SP. Depuis *dummodo observent...* on n'en trouve l'équivalent que dans SP[1]. Par quelques minimes détails, cependant, le texte de l'An. Brux. rappelle la version ordinaire : An. Brux., *ad sustinendas tribulationes innumeras* = SP[s], p. 121, l. 29, *ad tribulationes alias sustinendas*; An. Brux. *creditis vos* = SP[s], l. 31, *putatis vos*. Cette dernière variante, pour laquelle nous lisons dans le SP[1] *putatis vel creditis*, ferait croire que nos trois textes dépendent tous les trois d'un original commun.

(2) A rapprocher des Verba, n. 5, qui ne donnent évidemment qu'une transcription écourtée du SP. L'An. Brux. donne quelques variantes, qui offrent peut-être des leçons antérieures a celles que nous connaissons : l'expression *dicta beati Bernardi* qui revient deux fois (voir variantes) et l'absence des *castaldi Domini* sont surtout intéressantes.

(3) SP[s], 69, tout entier est reproduit dans l'An. Brux., mais avec de nombreuses inversions. Voici l'ordre suivi : a) p. 133, l. 10-16 ; b) p. 134, l. 1-4, c) p. 134, l. 7-10; d) p. 134, l. 5-7; e) p. 133, l. 7-10. Le texte du SP[s] repro-

(id. V, I, O, SV) ; l. universos *add.* fratres ; volebat... sciolos, *om.* ; l. 7, sociorum *add.* suorum *(id.* V, I, O) ; l. 9, ei *om.* ; reprehendit *add.* enim ; *suit l'idée des ll.* 5-7 : Et ob hoc dixit beatus franciscus quod sciencia debet esse ocasio ruine ordinis sui ; p. 134, l. 9, virtute neglecta = veritate ; principio = puericia.

<32> (71va). XI. De multiplicacione

Quelques scènes de la vie des frères.

1 (71va). *Le frère Bernard et le malade qui lui fut confié sur le chemin de S. Jacques* : In (1) principio ordinis : cum adhuc non essent capta loca... et quod eius ordo dilataretur : . . Actus, 3, 1-5.

Var. : *Les vv. 1-2 sont cités littéralement ; puis on lit :* Quod et dictus frater bernardus fecit : ita quod curavit eum : et in sequenti anno · dedit licenciam fratri bernardo eundi ad sanctum iacobum *(voir vv.* 3 et 5) : Nam beato Francisco oranti in ecclesia sancti iacobi : fuit revelatum a domino : quod per totum mundum acciperet loca : et quod eius ordo dilataretur *(voir v.* 4).

2 (71vb). *Sur le retour, un ange aide Bernard à passer l'Ebre* : Ideo fratri bernardo revertenti de sancto iacobo apparuit ei an(72ra)-gelus domini : qui in puncto fecit sibi unum magnum fluvium per-transire : silicet· yberum : . . . . . (2).

3 (72ra). *Le frère Bernard est envoyé à Bologne* : et tunc beatus franciscus misit fratrem bernardum de quintavalle ad capiendum loca seu monasteria : Et cum veniset bononiam :... clam fugit ab eo et rediit ad patrem (3) : . . . . . Actus, 4, 4-20.

4 (72rb). *Voyage du frère Bernard* (4) *et de S. François au sanc-*

duit à peu de variantes près 2 Cel. 195 [3, 124] ; celui-ci ne se rapproche en rien de l'An. Brux.

Remarque générale sur le chapitre X. L'ordre des événements se poursuit comme il est dans Bon. ; le chapitre sur l'Indulgence n'a été qu'une longue parenthèse, qui s'intercalait tout naturellement en parlant du lieu de la Portioncule. D'une façon analogue, le compilateur a réuni, à propos du chapitre des nattes, différentes anecdotes à ce sujet. Le titre du chapitre est à rapprocher de celui de Bon. IV.

(1) On lit dans la marge : *Nota de caritate.*

(2) Le ms écrit *yberus.* A rapprocher du titre des Actus, 3, ainsi que des versets 29 et suiv. du même chapitre. Là, cependant, le nom du fleuve n'est pas cité.

(3) Ce passage n'est qu'un résumé très bref des Actus ; l'histoire du juriste ne prend que deux lignes : *Que perspiciens quidam jurisperitus : quesivit ab eo de vita et statu : Qui ostendit sibi vitam et regulam quem servabat : et* (72rb) *ille videns sanctitatem vite ipsius : statim fecit sibi monasterium : et habuit eum ut sanctum tribuens ei maximum honorem.* Voir d'ailleurs notre remarque sur les citations des Actus, *plus haut,* t. VIII, p. 289.

(4) Dans Actus, 13, c'est le frere Massée qui accompagne S. François et non le frère Bernard.

aire des SS. Pierre et Paul : Post hec pater beatus dixit sibi fili
arissime : eamus ad sanctum petrum et paulum... ad vallem spole-
nam (1) cum festinacione : redierunt : ubi hec via celestis et angelica
choari debebat : . . . . . Actus, 13, 20-34.

Var. : v. 23. Haec est adhuc quae animam in terris positam = Hec est que ani-
am adhuc in terris positam... (L, haec est quae adhuc animam in terris positam ; *la*
çon de l'An. Brux. paraît la meilleure de toutes) ; v. 24, una = vere (*id.* L ; *le ms*
Liége écrit vera ; vere *est le génitif)* ; v. 29, est adimpletum... jusqu'a v. 31, hoc
siderium, *om. (omission de copiste, à cause de la répétition du mot* desiderium).

5 (73^{vb}). *La charité des frères* : ibi enim vivebant fratres cum
nta caritate : fundati et radicati... humiliores et viliores ceteris
debantur : . . . . . 3 Soc., 42.

Var. : revereretur = reverebatur ; qui officio praelationis = qui prelati erant ;
derentur = videbantur.

6 (73^{vb}). *Comment ils se punissaient de leurs fautes* : Et si unus
ontra alterum dixisset... malitia fugaretur : et plura inter eos cari-
as servaretur : . . . . . 3 Soc., 43.

Var. : quod posset illum turbare = unde alius turbaretur ; tantum... quod, *om.*

7 (74ra). *Un exemple* : *la punition du frère Barbarus* : Unde accidit
ipri in (74^{rb}) limisso (2) civitate quadam (3)· quod dum quadam vice
oram nobili quodam cive (4) illius civitatis : frater quidam barbarus
omine: diceret cuidam fratri verbum pro quo ille exstitit turbatus :
ropter quod statim frater barbarus sumpsit stercus asini quod
eperit ante eum et in ore suo posuit et fortiter masticabat dicens :
s quod dixit verbum unde frater meus fuit (5) turbatus : penam et
erecundiam paci(74va)atur : De quo dictus nobilis adeo exstitit
edificatus : ita quod ex tunc : se et sua exposuit fratribus : ad eo-
um beneplacitum et mandatum : . . . . . (5).

Var. : *Pour* quadam vice, *le SP^s lit* quadam die ; *mais V, I, O donnent avec l'An.*
Brux. quadam vice ; 2 Cel. *ne donne aucune indication de temps.*

(1) Le ms écrit *spoletannam*.

(2) Limisson ou Limasol est situé sur les côtes méridionales de la Chypre;
a ville fut frequemment visitee par les flottes des croises. Voir sur le fait
aconté et l'erreur de localisation, commise par l'historien franciscain N. Pa-
ini, l'ouvrage du P. Girolamo Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della*
Terra Santa, t. I, p. 19, note 2. Quaracchi, 1906.

(3) Le ms écrit *civitas quedam*. Cette faute grammaticale prouve, croyons-
ous, que ces mots sont une addition de copiste.

(4) Le ms écrit *cives*.

(5) Le ms écrit *fufuit*.

(6) A rapprocher de 2 Cel., 155 [3, 92] et du SP^s, 51. Par ces rapproche-
ents se trouve pose un interessant probleme de critique litteraire. En effet,
mparé à 2 Cel. et SP^s, l'An. Brux. se fait remarquer par son style plus
mple et plus negligé, et par une plus grande precision dans la localisation
u récit : les deux textes en question se contentent de dire que le fait se passa

8 (74va). Sicque fratres : contra vicia singula : virtutes opositas ponere satagebant (1) : . . . . . .

9 (74va). *Un mot sur les tuniques* : Fratribus autem quos urgebat necessitas : vel infirmitas... colore suo mutato minime verebuntur (2). . . . . 2 Cel., 69 [3, 15].

Var. : autem = vero ; urgeret = urgebat *(id.* SPs) ; indulgebat = comedebat ; alia *om.*, *mais les deux termes ont été intervertis, si bien que* alia *a perdu sa raison d'être ;* in habitu = in vili habitu ; enim = autem ; dominabitur = et dominabitur *(id.* SPs) ; etiam, *om. ;* scarulaticos = scarrulaticas· id est vestes de scarlato ; solum = solo *(id.* SPs).

10 (74vb). *Un mot sur la règle* : Comunem regulam et professionem : ardentissime zelabatur :... pre oculis : et quod plus est in illa debere mori (3) : . . . . . 2 Cel., 208 [3, 135].

Var. : et illos qui circa eam zelotes erant = eam zelantes ; dotavit = benedixit ; hanc... dicebat = Et hanc mandavit haberi ubique ut... ; hanc volebat... fabulari, *om. ;* docuit eam... debere = et eam semper habere pre oculis : et quod plus...

11 (75ra). *Le martyre du frère lai* : Unde accidit quod quidam frater... culpabilem me proclamo : et in domino martirium consumavit (4) . . . . . 2 Cel., 208 [3, 135].

Var. : cujus instituti non immemor = unde accidit quod; quem intra... nam *om.;* peteretur = duceretur *(id.* SPs, *dans* O *et les Mazarins ;* V, I *et* SV *donnent, comme* 2 Cel., peteretur) ; genibus... dixit = dixit socio suo stando flexis genibus.

coram quodam nobili viro de insula Cypri ; ce qui n'est pas précisement une indication de lieu. Le texte de l'An. Brux. peut donc être anterieur ; en ce cas il constitue un des éléments perdus du recueil de renseignements qui accompagnait la lettre d'envoi des Trois Compagnons : remanié par Celano, il aura passé de là dans SPs, qui a omis le nom du frere en question; la reapparition du *quedam vice* de l'original dans les versions du SPs est sans doute un simple effet du hasard.

(1) Le ms écrit *satagebat*

(2) A rapprocher de SPs, 15.

(3) A rapprocher de SPs, 76.

(4) A rapprocher de SPs, 77; voir aussi pour An. Brux, XI, 10 et 11, Verba, 3.— Les ch. SPs, 76 et 77, se distinguent des passages parallèles de 2 Cel. par plusieurs variantes. L'An. Brux. suit toujours, peut-on dire, la leçon de 2 Cel., preuve évidente qu'il l'a utilisée directement. Une exception semble se présenter. An. Brux., XI, 11, écrit avec SPs, 77, p. 150, l. 7, *duceretur*, alors que 2 Cel. donne *peteretur*. Mais la leçon *peteretur* se retrouve dans V et I, les deux versions du SPs que nous avons considérées ailleurs (*Rapport* déja cité, dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain*, 1907, pp. 344-378) comme étant les plus rapprochées de l'original. Cette modification de terminologie peut être d'ailleurs toute spontanée dans l'An. Brux. comme dans les versions inférieures du SPs : elle se presente d'elle même à l'esprit du copiste.

<33> (75ra). XII. De reparacione regule

La composition de la seconde règle.

1 (75ra). *Conflit entre S. François et les ministres. La scène de la colline* : Postquam prima regula (75rb) quam beatus franciscus dederat... confusi et territi recesserunt (1) : . . . . . SPs, 1.

Var. : p. 1, l. 12, vero, *om. (id.* I, O, *les Mazarins)* ; secunda = prima (O *avait d'abord* secunda ; *mais ce mot a été biffé, et on a écrit au dessus* prima); p. 2, l. 5, ministri *add.* venerunt ; l. 6, dixerunt sibi = et dixerunt ei ; l. 8, timemus autem = et timemus (V *et* L *om.* autem) ; nimis = ita *(id.* V, O, L, Verba) ; l. 9, observare = servare *(id.* V, I, O, L, Verba) ; ergo = igitur ; l. 13, nolebat ire = nolebat (V *et* SV, nollet) ire timens reprehensionem (V *et* L, responsionem) beati francisci : Tunc illis instantibus quod iret : dixit se nolle ire *(id.* V, I, O, L, Verba, SV ; *le Vat. lat.* 7650 *et le ms* 1,63 *de Saint Isidore ont la même leçon)* : p. 3, l. 3, vocavit eum *add.* sanctus franciscus dicens : Frater helyas. Quo... ; l. 9, facias = quapropter facias ; ipsis = eis *(id.* V, I, L, Verba) ; l. 10, ad = versus *(id.* Verba) ; p. 4, l. 4, sine glosa *n'est répété que deux fois* (*id.* L) ; l. 6, servare = sic servare ; l. 7, de ordine = de ordine isto ; l. 10, se increpantes = se inclinantes.

2 (76rb). *Les ministres demandent une concession générale qui est refusée* : Sciendum tamen : quod antequam recessisent : . . . .

3 (76rb). dixerunt beato patri : ut aliquid concederet fratribus saltem in communi ut possent (habere) (2) ad quod recurrent saltem tempore oportuno : Tunc beatus franciscus : vocavit christum : qui statim respondit ei dicens quod auferret omnia et in comuni : et in speciali : addens : (76va) huic familie semper ero paratus providere quamdiu sperabit in me et crescat: semper eam favebo (3) : SPs, 13.

<34> (76va). XIII. Revelacio de futuris

Prévisions concernant l'avenir de l'ordre.

1 (76va). *Un jour, les frères se cacheront dans les forêts* : Cum semel staret beatus franciscus : post tribunam sancte marie de

(1) Voir aussi Verba, n. 4.

(2) *Habere* n'est pas dans le ms.

(3) Voir aussi Verba, n 2. Le texte de l'An. Brux. semble tenir le milieu entre celui du SPs et celui des Verba. Le premier emploie le style direct pour toute la reponse du Christ; le second n'emploie que le style indirect; l'An. Brux. emploie les deux à la fois. La leçon *concederet fratribus* et la variante *invocavit* = *vocavit* qui se retrouvent dans V, I et O, le rapprochent du SPs; les mots *saltem tempore opportuno* lui sont propres. Peut-être nos trois textes dépendent-ils d'une version originale commune; mais ce n'est guère plus qu'une hypothèse.

angelis... in quo fundatus ordo et inceptus est (1) : SP^{s}, 71, Interp.

Var. : p. 148, l. 7, tribunal = tribunam *(id.* I; O, triffunam); l. 8, in oratione... in altum = cum manibus elevatis : in oracione tenendo ipsas in altum ; clamando = clamabat et dicebat (et clamabat, V, I, O, SV) ; l. 10, potestatem, *add.* omnem *(id.* V) ; l. 13, tuum, *om. (id.* l) ; l. 18, de manna, *om. ;* l. 20, in quo fundatus ordo *(id.* V) et inceptus est.

<35> 2 (77^{rb}). Alia visio. *Les frères mineurs, qui n'observent pas la pauvreté, périront au sortir de cette vie* : Quodam tempore (2) cum sanctus... in exitu de hoc mundo : . . . . . Actus, 59.

Var. : v. 6-8 = Vera sunt que vidisti : Et exposuit sibi visionem de fratribus suis : qui honorati mundialibus pereunt in exitu de hoc mundo.

<36> 3 (77^{vb}). Visio statue. *Vision de la statue* : Aliam visionem vidit beatus franciscus de multiplici statu ordinis sui : quod in statua ipse vidit : et erat similis illius nabugodonosor : . . . .

<37> 4 (77^{vb}). Visio. Cum semel beatus franciscus oraret in loco sancte marie : de angelis... cum multis lacrimis comendabat : ad laudem domini (83ra) nostri iesu christi benedicti in secula seculorum amen (3) . . . . . Actus, 25.

Var. : v. 2, de quo *add.* multum (L, de quo facto multum) ; v. 5, in latitudine = in altitudine *(id.* L) ; v. 8, pulchritudinem = christi pulcritudinem (*id.* L) ; v. 11, aliqui eorum ad papatum, ad cardinalatum et ad episcopatum plurimi = aliquis eorum ad papatum aliqui ad cardinalatum : et ad episcopatum plurimi (*id.* L, *à part pour* aliquis eorum ad papatum *où il faut lire plutôt* aliqui ; ; v. 12, excitabit Dominus in ordine tuo homines = dominus excitabit in isto ordine tres homines ; v. 17, vobis... amen, *om.* (*id.* L) ; v. 21, contegentur *add.* habitum quidam pietatis habentes· intrinsecus autem erunt sicut lupi rapaces (*id.* L) ; l. 24, ferrum, *add.* quod quidem ; v. 28, quod = in quo ; v. 32, domus = dominus domus ; v. 33, quia ab aureo = qui totaliter ab aureo (*id.* L) ; v. 34, iste vero habitus = saccus de quo sum induta ; v. 35, ausu autem simoniaco = anxie et simoniace (L, sane anxie et simoniace).

5 (83ra). Angelus enim domini fuit qui in supradicta forma beato

(1) Différentes versions de ce récit : Actus, 65; *Verba fratris Conradi*, n 3, éd P Sabatier, *Description du Speculum Vitae...* (*Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), p. 375 = [77] et M. Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII, p. 45; 2 Cel. 157 [3. 93] (pour la version du ms de Marseille, voir, outre l'éd. Rosedale, P. Sabatier, *Actus...*, p. 190, n. 1) ; *Chronicon XXIV Generalium*, dans les *Analecta franciscana*, t. III, p. 70. Elles donnent lieu à d'intéressants problèmes de critique littéraire, qui sont à trancher dans une étude approfondie du SP.

(2) On lit dans la marge : *Nota.*

(3) A part pour le quatrième, l'An. Brux marque un alinéa pour chacun des cinq états marqués par le récit, c'est-à-dire aux versets 5, 10, 14, 26, ainsi que pour la finale, au verset 34 des Actus, 25. Le ms L fait mieux : au début des versets 5, 10, 14, 18 et 26, il place en rubrique les mots *Primus status, secundus status,* etc. ; la finale y fait suite sans signe distinctif au reste du récit.

francisco apparuit : qui dixit forma ista quam in me vides inicium ; progressum et finem significat : quam habitura est tua religio : usque ad tempus partus ejus : et reformationis christi vite et status ecclesiastici (1) :

(1) An. Brux. XIII, 3-5, ne forment évidemment qu'un seul tout dont il importe de fixer la situation vis à vis du texte des Actus, 25.

An. Brux., XIII, 3, ne permet guère de formuler de jugement. C'est un titre ou une introduction, qui peut être l'œuvre personnelle du compilateur et qui l'est, de fait, très probablement.

An. Brux., XIII, 4, semble par certains endroits fournir une version antérieure à celle des Actus : les déterminations plus précises des vv. 11 et 12, ainsi que les leçons *ferro quod quidem* du v. 24 et *saccus quo sum indutus* du v. 35, évidemment supérieures à celles de l'édition, sont caractéristiques à cet égard. La première est nécessaire à la correction grammaticale de la phrase, et la seconde répond aux données du v. 2, *et erat vestita de sacco*. D'autre part, l'omission *Vobis... amen* du v. 17 semblerait indiquer une version postérieure : cette phrase, en effet, a l'air d'être une finale, de nature à faire croire que primitivement la vision ne comportait que trois états ; et cette considération semblerait gagner encore en valeur, quand on la rapproche de l'An. Brux., XIII, 5, qui ne signale, en réalité, qu'une triple division : *forma ista, quam in me vides, initium, progressum et finem significat, quam habitura est tua religio*. La vision à trois états se serait donc plus tard développée en une vision à cinq états, et la finale, désormais inutile, de la première version, encore conservée dans les Actus, n'aurait été supprimée que par l'An. Brux. ; bien plus, le titre du chapitre dans V et SV, *De quatuor statibus ordinis*, pourrait faire songer à une version intermédiaire. Mais quelque rationnel que puisse paraître ce raisonnement, l'hypothèse ne tient pas. En effet, malgré la diversité du titre, V et SV fournissent un texte à cinq états comme les autres sources ; et ce qui plus est, les exigences mêmes de la comparaison avec la statue de Nabuchodonosor (Daniel, 3, 36-45) rendent l'existence d'une vision à trois ou quatre états improbable, pour ne pas dire impossible. D'ailleurs, le v. 2, dont les divers membres correspondent aux diverses parties du récit qui suit, ne montrent pas la moindre trace d'une interpolation quelconque. La phrase Actus, 25, v. 17 *vobis autem...* n'est donc d'aucune importance dans la succession des textes. Elle n'est peut-être qu'un simple souhait, intercalé par un copiste quelconque dans ce recit merveilleux, dont la genèse nous échappe jusqu'ici.

Toutefois, les élements de correction que nous fournit l'An. Brux. nous permet de fixer un *terminus post quem* pour l'éclosion du récit. Le *aliquis eorum ad papatum* du v. 11 nous dit que l'ordre n'avait encore fourni à l'Église qu'un seul pape ; or, le premier pape franciscain fut Nicolas IV (voir C. Eubel, *Die Bischöfe, Kardinäle und Päpste aus dem Minoritenorden von seiner Stiftung bis zum Jahre 1305*, dans la *Römische Quartalschrift für Altertumskunde und Kirchengeschichte*, t. IV (1890), p. 228) qui occupa la chaire de S. Pierre de 1288 à 1292 ; les cardinaux franciscains antérieurs à son pontificat sont S. Bonaventure (voir *ibidem*, p. 223), créé cardinal en 1273 et Bentivenga (voir *ibidem*, p. 227), créé cardinal en 1278. Matthieu d'Aquasparta (voir *ibidem*, p. 238) reçut le chapeau des mains même de

<38> (83ra). XIV. De observancia (1) paupertatis

La pratique de la pauvreté parmi les frères mineurs.

1 (83ra). *S. François désire spécialement pratiquer la pauvreté :* Ex hoc enim inter alia fuit speciale studium beati francisci servare sanctam paupertatem : ideo gaudebat de habitaculis (83rb) pauperculis : et casulis ligneis : Execrebatur vestes multiplices : pannos exquisitos et molles. . . . . .

2 (83rb). nec vasculum paciebatur residere : cum sine ipso posset utcumque extreme necessitatis evadere servitutem : ne quando ad superfluam veniret : . . . . . 1 Cel., 51.

3 (83rb). *Sa confiance dans la Providence* : Non defidebat de provisione divina : dicebat enim / qui promisit vitam eternam nobis in celo : non subtrahet nobis sustentacionem corporum necessariam tempore oportuno . . . . . .

4 (83va). *Preuves : on lui offre un oiseau lors de son retour d'Espagne* : Exemplum (2) : Cum venisset infirmus de yspania... divina clemencia tibi mitit prepara et manduca : . . . Mir., 34.

5 (83va). *et des étoffes pour une tunique au milieu de l'hiver* : Item alia vice : in nimia hyeme vocavit quendam : quem sibi statuerat guardianum :... Recipe hunc pannum : pro sex tunicis (3) : Mir., 35.

6 (83vb). *S. François se dépouille de sa tunique* : Et elapso tempore : dum iret per quandam provinciam : predicando... tunica mutaretur . . . . . SPs, 34.

Var. : p. 63, l. 16, amorem = amore (*id.* M); p. 64, l. 5, unus autem = et tunc unus ; tunicam suam = tunica sua (*id.* O) ; l. 6, ei similiter. Quum = similiter etiam cum (*id.* SV) ; dedit = dabat (*id.* I, O, SV) ; l. 7, necessitatem = indigenciam ; l. 8, habere = facere fieri (I, SV, habere vel facere fieri) ; l. volebat portare = volebat habere vel portare ; l. 13, portabat = portaverat (*id.* I, O) ; l. 15, partem = alteram partem (*id.* l. O ; SV, aliam) ; p. 65, l. 5, quia erat = cum esset.

Nicolas IV, le 15 mai 1288. Quant aux *tres homines virtute praeclaros et scientia argenteos* dont il est question au v. 12, ce pourraient être Pierre Jean Olivi, Ange Clareno et Ubertin de Casale, les trois grands chefs du mouvement spiritualiste à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle.

(1) Le ms écrit *observancie*.

(2) Dans le ms ce mot n'est pas rubriqué.

(3) Ces deux extraits sont des résumés plutôt que des transcriptions littérales. Dans An, Brux., XIV, 4, le nom du frère et la mention du Maroc sont omis; dans An. Brux., XIV, 5, au lieu de rapporter ce fait à la maladie de S. François, *in palatio episcopi Reatini*, on le place à une époque indéterminée, *in nimia hieme*. Ces details prouvent que parfois, dans l'evolution d'un récit, les circonstances locales ou temporelles peuvent s'oublier ou se généraliser au lieu de gagner en individualité et en précision. La cause

7 (84^{vb}). *Il ne veut pas qu'on s'occupe du lendemain* : Ideo cum beatus franciscus esset cum fratribus suis :... maxime in civitatibus (1) : . . . . . SP^{s}, 19.

Var. : p. 38, l. 4, tunc habebat = congregaverat in dei servicio ; in tanta paupertate = cum tanta puritate *(id.* SV ; *Vat. lat.* 7650, in tanta puritate ; SP^{l} et Extr., tantae puritatis erat*)* et caritate ; l. 5, ut = quod *(id.* SP^{l}, Extr.) ; l. 6, observarent = observabat ; l. 7, sibi — ei *(id.* I, SP^{l}, Extr.) ; l. 9, faciebat = preparebat ; l. 10, legumina... consuetum est — legumina in aqua calida pro die crastina manducando : quemadmodum est fieri consuetum ; p. 34, inchoatus erat ipsa dies in qua = inchoatus erat ipse dies in quo *(id.* I, Vat. lat. 7650 ; *la leçon de* O *est conforme à celle des Mazarins*) ; l. 3, nolentes *add.* eciam (I, et nolentes).

8 (85^{rb}). *Ses intentions sur la pratique de la pauvreté* : Insuper cum quadam die· frater Richerius de marchia... consolabatur spiritus eius (2) : . . . . . SP^{s}, 2.

Var. : p. 4, l. 16, Ricardus de Marca — frater Richerius de Marchia *(id.* V, SV, L, Ms d'Oxford ; Ricerius de Marchia, Mss *de* Liegnitz *et de* Budapest, I, O, Ms 163 *de* S. Isidore ; Riceius de Marcia, Vat. lat. 7650) ; l. 17, nobilis... affectu, *om.* ; p. 5, l. 1, visitavit *add.* cum affectu ; l. 3, de statu religionis — fuit de facto religionis *(id.* V, I, O ; *dans* L *je lis* de factis) ; et *add.* de *(id.* V, I, O, L) ; regulae interrogavit — regule : Et interrogavit ; l. 4, de hoc *add.* dicens *(id.* V, I, O, L) ; l. 5, coepisti = incepisti ; l. 6, et intentionem = et eciam intencionem ; p. 6, l. 3, possumus eos habere = possimus (*id.* V, I, L) licite et tenere ; l. 4, dixit Franciscus — cui beatus franciscus respondit ; l. 5, intentio... ultima — prima et ultima mea intencio et voluntas *(id.* I, Vat. lat. 7650, O ; prima et ultima intentio mea, V, L, 1/63 *de* S. Isidore) ; l. 10, fecit — fecerit *(id.* V, L) ; strictam... paupertatem — strictam paupertatem *(id.* V, I, O, L ; M, stricte) ; l. 12, Rigerio = Richerio (*id.* L, SV ; Richero V ; Ricerio, I, O) ; l. 13, ipso = eo *(id.* V, L) ; l. 17, Dei = domini *(id.* I) ; l. 21, in fratribus *add.* suis, ideo... ; l. 22, nolebat — ideo nolebat et nolebat, V, I, L) ; l. 23, invitus voluntati = eis invitus et voluntati ; l. 25, ad = coram.

9 (86^{rb}). *Il ne veut pas se faire craindre* : Ideo dixit aliquando· Non est prelatus... est in religione (3) . . . . . SP^{s}, 46.

Var. : p. 82, l. 14, mundo = ordine ; l. 16, timeri *om.* ; si vellem a fratribus meis = a fratribus meis si ego vellem ; l. 17, contentus = intentus.

10 (86va). *Il apprend à chercher en tout la pauvreté* : Propter hoc

spécia'e de cette modification paraît d'ailleurs facile à saisir : c'est que nous avons a faire ici, non à la transmission d'un recit par voie de tradition populaire, mais a une simple reprise littéraire, faite par un auteur qui aime la brièveté et qui s'intéresse au caractère ascétique des faits plutôt qu'a leur caractère historique.

(1) Voir aussi SP^{l}, 25, et Extr., n. 3.

(2) Aux mots *Et quia valde timebat scandalum*... l'An. Brux. fait un alinéa.

(3) Le même passage se retrouve dans SP^{l}, 15 ; mais cette version, qui s'éloigne parfois du SP^{s}, ne se rapproche de notre texte que par l'inversion *a fratribus meis si vellem*. Des leçons *mundo = ordine*, *contentus = intentus*, respectivement de SP^{s} et de l'An. Brux., il serait difficile de dire quelle est la meilleure.

docebat fratres pater sanctissimus et beatissimus... exilium decantarent (1) : . . . . . SPs, 5.

Var. : p. 14, l. 4, testimonium *add.* domini *(id.* V, I, L, SV ; 2 Cel., 62 [3, 8], Dei) ; aedificationes non pulchritudines = hedificacionem : non pulcritudinem *(id.* V, 2 Cel., 62 (3, 8), Vat. lat. 7650) ; p. 15, l. 2, fratrum *add.* indigencium : et necessitatem (I, O, SV *écrivent* fratrum indigentium necessitatem ; V *écrit* fratrum indigentiam *(et non* indigentium *comme a lu* M. Sabatier) necessitatem ; 2 Cel., 63, [3, 8] *écrit* egentium ; L *écrit* fratrum indigentiam *et omet* necessitatum) ; l. 4, paleam = paleis *(id.* V, O ; paleas, I, L) ; semisanos = semicisos ; pro matalaciis = pro thalamo *(id.* 2 Cel., 63 [3, 9], V, I, L, SV) ; l. 8, volebat, *add.* seu de viminibus componebat; l. 11, vel = nichil *(id.* 2 Cel., 60 [3, 6]) ; et quo mundi recordaretur *om. (id.* V, I, O, L); l. 12, determinarent = clamarent *(id.* Vat. lat. 7650, L, SV ; V, clamabant).

11 (87ra). *S. François veut détruire la maison, érigée par les habitants d'Assise pour le chapitre général des frères* : Apropinquante autem tempore capituli generalis... usque ad magnum tempus servatum fuit hoc statutum . . . . . SPs, 7.

Var. : p. 17, l. 4, generali capitulo = tempore capituli generalis *(id.* I, O, SV) ; l. 8, cellam = casellam *(id.* I ; domum vel casellum, SV ; *le mot* casella *est aussi employé ailleurs par* 2 Cel., 56 [3, 2]) ; l. 9-10, erant ex... suo = erant de viminibus cum luto aplicato : unde definito concilio ; l. 16, in quibus = ubi ; l. 19, esset *add.* semper *(id.* I, O, SV) ; l. 22, simul cum ipsis = una cum illis ; l. 23, lascas = lastas *(id.* O ; I, lastras ; Vat. lat. 7650, lasas) et lapides latos et longus planos : qui cooperiunt domos : et...; p. 18, l. 2, volebat = volebant ; l. 5, unde *add.* nunc ; interdicimus tibi *add.* ex parte communitatis ; l. 7, si vestra est *add.* domus *(id.* I, O) ; l. 10, ipsam *om.*

12 (88ra). *Il fait sortir les frères de leurs maisons de Bologne* : Alio quoque tempore : transiens per bononiam... perhibet de hiis : et scripsit hec : . . . . . SPs, 6.

Var. : p. 15, l. 16, audivit... gressum = audivit quod domus dicebatur *(id.* V, I) esse fratrum : propter quod gressum... ; p. 16, l. 3, exirent festinanter *add.* domum *(le mot* domum *est également ajouté dans* 2 Cel., 58 [3, 4]) ; l. 4, autem = ergo *(id.* V, I) ; l. 7, esse suam *add.* asserens.

13 (88rb). *Il reproche aux frères la somptuosité de leur repas* : Item una die accidit quod quidam minister... in terra· et fratres in alto (2) : . . . . . SPs, 20.

14 (89vb). *Il n'avait pas besoin de l'Écriture pour se consoler de*

(1) A rapprocher de 2 Cel., 56 [3, 2], 60 [3, 6], 62 [3, 8], 63 [3, 9].

(2) Le même chapitre revient An. Brux , XIV, 17, où nous donnerons les variantes. Cette double insertion est-elle due à la négligence et l'inattention du copiste, ou bien à une interruption assez longue de son travail, qui lui avait fait perdre le souvenir exact de ce qui précédait? On ne saurait le dire. En tout cas, cette anomalie prouve encore une fois que le ms de Bruxelles est l'œuvre même du compilateur; elle montre en outre que celui-ci ne travaillait pas, ou tout au moins ne travaillait plus, en cet endroit, d'après un plan déterminé d'avance.

ses peines : Item cum beato francisco (1) graviter doloribus infirmanti diceret quidam frater quod ad scripturas· consolatorias recurreret : Sic respondit : scripturis (2) pluribus non indigeo : Cum enim meditor iesum pauperem crucifixum : tanta dulcedine et consolacione repleor : ex meditacione (90ra) humilitatis vestigiorum filii dei : quod si in finem seculi viverem : non michi necesse esset : multas alias scripturas audire vel meditari (3) : 2 Cel., 105 [3, 48].

15 (90ra). Unde sepe dicebat : Renuit consolari anima mea : memor fui dei et delectatus sum et exercitatus sum : et defecit spiritus meus (4) . . . . . .

16 (90ra). *La dévotion de saint François à la fête de la Nativité* : Nativitatem christi iesu : ineffabili alacritate celebrabat· ... panem posuit : et manducavit (5) : . . . . 2 Cel., 199-200 [3, 128].

Var. : quo Deus infans... liniantur, *om.*; pauperes, *add.* plus solito ; indulgeri *add.* in memoriam bovis et asini presepis christi ; si locutus fuero *etc. est mis en style indirect* : dixit eciam quod si... ; virgo = beata virgo Maria ; illo die = die Nativitatis christi iesu ; per vias *add.* et campos ; ut die tantae... alauda =ut aves· et silvestra animalia· haberent ad comedendum.

17 (90rb). *Il reproche aux frères la somptuosité de leur repas, le jour de la nativité* : Accidit una die : quod quidam minister die venit ad beatum franciscum... et fratres in alto (6) : . . . . SPs, 20.

Var. XIV, 13 et XIV, 17 : *Nous indiquerons par A le texte de l'*An. Brux., XIV, 13, *par B celui de l'*An. Brux., XIV, 17. — p. 39, l. 9, quum = accidit una die quod,

(1) Le ms écrit *beatus franciscus*.

(2) Le ms écrit *scripturas*.

(3) Les fautes grammaticales *Franciscus infirmanti* et *scripturas pluribus* trahissent clairement l'emprunt ; la dernière semble prouver en outre que le compilateur n'a pas compris le sens de cette phrase dans 2 Cel.

(4) Ps. 76, 3.

(5) La dernière partie de ce passage, depuis les mots *Beata Virgo Maria paupercula*, a été ajoutée dans la marge inférieure du ms ; l'addition du mot *frater* comme sujet des verbes *posuit* et *manducavit* modifie profondément le sens. A rapprocher aussi de SPs, 114. En effet, les mots *in memoriam bovis et asini praesepis Christi*, qui ne sont pas dans 2 Cel., doivent être une réminiscence du texte du SPs ; les *silvestria animalia*, qui augmentent notablement l'étendue de la charité de S. François, sont sans doute de l'invention du compilateur ; c'est une addition d'ailleurs maladroite, car les *silvestra animalia* n'ont, pour se nourrir, que le *frumentum* et les *grana*, destinés aux oiseaux.

(6) Les variantes communes aux deux versions, et particulièrement la construction fautive *fratres vero ibidem existentibus* du début, prouvent que le compilateur avait devant lui un texte tant soit peu différent de celui de l'édition. Celles qui ne se retrouvent que dans l'une ou l'autre des deux versions, proviennent de la liberté avec laquelle il a l'habitude d'utiliser ses modèles. On remarquera qu'elles sont particulièrement nombreuses dans B, vers le milieu du passage ; peut-être le compilateur les a-t-il multipliées intentionnellement, étant plus ou moins gêné de sa répétition.

A, B ; fratrum *om.* A, B ; venisset = venit, A, B ; l. 10, celebrandi = festivandi, A, B ; l. 11, in locum = in loco, A, B *(id.* O, L); fratres *add.* vero ibidem existentibus *(sic)*, A, B ; l. 12, mensas = mensam, B *(id.* O, L) ; honorifice et, *om.* B ; l. 13, supponentes = ponendo, B ; tobaleas = tovallias, A, B ; l. 14, vitrea *add.* valde munda, B ; descendens = cum autem descendisset, B (V, O, L, descendens autem) ; l. 16, curiose = ita curiose, A *(id.* V, O, L), nimis curiose, B ; tunc statim ivit secreto quare ilico exivit extra domum, B ; l. 18, ipso = illo, A, B *(id.* V, L) ; l. 19, loci = domus, B ; l. 20, de domo, *om.* B ; intra = intus, A, B *(id.* O ; interius, SV ; V, I *et* L *om.* loci... ostium ; l. 21, vero interim = dum, B ; nam = sic enim, B ; l. 22, ordinaverat... venerat statim = iam fratres ordinaverat : quod ipsum minime expectarent ; quando non erat presens, B ; l. 23, venerat = veniebat, A *(id.* V, O, L) ; l. 24, cumque = cum ipse, B ; pulsavit ostium = ad ostium *(id.* O, L) propulsavit, B ; l. 25, et veniens et ipse intrans, B ; l. 26, baculo = cum baculo, B (habens baculum, L) ; p. 40 l. 1, sicut = et sicut, A, B ; dicens = et dixit, B ; facite = faciatis, B ; l. 4, autem — vero, B ; statim cognoverunt eum = de eo statim noticiam habuerunt, B ; et respondit illi minister = et dictus minister respondit illi, A ; Ideo dictus minister : respondit sibi et dixit, B ; l. 8, domum, *add.* hanc, A ; quas Dominus = quas habemus et deus, A ; quas deus, B *(id.* L) ; l. 11, sedit juxta — servus dei : sedit in terra iuxta A, B *(id.* V, I, L ; *dans* O, *les mots* in terra *ont été ajoutés dans la marge par une main plus récente;* l. 16, pro eleemosinis = pro elemosina, A, B *(id.* V, L) ; l. 19, professi sumus *add.* hoc, A. B *(id.* V, I *et* Vat. lat. 7650 *donnent* ad hoc vocati sumus hoc ; l. 23, cum *om.* B *(id.* I) ; l. 24, per quam... a coelo = per quam descenditur ad infernum A, B ; l. 27, incoeperunt = ceperunt, A, B *(id.* V, O, L) ; l. 28, pure = honeste, A, B *(id.* V, I, L, SV) ; l. 31, ut = vel *(id.* V, L).

<39> 18 (92ra). Exemplum. *Le frère déserteur revenant contrit.* Erat tunc temporis quidam frater : coram hominibus celeber ante deum quem demon sub specie mayoris perfeccionis decepit : separacionis affectu : Separatur a fratribus : vadit per mundum vagabundus : spiritualis consolacio subtrahitur : et procellis succumbit : tandem ad se reversus : re(92rb)diit ad religionem senis : ibi erat tunc temporis sanctus pater : qui surgit protinus ad orandum mirantur fratres et petunt causam Et ait sanctus : Vado liberare fratrem nostrum : Et sic frater ille factus est devocior propter periculum in quo fuit (1) : . . . . . 2 Cel., 33 [2, 4]

<40> 19 (92vb). Item aliud exemplum. *La mort malheureuse de Jean, ministre de Bologne* : Item frater iohanes de scibana : ministet bononie... cum fetore : maximo miserrimus expiravit (2) : Actus, 61

Var. : v. 1, Joannes de Sciaca = iohanes de scibana ; v. 2-3 quam legere... male dixit = quam legere : Et sic fecit studium destrui : Set sancto inde recedente : iterum

(1) Il est à remarquer combien ce résumé, qui excelle par sa netteté et sa concision, rappelle, par toutes les expressions, le texte qui lui servit de modèle.

(2) M. P. Sabatier, *Description du Speculum Vitae... (Opuscules de critique historique,* t. I, fasc. 6), p. 347 = [49], note 8, parle d'un « état moins avancé de l'histoire de Pierre de Stacia ». Il est à regretter qu'il n'ait pas ajouté des détails plus précis.

dictus minister ibi studium rehedificavit sicut prius : Ex quo turbatus sanctus : maledixit... (L, quam legere. Recedens vero de Bononia sanctus Franciscus predictus minister ordinavit studium sicut prius. Unde turbatus beatus Franciscus maledixit... *Voir les variantes dans l'éd.* Sabatier).

20 (92^{rb}). *Comment il faut obéir* : Ideo (1) dicebat beatus : fratres mei implete... supra vires ego mandarem : viribus obediencia non carebit (2) : . . . . . 2 Cel., 51 [2, 20].

Var. : quod dicitur = quod vobis dicitur ; careret = carebit.

21 (93ra). Obediencias iniunctas· nec postulatas... judicabat deo fore acceptum (3) : . . . . . SP^{s}, 48.

Var. : p. 84, l. 10, et non = nec *id.* 2 Cel., 152 [3, 89, 1]) ; et in... sanguis, *om.*

22 (93^{rb}). item dicebat : si frater : propter inopiam : non potest habere suas necessitates corporis· in infirmitate et sanitate : dum honeste et cum humilitate fratri suo : vel prelato eas pecierit amore dei : et si dantur et pacienter sustineat : sibi a domino pro martirio reputabitur : Et quoniam fecit quod suum est : excusatur a pecato : etiam si corpus suum : inde magis infirmatur . . . . . .

<41> 23 (93^{rb}). Documentum. *Un clerc devrait en quelque sorte renoncer à la science* : (93va) Dicebat etiam sepe beatus franciscus : Magnus clericus... concedi locum : a strepitu mundi semotum : . . . . . 2 Cel., 184 [3, 123].

24 (93^{vb}). *Les tentations indiquent les serviteurs de Dieu* : Unde sanctus pater semel dixit cuidam viro graviter temptato : magis fili propter hoc· te servum dei credo : Nunquam enim servus dei se reputare debet quis : quousque per temptaciones et tribulaciones transierit : Plures se nulla temptamenta : sustinuise letantur : Set sciant ex hoc : debilitatem sui spiritus consideratam a domino· Vix enim obiciuntur certamina : nisi ubi fuerit virtus perfecta : Quare loquendo pau(94ra)ca· et orando multa· deo et hominibus placebis: et cito consequeris magnam perfeccionem : . . . . . (4)

(1) Au point de vue idéologique, le lien, qui est établi ici entre ces deux passages, est une des trouvailles les plus heureuses de toute la compilation

(2) A rapprocher du SP^{s}, 47, où se retrouvent les deux seules variantes que présente l'An. Brux. par rapport à 2 Cel. La version de l'An. Brux. paraît ainsi être intermédiaire entre les deux autres.

(3) A rapprocher de 2 Cel., 152 [3, 89].

(4) Remarque générale sur les chapitres XI à XIV : La différence d'avec les chapitres précédents saute aux yeux. Le souci de l'ordre historique a disparu ; désormais on cherche à établir un lien logique entre les divers éléments du récit ; les particules de liaison le prouvent ; il n'y a plus de légende antérieure qui sert de base ou de cadre à la narration. Les textes sont encore utilisés de la même façon : tantôt on trouve des résumés, tantôt des transcriptions. Le premier procédé vise surtout les textes un peu pompeux, comme ceux de Celano.

<42> (94ra). XV. De compacione

La conduite de S. François à l'égard des malades.

1 (94ra). *La grande compassion de S. François à l'égard des malades* : Multa sibi compacio : ad infirmos... Ego quos amo : corrigo et castigo . . . . . 2 Cel., 175 [3, 110].

Var : Si quando... conquirere, *om.*

2 (94rb). *Il aime surtout les malades spirituels* : Illos vero infirmos mayori... proprium esse dicebat : . . . . 2 Cel., 177 [3, 111].

Var. : fluctuantes *add.* parvulos.

<43> 3 (94va). Exemplum de compacionie. *Il mange des raisins avec le frère malade* : (94vb)Alio quoque tempore... hoc inter fratres : sepius referebat (1) : . . . . . SPs, 28.

Var. : p. 57, l. 3, quum = dum *(id.* V, *où* M. Sabatier *a lu* cum ; I, O) ; l. 4, eumdum locum = rigum tortum *(id.* V, SP1) ; l. 25, effusione = infusione ; saepe = sepius *(id.* I).

<44> (95ra). XVI. De paciencia

Le chapitre de la véritable joie.

1 (95ra). Quodam tempore yemali (2) cum sanctus franciscus veniret... nisi in cruce domini nostri iesu christi (3) : . Actus, 7.

Var. : v. 1, Perusio = parusio *(id.* L) ; ipsos = eum (L, ipsum) ; v. 2, scribe, id est diligenter nota = tamen nota ; v. 3, scribe = nota ; v. 4, et rursus clamans dicebat = Tercio vocans eum dixit ; ita *om.* (L, ita ut) ; gentium, *om.* ; linguam = linguas *(id.* L) ; et revelare... sed etiam = et quod plus est cognoscere ; v. 5, et adhuc... clamabat = quarto et ipsum vocans : dixit ; et sciat revelationes thesauri terrarum = et essent revelati omnes thesauri mundi *(id.* L, *mais* essent *add.* ei *et* mundi = terrarum) ; v. 6, scribe bene et nota diligentur = nota (L, scribe) ; v. 7, *om. (id.* L) ; v. 8, autem = vero *(id.* L) ; v. 9, veniemus = ibimus *(id.* L) ; sonabimus = pulsabimus ; balneati... afflicti = infrigidati et balneati (L. *om.* ; v. 10, circumquaque per = circuendo (L, circueundo) ; v. 12, cognoscat = cognoscit *(id.* L) ; scribe quia *om.*, (L. *om.* quia) ; v. 14, injurias cum amore receperimus = iniurianti cum amore pepercerimus (*id.* L, *voir les variantes dans l'éd.* Sabatier) ; scribe quia = nota quod ; v. 15, hic undique afflictos = sicut verecundi sicque afflicti ; v. 16, fuste = baculo *(id.* L ; v. 17, debemus = debuimus ; v. 18, o frater Leo, *add.* Nota quod ibi est perfecta leticia : quia audi conclusionem : frater leo . inter omnia... (L, o frater Leo, scribe quia ibi est perfecta laetitia. Audi conclusionem, frater Leo, quia inter omnia...) ; v. 20, apostolus *add.* ad galatas· quarto ; domini *add.* nostri Jesu Christi *(id.* L.).

(1) A rapprocher du SP1, n. 26 et des Extr., 4.

(2) On lit dans la marge : *Nota.*

(3) Plusieurs des variantes de l'An. Brux. corrigent avantageusement l'édition et même le ms de Louvain. La même remarque s'applique aux deux chapitres suivants.

<45> (97va). XVII. De humilitate

Saint François se fait injurier par le frère Léon.

1 (97va). Cum sanctus pater semel esset in quodam locello... usque ad auroram vigiles permanserunt . . . . . Actus, 8.

Var. : v. 7, maledici *add.* a te et a populo dei ; v. 12, et tu, frater pecorine... invenire *om. (id.* L); v. 11, ego dicam sic — Et cum frater leo promisit se servaturum : Et sanctus facie in celum· manibus erectis : ad deum : genibus flexis cum magno fletu dicebat : O frater cativelle... *(à rapprocher de* L, v. 12 : respondit *add.* Dicas, pater, amodo, quia ego dicam quemadmodum praecepisti. Et frater Franciscus facie laeta levata in coelum et manibus erectis ad Deum ac genibus flexis, fletu magno dicebat : O frater Francisce, peccator magne, o Francisce captivelle, putasne miserebitur tui Deus, cum tot peccata contra patrem misericordiarum et Deum totius consolationis commiseris, quod non es dignus misericordiam invenire. Et frater Leo respondit : Deus pater...); v. 17, exaltabitur *add.* Et cum sanctus ipsum respiceret quasi turbatus : dixit ei frater leo· non possum tibi pater aliter respondere : quia...

<46> (99ra). XVIII. De instinctu divino

Saint François devine les idées du frère Massée.

1 (99ra). Accidit semel, cum sanctus duceret secum extra fratrem masseum : precedentem eum : aliquo spacio... quia prima cogitacio demoniaca est et iniqua : Et ita cognovit cor ejus . . Actus, 11.

Var. : v. 1, *om.* : v. 6 = quod tamdiu fecit : quousque cecidit girum iterum pluries resumendo : videntibus secularibus transeuntibus ; v. 9, *om. ; les vv.* 14-23 *sont résumés en quelques lignes.*

<47> (100ra). XIX. De ulcione divina

Anecdotes diverses concernant S. François.

1 (100ra). *Les oiseaux vivant familièrement avec les frères :* Sedente sancto ad mensam cum fratribus, adveniunt frequenter : due avicule : Ut conjuges de filiorum cura sollicite : micas inde accipiunt : pro suis parvulis nutriendis : Tandem (100rb) die quadam avicule : filios offerunt sancto et fratribus : tanquam de eorum nutritos expensis : et ibi expositis parvulis : nunquam de cetero viserunt : parvuli vero : ibi nutriuntur et in manibus fratrum cotidie deferuntur set contactus et aspectus secularium : erant sollicicius declinantes : ibi ergo cum fratribus cibum sumunt cotidie Set avaricia rupit concordiam : dum minores persequitur mayoris elacio : Saturatus namque mayor reliquos (100va) repulit a cibo. : Videte inquid pater : quid facit iste avarus : quia plenus ipse et saturatus : famelicis fratribus invidet : set mala morte necabitur : hoc credatis :

verbum sancti facto statim sequitur ulcio : Nam supra vasculum aque turbator fratrum ascendit ut bibat : qui subito necatus interiit : Nec postea catus seu bestia aliqua ausa est comedere anathema sancti : Et sic prohicitur ut orrendum (1) : 2 Cel., 47 [2, 16].

2 (100va). *La pauvreté des vêtements* : Indutus (100vb) homo iste virtute ex alto... tunicam sacco operiri (2) : . . . . SPs, 15.

Var. : p. 32, l. 6, calescebat *add.* igne *(id.* O, 2 Cel.) ; l. 10, ostendit = ostendebat (I, O, ostendat ; SV, ostentat) ; l. 15, ad suas *add.* passiones ; l. 16, palliatur = palliat *(id.* V, I, O, 2 Cel. ; Vat. lat. 7650, palleat) ; l. 20, occasio meriti *add.* vera ; p. 33, l. 1, ferre nihil aliud est = ferre numquid est nisi ; l. 7, excitaret = confunderet *(id.* I, O, 2 Cel.) ; l. 8, saccum = pannum.

3 (101rb). *S. François veut être le modèle de ses frères* : Ideo dicebat : oportet me condescendere meis fratribus :... non possumus verbo· vel literis explicare (3) : . . . . . SPs, 16.

Var. : p. 35, l. 15, considerare eos = condescendere meis fratribus (SPl, I, O, condescendere eis ; V, condescendere ; Vat. lat. 7650, consendere eis ; SV, ostendam eis) ; p. 35, l. 2, magna pacientia — magis patienter *(id.* V, I, SV) ; l. 3, quot = quales (SV, quia) ; l. 5, magis *add.* patienter *(id.* I) ; l. 6, verbis = verbo *(om.* I) ; aut = vel *(id.* V, I, O).

4 (101va). Ideo dicebat papa innocencius tercius : alii tetigerunt paupertatem superficialiter : sed tu intrasti in cor eius : et eius viscera pe(101rb)netrasti : . . . . . .

5 (101vb). *La tunique à la peau de renard* : Unde tempore cum non nisi una tunica tegeretur :... non alius intra et alius extra : franciscus fore monstratur : . . . . . 2 Cel., 130 [3, 70].

6 (102ra). Semper idem reperitur in vita . . . . . .

7 (102ra). *La couverture sauvée du feu* : Semel dum in monte alverne socius sancti in cello propria ignem accendisset : Et ut pranderent· ivit ad cellam ubi vir sanctus orabat : Et dum iret ignis ce(102rb)pit comburere cellam sancti : Et redeuntes ipse cum socio : socius vult ignem extinguere et non potest : Et sanctus non vult iuvare : set de cella accepit quandam pellem : quam solebat de nocte· super se tenere : et fugit ad nemus : Et fratres longe stantes :

(1) Ce texte présente à l'égard du récit de 2 Cel. à peu pres les mêmes particularités que nous avons notées plus haut, p. 718, pour An. Brux., XIV, 18. L'omission, pratiquée par le compilateur, ne nuit guère, ni a la marche générale du récit, ni à la morale qui doit en ressortir.

(2) A rapprocher de 2 Cel., 69 [3, 15]. Quelques variantes importantes avec le texte de 2 Cel. (p. ex. *adsit fratri nostro... Egyptum repetere*) montrent que l'An. Brux. est copié sur la version du SPs. Les ressemblances avec le texte de 2 Cel. n'en sont pas moins remarquables.

(3) A rapprocher de SPl, 39. La variante *considerare eos condescendere meis fratribus* est l'une des plus intéressantes du SP. Nous aurons à y revenir.

veniunt et extinguunt : Et tunc venit sanctus : et pellem prohicit : dicens ita : Amodo nolo eam : quia propter avariciam eam tuli : ut eam non comederet : frater ignis (102va). Et tunc pransi sunt ibidem igne extincto (1) : . . . . . SPs, 117.

8 (102va). *S. François explique l'écriture à un Dominicain* : Manente beato patre : apud Senas : contigit illuc venire... ventre graditur super terram (2) . . . . . 2 Cel., 103 [3, 46].

Var. : spiritualem *add.* et devotum : propter devocionem sancti ; visitato... verbo = habita inter eos· multa collacione : interrogat hunc magister : Dic michi pater obsecro : intentum tuum : de illo verbo quod ita durum videtur in ezechiele· ezechiel. tercio ; cui cum... Franciscus = et cum sanctus excusans se diceret : se esse idiotam : tandem compulsus precibus ayt...

<48> (103ra). XX. Relacio

A la mort, il y aura trois séries de frères mineurs.

1 (103ra). Tunc videns beatus franciscus fratres tepescere a devocione : et a via perfeccionis recedere : dum semel solitarius et (103rb) mestus cogitaret : apparuit sibi christus querens ab eo causam tristicie et doloris : Cui respondit : Domine nonne possum bene dolere et tristari : quia isti religioni et familie paupercule : quam michi dedisti : ego ostendi viam perfeccionis sicut me docuisti : et video eos ab ista perfectione et statu suo recedere : Cui christus dixit : noli tristari quia semper erunt in religione ista : qui viam perfeccionis tenebunt (103va). Et ego istos in morte ducam ad paradisum sine aliquo purgatorio : alii erunt qui vellent eam tenere : et sequi : set non permittentur : et tales ibunt ad purgatorium : set eos tibi comitto : quod ibi stent : quantum tibi placuerit : alii erunt qui sequentur mundum et edificia : et delicias et talia mundana : Veh talibus : Non cures tu de eis : quia de talibus nec ego curabo. Hec verba dixit quidam frater de marchia· qui dicebat se audivisse ab illo fratre : cui sanctus franciscus dixerat assertive . . . . (3)

(1) An. Brux. XIX, 7 est un des rares passages qui constituent un résumé du SPs. C'est pourquoi nous le donnons en entier.

(2) A rapprocher du SPs, 53. Le texte de l'An. Brux. n'est qu'un résumé de 2 Cel. Il a cependant une phrase que ne possèdent ni 2 Cel., ni SPs.

(3) Nous n'avons pas réussi à identifier ce passage, qui doit dater, croyons-nous, de l'époque de Conrad d'Offida. Il ne contient d'ailleurs rien de bien saillant, a part, peut être, ce passage, qui pourrait avoir une certaine importance dans l'histoire de l'ascétisme : « *Tales ibunt ad purgatorium : sed eos tibi committo, quod ibi stent quantum tibi placuerit !* »

<103> (103^{vb}). XXI. De revelacione futurorum (1)

L'avenir de la règle et de la discipline.

1 (103^{vb}). *S. François prévoit la déchéance future* : Dicebat enim beatus franciscus : coram domino hostiensis... tam pestilentes homines interficere et delere de terra (2) : . . . . . Leg. vet., 1.

2 (105ra). *S. François et le pape Honorius discutent le passage de la première règle concernant le recours aux ministres* : Teste fratre leone qui cum fratre bonito... Mutavit igitur papa clausule illius verbi : Ubicumque sunt fratres qui scirent etc. sicut jacet in regula nostra . . . . . Leg. vet., 2.

3 (106va). *Un frère reçoit la permission de se séparer des autres, le cas échéant, pour observer la règle dans toute sa pureté* : Probatur hoc responcio facta in sancta maria de angelis... (3) studerent cum leticia observare. . . . . Leg. vet., 3.

4 (107ra). *La science sera la ruine de l'ordre* : Predixit eciam beatus Franciscus quod fratrum suorum prevalida tentatio ob amorem sciendi... et tunc am(108ra)arissima erit : et intolerabilis rectis conversacio . . . . . Leg. vet., 4.

5 (108ra). Revelacio de futuris. *Les épreuves futures de l'ordre* : Dicebat eciam beatus franciscus : Veniet tempus... a domino permittentur (4) : . . . . . SPs, 70.

Var. : p. 135, l. 7, ordinem = ordinis habitum *(id.* I, O, SV); p. 136, l. 2, vere *om. (id.* I); l. 7, qui *add.* in fine desolacionis; conversationis = conversionis;

(1) La rubrique complète du manuscrit est celle-ci : *De revelatione futurorum inferius.* Mais il est à remarquer qu'elle ne se trouve pas entre l'explicit de l'An. Brux. XX et l'incipit de l'An. Brux. XXI, mais au haut du fol. 103^{vb}. Nous négligeons donc le mot *inferius.*

(2) Voir le texte édité par M. P. Sabatier, *Sancti Francisci legendae veteris fragmenta quaedam (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3), pp. 87 = [25] et suiv. Dans notre renvoi, nous désignons ces passages comme des parties de la *Legenda vetus*, parce qu'ils ont été édités sous ce nom par M. P. Sabatier. Mais cette dénomination n'implique nullement, de notre part, l'admission des théories du savant français à cet égard. Nous nous sommes expliqués à ce sujet, *plus haut*, t. VIII, p. 62, note 3.

(3) On lit dans la marge : *Nota bene.*

(4) Ce passage se retrouve, avec quelques variantes, dans 2 Cel., 157 [3, 93], (voir la leçon du ms *de* Marseille), et dans *Extractiones de legenda antiqua*, n. 56. Les *Verba fratris Conradi* (éd. P. Sabatier. *Description du Speculum Vitae... (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), p. 370 = [72] et suiv.), n. 11, donnent également les dernières lignes; mais elles sont loin de constituer *eine dritte Lesart* comme l'a pensé M. W. Goetz, *Die Quellen...*, p. 195, note 1, à la suite des indications données par Mgr Faloci Pulignani, dans la *Miscellanea francescana*, t. VII (1898), p. 48.

l. 9, id est... evangelii = id est non excercitati in viam crucis et penitencie et in ipsa [observancia] *(le mot* ipsa *terminant le f° 108rb,* observancia *a été omis par une distraction de copiste)* evangelii quam... ; l. 12, non resistunt constanter = resistent *(id.* V, I, SV) modicum et inconstanter ; l. 14, advenire = a Domino *(id.* V, I, SV).

6 (108va). *S. François et les missions* : Hanc summam obedienciam : in qua nihil habent caro · et sanguis... salvam faciet eam in vitam eternam (1) : . . . . . LEG. VET., 6.

<51> (109ra). XXII. DE HONESTATE

La conduite de S. François à l'égard des sœurs de l'Ordre.

1 (109ra). *Le nom qu'il désirait leur donner* : Nulli mulieri familiaris erat : nisi ad solam beatam claram· quam christianam nominabat : et de eius monasterio semel curam habuit : Nullum aliud monasterium mandavit fieri : licet ipso vivente : plu(109rb)ra facta fuerint ad procuracionem quorumdam : Unde semel audiens (2) mulieres congregatas vocari sorores minores : vehementer turbatus ait : Deo abstulit vobis uxores· et dyabolus procuravit sorores : Unde dum semel dominus hugolinus hostiensis dixisset beato francisco recedenti ab eo : recommendo tibi illas dominas : letus in spiritu respondit : Domine mi et pater sancte amodo non sorores minores : sed domine nominentur : et de cetero sic vocavit eas (3).

VAR. : *Le ms de Saint Antoine de Rome écrit* : diabolus procuravit uxores.

(1) Ce chapitre 6 de la *Legenda Vetus* de SABATIER est en réalité un extrait des Opuscules de S. François. Voir H. BOEHMER, *Analekten...*, p. 14.

(2) On lit dans la marge : *Nota bene.*

(3) Ce passage constitue un résumé aussi précis que fidèle d'une version plus étendue, qui se trouve aux fol. 58v-59v du manuscrit de S. Antoine de Rome (via Merulana), et qui a été publiée récemment par le P. GIROLAMO GOLUBOVICH, O. F. M., *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell' Oriente francescano*, t. I, p. 128, Quarracchi, 1906. Dans ce manuscrit le reçit est attribué au chroniqueur Thomas de Papia, l'auteur des *Gesta imperatorum et pontificum* (éd. E. EHRENFEUCHTER, dans les MGH., SS., t. XXII, pp. 483-528), qui l'aurait entendu de la bouche du frere Antoine de Narni, l'un des disciples de S. François. Il est à remarquer que dans le manuscrit de S. Antoine nous n'avons pas le texte de Thomas de Papia lui-même, puisque le compilateur introduit ses données par la phrase : *Frater Thomas de Papia, provincialis minister in Thuscia, dixit quod quidam Stephanus nomine... narravit sibi quae infrascriptis continentur* (G. GOLUBOVICH, *ouv. cité*, p. 127) et les termine par une réflexion analogue : *Haec praedicta asseruit frater Thomas se a dicto fratre Stephano audivisse* (*ibidem*, p. 128).

Nous n'avons pas à apprécier ici la valeur des renseignements fournis par notre texte. Avant de se prononcer il convient d'être fixé davantage sur le caractère général du manuscrit de S. Antoine. Or pour ce, nous attendrons

2 (109rb). *Son repas avec sainte Claire* : Semel et sepissime propulsatus fuit sanctus... se obtulit in iugo sancte obediencie preparatam . . . . . Actus, 15.

Var. : v. 9, et veniens... lustrato = Et oracione facta ab ipsis in ecclesia ; v. 16 = cum igitur ita refecti essent in domino : de alio ferculo· modicum curaverunt (L. de alio cibo parum aut modicum curaverunt) : unde statim sanctus mandavit sancte : quod rediret ad sanctum damianum ; v. 18, aliquando = sepe ; v. 19, et illa semper obediens...

3 (110va). *Le méfait du frère Philippe* : Cum autem dominus hugo cardinalis et protector ordinis : ordinasset unum monachum : qui curam haberet : monasteriorum monialium : preter monasterium sancte clare / quod de mandato dicti domini regebat : accidit quod mortuo illo: frater philipus longus earum curam assumens et in monasterio earum fratres ylico collocavit : Audiens hec sanctus franciscus maledixit illi : sicut sui ordinis destructori : et ait sepe : audien(110vb)te dicto fratre philipo : Hucusque fistula fuit in carne : et spes curacionis erat : set amodo in ossibus est· quare incurabilis reputatur : . . . . . (1).

4 (110vb). *Le frère puni d'être entré dans un couvent de femmes* : Quidam frater in hyeme : causa compassionis... illum nudum pergere coegit (2) : . . . . . 2 Cel., 206 [3, 133].

l'étude préparée par le R. P. L. Lemmens, l'éminent directeur émérite du college de S. Bonaventure a Quaracchi. En attendant, on pourra voir sur Thomas de Papia, Ehrenfeuchter, *loc. cit.* et Golubovich, *ouv. cité*, pp. 309 et suiv. Ce dernier traite également du frère Etienne de Narni, pp. 126 et suiv.

(1) Ce passage, qui n'est de nouveau qu'un résumé, trouve encore une fois son correspondant dans le ms de S. Antoine de Rome (éd. Golubovich, *loc. cit.*). Il y a entre les deux versions quelques divergences qu'il convient de noter. En effet, dans la version du ms de S. Antoine le nom du frère est cité, *frater Ambrosius de ordine Cisterciensium paenitentiarius*, et les agissements du frere Philippe sont plus longuement expliqués : *procuravit sibi committi monasteria supradicta* (c'est à dire les couvents des Clarisses) *auctoritatem habere a summo pontifice, ut in eorum obsequio secundum arbitrium suum fratres deputaret minores*. En revanche, nous n'y trouvons rien qui correspond à la phrase *quod de mandato dicti domini regebat*, phrase obscure d'ailleurs, puisqu'elle annulle en fait l'exception qu'elle devrait expliquer.

Pour l'autorité du récit, voir la note précédente. A noter, toutefois, que le frere Philippe est souvent cité comme directeur des sœurs dans les listes des XII frères dont nous avons parle plus haut, t. VIII pp. 507 et suiv., ainsi que dans l'épître dédicatoire des Trois Compagnons.

(2) Ce passage est textuellement emprunté à 2 Cel. Il est à remarquer cependant que dans le manuscrit de S. Antoine un récit plus détaillé du même événement fait suite aux deux passages, que vient de résumer l'An. Brux., XXII, 1 et 3. Peut-être cette particularité a-t-elle determiné la place de cet

5 (110^{vb}). *Le sermon du saint aux sœurs de S. Damien* : Frequenti suplicacione vicarii : ... Hec erat eius conversacio cum feminis (1) . . . . . 2 Cel., 207 [3, 134].

6 (111^{rb}). quibuscumque : ut nullam in faciem respiceret quandocumque : . . . . . .

(A suivre.)

Louvain. A. Fierens.

emprunt dans l'ensemble de la compilation ; s'il en est ainsi, il est a noter que le compilateur a fait choix de la version la plus vague et la moins anecdotique. Voici en effet le texte du ms de S. Antoine (éd. Golubovich, *loc. cit.*).

« *Dictus frater Stephanus ex mandato praedicti fratris Philippi ad quoddam monasterium dominarum accessit, et cum semel iret cum beato Francisco de Bevanio ad alium locum, postulavit veniam ab eo, quia de mandato dicti fratris Philippi ad monasterium accessisset. Tunc sanctus increpavit eum dure, injunxitque ei pro poenitentia ut vestitus sicut erat in flurium se projiceret juxta quem ambulabant Erat autem hoc in mense decembri. Madescens autem et tremens prae nimio frigore, per duo magna miliaria, beatum Franciscum usque ad domum fratrum comitatus est.* »

A première vue, on croirait volontiers que ce récit détaillé a inspiré 2 Cel. ; mais les indications de provenance, que nous trouvons au début et à la fin du passage du ms de S. Antoine tout entier (voir plus haut, p. 725, note 3), montrent qu'il a été rédigé à la suite des communications orales de Thomas de Papia ; il est donc postérieur a 2 Cel. Au fait, les exagérations évidentes, qu'on y trouve, peuvent servir à confirmer cette conclusion. Il convient de remarquer ici l'intervention du frère Philippe, dont 2 Cel. ne parle pas. On dirait que la mémoire de ce frère n'a guere été sympathique a la postérité.

Pour en revenir à l'An. Brux., la préférence qu'il accorde à 2 Cel. alors qu'il ne pouvait ignorer la version plus embellie du ms de S. Antoine, qui venait de lui fournir les passages précédents, elle s'explique sans doute par son désir d'être bref : la transcription de 2 Cel. le dispensait de tout travail personnel.

(1) Emprunt littéral avec quelques corruptions de texte.

Les mss de Foligno et 1/25 de S. Isidore de Rome reproduisent le même passage dans leurs *Verba fratris Conradi* (éd. P. Sabatier. *Description du Speculum vitae (Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 6), p. 391 = [93]. L'éditeur, *ibidem*, note 1, a cru que le morceau pourrait provenir de son hypothétique *legenda vetus*. Il suffit de rapprocher le style de ce récit du style ordinaire de 2 Cel., pour voir que cette supposition est absolument gratuite.

UN TRAITÉ INCONNU SUR LE GRAND SCHISME

DANS LA BIBLIOTHÈQUE DES DUCS DE BOURGOGNE.

Le manuscrit 9815 de la Bibliothèque royale de Belgique renferme un traité encore imparfaitement connu sur le Grand Schisme (1). J'ai eu l'occasion autrefois de recueillir quelques notes fort sommaires à son sujet (2). La conférence donnée récemment par M. le Chanoine Salembier au Séminaire historique de Louvain sur la funeste crise qui a déchiré l'Église à la fin du XIVe siècle (3), m'a engagé à faire un examen plus attentif de ce volume. J'ai été frappé de l'accord de ses conclusions avec celles de l'éminent conférencier. Quelque abondante que soit la littérature éclose autour du Schisme (4), peut-être ne sera-t-il pas inutile de signaler aux spécialistes l'existence de ce mémoire et d'en faire connaître brièvement le caractère.

Le codice se compose de 83 feuillets de papier, du format de $0^m299 \times 0^m219$. L'écriture est une cursive ordinaire, qu'agrémente une modeste ornementation calligraphique. Les alinéas s'ouvrent par des initiales décorées de fils rouges; les premiers mots de chacun d'eux sont tracés en grands caractères gothiques. La copie offre ainsi l'aspect d'une mise au net attribuable à un scribe. Mais elle est farcie de notes d'une écriture de type plus personnel, où il faut sans nul doute reconnaître la main de l'auteur : ce sont des corrections, des modifications, voire même des additions, parfois assez considé-

(1) Il a été décrit par le P. J. Van den Gheyn, dans son *Catalogue des manuscrits de la Bibl. roy. de Belgique*, t. VI, p. 479, art. 4155, Bruxelles, 1906.

(2) Cf. Georges Doutrepont, *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420)*, (Commission roy. d'histoire. Publicat. in-8), p. 155-157, art. 232, Bruxelles, 1906.

(3) Voy. le dernier fascicule de la présente *Revue*, p. 497-505.

(4) Consulter, sur ce point, les ouvrages bien connus de Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1896-1902, 4 vol. in-8°, spécialement t. III, p. XX, et de L. Salembier, *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1900, spécialement p. 88-96.

rables, apportées au texte primitif, peu adroitement transcrit par le copiste. Il y a donc lieu de croire que l'on se trouve en présence d'un original.

A quelle époque remonte-t-il? L'écriture dénonce le commencement du xv^e^ siècle. D'autre part, Bernard Alamant, évêque de Condom, est cité comme défunt : il mourut le 9 mars 1401. Mieux encore, après avoir exposé l'origine du schisme, l'écrivain ajoute que, depuis lors, « quelibet pars contendentium ad electionem processit secundum successiones temporum, ut *Rome presideat jam tercius* et in Avinione secundus » (f. 3). Le troisième pape de Rome est Innocent VII; son règne s'étend du 17 octobre 1404 au 6 novembre 1406. Voilà donc déterminée avec assez de précision la date du traité.

Si le mémoire est anonyme, du moins y relève-t-on certains indices sur la personnalité de l'auteur. Celui-ci était clerc et licencié en droit. Originaire de Condom, il habitait Toulouse :

Non solum me movere debent, qui indignus sum vocari clericus, sed et movere debent omnes clericos universi (f. 3v).

Si veritatem habeam et teneam, congaudere debes veritati, de qua honor Regie Maiestati, sue serenissime prosapie, eiusque sancto Consilio tribuatur, cuius regni oriundus existo, de sua civitate Condomiensi, in ducatu Aquitanie situata, et dicti regni incola modicus in sua civitate Tholose in primitivis, et in illa modica sciëntia legali quam Dominus michi ministravit licentiatus indignus (f. 83).

L'esprit dans lequel l'écrivain aborde l'étude du Schisme est digne d'attention. C'est un devoir, selon lui, pour tout homme d'Église, de se préoccuper de savoir où se trouve le pape légitime. Son unique dessein, en prenant la plume est, affirme-t-il, la recherche de la vérité, dégagée de toute passion, de tout préjugé. Ces déclarations s'accompagnent de vives protestations d'humilité et d'orthodoxie. A vrai dire, elles se multiplient trop pour ne pas encombrer l'exposé plus qu'il ne conviendrait. On a cependant l'impression qu'elles partent d'une intention droite; leur sincérité ne saurait être mise en doute.

Observons d'autre part que le mémoire est purement théorique. Il se développe dans le domaine des seuls principes. L'auteur invoque les canons et les Pères. Il évite toute personnalité à l'égard des contemporains et des papes rivaux. Le ton de l'ouvrage tranche singulièrement par là sur celui des nombreux travaux de polémique suscités par le Schisme, où l'acrimonie le dispute, trop souvent au parti-pris.

La scission dont souffrait l'Église remontait, on le sait, à

l'année 1378. Elle s'était trouvée consommée par l'élection de Clément VII à Fondi, le 20 septembre, alors qu'Urbain VI avait été élu à Rome dès le 8 avril. A cette époque, plusieurs canonistes italiens, et des plus célèbres, tels Jean de Lignano, Baldo de Pérouse, Coluccio Salutato, rédigèrent des consultations sur les questions de droit et de fait qui se posaient en présence d'aussi graves événements (1). Ils se prononcèrent pour le pape de Rome. A quinze ans de distance, notre licencié toulousain émet un avis analogue. Il ne paraît cependant pas avoir connu leurs *casus*. Il envisage d'ailleurs le problème sous un angle nouveau.

Les écrits auxquels il se réfère, pour leur emprunter l'exposé des faits d'abord, pour les réfuter ensuite, sont deux factums essentiellement favorables au pontife d'Avignon :

Factum ut melius potero eliciam, tam ex deposicionibus dominorum cardinalium que incipiunt : *Cum propter falsam assercionem*, inferius descriptis, tam ex facto proposito per dominum cardinalem Sancti Eustachii in libro quem composuit super prima electione, antequam ad secundam electionem procederent, prout inveniam (2) scriptis, quia non in or[i]ginalibus vidi. Tamen a bone memorie domino Bernardo Alamanni, decretorum doctore eximio, quondam Condomiensi episcopo, transcriptum dictarum deposicionum dominorum cardinalium habui, qui asserebat se copiam habuisse ab originali deposicionum dictorum dominorum cardinalium in Avinione ab inicio presentis scismatis, et dictam copiam dictarum deposicionum sibi traditam fuisse per dominos cardinales tunc Avinioni existentes, quarum copiam libro primo quem composuit super unienda Ecclesia, illustrissimo principi domino nostro Francorum regi directo, ut asserebat, inseruit (3). Librum autem seu allegaciones dicti domini cardinalis Sancti Eustachii, ubi factum electionis continetur, licet et in pluribus partibus sit et viderim, Tholose habui a domino Guigone Flandrini, decretorum doctore, tunc Tholose commoranti (f. 1-1v).

La pièce commençant par les mots *Cum propter falsam assertionem* n'est autre que le fameux manifeste anti-urbaniste, en date du 2 août 1378, des cardinaux réunis à Fondi (4). L'auteur la reproduit

(1) Voy. Salembier, *op. cit.*, p. 60 et pp. 88 ss.

(2) Le ms. porte *intrā*.

(3) Bernard Alamant est l'auteur de deux traités touchant le Schisme. Le premier date de 1392 ; c'est une composition assez imprécise sur les maux qui affligeaient la chrétienté. Clément VII en fut néanmoins irrité ; il exigea des excuses de l'évêque. La seconde dissertation fut terminée le 15 février 1398 ; écrite sur l'ordre de Charles VI, elle attaque vivement le successeur de Clément, Benoît XIII. Voy. Valois, *op. cit.*, t. II, pp. 406 et 421, t. III, p. 207, t. IV, p. 521.

(4) Ce manifeste a été imprimé par C. E. Bulaeus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, pp. 468-474. Paris, 1668, puis par St. Baluzius, *Vitae paparum Avenionensium*, t. I, c. 821-836. Paris, 1693. Voir a son sujet les

in-extenso dans la dernière partie du mémoire, en l'encadrant de ses observations et de ses critiques. Quant au cardinal de Saint-Eustache, Pierre Flandrin, l'un des artisans les plus actifs de la scission, il a beaucoup écrit en faveur de Clément VII. L'opuscule utilisé ici est celui qu'il composa au lendemain de l'élection du nouveau pontife : *Tractatus de Papatu, sive de facto schismatis et impressionis, pro Clemente VII contra electionem Urbani VI.* D'après l'extrait du mémoire donné ci-dessus, il s'agirait, semble-t-il, d'un *casus* ayant précédé la nomination de Clément VII ; mais le texte offre des ratures à cet endroit ; il doit être corrompu : j'ai dit que le copiste qui l'a transcrit était visiblement malhabile ; le membre de phrase « antequam ad secundam electionem procederent » se rapporte logiquement aux « deposicionibus dominorum cardinalium » (1).

Prenant comme point de départ ces deux factums, notre auteur se propose donc de rechercher de quel côté se trouvait le Droit au moment où le schisme s'est produit. La forme et la disposition de son œuvre sont, faut-il le dire ? toutes scolastiques. Le travail ne se recommande que du raisonnement :

> Cum disputacio sit actus silogisticus per quem eruitur veritas, quod scribo, disputative et gracia collacionis, non decisive, scribo (f. 1).

On se fera une idée suffisante de l'ordonnance du mémoire par le schéma que voici :

Prologue (f. 1-1v).
Partie I. Précautions oratoires (f. 1v-2).
Partie II. Origine du schisme (f. 2-3v).
Partie III. Raisons qui ont déterminé la confection du traité (f. 3v-10v).
Partie IV. « Presuposita ».

1. L'Église catholique est une (f. 11).
2. Elle se trouve répandue dans le monde entier par l'ensemble de ses membres (f. 11-11v).
3. Elle ne saurait être une sans la communion de tous les peuples (f. 11v-12).
4. L'épiscopat placé à la tête de l'Église est un (f. 12-12v).

ouvrages cités de Valois, t. I, p. 76, et Salembier, pp. 27 et 61. C'est un exemplaire de la même *Déclaration* qui se trouvait dans la bibliothèque de Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez, mort en 1417 ; cf. Valois, t. IV, p. 151, n. 2.

(1) Voir sur Pierre Flandrin l'ouvrage cité de Baluze, t. I, c. 1111 et 1292, dont les indications ont été reprises par Cas. Oudin, dans son *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis*, t. III, p. 1190-93, Leipzig, 1722. Plusieurs exemplaires du traité mentionné par notre écrivain sont signalés dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae* de Paris, t. III, p. 122, 1744.

5. Il se compose de nombreux représentants disséminés partout (f. 12v).
6. Celui qui n'est pas en communion avec l'Église universelle se met hors de l'Église (f. 13).
7. Nulle raison n'est assez puissante pour permettre qu'on se sépare de l'Église universelle (f. 13-13v).
8. Qui se sépare de la communion de l'Eglise est schismatique (f. 13v-14).
9. A la mort du pape, il appartient aux cardinaux présents dans la ville où il avait sa résidence, de lui élire un successeur, après avoir attendu les autres cardinaux pendant dix jours (f. 14).
10. Sitôt l'élection faite, les cardinaux annoncent à l'Église quel est le pasteur qu'ils lui ont donné (f. 14).
11. Aussi longtemps que le siège pontifical est occupé, il ne peut être procédé à la nomination d'un nouveau pape (f. 14).
12. Dans les élections pontificales, il importe avant tout d'éviter le schisme (f. 14-14v).
13. « Claves Ecclesie per Christum tradite sunt non homini, sed unitati Ecclesie » (f. 14v).

Partie V. « Questiones ».

Plan (f. 14v-15v).

1. Le pontife élu dans les conditions énoncées ci-dessus doit être tenu comme pape par l'Église (f. 15v).
2. Aucune exception ne peut être soulevée contre lui (f. 15v).
3. « Contra electum a duabus partibus cardinalium, coronatum et intronisatum, consecratum et publicatum, principibus et Ecclesie universali tamquam electum per graciam Sancti Spiritus datum, et ab Ecclesia receptum, et ab electoribus per multa tempora collaudatum, si postea lapsu temporis domini cardinales electores asserant se eundem metu elegisse, non potest excipi de metu nec impressione » (f. 15v-40v).
4. L'argument de la crainte ne saurait justifier le schisme. Objections là-contre. Réfutation des raisons invoquées par le cardinal de Saint-Eustache (f. 40v-48v).
5. Dans le cas allégué par les cardinaux dissidents, il fallait d'abord soumettre la première élection à un examen méthodique (49-51v).
6. Les cardinaux ne pouvaient se faire juges de la question (f. 51v-52v).
7. L'Église universelle n'a pu commettre une faute en recevant comme pape le premier élu (f. 52v-53).
8. Les cardinaux ont rompu avec l'Église universelle en nommant un second pape (f. 53-72).

Partie VI. Réfutation du manifeste des cardinaux assemblés à Fondi (f. 72-78v).

Conclusion (f. 78v-83).

Ainsi qu'on peut s'en apercevoir à ce simple canevas, c'est dans la huitième question qu'arrive à s'exprimer pleinement l'idée fonda-

mentale du traité, celle au nom de laquelle l'auteur condamne l'élection de Clément VII. Il la résume ainsi au début de cette partie de l'ouvrage :

Apparet michi quod non fuit licitum dominis electoribus, propter non ius dicti domini Bartholomei [*Urbain VI*] — dato quod non haberet, et quod eius electio esset nulla, ut ipsi asserunt, loquendo semper salva ipsius domini Bartholomei ignoscentia — ab ignoscenti Ecclesia recedere ; et, ut ista melius probentur et deducantur, videtur meo modico intellectui querendum an domini electores, qui prius toti orbi et Ecclesie universali dictum dominum Bartholomeum dederant, asserendo ipsum ab eis electum per graciam Sancti Spiritus, et ipsi domini electores eum receperant seu collaudaverant per multa tempora..., an postea, discedendo et declarando contra eundem dominum Bartholomeum quod ipse non erat papa, erigendo dictum dominum Robertum [*Clement VII*], notificando ipsum dominum Robertum esse vicarium Christi et non dictum dominum Bartholomeum, et ipsum dominum Robertum in pontificem et pastorem toti Ecclesie dando, vivente dicto domino Bartholomeo, et nulla resignacione per eum facta, nec aliqua pronunciacione nec declaracione consilii precedente contra dictum dominum Bartholomeum, nec ipso domino Bartholomeo segregato ab omnibus ecclesiis per totum orbem difusis sub universali Ecclesia constitutis, qui sibi communicabant, altare contra altare erigendo, ex hoc ipsi domini electores videantur dicessisse ab ignoscenti Ecclesia (f. 53v).

Le traité, a-t-on dit plus haut, est purement canonique. Écrit aux environs de 1405, il se cantonne dans l'examen des événements de 1378. Il s'interdit toute allusion aux circonstances présentes. Le nom d'aucun des papes régnants n'y est même prononcé. Toutefois, parvenu au terme de son œuvre, l'écrivain paraît se contenir avec peine. Dans la conclusion, sa parole devient violente et agressive. L'indignation s'échappe de sa bouche ; elle éclate contre le pontife qu'il tient pour un intrus et contre ses partisans :

Clarum est quod alter contendencium est verus vicarius Christi et alter ydolum, antichristus, capud dyaboli. De illo autem qui verus est Christi vicarius, nec locutus sum, nec loqui intendo, nec contra eum dirigere verba mea ; absit a me et a cordibus fidelium ut contra pastorem Ecclesie velimus erigere cornices nostras... Illi enim qui verus Christi vicarius non est, sed sedis beati Petri occupator illicitus et nefarius, dirigo jam dicta et dicenda, et contra illum qui s[c]it in conscientia se Christi vicarium non esse et alium ius habere contra quem recalcitrat, et contra sequaces suos qui eciam sciunt illum quem fovent ius non habere, sed propter vanos honores transitorios, qui fugiunt velud umbra, eidem blandiuntur, et querunt adulacionibus deliniri ut, ab eius sacrilega manu beneficia detinendo, in mundanis honoribus ab eo protegantur (f. 81).

Lorsqu'on parle en des termes tels, point n'est besoin de nommer celui que l'on vise. Dans le personnage qualifié de suppôt du diable et d'antechrist, le lecteur devait reconnaître immédiatement l'opi-

niâtre Benoît XIII. Si l'on se rappelle que le mémoire a pour auteur un toulousain, cette hostilité contre le pape d'Avignon ne laissera pas de surprendre. Toulouse était un centre extrêmement dévoué aux intérêts de celui-ci. L'humble licencié fait preuve de courage en rompant, pour des raisons de justice tout abstraites, avec les opinions reçues dans son milieu. Guigon Flandrin, chez lequel il avait dû fréquenter, puisque c'est de lui qu'il tenait un exemplaire du factum écrit par le cardinal de Saint-Eustache, Guigon Flandrin était un partisan actif de Benoît et une de ses créatures (1). Il passait pour avoir collaboré à la rédaction de la fameuse Épître de l'Université de Toulouse sur la restitution d'obédience. On n'ignore pas qu'en 1398, Charles VI avait défendu à son peuple de continuer à reconnaître l'autorité de Benoît XIII. L'Épître toulousaine était un éloquent plaidoyer en faveur de la soumission de la France au pontife avignonnais. Composée dès 1401, elle ne fut communiquée au roi et au Parlement que le 17 mars 1402. Peu de temps après, la réconciliation entre les deux pouvoirs s'accomplissait. Mais bientôt surgirent de nouvelles difficultés. En 1406, l'Épître fut déférée au Parlement, qui la condamna. Le procès dura du mois de mai au mois de juillet. Jean sans Peur, sous prétexte de défendre la mémoire de son père, s'y porta partie civile contre le document « diffamatoire » et contre Guigon Flandrin (2).

Le jeune duc de Bourgogne, comme autrefois son père, Philippe le Hardi, était un des chefs de l'opposition dirigée contre le parti de Benoît XIII. Que l'auteur toulousain ait songé à lui adresser l'original de son œuvre, écrite précisément vers cette époque, on ne s'en étonnera donc point. Or il est infiniment probable que c'est en effet à Jean sans Peur que le manuscrit 9815 a été offert. Il se trouvait certainement dans la Librairie ducale à la fin du règne de Philippe le Bon ; l'inventaire dressé vers 1467 en donne la description suivante : « Ung autre livre en pappier, couvert de sangle parchemin, intitulé au dehors : *Du Sixme de l'Eglise qui avint après la mort du pape Gregoire*, commançant au n^e^ feullet *Sancte matris eclesie*, et au derrenier *infra ante forte* » (3). Le titre ici reproduit permet de reconnaître le volume dans l'inventaire précédent, celui qui fut fait après la mort de Jean sans Peur, en 1420 ; il y apparaît sous la mention que voici : « Ung autre livre en pappier touchans le Scisme

(1) Voir Valois, *op. cit.*, t. III, pp. 439-442.

(2) Consulter, sur tous ces faits, Valois, *op. cit.*, t. III, pp. 260 et 431-442.

(3) Je cite d'après l'original, conservé aux archives du Nord, à Lille, dans le dossier B. 3501. Cf. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, p. 161, n° 1036. Paris, 1830.

de l'Eglise » (1). On s'est demandé s'il fallait en outre identifier le codice avec l'article ainsi libellé du recensement opéré à la suite du décès de Philippe le Hardi : « Ung livre de papier que frère Martin bailla à feu mondit seigneur, faisant mencion de la Restitution d'obeissance au pape » (2). La date du traité, postérieure à l'avènement d'Innocent VII, c'est-à-dire au 17 octobre 1404, rend cette hypothèse inacceptable; le recensement se place en effet au mois de mai de la même année 1404. Au surplus, le sujet indiqué comme faisant les frais du livre remis par frère Martin n'a rien de commun avec celui de notre mémoire. Apparemment, le traité inventorié en 1404 est plutôt celui que dédia à Philippe le Hardi un personnage qui signe *G.*, prévot « Ornacensis » ou « Ronacensis » : *Super materia substractionis et restitutionis obedientiae et reprobationis epistolae Tolosanae* (3). C'est donc bien sous le règne de Jean sans Peur que le manuscrit qui nous occupe est entré dans la Bibliothèque de Bourgogne.

Cette destination qu'il a reçue donne au volume un intérêt spécial à nos yeux. Sans doute, son effet pratique a dû être médiocre. Il n'a peut-être ramené aucun fidèle sous l'obédience du pape de Rome. Son action a certainement été sans portée appréciable sur la marche des événements. Mais, au point de vue du mouvement des idées, il a une réelle signification, qu'il importe de souligner. Rapproché d'écrits similaires qui l'ont précédé, il montre quel sourd travail s'opérait dans les esprits et les consciences aux plus mauvais jours du Schisme. La science contemporaine, qui étudie les faits avec l'impartialité que l'auteur du mémoire s'efforçait déjà d'apporter dans ses jugements, la science s'accorde de plus en plus, aujourd'hui, à reconnaître dans les papes romains la véritable lignée des successeurs de Pierre (4). C'est une opinion toute semblable, on l'a vu, que défend le traité, et je crois bien qu'une partie au moins des arguments qui déterminent les convictions d'à présent, ont été indiqués ou entrevus par notre modeste licencié. Sous ce rapport, son œuvre méritait d'être tirée de l'oubli où elle dort depuis cinq siècles.

Louvain. Alphonse Bayot.

(1) Voy. G. Doutrepont, *op. cit.*, p. 155, n° 232.

(2) Cf. *ibidem*.

(3) Voy. Valois, *op. cit.*, t. III, p. 78, n. 4, et 265, n. 7.

(4) M. Salembier a fort nettement mis en relief cette remarquable convergence des conclusions que les savants de notre époque ont tirées de l'étude du Schisme, dans un article de la *Revue pratique d'apologétique*, t. IV (1907), pp. 590-591, paru également en tirage à part : *Le Grand Schisme d'Occident au point de vue apologétique*.

NÉGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625)

(Suite et fin) (1).

INTERVENTION DES SOUVERAINS ANGLAIS EN FAVEUR DU PROTESTANTISME AUX PAYS-BAS.

B. POURSUITES CONTRE LES ÉMIGRÉS CATHOLIQUES.

L'exception faite en faveur du « prebstre Baudouyn » était évidemment destinée à supprimer les retards en évitant une difficulté spéciale.

Dans les Pays-Bas, en effet, en vertu du *privilège du for*, les clercs ne relevaient que des juges ecclésiastiques (2) et, d'après la jurisprudence de l'époque, le P. Baudouin ne pouvait être poursuivi par les tribunaux laïques qu'après avoir été condamné par ses supérieurs religieux et « livré au bras séculier ».

On conçoit que cette procédure n'ait pas donné satisfaction à Jacques I^er^; il en résulta un échange de vues assez curieux avec l'ambassadeur belge sur le *privilège du for*.

« Le roi me dit, écrit Hoboken, que les canons qui, suivant la créance de V. A., lui défendent de mectre la main sur la personne dudit Baudouyn ne doibvent pas militer en cas de trahison et nommément telle que cette-cy, si abominable *et quae caret exemplo*, et qu'on a veu aultrefois des moines chastiés pour trahison.— Sur quoy je luy dys que pour nul crime l'on ne peult toucher à personnes ecclésiastiques sans adveu de leurs supérieurs ; que je croiois que l'on treuve des moines punys pour trahison, comme aussi aultres jens d'église, mais que cela a esté après avoir esté dégradés par leurs supérieurs (estans prebstres) et délivrés au bras séculier. Que ce père n'est pas encores en ces termes ny convaincu d'aulcun crime et que partant il me sembloit qu'il se debvoit contenter de ce que V. A. offre de procurer vers les supérieurs dudit père qu'il

(1) Voir la RHE, t. VI (1905, pp. 47-54; 566-581; 811-826; t. VII (1906), pp. 585-607; t. VIII (1907), pp. 81-101; 305-311; 514-532; t. IX (1908), pp. 52-61.

(2) Cf. ZYPAEUS, *Notitia iuris belgici*, p. 69. Anvers, 1635; A. ANSELMO, *Tribonianus belgicus*... p. 115 (les exceptions faites à la « réception » du concile de Trente ne concernent pas le cas Baudouin) Bruxelles, 1663; F. BRABANT, S. J., *Histoire politique interne de la Belgique*, p. 182. Namur, 1892.

soit gardé, tant que son faict soit plus avéré ; dont il se contenta, me confessant que jusques ores, il n'y avait si cathégoricque déposition contre luy comme bien contre Hugo Owen (1). »

Temporairement, l'intérêt se concentrait donc sur Owen et, tandis que le gouvernement anglais agissait directement en Espagne (2), il continuait ses menaces à l'adresse de l'Archiduc ; le bruit courait que, si le traître n'était pas livré, le roi pourrait bien consentir à une alliance ouverte avec les Provinces-Unies (3) ; son ambassadeur à Bruxelles alla même jusqu'à déclarer que, si l'Archiduc persistait dans son refus, on interdirait la levée de troupes qu'il faisait en Angleterre ; mais le trop zélé diplomate fut désavoué par le premier ministre de son maître (4).

L'irritation cependant allait croissant ; elle se faisait jour dans un Acte du Parlement (5), elle se communiquait au peuple, qui manifestait ouvertement contre le représentant de l'Archiduc (6) ; celui-ci répondait aux plaintes des ministres anglais en plaidant les retards inévitables d'une négociation en Espagne ; je « dys, écrit-il, que c'estoit chose ordinaire vers nous, que les résolutions d'Espagne sont souvent tardives » (7).

Enfin, la réponse arriva. Comme on pouvait s'y attendre, elle était négative ; et, si ce recours à Philippe III avait fait gagner du temps à l'Archiduc, il lui laissait tout le soin de justifier devant l'Angleterre la conduite de l'Espagne et la sienne propre.

Son ambassadeur à Londres apprit, en même temps que la nouvelle du refus d'extradition, les raisons qu'il devait faire valoir pour l'expliquer : Owen, qui avait résidé par deçà même avant la guerre

(1) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 12 janvier 1606, citée ci-dessus.

(2) *Lettres d'Edmundes et de Salisbury à Cornwallis ; réponse de Cornwallis à Salisbury*. WM, t. II, pp. 183-189.

(3) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 2 février 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 82. « Le comte de Norrampton et le grand-admiral d'Angleterre sont ceulx du Conseil qui insistent le plus à l'envoy dudit Ouwen, pour avoir conseillé au roi... de le demander, contre l'advis de plusieurs aultres et nommément du Sr Cecil, qui luy conseilloit ne le demander, comme lui-mesmes m'a confessé. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 12 janvier 1606, citée ci-dessus.

(4) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 6 avril 1606. PÉA, reg. 365, f° 96 v°.

(5) *Stat. 3 Jac. I. c. 2.* cité dans Dodd-Tierney, *Church history* citée, t. IV, App. p. LVI.

(6) « A cause de la non délivrance dudit Huge nous sommes avenus plus odieux. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 16 février 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 85. « Le refus... de l'envoy de la personne de Hugo Owen nous rend icy fort subjects ; le peuple en faict assez de démonstration et les aultres ne nous osent quasi regarder. » *Lettre du même au même*, 22 février 1606, *ibid.* f° 91.

(7) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 6 avril 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 96 v°.

et du temps de la reine, avait été au service du feu roi; il étai maintenant au service du roi d'Espagne et des Archiducs; il devai donc jouir des privilèges des Pays-Bas, et y être jugé; si on l livrait, tous les catholiques anglais qui avaient été en relation avec lui, même du vivant de la feue reine, craindraient d'être compromi et seraient poussés au désespoir; ses papiers avaient été examiné avec soin et ne contenaient rien qui eût rapport au complot de Poudres; enfin les Archiducs ajoutaient le vieil argument *ad homi nem* : le roi « sçait qu'en son royaulme il y a huict ou dix mil mes nages de nos subjects rebelles, qui ne laissent d'attenter contr notre estat et fomenter ceulx qui nous font la guerre »; or, que dirait-i si on demandait leur extradition? Une dernière recommandatio des Archiducs à leur représentant : « Regardez pour ce d'Hugo d doulcement sacquer quelque résolution, n'estant raisonnable qu'o le détienne si longuement prisonnier sans luy dire pourquoy e l'admettre à sa justification » (1).

La mission du baron de Hoboken était embarrassante. Ce qu voulait l'Angleterre, c'était « la personne d'Owen »; elle offrai même, pour parvenir à son but, de le laisser entre les mains d l'ambassadeur belge à Londres (2); d'autre part l'archiduc Albert s cantonnait obstinément dans la position qu'il avait prise : Owen naturalisé belge par prescription (3), relevait de la justice des Pays Bas; il fallait donc envoyer son dossier, ses

« charges, sans lesquelles, et la défence dudit Owen sur icelles, [l'Archi duc] ne le pouvoit condempner suivant les loix et privilèges de notr pays, desquels il debvoit joyr pour y avoir continuellement demeuré pa l'espace de tant d'années » (4).

Sur ce terrain, la défense était ferme : en vain le gouvernemen anglais alléguait-il « qu'il ne fallait aultres charges que celles qu résultent de la confession de Guy Fawkes, Wynter, et dudit père Garnett, joinct la parole royale.... et le jugement de ce parlemen qui l'avoit déja condempné » (5); en vain Jacques Ier réclamait-i

(1) *Lettre des Archiducs à Hoboken*, 9 avril 1606 (minute de la main de Richardot) PÉA, *reg. 365*, f° 102. Les raisons que le duc de Lerme opposa aux réclamations d l'ambassadeur anglais en Espagne sont celles que suggèrent ici les Archiducs; cf *Lettres de Cornwallis à Salisbury*. WM, t. II, p. 185 sv. et 222.

(2) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 3 mai 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 115 v°.

(3) Dans la plupart des principautés belges, la qualité de régnicole pouvait s'acquéri par prescription (10 ans). Cf De Ghewiet, *Institutions du droit belgique*, 1re partie tit. 2, § 9, art. 2; Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belgique*, dans *Mémoires de savants étrangers*, in-4°, publiés par l'Académie de Belgique, t. XX (1847), p. 501.

(4) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 3 mai 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 116.

(5) Suite de la lettre citée dans la note précédente.

une promesse de châtiment même avant le procès ; l'ambassadeur belge en appelait constamment à la procédure que la jurisprudence belge prescrivait en la matière (*ibid.*).

Aussi l'affaire resta-t-elle en suspens ; tout ce que le baron de Hoboken parvint à « sacquer », fut l'expression du mécontentement royal et le refus formel et significatif du premier ministre d'envoyer « par delà » le dossier de Hugues Owen (1).

Dans l'intervalle, un des autres prévenus, Sir William Stanley, avait été relâché, et les circonstances de cet élargissement sensationnel, annoncées au comte de Salisbury, ne contribuaient pas peu à augmenter son irritation : voici comment l'ambassadeur des Archiducs raconte à ses maîtres l'entrevue, suggestive à plus d'un titre, qu'il eut à ce sujet avec le secrétaire d'État de Jacques Ier.

Salisbury, après les plaintes accoutumées, déclara « qu'il sçavoit bien quel triumphe l'on avait faict pour la sortie de Stanneley, et qu'on avoit chanté la messe en musique et par musiciens de V. A., et qu'on en feroit bientost aultant pour ledit Owen, qui nous est si cher — Je dys ne sçavoir rien de Stanneley, mais bien qu'estant bon catholicque, dévot et musicien, je ne m'esbahissois pas si à sa sortie de prison, il a mercié Dieu en ceste sorte, et qu'on est bien accoustumé de prier les chantres de V. A. à semblables messes sans le sceu d'icelle, et que ces choses ne doibvent estre myses au compte de V. A., et que telles objections me faisoient croire que ceste paix estoit plaine d'umbraiges et plus en apparence que d'effet (2). »

Au milieu des prétentions opposées des deux gouvernements, l'affaire Owen resta sans solution jusqu'au mois de juin 1606 ; enfin, devant le refus persistant de la cour de Londres d'envoyer le dossier aux Pays-Bas, l'Archiduc se décida à remettre en liberté le prévenu (3). En revanche, au mois d'août de la même année, l'Angleterre demanda qu'au moins Owen fût banni des Pays-Bas (4) ; elle semble cette fois avoir obtenu gain de cause, car, au commencement d'octobre, le héros de toute cette querelle se trouvait en Espagne (5), et sa compromettante personne cessait d'occuper l'ambassade belge de Londres.

(1 *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 27 avril 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 105, et la lettre citée dans la note précédente.

(2) *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 3 mai 1606. PÉA, *reg. 365*, f° 112.

(3) *Lettre d'Edmundes à Cornwallis*, 2 juillet 1606. WM, t. II, p. 233.

(4 *Lettre de Salisbury à Cornwallis*, 27 août 1606. WM, t. II, p. 251. — Le Président Richardot semble avoir travaillé contre Owen, à la sollicitation de l'ambassadeur anglais ; cf. *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 31 octobre 1607. Bmcm, p. 277.

5) *Lettres de Cornwallis au Conseil et à Salisbury*, 10 octobre et 6 décembre. WM, t. II, pp. 258 sv. et 270.

Ce ne fut pas pour longtemps. Six mois plus tard (mai 1607), on apprit à la cour de Jacques Ier que Hugues Owen était retourné aux Pays-Bas avec une augmentation de traitement : tout était remis en question et l' « affaire » allait parcourir de nouveau la plupart des phases de son premier cycle. Plaintes du roi au représentant des Archiducs (1); conférences de ce dernier avec le Conseil, qui lui reproche « que son Alse retient en ses pays des trahistres si cogneus et si habominables, comme Owen, P. Jarret, P. Bauldouyn... et aultres, là où le roy d'Espagne mesme ne les souffre en ses estats » (2); enfin, discussions animées soulevées par le conflit de deux juridictions. Ce dernier point seul mérite d'arrêter l'attention.

Il est introduit par le comte de Salisbury qui, pendant une conférence (du 7 juillet 1608), reproche à l'ambassadeur des Archiducs qu'ils rompent la paix « journellement en vingt poincts », et il cite à l'appui l'exemple d'Owen; quand on lui répond qu'il a refusé d'envoyer le dossier, il

« repart que les charges avoient été envoiées en la sentence du parlement d'Angleterre, qui avoit condempné ledit Owen de trahison — Le baron dit que cela ne suffit chez nous, où il fault particulariser les crimes, alléguer les évidences et tesmoings, ouyr le prisonnier en ses défences et ainsi procéder au jugement; et qu'en cela le prince ne peult excéder les coustumes et loix de ses provinces — Là-dessus y eut une longue dispute de costé et d'aultre, le comte de Northampton disant que ledit Owen estoit Anglois, subject du roy de la Grand-Brettaigne et comme tel debvoit estre jugé selon les loix d'Angleterre et non selon celles du païs de Leurs A. A., et que de la sentence du parlement, qui est la court souveraine du royaume, n'escheoit appel ny aultre eschappatoire, et que ce n'est la coustume que le criminel y soit ouy quand il seroit le plus

(1) « Ledit Sr roy me parlast après longuement, ... alléguans encores que Hugo Ouwen y estoit retourné et avecques plus de traittement que paravant; aussi ce de Staneley et père Baldouin, qu'il nomma non sans épithètes. — Je luy dis que quant au dit père, il sçavoit que V. A. n'avoit povoir sur luy pour le mectre en prison et ce qui estoit passé, et que tant luy que le coronnel Stanley estoient eslargis de son consentement. Et que quant à Hugo Owen, que je luy ay présenté de la part de V. A., après si longe prison, de luy faire son procès, s'il eust pleu à Sa Maté luy envoyer les charges, et que à faulte d'icelles suivant les loix du pays il a esté délivré; que son traittement ou augmentaon d'icelluy, qu'il l'ast obtenu en Espe aparement par faveur de quelcque ministre son amy comme telles choses ordinairement se sollicitent, et que cela ne touche à V. A. » *Lettre de Hoboken à l'Archiduc*, 21 novembre 1607. PÉA, *reg. 365*, f° 192. — Le retour d'Owen datait déjà du mois de mai. Cf. *Lettres de Cornwallis au Conseil et à Salisbury*, 19 avril et 13 mai 1607. WM, t. II, p. 300 svv. — Edmundes demanda au mois de novembre l'arrestation d'un certain Bayly, secrétaire d'Owen; mais nous ne savons s'il l'obtint. Cf. *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 29 novembre 1607. Birch, p. 237.

(2) « *Recueil de la conférence tenue ... le 4e de juing 1608.* » PÉA, *reg. 365*, f° 233.

grand seigneur du royaulme... — A celà le baron dit que... quant aux lois, si eulx veulent juger les Anglois de Flandre selon celles d'icy [d'Angleterre], il falloit permectre le réciprocque au regard de nos Flamens réfugiés en Angleterre, contre aulcuns desquels l'on pourroit procéder de crime, les convaincre par contumace, et envoier icy leur sentence pour la faire mectre en exécution » (1).

La réplique était habile et l'on peut remarquer, à l'honneur du diplomate belge, qu'à partir de cette conférence le gouvernement anglais cessa de soutenir ses revendications par des arguments juridiques. Il lui restait un autre moyen, caractéristique d'une époque troublée, mais où la diplomatie n'a plus rien à voir. Au mois d'août 1608, un certain Thomas Wylfourd fut arrêté aux Pays-Bas sous l'inculpation de correspondance avec le comte de Salisbury; examiné, il avoua son projet de s'emparer par ruse de la personne d'Owen pour le transporter en Angleterre; or, dans une lettre à l'ambassadeur Edmundes, le premier ministre de Jacques Ier déclarait sans ambages qu'il avait approuvé le plan de son émissaire (2).

Si cette aventure ne fait guère honneur au gouvernement britannique, elle montre du moins l'importance qu'il attachait à la question des réfugiés aux Pays-Bas; or, à cette même époque, les Archiducs recherchaient l'appui de l'Angleterre, en vue des négociations qui aboutirent à la trêve de 1609 avec les Provinces-Unies. Il n'est donc pas malaisé de comprendre que les réfugiés les plus compromis aient été sacrifiés aux exigences impérieuses du bien public.

Dès le commencement de l'année 1608, le baron de Hoboken, mieux à même que ses souverains d'apprécier la situation, leur conseillait de bannir tous ceux dont la présence aux Pays-Bas offusquait l'Angleterre (3); au mois de novembre il répétait le même avis avec plus d'insistance :

« Et de costel icy, écrit-il, V. A. n'en doibt riens attendre tant qu'elle tient par delà Hugo Owen, si ce n'est chose qui leur soit aussi utile, car pour beaucoup que j'ay dit de ce qu'est passé à l'endroit dudit Hugo, ils demeurent avecques leur opinion qu'il est culpable de la trahison de pouldre et qu'il ne machine par là que contre cest estat » (4);

enfin, au mois de juin 1609, le roi Jacques Ier lui-même demanda formellement que les « hommes des Poudres » fussent chassés des

(1) « *Recueil de la conférence tenue ... le 7 de juillet 1608.* » PÉA, *reg. 365*, f° 248 v° sv.; *lettre de Salisbury à Cornwallis*, 10 juillet 1608. WM, t. II, p. 415.

(2) *Lettre d'Edmundes à Salisbury*, 20 août 1608; *réponse de Salisbury*, 14 septembre 1608. Birch, pp. 290 svv.

(3) Après avoir parlé de Tyrone, Hoboken ajoutait : « Et si on fist le mesme dudit Hugo et les aultres, il [le roi] se trouveroit fort obligé à V. A. »

(4) *Lettre de Hoboken aux Archiducs*, 12 novembre 1608. PÉA, *reg. 365*, f° 262 et v°.

Pays-Bas, ou du moins de la cour (1). Un refus de la part des Archiducs les eût privés d'un auxiliaire précieux dans des conjonctures qui exigeaient le concours de toutes les ressources ; ils consentirent donc enfin à faire droit aux réclamations de l'Angleterre : Hugues Owen et le P. Baudouin quittèrent le pays (2).

L'affaire Owen était définitivement close ; elle eut cependant son épilogue dans l'odyssée d'un des autres prévenus, le P. Baudouin.

A son départ des Pays-Bas, il avait pris la route de Rome et traversait le Palatinat, lorsque, malgré son déguisement, il fut reconnu et arrêté dans les environs de Spire, au mois d'août 1610 (3) ; l'électeur Frédéric V, trop heureux d'obliger Jacques Ier, consentit à lui envoyer ce prisonnier qui avait échappé si longtemps aux poursuites de la justice anglaise. Sous bonne escorte, le P. Baudouin fut donc mené à Dusseldorf, où l'attendait Sir Ralph Winwood, ambassadeur anglais près des Provinces-Unies, qui le fit conduire en Angleterre (4).

Malgré les protestations de l'archiduc Albert (5), le Père fut jeté à la Tour de Londres et son procès commença ; à plusieurs reprises, le Conseil alla l'interroger sur sa participation au complot des Poudres (6), mais sans pouvoir le convaincre ; on se persuada même qu'il n'était pas l'ami d'Owen ; en sorte, écrit l'agent belge à Londres, que « tous ont déclairé au roy qu'ils ne trouvent aulcune crime en luy » (7). Après plus de trois mois d'incarcération, on produisit contre lui « un Anglois nommé Ratlef, qui dit avoir esté présent à Bruxelles, où le Père Baudouin, se pourmenant avecq Hugo

(1) *Lettre de Salisbury à Edmundes*, 5 juillet 1609. Birch, p. 305.

(2) *Lettre de L. De Groote a l'Archiduc*, 30 juin 1611. PÉA, *reg. 365*, f° 343 v°. — H. Foley, *Records...*, cité, t. III, p. 505.

(3) *Lettres de Winwood a Trumbull et à Chamberlain*, 7 août, 2 et 6 septembre 1610. WM, t. III, pp. 202, 211 sv.

(4) Outre les lettres citées dans la note précédente, cf. H. Foley, *Records...*, cité, t. III, p. 506. Des précautions furent prises en vue d'éviter Rheinberg, dont la garnison avait reçu l'ordre de se tenir prête à délivrer le prisonnier (cf. lettre citée, 6 septembre).

(5) Cf. H. Foley, *op. cit.*, p. 507.

(6) « Ceulx du conseil vindrent hyer de Hantoncourt en ceste ville et sont maintenant à la Tour, examinans pour la 2e fois le Père Baudouyn, qui semble ne leur avoir satisfaict a la première, quoyque tous dient qu'il parla avecq beaucoup de modestie et de prudence. L'opinion est qu'il n'eschappera la torture, d'autant que l'on pense qu'il sçait plusieurs secrets et desseings passés durant la guerre. » Il a été interrogé tant en Allemagne qu'ici par l'ambassadeur de France, sur le meurtre d'Henri IV. *Lettre de L. De Groote à l'Archiduc*, 14 octobre 1610. PÉA, *reg. 365*, f° 315 v°. Le Père a prouvé qu'il n'avait pas été condamné par le parlement en 1606, « apparemment l'on avoit feinct cela à desseing pour mouvoir V. A. à le faire sortir de ses provinces et induire le Palatin à l'envoyer en ce royaume. » *Lettre du même au même*, 28 octobre 1610. *Ibid.*, f° 319.

(7) *Lettre du même au même*, 4 novembre 1610. *Ibid.*, f° 323.

Owens, auroit tenu quelques propos contre la tranquillité de ce royaulme » (1); cependant, confronté avec l'accusé, Ratcliffe s'embarrassa dans ses dépositions (2); sans que l'instruction de la cause eût fait un pas, le père resta enfermé dans la Tour pendant l'espace de huit ans (3).

A diverses reprises, le chargé d'affaires des Archiducs s'employa pour obtenir la liberté du prisonnier; mais toutes les instances, l'intercession même de la reine, restèrent sans résultat (4).

Enfin en 1618, par un arrangement qui ressemble plus à un échange de prisonniers de guerre qu'à une procédure juridique, le P. Baudouin fut autorisé à accompagner en Espagne le comte de Gondomar, ambassadeur de Philippe III, mais à condition qu'on rendît la liberté à un certain Mole, emprisonné à Rome depuis huit ans par l'Inquisition (5).

. . . . . .

. . . . . .

Ainsi se termina cette épineuse question qui avait contribué pour une si large part à nourrir la mésintelligence entre les cours de Londres et de Bruxelles. Vers la même époque, les Archiducs défendaient d'autres réfugiés contre un autre puissant voisin. Dans l'épisode du prince et de la princesse de Condé, l'Archiduc paraît au premier abord plus habile et plus chevaleresque; les réclamations

(1) *Lettre du même au même*, 24 janvier 1611. *Ibid.*, f° 324; cf. H. Foley, *Records...*, cité, t. III, p. 508.

(2) *Lettre du même au même. Ibid.*, f° 326; H. Foley, *loc. cit.*

(3) « Jusques ores n'a esté trouvé subject pour donner la torture au Père Bauldouin et moins pour le faire mourir; et je croy que l'on traine ainsi son procès, pour veoir si quelque prince estranger intercédera pour sa liberté et la luy accorder lors, avecq quelque réputation vers le monde, esbahi de veoir gardé tant un prisonnier de sa condition. » *Lettre du même au même*. 4 février 1611. *Ibid.*, 7°, 329 v°. — Cf. *Lettre du même à l'Archiduc et au secrétaire Prats*, 11 et 17 février 1611. *Ibid.*, f° 330, 334 v°.

(4) *Lettre de F. de Boischot à l'Archiduc*, 30 octobre 1615. *Ibid.*, f° 374. « Por todos quantos caminos que he podido, hasta meter a la reyna por intercessora con el rey, le he pedido al Padre Baldouino, no se que successo tendra. » « Al padre Balduino... no ha querido librar el rey, no obstante que la reyna tambien se lo vuiesse pedido y hecho se toda la diligencia possible » *Lettres du même au même*, 18 et 16 novembre 1615. *Ibid.*, f° 380 et 384 v°.

(5) H. Foley, *Records...*, cité, t. III, p. 509; t. VII, p. 1012 et note. Cet échange avait déjà été proposé en 1612; cf. WM, t. III. p. 407; *Domestic Calendar 1611-1618*, p. 579. Le P. Baudouin fut choisi en 1621 comme recteur du collège anglais de Saint-Omer; voir l'intéressant récit de cette nomination, confirmée par l'Archiduchesse malgré l'opposition du Magistrat. O. Bled, *Les Jésuites anglais à Saint-Omer*, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 155e livraison (1890), p. 558 svv.

Sur les démarches de l'agent Trumbull contre le P. Gerard, un autre jésuite anglais refugié aux Pays-Bas, cf. J. Morris, S. J., *The Condition of Catholics under James I*, cité, pp. cxcvii et cxviii.

d'Henri IV étaient plus vives que celles de Jacques Ier ; et cependant, même devant les menaces d'une guerre imminente, l'Archiduc persiste noblement dans son refus ; vis-à-vis du roi d'Angleterre, après avoir pris une attitude intransigeante, il se prête enfin à une concession. Cette différence résulte, semble-t-il, inévitablement, de la position équivoque faite par l'Espagne aux souverains des Pays-Bas.

Dans l'affaire du prince de Condé, la cour de Madrid, ne craignant pas la guerre (1), soutient les Archiducs qui résisteront jusqu'au bout. Quand Jacques Ier réclame l'extradition des réfugiés anglais, la trêve de douze ans n'est pas conclue ; l'Espagne prescrit un refus catégorique ; d'autre part, son incurie, qui entrave la guerre avec les Provinces-Unies, oblige les Archiducs à traiter avec elles. Pour s'assurer la médiation du roi d'Angleterre, ils doivent passer par ses conditions ; mais cette mesure, prise en dépit des instructions d'Espagne, rendait réalisable la trêve qui donna quelques années de paix à nos provinces épuisées.

Les causes qui entravaient le gouvernement des Archiducs à l'intérieur rendaient également illusoire aux yeux des puissances leur souveraineté. Leur principauté, qui aurait dû jouer au centre de l'Europe occidentale le rôle qu'y joue maintenant la Belgique, ne fut considérée par ses voisins que comme une annexe de l'Espagne, poste avancé pour les uns, et pour les autres dépendance éloignée, à la merci d'un coup de main.

Chez aucun, elle ne rencontre de sympathies réelles. En guerre avec le Nord, à l'Est elle s'efforce vainement de tirer les Liégeois de leur neutralité (2), tandis que ses relations avec l'Empire subissent le contre-coup de difficultés récentes (3). La France, malgré les traités et en dépit d'une entente officiellement cordiale, envoie sous main des secours aux ennemis de l'Archiduc, et nourrit des projets d'annexion (4).

Impopulaires chez leurs voisins du continent, les Archiducs le sont encore davantage en Angleterre. Car, dans cette Angleterre d'Élisabeth et de Jacques Ier, la haine du « papisme » et de l'Espagne, entretenue par la ferveur puritaine et par la rivalité commerciale,

(1) Cf. J. H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, pp. 128 sv. (dans *Histoire de France* de E. Lavisse, t. VI, Paris, 1905).

(2) Cf. H. Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle (Mémoires in-8 de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIV (1891), Bruxelles. pp. 20 sv.).

(3) Cf. L. P. Gachard, *Les États généraux de 1600*, pp. xli sv. Bruxelles, 1849.

(4) Cf. J. H. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, cité, pp. 111 et 112.

passe des conseils de la Couronne dans la majorité de la nation, où elle ira grandissant, malgré les tergiversations du pouvoir.

Dans ces conditions, la politique anglaise des Archiducs se heurtait à un problème difficile. Comment, en effet, concilier les intérêts matériels de leur principauté avec cet attachement à la dynastie et à la religion, qui sont chez eux si caractéristiques? L'accord se fit par des concessions mutuelles : la paix de 1604, par exemple, rétablit le commerce anglo-belge au détriment de l'unité religieuse et sans apporter de soulagement aux catholiques anglais ; d'autre part, la bonne entente entre les gouvernements, et partant les relations commerciales, eurent à souffrir de l'intervention catholique des Archiducs.

Car, dans la lutte d'influence politique et religieuse que nous avons essayé de décrire, les chances ne sont pas égales. L'Angleterre soutient la cause protestante sans avoir rien à craindre d'un rival plus faible ; les Archiducs, au contraire, appuyés sur l'Espagne à son déclin, ne peuvent défendre le catholicisme sans s'aliéner des sympathies qui leur seraient précieuses. A ne considérer que les avantages commerciaux, leur politique anglaise fut malheureuse ; mais il importe de ne pas méconnaître ses résultats dans une autre sphère de l'évolution sociale. Au point de vue de l'histoire des idées, cette politique, dont nous avons montré les grandes lignes, mérite d'attirer l'attention. Les Pays-Bas lui durent pendant deux siècles le vivifiant spectacle de croyants exilés pour la foi ; ce n'est pas sans profit pour sa grandeur morale qu'un peuple accueille et fréquente des hommes énergiques, pour qui la patrie, le rang social, la fortune et même la vie ne sont rien auprès des convictions intimes et des devoirs de la conscience.

Mais les réfugiés n'étaient pas seulement parmi nous des confesseurs de la foi ; ils formaient pour leurs coréligionnaires une réserve précieuse, dont la persévérante activité prépara le mouvement religieux que nous voyons s'épanouir de nos jours. Si le catholicisme anglais a pu survivre à une persécution impitoyable, s'il a pu réorganiser le recrutement de son clergé, sa hiérarchie, ses ordres religieux, ses ministères d'enseignement et d'apostolat, se conserver en un mot jusqu'aux jours de la liberté, c'est en grande partie aux Pays-Bas Catholiques qu'il en est redevable. Ainsi, par un curieux retour des choses, nos contrées qui, au commencement du moyen-âge, reçurent de l'Angleterre plusieurs de leurs apôtres — tels S. Willibrord, S. Boniface et tant d'autres — ont, à l'époque moderne, abrité le berceau de l'Église anglaise renaissante.

Louvain. L. Willaert, S. J.

COMPTES RENDUS.

Giovanni Rosadi. *Le procès de Jésus*, traduit de l'italien par Mena d'Albola. Paris, Perrin, 1908. In-16, 328 p. F. 3,50.

La librairie académique Perrin et Cie accompagne l'envoi de ce livre d'une feuille sur laquelle on lit : « Rien ne laisse à désirer dans la façon dont le sujet a été traité par M. Rosadi, et il n'existe guère d'ouvrage du même genre, supérieur à celui-ci en érudition et en autorité ». Nous dirons pourquoi nous ne pouvons laisser le lecteur sous l'impression de cette appréciation flatteuse, qui nous semble appeler plusieurs réserves. Renan estimait que la marche suivie pour livrer Jésus à la mort était très conforme au droit établi. M. Rosadi prétend montrer que le procès fut entaché non seulement d'injustice évidente, mais d'illégalité continuelle, et aboutit à un assassinat. Aussi, n'entend-il point accepter l'opinion qui attribue à Pilate la ratification d'une sentence portée, sur accusation régulière et motivée, par les tribunaux juifs. « Depuis dix-neuf siècles, les critiques orthodoxes et hétérodoxes vont répétant que Jésus fut jugé et condamné par des juges hébreux, plus ou moins injustement, mais selon la loi de Moïse, et que Pilate plus ou moins lâchement, finit par rendre exécutoire cette condamnation sans considérer que sa haute situation l'obligeait à autre chose qu'à un geste d'assentiment ou de protestation. La peine de mort prononcée contre Jésus aurait donc été injuste, mais non illégale. Erreur séculaire qu'ont partagée les catholiques les plus fervents. La vérité est autre » (p. 138). Pour prouver cette thèse, l'auteur s'attache à établir qu'en Judée, comme dans toutes les autres provinces soumises, Rome se réservait le pouvoir judiciaire suprême aussi bien dans sa phase préparatoire que dans sa phase exécutoire. Elle retenait le droit d'enquêter, de délibérer, de juger et de condamner. Qu'elle ait laissé aux Juifs le droit d'arrêter un citoyen, d'instruire sa cause et de prononcer contre lui une sentence capitale, sous réserve de l'approbation subséquente, c'est une contre-vérité historique, aussi bien que c'eût été une contradiction juridique. L'arrestation de Jésus, la réunion nocturne du Sanhédrin dans une cause entraînant la mort du prévenu, le prononcé de la condamnation au jour même du procès, de même que l'envoi de Jésus à Hérode, la flagellation, la mise en parallèle avec Barabbas, sont quelques exemples des violations flagrantes de la justice et des lois de la part des Juifs et des Romains. Aucune sentence

régulière ne fut portée, aucun supplice déterminé ne fut décerné contre Jésus.

Nous devons reconnaître que l'auteur se montre versé dans la science juridique et dans l'histoire du droit romain. Là se trouve le mérite réel de son étude. Il y a cependant bien des longueurs dans des détails très accessoires, dans des développements inattendus. Il importe assez peu, par exemple, au lecteur que préoccupe le procès de Jésus, de voir prouver que le jury moderne dérive du droit romain et non des institutions anglaises. Le livre abonde en réflexions, comparaisons et remarques secondaires, auxquelles M. Rosadi se laisse entraîner. Elles seraient d'ailleurs pleines d'intérêt pour qui voudrait dégager de ces pages la psychologie de l'auteur lui-même.

Mais notre critique doit s'en tenir à l'œuvre. Pour la mener autant que possible à bonne fin, le juriste seul ne suffisait pas; la nature des sources à consulter et à utiliser réclamait encore un exégète habile, muni, en outre, des principes indispensables de la méthode historique. Assez peu familiarisé, semble-t-il, avec la critique biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, M. Rosadi s'est cherché des maîtres et des guides. Les a-t il toujours bien choisis? Il écrit que « l'autorité d'Harnack, surtout lorsque ses préférences personnelles de protestant ne se trouvent point en conflit avec le catholicisme, est préférable à celle de tout autre écrivain contemporain, quoi qu'en disent ses adversaires maladroits... » (p. 68 n.). Cette règle est trop absolue; l'auteur y a malheureusement trop sacrifié, et les premiers chapitres du livre se ressentent du vague et de l'exagération de l'*Essence du Christianisme*: l'idée de la paternité divine, de la valeur nulle de l'autorité politique aux yeux de Jésus, de l'individualisme prédominant dans la doctrine du Maître, viennent directement de là. On met en garde contre l'excès d'autorité accordé par Renan aux renseignements puisés dans le Talmud « qui présuppose toujours dans ses spécifications et ses commentaires l'application libre et entière de la loi mosaïque », et on semble dans la suite s'y fier en toute sécurité. Une critique consciencieuse des sources, de leur nature, de leur caractère s'imposait. Sans une remarque comme sans une distinction, M. Rosadi entremêle les textes des synoptiques et les passages du quatrième évangile. Les préoccupations didactiques n'ont-elles point modifié la forme d'une parole du Christ, déplacé un événement, augmenté l'importance attachée à une situation? On n'a point l'air de se poser la question. C'est ainsi qu'on affirme sans hésiter que les Synoptiques ne font durer la vie publique du Seigneur qu'une année; c'est ainsi que la résurrection de Lazare motive l'arrestation (tandis que les trois premiers évangélistes rattachent la passion à l'entrée triomphale à Jérusalem); c'est ainsi qu'on écrit que « Jésus... proclame avec insistance que la richesse est une condition sociale incompatible avec le royaume de son Père et n'admet au sujet de cette vérité ni atténuation, ni transaction » et que le cri : *Vae divitibus* donne le ton à tout le célèbre sermon sur la montagne.

Il est vrai que la plupart de nos remarques visent les premiers chapitres que l'on pourrait presque totalement supprimer sans détriment pour l'étude historique et juridique sur le procès de Jésus. Pourquoi l'auteur a-t-il cru bon de les écrire, ces chapitres? Serions-nous hors de la vérité en reconnaissant à M. Rosadi un penchant prononcé à cette philosophie qui applique sa considération et sa critique à l'ordre social actuel? Bien des pages de ce livre font, en réalité, un procès rigoureux à la société contemporaine. Malgré les injustices de l'heure présente, on nous accordera qu'un pessimisme exagéré se manifeste dans des phrases comme celles qui suivent : « La justice se trouve toujours, normalement ou par suite d'une usurpation, entre les mains du pouvoir politique qui est, par définition, l'ennemi de toutes les innovations. Pour qui fait partie d'un gouvernement, le mot réforme est synonyme de crime. ... En l'an 29 et dans la cité sainte, la justice et le progrès moral évoluaient en sens contraire, ainsi qu'on le constate chez tous les peuples et dans tous les temps... Même à l'heure actuelle, la justice représente une halte dans l'évolution des idées, et non point le mouvement concomitant des libres aspirations humaines » (p. 152 s.). Et encore : « Je n'ignore pas que le droit de punir se justifie d'ordinaire par la nécessité de la défense sociale Seulement, la défense sociale n'est autre chose que la protection des habitudes et des opinions dominantes de la société, habitudes et opinions reposant sur une distinction tout arbitraire entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, l'utile et le nuisible... Un gouvernement devient juste dès qu'il se conforme à la volonté de la majorité de ses citoyens ; il devient libéral dès qu'il respecte les tendances de la minorité. Mais la justice est au-dessous de sa tâche idéale, si, des hauteurs de l'absolu, elle ne tolère point les manifestations d'une tendance ou d'une volonté individuelle, fût-ce la plus chimérique, et telle qu'apparut aux yeux de ses juges la vision révélatrice de Jésus » (p. 154).

La feuille dont nous parlions en commençant ce compte-rendu dit encore que « ce livre doit être lu, non seulement par les juristes et les érudits, mais encore par tous ceux qui s'occupent des sciences sacrées, de l'éloquence évangélique et de l'ascétisme chrétien ». En ce dernier point encore, les considérations émises font assez connaître notre avis. L'ouvrage de M. Rosadi, comme beaucoup d'autres, ne se prête ni à un blâme absolu, ni à une louange sans réserve. Mais il ne trouvera d'accueil enthousiaste que dans certaine presse protestante où les préférences se portent vers un mysticisme confus, lequel, pour ne s'appuyer point sur une dogmatique nette et solide, confine plus souvent à la sentimentalité qu'à la piété véritable.

La traduction française est élégante et paraît irréprochable.

J. Lebon.

Dr Max Heimbucher. *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche.* 2e édition. T. I-II-III. Paderborn, F. Schöningh, 1907-1908. In-8, VIII-524, VIII-630 et VIII-636 p. M. 18.

Voici un livre qu'on peut louer sans réserve. Conçu dans un esprit d'ordre et de méthode parfait, il donne l'histoire de la vie religieuse dans l'Église catholique depuis ses origines jusqu'à nos jours. L'ouvrage est divisé en trois volumes : le premier traite des ordres monastiques; le second s'occupe de ceux qui suivent la règle de S. Augustin ainsi que des Franciscains et des Carmélites; le troisième est consacré aux clers réguliers et aux congrégations.

Cette division correspond à l'évolution même de la vie religieuse. Née en Orient de l'exemple des saints du désert, les Paul, les Antoine, les Pacôme, les Basile, elle fut bientôt transplantée en Occident, grâce aux Pères de l'Église. La France, l'Allemagne, l'Irlande et la Grande Bretagne fournirent des phalanges héroïques d'ermites, de moines et de vierges, avant même que le grand saint Benoît eut donné un élan nouveau à l'enthousiasme mystique qui enflammait les âmes du désir de la perfection. Avec lui, l'ordre monastique, cessant d'être uniquement une fleur du désert et un moyen de sanctification personnelle, devint un puissant élément de civilisation. Le nombre des monastères allait toujours en se multipliant, et chacun d'eux fût, en même temps qu'un centre d'activité économique, une maison de hautes études scientifiques et d'enseignement populaire. La gloire et la richesse aidant, des abus s'introduisirent cependant et des réformes devinrent nécessaires : elles furent accomplies à différents moments et en divers pays par une série de saints, dont Bernard de Clairvaux est le type le plus illustre Toutefois des nécessités nouvelles ayant surgi dans l'Église, il ne suffisait pas d'une simple restauration de la vie monastique. L'esprit de réforme, qui, pour celle-ci, venait de conduire aux plus heureux résultats, poussa quelques hommes éminents à essayer des modifications plus profondes, en unissant dans une même institution la vie contemplative des moines et la vie active des clercs séculiers. C'est ainsi que naquirent les chanoines et les ermites de saint Augustin, les Prémontrés, et plus tard, sous la poussée de circonstances jadis inconnues, les Dominicains et les Franciscains. Les ordres mendiants se consacrèrent à l'évangélisation des humbles, tandis que les Trinitaires et les Mercenaires se proposèrent le rachat des captifs, tombés entre les mains des infidèles; tous s'occupèrent un peu des autres en même temps que d'eux-mêmes. Mais ce peu, bientôt, devint insuffisant. Le commerce et l'industrie, puissamment aidés par les inventions et les découvertes du XVe siècle, prirent, pour ainsi dire dès leur naissance, un grand développement, et introduisirent dans la société des modifications profondes. Désormais, pous sauver les âmes, il fallait une surveillance de tous les instants, et les nouvelles institutions religieuses, qui surgissent, s'inspirent de cette nécessité. Il suffira

de citer deux exemples : les Jésuites, qui s'occupent principalement de l'éducation de la jeunesse, et les nombreuses congrégations de missionnaires, qui vont porter au loin les lumières de l'Évangile.

Ce n'était pas une œuvre facile, que d'esquisser en même temps que cette évolution générale, le caractère spécial et l'histoire interne des innombrables familles religieuses qui se sont succédé et qui ont subsisté à travers tant de siècles. M. Heimbucher a senti que l'entreprise n'était pas au-dessus de ses forces. Son travail, d'ailleurs, n'a pas été l'œuvre d'un jour ; on peut dire qu'il s'est trouvé constamment sur le métier depuis bientôt vingt ans. Pendant les années 1889-1891, l'auteur avait pris l'histoire des ordres religieux comme sujet du cours privé qu'il donnait à l'université de Munich ; en 1896-1897, il confia à la presse ses conférences de jadis, et elles trouvèrent partout l'accueil le plus sympathique. La nouvelle édition a été si considérablement augmentée et modifiée, qu'elle comprend, au lieu de deux tomes, trois gros volumes. Parfaitement au courant de la littérature de son sujet, M. Heimbucher a su enrichir son exposé, plein d'ordre et de clarté, de références aussi minutieuses que multiples. Une introduction très bien conduite concernant les caractères généraux des ordres et des congrégations, des aperçus bibliographiques complets pour chacune des questions traitées et enfin des tables alphabétiques des noms de personnes et de lieux à la fin de chaque volume, font de son livre un ouvrage aussi utile que facile à manier. Les théologiens et les canonistes, non moins que les historiens, y trouveront leur profit.

A. Fierens.

P. Fr. Kehr. *Regesta Pontificum romanorum*. Italia Pontificia sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum jubente regia societate Gottingensi congessit. T. II. *Latium*. Berlin, Weidmann, 1907. In-8, VI-230 p. M. 8.

Une année à peine s'est écoulée depuis l'apparition du premier volume de l'*Italia Pontificia*, consacré à la ville de Rome (cfr RHE, t. VIII (1907), p. 333-335) et voici déjà le deuxième contenant les actes des papes relatifs au *Latium*.

Mais qu'est ce que l'auteur entend par *Latium?* Ce n'est exactement, dit-il, ni l'antique territoire de la *Gens latina*, ni l'ancien patrimoine de saint Pierre actuellement appelé de ce nom dans les documents officiels ; ce sont là des circonscriptions politiques dont il ne doit avoir cure, puisqu'il s'occupe au premier chef, d'histoire ecclésiastique. Mais c'est un groupe de diocèses dont l'ensemble correspond à peu près à

l'ancien duché de Rome (1) ; et à chaque fois qu'il y a discordance entre la frontière politique et celle du groupement diocésain, c'est la limite ecclésiastique que M. Kehr a préférée. Une carte le rendrait plus tangible.

Ayant ainsi nettement délimité la matière du volume, l'auteur l'a groupée d'après le même procédé géo-topographique dont il fait usage dans le premier volume. Il l'a subdivisée en trois parties principales. — La première comprend les six diocèses suburbicaires : Ostie, Porto avec ses accroissements Cervetri et Silva Candida ou Sainte Rufine, Albano avec l'éphémère Anzio, Tusculum ou Frascati, Preneste ou Palestrina, la Sabine avec Mentana. — La seconde partie, intitulée : *Campania Romana*, est consacrée aux diocèses de Tivoli, Velletri avec le siège de *Tres Tabernae* ou Castelvecchio, Terracine avec Piperno et Sezze, Segni, Anagni avec Trevi, Ferentino, Alatri, Veroli. — Dans la troisième partie l'auteur a groupé, sous le titre de *Tuscia Romana* les diocèses de Nepi, Sutri, Civita-Castellana, Orte, Gallese, Toscanella qui forma plus tard (1192) avec Civitavecchia et Blera ou Bieda le diocèse de Viterbe, Bagnorea, Castro, Orvieto avec Bolsena.

Ce simple énoncé montre suffisamment que la matière du volume est vaste et que le classement n'en était pas toujours facile. Car, de plusieurs diocèses réunis dans un même chapitre, lequel mettre en première ligne et en vedette pour y subordonner les autres ? Nous avouons ne pas toujours bien voir le principe déterminant du groupement adopté par M. Kehr. Mais ce n'est pas une raison de l'incriminer ; car la table méthodique du livre, par une heureuse disposition des matières et l'emploi d'artifices typographiques, est si lucide, nous dirions volontiers si « panoramique », que l'œil saisit immédiatement ce qu'il y cherche. Quant au reste, le volume consacré au *Latium* se recommande par toutes les précieuses qualités que nous avons louées dans le volume consacré à *Roma*. M. Kehr a porté les 290 textes cités par ses prédécesseurs, au nombre de 677, dont 340 conservés *in extenso* et 72 en original. Il les a soumis à cette même critique rigoureuse, sagace, circonspecte et profonde ; il les a munis de ce même appareil scientifique abondant et sûr ; il les a illustrés de ces mêmes notes brèves, mais substantielles et instructives – qui font la gloire des savants allemands et dont M. Kehr nous donne ici un nouvel et très remarquable exemple.

É. van der Mijnsbrugge.

(1) L. Duchesne, *Le Sedi episcopali nell' antico ducato di Roma*, dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria*, t. XV (1892), p. 475-503 ; Le même, *Les évêchés d'Italie et les invasions lombardes*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXIII (1903), p. 83-116 ; t. XXV (1905), p. 365-399.

Max Schiktanz. *Die Hilarius-Fragmente.* (Diss.) Breslau, Müller et Seiffert, 1905. In-8, 162 p. M. 2,40.

Hubert Lindemann. *Des hl. Hilarius von Poitiers « liber mysteriorum »*. Eine patristisch-kritische Studie. Münster i. W., Aschendorff, 1905. In-8, VII-120 p. M. 3,20.

Ces deux études qui ont paru au même temps sont presque parallèles. Les *Fragments historiques* et les morceaux du *Liber Mysteriorum* sont deux portions de l'héritage littéraire de saint Hilaire, recouvrées assez récemment, mais dans un fort triste état, et dont il était utile d'examiner, plus soigneusement qu'on ne l'avait encore fait, la tradition manuscrite.

Les *Fragments historiques*, à dire vrai, furent trouvés et publiés il y a un peu plus de trois siècles par Pierre Pithou et Nicolas le Fèvre, et depuis lors ils n'ont pas cessé d'exciter la curiosité. Malheureusement on n'a guère voulu comprendre qu'à part leur intérêt historique ils constituaient un cas littéraire qui demandait à être étudié avec beaucoup de méthode et de patience, et que cette enquête préalable aurait précisément pour résultat de diminuer, sinon d'écarter tout-à-fait les difficultés d'ordre historique avec lesquelles on se trouvait aux prises. Ce serait d'ailleurs de l'ingratitude de méconnaître les mérites de l'édition de Dom Coustant, mais tout de même M. Schiktanz a eu une heureuse idée en se proposant de nous remettre enfin sous les yeux l'image exacte du recueil, et les quatre pages d'appendice, où il analyse rapidement le *cod. 483* de la Bibliothèque de l'Arsenal, valent un gros volume d'observations, d'autant que ce témoin considérable n'avait pas encore été utilisé directement par les anciens éditeurs. Nous avons donc là l'assurance absolue que les *Fragments historiques* dans leur forme actuelle sont autre chose que le produit de la fantaisie d'un scribe du bas moyen âge.

M. Schiktanz a recherché aussi avec grand zèle les traces précieuses, un peu plus difficiles à recueillir, de la tradition indirecte, mais il faut avouer simplement qu'il les a assez mal représentées, et n'a réussi en définitive, en dépit de ses bonnes intentions, qu'à embrouiller davantage la question. L'examen intrinsèque, fort long, auquel il se livre ensuite, n'est pas non plus des plus satisfaisants, s'il était même utile après la minutieuse annotation de Dom Coustant Je reconnais volontiers aujourd'hui qu'il a eu le pressentiment de la vérité en proposant pour la première lettre libérienne (*Studens paci*). à la suite du Dr Gummerus, la date de 357 ; mais j'estime encore qu'il n'a pas su mieux que son devancier donner les arguments capables de faire prévaloir cette opinion et de rendre désormais admissible l'authenticité des quatre fameuses lettres : il était réservé, comme on sait, à Mgr Duchesne de fournir la démonstration. Au lieu de se perdre dans le détail d'une analyse déroutante, qui le ramène successivement de

Rimini et de ses alentours à Sardique, et de Sardique aux dernières manifestations du parti homéen en Pannonie, M. Schiktanz eût sans doute mieux employé son temps à interroger avec plus de soin le long *fragment* premier qui joue le rôle de préface. Il n'aurait peut-être pas alors renchéri, au moyen d'assez lourds contresens, sur les hypothèses de Dom Coustant, jusqu'à présenter avec assurance l'écrit original comme émanant de Constantinople en 360! Cette conclusion, dont les citations de Phébade d'Agen et de Grégoire d'Elvire suffisent à montrer la fausseté, a entraîné finalement l'auteur dans l'exposé d'une thèse fort compliquée sur l'origine de la collection des *Fragments*, et le malheur est que le point de départ soit irréel.

C'est en 1884 que Gamurrini découvrait dans un manuscrit de la *Bibliotheca della Fraternità* à Arezzo les débris du *De Mysteriis*, dont on ne savait jusque-là que le nom, sujet lui-même à controverse, par le chapitre du *De Viris* consacré aux œuvres du docteur gaulois. En 1887 parut l'édition *princeps*, avec celle des restes de la célèbre *Peregrinatio ad loca sancta*, mais elle ne pouvait être tenue pour définitive, et l'on saura gré à M. Lindemann d'être allé à Arezzo pour interroger de nouveau avec curiosité le témoin solitaire : des observations faites au cours de cette reprise d'enquête il a composé sa petite et intéressante monographie. M. Lindemann établit pertinemment, après Gamurrini, que le manuscrit d'Arezzo est, sauf les lacunes, celui-là même que l'abbé du Mont-Cassin Didier, le futur Victor III, avait fait copier au XI^e^ siècle, apporté, semble-t-il, à Arezzo en 1610 par l'abbé Rastrellini. Il analyse ensuite page à page les beaux *tractatus*, si fâcheusement diminués, et après avoir tenté de mesurer l'étendue du recueil primitif il le situe brièvement dans son milieu littéraire et historique Suit une longue discussion en faveur de l'authenticité, et le travail prend fin sur une abondante liste de nouvelles lectures ou de corrections Toutes ces questions se pouvaient en effet poser au sujet du *De Mysteriis*, mais n'est-il pas vrai aussi que plusieurs avaient déjà reçu une réponse décisive, et M. Lindemann n'a-t-il pas manifestement cédé au plaisir de bâtir une thèse, là où il n'y avait prétexte qu'à une notice positive et compacte sur un manuscrit? Il faut bien en convenir, le cas du *Liber Mysteriorum* n'est plus tout-à-fait le même que celui des *Fragments historiques :* cette fois le problème littéraire est presque nul ; il a été résolu d'accord par les critiques, Ebert excepté, aussitôt que posé. Tout l'intérêt porte sur la forme, le sujet traité, la doctrine, ou sur les corrections à apporter au texte. Il pouvait donc s'agir soit de rééditer ces morceaux soit de les comparer aux autres ouvrages d'exégèse de saint Hilaire, et ce que M. Lindemann nous donne est plutôt un compromis où entrent beaucoup de choses inutiles ou déplacées. Mais il reste juste de conclure, à la louange tant de M. Lindemann que de M. Schiktanz, qu'en nous apportant de l'information directe, et malgré les procédés d'exposition, ni l'un ni l'autre n'a travaillé en vain.

A. Wilmart.

F. Savio, S. J. *La questione di papa Liberio.* Rome, Pustet, 1907. In-16, 218 p.

Ce livre se présente dès les premières lignes comme un vrai plaidoyer en faveur de l'orthodoxie parfaite du Pape Libère. On sait que, outre le récit de Sozomène, les témoignages les plus sérieux contre ce Pape sont ceux de saint Athanase et de saint Jérôme. Le P. Savio s'efforce d'en atténuer la portée : saint Athanase, pense-t-il, peut avoir écrit au sujet de Libère quelque chose de semblable à la phrase bien connue : « *Porro Liberius extorris factus*, etc. », mais dans le texte original il aurait indiqué par un mot (*aiunt*, *dicunt*) qu'il rapportait simplement l'opinion d'autrui, les bruits répandus par les Ariens. La Chronique de saint Jérôme et le « *De viris illustribus* » seraient interpolés La Chronique aurait probablement été corrompue par les Lucifériens ; l'hypothèse de l'interpolation est confirmée par le fait que la Chronique de saint Prosper, dépendante de saint Jérôme, omet la phrase accusatrice. Que si cependant on veut maintenir l'authenticité de ce passage, on pourrait soutenir que saint Jérôme a été influencé par saint Athanase ou par les lettres pseudo-libériennes ; d'ailleurs lui-même aurait dans la suite effacé ces lignes dans sa Chronique.

Du récit de Sozomène, s'il est véridique, il résulterait tout au plus que Libère a signé une formule d'où le terme ὁμοούσιος était exclu, mais qui n'affirmait pas explicitement l'erreur. Cependant, comme le P. Savio l'observe avec raison, dans les circonstances où l'on se trouvait, l'omission de ce terme était et devait être considérée comme une vraie capitulation et une désapprobation formelle des Nicéens et surtout de saint Athanase.

Mais Libère a-t-il accepté cette capitulation ? A-t-il signé la troisième formule de Scrinium ? En d'autres termes, le récit de Sozomène mérite-t-il créance ?

L'auteur ne le pense pas et pour étayer son opinion il invoque la dépendance de Sozomène vis-à-vis de l'arien Philostorge et s'efforce de découvrir les véritables motifs qui poussèrent Constance à permettre le retour du Pape à Rome : ces motifs furent les suppliques des évêques occidentaux appuyés par Basile d'Ancyre dans des vues plus ou moins droites. Ces deux arguments ne nous paraissent guère convaincants. Le P. Savio s'appuie ensuite sur l'enthousiasme des Romains au retour de Libère et sur le silence de la plupart des contemporains touchant une défaillance de la part du Pape ; il insiste sur l'opposition que Libère fit aux décrets du Concile de Rimini, opposition qui lui valut l'honneur d'un second exil. Enfin son attitude à l'égard des Semi-Ariens, lorsqu'en 366 il les admit à la communion de l'Église romaine, semble bien montrer que lui-même n'avait jamais faibli dans la foi ; aurait-il osé leur reprocher d'avoir rejeté la foi de Nicée, si ce reproche avait pu lui être justement retourné ?

Cette partie où l'auteur accumule les indices en faveur de Libère est généralement bien conduite. Il n'en est pas moins vrai que les témoignages contraires ne sont pas suffisamment écartés, et par conséquent il reste toujours douteux si Libère s'est rendu coupable, non pas d'une adhésion formelle à l'hérésie, ce qui n'est pas en question, mais d'une faiblesse bien répréhensible chez le gardien officiel de la foi de l'Église. A notre avis, le P. Savio a eu le tort d'entreprendre son œuvre, non pas avec l'intention d'examiner d'un esprit calme et serein toutes les pièces du procès, mais dans le but de prouver coûte que coûte la thèse énoncée dès le début : Libère fut la malheureuse victime de la calomnie (p. 11). L'avocat a nui à l'historien.

Ce volume appartient à la collection « *Fede e Scienza* » et est d'un caractère plutôt vulgarisateur ; certains passages cependant ont une allure vraiment scientifique, tel celui où l'auteur prouve longuement l'inauthenticité de la lettre *Studens paci* et des trois autres épitres pseudo-libériennes. Dès lors pourquoi ne pas nous donner la bibliographie complète de la question ?

Un mot pour finir sur le fameux éloge métrique *quam Domino*. Le P. Savio semble bien affirmatif pour l'identifier avec l'épitaphe de Libère. En effet, si on les considère de près, les arguments invoqués en faveur de cette identification ne sont pas tellement forts. L'expression « *fides nicaena* » ne dénote pas nécessairement le IV^e^ siècle, puisqu'elle réapparaît à la 4^e^ session du concile de Chalcédoine, en 451. Des mots « *Per Patris et Filii nomen* » on veut conclure que l'éloge est antérieur aux controverses sur la divinité du Saint-Esprit. En fait il n'y a là aucun élément pour déterminer la date, car si déjà en 358, dans sa lettre à Sérapion, saint Athanase publie explicitement la divinité du Saint-Esprit, bien longtemps après Nicée, des poètes et autres écrivains continuent à en omettre la mention explicite : qu'il suffise de citer Prudentius Clemens, Sedulius, Nicetius de Trèves, Paulin de Nole, Grégoire de Tours (Cf. Funck, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, Paderborn, 1897, t. I, p. 391-420).

On pourrait faire des observations analogues sur la plupart des autres arguments. Étant donné d'ailleurs les difficultés qu'on oppose à cette thèse, il n'est pas prudent de mettre l'éloge métrique à la base d'une dissertation sur le Pape Libère, comme l'a fait le P. Savio.

G. Rasneur.

Χρυσοστομικα. *Studi e ricerche intorno a S. Giovanni Crisostomo a cura del comitato per il XV^o^ centenario della sua morte.* 407-1907. Fasc. I. Rome, Pustet, 1908. In-8, VI-242 p. F. 10.

A l'occasion du XV^e^ centenaire de S. Jean Chrysostome, un comité s'est constitué à Rome pour la publication d'un recueil de travaux scientifiques et autres ayant rapport aux saint Docteur. Ces travaux,

provenant de différentes plumes, sont ou seront édités en trois fascicules, dont le premier, qui vient de paraître, traite de questions d'ordre moral et littéraire ; le second traitera de la liturgie et le troisième du culte, des reliques, de l'hcortologie, de l'hymnographie et de l'iconographie chrysostomienne.

Le 1er fascicule contient 11 articles.

I. M. N. Turchi ouvre la série, en nous esquissant *La figura morale di San Giovanni Crisostomo* (p. 1-34). Cet essai écrit dans une langue fleurie et de saveur italienne est précédé d'un portrait de l'état religieux, politique et social du IVe-Ve siècle, ou plutôt de la Syrie et spécialement d'Antioche (p. 1-16) et d'un résumé de la vie du saint (p. 16-24). Ensuite l'auteur donne un exposé des traits moraux les plus saillants de Chrysostome, à savoir son caractère sévère, conséquent et inflexible d'une part, tendre, aimable et attrayant de l'autre.

II. E C. Butler, O. S. B. *Authorship of the Dialogus de Vita Chrysostomi*, p. 35-46. - On ne pouvait pas être mieux préparé à écrire cette étude que le savant éditeur de l'*Historia Lausiaca*. En collationnant les mss., en établissant le texte, en lisant et relisant les épreuves de cette édition de l'Histoire lausiaque, l'auteur était devenu parfaitement familier avec les moindres particularités du style et du texte de Palladius. Le résultat de sa comparaison établie entre l'Histoire Lausiaque et le Dialogue est en faveur de l'identité d'auteur, niée par Bigot (le premier éditeur du Dialogue), Tillemont et d'autres. — Dom Butler, tout en avouant que l'autorité des témoignages en faveur de l'identité n'est point décisive, et que même les caractères généraux du style et du vocabulaire ne l'auraient pas amené à reconnaître cette identité affirme cependant celle-ci pour les raisons suivantes . 1° On trouve dans les deux écrits des expressions communes très caractéristiques (l'auteur en donne onze). 2° Les deux écrits présentent à l'occasion de trois citations bibliques, les mêmes particularités ou reproduisent une forme du texte qui ne se rencontre dans aucun ms. grec connu. 3° Sur les mêmes personnes (au nombre de trois) avec lesquels leur auteur a été en relation, les deux écrits contiennent des informations de grande ressemblance. 4° Ce que le Dialogue trahit de la vie de son auteur, s'accorde parfaitement avec la vie de Palladius de Hélénopolis. 5° L'auteur du Dialogue semble très bien informé sur l'Histoire Lausiaque. — Le peu d'espace dont il disposait, n'a pas permis à dom Butler, de dire un mot des objections qu'on pourrait opposer aux arguments 1 et 3-5. (A propos du style et de la grammaire des deux écrits, D. P. Ubaldi a annoncé une étude très détaillée, dont le résultat sera d'autant plus intéressant qu'elle établira la comparaison non pas sur le texte de l'Histoire Lausiaque, mais sur le Dialogue). L'argument le plus fort, quoique non encore relevé jusqu'ici, est le deuxième. Il suffirait à lui seul à contrebalancer toute la série de difficultés qu'on a faites et qu'on pourrait faire contre l'identification. On ne peut guère en effet supposer que les deux

auteurs auraient utilisé une même rédaction grecque inconnue de l'Ecriture Sainte, ou bien que l'un aurait connu et employé l'ouvrage de l'autre. Ainsi, dans leur ensemble, les arguments de Dom Butler font pencher la balance de son côté, et, si sa thèse se vérifie définitivement, il faudra rendre hommage à la perspicacité de son œil de détective critique qui, sous les habiles déguisements d'un masque littéraire, aura su reconnaître les traits d'un vieil ami.

III. A. Amelli, O. S. B. *San Giovanni Crisostomo, anello provvidenziale tra Costantinopoli e Roma*, p. 47-59, essaie de tirer de la lettre, envoyée au Pape Innocent Ier en 404 une preuve que saint Chrysostome reconnaissait la Primauté de juridiction du Pape. Malheureusement, l'auteur n'a pas remarqué que saint Chrysostome a envoyé la même lettre aux évêques de Milan et d'Aquilée. Le texte même de la lettre ne justifie pas les conclusions qu'on en tire. Les relations de Chrysostome avec Rome ne se bornent pas d'ailleurs à cette lettre, qui n'est pas la pièce la plus importante dans cette question.

IV. Fr. Sabatini. *L'opera sociale di san Giovanni Crisostomo*, p. 61-79 est plutôt un morceau de rhétorique que d'histoire critique.

V. A. Naegele. *Chrysostomos und Libanios*, p. 81-142, traite, dans cette étude, quelque peu prolixe mais méritoire des relations de Chrysostome avec le célèbre rhéteur païen d'Antioche, dont il fut d'abord l'élève puis l'adversaire religieux et littéraire (dans De Babyla).

VI.-IX. Les quatre articles suivants sont consacrés à l'examen de certaines traductions orientales des ouvrages de saint Chrysostome. — G. Aucher. *San Giovanni Crisostomo nella letteratura armena*, p. 143-171, nous apprend que les premières traductions arméniennes furent faites à la fin du ve siècle, peut-être par le traducteur bien connu d'écrits grecs « Mampre ». — C. Bacha. *Saint Jean Chrysostome dans la littérature arabe*, p. 173-187, établit que les premières traductions arabes ne remontent pas au delà du xe siècle et ont été faites par le diacre Théodule ou Abdallah. — Aur. Palmieri. *San Giovanni Crisostomo nella letteratura russa*, p. 189-211, démontre que les premières traductions slaves ont été faites dans l'idiome bulgare aux ixe et xe siècles, au temps du célèbre Tzar Siméon. Les traductions russes proprement dites, ne datent que du xvie siècle! — Enfin Mich. Tamarati. *Saint Jean Chrysostome dans la littérature géorgienne*, p. 213-216, a été moins heureux dans ses recherches. L'époque des premières traductions géorgiennes, doit-il avouer, est tout à fait inconnue. Mais il existe dans cette langue des sermons (authentiques et apocryphes) de Chrysostome en bon nombre.

X. S. Haidacher. *Chrysostomus-Fragmente*, p. 217-234, a donné une contribution de grande valeur et de beaucoup d'intérêt. Il établit d'abord la source des « Fragments du Commentaire de Chrysostome sur Job » (PG, LXIV, 505-656) qui ne sont que des extraits d'autres écrits du Saint. En second lieu, il démontre qu'au moins 45 lettres attribuées à S. Nil (PG, LXXIX.) sont, elles aussi, des extraits de différents écrits de notre saint.

XI. Chr. Baur, O. S. B. *Der ursprüngliche Umfang des Kommentars des hl. Joh. Chrysostomus zu den Psalmen*, p. 235-242, tâche de prouver, qu'en fait, Chrysostome n'a jamais expliqué par écrit d'autres Psaumes que ceux dont nous possédons encore le commentaire.

Chr. Baur, O. S. B.

A. Dufourcq. *Étude sur les Gesta Martyrum romains.* T. II : *Le mouvement légendaire lérinien.* T. III : *Le mouvement légendaire grégorien.* Paris, Fontemoing, 1907. In-8, XI-302 et 329 p.

En 1900, M. Albert Dufourcq publiait la première partie de son étude sur les *Gesta Martyrum romains* (1). Le savant auteur y montrait qu'il y a lieu de croire que ces actes sont apocryphes, et que sur soixante-dix-sept textes, quarante cinq au moins paraissent présenter des traits certains d'une double parenté, philologique et psychologique, former ainsi un groupe homogène, constituer une unité littéraire. Ce fait trouve son expression concrète dans la réunion des gestes en un même codex : ils ont formé un véritable *Liber martyrum*. C'est ce que M. Dufourcq établissait, notamment à l'aide du témoignage de saint Grégoire le Grand et surtout en invoquant la découverte qu'il avait faite à Vienne, du passionnaire grégorien, reproduction à peine altérée du *Liber martyrum*. Quant à l'époque des *Gestes*, l'auteur montrait que, postérieurs certainement à 395 et antérieurs à 595, ils sont contemporains pour la plupart du *Liber Pontificalis* et du décret pseudodamasien *De recipiendis et non recipiendis libris* et datent comme eux de l'époque ostrogothique (fin du V^e^ siècle et commencement du VI^e^).

Depuis lors, au cours de nouvelles recherches, M. Dufourcq parvint à retrouver la tradition manuscrite du passionnaire dont saint Grégoire parlait à Eulogius. En 1905, il publia un article intitulé *Le Passionnaire occidental au VII^e^ siècle* (2), dans lequel il démontra que le *codex Augiensis XXXII*, de la bibliothèque de Karlsruhe, représente le second tome d'un passionnaire dont le *codex Monacencis 3810* forme le premier. D'après M. Dufourcq, ces deux manuscrits réunis représentent un passionnaire composé à Rome, au VII^e^ siècle. Ce passionnaire se retrouve au complet dans le *codex Palatinus 846*. Et ce dernier manuscrit à son tour est un développement du *codex Vindobo-*

(1) *Étude sur les Gesta martyrum romains* (fasc. LXXIII de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Paris, Fontemoing, 1900. In-8, VIII-441 p. [cf. RHE., t. I (1900), pp. 527-536] Ce volume doit prendre comme sous-titre : *I. Vue générale. Le mouvement légendaire ostrogothique.*

(2) Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, t. XXVI (1906), p. 27-65 [cf. RHE, t. VII (1906), pp. 940-942].

nensis 357, dont parlait l'auteur dans le premier volume de ses *Gesta Martyrum*, et qui reproduit, sans en altérer gravement la composition, le passionnaire formé à Rome, à la fin du VI^e^ siècle. Celui-ci est sans doute le passionnaire dont parle saint Grégoire, et qui devait reproduire assez fidèlement l'ensemble des *Gesta Martyrum*, le *Liber martyrum* mentionné plus haut.

Pendant que M. Dufourcq trouvait ainsi l'occasion de confirmer la thèse ingénieuse qu'il avait défendue en 1900, il préparait la publication du tome II et du tome III de ses études sur les *Gesta Martyrum*. Ces deux volumes ont paru en 1907, et portent respectivement comme sous-titre : *Le mouvement légendaire lérinien* (t. II)(1), *Le mouvement légendaire grégorien* (t. III). C'est à eux qu'est consacré le présent compte rendu.

Dans le tome I, M. Dufourcq étudiait le mouvement légendaire de l'époque ostrogothique : dans les deux présents volumes il examine les *origines* et le *développement* de ce mouvement dont il a d'abord constaté l'*existence* : il tend à montrer qu'il est solidaire de deux autres mouvements littéraires qui, respectivement, le préparent et le prolongent, le mouvement *lérinien* et le mouvement *grégorien*. Le premier serait en rapport étroit avec l'œuvre religieuse de Lérins, le second avec l'œuvre hagiographique de saint Grégoire.

Dans l'étude du « mouvement lérinien », M. Dufourcq commence par constater que la légende romaine s'est épanouie à l'époque ostrogothique (fin du V^e^, début du VI^e^ siècle) et que d'autre part le culte des martyrs, dès la fin du IV^e^ siècle, a pris l'extension la plus large. *Comment expliquer que les gestes des martyrs romains n'aient pas été rédigés dès lors? Que s'est-il passé dans ce siècle d'intervalle, qui sépare l'efflorescence des cultes de l'éclosion des textes?* Il est malheureusement difficile de déterminer ce que le V^e^ siècle représente dans l'histoire de la Légende romaine et de marquer, dans la masse des textes qui sont venus jusqu'à nous, ceux qui datent de cette époque.

Quelle méthode suit donc M. Dufourcq pour résoudre ce problème? Il rappelle d'abord que « l'hagiographie d'une ville ou d'une région est solidaire de la vie totale de cette région ou de cette ville » On fera donc bien d'étudier les légendes qui ont fleuri dans les pays, qui entourèrent Rome ou qui furent en relation avec elle au V^e^ siècle. De plus, on peut examiner dans les documents qui nous renseignent sur l'histoire de Rome à cette époque, quelles légendes et quels cultes étrangers y sont attestés Enfin, M. Dufourcq notera dans les anciens passionnaires de l'Église romaine, dont nous avons parlé plus haut, les textes non-romains qu'ils renferment. Or, de cette triple enquête il résulte que les

(1) Sur le « mouvement légendaire lérinien», M Dufourq avait déjà publié une étude *Lérins et la légende chrétienne*, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1905*, pp. 415-423 [cf. RHE., t. VI (1905), p. 940, t. VII (1906), pp. 470-471].

légendes des saints Gervais et Protais, de saint Maurice et de saint Vincent, les martyrs les plus fameux d'Italie, de Gaule et d'Espagne, étaient connues à Rome au v^e^ siècle. Il en est de même des traditions martyrologiques africaines et illyriennes (pays danubiens), et « peut-être », dit l'auteur, « en est-il encore ainsi des légendes siciliennes. » C'est donc de ces trois côtés que M. Dufourcq dirige ses recherches pour répondre aux questions posées plus haut.

L'auteur étudie d'abord en détail les légendes de saint Maurice (ch. II), des saints Gervais et Protais (ch. III), des saints Nazaire, Celse et Pontius (ch. IV). La conclusion de cet examen, d'après M. Dufourcq, c'est que l'évêque de Lyon, Eucher, a écrit l'histoire des martyrs d'Agaune ; que, de plus, il est très vraisemblable que Valérien, parent d'Eucher, a rédigé ou fait rédiger les gestes de *Pontius* ; qu'il est vraisemblable également, qu'un ami de Valérien et d'Eucher, peut-être Eusèbe de Milan, a écrit les gestes de *Nazaire*. Or Eucher et Valérien sont des Lériniens, et en étudiant la culture littéraire de ces hagiographes, leur haute situation sociale, leur effort apostolique, on s'explique leur rapprochement. Ils professent les doctrines de Lérins et ont en subi l'action. Si les hommes de Lérins ont écrit plus d'une page de la légende chrétienne (1), ils ont aussi écrit plus d'une page de la légende romaine. D'après M. Dufourcq il faut en effet rattacher à Lérins les gestes romains de *Sébastien*, une version de *Censurinus*, *Maris-Martha*, la légende du pape *Étienne*, et *Eugénie* a une origine lérinienne. Dans l'ensemble, l'auteur rattache à cette école hagiographique une série gauloise de textes *(Maurice*, *Pontius*, *Victor de Marseille)*, une série cisalpine *(Nazaire-Celse*, *Victor-Maurus*, *Nabor-Félix)*, une série romaine *(Sébastien*, *Censurinus*, *Maris-Martha*, *Étienne*, *Eugénie)*, une série de légendes apostoliques *(Mathieu*, *Simon-Jude*, *Barthélemy*, *Thomas)*. La conclusion, c'est qu'il y a eu une littérature hagiographique lérinienne, un « mouvement légendaire lérinien ».

Quelle est l'*origine* de ce mouvement? C'est en dirigeant ses recherches non plus du côté de l'Italie et de la Gaule, mais du côté de l'Espagne que M. Dufourcq croit pouvoir répondre à cette question.

Il étudie donc la légende de saint Vincent de Saragosse, et les légendes qui lui sont apparentées, textes d'Espagne et de Gaule, d'Afrique et de Rome. « Influence africaine, influence italienne, influence orientale, voilà les trois faits qui expliquent... la genèse de *Vincent;* avec la vigueur du culte rendu aux martyrs et les tendances moralistes des disciples de Cassien [de Lérins], ce sont aussi les trois faits qui expliquent la naissance de la littérature hagiographique lérinienne » (p. 155).

Connaissant l'origine du mouvement lérinien, M. Dufourcq en étu-

(1) Sur le sens précis que M. D. attache à cette expression, cf. RHE, t. VI (1905), p. 615.

die l'*issue* (ch. VII). La tradition lérinienne alliait à des théories anti-augustiniennes d'origine origéniste des tendances rigoristes en morale. Elle se transforma peu à peu vers la fin du v^e^ siècle, et au début du vi^e^, avec Césaire, elle est convertie à l'augustinisme théorique, tout en retenant ses prescriptions d'ascétisme pratique. Cette évolution doctrinale se reflète dans l'évolution de la littérature hagiographique.

Ce courant augustinien, M Dufourcq l'étudie dans les Gestes d'*Alexandre de Bergame*, de *Vitus*, d'*Euplus* (ch. VIII). Et l'examen de *Lucie* et d'*Agathe* permet de préciser nos connaissances touchant l'origine de tous ces remaniements augustiniens. M. Dufourcq pense que certaines de ces légendes pourraient bien être l'œuvre des moines scythes, qui, sous le pontificat d'Hormisdas [514-523] menèrent une si vigoureuse campagne contre la formule monophysite du Trisagion et exercèrent une influence active sur certains rédacteurs de gestes romains. Ces moines se sont adressés aux évêques d'Afrique exilés par les Vandales en Sardaigne et que l'Église romaine soutenait libéralement. Pour M. Dufourcq « les moines scythes, les exilés de Sardaigne, leurs amis gaulois et romains, voilà le groupe de rédacteurs qui *continue* l'œuvre hagiographique de Lérins », voilà le milieu où éclot l'hagiographie « augustinienne ».

Jusqu'ici, M. Dufourcq n'a examiné que les légendes d'Italie, de Gaule, d'Espagne et de Sicile : pour remplir le programme, dont nous avons parlé au début, il devait encore pousser ses investigations du côté des pays danubiens. Et de ce côté, il rencontre précisément un mouvement parallèle au mouvement légendaire lérinien. Il étudie donc l'hagiographie pannonienne dans *Cantius*, *Cantianus* et *Cantianilla*, *Quirinus*, *Florian*, *Hermogène*, *Marcien* et *Nicandre*, *Dasius*. Ces gestes ont été remaniés à Rome à l'époque ostrogothique : l'examen de ces remaniements clôt les recherches analytiques du tome II des *Gesta Martyrum*.

Les *conclusions* du tome II sont importantes et doivent être marquées ici : M. Dufourcq constate, au cours de ses recherches, trois mouvements littéraires distincts *au début* du v^e^ siècle : le mouvement *pannonien*, le mouvement *africain*, le mouvement *ambrosien*. Au premier, il rattache, d'une manière générale, les premières versions des gestes où nous lisons aujourd'hui l'histoire des martyrs du Danube. Au second, il faut rattacher les légendes de saint Vincent et d'autres saints espagnols, les gestes de Victor de Marseille, certaines traditions italiennes. Quant au mouvement ambrosien, il est formé par l'éclosion de toute une série de textes qui se réclament de saint Ambroise : *Agnès*, *Gervais-Protais*, *Cantius*, *Apollinaire*.

Ces trois mouvements légendaires représentent, selon M. Dufourcq, l'état de la littérature hagiographique latine aux environs de 400. Quant à son développement au courant du v^e^ siècle, il est dominé par le fait de l'influence de Lérins, par l'existence de l'école hagiographique lérinienne. Cette école, nous l'avons signalé plus haut, se rat-

tache à l'hagiographie africaine, et à l'hagiographie orientale. Plus précisément, M. Dufourcq tend à la regarder comme la continuation du mouvement *ambrosien*. A Lérins, le semi-pélagianisme disparaît avec Cassien devant l'augustinisme. En même temps son activité hagiographique paraît diminuer et céder la place aux moines scythes et aux exilés de Sardaigne, les hagiographes « augustiniens ». Avec eux, M. Dufourcq a pénétré au cœur de l'époque ostrogothique : il a esquissé l'histoire de l'hagiographie au v[e] siècle et répondu à la question qu'il se posait au début du tome II et que nous avons reproduite plus haut. Pour finir, M. Dufourcq indique en quelques mots quelle a été l'influence de ces mouvements légendaires, *extérieurs à Rome*, sur la légende romaine. Et il conclut qu'ils ont « suscité le mouvement romain de l'époque ostrogothique » (p. 270).

Dans le tome II, M. Dufourcq recherchait les origines du mouvement romain de l'époque ostrogothique. Dans le tome III, il examine le développement de ce mouvement. Et comme l'histoire des origines est dominée par l'œuvre de Lérins, celle du développement ou des conséquences de la littérature légendaire ostrogothique semble pouvoir se grouper autour de l'activité hagiographique de saint Grégoire le Grand.

Le mouvement légendaire, qui s'exprime dans les *Gesta Martyrum* romains de l'époque ostrogothique, se prolonge au temps de l'exarchat de Ravenne et de la conquête lombarde. M. Dufourcq l'étudie consécutivement dans les traditions de la campagne romaine (*Alexandre*, *Hedestus*, *Agapet*), dans celles d'Ombrie (*Valentin*, *Concordius*, *Constantius* et *Anthime*, les douze Syriens, *Sabin*, *Grégoire*, *Félix*, *Pontien* et *Vincent*, *Emilianus*, *Terentianus*, *Cassien*, *Firmina*, *Secundus*, *Crescentius*, *Crispolitus*), dans celles de Tuscie (*Valentin*, *Gratilianus*, *Eutichius*, *Irénée*, *Donat*, *Gaudentius*, *Pergentinus*, *Domninus*), dans celles de l'Italie du Nord (*Secundus*, *Faustin* et *Jovite*, *Innocentius*), dans celles de la via Aurelia (*Torpes*, *Paulin*, *Amsanus*, *Secundianus*, *Marcianus*), dans celles de Campanie (*Félix*, *Maxime*, *Restituta*, *Ambroise*, *Marcellus*, *Apulée*). dans celles de Valérie et du Picenum (*Anatolie* et *Victoire*, *Sévère*, *Victorin* et *Séverin*).

Comme résultat de ce long pélerinage, M. Dufourcq établit que « comme c'est à l'époque ostrogothique qu'ont été écrits les plus fameux gestes des martyrs de Rome, c'est au temps de l'administration byzantine que remontent la plupart des gestes de l'Italie centrale ». Les gestes ont donc même patrie et même date que les *Dialogues* où saint Grégoire a recueilli nombre de légendes italiennes. Quels sont les rapports entre ces deux œuvres ?

M. Dufourcq établit d'abord le caractère des gestes du mouvement « grégorien ». Il note les similitudes et les différences qui les rapprochent et les distinguent des légendes du mouvement ostrogothique, et croit pouvoir indiquer trois phases dans ce mouvement légendaire « grégorien » : 1) avant Grégoire ; 2) au temps de Grégoire ; 3) après Grégoire. Pendant cette troisième période « les deux traits proprement

grégoriens s'accentuent, le type légendaire gothique se détériore, les miracles et les bizarreries se multiplient » (p. 285).

M. Dufourcq s'occupe ensuite du second terme du problème, l'œuvre hagiographique de Grégoire. L'examen de la répartition *géographique* des légendes contées par lui nous montre que la plupart sont originaires de la Campanie, de la Valérie, du Samnium et de la Tuscie. L'étude de leur répartition *chronologique* révèle qu'elles se rapportent presque toutes au VI^e^ siècle, le plus souvent à l'époque lombarde, assez souvent à l'époque gothique. Enfin, les *sources* de Grégoire dérivent toutes des tradition populaires.

De ces comparaisons il ressort qu'entre la légende qui s'exprime dans les *Dialogues* de Grégoire, et celle qui se déroule dans les *Gestes* de l'époque grégorienne, il y a d'abord une différence notable : les *Dialogues* chantent les confesseurs, les *Gestes* célèbrent les martyrs. Il y a d'autre part trois ressemblances précises : même date, mêmes racines locales, même caractère édifiant Enfin, on constate souvent entre les *Dialogues* et les *Gestes* un parallélisme frappant et des copies réciproques. La conclusion, c'est qu'*il y a une étroite solidarité entre les Gestes et les Dialogues :* ces deux séries de textes se complètent et s'éclairent l'une l'autre. Le confesseur du temps de Grégoire vaut le martyr d'autrefois. Peut-être le fin psychologue qu'est Grégoire voit-il que l'exemple des premiers sera plus profitable aux fidèles : « les épreuves qu'ont eu à surmonter ceux-ci [les confesseurs] se rapprochent davantage de celles qu'impose à chacun l'humble vie de chaque jour... Voilà par où se touchent et se rejoignent les deux œuvres du Pape illustre et des clercs obscurs, et voilà comment, se prolongeant et s'élargissant au VI^e^ et au VII^e^ siècle la légende des martyrs de Rome suscite la légende des martyrs et des confesseurs d'Italie » (p. 296).

Nous avons essayé de reproduire aussi fidèlement que possible la marche générale des démonstrations de M. Dufourcq ; entrer dans le détail de la critique analytique de chaque légende, nous ne le pouvons pas (1). Nous ne nous arrêterons pas non plus à montrer quel amas considérable de textes l'auteur a dû examiner, critiquer, comparer, quelle mine de renseignements nous offrent les innombrables notes, prodiguées au pied des pages. Ceux qui ont lu le premier volume des *Gesta Martyrum* retrouveront dans les deux tomes suivants la richesse d'information, l'étendue des recherches, la perspicacité extraordinaire de critique, les hypothèses ingénieuses, l'exposé si vivant et si clair, qui ont dû exciter leur admiration il y a huit ans.

Comme on pouvait s'y attendre, plus encore que le tome I, les tomes II et III des *Gesta Martyrum* ont soulevé des polémiques, qu'il

(1) La méthode qu'il emploie est d'ailleurs la même que dans le tome I. Dans la RHE, t. I (1900), p. 530-531, on trouvera un exposé complet de cette méthode.

suffira d'avoir signalées ici (1). Nous nous bornerons à exposer brièvement les remarques que le travail de M. Dufourcq nous a suggérées au cours de la lecture.

A propos du tome II, les rapprochements que M. Dufourcq établit entre Valérien et Eucher et les divers textes qu'il rattache à Lérins, présentés avec un appareil critique plus fourni et d'une façon moins rapide que dans *Lérins et la Légende chrétienne*, nous semblent dignes de sérieuse considération, *pris dans leur ensemble*.

Pour les détails, toutefois, nous devons faire des réserves. Les rapports que M. Dufourcq établit entre *Nazaire* et *Pontius* s'appuyent trop sur des lieux communs et demanderaient à être établis d'une façon plus solide. Le texte cité par Valérien et dont s'occupe M. Dufourcq à la page 76, est-il bien *Pontius?* En cherchant à déterminer l'auteur de *Nazaire* (p. 84), M. Dufourcq admet comme prouvé que Valérien est l'auteur de *Pontius*, et que *Pontius* ressemble à *Nazaire*, mais le point de départ de ce raisonnement est loin d'être prouvé. L'auteur, en étudiant les caractères de l'hagiographie de Lérins, constate les mêmes aspirations et la même culture chez Eusèbe, Valérien et Eucher, et en conclut qu'ils appartiennent à Lérins. Mais ces aspirations, cette culture, étaient-elles la propriété exclusive de Lérins?

La démonstration que Salvien est l'auteur de *Sébastien* est mieux étayée : ici M. Dufourcq apporte des arguments trés sérieux et corroborés par une comparaison de textes fort instructive. On ne saurait nier que, pour ce cas particulier, l'influence de Lérins se soit fait sentir. Il n'en est pas de même des raisons que M. Dufourcq apporte pour attribuer *Victor de Marseille* à Lérins : on ne peut s'empêcher de trouver la démonstration un peu rapide, et basée trop uniquement sur des lieux communs sans valeur.

De plus, le nœud de toute la question, c'est que les textes étudiés par l'auteur doivent appartenir au v^e^ siècle, sinon toute l'argumentation tombe à faux. Or, M. Dufourcq parait oublier quelquefois que cette démonstration reste à faire, pour ne s'occuper que de la comparaison des légendes entre elles L'auteur, dans ces comparaisons, rapproche souvent plusieurs traits de la version étudiée avec des « œuvres lériniennes », pour en conclure à la même provenance, mais dans plusieurs cas, on aimerait à voir mieux établi le caractère lérinien de la légende, choisie comme terme de comparaison. Nous visons surtout ici le cas d'*Eugénie* (p. 122-123).

En présence des côtés faibles de la critique analytique en certains endroits, faut-il donc rejeter la conclusion d'ensemble et se refuser à

(1 Notamment Dom Quentin, dans la *Revue Bénédictine*, 1907, pp. 537 suiv : le P. Delehaye dans les *Analecta Bollandiana*, 1908, pp. 215 et suiv. Réponse de M. Dufourcq, *Les « Gesta Martyrum »*, dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1907, pp. 608-615.

admettre l'existence d'un « mouvement légendaire lérinien » ? Nous devons à la vérité de dire que la curieuse théorie concernant la licéité de certains mensonges, enseignée à Lérins, et sur laquelle M. Dufourcq insiste avec raison, les doctrines de Salvien et de Cassien sur les martyrs, les traces de semi-pélagianisme, l'amour des martyrs si développé à Lérins, expliqueraient merveilleusement l'éclosion et les caractères de ce prétendu mouvement lérinien. De plus, l'influence de Cassien nous permettrait de comprendre et d'expliquer l'infiltration des légendes égyptiennes et orientales, visible dans les Gestes, que M. Dufourcq rattache à Lérins. Mais il faut avouer que la preuve de cette provenance et de la parenté des divers textes que l'auteur qualifie de lériniens, reste souvent à faire.

S'il est vrai que Gennadius ne souffle mot de cette école hagiographique lérinienne, il nous paraît cependant qu'une certaine influence a dû s'exercer par l'intermédiaire de ce milieu : quant à rapporter à ce « mouvement » *tous les textes* que M. Dufourcq y rattache, nous ne pouvons nous y décider : le plus souvent, il y a présomption, oui, certitude, non. Nous ne donnerons donc pas à ce mouvement toute l'ampleur, toute l'importance que M. Dufourcq lui attribue et le titre du tome II nous semble assez peu justifié (1).

A propos de l'*origine* du mouvement lérinien, on aimerait aussi à voir expliquer pourquoi les influences orientales et africaines n'ont pas agi plutôt sur Rome que sur Lérins. Sans doute, dans ce dernier centre l'amour des martyrs était particulièrement développé, mais ce prosélytisme était-il donc totalement absent de Rome ?

L'hypothèse de l'influence du patrimoine de l'Église romaine sur les rédacteurs extra-romains des Gestes, et l'attribution aux moines scythes et aux exilés de Sardaigne des remaniements « augustiniens » nous semble plus heureuse. Ici vraiment les coïncidences sont frappantes, notamment dans la comparaison avec Victor de Vita (pp. 205 et 207). Mais quel rapport M. Dufourcq voit-il entre le mouvement lérinien et l'hagiographie augustinienne ? Est-ce l'influence commune d'Afrique ou le fait que celle-ci continue celle-là ?

Dans l'étude des légendes pannoniennes, M. Dufourcq se révèle dans toute sa maîtrise : cependant on aimerait à le voir traiter un peu moins superficiellement la date de tous ces textes (2) et établir, en plusieurs endroits, la parenté des légendes sur des points de contact moins insignifiants (par exemple, *Jules* et *Quirinus*, p. 225).

Une certaine influence de Lérins, l'affirmation que ce mouvement est la continuation du mouvement ambrosien, l'influence des mouvements extra-romains sur les *Gestes* de l'époque ostrogothique, voilà ce que nous retenons avec plaisir du second volume des *Gesta Martyrum*.

(1) Le « mouvement lérinien » n'occupe d'ailleurs pas tout le ve siècle, et ne peut avoir, à notre avis, une importance assez grande pour qu'on intitule d'après lui le tome II.

(2) Par exemple, *Cantius, Anastasie, Chrysogone*.

Dans l'ensemble le tome III, consacré au « mouvement grégorien » nous semble appeler moins de réserves. Néanmoins, les rapprochements entre *Alexandre de Baccano* et *Valentin de Terni* (p. 31-32), ceux formulés à propos de *Constantin de Pérouse*, la comparaison entre les *Douze Syriens* et *Anthime* et *Alexandre de Baccano* (p 80-81), les rapprochements à propos de *Félix de Spello* (p. 103) s'inspirent, encore une fois, de lieux communs auxquels M. Dufourcq semble accorder trop d'importance. Pour l'étude des traditions d'Ombrie en général, l'auteur procède d'ailleurs assez rapidement. C'est probablement ce qui le fait affirmer d'abord, à la page 42 : « *Trois faits* sont *certains* » et développer comme suit cette proposition générale : « Il est très sûr d'abord... ; il est à *peu près certain* .. ; il est enfin *très vraisemblable*... »

Nous sera-t-il aussi permis de dire que souvent M Defourcq ne donne que le *terminus a quo* d'un texte ou d'une version, et qu'il néglige le *terminus ad quem ?* En d'autres mots, il n'est pas toujours clair que ces légendes, dans la forme qu'étudie M. Dufourq, ne peuvent être plus récentes et constituer des remaniements postérieurs. C'est que l'auteur néglige parfois l'étude des *textes*, pour ne s'attacher qu'à la *légende*.

Mais trêve de ces critiques de détail, car nous ne voudrions pas faire croire que nous partageons l'avis de ceux qui « n'admettent ni les synthèses ni la légitimité des méthodes d'analyse de l'auteur ». Si parfois M. Dufourcq « se tient trop sur les sommets au lieu de lire les textes de près », on ne peut cependant oublier que les éditions de textes qu'il a dû employer sont trop complètement dénuées de valeur pour permettre des comparaisons et qu'il ne lui restait qu'à examiner la *physionomie générale* des légendes. Il est d'ailleurs le premier à reconnaître que beaucoup d'inconnues restent, surtout pour l'explication de tous les détails d'une légende.

Au risque d'allonger ce compte rendu, signalons encore que les théories de M. Dufourcq contredisent souvent les résultats obtenus par le P. Savio dans ses études des légendes italiennes (1). Ce dernier s'en tient en général aux textes qui existent : M. Dufourcq, au contraire, est souvent amené, et à raison croyons-nous, à supposer l'existence de textes disparus Il est regrettable que l'auteur n'ait pas eu l'occasion de prendre connaissance du savant travail de Dom Quentin sur *Les martyrologes historiques du moyen âge*. Dans ce travail, le calendrier populaire, que M. Dufourcq, d'accord en cela avec les idées courantes, datait du VII^e^ siècle et qu'il fait souvent intervenir dans le débat (2), est dénoncé comme un faux du IX^e^ siècle, dû à Adon.

Pour conclure, si les théories développées dans les tomes II et III

(1) Par exemple, à propos de *Faustin* et *Jovite* et *Innocent de Tortone*.

(2) Par exemple, aux pages 99, 102, 146, 174, 185, 233, 250, 254, 263, 264, 265, 271, 521-522 du tome III.

semblent quelquefois plus discutables que la thèse exposée dans le tome I, nous ne croyons pas qu'il faut jeter la pierre à M. Dufourcq, parce que, le premier à sonder une mer inexplorée, il n'a pas toujours rencontré le roc.

Félicitons-le plutôt d'avoir jeté la sonde et exprimons l'espoir de voir paraître sous peu les autres volumes (1) que nous promet le sagace et brillant historien de la légende chrétienne.

L. Van der Essen.

André Baudrillart. *Saint Séverin*, apôtre du Norique. (Collection « Les Saints ».) Paris, Lecoffre-Gabalda, 1908. In-12, 212 p. F. 2.

La collection des *saints* de la librairie Lecoffre vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui n'est pas un de ceux qui lui feront le moins honneur : *Saint Séverin*, apôtre du Norique (453-482). Le nom de saint Séverin est bien connu, mais sa vie l'est beaucoup moins, et elle est pourtant très digne de l'être. Saint Séverin est une des plus curieuses et attachantes figures de l'Empire romain finissant. On l'a appelé l'« apôtre du Norique » ; le terme est inexact, puisque la province de Norique était chrétienne avant qu'il y vînt, mais il rappelle la grande œuvre qu'il y accomplit Au moment où la puissance romaine s'effondrait, où les habitants des provinces éloignées du centre se voyaient abandonnés à eux-mêmes et restaient presque sans secours contre les attaques des barbares, Séverin parut dans le Norique, et, sans autre mandat que la mission toute intérieure que sa conscience sentait tenir de Dieu, sans nul pouvoir spécial conféré par l'Église ou par l'État, il rendit confiance aux populations en les excitant à compter à la fois sur elles-mêmes et sur Dieu, les groupa pour la défense, les organisa pour la lutte contre les maux de toutes sortes qui fondaient sur eux : invasion, maladie, famines, démoralisation, leur fournit les moyens de se maintenir encore plusieurs années dans la contrée et prépara leur salut pour le moment où la vie risqua de leur y devenir tout à fait impossible. On peut dire que pendant près de trente ans Séverin gouverna le Norique ; mais ce fut un gouvernement tout spirituel, dont l'autorité ne s'imposait que par sa force morale et les dons extraordinaires de celui qui l'exerçait. Non seulement il n'était pas un fonctionnaire de l'Empire, mais il n'avait aucun rang dans la hiérarchie ecclésiastique : il n'était pas évêque, pas même prêtre, il fonda seulement différentes communautés de moines qui l'aidaient dans son

(1) Le tome IV *(La légende romaine et la légende manichéenne)* et le tome V *(La légende romaine et la légende grecque)* sont sous presse ; le tome VI *(Les collections)* paraîtra, semble-t-il, en 1908.

apostolat en même temps social et religieux. Ce fut son prestige personnel qui fit toute l'efficacité de son action, action qui atteignit, avec les Romains, les barbares eux-mêmes.

Raconter cette vie singulière et féconde est une tâche relativement aisée, car tout ou presque tout ce que nous savons d'elle provient d'un source unique et sûre : la relation d'un disciple direct, successeur du Saint à la tête de sa communauté religieuse, l'abbé Eugippe. Toutefois la mise en œuvre de cette relation ne va pas sans difficultés : pittoresque et animée, elle est aussi quelque peu confuse et l'on n'arrive pas sans effort à y introduire de l'ordre et à en tirer un récit qui se suive de satisfaisante façon. M. Baudrillart n'en a que plus de mérite à y avoir si bien réussi. Il a ordonné d'une manière très heureuse la biographie mal composée de l'abbé Eugippe : après avoir établi la date de l'arrivée de saint Séverin en Norique et s'être arrêté, comme il était inévitable, devant le mystère de sa personnalité, car nul ne perça jamais le secret qui entourait son origine, il le suit dans ses premières prédications, ses premiers succès de réorganisateur, et nous le montre fondant les monastères où ses auxiliaires se recruteront. Ensuite vient une étude de l'homme intérieur, après laquelle se place celle de ses rapports avec les Romains et avec les barbares, païens ou le plus souvent ariens. Nous assistons enfin aux dernières années du Saint et aux évènements qui se produisent après sa mort : pillage du principal monastère, désolation de la province de Norique, exode final de ses habitants en Italie, triomphe posthume de Séverin qui avait prophétisé leur salut et dont les reliques, transportées en grande pompe jusqu'à Naples, opèrent de nombreux miracles. M. Baudrillart a incontestablement tiré le meilleur parti des matériaux de bonne qualité, mais disposés sans art, qu'il avait sous la main.

Mais il a eu d'autres mérites : il s'est résigné à ne pas ajouter à ses matériaux et à ne pas suppléer de temps en temps à la pauvreté de l'information par cette richesse surabondante d'imagination qui a jeté sur la littérature hagiographique un discrédit dont elle ne s'est pas encore relevée. A peine si, une ou deux fois, il s'est laissé aller à des conjectures que le texte n'autorise pas. Pourquoi, par exemple, vouloir faire d'un des moines de saint Séverin, nommé Ursus, un barbare converti ? Le cas serait intéressant, sans être exceptionnel; mais sa réalité n'est rien moins que prouvée.

Il est très rare que M. Baudrillart ait ainsi cherché à extraire de ses documents ce qu'ils ne contenaient pas. Plus d'une fois au contraire il a su ne pas accepter tout ce qu'ils paraissaient dire, en éliminant dans une juste mesure le merveilleux excessif dont ils sont remplis. On est surpris et un peu inquiet du nombre de miracles attribués à Séverin par l'abbé Eugippe; la moitié peut-être des anecdotes que celui-ci nous a conservées mettent en scène le pouvoir miraculeux du Saint. M. Baudrillart n'a pas craint de dire que ses prophéties s'expliquaient sans doute parfois par la supériorité de ses informations et ses

cures par celle de ses connaissances scientifiques, qui, même médiocres, pouvaient, dans un milieu barbare ou à demi-barbare, passer pour surnaturelles. Cette mise au point était utile. Les gens qui trouvent qu'il n'y a jamais assez de prodiges dans les vies de Saints la reprocheront peut-être à l'auteur, peut-être leur semblera-t-il, en dépit du nom qu'il porte, un esprit téméraire et dangereux. Mais nous devons lui savoir gré d'avoir su détruire, en atténuant discrètement leur caractère trop merveilleux, la seule objection qu'il était possible d'élever contre la valeur historique des récits d'Eugippe. Il a fait œuvre de critique respectueux et avisé ; s'il faut aujourd'hui du courage pour cela, félicitons-le d'en avoir eu. JACQUES ZEILLER.

J. VON WALTER. *Die ersten Wanderprediger Frankreichs*. Studien zur Geschichte des Mönchtums. Nouv. sér. Leipzig, G. Böhme, 1906. In-8, 182 p. M. 4,80.

On peut répéter de la seconde partie de ces études, ce qui a été dit de la première : chaque monographie constitue une étude solide, consciencieuse et vraiment intéressante. La concision ne nuit nullement à la clarté. Nous citerions volontiers comme exemple la critique de la *vita* de Bernard de Thiron par Gaufredus Grossus. Grâce à une analyse minutieuse, M. von Walter est parvenu à établir la juste valeur de ce document, dont l'authenticité n'avait jamais été contestée.

Malgré les critiques faites, à ce sujet, à son étude sur Robert d'Arbrissel, l'auteur a suivi la même méthode. Elle consiste à étudier dans un chapitre particulier, chaque personnage. On y trouve d'abord l'examen critique des sources ; tel est du moins le procédé pour Bernard de Thiron (chap. I) et Vital de Savigny (chap. II). Pour Girald de Salles (chap. III), il mêle la critique à l'étude même ; pour Norbert de Xanten (chap. IV) et Henri de Lausanne (chap. V), il se contente de quelques notes.

Après avoir achevé chaque fois ce travail de critique, M. von Walter entreprend de nous faire connaître, dans les mêmes chapitres, ces moines, réformateurs de la vie religieuse et chrétienne. On comprend aisément l'importance de cette étude, si l'on envisage le mouvement qui y est signalé, dans ses relations avec l'histoire du monachisme en général. Les fondations érémitiques de Thiron, de Savigny, etc. présentent l'intérêt que les AA. SS. (14 avril) avaient déjà reconnu aux Congrégations bénédictines fondées au XI^e^ siècle. Quoique isolées, leur nombre indique une tendance ; ces réformateurs avaient naturellement des relations entre eux. M. von Walter rappelle celles qui existaient entre Robert d'Arbrissel, Robert de Savigny et Bernard de Thiron (p. 83).

Nous voudrions relever encore la question de la prédication. C'est bien comme « prédicateurs ambulants » que ces réformateurs nous sont présentés. Y avait-il une mission apostolique, oui ou non? L'auteur qui se pose cette question pour Bernard de Thiron, par exemple (p. 52 sq.), incline vers la négative. Les franciscanisants feront leur profit de cette étude sur des ermites, qui, par leur vie ascétique calquée sur la vie pauvre de Jésus-Christ, et surtout par leur vie active et apostolique, offrent de nombreuses ressemblances avec le réformateur de l'Ombrie, au siècle suivant.

Le VI[e] et dernier chapitre est une synthèse du mouvement qui a été analysé antérieurement. Quelle en a été l'origine? — Les prédicateurs ambulants embrassèrent la vie anachorétique pour échapper à la corruption générale. — Causé par le rigorisme ascétique même de l'Eglise contemporaine (1095-1145), ce dévergondage des mœurs avait été à peine enrayé en France par la réforme grégorienne. Et voilà que des hommes puisant leur idéal dans la vie du Christ, se levèrent pour stigmatiser la dépravation des clercs, des moines, des moniales et du peuple Ce n'est donc pas, dit l'auteur dans les exemples donnés par l'Italie, ni dans l'apostolat entrepris par les Cathares, mais dans le désir et la volonté décidée de plusieurs hommes, pris séparément, qu'il faut voir la cause de ce mouvement de réforme.

Tout en reconnaissant le caractère essentiellement local de ce mouvement, on peut se demander s'il n'y a pas eu une influence externe? Le Concile de Nîmes, tenu en 1099, n'aurait-il pas eu pour résultat d'inspirer ces moines et de leur dicter une action d'ensemble? (Voir p. 158.)

Sans doute, la question n'est pas épuisée, mais il n'en reste pas moins vrai que le travail de M. von Walter constitue une contribution bien appréciable à l'histoire religieuse et sociale du moyen âge.

P. Remy De Smedt, O. Cap.

Bernard Monod *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe I[er]*. (1099-1108). (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences historiques et philologiques. Fasc. 164.) Paris, Champion, 1907. In-8, XXVII-163 p. F. 6.

La simple lecture du titre de cette dissertation nous en révèle l'intérêt; si Pascal II nous est bien connu dans ses relations avec l'Empire, nous ignorions encore ses rapports avec la France. Aussi nous nous félicitons de l'heureuse inspiration qui a guidé M. Bernard Monod dans le choix de cette thèse, qui lui valut, à l'École des Chartes, le diplôme d'archiviste-paléographe. Les ouvrages spéciaux faisant défaut, nous avons ici une étude de toute première main. L'auteur a utilisé les

documents imprimés, dont il a complété les renseignements en recourant à de nombreux dépôts d'archives, énumérés dans la préface (p. XI). Cette étude a donc le mérite de l'originalité ; elle a en outre une importance exceptionnelle : non seulement elle traite l'histoire des rapports de l'Église et de l'Etat en France, mais elle touche à la querelle des Investitures, aux origines de l'Eglise gallicane et à l'histoire du droit canonique. Elle se divise en deux parties : la première nous fait assister aux relations directes qu'eut Pascal II avec la France, soit en personne, soit par l'intermédiaire de ses légats ; la seconde expose l'organisation de l'Église de France, et en décrit les grandes institutions, qui ont mis nécessairement en contact le Pape et le roi. Cette division a amené sans doute quelques redites, mais elle a l'avantage de nous étaler la question dans toute son ampleur.

Il serait malaisé de donner en quelques lignes le résumé de cette savante étude. Elle est formée d'un ensemble de faits juridiques groupés en vue de déterminer l'attitude respective du Pape et du roi ou la situation de l'Église de France au seuil du XIIe siècle. D'ailleurs, outre la table des matières, une table alphabétique de 20 pages fait aisément juger de l'abondance des renseignements qui s'y trouvent. La seconde partie eût été, nous semble-t-il, plus complète, si elle avait parlé des bénéfices inférieurs, occupés par les séculiers. Nous avons aussi relevé quelques détails peu précis sur des points de théologie ou de droit, tels que le pouvoir d'ordre, la hiérarchie catholique, la consécration épiscopale, que l'auteur semble confondre avec l'institution canonique.

M. Monod s'est moins attardé à nous esquisser la figure du roi que celle du Pontife. Il ne cache pas cependant ses sympathies pour Philippe I. Sans doute, il ne méconnaît pas ses défauts, mais il voit en lui un souverain éclairé et énergique, voulant la grandeur et l'indépendance de son pays. Le héros de l'auteur, c'est Pascal II. Il y a dans l'histoire du monde des physionomies difficiles à caractériser : hommes publics, mêlés aux controverses les plus passionnantes, ils sortent de la lutte difficilement appréciables et diversement appréciés. Tel est Pascal II. Succédant à Grégoire VII et à Urbain II, il se trouvait nécessairement mêlé aux grandes querelles engagées entre le pouvoir spirituel et le pouvoir civil. Sa politique fut différente de celle de ses prédécesseurs, spécialement vis-à-vis de la France, mais il avait les mêmes idées sur la grandeur de l'Église et la place qu'elle doit occuper dans le monde. Généralement les historiens l'accusent de faiblesse ; M. Monod voit en lui un génie profond et habile, faisant au roi de multiples concessions et s'assurant par ce moyen un puissant allié contre l'Allemagne ainsi qu'une situation favorable en France. Le jeune auteur, nous semble-t-il, s'est fort enthousiasmé pour son héros. « C'est au résultat, dit-il, qu'il faut juger les œuvres. » Nous ne nierons pas *à priori* les qualités diplomatiques de Pascal, mais toutes les concessions, il paraît les faire plutôt par faiblesse que par génie ;

son attitude est faible dans l'affaire de Norgaud, quand il désavoue ses légats, lors du sacre de Gaudri, quand il relève le roi de l'excommunication et en d autres circonstances où la diplomatie n'avait rien à gagner. Une autre hypothèse nous paraît aussi probable pour expliquer le succès de Pascal en France. Les intérêts du roi n'exigeaient-ils pas des ménagements à l'égard du Pontife, qui s'opposait moins énergiquement à ses débordements et dont l'influence pouvait servir à amoindrir l'empire, rival toujours redoutable?

Il n'en reste pas moins vrai que la thèse de M. Monod comble heureusement une lacune de l'histoire ecclésiastique de France. Elle fait honneur à l'esprit scientifique de son auteur, trop prématurément enlevé à l'affection de son père et au monde savant.

P. Demeuldre.

P. M. Baumgarten. *Aus Kanzlei und Kammer. Erörterungen zur kurialen Hof- und Verwaltungsgeschichte im XIII., XIV. und XV. Jahrhundert. Bullatores, Taxatores domorum. Cursores.* Fribourg-en-Br., Herder, 1907. In-8, xviii-412 p. M. 20.

Th. Schrader. *Die Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten in Avignon 1338 bis 1355.* Hambourg et Leipzig, Voss, 1907. In-8, cxi-156 p. M. 6.

A part quelques renseignements fournis par Moroni dans son *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica* et les diplomatistes, nous ne possédions que très peu de détails sur le fonctionnement d'un des services très importants de la chancellerie apostolique, celui du scellement des bulles originales. C'est l'historique de ce service que nous présente Mgr Baumgarten pour les xiii^e^, xiv^e^ et xv^e^ siècles. A la vérité, il ne faut point chercher dans son ouvrage une histoire complète et définitive; on y trouvera plutôt une suite de réflexions intéressantes, suggérées par le rapprochement judicieux de textes déjà imprimés ou recueillis aux Archives Vaticanes et ayant pour caractéristique d'être des hypothèses ingénieuses sans doute, mais toujours à la merci de la découverte d'un nouveau document ou d'une interprétation différente.

Les scelleurs des bulles apostoliques sont désignés dans les textes par les termes *bullarii*, *bullatores*, *fratres de bulla* ou *de plumbo*, *plumbatores*, etc. Leur nombre varia de un sous Innocent III à deux à partir de Boniface VIII jusqu'au xvi^e^ siècle. Exceptionnellement on en compte trois au xiv^e^ siècle. La liste de ces fonctionnaires, qu'il est possible de dresser dès Jean XXII, montre que, sauf sous Grégoire XII, ils furent choisis parmi des frères convers Cisterciens, qui pour la

plupart, avant leur entrée en charge, occupèrent à la cour pontificale des postes de confiance d'un rang inférieur, tels que ceux d'aumônier, de bouteillier... A partir de Sixte-Quint on leur substitua des laïques ou des prélats séculiers.

A la fin du XIII^e^ siècle les bureaux du sceau, ce que l'on appelait *bullaria*, *officium bulle* ou *bullarie*, étaient situés à Rome près du palais du Latran. Quand le pape voyageait, les scelleurs se transportaient à sa suite et étaient défrayés de tous les frais de route, y compris le prix du logement, lorsque celui-ci n'était pas offert gratuitement aux curiaux par les villes qu'ils traversaient. Quand le Saint-Siège eut transporté sa résidence à Avignon, les bureaux du sceau furent installés hors du palais pontifical, sur la paroisse Saint-Symphorien, dans un corps de logis dont le loyer était acquitté par la Chambre Apostolique. Après le retour de Martin V à Rome, ils furent établis au Vatican d'où ils furent transférés en 1467 sur la place Saint-Marc et de là au palais de la Chancellerie.

Les *bullatores*, qui étaient pris parmi des gens ne sachant ni lire, ni écrire, ni parler latin, employaient comme scribes des clercs lettrés. Certains de ces clercs, au XV^e^ siècle, commirent de graves abus : ils ne délivrèrent pas des bulles aux intéressés, firent payer des taxes supérieures au tarif officiel et même fabriquèrent des faux. Vainement Martin V tenta de les supprimer. Les Papes qui lui succédèrent se contentèrent de limiter le plus possible leur nombre. En plus de ces clercs, un nombreux personnel était nécessaire aux *bullatores* : il comprenait un cuisinier, des écuyers qui allaient quérir le plomb chez les marchands, des garçons de bureau, des serviteurs privés.

Les scelleurs de bulles étaient nommés directement par le Pape. A l'exception des autres employés de la cour pontificale, ils ne tenaient ni du Camérier ni du Trésorier leur titre de nomination, ne prêtaient pas serment entre leurs mains et ne recevaient pas d'eux l'investiture. Ils dépendaient directement du Pape. Au début du XV^e^ siècle, ils perdirent leurs privilèges et relevèrent du Camérier. Nommés à vie, en cas de maladie ou par suite de l'âge, ils veillaient à leur propre remplacement et touchaient une indemnité. En cas d'indignité ou d'incapacité, ils étaient mis à la retraite avec une pension légère S'étaient-ils rendus coupables d'un grave délit, ils perdaient le droit à la retraite et étaient réintégrés dans leur monastère d'origine.

Mgr Baumgarten (chap. V) s'étend longuement sur le matériel nécessaire aux *bullatores*, comme le parchemin, la soie, le plomb, le fer, etc. ; il parle d'une « machine » à frapper les sceaux de plomb des effigies des apôtres et du nom du Pape régnant, sans réussir à nous la décrire clairement. Pourtant, depuis longtemps déjà l'on sait — et les documents qu'il cite ne servent qu'à le confirmer — que les scelleurs usaient d'une pince aux deux branches de laquelle étaient fixées deux matrices.

Dès que le Pape régnant était en péril de mort, la chancellerie et le

bureau du sceau se hâtaient d'expédier les affaires en cours, car, à son décès, les deux services étaient fermés. Dans cette occurrence les *bullatores* remettaient au vice-chancelier les matrices dont l'une — celle qui portait le nom du défunt — était martelée ou brisée, et l'autre — sur laquelle étaient gravées les têtes des apôtres Pierre et Paul — était confiée au Camérier. Cette dernière servait à sceller l'une des faces du sceau qui était appendu aux bulles expédiées entre le jour de l'élection d'un nouveau pape et celui de son couronnement, qui pour cette raison étaient appelées demi-bulles, bulles défectives ou bulles blanches. Il semble qu'Innocent III ait introduit l'emploi des demi-bulles Le formulaire des demi-bulles différait légèrement de celui des bulles *entières* : dans la suscription, le nom du Pape était suivi de celui d'*electus* ; dans les clauses finales figurait la mention *nec mireris*, ou suivant le cas *nec miretur*, *nec miremini*, etc. ; la date partait du jour de l'élection, *suscepti a nobis*. Contrairement à l'usage observé jusque-là, Boniface VIII, Clément V et Benoît XI se servirent de bulles *entières* avant leur couronnement. Jean XXII rétablit l'ancienne coutume, et ses successeurs jusqu'au XVI^e^ siècle imitèrent son exemple.

Trois jours de la semaine, après l'heure de fermeture des bureaux de la chancellerie, un des *bullatores* se rendait à celle-ci, y prenait les actes à sceller, les renfermait dans un sac et les faisait transporter par un serviteur jusqu'au bureau du sceau. Là, on les renfermait dans une caisse et on les scellait suivant qu'ils étaient plus ou moins pressés. Le mode de scellement des lettres pontificales variait selon qu'elles étaient closes, patentes ou gracieuses. Pour distinguer celles qui devaient être scellées sur lac de soie de celles qui devaient l'être sur chanvre, les scribes remplissaient totalement ou non de rouge la lettre initiale du nom du Pape régnant. Il convient aussi de remarquer que le repli est l'œuvre du *grossator* et non du *bullator*.

Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, les *bullatores* délivraient eux-mêmes les bulles scellées aux destinataires, sauf aux grands personnages qui les faisaient prendre par des gens de leur entourage connus de la cour pontificale. Quelquefois on se servait de l'intermédiaire d'évêques venus pour effectuer leurs visites *ad limina*, de personnes de confiance, très rarement de femmes. A partir du XIII^e^ siècle, une classe d'employés augmente chaque jour d'importance à mesure que s'accroît l'activité de la chancellerie ; c'est celle des courriers, appelés les uns courriers à cheval parce qu'ils étaient envoyés au loin, les autres courriers à pied parce qu'ils étaient surtout destinés, quoique non exclusivement, au service intérieur de la cour. Les uns comme les autres recevaient un enseignement spécial dans une *schola* dirigée par le *maître des courriers* et jouissaient de certains privilèges. Lorsqu'ils étaient en route, ils avaient droit de gîte partout où ils passaient : mais, il leur était expressément défendu de demander ou d'accepter aucun pourboire. C'étaient eux qui donnaient connaissance aux divers évêques d'une

province d'une lettre encyclique : après quoi ils en remettaient un exemplaire à chaque métropolitain. Dans certains cas, ils affichaient aux portes des églises les sentences rendues par le Saint-Siège. En dehors de ces occupations, ils veillaient au transport des prisonniers à la cour pontificale, fournissaient à la Chambre Apostolique des denrées de toutes sortes ou transmettaient les fonds recueillis par les collecteurs.

A l'occasion des habitations occupées par les scelleurs des bulles apostoliques, Mgr Baumgarten parle longuement des *taxatores domorum*, c'est-à-dire des gens qui fixaient le tarif des loyers des maisons louées par les curiaux, assignaient à chacun l'appartement qui lui revenait et tranchaient les différends qui éclataient entre propriétaires et locataires. Ceux-ci n'étaient jamais sûrs de ne pas être délogés de la demeure qu'ils occupaient. Les *taxatores* pouvaient leur ordonner de déguerpir et disposaient entièrement de leurs habitations. De ce grave inconvénient, qu'eurent à déplorer les envoyés de la ville de Hambourg, on était exempté par un privilège personnel (1).

Le livre de M. Schrader concerne encore la cour pontificale, plus spécialement celle d'Avignon. A la suite du transfert à Brême de l'archevêché de Hambourg, le chapitre de l'église cathédrale de cette ville conserva certains droits épiscopaux et s'en montra même fort jaloux. Entré en conflit avec les bourgeois de Hambourg à propos de ses pouvoirs de juridiction, il émigra à Lübeck, lança l'interdit contre la cité et frappa d'excommunication les membres du conseil et leur famille. Un procès fut introduit en cour d'Avignon vers 1337 et ne se termina qu'en 1355 par une transaction à l'amiable. Pour soutenir leur procès, les Hambourgeois maintinrent à Avignon une ambassade dont le chef entretenait avec eux une correspondance suivie. De cette ambassade les Archives d'État de Hambourg ont conservé les livres de dépenses de 1338 à 1348 et de 1353 à 1355. Ce sont eux que publie l'auteur après les avoir fait précéder d'une introduction substantielle. A vrai dire, nous ne sommes que très peu renseignés sur la marche du procès en cour d'Avignon, et le chapitre consacré par l'auteur à la description des services qui s'y pressaient est tout-à-fait insuffisant. Il eût fallu consulter les nombreux travaux allemands relatifs à des sujets du même genre. Par contre, M. Schrader s'étend avec plaisir sur ce que j'appellerai les alentours du procès. Très intéressantes

(1) Signalons quelques corrections : p. 77, il faut lire pictavien ; p. 29, Davini ; p. 97, Tardivi ; p. 232, Artigiis ; p 244, Ageduno ; p. 221, frusta, etc .. — P. 284, il eût été bon de signaler la date que j'ai proposée pour la constitution *Cum Matthaeus* (cfr ma *Fiscalité pontificale* .. p. 136). De même, Mgr Baumgarten ne semble pas connaître les lignes que j'ai consacrées aux courriers (*op. cit.*, p. 8 et 9). Il trouvera aussi déjà imprimées dans mon livre (p. 231) les instructions données à Arnaud Aubert par Urbain V, qu'il cite en quelques endroits de son livre.

sont ses remarques sur le mode de transfert de l'argent de Hambourg à Avignon. Au lieu de tirer une lettre de change directement sur une maison de banque d'Avignon, les Hambourgeois s'adressaient à des banquiers de Bruges qui correspondaient avec des représentants des grandes banques italiennes attachés à la cour pontificale. En homme pratique, l'un des chefs de l'ambassade, Heinrich Bucglant, prêta maintes fois de l'argent, à un taux très élevé, à des personnes que le prix de la vie à Avignon mettait dans la gêne. Son train de maison était considérable : il avait un nombreux personnel, offrait des dîners ou des présents à des curiaux, employait des procureurs, des avocats et des notaires, et payait jusqu'à trente florins le loyer de sa maison. Il se trouvait à Avignon au moment où la ville fut décimée par la peste noire en 1348 : ce qui fournit à M. Schrader l'occasion d'un bon chapitre. Les comptes des ambassadeurs hambourgeois sont publiés avec soin, mais ils auraient gagné à être annotés plus copieusement.

G. Mollat.

Emil Göller. *Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V. Die päpstliche Pönitentiarie bis Eugen IV.* 1e partie. *Darstellung.* 2e partie. *Quellen.* (Bibliothek des Kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. IV.) Rome, Loescher et Cie, 1907. In-8, XIV-278 et 189 p. M. 15.

Jusqu'à présent la Pénitencerie n'avait pas encore eu son historien ; çà et là des notices très incomplètes surtout chez les juristes, quelques publications de sources, mais aucun exposé d'ensemble, aucune histoire au sens propre du mot. Une telle entreprise, nul ne l'ignore, eût été une chimère avant l'ouverture des Archives vaticanes ; le fonds de la Pénitencerie a beaucoup souffert de son transfert à Paris sous Napoléon I ; il est d'ailleurs aisé de comprendre que ce tribunal ait moins excité la curiosité des historiens, sa compétence étant depuis longtemps exclusivement limitée au for interne. M. Göller a comblé cette lacune par une magistrale étude : juristes et historiens se la disputeront à l'envi. Les premiers en retireront d'autant plus facilement la connaissance scientifique de la Pénitencerie, que l'auteur a pris comme point de départ de ses recherches son organisation actuelle ; quant aux seconds, s'ils veulent bien se souvenir que jusqu'à Pie V, sa juridiction s'étendait aux causes du for externe, ils ne seront plus étonnés de voir dans cette étude, à côté de renseignements d'un haut intérêt sur la Pénitence, les Indulgences et les rouages de la curie romaine, des aspects nouveaux sur la vie extérieure de l'Église, spécialement sur ses relations avec Frédéric II.

L'exposé de M. Göller est éminemment objectif : point de place pour des phrases inutiles ou des répétitions fastidieuses ; c'est une masse

d'idées, extraites de documents multiples et condensées avec ordre et clarté. Il est impossible de résumer un ouvrage de ce genre : indiquons-en les principales divisions pour en apprécier à la fois l'objet et la méthode. L'auteur a entrepris de nous faire connaître la Pénitencerie depuis ses origines jusqu'à Pie V. Sous ce pontificat, en effet, elle a pris son caractère moderne, en perdant presque toute juridiction au for externe ; depuis lors, plus de changement conséquent ; là, pouvons-nous dire, se termine son histoire. Le premier volume seul a paru ; il nous mène jusqu'à Eugène IV. Ce pontife, écoutant les plaintes légitimes du peuple, des théologiens et de sa cour, reprit les projets avortés du Concile de Constance et détermina avec plus de précision la compétence et la juridiction de ce célèbre tribunal ; c'est donc à bon droit que ce règne est considéré comme un point de repère logique de son histoire.

Le premier volume est lui-même divisé en deux parties, formant deux tomes : Exposé et Sources. La première section, préliminaire, de 72 pages, suffirait seule à nous faire juger du mérite scientifique de l'exposé ; c'est une étude sur la littérature et les sources : les principaux ouvrages parus sur la matière y sont brièvement analysés et appréciés ; les sources surtout y sont examinées sous tous les aspects : leur histoire, leur objet, leur authenticité, les recensions ; en un mot tout ce qui est requis pour déterminer leur autorité. Généralement les ouvrages de ce genre contiennent une liste des livres et articles consultés. Nous regrettons de ne pas la trouver ici : elle eût constitué, pour le sujet et ses alentours, un répertoire d'un usage aussi précieux que facile

L'organisation et la vie active de la Pénitencerie forment l'objet de la seconde section. Plus de cent pages y sont consacrées à nous en faire connaître le personnel depuis le grand Pénitencier avec sa compétence, son rôle *Sede vacante*, ses revenus, même la liste des titulaires, jusqu'aux *Pœnitentiarii minores* et même les employés inférieurs. M. Göller a recueilli dans les documents tout ce qu'il a pu trouver sur chacun de ces offices. Quelques renseignements pourtant font encore défaut : nous connaissons, par exemple, le *regens Pœnitentiariæ* dans ses fonctions, mais nous ignorons le mode de nomination, les revenus, les prérogatives ; les scribes seuls et non les autres fonctionnaires ont leur histoire résumée ; nous ignorons encore les revenus des *pœnitentiarii minores* et quelques autres détails de ce genre. Le chapitre II n'est pas moins intéressant avec ses remarques sur les suppliques et l'expédition des lettres ; on voudrait plus de détails encore, on les trouve heureusement dans les documents publiés in-extenso au second tome. Nous eussions pourtant désiré quelques renseignements complémentaires sur la forme de procédure.

Comme nous le disions plus haut, l'étude de la Pénitencerie nous met en contact avec des points bien intéressants de l'histoire de l'Église. L'auteur réserve pour les traiter au second volume, l'histoire des

taxes, et de la Pénitence en général. La troisième section de ce tome est consacrée à l'examen de deux questions. La première concerne l'histoire de ces Indulgences et comprend quatre points : Depuis quand rencontre-t-on dans les registres pontificaux, l'*absolutio plenaria* « in articulo mortis » ; que signifie cette expression et quelle est la formule d'absolution ; depuis quand les Indults parlent-ils d'*absolutio plenaria* « in vita » ; quels rapports existent entre cette Indulgence et celle de Jubilé et de la Croisade ? Une telle étude offre un double intérêt, scientifique et apologétique. Tandis que les Protestants veulent voir dans l'expression « *absolutio à culpâ et à poenâ* » une erreur dogmatique de l'Église catholique, M. Göller nous montre, documents en mains, qu'il faut y voir une simple concession d'indulgence plénière au sens actuel du mot. On pourrait rapprocher de ces considérations l'article consacré récemment par le Dr N. Paulus à un sujet analogue : *Mittelalterliche Absolutionen als angebliche Ablässe* dans *Zeitschrift für katholische Theologie* (1908, 3e fasc.). — Le grand Pénitencier avait la faculté d'absoudre des cas contenus dans la Bulle *In Cœnâ Domini* ; les archives de la Pénitencerie nous revèlent des données intéressantes sur l'histoire encore peu connue de cette célèbre Bulle. L'érudit auteur, les ajoutant aux renseignements déjà acquis, nous en fait l'histoire depuis ses origines jusqu'à Eugène IV.

Nous avons eu l'occasion de faire ressortir les mérites scientifiques de ce beau travail. L'exposé est objectif et critique ; il est clair et ordonné. La Pénitencerie a donc son histoire, définitivement fixée dans ses grandes lignes ; ce n'est pas un mince mérite de pouvoir défricher avec un tel succès des régions encore vierges et d'y tracer des voies avec une telle netteté. Il est à mon avis un mérite plus grand encore, c'est d'éveiller la curiosité scientifique des lecteurs ; quand on a lu ce volume, on voudrait pénétrer à fond tous les détails, faire des explorations et des conquêtes nouvelles. Nous eussions aimé un chapitre en plus, où auraient été rassemblés les renseignements relatifs à l'histoire proprement dite de la Pénitencerie, c'est-à-dire son origine, ses développements et ses vicissitudes ; il nous semble assez peu logique de trouver dans la section : *organisation de la Pénitencerie*, après l'examen des offices et de leur mise en œuvre, la décadence de l'institution à l'époque de l'exil de Babylone et du grand schisme, les plaintes à son sujet, les projets de réforme et l'efficace intervention d'Eugène IV ; tout cela eût mieux trouvé sa place dans un chapitre spécial. Une table logique très détaillée facilite les recherches, elle ne peut pourtant pas remplacer une table alphabétique des matières et une table onomastique des personnages et des lieux cités : ces tables eussent été d'autant plus utiles que le sujet abonde en détails juridiques et historiques.

La seconde partie est une publication des principales sources. Généralement la lecture de documents, d'ailleurs scientifiquement importants, est fastidieuse et sans attrait ; il en est autrement ici. Ils sont accompagnés de notes critiques et complètent les données parfois très sommaires de l'exposé.

P. Demeuldre.

MAX BRUCHET. *Le château de Ripaille*. Paris, Ch. Delagrave, 1907. In-4, IV-648 p. avec 15 héliogravures. F. 60.

Il y a plaisir à lire l'excellent ouvrage de M. Bruchet écrit avec non moins d'art que de science, dans lequel sont étudiés les faits historiques dont fut le théâtre le château de Ripaille, situé dans un site pittoresque sur la rive française du lac de Genève et rendu célèbre par un dicton quelque peu mensonger. A l'origine simple rendez-vous de chasse des princes de Savoie pendant le XIII^e^ siècle, Ripaille devint une maison de plaisance bâtie de 1371 à 1377 par Bonne de Bourbon, femme du Comte Vert, et fut l'un des séjours favoris de la cour. Après la mort dramatique du Comte Rouge, sur laquelle M. Bruchet a apporté des données nouvelles, Amédée VIII changea de destination la demeure où il avait passé sa jeunesse et y fonda le 23 février 1410 un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Maurice et sous la dépendance de l'importante abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Lorsque Amédée eut perdu sa femme, il se décida à quitter le monde, choisit Ripaille comme lieu de retraite et bâtit à l'ombre du prieuré un château qui fut achevé en 1439 et qu'il destinait à l'ordre de Saint-Maurice récemment fondé par lui (8 octobre 1434). Cet ordre bizarre, qui survécut peu à son fondateur, était « une manière de Conseil politique donnant son avis sur la direction des affaires publiques », dont les membres, à la nomination du duc qui s'était réservé le titre de doyen, devaient être chevaliers et avoir donné des preuves de leur dévouement à la petite patrie savoyarde. Leur nombre était fixé à sept. Astreints à la résidence, ils avaient à leur disposition des gentilshommes par l'intermédiaire desquels ils correspondaient avec l'extérieur. Le populaire a accusé ler austères reclus de Ripaille de faire bombance et le chroniqueus recueillera les bruits désobligeants qu'on se plaisait à répandre : « Et se faisant servir lui et les siens, dira-t-il malicieusement, en lieu de racines et de fontaine du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvait recouvrer ». M. M. Bruchet a démontré clairement que la légende avait falsifié la vérité et qu'elle avait été accréditée à l'origine par les ennemis du duc qui commit l'imprudence de briguer le trône de Saint-Pierre

Bien loin d'avoir été l'instigateur du schisme de Bâle et malgré les affirmations déclamatoires d'Eugène IV, Amédée de Savoie se renferma au début dans une prudente neutralité tant vis-à-vis du pape qu'à l'égard du concile, de manière à tirer le plus d'avantages politiques possibles de la situation. Toutefois la manière dont le concile fut transféré de Bâle dans une ville italienne blessa vivement le duc, qui, après la déposition d'Eugène IV prononcée par les Pères, intrigua beaucoup pour être élu pape le 3 novembre 1439. A peine couronné par ses électeurs, le solitaire de Ripaille ne tarda pas à s'apercevoir de sa méprise et il négocia lentement, mais avec une habileté consommée, son abdication qui eut lieu le 7 avril 1449, de manière à

sortir de l'aventure téméraire où il s'était malencontreusement lancé avec les honneurs de la guerre.

Amédée VIII disparu, l'ordre de Saint-Maurice déclina rapidement et Ripaille, après la mort du dernier chevalier, fut réuni au domaine ducal. La fondation du prieuré fut, elle, plus durable ; cependant, vers 1473, les chanoines qui l'assuraient étaient tombés dans un grand relâchement et, lors de la conquête du pays environnant par les Bernois, plusieurs ne reculèrent point devant l'apostasie et embrassèrent les erreurs du protestantisme. Lorsque la maison de Savoie fut rentrée en possession du Chablais, Ripaille dont le château avait été démantelé et dont le prieuré avait été converti en établissement hospitalier, fut de nouveau érigé en prieuré commendataire au début du XVII[e] siècle, tandis que la seconde portion des domaines qui en dépendaient servit à doter une commanderie des deux ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare fondus ensemble par Emmanuel-Philibert. Le prieuré ne subsista pas longtemps ; à la mort de saint François de Sales, qui en avait possédé la commende, il fut concédé à la Chartreuse de Vallon, en 1623, et converti en une chartreuse dont les religieux furent dispersés dans la tourmente révolutionnaire de 1793. Enfin, une troisième fondation fut rattachée à Ripaille par des lettres patentes du 30 novembre 1627. A cette époque, le duc de Savoie y transféra le siège de l'ordre de l'Annonciade établi jusque-là à la chartreuse de Pierrechâtel, qui, par suite de la cession du Bugey à la France en vertu du traité de Lyon (1601), avait cessé de faire partie de ses États.

Pendant la Révolution française, la chartreuse et le château de Ripaille furent vendus comme biens nationaux; depuis, ils sont devenus la propriété de M. Engel-Gros. C'est aux libéralités de celui-ci qu'on doit l'impression du magnifique ouvrage de M. Bruchet dont je ne saurais assez louer les mérites (1).

G. MOLLAT.

MARCEL NAVARRE. *Louis XI en pèlerinage. Étude historique.* (Nouvelle bibliothèque historique.) Paris, Bloud, 1908. In-8, X-252 p.

« Louis XI évoque dans la mémoire de beaucoup de gens du monde les mots de Péronne, Charles le Téméraire, Plessis-lez-Tours... C'est le monarque sournois et casanier, cruel et casard. Le vilain monstre ! » Ainsi s'exprime M. Navarre en la *Préface* de ce livre où il tente en quelque sorte la réhabilitation du roi cher à Commines. Il nous entraîne à la suite de cet inlassable pèlerin que fut Louis XI, parcourt avec

(1) La seconde partie du livre comprend 124 pièces justificatives d'un grand intérêt pour l'histoire ecclésiastique, car elles concernent en grand nombre le pontificat du pseudo-pape Félix V et l'ordre des chevaliers de Saint-Maurice.

lui les longs chemins de France et de Brabant, et, après avoir visité les grands sanctuaires où le monarque aimait à venir s'agenouiller, cherche à savoir ce que valait cette dévotion dont on a dit tant de mal. La question ne laisse pas d'être embarassante : on a beau avoir étudié de près les faits et gestes d'un homme, les intentions très souvent nous échappent ; l'auteur reconnaît que la piété de Louis XI est bien trouble, bien mêlée de superstition mais il ne doute pas de sa sincérité et, séparant l'homme du roi, il conclut que si Louis XI « employa la ruse, la dissimulation, de faux serments, la séduction de l'or et de l'argent, des exécutions clandestines, peut être sans remords ni confession, ce fut comme roi, comme gouvernement de la France », mais que sa personne privée est parfaitement respectable et sa dévotion vraie

M. Navarre oublierait-il que les dons de Louis XI n'étaient généralement que marchandages et que souvent ses pèlerinages dissimulent mal ses desseins politiques, tel celui que vers la fin de sa vie, travaillé d'infirmités, il fit à Saint-Claude pour obtenir guérison... et, de ce fait, traverser en armes toute la Bourgogne? « Etrange pèlerin, en vérité, écrit le marquis Costa de Beauregard, que celui dont six mille hommes, portant lances en guise de cierges, escortaient la dévotion! Forteresses se rendaient au son de leurs trompettes, comme jadis la place de Jéricho ».

Les sources principales qui ont permis à M. Navarre de retracer l'itinéraire du roi sont les documents d'archives relatant le passage du monarque, les lettres de Louis XI et les chroniques contemporaines ; la longue et minutieuse enquête à laquelle l'auteur s'est livré, a abouti à des résultats que d'ordinaire on peut considérer comme certains; parfois, cependant, il a utilisé des textes d'une époque postérieure et d'une valeur médiocre ou nulle, comme les histoires de Louis XI de Mathieu (1610) et de Duclos (1743).. et naturellement, dans ces cas, la solidité de ses conclusions en souffre. Il ne connaît pas les travaux récents relatifs à Louis XI, ni celui de M. Thibault, *La Jeunesse de Louis XI* (1423-1455). (Paris, 1907) ni celui de A. Gandilhon, *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI.* (Bourges, 1906) Sans doute, sont-ils plus ou moins étrangers à son sujet, mais ils renferment des indications précieuses pour l'appréciation du caractère et de la piété du roi.

Je regrette vivement que pour expliquer l'origine des plus célèbres pèlerinages de France, *Sainte-Baume* (p. 13-14), *Notre-Dame de Liesse* (p. 28), *Notre-Dame de Celles en Poitou* (p. 57), *Saint-Denis* (p. 77), *Puy Notre-Dame* (p. 129), *Puy en Velay* (p. 158)..., M. Navarre ait puisé dans des ouvrages tels que les *Vies des saints* de la *Collection de la bonne presse*, De Sivry, *Dictionnaire des pèlerinages*, Drochon, *Pèlerinages français de la Sainte-Vierge* ..; ces livres sont dépourvus de tout esprit critique et la plupart des récits qu'ils renferment sont de pures légendes.

C. Liégeois.

Le Marquis Costa de Beauregard. *Amours de Sainte. Mme Loyse de Savoye.* Récit du xve siècle. 4e éd. Paris, Plon, 1907. In-8, 281 p.

Fille du pieux Amédée IX de Savoye et de l'ambitieuse et vaillante Yolande de France, sœur de Louis XI, Loyse aima d'autant plus son père qu'il existait entre leurs âmes de mystérieuses affinités; devant sa mère, au contraire, elle se sentit toujours craintive et troublée. Agée de neuf ans à peine, elle fit le premier apprentissage de la vie aventureuse qui allait devenir sienne : dès ce moment en effet, Loyse est de toutes les expéditions entreprises par Madame de Savoye. Longtemps celle-ci a louvoyé, officiellement française, officieusement bourguignonne, mais, brusquement, il lui a fallu prendre parti et elle s'est rangée du côté de Charles; près d'elle, en tête des lances savoyardes chevauche désormais la jeune Loyse. Cependant Granson et Morat voient l'écrasement des Bourguignons et la duchesse pense à abandonner toute alliance avec le duc de Bourgogne, elle négocie avec les Suisses, s'offre à joindre ses troupes aux leurs, mais Charles la prévient : il la fait brutalement enlever ainsi que sa fille, et les princesses, prisonnières, sont conduites à Rouvres, lugubre forteresse à quelques lieues de Dijon. Elles n'en sortent que grâce à Louis XI qui les délivre par son gouverneur en Champagne. Plessis-lez-Tours les reçoit bientôt; Yolande redevient l'alliée fidèle du roi de France et elle se hâte de regagner les États de Savoye; elle y meurt en 1478 et Loyse se résigne à reprendre le chemin de l'exil sur l'ordre de Louis XI qui fait sonner bien haut ses droits à la tutelle et lui mande de le rejoindre sans retard ni excuse.

Le roman de geste est accompli, le roman d'amour va se dérouler. Depuis longtemps Hugues de Chalon est épris de la jeune et belle Loyse; Yolande dont le plus cher désir était de voir s'unir les maisons de Savoye et de Chalon s'était hâtée d'annoncer joyeusement les futures épousailles de sa fille; celle-ci n'a jamais songé au mariage; cependant elle se croit tenue d'obéir et elle ensevelit au fonds de son cœur sa tristesse et ses regrets. Ce cœur virginal qui s'en allait tout droit à Dieu reprend un jour le chemin de la terre; elle le donne à celui qu'on lui destine et épouse en 1479, avec le consentement du roi, Hugues de Chalon. Ce mariage favorisait les intérêts de Louis XI : du plus grand seigneur bourguignon, le roi de France faisait son neveu, la Bourgogne était ainsi non seulement pacifiée mais encore pour jamais unie à la France.

Amour de sainte, tel était l'amour de Loyse, car elle réservait les droits de Dieu sur le cœur qu'elle donnait. « Dieu en avait eu les premières ardeurs; il en aurait les dernières si l'époux accepté de sa main devait le premier quitter la terre » Ce détail que fournit Catherine de Saulx, la suivante et la biographe de Loyse, était tristement prophétique : l'an 1490, Hugues meurt, terrassé par un mal subit et sa veuve va s'ensevelir à Orbe dans la cellule qui pour toujours la

dérobe au monde et où elle donne l'exemple « de toutes vertus et perfections sans mesure, ni défaillance ».

Livre qui charme et qui émeut, écrit en un style archaïque mais toujours vivant, où revit non seulement, la douce Loyse de Savoye, mais tout le siècle que troublèrent les rivalités de Louis XI et de Charles de Bourgogne. Dans cette sombre nuit du XV^e^ siècle, M. le marquis Costa de Beauregard a fait entendre une voix céleste chantant d'éternelles amours.

C. LIÉGEOIS.

J. JANSSEN. *L'Allemagne et la Réforme.* T. VII. *La civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans*, complété et publié par LOUIS PASTOR, traduit de l'allemand sur la quatorzième édition par E. PARIS. Paris, Plon-Nourrit et C^ie^, 1906. In-8, XLVI-720 p.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent la supériorité de l'œuvre du célèbre historien Janssen : monument important pour l'histoire des idées, de l'état social et de l'évolution mentale de l'Allemagne.

Après avoir achevé le sixième volume de son grand ouvrage, Janssen interrompit l'exposé de l'histoire politique, pour tracer un vaste tableau de la civilisation du peuple allemand, depuis la fin du Moyen-âge jusqu'au commencement de la guerre de trente ans. Il se proposait de rapporter tout ce qui concerne les écoles, les universités, les lettres et les sciences, la vie populaire, sociale, religieuse et morale de l'Allemagne du XVI^e^ siècle.

L'avant-veille de sa mort, le 24 décembre 1892, Janssen classait encore des documents en vue de ce septième volume. Le digne continuateur de sa tâche, M. Pastor, en a revisé le texte insuffisamment préparé, en utilisant les plus récentes recherches, en complétant les inévitables lacunes d'un travail à peine ébauché et en y ajoutant les éclaircissements indispensables. Il lui incombait en plus de rédiger les chapitres qui manquaient : sciences naturelles, médecine, théologie et philosophie chez les catholiques, traduction de la Sainte Écriture en langue vulgaire chez les catholiques et protestants, dépravation générale des mœurs, accroissement de la criminalité et justice criminelle. Les quatre premiers chapitres complètent le présent volume, les derniers appartiennent au tome VIII, destiné à retracer avec détail la situation économique, sociale, religieuse et morale de l'Allemagne du XVI^e^ siècle.

Le présent volume traduit par M. E. Paris contient deux parties : la première traite des écoles et des universités, la deuxième des

sciences et des lettres, de la censure et de la librairie. Nous ne pouvons résumer ce volumineux travail. Bornons-nous donc à en signaler les grandes lignes.

Après un aperçu général sur la littérature et l'organisation scolaire des XV^e^ et XVI^e^ siècles, l'auteur traite successivement, en six chapitres, de la décadence des anciennes écoles à dater de la scission religieuse, de l'organisation et de la discipline des écoles populaires, de la création de nouvelles écoles et de gymnases latins protestants, des écoles dans les territoires catholiques et de leur décadence dans la première moitié du XV^e^ siècle, du drame scolaire chez les protestants et chez les catholiques, des universités sous les autorités catholiques et des universités protestantes.

Comment l'auteur a-t-il procédé? Ecoutons son projet de préface : « Jusqu'à présent les historiens ont presque toujours écrit l'histoire » d'après les faits qu'ils communiquaient et chacun selon sa façon » particulière d'envisager le passé. Mon plan a été différent. Je me suis » proposé d'amasser de tous côtés et sur les questions intéressant » l'histoire et la civilisation le plus de documents possible... Pour » procéder aussi objectivement que possible, j'ai fait parler le plus que » j'ai pu les sources et les contemporains » (p. I). A lire cet exposé de sa méthode et à fouiller ce livre si documenté, l'adage « qui trop embrasse mal étreint » nous revient naturellement. Le cadre géographique dans lequel J. Janssen a placé son œuvre, c'est toute l'Allemagne moderne. Les dix pages de bibliographie en disent d'ailleurs long sur l'étendue des recherches de Janssen. Toutefois, tous ces pays, qui constituaient l'Allemagne d'alors, ont-ils déjà eu leur historien, qui ait consciencieusement mis au jour tout ce que les petites archives des écoles et des institutions de moindre importance réservaient aux chercheurs? On se rappellera que M. le chanoine Allain a aussi entrepris de faire des recherches sur l'état de l'instruction et sur l'organisation de l'enseignement primaire en France avant 1789, et on sait quelles patientes et minutieuses recherches il lui a fallu entreprendre pour pouvoir formuler des conclusions plus ou moins générales. Or, le cadre chronologique dans lequel J. Janssen a fait ses recherches et le dessein avoué de relever la civilisation traditionnelle catholique, réclamaient encore davantage la prudence et une extrême réserve à accepter les témoignages des contemporains. Aux époques de troubles et de révolution tous les hommes sont hantés de tendances ou traditionnelles ou réformatrices, et il est inévitable que leurs dépositions sur le passé ou le présent se ressentent de leur état d'âme actuel; aussi fourniront-ils inconsciemment même des documents dont l'historien ne saura démêler le vrai qu'avec beaucoup de sagacité. J. Janssen a-t-il pu éviter tous ces écueils? La légion d'historiens de valeur qui ont applaudi à ses succès, et la grande diffusion de son ouvrage font présumer qu'en général l'auteur a bien tenu compte de ces difficultés. Et de fait, si tendancieuses que ses conclusions sur l'efflores-

cence primitive et les causes de la décadence hâtive des écoles puissent parfois paraître, elles s'appuient en général sur des documents qui méritent la foi du lecteur. Celui-en effet, en relisant les sources littéraires de cette époque, se souviendra toujours du ton boursoufflé et de l'exagération habituelle des premiers humanistes, de l'insubordination et de l'instabilité des multiples sectes protestantes, et quand bien même l'auteur oublierait de fixer l'attention du lecteur sur ces motifs de défiance, le ton même des rapports des maîtres d'écoles, des administrateurs de la ville ou des recteurs de gymnases rappellera suffisamment qu'il y a là une part d'exagération à déduire de leurs expressions.

En retracant l'histoire des écoles populaires, J. Janssen a très bien montré l'influence néfaste des doctrines luthériennes sur l'éducation et l'enseignement. Malgré les efforts louables de Mélanchton et de pédagogues subalternes, malgré les exhortations de Luther, l'enseignement protestant allait à la débandade. « Dès leur première jeunesse, écrit Doellinger (*Die Reformation, ihre innere Entwickelung*, t. I, » p. 433-34), les élèves étaient entraînés dans des luttes religieuses de » leurs aînés et devaient supporter tous les inconvénients d'une situa- » tion, dans laquelle le chaos des vues individuelles et l'incohérence » de l'esprit sectaire avaient pris la place d'une autorité unique fondée » sur une base historique traditionnelle ». Le manque d'argent formait un autre obstacle puissant au bon fonctionnement des écoles. L'opinion courante des protestants était que tout ce qu'on faisait pour les écoles et pour les instituteurs était inutile et ne profitait qu'au diable. Ce sont là des causes spécifiquement protestantes. L'auteur les montre produisant leur triste effet en Saxe, en Hesse, dans les comtés de Waldeck, Lippe, Pyrmont, Nassau, Palatinat, Wurtemberg, au gymnase de Strassbourg, au Pédagogium d'Ilfeld, à l'école de Nordhausen, etc. etc. Une autre cause plus générale et relevant de la situation sociale et économique du peuple, était l'instabilité des instituteurs. Cet inconvénient existait déjà au moyen-âge et continuait en France jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, indépendamment même de la situation religieuse.

Pour être juste, J. Janssen n'omet pas de citer les tentatives de Luther et de Mélanchton, de Jean Sturm, le recteur de Strassbourg et de tant d'autres protestants. D'ailleurs la décadence des anciennes écoles se fit aussi sentir dans les pays demeurés catholiques comme dans les territoires protestants. Là aussi (p. 80) les nobles efforts tentés au déclin du moyen-âge pour le progrès de la vie intellectuelle se ralentirent peu à peu ou s'arrêtèrent même complètement. Mais à dater de la fondation et du progrès des collèges des Jésuites un grand changement s'opéra. Si de 1538 à 1550 les catholiques s'étaient plaints amèrement du dépérissement des anciennes écoles, trente ans plus tard les protestants bien informés déclaraient que les collèges des Jésuites étaient infiniment supérieurs à leurs nouveaux gymnases sous le rap-

port de l'enseignement comme sous celui de la discipline (1). C'est le quatrième chapitre qui leur est spécialement consacré. Empruntant à Pachtler G. M., S. J. *(Ratio studiorum et Institutiones scholasticæ Societatis Jesu per Germaniam olim vigentes collectæ, concinnatæ, dilucidatæ*, Berlin, 1887), l'exposé théorique de leurs principes d'éducation et d'enseignement, l'auteur décrit leurs succès à Cologne, à Mayence, à Trèves, à Dusseldorf, à Essen, à Emmerich, à Munster en Westphalie, en Bavière, etc. etc. Remarquons que la liste bibliographique ne signale pas Juvency : *Ratio discendi et docendi societatis Jesu (1re édition 1682)*. Notons aussi depuis l'apparition de cet ouvrage de Janssen, l'œuvre importante de Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge* (Herder, Fribourg, 1907). Au chapitre VI l'auteur traite assez sobrement des Universités, de leur organisation et de leur discipline, des universités sous les autorités catholiques et de l'heureuse influence des Jésuites, enfin des universités protestantes.

Si la première partie de ce volume est féconde en renseignements sur le personnel et l'organisation de l'enseignement, la seconde partie n'en contient pas moins sur l'état d'avancement des lettres et des sciences à cette époque. C'est d'abord l'histoire de l'humanisme allemand arrêté dans son essor par les tristes effets de la révolution religieuse, l'histoire de la philologie et de la poésie latine, de l'étude et de la science du droit, de l'histoire, des mathématiques et de l'astronomie, des sciences naturelles, de la médecine, de la philosophie et de la théologie chez les protestants, de la théologie et de la philosophie chez les catholiques, de la traduction de la Sainte Ecriture en langue vulgaire chez les catholiques et chez les protestants, de la prédication chez les catholiques et chez les protestants, de la censure et de l'impression, de la librairie et du journalisme. Notons d'abord qu'ici comme plus haut les faits nombreux rapportés par l'auteur ne sont pas suffisamment classés. Signalons, à propos de ce défaut, la tirade sur la mauvaise discipline du gymnase d'Emmerich au milieu de l'organisation scolaire des Jésuites (p. 90-93), le Ve chapitre sur le drame scolaire inséré dans la première partie. Pourquoi aussi à propos de la médecine, traiter de la détresse du peuple, de la disette, des cyclones, des questions théologiques que Luther posait à ceux qui devaient mourir? (p. 403 sv.) Pourquoi parler en deux chapitres différents de l'attitude de Luther vis-à-vis de l'étude et de l'observance du droit canonique?

Il y a plus. J. Janssen, quelque peu épris de ce qu'il appelle en son premier tome le mouvement humaniste catholique, tend trop, nous semble-t-il, à rehausser l'état des études au commencement du

(1) Une faute capitale dans la division de toute cette première partie c'est que l'auteur n'a pas distingué l enseignement primaire de l'enseignement secondaire. Il s'en suit que écoles populaires, collèges et gymnases sont toujours entremêlés : cette distinction s'impose cependant sinon de par la dénomination que les institutions recevaient alors, du moins de par la nature des choses elles-mêmes.

XVI^e siècle. Il veut faire ressortir que la révolution religieuse a été la principale sinon la seule cause de la décadence universelle constatée au XVI^e siècle. Sans doute, on ne pourrait nier qu'à la fin du XV^e siècle, il s'est produit en Allemagne un mouvement de renouveau, parallèle mais de beaucoup supérieur à celui de l'Italie. L'Allemagne y était préparée par une certaine connaissance des auteurs classiques répandus grâce aux frères de la vie commune. D'autre part, bon nombre d'Allemands passaient les Alpes, fréquentaient les universités italiennes et rapportaient dans leur patrie le goût de cette culture supérieure qu'on rencontre à la fin du XV^e siècle à Schlestadt, Deventer, Munster, Erfürt. J. Janssen a fort bien démontré en son premier tome que la conduite de beaucoup d'humanistes prouvait que les nouvelles opinions se conciliaient facilement avec la foi religieuse traditionnelle. Cependant elles ne laissaient pas de la menacer. On ne peut pas se le dissimuler : l'Église avant la réforme même subissait une crise. Or, dans le premier enthousiasme pour l'antiquité, beaucoup d'humanistes, en Italie surtout, en revinrent aux vieilles doctrines philosophiques du paganisme plus ou moins modifiées, ou inclinèrent vers un scepticisme qui frisait l'incrédulité. D'ailleurs la morale indépendante et un libertinage révoltant se réclamaient des mêmes principes, et menaçaient de subversion la morale chrétienne. Mais tandis qu'en Italie la renaissance restait païenne et surtout littéraire et artistique, en Allemagne elle se confondait bientôt avec une lutte religieuse, eu égard aux critiques et aux réformes que ses promoteurs proposaient. Les humanistes d'une part, Érasme en tête, sollicitaient instamment — et à raison — la réforme des études théologiques et le courant persifleur du siècle leur inspirait contre les abus patents de l'Église des moqueries et de flétrissantes satires, qui malheureusement se répétaient avec trop de liberté, et prêtaient ainsi des armes aux ennemis déclarés de l'Église; d'autre part, un nouveau courant se fit jour : courant schismatique, à base doctrinale, mais qui lui aussi gagnait et se renforçait grâce aux critiques légitimes de ses promoteurs à l'adresse des abus qui rongeaient l'Église. Les contemporains eux-mêmes n'ont pas toujours compris le rôle des humanistes allemands. Tel Albertus Pio di Carpi qui, en 1530 même, traitait Érasme d'héritique et d'imposteur, malgré toutes les marques de sympathie que les Papes depuis Léon X jusqu'à Clément VII lui avaient prodiguées. Les historiens ont fidèlement reproduit cette association d'idées et de conduite de Luther et d'Érasme. Cependant un examen attentif permet de séparer nettement la position de l'un et de l'autre (1). Tous deux étaient des réformateurs : Luther l'a été malgré et contre l'Église, Érasme l'a été dans l'Église. Est-ce à dire qu'on puisse justifier toutes ses railleries et ses critiques? Loin de là : il faut les désavouer bien plus que lui-même ne l'a fait. Son language

(1) Cf. Max Richter, *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften*. Leipzig, 1907.

a été trop libre et très nuisible : toutefois il n'a jamais manqué de soumettre ses réformes à l'autorité légitime qu'il reconnaissait et aux doctrines de l'Église qu'il respectait et maintenait dans toute sa hiérarchie. Il n'est pas étonnant dès lors qu'au commencement il n'ait pas bien saisi la position de Luther, qui d'ailleurs cachait ses vues et se tenait surtout sur le terrain pratique ; aussi il n'a pas été le seul à se laisser tromper. On comprend même qu'à un certain moment où il entrevoyait la scission, il ait voulu s'interposer comme conciliateur.

Nous souscrivons volontiers au jugement de Janssen, quand il dit qu'Érasme n'était pas apte à jouer ce rôle, parce qu'une formation suffisamment théologique lui faisait défaut (p. 535). Mais que la notion de l'Église lui fût complètement étrangère, que l'union qu'il rêvait n'aurait pu être obtenue qu'à condition de tout laisser dans le vague et l'incertitude, qu'un théologien comme Albertus Pio di Carpi ait combattu avec raison sa théologie (p. 537 sv.), tout cela est formellement contredit et par ses propres écrits et par les encouragements des Souverains Pontifes. Dénier toute valeur aux critiques d'Érasme serait, nous semble-t-il, contredire la vérité historique ; aussi est-ce à raison que l'auteur (pp. 579 sv.) corrige un peu les paroles trop flatteuses que, sans distinction d'époques, il avait adressées (pp. 423 ss.) à la philosophie et à la théologie du moyen âge. Il nous semble qu'en général J. Janssen a été trop indulgent. C'est la même impression que nous laisse le chapitre IX sur l'usage et la traduction de la Sainte Écriture chez les catholiques et chez les protestants. La Bible était peu en usage : les correctoria, mammotrectus et autres compendiums de la Bible n'étaient pas pour donner une idée exacte du contenu et de la valeur de la Sainte Écriture. Notons au passage qu'on s'étonne de ne pas rencontrer le nom d'Érasme à propos de la Bible ; de même la liste bibliographique se complèterait justement en y ajoutant tout ce que M. Samuel Berger a édité sur l'usage et l'étude de la Bible et de la Vulgate au moyen âge.

Nous avons insisté ça et là sur ce qui nous a paru moins bien dans ce volume ; le mérite reconnu de J. Janssen aura vite fait de dissiper tout doute sur la valeur de ce livre. L'ouvrage du célèbre historien est digne de son nom, rigoureusement conforme à ses suprêmes indications, à sa méthode d'exposition et à ses desseins avoués. Nous savons gré au savant écrivain M. E. Paris qui a réussi avec tant d'élégance à généraliser l'utilité de ce livre, en le mettant à la portée des lecteurs de langue française.

A. Dumortier.

P. Kalkoff. *Aleander gegen Luther*. Studien zu ungedruckten Aktenstücken aus Aleanders Nachlass. Leipzig et New-York, R. Haupt, 1908. In-8, VI et 162 p. M. 5.

La nonciature de Jérôme Aléandre, chargé par Léon X d'assurer dans les Pays-Bas et dans l'Empire l'exécution de la bulle de condamnation de Luther, est un sujet d'études des plus intéressants ; d'autant plus que cet humaniste, ancien professeur de grec à Paris et à Orléans, aimait à manier la plume, et non seulement ses dépêches et ses écritures officielles ont été conservées en très grande partie, mais même ses écrits intimes, ses calepins, où il annotait en quelque sorte jusqu'à ses examens de conscience, sont parvenus jusqu'à nous. M. Kalkoff a déjà consacré bien des publications à Aléandre et à l'époque de sa mission auprès de Charles V (de juillet 1520 à la mort de Léon X) ; aussi se meut-il à l'aise dans cette littérature.

Dans la présente étude il publie quelques écrits inédits du nonce, mais il s'attache surtout à les expliquer : à l'aide de ces pièces et de bien d'autres sources contemporaines, il trace un tableau de plusieurs phases de la lutte d'Aléandre contre Luther. Après une courte introduction, qui résume les mérites et les défauts de l'action du nonce, il expose les facultés du « nuntius et orator », puis il nous fait connaître un instrument dont Aléandre se servira dans les Pays-Bas : Remacle d'Ardennes, secrétaire de la Régente. L'auteur expose ensuite comment le nonce gagne à la cause de l'orthodoxie Nicolas Ziegler, vice-chancelier de l'empire, il développe l'activité déployée par Aléandre à Cologne et sa coopération avec Jacques de Hoogstraeten (Hochstratanus), puis il fait connaître comment il embrigade dans l'armée antiluthérienne Armstorff, membre du conseil de l'empire. Un chapitre suivant est consacré à l'activité d'Aléandre dans les Pays-Bas, puis viennent les renseignements, puisés dans les écrits du nonce, sur l'attitude des différents princes allemands. Après un court parallèle entre la vie privée de Luther et celle d'Aléandre, suivent encore quelques pièces inédites du nonce : une liste des personnes citées termine le livre. Les événements, pour lesquels il n'y avait pas de documents nouveaux à communiquer, ne sont pas étudiés *ex professo* : ainsi, par exemple, la diète de Worms n'a pas de chapitre spécial.

M. Kalkoff traite sa matière avec une compétence exceptionnelle, mais n'exagère-t-il pas quelque peu le mérite d'Aléandre ? A lire cette étude on croirait qu'en 1520 tout le monde, dans les Pays-Bas et en Allemagne, est favorable à Luther. Non seulement le nonce apparaît comme *der eigentliche Traeger der gegenreformatorischen Energie der Kurie* (p. 2) qui, au milieu de *wenigen Gutgesinnten* (p. 5), prépare les triomphes de la Contre-Réforme (p. 6), mais à certains endroits on est tenté de se demander si Aléandre était tout seul à défendre l'Église catholique ; c'est à peine si à Cologne et à Louvain apparaissent quelques Dominicains et un Carme vraiment dévoués à l'orthodoxie.

Pour faire ressortir le personnage qui occupe le premier plan, l'auteur a employé des couleurs par trop sombres pour peindre le fond du tableau. Sans doute un grand nombre d'humanistes, Érasme en tête, hésitent au premier moment à se séparer de Luther, en qui, par une erreur d'optique, ils croient découvrir un allié : beaucoup de ceux-là abandonneront l'hérésiarque dès qu'ils connaîtront les nouveautés doctrinales qu'il va lancer dans le monde sur un ton dont la violence effrayera les humanistes eux mêmes : mais même abstraction faite de ceux-ci, qui reviendront d'eux-mêmes (p. 112), beaucoup d'hommes instruits n'ont jamais eu la moindre sympathie pour la nouvelle doctrine. Ainsi les facultés de théologie de Louvain et de Cologne ne lui furent jamais favorables et Aléandre ne doit pas les gagner à la bonne cause. Si à Louvain l'humaniste Dorpius, sous l'influence d'Érasme, a peut-être hésité un moment, il ne fut certes jamais luthérien, et à bon droit M. Kalkoff le place parmi les *gut katholische Professoren der Theologie* (p. 153). Le premier recueil d'écrits de Luther qui parvient à Louvain apparaît *prima facie scandalosus et Christi ecclesiae noxius* et après mûr examen la faculté de théologie en condamne *assertiones multas falsas, scandalosas, haereticas et haeresim sapientes* (Lettre de la faculté à Adrien d'Utrecht, leur ancien collègue, alors cardinal de Tortosa en Espagne, du 9 novembre 1519). Peu de jours après l'arrivée du recueil luthérien à Louvain, le 22 février 1519, *Sacra Facultas Theologica Lovaniensis mittit articulos ex libris Lutheri extractos ad Coloniensem, de iisque judicium requirit* (*Prodromus Historiae Universitatis Coloniensis*. Coloniae, 1759, p. 21) (1). La grande force intellectuelle des Pays Bas, son Université, et spécialement la faculté de théologie, le centre de la science sacrée dans ces provinces, n'a pas hésité à prendre les armes contre Luther dès le premier moment. Louvain et Cologne ont condamné la nouvelle doctrine des mois avant l'apparition de la bulle *Exsurge*. Qu'on ne l'oublie pas en lisant l'étude de M. Kalkoff : Aléandre, en entamant la lutte, n'est pas aussi isolé qu'on pourrait le croire.

Sans doute l'auteur insiste un peu trop sur l'activité et le mérite d'Aléandre, mais cependant il ne laisse passer aucune occasion d'intercaler une attaque ou une remarque peu bienveillante à l'adresse de son héros Que l'humaniste, devenu nonce, ait attaché trop d'importance aux moyens matériels ou politiques dans la lutte contre l'hérésie, personne n'en doute ; qu'il ait trop espéré de la collation de bénéfices pour encourager ceux qui pourraient hésiter, personne ne le nie ; mais avec quelle complaisance M. Kalkoff insiste sur ces points! Ils auront été relativement rares cependant, croyons-nous, au moins dans certaines contrées, ceux qui sont restés catholiques pour jouir de

(1) Dan son étude *Die Anfaenge der Gegenreformation in den Niederlanden*, 1903-1904, M. Kalkoff fait remarquer (I, p. 104, note 19) que jadis Mgr de Ram a relaté ce fait sans indiquer la source.

quelque bénéfice, puisqu'en passant dans le camp opposé ils pouvaient obtenir non seulement l'intérêt du capital, mais le capital lui-même : l'auteur reconnaît que dès le commencement la petite noblesse, conduite par Hutten, ne prend la défense de Luther que pour s'emparer des biens ecclésiastiques (p. 112). Le parallèle entre la vie privée de Luther et celle d'Aléandre, annoncé déjà à la page 5, est de fait un réquisitoire superflu contre le nonce. Il est à remarquer cependant que ce dernier n'attaque pas la vie privée de son adversaire; à peine parle-t-il des quelques coupes de vin que Luther prend comme rafraîchissement avant son départ de Worms (p. 142) ! Certes Aléandre n'est pas un saint; il suffit de parcourir son *Autobiographie* pour s'en convaincre, et en 1521 Luther n'a pas encore la mauvaise réputation qui va détourner des amis de lui; au contraire les érasmiens vantent la vie austère du moine augustinien. Mais si l'on veut comparer Aléandre et Luther sous le rapport des mœurs, ne convient-il pas d'ajouter que les deux adversaires se trouvent en ce moment à un tournant de leur histoire. Si Luther démolit déjà le caractère sacré du mariage, pour en faire uniquement un moyen de satisfaire ses passions, s'il enseigne déjà l'inutilité, l'impossibilité, l'immoralité de la continence, ce n'est cependant que lentement qu'il tire toutes les conséquences de ces doctrines; en 1523 il montrera que les religieuses peuvent de droit divin quitter leur monastère; bientôt s'organisent des expéditions nocturnes contre les dortoirs de religieuses; le réformateur vivra au milieu de ces libérées, et en 1525, alors qu'il n'y pensait pas, le « Seigneur l'a subitement et merveilleusement engagé dans le mariage » avec cette Catharina Bora, dont il écrit à Linck un mois après les noces : « Salutat te tuamque Catenam mea Catena ». Aléandre de son côté va aussi mettre davantage sa vie d'accord avec sa religion; à la vue des malheurs de l'Église il concevra une idée plus élevée de l'état clérical, et avant de travailler dans le collège des Cardinaux à réformer l'Église, il se réformera lui-même. Mais ne nous laissons pas entraîner, après M. Kalkoff, à un hors d'œuvre

L'auteur montre dans son étude une sagacité bien remarquable, parfois peut-être un peu trop de subtilité. Ce qui étonne, c'est l'assurance avec laquelle il invoque un pamphlet contemporain, qu'il a étudié antérieurement et qu'il attribue à Erasme, mais dont il n'a pas examiné la valeur historique; à première vue il ne présente cependant pas les caractères de la vraisemblance. Ce pamphlet, intitulé *Acta Academiae Lovaniensis contra Lutherum*, M. Kalkoff l'appelle un *scharfen Flugschrift zugunsten Luthers* (p. 17), un *Spottschrift* (p. 20); ces mots indiquent suffisamment que l'historien doit utiliser cette source avec beaucoup de prudence; et cependant que de fois ce document est invoqué sans la moindre restriction (voir les pages 36 à 51) ! Si dans ses relations Aléandre ne mentionne pas le tumulte qui a accompagné la destruction des écrits luthériens à Louvain (p. 91), ce silence s'explique peut-être par le fait que ce tumulte n'a existé que dans

l'imagination du pamphlétaire. Si les *Acta Academiae Lovaniensis* relatent fidèlement les événements, comment expliquer qu'en juin 1521, huit mois après ce prétendu tumulte et la prétendue opposition à la bulle *Exsurge*, l'Université et la ville de Louvain ne donnent aucun souci à Aléandre, à tel point que dans une dépêche au Pape il loue leur fidélité et leur attachement au Saint Siège (*Die Anfaenge der Gegenreformation...*, II, pp. 6 et 40). Ce *libellus famosus*, comme bien d'autres de l'époque, ne peut être utilisé qu'avec une extrême réserve. Même, s'il était prouvé que ces *Acta* sont « un coup d'œil jeté dans les coulisses de la faculté » (ibid., I, p. 78), il resterait toujours vrai que celui qui a jeté là ce regard indiscret portait des lunettes érasmiennes. A côté de tous les passages où sont employés ces *Acta* fantaisistes, nous avons mis un point d'interrogation dans la marche; nous engageons le lecteur à faire de même, jusqu'à plus ample information.

Pour exposer la manière dont la bulle *Exsurge* fut reçue à l'Université de Cologne (p. 37, ss.) l'auteur eût bien fait de tenir compte du *Prodromus historiae Universitatis Coloniensis* dont il cite (p. 51, note 3), d'après Ennen IV, la page 22. A cette même page 22 il est dit : *Haec Bulla a Nuntio Apostolico et Commissario Apostol. Aleandro praeposito S. Joannis Leodii fuit proposita et data Universitati Coloniensi congregatae 10. Novemb. et Universitas magna cum reverentia literas Apostolicas acceptavit. Tom. II. Facult. Theolog. Colon.* Ce témoignage ne vaut-il pas celui du *Hochstratanus ovans* et de pamphlets semblables ?

H. De Jongh.

Jean Meyhoffer. *Le martyrologe protestant des Pays-Bas* (1523-1597). Étude critique. (Publication de la Société d'Histoire du Protestantisme belge.) Bruxelles, Bouton, 1907. In-8, xv-204 p. F. 4.

« Déterminer le nombre des martyrs de la Réforme dans les dix-sept provinces » est une entreprise évidemment irréalisable; M. M. s'en est rendu compte et c'est par approximation qu'il s'arrête à un chiffre total « de dix-huit à vingt mille » (p. 183). Malgré ses prudentes réserves, je crains bien qu'il ait parfois perdu de vue le caractère complexe de la question. Car la réponse dépendra de la rigueur avec laquelle on entendra le terme de « martyr »; or M. M. ne me paraît pas avoir suffisamment précisé sa pensée sur ce point capital (pp. 41 sq.). Il exclut fort sagement « ceux qui périrent dans les massacres en masse (et) ceux qui trouvèrent la mort sur les champs de bataille où leur foi [ou quelque autre motif] les avait conduits »

(p. 185) (1). Mais que dire des iconoclastes, des anabaptistes et, en général, de tous ceux qui avaient violé les lois civiles? Il y en eut dont le délit — bris d'images, par exemple, — paraît avoir été inspiré par la religion seule; M. M. cite plusieurs sentences qui sont significatives (pp. 53 sq.); il conclut avec vérité qu'« il serait... injuste de refuser *a priori* à l'ensemble des personnes qui, de près ou de loin, furent mêlées aux troubles tout droit à une mention dans les martyrologes (pp. 70 et 145) ». Puis il ajoute : « Il faudrait, dans la mesure du possible, examiner chaque cas en particulier (p. 70) ». On ne saurait mieux dire. Mais en attendant, est-il légitime d'avancer un chiffre quelconque, fût-il conjectural? N'eût-il pas mieux valu commencer par un travail préparatoire de classification, auquel M. M. semble d'ailleurs fort bien préparé?

Son ouvrage est d'un travailleur consciencieux. Il débute par une bibliographie soignée, à laquelle on pourrait cependant reprocher de contenir trop et trop peu (2). Puis vient la « partie historique » (pp 1-71), où l'auteur expose les différentes phases de la répression; on y voudrait voir donner un peu moins d'attention à des faits déjà connus et un plus au *status* juridique des réformés. Le fonctionnement de l'Inquisition ne semble pas être clairement compris par l'auteur, qui ne distingue pas nettement les inquisitions espagnole, papale et épiscopale (pp. 9 n. 2 et 18 n. 1). La « partie critique » est la plus intéressante de l'ouvrage. M. M. y fait connaître les sources du martyrologe protestant : les Livres de Martyrs et les documents d'archives; puis il critique les évaluations de plusieurs historiens. Il ne faut pas chercher ici rien qui ressemble à la récente étude de Dom Quentin sur les martyrologes historiques du moyen-âge. M. M. ne fait que décrire les divers Livres de Martyrs et les apprécier d'une manière collective (pp. 73 et 78). Beaucoup de ses lecteurs le regretteront. Car la valeur de ces documents a été contestée, au point de vue même du nombre des martyrs qu'ils citent; on était en droit d'attendre de M. M. un examen plus particulier et plus approfondi.

Tel qu'il est, son travail — accompagné d'une table des noms propres (pp. 189-204) — rendra service à qui voudra se faire une idée générale du sujet. Il est d'ailleurs écrit avec l'impartialité relative

(1) Pourquoi donc mentionner autre part (pp. 92 sq.) « les massacres d'anabaptistes qui en 1535 ensanglantèrent la Hollande...., le sac de Zutphen, celui de Naarden, les tueries de Maastricht ou de Huy », les exécutions secrètes dans les prisons et même les batailles (p. 178)?

(2) On s'étonne de ne pas y trouver, par exemple, les deux volumes publiés par M. Gossart (*Espagnols et Flamands*), ni le 3e volume de l'histoire de Belgique de M. Pirenne, qui est de mars 1907. D'autre part, pourquoi citer les ouvrages tout à fait généraux sur le XVIe siècle?

qu'on peut exiger de l'historien (1) et contient bon nombre de pièces fort intéressantes; on pourrait chicaner M. M. sur la manière dont celles-ci sont publiées; il y a bon temps qu'on ne s'astreint plus, quand il s'agit de documents de l'époque moderne, à une reproduction scrupuleusement servile; au lieu de : chen, p, q, *duc dalue*, *nouueau* teple, p *laduis*, etc., il vaudrait mieux écrire : *chacun*, *par*, *que*, *duc d'Albe*, *nouveau temple*, *par l'advis*, etc.; l'exactitude n'y perdrait rien, ni l'esthétique.

L. Willaert, S. J.

Bernhard Duhr, S. J. *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge.* T. I. *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im XVI. Jahrhundert.* Fribourg en Br., Herder, 1907. Grand in 8, xvi-876 p. M. 22.

A plusieurs points de vue cette œuvre importante du R. P. Duhr se distingue nettement de toutes les Histoires des Jésuites antérieurement publiées. Information plus abondante, critique judicieuse des documents, limitation de la matière à traiter et nouvelle manière de l'envisager : telles sont les qualités qui lui assureront certainement un long crédit auprès des historiens.

Dans ses publications antérieures (2), hautement appréciées, l'auteur avait fait preuve d'une érudition étonnante. Si elles constituaient déjà un important travail de préparation, de nouvelles études entreprises — et poursuivies pendant plusieurs années — dans les bibliothèques et les archives de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de la Belgique, de la Hollande, de l'Autriche et de l'Allemagne, lui ont permis d'exa-

(1) Malgré ses sympathies personnelles, M. Meyhoffer ne fait pas difficulté de reconnaître que le calvinisme porte la responsabilité des excès iconoclastes (p. 50); d'autre part, il est injuste d'imputer à l'Église, même d'une manière indirecte, tous les excès commis sous Charles V et Philippe II (p. 94).

(2) Voici les titres de ces publications :

1) *Aktenstücke zur Geschichte der Jesuiten-Missionen in Deutschland 1848-1872.* Fribourg en Br., 1903.

2) *Jesuiten-Fabeln.* Fribourg en Br., 1892.

3) *Die Jesuiten an den deutschen Fürstenhöfen des 16 Jahrhunderts.* Fribourg en Br., 1901.

4) *Pombal.* Sein Charakter und seine Politik nach den Berichten der kaiserlichen Gesandten im geheimen Staatsarchiv zu Wien. Fribourg en Br., 1891.

5) *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesu.* Mit einer Einleitung von Bernhard Duhr, S. J. Fribourg en Br., 1896.

6) *Friedrich Spee* Von Johannes Diel, S. J. Zweite umgearbeitete Auflage von Bernhard Duhr, S. J. Fribourg en Br., 1901.

miner plusieurs documents encore inédits et en partie inconnus. Il n'a fait que rarement usage des *Litterae annuae* et des *Litterae quadrimestres S. J.*, parce que, publiées originairement dans un but d'édification, elles ne peuvent être utilisées que sous certaines réserves. En revanche, il a puisé largement aux correspondances des anciennes archives de l'Ordre, actuellement dispersées dans différents pays. Ces correspondances, d'une valeur critique indiscutable, parce qu'elles n'étaient pas destinées à la publicite, se divisent en deux groupes : d'une part les lettres de certains Jésuites, surtout des Recteurs et des Provinciaux (*Epistolae Germaniae*), les lettres des princes (*Epistolae Principum*), des évêques (*Epistolae Episcopum*) et des villes (*Epistolae Communitatum*) aux Pères généraux de la Compagnie ; et d'autre part les réponses des Pères généraux (*Epistolae generalium ad Germaniam, Austriam, Germaniam Superiorem, Rhenum*). Ces dernières sont conservées dans les registres originaux, dans lesquels on avait soin de les porter avant la copie au net. Grâce à ces documents importants, le P. Duhr a pu jeter une lumière nouvelle sur plusieurs questions intéressantes, notamment sur la formation intellectuelle et morale des membres de la Compagnie, sur leurs relations avec leurs parents, sur leur activité littéraire, sur l'histoire de la Censure et sur l'impossibilité où l'on se trouvait au XVI^e^ siècle d'exécuter les décrets de l'Index en Allemagne

Il serait cependant inexact de dire que les autres historiens de la Compagnie ont ignoré absolument tous ces documents. Déjà Nicolas Orlandini et ceux qui ont continué son œuvre en ont consulté une partie (1). Malheureusement ils n'ont pas toujours, même des sources originales qu'ils connaissaient, retiré tous les avantages que leur présentait un trésor aussi précieux. Absence presque totale de citations des documents, absence complète de références précises aux sources originales : telles sont les causes qui empêchent le lecteur de vérifier les résultats de leurs travaux et de juger de la valeur exacte de leurs assertions. Le P. Duhr a su mettre à profit les méthodes actuelles et plus perfectionnées d'utiliser les sources. Autant que possible il laisse

(1) Nicolaus Orlandinus, S. J. *Historiae Societatis Jesu. Pars prima sive Ignatius*, Anvers 1620. — Franciscus Sacchinus, S. J *Historiae S. J. Pars secunda sive Lainius*, Anvers, 1620. *Pars tertia sive Borgia*, Rome, 1649. *Pars quarta sive Everardus*, Rome, 1652. *Pars quinta sive Claudius* (— 1590., Rome, 1661. — Jos. Juvencius, S. J. *Historiae S. J. Pars quinta sive Claudius (1591-1616)*, Rome, 1710.

Nicolas Orlandini a puisé en grande partie ses renseignements aux Commentaria de Polanco qui assistait S. Ignace, Lainez et Borgia dans l'administration générale de la Compagnie. J. A. Polanco avait consulté les lettres des Pères de la Compagnie, surtout des Provinciaux, aux généraux de l'Ordre. Enfin Sacchini, qui réédita l'œuvre de Nicolas Orlandini, eut soin de comparer ces lettres avec les pièces originales. Orlandini a utilisé en même temps plusieurs histoires particulières de certaines provinces et fit revoir son œuvre par les PP. Ribadeneira, Olivier Manare, De Coster et Eleuthère.

parler les documents eux-mêmes et toujours il a soin d'appuyer ses assertions sur des références minutieuses aux sources originales. Chaque page de son livre trahit le souci constant d'être purement objectif.

L'auteur n'aurait pas su approfondir son sujet comme il l'a fait, s'il avait voulu écrire une histoire générale de toute la Compagnie, dans le genre de celles d'Orlandini ou de Crétineau-Joly (1). C'est pourquoi il s'est enfermé dans des cadres géographiques et chronologiques nettement déterminés (2). Son travail ne consistera point, comme celui de Nicolas Orlandini, à enregistrer soigneusement, mais sans aucun ordre systématique, les divers événements se rapportant à la matière. Il traite séparément toutes les questions principales, qui seront comme autant de petites monographies, dont l'ensemble donnera au lecteur une idée exacte, autant que possible, de l'activité des Jésuites en Allemagne.

Et tel est, à ne pas en douter, le but que s'est proposé le R. P. Duhr : composer d'après les sources originales une histoire critique des formes nombreuses et variées sous lesquelles les Jésuites ont exercé leur activité en Allemagne.

Que l'histoire de l'enseignement et de l'éducation occupe la première place dans le présent volume (ch. II-X), personne ne s'en étonnera en songeant que « le plus grand événement pédagogique du XVI^e^ siècle fut la création de l'institut des jésuites et l'organisation immédiate des écoles de la nouvelle société » (3). Les chapitres suivants (XI-XIV) sont plus spécialement consacrés aux généreux efforts des Jésuites dans le ministère des âmes (Petites résidences ou missions — Gouvernement des âmes — Réforme des couvents — Soins donnés aux nécessiteux). Pour suffir à des besognes aussi ardues et aussi variées, il fallait aux membres de la Compagnie une préparation soignée. Quelle était l'éducation morale et intellectuelle des Jésuites ? Quel était leur genre de vie? C'est à ces questions que l'auteur répond aux chapitres XV et XVI. Un chapitre spécial (ch. XVII) traite des édifices construits par les Jésuites, un autre (ch. XVIII) de leur activité littéraire. Enfin, l'on n'a pas manqué de reprocher aux Jésuites d'avoir mis la religion au service de la politique par l'intermédiaire des con-

(1) J. Crétineau-Joly. *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, composée sur les documents inédits et authentiques.* Paris, 1844.

(2) L'auteur s'en tiendra strictement aux pays de langue allemande, en général donc aux provinces allemandes et autrichiennes. Il ne s'occupera pas de la Bohême et de la Hongrie, bien que ces pays aient fait partie de la province autrichienne. Par contre la Silésie actuelle, qui d'abord appartenait à la province autrichienne, ensuite à la province de la Bohême, pour former enfin une province séparée, trouvera place dans cette *Histoire*. Il en est de même de l'Ermeland allemand, qui dépendait de la province polonaise.

(3) Gabriel Compayré. *Histoire critique de l'éducation en France depuis le XVI^e^ siècle*, t. I, p. 162. Paris, 1898.

fesseurs de la cour, d'avoir répandu des théories erronées au sujet de la légitimité du taux de 5 %, question vivement agitée au XVI^e^ siècle, et d'avoir contribué, sinon directement au moins par leurs écrits, à envoyer au bûcher grand nombre de victimes innocentes accusées de sorcellerie. L'examen de ces questions difficiles fait l'objet des chapitres XIX-XXI. C'est ainsi que le P. Duhr a considéré successivement à ses différents points de vue l'activité des Jésuites, leurs moyens d'action, l'influence qu'ils ont exercée en Allemagne. Dans le chapitre XXII, intitulé *Charakterbilder*, il nous montre cette activité sur le vif dans la biographie de trois membres de la Société, tous trois doués de qualités supérieures, mais de tendances diverses et souvent d'opinions différentes : Jean Rhetius, de la province rhénane, Paul Hoffaeus de la haute Germanie et Georges Scherer, de la province autrichienne. En guise de conclusion, l'auteur passe en revue les divers jugements émis au cours du XVI^e^ siècle sur l'Institut et sur ses membres.

Le Savoyard P. Faber (Pierre Faure?) (1), son compatriote Claudius Jajus (Claude Jay) et l'Espagnol N. Bobadilla furent les premiers Jésuites envoyés en Allemagne pour y travailler au salut des âmes. C'étaient, on le sait, de véritables missionnaires, s'occupant directement du ministère des âmes et ne restant que quelques jours dans la même contrée, pour continuer immédiatement leurs courses apostoliques. C'est leur œuvre que l'auteur expose dans le premier chapitre, que l'on peut considérer comme une entrée en matière de ce volume.

Le grand succès des Jésuites, ce furent leurs collèges. Ils devaient donner à leur œuvre la stabilité et le prestige qu'ils souhaitaient et contribuer puissamment à régénérer la nation allemande, profondément atteinte par l'hérésie et la décadence morale. Mais leur création rencontra bien souvent une vive résistance. Dès l'érection des premiers collèges, à Cologne (1544), à Vienne (1551), à Ingolstadt (1556), cette opposition se manifeste sous des formes diverses : opposition acharnée de la part des Protestants et quelquefois aussi des autorités des villes ou du pays, surtout quand ces autorités étaient partisans de la Réforme; opposition, souvent tout aussi tenace, de la part des établissements d'instruction déjà existants et particulièrement des Universités. Jalouses à juste titre de leurs privilèges et de leur indépendance, ces dernières redoutaient la prétention des Jésuites à tout accaparer. « Il n'est pas bon, il est plutôt nuisible », disaient les professeurs de l'Université d'Ingolstadt, « de tant accorder aux Pères de la Société de Jésus ; ils pourraient tout accaparer ». On ne peut pas dire que les événements n'ont jamais justifié ces craintes. Ce qui est certain, c'est que les familles avaient confiance dans l'enseignement de la Société et que les élèves affluaient dans ses écoles.

(1) D'après CRÉTINEAU-JOLY, *o. c.*, Pierre *Le Fèvre*.

Après un chapitre entièrement consacré au « premier Jésuite allemand », le bienheureux Canisius, l'auteur s'occupe de la création et du progrès des nombreux collèges, fondés dans les pays de langue allemande au cours du XVI^e^ siècle (1). Entrer dans tous les détails que comporte un sujet aussi vaste n'était guère possible dans une œuvre aussi générale que celle du P. Duhr. Il appartient à l'histoire locale d'éclaircir ces points. Mais ceux qui voudraient s'en charger trouveront ici des indications précieuses de sources et de documents.

Que faut-il penser de l'enseignement donné dans ces collèges? A en croire le P. Duhr, la plupart des écoles du milieu du XVI^e^ siècle, tant les écoles protestantes que celles de la Compagnie, se rattacheraient aux anciennes écoles catholiques, notamment à l'humanisme chrétien. Jean Sturm aurait emprunté les parties essentielles de son programme au plan suivi par les Frères de la vie commune, tandis que le programme des écoles jésuitiques — le même dans les grands traits pour tous les collèges — n'accuserait aucune divergence essentielle avec celui des écoles non-jésuitiques de 1550-1551. Sur ce point l'auteur semble différer d'opinion avec M. G. Compayré, d'après lequel « l'Église protestante a précédé les catholiques et la Société de Jésus dans la voie des études classiques » (2). Quoi qu'il en soit, on regrettera que le P. Duhr n'ait pas insisté davantage sur la façon dont le programme était exécuté et sur la valeur réelle de l'enseignement des Jésuites. La question ne laisse pas d'être encore controversée (3). Peut-être l'auteur a-t-il réservé ce point pour le second volume.

Que les Jésuites ne se soient guère occupés de l'enseignement primaire, qu'ils aient eu le tort d'exclure, pour ainsi dire complètement, les études scientifiques de l'enseignement moyen et de n'étudier l'histoire qu'accidentellement, à l'occasion d'un texte grec ou latin, c'est ce que personne ne songera à contester, quels que soient d'ailleurs les motifs que l'on puisse faire valoir pour expliquer ces faits. L'antiquité

(1) Les Jésuites ont fondé des collèges à Trèves, Coblence, Mayence, Heiligenstadt, Hildesheim, Spire, Wurzbourg, Fulda, Molsheim, Paderborn, Munster et Emmerick, dans la province rhénane ; a Gratz, Glatz, Braunsberg, Munich, Inspruck, Hall, Dillingen, Augsbourg, Ratisbonne, Lucerne, Pruntrut et Fribourg en Suisse, dans la province autrichienne et la Haute Germanie. L'essai tenté a Breslau n'aboutit pas.

(2) Gabriel Compayré, *o. c.*, t. I, p. 148. Cfr. p. 156. Il est vrai que M. Compayré semble ignorer les liens étroits qui rattachaient le programme de Sturm à l'enseignement de l'école de Liège.

(3) Joseph Delfour écrit p. e. : « Toute leur science (des Jésuites) consistait à approprier leur enseignement aux nécessités du moment, aux exigences, non des programmes, mais des familles. Hommes pratiques avant tout, ils n'avaient qu'un but : Rendre la vertu facile et le savoir brillant, ou donner un *vernis* d'éducation ». Joseph Delfour. *Les Jésuites à Poitiers* (1604-1762), p. XXII, Paris, 1901. — M. Compayré, sans méconnaître toutes les qualités de l'enseignement de la Société, le qualifie de « système de formalisme factice et d'éducation à la surface ». G. Compayré, *o. c.*, t. I, p. 188.

classique était l'objet presque exclusif de l'enseignement dans les gymnases, tandis qu'aux universités on se livrait avant tout à l'explication d'Aristote et de S. Thomas.

On ne peut que rendre hommage à l'impartialité avec laquelle le P. Duhr expose les sources des difficultés, qui ne tardèrent pas à éclater entre les Jésuites et les anciennes universités (1). L'auteur, nous le savons, n'a pas eu l'intention d'épuiser ce sujet. Nous aurions néanmoins voulu connaître l'avis d'un homme aussi compétent sur quelques points intéressants. Au lieu de faire tant d'efforts pour accaparer partiellement l'enseignement supérieur, les Jésuites n'auraient-ils pas mieux fait, dans quelques cas au moins, d'encourager et de secourir les institutions déjà existantes? Et quelles sont les raisons qui les ont empêchés de diriger leur activité dans ce sens?

La *Ratio atque institutio studiorum* n'ayant reçu sa rédaction définitive qu'en 1599, le P. Duhr ne pouvait pas encore, dans le présent volume étudier les conséquences de l'application de ce programme scolaire aux collèges allemands. S'il en fait déjà l'historique et en donne une analyse succincte, c'est que l'élaboration même de cette ordonnance (1584-1599) fait partie de l'histoire de l'enseignement et de l'éducation donnés par la Société.

Le chapitre intitulé *Konvikte* donne plus que le titre ne promet. L'auteur n'y parle pas seulement des pensionnats pour étudiants étrangers et des collèges pour étudiants pauvres; il y traite aussi de deux autres genres d'institutions, qui ont puissamment contribué, bien que d'une manière indirecte, au relèvement moral du peuple allemand. Ce sont les séminaires pontificaux établis pour la formation du clergé séculier, à Vienne, Gratz, Dillingen, Fulda et Braunsberg, et le collège germanique fondé à Rome par saint Ignace (1552).

Les *Konvikte*, on ne le sait que trop, ne répondirent pas toujours aux attentes. Des difficultés d'ordre divers, que le P. Duhr expose à la fin de ce chapitre, finirent par déterminer les Jésuites à en réduire le nombre et à les considérer comme un mal, mais un mal nécessaire dans certaines circonstances.

Des deux moyens principaux employés par la Compagnie pour compléter l'éducation des élèves en dehors des classes — les représentations théâtrales et les académies scolaires — le P. Duhr ne veut étudier ici que le premier. Il nous promet d'ailleurs de revenir sur les académies scolaires dans un autre volume.

On sait quel succès les Jésuites ont remporté par les représentations de dialogues et de comédies (2). Ce qu'ils recherchaient dans ces

(1) Les principales causes de ces difficultés étaient : l'introduction du système parisien, qui diminuait considérablement la liberté des étudiants, l'atteinte portée quelquefois aux droits et privilèges des universités, la gratuité de l'enseignement des Jésuites.

(2) Les dialogues écrits ordinairement en latin, quelquefois en grec et très rarement en hébreu, représentaient les mystères de la religion. Ils étaient en vers. — Primitivement toute œuvre dramatique portait le nom de « comédie ».

exercices dramatiques, ce n'était pas seulement la distraction ou l'avantage de leçons de tenue et de bonnes manières ; c'étaient encore des moyens d'édifier les spectateurs. En effet, si l'on trouvait quelquefois occasion de ménager, dans le développement, une place assez large aux éléments de la mythologie païenne, les scènes bibliques et les vérités religieuses devaient fournir le thème ordinaire de ces comédies.

Est-il étonnant que l'on finit par accorder une importance trop grande aux représentations théâtrales ? Il est difficile de garder le juste milieu dans cette matière. Des excès ne tardèrent pas à se produire et alors il ne fut pas facile de dissiper la première ivresse et d'imposer des limites. Sans doute, les Supérieurs intervinrent par des règlements sévères — limitation du nombre de représentations, suppression des rôles de femmes, emploi autant que possible de la langue latine — mais ces mesures, affaiblies bientôt par des concessions, ne furent pas toujours observées. Toutefois, l'insistance continuelle des Supérieurs eut pour effet, sinon de supprimer totalement, du moins de diminuer peu à peu les abus signalés.

Si les représentations théâtrales visaient à former l'homme extérieur, il était bien plus important d'éduquer l'homme intérieur, de former des consciences droites et des caractères fermes, de protéger les mœurs et les croyances. Les congrégations de la S. Vierge furent instituées dans ce but. C'était, à ne pas en douter, un noble effort que d'appréciables succès ont merveilleusement soutenu, et il peut paraître étonnant que ces institutions aient rencontré une opposition sérieuse de la part même de certains membres de la Société. Il est vrai que leur organisation laissait quelquefois à désirer et que, par suite, elles présentaient de sérieux inconvénients. Elles n'en reçurent pas moins un appui puissant à Rome et de nombreux privilèges leur furent accordés par les Bulles *Omnipotentis Dei* de Grégoire XIII, *Superna dispositione* et *Romanum decet Pontificem* de Sixte V.

A la fin de cette section sur l'enseignement et l'éducation de la jeunesse, le P. Duhr examine une question particulièrement épineuse. Dans plusieurs localités (1) la Compagnie, pour fonder ses collèges, a pris possession de couvents, abandonnés ou presque abandonnés, d'anciens ordres religieux. Laissant de côté la question de droit, on peut se demander si les Jésuites ont toujours procédé avec tous les ménagements nécessaires dans des circonstances aussi délicates. L'auteur le reconnaît avec une loyauté parfaite : la nécessité et les difficultés financières ont porté parfois les princes et aussi quelques Pères de la Compagnie à prendre des mesures, qui, pour être légales, n'en paraîtront pas moins peu équitables. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît : si on avait toujours suivi ce

(1) Notamment à Munich, Biburg, Ebersberg, Ratisbonne, Wurzbourg, Mayence, Trèves, Coblence, Vienne et Gratz. A Augsbourg les tentatives des Jésuites échouèrent grâce à la résistance opiniâtre des Dominicains.

principe, on aurait prévenu bien de querelles et de disputes et la Société aurait évité de s'aliéner beaucoup de sympathies dans les ordres religieux.

Le ministère des âmes est la principale attribution assignée par S. Ignace à ses disciples. Aussi les Jésuites ont-ils fondé en Allemagne plusieurs petites résidences (1) destinées uniquement à la direction des âmes, à la confession, à la prédication, aux catéchismes et à l'assistance des mourants. C'est de ces résidences, appelées primitivement *missions* que le P. Duhr fait l'historique, avant de considérer les différents aspects du gouvernement des âmes.

Si grand fut le zèle des Pères dans ce domaine que plusieurs ont succombé au surmenage. Il y aurait quelque intérêt à suivre l'auteur dans ses considérations au sujet de la réception des sacrements, de la dévotion et de ses abus, de la musique dans les églises, de la communion sous les deux espèces, de la prédication, des missions populaires, des congrégations pour hommes, de la lutte contre le protestantisme, des conversions, des testaments, de l'approbation à accorder par l'Ordinaire pour la confession et la prédication. Force nous est, pour rester dans les limites d'un compte-rendu, de nous borner à noter quelques points. Chose curieuse, ces habiles directeurs de conscience se sont opposés maintes fois — ce fut même la règle générale imposée par les Supérieurs — à la confession et la communion fréquentes. Les *Constitutions* défendaient aussi ou limitaient au strict minimum le chant et la musique dans les églises. Par contre les missions populaires étaient organisées avec le plus grand soin et duraient parfois plusieurs mois.

S'il fallait en croire certains auteurs, le but de la Société de Jésus en Allemagne aurait été principalement de convertir les Protestants au catholicisme. Le P. Duhr affirme qu'un dixième à peine de l'activité des Jésuites fut consacré à cette œuvre.

La réforme des ordres religieux, dont la décadence était presque générale, devait nécessairement attirer l'attention de la Compagnie. Les Jésuites se sont employés avec zèle à encourager et soutenir tous ceux qui étaient encore pénétrés des véritables principes de la vie religieuse (et ils étaient encore relativement nombreux dans les ordres de S. François et de S. Dominique) ; à former de nouvelles recrues pour les couvents, à faire l'éducation des futurs religieux. C'est dans les écoles de la Société, surtout au Collège d'Ingolstadt et à l'Université de Dillingen, que plusieurs jeunes gens ont puisé l'esprit qui devait régénérer les communautés religieuses. Aussi n'est-il pas exagéré de dire que c'est grâce aux collèges des Jésuites que bien de couvents ont

(1) Des missions de ce genre furent érigées, dans la Haute Germanie à Altötting, Biburg, Ebersberg, Baden et Constance ; dans la province rhénane à Francfort s/M., Aix-la-Chapelle, Bonne, Luxembourg, Erfurt, Alberstadt, Münden-Wolfenbüttel et Hambourg-Altona ; dans la province autrichienne à Elbing et Danzig. La mission de Wolfenbüttel eut peu de succès et celle de Francfort dut être abandonnée.

récupéré leur ancienne splendeur tant pour la discipline que pour le nombre de leurs membres.

Il est un autre domaine dans lequel les Jésuites allemands se sont glorieusement signalés au XVI^e^ siècle : la pratique des œuvres de miséricorde Non contents de se dévouer aux malheureux atteints des maladies contagieuses appelées à cette époque du nom collectif de peste, ils allaient soulager et encourager les prisonniers et suivaient les armées au champ de bataille, pour prodiguer leurs soins aux malades et aux blessés. Le bienheureux Canisius fut un exemple illustre de ce dévouement sublime.

Si la préparation des Jésuites à la vie active n'était pas toujours ce qu'elle devait être dans l'intention du fondateur de la Compagnie. il faut l'attribuer principalement au besoin pressant d'hommes, qui se faisait sentir dans toutes les provinces. La précipitation est mauvaise conseillère.

Le noviciat, pour éprouver les vocations et fortifier les caractères, devait durer deux ans (1). Bien souvent ce règlement ne fut pas observé. D'autre part on ne se montra pas toujours suffisamment difficile pour l'admission des candidats. C'est ce qui explique en grande partie que la Société eut à déplorer un nombre relativement considérable de défections. Si quelques-uns de ces déserteurs continuèrent à vivre en bons termes avec la Compagnie et sollicitèrent même à plusieurs reprises leur réadmission dans l'Ordre, d'autres devinrent positivement hostiles à la Société ou passèrent ouvertement au Protestantisme. — Bon nombre de scolastiques furent appelés à la vie active avant la fin de leurs études. Envoyés dans les collèges ils eurent à s'occuper du soin des âmes tout en vaquant à leurs études classiques. — En général les cours de théologie étaient organisés d'une façon pratique : un cours supérieur pour les meilleurs sujets, un cours spécial, surtout de casuistique, pour les sujets moyens, enfin un cours appelé *Practicum* pour ceux qui, malgré leur constitution peu robuste, étaient destinés aux confessions et à la prédication. Celle-ci était l'objet d'un soin tout particulier ; tout, jusqu'aux différents tons à prendre pour exposer le sujet, pour exprimer la tendresse, pour produire les puissants effets de l'effroi, était enseigné d'après une méthode rigoureuse adaptée aux habitudes et au caractère spécial des allemands.

Pour ce qui concerne la manière de vivre des Jésuites, l'auteur pousse son étude jusque dans les moindres détails. Vêtements, nourriture, ordre du jour, règlements, coutumes et abus dans les récréations, les dîners et les voyages, hospitalité à exercer, ligne de conduite à suivre pour les invitations à dîner : tout est l'objet d'un examen minutieux. Ce n'est qu'au prix de mille difficultés que les Supérieurs parvinrent à

(1) Dans la province rhénane les candidats faisaient leur noviciat à Cologne et plus tard à Trèves ; dans la Haute Germanie, à Landsberg ; dans la province autrichienne, à Vienne et plus tard à Brünn.

augmenter le temps à consacrer régulièrement à la prière et à faire observer quelque peu la prescription d'éviter jusqu'à l'apparence d'opérations commerciales. L'exercice de la justice, qui incombait à l'Ordre en vertu de ses nombreuses possessions, fut réglé par plusieurs instructions minutieuses des Supérieurs. Enfin, à cause des biens qu'ils possédaient, les Jésuites furent appelés à siéger dans les Etats du pays, ce qui, à côté d'avantages sérieux, présentait de graves inconvénients. Par un acte du 26 juin 1597 les ducs Guillaume et Maximilien de Bavière accordèrent à la Compagnie tous les privilèges attachés à cette dignité, sans leur en imposer les charges Ce qui empêcha beaucoup d'abus de s'enraciner, ce fut, d'une part, la visite annuelle des Provinciaux, et, d'autre part, l'inspection faite par les Visiteurs ou Commissaires du Père Général. Le Père Nadal a rendu, en cette qualité, d'éminents services aux provinces allemandes.

Le chapitre intitulé *Bauten* est dû tout entier au R. P. Joseph Braun, S. J., qui préparait son ouvrage sur la construction des églises des Jésuites en Allemagne (1). Dans ces quelques pages l'auteur étudie les constructions des Jésuites, les plans et leur approbation à Rome, et tache de faire justice de l'opinion assez généralement reçue, d'après laquelle il existerait un style spécial, appelé *style des Jésuites*.

Grande fut l'activité littéraire des Jésuites dès le XVI^e^ siècle. Différents projets virent le jour. Le P. Hoffaeus et quelques autres membres de la Compagnie insistèrent à plusieurs reprises pour obtenir la fondation d'un institut, où quelques écrivains s'occuperaient exclusivement de publier des écrits contre les hérétiques. Ce projet fut rejeté. Canisius préconisa la publication d'une grande histoire des Papes, et, vers la fin du XVI^e^ siècle ou un peu plus tard, le général Aquaviva conçut le projet de créer une académie ecclésiastique à Ingolstadt ou à Munich et à Anvers.

La publication des livres se heurta le plus souvent à une double difficulté : la censure et l'index. On sait que, suivant les *Constitutions*, tous les livres devraient être soumis à l'approbation du Père Général. Bientôt cependant le pouvoir d'approuver les livres fut accordé au Provincial pour tous les cas où les censeurs, par lui nommés, donnaient un avis favorable. Mais à la suite de certains abus, il fut décidé, en 1599, que tous les livres seraient envoyés au collège des censeurs établi à Rome : seuls les livres écrits dans la langue du pays seraient soumis à la censure du Provincial. D'autre part l'index publié par Paul IV était d'une sévérité telle que Canisius ne craint pas de l'appeler « une pierre d'achoppement et la ruine des écoles ». Quant à celui du concile de Trente et celui de Clément VIII, ils ne furent pas même reçus ni promulgués en Allemagne. Après quelques notes bio-bibliographiques sur les principaux écrivains de la Société au XVI^e^ siècle (2), le P. Duhr

(1) *Die Kirchenbauten der deutschen Jesuiten*, etc. Fribourg en Br., 1908.

(2) Canisius, Peltan (hollandais de Neerpelt ou Overpelt), Pisan, Pierre Thyrraeus (Dorkens), Torres, Serarius, Grégoire de Valence, Gretser (Gretscher) et Pontan.

se livre à la critique des sources que l'on consulte d'ordinaire pour l'histoire des Jésuites pendant cette période : les *litterae quadrimestres* et *annuae S. J.*, les histoires particulières de certains collèges et les abrégés de l'histoire de chaque collège composés sur l'ordre d'Aquaviva du 30 décembre 1586.

La polémique est un genre littéraire extrêmement délicat. Souvent elle oublie les règles élémentaires de la prudence et de la modération et emploie des moyens dont la loyauté paraîtra au moins suspecte. C'est ainsi que les PP. H. Dionysius et F. Coster, dans leur écrit *Censura* (1560), réclamaient la peine de mort contre tous les hérétiques opiniâtres; d'autres, comme Matthias Mayrhofer, dans son *Predikantenspiegel*, défendaient à peu près la même théorie. Sigismond Ernhoffer, dans son *Kleinen und reinen Catechismus* (1587), falsifiait les textes du catéchisme luthérien. D'autres encore arrachaient les paroles de Luther à leur contexte pour les détourner de leur vrai sens. Le P. Conrad Vetter excellait surtout dans ces pamphlets contre Luther. Que les Supérieurs de la Société n'aient pas approuvé cette conduite, cela ne saurait suffir à justifier ces écrits ni surtout à excuser les censeurs qui en ont permis l'impression.

La présence des Jésuites aux cours princières fut la source de nombreux inconvénients et l'origine de quantité de fables répandues sur le compte de la Compagnie. Saint Ignace, il est vrai, avait approuvé cette pratique; mais elle fut vivement combattue par ses successeurs Borgia, Mercurian et Aquaviva, par les Congrégations tant générales que provinciales et par les Pères provinciaux. Toutefois les instances et les menaces des princes finirent par avoir raison de toutes ces réclamations. Il est impossible d'ailleurs de ne pas reconnaître les services rendus par les principaux confesseurs de la cour (1) et il faut souscrire, nous semble-t-il, à ce jugement de l'auteur : « Malgré les défauts et les imperfections que nous avons reconnus à quelques-uns de ces confesseurs, ils ont travaillé avec zèle et succès à une tache noble et utile : la renaissance morale des cours des princes catholiques »

Le chapitre des controverses sur le 5 % est composé d'après les articles publiés par l'auteur dans le *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XXIV (1900), p. 209 ss. et t. XXIX (1905), p. 178 ss. Nous pouvons donc nous dispenser de l'analyser. Notons seulement la conclusion du P. Duhr. Le grand mérite des Jésuites dans cette question serait d'avoir trouvé une solution moyenne : pour certaines formes de contrat le prêt à 5 % n'était pas illicite. Ainsi ils laissaient intacte la défense de l'usure tout en tenant compte de l'usage existant et des changements survenus dans la situation économique (2).

(1) Les PP. Maggio, Scherer, Rimmel, Blyssem, Viller, Mengin, Torrentin et Buslidius. Le P. Duhr leur consacre quelques pages de ce volume.

(2) Il est à regretter que le P. Duhr n'ait pas utilisé le savant article publié par M. E. Van Roey dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. III (1902), p. 901-946 : *Le Contractus germanicus ou les controverses sur le 5 % au XVI^e siècle en Allemagne.*

Faut-il faire un reproche à la Compagnie que bon nombre de ses membres, doués des qualités les plus éminentes du cœur et de l'esprit, n'aient pas su s'élever au-dessus des préjugés de leur temps? Ce fut le cas notamment pour la foi à la sorcellerie si répandue au moyen âge. Chose remarquable! le bienheureux Canisius lui-même était d'une crédulité naïve en cette matière. Avec le P Scherer, plusieurs autres Jésuites et le Vicaire-général de Trèves, Pierre Brinsfeld, ancien élève du collège germanique, il réclamait la peine de mort contre tous les sorciers. Dans la province rhénane les opinions furent divisées : tandis que les Pères du Collège de Trèves suivaient — en majeure partie, paraît-il — l'opinion de Brinsfeld, ceux de Mayence et de Coblence s'en tenaient à une ligne de conduite plus prudente. En tout cas, l'influence considérable du livre de Brinsfeld, *Traité sur les aveux des sorciers*, l'empressement que mirent les facultés de droit et de théologie d'Ingolstadt à recommander aux juges l'étude du *Malleus maleficarum* et du livre de Brinsfeld, l'opinion du savant théologien Grégoire de Valence (*Commentar. theol. III*) et la vogue exceptionnelle dont jouirent longtemps les *Disquisitiones magicae* du Jésuite espagnol M. Delrio. ont puissamment contribué à maintenir et à fortifier les préjugés de l'époque sur les relations avec le « malin ». Est-ce à dire que la Compagnie comme telle fut engagée dans cette question ? En aucune façon. Les Pères généraux n'ont jamais cessé de recommander une sage prudence en cette matière. D'autre part il importe de reconnaître que ces croyances ont rencontré des adversaires déterminés dans la Société. Il suffit de lire la *Cautio criminalis* du P. Fr. de Spee.

Im Urteile der Zeit, tel est le titre du dernier chapitre. Le P. Duhr a réparti les jugements des contemporains en trois catégories : ceux des Protestants, ceux des Catholiques adversaires et ceux des Catholiques amis de la Compagnie.

Quant aux fables absurdes inventées par les Protestants sur le compte des Jésuites et répandues surtout par les écrits de Fischart et de l'ex-Jésuite Hasenmüller et par la brochure anonyme *Abkontrefeytung der Schädlichen und erschröcklichen Sekt der Jesuiter*, le P. Duhr ne leur reconnaît aucune valeur historique. En somme, la plupart de leurs auteurs ne connaissaient les Jésuites que par ouï-dire, sans les avoir jamais vus à l'œuvre. On aurait certainement tort de juger ces légendes d'après le crédit qu'elles ont rencontré parmi le peuple et les savants protestants et quelquefois parmi les Catholiques. Qu'on se rappelle la fameuse fable du meurtre de Cracovie!

Les principaux adversaires catholiques furent les chapitres des cathédrales de Wurzbourg et d'Augsbourg, le clergé séculier de Munich et de Vienne, le polémiste Jean Nas et le nonce Caligari. Bien que leur avis ait déjà une autorité plus grande que celui des Protestants, on ne peut pas oublier que leur hostilité doit le plus souvent son origine au conflit de certains intérêts particuliers, aux défauts personnels des adversaires ou de certains Jésuites eux-mêmes.

En tout cas, dans les rangs des Catholiques, cette opposition aux Jésuites resta toujours l'exception. Par contre les plus vifs éloges leur furent adressés de toutes parts : les papes, les nonces, les évêques, les princes, beaucoup d'écrivains, de savants, d'hommes politiques proclamaient à l'envi les services rendus par la Compagnie à l'Église et à la civilisation. « Être jésuitique » était souvent, dans la bouche du peuple, synonyme de bien remplir ses devoirs religieux. Aussi quelques historiens protestants modernes, comme Fr. Paulsen et G. Krüger, après une étude critique des documents, ont fini par reconnaître l'influence bienfaisante exercée par les Jésuites en Allemagne.

Le P. Duhr est donc en droit de conclure : « Les Jésuites ont cru à leur mission, ils ont travaillé avec enthousiasme, ils ont travaillé avec succès à guérir les plaies profondes dont souffraient les églises en Allemagne ».

Cette analyse, quelque développée qu'elle soit, ne saurait donner qu'une idée bien incomplète du livre érudit du P. Duhr. D'autre part, en énumérant les qualités maîtresses qui distinguent toutes les œuvres de l'auteur, nous n'ajouterions rien à la réputation si bien méritée, dont le savant historien jouit auprès de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des Jésuites. Nous nous bornerons donc, pour finir, à présenter quelques remarques.

Le P. Duhr, nous l'avons déjà dit, a puisé avant tout ses renseignements aux lettres, en majeure partie inédites, des Jésuites eux-mêmes. Nous ne songeons nullement à contester la valeur très réelle de ces lettres. Mais les auteurs de ces documents avaient leur caractère propre, leurs opinions personnelles, leur idéal à eux, toutes choses dont ils auraient difficilement pu faire abstraction en écrivant. Le P. Duhr, nous aimons à le répéter, a généralement exercé une critique sévère sur ses sources. Mais on peut se demander si, pour quelques points, l'auteur n'a peut-être pas accepté trop facilement les témoignages des Jésuites sur leur propre œuvre, sans les confronter suffisamment avec les témoignages des personnes étrangères à la Compagnie. Nous voulons parler des questions pour lesquelles les intérêts des Jésuites étaient en conflit avec ceux des universités ou du clergé tant séculier que régulier.

En général la division adoptée dans ce volume est nette et méthodique. Il nous semble pourtant que le chapitre X (Die Fundierung der Kollegien durch Klöster anderer Orden) eût mieux trouvé sa place après les chapitres IV et V, qui traitent plutôt de l'histoire extérieure des collèges. Nous ne voyons pas très bien non plus pourquoi la dernière section du chapitre VI, exposant les inconvénients des *Konvikte*, est séparée de la première section (Origine et développement des *Konvikte*) par l'histoire des séminaires pontificaux et du collège germanique.

Tout le monde saura gré à l'auteur d'avoir ajouté à ce volume une

table de matières systématique très complète, qui facilite beaucoup les recherches. On regrettera d'autant plus qu'il n'ait pas mis en tête de cet ouvrage une liste bibliographique des sources et des travaux qu'il a consultés.

Dans son introduction le P. Duhr réfute l'objection souvent répétée, d'après laquelle il serait interdit aux membres d'un ordre religieux d'écrire l'histoire de leur institut, sous prétexte que leur œuvre ne présenterait pas de garanties suffisantes d'impartialité. S'il fallait encore combattre cette objection, le livre du P. Duhr serait la meilleure des réfutations. Dans tout son exposé, dans toutes ses appréciations il a fait preuve d'une scrupuleuse exactitude et d'une loyauté scientifique au-dessus de tout soupçon Aussi ne craignons-nous pas de nous tromper en affirmant que ce premier volume constitue un travail désormais indispensable à qui veut étudier l'histoire des Jésuites et l'histoire de la civilisation d'Allemagne.

L'édition très soignée, sur papier glacé, est illustrée de quantité de gravures des plus intéressantes.

C'est avec impatience que nous attendons la publication du second volume.

Aug. Bruynseels.

Francisco Colin, S. J , *Labor evangélica de los obreros de la Compañia de Jesús en las Islas Filipinas*. Nueva edición ilustrada con copia de documentos para la crética de la historia general de la soberania de España en Filipinas, por el P. Pablo Pastells, S. J. Barcelone, Henrich, 1904. 3 vol. in-8 : xix-239-639 p. et 5 cartes; 725 p. et 1 carte; 831 p. et 5 cartes.

Après les importantes publications de Fr. de Zabalburu et de J. Fr. Pacheco, le R. P. Pastells vient d'apporter de nouveaux matériaux pour l'histoire des Philippines en nous donnant une réédition documentée de l'ouvrage du P. Fr. Colin : on ne peut que se réjouir d'une pareille entreprise de la part du P. Pastells, lorsqu'on pense qu'outre les recherches dans les principales bibliothèques de la Compagnie et d'Europe, il a dépouillé pendant dix ans le riche *Archivo general de Indias*, de Séville, pour aborder le travail qu'il nous présente; c'est là la meilleure garantie du succès que l'auteur peut attendre de cette publication.

Né en 1592 à Ripoll (Catalogne) le P. Colin entra dans la Compagnie de Jésus l'année 1607; après de brillantes études et un grand succès dans la chaire de littérature, il obtint du P. Général Claudio Aquaviva la permission de pouvoir partir comme missionnaire aux Philippines. Il s'embarqua avec ses confrères en 1625. Confesseur et conseiller du

gouverneur, puis professeur d'Écriture Sainte au grand collège de Manille (1629), il figure dans la suite comme recteur de la maison (1631-1633), et deux fois comme provincial dès l'année 1639. Vers 1651 il écrivit sur les instances de Philippe IV la *Labor evangelica* et la *India sacra*. Il mourut en 1660.

La *Labor evangelica* se divise en quatre livres et embrasse la période de 1522 à 1616, depuis la découverte des îles jusqu'au second decennium de la province indépendante de Jésuites aux Philippines. Dans son premier livre l'auteur nous décrit d'abord (p. 1-115) les origines et les conditions du pays et de ses habitants en se plaçant au point de vue ethnographique, politique et religieux ; il passe ensuite à l'exposé sommaire de la découverte et conquête du pays par Magallanes et ses successeurs (p. 115-143). Les pages suivantes (143-253) sont du plus haut intérêt pour l'histoire politique des Philippines ; le P. Colin y présente en termes concis et par ordre chronologique rigoureusement suivi tout ce qui a été réalisé par les Espagnols dans les îles depuis l'année 1521 jusqu'en 1632. Le livre second retrace l'histoire de la Compagnie de Jésus aux Philippines de 1581 à 1594, époque à laquelle les religieux s'y établissent en mission relevant directement de leurs provinces. Dans cette partie de l'ouvrage nous trouvons décrits presque exclusivement les différents événements, où l'influence des Jésuites se fit sentir. A peine étaient-ils entrés aux Philippines, plusieurs îles indépendantes jusque là ou soumises au Portugal, se mirent sous l'obédience de l'Espagne. Ce fut surtout l'œuvre du P. Alonso Sanchez, un des plus distingués par ses grandes qualités ; le gouverneur de Manille le choisit à différentes reprises comme ambassadeur auprès de l'empereur de Chine, à Macan et ailleurs. Plus tard, lorsque la situation des Philippines déclina, les autorités civiles et religieuses de Manille chargèrent le P Alonso de présenter aux cours de Rome et d'Espagne les réformes qu'elles jugeaient nécessaires pour relever l'état du pays ; on attendait aussi de sa prudence et de son talent la solution définitive de la question si débattue alors du droit de l'Espagne aux terres découvertes. Le succès le plus complet couronna les efforts du P. Sanchez ; il réussit d'une part à rassurer les consciences des conquérants en défendant vigoureusement leur droit, et en obtenant des brefs et des bulles de Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII à cet effet Il sut mettre en pleine lumière la situation des Philippines, si bien que les projets d'organisation et de réforme présentés par lui et examinés par une commission ad hoc furent confirmés presque en entier par Philippe II. Ce fut là un des événements qui marquèrent le plus dans l'œuvre si difficile de colonisation.

L'œuvre apostolique des Jésuites fait l'objet du troisième livre, qui va de 1594 à 1606. Pendant cette période ils formaient une vice-province sous la dépendance de la province de Mexique. Leur activité se déplaça sur le terrain de la prédication et de l'enseignement. Déjà sous le premier vice-provincialat du P. Pedro Sandeño de nombreuses

doctrinas ou résidences de mission sont établies; on ouvre d'importants collèges comme celui de Zébu pour les Indiens : c'est aussi de cette époque que date la fondation du célèbre collège-séminaire de Manille, institué pour les Indiens nobles sur les instances de Philippe III et devenu université pontificale et royale au cours du XVII[e] siècle. Ce mouvement ne fait que s'agrandir sous les vice-provincialats des des PP. Raymundo del Prado et Pedro Garcia. Nous signalerons encore les différends entre Jésuites et Franciscains au sujet de la prédication au Japon. Les Jésuites, en vertu d'un bref de Grégoire XIII, avaient été désignés pour cette tâche, mais de graves difficultés, suscitées contre eux au Japon, poussèrent les autorités civiles de Manille à y envoyer d'autres religieux. De plus, une assemblée de théologiens, tenue en 1593, déclara que les Franciscains pouvaient à leur tour diriger de ce côté leur ministère, en vertu d'un bref de Sixte V daté de 1588, par lequel le pape les autorisait à prêcher dans toutes les Indes occidentales. Le gouverneur n'hésita pas un moment, et les religieux de Saint François entrèrent au Japon malgré l'opposition des Jésuites. Quelques années plus tard, ceux-ci obtinrent une bulle de Clément VIII qui, sous peine d'excommunication, ordonnait le départ du Japon à tous les nouveaux missionnaires.

Avec le livre suivant le P. Colin nous donne l'histoire des dix premières années de la province indépendante des Philippines (1606-1616). Le P. Général Claudio Aquaviva nomma en 1606 comme provincial le P. Gregorio Lopez; mais la province ne fut constituée comme telle que trois ans plus tard; c'est en effet en 1609 que le provincial commença le quadriennium régulier. Le provincial érigea bientôt un noviciat pour les Philippines : aussi les maisons s'augmentèrent considérablement. L'importance du rôle joué dans la suite par les Jésuites se laisse entrevoir par leur nombre : dès la première moitié du XVII[e] siècle ils avaient 16 maisons, et le nombre de religieux entrés aux Philippines montait à 270.

Cette rapide esquisse de l'ouvrage du P. Colin montre l'intérêt que présente au point de vue de l'histoire d'Espagne, de ses colonies et surtout de la Compagnie de Jésus l'œuvre entreprise par le R. P. Pastells. Elle est pourtant loin de nous donner une idée juste de sa valeur réelle. Le travail du P. Pastells est moins une édition nouvelle qu'une publication de documents ayant comme cadre l'œuvre du P. Colin. A partir du livre deuxième, la richesse des documents apportés est immense. S'il se borne parfois à reproduire les pièces justificatives du texte, ailleurs l'auteur supplée aux lacunes du *Labor*, et bien souvent aussi il nous permet d'examiner à fond des questions du plus haut intérêt, par exemple celle des relations du pouvoir ecclésiastique et civil aux Philippines. Nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir élargi beaucoup le cadre de ses recherches : comme le sous-titre de l'ouvrage l'indique assez, c'est l'histoire politique des colonies espagnoles, qu'il a voulu mettre en lumière et il faut avouer qu'il y a

pleinement réussi. Les questions juridiques ont aussi attiré l'attention du R. P. Nous avons parlé plus haut de la célèbre question du droit de l'Espagne aux pays conquis; ce point de même que celui de l'imposition fiscale des Indiens non encore évangélisés sont heureusement éclaircis grâce à la documentation du R. P. A ce même point de vue nous signalerons encore un fait particulièrement intéressant et relevé à bon droit par l'auteur. En 1583 Philippe II instituait une *Audiencia real* à Manille sur la demande du gouverneur Gonzalo Ronquillo : elle comprenait cinq membres, un président, trois auditeurs et un fiscal, et pouvait juger même dans les *recursos de fuerza* à l'égal des audiences de Valladolid et Grenade (t. I, pp. 172-619). Mais de même que ces audiences l'*Audiencia* disparut six ans plus tard. Elle dut être supprimée par le roi, pour enlever autant que possible des charges qui pesaient lourdement sur le pays (ib. p. 411-422, 424 et t. II pp. 174 ss.). Des représentations de la part des autorités de Manille forcèrent cependant Philippe II de la rétablir avec tous ses privilèges (t. I, p. 194 s t. II, pp, 174-186).

Au tome deuxième, nous avons une série d'appendices dus au P. Pastells (pp. 565-722) : nous n'en signalerons que les plus importants : d'abord p. 565-600 une bonne étude biographique du célèbre Magallanes; pp. 600 613 la question si débattue entre Portugais et Espagnols au sujet du droit aux îles Molusques ; à noter encore les deux listes d'ordonnances royales portées pour les Philippines lors de la découverte et puis de 1568 à 1606 (pp. 709-720) ; enfin une table de matières très longue (202 pages) et très complète en tête de la publication facilite beaucoup le maniement de l'ouvrage.

L'entreprise du R. P. Pastells et l'immense documentation dont il a enrichi la *Labor evangelica* méritent les plus grands éloges : qu'on nous permette cependant de faire quelques remarques D'abord on s'étonne un peu que le R. P. n'ait pas songé dans l'introduction à donner aux lecteurs des indications suffisantes sur le Travail. Ainsi, il oublie de nous renseigner sur le lieu et la date de la première édition de l'ouvrage : ses vues sur l'ensemble de la *Labor evangelica* sont bien maigres; il n'a pas jugé bon de mettre dans son milieu littéraire l'histoire du P. Colin; il se contente de nous faire connaître que celui-ci a abrégé un écrit du P. Chirinus jusqu'à une date et place que le lecteur doit d'ailleurs chercher dans le corps de l'ouvrage. De même le P. Pastells présente son ouvrage totalement isolé des récents travaux et publications du genre relatifs aux Philippines. Un oubli très regrettable à notre avis est encore à signaler. Vers 1581 un synode eut lieu à Manille sous la présidence de l'évêque et l'assistance du chapitre et des théologiens du clergé séculier et régulier; des mesures très importantes au dire de l'auteur y furent prises; or on aurait attendu de lui si pas les pièces justificatives elles-mêmes, au moins quelques notices sur les résolutions du synode qui joua un rôle si important, même dans la direction des affaires publiques D'autant

plus que ce fut le P. Alonso lui même qui fut chargé de mettre le tout par écrit et de le publier (t. I, p. 263-264). Le synode de Zebu (1600) a une plus grande signification que celui de Manille au point de vue religieux : désormais l'activité du clergé séculier et régulier était organisée définitivement par des statuts qui réglaient la méthode à suivre dans les ministères spirituels; on y rédigea aussi des constitutions synodales adaptées aux circonstances du pays; d'autres questions d'intérêt général furent résolues. Or aucune pièce justificative, aucune notice ne vient appuyer ce récit, malgré l'importance capitale du sujet au point de vue de l'histoire ecclésiastique (t. II, p. 277-278).

Dans sa documentation, et alors surtout que l'auteur cherche à éclaircir quelques faits importants, l'auteur n'aurait il pas bien fait de nous résumer en quelques mots des documents souvent extrêmement longs ?

Mais n'insistons pas : les services rendus par cette publication à l'histoire, et les difficultés des travaux de ce genre, sont trop grands, pour qu'on s'arrête à des défauts de détail qui ne diminuent en rien la valeur de l'ensemble. Il serait à souhaiter que le R. P. Pastells ne s'en tienne pas là et qu'un jour, il nous donne une bonne histoire des Philippines.

P. L. Goldaracena, O. M. C.

Karl Wild. *Staat und Wirtschaft in den Bistümern Würzburg und Bamberg. Eine Untersuchung über die organisatorische Tätigkeit des Bischofs Friedrich Karl von Schönborn.* 1729-1746. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, éd. K. Hampe, E. Marcks et D. Schæfer.) Heidelberg, Winter, 1906. In-8, x-216 p. M. 5,60.

On ne peut revendiquer, pour l'histoire des principautés ecclésiastiques durant les temps modernes, l'intérêt de premier ordre qu'elles présentent durant le moyen âge. Un grand nombre de ces principautés avaient disparu grâce au mouvement de sécularisation, qui accompagna la Réforme, et celles qui avaient survécu furent facilement éclipsées par les grands états laïcs qui s'étaient formés à côté d'elles et continuaient de s'arrondir souvent à leur dépens. C'est qu'il manquait aux évêques des temps modernes cet esprit guerrier qu'ils ne possédaient que trop durant le moyen âge. Il leur manquait aussi l'intérêt dynastique qui fut l'un des principaux ressorts de la politique d'expansion sous l'ancien régime.

Cependant c'est une erreur assez répandue de croire que les principautés ecclésiastiques du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, déchues au point de vue de la politique internationale, étaient également en décadence au point

de vue de l'administration intérieure. L'histoire des évêchés de Würzbourg et de Bamberg nous démontre le contraire, notamment sous le règne du prince-évêque Karl Friedrich von Schönborn. La politique du despotisme éclairé, que l'auteur de la présente monographie appelle la politique de l'absolutisme et du mercantilisme, firent réaliser dans ces petits états des progrès remarquables. Et ce qui fut tenté à Würzbourg et à Bamberg le fut également à Mayence, Trèves, Spire, Constance et dans d'autres territoires ecclésiastiques de l'Allemagne du sud Le tableau des pays administrés par Karl Friedrich s'applique donc, avec de légères variantes, à un grand nombre de principautés ecclésiastiques du vieil empire. Sans doute dans ces territoires de moindre étendue les réformes commencent plus tard que dans les grands états laïcs. On ne peut en conclure qu'elles furent uniquement le résultat de l'esprit d'imitation. Elles sont plutôt la conséquence d'une évolution autonome. Si d'autre part les réformes réalisées dans les principautés ecclésiastiques furent moins radicales et souvent moins efficaces, cela tient aux mêmes causes qui avaient entraîné leur décadence internationale : l'absence d'intérêt dynastique et le défaut d'esprit de conquête, dont les corollaires naturels étaient une organisation militaire moins forte et une discipline plus relâchée.

Il est inutile de détailler ici les grandes réformes administratives, judiciaires, économiques et intellectuelles qui forment le bilan du despotisme éclairé. A Würzbourg et à Bamberg, aussi bien qu'en Prusse et en Autriche la devise était : tout pour le peuple, rien par le peuple; c'est-à-dire que le prince-évêque et surtout Karl Friedrich von Schönborn cherchent à affermir leur autorité aux dépens du chapitre, de la noblesse, des abbayes et couvents, des villes, de tous les éléments qui firent jadis contrepoids à leur autorité absolue; qu'ils utilisèrent cette autorité absolue pour créer une bureaucratie obéissante, pour mettre de l'ordre dans les finances, pour réglementer le commerce et l'industrie suivant les théories du mercantilisme, pour développer l'instruction et les institutions de bienfaisance, pour réaliser en un mot toutes les réformes sociales utiles au peuple. La *Revue d'histoire ecclésiastique* ne s'occupe qu'à titre accessoire de toutes ces questions, qui relèvent au premier chef de l'histoire politique et économique. Mais comme il s'agit ici d'un état ecclésiastique, où les principaux rouages de l'administration profane sont aussi des institutions religieuses, une grande partie de la monographie de Karl Wild rentre directement dans notre champ d'investigation. C'est le cas pour l'histoire des relations entre le prince-évêque, son chapitre, les abbayes et les couvents. Ses relations avec le chapitre étaient réglées par les « capitulations », une sorte de traités imposés au prince-évêque par les chanoines de Würzbourg et de Bamberg et analogues aux « Wahlcapitulationen » que les princes de l'empire imposaient aux empereurs avant leur élection. Les capitulations de Würzbourg et de Bamberg atteignirent leur maximum de développement à la fin du XVII[e] siècle.

A Bamberg le livre des capitulations avait fini par dépasser les cent articles. Là, aussi bien qu'à Würzbourg, le chapitre avait obtenu un véritable condominium. Déjà avant l'avènement de Friedrich Karl von Schönborn les princes-évêques avaient tâché de réagir, mais en vain. Il fallut l'indomptable énergie et la rare persévérance de ce représentant du despotisme éclairé pour vaincre la résistance des chanoines. Cette lutte de la politique de centralisation contre l'ancien esprit de particularisme est raconté dans l'ouvrage de Karl Wild d'une manière très attrayante. D'ailleurs toute sa monographie, dont le titre ne semble annoncer qu'une étude d'intérêt local, est parfaitement mise en rapport avec l'histoire générale. L'auteur s'y connaît pour situer un sujet et lui donner cette portée démonstrative qui ne fait que trop souvent défaut aux ouvrages du genre. Tout cela ne l'empêche pas d'utiliser avec une égale minutie les sources inédites et les sources imprimées et de manier aussi bien l'analyse que la synthèse.

H. Van Houtte.

J. Mantenay. *Saint Benoît Labre* (1748-1783). (Collection « Les Saints ».) Paris, Lecoffre, 1908. In-8, 204 p. F. 2.

Né à Amettes, dans le diocèse de Boulogne-sur-Mer, le 25 mai 1748, Benoît Joseph Labre passa la plus grande partie de sa jeunesse chez son oncle François Joseph Labre, alors vicaire, puis curé de la paroisse d'Érin, dans le même diocèse. Benoît Joseph se croit la vocation monastique : il tente (1767) d'entrer à la Chartreuse du Val-Sainte-Aldegonde, puis à celle de Neuville ; au bout de quelque temps, le Prieur de Neuville le congédie. Il se présente alors à la Trappe de Mortagne, en Normandie, où on le refuse. Il est admis à la Trappe des Sept-Fonds, dans le diocèse d'Autun, mais est forcé de quitter l'abbaye après deux mois (avril 1770).

Il va commencer dès lors (1770) sa vie de pélérin pauvre et pénitent. Visiteur assidu des sanctuaires de Lorette (11 pélérinages consécutifs) et de Rome, il étonnera le monde, par l'austérité de sa vie mortifiée et sa profonde piété : le 15 avril 1783, il meurt à Rome, épuisé de mortifications et de privations de tout genre. Canonisé par la voix du peuple immédiatement après sa mort, l'Église l'a élevé au rang des bienheureux en 1859 et à celui de saint, le 8 décembre 1883.

C'est cette « simple histoire d'un homme instruit et de goûts délicats, né de parents honnêtes, aisés, qui vécut dans la pauvreté ou plutôt dans l'abjection.. » (avant-propos) que M. Mantenay a voulu écrire. Il ne fallait donc pas s'attendre à une étude critique des faits miraculeux qui ont valu à Benoît Labre la renommée de Thaumaturge. C'est regret-

table : M. Mantenay semble n'avoir voulu faire qu'un livre de lecture pieuse. Il eut cependant été très intéressant, d'établir la valeur historique de la relation du P. Temple, pénitencier français à la basilique de Lorette : c'est au dire de l'auteur, « le document le plus beau et le plus authentique de la vie du pélérin » (p. 63) ; il en est de même de la notice latine, rédigée, avant l'inhumation, par Marconi et Pino, professeurs de théologie, relatant « son genre de vie, ses héroïques vertus et sa mort précieuse devant Dieu avec mention de ses noms, de sa patrie et de son diocèse » (p. 149) Ce sont avec les procès verbaux de la béatification et de la canonisation, et quelques lettres de la jeunesse de Benoît Labre, les seules sources de l'histoire du Saint. Sainement interprétées, elles eussent suffi à M Mantenay pour mettre dans un beau relief historique, l'austère et attachante figure de Labre. Il n'empêche, malgré ces quelques remarques, que tous ceux qui s'intéressent à la vie du Pélérin pauvre,liront ce travail avec fruit : il fera d'ailleurs bonne figure dans la collection de M Joly.

A. Pasture.

F. Magnette. *Les émigrés français aux Pays-Bas* (1789-1794). (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 2e série, collection in-8°, t. IV. Extrait.) Bruxelles, H. Lamertin, 1907 In-8, 144 p.

Ce travail est extrait des *Mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique et ce patronage seul serait une recommandation. Volontairement limité dans son étendue comme dans son sujet, il n'en apporte pas moins une importante contribution non seulement à l'histoire intérieure de la Belgique à une époque singulièrement mouvementée, mais à l'étude diplomatique et militaire de la Révolution française. La faveur dont jouissent actuellement les publications relatives à l'émigration ne devra pas négliger cette œuvre de dimensions modestes, mais très documentée tant dans les archives belges et dans celles du ministère français des Affaires étrangères, que dans les ouvrages imprimés. Le dépouillement qui a été fait des journaux belges du temps et des collections historiques régionales (dont plusieurs en flamand) ne peut manquer de faire connaître aux chercheurs les plus érudits beaucoup de détails qu'on pourra presque considérer comme inédits ; de même pour certains des mémoires contemporains cités. Cette étude se rattache directement aux recherches antérieures de l'auteur sur les émigrés français au pays de Liège et sur la principauté de Malmédy en 1792-1793.

L'émigration aux Pays Bas autrichiens fut la première en date et la

proximité du pays, la similitude de langue et de mœurs, le bon marché de la vie en firent une des plus nombreuses. Mais ce fut aussi la première à être troublée, puisque dès 1792 Jemappes y jeta le désarroi. C'est donc vraiment l'un des aspects les plus expressifs et un des moments les plus pathétiques de l'émigration.

Ce qui séduira surtout, c'est assurément ce monde même des émigrés, agité, bruyant, en proie aux illusions les plus chimériques, épuisant ses ressources comme s'il s'agissait d'un court séjour à l'étranger, frondant contre ses propres chefs et même contre le gouvernement qui lui donnait asile. L'auteur confirme la réputation de légèreté et d'impertinence acquise à peu près partout par cette émigration ; pourtant il reconnaît la bonne volonté de ceux que l'on consentit à employer, par exemple lors de la première défense de Maestricht. On ne s'étonne guère de constater que les émigrés, tout en trouvant auprès des habitants un accueil bienveillant, leur aient souvent été à charge et que les autorités se soient montrées froides et défiantes. Il est plus singulier de voir l'archiduchesse Marie Christine, la sœur de Marie-Antoinette, les tolérer avec peine et, dans sa correspondance où elle les qualifie en termes virulents, les déclarer « les plus mauvais sujets de la France ». Elle eût pu faire du moins exception pour l'émigration ecclésiastique, très nombreuse après la Constitution civile ; elle fut l'occasion de véritables élans de charité, qu'elle mérita par sa vie calme et sérieuse.

La défiance fut dès le début la règle de la politique autrichienne, qui non seulement s'inquiétait des difficultés apportées par cette invasion dans la vie économique et politique du pays, mais s'imaginait que par là allait pénétrer, dans un milieu encore agité, les idées révolutionnaires. Enfin, jusqu'au dernier moment, on voulut éviter de donner prétexte aux réclamations de la France : plusieurs mois après la déclaration de Pilnitz, les gouvernants des Pays Bas assuraient que rien n'était changé dans les rapports avec le pays voisin. Les efforts incessants et souvent vains des autorités pour restreindre ou du moins surveiller efficacement l'émigration, empêcher les armements et le port de la cocarde blanche, l'obstination systématique à écarter les émigrés des opérations, sont mis en lumière d'une façon très nette.

On voit que l'histoire générale trouvera son profit dans ce travail. On pourra peut être regretter que l'auteur, trop fidèle à l'ordre chronologique, n'ait pas groupé davantage, dans un tableau d'ensemble, les traits un peu épars qui dépeignent l'émigration en Belgique. Dans une brève conclusion, il montre que les préoccupations du gouvernement autrichien s'expliquent surtout par la crainte qu'une révolution intérieure n'éclatât à la faveur du désordre et de l'effervescence causés par l'émigration. En songeant à la période qui suit, pour ce pays, la bataille de Fleurus, on peut penser aussi que le contact des émigrés a facilité le succès des idées françaises. Si, à les voir, précisément alors, Metternich comprenait les fautes de l'ancien régime et l'archiduc

Charles écrivait qu' « il ne pourrait pas arriver à la France de plus grand malheur que d'être rétablie sur l'ancien pied », les sujets belges purent faire, quant au régime peu libéral qu'ils subissaient, des réflexions analogues. C'est du moins l'une, entre autres, des observations que pourra suggérer l'étude consciencieuse et vivante que nous avons eu plaisir à signaler.

JACQUES RAMBAUD.

Mémoires et Correspondance d'un prêtre nivernais déporté en 1794, avec une introduction, des notes et des notices biographiques sur 61 prêtres nivernais déportés à Nantes et à Brest pendant la Révolution, par l'abbé J. CHARRIER. Nevers, G. Vallière, 1908. In-8, XXIX-226 p. F. 3,50.

Huit années d'émigration. Souvenirs de l'abbé G.-J. Martinant de Préneuf, curé de Vaugirard, de Sceaux et de Saint-Leu (1792-1801), publiés avec une introduction et des notes par G. VANEL. Paris, Perrin, 1908. In-8, 310 p. F. 5.

Nous accueillons toujours avec plaisir les publications sérieuses de documents, relatifs à la Révolution française. Seuls en effet les documents, avec leur objectivité, peuvent faire cesser les contestations sur cette période si intéressante de l'histoire de l'Église et dissiper les obscurités que l'esprit de parti y a nécessairement amoncelées. Les deux ouvrages, dont nous faisons l'analyse, sont éminemment objectifs. Simple publication de sources littéraires, ils ne se rapportent ni à l'examen des grands principes politiques, ni à celui de l'évolution des cultes; ils racontent des épisodes, appartenant à l'histoire dramatique de la Révolution. Nous ne croyons pas avec M. G. Monod que ce soit un côté purement extérieur et par conséquent secondaire de la question ; nous estimons qu'il est en état de nous faire connaître les mobiles, qui guidaient les révolutionnaires, les responsabilités de la persécution ; il nous aidera à nous faire résoudre cette question fondamentale : la révolution fut-elle une tentative rationnelle vers un bel idéal philosophique ou politique; la cupidité et le sectarisme n'y eurent-ils pas au contraire une part bien conséquente?

Analysons ces deux ouvrages :

I. La loi du 26 août 1792 condamnait à la déportation tous les prêtres insermentés; seuls les sexagénaires et les infirmes pouvaient rester dans leur patrie à condition de vivre dans un local commun et d'être mis sous la surveillance de la municipalité. Soixante et un prêtres nivernais, après avoir joui quelque temps de cette exemption, furent, contrairement à la loi, déportés de Nevers à Nantes et quel-

ques-uns à Brest dans des circonstances excessivement douloureuses. Le récit de cette déportation nous a été conservé dans deux relations principales : la relation Imbert, écrite fin de 1794. publiée en 1876 dans le *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts* et la relation Durand, rédigée entre 1795 et 1799, publiée en 1899 dans la *Revue du monde catholique*. Ces deux relations ont entre elles une étroite affinité ; les idées sont souvent les mêmes, les termes sont parfois identiques ; quelques omissions ou additions pourtant les différencient. M. Charrier, sous le titre de *Mémoires des prêtres nivernais déportés en 1794*, nous fait un récit formé de ces deux relations combinées, dont il a pourtant modifié le style, chaque fois que l'exigeait la facilité de la lecture. La valeur historique d'une telle source ne peut échapper à personne. Les auteurs, victimes de la persécution, étaient mieux placés que tout autre pour nous renseigner sur les événements qui l'ont caractérisée ; écrite pendant la Révolution ou immédiatement après, elle s'offre à nous avec toutes garanties d'exactitude que peut présenter ce genre de sources. Nous regrettons pourtant que l'auteur se soit abstenu de remarques critiques, appelées par les différences entre les deux relations. Quelques renseignements biographiques, des notes rédigées d'après divers documents complètent les données du mémoire. La seconde partie comprend cinquante lettres dues à la plume de l'abbé Imbert ; elles se rapportent aux événements, qui ont suivi la déportation.

Il serait injuste de dire que ce travail manque d'esprit critique et d'allure scientifique : l'introduction traite de l'auteur, de la date, de la parenté entre les deux relations, en un mot de la valeur historique des pièces publiées. Le mémoire est sans doute trés intéressant ; il nous fait saisir au vif l'esprit de cruauté et de cupidité des révolutionnaires ; mais les lettres sont d'une lecture longue et peu attrayante. Si l'auteur les avait fait précéder d'un exposé succinct des renseignements, qu'elles contiennent, il eut fait œuvre utile et intéressante. Nous ne comprenons d'ailleurs pas comment un livre, contenant tant de choses, soit entièrement dépourvu de table : pas de table idéologique, pas de table onomastique ; c'est une juxta-position de documents, inédits sans doute en partie, consciencieusement édités, mais dont on ne pourrait tirer profit sans un nouveau travail. Des œuvres de ce genre sont appelées à faciliter et à préparer les travaux plus généraux ; cette publication de l'abbé Charrier marque un pas dans cette voie ; nous eussions pourtant préféré que, réunissant tous les documents épars sur cet épisode, il nous en eut fait un récit détaillé et ordonné.

II. Les *Souvenirs de l'abbé Martinant de Preneuf* ont une certaine analogie avec le livre précédent. Ils comprennent deux documents, l'un, écrit en 1795, en forme la partie essentielle ; l'autre est un cahier contenant quelques renseignements complémentaires. M. Vanel les publie avec une introduction critique et des notes ; ils se rapportent à un point intéressant de l'histoire révolutionnaire : le

sort et la mentalité des émigrés. Je ferais volontiers deux parts des renseignements, que nous y trouvons. Les uns — ils constituent la partie la plus étendue — sont les récits du voyage de l'abbé en Flandre et en Allemagne : ce n'est pas la description du pays et de ses habitants mais l'exposé des mille incidents d'un voyage d'exilé ; c'est là une contribution peu importante à l'histoire religieuse de la Révolution. Heureusement quelques anecdotes rétrospectives nous font des révélations plus intéressantes, par exemple, certains révolutionnaires nous apparaissent, entraînés, malgré eux, dans le courant révolutionnaire qu'ils désapprouvent; à Paris, pendant la Terreur, la vie sociale suivait son cours: les théâtres, les lieux de réunion restaient ouverts et les rues étaient animées... Gens honnêtes se rencontraient dans les représentations avec les massacreurs, affectant, par peur ou par indifférence, une quiétude, une sécurité, dont on aurait peine à se faire maintenant une idée. — Les données les plus neuves, fournies par ces *Souvenirs* sont relatives à l'émigration. L'abbé de Prèneuf est sévère pour les émigrés ; après l'avoir lu, l'émigration apparaît, reflétant les caractéristiques de l'Ancien Régime. Avant la Révolution, la mode était le grand mobile de la vie ; c'est pour suivre la mode qu'on allait à Versailles et qu'on fréquentait les cercles philosophiques, ce fut pour suivre la mode que beaucoup émigrèrent ; dans certains milieux, qui n'émigrait pas n'avait pas le bon ton La France ainsi se dégarnit de forces au moins morales, qui auraient pu opposer une résistance efficace aux entraînements et aux excès des exaltés: le roi était abandonné au moment où il était violemment menacé ; bien des nobles sans doute, s'ils n'eussent pas quitté leur patrie, fussent devenus membres des assemblées et eussent ainsi enrayé le mouvement révolutionnaire ; probablement même, ils n'auraient pas perdu leurs biens. Dans leur vie d'exil, les émigrés ont aussi transporté leurs vices. Coblentz était devenu un nouveau Versailles par la vie de parade et de plaisir qu'ils y menaient; quoique unis en sociétés particulières, ils étaient victimes des mêmes rivalités et des mêmes côteries qu'en France, à tel point que l'armée des Princes ne prêta qu'un faible appui aux armées étrangères. Ils avaient peu d'attachement au roi, qu'ils méprisaient dans ses malheurs. La mort de Louis XVI, au moins dans certains milieux, ne produisit pas les sentiments de colère et d'horreur que l'on pourrait supposer. On critiquait la convocation des États Généraux, sa molle résistance à la Révolution, le luxe scandaleux de sa cour — L'exil pourtant devint, avec le temps, une cause de profonde misère : prêtres et nobles devaient travailler pour vivre ; souvent précepteurs, parfois musiciens, — ils durent même dans certaines circonstances exercer des métiers. Privés de relations sûres avec leur patrie, ils eurent à subir de grandes peines morales. Les nouvelles contradictoires de France retardèrent leur retour.

Nous croyons avoir fait suffisamment ressortir le haut intérêt de

ce livre. Nous eussions préféré, à la publication in extenso des *Souvenirs*, dont le plus grand nombre ont peu d'importance historique, une mise en œuvre plus scientifique des renseignements intéressants, qui y sont contenus. L'ouvrage se termine par plusieurs tableaux généalogiques et une table logique détaillée ; une impression soignée et huit gravures hors texte en achèvent la toilette esthétique

P. Demeuldre.

Dom du Bourg. *La vie religieuse en France sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Monseigneur du Bourg, évêque de Limoges, 1751-1822.* Paris, Perrin, 1907. In-8, 472 p. F. 5.

M. Mathiez, étudiant dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (Novembre 1905) l'histoire religieuse de la Révolution, nous signale un tournant dans les publications, qui la concernent. Actuellement, dit-il, grâce surtout à l'impulsion donnée par M. Aulard, la vérité se fait jour dans cette histoire et aux productions hagiographiques des catholiques se substitue une littérature plus véridique, qui exalte les cultes révolutionnaires, explique, justifie même les persécutions contre les catholiques. En présence de telles assertions, nous pouvons dire que la biographie de Mgr du Bourg, dont nous faisons l'analyse, vient vraiment à son heure ; il serait à désirer que de telles œuvres se multiplient et que les catholiques exhument des archives, pour les faire briller au grand jour, les actes des héros cachés de la grande Révolution.

Né à Toulouse en 1751, du Bourg vécut au sein de l'Ancien Régime, dans un milieu, chrétien sans doute, mais tout imbu des idées de l'époque : la description de sa famille et de sa jeunesse, sa vocation au sacerdoce, la chasse aux bénéfices, l'influence de la Franc-maçonnerie dont il fut membre, l'essai d'éducation de son frère Bruno à la mode de l'*Emile*, tout cela nous rend témoins intéressés de la société, telle qu'elle était à la veille de la Révolution ; nous éprouvons pourtant un regret, c'est que l'auteur, pour ne pas perdre de vue son héros, n'a pas utilisé toute la correspondance, destinée à nous faire le portrait détaillé de la mère, image si typique de la chrétienne d'alors, avec les préjugés et les allures de son temps. Le futur évêque de Limoges semble avoir été peu mêlé aux événements de la Constituante et de la Législative. Sous la Convention, il refusa d'émigrer, préféra affronter les dangers d'un apostolat occulte dans sa patrie de Toulouse et assista aux fluctuations du rétablissement du culte. Nommé évêque en 1802, il reconnut Napoléon, malgré ses aspirations royalistes, mais lui résista lors du concile national et de ses démêlés avec le Pape ; il applaudit à la Restauration, fut aux prises avec les multiples difli-

cultés du ministère sacerdotal de l'époque et mourut en 1822. « L'existence de Marie-Jean-Philippe du Bourg, qui s'étend du règne de Louis XV jusqu'à la Restauration, nous fera contempler la grande tragédie de la fin du XVIIIe siècle dans ses origines, dans son dramatique développement, dans son épilogue et ses conséquences. » Peu de sujets pourraient présenter un plus vif intérêt.

Pour écrire cette biographie, l'auteur disposait de papiers de famille, spécialement la *Vie de Mgr du Bourg* par sa nièce la Révérende Mère Marie de Jésus ; ce sont les documents les plus intéressants, sobres de détails sur certaines périodes, mais très riches sur les scènes pénibles de la persécution révolutionnaire Les archives publiques lui ont fourni relativement peu d'éléments : pour l'ère napoléonienne, il a surtout utilisé la correspondance d'Émery et les lettres pastorales du nouvel évêque de Limoges. Pour que ces documents fussent intelligibles, il fallait les encadrer dans l'histoire de cette vaste période, spécialement de la Révolution à Toulouse, objet de publications nombreuses. Les citations de l'auteur prouvent qu'il connaît l'abondante littérature sur son sujet; il puise à pleines mains dans les grands ouvrages sur la Révolution ; les évènements déjà si connus, mais qu'il ne pouvait passer sous silence, il les expose avec un cachet particulier d'intéressante originalité. Certaines parties (chapitre IV par exemple), ses sources spéciales étant muettes, ne sont qu'un résumé de l'histoire de l'époque. Quant aux renseignements nouveaux, les uns ont un caractère purement biographique : ils tendent à fixer la physionomie apostolique de du Bourg, sa piété, son zèle ardent, son inaltérable charité, sa simplicité, parfois peu en harmonie avec sa dignité d'évêque ; les autres nous font mieux connaître les évènements généraux soit en les concrétisant soit en nous y révélant des aspects nouveaux, par exemple l'état du sacerdoce avant la Révolution, l'organisation du ministère sacré pendant la Révolution, les modes de persécution, les visites domiciliaires, la vie d'un prêtre sous la Terreur. Un tel récit avec les faits importants qu'il relate, et ses dramatiques épisodes jette ses reflets sur l'ensemble des évènements contemporains et éclaire l'histoire générale de cette crise nationale, qui n'avait pas eu son précédent dans les fastes de l'humanité.

P. Demeuldre.

É. Ollivier, *L'Empire libéral. Études, Récits et Souvenirs*. T. XII et XIII. Paris, Garnier, 1908. 2 vol. in-18 de 642 et 670 p.

Le récit qu'a tenté M. Emile Ollivier des événements qui marquèrent la vie de la France pendant le second empire touche à sa fin. Mais, en même temps, son intérêt croît avec intensité. Les mois dont il reste à l'auteur à retracer l'histoire sont ceux qui le virent à la tête du gouvernement.

Pour l'Église catholique, cette période est en France une période de calme relatif. On est satisfait de la manière dont l'empereur défend les derniers débris de la souveraineté pontificale. On sait que M. Émile Ollivier, mieux que tout autre ministre précédent, se montrera favorable à la protection du Saint-Siège par la France ; on sait que s'il est partisan de la séparation de l'Église et de l'Etat, c'est afin d'assurer aux deux puissances une indépendance réciproque et qui libère le catholicisme français des chaînes dont l'avaient entravé les législations révolutionnaire et impériale. Dès qu'il eut pris en mains le pouvoir, M. Emile Ollivier s'efforça de mettre en pratique le large esprit de tolérance qui l'animait.

Contre l'oppression et l'intervention tracassière du pouvoir civil, les catholiques pouvaient donc se croire en sécurité et travailler en paix au développement de leurs œuvres ainsi qu'à la propagation de leurs idées. Mais ils ne surent pas assez profiter de cette période de calme. La question de l'infaillibilité, qui allait être discutée au concile du Vatican, les divisait profondément, soulevait parmi eux de vives polémiques et provoquait entre eux des querelles, regrettables comme le sont toutes les querelles, et d'autant plus blâmables que la charité chrétienne y faisait souvent complètement défaut.

M. Ollivier se borne à faire une courte mention de ces incidents. Il n'a pas cru nécessaire de les conter avec quelques détails, ne voulant pas écrire à nouveau certains chapitres de son œuvre : *L'Église et l'Etat au concile du Vatican*. Il se montre bref aussi pour l'histoire même de ce concile et lorsqu'il s'y attarde quelque peu c'est surtout pour en retracer l'histoire diplomatique. Cependant, en des pages qui seront lues avec profit par beaucoup, il expose avec concision et clarté les différentes théories existant au sujet du gouvernement de l'Église et dont le conflit aboutit au triomphe de la théorie de l'infaillibilité. En même temps, il expose les limites dans lesquelles cette infaillibilité doit être contenue.

S'il ne s'attarde pas à dire dans toutes ses grandes lignes l'histoire du concile, M. Ollivier ne résiste toutefois pas au désir d'en portraiturer les principaux acteurs. Peut-être là y a-t-il une petite vanité d'auteur, car l'éminent écrivain est passé maître dans l'art de tracer des portraits. En quelques lignes, en quelques phrases, où abondent souvent les antithèses, il définit le caractère, les tendances et le talent de ceux dont il s'attache à faire la psychologie. Pie IX, le cardinal de Schwarzenberg, l'archevêque de Vienne Rauscher, Nos Seigneurs Haynald, Strossmayer, Dupanloup, Darboy, Maret, Manning, Pie, Plantier de Bonnechose, Donnet et Guibert sont le sujet de pages qu'on lira non sans plaisir.

Elles ont en effet un grand charme littéraire. Mais pour qui les juge au point de vue de la vérité absolue, il y aurait plus d'une réserve et d'une rectification à y faire. M Ollivier n'a point complètement oublié les sentiments gallicans qui l'animaient en 1869 et il est naturel qu'à

cette époque ses préférences allaient à certains prélats personnifiant le mieux l'opposition à la définition du dogme de l'infaillibilité. De là l'éloge absolu qu'il fait de Mgr Darboy, l'archevêque de Paris, âme, comme il l'écrit, *plutôt diplomatique qu'ecclésiastique*, et que cette diplomatie amena à servir avec plus de dévouement César que le représentant du Christ. Il fallut sa tragique disparition pour rejeter dans l'ombre les fautes de sa carrière d'évêque. Je ne crois pas non plus, quoi qu'en écrive l'historien, que nous devions voir en Mgr Dupanloup un anti infaillibiliste uniquement par haine de Louis Veuillot. L'évêque d'Orléans ne sut pas toujours donner de justes limites aux manifestations de son âme ardente, mais cette âme avait trop de noblesse aussi pour se laisser dominer par de mesquines rancunes dans une question d'intérêt supérieur. Son opposition à la proclamation du dogme ne porta d'ailleurs que sur l'opportunité de la définition.

Pour écrire l'histoire diplomatique du concile dans ses rapports avec la France, M. E. Ollivier se trouvait en meilleure situation que personne puisqu'il eut sur les relations à cette époque entre le Vatican et les Tuileries une influence prépondérante en sa qualité de premier ministre.

Pendant plusieurs mois, il fit adopter par le gouvernement impérial une attitude d'abstention absolue conforme à sa théorie de séparation de l'Église et de l'État. Mais, lorsque les prélats anti infaillibilistes français, sentant leur cause perdue devant le cénacle des évêques, crurent devoir adopter la regrettable décision de faire appel au pouvoir civil pour que celui ci empêchât la proclamation du dogme, M. Daru, ministre des affaires étrangères, qui avait lui des tendances très interventionnistes, saisit l'occasion de la divulgation du schéma *de Ecclesia*, reproduisant la vieille théorie du pouvoir indirect de l'Église sur le temporel des rois et des États, et de l'émotion provoquée par cette révélation chez divers gouvernements, pour envoyer à l'ambassade de France à Rome, à l'insu de ses collègues, une lettre approuvée par l'empereur, protestant contre ce schéma et demandant, en vertu de l'art. 16 du concordat, puisque le concile discutait des intérêts politiques et non religieux, communication de tous les documents pouvant servir à la discussion, un délai pour les examiner et porter les observations du gouvernement français au concile.

Cette lettre ne fut cependant pas communiquée au gouvernement pontifical telle que Daru l'avait rédigée. Averti par le ministre des affaires étrangères lui-même de l'envoi de la missive, le conseil en arrêta par télégraphe la remise. Mais M. Ollivier et ses collègues eurent la faiblesse d'en permettre la transmission après l'avoir revisée et en avoir adouci les termes.

Cette démarche fut sans effet, le pape y répondit avec courtoisie, en cherchant à calmer les inquiétudes manifestées par le gouvernement impérial, mais refusant de donner satisfaction aux demandes faites et d'atténuer d'une manière quelconque l'exclusion des princes catholiques de l'assemblée vaticane.

M. É. Ollivier eut une seconde faiblesse : malgré ses répugnances personnelles, il laissa Daru proposer aux gouvernements européens l'adoption en commun d'un *memorandum* qui serait remis au président du concile par des ambassadeurs extraordinaires. Sur le refus de toutes les puissances, le ministre des affaires étrangères se rabattit sur un memorandum présenté au cardinal secrétaire d'État par l'ambassadeur impérial ordinaire et appuyé par chacune des puissances. Encore une fois, M. Ollivier crut devoir laisser faire.

Le memorandum fut conçu en termes modérés, mais, en fait, sa modération même, M. Ollivier le reconnait, le condamnait. Son inutilité et son inopportunité ressortaient de ses propres termes. Il fut reçu comme la lettre et pas plus qu'elle ne se trouva communiqué au concile, malgré l'appui que lui donnèrent les divers diplomates accrédités près du Saint Siège.

L'échec que la politique de Daru avait rencontré à Rome et la résistance à ses plans qu'il avait trouvée parmi ses collègues amenèrent la démission de ce ministre. M. Ollivier prit provisoirement la direction des affaires étrangères et de nouveau le gouvernement français se cantonna à l'égard du concile dans une abstenstion absolue. Il avait commis une faute, mais il eut le courage de n'y point persévérer

Tel est, rapidement et incomplètement résumé, le chapitre que M. E. Ollivier a consacré au concile du Vatican. Ce chapitre est pour l'histoire ecclésiastique d'une valeur grande. Bien qu'il contienne quelque peu une autobiographie, il y a lieu de le croire complètement sincère. L'historien n'y atténue point la responsabilité qu'il eut dans la politique maladroite de Daru. Il ne plaide point non coupable. Il éclaire autant qu'il le peut l'opinion publique et l'histoire ne peut que lui savoir gré de sa sincérité.

A. De Ridder.

CHRONIQUE (1)

Allemagne. — *Congrès international des Sciences historiques à Berlin.* — Du 6 au 12 août, s'est tenu à Berlin le Congrès international des sciences historiques, qui avait eu lieu une première fois à Rome, en 1903 (Cfr. RHE. t. IV, pp. 594 s.). Le comité organisateur, composé de MM. R. Koser, E. Meyer, U. von Wilamowitz-Mœllendorf, E. Caspar, A. Schiff et L. Koppel, s'était mis en peine pour procurer aux congressistes toutes les facilités désirables. Outre un programme fort détaillé des assises du Congrès, les adhérents avaient reçu du comité local d'organisation une notice sur Berlin, accompagnée de deux plans de la ville et des environs, et un grand nombre de catalogues d'expositions, opuscules bibliographiques, etc.

Le Congrès comprenait huit sections : 1) Histoire de l'Orient; 2) Histoire de la Grèce et de Rome; 3) Histoire politique du moyen âge et des temps modernes; 4) Histoire de la civilisation matérielle et intellectuelle du moyen âge et des temps modernes; 5) Histoire du droit et histoire économique; 6) Histoire ecclésiastique; 7) Histoire de l'art; 8) Sciences auxiliaires de l'histoire. Les présidents des diverses sections (dans l'ordre qui vient d'être indiqué) étaient : MM. E. Sachau, E. Meyer, D. Schaefer, G. Rœthe, O. Gierke, A. Harnack, R. Kekule von Stradonitz, et H. Woelfflin et H. Tangl.

Le nombre des adhérents au Congrès était extraordinairement élevé et dépassait les mille. Les différents pays étrangers étaient représentés par diverses sommités de la science historique : citons M. Altamira, Mgr Baumgarten, MM. Blok, S. Boëthius, Fr. Cumont, G. Espinas, K. Francke, P. Frédericq, P. del Giudice, J. J. M. De Groot, M. L. Hartmann, C. H. Haskins, de Hinojosa, P. Kehr, G. Legrain, A. Luschin von Ebengreuth, G. Maspero, G. Monticolo, L. Pélissier, F Pijper, H. Pirenne, A. Ratti, J. S. Reid, S. Ricci, O. Richardson, L Schiaparelli, J. R. S. Sterett, P. Villari, W. De Vreese, Mgr Wilpert, etc. M. Arinos de Mello Franco représentait officiellement le Brésil; M. P. Ardascher, l'université de Kiew; M. Th. Ashby, l'école historique anglaise de Rome; M. Blok, l'Académie royale des sciences d'Amsterdam; M P. Carolidis, la Grèce; M. J. Carter, l'école américaine

(1) *Le Comité de Rédaction sera reconnaissant aux Sociétés savantes, aux Auteurs, et aux Libraires qui voudront bien lui adresser* (rue de Namur, 40, Louvain) *les nouvelles, les articles et les ouvrages qui peuvent être annoncés utilement soit dans la* Chronique, *soit dans la* Bibliographie *de la* Revue d'Histoire Ecclésiastique.

de Rome ; M. A. Counson, le gouvernement belge ; M. W. Leland, le département historique de la *Carnegie Institution* de Washington; M. R. Macan, l'université d'Oxford ; M. Pirenne, l'Académie royale de Bruxelles; M. L. Schiaparelli, le gouvernement italien ; M. J. von Schmidt, la bibliothèque impériale de l'Ermitage de St-Pétersbourg.

La séance d'ouverture du Congrès eut lieu le 6 août, dans la grande salle de la Philharmonie. Sur la proposition du professeur E. Pais, de Rome, M. R. Koser, directeur général des Archives de l'État en Allemagne, fut élu président du Congrès, et on lui adjoignit un comité d'honneur, dont faisaient partie entre autres M. David Hill (Amérique), M. Erslev (Copenhague), M. von Wuth (Stockholm), M. G. Maspero (Caire), et M. Lombroso (Viareggio). Puis, la parole fut donnée à M. David J. Hill, délégué américain, pour entretenir les congressistes de l'*Ethical Function of the Historian*. Cette conférence termina la première réunion générale et aussitôt les huit sections commencèrent leurs travaux.

Comme on peut bien penser, les sections où furent traitées l'histoire politique moderne et les conférences qui s'occupèrent des sujets de l'histoire d'Allemagne, comptèrent le plus d'auditeurs. Au point de vue de l'histoire ecclésiastique, signalons les communications suivantes : L. Duchesne, *La prise de possession du sol romain par le christianisme;* K. Müller (Tubingue), *Die Entstehung der evangelischen Kirchenverfassung ;* F. Pijper (Leyde), *Die christliche Kirche und die Sklaverei im Mittelalter*. Cette dernière conférence renfermait des assertions assez singulières et l'auteur ne semblait pas avoir tenu compte des rectifications récentes au sujet d'accusations légendaires contre l'Église. Citons encore : A. C. Mc. Giffert (New-York), *Prolegomena to the history of Protestant thought* ; A. Jülicher (Marbourg), *Die Veröffentlichung eines angeblichen Chrysostomosbriefes. Ein Beitrag zur Geschichte des 16. und 17. Jahrhunderts;* J. Viénot (Paris), *La Correspondance de Coligny ;* H Finke, *Der gegenwärtige Stand der vorreformationsgeschichtlichen Forschung*. Quant à la conférence de M. S. Merkle, de Wurtzbourg, intitulée *Die katholische Beurtheilung des Zeitalters der Aufklärung*, elle eut, en raison même du sujet et de ses tendances, un succès bruyant parmi les nombreux auditeurs. MM. P. Kehr, directeur de l'Institut historique prussien à Rome, et A. Brackmann, de Marbourg, entretinrent l'auditoire du plan d'une *Germania Sacra*, exposé qui reçut l'approbation unanime et sympathique des historiens présents. Les mémoires suivants, se rapportant à l'histoire ecclésiastique, avaient été envoyés au congrès : F. Loofs, *Die Synode von Sardica im Jahre 343* ; J. Wilpert, *Die Mosaiken von Santa Maria Maggiore ;* E. Schwartz, *Die Kirchenpolitik der Kaiser Constantin und Constantius ;* St. Wittowski, *Bericht über die Vorarbeiten zu dem von der Krakauer Akademie geplanten Corpus der Kirchenväter des vierten Jahrhunderts;* G. Loesche, *Monumenta Austriae evangelica, Programm ;* K. Grass, *Geschichte und Persönlichkeit des Begründers der Skopzensekte ;* J. Lubvès, *Päpstliche Wahlkapitulationen*. Ces études paraîtront sans doute dans le volume des Actes du Congrès.

Dans la section consacrée à l'histoire politique du moyen âge et de

l'époque moderne, les études de M. Erslev (Copenhague), *Die Einteilung der geschichtlichen Quellen und der daraus sich ergebende Gang der Forschung*, qui combattait la division de Bernheim en *restes du passé* et *tradition*, et de M. Fester (Kiel), *Die Säkularisation der Historie*, ne peuvent être passées ici sous silence. Dans la quatrième section, signalons la communication du professeur K. Lamprecht, sur les *Kultur-und universalgeschichtlichen Bestrebungen an der Universität Leipzig*. Un opuscule, intitulé : *Universität Leipzig. Seminar für Kultur und Universalgeschichte Seminar für Landesgeschichte und Siedlungskunde*, fut offert aux Congressistes par le professeur Lamprecht. Il contient la description de l'organisation matérielle du *Séminaire*. La cinquième section, consacrée à l'histoire du droit et à l'histoire économique, avait, entre autres, à son programme les études de M. Fisher (Breslau) sur le but et la méthode de l'enseignement de l'histoire du droit, de M Riccobono (Palerme) concernant l'influence du christianisme sur la codification justinienne du droit romain, de M H. Sieveking (Zurich) sur l'évolution capitaliste dans les villes italiennes du moyen âge.

La huitième section, consacrée aux sciences auxiliaires, eut l'avantage d'entendre une conférence fort instructive de M. P. Baillieu, directeur général des archives de l'État en Prusse, sur les Archives secrètes de l'État à Berlin. Cette conférence fut suivie, le lundi 10 août, d'une visite aux dites archives sous la direction de M. Baillieu lui-même. Une communication non moins intéressante fut celle de Mgr P. M. Baumgarten, intitulée *Paläographisch-diplomatische Sammlung von Papsturkunden*, et accompagnée de projections lumineuses, reproduisant 120 documents ordinaires et extraordinaires de la chancellerie pontificale. Cette conférence fut suivie d'une intéressante discussion.

Pendant la durée du Congrès, chaque journée se clôtura, après le travail séparé des sections, par une réunion générale.

A celle du vendredi 7 août, M. G. Maspero apprit à ses auditeurs *Ce qui se fait en Égypte pour sauver les monuments historiques*, et M. J. L. Heiberg (Copenhague) parla d'Archimède, d'après la découverte récente d'un palimpseste contenant un écrit inconnu du grand savant grec. — La réunion générale du samedi 8 août donna l'occasion à M. P. Pollock (Londres) de parler du gouvernement par comités en Angleterre ; l'on y entendit aussi les conférences intéressantes de M. H. Hjaerne (Upsala) sur *Gustave Adolphe* et de M. Fr. Cumont sur *La religion astrologique*. A la réunion du 10 août, parlèrent M Rostowzew (St Pétersbourg), L. Caetani, prince de Teano (Rome), M. L. Pélissier (Montpellier). Le premier traita de l'histoire du colonat romain, le second de l'étude historique de l'Islam, le troisième des origines et caractères généraux de la tyrannie (*signoria*) en Italie aux IVe siècle. — Les conférences de M Rajna (Florence) sur l'histoire et l'épopée, de M. A. Bugge (Christiania) sur l'origine et la valeur historique de la *saga* islandaise, de M. Ramsay (Aberdeen), sur l'organisation ecclésiastique en Lycaonie depuis le IVe jusqu'au XIe siècle d'après les sources épigraphiques, remplirent la dernière assemblée plénière et clôturèrent le Congrès.

Si le programme de celui-ci était particulièrement chargé, les distractions ne manquèrent pas aux congressistes. En dehors des réceptions officielles des représentations dramatiques et des excursions, de nombreuses expositions leur fournirent l'occasion de se reposer des fatigues intellectuelles, tout en s'instruisant agréablement. Le Cabinet des estampes du nouveau Musée avait organisé une exposition de gravures sur bois allemandes et néerlandaises du xv^e^ siècle, et une autre consacrée aux portraits de l'époque de Maximilien I. Le Musée de Berlin offrait aux congressistes une exposition particulière des antiquités préhistoriques égyptiennes et le Musée royal d'ethnographie avait profité de l'occasion pour faire admirer ses collections préhistoriques. De toutes ces expositions, les congressistes reçurent un guide, précédé d'une introduction substantielle. Rivalisant de zèle avec le comité organisateur, la direction de la Bibliothèque royale de Berlin fit distribuer aux adhérents du Congrès une précieuse liste systématique des revues périodiques consacrées à l'histoire et à la géographie, et la librairie Weidmann leur offrit un élégant catalogue de l'exposition de papyrus aux musées royaux de Berlin.

Signalons, pour finir, que dans le but de faciliter aux congressistes la participation à toutes les séances et à toutes les festivités, le comité d'organisation publia un *Kongress-Tageblatt*, rédigé par M. P. Dinse en allemand, anglais, français et italien, les quatre langues officiellement admises au Congrès pour les études et les conférences Une liste des adhérents (*Mitgliederliste*), contenant le nom, la profession, l'adresse temporaire à Berlin, la résidence habituelle, et éventuellement la qualité de délégué des congressistes, parut aussi, sous la direction de M. R. Salomon.

— L'*Atlas biblicus* (Paris, Lethielleux, 1907, 116 col. et 22 pl. M. 7,20) que le P. M. Hagen, S. J., vient de joindre au *Cursus Scripturae Sacrae* des jésuites allemands, comprend vingt deux cartes lithographiques très clairement dessinées et très élégantes, représentant tous les pays dont il est question dans la Bible, à commencer par le tableau de la dispersion des peuples. Après la carte générale de la Syrie (*Tab.* 9), vient une carte spéciale pour le Liban méridional et les environs de Damas (*Tab* 10) ; puis une série de cartes pour les diverses parties de la Palestine (*Tab.* 11-20), et enfin celle de Jérusalem (avec le Sion sur la colline occidentale). Sur ces cartes, les noms bibliques sont en rouge et les noms non bibliques en noir ; les chiffres indiquent l'élévation ou la dépression relativement au niveau de la Méditerranée. — L'Atlas est précédé d'un Index ou répertoire topographique où sont recensés par ordre alphabétique les noms bibliques d'après la Vulgate, les mêmes noms bibliques d'après le texte original, hébreu ou grec, et d'autres noms historiques connexes avec la géographie biblique. On remarque un certain manque de conséquence dans la confection de ce répertoire ; il y a, par exemple, des noms hébreux, comme *Ammah* (col. 7), *Maroth* (col. 77), dont l'équivalent dans la Vulgate, renseigné à côté de ces noms, ne figure pas à sa place par ordre alphabétique dans l'Index, comme c'est le cas pour *Sitna* avec son équivalent *inimicitae*, et pour d'autres noms. Les annotations

topographiques ajoutées a chaque mot manquent parfois de clarté et surtout de précision ; on aurait voulu y trouver l'indication des passages bibliques où le mot se lit, mais ces références se rencontrent rarement, et on se demande pourquoi plutôt dans tel cas que dans dix autres. Enfin, *ubi fieri potest*, l'identification moderne est ajoutée au mot, sans que souvent le choix de telle identification de préférence à telle autre soit justifié.

— Nous avons reçu la dissertation de M. M. Meinertz, professeur d'exégèse du Nouveau Testament à Braunsberg, intitulée : *Jesus und die Heidenmission* (Munster, Aschendorff, 1908. In-8°, XII-244 p. M. 6,40). Elle ouvre très heureusement la nouvelle collection *Neutestamentliche Abhandlungen* qui a été signalée ici (t. IX (1908), p. 397-398) et fait grand honneur à l'école que dirige avec tant de compétence le Dr A. Bludau. Jésus a-t-il voulu explicitement lui-même que l'Évangile fût annoncé aux païens ? Plusieurs textes évangéliques mettent cet ordre sur ses lèvres. Mais l'exégèse libérale ne veut y voir que la justification postérieure de la mission déjà exercée parmi les Gentils ; ils sont inconciliables, dit-on, avec certaines paroles du Christ (par exemple *Matt.* x, 5, 6), qui portent en elles-mêmes la preuve de leur authenticité, et toute la première histoire apostolique montre à l'évidence que les Douze n'avaient jamais entendu pareille parole de leur Maître. C'est à cette question qu'est consacré l'ouvrage que nous signalons. Pour la résoudre, l'auteur a dû examiner une foule de points connexes aujourd'hui discutés et on lui saura gré d'avoir exposé brièvement le résultat de ses recherches sur tous ces points, eût-il par là débordé un peu le cadre marqué par son titre.

Après avoir nettement décrit l'état de la question et de la controverse (p. 1-17), M Meinertz situe les idées du Christ dans leur milieu, en étudiant les conceptions juives sur la destination du salut aux païens (p. 17-49). L'universalisme souffle à travers tout l'Ancien Testament ; et « si les Juifs se croyaient être le peuple élu, c'était pour servir dans la main de Dieu d'instrument de salut pour les autres nations ». Au temps même du Sauveur, un nationalisme étroit sévissait sans doute en Palestine ; mais il n'avait pas de fait étouffé les larges aspirations religieuses des Prophètes, et il n'empêchait pas toute propagande auprès des Gentils. Passant alors au Christ lui-même, l'auteur développe, peut-on dire, une pensée de Harnack, dans son § 4 : *Der intensive Universalismus von Jesu Lehre und Person* (p. 49-80). L'esprit de Jésus, tel qu'il apparaît dans sa prédication sur le Royaume et les conditions pour y entrer, sur la Loi ancienne, sur la paternité de Dieu, était certainement universaliste. Mais il est faux d'ajouter avec Harnack que le Christ n'eut pas la conscience explicite de cet universalisme et que le message du Sauveur fut nationaliste dans son énoncé ; c'est ce que prouvent les trois paragraphes suivants : *Jesu ausdrücklicher Universalismus. Missionsgedanken Jesu. Der Missionsbefehl* (p. 111-182). Il nous est impossible de suivre ici l'auteur dans l'étude des diverses narrations évangéliques, des paraboles et discours du Christ, comme aussi dans sa réfutation des conclusions tirées de certains *logia*. Il établit à l'évidence qu'il n'y eut aucune

évolution du particularisme à l'universalisme dans la prédication du Sauveur ; seulement, en cette matière comme en d'autres, Jésus, tandis que lui-même restreignait son activité terrestre au peuple juif, mit une certaine progression pédagogique dans la formation de ses disciples, d'abord si incapables de comprendre leur destinée mondiale. Cette préparation fut ainsi faite que « l'ordre de la mission dans la bouche du Ressuscité apparaît comme toute naturelle, on peut dire comme la clef de voûte de l'édifice élevé pendant son activité mortelle » (p. 167). Ce résultat obtenu par l'examen des textes particuliers est confirmé par une étude d'ensemble sur l'exposé de la vie du Christ fait par chacun des évangélistes, qu'on nous montre dominés tous par l'idée de l'universalisme de la mission (p. 183 201). Reste alors à résoudre l'objection formulée par Pfleiderer : « L'attitude historique des premiers Apôtres à l'égard de la prédication à faire aux Gentils montre sûrement qu'ils ne connaissaient à ce sujet aucun ordre de Jésus ». C'est l'objet du dernier paragraphe, où l'étude des idées sur la question est poussée jusqu'à Origène.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter avec M. Meinertz sur l'interprétation à donner à tel ou tel passage. Finissons plutôt en louant la sûreté de sa méthode, la courtoisie de sa discussion, l'ampleur de son érudition et la clarté remarquable de son exposé. « Du côté catholique, écrit-il p. 16, on n'a pas beaucoup écrit sur ces questions ». Ce n'est que trop vrai. Mais sa dissertation est bien faite pour en initier d'autres à l'étude de la théologie des Évangiles.

— Le fascicule consacré au Nouveau Testament dans le *Theologischer Jahresbericht* pour 1907 (*Das Neue Testament*. Leipzig, M. Heinsius Succ., 1908. In-8, 95 p. M. 4,10) est tout semblable au fascicule correspondant de l'année précédente. Seulement la plupart des sections rédigées l'an dernier par M. Brückner l'ont été, cette année, par M. Knopf, et vice-versa. Inutile de souligner encore une fois la richesse d'informations et l'exactitude de cette bibliographie périodique. A notre avis, il serait préférable, dans les courtes notices consacrées aux principaux ouvrages, de se contenter toujours d'indications purement analytiques sur l'objet, la tendance et les divisions du livre ou de l'article, sans y ajouter des appréciations ou des critiques conditionnées par le point de vue du recenseur et que l'espace ne lui permet pas de justifier. Mais nul ne pourra contester que les auteurs visent à une parfaite objectivité. A l'aide de cette bibliographie annuelle et de celle que publie tous les six mois la *Biblische Zeitschrift*, il est aisé de se tenir au courant des publications relatives au Nouveau Testament et aux origines chrétiennes.

— M. C. Schmidt vient de publier, dans le fasc. 1 du tome XXXII des *Texte und Untersuchungen (Der erste Clemensbrief in altkoptischer Uebersetzung*. Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, 160 p. M. 9), la version copte, en dialecte d'Achmim, de la *Ia Clementis*, dont il a annoncé la découverte à l'Académie de Berlin le 21 février 1907 (cf. RHE. t VIII (1907), p. 400-401). Dans l'*apparatus*, l'éditeur a donné en grec toutes les variantes propres au

nouveau témoin du texte, ce qui l'a dispensé d'ajouter une traduction allemande à l'édition copte. D'autre part, il a dressé des listes des passages où la nouvelle version suit les mêmes leçons que les mss. grecs, la version syriaque et la version latine. Aucun des cinq témoins, conclut-il, ne peut prétendre à l'emporter absolument et dans tous les cas sur les autres. Il est sans doute regrettable que les fragments d'une autre version copte que renferme le ms. de Strasbourg, n'aient pas été publiés en même temps que le ms. de Berlin. Toutefois, M. Schmidt, qui a eu en mains les fragments de Strasbourg, a pu signaler dans son édition, une partie des variantes qu'il présente. D'ailleurs, le ms. de Strasbourg ne renferme que des lambeaux des vingt-sept premiers chapitres; celui de Berlin offre un texte presque complet; il y manque seulement cinq feuillets (c. XXXIV, 5-XLII, 2)

— Le Dr Stahl dans les trois dernières éditions qu'il avait données de l'*Enchiridion* de Denzinger, bien connu de tous ceux qui s'occupent de théologie positive, n'avait introduit que de légères modifications et des corrections de détail; la dixième édition, au contraire, due au P. C. Bannwart, S. J., transforme complètement la physionomie de l'ouvrage (H. Denzinger. *Enchiridion symbolorum, definitionum et declarationum de rebus fidei et morum.* Editio decima emendata et aucta quam paravit Clemens Bannwart. S. J. Fribourg, Herder, 1908. In-8°, 628 pp. Prix : 5 M.).

Elle renferme d'abord un nombre beaucoup plus considérable de documents tant anciens que récents (jusqu'aux dernières décisions de Pie X); d'autre part, quelques textes peu utiles ont été supprimés. A noter aussi la nouvelle disposition matérielle des textes (titres, indications chronologiques, liste des papes, index, table de concordance avec les numéros des éditions précédentes) qui en facilite la consultation. Mais nous nous plaisons surtout à signaler le soin minutieux apporté par le P. Bannwart à la révision du texte et à l'indication claire des sources pour chaque document Citons à titre d'exemple le texte critique du Symbole des Apôtres, p 1-12, qu'il établit d'après des travaux commencés dans ces dernières années par Caspari et continués par Kattenbusch, Hahn, Seeberg, etc., etc. (cf. RHE. t. II (1901), p 88 s.; t. III (1902) p. 297 s.) Bref, nous croyons que ce manuel ainsi amélioré est appelé à rendre de précieux services à beaucoup de travailleurs.

L. Dieu.

— Un mot des deux derniers tomes der *Kirchengeschichtliche Abhandlungen* publiés sous les auspices de M. Max Sdralek.

Le tome IV (Breslau, Aderholz, 1906, 182 p. M. 4) contient trois études d'un réel intérêt. Dans la première (*Der Ambrosiaster Hilarius. Ein Beitrag zur Geschichte des Papstes Damasus I*, pp. 1-68), M. J. Wittig refait l'histoire d'un fameux personnage qui porta successivement les noms d'Isaac, de Gaudentius et d'Hilarius. Il s'appela Isaac avant sa converson au christianisme; devenu prêtre sous le nom de Gaudentius, il prit une part éclatante à la lutte entre Damase et Ursin, dont il défendit la cause avec autant de vigueur que de conviction; exilé, il rentra en grâce par ses travaux d'exégèse, et continua son ministère sous le nom d'Hilarius L'attention de M. Wittig s'est portée

sur plusieurs textes nouveaux et il a tiré de ses études des conclusions claires et précises. — On peut en dire autant de l'étude de M. Th. Ulbrich, sur l'apologie syriaque qui porte le nom de Méliton (*Die pseudo-Melitonische Apologie*, pp. 62-148). Après avoir exposé l'état de la question, l'auteur consacre trois sections successives au caractère mythologique de l'apologie, à sa théologie et ses relations littéraires, principalement avec Aristide, et enfin aux problèmes de critique externe qu'elle soulève. Cette dernière partie est la plus intéressante et la plus originale. Pour être moins neuve la dissertation de M. Fr. P. Seppelt (*Wissenschaft und Franciskanerorden. Ihre Verhältnis im ersten Jahrzent des letzteren. Eine kritische Auseinandersetsung mit P. D. H Felder*, pp. 149-178), qui termine le volume, n'en est pas moins méritoire. On sait que le P. Felder (*Geschichte der wissenschaftliche Studien im Franciskanerorden bis um die Mitte des 13. Jahrhunderts*. Fribourg, 1904. Cf. RHE. t. VII (1905), p. 668-671) a considérablement atténué l'antipathie pour les études qu'on attribue généralement à S. François d'Assise et à son Ordre. M. Seppelt revient à la thèse traditionelle, à bon droit, semble-t-il, si l'on examine les observations judicieuses qu'il fait valoir contre les raisonnements et les déductions du P. Felder. — Une table des matières trop brève et trop laconique occupe les dernières pages du volume.

Le tome V (Breslau, Aberholz, 1907, VIII-98 p. M. 2.) est consacré à une biographie de S. Antoine de Padoue par M. K. Wilk (*Antonius von Padua. Eine Biographie*). L'auteur constate dans son introduction qu'à part les essais du Dr Lempp dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (tomes XI-XIII), l'Allemagne ne possède aucune vie du Saint qui réponde aux exigences de la critique historique, et il veut combler cette lacune. — Son étude des sources (pp. 3-46) est très bien conduite. Il examine d'abord la *legenda prima* et les textes qui en dépendent; puis il passe en revue les sources qui mentionnent le séjour du Saint en France sans être indépendantes de la *legenda prima*; enfin, il s'occupe des témoignages qui ne relèvent en aucune façon des textes précédemment étudiés et qui peuvent servir, par conséquent, de contrôle et de complément. Au fur et à mesure qu'il décrit les différentes sources, l'auteur a soin de faire remarquer les divergences qu'elles présentent avec celles qui les précèdent chronologiquement. De cette façon on saisit facilement l'évolution de la légende et surtout de l'élément merveilleux, d'autant plus que la source originale, la *legenda prima*, en est complètement exempte. Une revue rapide de la littérature antonienne depuis la publication des articles du Dr Lempp termine utilement la partie documentaire de la dissertation. — La biographie proprement dite est divisée en trois sections : la jeunesse du saint; sa vie publique; sa mort et sa glorification. M. Wilk ne s'est pas mis en frais de littérature et de style; il ne cherche ni à émouvoir ni à plaire; il se contente de discuter et d'établir les faits, en écartant de son récit tout ce qui est purement légendaire. Pour les narrations qui ont été reléguées déjà par d'autres dans le domaine de la fiction, il ne refait pas la démonstration; mais touchant les événements dont il est le premier à contester l'historicité, il expose avec lucidité ses raisons. C'est ainsi qu'il ne voit

dans la résurrection du mort à Vercelli et la prédication aux poissons que des éléments empruntés à la vie du Christ et à celle de S. François; l'histoire du mulet adorant l'Eucharistie lui paraît d'origine tardive et suspecte, tandis que les récits de la bilocation du Saint à Limoges et de la coupe réparée en Provence sont nés, à son avis, de certaines légendes orientales et mérovingiennes. — Ces quelques exemples suffisent à montrer combien est sérieuse la contribution à la littérature antonienne que nous offre M. Wilk. Sa documentation est soignée; ses références sont nombreuses et exactes. On peut regretter qu'elles manquent parfois de clarté pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le sujet. A. F.

— *Die heilige Elisabeth* du Dr Karl Wenck, professeur d'histoire à l'université de Marbourg (Tubingue, 1908, 56 p. M. 1.50) est une brochure de vulgarisation (*Sammlung gemeinverständlicher Vorträge und Schriften aus dem Gebiet der Theologie und Religionsgeschichte*, fasc. 52), qui contient une conférenoe donnée par l'auteur, à l'occasion d'une fête en l'honneur de sainte Élisabeth. Il y résume ses travaux sur la Sainte, publiés dans des revues savantes ou des ouvrages de luxe, peu accessibles au grand public. Il donne ensuite un abrégé de la vie de la Sainte, d'après les plus récentes études. Il essaie d'y justifier la *Landgräfin* Sophie, belle-mère de sainte Elisabeth, du reproche de mondanité et nie les persécutions qu'elle aurait fait subir à sa belle-fille, et dont on trouve le récit dans Montalembert. Il rend justice à Conrad de Marbourg, personnage si attaqué, et montre que son influence, dans la direction d'Élisabeth, a été celle du bon sens La conférence se termine par une sorte de sermon laïque où l'auteur entreprend de distinguer, dans la figure de sainte Élisabeth, ce qui était de son temps et n'est plus en rapport avec les conceptions modernes de son auditoire, et ce qui fait de sa vie un modèle et une force, même pour la génération présente. Pour les érudits, le Dr Wenck a joint quelques appendices à sa conférence : des notes savantes, un exposé des sources de la biographie de la Sainte et des travaux dont elle a été l'objet, la traduction de la lettre de Conrad de Marbourg au Pape. Il y a donc deux parties dans cet opuscule : une conférence de vulgarisation destinée au grand public, et des indications pour les spécialistes. J. S.

— A la librairie Teubner, à Leipzig, se publie une nouvelle collection ayant pour objet l'étude critique de l' « évolution de la vie spirituelle » ou l'histoire des idées religieuses durant le moyen âge et la Renaissance (*Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance*). C'est M. W. Goetz qui en a pris la direction. Deux fascicules ont paru cette année : L. Zoepf, *Die Heiligen-Leben im 10. Jahrhundert* (In-8, vi-250 p.) et J. Drehmann, *Papst Leo IX und die Simonie. Ein Beitrag zur Untersuchung der Vorgeschichte des Investiturstreites* (In-8, ix-96 p).

— La librairie Herder fait paraître un *Kirchliches Handbuch* publié par le R P. H. A. Krose, S. J. (T. I, *1907-1908*. In-8, xvi-472 p. M. 6). Il renferme toute sorte d'informations sur l'organisation de l'Église catholique en Alle-

magne, le nombre de ses membres, et celui des membres des autres confessions, dans les diverses parties de l'Empire, les institutions ecclésiastiques, les établissements religieux, les œuvres sociales, les lois ecclésiastiques, etc etc. On a ajouté un chapitre sur l'état de l'Église dans les pays étrangers et un autre sur les missions catholiques.

— Avec la collaboration de MM. H. Gunkel et O. Scheel, M. F. M. Schiele va éditer, chez Mohr, sous le titre : *Die Religion in Geschichte und Gegenwart. Handwörterbuch in gemeinverständlicher Darstellung*, une sorte de petit *Kirchenlexikon* protestant, qui comprendra quatre ou cinq volumes de 1000 pages et paraîtra en livraisons de 48 pages au prix de M. 1 chacune. La publication sera terminée dans quatre ans. Elle est destinée à tous les lecteurs cultivés qui s'intéressent aux questions religieuses. Celles ci sont considérées du point de vue de l'école de l'histoire des religions. Aussi des articles spéciaux seront-ils consacrés aux principales religions de l'humanité. D'autres traiteront des sciences sociales et pédagogiques, de l'art, de la littérature, etc., dans leurs rapports non seulement avec la théologie, mais surtout avec la religion.

— La faculté de théologie de Paderborn a décidé de fonder une nouvelle revue pour le clergé catholique. Elle sera éditée chez Ferdinand Schöningh à Paderborn et portera comme titre : *Theologie und Glaube*. Outre des articles et des dissertations sur les différentes branches de la théologie et de ses sciences auxiliaires, elle publiera des comptes rendus, des extraits de revues, des petites communications de spécialistes, des décrets et des décisions qui sont de nature à intéresser spécialement les prêtres. Elle s'est assuré dès à présent la collaboration d'un très grand nombre de théologiens et d'exégètes allemands et de plusieurs savants étrangers. Nous lui souhaitons plein succès! Aug. Bruynseels.

— Le dernier fascicule du t. L (1907) de la *Zeitschrift für Wissenschaftliche Theologie* vient seulement de paraître. M. F. Nippold abandonne la direction de ce périodique, qu'il n'a tenue qu'une année, et la laisse toute entière à M. H. Hilgenfeld. Dans un avertissement aux lecteurs, celui-ci fait remarquer que la revue n'est consacrée à aucune branche particulière des études theologiques, qu'au contraire elle voudrait grouper les différentes disciplines théologiques qui vont en s'isolant de plus en plus, que par conséquent elle ne doit pas publier d'ordinaire des études de détail, mais exposer les questions principales discutées par les spécialistes et les mettre ainsi à la portée de tout théologien.

— La *Karl Schwarz-Stiftung* a mis au concours, pour le 19 novembre 1910, la question suivante : l' « importance des travaux d'Adolphe Hilgenfeld pour l'étude du Nouveau Testament ». Les réponses, écrites en allemand, doivent être adressées avant le 1er juillet 1910 à M. O. Müller, à Gotha (Thuringe).

— *Nominations*. — A l'université de Breslau, M. K. Rauch, *Privatdozent* pour l'histoire du droit allemand, est nommé professeur extraordinaire. —

M. G. F. Preuss, professeur extraordinaire d'histoire, est promu à l'ordinariat.

A Fribourg en Brisgau, M. H. Reckendorff, professeur extraordinaire de philologie sémitique, est promu à l'ordinariat.

M. H. Oldenberg, professeur ordinaire de littératures comparées à l'université de Kiel, passe au même titre à celle de Gœttingue.

M. R. Fester, professeur ordinaire d'histoire médiévale et moderne à l'université de Kiel, remplace M. Droysen dans le même enseignement à l'université de Halle.

A l'université de Heidelberg, M. R. Niebergall, *Privatdozent* pour la théologie pratique, est nommé professeur extraordinaire.

M. J. Gierke, professeur extraordinaire de l'histoire du droit allemand à Königsberg, est promu à l'ordinariat.

M. A. Seeberg, professeur ordinaire de théologie du Nouveau Testament à l'université de Dorpat, passe au même titre à celle de Rostock.

M. F. Noack, professeur ordinaire d'archéologie à l'université de Kiel, remplace M. Schwabe dans le même enseignement à l'université de Tubingue

A l'université de Wurtzbourg, M. L. Curtius, *Privatdozent* à Munich, est nommé professeur extraordinaire d'archéologie

M. K. Heiland, secrétaire de la bibliothèque royale de Munich, est nommé bibliothécaire de l'Académie royale des Sciences de Bavière.

— *Décès* — M. A. Frantz, professeur de droit canon à l'université de Kiel. Il a écrit un *Lehrbuch des Kirchenrechts* (1892) et *Die Literatur des Kirchenrechts* (1896).

M. W. Grube, professeur de langues orientales à l'université de Berlin.

M. P. Einig, professeur de théologie dogmatique au séminaire de Trêves, éditeur du *Pastor bonus*.

M. Otto Pfleiderer, professeur à l'université de Berlin, mort le 18 juillet, à l'âge de 69 ans. Parmi ses nombreux ouvrages, notons seulement les suivants : *Die Religion, ihr Wesen und ihre Geschichte* (1859) ; *Paulinismus* (1873, 2e éd 1890) ; *Die Entwicklung der protestantischen Theologie in Deutschland seit Kant und in Grossbritanien seit 1825* (1891) ; *Die Ritschl'sche Theologie beleuchtet* (1891) ; *Das Christusbild des urchristlichen Glaubens in religionsgeschichtlicher Beleuchtung* (1903). Son principal ouvrage porte le titre : *Das Urchristentum, seine Schriften und Lehren in geschichtlichem Zusammenhang beschrieben* (1887 ; 2e éd. en 2 vol. 1902). M. Pfleiderer était un des derniers disciples de Baur, bien que, sur un très grand nombre de points particuliers, il se soit écarté, plus encore que A. Hilgenfeld, des idées du maître. Pour lui, comme pour Baur, Paul occupe la première place dans les origines du christianisme ; mais le travail théologique de l'Apôtre était le développement et non, comme le veut l'école de Ritschl, une corruption du christianisme. Dans l'évolution du paulinisme, M. Pfeiderer attache, avec l'école libérale, une très grande importance à l'hellénisme ; d'autre part, il emprunte bien des explications de l'histoire des religions. Bref, le christianisme est à chaque époque, la synthèse de

toutes les antithèses religieuses qui l'ont précédé. Ce n'est jamais qu'une forme passagère de la vie religieuse ; car M. Pfleiderer pousse jusque-là son évolutionnisme, quoiqu'il n'admette pas les principes philosophiques de Kant et de Ritschl sur la nature de la religion. Dans ces dernières années il a vulgarisé les résultats de ses recherches critiques dans trois volumes formant une trilogie destinée à donner un coup d'œil d'ensemble sur le développement religieux de l'humanité jusqu'à nos jours : *Religion und Religionen* (1906. Cf. RHE. t. VIII (1907), p. 190-191), *Die Entstehung des Christentums* (2e éd 1907. Cf. RHE. 1906 (t. VII), p. 612-613), *Die Entwicklung des Christentums* (1907).

M. Fr. Paulsen, professeur ordinaire de philosophie et de pédagogie à Berlin, décédé le 15 août, à l'âge de 62 ans. On lui doit une *Geschichte des gelehrten Unterrichts auf den deutschen Schulen und Universitäten des Mittelalters bis zur Gegenwart* (2e éd. 1896, 2 vol.).

Angleterre Écosse. Irlande. — Le guide composé pour l'université de Londres par M. le bibliothécaire R. A. Rye, *The Libraries of London : a guide for Students* (Londres, 1908, 90 p. Prix : 6 pence), a pour but de faire connaître les ressources littéraires des bibliothèques générales et spéciales de la capitale, leur destination et les conditions d'admission. Ce livre rendra service non seulement aux étudiants de l'université, mais à tous ceux que leurs études appelleront à Londres.

L'ouvrage du professeur Hans von Schubert, d'Heidelberg, a été traduit en anglais sur la troisième édition allemande, avec le titre : *Outlines of Church History* (Londres, 1908, 410 p. Prix : 10 sh. 6). La traduction anglaise comprend un chapitre supplémentaire dû à Miss Alice Gardner sur la vie et la pensée religieuses en Angleterre au XIXe siècle.

On lira avec fruit l'article publié par le Dr A. E. Burn dans le n° du 22 juillet 1908 du *Guardian* (p. 1242) sur le *Symbole de S. Athanase*. L'auteur incline à croire que le Symbole dut être composé pour combattre une hérésie du commencement du Ve siècle, mélange de Sabellianisme et d'Apollinarisme, qui pourrait bien être le Priscillianisme Cette théorie a déjà été avancée par le professeur Künstle dans ses *Antipriscilliana* ; mais le Dr Burn se sépare de cet auteur relativement au pays d'origine du Symbole. Il ne le croit pas espagnol ; il serait plutôt l'œuvre d'un moine de Lérins, pas de Vincent cependant, mais peut-être de S. Honorat, premier abbé de ce monastère. Ceci expliquerait comment ce formulaire fut si familier à S. Césaire d'Arles, formé, comme on sait, à Lérins.

A Help to the Study of the Creeds (Londres, 1908. Prix : 2 sh.) du Rév. W Duncan Standfast se recommande par ses tableaux montrant les relations des différents Symboles entre eux et avec les textes scripturaires, par une bonne table des hérésies primitives et par une bibliographie complète du sujet.

L. Gougaud.

— Signalons dès aujourd'hui l'important ouvrage que vient de publier M. Bethune Baker, *Nestorius and his Teaching* (Cambridge, Univ. Press, 1908. In-8, xvi-232 p. Prix : 4 sh. 6). Nestorius aurait pris les mots *essence et hypostase* dans le sens de *substance ;* il n'aurait pas enseigné deux *personnes* en J.-C., mais deux *natures* entre lesquelles il aurait admis une union non morale, mais hypostatique. Mais il aurait été victime de l'imprécision des termes ; sa doctrine aurait été mal interprétée par ses adversaires. La RHE. donnera prochainement un compte rendu critique sur cette publication qui tend, on le voit, à la revision d'un important chapitre de l'histoire des dogmes. Les études dont M. l'abbé Lebon a donné les prémices à la RHE (voir plus haut p. 677 s.), sont à rapprocher de celle du savant docteur de Cambridge.

— M. A. Hassall a publié chez Longmans une série de conférences sur l'Allemagne médiévale, composées il y a une trentaine d'années par l'évêque d'Oxford William Stubbs : *Germany in the Early Middle Ages, 416-1250* (Londres, 1908, 266 p. Prix : 6 sh.). Depuis lors les procédés de recherche et d'exposition historiques se sont modifiés. L'histoire est encore envisagée ici en partie comme un prétexte à effets oratoires. Néanmoins ce volume contient des aperçus et des synthèses dignes de remarque.

Le Rév. H. M. Bannister a publié, dans le n° d'avril 1908 du *Journal of theological studies* (pp. 398-427), des fragments de sacramentaires anglo-saxons, d'un missel irlandais et d'hymnes, trouvés soit à la Bibliothèque Nationale de Paris, soit à la Vaticane. Les fragments de messes de provenance anglo-saxonne datent du viii^e^ siècle et se trouvent dans les deux manuscrits parisiens : BN. lat. 9488 (fol. 3, 4 et 5) ; lat. 10837 (fol. 42-43). Les échantillons liturgiques irlandais sont des fragments des messes des Saints Innocents, de la Circoncision et de la vigile de l'Épiphanie. Ils se rencontrent dans le ms. lat. 3325 de la Vaticane et peuvent remonter au x^e^ ou xi^e^ siècle Par une aberration unique en son genre, l'évangile de la messe de la Circoncision, au lieu d'être emprunté à l'un de nos quatre évangiles canoniques, est tiré d'un évangile de Jacques, fils d'Alphée, d'ailleurs inconnu jusqu'ici des savants qui se sont occupés de la littérature apocryphe du Nouveau Testament. Les trois hymnes d'écriture irlandaise, du xi^e^ siècle, sont contenues dans le ms. lat. 9488 (fol. 75-76) déjà mentionné. Ce sont l'*Hymnum dicat*, le *Spiritus divinae lucis* et le *Te Deum laudamus*. Le Rév. Bannister se contente d'en donner les variantes les plus curieuses.

La *Chronique* de Jean de Worcester (1118-1140) va être très prochainement publiée dans la collection des *Anecdota Oxoniensia (Mediaeval and modern series)* par la Clarendon Press. Cet ouvrage représente la continuation du *Chronicon ex Chronicis* de Florent de Worcester Il est édité par M J. R. H. Weaver d'après un manuscrit de Corpus Christi College, Oxford. Cette édition sera accompagnée de deux facsimilés phototypiques du manuscrit et d'illustrations.

Le second volume du *Text Book of Irish Literature* (Dublin et Londres, 1908, XXXV-254 p. Prix : 3 sh.) de Miss ELEANOR HULL vient de paraître. Nous avons rendu compte l'an dernier du premier volume (RHE. t VIII (1907), p. 413). Celui-ci intéresse l'histoire ecclésiastique par ses chapitres sur les annales, les traités historiques et Geoffrey Keating (pp. 86-133) et par les excellentes notices chronologiques placées à la suite de la préface (pp. IX-XXXV) où l'auteur résume la biographie et la bibliographie des compilateurs et historiens irlandais du XVII^e^ siècle.

Le Rév. J. MAC CAFFREY, de Maynooth, prépare une édition des *Annales d'Innisfallen*, que l'on classe parmi les meilleures des annales irlandaises. Elles ont été rédigées en irlandais par divers chronologistes et atteignent l'an 1319. Jusqu'ici une portion seulement, de l'an 428 à l'an 1196, en avait été publiée par Charles O'Conor au t. I^er^ de ses *Rerum hibernicarum scriptores veteres* (1814-1826). « These annals have never been published », écrit Miss E. Hull à la page 118 de l'ouvrage précédemment annoncé. Elle aurait dû ajouter : « *in extenso* » à la fin de sa phrase. O'Conor a d'ailleurs donné (*op. cit.*, 3^e^ part) des fragments d'une rédaction plus moderne de cette chronique, allant de 250 à 1080. L'édition du D^r^ Mac Caffrey sera la bienvenue.

Les éditeurs Burns et Oates de Londres annoncent la réédition par le R. P. H. THURSTON, S. J. de l'ouvrage important de feu le Rév. T. E. BRIDGETT, *History of the Holy Eucharist in Great Britain*, publié en 1881 en deux volumes in-8° et depuis longtemps épuisé. La nouvelle édition comprend un seul volume in-folio illustré, valant une guinée. L. GOUGAUD.

— Les *Origines Eucharisticae* de MM. A. E. ALSTON et ZOUCH H TURTON (Londres, 1908, in-18, IX-83 p Prix : 1 sh.) ne fournissent, sous ce titre quelque peu prétentieux, qu'une bien légère contribution à l'histoire de la liturgie de la messe. Les auteurs de cet opuscule sont nettement en dehors de l'enseignement traditionnel et s'efforcent de faire prévaloir la thèse protestante qui dénie au caractère primitif du saint sacrifice toute idée de consécration On commence par nous expliquer d'après les Synoptiques ce que dut être l'institution de l'Eucharistie et de quels éléments essentiels elle se composa. On s'arrête avec complaisance sur l'action de grâces et l'oblation, mais on n'oublie qu'une chose, les paroles mêmes de l'institution. Le procédé est vraiment trop commode ; et il est aisé après cela de venir nous déclarer, sans une preuve bien entendu, que ces paroles n'appartiennent pas au texte primitif de la liturgie eucharistique. Du témoignage si imposant de la tradition on ne tient aucun compte. C'est assez dire combien de lacunes on relève dans cet opuscule qui, loin de faire avancer la question, n'en donne qu'une idée très inexacte. P. DE PUNIET.

— Le Rév. N. F. ROBINSON, de la Société de S. Jean l'Évangéliste, a écrit une dissertation sur les voiles eucharistiques usités en Occident, à savoir : le corporal, le voile du calice et le voile huméral (*Concerning three*

eucharistic veils of western use dans *Transactions of the St Paul's ecclesiological Society*, vol. VI, p 129-160. Londres, 1908). L'auteur étudie l'origine, l'usage et les transformations de ces trois voiles, principalement dans l'Eglise anglicane à laquelle il appartient Le corporal d'aujourd'hui n'est plus en réalité un voile eucharistique, mais dans sa forme ancienne *habens tres plicatus in latum et quatuor in longum*, la partie postérieure se ramenait sur les éléments consacrés. Cette partie a été détachée du corporal vers le XVI^e^ siècle et a formé la pale qui sert aujourd'hui à recouvrir le calice. Les deux autres voiles ont subi des vicissitudes plus importantes et il y a eu échange d'usage entre eux Le voile du calice (*offertorium* de forme oblongue, servait autrefois, non seulement à couvrir les vases sacrés pour le transfert de la crédence à l'autel, mais encore à voiler la patène tenue par un acolyte dit *patenarius* pendant le Canon. Actuellement ces deux rôles ont échappé au voile du calice, réduit comme on sait à de minimes proportions, et qui ne sert plus qu'à voiler les vases sacrés avant l'offertoire et après la communion (sauf l'exception de la messe des Morts). Ces deux fonctions ont passé depuis le bas moyen âge au voile huméral (*sindon*) dont se sert maintenant le sous-diacre pour porter les vases sacrés de la crédence à l'autel et pour tenir la patène voilée depuis l'offertoire jusqu'à la fin du Pater. Au moyen âge, l'acolyte *patenarius* tenait la patène avec le voile huméral, mais déjà enveloppée avec l'*offertorium*. Les voiles eucharistiques ont été rejetés par l'Eglise anglicane à l'époque de la Réforme et n'ont été repris que dans le courant du XIX^e^ siècle, encore pas universellement, car il n'y a pas de rubrique officielle pour les accréditer. — Le fascicule contient plusieurs diagrammes et 4 planches pour illustrer la pratique traditionnelle concernant les trois voiles. V. M.

— *Nominations.* — Un liturgiste estimé, M. L. G. Wickham Legg, fils du D^r^ J. Wickham Legg, également liturgiste, encore que médecin de profession, a été pourvu d'un *fellowship*, à New College, Oxford.

On a rendu compte ici (RHE. t. IX (1908), pp. 396-397) des remarquables découvertes faites à Oxyrhynchus et ailleurs en Égypte par les docteurs B. P. Grenfell et A. S. Hunt de Queen's College, Oxford. En juin dernier, le premier de ces savants a été nommé professeur et le second maître de conférences de papyrologie à l'université d'Oxford.

La chaire d'Écriture Sainte d'Oriel College, Oxford, rendue vacante par la démission du D^r^ Cheyne, a été confiée au Rév. G. A. Cooke, à qui l'on doit un fort savant et utile ouvrage : *A Text Book of North-Semitic Inscriptions*, etc. (1903), dont la *Revue biblique* (t. XII, pp. 649-650) a fait un compte rendu élogieux.

Le Rév. E. W. Watson, qui enseignait l'histoire ecclésiastique depuis plusieurs années à King's College, Oxford, vient d'être élu *Regius Professor* d'histoire ecclésiastique à l'université de la même ville en remplacement du Rév. Charles Bigg, décédé

M. R W. Tate a été élu *fellow* de Trinity College à Dublin.

A l'université de Liverpool, une chaire d'archéologie du moyen âge a été créée et confiée au D^r^ P. Barnard.

A sa réunion annuelle du 25 juin, la *British Academy* a élu membre de son conseil le Rév. Armitage Robinson, doyen de Westminster, M. Courthope, le professeur Haverfield, le professeur Vinogradoff et le Dr A. W. Ward. L'élection à un *fellowship* de Lord Curzon de Kedleston porte à 94 le nombre des fellows de l'Académie.

— *Décès*. — Le 24 avril, Archibald Hamilton Charteris, ancien professeur d'exégèse à l'université d'Édimbourg. Il laisse entre autres ouvrages : *The New Testament and its Writers ; The Church of Christ, its Life and Work*.

Le 3 mai, à Battle, Miss Jean Mary Stone. Née d'une famille protestante, elle reçut sa première éducation et séjourna assez longtemps en France et en Allemagne Ce fut dans ce dernier pays qu'elle se convertit au catholicisme. Elle fut reçue dans l'Église par Mgr Ketteler. Elle a publié de nombreux articles dans la *Dublin Review* et dans le *Month*, une biographie d'Eleanor Leslie (1897), *Mary the First, Queen of England* (1901), *Reformation and Renaissance, 1377-1610* (1904), *Studies from Court and Cloister* (1905). En octobre dernier nous mentionnions ici (RHE. t. VIII, p. 860) son dernier ouvrage : *The Church in English History*.

Le 15 juillet, à Oxford, le Rév. Charles Bigg, *Regius Professor* d'histoire ecclésiastique à l'université d'Oxford depuis 1901. Il était né à Manchester en 1840. Il a donné : *The Christian Platonists of Alexandria* (1886), *Neoplatonism* (1895), *Wayside Sketches in Ecclesiastical History* (1906), *The Church's Task under the Roman empire* (1905).

Le 19 juillet, à Rochester, l'archidiacre anglican Samuel Cheetham, historien ecclésiastique de mérite. Né en 1827, il entra en 1850 à Christ's College, Cambridge, dont il devint plus tard *fellow* et *tutor*. Son meilleur ouvrage est *A History of the Christian Church during the first six Centuries* (1894) Il a écrit encore *The Mysteries, Pagan and Christian* (1897), *Mediaeval Church History : a Sketch* (1899). Il fut le principal collaborateur de Smith pour le *Dictionary of Christian Antiquities* (1893).

En juillet, à North Cerney, près de Cirencester, le Rév. Peter Goldsmith Medd, auteur de *Household Prayer from ancient and authorised Sources* et de l'introduction de l'ouvrage de H. B. Walton, *The first Prayerbook of Edward VI and the Ordinal of 1549*.

Au commencement d'août, au cours d'un voyage en Suisse, l'historien irlandais, César Litton Falkiner. Membre de l'Académie royale d'Irlande, il était considéré comme une autorité relativement à l'histoire d'Irlande aux xvii^e^ et xviii^e^ siècles On a de lui *Studies in Irish History and Biography* (1902). Il a édité *The Ormonde Papers* pour l'*Historical mss. Commission* et un *Thomas Moore* pour la *Golden Treasury Series*. Il préparait une édition définitive des lettres de Swift.

Le 24 août, à Ely Tower, près de Brecon, à l'âge de 88 ans, l'archidiacre anglican William Latham Bevan, collaborateur du *Dictionary of the Bible* de Smith, auteur de *Diocesan History of St David's* (1888) et de plusieurs manuels de géographie.

En septembre, à Dublin, le comte de Rosse, K. P., chancelier de l'université de Dublin depuis 1885. L. Gougaud.

Autriche-Hongrie. — Deux nouveaux volumes (L et LI) ont paru dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie impériale de Vienne. Ils sont consacrés aux œuvres de saint Augustin ou à des écrits placés sous son nom. Le second est édité par un savant anglais très connu, le professeur A. Souter, d'Oxford : *Pseudo-Augustini quaestiones Veteris et Novi Testamenti CXXVII. Accedit appendix continens alterius editionis quaestiones selectas* (Leipzig, in 8°, xxxv-579 pp.). Cet opuscule n'est pas, comme on sait, de l'illustre évêque d'Hippone, mais doit avoir été composé par un certain Isaac le Juif entre 370 et 380 ; il est sûrement du IVe siècle et reflète avec fidélité les tendances doctrinales de l'époque ; il est même probable qu'une bonne partie en a été rédigée à Rome. En dehors d'auteurs profanes de l'antiquité classique, le pseudo-Augustin a connu et utilisé les travaux de saint Irenée, Tertullien, saint Cyprien, saint Hilaire de Poitiers, et d'autres encore. L'édition de M. Souter a été faite avec le plus grand soin d'après les nombreux mss. conservés à Milan, Paris, Bruxelles, Vienne, etc.

Le volume L dû à M. Petschnig (Leipzig, in-8°, xxiii-387 pp.) comprend trois écrits contre les Donatistes, qui tiennent une bonne place dans les œuvres de polémique religieuse du grand évêque d'Hippone : d'abord le *Psalmus contra partem Donati*, écrit en 393 ou 394, qui est une réfutation rythmé composé des erreurs donatistes, à l'adresse du peuple ; le *Contra epistulam Parmeniani libri tres*, datant de la fin du IVe ou du commencement du Ve siècle, et qui attaque les erreurs de cet évêque donatiste ; enfin le traité *De baptismo libri septem* qui défend la doctrine catholique sur le Baptême contre ses adversaires.

M. le Dr Podlaha a publié le texte des relations adressées au Saint-Siège de 1759 à 1781 par les archevêques de Prague, sous le titre *Relationes super statu ecclesiae et archidiœcesis ad S. Congregationem Concilii ab archiepiscopis Praegensibus factae a. 1759-1781* (Prague, 1908, II-84 p.). Ces documents de discipline ecclésiastique contiennent des détails intéressants sur l'état du diocèse au XVIIIe siècle, sur la situation des hérétiques, l'état moral des catholiques et du clergé tant régulier que séculier. Dans la relation de l'année 1781, il faut relever le paragraphe consacré au culte de S. Jean-Népomucène (p. 79). H. N.

— L'ouvrage de notre collaborateur, le R. P. A. Palmieri, O. S. A. : *La Chiesa russa, le sue odierne condizioni ed il suo riformismo dottrinale* (Florence, 1908) a été en Pologne l'objet de vives polémiques. Le professeur Mariano Zdziechowski, de l'université de Cracovie, en a fait ressortir l'importance et la valeur documentaire dans une brochure intitulée : *Cerkiew rosyiska w chwili obecnej* (L'Église russe dans le moment actuel. Cracovie, 1908. Extrait du *Przegladpolski*). Le P. A. Mohl, S. J., l'a critiqué de son côté dans une plaquette qui a pour titre : *Polacy-przeszkoda do unii Wschodu z zachodem?.. odpowiedz autorowi dziela* : « *La Chiesa russa.* » (Est-ce que les Polonais sont un obstacle à l'union de l'Orient avec l'Occident ?... Réponse à l'auteur de l'ouvrage : *La Chiesa russa*. Cracovie, typ. du Czas, 1908, 104 p.). Le P. Palmieri a répondu à cette brochure dans ses articles sur le

Catholicisme en Russie, publiés dans le *Czas* de Cracovie, n. 178-180 ; 182-183. Ces polémiques ne sont pas sans intérêt pour l'étude des conditions actuelles de l'Église catholique en Russie, notamment de son attitude dans la question polonaise et de ses relations avec l'Église orthodoxe.

— Les deux volumes où le comte G. Moszyński étudie la question d'une « entente entre la Pologne et la Russie devant l'alliance de la démocratie nationale avec la Franc-maçonnerie » (*Sprawa zgody Polski z Rosya wobec zwiazsku narodowej demokracyi z Masonia*. T. I, Cracovie, 1908, 318-VIII p. T. II, 319-729-IX p.), méritent une mention dans une revue d'histoire ecclésiastique. L'auteur très connu en Pologne pour ses nombreux travaux historiques et politiques, met en lumière le rôle que la maçonnerie a joué dans les affaires religieuses de la Pologne et traite un grand nombre de questions concernant l'histoire de l'Église catholique dans cette nation et en Russie. Cet ouvrage, où perce partout un grand amour pour le catholicisme, se recommande particulièrement par la sûreté de sa documentation.

La Société des Sciences Chevchenko, de Lemberg, qui a rendu tant de services au relèvement littéraire des Ruthènes de la Galicie, continue à publier régulièrement des Actes (*Zapiski*). Dans les deux derniers volumes (T. LXXXI et LXXXII. Lemberg, 1908), nous signalons les études du Dr S. Franko sur les drames sacrés (la Passion) en ukrainien et sur les poésies du hiéromoine ruthène Clément (XVIIIe siècle), ainsi que les savantes recherches de T. Chirotzky, sur les *Croix-tombales* de l'Ukraine.

A. Palmieri, O. S. A.

— En mars dernier, a été inauguré à Athènes, un Institut autrichien d'archéologie dont le directeur est M. R. Heberdey, précédemment secrétaire de l'Institut archéologique de Vienne et *Privadozent* d'archéologie classique à l'université de cette ville.

— *Nominations.* — M. W. von Hoermann, professeur ordinaire de droit canon à l'université de Czernowitz, remplace M. Wahrmund à Innsbruck.

M. N. Schlögl est nommé professeur ordinaire de langues orientales à l'université de Vienne.

M. B. Gheorgiu, professeur extraordinaire d'exégèse du Nouveau Testament à l'université de Czernowitz, est promu à l'ordinariat.

— *Décès.* — Le 27 juillet, est mort à Munich, M. S. Haidacher, professeur d'histoire ecclésiastique et doyen de la faculté de théologie de Salzbourg. Depuis une quinzaine d'années, il avait fait des œuvres de saint Jean Chrysostome l'objet de prédilection de ses études. C'est lui, dit dom C. Baur (*Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*. Louvain, 1907, p. 258), à qui nous renvoyons pour la bibliographie du défunt, « qui, depuis Savile et Montfaucon, a le plus contribué au discernement des œuvres authentiques et apocryphes de saint Chrysostome... Rien de ce qu'il a fait, n'a besoin d'être refait ».

— Le 23 août, est mort à Novy Sacz, en Galicie, à l'âge de 65 ans, le P. Stanislas Zalenski, S. J., le consciencieux et savant historien des Jésuites en Pologne. Parmi ses nombreux travaux, nous signalons : 1. *Czy Jezuici zgubili Polske* (Est-ce que les Jésuites ont perdu la Pologne ? Lemberg, 1872-1874 : Cracovie, 1883) ; 2. *Zniesenie Iezuitów i ich zachowanie na Bialej Rusi* (La suppression des Jésuites et leur maintien dans la Russie blanche Lemberg, 1874-1875, 2 volumes), œuvre traduite en français par O. Vivier (Paris, 1886, 2 volumes), et en italien par le P. A. Buzzeti (Prato, 1888); 3 «Vie de Pierre Skarga». (Cracovie, 1882); 4. (La réforme des Basiliens en Pologne au XVIIe siècle. Lemberg, 1883); 5 «Les francs-maçons en Pologne». (Cracovie, 1889); et enfin 6. le grand ouvrage en cinq volumes *Iezuici w Polsce* (Les Jésuites en Pologne. Lemberg, 1901-1903 ; Cracovie, 1905-1906). Le P. Zalenski a eu la consolation de voir achevée cette œuvre à laquelle il avait travaillé pendant 36 ans. Pour l'écrire, il a compulsé un grand nombre de documents inédits dans les archives de la Compagnie de Jésus et dans celles du Vatican, de Paris, Vienne, Danzig, Thorn, Lemberg.

Cette œuvre, à laquelle le prof Platon Joukovitch, de l'Académie ecclésiastique de Saint Pétersbourg, a consacré un article très étendu dans le *Khristianskoe Tchtenie* (1901), a reçu de l'Académie des Sciences de Cracovie, beaucoup de louanges, mais aucun prix !

La liste complète des écrits du P. Zalenski est insérée dans l'article nécrologique publié par le P. J. Pawelski dans le *Przeglad powszechny* de Cracovie (septembre). A. Palmieri, O. S. A.

Belgique — MM. A. Camerlynck et H. Coppieters, professeurs d'Écriture Sainte, le premier au séminaire de Bruges, le second à l'université de Louvain, ont publié tout récemment une *Evangeliorum secundum Matthaeum, Marcum et Lucam Synopsis juxta Vulgatam editionem* (Bruges, C. Beyaert, 1908. In-8°, XXXIV-200 p.), que nous croyons appelée à un grand succès. C'est en vue de l'enseignement de l'Écriture Sainte dans les Séminaires qu'ils l'ont composée, et, tout en présentant aux jeunes étudiants en théologie, une Synopse des Synoptiques, c'est-à-dire une juxtaposition en colonnes des textes parallèles pour en faire ressortir les relations littéraires, ils se sont efforcés de grouper à leur usage dans un appendice les éléments essentiels pour l'établissement d'une Harmonie évangélique. Conformément à la théorie critique aujourd'hui couramment reçue, c'est l'Évangile de S. Marc, source des deux autres et celui qui a le mieux gardé l'ordre chronologique, qui a fourni l'ordre général des sections, et qui pour ce motif occupe la colonne du milieu, les endroits parallèles de *Matt.* étant juxtaposés dans la colonne de gauche et ceux de *Luc.* dans celle de droite. Les parties communes à ces deux évangiles mais étrangères à *Mc.*, et la tradition propre à chacun d'eux n'ont pas été reproduites à part, comme par exemple dans Rushbrooke, mais insérées dans la trame même de Marc ; les sections communes au premier et au troisième évangile, sont introduites et juxta-

osées à l'endroit où S. Luc les a intercalées dans *Mc.*, et dans l'ordre de
. Luc. Quand la même section est rapportée dans plusieurs évangiles à un
ndroit et à une époque différente, et qu'il ne semble pas possible de déte
iner sûrement la place authentique qui lui revient dans l'ordre chrono-
ogique, les auteurs ont reproduit cette section dans chaque colonne non
as seulement à l'endroit qu'elle occupe dans le contexte de l'évangile de
a colonne, mais aussi en face des passages des autres évangiles où la même
ection se lit. Seulement, ils ont employé dans ce dernier cas des caractères
lus petits (malheureusement pas assez petits ; la différence ne frappe pas
uffisamment la vue). Ils ont ainsi suivi la méthode et l'exemple de M. Huck
ans la dernière édition grecque et dans l'édition allemande de sa *Synopse*
t ils ont voulu par là, dans la comparaison des trois Synoptiques, conserver
chacun d'eux, autant que possible, la disposition qui lui est propre.

On ne peut qu'approuver ce procédé ; il aurait même pu, nous semble-t-il,
tre poussé plus loin par l'application de la même règle aux sections paral-
èles dont la place chronologique peut se déterminer avec certitude. Voici un
xemple : on sait que, au commencement du ministère en Galilée, S Luc
lace immédiatement (IV, 16-30) un événement raconté plus tard dans *Mc.*,
a visite du Christ à Nazareth et son expulsion par ses compatriotes, pour
ous le montrer ensuite (IV, 31) descendant à Capharnaum, où il arrive
'abord dans *Mc.* Cette interversion semble avoir été déterminée dans le
roisième évangile par le principe de distribution géographique qui y a été
uivi. Le commencement du ministère en Galilée de *Mc.* (I, 16-20) ne trouve
on parallèle dans *Luc*, qu'au chapitre suivant (V, 1-11). Les auteurs repro-
uisent (p. 13) en grands caractères ce dernier passage de S. Luc en face de
Ic. I, 16-20, brisant ainsi le contexte dans leur troisième colonne. Puis
. 17) ils omettent le même passage à l'endroit qui lui reviendrait dans
ette troisième colonne, et surtout ils renvoient la section de *Luc.* relative
la visite de Nazareth à la p. 55, en face du passage parallèle de *Mc.* Par
uite de ce procédé, l'œil n'aperçoit pas la disposition très particulière qui
xiste ici dans le troisième évangile et qui est caractéristique au point de
ue littéraire. On aurait obtenu ce résultat en reproduisant à la p. 13, après
uc. IV, 14-15, la section IV, 16-20 (en face de laquelle on aurait mis
implement dans la seconde colonne, en italique p. e., le renvoi : *Mc. VI,*
-6), puis en laissant suivre les versets V, 1-11 *en petits caractères*, en
ontinuant alors en grands caractères non seulement *Luc.* IV, 31-44, mais
ncore V, 1-11 (avec, dans la seconde colonne, l'indication *Mc. I, 16-20*), et
nfin en juxtaposant de nouveau à la p. 55, mais cette fois *en petits carac-
ères*, à *Mc.* VI, 1-6, *Luc.* IV, 12-30.

De même, dans l'Évangile de l'enfance, les auteurs placent d'abord, sur
oute la largeur de la page, le récit de S. Luc, puis celui de S. Matthieu,
arce que, disent-ils, il n'est guère possible de disposer les diverses narra-
ions par ordre chronologique et que ces narrations n'offrent pas de paralléi-
isme littéraire. Ils ont cependant indiqué eux-mêmes (p. 1, n. 2) l'ordre
robable des événements. D'autre part, la disposition par colonnes eût fait
auter aux yeux l'indépendance littéraire, et la juxtaposition du § 14 avec

le dernier verset (39) du § 7 eût été suggestive tant au point de vue littéraire qu'au point de vue historique. On aurait enfin évité par là l'anomalie qui a fait mettre en note la généalogie de *Luc.* (p. 6). Ici encore, nous aurions voulu que cette généalogie de S. Luc fût posée d'abord en petits caractères en tête de la Synopse, en face de celle de *Matt.*, puis en grands caractères à sa place dans le contexte du troisième évangile (fin du ch. III), de façon à faire ressortir la composition spéciale des premiers chapitres de cet évangile.

Ce procédé aurait sans doute augmenté la synopse d'un certain nombre de pages ; d'ailleurs les phénomènes à faire observer sont trop compliqués pour qu'on puisse jamais en la matière satisfaire à toutes les exigences. Nous ne reprocherons pas non plus aux auteurs de ne pas avoir établi leur Synopse d'après le texte grec original, quoique par là elle ne puisse guère servir à construire toute une série d'arguments dans la question synoptique. La prescription alléguée du Concile de Trente sur l'authenticité de la Vulgate, si on la lit dans tout son contexte, ne pourrait pas être invoquée contre l'emploi d'une Synopse grecque. Mais on devine sans peine que les raisons qui ont fait choisir le texte latin, raisons que les auteurs n'expriment pas (*suaserunt rationes non paucae*), sont des raisons d'ordre pratique, bien indépendantes de leur volonté et qu'ils sont les premiers à regretter amèrement. Pour ces mêmes raisons pratiques, ils n'ont pas pu trop développer l'appareil critique dans leurs notes. Outre des corrections à la traduction de la Vulgate qui (suppléent tant soit peu à l'absence du texte grec), ces notes renferment les principales variantes et des remarques relatives à l'établissement de la Synopse. Quelques autres, très savantes, ont plutôt trait à l'interprétation elle-même.

Comme introduction à la Synopse, on trouve (p. IX-XXXIV) un résumé de la question synoptique, qui justifie la méthode employée dans le cours de l'ouvrage. En appendice (p. 164-184), sont exposées rapidement toutes les questions à résoudre en vue d'établir une Harmonie évangélique, c'est-à-dire de disposer entre elles les narrations des Synoptiques et du quatrième évangile de façon à obtenir un exposé historique de la vie de Jésus. Ces deux chapitres ne sont que des résumés sans doute ; mais ils témoignent chez les auteurs une connaissance approfondie des questions et des controverses les plus récentes, avec un remarquable talent d'exposition. D'abondantes indications bibliographiques placées en note permettront aux étudiants de pousser plus loin l'étude des problèmes.

Bref, MM. Camerlynck et Coppieters ont rendu un service signalé à l'enseignement du Nouveau Testament dans les Séminaires catholiques, où l'on n'avait pas jusqu'ici de Synopse proprement dite faite en latin d'après une méthode scientifique. Placés devant ces textes juxtaposés, les yeux des jeunes théologiens ne pourront pas ne pas apercevoir dans nos Évangiles les problèmes et les difficultés qu'un exposé théorique voile facilement ou ne permet pas de saisir dans toute leur réalité, et ils prendront conscience que, pour résoudre cette question biblique, comme toute question biblique, ils doivent, au maniement des principes, joindre le contact immédiat avec l'ensemble des textes.

— Le R. P. Albert Lismont, O. F. M., vient de publier un ouvrage sur e Tiers-ordre franciscain : *Godsdienstige en maatschappelijke invloed der Derde-Orde van St. Franciscus bij haren oorsprong en op onze dagen, met ene voorrede van* M. E. Vliebergh, *hoogleeraar te Leuven* (Turnhout, repols, 1908, 240 p.). Le P. Lismont n'a pas voulu faire principalement euvre d'historien; il cherche avant tout à mettre en lumière l'influence ociale et religieuse du Tiers-ordre; son livre est un manuel de propagande. ela n'empêche pas que les chapitres consacrés à l'histoire de la grande nstitution franciscaine ne soient très bien conçus : l'auteur s'est mis au ourant de la littérature du sujet; il a su donner aux conclusions de ses udes une forme simple et littéraire. C'est à bon droit que M. Vliebergh, ans la préface, lui souhaite de nombreux lecteurs. A. F.

— Dans les dernières années de sa carrière professorale, L. Van der Kindere vait orienté les recherches de quelques-uns de ses élèves les mieux doués ers l'histoire des principautés des souverains belges du moyen âge. Nous vons aujourd'hui devant nous un des fruits des études ainsi dirigées dans consciencieuse monographie de M. Georges Smets, agrégé de l'université e Bruxelles : *Henri I, duc de Brabant, 1190 1235* (Bruxelles, 1908, In-8°, XII-340 p.). Le travail comprend deux parties nettement distinctes et, our ainsi dire, opposées. La première (p. 1-220) présente, sous forme nalistique, tout ce que l'on sait et ce qu'il est possible de savoir sur enri Ier, depuis sa naissance en 1165 jusqu'à sa mort survenue en 1235. es moindres faits et détails sont étudiés et discutés avec une critique olide et remarquablement bien informée. Le reste du livre (p. 221-331) xpose, en manière de synthèse, le règne important du véritable créateur u Brabant, examine sa politique extérieure et intérieure, la conception u'il a du pouvoir comtal, sa situation vis-à-vis de l'Empire, des rois de rance, de la noblesse et du clergé. Deux chapitres instructifs décrivent état des classes urbaines et rurales. Dans cette partie de son livre, tout ntéressante qu'elle soit, M. Smets ne pouvait prétendre à être entièrement riginal et à apporter beaucoup de vues neuves. La description qu'il donne e la physionomie un peu déroutante d'Henri Ier avec ses nombreuses volte-ce politiques ajoute, somme toute, peu de chose au portrait qu'a tracé de i M. Pirenne dans son Histoire de Belgique. Le paragraphe traitant du ergé est assez maigre et n'aurait rien perdu à être laissé de côté On ne attendait guère en effet à y voir décrite la « chancellerie », ni à y trouver ne liste de ses auxiliaires pour le motif que les notaires du duc étaient evêtus de dignités ecclésiastiques. Ce que l'auteur affirme (p. 256) de la ndance de l'abbaye de Nivelles à « s'affranchir de toute autorité laïque », e paraît inexact. Le chapitre de Nivelles était une abbaye impériale, épendant directement de l'Empire, et le duc de Brabant n'avait rien à voir ez elle. Sans doute l'abbaye a secoué le joug de celui-ci au XIIIe siècle; ais tous les torts étaient du côté d'Henri Ier qui, à Nivelles, était manifeste-ent un usurpateur et un intrus. En « s'affranchissant de toute autorité ïque », l'abbesse ne faisait donc que défendre ses droits légitimement

reconnus par l'Empire. Le livre de M. Smets donne lieu à quelques menues observations et critiques de détail ; mais dans son ensemble ce travail est digne d'être remarqué et se distingue par une science de très bon aloi.

H. N.

— M. l'abbé H. de Vocht vient de publier la première partie d'une remarquable étude ayant pour objet l'influence d'Érasme sur la littérature dramatique en Angleterre aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles (*De invloed van Erasmus op de Engelsche toonëelliteratuur der XVI^e^ en XVII^e^ eeuwen*. Gand, A. Siffer, 1908. In-8°, XIV-287 p.), étude qu'il a préparée comme dissertation pour le doctorat en philologie germanique de l'université de Louvain et qui a été admise à l'impression par le jury de l'Académie flamande de Belgique. Avant d'aborder la question spéciale qu'il doit traiter, l'auteur s'occupe d'une façon générale, dans un premier chapitre, de l'influence d'Érasme sur l'Angleterre et de l'Angleterre sur Érasme. Sous Henri VII et Henri VIII, l'Angleterre n'était guère à la hauteur du mouvement littéraire qui depuis longtemps déjà emportait l'Italie. Le formalisme y régnait dans les matières philosophiques et religieuses, et quiconque voulait, sans s'arrêter à la surface et aux formules, pénétrer jusqu'à l'essence des choses, était aussitôt accusé d'hérésie. Érasme, le grand propagateur de l'humanisme, sut amener un heureux changement. Il attaqua directement les superstitions et tous les préjugés : mais il voulut surtout un clergé plus instruit. Ses livres, qui furent lus dans les écoles, et ses divers écrits furent une véritable révélation pour les Anglais. Le concile de 1547 exigea que dans les églises réformées un exemplaire de sa paraphrase du Nouveau Testament fût mis à la disposition du public. Mais, depuis la Réforme, les catholiques ne se servirent plus de ses ouvrages qu'avec la plus grande circonspection ; car les Réformés, malgré ses protestations de fidélité à Rome, le regardaient comme un des leurs, et aujourd'hui encore, il est honoré, parmi eux, comme un autre S. Paul. Mais si Érasme a beaucoup donné aux Anglais, il leur est aussi redevable en plus d'un point. Il a joui de l'amitié des plus grands personnages, même de Henri VIII. Ce sont les Anglais qui lui ont fourni les ressources nécessaires à ses voyages. Attaqué pour ses ouvrages par des membres éminents du clergé, il trouva de chaleureux défenseurs dans d'autres ecclésiastiques, comme aussi dans More. Il ne faut pas oublier non plus l'influence exercée sur Érasme par Colet, fondateur de l'école de St-Paul ; tous deux manifestent la même opposition à la scholastique, et durant toute leur vie ils défendent les mêmes opinions, par exemple sur les honneurs à rendre aux reliques, sur les indulgences, sur les avantages du mariage.

Après ce premier chapitre, M. De Vocht en arrive à l'influence d'Érasme sur le théâtre anglais des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Il montre d'abord l'influence certaine ou probable des *Colloquia familiaria* et des *Apophthegmata* d'Érasme sur les *Jest-books* anglais de cette époque. Dans le troisième chapitre, il prouve que si Lyly a connu directement Plinius Secundus et Plutarque, il a employé aussi les œuvres d'Érasme et qu'il a beaucoup puisé dans les *Colloquia familiaria*, les *Apophthegmata*, les *Similia* et les *Adagia*.

Il serait difficile de résumer ici ces deux chapitres très fouillés. Fruits de longues, minutieuses et méthodiques recherches, ils demandent à être lus en entier. Nous ne pouvons que louer l'érudition de l'auteur et le féliciter du nouveau jour qu'il a jeté sur cette intéressante question d'histoire littéraire. Ém. Schwirtz.

— Avec une régularité qu'on ne saurait assez apprécier, le R. P. J. Vanden Gheyn, S. J., continue la publication de l'important *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*. Nous venons de recevoir le tome VII, consacré à l'histoire générale des pays : *Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique* (Bruxelles, 1907. In-8°, XI-674 p.). Le volume contient la répertorisation et la description minutieuse des mss. 4560 (cote nouvelle) — 5265 (cote nouvelle). L'histoire d'Allemagne est représentée par les mss. 4560-4627 (pp. 1-38) ; celle d'Angleterre par les mss. 4628-4641 (pp. 39-50) ; celle d'Autriche par les mss. 4642-4657 (pp. 51-82). C'est à l'histoire de Belgique qu'appartient la part du lion : elle n'occupe pas moins de 592 pages, et est subdivisée comme suit : *Histoire générale du pays : administration, commerce, institutions, souverains, événements généraux* (premiers siècles ; XVI^e^, XVII^e^, XVIII^e^ siècles). Pour l'histoire des institutions et surtout pour celle du commerce, le présent catalogue est d'une importance exceptionnelle. La pauvreté de nos archives au point de vue de l'histoire financière des anciens Pays-Bas rend particulièrement précieux l'appoint fourni par les mémoires contenus parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale : ils renferment d'ailleurs des données intéressantes sur les *doctrines* économiques. On ne s'étonnera donc pas que des historiens avisés soient allés fureter dans ce riche dépôt ; les notes ajoutées au pied des pages, renseignant les revues et les publications où l'on trouve des documents édités ou étudiés d'après les mss. recensés, sont instructives à ce point de vue. — L'histoire ecclésiastique a aussi sa part dans ce catalogue : citons les mss. 4674 (documents d'histoire monastique), 4741, 4815, 4906 (pièces concernant la nonciature), 4907, 4944, 4962, 4963, etc.

En général, le savant conservateur de la section des manuscrits relève avec grand soin les documents qui ont été publiés et les notices qui les concernent. Mais on trouvera étrange qu'il se soit départi de cette règle pour la correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II (mss. 4962 et 4963), pour les documents du ms. 5035, du ms. 5036, du ms. 5087, du ms. 5136, etc. Pour les lettres de Granvelle contenues dans le ms. 5099, le P. Van den Gheyn renvoie globalement à la publication de Poullet et de Piot ; dans ce cas en effet, puisqu'il s'agit d'une seule et même publication fort accessible, la sobriété de l'annotation se comprend ; mais en va-t-il de même pour les autres cas ? De plus, les transcriptions de titres en espagnol ou en italien sont assez souvent fautives (p. ex. le n° 4 du ms. 5155, p. 560), abstraction faite évidemment des fautes que ces copies rédigées par des secrétaires ignorants présentent d'ordinaire.

Ce sont là des critiques de détail. Il serait hautement injuste de s'y arrêter, sans exprimer l'admiration que soulèvera auprès de tous les gens com-

pètents ce travail si minutieux et si parfait de répertorisation ; toutes les qualités qu'on a déjà louées à propos des volumes précédents, se retrouvent, faut-il le dire, dans le tome VII. Et il convient de féliciter une fois de plus le P. Van den Gheyn d'avoir mis à la disposition des historiens un instrument de travail si parfait et d'avoir travaillé si généreusement « pour les autres ». L. Van der Essen.

— Le 12 juillet, l'*Institut archéologique* et la *Société d'Art et d'histoire de Liège* ont célébré le neuvième centenaire de la mort de Notger. M. G. Kurth a prononcé à cette occasion un discours où il a retracé la vie et l'action du premier prince-évêque de Liège. *Le Bulletin bibliographique du Musée Belge* (juillet 1908) donne un résumé de cette remarquable conférence.

— L'histoire ecclésiastique sera désormais enseignée à l'université libre de Bruxelles. La chaire nouvelle a été confiée à M. C. Pergameni, agrégé de cette université.

États-Unis. Amérique. — A plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion de parler de l'activité scientifique déployée par le département des recherches historiques de la *Carnegie Institution* de Washington (Cf. RHE. t. VII (1906), pp. 935-936, t. IX (1908), pp. 192-193, 420-421). Le rapport annuel déposé par le sympathique directeur M. Franklin Jameson pour le cours de l'année 1907 (*Department of Historical Research of the Carnegie Institution of Washington. Annual Report of the Director, 1907*. Extrait du *Year Book*, n° 6, p. 97-105), nous permet de revenir en quelques mots sur les entreprises de la Société. Celle qui est de loin la plus méritoire et qui absorbe d'ailleurs la plus grande part du travail, c'est la confection de guides ou d'inventaires des sources de l'histoire des États-Unis d'Amérique, conservées dans les bibliothèques et dépôts d'archives non américains. Fidèle à un plan excellent, le département historique s'attache à procurer aux historiens des guides *sommaires* : ces inventaires sommaires seront suivis d'inventaires *analytiques (calendars)*, et l'on finira par la *publication* des documents les plus importants. Nous avons eu l'occasion de signaler et de faire apprécier les inventaires des archives de Cuba par M. Marino Pérez (Cf. RHE. t. IX (1908), pp. 192-193) et des archives de Simancas, Madrid et Séville par M. W. R. Shepherd (Cf. RHE. *ibid.*, pp. 420-421). D'autres inventaires sont en préparation ou déjà sous presse. Signalons le guide des archives du Gouvernement des États-Unis à Washington, revu et augmenté par MM. Leland, J. H. Russell, C. H. Lincoln ; l'inventaire des matériaux d'histoire *ecclésiastique* américaine, conservés dans les bibliothèques de collèges, séminaires, sociétés des missions d'Amérique, préparé par le professeur W. H. Allison. L'important *Guide to the materials for the history of the United States to 1783 in London Archives, in the British Museum, and in the manuscript collections of Oxford and Cambridge*, dû aux soins du professeur C. M. Andrews et dont le premier volume était déjà sous presse, a dû malheureusement être remanié, par suite d'un nouveau classement

entrepris dans les *Colonial Office Papers* de Londres. Une partie en sera publiée, au courant de cette année, avec l'assistance de Miss Davenport. Celle-ci s'est livrée en effet à des recherches minutieuses dans les archives privées et les petites archives de Londres ; le résultat sera sans doute important pour l'histoire ecclésiastique. Enfin M. Waldo G. Leland s'est occupé de répertorier les sources de l'histoire américaine, contenues dans les collections de la Bibliothèque Nationale et du ministère des Affaires étrangères à Paris. Quant à M. Herbert E. Bolton, il s'est chargé de l'examen des archives mexicaines, et notamment des anciennes archives ecclésiastiques. Signalons aussi la préparation d'un *calendar*, relatif aux divers documents des archives de Washington qui regardent les *territoires* des États Unis. Enfin, une mission sera bientôt entreprise dans les archives et les bibliothèques de Rome.

Au point de vue bibliographique, on s'efforcera de continuer la publication des *Writings on American History*, qui, pour certaines raisons, avait été abandonné en 1903. Pour le moment, la littérature des années 1904 et 1905 ne pourra être cataloguée : pour la littérature de 1906, un volume est en préparation (Cf. RHE, t. IX (1908), p. 422).

Enfin, plusieurs publications de textes et de monographies historiques sont sous presse. Signalons que le département historique de la *Carnegie Institution*, constatant le manque absolue de plan et d'uniformité dans les publications historiques faites par le Gouvernement, se propose de préparer un plan uniforme, qui s'appliquerait à toutes les publications futures, et de le soumettre au Congrès. On ne peut qu'applaudir à cette intelligente initiative et souhaiter le plus brillant succès à toutes les entreprises de la si méritoire *Carnegie Institution*.

On sait qu'à l'université de Toronto existe un comité qui publie une collection intitulée *University of Toronto Studies*. Des volumes de bibliographie historique y prennent place, consacrés à l'histoire du Canada. Le tome XII de cette série vient de paraître sous le titre *University of Toronto Studies. Review of historical publications relating to Canada* (Toronto, 1908. In-8°, 212 p.). Il est publié par les soins de M. G. H. Wrong et M. H. H. Langton, respectivement professeur et bibliothécaire de la dite université. Les publications historiques relatives à l'histoire du Canada et qui ont paru au cours de l'année 1907, y sont passées en revue et critiquées par divers auteurs ; c'est en somme un volume de bibliographie critique. L'ensemble est divisé comme suit : 1) *Rapports du Canada avec l'empire britannique* ; 2) *Histoire générale du Canada* ; 3) *Histoire provinciale et locale* ; 4) *Géographie, histoire économique et statistique* ; 5) *Archéologie, ethnologie et folk-lore* ; 6) *Éducation, histoire ecclésiastique, bibliographie*. Sous chacune de ces rubriques, les ouvrages sont analysés dans l'ordre chronologique de leur objet. Ajoutons qu'on passe en revue sources et travaux historiques proprement dits, sans les distinguer. A la fin (pp. 205-212), un index reprend la liste de tous les ouvrages critiqués, dans l'ordre alphabétique du nom des auteurs.

La division de la matière, telle qu'elle est pratiquée dans ce volume, amène une assez grande confusion et manque de clarté. Pourquoi ne pas distinguer les *sources* (édition et critique de documents) et les *travaux* historiques proprement dits ? Nous croyons que la classification suivante serait bien plus logique que celle adoptée par les auteurs : 1) *Bibliographie* ; 2) *Géographie et ethnologie* : 3) *Archéologie et folk-lore* ; 4) *Histoire*, subdivisée en a) *Sources* ; b) *Travaux*. Cette dernière rubrique serait subdivisée : 1) *Rapports du Canada avec l'empire* ; 2) *Histoire générale* ; 3) *Histoire spéciale* (ecclésiastique, éducative, économique et statistique) ; 4) *Histoire provinciale et locale*.

Pour le reste, nous ne pouvons que constater l'étendue et la valeur des comptes rendus critiques. L'ouvrage rendra de grands services aux historiens du Canada et l'histoire ecclésiastique notamment en tirera un incontestable profit. L Van der Essen.

— Sur l'initiative de Mgr Ibarra, une université catholique a été inaugurée à Puebla, au Mexique. On y enseignera la théologie, la philosophie, les lettres, le droit et les sciences. Le recteur est Mgr Ibarra lui-même

— Sur l'initiative éclairée du R^me^ dom Miguel, abbé de S. Bento, une Faculté libre de philosophie et lettres a été créée à Saint-Paul, au Brésil. Le cours de philosophie, destiné spécialement à la jeunesse laïque, a été confié à M. l'abbé C. Sentroul, docteur agrégé à l'Institut supérieur de philosophie de l'université de Louvain, membre et lauréat de la *Kantgesellschaft* (Cf. RHE. t VIII (1907), p. 632). Dans sa leçon d'ouverture, donnée le 15 juillet dernier, le docte professeur a répondu aux trois questions suivantes : « Qu'est-ce que la philosophie ? Quelle est, parmi toutes celles qui sollicitent notre acquiescement, la philosophie vraie ? Quels rapports y a-t-il entre l'étude de cette philosophie et la culture de la science moderne, la réfutation des philosophies adverses, l'étude de l'histoire de la philosophie et enfin la profession de la foi catholique ? » Cette leçon inaugurale a été publiée chez Duprat à Saint-Paul (*Qu'est-ce que la philosophie ?* In-8°, 40 p.)

— *Décès*. — M. E. Abbott, recteur de l'église épiscopalienne de Saint-Jacques à Cambridge, qui a écrit quelques volumes sur l'histoire de la Révolution américaine et des États-Unis, est décédé récemment.

France. — Le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* publié en 1888 par l'abbé J.-B Jaugey reçoit une quatrième édition complètement refondue, au point d'en faire « un livre nouveau où l'on retrouvera des fragments de l'ancien ». C'est M. l'abbé d'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui a pris la direction de ce travail. Les parties qui touchent à l'histoire générale des religions, aux origines chrétiennes, aux relations de la révélation chrétienne avec les sciences de la nature, aux doctrines sociales de l'Église, ont été heureusement renouvelées ou même créées L'ouvrage sera complet en 10 ou en 12 fascicules de 160 pages in-4° (Prix : 5 fr. le fasc.) et l'impression sera terminée en trois ans (chez G. Beauchesne, Paris).

— Le vingt-sixième fascicule du *Dictionnaire de théologie catholique* de MM. Vacant et Mangenot, premier du tome IV, (Paris, Letouzey, 1908, col. 1 320) va de *Dabillon* à *Démocratie* (article non terminé). C'est par les notices qu'il renferme sur bon nombre de théologiens catholiques, protestants ou schismatiques, ainsi que sur certains personnages qui ont joué un rôle parfois important dans l'histoire de l'Église, que ce fascicule se recommande surtout à notre bienveillante attention. Signalons, entre autres, la notice consacrée au pape *Damase I* (366-384) (col. 28-36 = A. Clerval) et l'étude sur *Pierre Damien* (col. 40-54). L'auteur de ce dernier article, M. G. Bareille, nous décrit d'abord la vie du saint moine et ses rapports avec les Papes. Puis, passant à l'œuvre du réformateur dans le cloître, dans l'Église, dans le monde politique, il nous dépeint le zèle parfois intempestif avec lequel le Saint s'attacha à extirper du sein de l'Église les deux grands abus qui la déshonoraient : l'incontinence des clercs et la simonie. Il passe ensuite en revue l'activité littéraire de Pierre Damien et analyse ses écrits au point de vue dogmatique. M. Bareille a bien mis en lumière la physionomie de S. Pierre Damien et la part importante qu'il a prise, par ses écrits et ses actes, dans l'œuvre de la réforme du clergé au XI^e^ siècle. Mais il a beaucoup trop négligé ses œuvres exégétiques. Quelques explications sur les principes d'exégèse du saint moine et sur son interprétation des Livres Saints, eussent été les bien venues.

Notons aussi deux articles relatifs à l'histoire de l'Église. Le premier, *Déclaration ou les quatre articles de 1682* (col. 185-205), a pour auteur M. C. Constantin. « La crise de 1682, dit-il, marque le point extrême du conflit entre la monarchie française et la papauté depuis Charles VI, et même depuis Philippe le Bel, touchant les rapports et les limites des deux pouvoirs. » L'auteur étudie d'abord les origines de la crise, dont la question de la régale fut l'occasion, puis l'intervention de l'épiscopat gallican contre le dernier bref du Pape au sujet de la Régale et la Petite assemblée de 1681 qui demanda la convocation d'un concile national. Passant alors à l'assemblée même de 1682, il en retrace rapidement l'histoire pour s'arrêter plus longtemps aux quatre articles, dont il nous fait connaître les précédents, les discussions, le texte, la valeur doctrinale, la confirmation comme loi d'État, et l'opposition qu'ils rencontrèrent de divers côtés. Enfin, il rappelle l'attitude des Papes en la question jusqu'en 1693 et l'histoire des Articles de 1715 à 1870. On voit que M. Constantin a voulu traiter en grand cette question si importante dans l'histoire du Gallicanisme. Il a mis à profit, et très heureusement, les dernières publications sur la matière ; et son article a le mérite de la clarté dans la concision.

L'article de M. A. Villien sur les *Fausses Décrétales* (col. 212-222) est approfondi et bien documenté. La tâche de l'auteur a été considérablement facilitée par l'*Étude sur les Fausses Décrétales* donnée par M. P. Fournier dans cette Revue (années 1906 et 1907), étude dont M. Villien s'est souvent inspiré, il le déclare lui-même, notamment en ce qui concerne le Lutla date et la patrie de la Collection. Les arguments sont parfois exposés avec trop de concision pour qu'on en saisisse bien la réelle valeur probante

L. Marchal.

— Les fascicules XIV et XV récemment parus du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* (Paris, Letouzey, 1908. Fasc. XIV. *Bassus-Bibliothèque*, col. 611-896. Fasc. XV. *Bibliothèque-Grande-Bretagne*, col. 897-1184) sont dignes en tout point de la réputation que l'œuvre s'est acquise. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la masse énorme de renseignements accumulés, de la critique à laquelle ils sont soumis, de l'art avec lequel ils sont groupés et exposés, de la richesse des illustrations, de la rapidité de travail des auteurs et de leur érudition bibliographique. Le *Dictionnaire* reste toujours l'œuvre exclusive, ou peu s'en faut, des Bénédictins français : sur les 600 colonnes environ que comprennent les deux derniers fascicules, il y en a *deux* qui ne sont pas sorties de leur plume (*Bastagarius*, col. 611 et *Boutistes*, col. 1117 = L. Petit). Ces deux fascicules renferment de nombreux articles de géographie archéologique (*Batanée* ; *Béhioh* ; *Béthléhem* ; *Bithynie* ; *Bolsène* ; *Bonaria* ; *Bonorva* ; *Bordeaux* ; *Bostra* ; *Brescia* ; *Grande-Bretagne*), plusieurs études sur des prières, des actions et des livres liturgiques (*Benedicamus Domino* ; *Benedicite* et *Benedictus es, Domine* ; *Bénédiction* ; *Bénédiction commune, de l'eau, de la table et des éléments, épiscopale, d'un abbé et d'une abbesse* ; *Bénédictionnaire* ; *Bénir (manière de)*), d'autres sur des objets à usage liturgique ou servant de symboles dans la littérature et l'art chrétiens, ou encore sur des parties du vêtement (*Bâton, Bêche, Bélier, Bénitier, Birrus, Bœuf, Boisseau, Bougeoir, Brebis, Bracelets, Brachiale, Braies, Brandeum, Brebis*). Mais ils sont particulièrement riches en notices sur des savants liturgistes ou archéologues (*Bastard, Bäumer, Beleth, Bellarmin, Benoît XIV, Bernold de Constance, Bernon de Reichenau, Bianchini, Bingham, Binterim* [*Joseph et Antoine*], *Boldetti, Bona, Bosio, Bottari*) et sur des collections de manuscrits liturgiques (*Berlin, Berne, Besançon, Bobbio, Bologne, Brescia, Breslau*). Signalons encore les deux études *Beauté* et *Bonté chrétienne*, comme spécimens de l'application de l'archéologie à l'histoire des idées et des mœurs.

Nous avons parcouru avec un vif intérêt l'article *Bibliothèque*, écrit par dom H. Leclercq (qui a rédigé, si nous avons bien compté, cinquante articles, et les plus considérables, dans un ensemble de 83 ou 84). Toutes les données relatives à ce sujet si important sont ici accumulées : l'auteur a rempli 63 colonnes (841-904), sans empiéter sur les matières connexes, comme par exemple l'histoire du livre, ni répéter ce qui a déjà été ou sera dit sur les bibliothèques des principales villes (Cf. *Alexandrie*). Après avoir étudié les différents sens du mot, il nous fait connaître les bibliothèques païennes, grecques et latines. Puis il expose l'histoire des bibliothèques chrétiennes, embryonnaires pendant les deux premiers siècles, mais déjà plus nombreuses et mieux fournies au troisième, à Jérusalem et en Palestine, en Afrique, à Rome. L'édit de Dioclétien les fit disparaître presque toutes ; celle de Césarée de Palestine cependant fut épargnée, on ne sait comment, et permit « à Eusèbe d'entreprendre des ouvrages historiques qui sont la seule compensation aux ruines accumulées par l'édit de 303 ». Pour l'époque postérieure jusqu'à Charlemagne, dom Leclercq divise son exposé par pays : Italie, Rome (bibliothèque apostolique : vestiges, catalogue et classement

du *Scrinium lateranense* ; bibliothèques privées) et Vivarium : Espagne ; Egypte : Angleterre, etc. Les derniers paragraphes sont consacrés à l'aménagement, au classement et aux catalogues des bibliothèques. — Relevons seulement quelques distractions qui ont échappé au savant auteur et que nous avons remarquées à la lecture : col. 841-842, ce n'est pas seulement en latin qu'on trouve l'orthographe *bablïotheca* ou *byblïotheca* ; l'écriture βυβλίον était fort courante en grec dès le Ier siècle avant J.-C. — Col. 844, à propos des bibliothèques non chrétiennes et de la miniature qui orne la page suivante, on aurait pu rappeler les pots ou jarres qui servaient de bibliothèques aux Juifs et aux Orientaux et aussi la Genizah des Synagogues ; c'est dans un πίθος qu'Origène trouva à Jéricho une version de l'Ancien Testament ; tout récemment encore, c'est dans un pot que les papyrus de Mond ont été découverts à Éléphantine ; dans l'histoire des moines d'Égypte, il est parfois question d'outres renfermant les manuscrits. — Col. 853-854, la traduction donnée du texte de S. Ignace (*Philad.* VIII, 2) est celle de Zahn, tandis que la remarque suivante suppose le sens, très différent, reconnu au passage par Lightfoot. — Col. 857, l'identification des différentes versions grecques de l'Ancien Testament retrouvées par Origène, est erronée. C'est à Césarée qu'Origène reçut celle de Symmaque (Eusèbe, *H. E.*, VI, 7 ; Pallade, *Hist. Laus.*, LXXIV). A Nicopolis, il découvrit, non la traduction d'Aquila, mais la cinquième version des Hexaples, et à Jéricho, non la traduction de Symmaque, mais la sixième version ; nous le savons maintenant par un fragment même des Hexaples (Cf. Mercati, *Studi e Testi*, 5, 1901, p. 28-60). — Col. 878 s., on s'étonne que dom Leclercq n'ait pas essayé de grouper les textes si nombreux aujourd'hui publiés et provenant de la bibliothèque du couvent d'Atripé. Il ne mentionne pas celle-ci, et pourtant nous en connaissons aujourd'hui, grâce à M. Crum, le local et en partie le classement (Cf. RHE. t. VII (1906), p. 76 s.)

— Nous sommes heureux de signaler ici, quoique l'auteur n'ait pas poursuivi un but scientifique, le livre de M. le chanoine J. Verdunoy, supérieur du petit séminaire de Dijon : *L'Évangile. Synopse, Vie de Notre Seigneur, Commentaire* (Paris, Lecoffre, 1907. In-12, xx-380 p. F 3,50). Le sous titre indique le caractère spécial de l'œuvre, où l'on a voulu réunir, à l'usage des lecteurs cultivés, les avantages d'une Synopse évangélique qui les mette en contact avec les textes sacrés, d'une Harmonie évangélique qui combine ces textes en un exposé de la vie du Christ et d'un Commentaire qui en explique les difficultés. Pour la vie privée du Sauveur, les récits de S. Matthieu sont intercalés à leur place chronologique dans ceux de S. Luc. Pour la Grande semaine, les textes des quatre évangiles sont juxtaposés dans quatre colonnes. Pour la vie publique, seules les narrations des Synoptiques ont été juxtaposées, l'ordre du second évangile servant de norme générale. Les onze premiers chapitres de S. Jean sont donnés d'un trait, immédiatement avant la semaine de la Passion. On appréciera diversement ce procédé ; s'il est moins bien fait pour donner un exposé de la vie de Jésus, d'autre part il nous semble le plus sage au point de vue scienti-

fique, à raison de l'impossibilité où nous nous trouvons de préciser la suite chronologique des actions et des paroles du Christ. Nous regrettons même que, dans sa table des matières, l'auteur se soit départi de sa réserve, en divisant la vie publique d'après les trois pâques et en intercalant l'indication (en italiques) des passages du quatrième évangile.

Les paragraphes de la Synopse sont numérotés. Dans chacun d'eux, on lit d'abord la traduction très littérale du texte grec du passage ou des endroits parallèles juxtaposés. Suit une explication sobre et précise, écrite dans un style soigné. On s'aperçoit que l'auteur est bien au courant des questions, quoiqu'il se soit abstenu de toute référence bibliographique et qu'il ait laissé passer çà et là l'un ou l'autre détail inexact. Toutes les difficultés sérieuses sont touchées et rapidement résolues dans un sens suffisamment critique. M. Verdunoy a heureusement abandonné les procédés harmonistiques à outrance trop souvent suivis en la matière.

Dans l'introduction, sont sommairement traitées les notions générales sur l'inspiration, la formation des évangiles, le problème synoptique, les mss. et versions et les questions littéraires relatives à chaque évangile. L'auteur se montre sagement progressiste. Il adopte la notion de l'inspiration donnée par le P. Lagrange (à qui appartient la formule attribuée p. 5 au P. Prat). Mais la solution donnée à la question synoptique (catéchèse orale primitive revêtant diverses formes — qui donnèrent naissance à des recueils détachés — lesquels furent utilisés par les évangélistes) ne paraît pas très heureuse.

En résumé, ouvrage à répandre pour « apprendre aux chrétiens à lire l'évangile » et excellent manuel pour l'enseignement moyen.

— Dans la thèse présentée récemment à la Sorbonne pour le doctorat ès lettres (*Les procédés de rédaction des trois premiers évangiles*. Paris, Fischbacher, 1908. In-8, XXI-316 p.), M. F. NICOLARDOT ne rebat pas des chemins déjà trop souvent battus. Il ne reprend pas l'examen direct de l'historicité des faits évangéliques, ni l'étude de la question synoptique, sur laquelle il partage des vues qui sont à peu près les nôtres (« indépendance réciproque de Matthieu et de Luc, utilisation commune qu'ils ont faite de l'évangile de de Marc et des Discours, ce dernier document ayant déjà été mis à contribution par le plus ancien des synoptiques lui-même » p. X). Son travail consiste à chercher « comment le dernier rédacteur de chacun des évangiles synoptiques a fait passer la tradition du stade où il la rencontrait, au stade où nous la trouvons, quelle est sa part dans l'adaptation et l'évolution progressive des données transmises, à quel travail il s'est livré sur ses documents, en un mot d'après quels procédés il les a traités » (p. XI). Abstraction faite des termes employés qui sont en fonction des théories radicales sur la valeur historique de la tradition évangélique, il faut reconnaître que la question posée est capitale. On peut sans doute trouver sur le sujet bien des éléments, soit dans les commentaires, soit dans les ouvrages consacrés à la question synoptique. M. Julicher (*Neue Linien in der Kritik der evangelischen Ueberlieferung*. Giessen, Töpelmann, 1906) a même pu noter comme une caractéristique de la critique récente, la tendance à bien déterminer la

physionomie propre de chaque évangile pris dans son ensemble et celle de chacune de ses sources. Dans son étude (*Sprache und Reden Jesu* (Leipzig, Heinrichs, 1907), M. Harnack s'attache, lui aussi, à déterminer les principes d'après lesquels Matthieu et Luc ont retouché leurs sources. Mais enfin nous n'avions guère jusqu'ici d'étude générale approfondie sur la matière. Le choix du sujet fait par M. Nicolardot est donc déjà méritoire.

Et l'ordre général suivi dans l'examen, est aussi à approuver. L'auteur débute par l'étude des procédés de rédaction de Matthieu et de Luc. « C'est qu'ils sont plus faciles à déterminer que ceux de Marc. Le premier et le troisième évangile, en effet, utilisent le second ; on peut les confronter avec cette source. Ils mettent en œuvre également les Discours, et leur divergence dans l'emploi qu'ils font des sentences communes, n'est pas médiocrement instructive » (p. 215). Pour Marc, il n'en va pas de même. Il semble bien avoir utilisé, lui aussi, les Discours. Mais il l'a fait assez rarement, et ce n'est que dans les cas, bien plus rares encore, où il serait prouvé que l'accord de Matthieu et de Luc nous renseigne sur la teneur primitive de la source, que la version divergente de Marc pourrait nous éclairer sur ses procédés personnels. Nous en sommes ici réduits à l'analyse du texte même du second évangile. Aussi l'auteur a-t-il cru, et à bon droit, devoir suivre l'ordre des récits de Marc et relever dans chacun d'eux les traces de rédaction au fur et à mesure qu'elles se présentent, tandis que, pour Matthieu et pour Luc, il a groupé les phénomènes d'après leur caractère interne, sans suivre la série des péricopes.

La méthode employée pour remplir ce cadre est beaucoup moins acceptable. On dirait que M. Nicolardot a voulu dépasser en divination critique « ces maîtres que sont MM. Adolf Julicher, Heinrich Holtzmann, Alfred Loisy », auxquels il déclare (p. XIV) devoir beaucoup. Contentons-nous d'apporter un exemple typique. Il s'agit de la fameuse « théorie des paraboles » (*Marc.* IV, 10-13) (p. 242-247). Sur un passage si débattu, l'auteur veut être original ; aux trois étapes dans l'histoire de ce morceau qu'avait déjà distinguées M. Loisy, il en ajoute une quatrième ! D'abord, la parabole du Semeur (à laquelle font suite ces versets, qui en introduisent l'explication (IV, 14-20) donnée par le Christ) n'était aucunement expliquée, puisque de par sa nature même elle devait être et était très claire. Puis, l'on jugea *utile* d'ajouter une explication pour *cette* parabole, tout en étant encore loin de trouver toutes les paraboles inintelligibles par elles-mêmes (*Luc.* VIII, 9 ; *Marc.* IV, 13). En troisième lieu, vient, à une époque où l'on cherchait dans les paraboles toutes sortes de sens allégoriques et énigmatiques, la théorie de l'obscurité voulue du genre parabolique, exprimée par les versets *Marc.* IV, 11-12 et parallèles, qui se laissent ainsi reconnaître pour postérieurs au verset de *Marc.* IV, 13. M. Loisy s'arrête ici (*Les Évangiles synoptiques*, I, p. 739 s.). Mais M. Nicolardot pousse plus à fond l'analyse du verset 11 ! *Matt.* (XIII, 11) et *Luc.* (VIII, 10) commencent ainsi l'énoncé de la dite théorie: ὑμῖν δέδοται γνῶναι τὰ μυστήρια τῆς βασιλείας τῶν οὐρανῶν [τοῦ θεοῦ] *Marc.* (IV, 11) met *le mystère* au singulier et place le mot en avant : ὑμῖν τὸ μυστήριον δέδοται τῆς βασιλείας τοῦ θεοῦ. Conclusion : Marc élargit encore

la question, et, au lieu d'une théorie relative seulement aux paraboles, il introduit une théorie sur tout *le mystère de l'évangile*, sur cette économie messianique en vertu de laquelle Jésus, non pas seulement par ses paraboles, mais par toutes ses paroles et per tous ses actes a voulu communiquer aux uns ce que systématiquement il refusait aux autres. — Pour ne parler que de ce dernier point, c'est attribuer une bien grande importance à la différence du singulier et du pluriel dans l'usage d'un mot que Marc et les autres Synoptiques n'emploient que dans ce seul passage ! Si encore *Matt.* et *Luc* parlaient, comme M. Nicolardot les fait parler (p. 246), des « mystères *des paraboles* », des « énigmes *de quelques prédications !* » Mais non ! comme Marc, ils parlent des mystères *du royaume de Dieu*. Dans Marc d'ailleurs, ce *mystère du royaume* donné aux disciples doit, si l'on fait attention à la seconde partie de la phrase, s'entendre de la révélation de la vérité tenue encore secrète pour la foule *dans les paraboles* considérées comme la forme propre de l'enseignement du Sauveur aux Juifs. Et c'est donc à l'explication des mystères des paraboles que Marc s'arrête, comme Matthieu et Luc.

Les résultats obtenus par l'emploi de cette méthode doivent assurément être soumis à révision. Mais tout n'est pas à rejeter dans les conclusions de l'auteur sur les procédés des évangélistes, surtout de Matthieu et de Luc.

— L'édition de la *Doctrine des Apôtres* et de l'*Épître de Barnabé* vient de paraître dans la collection des *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme (Les Pères Apostoliques*. I. Paris, Picard, 1907. In-12, CXVI-122 p. F. 2.50). Le texte grec est celui de Funk, sous réserve des observations faites dans les notes critiques; pour la première partie de la *Didaché*, on a ajouté l'ancienne version latine d'après l'édition de Schlecht. La traduction française, fort bien réussie, des deux documents est l'œuvre de M. A. Laurent, curé-doyen de Bourbonne les-Bains. L'introduction à la *Doctrine des Apôtres* et les notes critiques sur ce texte sont dues à M. H. Hemmer. Le premier paragraphe est consacré à l'histoire littéraire : la *Didaché* a été composée entre 80 et 100, plutôt vers l'an 80, en Syrie ou en Égypte. Le second paragraphe (*les institutions*) est vraiment remarquable. L'auteur y groupe et y étudie les « renseignements souvent uniques » que nous apporte le document « sur la pratique des premières communautés, sur le baptême, les jeûnes, les temps de la prière, l'eucharistie, le ministère de la parole, la hiérarchie, la pénitence ». Il est inexact de dire (p. XLVI) que « le baptême est traité en deux endroits différents de la Διδαχή » : l'Eucharistie serait bien la seule institution abordée en deux endroits de la *Doctrine*, s'il s'en agit aux chapitres IX et X.

L'introduction et les notes critiques à l'Épître de Barnabé, écrites par M. G. Ogier, trahissent moins d'originalité et ont moins de valeur que les parties correspondantes pour la *Didaché*. Il sera bon parfois de vérifier les indications données. La composition du document est placée peu après 117.

Dans la même collection, M. F. Boulenger, maître de conférences à la faculté libre des lettres de Lille, nous a donné cette année *Grégoire de*

Nazianze. Discours funèbres en l'honneur de son frère Césaire et de Basile de Césarée (Paris, Picard, 1908. In-12, cxv 253 p. F. 3). Le texte est celui de l'édition bénédictine de Clémencet, reproduit dans Migne; toutefois, on a recouru à d'autres éditions et même aux manuscrits cités par Clémencet et à deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris. La traduction est excellente; l'auteur a cherché avant tout à y « transporter le mouvement et, si l'on ose dire, la saveur exotique de l'original ». Dans l'introduction, M. Boulenger expose « les règles traditionnelles dont la rhétorique du IV^e^ siècle, héritière des siècles précédents, faisait une obligation aux auteurs d'éloges, » pour montrer ensuite, par l'analyse des deux discours, qu'ils appartiennent à la catégorie des éloges funèbres (ἐπιτάφιος), quoique Grégoire ait pris bien des libertés avec les préceptes de la rhétorique. Son style, qui passe pour élégant sur la foi des scholiastes byzantins, n'a pas l'élégance des auteurs classiques grecs et présente les défauts de son temps. On trouvera grand profit à lire cette étude littéraire, comme les indications précises qui suivent sur le fond historique et la matière des deux discours.

— M. P. Ladeuze a signalé jadis, dans son *Étude sur le cénobitisme pakhômien* (Louvain, Van Linthout, 1898, p. 3,13-16) une vie grecque inédite de S. Pakhôme renfermée dans le ms. de Paris 881. C'est ce document que publie M. l'abbé F. Nau dans le fascicule 5 (p. 409-568) du tome IV de la *Patrologia orientalis* (Paris, Didot, 1908, in-8). Le texte grec occupe la partie supérieure des pp. 425-503; la partie inférieure des mêmes pages renferme la traduction française de la version syriaque éditée par le P. Bedjan (Cf. *Étude sur le cénobitisme pakhômien*, p. 4, 71-72), version qui « a même ordre et même sens général » que le texte grec édité.

M. Nau a découvert une autre rédaction grecque inédite de la Vie de S. Pakhôme provenant du Mont Athos, dans une partie des feuillets du ms. de Chartres 1754, auxquels font suite immédiate une partie des feuillets du ms. de Paris *Suppl. gr.* 480. Cette nouvelle recension offre d'abord la même rédaction que le ms. de Paris 881; dans une partie intermédiaire, elle concorde tantôt avec ce même ms., tantôt avec les *Acta*, tantôt avec les *Paralipomena* édités par les Bollandistes (*Acta Sanctorum*, mai, t. III); dans sa dernière partie, elle suit franchement les *Acta*. P. 504-511. M. Nau donne l'analyse de la première et de la dernière partie et l'édition de la partie intermédiaire.

Dans son introduction, le savant éditeur nous communique diverses remarques sur la filiation des différentes recensions grecques de la Vie de S. Pakhôme. Le temps ne semble pas encore venu pour refaire ce travail. M. Nau devrait auparavant nous donner l'édition du texte traduit par Hervet, qu'il nous annonce (p. 414), et puis une édition critique définitive des *Acta* et des *Paralipomena* publiés jadis, mais fort imparfaitement, par Papebroch.

Le ms. de Chartres-Paris est palimpseste. Les textes sous-jacents écrits en onciales au VIII^e^ siècle comprennent des fragments de la *Passion de S. Jean-Baptiste attribuée à S. Marc l'Évangéliste* et *Le miracle de S. Michel*

à Colosses. A la fin du fascicule (p. 521-562), M. Nau édite ces textes, après avoir donné une *Analyse des mss. grecs palimpsestes. Paris Suppl. 480 (P) et Chartres, 1753, 1754.*

— Il convient de signaler ici, à cause de son importance pour l'histoire monastique des VII[e] et VIII[e] siècles, l'édition tout à fait remarquable, par Ph. Lauer et Ch. Samaran, des *Diplômes originaux des Mérovingiens ; fac-similés photographiques avec notices et transcriptions* (Paris, E. Leroux, 1908. In-fol , IX-31 p. et 48 pl.). On trouvera dans ce recueil : 1) la reproduction des 38 diplômes originaux des rois mérovingiens (de 625 à 717) conservés aux Archives et à la Bibliothèque nationale de Paris ; 2) quatre planches consacrées aux mentions au revers des mêmes diplômes ; 3) six planches reproduisant des sceaux de souverains mérovingiens. La publication actuelle laisse loin dernière elle les éditions de 1844 et 1866 de Letronne et de Jules Tardif ; néanmoins celles-ci conservent encore quelque valeur, par suite de la disparition inévitable sur le papyrus d'une partie du texte. Le nouveau recueil offre ceci de précieux que le procédé phototypique employé pour les reproductions exclut toute retouche du cliché. Cinq diplômes seulement sont reproduits en grandeur naturelle. Pour la lecture des nombreuses notes tironiennes, les auteurs ont fait appel à la science de M. M. Jusselin. Enfin, dans la préface, M M. Prou a résumé d'excellente manière les points essentiels de la diplomatique mérovingienne ; il apporte quelques nouvelles considérations en faveur de la lecture *vivis inlustribus*, proposée jadis par Julien Havet et depuis lors si contestée par des érudits allemands. H. N.

— *Les Terreurs de l'an mille*, par F. Duval (*Science et religion*, n° 467. Paris, Bloud, 1908. 3[e] édit), est un petit volume des plus attachants. L'auteur reproduit d'abord les récits faits par des historiens des terreurs de l'an mille et les conclusions qu'on en a tirées pour accuser l'Église d'avoir exploité à son profit l'affolement des populations. Puis, il fait le procès de ces exposés mensongers. M. Duval raconte les calamités qui affligèrent réellement les populations de l'Europe à cette époque, mais il établit qu'on ne crut pas alors à la fin du monde En premier lieu, il critique très soigneusement les textes sur lesquels certains historiens se sont basés et en montre toute l'insuffisance. Ensuite, il examine lui-même, d'une manière positive, tous les autres textes, ignorés de ces historiens, qui pourraient apporter dans le débat des arguments en faveur de la thèse des terreurs. L'auteur n'a pas de peine à prouver que, de l'examen de tous ces textes, il ressort à l'évidence que le monde n'a pas tremblé à l'approche de l'an mille. Les conclusions qu'on a tirées de cette légende, s'écroulent d'elles-mêmes. La légende n'apparaît qu'au XVI[e] siècle : c'est chez Baronius qu'on en trouve la première mention. Pour expliquer la facilité avec laquelle la légende a pu se répandre, l'auteur fait un résumé intéressant des doctrines millénaristes et signale la survivance de ces croyances jusqu'à nos jours. Un plan bien conçu et bien exécuté dans ses diverses parties, une critique de bon aloi, des recherches suffisamment étendues, recommandent cet intéressant opuscule.

Espérons qu'une certaine négligence, due sans doute à la hâte de la composition, et un manque d'exactitude dans la transcription des ouvrages cités, notamment de ceux écrits en italien, ne déparera plus une prochaine réédition L. V. D. E.

— Dans la littérature extraordinairement abondante qui a paru sur l'auteur de la *Divine Comédie*, on relève une série d'ouvrages consacrés à étudier chez lui le chrétien et le théologien. D'aucuns, Rossetti en tête, l'ont taxé d'hérésie. Leurs théories ont eu peu de succès. Le plus grand nombre continue à voir en lui l'incarnation la plus élevée de la poésie d'inspiration religieuse. A dire vrai, cependant, on n'avait pas encore mesuré, avec une parfaite précision, la valeur du sentement religieux chez l'immortel poète. Cette tâche, M. Albert Leclère s'y est essayé, dans un volume qui a pour titre *Le mysticisme catholique et l'âme de Dante* (Paris, Bloud, 1906, in-8°. Collection des *Études de philosophie et de critique religieuse*). L'objet du livre est de caractériser Dante vis à vis des autres mystiques Les variétés du mysticisme catholique sont nombreuses ; à côté de ses formes les plus authentiques, il en est qui s'éloignent progressivement de l'idéal chrétien véritable. M Leclère placerait l'Alighieri sur le premier degré de cette série descendante. Dans ce travail, il procède à la façon des philosophes. Sa méthode n'est point celle de l'histoire. Les chapitres sur le mysticisme qui occupent la première partie, sont de purs exposés de doctrines, ne visant que fort peu à retracer la genèse et la filiation historique de celles ci. L'analyse de la psychologie de Dante est poursuivie dans l'ignorance volontaire des travaux antérieurs et des commentateurs. On pourrait même reprocher à l'auteur d'utiliser parfois des écrits attribués à Dante, sans doute, mais d'authenticité trop discutée, comme les *Psaumes* et le traité *De duobus elementis aquae et terrae*, si ce qu'il en tire ne se réduisait à des considérations sans importance essentielle au point de vue de sa thèse. Mais, ces constatations faites, je ne saurais nier que le livre est de force à convaincre. Il est de ceux qui méritent d'être relus et médités. Il aide à mieux comprendre l'œuvre du grand écrivain et il fait penser.

On a dit ici-même (p. 642-643) combien le regretté Émile Gebhart excellait à peindre l'Italie d'autrefois. C'est un peintre, un peintre de la plus pure Renaissance italienne, qui aura charmé les dernières années du laborieux et brillant écrivain. Au début de 1907, il faisait paraître, chez Manzi et Joyant, à Paris, *Sandro Botticelli et son époque*, grand ouvrage abondamment illustré. Peu de temps après, il en détachait le texte pour le publier chez Hachette en un volume in-16 à 3,50 fr., sous le titre de *Sandro Botticelli*. Ceux qu'attire l'art délicat et mystérieux du peintre florentin, se réjouiront de posséder de la sorte une étude trop peu abordable dans l'édition de luxe, tirée à un nombre peu élevé d'exemplaires. Ils n'y chercheront point, au surplus, un catalogue technique et critique de l'œuvre de Botticelli. Ce travail a été exécuté, en 1893, par Hermann Ulmann, dans l'*Archivio storico dell'Arte*. Gebhart adopte nettement ses conclusions. Mais ce qu'il fait en outre, c'est évoquer, à travers l'œuvre de l'artiste, la figure

et l'âme de celui ci, ainsi que le milieu historique où il a vécu. Peut-être la construction, qui repose surtout sur le procédé inductif, ne paraît-elle pas toujours aussi solide que le voudrait l'historien habitué à des méthodes plus positives. Peut-être aussi que certaines pages, séparées qu'elles sont des planches qu'elles avaient primitivement mission de commenter, laissent une impression de vacuité. Mais les reproductions des tableaux de Botticelli ne sont point rares. Ce sera un plaisir, pour qui les a sous les yeux, de lire ce livre si vivant et si clair, et, grâce à lui, de pénétrer plus intimement le sens, de saisir plus sûrement la beauté d'une œuvre séduisante entre toutes.

A. Bayot.

— M. Gandilhon, archiviste du Cher, a inauguré l'an dernier la publication de *Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du XIV^e^ au XVI^e^ siècle* (Paris, Plon-Nourrit) par une série de pièces du *Fonds du chapitre de Saint Pierre le Puellier* (In-8°, 12 p.), qui nous font connaître une cinquantaine d'artistes ou d'artisans de tout genre.

— Sous la direction de M. Henry Marcel, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, vient de paraître le premier des douze manuels d'histoire de l'art dont la librairie Renouard a entrepris la publication. Le but de la collection est de donner l'histoire et l'évolution des diverses formes d'art à travers les âges, sans distinction de pays. Ces Manuels seront une véritable encyclopédie, abondamment illustrée, où les procédés, les monuments, les vicissitudes des divers arts seront exposés avec une méthode et une clarté vraiment scientifiques, d'après les sources les plus sûres. Le premier manuel, dû à M. Louis Hourticq, est une histoire de *La peinture des origines au XVI^e^ siècle* (Paris, 1908, in-8°, 10 fr.). G. M.

— Dans son introduction au tome I^er^ des *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le XV^e^ siècle*, feu M. Gustave Saige avait déjà consacré une notice très intéressante à Jean I^er^ Grimaldi, seigneur de Monaco. La découverte de nouveaux documents relatifs à l'histoire des seigneurs de Monaco a permis à M. L. H. Labande de recueillir quelques détails sur la participation de Jean I^er^ à l'expédition à Constantinople, organisée par Nicod de Menthon, afin de ramener en Europe, au nouveau concile général projeté par les Pères du concile de Bâle, l'Empereur d'Orient avec les prélats orthodoxes. L'auteur a exposé le résultat de ses recherches dans une brochure d'une vingtaine de pages, intitulée : *Expédition de Jean I^er^ Grimaldi, seigneur de Monaco à Constantinople 1437* (Monaco, Imprimerie de Monaco, 1908). Ses relations de parenté, son intérêt politique, ses amitiés semblaient devoir empêcher Jean Grimaldi de participer à une pareille expédition, ce qui inspire à l'auteur de la brochure cette remarque judicieuse : « En raison des multiples complications de la politique et de la vie, on se tromperait donc grandement si, à défaut de documents, on basait des hypothèses sur ce que nous croyons aujourd'hui être l'intérêt de tel ou de tel personnage de ce temps. Les fils de toutes les intrigues s'enchevêtraient tellement que l'on ne doit pas s'étonner si les adversaires de la veille devenaient naturellement les alliés du lendemain. » Quant à l'expédition elle-

même, on sait qu'elle dut revenir sans pouvoir accomplir sa mission, Jean II Paléologue ayant décidé de se rendre à l'invitation d'Eugène IV et de partir pour l'Occident avec la délégation du Pape. L'exposé des difficultés imprévues que rencontra le corps expéditionnaire de la part de la communauté génoise de l'île de Chio, termine cette brochure intéressante.

Aug. Bruynseels.

— A signaler une 7e *série d'Andegaviana* de M. F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique* (Paris, A. Picard et fils, 1908. In-8°, 548 p. F. 4). Comme les séries précédentes, les nombreux articles et documents publiés intéressent l'histoire moderne et plus particulièrement l'histoire de l'époque révolutionnaire.

— La *Société bibliographique* a adressé à ses membres un appel et un questionnaire en vue de la publication d'une série de monographies paroissiales sur *Les Églises de France sous le régime de la Séparation (1795-1802)*, histoire dont la connaissance, dit l'appel, présente une réelle utilité pratique dans les difficultés actuelles. « Les rapports avec les municipalités pour la jouissance des églises, les déclarations exigées, les serments imposés, les souscriptions volontaires pour assurer la subsistance du clergé, les associations qui furent formées, voilà autant de points intéressants à connaître et dont l'intérêt est encore d'aujourd'hui ». Les monographies devront être un bref exposé des faits, avec indication, aussi précise que possible, des sources imprimées au manuscrites.

— La librairie Nourry, de Paris, continue à encombrer le marché de ses publications modernistes, surtout des fascicules de sa *Bibliothèque de critique religieuse*.

Voici d'abord un petit opuscule édité à part : A. Jounet, *Le modernisme et l'infaillibilité* (avec l'exergue : *Le Vrai prime le Pape*) (1908, in-12, 40 p. F. 1). L'auteur, un laïque « libre-penseur catholique » (p. 16), s'est donné pour mission de forcer le Pape à préciser l'autorité de ses dernières condamnations. Après avoir traité la question dans une conférence et dans la presse, il a, le 19 mars dernier, écrit personnellement à Pie X, pour lui demander si « en approuvant le décret *Lamentabili* et en écrivant l'Encyclique, le Souverain Pontife a été, oui ou non, infaillible ». Il n'a pas obtenu de réponse, mais il veut « poursuivre l'expérience d'un pareil mutisme » (p. 9). Car « si le Pape ne dit encore rien, il sera clairement établi pour tout le monde, ou que le Pape n'ose pas aborder publiquement les questions qu'(il) soulève, ou qu'il (lui) donne raison. Cet éternel silence sera une abdication ou un consentement ». La démarche peut être originale; mais les idées de l'auteur ne sont rien moins que neuves : elles reviennent à la séparation complète de la science et de la vérité d'avec la foi et ses formules, « symboles *représentant* la vérité infinie dans ce quelle a d'extra-scientifique et de mystérieux » (p. 18), l'infaillibilité devant être entendue dans un sens tout différent de celui qu'elle a dans la doctrine catholique, à laquelle néanmoins on prétend toujours se rattacher.

Suivent quatre volumes de la *Bibliothèque*.

J. Français. *L'Église et la Science* (1908, in-12, 177 p. F. 2,50). — L'auteur pseudonyme est un prêtre, ou feint de l'être (Préf., p. 163). Il nous fait entendre à nouveau la vieille rengaine que non-seulement les cléricaux et les théologiens, mais l'Église elle-même s'est toujours montrée l'ennemie de la science, de toutes les sciences (astronomie, physique, géographie, sciences médicales, etc.) et que c'est malgré elle et contre elle que s'est réalisée la conquête de la vérité dans tous les domaines.

Catholici. *Lendemains d'Encyclique* (1908, in-12, ix-125 p. F. 1,25). Cet opuscule aurait aussi été écrit pour des prêtres (p. 44). C'est une critique acerbe de l'Encyclique *Pascendi*, « éphémère papier » (p. viii) « durement et mal façonné » (p. 19), et du Souverain Pontife « qui n'a jamais compris aucun des problèmes... » (p. 2), qui expose des vues « ingénues à la façon des jeunes séminaristes (p. 8) », etc. etc. Le ton est, on le remarque, beaucoup plus leste que celui de plusieurs autres fascicules. Pour le reste, modulations sur des thèmes ressassés : le *vrai* modernisme et le modernisme de Pie X, les *vraies* causes du modernisme, la persécution des modernistes, les conflits de l'histoire et du dogme. Il n'est pas jusqu'aux formules et aux métaphores qui ne finissent par fatiguer à force d'être rabâchées, comme ces belles (?) tirades sur les « pages éloquentes, émues, prenantes au cœur, chaudes de la vie de la Foi et de la vie de l'Esprit, toutes frémissantes du christianisme authentique, belles comme des feuillets d'Évangile » (p. 5) que les modernistes se sont donné la peine d'écrire et malgré lesquelles on a méconnu toutes leurs idées. Ceux qui auraient oublié les discours du *Saint* de M. Fogazzaro, pourront se rafraîchir la mémoire en lisant les pp. i ii du présent fascicule.

Dans *Le catholicisme de demain* (1908, in-12, iii-200 p. F. 2,50), M. J. de Bonnefoy, usant du même artifice littéraire du dialogue que nous avons jadis signalé (RHE. t. VIII (1907), p. 872), reproduit les idées qu'il a déjà exposées ailleurs, sans les mettre mieux en relief. Il veut décrire ce qu'est aujourd'hui le catholicisme pour les diverses catégories des croyants, en tirer des prévisions sur le sort du catholicisme, et répondre ainsi à la question : « Où va le catholicisme ? Où va la société catholique ? »

M. L. Chaine a écrit *Menus propos d'un catholique libéral* (1908, in-12, 223 p.). Ce volume est moins offensant que les autres pour un lecteur catholique. L'auteur paraît tenir encore aux dogmes (cf. p. 35, 38, 121-123 p.). Il critique surtout divers points de l'organisation actuelle de l'Église et de son administration, le pouvoir temporel des Papes, des détails d'étiquette, le manque d'instruction religieuse des fidèles, certaines pratiques superstitieuses dans le culte. M. L. Chaine se dit (p. 189) le neveu de l'abbé Chaine, un des fondateurs du Collège d'Oullins, le berceau du Tiers-Ordre enseignant de saint Dominique. Comment donc l'auteur de *Menus propos* se trouve-t-il appelé Léon Dulien à la p. 161 du *Catholicisme de demain* de M. de Bonnefoy (!) ?

Il y a une telle parenté entre la plupart des brochures qui sortent de la librairie Nourry, qu'on est porté à se demander combien il y aurait en réalité, dans l'officine, d'auteurs différents à se cacher sous tous ces pseu-

donymes et quel serait vraiment le nombre de ces soldats du modernisme qui veulent donner l'impression d'une armée nombreuse. Après l'affaire Dupin-Herzog dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs (t. IX (1908), p. 436, 627 628), ce soupçon ne pourra plus paraître téméraire à personne. M. E. Saltet vient de publier le petit livre que nous annoncions dans notre dernier numéro : *La question Herzog-Dupin, Contribution à l'histoire de la théologie française pendant ces dernières années* (Toulouse, Privat, 1908. In-12, xv-286 p.). Il y reproduit ses deux articles du BLE. (mars et avril) que nous avons analysés, ainsi que les lettres de MM. Turmel et Bricout et les appréciations des Revues, que ces articles ont provoquées. Puis, il achève sa démonstration en établissant les dépendances *d'ordre doctrinal* de Herzog-Dupin vis-à-vis de M. Turmel, et le plagiat des références de ce dernier par Herzog-Dupin. Étendant alors ses investigations, il cherche à établir que Denys Lenain, nom qui figure sous trois articles de la RHLR. (t. V et VI, 1900-1901), est un autre pseudonyme du même Herzog-Dupin, lequel donc disposait déjà, il y a huit ans, des manuscrits de M. Turmel sur l'*Histoire du péché originel* et la *Mariologie*. La comparaison de ces articles avec le récent ouvrage de M. Turmel sur l'*Histoire du dogme de la papauté*, montrerait que les idées de l'auteur ont évolué, au cours de ces dernières années, dans le sens de la critique radicale. — Le dernier chapitre de M. Saltet compare le style d'Herozg-Dupin-Lenain et celui de M. Turmel.

Et M. Turmel se tait toujours ! Mais M. Bricout, directeur de la RCF. (qui par ordre de l'archevêque de Paris a dû rayer M. Turmel du nombre de ses collaborateurs), a proposé encore, dans le numéro du 15 août de ce périodique, quelques observations à la décharge de son ancien chroniqueur. Il est porté à croire « pour des motifs qui ne relèvent pas de la critique interne » que Lenain est M. Turmel lui-même. Herzog-Dupin se sera servi des articles signés Lenain, comme des autres travaux et des manuscrits de M. Turmel. M. Turmel, dit de plus M. Bricout, communiquait facilement ses manuscrits ; des copies ou des résumés ont pu passer entre plusieurs mains ; il est donc très possible que M. Turmel ignore qui est Herzog-Dupin, et il y aurait peut être pour lui quelque chose d'odieux à se livrer à une enquête à ce sujet. — Ces observations ne sont pas de nature à nous faire retirer les réflexions que nous avons énoncées (p. 628).

Avec le R. P. E. Portalié (dans les *Études* du 5 août), nous tenons à remercier M. Saltet « pour le signalé service rendu à la science catholique ». L'affaire Herzog-Dupin est un épisode de la guerre hypocrite livrée en France à l'Église par des esprits « qui se sont jetés tête baissée dans le naturalisme contemporain » mais qui veulent rester dans le sein de l'Église « pour l'entraîner insensiblement à renier tout son passé ». Cette affaire, dit Mgr A. Baudrillart (RPA. t. VI (1908), p. 802), « apparaît comme une éclatante justification du portrait du *moderniste* tracé dans l'encyclique *Pascendi* par la plume acérée de Pie X ; tout cet ensemble de pseudonymes, d'anonymes, de dénégations, d'alibis, manque de grandeur. A défaut de sûreté doctrinale et de critique objective ou sans parti-pris, les modernistes se targuaient de hauteur morale, c'est de quelques assises qu'il va falloir

baisser leur piédestal ». De son côté, M. Schrörs, professeur à l'université de Bonn, écrit dans les *Literarische Beilage der Kölnischen Volkszeitung* (30 juillet, p. 234) : « Le cas Turmel mis à nu est un exemple classique des procédés et une preuve de l'impuissance scientifique des modernistes. Jamais un exposé franc loyal et complet du système. Toujours des objections spéciales et des idées seulement insinuées ... Toujours la fuite de la discussion scientifique et la retraite sur le Parnasse d'une méthode supérieure. Toujours un jeu de cache-cache sous des pseudonymes... Depuis le Jansénisme, il n'y eut jamais une théologie plus astucieuse, plus orgueilleuse, plus malhonnête que celle-là ».

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — Le 3 juillet, M. Salomon Reinach parle d'une découverte faite aux Archives de Vérone d'après laquelle la date de la naissance de Pisanello doit être reportée en 1397 et non en 1380. Les *Heures du duc de Berri* de Chantilly, qui ont de grandes affinités avec la manière de Pisanello, ne sont donc pas tributaires de ce dernier : c'est au contraire Pisanello qui les a imitées.

Sur le rapport de M. Élie Berger, le prix Prost est réparti entre M. P. Maréchal pour son *Cartulaire de l'évêché de Metz* (800 fr.) et la revue *L'Austrasie* (400 fr.).

Sur le rapport de M. N. Valois, sur le prix La Fons-Mélicocq, 500 fr. sont attribués à M. G. Bourgin pour son *Guibert de Nogent. Histoire de sa vie ;* 500 fr. à M. G. de Lhomel pour son *Histoire de Montreuil-sur-Mer ;* 400 fr. à M. l'abbé Le Sueur pour son ouvrage : *Le clergé picard et la Révolution*

M. Henry Martin montre une plaque de marbre noir qui contient l'épitaphe de Béatrice de Bourbon, femme du célèbre Jean de Luxembourg. Morte le 25 décembre 1383, elle fut enterrée dans l'église des Jacobins de Paris, rue Saint Jacques. Son tombeau était reconnaissable à la statue de la reine placée sur une colonnette et ayant à la base une épitaphe de cinq lignes en lettres dorées, gravées sur marbre noir. Si la statue existait dans la basilique de Saint-Denis, on croyait l'épitaphe perdue. D'après M. H. Martin, l'épitaphe et la statue seraient l'œuvre d'un sculpteur parisien du XIV^e^ siècle, du nom de Robin Loisel.

Le 10 juillet, le prix Dalalande Guérineau (1000 fr.) est partagé entre MM. M. Schwab, pour son *Rapport sur les inscriptions hébraïques de l'Espagne*, et M. E. Vernier, pour son livre : *La bijouterie et la joaillerie égyptiennes.*

M. Longnon lit une note de M. de Lasteyrie sur l'église de Saint-Philibert de Grandlieu (Loire-Inférieure), dont certaines parties, notamment le chœur et la crypte, remontent à l'époque carolingienne. — M. Senart annonce que M. Pelliot, chargé de mission dans l'Asie centrale, a découvert des documents remontant au VIII^e^ siècle de notre ère et intéressant particulièrement l'histoire de la Chine orientale et du bouddhisme. — M. Carra de Vaux communique une notice sur l'historien arabe chrétien, Jean d'Antioche, continuateur d'Eutychius.

Le 24 juillet, M. Jacques Zeiller, professeur à l'université de Fribourg

en Suisse, a lu un rapport sur les travaux effectués, de concert avec M. Hébrard, pensionnaire à la villa Médicis, dans le palais de Dioclétien à Spalato. Le plan du palais admis jusqu'ici ne serait pas exact. Les emplacements de l'enceinte sacrée et du temple de Jupiter ont pu être déterminés. — M. Clermont-Ganneau donne communication du mémoire de M. Grégoire, membre étranger de l'École française d'Athènes, relatif à une inscription gréco-araméenne découverte à Faracha, en Cappadoce. C'est une dédicace au dieu Mithra par Sagarios, mage et stratège de la ville et du district d'Aririaramneia.

A l'Académie française les prix suivants ont été décernés : Prix Juteau Duvigneaux : *L'abbé Camille Rambaud de Lyon* par M. J. Buche (500 fr.) ; *Saint Martin (316-397)* par M. A. Regnier (500 fr.). — Prix Charles Blanc : *Raphaël* par M. Louis Gillet (500 fr.). — Prix Montyon : *Souvenirs d'hier : Rome-Gascogne* par M. F. Laudet (500 fr.). — Prix Furtado : *Isographie de l'Académie française* par M. R. Bonnet (500 fr.).

M. de Naurois a fait don, par testament, à la Bibliothèque Nationale d'une importante collection de manuscrits d'écrivains des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Signalons des lettres autographes de Jean et Louis Racine, de Voltaire, Nicole, etc. et surtout la presque totalité des manuscrits de Louis Racine : odes, psaumes, commentaires sur les évangiles et projets d'ouvrages non publiés

A l'Institut catholique de Paris a été fondée une chaire d'histoire de la Révolution, qui comprendra deux cours : l'un sur l'histoire politique et civile, l'autre sur l'histoire religieuse. Le premier sera fait par M. G. Gautherot, docteur ès lettres, et le second par M. le chanoine Pisani. Le cours d'histoire de la philosophie médiévale, dont la création était projetée depuis plus d'un an, s'ouvrira à la rentrée prochaine et sera confié à M. l'abbé Simeterre, avantageusement connu par ses études sur *Duns Scott et l'aristotélisme au moyen âge*. M. l'abbé Klein s'étant trouvé sans emploi à la suite des modifications apportées au programme de la licence ès lettres, a été promu à l'honorariat.

Dans l'hôtel Thiers, place Saint-Georges, l'Institut de France ouvrira cet hiver une annexe de sa bibliothèque. La nouvelle bibliothèque, qui prendra le nom de bibliothèque Thiers, sera exclusivement réservée à l'histoire de France. En outre des cinq mille volumes provenant de la succession de Thiers, elle contient déjà de nombreuses acquisitions dues à l'activité de M. Rebelliau, bibliothécaire de l'Institut. G. M.

— Le gouverneur général de l'Algérie a décidé l'organisation des archives algériennes et a nommé M. R. Busquet, archiviste-paléographe, chef de ce nouveau service. Il devra mettre en ordre les archives du gouvernement général et faire l'inventaire des dépôts départementaux ou communaux. Une commission sera chargée de publier une collection officielle de documents sur l'histoire de l'Algérie.

— *Nominations* — M. l'abbé Langlois, sous-bibliothécaire de l'Institut catholique, a été nommé bibliothécaire ; M. Scarpatett, bibliothécaire-adjoint.

M. l'abbé Dubrulle a été chargé du cours de paléographie et de diplomatique aux Facultés catholiques de Lille.

M. le chanoine Margerin, vicaire général de l'archevêque de Cambrai, vient d'être choisi comme recteur des Facultés catholiques de Lille, en remplacement de Mgr Baunard, qui prend sa retraite

M. Wéill, docteur ès lettres, a été nommé professeur-adjoint à la faculté des lettres de Caen ; M. Perdrizet, docteur ès lettres, à la faculté des lettres de Nancy au même titre.

M. É. Senart, membre de l'Institut, a été nommé président de la Société asiatique, en remplacement de M. Barbier de Meynard. G. M.

— *Décès* — M. Camille Chabaneau, professeur honoraire à la faculté des lettres de Montpellier, où un cours de philologie romane avait été créé pour lui, en 1878. En 1886, il fut nommé membre correspondant de l'Institut. Outre de nombreuses éditions d'anciens textes provençaux, il a publié une *Biographie des troubadours en langue provençale* (1885) et *La Langue et la Littérature du Limousin* (1892).

M. Charles Félix-Lenient, maître de conférences à l'École normale supérieure, puis professeur de poésie française à la Sorbonne. On lui doit divers ouvrages, *Étude sur Bayle* (Paris, 1855) ; *La Satire en France au moyen âge* (Paris, 1859) ; *La poésie patriotique en France au moyen âge* (Paris, 1891).

Le marquis de Courcy, ancien secrétaire d'ambassade.

Le chanoine A. Grospellier, directeur de la *Revue du chant grégorien*, mort à Rome le 14 juillet.

L'abbé Blanchet, mort à Angoulême le 7 juin. Voici quelques-uns de ses ouvrages : *La fin de l'abbaye de Notre-Dame de la Couronne* (1885) ; *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de la Couronne, en Angoumois, avec une notice sur les prieurés qui en dépendaient* (1888-1889) ; *Le clergé charentais pendant la Révolution* (1898).

H. Chapoy, avocat et publiciste, à qui l'on doit divers ouvrages, entre autres : *Anne d'Autriche et la Fronde, d'après les Mémoires de Madame de Motteville* (1881) ; *Les assemblées des évêques de l'ancienne France* (1907). G. M.

Grèce. — En 1907, M. Christos Androutsos, ex-professeur de théologie à l'École théologique grecque de Halki, éditait un cours de « Dogmatique de l'Église orthodoxe orientale » (Δογματικὴ τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. Athènes, typ. du journal Κράτος, 1907. In-8°, xv-460 p.). L'auteur, qui s'était déjà fait connaître par un cours de théologie symbolique, avouait, dans sa préface, les difficultés que rencontrent les théologiens orthodoxes dans la rédaction d'un manuel de théologie. La théologie grecque est en effet restée stationnaire depuis le schisme, et pour tout ce qui concerne les questions modernes, elle ne peut pas recourir aux décisions d'une auto-

rité suprême et infaillible. En face de ces difficultés, M. Christos Androutsos a adopté un plan nouveau et emprunté un grand nombre de matériaux aux ouvrages des théologiens protestants et catholiques. Cette nouveauté a provoqué en Grèce de vives controverses. Un licencié en théologie, M. C. Dyovouniotes, ayant apprécié très sévèrement le nouveau manuel dans sa brochure : Ἡ δογματικὴ τοῦ Χρήστου Ἀνδρούτσου κρινουένη (Athènes, Vlastos, 1907. In-16°, 66 p.), M. Androutsos lui répondit dans un volume intitulé : Δογματικαὶ μελέται : ὁ ὑφηγητὴς τῆς θεολογίας Κ. Δυοβουνιώτης ἐξεταζόμενος εἰς τὴν δογματικὴν καὶ εἰς τὴν λογικήν (Athènes, Dialisma, 1907. 148 p.). Mais M. Dyovouniotes revint à la charge : Ὀφειλομένη ἀπάντησις (Athènes, Vlastos, 1908, 160 p.), et son adversaire riposta dans un second fascicule de Δογματικαὶ μελέται (Athènes, Dialisma, 1908. 77 p.). M. Simos Balanos, professeur de théologie à l'université d'Athènes, est aussi intervenu dans la discussion par un article inséré dans Νέα Σιών de Jérusalem : Κρίσις τῆς δογματικῆς ὑπὸ κ. Χρήστου Ἀνδρούτσου (1907, t. V, p. 662-705). Cette polémique est d'un intérêt considérable pour l'étude de la pensée théologique grecque et de l'influence qu'exerce sur elle la théologie de l'Occident, particulièrement la théologie protestante allemande.

A. Palmieri, O. S. A

Italie. — Nous avons reçu le second volume des *Initia Patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum ex Migne Patrologia et ex compluribus aliis libris* (t. II, N-Z. *Studi e Testi*, fasc. 17. Rome, typ. du Vatican, 1908. In-8, 650 p.) recueillis et édités par ordre alphabétique par Mgr M. Vattasso, *scrittore* à la Bibliothèque vaticane. Ayant suffisamment dit à nos lecteurs (t. VIII (1907), p. 884-886) la nature et les mérites de cette publication, nous n'avons qu'à féliciter l'auteur de la rapidité avec laquelle il a mené à terme ce répertoire qui contient près de 50.000 *Initia*. A la fin du deuxième volume, nous avons les *Addenda* (p. 595-597) annoncés dans la préface du premier : en réalité, ils comprennent principalement les *Initia* des œuvres publiées dans l'appendice du T. I du *Spicilegium Casinense*. Viennent ensuite les *Indices* promis : *Index Auctorum et operum anonymorum Patrologiae latinae* (p. 603-623) (Mgr Vattasso s'est contenté de donner le nom des auteurs dont les œuvres sont contenues dans les différents volumes, avec l'indication des pages qu'elles remplissent, et les titres des œuvres anonymes) ; *Index Auctorum et operum quorum initia ex P. G. excerpta sunt* (p. 625-631) ; *Index reliquorum librorum ex quibus initia descripta sunt* (p. 633-650). Nous faisons nôtre le vœu émis par M. A Harnack dans la TLZ. (t. XXXIII (1908), col. 363) : puisse le travail fastidieux que l'auteur s'est imposé avec tant de désintéressement pour fournir aux autres cet inestimable instrument de travail, « trouver sa récompense dans de nombreuses identifications qui désormais, grâce à son ouvrage, seront faciles et ne demanderont plus de longues recherches » !

— La question du Pape Libère n'est pas près d'avoir sa solution définitive. Après l'étude du R. P. Savio, *La questione di papa Liberio* (Cfr RHE. t. IX

(1908), p. 442 et pp. 754-755), Mgr Duchesne a écrit un savant article *Libère et Fortunatien* (MAH., t. XXVIII (1908), p. 31-78), dans lequel il refuse d'accepter les conclusions du P. Savio. Il se déclare nettement pour la culpabilité de Libère en 357. Ses arguments sont tirés surtout des textes de S. Athanase, de S. Jérôme et de S. Hilaire. Contrairement également au P. Savio, il admet l'authenticité des quatre lettres du pape Libère de 357 qui se trouvent dans les *Fragments historiques de S. Hilaire*.

Aux arguments de Mgr Duchesne, le R. P. Savio répond par trois articles successifs de la CC. (18 juillet, 15 août et 19 septembre 1908 : *Nuovi studi sulla questione di papa Liberio*, p. 143-153, 398-422, 676-688). Il s'attache à montrer que les écrits qui forment la base de l'argumentation du savant prélat, ont été falsifiés ou interpolés et que les témoignages défavorables à Libère qu'il cite, sont pleins de contradiction — Comme le dit Mgr Duchesne, « le champ demeure ouvert aux avocats » — et aussi aux discussions.

P. Sévestre.

— Contrairement à ce que le titre semble annoncer, ce n'est pas à proprement parler de l'histoire de la catéchèse que s'occupe M. W. Burger, dans son étude : *Römische Beitrage zur Geschichte der Katechese im Mittelalter* (Sonderabdruck aus dem 4 Heft 1907 der *Römischen Quartalschrift*. Rome, Forzani, 1907, 41 p.), mais plutôt de l'histoire du catéchisme ou instruction des vérités essentielles de la religion faite après le baptême aux enfants et adultes ignorants. L'étude de cet enseignement se confond presque avec celle du manuel où on le consignait et dont on a vite compris la nécessité. Nous avons des travaux multiples et assez complets sur ce sujet pour l'époque de la Réforme et celles qui suivirent; on sait d'ailleurs que c'est surtout à partir de ce moment, que, sous l'influence des humanistes et des protestants, l'attention se porta sur l'enseignement religieux élémentaire. L'Église romaine cependant en avait pris depuis longtemps l'initiative, et Gerson notamment avait songé à mettre entre les mains des enfants une somme écrite des vérités du salut. C'est le terrain moins connu du haut moyen âge que M. W. Burger a entrepris d'explorer. Estimant à juste titre que les matériaux dont nous disposons, ne sont pas suffisants pour faire l'histoire de la catéchèse durant cette période, il a entrepris de fouiller les bibliothèques de Rome pour y recueillir les sources manuscrites, tâche dans laquelle il espère être suivi par des chercheurs d'autres pays.

Le présent fascicule nous apporte le résultat de ses premières recherches. Il y publie un *Alphabetum catholicorum* de Arnold de Villeneuve († 1311) écrit pour le fils du roi d'Aragon. Ce petit traité, où se fait encore sentir l'influence du Septenaire de Hugues de Saint-Victor, serait, semble-t-il, le premier catéchisme connu à l'usage des enfants; le précédent, en effet, comme celui de Otfried de Wissembourg et l'Elucidaire d'Honorius d'Autun, étaient plutôt destinés au clergé. Il faut probablement y voir aussi la première application de la méthode socratique telle qu'on la pratique aujourd'hui. Nous regrettons de n'avoir qu'une brève description des autres traités catéchétiques découverts à Rome, particulièrement du *Compendium de doctrina christiana* qui donne un exposé systématique de la doctrine et où

apparaît le plus ancien catalogue des commandements de l'Église. Il serait à souhaiter que M. W. Burger publiât sans trop tarder ces documents, ainsi que ceux qu'il pourrait rencontrer dans ses recherches ultérieures. L. D.

— La cérémonie de l'ablution de l'autel, en usage dans un grand nombre d'églises au moyen âge, le jeudi ou le vendredi saint, est généralement tombée en désuétude aujourd'hui, sauf dans quelques ordres religieux et à la basilique de S. Pierre au Vatican. C'est à l'occasion de cette dernière que vient de paraître l'opuscule intitulé : *La cérémonie de l'ablution de l'autel papal à S. Pierre au Vatican.* Rome (Desclée-Lefebvre, s. d. 48 p. F. 0,75). L'auteur anonyme, bien que trop modeste il se défende d'aucune prétention à l'érudition, a cependant fait un exposé historique, intéressant et bien documenté, de cette fonction telle qu'elle se pratiquait dans diverses églises au moyen âge. A côté de l'historique de l'institution, les fidèles trouveront dans une deuxième partie, le formulaire pour suivre la cérémonie, dans la forme usitée actuellement à S. Pierre du Vatican, le jeudi saint, et de quoi nourrir leur piété dans une troisième partie qui expose le symbolisme de cette cérémonie, d'après les auteurs médiévaux. V. M.

— M. L. Schiaparelli, continuant ses études de diplomatique italienne, a consacré aux diplômes du roi Louis III (900-905) une remarquable monographie où l'on retrouve la science et la conscience que l'auteur met dans ses travaux. Elle a paru dans le *Bollettino dell' Istituto storico italiano* (1908, t. XXIX) sous le titre : *I diplomi dei re d'Italia. Ricerche storico-diplomatiche. Parte III I diplomi di Lodovico III.* Nous ne pouvons signaler ici que le chapitre IV traitant des faux diplômes mis sous le nom du roi Louis et composés, pour la majeure partie, au x^e^ siècle même. Leur nombre s'élève à six et ont été faits pour les évêques de Côme, de Bergame, d'Asti, ainsi que pour les abbayes de Monantola et de S. Teodata, à Pavie.

La *Commissione per la storia dell' Università* de Bologne (Cf. RHE. t. IX (1908), p. 215) a publié, il y a peu de temps, le premier fascicule du *Chartularium studii Bononiensis* (Imola, 1907. In 4°, VI-112 pp.). Ce recueil de textes diplomatiques doit comprendre, en leur entier ou en extraits, les plus précieux documents pour l'histoire de la célèbre université italienne. Le fascicule qui a paru, est l'œuvre de MM. L. Mardi et Em. Orioli et contient les pièces du *Registro grosso*, du *Registro novo* et des *Processi e sentenze*. Le tout comprend 103 numéros s'étendant depuis 1189 jusqu'à 1447. Les actes les plus anciens, provenant pour la plupart du *Registro grosso*, ont déjà vu le jour, au XVIII^e^ siècle, dans les *Annali Bolognesi* de Savioli ; la partie la plus neuve se trouve dans le *Registro novo* et dans les *Sentenze*. On ne pourra réellement juger de l'intérêt du cartulaire que lorsque la publication en sera terminée ; les pièces plus importantes éditées jusqu'à présent font surtout connaître les relations au XIII^e^ siècle entre l'évêque de Bologne et les habitants de cette ville. H. N

— Sous ce titre : *La Fondazione del Seminario di Bologna* Bologne, 1908, 44 p.), MM. A. Manaresi, professeur d'histoire ecclésiastique, et G. Belvederi,

professeur d'Écriture Sainte au grand séminaire de Bologne, viennent de publier sous forme de plaquette, une contribution à l'histoire de la contre-réforme en Italie. A la fondation du Séminaire de Bologne, est attaché le nom du Cardinal Palleotti, secrétaire du légat pontifical Morone au concile de Trente, puis archevêque de Bologne (1566). Pénétré des idées du Concile sur la réforme du clergé, le nouvel archevêque, malgré les difficultés pécuniaires et d'installation, se met immédiatement à l'œuvre et le 27 juin 1568, il peut faire l'inauguration solennelle de son séminaire; la relation détaillée nous en a été conservée par le P. Paloni (elle est intercalée dans la plaquette). En appendice les auteurs ont publié le règlement organique du Séminaire, élaboré par la commission spécialement instituée pour la direction de celui-ci. A. P.

— M. G. La Mantia, le distingué et actif bibliothécaire de la *Società Siciliana per la Storia Patria*, a publié une étude importante sur le droit de scel à l'époque des Angevins en Sicile, intitulée : *Capitoli angioini sul diritto di sigillo della Cancelleria regia per la Sicilia posteriori al 1272* (Extr. de l'*Archivio Storico Siciliano*, t. XXXII (1907) Palerme, 26 p.). L'auteur a retrouvé le texte de ce règlement sur le droit de scel dans le codex 2 des registres de la chancellerie royale, conservés aux archives de l'État à Palerme, dont il avait déjà extrait antérieurement le texte des pandectes des gabelles de 1312, publié par lui avec une intéressante introduction en 1906. Le règlement porte la date de 1340, mais, comme l'établit l'auteur, il n'appartient pas à l'époque de l'administration aragonaise : tout révèle un document de l'époque des Angevins, de peu postérieur à 1272. Le règlement s'applique seulement à l'île de Sicile proprement dite, et non au royaume de ce nom. Il est d'une grande importance à cause de la nomenclature et de la description systématique et précise des lettres, expédiées par la chancellerie royale pour la Sicile. On y trouve aussi une notice claire des systèmes administratifs et féodaux, des circonscriptions et des divers offices existants dans l'île dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. M. La Mantia donne le texte du règlement et le fait précéder d'une bonne introduction. Une table des diverses espèces diplomatiques de lettres signalées dans le règlement clôt cette étude. Nous ne pouvons que répéter les louanges que nous avons déjà eu le plaisir d'adresser antérieurement à l'érudit archiviste de Palerme : ses publications de textes sont faites avec soin; ses introductions diplomatiques sont concises et suffisantes et dénotent une connaissance bibliographique qu'on aimerait à pouvoir signaler plus souvent dans les publications historiques faites en Italie. L. Van der Essen.

— La question lorétane n'a plus fait de progrès depuis notre dernière chronique. A noter cependant, à Lorette même, la constitution d'un *Collegio perpetuo di difesa della santa Casa* par Mgr Ranuzzi de Bianchi, évêque de Lorette; c'est lui qui en a nommé les membres, au nombre de cinquante. L'un d'entre eux, M. l'abbé Faurax, vient de publier une troisième brochure en faveur de la tradition : *De l'encyclique Pascendi aux fresques du XIV[e] siècle. 1907 à 1350.* (Paris, Lyon, Vitte, 1908, 84 p. Fr. 1). Elle ne contient rien d'intéressant. A. F.

— Une lettre inédite de Cola di Rienzo est toujours chose importante à Rome. Le professeur Tomassetti vient d'en découvrir une dans les *Carte estranee* de *l'archivio Colonna (Una lettera inedita di Cola di Rienzo.* — ASRSP t. XXXI (1908), p. 100). C'est un original sur parchemin écrit en latin le 1er juillet 1347 au régent de Sicile, Jean, duc d'Athènes. Rienzo lui notifie les revendications de la commune de Rome et lui demande le secours des galères siciliennes pour aider la commune à faire valoir ses droits sur la côte de la Méditerranée.

Dans le même fascicule de l'ASRSP (p 169-209), on trouve un intéressant document sur les confréries romaines du xvie siècle *(Libro di anniversarii dell' Ospedale del S. Salvatore (1461-1462)* par P. Egidi. Cette publication est le complément du *Libro anniversariorum della fraternità dei Raccomandati del S. Salvatore ad Sancta Sanctorum*, édité par le même P. Egidi dans les *Fonti per la Storia d'Italia dell' instituto Storico italiano* (1908, p. 423-447). Ces deux documents tirés des archives d'État de Rome *(Catasti* n° 25) ont quelque importance pour l'histoire de ces fraternités du xve siècle encore peu connues et nous fournissent des renseignements sur les noms des familles romaines de cette période ; ils donnent plus de trois mille noms en langue vulgaire. Le même auteur se propose d'ailleurs de publier un volume sur la constitution et la vie de cette même fraternité de *S. Salvatore ad Sancta Sanctorum.*

Le dernier fascicule des *Mélanges* de l'École française de Rome (1908, fasc. III, p. 185-1206) contient un travail de M. Faure sur *Les réparations du Palais Pontifical d'Avignon au temps de Jean XXIII (1413-1415).* L'auteur a utilisé le compte des réparations faites *Regist. aven* 342, et les *Introitus* et *Exitus*, 377 et a su en tirer un article intéressant.

A signaler aussi l'importante étude de M. Piganiol sur les *Origines du Forum* (p. 233 282). Il nous fournit des renseignements du plus haut intérêt sur la Voie sacrée primitive, sur la tradition préhistorique du Palatin, sur la Rome sabine et termine en nous promettant un travail plus complet sur les origines de Rome.

Il convient d'annoncer ici le mémoire remis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par M. Bourdon, membre de l'École française, intitulé : *Études sur le régime de la Pragmatique Sanction d'après les registres d'Eugène IV (1438-1447).* Ceux qui connaissent la méthode scrupuleusement scientifique de M. Bourdon, sont assurés qu'il nous donnera un travail de réelle valeur.

Léonard de Vinci fut un des génies les plus universels de la Renaissance dans les arts et dans toutes les connaissances humaines Dans la *Rivista Vinciana*, le sénateur L. Morandi prouve que la première grammaire de la langue italienne qui se trouve au Vatican *(Cod. Reg.* 1370), fut l'œuvre de L. de Vinci. Il montre également qu'il a composé le premier vocabulaire italien, et aussi un vocabulaire latin-italien. Le même auteur doit publier prochainement un ouvrage sur l'œuvre philologique de Léonard de Vinci.

M. Molmenti vient de terminer le beau monument historique élevé par lui à sa ville natale, en publiant un volume sur l'époque de la décadence

de Venise *(La Storia di Venezia nella vita privata dalle origini alla caduta della republica*, 4e édition. IIIe partie. Bergame, 1908. In-4°, 536 p.). On y trouve la même richesse de documentation, les mêmes recherches approfondies, la même splendeur des illustrations que dans les précédents volumes. L'auteur s'y occupe des XVIIe et XVIIIe siècles montrant que même aux jours de sa corruption Venise fut meilleure que sa réputation. Les quatorze chapitres de ce volume sont très instructifs pour l'historien, en tout ce qui concerne les mœurs, les conditions économiques, le mouvement littéraire, scientifique et religieux de la superbe cité pendant ces deux siècles.

Signalons le second volume des Annales de l'Italie contemporaine, qui vient de paraître chez Trèves à Milan. Le premier volume s'occupait de la période de 1870 à 1874. Celui-ci va de 1875 à 1878 et comprend des détails inédits sur les événements importants de cette époque *(Pietro Vigo — Storia degli ultimi trent' anni del secolo XIX)*.

La *R. deputazione di storia patria* de Turin a inauguré la publication d'une nouvelle série de travaux sur l'histoire générale et spéciale de l'Italie de 1800 à 1870 *(Bibliotheca di storia recente italiana)*. Le tome Ier vient d'être distribué.

L'Italie est le pays classique de l'archéologie et de l'art. Aussi les historiens de la Péninsule font une large part à ces deux branches dans leurs travaux, aujourd'hui surtout que l'archéologie est plus que jamais en honneur et que l'histoire des arts et des mœurs est devenue d'une importance capitale dans l'histoire des peuples.

Le bel ouvrage de Muntz, *Les arts à la cour des Papes*, s'arrête malheureusement vers 1550 et nul n'a continué l'œuvre du maître. C'est sans doute le dessein de reprendre cette œuvre qui a inspiré au professeur L. Ozzola son travail sur l'*Arte alla Corte di Alessandro VII* (ASRSP, t. XXXI (1908), fasc. 1, 91 pages). Il a dépouillé avec grand soin les *libri d'entrata e d'uscita della depositeria generale della R. Camera apostolica*, conservés aux Archives d'État de Rome, et en a tiré une riche moisson de documents. Puis s'aidant de quelques travaux antérieurs, il a pu constituer un catalogue détaillé de tous les travaux artistiques exécutés sous le pape Alexandre VII (1655-1667). Ces documents financiers, sous leur apparence maussade, sont d'un très grand intérêt par les détails précis et complets qu'ils nous fournissent sur l'histoire des œuvres et des artistes; mais il serait à désirer que l'auteur continuât pour d'autres Papes ce travail et tirât de cet inventaire un peu sec une histoire de l'art à la cour des Papes pendant le XVIIe siècle. — La période qu'il a choisie, est une des plus importantes de l'époque moderne pour l'histoire de l'art à Rome. Pour s'en rendre compte, il suffit de se rappeler que le Pontife Romain avait alors à son service pour la sculpture et la peinture le cavalier Bernini et que durant son pontificat de douze ans, il fit exécuter la colonnade de S. Pierre, la cathedra de la Basilique, la Scala regia, les galeries du Quirinal, restaurer une foule d'églises, construire un grand nombre des plus belles fontaines de Rome.

Depuis longtemps on savait par les témoignages des anciens auteurs, par les documents de Ravenne et par des mosaïques découvertes dans les environs, que le célèbre palais de Théodoric à Ravenne se trouvait près de Saint-Apollinaire. On montrait aux visiteurs une série d'arches et quelques colonnes, résultats des fouilles de 1898. On a reconnu que ces constructions étaient bien postérieures au VII[e] siècle et qu'elles appartenaient à un palais construit devant celui du roi des Goths, probablement avec des débris de l'ancien. Tout récemment, M. Corrado Ricci a pu établir d'une façon certaine la situation du palais primitif entre les murs de la cité, l'église Saint-Apollinaire et la Via Alberoni. On a alors commencé des fouilles importantes sous la direction du professeur Ghirardini et de l'architecte Maioli. Déjà on a trouvé une porte, des pavés avec mosaïques, le commencement d'un atrium soutenu par des pilastres, quelques fragments de bas reliefs ou de colonnes de marbre. On espère découvrir la majeure partie du magnifique palais de Théodoric, où successivement habitèrent les rois Goths, les exarques et les rois Lombards et dont Charlemagne avait transporté les admirables richesses à Aix-la-Chapelle. Cette découverte peut avoir une grande importance pour l'histoire du haut moyen âge.

On s'occupe beaucoup en Italie de la conservation des monuments et objets d'art. Le 29 juin dernier eut lieu, au palais Corsini, sous la présidence du sénateur Prince Corsini, une importante réunion de *l'Association pour la défense de Florence antique*. On y discuta sur les moyens d'émouvoir l'opinion italienne en faveur du vote par le Sénat de la loi sur les antiquités et objets d'art, déjà acceptée par la Chambre.

Sur ce sujet aussi l'architecte Gaetano Moretti, qui a occupé dix-sept ans la charge de surintendant des monuments de Lombardie, vient de communiquer au public le fruit de son expérience (*La conservatione dei monumenti della Lombardia*. Milan, Allegretti). Il se plaint, dans la préface de son livre, du peu de sollicitude montrée jusqu'ici par l'administration des Beaux-Arts dans le choix de fonctionnaires compétents pour la surveillance des monuments historiques. Il montre ensuite l'œuvre intéressante accomplie en ce sens par le bureau régional lombard; puis, après avoir reproduit les divers actes de la législation italienne sur les Beaux-Arts depuis 1891, il termine par un inventaire détaillé des monuments historiques de la Lombardie.

La nouvelle direction des Beaux-Arts va sans doute rendre inutiles les plaintes de G. Moretti. Déjà le nouveau directeur, M. Corrado Ricci, a pris l'initiative de faire publier, en autant de volumes illustrés qu'il y a de communes dans le royaume, le résultat des travaux faits jusqu'ici au ministère pour l'inventaire des objets d'art de l'Italie. Des inspecteurs du Gouvernement ont commencé à travailler dans diverses villes. Le catalogue comprendra huit mille volumes. Quand sera achevée cette œuvre gigantesque, elle offrira une documentation scientifique inappréciable pour l'étude des antiquités et des arts en Italie.

La même préoccupation de conservation et de restauration se manifeste

partout dans le pays. A Vérone, on vient de faire transporter, des murs de l'église S. Maria Antica, à la Canonica, les fameux tombeaux gothiques des Scaliger (*arche degli Scaligeri*); la statue équestre de Can. Grande I della Scala sera placée au musée de Vérone.

A Milan, le professeur L. Cavenaghi vient de terminer le travail de restauration de la Cène de Léonard de Vinci, dont l'avait chargé le Ministre de l'Instruction publique. Avec une merveilleuse habileté, il a pu rétablir dans son état primitif le célèbre chef-d'œuvre, peint non pas à l'huile, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais à *tempera forte*.

A Pistoie, on fait de très importantes restaurations à l'église fameuse de S. Giovanni Fuorcivitas.

D'autre part, durant les vacances on s'est occupé de transporter en un lieu mieux adapté et plus vaste toute la Pinacothèque du Vatican. L'opération, qui a duré un mois entier, ne s'est pas effectuée sans difficultés. Pour transporter les très grands tableaux, comme la Transfiguration de Raphael qui ne pèse pas moins de soixante-dix quintaux avec son armature, ou la grande fresque de Melozzo da Forli, on a dû percer des murs et construire d'immenses échafaudages. Dans la nouvelle galerie de peinture, seront placés également les tableaux du Musée du Latran et ceux de la Bibliothèque vaticane. L'inauguration de la nouvelle Pinacothèque sera faite par le Pape en décembre prochain avec grande solennité.

Le 16 juillet 1908, a eu lieu l'inauguration des fresques de la coupole de la basilique de Lorette. Ces fresques, œuvre du peintre siennois, Cesar Maccari, qui y a travaillé 17 ans, illustrent magnifiquement l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception depuis le paradis terrestre jusqu'à la proclamation du 8 décembre 1854. Le directeur des Beaux-Arts, M. Corrado Ricci, en présence des autorités ecclésiastiques et civiles et des artistes accourus de toutes les parties de la Péninsule, a célébré avec éloquence l'œuvre et l'artiste. Faisant ressortir, outre la beauté de conception et de forme des œuvres, leur côté moral dans l'expression des caractères et des sentiments des personnages, il a exalté dans le professeur Maccari le meilleur des continuateurs contemporains de la peinture à fresque italienne.

La grande exposition de l'art ombrien en 1907 a donné occasion à de nombreuses recherches dans toute la région. A Foligno, le curé de Sainte Marie infra Porta, Dom Raimondo, a découvert dans son église de splendides fresques Dans la nef de droite on vient de mettre à jour une jolie sainte Apollonie ; dans celle de gauche, une image de saint Luc ; plus loin à l'autel saint Charles on a trouvé un saint Nicolas, puis un crucifix avec saint Jean et la Vierge. Les recherches qui continuent, feront découvrir de nouveaux chefs-d'œuvre.

Non loin de Foligno, à Spolète, le professeur J. Sordini, a récemment trouvé sous une toile quelconque du XVIII[e] siècle, dans l'église Saint-Ausane, une belle et grande fresque de Spagna. Dans une brochure écrite sur ce sujet, G. Sordini montre que la fresque, peinte entre 1526 et 1528, le fut par Spagna lui-même dont on reconnaît les caractères propres et la technique.

Dans la sacristie de l'église du petit village de Cedri, non loin de Pise, on a découvert un triptique sur lequel était peinte la Vierge avec l'Enfant Jésus et dans les deux lunettes latérales deux têtes de saint. Après avoir nettoyé la fresque on put admirer une Madone d'une suavité, d'une grâce et d'une beauté merveilleuse. Sur la partie intérieure du tableau était écrit ; « Dono del Cav. Giovanni degli Alessandri, 11 jun. 1791 ». Des peintres et artistes compétents affirment qu'on serait en présence d'une œuvre de Fra Angelico.

Dans la propriété du baron Zarone à Teano, où depuis quelques temps l'ingénieur anglais Welley avait fait faire d'importantes fouilles archéologiques, on a mis à jour des murs de l'époque romaine recouverts de marbres de diverses couleurs avec plusieurs statues de la bonne époque et des traces évidentes d'un *caldarium* et d'un *frigidarium*. On croit que plusieurs de ces ruines se rapportent à la civilisation osque.

Une autre découverte archéologique beaucoup plus importante encore vient d'être faite par le docteur Leonardo Valentino. Dans les sous-sols d'un magasin, tout près de la cathédrale de Città delle Pieve en Ombrie, il a retrouvé une crypte entière avec neuf colonnes de quatre mètres de circonférence, occupant tout l'espace du presbyterium de la cathédrale romane. La crypte paraît antérieure au x^e^ siècle ; elle fut une première fois comblée et servit de sépulture aux évêques jusqu'au xvi^e^ siècle, époque du remaniement de la cathédrale dans le style baroque. On espère continuer ces fouilles d'une importance capitale pour l'histoire de l'architecture du moyen âge en Ombrie.

A Rome même, outre les fouilles importantes qui se continuent au Forum autour de l'arc de Titus pour retrouver les restes du temple de Jupiter Stator, et au Palatin dans la *domus augustana* où l'on espère trouver la chapelle privée des empereurs chrétiens, dédiée aux saints Césaire et Julien, on a découvert sous l'église *Saint Sylvestre in capite* l'ancienne abside avec des murs massifs du viii^e^ siècle et quelques débris des colonnes corinthiennes.

La *Société nationale pour l'histoire du Risorgimento italien* sous le patronage de S. M. le roi d'Italie, dont les premières bases furent jetées aux Congrès de Milan en 1906 et de Pérouse en 1907, s'est constituée d'une façon définitive sous la présidence du sénateur Tommassini. Ses statuts élaborés aux assemblées du comité de mai et juin 1908 seront présentés au congrès général de Risorgimento qui doit se tenir à Turin en octobre 1908. On sait que cette Société s'occupe surtout de rechercher tout ce qui se rapporte à l'histoire des origines du royaume d'Italie au xix^e^ siècle.

La bibliothèque nationale Vittorio Emanuele de Rome possède déjà une collection de documents sur le Risorgimento. Avant de mourir, le général Stefano Türr, récemment décédé, a disposé de tous les documents, cartes, autographes, mémoires qu'il possédait sur le Risorgimento, en faveur de la collection de la Vittorio Emanuele.

Le centenaire de la naissance de Garibaldi a incité le conseil communal de Bologne à faire un concours international avec un prix de dix mille francs pour le meilleur ouvrage historique sur l'expédition des Mille. Le travail, qui peut rédigé en italien, en français, en anglais ou en allemand, doit être une exposition bien documentée et définitive sur le grand fait de l'Indépendance. Il doit être présenté à la commune de Bologne avant le 30 juin 1910.

Le Risorgimento provoque encore d'autres concours historiques.

Lucca Beltrami a offert à la municipalité de Milan un prix de six mille francs pour l'auteur de la meilleure publication sur la *préparation et le développement de la guerre pour l'indépendance de 1859*, à l'occasion du cinquantenaire de cette guerre en 1909. L'examen sera fait par une commission de la Giunta de Milan avec le concours de l'Institut historique lombard et de la Société nationale du Risorgimento. A Milan également, la librairie Cogliati a institué un prix sur le sujet suivant : « Récit critique et documenté de l'œuvre de Napoléon III par rapport à l'Italie ». Les manuscrits, rédigés en italien ou en français, doivent parvenir à M. Cogliati avant le 28 février 1909. La commission chargée de décerner le prix, se compose de MM. Fr. Novati et A. Lazio et de trois membres élus par la Société historique du *Risorgimento* italien. Le prix est de 1.500 lires ; mais l'auteur couronné doit céder ses droits d'auteur sur la première édition.

Le lycée convict de Novare fut créé par un décret du vice-roi Eugène et inauguré en janvier 1808. Cette année, on a commémoré son premier centenaire par des fêtes solennelles, et à cette occasion le conseil d'administration a voulu faire l'histoire du lycée et des autres écoles de Novare. Le professeur Lizier a composé sur ce thème un volume intéressant et très instructif tant pour l'histoire locale que pour l'histoire de l'instruction publique en Italie *(Lizier Augusto — Le scuole di Novare ed il liceo-convitto.* Novare. Paszini, 1908)

Les vacances sont la période où l'on célèbre le plus ordinairement les congrès et les centenaires. Ils n'ont pas manqué cette année en Italie.

A Faenza, se tient en ce moment, à l'occasion du troisième centenaire du physicien Torricelli, une grande exposition rétrospective de l'art de la céramique dans lequel cette ville a toujours excellé. On y a joint une exposition internationale d'instruments de physique, de photographie, de machines agraires, d'orfèvrerie et des divers arts industriels.

Ce qui nous intéresse davantage, c'est une exposition historico-artistique des monuments de la Romagne, et le congrès historique de la Société *La Romagna* qui s'est tenu le 12 septembre 1908, au palais Minardi à Faenza. Le professeur Gaëtano Gasperoni, directeur du périodique *Romagna*, a été à l'unanimité élu président de la Société. Dans une très belle synthèse, il a rappelé l'œuvre intéressante de la *Romagna* qui est la révocation, selon les méthodes critiques, des personnes, des faits et des mœurs du passé de la province et la reconstruction de toutes les multiples manifestations de la vie dans le champ de l'histoire et de la littérature.

Non loin de là, à Foligno, on célébrait le 18 septembre le centenaire du célèbre architecte Giuseppe Piermarini (1734-1808).

Du 10 au 13 septembre, s'est tenu à Voghera le onzième congrès historique subalpin. L'ordre du jour comprenait une relation sur l'œuvre de la Société, un rapport pour la conservation des périodiques locaux, un autre sur les diverses monnaies piémontaises et la falsification numismatique, des recherches historiques, archéologiques et topo-numismatiques sur la région de Voghera, les origines du christianisme dans l'ancienne province de Ligurie, une relation sur la libre consultation des documents des archives publiques après un nombre déterminé d'années.

Le jeudi 10 septembre l'ouverture du Congrès s'est faite par l'inauguration d'un buste de bronze au chanoine Joseph Manfredi, l'historien de Voghera. Ce vénéré chanoine né en 1805, mort en 1885, avec une patience admirable employa la plus grande partie de sa vie à écrire d'une façon scientifique, d'après tous les documents d'archives qu'il put rencontrer, l'histoire de sa ville natale.

Des savants italiens récemment réunis à Rome sous la présidence de Giulio Cantalamessa, Corrado Ricci et Adolfo Venturi, ont décidé de promouvoir un congrès international de l'art médiéval et moderne à Rome pour 1910. Un comité a été nommé pour préparer le programme.

Cependant l'Italie se prépare à fêter en 1911 le cinquantième anniversaire de sa nationalité A cette occasion se tiendra à Rome une exposition internationale historico-artistique. Déjà on élabore les plans : un jeune architecte de talent, César Bazzani, connu par la construction de la bibliothèque nationale de Florence et du palais des Beaux-Arts de Rome, projette d'installer dans le local destiné à la future exposition, via Flaminia, une suite de palais destinés aux instituts artistiques de Rome. A côté de la charmante villa restaurée du pape Jules III, on construirait un nouveau siège pour l'Institut des Beaux-Arts, pour l'Académie Saint-Luc et pour le palais des Arts industriels. Plus près de la villa Borghèse, deux grands palais parallèles abriteraient, l'un l'académie de Sainte-Cécile, l'autre la galerie d'art moderne et les pensionnaires nationaux. Le plan de cette région moderne artistique est en voie de réalisation. Pour 1911 aussi, on veut construire une magnifique voie monumentale allant du Capitole aux thermes de Caracalla à travers les Forums et la région antique. Près de là on doit refaire l'ancien et immense Circus maximus. On parle aussi de reconstituer l'Aqueduc de Claude selon les indications des écrivains anciens et en particulier de Frontin *(De aquis urbis Romae)*. Cet aqueduc augmenterait de vingt mille mètres cubes l'eau qui vient chaque jour à la ville Enfin près du Colisée, on veut rétablir l'ancienne *Meta Sudans* qui redonnerait à Rome un beau monument de l'époque impériale. P. Sévestre.

— Nous venons de recevoir le premier fascicule d'une nouvelle revue bibliographique trimestrielle éditée en latin par MM. E. Schmitz et I. Sestili :

Bibliophoros, decurrentis litteraturae scientiae catholicae praecipuos in hoc (!) genere libros exhibens quos omnis natio in dies affert, una cum de operibus judiciis ex clarioribus periodicis excerptis vel a peculiaris disciplinae professoribus prolatis (Rome, M. Bretschneider. Prix : Italie, L. 2,50. Étranger : Fr 3, M. 2,50). Ce long titre dit la nature de la publication, qui veut être quelque chose d'intermédiaire entre le catalogue et la revue critique, pour les ouvrages publiés par des catholiques sur des matières religieuses. Voici la division des livres indiqués *(Biblici, patristici, theologici, canonici, philosophici, historici, archaeologici, liturgici, apologetici, sociologici, pedagogici, catechetici, ascetici, mistici, eruditionis variae).*

— *Nominations.* — A la fin de juin 1908, le conseil des Archives du royaume a nommé directeur des Archives d'État de Florence en remplacement de Gherardi, M. Demetrio Marzi, précédemment sous-directeur.

Décès. — Le 24 juillet, est décédé à Grottaferrata, M. A. Rocchi, historien de l'Église et archéologue.

En août dernier est mort à Rome, à l'âge de 84 ans, le professeur Comm. Giuseppe Cugnoni, le doyen des professeurs de l'Université romaine. Parmi ses ouvrages historiques, il faut signaler *La Riforma del Papa Pio VII* qui fut accueillie avec un vif intérêt.

Le 11 septembre, est mort à Albano, le peintre Louis Seitz, directeur des galeries de peinture du Vatican. Né en 1844 à Rome, Seitz avait une valeur universellement reconnue dans la peinture des sujets religieux. On admire surtout sa décoration des lunettes de la galerie des Candélabres au Vatican et plus encore les belles fresques de l'abside de la basilique de Loretti qu'il venait justement de terminer. Il avait commencé aussi la décoration de l'abside de la basilique de S. Antoine à Padoue.

A Sarteano, est mort le 15 septembre, le président du Sénat italien, Tancrède Canonico, âgé de plus de 80 ans. Outre sa haute compétence juridique, manifestée par des ouvrages de grande valeur, le vénéré sénateur était estimé comme poète, et il a publié divers ouvrages historiques. Dans ce genre il convient de citer : *La Polonia nel suo popolo e nei suoi poeti; Carlo Alberto, Angelo Messedaglia, Silvio Pellico, Il nuovo Papa, La questione religiosa e l'Italia*, etc. Dans ces deux derniers ouvrages, il se montre partisan décidé d'un accord sincère entre l'Église et l'État. P. Sévestre.

Pays-Bas. — Un séjour à Rome a permis à M. le Dr H. Reimers d'examiner en 1907 les documents intéressant la Frise, que renferment les Archives vaticanes. Il a fait paraître tout récemment le fruit de ses recherches sous le titre de *Friesische Papsturkunden aus dem Vatikanischen Archive zu Rom* (Leeuwarden, 1908. In-8°, VIII-126 p.). L'édition comprend 39 bulles papales concernant la Frise proprement dite et 58 relatives à la province de Groningue, du 3 juin 1395 au 8 septembre 1525, provenant des

registres pontificaux et des suppliques. Parmi les pièces les plus marquantes, on peut citer celles qui ont rapport aux élections d'abbés (nos 14, 37), à la désignation de confesseurs pour communautés de femmes (no 38), à l'incorporation de prévôtés (nos 46, 47), à des permissions d'exiger de nouveaux couvents (no 1), à des exemptions d'excommunications (no 22, 30), aux difficultés entre Observants et Conventuels de Groningue en 1506 (no 53, etc. Dans l'introduction, M. Reimers fait connaître les actes les plus intéressants, qu'il publie en insistant sur la situation morale et religieuse de la Frise au moyen âge. H. N.

— Le rapport de la Commission centrale pour les cartes historico-statistiques dans les Pays-Bas pour l'année 1907 *(Jaarverslag van de centrale commissie voor de historisch-statistische kaarten van Nederland over 1907.* — BMHG. 1908, t. XXIX, p. LIX-LXIX, ann. E.) mentionne une carte de M. F. A. Hoefer, laquelle indique tous les endroits où s'exerçait l'art d'imprimer aux Pays-Bas pendant le XVe siècle. Ce rapport nous renseigne aussi sur les démarches faites par la Commission en vue d'obtenir les subsides nécessaires pour la confection d'un nouvel atlas historique des Pays-Bas, qui soit à la hauteur de la science actuelle. Le seul atlas vraiment scientifique qui ait été composé jusqu'ici, celui de M. G. Mees Azn. : *Historische atlas van Noord-Nederland van de XVIe eeuw tot op heden*, date de 1865 et a par conséquent vieilli.

La *Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas* (Cf. RHE t. VI (1905), p. 729 ; t. VIII (1907), p. 238, 668), a publié son cinquième rapport qui va du 1er janvier au 31 décembre 1907. L'inventaire de la province d'Utrecht paraîtra sous peu et celui de la Hollande méridionale est achevé à l'exception des villes de Delft, La Haye et Rotterdam. La littérature relative aux monuments répandue dans les périodiques ne va que jusqu'à l'année 1900 dans le répertoire de M. Petit ; elle sera continuée jusqu'à l'année 1906 inclusivement et publiée dans le *Bulletin van den Nederlandschen oudheidkundigen bond*. Ce rapport contient encore une notice historique du monastère bénédictin fondé en 1006 à Hohorst avec la description des fouilles pratiquées sur l'emplacement de ce monastère disparu depuis des siècles.

La *Société pour l'histoire de la musique aux Pays-Bas du Nord* a mis au concours une bibliographie de la musique relative à la Révolution belge en 1830. Le secrétaire de la Société, M. W. Enschedé (Heerengracht, 68, Amsterdam), fournit gratuitement des renseignements. G. G.

— *Nominations.* — Ont été nommés aux Archives communales d'Utrecht : *commies-chartermeester*, M. W. C. Schuylenburg, et *adjunct-commies*, M. C. L. de Leur.

Le 1er juin dernier, M. C. L. Levoir a résigné ses fonctions de *commies chartermeester* aux Archives privées de Sa Majesté la reine des Pays-Bas.

— *Décès* — Le 4 septembre, est décédé à Harlem le Dr C. Pijnacker Hordijk, à l'âge de 61 ans. D'abord professeur aux universités d'Amsterdam (1874-1881) et d'Utrecht (1881-1882), il devint ensuite ministre de l'Intérieur (1882-1883), gouverneur de la province de Drenshe (1885-1888), gouverneur-général des Indes Orientales (1888-1893) et pendant de longues années membre de la Première Chambre des États-Généraux. Il s'est signalé par un grand nombre d'articles et d'ouvrages concernant surtout l'ancien droit, l'archéologie et l'histoire des Pays-Bas, dont il avait continué l'étude malgré ses occupations multiples. G. G.

Pays Scandinaves : Danemark, Suède. — L'étude que M. A. Holkers a consacrée à Athénagore d'Athènes (*Athenagoras, en apologet från andra århundradet.* Akademisk afhandling. Göteborg, W. Zachrisson, 1907. In-8°, x-160 p.), est divisée en trois chapitres. Dans le premier (p. 1-33), l'auteur nous entretient de la personne de l'apologiste athénien et expose ce que nous savons, non seulement des circonstances de sa vie, mais surtout de ses idées : de ses théories philosophiques, de son système de théologie, de sa conception du christianisme et de l'Église chrétienne. — Le deuxième chapitre (p. 37-139) traite des écrits d'Athénagore ; il se divise naturellement en deux parties, consacrées respectivement à l'examen de la *legatio pro christianis* et du traité *sur la résurrection des morts*, et précédées d'une introduction, où M. Holkers fait l'histoire de ces écrits et recherche dans quel but l'auteur chrétien les a composés. — Enfin le troisième (p. 141-155) contient une appréciation de ces documents au point de vue théologique.

Dans sa dissertation sur la réfutation de la *Confession d'Augsbourg (Confutatio Pontificia, och försvaret för den medeltida kyrhoinstitutionen.* En studie öfver Reformationstidehvarfvets förtridentinsk-katolska teologi. Akademisk Afhandling. Lund, H. Ohlsson, 1907 In-8°, viii-248 p.), M Fehrman examine d'abord l'origine et l'histoire de ce document (chap. Ier, pp. 6 26), puis recherche quelles étaient les opinions des rédacteurs sur la constitution et les pouvoirs de l'Église (chap. II, pp. 27-61). A cet exposé succède la traduction suédoise du texte même de la *Confutatio* (chap. III. pp. 62-128), tandis que le reste du travail est consacré à quelques remarques générales sur la signification de ce mémoire (pp. 120-135) et à un commentaire détaillé (chap. IV, pp. 136-246), qui constitue la partie la plus importante du livre de M. Fehrman.

La monographie de M. G. Aulen (*H. Reuterdahls teologiska åskådning, med särskild hänsyn till hans ställning till Schleiermacher.* Akademish afhandling. Upsala, W. Schultz [1907]. In-8°, xvi-272 p.) a pour l'objet l'examen des idées théologiques du professeur et historien suédois H. Reuterdahl (1795-1870), principalement en rapport avec celles de Schleiermacher. Après un chapitre préliminaire, consacré à une vue d'ensemble sur l'activité de Reutherdahl comme théologien, M. Aulen expose successivement, d'une façon très méthodique et très claire, comment Reuterdahl con-

cevait la religion et la théologie en général (l'essence de la religion, ses rapports avec la science, la morale, la théologie, etc.) ; comment, en particulier, il définissait cette dernière ; quelles divisions il y distinguait par conséquent, et à quelles polémiques ces opinions donnèrent naissance. Les deux derniers chapitres nous renseignent sur la théologie dogmatique de Reuterdahl et sur son attitude vis à-vis des autres tendances théologiques de son temps (école orthodoxe, rationaliste, spéculative, néo-piétiste, etc.).

C. L.

— Le quinzième *Congrès international des Orientalistes* s'est tenu à Copenhague, du 14 au 20 août. Parmi les communications qui y furent faites, il en est bien peu qui concernent l'histoire ecclésiastique. A la section des langues sémitiques, M. Paul Haupt, de Baltimore, a défendu la thèse de M. Chamberlain sur l'origine aryenne de Jésus, lequel étant vraiment Galiléen, ne pouvait pas descendre des Juifs. M. Gunkel, tout en admettant la distinction établie par M. Haupt entre Juifs et Galiléens, a fait remarquer que le monde de pensées où vivait Jésus, était certainement celui des anciens prophètes juifs et que d'autre part les anciennes races étaient alors trop mélangées pour qu'on puisse en la matière, s'il ne s'agit que de l'un ou l'autre individu, tirer une conclusion de son lieu d'origine. — A la même section, M. Venetianer, de Ujpost, a parlé de l'origine des leçons des Prophètes dans la liturgie chrétienne et a rapproché les usages liturgiques de la Synagogue de ceux de l'ancienne Église.

A la section de l'Islam, M. Goldziher, de Budapest, a montré l'existence, dans la tradition arabe, d'éléments néo-platoniciens et gnostiques.

Le prochain Congrès se tiendra à Athènes.

Russie — La littérature russe ne possédait pas encore un bon cours de patrologie. Les trois volumes de Mgr Philarète, de Tchernigov, *Istoritcheshoe utchenie ob ottvakh Tzerkvi (Leçons historiques sur les Pères de l'Église*, Saint-Pétersbourg, 1882) et l'ouvrage de D. Gousev, *Tchteniia po patrologii (Leçons de Patrologie* Kazan, 1896, 1898) sont en effet considérés comme insuffisants. Pour combler cette lacune, le prêtre J. Drozdov a édité à Irkoutsk (Sibérie) un « Essai d'histoire de la littérature des trois premiers siècles de l'Église » (1907, 154 p.). L'auteur énumère les éditions les plus importantes des écrits des Pères, traite de la vie et des œuvres des disciples des Apôtres et des premiers apologistes du christianisme et expose à grands traits leur doctrine. Ce manuel n'est pas sans doute à la hauteur des manuels catholiques et protestants ; il offre cependant un intérêt particulier, parce qu'il cite les éditions et versions russes des Pères et écrivains ecclésiastiques et les monographies que leur ont consacrées les auteurs russes.

Le codex *sinait. graec.* 1117 (XIV^e^ siècle) renferme (f. 249-250) une liste des Pères du Concile de Nicée, dans laquelle chaque ligne contient les noms de quatre évêques et de quatre éparchies. Le savant canoniste russe

B. N. Benechevitch publie ce texte dans le *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg* (1908, n. 3, p. 281-306) et le compare avec les recensions arabe, syriaque, copte, arménienne et latine de la même liste (*Sinaiskii spisok ottzov Nikeiskago pervago vselenskago sobora*. La liste sinaïtique des Pères du premier concile œcuménique de Nicée). Ce travail est un chef-d'œuvre d'érudition philologique.

Dans le *Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg* (1908, n. 7, p. 589-605, M. O. von Lemm continue à publier ses *Koptische Miscellen* XLI-XLVI. La première note concerne le fragment du martyre de S. Theonas, conservé dans la collection du musée Borgia; la quatrième la vie de S. Aphu; la cinquième donne quelques corrections au texte copte des Actes du Concile d'Éphèse édité par Bouriant.

Dans le même *Bulletin* (1908, n. 5-6, p. 433-446, 511-536), le prince I. Djavakov a inséré un travail très important sur l'histoire ecclésiastique géorgienne et arménienne : *Istoriia tzerkovnago razvyva mejdu Gruziei i Armeniei v natchalie VI vieka* (Histoire du conflit religieux entre Géorgiens et Arméniens au VIe siècle). L'auteur se borne au rôle d'historien et laisse de côté les controverses théologiques qui contribuèrent à l'éclosion de ce conflit. Dans ses recherches, il utilise l'« Histoire de la scission entre Géorgiens et Arméniens » écrite en arménien par Oukhthanès (éd. de Vagharchabad, 1871), le livre des Lettres (Recueil de pièces arméniennes) édité à Tiflis en 1901, et le traité du catholicos Arseni : « La scission religieuse entre la Géorgie et l'Arménie ». On avait déjà un résumé historique de ce conflit dans les « Additions et éclaircissements à l'Histoire de la Géorgie » par M. Brosset Saint-Pétersbourg, 1851, p. 107-125). Au point de vue de la critique des sources, la récente étude de Djavakov complète les renseignements de Brosset.

Nous sommes heureux de signaler un premier essai de théologie polémique catholique contre les doctrines de l'Église orthodoxe rejetées par Rome. Cet essai est intitulé : *V zachtchitu viery* (Pour la défense de la foi. Saint-Pétersbourg, typ. Varsovienne, 1908, 267 p.) et est dû à la plume d'un savant théologien polonais qui se cache sous le pseudonyme de J. Zaboujsky. Il comprend quatre parties : la première traite de l'Église et du Pape; la seconde, tout-à-fait historique, du schisme, des SS. Cyrille et Méthode, de la conversion de la Russie au christianisme, de l'union de Florence et de Brest; la troisième des divergences dogmatiques entre les deux Églises; la quatrième des divergences liturgiques. Ce livre, écrit dans un style facile et clair, et remarquable par la force de son argumentation, est sans conteste un des meilleurs qui aient été publiés du point de vue catholique, sur les croyances orthodoxes.

M. I. P. Sokolov, docens de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, a édité sa thèse de magister : *Utchenie rimsko-katolitcheskoi tzerkvi o tainstvie sviachtchenstva : istoriko-dogmatitcheskii otcherk* (La doctrine de l'Église romaine catholique sur le sacrement de l'Ordre : essai historique et

dogmatique. Saint-Pétersbourg, 1907, 436 p.). L'auteur y fait preuve d'une connaissance approfondie de la littérature de l'Occident et fait des efforts pour être objectif dans l'exposé des doctrines catholiques. Son travail atteste encore une fois avec quel soin les théologiens russes suivent le mouvement théologique de l'Occident.

Les écrivains ecclésiastiques russes suivent avec beaucoup d'intérêt le mouvement religieux de l'Église anglicane et de l'Église épiscopale américaine. On espère toujours que les Églises orthodoxes trouveront une base d'entente avec l'anglicanisme. Sur l'Église américaine, M. Vladimir Kerensky, l'historien russe du Vieux-Catholicisme, vient d'écrire un livre très documenté : *Amerikanskaia episkopalnaia tzerkov : eia proiskhojdenie, i sostoianie preimuchtchestvenno v vieroispoviednom otnochenii* (L'Église épiscopale américaine : son origine, et son état actuel, en particulier au point de vue de sa confession de foi. Kazan, typ. centrale, 1908. In-8, 437-II p.). Après un substantiel résumé de l'histoire de cette Église, l'auteur expose sa doctrine sur Dieu dans ses relations avec la morale, le péché originel, la justification, la personne de Jésus-Christ, l'Église militante et triomphante, et les sacrements. Les deux derniers chapitres traitent de l'organisation de l'Église américaine et de ses relations avec l'Église orthodoxe, dans un but d'union. M. Kerensky a utilisé surtout les livres symboliques et liturgiques de l'Église épiscopale. Ce travail est rédigé avec la richesse de documentation et le soin scrupuleux qui caractérise les travaux précédents du savant écrivain.

M. P. B. Nikolsky, un collaborateur assidu du *Pravoslavny Putevoditel* (Guide orthodoxe) de Saint-Pétersbourg, a réuni en volume ses *Pisma o russkom bogoslovii* (Lettres sur la théologie russe. Saint-Pétersbourg, 1907), qu'il a fait paraître dans cette Revue. Ces lettres exposent les théories de philosophie religieuse de B. Nesmielov, professeur de l'Académie ecclésiastique de Kazan, et du prince Serge Troubetzkoi († 1905). Les ouvrages de ces deux philosophes, spécialement la monographie sur le *Logos* du second, ont soulevé de vives polémiques dans la presse ecclésiastique russe. M. Nikolsky prend position dans ces débats qui mettent en relief les tendances de la pensée théologique russe.

En 1906, M. A. Théodore Balan publiait aux frais de la Société bibliographique de Sophia, une étude sur Sophrone (Vladislavov), évêque de Vratza (1739-1816), auteur du premier livre imprimé en Bulgare, le *Nedielnik* (Κυριακοδρόμιον, Rimnic, 1806). Le cod. 1204 (collection Pogodine) de la Bibliothèque impériale publique de Saint Pétersbourg contient plusieurs écrits que Théodore Balan ne mentionne pas dans sa monographie. L'académicien A. Sobolevsky analyse le contenu de ce codex dans le *Bulletin de la section de langue et littérature russes* de l'Académie impériale des sciences : *Neizviestnye trudy Sofroniia Vratchanskago* (Écrits inconnus de Sophrone de Vratza, 1908, t. I, p. 91-94).

Innocent (Borisov), archevêque de Chersone (1800-1857), est considéré en Russie comme l'orateur le plus illustre du XIX^e^ siècle et un des savants

les plus versés dans toutes les branches des sciences sacrées. Parmi ses travaux historiques, on cite en particulier son livre : « Les derniers jours de la vie terrestre de Notre-Seigneur Jésus-Christ», l'« Histoire de l'Église chrétienne en Pologne », etc. Ses œuvres complètes avaient paru à Saint-Pétersbourg en 12 volumes (1re éd. 1871-1874 ; 2me éd. 1901). L'éditeur Touzov de Saint-Pétersbourg en prépare une nouvelle édition, qui comprendra 6 volumes et ne coûtera que 6 roubles.

Mgr Sabbas, archevêque de Tver († 13 octobre 1696), a laissé à l'Académie ecclésiastique de Moscou, une volumineuse autobiographie, intitulée : « Chronique de ma vie ». Ce manuscrit, qui contient une histoire intime de l'Église russe dans la seconde moitié du XIXe siècle, a été publié en grande partie (1819-1885) comme supplément au *Bogoslovsky Vïestnik* (7 vol. Serghiev Posad, 1898-1907). Dans le *Russky Arkhiv* de Moscou (1908, t. I, p. 219-369), le protoïerevs A. Titov donne sur les volumes déjà parus un aperçu d'ensemble qui permet d'apprécier leur valeur historiqne.

Dans sa brochure : *Sviedienia o konsistorskikh arkhivakh i tzerkovno-arkheotoghitcheskikh utchrejdeniiakh v eparkhiiakh* (Notices sur les archives des consistoires et sur les institutions archéologiques ecclésiastiques en Russie. Saint-Pétersbourg, 1908), M. K. Zdravomyslov réunit quelques renseignements historiques sur 64 archives des éparchies russes et sur 35 Comités ou Sociétés archéologiques qui se proposent l'étude des antiquités ecclésiastiques. Dix-huit de ces Sociétés éditent des Bulletins ou des Recueils périodiques. Les plus actives sont les sociétés archéologiques de la Podolie, Volhynie et des villes de Toula, Voroneje, Orel.

L'Académie esclésiastique de Saint Pétersbourg a nommé membres honoraires les académiciens A. I. Sobolevsky et N. P. Kondakov et l'administrateur du musée historique de Moscou, I. E. Zabiéline.

Décès. — Le 20 janvier (2 février), est mort M. Nicolas Pavlovitch Dachkevitch, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, auteur de plusieurs ouvrages historiques sur la Russie méridionale : *Le règne de Daniel, prince de Galicie (1201-1264) d'après les chroniques russes et étrangères* (Kiev, 1873); *Notes sur l'histoire du royaume Lithuanien-russe* (Kiev, 1883).

Le 8/22 mars, est décédé M. Vladimir Boniface Antonovitch, professeur ordinaire émérite de l'université de Kiev, savant historien de la Russie méridionale. Parmi ses travaux nous citons, comme rentrant dans le cadre de notre revue, son livre sur l'*Union de Brest et les conditions de l'Église orthodoxe depuis la moitié du XVIIe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (Kiev, 1871) et 9 volumes des *Archives de la Russie méridionale et occidentale* dont le quatrième contient de nombreux documents ecclésiastiques.

Le 31 mai, (12 juin), est décédé à Vladimir le protoïerevs Alexandre Ivanovitch Vinogradov, membre de la Société impériale d'archéologie de Moscou. Ses nombreux écrits concernent l'archéologie et l'histoire ecclésiastique de l'éparchie de Vladimir. Le plus important est l'*Histoire de la cathédrale de l'Assomption dans la ville de Vladimir.*

Le 8/22 juillet, est décédé à l'âge de 70 ans à Saint-Pétersbourg M. Alexis Stépanovitch Rodossky, bibliothécaire de l'Académie ecclésiastique de cette ville, un des plus savants bibliographes russes. Citons parmi ses nombreux travaux : 1. *Catalogue ecclésiastique de la bibliothèque du protoïerevs Théodore Sidonsky († 1873)* (Saint-Pétersbourg, 1886-1888, 3 vol.) ; 2. *Notices sur quelques rares exemplaires d'ouvrages paléoslaves des XVI^e-XVIII^e siècles possédés par la bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg* (Saint-Pétersbourg, 1880) ; 3. *Description complète des livres anciens et paléoslaves appartenant à la Bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg*.T. I *(1491-1700)* (Saint-Pétersbourg, 1893); T. II *(1701-1897) (Ibid.* 1898), ouvrage précieux pour la bibliographie ecclésiastique ; 4. *Descriptions de 432 manuscrits, appartenant à la Bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (Ibid.* 1894) ; 5 *Dictionnaire biographique des étudiants des XXVIII premiers cours de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (Ibid.*, 1907). On trouve la liste complète des écrits du défunt aux pp. 400-401 de ce volume.

Le 14/27 juillet, est décédé à Moscou, à l'âge de 64 ans, M. Alexis Pétrovitch Lébédev, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de cette ville. Sa mort est une très grande perte pour les sciences sacrées en Russie. M. Lébédev était sans contredit le meilleur historien ecclésiastique russe. A une profonde érudition, puisée toujours aux premières sources, il joignait une merveilleuse souplesse de style, un talent d'exposition de premier ordre et un grand souci de la vérité. Sa loyauté scientifique le poussa à insérer dans un de ses derniers ouvrages, un magnifique chapitre sur la primauté des évêques de Rome pendant les trois premiers siècles de l'Église. Ses idées libérales lui avaient valu des inimitiés à l'Académie ecclésiastique de Moscou qu'il fut obligé de quitter après quatorze années d'enseignement pour occuper la chaire d'histoire de l'Église à l'Université. Ses ouvrages, qui ont eu plusieurs éditions, ont beaucoup contribué au relèvement des sciences sacrées et de la bonne méthode historique en Russie. Nous en citons les principaux d'après la dernière édition de Touzov : 1. *Historiographie ecclésiastique d'après ses représentants les plus illustres depuis le IV^e jusqu'au XX^e siècle* (Saint-Pétersbourg, 2^e éd. 1903) ; 2. *L'époque des persécutions contre les chrétiens et l'affermissement du christianisme dans le monde gréco-romain sous Constantin le Grand*, (Saint-Pétersbourg, 2 vol., 3^e éd. 1894) ; 3. *Histoire des conciles œcuméniques* (Saint-Pétersbourg, 2 vol., 3^e éd 1904) ; 4 *Histoire de la séparation des Églises aux IX^e, X^e et XI^e siècles* (Saint-Pétersbourg, 2^e éd. 1905) ; 5. *Essais sur l'histoire intérieure de l'Église byzantine orientale aux IX^e, X^e et XI^e siècles* (Moscou, 1902) ; 6. *Essais historiques sur la condition de l'Église byzantine orientale depuis la fin du XI^e jusqu'à la moitié du XV^e siècle* (Moscou, 2^e éd. 1902) ; 7 *Récits d'histoire ecclésiastique accessibles à tous les lecteurs* (Saint-Pétersbourg, 2^e éd. 1903) ; 8. *Histoire de l'Église grecque orientale sous la domination ottomane* (Saint-Pétersbourg, 2^e éd. 1904) ; 9. *Le clergé de l'ancienne Église universelle depuis l'âge apostolique jusqu'au IX^e siècle* (Moscou, 1905) ; 10. *Les frères du Seigneur* (Moscou, 1905).

Dans ces deux dernières années, l'activité littéraire du savant professeur, loin de faiblir avec l'âge, s'était accrue. Il publiait un grand nombre de travaux d'histoire ecclésiastique dans le *Bogoslovsky-Viestnik*, *Duchepoleznoe Tchtenie*, et *Viera i Tzerkov*. En 1907, il inséra son Autobiographie dans le *Bog. Viestnik* (t. II p. 401-425). On trouve une liste détaillée des nombreux écrits du regretté professeur dans une brochure imprimée à Serghiev Posad en 1895 à l'occasion de son jubilé. Le professeur A. Pokrovsky a esquissé sa biographie dans le *Bog. Viestnik* (1908, t. II, p. 577 603). Mais l'organe du Saint Synode s'est borné à reproduire la nécrologie de la *Gazette officielle* de l'Empire ! A. Pamieri, S. A.

Suisse. — On sait que l'université de Fribourg publie, depuis 1905, des *Études historiques*, sous la direction des professeurs A. Büchi, J P. Kirsch, P. Maxdonnet, G Schnürer, F. Steffens et J. Zeiller. Le premier fascicule était consacré aux convers cisterciens, et nous l'avons nous même présenté aux lecteurs de la *Revue* (t. VII (1906), p. 241-242) C'est encore l'histoire monastique qui fait l'objet du troisième fascicule, publié récemment par dom B. Egger, O. S. B (*Geschichte der Cluniazenser-Klöster in der West-Schweiz bis zum Auftreten der Cisterzienser*. Fribourg Suisse), Geschwend, 1907. In-8, xii-251 p. F. 7,50). Quelques études, assez peu nombreuses, il est vrai, et souvent très spéciales, avaient paru sur des établissements comme Romainmôtier, Bevais, Saint-Victor de Genève, etc. ; mais aucun historien n'avait encore considéré les rapports de ces maisons avec l'abbaye de Cluny ; aucun historien non plus n'avait tenté de grouper les détails acquis à la science relativement aux fondations clunisiennes dans la Suisse occidentale. L'ouvrage du P. Egger comble donc une lacune. L'auteur a suivi un plan fort méthodique qui lui permet de résoudre presque toutes les questions que suggère son sujet. Après l'énumération des prieurés établis en Suisse occidentale (chap. I[er]) et l'étude de leurs rapports avec l'abbaye-mère (chap. II), nous trouvons des renseignements sur les relations des cloîtres avec la hiérarchie ecclésiastique et le clergé séculier, d'une part (chap. III), avec les seigneurs et la noblesse, d'autre part (chap. IV). La vie économique n'est point oubliée et les vingt-cinq pages où elle nous est retracée, sont parmi les plus soignées du volume. Le chapitre VII fait connaître les supérieurs et fonctionnaires du couvent, les catégories de personnes et les occupations des religieux. L'histoire de l'architecture vient en dernier lieu. — En général, l'étude du P Egger confirme les conclusions établies par le savant historien des moines de Cluny, E Sackur. E. de Moreau, S. J.

— L'université catholique de Fribourg a eu l'heureuse idée d'introduire dans son programme, des cours sur les liturgies orientales, et le savant professeur qui en est chargé, le prince Maximilien de Saxe, publie un premier volume qui fait bien augurer de la solidité de son enseignement : *Praelectiones de liturgiis orientalibus, habitae in Universitate Friburgensi Helvetiae* (1 vol gr. in-8°, 242 p. M. 5) Ce tome I[er] contient une introduction générale à toutes les liturgies orientales, qui, pour être assez brève (pp 4-54),

initie cependant suffisamment à la connaissance fondamentale de ces liturgies. On y étudie la légitimité, l'authenticité l'antiquité et l'origine des liturgies orientales, leur distribution géographique (les chiffres statistiques sont exagérés, p 15), leur intégrité, les textes et éditions qui permettent de les étudier, et les langues diverses dans lesquelles elles sont célébrées. La partie la plus neuve de cette introduction est celle qui met en relief les qualités excellentes de ces liturgies, et en particulier leur valeur dogmatique. L'auteur s'est étendu plus longuement sur ce côté trop négligé dans l'enseignement théologique de nos régions, et par les nombreuses citations qu'il en fait, on voit quelle abondante provision d'arguments, elles pourraient fournir en faveur de tous les dogmes de l'Église A côté des qualités, on signale cependant leurs défauts : style trop fleuri, défaut de saine critique, tendance à conserver les coutumes de l'A T., trop grande longueur. L'introduction générale se termine par une étude comparative des liturgies orientales avec la liturgie occidentale, et des liturgies orientales entre elles.

La plus forte partie du volume constitue une introduction spéciale au rit grec et gréco slave ; on y décrit l'apparatus du culte (édifices, vases sacrés, vêtements, livres et personnes liturgiques (pp. 55 57). Cette partie sera grandement estimée, car elle contient une somme assez complète de renseignements précieux, qu'on trouverait difficilement groupés dans les livres occidentaux Le reste du volume (pp. 77-242) est tout entier occupé par une description du calendrier grec et slave. On remarque çà et là quelques négligences dans le style et dans la transcription des noms d'auteurs ; mais ces légers défauts n'enlèvent rien de sa valeur à cette œuvre d'excellente vulgarisation, et il faut louer le docte professeur de consacrer ses forces à répandre un enseignement qu'on peut qualifier de nouveau dans nos pays. V. M.

— L'université catholique de Fribourg ne reste pas en retard pour l'enseignement de l'histoire des religions M. Roussel y donne des Conférences sur *Les religions védiques*, et M. Zeiller sur *Les religions du monde romain à l'époque du Bas-Empire*. De plus, au commencement de la dernière année académique, le R. P. Allo a inauguré des conférences sur *Les religions du monde gréco romain à l'époque du Nouveau Testament*.

— La *Liberté chrétienne* a cessé de paraître.

— *Nominations.* — A l'université de Zurich, M. L. Ragaz a été nommé professeur de théologie systématique et pratique, en remplacement de M. Christ.

A l'université catholique de Fribourg, le prince Maximilien de Saxe, professeur de liturgie et de droit canon, et le R. P. Allo, O. P., professeur d'exégèse du Nouveau Testament, ont été promus à l'ordinariat.

M. Knar, *Privatdozent* pour l'histoire ecclésiastique, est nommé professeur extraordinaire.

— *Décès.* — Le 24 décembre dernier, est mort à Hägerkingen, M. l'abbé E A. Haller qui a donné plusieurs études sur l'histoire ecclésiastique de la Suisse aux *Kathol. Schweizerblätter*.

Le 14 janvier, est décédé à l'âge de 69 ans, M. P. Christ, professeur ordinaire de théologie systématique et pratique à l'université de Zurich. Citons de lui *Lehre vom Gebet in dem N. T.* (1886).

Le 22 février 1908, est mort à Wil dom B. Gottwald, O. S. B., qui publia en 1891 le *Catalogus codicum mss. qui asservantur in bibliotheca monasteri O. S. B. Engelbergensis in Helvetia.*

Le 14 avril, est décédé à Zurich, à l'âge de 70 ans, M. C. Furrer, professeur de théologie à l'université de cette ville. Il a écrit : *Wanderungen durch Palaestina* (Zurich, 1865, 2e éd. 1891) ; *Die Bedeutung der biblischen Geographie für die biblische Exegese* (Zurich, 1869) ; de nombreux articles dans le *Bibel-Lexikon* de Schenkel (1869-1875), dans la *Zeittschrift des deutschen Palästinavereins*, etc.

I. Table particulière de la chronique.

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 167-177, 394-406, 610-618, 824-835.
Angleterre-Écosse-Irlande, 177-184, 407-412, 618-619, 835-839.
Autriche-Hongrie, 184-186, 412-415, 620-623, 840-842.
Belgique, 186-188, 415-418, 623-625, 842-848.
Égypte, 625-626.
Espagne, 626.
États-Unis. Amérique, 188-194, 419-423, 448-850.
France, 194-209, 423-441, 627-643, 850-866.
Grèce, 209-210, 866-867.
Italie, 210-215, 442-454, 643-650, 867-878.
Pays-Bas, 215-223, 454-456, 650-655, 878-880.
Pays Scandinaves : Danemark, Suède, 228-229, 418-419, 880-881.
Péninsule des Balkans : Bulgarie, Roumanie, 456-459.
Russie, 223-228, 459-464, 656-662, 881-886.
Suisse, 229-231, 886-888.
Turquie, 231-232, 663-664.

2. Sociétés Savantes (1). — **Congrès.**

Conférence théologique de Giessen (collection des rapports, 27e num.), 169.
Académie des Sciences de Berlin (communicat.), 399, 616.
Commission historique pour le grand-duché de Hesse, 405.
Görres-Gesellschaft (Sektion für Altertumskunde), 405.
Commission royale d'histoire de Bade, 612.
Versammlung deutscher Philologen im 1907 (Festschrift), 614.
Académie royale des Sciences de Bavière (communic.), 616.

Karl Schwarz-Stiftung (concours), 833.
Congrès international des Sciences historiques à Berlin, 824.

— —

Catholic Truth society, 177.
Henry Bradshaw society, 181.
British society of franciscan studies, 181.
Société Oliver Plunket, 183.
Egypt Exploration Fund, 407.
British Academy (Proceedings), 408.
School of Irish learning, 410.
Anglican and Eastern Orthodox Churches Union, 411.
Académie royale d'Irlande (catalogue des manuscrits irlandais de sa bibliothèque), 619.

Troisième congrès international de l'histoire des religions, 412.

— —

Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich, 184.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignées sous ce n° 2, et non sous les rubriques « Revues » ou « Collections » (nos 4 et 5).

Société pour l'histoire des Frères Moraves, 186.
Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philos.-Histor. Klasse (Sitzungsberichte), 412, 414.
Gesellschaft für Salsburger Landeskunde (Mitteilungen), 413.
Société littéraire française de Budapest, 414.
Société royale des Sciences de Bohême (prix et public.), 620.
Société des sciences Chevchenko, de Lemberg, 841.

Sixième congrès des catholiques autrichiens (université catholique à Salzbourg), 415.
Premier congrès de Véléhrad, pour l'union des Églises (Actes), 621.

——

Société internationale de dialectologie romane, 186.
Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 415, 848.
Gilde de St-Thomas et de St-Luc (Bulletins, Table générale), 624.
Académie royale flamande de Belgique, 846.
Institut archéologique de Liège, 848.

Congrès international des archivistes et des bibliothécaires à Bruxelles, en 1910, 186.
Centenaire de la mort du prévôt Beda Regaus, 416.

——

Deuxième congrès international d'archéologie au Caire, 625.

——

Congrès historique international de la guerre de l'Indépendance de l'Espagne et de son époque, 1807-1815, 626.
Congrès d'histoire de la Couronne d'Aragon, 626.

——

Century Company, 190.
Carnegie Institution, 192, 420, 848.
Catholic historical society, 419.
American Historical Association (congrès), 422

Seizième congrès des Américanistes, 622.

——

Société de l'histoire du Costume (Bulletin), 202.
Société d'iconographie parisienne, 202.
Société médico-historique, 203.
Société d'études robespierristes, 203.
Société des Antiquaires de France (communications), 204, 437, 639.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (communications), 205, 436, 636, 864 (publications), 432, 871.
Association pour l'encouragement des études grecques en France (Bibliothèque), 206.
Société historique de Gascogne, 630.
Académie de Vaucluse (Bibliographie Vauclusienne), 633.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Archives historiques du Rouergue), 635.
Le Document, 635.
Académie française (prix), 638, 865.
Société bibliographique, 861.
Institut de France (bibliothèque Thiers), 865.

Sociétés savantes (Congrès), 635.
Société française d'archéologie (congrès annuel), 639.

Centenaire de la mort de Mabillon, 204.

——

Regia Deputazione di storia patria per l'Umbria (Bollettino), 211.
Société internationale des études franciscaines d'Assise, 213
Académie romaine des Lincei (Atti), 213 (prix), 650.
Saint-Louis des Français, 214 (Annales), 215.

Institut prussien, 214, 450.
Institut autrichien, 214.
École française de Rome, 214 (Mélanges d'archéologie et d'histoire), 451, 648, 868, 871.
Academia Pontaniana (Atti), 448.
Députation vénitienne della storia di patria (Nuovo archivio Veneto), 449.
Société pour les études historiques nationales dans la province de Lombardie, 450 (Archivio storico lombardo), 449.
Association internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques, 452.
Commissariato permanente dei documenti e monumenti custoditi dal clero, 452.
Société royale de Naples (concours), 453.
Istituto storico italiano (Bolletino), 645, 869.
Société nationale pour l'histoire du Risorgimento italien (concours), 650, 875.
Società Siciliana per la storia patria (Archivio Storico Siciliano), 870.
Collegio perpetuo di difesa della santa Casa, 870.
Società romana di storia patria (Archivio), 871, 872.
R. deputazione di storia patria de Turin (public.), 872.
Association pour la défense de Florence antique, 873.
Direction des Beaux-Arts, 873
Société La Romagna (exposition historico-artistique des monuments de la Romagne, et congrès historique), 876.

Congrès historique international tenu à Rome en 1903, 644.
Congrès international de l'art médiéval et moderne à Rome en 1910, 877.
Onzième congrès historique subalpin, 877.
Paolo Villari (prix), 453.
Risorgimento (concours historiques), 876.
Centenaire de la naissance de Garibaldi (concours international), 876.
Centenaire de saint Jean Chrysostome, 453.
Troisième centenaire de la canonisation de saint Charles Borromée, 649.
Centenaire de l'architecte Giuseppe Piermarini, 877.
Cinquantième anniversaire de la nationalité italienne, 877.

Exposition de l'art ombrien et recherches archéologiques, 874.
Faenza (exposition rétrospective de l'art de la céramique), 876.

—

Commission royale d'histoire des Pays-Bas (public.), 219.
Limburg (Jaarboek 1907), 220.
Maatschappij der nederlandsche letkunde (Hand. en meded.), 222, 455.
Nuyens-fonds (concours), 222.
Koninklijke Academie van Wetenschappen van Amsterdam (Versl. en meded.), 455.
Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht (public.), 455, (Bijdragen), 653, 879, (Assemblée générale), 655.
Société théologique de Teyler (concours), 456.
Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne (concours), 456.
Société d'édition « Elsevier », 653.
Centrale Commissie voor de historisch-statistische kaarten van Nederland (rapport), 879
Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas (cinquième rapport), 879.
Société pour l'histoire de la musique

aux Pays-Bas du Nord (concours), 879.

Centenaire de la mission catholique dans les Indes orientales néerlandaises, 653.

——

Société littéraire bulgare (Sbornik), 457, (Perioditchesko spisanie), 457.
Société archéologique bulgare, 456.

——

Congrès international des Orientalistes à Copenhague, 881.

——

Société impériale orthodoxe de Palestine (Pravoslavny palestinsky Sbornik. T. LVII), 223, (catalogue de la bibliothèque), 227-228 (xxv[e] anniversaire), 227.
Société archéologique de Moscou, 225, (Commission slave, Troudy), 225.
Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg (public.), 226, 659, 661, (prix), 227, 463, (Section de langue et littérature russes, Sbornik et Izviestiia), 226, 460, 461, 658, 882, 883.
Commission archéographique de Vladimir (Troudy, 1907), 461.
Société impériale archéologique de Saint-Pétersbourg (Zapiski de la section orientale, t. XVII), 462. (Zapiski de la section d'archéologie russe et slave, t. VII), 463.
Commissson impériale archéographique en 1904 (Chronique des travaux), 462.
Société des amateurs de l'ancienne littérature, 463.
Commission pour l'étude des archives d'Ekatérinoslav (Chronique), 659.
Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie de Poltava, 659.
Société d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'Université de Moscou (Lectures), 660.
Commission d'histoire et d'archéologie ecclésiastiques de Minsk, 661.

——

Institut archéologique russe de Constantinople (public.), 231, (Izviestia), 663.

3. Universités et Instituts d'enseignement supérieur (1). — Bibliothèques. — Dépôts d'Archives, Musées.

Coblence, Real-Gymnasium (Festschrift zur Einweihungsfeier des Neubaues, 1907), 174.
Université de Munich (Séminaire d'histoire ecclésiastique, Festgabe A. Knöpfler), 172.
Université de Fribourg en Brisgau (jubilé), 175 (thèse), 618.
Faculté de théologie de Paderborn (nouv. revue), 833.

Bibliothèque de l'Université de Greifswald (notes manuscrites du D[r] K. Kessler), 173.
Archives paroissiales du diocèse de Metz, 616

——

Cambridge (summer meeting), 412.
Oxford (conférences théologiques pour le clergé anglican), 412.

Bibliothèque du doyen et du chapitre de Rochester (cat. des mss.), 181.
Bibliothèque des Avocats d'Édimbourg (catalogue des manuscrits gaéliques), 619.

——

Archives de l'État de la province de Moravie, à Brunn (liber memorialis), 621.

(1) Les collections proprement universitaires sont renseignées sous ce n° 3, et non à la rubrique « Collections » (n° 5).

Catalogue des manuscrits de la ville de Prague, 621.

——

Université de Louvain (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie), 187, 623, 624 (dissert. doctor.), 623 (Annuaire), 417.
Concours universitaire 1907-1909 (histoire), 187.
Concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres, 187.
Université libre de Bruxelles, 848.

Archives de l'État à Hasselt, 418.
Bibliothèque Royale de Belgique (Manuscrits), 847.

——

Université égyptienne au Caire, 625.
Institut impérial allemand pour l'archéologie égyptienne au Caire, 626.

——

Institut d'études catalanes à Barcelone, 626.
Séminaire de Madrid (chaire de philosophie supérieure), 626.

——

Université de Pensylvanie (department of history), 190
University of the United States (projet de création), 422.
Université juive à New-York (projet de fondation), 423.
Université catholique à Tokio, 423.
Université de Toronto (Studies), 849.
Université catholique à Puebla, au Mexique, 850.
Faculté libre de philosophie et lettres à Saint-Paul, au Brésil, 850.

——

Faculté des lettres de Grenoble (institut français à Florence), 202.
Université de Paris (cours libre de droit musulman), 206 (prix Peyrat), 439 (situation des diverses facultés), 439.
Université française (Licence-ès-lettres), 206.
École pratique des Hautes-Études (chaire d'histoire des doctrines économiques), 206.
Université des Annales, 206.
Institut catholique de Paris, 207, 865.
École des Chartes, 438, 439.
Collège de France (chaire de numismatique de l'antiquité et du moyen âge), 439.
Faculté des Lettres de Caen (thèse), 632.
Facultés catholiques de Lyon (thèse), 634.
Université de l'Afrique du Nord (projet d'établissement), 635.

Bibliothèque Nationale (Exposition des estampes et dessins de Rembrandt), 635 (Département des manuscrits), 635 (don de mss.), 865.
Archives algériennes, 865.
Musée historique à Lyon, 202.

—

Université d'Athènes (prix Chaironides), 209.
Faculté théologique d'Athènes (prix), 210.
Institut autrichien d'archéologie à Athènes, 841.

——

Université de Bologne (Commission pour l'histoire de l'université, Studi e memorie per la storia dell' Università di Bologna, chartularium universitatis Boloniensis), 215, 869.
Lycée convict de Novare (centenaire), 876

Archivio capitolare de Sarzana (manuscrit d'une chronique de Vérone, du XIIIe siècle), 645.
Archives vaticanes (publications tirées des papiers de Malte), 646.
Archivio storico civico de Milan, 646, 649.

Bibliothèque nationale Vittorio Emanuele (collection de documents sur le Risorgimento), 875.
Pinacothèque du Vatican, 874.

Université de Leyde (concours), 217 (chaire de philol. néo-grecque), 221 (chaire d'hist. de l'art), 222 (doctor. en lettres néerl.), 651.
Université d'Utrecht (chaires nouvelles pour l'histoire de l'art), 221.

Archives de la Maison royale, 220.

Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (XV[e] centenaire de la mort de saint Jean Chrysostome), 227.
Université impériale d'Odessa (Zapiski), 460.
Académie ecclésiastique de Kiev (Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie), 463.
Institut archéologique russe (trentième anniversaire), 463.
Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg (membres honoraires), 884.

Bibliothèque publique et du musée de Vilna (compte rendu), 659.
Bibliothèque synodale de Moscou, 661-662

Université catholique de Fribourg (Freiburger historische Studien), 229-230, 886 (cours d'histoire des religions), 887.

4. Revues. — Périodiques.

Biblische Zeitschrift, 167.
Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie, 173, 833.
Historische Vierteljahrschrift, 173.
Die Sächsische Franciskanerprovinz vom H. Kreuze. Jahrbuch 1906, 174.
Schlesien, 175.
Oriens christianus, 175.
Theologische Literaturzeitung, 394, 396.
Theologisches Litteraturblatt, 394.
Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft, 396.
Neue kirchliche Zeitschrift, 399.
Kirchenmusikalisches Jahrbuch, 402.
Stimmen aus Maria-Laach, 402.
Archiv für Reformationsgeschichte (Ergänzungsband), 612.
Historisch-politische Blätter (publication jubilaire), 613.
Theologischer Jahresbericht, 614.
Jahrbuch der Zeit- und Kulturgeschichte, 615.
Zeitschrift für Geschichte der Architektur, 615.
Neuland. Monatsblätter zur geistigen und ökonomischen Kultur Russlands und des fernen Ostens, 615.
Aus Aachens Vorzeit,, 616.
Theologie und Glaube, 833.
Literarische Beilage der Kölnischen Volkszeitung, 864.

Guardian, 180, 835.
Church Times, 180.
Irish Church quarterly, 183.
The seven Hills Magazine (nouvelle série), 183.
The irish education review, 183.
Biblical world, 394.
Hermathena, 407.
Journal of theological studies, 407, 836
Ériu, 410.
Month, 411.
Scottish historical review, 411.
The catholic fortnightly review, 444.
Irish theological quarterly, 619.

Zeitschrift für Brüdergeschichte, 186.
Revue de Hongrie, 414.
Revista teologica, 415.
Candela, 415.

Feuilles religieuses, 620
Przeglad polski, 840.

——

Revue de l'art chrétien, 212.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, 624.

——

Ἐκκλησιαστικὸς Φάρος, 626.

——

Vida intelectual, 626.

——

Catholic university bulletin, 189, (tables), 423.
Jewish quarterly review, 397.
American historical review, 420.
The New-York review, 627.

——

Nouvelle revue, 202.
Annales révolutionnaires, 203.
Revue des études ethnographiques et sociologiques, 203.
Revue Mabillon, 204.
Le Journal de l'Université des Annales, 206.
La foi catholique, 435.
Questions ecclésiastiques, 435.
Le Vieux Lons, 435.
La Révolution dans l'Aube, 435.
Musées et monuments de France, 435.
Bulletin des Musées de France, 435.
Revue de sigillographie, 435.
Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales, 435.
Revue d'histoire et de littérature religieuses, 435, 627.
Ami du clergé, 444.
Annales de l'Est et du Nord, 624.
Bulletin de littérature ecclésiastique, 627.
Revue du clergé français, 627.
Revue des questions historiques, 632.
Université catholique, 634.
Revue Henri IV, 634.
Revue d'histoire de Lyon, 634.
Les documents du Progrès, 635.
Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, 635.
Études, 863.
Revue pratique d'apologétique, 863.

——

Νέα Ἡμέρα, 210, 231.
Νέα Σιών, 232, 867.
Ταχυδρόμος, 232.

——

Civiltà cattolica, 212, 868.
Rivista storico-critica delle scienze teologiche, 212.
Critica, 213.
Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, 214.
Studi religiosi, 215.
Archivum franciscanum historicum, 443.
Archivio Muratoriano. Studi e richerche in servigio della nuova edizione dei Rerum Italicarum scriptores, 448.
Rivista di Roma, 453.
Rivista storica benedittina, 645.
Archivio storica italiano, 646.
Il Risorgimento italiano, 648.
Bullettino dell' archivio paleographico italiano, 649.
San Carlo Borromeo nel III centenario della canonizzazione 1610-1910, 649.
Römische Quartalschrift, 868.
Rivista Vinciana, 871.
Bibliophoros, 877.

——

De Katholiek, 216.
Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, 217.
Nederlandsche Archief voor Kerkgeschiedenis, 217.
Annalen tot bevordering van de beoefening der wetenschap onder de katholieken in Nederland, 223.

——

Vizantiisky Vremennik, 461.
Tzerkovno-obch chestvennaia mysl, 464.
Tzerkovno obchtchestvennaia jizn, 464.
Luminatorul, 464

Viera i jizn, 661.
Viera i Zycie, 661.
Pravoslavny Putevoditel, 883.
Bogoslovsky Viestnik, 884.
Russky Arkhiv, 884.

——

Liberté chrétienne, 887.

——

Diarium Terrae Sanctae, 664.

5. Collections. — Encyclopédies et Dictionnaires — Entreprises scientifiques.

Festgabe Alois Knöpfler zur Vollendung des 60. Lebensjahres, 172.
Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte, 172.
Sammlung ausgewählter Kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellenschriften, 172.
Quellensammlung zur deutschen Geschichte, 173.
Die deutschen Hochschulen, illustrierte Monographien, 175.
Neutestamentliche Abhandlungen et Alttestamentliche Abhandlungen, 397, 828.
Biblische Studien, 398.
Biblische Zeitfragen gemeinverständlich erörtert. Ein Broschurenzyklus, 399.
Religionswissenschaftliche Volksbibliothek des Judentums, 401.
Religionsgeschichtliche Volksbücher (quatrième série), 401, 402.
Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, 404.
Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland, 404.
Studien zur Philosophie und Religion, 404.
Lebensfragen, 610.
Texte und Untersuchungen, 611, 829.
Schriften der Lehranstalt für die Wissenschaft des Judentums, 614.
Bibliographie quinquennale de la Palestine, 615.
Kirchengeschichtliche Abhandlungen (Max Sdralek), 830.
Sammlung gemeinverständlicher Vorträge und Schriften aus dem Gebiet der Theologie und Religionsgeschichte, 832.
Beiträge zur Kulturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance, 832.
Cursus scripturae Sacrae (Lexicon biblicum), 168, (Atlas), 827, 828.
Vollständiges griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der urchristlichen Literatur, 401.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, 613.
Kirchliches Handbuch, 832.
Die Religion in Geschichte und Gegenwart Handwörterbuch in gemeinverständlicher Darstellung, 833.

——

The Antiquary's Books, 180, 618.
International catholic library, 182.
Oxyrhynchus Papyri. (T. V.), 396.
Religions ancient and modern, 408.
Westminster Library, 411.
Anecdota Oxoniensia (Mediaeval and modern series), 836.

Dictionary of hymnody, 179.
Encyclopœdia of religion and ethics, 182, 618.
Dictionary of national biography, 408.
Annales d'Innisfallen, 837.

——

Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, 840.

——

Translations and reprints from the original sources of European history, 190.
Historical Records and Studies (T. V, fasc. 1.), 419.

The Catholic Encyclopedia, 188.
History of the Christian Church, de P. Schaff (Continuation), 190.

Scriptorium Solesmense, 196.
Grands écrivains de France, 200.
Histoire des religions, 427.
Les saints, 428, 429, 630, 652.
Histoire littéraire de la France, 429.
Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle, 434.
Bibliothèque de l'histoire religieuse, 628.
La pensée chrétienne, 628, 631.
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 629, 856.
Patrologia orientalis, 857.
Science et religion, 858.
Études de philosophie et de critique religieuse, 859.
Documents pour servir à l'histoire des arts à Bourges du XIVe au XVIe siècle, 860.
Manuels d'histoire de l'art, 860.
Les Églises de France sous le régime de la Séparation (1795-1802), 861.
Bibliothèque de critique religieuse, 861.

Dictionnaire de biographie, d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 200.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 194, 852
Dictionnaire de théologie catholique, 423, 851.
Dictionnaire du costume, 435.
Encyclopédie de l'Islam, 629.
Dictionnaire apologétique de la foi catholique, 850.

Studi Marchigiani, 211.
Fede e Scienza, 442.
Rerum italicarum scriptores, 447.
Nuovo archivio Veneto (nouv. sér., fasc. 28), 449.
Bibliotheca di storia recente italiana, 450, 872.
Analecta Vaticano-Belgica, 648.
Studie e Testi, 867.
Rome (fouilles), 643-644.

Nouvelle édition des œuvres complètes de feu Joseph Alberdingk Thijm, 654.

Svenska Synodalakter, 228.

Recueil de mémoires pour le cinquantième anniversaire de l'académicien B. J. Lamansky, 226.
Encyclopédie théologique orthodoxe (VIIIe volume), 656.

6. Notions bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui renvoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue; conséquemment pour celles qui paraissent dans la chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

Sistematitchesky katalog imperatorskago pravoslavnago palestinskago obchtchestva, p. 227.

Collection d'autographes, manuscrits, parchemins, documents historiques de feu le chevalier D. Muoni, p. 645.

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 175-176, 183, 186, 193-194, 207-208, 223, 228, 405-406, 412, 418, 439-440, 453-454, 459, 616-617, 619, 622, 640-641, 655, 662, 833-834, 838-839, 841, 866, 878, 879, 887.

---

8. Notices nécrologiques.

Abbott, E. 850.
Améro, C. 440.
Antonovitch, Vl. B. 884.
Apraxine, N. P. 464.
Asbach, J. 617.
Baird, H. M. 194.
Baljon, J. M S. 655.
Barbier de Meynard, A. 441.
Barbou, A. 209.
Berthe, A. 440.
Bertier, O. 441.
Bertrand, A. 208.
Bertrand, L. 208-209.
Bigg, Ch. 839.
Blanchet, 866.
Boissier, G. 641.
Bourgoin, J. 642.
Brizio, E. 215
Brochard, V. 209.
Brosch, M. 215.
Busse, L. 406.
Chabaneau, C. 866.
Chamard, 642.
Chapoy, H. 866.
Charteris, A. H. 839.
Cheetham, S. 839.
Christ, P. 888.
Coconnier, 642.
Cornély, R. 406.
Cugnoni, G. 878.
Dachkevitch, N. P. 884.
de Boislisle, A -M. 441.
de Courcy, Mquis 866.
de Devonshire, 412.
de Lacombe, H. 440.
de Lapparent, A. 643.
Deluns-Montaud, 208.
de Meaux, Vte 209.
d'Epinay, G. 642.
Derenbourg, H. 642.
de Rosse, Cte 839.
de Sickel, Th. 622.
de Vitt, 641.
Dieterich, A. 618.
Dove, R. 177.
Druon, H. 641.
Eeckman, A. 641.
Einig, P 834.
Erhardt, L. 406.
Falkiner, César Litton 839.
Fèvre, Mgr 208.
Ficklen, J. R. 194.
Finot, J. 641.
Folet, H. 641.
Forbes, 208.
Franco, J. 454.
Frantz, A. 834.
Fricke, A. 617.
Furrer, C 888.
Gaïna, B. 415.
Gallée, J. H. 655
Gebhart, É. 642.
Gherardi, A. 650.
Glaser, E. 618.
Gottwald, B. 888.
Grospellier, A. 866.
Grube, W. 834.
Gundlach, W. 177.
Haidacher, S. 841.
Haller, E. A. 887.
Hertzberg, G. 177,
Hilton, J. 184.
Kaulen, Mgr F. 177.
Koeberle, M. 406.
Kremlevsky, A. 228.
Langguth, A. 406.
Lébédev, A. P. 885.
Lefebvre, H. 641.
Lenient, Ch.-F. 866.
Marian, Fl. 415.
Masi, E. 650
Medd, Peter Goldsmith 839.

Meyer, E. H. 617.
Mosen, R. 177.
Olesnitzky, A. A. 228.
Paulsen, Fr. 835.
Pérathon, C. 209.
Perruchon, J. 208.
Pfleiderer, O. 834.
Piatnitzky, I. G. 662-663.
Pijnacker Hordijk, C. 880.
Pope, G. 412.
Pothanski, K. 186.
Pravdine, A. M. 662.
Quintard, L. 641.
Rau, A. 406.
Réville, J. 641.
Richard, 440.
Rocchi, A. 878.
Rodossky, A. St. 885.
Rosen, V. R. 464.
Rottmanner, O. 177.
Rückert, K. 177.
Rutgers, C. P. L. 223.
Rylands, 619.
Sambikine, D. 662.
Schneider, Mgr F. 177, 406.
Schönherr, J. 622.
Schwabe, L von 617.
Seitz, L. 878.
Spindler, H. 177.
Stachan, J. 183-184.
Steinhuber, A. 215.
Stone, J. Mary 839.
Stroehlin, E. 231.
Stübel, E. B. 177.
Suchier, R. 177.
Tancrède, Canonico 878.
Telting, A. 223.
Terrien, Mgr 441.
Tessier, J. 441.
Thibault, M. 643.
Tower, Ely 839.
Vaesen, J. 208.
Van Malderghem, J. 187.
Villard, F. 209.
Vinogradov, A. I. 884.
Wery, V. 187-188.
Wetzel, A. 177.
Wiesinger, A. 406.
Zalenski, S. 842.
Zevorst, E. 641.

II. — Table générale des matières.

1. ARTICLES.

		Pages.
G. ARCHAMBAULT.	Les mss. du dialogue avec Tryphon . . .	665-676
A. BAYOT.	Un traité inconnu sur le Grand Schisme dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne . .	728-735
F. CUMONT.	Une inscription manichéenne de Salone . .	19-20
R. P. DONCŒUR, S. J.	Les premières interventions du Saint-Siege relatives a l'Immaculee Conception (XII^e-XIV^e siècle).	278-293
A. FIERENS.	La question franciscaine. Le manuscrit II. 2326 de la Bibliothèque royale de Belgique.	
	38-46 ;	703-727
	III. La vita S. Francisci anonyma Bruxellensis . .	38
	VI. De humilitate sancti.	38
	VII. De caritate ipsius	39
	VIII. Exposicio sui ordinis	39
	IX. Hic ponitur ystoria indulgencie sancte Marie de Angelis	40-46
	X. De profectu ordinis ipsius qualiter se monstravit.	703
	XI. De multiplicatione	708
	XII. De reparacione regule	711
	XIII. Revelacio de futuris	711
	XIV. De observancia paupertatis	714
	XV. De compacione	720
	XVI. De paciencia.	720
	XVII. De humilitate	721
	XVIII. De instinctu divino.	721
	XIX. De ulcione divina	721
	XX. Relacio	723
	XXI. De revelacione futurorum	724
	XXII. De honestate	725
Voir RHE t. VIII (1907) . . .	57-80 ; 286-304 ;	498-513
J. FLAMION.	Les actes apocryphes de Pierre . . 233-254 ;	465-490
	I. Littérature. Caractère général des actes de Pierre .	233
L. GOUGAUD, O. S. B.	L'œuvre des Scotti dans l'Europe continentale (fin VI^e-fin XI^e siècles) . . . 22-37 ;	255-277
Th. HEITZ.	Les sources de deux lettres attribuées a saint Ignace de Loyola	47-51
LE MÊME.	Note a propos de deux lettres attribuées a saint Ignace de Loyola	506
J. LEBON.	Notes sur Christian de Stavelot. Contribution a l'histoire des travaux scripturaires et des controverses eucharistiques du moyen-age	491-496

Pages.

J. LEBON. La christologie de Timothée Aelure, archevêque monophysite d'Alexandrie, d'après les sources syriaques inédites 677-702
I. Les écrits conservés de Timothée Aelure . . . 679
II. La christologie de Timothée Aelure 685
§. 1. L'attitude de Timothée à l'égard des Eutychéens et des Chalcédoniens 685
§. 2. Le processus logique de la christologie de Timothée Aelure 690
§. 3. Examen des accusations d'hérésie formulées contre Timothée Aelure par les polémistes antimonophysites et par les auteurs modernes. . . . 697
Conclusion. 701

E. PALANDRI, O. F. M. Le rôle diplomatique de la Toscane a la veille de la Saint-Barthélemy (1571-1572) . . 507-534

J. RAMBAUD. L'Église de Naples sous la domination napoléonienne 294-312

L. SALEMBIER. A propos du Grand Schisme d'Occident . . 497-505

É. TOBAC. La δικαιοσύνη Θεοῦ dans saint Paul . . . 5-18

L. WILLAERT, S. J. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625) . . . . . 52-61 ; 736-745
Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme aux Pays-Bas
B. Poursuites contre les émigrés catholiques . . 52 ; 736

Voir RHE. t. VI. . 47-54 ; 566-581 ; 811-826 ; t. VII, 585-607 ; t. VIII, 81-101 ; 305-311 ; 514-532.

2. COMPTES RENDUS.

P. Albers, S. J., Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis. T. II. (Th. H. van Oppenraaij.) . . . 560

P. Allard. Les dernières persécutions du troisième siècle. 3e édit. (J. Flamion.) 73

A. Andersen. Das Abendmahl in den zwei ersten Jahrhunderten nach Christus. (C. van Crombrugghe.) . 326

H. Barge. Andreas Bodenstein von Karlstadt. 1e partie. Karlstadt und die Anfänge der Reformation. (M. Legrand, O. M. C.) 131

An. Baudrillart. Saint Séverin, apôtre du Norique. (Les saints) (J. Zeiller.) 767

P. M. Baumgarten. Aus Kanzlei und Kammer. Erörterungen zur kurialen Hof- und Verwaltungsgeschichte im xiii., xiv. und xv. Jahrhundert. Bullatores, Taxatores domorum. Cursores. (G. Mollat.) . 772

Eug. Baumgartner. Geschichte und Recht des Archidiakonates der oberrheinischen Bistümer mit Einschluss von Mainz und Würzburg. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 39.). (H. Callewaert) 352

Mgr Baunard. Ernest Lelièvre et les fondations des Petites Sœurs des Pauvres (1826-1889). (P. Demeuldre.) 159

U. Benigni. Storia sociale della Chiesa. T I. La preparazione. Dagli inizi a Costantino. (J. Zeiller.). 321

D. Bezold, voir **E. Lehmann**.

A. Bonucci. La derogabilità del diritto naturale nella scolastica. (M. S. Gillet, O. P.). 108

H. Bouvier. Histoire de l'Église et de l'ancien archidiocèse de Sens. T. I. Des origines à l'an 1122. (B. Heurtebize, O. S. B.). 82

J. Brochet. Saint Jérôme et ses ennemis. Étude sur la querelle de saint Jérôme avec Rufin d'Aquilée et sur l'ensemble de son œuvre polémique. (J. Flamion.). . . . 74

G. Brom. De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht. (G. Goossens.) 585

M. Bruchet. Le château de Ripaille. (G. Mollat.) 779

H. Brück. Geschichte der katholischen Kirche in Deutschland in neunzehnten Jahrhundert. T. III. Von der Bischofsversammlung in Würzburg 1848 bis zum Anfang des s. g. Culturkampfs 1870. 2e éd., par **J.-B. Kitzling.** (Pr. Poullet.) 381

J. Candel. De clausulis a Sedulio in eis libris qui inscribuntur Paschale Opus adhibitis. (A. Wilmart.) 337

W. W. Capes, voir **W R. W. Stephens.**

A. Cartellieri. Philipp II. August, König von Frankreich T. I. 1165-1189. T. II. Der Kreuzzug. 1187-1191. (Ch. Terlinden.) 348

J. Chapman. The condemnation of pope Honorius. (A. Wilmart.) . . 81

Mémoires et Correspondance d'un prêtre nivernais déporté en 1794, avec une introduction, des notes et des notices biographiques sur 61 prêtres nivernais déportés à Nantes et à Brest pendant la Révolution, par l'abbé **J. Charrier.** (P. Demeuldre.) 816

J. Willis Clark. Liber Memorandorum Ecclesie de Bernewelle. With an introduction by the late F. W. Maitland. (L. Guilloreau, O. S. B.) 93

Fr. Colin, S. J., Labor evangélica de los obreros de la Compañia de Jesús en las Islas Filipinas. Nueva edición illustrada con copia de documentos para la critica de la historia general de la soberania de España en Filipinas. por el P. Pablo Pastells, S. J. (P. L. Goldaracena, O. M. C.) 807

Mquis Costa de Beauregard. Amours de sainte. Mme Loyse de Savoye. Récit du xve siècle. 4e éd. (C. Liégeois.) 782

A. Coulon. Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334), relatives à la France, extraites des registres du Vatican. T. I et fasc. 4. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome. (G. Mollat.) 118

Beati Johannis Dominici, cardinalis S. Sixti. Lucula Noctis. Texte latin du xve siècle, précédé d'une introduction, édité et annoté par **R. Coulon,** O. P. (Opera selecta scriptorum ordinis praedicatorum, t. I.) (F. M. S. Gillet, O. P.). . . . 356

F. Cumont. Les religions orientales dans le paganisme romain. (E. Remy.) 62

R. De Boysson. Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire. Préface de G. de Pascal. (B. Heurtebize, O. S. B.). 379

Le général Comte de Cathelineau. Sa vie et ses mémoires. (P. Demeuldre.) 164

J. De Decker. Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand. Fasc. 31.) **Erratum.** (P. v. d. V.) . . . 166

H. De Genouillac. L'Église chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche. (J. Flamion.) 341

J. J. M. de Groot, voir **E. Lehmann.**

H. de Lucerne, O. C. Histoire des études dans l'Ordre de saint François depuis sa fondation jusque vers la moitié du xiiie siècle. Trad. par le P. Eusèbe de Bar-le-Duc, O. C. (R. De Smedt, O. C.). . . 575

M. Demimuid. Vie du vénérable Justin de Jacobis de la Congrégation de la Mission (dite des Lazaristes), premier vicaire apostolique

de l'Abyssinie (1800-1860). 2e édit. (P. Demeuldre.) 380
G. de Montgesty. Témoin du Christ. Le bienheureux Jean-Gabriel Perboyre. (P. Demeuldre.) . . . 161
Marquis de Ripert-Monclar. Cartulaire de la Commanderie de Richerenches de l'ordre du Temple (1136-1214). (J. Warichez.) . . 345
C. de Rochemonteix, S. J. Les Jésuites et la Nouvelle France au XVIIIe siècle. (Fr. D. de Lamothe, O. P.) 598
G. Doublet. Un ami de Mgr de Caulet. Jean Du Ferrier, toulousain, d'après ses mémoires inédits. (J. Theissen.) 597
P. Drews. Untersuchungen über die sogen. clementinische Liturgie im VIII. Buch der apostolischen Konstitutionen I. Die clementinische Liturgie in Rom. (Studien zur Geschichte des Gottesdienstes und des gottesdienstlichen Lebens. T. II-III.) (H. De Jongh.). . . . 544
Dom du Bourg. La vie religieuse en France sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Mgr du Bourg, évêque de Limoges, 1731-1822. (P. Demeuldre.) 819
L. Duchesne. Histoire ancienne de l'Église. T. I. 3e édit T. II. (H. Coppieters.) 316
A. Dufourcq. Étude sur les Gesta Martyrum romains. T. II. Le mouvement légendaire lérinien. T. III. Le mouvement légendaire grégorien. (L. Van der Essen.) . . . 758
B. Duhr, S. J. Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge T. I. Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge im XVI. Jahrhundert. (Aug. Bruynseels) . 794
A. Erman, voir **E. Lehmann.**
A. Favaro. Galileo e l'inquisizione. Documenti del processo Galileiano esistenti nell' archivio del S. Uffizio e nell' Archivio secreto vaticano per la prima volta integralmente pubblicati. (P. Delannoy.) . . . 370
H. Felder, voir **de Lucerne.**
K. Florenz, voir **E. Lehmann.**
P. Fourneret. Les biens d'Église après les édits de pacification. Ressources dont l'Église disposa pour reconstituer son patrimoine. (R. De Schepper.) 552
P. Fredericq. Het nederlandsche proza in de zestiendeeuwsche pamfletten uit den tijd der beroerten met eene bloemlezing (1566-1900) en een aanhangsel van liedjes en gedichten uit dien tijd. (Publications de l'Académie royale de Belgique.) (C. Lecoutere.) 596
J. Freisen. Staat und katholische Kirche in den deutschen Bundesstaaten : Lippe, Waldeck-Pyrmont, Anhalt, Schwarzburg-Rudolstadt, Schwarzburg-Sonderhausen, Reuss-Greiz, Reuss-Schleiz, Sachsen-Altenburg, Sachsen-Coburg und Gotha. 1re partie. Lippe und Waldeck-Pyrmont. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 25-26.) (R. De Smedt, O. M. C.) . 133
W. Friedensburg. Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken. 1e partie, 1533-1559. T. X. Legation des Kardinals Sfondrato 1547-1548. (P. Richard.) 592
R. Génestal. Histoire de la légitimation des enfants naturels en droit canonique. (Bibliothèque de l'École des Hautes Études. Sciences religieuses. T. XVIII.) (P. Demeuldre.) 105
E. Göller. Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V. Die päpstliche Pönitentiarie bis Lugen IV. 1re partie. Darstellung. 2e partie. Quellen. (Bibliothek. des Kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. IV.) (P. Demeuldre.) 776
I. Goldziher, voir **E. Lehmann**
E. Gossart. Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II. (L. Van der Essen.) 135
Eug. et Th. Gossin. Vie de M. J. Gossin. (P. Demeuldre.) 605

Th. Granderath, S. J. Histoire du concile du Vatican depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation, éd. **C. Kirch**, S. J. Trad. franç. T. I. Préliminaires du Concile. (J. Forget.) 607

H. Grisar, S. J. Histoire de Rome et des papes au moyen âge. T. I. Rome au déclin du monde antique. Traduit de l'allemand par E.-G. Ledos. (H. Dejongh.) 80

A. Grundwedel, voir **E. Lehmann**

Guibert. Le réveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle. Avec lettre préface de Mgr Bourne. (A. De Ridder.) 165

J. Guiraud. Cartulaire de N.-D. de Prouille, précédé d'une étude sur l'albigéisme languedocien aux XIIe et XIIIe siècles. (Bibliothèque historique du Languedoc, éd. J. Guiraud.) (J. M. Vidal.) 567

J. Guiraud. Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne. (M. Legrand, O. M. C.) 87

H. Haas, voir **E. Lehmann**

L. Halphen. Le comté d'Anjou au XIe siècle. (J. Warichez.) . . 84

Ch. J. Hefele Histoire des conciles d'après les documents originaux. Nouvelle trad. française. T. I, 2e partie. (P. Demeuldre) . . . 549

M. Heimbucher. Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche. 2e édition. T. I-II-III. (A. Fierens.) 749

N. O. Heinertz. Die mittelniederdeutsche Version des Bienenbuches von Thomas von Chantimpré. Das erste Buch. (Thèse.) (C. Lecoutere.) 118

H. Herwegen, O. S. B. Das Pactum des hl. Fructuosus von Braga. Ein Beitrag zur Geschichte des suevisch-westgotischen Mönchtums und seines Rechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz Fasc. 40.) (L. Van der Essen.) . . 556

P. Hilarin, voir **de Lucerne**.

M. Horten. Das Buch der Ringsteine Farabis (950 †) mit dem Kommentare des Emir Isma'il El Hoseini el Farani (um 1485) übersetz und erklärt. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen, éd. Cl. Baeumker et G. Hertling. T. V, fasc. 3.) (M. Jacquin, O. P.). 112

E. Hubert. Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713). — La question religieuse et les relations diplomatiques. (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. Nouv., série. Extrait.) (A. Pasture.) 373

T. Hughes, S. J. History of the Society of Jesus in North America colonial and federal. — Text. T. I. From the first colonization till 1645. — Documents (1605-1838). T. I, 1re partie, nos 1-140. (L. Smet.) 362

Imbart de la Tour. Questions d'histoire sociale et religieuse. Époque féodale. (G. Mollat.) . . 339

J. Janssen. L'Allemagne et la Réforme. T. VII. La civilisation en Allemagne depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de trente ans, complété et publié par Louis Pastor, traduit de l'allemand sur la quatorzième édition par E. Paris. (A. Dumortier.) 783

P. Kalkoff. Aleander gegen Luther. Studien zu ungedruckten Aktenstüken aus Aleanders Nachlass. (H. De Jongh.) 789

P. Kalkoff. W. Capito im Dienste Erzbischof Albrechts von Mainz. (A. Dumortier.) 589

P. Fr. Kehr. Regesta Pontificum romanorum. Italia Pontifica sive repertorium privilegiorium et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII Italiae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum jubente regia societate Gottingensi congessit. T. II. Latium. (É. van der Mijnsbrugge.) 750

I. Table particulière de la chronique.

1. Distribution des matières par pays.

Allemagne, 185-198, 400-410, 624-634, 845-855.
Angleterre-Écosse-Irlande, 198-205, 410-421, 635-639, 855-862.
Autriche-Hongrie, 205-206, 421-424, 639-640, 863-865.
Belgique, 206-211, 424-429, 640-643, 865-870.
Espagne et Portugal, 211-215, 429-431, 643-645.
États-Unis. Amérique, 431-433.
France, 215-226, 433-452, 646-657, 870-883.
Grèce, 226-227, 657-658, 883.
Italie, 228-234, 452-459, 658-665, 883-888.
Pays-Bas, 234-239, 459-462, 665-669.
Pays Scandinaves : Danemark, Norvège et Suède, 247-248, 675, 894-895.
Péninsule des Balcans : Bulgarie, Roumanie, Serbie, 239-240, 462-463, 669-670, 888-889.
Russie, 240-247, 463-469, 670-675, 889-894.
Suisse, 469-471, 895-896.
Turquie, 896.

2. Sociétés Savantes (1). — Congrès.

Académie royale des sciences de Prusse (communications), 195, 400, 632, 854.
Société des sciences de la Haute-Lusace (207e réun. gén.), 195.
Kantgesellschaft (concours), 195, (prix), 632.
Prix Wedekind, 409.
Fédération des cinq académies de Berlin, Goettingue, Leipzig, Munich et Vienne, 632.
Görres-Gesellschaft (publications), 845.
Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde (publications), 850.
Kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen (Nachrichten), 851.
Congrès international des sciences historiques à Berlin en 1908, 632.
Deuxième réunion des historiens allemands, 853.
XLIXe réunion des philologues allemands, 853.

——

Henry Bradshaw society (publications), 204.
Académie royale d'Irlande, 204.
Soc. for prom. christian knowledge (publications), 411, 414, 858, 860.
Theological society, 412.
Church historical society, 412, (collection), 200.
British academy (Proceedings), 412.
Society of antiquaries (communic.), 418.
Britisch archaeological association (comm.), 418.
British numismatic society (communication), 418.
Royal historical society, 418.

(1) Les *Bulletins* et les *Mémoires* des Sociétés savantes sont renseignés sous ce n° 2, et non sous les rubriques « Revues » ou « Collections » (nos 4 et 5).

Egypt exploration fund (Report pour 1905-1906), 418.
Saint Paul's ecclesiological society (Transactions), 858.
Central society of sacred study (projet de lexique grec pour la littérature patristique), 859.
Folk-Lore society de Londres, 860.
Alcuin club (nouvelles publications), 861.
Nonconformist Union, 862.

——

Académie impériale de Vienne (communications), 205, 206.
Académie des sciences de Cracovie (subside), 206, (travaux), 423.
Leo-Gesellschaft (publications), 421, 422.
Académie des sciences d'Agram (Ljetopis), 422.
Société historique de Lemberg, 423.
Société scientifique Chevtchenko (Archives), 423, (commission archéographique), 864.
Institut historique autrichien, 863.
Congrès slave pour l'union des Églises, 863.

——

Commission royale d'histoire (publications), 209.
Cercle archéologique de Mons (Jubilé de L. Devillers), 210.
Académie royale de Belgique (prix quinquennal d'histoire générale), 211, (concours de 1910), 867.
Société d'archéologie de Bruxelles (Annales), 425
Académie royale flamande (Verslagen en mededeelingen), 426.
Association des archivistes et bibliothécaires belges, 427.
Fédération archéologique et historique (XX^e congrès à Gand), 427, 866.
Gilde de St-Thomas et de St-Luc (Bulletin), 428.
Société belge de sociologie, 429.
Société scientifique et littéraire des Mélophiles de Hasselt (Bulletin), 865.

——

Real academia de la historia (Boletin), 212, 643.
Real academia gallega, 214.

——

Institut Carnegie (Rapp. de la Sect. des rech. histor. pour 1905-1906), 431.
Dante society (vingt-quatrième rapport annuel), 432.
Champlain society, 433.

——

Académie Delphinale (Bulletin), 222.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon (Bulletin), 222.
Société de l'histoire de la Révolution de 1848 (publication), 222.
Société de l'histoire de l'art français (réorganisation), 222.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 223.
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (communications), 447, 652, 880, (prix), 449, (publications), 456.
Académie des sciences morales et politiques (prix), 653, 881.
Académie française (prix), 654, 881, (Isographie), 879.
Société de la Révolution (publications), 449.
Commission pour publier tous les documents relatifs à l'histoire diplomatique de la guerre de 1870, 449.
Association des bibliothécaires français (Bulletin), 449.
Société d'études de la province de Cambrai (Mémoires, Bulletin), 649.
Comité d'études historiques de la Question Louis XVII, 650.
Commission pour la recherche et la publication des documents écono-

miques de la Révolution française (bulletin trimestriel), 650.
Société française d'archéologie (74e session), 650.
Société des Beaux-Arts des départements (30me session), 651.
Société de l'histoire du Costume, 651.
Société des études rabelaisiennes, 654.
Société d'histoire diplomatique (Assemblée générale annuelle), 879.
Société française de bibliographie, 879.
Congrès des sciences historiques à Dunkerque (1907), 223, 879.
Sociétés savantes (45e congrès), 650.

— —

R. Società romana di storia patria (Archivio), 453, 229, 231, 888.
Academia dei Lincei, 230.
Academia Pontaniana (Atti), 230.
Istituto storico italiano (Bullettino), 231.
Institut historique belge, (publications), 231.
Société bibliographique italienne (septième réunion), 233.
Commission d'archéologie sacrée (fouilles), 455.
Commission bibliques (réponses), 658, (édition de la Vulgate), 660.
Reale Deputazione di Storia Patria per le antiche Provincie della Lombardia, 663.
Société italienne d'histoire critique des sciences médicales, 664.
Institut historique prussien, 664, (publications, 886, 887.
Institut historique néerlandais, 668.
Société internationale pour le progrès scientifique parmi les catholiques, 884.
Real Academia delle scienze de Torino (Atti), 886.
Istituto storico italiano (publication), 886.
VIe congrès de géographie italien, 663,

— —

Commission royale d'histoire (publications), 235.
Société historique d'Utrecht (publications), 237, 460, 461.
Société pour l'édition des sources de l'ancien droit dans les Pays-Bas, (publications), 238, 461.
Commission d'État pour la confection et l'édition d'un inventaire descriptif des monuments historiques et artistiques dans les Pays-Bas (3e rapport), 238, 668.
Nederlandsche oudheidkundige Bond, 238.
Société Petrus Canisius, 238.
Société des lettres néerlandaises (réunion annuelle), 665.
Commission centrale pour les cartes historico-statistiques (rapport, 1906), 668.
Vereeniging voor noord-nederlands muziekgeschiedenis (concours), 668.
Congrès des Vieux-catholiques à La Haye en 1907, 239.
Cinquième congrès des philologues néerlandais, 665.

— —

Congrès international des Orientalistes à Copenhague, 675.

— —

Alliance théologique bulgare, 239.
Académie roumaine (prix), 239, (rapport), 462, (annales), 463.
Société littéraire bulgare (Liétopis), 888.

— —

Kievskoe relighioznoprosvititelnoe Obchtchestvo, 245.
Société des Amateurs du progrès spirituel, de Moscou, 246.
Société des amateurs de l'ancienne littérature de Saint-Pétersbourg, 468, (publication), 466.
Commission des monuments anciens ecclésiastiques de Moscou (Travaux), 466.

Société d'histoire et d'archéologie ecclésiastique de l'éparchie à Kazan, 467.
Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, 468, (Mémoires), 241.
Institut archéologique russe de Constantinople, 468.
Académie de Kiev (prix), 469.
Association internationale des académies, 674.
Société impériale d'histoire et d'antiquités russes attachée à l'université de Moscou (Lectures), 890.

——

Société du Musée historique de la Réformation (centenaire de Bèze), 470.
Compagnie des pasteurs de Genève (prix), 897.

——

Institut archéologique russe de Constantinople (Izviestüa), 897.

---

3. Universités et Instituts d'enseignement supérieur. — Bibliothèques. — Dépôts d'Archives, Musées.

Kirchenhistorisches Seminar München (Veröffentlichungen), 187.
Bibliothèque de l'université de Berlin (bureau d'informations), 195.
Bibliothèque royale de Berlin, 408.
Bibliothèque de l'université de Tubingue (catalogue des manuscrits arméniens), 848.

——

Trinity collège (Dublin), 202, 419.
Bodleian library (Catalogue of the hebrew manuscripts), 201.
Bibliothèque de la cathédrale de Worcester (manuscrit du xv^e siècle), 202.
British Museum (médailles de Charles II), 202.

——

Université de Prague (mss latins), 639.

——

Université de Louvain (Séminaire historique, 210, (Conférences d'hist. et de phil.), 641.
Concours des bourses de voyage pour les docteurs en philosophie et lettres, 211.
Concours universitaire de 1907, 867.
Bibliothèque royale de Belgique, 424.
Bibliothèque de l'université de Louvain, 426.

——

Université de Madrid, 213.
Nouvelle faculté d'Écriture sainte à Madrid, 214.

——

École des Hautes Études, 223.
Faculté de théologie de Lyon, 436.
Faculté orientale de l'université Saint-Joseph à Beyrouth (Mélanges), 440.
Université de Paris (fac. de théol. protest.), 444, (prix Alphonse Peyrat), 654, (chaire d'histoire byzant.), 881.
Écoles des Chartes, 448.
Collège de France (chaire pour l'histoire du travail), 652.
Bibliothèque de la ville de Paris, 448.
Bibliothèque nationale (prix Angrand), 653.
Musées des départements et des villes, 223.
Musée de l'institution nationale des sourd-muets, 223.
Musée de l'art de la Renaissance française, 223.
Archives départementales, 449.
Archives municipales, 455.
Inventaire général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles, 651.
Archives départementales du Nord, à Lille (inventaire), 878.

——

Université de Naples (chaire de paléographie et de diplomatique), 455.
Real collegio de Capitanata (premier centenaire), 663.

Bibliotheca Estense, 231.
Bibliothèque de Pistoie, 233.
Bibliothèque de Citta di Castello, 233.
Bibliothèque Chigi, 233.
Bibliothèques des ministères italiens, 233.
Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland, 661.
Bibliothèque universitaire de Gênes (papiers du général Ninon Bixio), 664.
Archives communales de Fano (lettres inédites de Giulio Alberini), 230.
Archivio comunale di Lardano, 231.
Archives de la cathédrale de Viterbe (inventaire), 231.
Musée du moyen âge au château Saint-Ange, 233.
Gli archivi della storia d'Italia, 663.
——
Archivistes de l'État (rapports), 459.
Archief der abdij te Dikninge, 666.
——
Université de Belgrade, 239.
——
Académies ecclésiastiques orthodoxes (projet de réforme des Statuts), 891.
Académie de Saint-Pétersbourg, 246, 673, (1er centenaire), 892.
Académie ecclésiastique de Kiev, 246.
Institut archéologique à Moscou, 673.
Confrérie du prince Alexandre Nevsky de Vladimir (catalogue des manuscrits), 671.
Bibliothèque de la société impériale d'histoire et d'antiquités russes. Moscou (cat. des msss laves), 671.
Archives du Saint-Synode (catal. des mss), 670.
Archives des métropolites uniates de la Russie Occidentale, 670.
Archives du Saint-Synode (inventaire), 671.
Archives et bibliothèque du Saint-Synode, 892.
——
Université catholique de Fribourg (chaire de journalisme), 897.
——
École théologique de Halki, 897.

4. Revues. — Périodiques.

Theologische Literaturzeitung, 192.
Die Theologie der Gegenwart, 193.
Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie, 193, 853.
Memnon. Zeitschrift für die Kunst und Kulturgeschichte des alten Orients, 194.
Bremer Beiträge zum Ausbau und Umbau der Kirche, polemisch-apologetisches Organ der freigesinnten Theologie, 174.
Berliner Akademische Wochenschrift, 194.
Religion in Geschichte und Gegenwart. Monatsblatt der Religionsgeschichtlichen Volksbücher, 307.
Religion und Geisteskultur. Zeitschrift für religiöse Vertiefung des modernen Geisteslebens, 408.
Zeitschrift für Theologie und Kirche, 408.
Zeitschrift f. celtische Philologie, 413.
Centralblatt für Bibliothekwesen, 626.
Archiv für Urkundenforschung, 627, 849.
Jahrbuch der evangelischen Judenmission, 630.
Internationale Bibliographie der Kunst-Wissenschaft, 630.
Zeitschrift für Religionspsychologie, 631.
Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik, 631.
Theologische Revue, 632.
Der Katholik, 853.
Allgemeine deutsche Biographie, 853.
Beweis des Glaubens, 853.
——
Journal of theological studies, 204, 857.

Month, 411, 860.
Hermathena, 412.
Guardian, 635, 637, 859.
Irish Church weekly, 638.
Irish Church quaterly, 638.
Expository Times, 659.
Dublin Review, 859.
Church quaterly review, 860.
Folk-Lore, 860.
Agenda, 862.
The Oxford and Cambridge Review, 862.

——

Przeglad Powszechny, 424.

——

Revue de l'Instruction publique, 428.
Le mouvement sociologique international, 429.
Analecta Bollandiana, 454.

——

La Ciudad de Dios, 214.
El Ateneo, 430.
Revista di archivos bibliotecas y museos, 430.
Revista de estudios franciscanos, 430.
Lectura, 645.
Empori, 645.
Revista Aragonesa, 645.

——

Pro Alesia, 222.
Revue intellectuelle des faits et des idées, organe rationaliste, 222.
Revue de Cherbourg et de la Basse-Normandie, 222.
Revue des bibliothèques, 232.
Bibliographe moderne, 232.
Revue d'histoire et de littérature religieuses, 436.
Annales de Bretagne, 441.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 443.
Quinzaine, 447.
Bulletin critique, 447.
Études, 447.
Revue internationale des études basques, 645.
Revue de synthèse historique, 646.
Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris, 650.
Larousse mensuel illustré, 652.
Revue du monde musulman, 652.
Nouvelle revue théologique, 652.
Revue de psychologie sociale, 879.

——

Νέος Ελληνομνήμων, 226.
Νέα Σιών, 657

——

Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, 230.
Rivista d'Italia, 230.
Archivio Trentino, 231.
La republica di San-Marino e gli antichi comuni italiani, 232.
Miscellanea di storia ecclesiastica, 232.
Annales de Saint-Louis des Français, 233.
Nuova Antologia, 233.
Bullettino critico di cose francescane, 453.
Bulletin mensuel des Beaux-Arts italiens, 455.
Rivista del collegio araldico, 649.
Arte, 661.
Rivista di science storiche, 663.
Viglevanum, 664.
Archivium franciscano-historicum, 664.
Rivista delle Biblioteche e degli Archivi, 886.

——

Museum, 460.
Tijdschrift voor wijsbegeerte, 461.
Geschiedkundige bladen, 461.

——

Kyrkohistorisk Arsskrift, 675, 894, 895.

——

Istotchik, 239.
Glasnik pravoslavne Dalmatinske, 239.
Glasnik pravoslavne Tzrkve u Kraljevini Srbiji, 239.
Bogoslovski Glasnik, 239, 889.
Tzrkoven Amvon, 669.
Glas, 669.

Bigarska Sbirka, 888.
Slavianskiia izviestiia, 888.

——

Staroobriadetz, 244.
Narodnaia Gazeta, 244.
Zvonar, 245, 893.
Voprosy relighii, 245.
Pravda pravoslavii, 245.
Pravoslavnaia Padoliia, 245.
Tzerkov i Narod, 245.
Bogoslovsky Viestnik, 245.
Viera i Tzerkov, 245
Otdykh khristianina, 246.
Tzerkovnyia Viedomosti, 465.
Khristianskoe Tchtenie, 465, 891.
Pravoslavnyi Sobesiednik, 467.
Viek, 467, 893.
Missionerskoe Obozrienie, 467.
Viestnik Vilenskago Pravosl. Sviato-Dukhovskago Bratstva, 674.
Kaloujsky Tzerkovno-Obchtchestvenny Viestnik, 674.
Tzerkovny Viestnik, 889, 893.
Tzerkovny Golos, 893
Pociaevskie, 893.
Kolokol, 893.
Slovo Pravdy, 893.
Maryawita, 894.
Wiara, 894.

——

Katholische Schweizerblätter, 470.
Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte. Revue d'histoire ecclésiastique, 470.

5. Collections. — Encyclopédies et Dictionnaires. — Entreprises scientifiques.

Texte und Untersuchungen, 169, 173, 401, 624.
Die Bibel in der Kunst, 186.
Strassburger theologische Studien, 188.
Die Kultur der Gegenwart, 189.
Sammlung ausgewählter Kirchen- und dogmengeschichtlicher Quellenschriften, 191.
Studien zur Geschichte des neueren Protestantismus, 194.
Florilegium Patristicum, 402.
Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche, 403, 845.
Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte, 406.
Kultur und Katolizismus, 406.
Beiträge zur Förderung christlicher Theologie, 625.
Notes manuscrites laissées par O. von Gebhardt, 626.
Bibliotheca ascetica, 627.
Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte, 627.
Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation, 629.
Studien aus Kunst und Geschichte, Fr. Schneider zum 70. Geburtstage gewidmet, 631.
Beiträge zur Kultur und Universalgeschichte, 631.
Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, 845.
Sammlung illustrierter Heiligenleben, 848
Quellen-sammlung zur deutschen Geschichte, 849.
Religionsphilosophie in Einzeldarstellungen, 852.

——

The Antiquary's books, 199, 415.
Cambridge patristic texts, 198.
A dictionary of Christ and the Gospels, 410.
A political history of England, 414.
Church universal. Brief histories of her continuous life, 416.
Heroes of the reformation, 416.
Westminster library, 635.
The Oxford library of pratical theology, 637.
Church teaching for young people, 637.
The college monographs, 637.
Old-Latin Biblical Texts, 855.

The King's classics, 861.
Leaders of the english Church in the nineteenth century, 862.

——

Encyclopédie polonaise, 206.
Kurzgefasster Wissenschaftlicher Kommentar zu den Heiligen Schriften des Neuen Testaments, 421.
Theologische Studien, 422.
Pamiatki ukraïnsko-ruskoi movi i literaturi, 423.
Monumenta hungariae historica, 863,

——

Documents relatifs aux États généraux des Pays-Bas, 207.
Grands écrivains du pays, 207.
Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie, 641.
Mélanges Godefroid Kurth, 641.

——

Nouvelle collection de documents pour servir à l'histoire de Castille, 211.
Actas de las cortes de Castilla, 429.
Cortes de los antiguos, reinos de Aragon y de Valencia y principado de Cataluña, 430.

——

Catholic encyclopedia, 432.

——

Textes et documents pour l'étude historique du christianisme, 215, 873.
Histoire des conciles par Mgr Hefele (Nouvelle traduction), 215.
Les saints, 216, 218, 444, 875, 876.
Collection de la bibliothèque des exercices de saint Ignace, 216.
Bibliothèque de critique religieuse, 218, 436, 871.
Manuels de bibliographie historique, 218, 647, 878.
Grandes institutions de France, 223.
Documents pour l'étude de la Bible, 434.
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 438, 870.
Science et religion (série nouvelle de brochures sur la liturgie), 439.
Corpus scriptorum christianorum orientalium, 440.
Patrologia Orientalis, 440.
Bibliothèque musicologique, 441.
Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, 442.
Histoire littéraire, 443.
Collection de documents inédits pour l'histoire économique de la Révolution française, 445.
Bibliothèque du xv^e siècle, 647.
Maîtres de la musique, 651.
La pensée chrétienne, 873.

——

Θεολογική εγκυκλοπαιδία, 657.

——

Bibliotheca sanctorum patrum et scriptorum ecclesiasticorum theologiae et christianorum litterarum cultoribus accommodata, 452.
Mélanges de Mgr Ceriani, 660.
Fede Scienza, 662.
Studi e Testi, 885.
Regesta chartarum Italiae, 886.
Regesta pontificum romanorum, 887.

——

De katholieke kerken in Nederland, 235.
Correspondance de la maison d'Orange-Nassau depuis 1688 jusqu'à 1795, 236.
Manuel de paléographie néerlandaise, 460.
Bibliotheca reformatoria neerlandica, 667.
Kerk en Secte, 667.

——

Svenska Synodalakter, 675, 895.

——

Blgarski Starini, 669.

Tcheti-Minei, 241.
Matéraux pour la connaissance des codices conservés jusqu'à nos jours et contenant les œuvres des écrivains russes, 241.
Monumenta Ecclesiastica Petropolitana, 244.
Svoboudnaia Soviest, 244.
Encyclopédie théologique orthodoxe, t. VII, 463.
Podreczna encyklopedya koscielna, 464.
Encyclopédie ecclésiastique catholique, 672.

6. Notices bibliographiques.

Nous nous bornons à rappeler ici les notices sur les ouvrages anonymes ou simplement signés d'initiales et que nous n'avons pas eu l'occasion de noter sous les rubriques précédentes. Quant aux autres notices il est superflu de les signaler ici. En effet pour permettre aux lecteurs de retrouver les recensions parues soit dans les Comptes rendus soit dans la Chronique de la Revue d'histoire ecclésiastique, nous mettons entre parenthèses, à la *Table onomastique de la Bibliographie*, les numéros de la Bibliographie qui revoient à ces recensions. On peut donc se référer à cette table.

Il importe cependant de remarquer que les notices qui paraissent dans la *Chronique*, ne sont reprises dans la Bibliographie qu'au numéro suivant de la Revue ; conséquemment pour celles qui paraissent dans la chronique d'octobre d'une année, il faut se reporter à la *Bibliographie* et à la *Table onomastique de la Bibliographie* de l'année suivante.

Register op de Journalen van Constantin Huygens jr, 237.

Pered Tzerkovnyn Soborom [Devant le concile de l'Église], 246.

Otzyvy eparkhialnykh arkhiereev po voprosu otzerkovnoi reformie [79 rapports d'évêques russes sur les réformes à exécuter dans l'Église russe], 246.

Dzücejsze zadania katolicyzmu w Polsce [Les problèmes actuels du catholicisme en Pologne], 424.

7. Nominations.

Il est superflu de les rappeler ici. Nous nous bornerons à renvoyer aux pages 195-196, 204, 206, 211, 223-224, 233-234, 409, 419, 429, 433, 450-451, 462, 471, 632-634, 638, 640, 642, 654-655, 665, 669, 854-855, 862, 864-865, 867-868, 881-882, 896.

8. Notices nécrologiques.

Abraham, W. H. 639.
Acsady, I. 424.
Ambrosoli, S. 665.
André, M. 452.
Astafiev, N. A. 247.
Baier, R. 855.
Ballerini, R. 459.
Bardinet, L. 657.
Barsoukov, N. P. 469.
Bateson, Miss Mary 420.
Beaune, 451.
Beljame, A. 224.
Benndorf, O. 640.
Beurlier, E. 655.
Biré, E. 452, 656.
Blass, F. 634.
Bodemann, É. 197.
Bouchot, H. 225.
Boulgakov, A. I. 674.
Bourniov, T. 463.
Brizio, É. 665.
Brunetière, F. 225.
Bülow, G. von 634.
Burnouf, É. L. 451.
Canton, G. 452.
Ceriani, A. M. Mgr 459.
Chevremont, M. 656.
Christian, A. 225.
Colonna, F. 665.
Colrat de Montrozier, P. 224.

Csaplar, B. 206
d'Armailhacq, Mgr 234.
de Béthune, J. 429.
Debout, P. 452.
de Kerviler, R. 883.
de Leiningen-Westerburg, K. E. 197.
de Meissas, A. 224.
Demolins, E. 882.
Dessailly, A. L. 656.
Drinov, S. 240.
Duclaux, M. 452.
Ducoudray, G. 224.
Dünzelmann, E. 855.
Eguilaz Yanguar, L. 215.
Éléonsky, T. G. 247.
Fischer, K. 855.
Förstemann, É. 197.
Fournier, M. 655.
Freudenthal, J. 855.
Funk, F.-X. 410, 620.
Gelzer, H. 197.
Glasson, M. 225.
Godet, G. 897.
Graziado Ascoli, 459.
Guiraud, P. 657.
Hartel, W. A. von 424.
Hasse, P. 855.
Hilgenfeld, A. 409.
Himly, A. 224.
Hirschberg, A. 865.
Horthcote, 419.
Ingold, A. 197.
Jastréblov, F. 216.
Jellinek, A. L. 640.
Jmakin, B. I. 894.
Jordan, M. 197.
Justi, F. 634.
Kaempfen, A. 882.
Kerler, D. 634.
Kieckens, F. 642.
Klaczko, J. 452
Koestling, H. A. 855.
Lair, J. 656.
Lamy, Th. 868.
Lanore, M. 656.
Lapponi, 234
Le Courtois du Manoir, G. 225.
Lisco, H. 197.
Lucien-Brun, L. 656.
Lücke, H 855.
Maitland, F. William 419.
Maccoll, Malcolm 638.
Matheson, G. 204.
Matter, A. 656.
Mazzatinti, 234.
Mélioransky, B. M. 216.
Melzer, V. 640.
Molloy, G. Mgr 285.
Monavon, G. 224.
Monchamp, G. 642.
Monod, J. 656.
Monsabré, J. M.-L. 656.
Neubauer, A. 638
Nilles, M. 424.
Nordhoff, J.-B. 197.
Oergel, M. 634.
Oldham, Miss Alice 420.
Orhand, J. M. 225.
Osipovitch de Skrokhovsky, C. 247.
Palustre, L. 656.
Pargoire, J. 897.
Pelham, H. 419.
Pillon-Dufresnes, V. 452.
Pobiédonostzev, C. P. 674.
Pomialovsky, S. V. 247.
Potkanski, K. 865.
Pouplard, X. 224.
Pradel, C. 657.
Pryde, D. 420.
Quarré-Reybourdon, L. 452.
Raich, J. M. 634.
Rainy, 421.
Reinhardt, H. 471.
Rembry, E. 642.
Renier, S. 642.
Reuter Nyblom, K. 675.
Réville, A. 226.
Rieger, B. von 865.
Riggauer, H. 634.
Romilly-Allen, J. 862.
Roquette, A. 855.
Sarriau, M. 452.
Schroeder, R. 409.
Spasovitch, V. D. 247.

Stang, W. 433.
Steinschneider, M. 634.
Stern, A. 634.
Toulotte, Mgr 452.
Traube, L. 634.
Tripepi, 459.
Ulbricht, E. 634.
Unger, G. F. 197.
Urlin, R. Denny 862.
Van Bebber, J.-B. 197.
van Borssum Waalkes, G. H. 462.
Vanderkindere, L. 211.
Van Gulik, W. 634.
Van Neuss, H. 867.
Vermère, A.-D. 656.
Vernière, A. 452.
Veuillot, P. 656.
Visconti Venoza, L. 234.
Wrede, W. 198.
Zavialov, A. A. 469.
Zwiedineck-Südenhorst, H. von 206.

II. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

Pages.

R. ANCEL, O. S. B. Paul IV et le concile 716-741

Dom Chr. BAUR, O. S. B. L'entrée littéraire de saint Chrysostome dans le monde latin 249-265

I. Les premières traces 249

1. La première mention de saint Chrysostome faite par un latin. 249

2. La deuxième mention 250

II. Saint Chrysostome aux mains des Pélagiens . . 252

1. La première citation latine. 252

2. La première traduction latine 253

III. Saint Chrysostome rendu aux catholiques par saint Augustin 258

LE MÊME. La collection : « Texte und Untersuchungen » Nouvelle série. t. VIII-XIV . . . 169-185

K. BIHLMEYER. François-Xavier von Funk 620-623

F. CAVALLERA. Les fragments de saint Amphiloque dans l'Hodegos et le tome dogmatique d'Anastase le Sinaïte. 473-497

Adhémar d'Alès. L'auteur de la Passio Perpetuae. . . . 5-18

P. DONCOEUR, S. J. Les premières interventions du Saint-Siège relatives a l'Immaculée Conception (XII^e-XIV^e siècle). 266-285; 697-715

A. FIERENS. La question franciscaine. Le manuscrit II. 2326 de la bibliothèque royale de Belgique.

. . . . . 57-80; 286-404; 498-513

I. La question franciscaine 57

II. Le manuscrit 286

III. La vita S. Francisci anonyma Bruxellensis . . 290

1. Incipit vita beati Francisci. 290

II. De perfecta conversione 298

III. De reparacione trium ecclesiarum . . . 300

IV. De congregacione fratrum 498

V. Quomodo socii fuerunt subito congregati . . 504

Paul FOURNIER. Études sur les fausses décrétales . . . 19-56

V. Les fausses décrétales. — Le Saint-Siège . . 19

1. Le pontificat de Nicolas I^er. 19

2. Influence d'Isidore à Rome et en Italie de la mort de Nicolas I^er à la fin du x^e siècle . . . 49

Voir RHE. t. VII, . . 33-51; 301-316; 543-564; 761-784

J. MAHÉ, S. J. L'eucharistie d'après saint Cyrille d'Alexandrie 677-696

I. Efficacité de l'Eulogie mystique 680

II. La présence réelle 687

L. WILLAERT, S. J. NEGOCIATIONS POLITICO-RELIGIEUSES ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PAYS-BAS CATHOLIQUES (1598-1625) . . . . . 81-101 ; 305-311 ; 514-532
2. INTERVENTION DES ARCHIDUCS EN FAVEUR DU CATHOLICISME EN ANGLETERRE 81
2e PARTIE. INTERVENTION DES SOUVERAINS ANGLAIS EN FAVEUR DU PROTESTANTISME . 305
1. Asile offert pour l'Angleterre aux calvinistes des Pays-Bas 305
2. Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme au Pays-Bas. 307
§ 1. Provinces du Nord 307
§ 2. Provinces méridionales 514
A. Paix de Londres. 514
Voir RHE. t. VI, . 47-54 ; 566-581 ; 811-826 ; t. VII, 585-607

2. COMPTES RENDUS.

P. Albers, S. J. Handboek der algemeene Kerkgeschiedenis. T. I. (TH. VAN OPPENBAAIJ.) 314
Analecta franciscana sive chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum minorum spectantia, edita a Patribus collegii S. Bonaventurae. T. IV. De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu auctore Fr. Bartolomaeo de Pisa. Liber I. Fructus I-XII. (A. FIERENS.) 332
R. P. André de S. Marie, C. D. Dans l'Inde Malabare. Souvenirs et récits de nos missionnaires belges. (P. DEMEULDRE.) 386
J. Anglade. De latinitate libelli qui inscriptus est Peregrinatio ad loca sancta. (Thèse.) (E. REMY.) . 327
J. Aulagne. Un siècle de vie ecclésiastique en province. La réforme catholique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges. Avant-Propos par M. A. Baudrillart, préface par M. G. Clément-Simon. (MARC DUBRUEL.) 378
P. Batiffol. Études d'histoire et de théologie positive. 2e série. L'Eucharistie, la presence réelle et la transsubstantiation. 3e édition. (E. LEROUX.) 104
Le même. L'enseignement de Jésus. (Bibliothèque de l'enseignement scripturaire.) (A. BROHÉE.) . . . 744
Dom Chr. Baur, O. S. B. Saint Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences de l'histoire et de philologie. Fasc. 18.) (S. HAIDACHER.) . . . 785
J. Beyssier, voir **Luchaire.**
J. Brassinne, voir **J. Helbig.**
L. Bréhier. L'Église et l'Orient au moyen âge. Les croisades. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (CH. HERMELINE.). 566
W. von Brunneck. Zur Geschichte und Dogmatik der Gnadenzeit. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 21.) (R. DE SMEDT, O. M. C.) 795
F. Cadet de Gassicourt. Histoire de l'abbaye de Cordillon. Fasc. 1. Histoire. (R. N. SAUVAGE.) . . . 818
A. Capelli. Cronologia e calendario perpetuo. (Manuali Hoepli.) (G. MOLLAT.) 102
F. Cavallera, S. J. Le schisme d'Antioche (IVe-Ve siècle). (DOM CHR. BAUR, O. S. B.). 328

Le même. Eustahii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica, nunc primum e codice gronouiano edita cum commentario de fragmentis eustathianis; accesserunt fragmenta Flaviani I. Antiocheni. (Dom Chr. Baur, O. S. B.) 330
G. Cirot. Mariana historien. Études sur l'historiographie espagnole. (C. Isturiz, O. M. C.) 587
H. Curé. Saint-Philibert de Tournus. Guide historique et descriptif de l'abbaye. (A. Maere.) . . . 135
A. d'Alès. La théologie de saint Hippolyte. (Bibliothèque de théologie historique.) (G. Rasneur) . . 323
A. Debidour. L'Église catholique et l'État sous la troisième république (1870-1906). T. I. (1870-1889). (Bibliothèque d'histoire contemporaine.) (A. De Ridder.) . . 602
J. De Decker. Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes. (Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 31.) (P. van den Ven.) 782
Mgr de T'Serclaes. Vie de Léon XIII. T. III. (A. De Ridder.) 396
Ch. Diehl. Études byzantines. (R. Maere.) 350
H. Druon. Fénelon, archevêque de Cambrai. (P. Demeldre.) . . . 593
Dubourguier. Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime. (B. Heurtebize, O. S. B.) 133
F. Ehrle, S. J. Martin de Alpartils Chronica actitatorum temporibus Domini Benedicti XIII. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihren historischen Institut in Rom hrsg. von der Görres-Gesellschaftschaft. T. XII.) (G. Mollat.) . . 581
J. Eschelbacher. Das Judentum und das Wesen des Christentums. (É. Tobac.) 316
É. Faral, voir **Luchaire.**
J. Favre. Lacordaire orateur. Sa formation et la chronologie de ses œuvres. (G. Doutrepont.) . . . 394
A. L. Feder, S. J. Justins des Martyrers Lehre von Jesus Christus, dem Messias und dem Menschgewordenen Sohne Gottes. Eine dogmengeschichtliche Monographie. (J. de Ghellinck, S. J.) 553
G. Ficker. Amphilochiana, 1e partie. (F. Cavallera.) 558
J. Fraikin. Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII. T. I. Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli (25 février 1525-juin 1527). (Archives de l'histoire religieuse de la France. T. III.) (P. Richard.) 147
Adolph Franz. Das Rituale von St. Florian aus dem zwölften Jahrhundert. (A. Manser, O. S. B.) . 129
Paul Fredericq en zijne leerlingen. Corpus documentorum Inquisitionis hæreticae pravitatis Neerlandicae. 3e partie. (P. M. Legrand, O. C.) 805
F. X. Funk. Didascalia et Constitutiones Apostolorum. (H. De Jongh.) 774
J. Gendry. Pie VI, sa vie, son pontificat (1717-1799) d'après les Archives Vaticanes et de nombreux documents inédits. (H. Dubrulle.) 595
G. Golubovich, O. F. M. Biblioteca bio-bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente francescano, t. I, 1215-1300. (A. Fierens.) . . 576
Alma Gorreta. La lotta fra il comune bolognese e la Signoria estense (1293-1303). (G. Mollat.). 577
G. Grutzmacher. Hieronymus. Eine biographische Studie zum alten Kirchengeschichte. T. II. Sein Leben und seine Schriften von 385 bis 400. (J. Flamion.) . . . 110
Ch. Guignebert. Manuel d'histoire ancienne du christianisme. Les origines. (G. Archambault.) . . . 533
H. Guyot. Les réminiscences de Philon le Juif chez Plotin. Étude critique. (J. Flamion.) 768
Le même. L'infinité divine depuis Philon le Juif jusqu'à Plotin. (J. Flamion.) 768

S. Hahn. Thomas Bradwardinus und seine Lehre von der menschlichen Willensfreiheit. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte u. Untersuchungen, t. V, fasc. 2.) (M. Jacquin, O.P.) 364

Ch.-J. Héfélé. Histoire des Conciles d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la deuxième édition allemande, par un Religieux Bénédictin de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough. Tome I, 1re partie. (P. Demeuldre.) 777

F. Heiner. Benedicti XIV papae Opera inedita. (P. Delannoy.) . . 820

J. Helbig. L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, publié par J. Brassinne. T. I. Des origines à la fin du XVe s. (R. Maere.) . . 790

Le même. Le baron Bethune. Étude biographique. Préface par le Cte Verspeyen. (R. Lemaire.). . . 841

S. Hellmann, voir **L. Traube.**

F. C. Hingeston-Randolph. The Register of Thomas de Brantyngham, bishop of Exeter (A. D. 1370-1394). (L. Guilloreau, O. S. B.) . 579

C. Holzhey. Die Thekla-Akten. Ihre Verbreitung und Beurteilung in der Kirche. (A. Dufourcq.) 322

C. E. Hooykaas. Oud christelijke ascese. Onderzoek naar de getuigenissen betreffende het ascetische leven in het christendom der eerste en tweede eeuw. (A. Vander Heeren.) 549

A. M. P. Ingold et E. Bonnardet. Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. T. III et IV. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Senault, 4e supérieur général, et sous le P. de Sainte-Marthe, 5e supérieur général par le **L. Batterel.** (Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles.) (H. Heurtebize, O. S. B.) . . . 159

L. Jacquemin, voir **Luchaire.**

E. Janssens. La philosophie et l'apologétique de Pascal. (L. Noël.) . . 591

N. Jorga. Istoria literaturii religioase a Rominilor pana la 1688. (A. Bayot.) 160

Journal d'André Ly, prêtre chinois, missionnaire et notaire apostolique. 1746-1763. Texte latin. Introd. par **A. Launay.** (J.-B. Goetstouwers, S. J.) 163

A. Juncker. Die Ethik des Apostels Paulus. 1re partie. (É. Tobac.) . 317

P. Kalkoff. Forschungen zu Luthers römischen Prozess. (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. T. II.) (M. Legrand, O. M. C.) 584

Le même. Ablass und Reliquienverehrung an der Schlosskirche zu Wittenberg unter Friedrich dem Weisen. (R. Deschepper.) . . . 585

P. F. Kehr. Regesta Pontificum Romanorum. Italia Pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum MCLXXXXVIII. T. I. Roma. (É. Van der Mynsbrugge.) . . . 333

S. Keller. Die Sieben römischen Pfalzrichter im byzantinischen Zeitalter. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 12.) (M. Vaes.) 116

Aug. Knecht. System des justinianischen Kirchenvermögenrechtes. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, éd. U. Stutz. Fasc. 22.) (A. Monin.) 336

Jos. Kösters. Studien zu Mabillonsr ömischen Ordines. (C. Mohlberg, O. S. B.) 343

A. Diomedes Kyriakos. Geschichte der orientalischen Kirchen von 1453-1898. Trad. par E. Rausch. (L. Baillet, O. S. B.) . 365

A. Lafontaine. Jehan Gerson (1363-1429). (Aug. Bruynseels.) . . . 805

L. Lallemand. Histoire de la charité. T. III. (É. de Moreau, S. J.) 792

Mgr Le Camus. Origines du christianisme. L'OEuvre des Apôtres. 1re partie. Fondation de l'Église chrétienne. Période d'affranchisse-

ment. 2e partie. Diffusion de l'Église chrétienne. Période de conquête. 2e édition. (H. Coppieters.) . . 538

E. Lecanuet. L'Église de France sous la troisième République. (A. De Ridder.) 602

Dom H. Leclercq. L'Espagne chrétienne. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (J. de Guibert, S. J.) . . 561

R. P. H. Le Floch Claude-François Poullart des Places, fondateur du séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit (1679-1709). (P. Demeuldre.) 819

L. Levillain. Le baptême de Clovis. (G. Mollat.) 562

Quatrièmes Mélanges d'histoire du moyen âge, publiés sous la direction de **M. Luchaire**, par MM. Jacquemin, Faralet Beyssier. (P. M. Legrand, O. C.) 804

M. Magistretti. Manuale Ambrosianum in duas partes distinctum edidit. 1e partie. Psalterium et Kalendarium ; 2e partie. Officia totius anni. (Monumenta veteris liturgiae Ambrosianae. T. II et III.) P. de Puniet, O. S. B.) 124

A.-L. Masson. Sœur Marie-Josèphe Kumi, religieuse dominicaine (1763-1817). (P. Demeuldre.) 387

A. Meister. Die Geheimschrift im Dienste der päpstlichen Kurie von ihren Anfängen bis zum Ende des XVI. Jahrhundert. (Quellen und Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte in Verbindung mit ihrem historischen Institut in Rom hrsg. von der Görres-Gesellschaft. T. XI.) (R. Maere.) 136

H. Michel. La loi Falloux. 4 janvier 1849-15 mars 1850 (E. Matthieu.) 165

Ch. Moeller. Histoire du moyen âge depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (476-950). 2e partie. Les Carolingiens. (J Warichez.) . . 119

J. F. S. Muth. Die Heilstat Christi als stellvertredende Genugtuung. Eine historisch-dogmatische Studie. (J. Lebon.) 103

OEuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, Docteur de l'Église. — Édition complète d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites, publiée sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, par les soins des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. T. XI, XII, XIII, XIV. (Lettres. T. I, II, III, IV.) (J. Warichez.) 155

É. Ollivier. L'Empire libéral. T. XI. (A. De Ridder.) 840

J. Pargoire. L'Église byzantine de 527 à 847. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.) (F. Cabrol, O. S. B.) . . 115

L. Pastor. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. T. IV. Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubensspaltung von der Wahl Leo X. bis zum Tode Klemens VII (1513-1534). 1re partie. Leo X. (P. Richard.) 139

Le même. Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis. (Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. T. IV, fasc. 4.) (H. Van Houtte.) 146

A. C. d. Pietro. Ancora del sepolcro originario di san Domnio vescovo e martire di Salona. Risposta ad una nota del Bulletino di archeologia e storia dalmata. (L. Van der Essen.) 770

Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door **S. Cramer en F. Pijper.** 3e partie. De oudste Roomsche bestrijders van Luther bewerkt door **F. Pijper.** (Th. Van Oppenraaij.) 150

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due